LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME VINGT-SIXIÈME.

PARIS
AU BUREAU DU CORRESPONDANT
RUE DE SEINE, 36.
1850

LA VÉRITÉ

SUR

LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT

PAR M[gr] PARISIS

ÉVÊQUE DE LANGRES, MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE[1].

I

La loi de l'enseignement est promulguée : elle a pris place dans nos codes, et si rien de très-grave ne survient d'ici au mois de septembre prochain, on en tentera l'exécution. Comme en toutes choses on commence par ce qui est le plus facile, on nommera d'abord un déluge de fonctionnaires, et cela dans un moment où la situation de nos finances oblige à des économies sur le pain même de ceux qui l'ont souvent le mieux gagné, dans un temps où la superfétation administrative a été reconnue pour un de nos plus grands maux. Le reste, c'est-à-dire la coopération zélée et sérieuse de tous ceux que la loi convie à prendre place dans les nouveaux conseils, s'accomplira comme il plaira à Dieu ; et, sous ce rapport, ce que nous avons le plus à redouter peut-être, c'est moins un refus absolu de concours qu'un semblant d'exécution destiné à dégénérer bientôt en négligence et en inexactitude.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons rien à voir désormais dans ces conséquences trop prévues. Si quelque bien se fait, nous l'accepterons avec reconnaissance et sans aucun retour d'amour-propre sur nos prédictions moins favorables ; si les embarras surgissent et si les inconvénients se manifestent, ce sera pour nous une triste consolation d'avoir prévu le mal et de l'avoir à l'avance signalé.

[1] Paris, chez J. Lecoffre.

Ces dispositions sont telles de notre part, que, si le dénouement de cette longue discussion s'était borné à la promulgation de la loi, nous aurions probablement gardé le silence ; mais un des membres les plus considérables de la commission ministérielle et de la commission parlementaire, un des orateurs qui, par la gravité de leur caractère et l'ascendant de leur parole, ont le plus influé sur les débats de l'Assemblée législative, M. l'évêque de Langres, ne s'est pas contenté du rôle important qu'il avait joué dans la Chambre : il a écrit une brochure dont le titre : *La vérité sur la loi de l'enseignement*, promet des éclaircissements qui jusqu'ici ont paru faire défaut à bien des catholiques. Nous manquerions à notre devoir, si nous passions sous silence un écrit émané d'un auteur aussi respectable et d'un juge aussi compétent ; nous donnerions l'exemple de la légèreté et de la mauvaise foi, si nous évitions de soumettre notre opinion personnelle au contrôle d'une aussi grave autorité.

D'ailleurs, bien que ce qui se passe semble justifier les appréhensions des adversaires du projet de loi, il s'en faut que le jugement des hommes religieux soit fixé sur une question aussi délicate par elle-même et que la passion des partisans de la loi a rendue encore plus embarrassante à résoudre. Pour tous ceux qui n'ont pu étudier les détails, l'attestation d'hommes tels que ceux qui ont fait réussir dans le parlement la *transaction* qu'ils avaient imaginée, conserve une gravité que nous n'avons nullement l'intention d'atténuer. L'accusation qu'on a lancée contre ceux qui répugnent à la loi de vouloir tout ou rien, cette accusation, qui les représente comme des hommes intraitables, n'est point suffisamment ébranlée : et quand bien même on rendrait plus de justice à leurs intentions et à leurs lumières, la loi subsiste ; il vaut mieux, dit-on, en tirer dès à présent tout le parti possible que de prolonger des querelles déplorables : tel est le sentiment du plus grand nombre, et pourvu qu'il y ait jour à quelque avantage, nous ne demandons pas mieux que de nous associer à cette disposition bienveillante et active.

Dans un pareil moment, un écrit de l'*évêque de Langres* (c'est tout dire !) devrait être pour les catholiques une bonne fortune inappréciable ; car si une solution, même provisoire, doit sortir de cette pénible discussion, on doit s'attendre à voir cet écrit la produire. Mais dès l'abord une difficulté considérable se présente : M. l'évêque de Langres est-il pour nous ou contre nous ? Il serait évidemment contre nous si, après avoir voté le projet à l'issue de la seconde lecture, il avait persisté jusqu'au bout dans cette conduite. Il n'en est pas ainsi : tout le monde sait qu'au troisième et dernier scrutin M. l'évêque de Lan-

gres s'est abstenu de voter la loi. La manière dont il l'avait défendue à la tribune, les réserves si graves et si multipliées dont il avait accompagné cette apologie du travail des deux commissions, auraient dû faire pressentir une telle résolution, qui pourtant a paru surprenante à beaucoup de personnes. Mgr Parisis l'a expliquée dans les journaux ; il y revient au bas d'une des pages de sa brochure : « Une grande partie « des évêques de France m'ayant adressé, dit-il, sur l'inspection des « petits séminaires, des réclamations très-pressantes qui n'ont pu « trouver leur pleine satisfaction ni dans la commission ni dans l'As- « semblée, il m'a semblé difficile de voter la loi, et ç'a été la cause « déterminante de mon abstention. »

Cause déterminante ! Nous le voulons bien ; mais on n'a pas besoin de cause déterminante, quand l'opinion est fermement arrêtée : l'accident, qui au dernier moment fait pencher dans un sens ou dans l'autre les plateaux de la balance, n'a lieu qu'alors que l'équilibre s'est d'abord établi entre le pour et le contre, et un procès où les chances des deux parties se maintiennent ainsi jusqu'au dernier moment n'est pas de nature à créer dans l'esprit des hommes de sens une conviction bien ferme. Le proverbe l'a dit : Dans le doute, abstiens-toi ! et c'est ce que M. l'évêque de Langres a fait, avec autant de conscience que de sagesse.

Ce qui nous étonne profondément, c'est de voir Mgr Parisis présenter son abstention comme le signe d'une disposition favorable à la loi : Je me suis abstenu, semble-t-il dire, donc réjouissez-vous et accueillez le projet de loi comme une conquête, comme un service rendu à la religion catholique. — En vérité, cette conclusion vers laquelle il nous pousse semble peu d'accord avec les premisses. Nous connaissons d'autres législateurs qui se sont abstenus dans cette occasion mémorable, et ils ne cachaient pas qu'une telle résolution ne fût de leur part la preuve d'une hostilité réfléchie. Si la majorité eût paru moins décidée, si les premiers noms du parlement ne se fussent aussi solennellement engagés, les législateurs dont je parle eussent été plus loin : ils auraient résolument voté contre la loi. Mais leur opinion particulière ne pouvait plus exercer d'influence, et il leur suffisait de marquer leurs craintes en refusant de grossir le chiffre de la majorité. Telle a été, dans la circonstance, le sens général des abstentions, et l'interprétation que M. l'évêque de Langres donne à la sienne peut sembler moins naturelle. L'illustre prélat nous pardonnera, j'espère, de pousser plus loin nos conjectures, *periculum in re dubia :* en lisant son écrit avec la suite et l'attention qu'il recommande à ses lecteurs (« Je demande instamment « à ceux qui voudront prendre connaissance de ce petit ouvrage, de le

« lire tout entier et sans parti pris, » c'est ce que nous avons fait), en le lisant, dis-je, dans cette disposition, non-seulement impartiale mais respectueuse, il nous a semblé toujours voir au bout de chacune des propositions qu'il renferme une conclusion différente de celle qu'on y trouve : « Acceptez le projet de loi, semble-t-il prêt à dire, puisque je l'ai accepté moi-même ; mon suffrage doit déterminer le vôtre et vaincre vos derniers scrupules. » — Mais il n'en est pas ainsi : la résolution prise en fin de compte par Mgr Parisis dérange les termes du raisonnement. « Mes scrupules m'ont empêché de voter pour le projet de loi ; donc vous devez imposer silence aux vôtres... » Il faudrait un rare degré de soumission pour consentir à faire ainsi violence à la logique.

Il est vrai que M. l'évêque de Langres se retranche derrière les réclamations qui lui ont été adressées par *une grande partie des évêques de France.* Mgr Parisis n'a pas voulu se mettre en contradiction avec la majorité de l'épiscopat français : il a sacrifié sa propre opinion à cette majorité vénérable ; il a fait, non ce qu'il avait résolu de faire lui-même, mais ce qu'auraient fait à sa place les nombreux auteurs de ces graves réclamations. Faut-il donc substituer à la conclusion peu logique où nous nous sentions amenés tout à l'heure un raisonnement qui ne le serait guère davantage : « Réjouissez-vous, acceptez la loi comme une « conquête, comme un service rendu à la religion, *car* la majorité de « l'épiscopat français ne l'approuve pas. »

Toutefois, on pourrait nous reprocher ici de prendre l'apparence pour une réalité : tout allait bien, dira-t-on, jusqu'à ce qu'il ait été question de l'inspection des petits séminaires. A ce moment, la majorité de la commission et celle de l'Assemblée ont introduit dans le projet de loi une disposition que les évêques ne pouvaient accepter, et qui leur faisait prévoir, pour un avenir prochain, la nécessité des protestations et de la résistance. Sans cette petite pierre, contre laquelle le char a tout à coup choppé, on serait arrivé sans encombre au bout de la carrière, et probablement la majorité de l'épiscopat se serait abstenue de toute réclamation. Ne dirait-on pas que l'inspection des petits séminaires a été une question improvisée, et que tout le monde a été surpris par la résolution prise à cet égard par la commission et l'Assemblée ? Et d'ailleurs, si la plupart des réclamations portent sur l'inspection des petits séminaires, il y en a d'autres, plus graves peut-être, parce qu'elles atteignent directement le système de la loi. M. l'évêque de Langres les a prévues ; il y a répondu d'avance : mais sa réponse n'a point paru sans réplique. Ici, nous devons citer textuellement, puisqu'il s'agit d'un dissentiment entre personnes qui nous inspirent une égale vénération.

« On a demandé, dit Mgr Parisis, d'abord comment se ferait cette

« élection (celle des évêques qui devront siéger dans le conseil de l'in-
« struction publique), et ensuite jusqu'à quel point elle engagerait la
« responsabilité des évêques qui l'auraient faite.

« La première question, n'étant qu'une affaire de forme, ne peut ja-
« mais causer de sérieux embarras, et quelque marche que l'on suive,
« les droits de l'épiscopat devront être à ce sujet entièrement sauve-
« gardés.

« La seconde est beaucoup plus grave, parce qu'en effet les évêques
« nommés au conseil supérieur auront surtout à se prononcer sur les
« doctrines, qu'ils ont chacun ce pouvoir pour eux-mêmes, aussi bien
« que les prélats qui les auront nommés, et que ces derniers ne peuvent
« pas sur ce point leur faire une délégation ; en nommant au conseil
« supérieur quatre de leurs collègues, les évêques de France leur don-
« nent donc leur *confiance* et non pas leurs *pouvoirs ;* ils ne seront donc
« ni liés ni engagés par les décisions en fait de doctrines prononcées par
« leurs collègues préposés à l'enseignement public. »

Le Moniteur catholique a cru devoir répondre à cette *note* de Mgr Pa-
risis. Après une discussion lumineuse et irréfutable sur la nature du
mandat, *le Moniteur* conclut ainsi : « Ceux qui ne veulent pas être liés
« par les actes d'autrui n'ont qu'à ne pas se donner de représentant.
« C'est la conclusion à laquelle nous nous sentons conduit en réfléchis-
« sant sur ce sujet. C'est aussi le parti auquel semblent s'être arrêtés
« plusieurs de NN. SS. les évêques, qui seraient résolus, si nos infor-
« mations sont exactes, à ne prendre aucune part à l'élection de ceux
« d'entre eux qui doivent être délégués au conseil supérieur, et à dé-
« cliner l'honneur de cete délégation, si elle leur était offerte. »

On sait sous quels auspices se publie le *Moniteur catholique :* l'article
dont nous venons de citer la fin, article rédigé avec une gravité inac-
coutumée, nous permet donc de croire à l'avance que M. l'archevêque
de Paris n'acceptera pas la délégation de ses collègues pour siéger dans
le conseil supérieur, si cette délégation lui est offerte, et qu'il ne vou-
dra pas davantage prendre place au conseil académique de la Seine, où
la loi l'appelle directement. Il est également à présumer, d'après le
même article, que bon nombre de nos évêques imiteront l'abstention
de M. l'archevêque de Paris.

A Dieu ne plaise que nous tirions parti de ces dissentiments pour la
satisfaction de notre amour-propre; ce serait un sacrilége que de laisser
prendre à la vanité individuelle la moindre part à ces débats. Jusqu'à
ce jour même, on le remarquera, nous nous sommes abstenus de faire
intervenir dans cette querelle l'opinion favorable ou contraire à nos
idées, de tel ou tel membre de l'épiscopat. Ce n'est pas que nous ne te-

nions grand compte d'autorités aussi imposantes et aussi décisives; mais dans le débat actuel il y en avait de part et d'autre, et d'ailleurs les objections graves, insurmontables qui, selon nous, s'élèvent contre la loi, ne sont pas toutes de celles dont la décision appartient exclusivement à l'autorité spirituelle.

Dès qu'on met le pied en dehors du domaine de l'Eglise, sur les confins même de ce domaine et quand il s'agit des rapports de l'Eglise et de l'Etat, toujours controversés, peut-être impossibles à définir d'une manière rigoureuse, il se produit au sein même des plus grandes lumières une telle diversité de sentiments et de vues, que le mieux est, quand on est laïque et libre de tout engagement public et sacré, de traiter ces problèmes à ses risques et périls, au lieu de provoquer en toute occasion des décisions doctrinales. Voyez ce qui se passe en Irlande sur un terrain à peu près semblable; les évêques sont divisés, et, malgré un premier avis, le Saint-Siége, dans son immuable prudence, n'a point encore jugé à propos de mettre fin à cette division.

Il y a plus : les évêques ont à garder des ménagements qui ne nous concernent point; leur influence morale n'est pas moins importante à sauvegarder que leur autorité canonique; au milieu des querelles qui divisent leur troupeau, ils doivent maintenir une neutralité bienveillante jusqu'au moment où le devoir leur commande de se prononcer. S'enquérir des motifs qui font parler les uns et dictent le silence des autres, c'est une inconvenance dont il faut espérer que nous n'encourrons jamais le reproche. Dans la circonstance présente nous trouvons tout naturel que des évêques aient été au devant d'une transaction, et ceux d'entre nos prélats qui ont jugé à propos, dès le début de la querelle, de renouveler la sainte fermeté du langage des Cyrille et des Hilaire, en nous causant une joie profonde, n'ont pas pour cela donné lieu en nous à une explosion de sentiments défavorables à ceux qui ne prenaient pas le même parti.

Donc, à considérer les choses froidement et sainement, ce n'est point une question de majorité épiscopale, puisqu'il ne s'agit pas de la substance même de la religion; on a voulu nous faire croire d'abord que le plus grand nombre des évêques français acquiescait au projet de loi: la certitude d'un tel fait, tout en nous donnant sérieusement à réfléchir, n'eût point suffi néanmoins pour nous faire abandonner notre manière de voir; aujourd'hui nous savons, à n'en pas douter, qu'il y a plus d'évêques contre que pour la loi: c'est une présomption de plus en notre faveur; ce ne serait pas, quant au fond des choses, un argument sans réplique ; mais enfin il nous reste démontré que M. l'évêque de Langres a eu plus d'une bonne raison pour s'abstenir.

Mgr Parisis avait fortifié sa position avec l'autorité qui s'attache à son caractère sacré, avec l'admirable talent qui réhausse l'éclat de ses vertus. Attaquer une forteresse si bien défendue aurait été une tâche difficile; mais voici l'auteur de *La Vérité sur la loi de l'enseignement* qui arrache lui-même un de ses plus forts créneaux; il nous pardonnera si, pour entrer dans la place, nous profitons de la brèche qu'il nous a faite. Cependant, ne nous hâtons pas de chanter victoire; nous venons de le dire, sur une question mixte comme celle qui nous occupe, notre position jouit d'un certain degré d'indépendance, et nous en profitons. L'abstention des évêques motivée par tel ou tel article de la loi n'est pas pour nous une règle absolue de conduite. M. l'évêque de Langres n'exige pas de nous cette abnégation, puisqu'il est le premier à nous dire : Je me suis abstenu, mais vous, vous devez accepter la loi. Pour produire en nous cette détermination, il a d'abord exposé les vices de la loi ; il a offert ensuite en compensation les avantages qu'elle présente, et c'est de la balance de ces deux sommes qu'il tire un profit évident pour la religion. Laissons d'abord de côté les vices de la loi; nous ne les connaissons que trop. Courons vite aux avantages, que, dans l'entraînement de la polémique, nous avons peut-être eu le tort de méconnaître ou d'atténuer. Exécutons-nous, s'il le faut, et, pour ne rien dissimuler, pour donner à ce qui devrait, dit-on, nous faire accepter la loi la plus séduisante apparence, laissons la parole au prélat dont les efforts ont certainement le plus contribué à ce bien qu'il nous sera si doux de reconnaître. Le bien, c'est à Mgr Parisis et aux autres ecclésiastiques, aux autres catholiques des deux commissions que nous en sommes redevables; le mal, c'est la proie qu'il a fallu abandonner à leurs adversaires. Nous sommes des gens sincères et honnêtes; nous avons la prétention d'être des hommes éclairés : par conséquent nous sommes aussi des gens de bonne composition.

II

M. l'évêque de Langres divise les avantages consacrés par la nouvelle loi en *améliorations sous le rapport de la liberté*, et *en améliorations sous le rapport de la religion :* il en reconnaît un certain nombre dans la première catégorie, et plusieurs aussi dans la seconde ; puis, les envisageant dans leur ensemble, il les résume en ces termes :

« 1° La loi détruit l'obligation de l'autorisation préalable ;

« 2° Elle réduit à des conditions modérées les garanties de moralité et « de capacité exigées par la Constitution ;

« Elle supprime, pour ceux qui se présentent aux examens, l'exigence « injuste du certificat d'études ;

« 4° Elle admet au bénéfice du droit commun de l'enseignement à tous
« les degrés les membres des congrégations religieuses non reconnues et
« même précédemment proscrites ;

« 5° Elle consacre, pour les supérieurs des congrégations reconnues,
« le droit de présenter, c'est-à-dire en réalité de nommer directement
« leurs sujets aux écoles primaires communales;

« 6° Elle donne, sous des conditions qui n'ont rien d'exagéré, le droit
« d'ouvrir des pensionnats primaires ;

« 7° Elle met légalement au niveau du brevet de capacité les lettres
« d'obédience délivrées aux religieuses par leurs supérieurs ;

« 8° Elle reconnaît aux ministres du culte le droit de donner à tous
« les enfants l'enseignement primaire, et à quatre jeunes gens l'instruc-
« tion secondaire, sans aucune autre condition que leur titre sacré ;

« 9° Enfin, elle abolit tout ce que prescrivaient aux petits séminai-
« res les ordonnances de 1828, et quant au costume ecclésiastique, et
« quant à l'admission des externes, et quant à la limite du nombre.

« Il est impossible de le nier, voilà ce qui nous est donné, ou, si l'on
« veut, ce qui nous est rendu par la loi nouvelle et par elle seule. »

On a tâché souvent de faire ainsi le bilan, profits et pertes, de la loi nouvelle, et jusqu'ici tous les tableaux des profits ont donné lieu à de sérieuses réclamations. Mais il suffit de repasser celui que nous venons de transcrire, pour s'apercevoir qu'on n'y a rien surfait : la médiocrité des résultats y sert de garantie à leur exactitude, et encore on pourrait se permettre quelques observations. Par exemple, est-il bien certain que la loi nouvelle nous ait *donné* ou *rendu* l'abolition du certificat d'études ? Cette injuste prescription n'était pas l'œuvre de la législation, mais d'un pur caprice universitaire; il a donc suffi d'un décret, il aurait suffi d'une décision ministérielle pour en accomplir l'abolition. La loi n'en dit pas un mot, et, sous ce rapport, il n'y a pas de reproche à lui faire ; car, enfin, c'était l'enseignement supérieur qui exigeait le certificat d'études, et comme la loi nouvelle a réservé tout ce qui concerne l'enseignement supérieur, y compris l'examen qui sert à constater les résultats de l'enseignement secondaire, il faudra la loi de l'enseignement supérieur pour savoir enfin s'il sera légalement interdit d'en revenir à ce raffinement de la tyrannie universitaire. Nous ne comprenons donc pas très-bien comment ce paragraphe 6 se trouve compris dans le résumé de Mgr Parisis, à moins qu'on ne dise que la loi ayant supprimé toutes les distinctions entre le *plein exercice* et l'exercice limité, la base même manque au certificat d'études. Rendons justice à tout le monde : c'est à M. de Parieu tout seul, et non à la loi, que la liberté est redevable de l'abolition du certificat d'études.

Dans le reste des bienfaits attribués à la loi, il faut distinguer, comme l'a fait M. l'évêque de Langres, ce qui concerne les congrégations religieuses, d'hommes ou de femmes, autorisées ou non autorisées par la loi. Quant à ces dernières, l'auteur de la *Vérité sur la loi de l'enseignement* a bien le droit de vanter le pas qu'on a fait dans la voie de l'équité et du bon sens ; car ce progrès est en grande partie son ouvrage. Nous n'oublierons pas, l'Eglise catholique n'oubliera jamais les nobles et courageuses paroles qu'il a prononcées à cette occasion, paroles qui ont conduit à former, sur un point très-clairement défini, la plus forte majorité que les idées d'ordre aient obtenue dans le sein de l'Assemblée législative. Il est vrai, qu'à l'égard des congrégations non autorisées, la loi nouvelle ne contient aucune disposition précise et triomphe, pour ainsi dire, par son silence. A cette objection, Mgr Parisis répond d'abord qu'une définition comme celle que nous aurions si vivement désirée revient de droit à la loi future sur les associations : *Non erat hìc locus ;* et si l'on élevait quelques doutes sur la certitude de remporter alors une seconde victoire, l'illustre prélat renouvelle un dilemme auquel la profonde instabilité de notre état politique donne malheureusement une grande force : « Si la situation sociale reste la même, le « danger n'est pas sérieux ; si elle changeait dans un certain sens, il « n'y aurait plus de garanties pour rien. »

Toutefois, et nous en demandons pardon à M. l'évêque de Langres, l'application de ce raisonnement à l'avenir des congrégations non autorisées est plus spécieuse que solide. Entre les deux extrêmes qu'il pose, on comprend très-bien un juste milieu pareil à celui qui produit actuellement, en Piémont et dans la Belgique, de si fâcheux résultats : pour qu'un tel revirement soit produit, il suffit qu'une cause quelconque ramène aux préjugés que représentait, en 1845, avec tant de hauteur, l'homme d'Etat qui, dans la dernière discussion, a donné gracieusement la réplique à Mgr Parisis. Nous ne craignons pas d'ajouter que rien n'est plus facile que d'effaroucher sur un point aussi délicat l'esprit public, à peine ramené à des idées plus saines, et nous mettons en première ligne, parmi les causes qui seraient capables de produire une réaction aussi déplorable, de nouvelles preuves de la tendance qui entraîne aujourd'hui des hommes si éminents à désespérer de la liberté pour l'avantage de l'Eglise, et à lui offrir en échange la perspective, séduisante peut-être, mais certainement trompeuse de l'autorité.

Nous ignorons ce que feront les congrégations auxquelles la loi offre une perspective si mêlée de périls : peut-être les braveront-elles ; mais si elles s'y décident, ce sera certainement de leur part une preuve

de dévouement, et non le résultat d'une confiance raisonnable dans la solidité de la situation qui leur est faite par voie de prétermission législative.

Les avantages que la loi fait aux congrégations déjà reconnues sont beaucoup plus positifs ; il est certain que les supérieures de ces congrégations pourront présenter directement leurs sujets aux écoles primaires communales ; qu'ils auront le droit d'ouvrir des pensionnats primaires ; qu'en outre l'Université ne pourra empêcher les curés ou leurs vicaires de se faire maîtres d'école, et que même un curé pourra, sans crainte d'être traîné devant la police correctionnelle, donner *à quatre jeunes gens* (mais pas plus !) des leçons d'humanité, de rhétorique ou de philosophie. Nous ne contestons pas l'affranchissement, pour les petits séminaires, des entraves mises au costume, à l'admission des externes, et en général au nombre des élèves. Nous reconnaissons même que c'est un bénéfice que de voir consacrer par la loi la désuétude dans laquelle étaient déjà tombées plusieurs de ces prescriptions ridicules ou odieuses ; mais enfin, pour en arriver à ce point, si avantageux qu'il soit, était-il nécessaire de remuer ainsi des montagnes, et surtout de sacrifier des principes si énergiquement défendus, jusque et non comprise la commission rassemblée par M. de Falloux ? Il nous semble, quant à nous, que le mouvement des esprits et le résultat des dernières expériences y portait assez naturellement, pour qu'on en vînt à régler ces points, presque tous secondaires, sans *transaction* et sans *concordat*. Quelque féroces que soient les préjugés, ils cèdent devant la terreur du socialisme, surtout chez ceux que le socialisme menace directement : c'est ainsi qu'on a vu tomber tout à coup les dernières barrières qui s'opposaient à l'action des Frères de la doctrine chrétienne et des autres congrégations vouées à l'enseignement primaire. Entre un Frère ignorantin et un magister socialiste, le choix ne peut être douteux, et la loi, en définitive, ne fait que constater ce revirement, déjà senti par tout le monde.

M. l'évêque de Langres rappelle aussi que la loi met légalement au niveau du brevet de capacité les lettres d'obédience délivrées aux religieuses par leurs supérieurs. Dans cette assimilation inspirée par les mêmes motifs que les dispositions favorables aux congrégations d'institutions primaires, l'illustre prélat voit la *liberté de l'éducation des filles*. C'est peut-être donner une bien grande signification à une disposition si simple ; mais cet optimisme étonnera moins si l'on a recours au chapitre dans lequel, à propos des lettres d'obédience, Mgr. Parisis a retracé, en termes vifs et profondément sentis, la conspiration contre l'enseignement des religieuses dont le succès devait compléter les en-

vahissements du monopole. « Eh bien ! ajoute alors le vénérable écri-
« vain, il est impossible de ne pas le reconnaître, le chapitre V de la loi
« nous délivre formellement de ces dangers ; l'éducation des filles est
« libre ; les lettres d'obédience remplacent légalement le brevet de ca-
« pacité pour toutes les institutrices appartenant à toutes les congré-
« gations religieuses reconnues. *La surveillance de ces établissements*, qui
« doit être tout à la fois si intelligente et si délicate, *ne s'exercera que*
« *d'après des règlements spéciaux ;* et grâce à ces dispositions rassuran-
« tes, la religion, longtemps inquiétée sur l'avenir d'une des plus pré-
« cieuses portions de son apostolat, pourra continuer à former deux
« des gloires les plus pures de la France, des mères chrétiennes et des
« Sœurs de charité. »

Il résulte de cette citation que, pour compléter l'énumération des bienfaits de la loi, M. l'évêque de Langres aurait dû y insérer un dernier paragraphe ainsi conçu : *La surveillance des établissements d'éducation pour les filles ne s'exercera que d'après des règlements spéciaux.* Mais cette proposition, ainsi dépouillée des développements qui l'entourent dans le chapitre dont nous venons de citer la conclusion, aurait donné lieu à quelques questions embarrassantes. On aurait demandé dès l'abord : Il y aura donc un mode de surveillance pour l'éducation des filles donnée dans les couvents ? Le législateur a hésité, il est vrai, à écrire formellement que les couvents de femmes seraient inspectés ; cette prétention aurait soulevé trop de répugnances ; nous n'en sommes pas moins obligés de croire à l'existence d'arrière-pensées qui montrent que la conspiration subsiste toujours, et que sur ce point le combat n'a été encore une fois qu'ajourné entre l'Eglise et ses adversaires. L'avenir même est ici plus menaçant que pour les établissements que voudraient former les congrégations d'hommes non autorisées. Celles-ci sont renvoyées à la loi sur les associations ; mais on livre les pauvres religieuses à la merci du futur conseil de l'instruction publique. « Art. 50. *Tout ce qui se rapporte à l'examen des institutrices, et à* « *la surveillance et à l'*INSPECTION *des écoles de filles, sera l'objet d'un rè-* « *glement délibéré en conseil supérieur.* » C'est-à-dire que la loi institue formellement une INSPECTION des écoles de filles, et qu'elle remet la détermination des formes de cette inspection à un conseil supérieur où les huit membres permanents, les deux protestants et l'israélite, en tout *onze* personnes sur *vingt-huit*, constitueront dès l'abord une minorité ou hostile ou peu favorable à l'Eglise, et où, pour compléter une majorité contre elle, il suffira que *quatre* des *neuf* membres désignés par le conseil d'Etat, la Cour de cassation et l'Institut, trois corps qui ne portent pas écrit sur leur front un certificat de catholicisme, inclinent dans

le sens de la conspiration si énergiquement flétrie par Mgr Parisis!

Voilà pour les avantages spécialement religieux : examinons actuellement ce qui concerne les avantages assurés à la liberté en général, et dont, comme de raison, la religion devra profiter. M. l'évêque de Langres établit à ce sujet que la loi « détruit l'obligation de l'autorisation « préalable, et qu'elle réduit à des conditions modérées les garanties « de moralité et de capacité exigées par la Constitution. »

Ces propositions sont exactes, et nous ne les contestons pas ; nous nous en réjouissons même, si l'on veut, avec les partisans du projet de loi. Mais y a-t-il donc là une si grande nouveauté ? Oui, si l'on passe du pur monopole, si soigneusement maintenu jusqu'à ce jour, à l'état légal, conforme non-seulement à la Constitution de 1848, mais encore à la Charte de 1830. Sans doute il est profondément déplorable qu'en dix-huit ans la monarchie de Juillet n'ait pas trouvé le temps d'accomplir une promesse de la Charte, et qu'en attendant elle ait imposé obstinément le joug du monopole universitaire ; sans doute, et ici nous nous trouvons d'accord avec Mgr Parisis, c'est quelque chose que d'être sorti de ce monstrueux *statu quo ;* mais enfin, n'est-il pas clair pour tout le monde que du moment qu'on aurait organisé légalement la liberté de l'enseignement, le régime de l'autorisation préalable aurait cessé? Sur ce point, la conquête est donc en quelque sorte forcée, ce qui réduit invinciblement la mesure de notre reconnaissance envers les auteurs de la loi nouvelle.

Reste la modération mise aux garanties de moralité et de capacité exigées par la Constitution ; mais sur ce point, notre satisfaction n'est pas encore sans mélange. Nous ajouterons même qu'au besoin nous n'aurions pas exigé une aussi grande modération. Oui, si on nous avait laissé la liberté du choix, si on nous eût dit : Qu'aimez-vous mieux, ou d'une carrière difficile à l'entrée, mais sûre après l'accomplissement des garanties d'admission, ou d'une profession dont l'abord est engageant, mais dont l'exercice peut être semé d'entraves et de déceptions, nous n'aurions pas hésité. Nous aurions dit : L'obstacle d'abord, pourvu que nous ayons la liberté ensuite. Les législateurs font des codes ; ils ne rédigent pas de prospectus.

III

Ainsi, quelques efforts que nous fassions pour nous mettre au diapason des partisans du projet de loi, dès que nous quittons la surface et que nous arrivons au tuf, nous trouvons le système sur lequel la loi se fonde, et ce système continue de nous paraître inacceptable. M. l'évêque de Langres, on le savait d'avance, on en sera bien plus convaincu

encore après avoir lu sa brochure, n'est pas plus favorable que nous au système de la loi ; mais, dans son esprit, la circonstance l'emporte sur le système même, et quand les raisons fondamentales lui manquent pour justifier la loi, il n'hésite pas à s'appuyer sur les terreurs du moment. L'illustre écrivain nous a formellement permis, dans un de ses discours, de distinguer quelquefois en lui le représentant de l'évêque : qu'il nous pardonne donc le regret profond que nous éprouvons ici à voir l'évêque céder en quelque façon la place au représentant ; et même il ne serait nullement nécessaire de recourir à un dédoublement si délicat d'une personne que nous respectons et que nous admirons dans son unité, telle qu'elle se présente naturellement à nos regards. L'évêque doit être fort rarement disposé, sur des questions aussi graves, à faire la part des circonstances ; le représentant doit se dire : S'agit-il d'un cas extraordinaire, d'un danger immédiat, nous avons la formule de la République romaine : *Ne quid detrimenti respublica capiat;* aux grands mots, les grands remèdes. Mais si l'on parle d'une loi organique, par conséquent d'une loi de principes et qui doit régler invariablement l'avenir, consignez à la porte toutes les terreurs passagères, et pour des dispositions qui voudraient être immuables, ne vous appuyez que sur des règles immuables. La raison le dit, l'expérience le démontre : les lois dictées par les circonstances sont emportées par des circonstances nouvelles. Vous avez mêlé le provisoire et le définitif, l'exception et la règle, et c'est pourquoi vous n'avez accompli qu'une œuvre éphémère, et pour une œuvre éphémère il n'a pas dépendu de vous que le catholicisme, que l'Eglise ne donnassent une consécration solennelle à une institution fondée contre le catholicisme et l'Eglise. Heureusement il n'en est rien.

On le voit, M. l'évêque de Langres ne nous a pas convertis à la loi, il ne nous y a pas même résignés ; il ne se proposait pas le premier but, nous lui demandons la permission de dire qu'il a manqué sur nous le second ; pourquoi cela ? C'est que, signalant à son point de vue les vices de la loi, il n'en a envisagé qu'une partie. Ce qu'il n'a pas vu, ou ce qu'il n'a pas dit, nous allons tâcher de le montrer aux yeux et de le proclamer à notre tour. Pour le faire brièvement, et autant que possible d'une manière péremptoire, il nous serait difficile de suivre l'ordre des idées développées dans la première partie de *la Vérité sur la loi de l'enseignement* ; nous y substituerons quelques propositions plus compréhensives, et qui, si nous ne nous faisons pas illusion, nous transporteront au delà du cercle dans lequel les deux commissions et l'Assemblée elle-même se sont si obstinément maintenues.

Au début de cette grosse affaire, personne ne savait encore où l'on

allait : c'est une justice à rendre à tous ceux qui y ont pris part. M. de Falloux, ayant accepté le ministère de l'instruction publique, était engagé par cela même à remplir les espérances si longtemps ajournées des catholiques ; son admirable position parlementaire lui rendait plus facile qu'à un autre d'amener à composition nos anciens adversaires, déjà si ébranlés par l'impression des derniers événements. C'est donc avec un sentiment de joie et même de confiance que nous avons vu le jeune ministre former des commissions dans lesquelles il mettait en face les uns des autres les hommes qui s'étaient naguère combattus avec le plus d'acharnement : on s'était bien trouvé de ces rapprochements dans les comités de l'Assemblée constituante et l'expérience justifiait déjà la hardiesse de la tentative.

En conséquence, on désigna les membres de deux commissions distinctes : l'une pour l'enseignement primaire, l'autre pour l'enseignement secondaire. Le choix des commissaires nommés était à la fois habile et loyal : il était permis d'attendre quelque chose de leurs délibérations. Cependant, à peine les deux réunions étaient-elles entrées en séance, qu'on apprit dans le public la résolution qu'elles avaient prise de se fondre en un seul corps et d'examiner en commun les deux enseignements. Si nous ne nous trompons, l'initiative de ces résolutions vint des commissions elles-mêmes, et le ministre ne fit qu'acquiescer à la proposition qu'on lui avait faite. A la nouvelle de cette fusion, nous ne pûmes nous défendre d'un triste pressentiment. Plus tard, et quand l'œuvre de la commission collective fut rendue publique, nous prîmes des informations sur les motifs qui avaient inspiré cette regrettable résolution, et l'on ne put nous en alléguer d'autres que des considérations de stratégie parlementaire. Etait-ce un piége dans lequel les catholiques avaient été entraînés dès l'abord, et qui suffisait pour paralyser leur action ? L'habitude des assemblées délibérantes et les préoccupations que crée cette vie exceptionnelle avaient-elles exercé cette fois, comme presque toujours, une influence prépondérante ? Quoi qu'il en soit, l'effet de la fusion était d'opérer au début des délibérations un nivellement des questions entièrement favorable aux prétentions universitaires.

Rien au monde n'est plus dissemblable que l'enseignement primaire et que l'enseignement secondaire, ou plutôt (car il est bon, pour se faire comprendre, d'écarter un vocabulaire administratif créé pour imprimer à tout une physionomie uniforme) rien ne diffère plus que l'enseignement populaire et la préparation à l'enseignement supérieur. D'une part, le programme est nécessairement limité ; de l'autre, il n'a de bornes que le temps qu'on y consacre et l'âge des élèves qui s'y appliquent.

Dans le premier système, l'instruction générale qu'on donne n'est qu'un corollaire de l'enseignement religieux ; dans le second, on n'a besoin, sous le rapport religieux, que d'entretenir les impressions données par la première communion, et l'effort se concentre principalement sur le développement des connaissances littéraires. L'enseignement populaire doit être étendu autant que possible à tous les citoyens ; l'enseignement préparatoire n'est propre qu'à ceux qui se destinent aux professions libérales. Bref, l'opposition est flagrante sur tous les points. Aussi, avant notre Université, aucun pays ne s'était avisé de ranger sous la même férule des éléments aussi dissemblables. Comme nous n'avons pas ici à écrire l'histoire de la question, il nous importe peu de rechercher si la centralisation impériale s'était proposé d'englober l'enseignement primaire dans le gouvernement de l'instruction publique : ce qui est certain, c'est qu'après une lutte qui se prolongea pendant toute la Restauration, lutte où l'esprit philosophique se proposait d'extirper l'enseignement religieux au moyen de la méthode lancastrienne, le gouvernement de Juillet parvint le premier à rattacher à l'Université la branche de l'enseignement primaire. On juge aujourd'hui avec une juste sévérité la loi de 1833, qui opéra cette annexion, parce qu'on voit trop clairement les inconvénients de cette loi ; mais il ne faut pas oublier que quand elle fut faite, la plupart des esprits modérés l'acceptèrent précisément comme un moyen de pacification, comme une *transaction* entre les prétentions alors jugées exorbitantes du clergé et les prétendus droits de l'indépendance philosophique personnifiée dans l'Etat enseignant.

Confondre ainsi dans une délibération commune la question de l'enseignement populaire et celle de l'enseignement préparatoire, c'était accepter l'ordre de choses universitaire créé par la loi de 1833 ; c'était en même temps abolir, ou du moins notablement restreindre l'influence des hommes spéciaux, en donnant réciproquement à ceux des deux catégories le droit de voter dans les questions que leurs études et la tournure de leurs idées ne les appelaient pas spécialement à résoudre ; c'était enfin compliquer le problème, en introduisant d'une manière générale des difficultés qui n'avaient d'importance que dans l'un ou l'autre domaine.

Voici, par exemple, deux des objections les plus graves que l'on élève contre la loi : elle attribue au clergé des fonctions qui peuvent le compromettre et dont l'exercice fera peser sur lui l'accusation d'envahissement, parce que ces fonctions ne rentrent pas directement dans le ministère sacré : elle constitue, au profit du conseil supérieur, un droit de censure exorbitant sur toutes les publications destinées à l'enseigne-

ment en général, même à l'enseignement libre. Eh bien! qui ne comprend à la première vue que ces objections ont bien plus de gravité pour ce qui concerne l'enseignement préparatoire que par rapport à l'enseignement populaire? Sans doute, au point de vue de notre auguste et impraticable Constitution, le niveau du suffrage universel présupposant la capacité universelle, c'est un crime de lèse-démocratie que de diviser la nation en classes émancipées et en classes nécessairement maintenues sous une tutelle. Mais au point de vue du bon sens et de la réalité (qui en vaut bien un autre), cette distinction est incontestable et nécessaire. Les gens qui ont poussé au développement indéfini de l'instruction primaire n'ont été les partisans si zélés du progrès indéfini que parce qu'ils espéraient qu'en infusant au peuple la substance de leurs petits livres, ils rendraient, au bout d'un certain temps, leurs propres idées adéquates au progrès lui-même. On sait ce que cette infatuation a produit. Le peuple et ses instituteurs, une fois la bride sur le cou, se sont faits des docteurs et des doctrines à leur usage : ils ont avidement absorbé tous les enseignements fondés sur la chimère de l'abolition de la pauvreté. Aujourd'hui, à côté des insensés et des criminels qui espèrent profiter de la prochaine victoire des barbares et tirer d'un cataclysme social des avantages que leur refusera toujours une société fondée sur l'ordre et le travail, il n'y a plus que des hommes convaincus de la nécessité de donner un frein aux passions et aux appétits populaires, autrement dit, de rétablir la tutelle des classes inférieures. Or, pour que cette tutelle n'ait rien de dégradant, il faut recourir à la religion chrétienne, qui, même dans les prescriptions les plus sévères, est toujours une doctrine de liberté.

Nous nous plaisons à le reconnaître, la loi va dans le sens de cette disposition universelle des esprits, en attribuant au clergé une influence directe sur l'instruction primaire ; ce qu'elle fait sans doute est imparfait et dangereux, parce qu'il y manque la netteté et la franchise. Pour combattre efficacement le mal, il ne faudrait pas établir sur la même ligne le maire et le curé, presque toujours antagonistes dans la grande moitié de la France ; il faudrait se mettre d'accord avec la nature des faits, en faisant de l'enseignement populaire un complément de l'enseignement religieux. Quoi qu'il en soit, l'arrangement adopté peut susciter à nos pauvres curés de campagne des difficultés et des déboires ; mais au moins on ne verra pas un homme de bon sens s'inquiéter désormais de l'empiètement du curé sur l'indépendance du maître d'école.

Que si l'on se transporte dans l'enseignement préparatoire, la question change de face. Le prêtre peut y remplir les fonctions d'institu-

teur ; il peut y être même le meilleur instituteur, mais aucune portion de son caractère sacerdotal n'est nécessairement attachée à cet emploi. Le sentiment de la liberté exige donc qu'on laisse chacun, dans cette circonstance, en user avec le prêtre comme il l'entend, l'appeler ou se passer de lui. Ce qui est vrai des individus l'est aussi des associations; de même que nous admettons la légitimité des associations religieuses, de même nous devons reconnaître à des corporations laïques le droit de distribuer l'instruction. Si ces corporations se renferment à leur tour dans leurs engagements, si elles n'empiètent pas sur le domaine de l'Eglise, leur position doit être aussi sacrée, nous allions dire aussi respectable, aux yeux de la loi, que celle des associations religieuses. En conséquence, il aurait été de la prudence comme de l'équité de ne point faire des membres du clergé les surveillants directs de l'enseignement préparatoire, par cela même que certains ecclésiastiques professent l'opinion, d'ailleurs très-permise et très-respectable, que l'enseignement même littéraire, même scientifique, appartient au clergé, au même titre que l'enseignement religieux. En face de cette prétention existe celle de l'enseignement laïque : cette dernière n'a rien de contraire à l'ordre moral ; elle ne crée pas un danger immédiat pour la société. En cas pareil, la séparation est de droit, et le législateur s'égare quand il va à l'encontre de ce droit.

La distinction que nous venons d'établir deviendra encore plus frappante, si nous envisageons la question de l'interdiction des livres, appliquée même à l'enseignement libre. On ne justifie une prétention aussi exorbitante que par des raisons de circonstance; il faut bien avoir un moyen d'arrêter le déluge de mauvais écrits qui empoisonnent le peuple, etc. Mais ici, si l'on abstrait la question de circonstance et si l'on reste dans les principes, ne les trouvera-t-on pas étrangement violés, partout ailleurs que dans l'enseignement populaire? Quand il s'agit du peuple, livré malheureusement aux influences les plus grossières, on se sent disposé à approuver le législateur ; il intervient dans cette question, pour ainsi dire, de salubrité morale; mais quand il s'agit de l'enseignement préparatoire, l'instituteur, offrant par son instruction même une garantie plus sérieuse à la société, réclamera aussi avec plus de succès contre les entraves directes ou indirectes qui peuvent y porter atteinte; et le législateur, s'il est prudent, s'il est juste, tiendra compte de cette susceptibilité.

Aussi nous aurions trouvé tout naturel que chacune des deux commissions, si elles fussent restées séparées, eût conclu dans un sens différent sur les questions que nous venons d'examiner; que celle de l'enseignement populaire eût attribué davantage à l'action directe du prêtre; que

l'autre au contraire l'eût avec soin écartée; et cette diversité dans les conclusions eût contribué d'une manière efficace à la solution du problème.

Un autre point sur lequel l'erreur nous semble avoir été complète, c'est l'inspection. M. l'évêque de Langres exprime hautement le regret qu'on n'ait pas fait droit aux observations très-fondées qu'il présentait à ce sujet : « Disons d'abord qu'il ne fallait pas écrire *inspection*, mais « *surveillance*, puisque c'est le terme de la Constitution. Nous avons fait, « à plusieurs reprises, et avec beaucoup d'insistance, cette observation « auprès des personnes compétentes. On nous a répondu que C'ÉTAIT LA « UNE QUERELLE DE MOTS ; que l'*inspection* pouvait être entendue dans « un sens moins sévère que la *surveillance*, et qu'il fallait dire *inspection*, « puisque *il y avait des inspecteurs*. Nous avons repris que des *inspecteurs* « tels qu'on les a établis ne semblaient pas nécessaires ; mais nos pa- « roles n'ont porté avec elles aucune conviction. »

M. l'évêque de Langres a-t-il voulu nous donner un échantillon de la gravité et de la profondeur des discussions qui ont donné naissance à la loi ? Au moins en répliquant, comme il l'a fait, à des objections si étranges, a-t-il fait preuve d'une rare condescendance. *Il faut dire inspection, parce qu'il y a des inspecteurs;* mais la question était précisément de savoir s'il y aurait des inspecteurs, et la lettre de la Constitution n'y obligeait nullement. Sans doute il aurait mieux valu se contenter de cette seule énonciation : *L'enseignement est libre;* car dans un gouvernement organisé comme le nôtre, la surveillance est de droit, et dire spécialement que la liberté n'existera qu'à condition de la surveillance, c'est faire entendre qu'on veut une surveillance qui serve, pour ainsi dire, de compensation à la liberté. Mais pour répondre à cette interprétation de l'article de la Constitution, il aurait suffi, ce nous semble, d'établir que l'*inspection* excluait la liberté.

Nous avons pris en France de telles habitudes de centralisation, nous avons sous ce rapport, comme l'a si admirablement démontré M. de Champagny, tellement frayé les voies au socialisme, que les conditions de la liberté nous sont devenues en quelque sorte inintelligibles. Dans les pays, au contraire, où la liberté est pour ainsi dire passée dans le sang, et surtout dans le pays type en fait de liberté, on aime mieux supporter beaucoup d'inconvénients et même d'abus dans le détail que de laisser entamer soit les droits des individus, soit ceux des associations. L'Anglais commence par exclure de son domicile, avec un soin jaloux, non-seulement l'inspection, mais la surveillance, et c'est par cette première exclusion qu'il oblige l'Etat à se renfermer strictement dans ses limites. Chez nous, au contraire, il suffit de démontrer qu'un abus existe

ou peut exister quelque part, pour y justifier immédiatement l'intrusion de l'Etat. Nous raisonnons d'abord d'après un idéal théorique qui exclut en nous le sentiment de la réalité, et nous personnifions dans l'Etat la perfection abstraite que nous nous sommes créée, sans nous inquiéter le moins du monde de savoir si les abus que produit l'action centrale ne sont pas pires que ceux qui se glissent infailliblement dans tout gouvernement d'une chose particulière.

Mais en raisonnant comme nous le faisons en France, on arriverait à l'inspection de tout, même de la magistrature et de ses jugements, même du clergé et des sacrements qu'il administre ; et déjà l'inspection des petits séminaires est un premier établissement fondé sur la lisière du domaine sacré.

Si on s'était rendu compte de ce que c'est que l'inspection, si la routine de la centralisation n'avait empêché de comprendre que l'inspection est le signe le plus clair de la toute-puissance, que partout où l'inspection existe, le fonctionnaire inspecté n'échappe à son tyran immédiat que par une soumission encore plus grande au maître d'en haut qui domine l'inspecteur lui-même, on aurait admis, comme une conséquence rigoureuse de la proclamation du principe de la liberté d'enseignement, l'impossibilité de maintenir l'inspection ; personne ne se serait avisé de traiter de *querelle de mots* la distinction à établir entre l'*inspection* et la *surveillance*.

Or, la conséquence de la facilité avec laquelle la première commission s'est laissée aller à admettre l'inspection, *parce qu'il y avait des inspecteurs*, ne s'est pas bornée à cette reconnaissance d'un rouage qui exclut la liberté : elle a lancé les auteurs de la loi à pleines voiles dans la superfétation administrative. Elle aura contribué ainsi à achever d'étouffer en France l'enseignement sous la pression de ceux qui n'enseignent pas. Pour opérer quelque bien, même dans l'Université, la première condition était de relever la dignité du professorat et de lui rendre, autant que possible, l'indépendance que l'organisation administrative de l'Université lui a fait perdre. Le professorat se noyait, aujourd'hui il est noyé : voilà sous ce rapport toute la différence entre le *statu quo* et la nouvelle loi.

Ici se présente une observation qui n'a pas échappé à M. l'évêque de Langres. Il se plaint, fort doucement il est vrai comme toujours, qu'on n'ait tenu, en règlant l'enseignement secondaire, aucun compte de l'enseignement supérieur ; et se bornant à l'expression de ce regret, l'illustre prélat passe outre. Mais précisément c'était là la grande pierre d'achoppement. La constitution indépendante de l'enseignement secondaire est une anomalie qui n'existe nulle part ailleurs au même degré

qu'en France, et cette indépendance a fini par organiser la plus dangereuse des absurdités, puisqu'à force d'augmenter l'importance de l'enseignement secondaire, on a réduit l'enseignement supérieur à une apparence quelquefois brillante, mais au fond sans réalité. La commission qui devait s'occuper de l'enseignement supérieur après celle des deux autres enseignements, et qui n'a tenu qu'une séance, avait commencé par poser ces questions : Quelle est la ligne de démarcation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur? En fait, la France possède-t-elle un enseignement supérieur? Et l'on avait reconnu la nécessité d'une longue discussion pour résoudre ces questions préliminaires. Infailliblement, le travail opéré sur l'enseignement supérieur eût altéré les conclusions de la précédente commission jusqu'à les détruire, et c'est sans doute pour cela, indépendamment de la maladie de M. de Falloux, que la commission de l'enseignement supérieur n'a plus été convoquée.

Au milieu de l'émotion causée par la publicité du projet de loi, quand nous nous plaignions qu'on eût laissé intacte l'organisation de l'enseignement secondaire, honte de l'esprit humain et perte de la France, quand nous nous plaignions de voir toujours en suspens la question du baccalauréat, qui est, comme nous l'avons dit ailleurs, la clef de voûte de l'édifice, on nous répondait de prendre patience, et que bientôt une loi sur l'enseignement supérieur résoudrait ces difficultés. Maintenant, la commission qui devait faire le travail préparatoire de cette loi n'existe plus, les circonstances ont changé, et après un labeur aussi pénible que la triple discussion de la première loi, après les mauvaises impressions qu'elle a laissées et que l'exécution même de la loi augmentera encore, on ne peut songer à un nouveau projet qui remettrait tout en question. Nous prévoyions ces conséquences, nous l'avons dit lorsqu'il en était temps : on nous a répondu que nous divisions les catholiques, et que nous étions de mauvais soldats. Devant de telles imputations, ne fallait-il pas se taire ? Notre prudence a paru louable, et pourtant nous la regrettons aujourd'hui.

Oui, nous avons faibli devant la bourrasque : un reproche de cette nature adressé à des hommes qui ont épuisé leurs efforts pour maintenir l'union entre les catholiques nous a porté un coup trop sensible ; nous avons méconnu nous-mêmes le devoir de notre tâche, parce qu'on le méconnaissait. L'esprit français est rempli de fougades, c'est son défaut capital; il y a des moments où le bruit soulevé par l'irritation et la légèreté empêche les gens raisonnables de se faire entendre : quand un tel bruit arrive à son apogée, ne descendez pas de la tribune ; si vous le faites, vous êtes vaincu avant d'avoir engagé sérieusement le combat.

M. l'évêque de Langres a exposé avec sincérité les vices de la loi, mais il n'a abordé qu'une partie des objections qu'elle soulève : à notre tour nous avons entrepris cette critique en étendant l'horizon de nos remarques; mais le lecteur doit être déjà fatigué de la longueur de cet article, et surtout de son inutilité. Pour dire toutes les conséquences qui résultent seulement de l'omission de l'enseignement supérieur dans la constitution de l'enseignement secondaire, il faudrait un travail aussi long que celui qu'on vient de lire. Et pourtant il faut mettre fin à cette polémique. *Cosa fatta capo ha*, *chose faite à une tête*, disait le Buondelmonte qui engagea dans Florence la querelle des Guelfes et des Gibelins, et cette querelle, après avoir fait verser des flots de sang pendant quatre siècles, aboutit à la ruine de la république. Il n'en sera pas de même pour notre cause, mais uniquement parce que Dieu défend la sienne, et qu'il sait mieux que nous ce qu'il fait.

Un dernier mot en finissant, et qui fera comprendre ce que notre position a de pénible : parmi les hommes qui, dans le Parlement, ont soutenu avec le plus de résolution le projet de loi, il faut placer en première ligne M. Berryer. Entre M. Berryer et nous, il n'y a pas ce qu'on peut appeler une querelle de famille ; l'illustre orateur a vu avec bienveillance les actes du *parti catholique*, mais il n'y a jamais pris une part directe et personnelle. Nous n'avions donc aucun droit de nous étonner de ce qu'il patronait la loi ; nous nous affligions seulement de voir une si noble influence mise au service d'une mauvaise cause.

La discussion du budget vient de révéler une nouvelle face du talent de M. Berryer; le géant est sorti de son repos : il l'a fait avec un éclat merveilleux pour la cause que nous défendons. Sa réponse à l'hypocrite réquisitoire de M. Jules Favre, sur l'inamovibilité des desservants, est une nouvelle preuve que le plus grand prestige de l'éloquence parlementaire s'attache maintenant aux questions religieuses. Ainsi notre âme est déchirée, et les mêmes hommes, pour des questions qui se touchent de si près, excitent tour à tour nos regrets et notre reconnaissance. Que de raisons pour se rendre, s'il eût été permis de se rendre!

DE

L'ESPRIT CATHOLIQUE DES LORRAINS

ET DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE.

(3e article [1].)

IV

La Lorraine se consolait un peu de la perte de Léopold en trouvant dans son fils, François III, une partie des qualités du père : le jeune prince était simple, affable et bienfaisant. Le bonheur des Lorrains continua pendant sept ou huit années ; les traités de 1737 y mirent un terme.

La France avait repris des avantages militaires, grâce aux talents de Villars et de Berwick; comme escompte de sa réussite, elle voulait absolument les duchés, pour le beau-père du Roi, pour Stanislas. Les grandes puissances finirent par lui accorder ces provinces, qui ne leur appartenaient pas. François reçut, il est vrai, de brillantes compensations : la Toscane, l'espoir de la couronne impériale, et la main de Marie-Thérèse. L'affection qu'il portait à son auguste cousine put seule lui rendre moins pénible le sacrifice de la Lorraine, que sa famille avait possédée, et presque toujours rendue heureuse, pendant sept cents ans.

A la nouvelle de ces traités, qui mettaient fin à leur nationalité et à leur autonomie, la douleur des Lorrains fut inexprimable ; le pays offrit le tableau d'un désespoir universel ; chaque famille semblait plus profondément affligée que si elle eût perdu un de ses membres. Quand les princesses partirent, la foule se cramponna aux voitures ducales, entrava les roues, détela et redétela les chevaux ; « comme s'ils eussent encore pu (pauvres gens !), à force de sanglots et de prières, empêcher de s'éloi-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 715.

gner d'eux l'auguste et chère dynastie... en qui, par tant de siècles de succès ou de revers communs, par des gages si multipliés d'intelligence et d'amour réciproque, tout un peuple s'était incarné [1]. »

Race infortunée ! Le siècle de Voltaire commençait ; l'air devenait mortel pour les nations généreuses et croyantes : la Lorraine, comme la Pologne, devait périr. A ses ducs, si profondément catholiques, succéda un monarque sans caractère, assez chrétien encore, mais déjà presque philanthrope, qui, puérilement jaloux du passé, fit ce qu'il put pour en effacer la mémoire.

La Lorraine dut à Stanislas plusieurs nouveaux édifices, quelques fondations utiles ; mais il détruisit, pour le moins, autant qu'il édifia ; et, soumis au gouvernement français, il n'osa, ou ne put, se défaire du chancelier La Galaizière, qu'on lui avait donné pour surveillant. Tandis que le Roi cherchait à mériter l'affection de ses sujets, le chancelier les torturait par toute sorte d'exactions et d'injustices. Dès son arrivée, ce tyran subalterne se hâta de compliquer les formalités des procès. Il créa une maréchaussée irresponsable, qui dépendait de lui seul, et qui ouvrait ou fermait les cachots, malgré les arrêts les plus formels. Forgeant des pénalités à son choix, il condamna aux galères de malheureux paysans pour des délits de chasse ou de contrebande. Ne respectant pas plus la lettre des traités que leur esprit, il faisait, malgré la neutralité promise, tirer la milice pour la France, et, rendant les communes responsables de leurs miliciens, non-seulement désertés, mais tués, il astreignait celles-ci à remplacer leurs enfants morts au champ d'honneur. Il QUINTUPLA les impôts ; il créa pour 60 millions d'offices, et les fit revendre à bas prix à ses créatures. Il prenait aux propriétaires, sans discussion et sans paiement, les terrains nécessaires à l'établissement des chemins. Il fit abhorrer le nom de corvées, par l'inhumanité avec laquelle il les exigea, et qui compromettait la santé, la vie même des corvéables. Les campagnes furent tellement épuisées par lui, que des centaines de familles cessèrent de cultiver la terre. Comme un grand nombre de paysans, ne trouvant plus de travail dans un pays ruiné, quittaient la Lorraine [2], — lui, qui voulait qu'on ignorât les effets de sa façon d'admi-

[1] P. G. de Dumast, *Nancy*, p. 21.

[2] Il y a en Hongrie, auprès d'Arad, cinq grands villages peuplés de paysans lorrains qui émigrèrent à cette époque. François de Lorraine leur fit donner des terres fertiles Ils vivaient dans l'aisance, il y a quelques années, quand nous habitions la Hongrie. Les vieillards seuls parlaient encore un patois français ; les jeunes gens avaient adopté le costume et la langue des Magyars.

nistrer, il défendit aux habitants d'émigrer sans sa permission, sous peine de confiscation *de corps* et de biens [1]. En vertu de cette ordonnance, les malheureux fuyards saisis étaient envoyés à la potence.

La magistrature protesta vainement contre ces iniquités effroyables : le tyranneau eut l'audace et le crédit de faire exiler les pétitionnaires (le conseiller Châteaufort et deux de ses collègues), et il osa nommer à leurs siéges trois intrus, dont l'un était le fils de son perruquier. Souvent arrivaient aux oreilles de Stanislas les plaintes de ses sujets ; mais il se bornait à faire au chancelier de timides représentations, ou peut-être à mander parfois, secrètement, à la reine sa fille, les griefs de son peuple contre le puissant gouverneur [2]. Enfin l'aristocratie lorraine se réunit tout entière, et, d'un commun accord, éleva la voix en faveur des opprimés, auprès de Louis XV lui-même. Ses énergiques réclamations, dédaignées à Lunéville, furent entendues à Versailles, et la tyrannie du *chancelier pandour* [3] eut un terme ; mais il avait régné déjà vingt-six ans !

Si faible vis-à-vis du commissaire français, Stanislas montra du moins, dans une affaire grave, une admirable fermeté. Lorsque les Jésuites, sous le coup d'une persécution générale, étaient bannis des pays voisins, Stanislas, digne cette fois des ducs de Lorraine, eut le noble courage de protéger ces innocents, de conserver dans ses états l'ordre célèbre. Grâces à lui, les successeurs de saint François Xavier purent continuer d'élever les enfants lorrains dans la science chrétienne, les former à la vertu ; et l'on vit encore quelques lueurs catholiques jaillir du sol lotharingien vers la fin du XVIIIe siècle. Ainsi, du sein de l'Université lorraine, était parti, en 1755, le mémorable discours du P. Guénard *sur les caractères de l'esprit philosophique*, « discours qui, marquant les droits de la pensée humaine aussi bien que ses limites, » fut couronné par l'Académie française. Un des élèves du P. Guénard, le P. Grou, a été le précurseur du mouvement catholique de l'Angleterre ; et, lorsque tout se taisait ou rampait devant les philosophes, si en vogue, si puissants alors... les seuls coups qu'aient osé décocher contre eux la comédie ou la satire, ce sont deux poëtes lorrains qui les ont lancés : Palissot et Gilbert. Toute l'opposition vraiment littéraire qui fut faite au philosophisme pendant les jours de son crédit, se résume dans ces deux noms. Les plaisanteries du premier, l'éloquente in-

[1] Les méchants, a-t-on fort bien observé, ont un talent particulier pour inventer des mots équivoques et presque bénins, qui atténuent l'horreur du mal.

[2] On discute même sur la réalité de cette circonstance atténuante.

[3] On eût dit à notre époque le chancelier *cosaque*.

dignation du dernier, vengèrent du moins un peu le bon sens et la vertu, outragés par les libres-penseurs du temps, devanciers de Robespierre. Ainsi, la Lorraine, expirante, conservait au moins par sa plume, comme jadis par son épée, le rôle privilégié de défendre les vrais principes.

Chose remarquable ! respectant toujours ses souverains parce qu'elle ne les avait jamais adorés, elle avait eu la clairvoyance, le mérite, d'éviter, quand chacun y tombait, l'idolâtrie monarchique, qui n'est qu'une variété du fétichisme révolutionnaire : elle sut se préserver aussi du servilisme vis-à-vis de l'esprit français, après qu'il eut été faussé par les Voltaire et les Rousseau.

Lorsque la Révolution éclata, la Lorraine, comme les autres *pays d'États*, se prononça d'abord pour le mouvement, qui promettait de rendre à la nation des droits politiques, des libertés religieuses et civiles. Plus tard, les Lorrains blâmèrent hautement les excès de l'anarchie ; même après le 10 août, ils osèrent expulser de leur ancienne capitale les bataillons des trop fameux *Marseillais*, devant qui tout tremblait ; et jusque sous la Terreur, ils ne laissèrent point se dresser à Nancy l'échafaud politique. Mais ils sont postés près de la frontière, au premier rang pour défendre l'indépendance du pays : aussitôt que l'étranger mit le pied sur le sol français, vingt-huit bataillons de volontaires s'élancèrent à la fois, des seuls départements de la Meurthe et des Vosges. Cet enthousiasme patriotique et militaire eut tant de durée et d'effet, qu'à la paix de 1815 Nancy se trouva remplie, peuplée pour ainsi dire, d'officiers-généraux ou supérieurs. L'un d'eux, qui joignait à la science et à la valeur une simplicité patriarcale avec d'admirables vertus chrétiennes, le général Drouot, présentait encore de nos jours le type du Lorrain d'autrefois.

Non que dans les rangs opposés ne se trouvassent aussi, venus des deux duchés, beaucoup de membres d'une belliqueuse noblesse, qui s'était crue obligée de répondre à l'appel fait à son corps au nom de l'honneur. A la dispersion de l'armée de Condé, ne revoyant pas encore l'ordre en France, ils s'étaient rangés sous les drapeaux de l'Autriche. Là, du moins, ils combattaient à côté des fils de leurs anciens ducs, pour l'indépendance des nations, et pour les grands principes de justice sur lesquels repose la paix de la société [1]. Plusieurs de ces gentilshommes s'élevèrent aux plus hauts grades militaires en Autriche, et se montrèrent les fidèles soutiens des descendants de François III.

[1] Parmi les généraux ou lorrains, ou alliés à plusieurs familles lorraines, qui se sont distingués au service d'Autriche pendant la révolution, nous citerons MM. de

V

Le bon François de Lorraine n'a guère fait de bruit dans l'histoire : la renommée de Marie-Thérèse l'a presque effacé. Cependant il eut sa part d'épreuves et de persévérance pendant la guerre de 1740, et, s'il ne chercha point l'éclat, il sut se faire estimer et aimer. Une inondation terrible ravagea les faubourgs de Vienne, en 1744 : on vit le souverain exposer sa vie pour secourir les familles en péril, et il donna aux malheureux inondés tout l'argent dont il pouvait disposer [1]. Élu César l'année suivante, il continua de tenir sa cour avec la noble simplicité des Vaudémont. C'est depuis son avénement que les empereurs sont abordables pour tout le monde ; ils vivent, comme on sait, presque bourgeoisement, réservant le luxe et l'étiquette pour les cérémonies d'apparat où ils représentent la nation [2].

François mourut, après vingt ans de règne, regretté de ses sujets : prince assez peu remarquable peut-être, mais n'ayant pas eu un tort, pas commis une faute ; mais courageux, loyal, irréprochable ; mais, en somme, n'ayant point dégénéré de ses ancêtres, et toujours demeuré digne de porter l'écu de cette maison de Lorraine, dont, avec son frère, Charles-Alexandre, il était le dernier type autochtone, le dernier membre qui fût né sur le vieux sol héroïque d'entre Rhin et Meuse. — De son vivant, avait été institué le plus estimé des ordres militaires de l'Europe, l'ordre de Marie-Thérèse [3], rare et brillante récompense des exploits signalés.

Lambertye, de Vincent, de Ficquelmont, de Crenneville, Vacquant, Mensdorf, Pouilly, Baillet de la Tour, de Vaulx, etc.

[1] Quelques historiens prétendent que l'Empereur devint avare plus tard. Je doute qu'ils méritent croyance : ce sont des rationalistes, et ils parlent sans preuves.

[2] A Paris, lors de la promenade de Longchamp, les voitures royales, tant qu'il y eut une royauté, passaient au centre de la chaussée. Quelque inoffensif et simple que paraisse un tel privilége, les empereurs de la maison de Lorraine n'ont jamais voulu en jouir. A Vienne, au Prater, ils suivent la file générale, et leur voiture ne marche qu'à son rang. L'un d'entre eux, à qui des étrangers étonnés en demandaient la raison, répondit : « Dans une cérémonie publique, je dois m'environner de la splendeur attachée à mes fonctions, et d'une majesté qui fasse honneur à mon peuple ; mais quand je me promène, je suis un particulier, un citoyen, et ne dois pas m'arroger plus de droits qu'un autre. » L'idée, quoique bien délicate, est juste ; mais il n'y avait que les princes de Lorraine, au monde, pour se faire de pareils scrupules, et pour prendre l'initiative de ces perfections de sentiment.

[3] Dans cet ordre, le seul en Europe où la faveur de cour n'ait jamais eu aucun accès, ce sont les membres eux-mêmes qui, dépositaires de l'honneur du corps,

Si l'empereur François eût encore vécu à l'époque de la confédération de Bar, il est probable que le partage de la Pologne ne se fût pas aisément accompli ; car Marie-Thérèse elle-même ne ratifia pas sans peine cette épouvantable iniquité, où elle voyait en outre une faute politique des plus graves, et dans laquelle elle ne tomba que par suite de l'abandon où la laissait la France [1]. Lorsque, cédant enfin aux obsessions de la Prusse et de la Russie, qui étaient encouragées par son propre entourage, et trop peu combattues par la diplomatie occidentale, l'Impératrice signa le traité, elle écrivit, à côté de sa signature, une sorte de protestation, et prédit que de cet acte injuste découleraient de longs troubles. La prédiction de la trop faible Marie-Thérèse s'est accomplie déjà, pour toutes les puissances catholiques qui ont trempé, par indolence ou par crainte, dans ce crime de lèse-société. L'Autriche, surtout, en a souffert, et elle est exposée à en souffrir encore davantage. On peut dire, empruntant une locution turque et musulmane, que, dès ce monde, la Pologne *pèse sur le cou* de l'Autriche. Malgré la sympathie que méritent par d'autres côtés cette antique puissance catholique et ses souverains, on a grand'peine à leur pardonner de s'être joints à leurs voisins hérétiques et *parvenus*, pour démembrer la Pologne. L'instigateur capital de ce crime, ce fut l'esprit rationaliste du temps, qui avait substitué au culte de la justice l'idolâtrie de la force et du succès. Le guide de l'opinion, Voltaire, félicita les princes spoliateurs, comme s'ils eussent accompli un grand exploit; et les malheureux Polonais, voyant qu'ils n'inspiraient pas même de pitié, ne firent d'abord presque aucune résistance.

VI

Où la grande et bonne Marie-Thérèse avait failli, Joseph II ne pouvait éviter une chute plus profonde ; aussi se prêta-t-il volontiers aux parta-

votent l'admission de chaque nouveau chevalier. Il faudrait à la France une institution semblable, donnant droit à un supplément de traitement.

[1] Un auteur que nous avons lu, mais dont le nom nous échappe, assure qu'avant de céder, Marie-Thérèse fit sonder Louis XV, lui demandant ou de la soutenir, ou tout au moins de ne pas dire qu'il ne la soutiendrait pas, et de laisser les esprits en suspens. Rien qu'avec le doute que les troupes françaises pourraient venir à son aide, elle se faisait forte encore de tenir tête, pour le moment, à la Prusse et à la Russie, et d'obtenir l'ajournement du projet fatal. Mais Louis XV, dit-on, n'accorda pas même cela; son parti pris, de vieillir en paix, était si bien arrêté, qu'il eut la faiblesse de le laisser entendre aux ambassadeurs du Nord. Alors Catherine et Frédéric n'hésitèrent plus, et Marie-Thérèse, découragée, finit par accéder au partage.

ges successifs de la Pologne. Le règne de ce prince est une des études les plus intéressantes que l'on puisse faire sur le XVIII[e] siècle. Arrêtons-nous-y un moment.

Tous les rationalistes mitigés ont élevé Joseph II jusqu'aux nues ; et, en effet, ils ne pouvaient trouver un meilleur modèle. Au contraire, les écrivains catholiques, et surtout ceux de Lorraine, l'ont jugé avec une rigueur sans tempéraments. Écoutons M. de Dumast :

« A Joseph II, rapetissé au point de n'être plus, de son propre aveu, *que royaliste*, il appartenait d'abjurer les fières traditions du sang de Lorraine, et d'être assez méchamment sot, au milieu de tout son esprit, pour s'imaginer SE GRANDIR, en essayant de violer tous les droits : droits du Ciel et droits de la terre.

« Lui, le premier de sa lignée, il rompit avec les idées de moralité civique, et avec l'Eglise, leur vieille protectrice. D'une main, il outrageait la Papauté dans Rome ; de l'autre, il déchirait le pacte des constitutions, à Bude, à Prague et à Bruxelles. Déplorable novateur, qui, tout enivré des vapeurs de l'orgueil anti-chrétien, se complaisait à désoler le Saint-Siége, antique appui des franchises de l'Europe ! Pauvre insensé qui, se flattant d'asseoir librement ce cher absolutisme, tant prêché par les rêveurs philosophes de son temps, et ne prévoyant point, pour ses successeurs, les fruits de l'arbre d'anarchie, dont il jetait lui-même la semence sous leurs pas, jubilait de se sentir sans frein, et de pouvoir humilier à ses pieds, par un court et dangereux triomphe, la majesté de Dieu et celle du peuple !

« Qu'il était loin par là de ses ancêtres !... eux, qui, chevaliers infatigables de la vérité et de la vertu, avaient, au prix des plus coûteux sacrifices, gardé leur double foi, orthodoxe et libérale ! Eux qui, promoteurs ardents de toute espèce de bien... avaient marché fermement dans la ligne où le respect de l'Evangile et de la Chaire apostolique s'unit au zèle de l'intérêt des masses ! Eux qui avaient su, probes à la fois et progressifs, se montrer les plus constants défenseurs de la dignité humaine, et mériter que leur maison fît dire d'elle, en forme de proverbe, aux nations de la République chrétienne : *Hinc libertas ;* « c'est de là que part la liberté [1]. »

L'esquisse, en somme, est profondément vraie ; mais les traits nous en semblent trop durs. Joseph II présenta, comme l'a dit M. Cochut, « un bizarre mélange d'étourderie juvénile et de morgue officielle, de

[1] *Nancy* (seconde édition), p. 83. — *Hinc libertas* était la devise des Guise.

« philosophisme sentimental et d'inflexibilité despotique. » Plein des préjugés du rang suprême, il heurta violemment les croyances, les habitudes, les intérêts, les libertés des peuples. S'imaginant être royaliste, il ne fut, comme Louis XIV et Napoléon, que révolutionnaire. Mais ses intentions étaient loyales, sa bienfaisance était sincère. Il y avait dans son caractère et sa conduite un côté bon et séduisant ; non suffisant, toutefois, pour atténuer beaucoup ses imperfections et ses fautes.

Dès son enfance, il montrait un penchant à l'indépendance, qui effrayait sa mère. Il avait la curiosité du savoir, mais peu d'application. Son humeur était taciturne, son caractère d'une exaltation concentrée. Mettez un naturel de ce genre sous la direction d'un libre penseur qui ait du talent, et celui-ci formera un remarquable continuateur de Luther. Joseph eut pour éducateur le fameux Bartenstein, homme imbu de philosophisme gallican, et qui rédigea pour son disciple un cours d'histoire et de droit politique [1] ; là, sans doute, se trouvaient en germe les innovations tentées plus tard par le prince.

Devenu adolescent, Joseph se rendit à l'armée ; brave jusqu'à la témérité, il s'exposa tellement, que Marie-Thérèse se hâta de le rappeler, craignant qu'il ne devînt un second Charles XII. La main de l'aimable Isabelle de Parme consola le jeune homme ; mais il perdit et sa femme et l'enfant qu'elle lui avait donné. Une seconde union, stérile et malheureuse, ne fit qu'augmenter ses regrets.

A l'âge de vingt-quatre ans, il succéda aux titres de son père. Marie-Thérèse, dont les idées s'accordaient peu avec les siennes, le tint éloigné des affaires importantes. Pour dépenser de quelque façon l'activité de son imagination, le jeune empereur se mit à parcourir l'Europe. Il visita l'Italie, puis il alla saluer le roi de Prusse, dont il était admirateur passionné. Dès la première entrevue, Frédéric le jugea avec sagacité. « Mon jeune voisin, dit-il, a le désir d'apprendre, mais il n'a pas la patience de s'instruire. » C'est dans une seconde visite au roi philosophe que Kaunitz, compagnon de Joseph, décida avec Frédéric le partage de la Pologne.

En 1777, l'Empereur se rendit à Paris, où, par la simplicité de sa vie et de ses manières, il fit l'admiration des gens. On sait qu'il visita, entre autres beaux esprits de ce temps-là, Buffon et Jean-Jacques.

Et Jean-Jacques!..... Quel spectacle étrange et douloureux, et qui montre bien l'état de la pensée d'alors ! Le sophiste enfant de Genève, le précurseur du socialisme, visité par qui ? par le César du Saint Em-

[1] Cet ouvrage forme 15 volumes in-folio : il est demeuré manuscrit.

pire ! par le chef même de l'auguste maison de Lorraine ! — Toutefois, grâce à un reste d'honnêtes instincts, qui repoussaient au moins les écrits obscènes et le cynisme railleur, Joseph II, quoi qu'il n'eût passé qu'à une lieue de Ferney, n'était point allé voir le patriarche du lieu [1].

L'Empereur s'en revint de France plus rationaliste que jamais, plus épris encore qu'auparavant des systèmes despotiques et centralisateurs, dont il venait d'entendre prôner le mérite par les libéraux de notre pays.

L'électeur de Bavière vint à mourir sans enfants. Joseph et son ami Kaunitz, qui avaient pris goût aux partages, réussirent à s'entendre avec l'héritier de l'électorat, qui leur permit d'occuper ses états. Mais Frédéric empêcha cet agrandissement de l'Autriche, et Marie-Thérèse, jugeant sainement des possibilités, conclut la paix avec la Prusse, malgré son fils [2]. Celui-ci, très-irrité, partit pour la Russie, où il charma Catherine, qui le proclama le prince le plus accompli de son temps : triste approbation qu'un éloge provenant d'une telle bouche !

A son retour à Vienne (1780), l'Empereur trouva sa mère mourante. Après lui avoir rendu les derniers devoirs, il se hâta d'entamer ses réformes.

On a peine à concevoir la prodigieuse fécondité dont il fit preuve. Neuf années de règne lui suffirent pour lancer huit mille édits. — Les uns attaquaient les libertés et l'influence de l'Eglise catholique, et prétendaient faire, des ministres sacrés, des employés soumis à l'Etat comme les popes russes ; d'autres tendaient à détruire les franchises et la langue nationale de chaque province. Toutes ses ordonnances avaient un but commun : fondre les idées, les sentiments, les croyances de la population de l'Empire, de façon à en former un amalgame informe et impuissant, désormais manipulable à volonté, selon le bon plaisir de l'Empereur. Socialiste à son insu, ce despote naïf s'imaginait réaliser, de la sorte, un grand progrès libéral et gouvernemental.

« Mon prince, écrivait-il à l'archevêque de Saltzbourg (1781), l'adminstration de mes états exige un changement radical et prompt. L'Empire doit être régi d'après mes principes. Ainsi, les priviléges, *le fanatisme*, *la servitude de l'esprit*, doivent disparaître, et chacun doit être mis en

[1] Aussi, Voltaire, qui lui avait préparé une brillante réception, ne cessa-t-il, depuis ce temps, de maltraiter dans ses écrits le jeune empereur.

[2] Frédéric fit avorter aussi, plus tard, une combinaison bien plus avantageuse : l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas ; échange convenu entre Joseph II et l'Electeur, et qui eût formé, des peuples catholiques de la haute Allemagne, un faisceau compact, assurément désirable sous bien des rapports.

possession de ses libertés innées, de ses droits naturels. Le monachisme a envahi l'Autriche... Les moines sont des sujets inutiles et dangereux, parce qu'ils se soustrayent aux lois civiles, et qu'en toute circonstance ils se tournent vers Rome. Lorsque j'aurai banni de mes universités les mensonges de leur ascétisme, et que j'aurai enfin changé en un citoyen producteur le moine contemplatif, alors peut-être jugera-t-on mieux mes réformes. Il est de mon devoir de faire *des hommes* de ces fakirs, qui possèdent sur le peuple la plus grande influence qu'on ait jamais exercée sur l'esprit humain. » Il ajoutait, quelques mois après, au cardinal Hrzan : « J'ai fait de la philosophie la législation de mon empire. Par elle, l'Autriche doit recevoir une nouvelle forme... L'autorité des *ulémas* sera restreinte : je supprimerai les couvents et je congédierai les moines, ou bien je les soumettrai aux évêques de leurs diocèses... L'influence des évêques, consolidée par moi, détruira bientôt les fausses croyances [1] ; je donnerai à mon peuple, au lieu du capucin, le prêtre ; au lieu du roman des canonisations, l'Évangile ; au lieu des controverses, la morale. » — Que d'illusions, d'erreurs et d'orgueil !

La population de l'Empire, si religieuse alors, possédait et bonheur et sagesse. Elle était pleine de respect et d'amour pour ses souverains. Les Belges avaient servi l'Autriche avec autant de dévouement que de valeur, pendant les guerres du règne précédent ; et la fière Hongrie, alors dirigée par le clergé, avait reconquis la monarchie et la couronne impériale pour Marie-Thérèse.

La confiance et l'attachement des Hongrois pour leur souverain étaient sans bornes. Ils avaient laissé s'écouler dix-huit années sans réclamer la convocation de leur diète, et leur aristocratie, empressée autour de l'Impératrice, avait adopté la langue et le costume de l'Allemagne. Sans doute il restait à désirer de grandes améliorations matérielles dans tout l'Empire ; mais, grâces à l'esprit catholique du clergé, le moral du peuple était demeuré sain, au milieu de la corruption de l'époque.

Voilà l'état de choses qu'avec une incroyable persistance, et non sans quelque habileté, Joseph s'efforça de transformer.

Pour isoler le clergé de son appui naturel, il ordonna d'abord que les brefs du Pape ne seraient promulgués, et tenus pour valides, qu'après l'approbation du Gouvernement. Ensuite, sur deux mille couvents, il en supprima onze cent quarante-trois, où résidaient vingt mille moines, et il s'empara de leurs biens. Entre les monastères épargnés, il força les

[1] La croyance au pouvoir des saints, etc.

plus riches à partager leurs revenus avec les couvents pauvres. Il égalisa l'étendue des paroisses. Il fit main basse sur les propriétés des cures, afin de niveler aussi les traitements des curés. Il régla les honoraires et le casuel. Il s'arrogea la nomination aux dignités de l'Église et la collation des bénéfices. Il défendit les prédications contre les hérétiques. Il obligea les ordres contemplatifs de femmes à faire des chemises pour l'armée ou de la charpie pour les hôpitaux. Il prohiba les pèlerinages et les confréries. Enfin il institua des séminaires, dont il confia la direction à des novateurs de son espèce, et il réglementa les études ecclésiastiques. — Dix-huit mois avaient suffi à Joseph II pour lancer tous ces décrets, pour créer toutes ces innovations.

Grâces au fameux traité gallican de Hontheim *sur l'état de l'Église et la puissance legitime du Pape*, il se trouva parmi les prêtres de l'Empire une assez forte minorité favorable à Joseph.

VII

Après une correspondance sans effet, le vénérable Pie VI, ému de douleur et de crainte, écrivit à l'Empereur qu'il allait se rendre à Vienne. « Ce sera pour nous une grande consolation, lui dit-il, de causer avec Votre Majesté, et, en lui montrant toute la bienveillance de notre cœur, de l'amener à concilier les droits de sa couronne avec les intérêts de l'Église. » L'Empereur répondit avec un impertinent orgueil : « Le voyage de Votre Sainteté sera absolument inutile. J'ai pris pour guides dans cette affaire la raison, l'équité, l'humanité et la religion. »

Malgré cette réponse, qui laissait peu d'espérance, le pontife septuagénaire se mit en route, le 27 février 1782. L'Empereur, resté Lorrain dans les formes au moins, le reçut convenablement : il n'en fut pas de même du prince de Kaunitz. Pie VI fit à ce dernier l'honneur de lui rendre visite, et lui offrit sa main à baiser : l'indigne diplomate la prit et la secoua avec une feinte bonhomie, disant en français : « De tout mon cœur, de tout mon cœur. » La Providence a châtié cette insulte jusque sur la race de l'impertinent ministre[1]. L'éloquence, le savoir, les manières affectueuses et conciliantes du Pape, échouèrent contre l'opiniâtreté de Joseph et de son cabinet ; mais la population manifesta un enthousiasme indicible, et le Saint-Père put affermir dans la saine doctrine une bonne partie des ecclésiastiques. Avant de partir, Pie VI officia so-

[1] Le dernier descendant de Kaunitz, longtemps enfermé à Sainte-Pélagie, est mort chargé de dettes et de mépris.

lennellement à Saint-Étienne, le 22 mars. Là, dominant une foule immense, il éleva la voix pour appeler les grâces du Ciel sur l'infortuné peuple ; il lui recommanda, de même qu'au clergé, de ne point accepter d'innovations hérétiques ; mais il fit un devoir à tous de demeurer fidèles à l'Empereur. — On ne pourrait trouver dans l'histoire une condamnation plus formelle des révolutions.

Chez un souverain dont l'esprit était si faux, le Pape avait reconnu de la franchise, du bon vouloir, un cœur compatissant. Il partit, désolé de ses erreurs, mais lui portant un intérêt véritable. Joseph se croyait réellement le meilleur des chrétiens. Il menait une vie de cénobite, une vie d'ascétisme et de labeur continuel ; il n'aimait rien tant qu'à donner aux pauvres, et presque chaque soir il allait, en secret, chercher des infortunes à consoler. La majeure partie de son revenu était consacrée à des œuvres de bienfaisance. Ainsi, il fonda plusieurs maisons de retraite pour les vieillards et les orphelins ; il bâtit à Vienne un hôpital qui contient quatre mille lits ; il dota de soixante mille livres de rente l'hospice de Prague, et il fit venir de Lorraine des sœurs de charité pour le service de ces magnifiques établissements. — Dès son avènement, il avait aboli, avec les débris de la servitude, les corvées, les dîmes, les chasses impériales, charges qui pesaient sur la classe indigente ; les plus pauvres solliciteurs trouvaient en lui un auditeur attentif.

Il faut reconnaître aussi que Joseph développa le commerce et l'industrie dans ses états. Il supprima les douanes provinciales ; il créa des manufactures et de belles routes ; il régularisa le cours de la Save et canalisa une partie de la Kulpa, afin de mettre le Danube en communication avec l'Adriatique. Il envoya des colonies allemandes en Hongrie et en Gallicie. Vienne lui doit deux superbes faubourgs, puis le Prater, l'Augarten, et les deux ponts qui mènent à ces promenades. Deux des plus jolies villes de l'Europe, Lemberg et Trieste, lui sont redevables de leur importance et de leur beauté.

Ces bienfaits, ces utiles travaux, bornés en général à l'ordre matériel, ne purent ni durent compenser, aux yeux des populations, les tracasseries morales dont Joseph les accablait, ni surtout les outrages faits à leur bon sens et à leur foi. Ses sujets ne furent nullement reconnaissants des soins qu'il se donna pour les éduquer à sa guise. D'après ses édits, on avait établi une foule d'écoles primaires, où, sous peines graves contre les parents, tous les enfants de la classe ouvrière étaient tenus d'étudier. On leur y lisait une Bible traduite en allemand

par les amis de l'Empereur, et ils étaient forcés d'apprendre un catéchisme de sa fabrique. La censure des livres d'éducation, enlevée au clergé, avait été donnée à des professeurs philosophes, auxquels on avait confié l'enseignement supérieur[1]. — La famille et la société furent attaquées encore par d'autres ordonnances : les enfants naturels héritèrent de leurs parents restés dans le célibat ; le divorce fut facilité, et le mariage considéré comme un simple contrat civil.

Mais les innovations qui blessèrent le plus cruellement ceux qu'elles frappaient, ce furent les décrets qui abolirent les délimitations des provinces, leurs constitutions diverses, leurs libertés et jusqu'aux différences d'idiômes qui séparaient les races. Joseph, taillant des morceaux arbitraires, partagea ses vastes états en treize gouvernements, subdivisés en départements ou cercles. Il établit partout l'unité de magistrature, de lois, de mesures cadastrales, d'impôts, d'administration, et il ordonna même, sous peine de destitution, à tous les fonctionnaires, de parler et d'écrire l'allemand au bout de trois ans.

Toutes les classes, toutes les nations de ses royaumes, si brutalement lésées dans leurs droits, élevèrent des réclamations de plus en plus vives. L'Empereur, convaincu que le temps apaiserait le mécontentement, fit peu d'attention à ces plaintes. Comme tant de réformes ne suffisaient pas encore à son ambitieuse activité, il se ligua avec Catherine contre le Sultan. Les deux souverains prétendaient se partager la Turquie d'Europe, et rejeter les Ottomans en Asie. Pour accomplir ce grand dessein, Joseph mit près de deux cent mille hommes sous les armes ; mais, à l'instant où il allait entrer en campagne, la Hongrie et la Belgique se révoltèrent à la fois.

Déjà une jacquerie venait d'être étouffée en Hongrie : les sauvages Roumans des Karpathes, se jugeant complétement affranchis par l'Empereur, s'étaient soulevés contre la noblesse magyare; ils avaient, en quelques jours, égorgé cent vingt gentilshommes et brûlé deux cent soixante-quatre châteaux. La répression fut trop lente de la part des troupes autrichiennes, ce qui augmenta le mécontentement des fiers Hongrois. Quand, chez eux, les employés impériaux voulurent, par le moyen

[1] Quel grand homme que Joseph II ! se sont écriés, à ces traits, nos universitaires. « Il comprit que le maître de l'éducation est le maître de l'avenir, et, le premier d'entre les souverains, il fit valoir les droits de l'Etat sur l'enseignement public. Il les exerça on entier, sans aucun de ces scrupules dévotieux, de ces tempéraments et de ces ménagements hypocrites, que les hommes d'État ressentent si volontiers aujourd'hui. » (M. Garrison, *Revue des Deux-Mondes*, 1846.)

de la conscription, lever des recrues, la noblesse de chaque comitat se réunit, et ces diétines décidèrent que le royaume ne fournirait ni soldats, ni vivres, ni fourrages, à moins que l'Empereur ne rapportât tous ses décrets contraires à l'ancienne constitution.

La révolte des Belges fut encore plus complète et plus violente. Sur la proposition de l'éloquent Van der Noth, les Etats du Brabant refusèrent les subsides qu'on réclamait du pays, et la population catholique prit les armes pour défendre sa foi et ses libertés.

A la vue de ces résistances, regardées comme si impossibles dans un siècle de *césarisme*, l'étonnement de Joseph fut extrême. Il ne pouvait d'abord croire sérieuses les prises d'armes ; particulièrement, il s'apitoyait sur « l'aveuglement » des Belges :

« Je veux bien, en bon père, leur dit-il, en homme qui compâtit à la déraison, et qui sait beaucoup pardonner, je veux bien n'attribuer ce que vous avez osé qu'à des malentendus, ou à une fausse interprétation de mes désirs. »

Mais déjà l'archevêque de Malines et le duc d'Aremberg, entraînant le clergé et la noblesse, s'étaient joints au mouvement : la révolution était accomplie ; les Pays-Pas n'appartenaient plus à l'Autriche.

Malgré ces malheurs, Joseph attaqua impétueusement les Turcs, les força de reculer, leur prit Belgrade, et s'avança dans les Principautés. Mais la disette de vivres et de fourrages l'obligea d'allonger trop sa ligne ; le hardi vizir Youssouf passa entre les divisions impériales et pénétra dans le Bannat.. Joseph, évacuant précipitamment ses conquêtes, s'en revint couvrir la Hongrie ; mais les Hongrois continuèrent à lui refuser transports, vivres et fourrages : ils déclarèrent même dégradés quelques gentilshommes qui avaient fourni des secours à l'armée. Les troupes souffrirent beaucoup et furent obligées de rétrograder encore. Après huit mois d'une triste campagne, l'Empereur regagna Vienne, épuisé de fatigues et de chagrins.

En ce moment, l'agitation croissait dans tout l'Empire. La Bohême, la Lombardie, le Tyrol, menaçaient de suivre l'exemple des Hongrois. Sentant la mort approcher, Joseph eut enfin le courage de rapporter la plupart de ses décrets. Voici, en résumé, les termes de son dernier édit concernant la Hongrie :

« Voulant prouver à la nation hongroise notre affection sincère, et lui rendre la tranquillité et le bonheur, nous décrétons ce qui suit : A dater du 1er mai de la présente année, l'administration civile et judiciaire sera

rétablie dans tout le royaume, telle qu'elle existait à notre avénement. La diète nationale sera convoquée l'année prochaine.

« Les réformes que nous avions entreprises nous semblaient avantageuses au pays, et nous espérions qu'instruits par l'expérience vous les approuveriez. Nous avons eu la preuve que vous préférez l'ancienne constitution : nous nous soumettons à vos vœux ; car le bien-être de nos peuples a toujours été l'unique objet de nos efforts et de nos soins.

« Aussitôt que les anciennes autorités auront été rétablies, les édits publiés pendant notre règne seront annulés, à l'exception de ceux qui règlent les droits des paysans *et les affaires ecclésiastiques*. Nous voulons que ceux-ci soient conservés en toute vigueur.

« Résolu de nous conformer aux lois du royaume, et de le remettre à notre successeur tel que nous l'avons reçu de notre auguste mère, nous nous flattons que vous viendrez au secours de l'Etat pour la campagne prochaine, et que vous fournirez les vivres et recrues nécessaires aux troupes qui défendent le pays[1]. »

Ainsi, Joseph, un pied dans la tombe, était loin de se repentir encore de sa guerre contre l'Eglise. Il disait même, sur son lit de mort : « Comme homme et comme souverain, je crois avoir rempli mon devoir. » — Dieu, qui connaît et pèse les intentions, peut bien lui avoir fait miséricorde ; mais l'Autriche a beaucoup à lui pardonner, car c'est à lui qu'elle doit la plupart des périls contre lesquels elle lutte aujourd'hui.

De l'université *joséphine* est partie la révolution de Vienne. Enervé par le *joséphisme*, le clergé a laissé dépérir la foi parmi les masses, et dès lors on a vu diminuer, de jour en jour, l'amour et le sens de l'ordre, le respect pour l'autorité. Les Hongrois, réactionnairement poussés par les fautes de Joseph à un magyarisme exagéré, viennent de mettre l'Empire à deux doigts de sa perte, et de tailler pour la Russie une large brèche dans le bouclier de l'Occident. — Ah ! oui, le prince démolisseur l'avait bien mérité, ce laurier dont les démagogues ont couronné sa statue au mois de mars 1848 ! — Un seule institution n'a pas été touchée par lui : l'armée... Elle a sauvé la monarchie.

G. DE LA TOUR.

[1] Townson, *Voyage en Hongrie* (1791).

(*La suite à un prochain numéro.*)

DES ÉCOLES

ET DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ITALIE

AUX TEMPS BARBARES.

M. Ozanam se propose de publier dans peu de jours un volume de *Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire d'Italie.* Ces textes, dont quelques-uns remontent à une haute antiquité, sont précédés d'une Introduction, dont nous publions quelques fragments.

En traitant des écoles italiennes aux temps barbares, je ne me propose point d'épuiser une question si féconde : je tente seulement de résumer les faits connus, de mettre en œuvre plusieurs indices négligés, d'utiliser enfin un petit nombre de témoignages inédits, trop incomplets pour paraître sans le secours d'une courte dissertation, qui les lie et les explique. Peut-être cette étude jettera-t-elle quelque lumière sur l'époque obscure où j'ai glané, et le peu de documents que je publie ensuite ne sera pas sans valeur, s'il y faut reconnaître les preuves d'une éducation de plusieurs siècles qui arracha l'Italie à la barbarie, et la rendit capable de toutes les merveilles du moyen âge.

Tous les historiens conviennent que l'école ne finit point avec l'empire, et que la politique réparatrice de Théodoric mit sa gloire à sauver les études, comme à relever les cités. Au temps de Cassiodore, le trésor public dotait les chaires des grammairiens, des rhéteurs, des jurisconsultes que la jeunesse romaine entourait encore de ses applaudissements. Mais après la sanglante décadence qui mit fin à la domination des Goths,

quand Rome prise et reprise eut essuyé les horreurs de quatre assauts, et qu'enfin parurent les Lombards, selon l'expression d'un contemporain, « comme un glaive tiré du fourreau pour faucher les restes du « genre humain, » c'est alors, et dans le désordre des siècles suivants, que l'enseignement semble se taire et toute science périr. En 680, les Pères du concile de Latran confessent « que nul d'entre eux ne s'ho-« nore d'exceller dans l'éloquence profane : car la fureur de plusieurs « peuples a désolé ces provinces ; et les serviteurs de Dieu, réduits à « vivre du travail de leurs mains, mènent des jours remplis d'angoisses. » En même temps le Pape Agathon déclare qu'on « ne trouve point à Rome « la science complète des Ecritures. » Pendant les cinq cents ans écoulés de saint Grégoire-le-Grand à Grégoire VII, Muratori et Tiraboschi, ces deux critiques excellents, suivent à peine la trace des écoles dans le petit nombre de textes qui s'y rapportent ; et tout récemment, M. Giesebrecht, en établissant la perpétuité des études laïques en Italie, cherche à prouver aussi l'impuissance de l'enseignement ecclésiastique [1]. C'est au milieu de ces obscurités qu'il faut pénétrer, en examinant d'abord ce qui resta des écoles romaines ; secondement, quelles institutions vinrent s'y ajouter par la sollicitude de l'Eglise ; enfin, quelles traditions littéraires se trouvaient répandues, non chez le clergé seulement, mais chez le peuple, au moment où le génie italien éclata dans les chants du Dante et dans les fresques de Giotto.

I. — DES ÉCOLES LAÏQUES.

Quand les contemporains de l'invasion nous décrivent les ruines qu'elle fit, les terreurs qui l'accompagnèrent, et les ténèbres où elle parut ensevelir le monde, il n'y a rien à retrancher de leurs récits. Assurément, des calamités capables de troubler la grande âme de saint Grégoire-le-Grand jusqu'à ce point qu'il interrompait le cours de ses prédications publiques, pouvaient décourager des intelligences moins fermes et réduire au silence des chaires moins puissantes. Je ne méconnais donc pas les dangers qui menacèrent alors l'esprit humain : j'en donne une preuve de plus. Pendant que les diplômes de la période lombarde font voir à

[1] *Ep. Cleri Romani ad imperatores, epistola Agathonis papæ ad ann.* 680. Muratori, *Antiquitat. Italic.* t. III, p. 807. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. V, lib. 2 et 3. Giesebrecht, *de Litterarum studiis apud Italos primis medii ævi seculis*. Berolini, 1845.

quel degré de corruption était descendu le langage des affaires et de la vie civile, les hymnes que je publie montrent le même désordre pénétrant dans la langue de l'Eglise, et toutes les règles de la prosodie et de la grammaire violées dans les chants mêmes de ces monastères qui devaient sauver les lettres.

Cependant ni la chute de la monarchie des Goths, ni la désolation de Rome livrée tour à tour aux violences de Totila, de Bélisaire et de Narsès, rien n'avait pu étouffer le goût des jouissances de l'esprit chez le peuple romain, aussi attaché à ses plaisirs qu'à ses monuments. A la fin du VIe siècle, on lisait solennellement Virgile au forum de Trajan : les poëtes contemporains y déclamaient leurs ouvrages, et le sénat décernait un tapis de drap d'or au vainqueur de ces combats littéraires [1]. Quand la passion des vers était si vive, comment les grammairiens et les rhéteurs eussent-ils fermé leurs écoles ? Parmi leurs disciples on trouve encore, en 590, un jeune Romain nommé Betharius, qui, venu dans les Gaules, y donna une si haute opinion de son savoir et de son éloquence, que l'admiration publique le porta au siége épiscopal de Chartres [2]. Saint Grégoire-le-Grand avait été nourri dès l'enfance dans l'étude de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique. Ses écrits ont tous les défauts de la décadence latine ; mais on n'y relève pas ces barbarismes qu'il se vante de ne pas éviter : « trouvant indigne, dit-il, « de faire plier la parole de Dieu sous la règle de Donat. » Dans ce passage célèbre dont on a trop souvent abusé, il ne faut voir que l'inquiétude d'un esprit qui connaît la barbarie de son siècle, qui craint de s'en ressentir, et qui se justifie éloquemment, comme saint Paul, en foulant aux pieds l'éloquence. Au VIIe siècle, l'école romaine n'est pas nommée ; mais on ne peut douter que l'enseignement ne se perpétue quand les églises de cette époque, les sépultures des Papes sont couvertes d'inscriptions en vers latins ; quand l'Anglo-Saxon Biscop, poussé par le besoin de savoir, fait cinq fois le voyage de Rome et en revient chargé de livres. Si les Pères du concile de Latran, en 680, s'excusent de ne point exceller dans la science des rhéteurs, leurs décrets témoignent que le clergé ne pouvait se détacher des spectacles de mimes, derniers restes du théâtre classique. Un fragment que je publie sans prétendre en fixer la date, mais qui remonte au temps où Rome reconnaissait en-

[1] Fortunat. *Carmin.*, lib. VI, 8, III, 20.

[2] *Acta S. Betharii* (*auctore coœtaneo*) apud Bolland., II *Augusti. Vita S. Gregorii*, auctore Johanne diacono : S. Gregorii *Epist. ad Leandrum.*

core la souveraineté de l'empire d'Orient, décrit la pompe qu'on doit déployer si l'empereur vient visiter la ville éternelle : un chœur de musiciens le suivra au Capitole en répétant des chants hébreux, grecs et latins [1]. Plus tard, et lorsqu'en 774 Charlemagne fit à Rome sa première entrée, l'histoire rapporte qu'à la suite de la bannière, des magistrats et des corporations sortis pour le recevoir, venait la foule des écoliers qui étudiaient les lettres, portant des palmes et chantant des hymnes. L'école reparaît, et assurément elle ne pouvait se montrer plus à propos qu'à l'arrivée du grand homme qui venait fermer les siècles barbares [2].

Si le patronage des Papes et la politique bienfaisante de l'Eglise assuraient aux lettres un asile inviolable derrière les murs de Rome, elles trouvaient un autre abri dans les villes soumises à la domination byzantine. A Naples, les enfants des plus nobles familles étudiaient la grammaire et l'éloquence. Le duc Sergius, qui commandait au commencement du IXe siècle, avait poussé l'étude des langues classiques à ce point que s'il ouvrait un livre grec il le lisait couramment en latin. Il avait fait donner les mêmes soins à l'éducation de ses deux fils Grégoire et Athanase, l'un destiné aux armes, l'autre à l'épiscopat [3]. Ravenne, séjour des exarques, siége d'une administration dégénérée, mais qui ne pouvait se passer ni de luxe ni de lumières, conservait encore avec ses institutions municipales toutes les habitudes de la civilisation antique. Ses églises resplendissaient d'or et de mosaïques : ses tombeaux étaient couverts de sculptures : des inscriptions en vers conservaient la mémoire de ses pontifes. Au VIe siècle, le poëte Fortunat y avait étudié la grammaire, la rhétorique et le droit : c'étaient les trois degrés de l'enseignement public [4]. Parmi les maîtres les plus vantés de ce temps, on distinguait le

[1] *Graphia aureæ urbis Romæ* : « Quando autem omnium dominator capitolium Saturni et Jovis conscendere voluerit, in mutatorio Julii Cæsaris purpuram albam accipiat, et omnibus generibus musicorum vallatus, hebraice, græce et latine fausta acclamantibus, capitolium aureum conscendat. »

[2] Anastas. bibliothec. *In Adriano.*

[3] *Vita S. Athanasii neapolit. Episc.* apud Muratori *Script.* II, *pars* 2, 1045 : « (Sergius ejus pater) litteris tam græcis quam latinis favorabiliter eruditus, ita ut si casu librum græcis exaratum elementis in manibus sumeret, latine hunc inoffense cursim legeret..... Gregorius ejus filius militum magister, in græca latinaque lingua peritissimus. »

[4] Fabri, *le sagre memorie di Ravenna antica*. Ciampini *Vetera monumenta*. Fortunat. *Vita S. Martini*, *prolog.*

grammairien Honorius, dont nous avons des vers[1]. A la fin du VIIe siècle, un lettré de Ravenne, nommé Johannice, eut le dangereux honneur d'exciter d'abord l'admiration, ensuite l'inquiétude de la cour de Constantinople. Plus tard, quand au gouvernement des exarques succéda la puissance des archevêques, leur historien Agnellus fait assez voir, par les longues harangues dont il enrichit sa chronique et par ses nombreuses réminiscences de l'antiquité, qu'il a fréquenté les leçons des grammairiens[2]. En effet, quatre diplômes de Ravenne, de 984 à 1036, mentionnent des maîtres d'école, et il est permis de les tenir pour laïques, puisque ces actes ne leur donnent point la qualité de clercs, qu'on ne manquait pas de prendre quand on y avait droit[3]. Mais rien ne montre mieux l'opiniâtreté de l'enseignement profane que l'aventure du grammairien Vilgard, rapportée par Radulphus Glaber. Vilgard tenait école à Ravenne au XIe siècle ; « il enseignait la grammaire avec la passion que les « Italiens eurent toujours pour cette étude. Or, comme dans l'orgueil « de son savoir il allait déjà jusqu'au délire, il arriva qu'une nuit les « démons prirent la figure des poëtes Virgile, Horace et Juvénal, et lui « apparaissant, le remercièrent de son ardeur à étudier leurs livres et à « propager leur autorité : en retour de ses efforts, ils lui promettaient « de l'associer à leur gloire. Séduit par cette ruse de l'enfer, le gram- « mairien se mit à enseigner beaucoup de points contraires à la foi, et il « affirmait qu'il fallait croire en toutes choses les paroles des poëtes. A « la fin il fut convaincu d'hérésie et condamné par l'archevêque Pierre : « on trouva en Italie plusieurs esprits infectés des mêmes opinions[4]. »

Cette vieille Italie ne pouvait se détacher de ses fables. Les traditions littéraires que le Christianisme avait sauvées ne devaient pas périr par l'épée des barbares. Au moment où l'invasion lombarde descend des Alpes, il semble que ce torrent va tout entraîner : au bout d'un siècle on s'étonne de retrouver les villes debout et les écoles ouvertes. Vers l'an 700, on voit fleurir à Pavie le grammairien Félix, honoré du roi Cunibert, qui lui fit présent d'un bâton enrichi d'or et d'argent. Son neveu Flavien lui succéda et devint le maître de Paul Diacre. Mais on

[1] *Rescriptum* Honorii Scholastici *contra epistolas exhortatorias Senecæ,* apud Mabillon *Analecta.* t. I, 364, 365.

[2] Agnellus *lib. pontific.* apud Muratori *Script.* II, p. 1, 151, etc.

[3] Fantuzzi, *Monum. Rav.* I, 215, ann. 984 : « Heredes quondam Johannis de Leo magister. » Id. 1, 229, an. 1002 : « Filii quondam Johannis magister. » Id. II, 60, anno 1023 : « Petrus Scolasticus. » Id. 1, 69, anno 1036 : « Arardus Scolasticus. »

[4] Raduphus Glaber, apud D. Bouquet, X, 23.

rapporte de Paul Diacre qu'il fut instruit dans le palais des rois, et il est permis de conclure qu'il y eut chez les Lombards, comme chez les Anglo-Saxons et chez les Francs, une école du palais où les fils des rois et des grands, entourés d'une élite de jeunes gens studieux, recevaient un enseignement qui les préparait selon leur vocation aux devoirs de l'Eglise ou aux charges de l'Etat[1]. C'est ainsi qu'Arrichis, prince de Salerne et de Bénévent, avait fait l'honneur de sa race par son savoir et par son éloquence, et qu'il fut loué d'avoir embrassé les trois parties de la philosophie ancienne, « la logique, la philosophie, et tout ce qu'enseigne la « morale. » Son épouse Adelperga « méditait les écrits des sages, telle-« ment que les paroles dorées des philosophes et les perles des poëtes « lui étaient toujours présentes, et qu'elle ne pouvait s'arracher à la « lecture des histoires sacrées et profanes. » Ces deux barbares si lettrés voulurent que leur fils Romuald excellât dans la grammaire et dans la jurisprudence[2]. De tels exemples honoraient l'école et multipliaient les maîtres en même temps que les disciples. Il ne faut pas s'étonner si l'enseignement de Salerne grandit; si, vers le milieu du IX[e] siècle, quand l'empereur Louis II visita Bénévent, on rapporte que cette ville comptait trente-deux philosophes. c'est-à-dire trente-deux savants professant les lettres profanes[3]. Pavie et Bénévent marquent les deux extrémités de la domination lombarde : au centre on voit Lucques, capitale d'un de ces ducs barbares dont le nom faisait trembler l'Italie, et où cependant toute lumière n'est pas éteinte, puisque deux maîtres laïques y paraissent dans des actes de 737 et 798. Plusieurs séculiers figurent aussi parmi les dix-sept médecins mentionnés dans des diplômes du IX[e] et du

[1] Paul. Diacon. *Historia Langobar.* l. VI, c. 7. *Epitaphium Pauli Diaconi* apud Mabillon. *Appendix ad volum.* II *Annal. Benedictin.* n° 35 :

> Divino instinctu regalis protinus aula
> Ob decus et lumen patriæ te sumpsit alendum...

J'ai traité de l'école du palais chez les rois mérovingiens dans mon livre de la *Civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 458.

[2] *Epitaphium Arrichis* apud Pertz *Mon. German.* Script. III, 482.

> Quod logos et physis, moderans quod ethica pangit,
> Omnia condiderat mentis in arce suæ.

Romuald est loué en ces termes :

> Grammatica pollens, mundana lege togatus.

Epistola Pauli Diaconi Adilpergæ apud Champollion-Figeac, *Prolegomena ad Amatum* XXIV.

[3] Anonymus salernitanus, cap. 122. Apud Pertz, III, 534.

Xe siècle. Une charte de 823 est écrite sous la dictée du notaire Gauspert par le scribe Pierre, qui se déclare son disciple; d'où l'on peut conclure que l'étude de la jurisprudence n'était pas abandonnée. Cinq autres documents, dont le plus ancien remonte à l'an 755, désignent des peintres et des maîtres orfèvres [1]. On est moins étonné des traditions d'art qui se conservaient à Lucques, quand on considère ses belles églises, admirées comme des types excellents d'architecture romane, et comme autant de preuves de ce besoin du beau qui presse encore les peuples d'Italie, au moment même où on ne les croit occupées que de leurs malheurs ou de leurs vengeances.

Ainsi l'enseignement ne resta point, comme on l'a cru, confiné dans le sanctuaire et dans le cloître, réservé à une caste qui aurait tenu la vérité captive. C'est ce qui résulte expressément d'une décision synodale de Rathier, évêque de Vérone, au Xe siècle : il y déclare qu'à l'avenir il n'élèvera aux saints ordres aucun postulant qui n'ait étudié les lettres ou à l'école épiscopale, ou dans un monastère, ou auprès de quelque maître savant [2]. Ces maîtres libres qu'un vœu n'engageait point au service des âmes étaient les véritables héritiers des grammairiens et des rhéteurs de l'antiquité. Mais, dépouillés de la dotation que leur assignait la loi romaine et qui avait péri dans la ruine de l'empire, ils étaient réduits à traiter avec leurs disciples et à faire marchandise de leurs leçons. Rathier leur reproche d'avoir vendu plus d'une fois des enseignements qu'il eût fallu ensevelir dans un éternel silence. Benoît de Cluse se faisait gloire d'avoir étudié neuf ans chez les grammairiens ; mais son savoir lui avait coûté deux mille pièces d'or [3]. Dans cet âge où la force semblait maîtresse du monde, la science conduisait encore à la fortune. Alfano de Salerne célèbre la prospérité de l'école d'Averse « devenue l'égale d'Athènes » : il y salue le grammairien Guillaume, porté

[1] Chartes des archives de la cathédrale de Lucques.

[2] Ratherius, *opera* 419. « De ordinandis pro certo scitote quod a nobis nullo modo promovebuntur, nisi aut in civitate nostra, aut in aliquo monasterio, vel apud quemlibet sapientem conversati fuerint et litteris aliquantulum eruditi. »

[3] Ratherius *opera* 39. « Multi enim lucri ambitu tegenda silentio vendunt loquendo. » Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, IV, 726. Adémar y fait parler ainsi Benoît de Cluse, dont il combat les prétentions : « Ego sum nepos abbatis de Clusa. Ipse me duxit per multa loca in Longobardia et Francia propter grammaticam. Ipsi jam constat sapientia mea duo millia solidis quos dedit magistris meis. Novem annis jam steti ad grammaticam... In Francia est sapientia, sed parum ; nam in Longobardia, ubi ego plus didici, est fons sapientiæ. »

par son savoir au comble de l'opulence et des honneurs[1]. Les moines forçaient la clôture pour aller grossir le cortége de ces docteurs fameux; et saint Pierre Damien s'afflige de les voir, « moins curieux de la règle « de saint Benoît que des règles de Donat, se précipiter insolemment « dans l'auditoire théâtral des grammairiens, et engager avec les sécu- « liers de bruyants discours[2]. » Les séculiers étudiaient donc, et s'il faut un dernier témoignage, je le trouve quand le poëte Wippo exhorte l'empereur Henri III à propager en Allemagne les bienfaisantes coutumes de l'Italie. « Ordonne, lui dit-il, que sur la terre des Teutons, cha- « que noble fasse instruire tous ses fils dans les lettres et dans la « science des lois; afin qu'au jour où les princes tiendront leurs plaids, « chacun produise ses autorités le livre à la main. C'est à quoi s'appli- « quent tous les Italiens aussitôt qu'ils ont quitté les hochets : toute la « jeunesse y va suer aux écoles. Les Teutons seuls croient inutile ou hon- « teux d'instruire un homme s'il n'est clerc[3]. »

Ce texte est considérable. Il atteste qu'au XIe siècle se maintenait encore l'ordre des études tel que l'avait réglé la loi romaine, en commençant par la grammaire et en finissant par la jurisprudence; tel que l'avait conservé à Rome l'édit d'Athalaric; tel qu'on le retrouve à Ravenne sous l'administration grecque et chez les Lombards, quand ces conquérants apprennent à honorer les sciences des vaincus. Plusieurs diplômes de Milan, de Bologne, de Florence, de Bergame, et à Rome le traité conclu en 964 entre Othon-le-Grand et Léon VIII, témoignent que l'étude du droit s'y perpétue, puisque plusieurs personnes y comparaissent avec le titre de docteurs. Pierre Damien donne la même qualité aux jurisconsultes Otto et Moricus. Il montre les légistes de Ravenne tantôt tenant la férule au milieu de la foule qui encombre les écoles, tantôt se réunissant en

[1] Alphani *carmina* apud Ughelli *Italia sacra*, t. X.

[2] Petrus Damiani *de perfectione monachorum*, in capite : De monachis qui grammaticam discere gestiunt : « Quomodo liceat theatralia grammaticorum gymnasia insolenter irrumpere et velut inter nundinales strepitus vana cum sæcularibus verba conferre? »

[3] Wippo *Panegyric. Henric III.*

> Tunc fac edictum per terram Teutonicorum,
> Quilibet ut dives sibi natos instruat omnes
> Litterulis, legemque suam persuadeat illis...
> Hoc servant Itali post prima crepundia cuncti,
> Et sudare scholis mandatur tota juventus.

Dans tout ce qui précède, j'ai beaucoup emprunté au savant travail de M. Giesebrecht : *De litterarum studiis apud Italos.*

assemblée générale pour débattre et fixer, aux termes de la loi romaine, les degrés de parenté qui font empêchement au mariage. Au même siècle, Lanfranc est instruit, suivant l'usage de sa patrie, dans les arts libéraux et dans les lois séculières [1]. Un peu plus tard, Irnérius professait la grammaire à Bologne avant d'inaugurer cette école qui devait restaurer le droit romain et soumettre à ses décisions les conseils des empereurs. Les jurisconsultes de Bologne siégeaient à la diète de Roncaglia, et signaient à Constance la charte des libertés de l'Italie. Mais ces maîtres savants, courtisés des princes et honorés par les républiques, vivaient encore, comme les anciens grammairiens, des contributions volontaires de leurs élèves. Chaque année, le professeur désignait deux étudiants pour s'entendre avec les autres et régler d'un commun accord le prix des leçons. Il est vrai de dire que les disciples finissaient par retourner contre leurs maîtres la science qu'ils en avaient reçue, et trouvaient dans le Digeste plus d'un prétexte pour ne point payer, selon cet adage déjà populaire :

Scire volunt omnes, mercedem solvere nemo.

Dès lors les villes, jalouses de retenir les professeurs qui faisaient leur gloire et leur prospérité, durent suppléer à la pauvreté des étudiants, et en 1280 on voit la république de Bologne engager l'Espagnol Garcias pour commenter le Décret, au prix de 150 livres par année. Ainsi l'enseignement public retrouve les conditions que la loi romaine lui avait faites en le mettant à la charge des cités. Ainsi ces maîtres laïques, dont nous avons suivi péniblement la trace, forment la chaîne qui rattache les écoles impériales aux universités italiennes du moyen âge [2]....

II. — DES ÉCOLES ECCLÉSIASTIQUES.

Cependant le paganisme, qui fut l'âme des lettres anciennes, assez

[1] Tiraboschi, *Storia di Nonantola*, II, n° 38, p. 54. — Diplome de Milan, 853. — Goldast, *Const. imp.* 1,221 ; IV, 34. — Petrus Damiani *Epist.* lib. VIII, 7, 10. — Id. *Oper.*, t. II, p. 81. — Edition de Rome, 1608. — Muratori, *Antiquit.*, I, 969. — Id. *ibid*, p. 448.

Sarti, *de Cl. Archig. Bonon. professoribus*, t. I, p. 1, Charte de 1067.

[2] Savigny, *Histoire du droit romain*, t. III, ch. 21, § 88 (de la traduction française). Ibid. § 94. Sarti, Pars 1, p. 149, 167, 233, 401, 410, 411. Pars 2e, p. 83, 138.

Odofredus *ad l.* 79 *de Verb. obligat.*

Id. *in fine Digest.* « Et dico vobis quod in anno sequenti intendo docere ordinarie bene et legaliter... Extraordinarie non credo legere, quia scholares non sunt boni pagatores, quia volunt scire, sed nolunt solvere, juxta illud :

Scire volunt omnes, mercedem solvere nemo. »

puissant pour égarer encore les imaginations, pour troubler l'esprit du grammairien Vilgard ou du tribun Arnaud de Brescia, ne pouvait rien sur les consciences, où était la véritable source du génie moderne. Il fallait une foi nouvelle pour les remuer, pour ramener l'inspiration, sanctifier le travail, et faire de l'enseignement non plus un trafic, mais un devoir.

C'est aux catacombes que je trouve les premières écoles du Christianisme. C'est à Rome, à l'entrée des souterrains de sainte Agnès, avant de pénétrer dans les oratoires où les fidèles seuls étaient admis aux mystères, qu'on voit deux salles nues, sans tombeaux, sans peintures, sans autre indice de leur destination que la chaire du catéchiste et le banc des catéchumènes [1]. Sans doute l'instruction qu'on y donnait ne touchait point encore aux lettres profanes. Toutefois on reconnaît de bonne heure le penchant de la théologie chrétienne à recueillir tout ce qu'il y avait de légitime dans l'héritage de l'esprit humain. En même temps que les Pères retrouvaient chez les philosophes et les poëtes les traits épars d'une vérité incomplète, et, comme dit Clément d'Alexandrie, une participation lointaine du Verbe éternel ; les peintres des catacombes, par un symbolisme hardi, représentaient le Christ sous la figure d'Orphée [2]. Des inscriptions en vers décoraient les sépultures chrétiennes ; la langue des dieux se purifiait en s'essayant à louer les martyrs. Quand l'Eglise sort de ces ténèbres où les persécutions l'avaient reléguée, l'école paraît avec elle et ne s'en sépare plus. L'enseignement fait partie du ministère sacerdotal, et le concile de Vaison, en 529, atteste déjà cette coutume établie chez les Italiens : « Que les prêtres qui occu-« pent des paroisses reçoivent dans leurs maisons de jeunes lecteurs, « afin de les instruire comme de bons pères instruisent leurs fils [3]. »

Des commencements si faibles ne promettaient rien de grand ; mais l'Eglise attendait l'invasion des Barbares pour mesurer ses efforts au danger. Au moment où la conquête lombarde menaçait l'Italie d'une

[1] C'est ce qui résulte des dernières fouilles entreprises aux catacombes de S. Agnès. J'ai visité ces deux salles, dont on trouvera la description dans le savant livre du père Marchi.

[2] Bottari, *Pitture*, t. II, tab. 63 et 71. Mamachi, *Antiquit. christ.* III, 81. Raoul-Rochette, *Tableau des catacombes*, p. 131.

[3] Concilium Vasionense, II, c. 1. « Placuit ut omnes presbyteri qui sunt in parochiis constituti, secundum consuetudinem quam per totam Italiam salubriter teneri cognovimus, juniores lectores... secum in domo ubi ipsi habitare videntur, recipiant. »

nuit *éternelle*, on voit poindre comme deux flambeaux, d'une part l'enseignement épiscopal, de l'autre l'enseignement monastique.

Saint Grégoire, ce pontife si calomnié et dont on a voulu faire un ennemi de l'esprit humain, fut le véritable fondateur des écoles épiscopales. On lui a beaucoup reproché sa lettre à saint Didier, évêque de Vienne, qu'il blâme d'enseigner la grammaire à la manière des anciens, de commenter les poëtes païens et de profaner par les louanges de Jupiter une bouche vouée au Christ. Sans doute saint Grégoire pensa que les fables antiques n'étaient pas sans péril pour les populations de la Gaule et de l'Italie, encore toutes pénétrées de paganisme. Mais en même temps on peut croire que ce grand esprit avait compris la nécessité de rompre avec les méthodes surannées des grammairiens, et de sauver les lettres en les attachant au service de la doctrine nouvelle qui sauvait le monde. Sans doute l'enseignement qu'il inaugurait ne semblait conçu que pour ajouter à la majesté du culte : « Il institua, dit « l'historien de sa vie, l'école des chantres, et lui donna, avec quelques « domaines, deux résidences, l'une auprès de la basilique de Saint- « Pierre, l'autre au palais de Latran » Mais la musique, le dernier des sept arts libéraux, exigeait la connaissance de tous les autres ; le chant supposait l'intelligence des textes sacrés ; et de l'humble fondation de saint Grégoire, devait sortir toute une école théologique et littéraire, qui serait la lumière de Rome et l'exemple de l'Occident.

Jusqu'à la fin du IXe siècle, je vois l'école de Latran, fidèle à ses traditions, former l'élite du clergé romain : il est dit des deux Papes Sergius Ier et Sergius II qu'ils y furent nourris dans l'étude, non de la religion seulement, mais des lettres [1]. On y enseignait assurément la métrique latine, puisque les hymnes de l'Eglise se pliaient encore aux lois de la quantité, et faisaient revivre les anciens rhythmes d'Horace et de Catulle. On y enseignait au moins les éléments de la langue grecque, puisqu'elle conservait sa place dans la liturgie romaine, et qu'un *Ordo*

[1] Johannes Diaconus, *Vita S. Gregorii*, II, cap. 6. Anastas. bibliothecar. *in Sergio I*, idem *in Sergio II* : « Eum scholæ cantorum ad erudiendum tradidit (Leo III) communibus litteris. »

On ne comprend pas qu'un esprit aussi élevé que M. Giesebrecht se soit laissé entraîner aux vieilles calomnies du protestantisme contre S. Grégoire le Grand, quand elles n'ont d'autre appui que le témoignage tardif de Jean de Salisbury, contredit par Jean Diacre qui le précède de deux siècles; quand surtout la correspondance tout entière de S. Grégoire atteste que la civilisation n'a jamais eu de plus grand serviteur.

Romanus du XIIe siècle donne encore les antiennes grecques exécutées par les chantres de la chapelle papale aux principales fêtes de l'année [1]. La chapelle des Papes, avec l'école, qui en était inséparable, devint le type à l'imitation duquel se constitua l'école du palais chez les Francs. Les rois civilisateurs s'appliquaient à réformer le chant ecclésiastique en même temps qu'à ranimer les études, et c'était à Rome qu'ils demandaient des leçons. Le Pape Grégoire III envoyait en France des chantres romains ; Paul Ier accueillait des moines français à l'école de Latran ; le même pontife adressait à Pépin-le-Bref un antiphonaire avec des traités grecs de grammaire et de géométrie. Charlemagne reçut du Pape Adrien des maîtres de grammaire et de comput; et si dans ce nombre plusieurs pouvaient être laïques, d'autres sortaient de la chapelle pontificale, comme les deux chantres Petrus et Romanus, que la chronique représente aussi profondément versés dans la musique sacrée que dans les arts libéraux [2].

Quand l'exemple de Rome subjuguait les Barbares du Nord, comment n'eût-il pas ému l'Italie ? Dans ces villes lombardes que l'arianisme disputait à l'orthodoxie, on voit les évêques s'entourant d'un petit nombre de clercs qu'ils exercent à la culture des lettres, en même temps qu'à la défense de la foi. Au VIIe siècle, l'archevêque de Milan, Benedictus Crispus, s'honorait d'avoir initié ses disciples à la connaissance des sept arts. Un peu plus tard l'église de Lucques avait ses écoles sous le portique même de la cathédrale, et déjà les prêtres Gaudentius et Deusdede y figurent dans deux actes de 747 et 748, comme chargés de l'enseignement public [3]. Le diacre Pierre de Pise professait à Pavie quand Alcuin assista à sa dispute publique contre l'Israélite Jules, et je reconnais comme autant de représentants de l'école ecclésiastique en Lombardie, Paul Diacre, Paulin d'Aquilée et Théodulfe, tous trois clercs, tous trois

[1] *Ordo Romanus* ap. Mabillon, *Musæum italicum*, t. II. Rasponi, *de bibliotheca Lateranensi*. Le jour de Pâques après vêpres, le pape venait se placer sous le portique de S.-Vénance attenant à la basilique de Latran. Les échansons lui versaient le vin d'honneur ainsi qu'à son clergé, pendant que les chantres entonnaient une antienne grecque.

[2] Pour tout ce qui concerne la chapelle et l'école des rois francs, qu'on me permette de renvoyer à mon livre *de la Civilisation chrétienne chez les Francs*, ainsi qu'à l'*Histoire de S. Léger*, par le R. P. Pitra. Cf. *Epistolæ Pauli papæ ad Pippinum regem*, 13 et 30. Anastas., *Hadriano. Chronicon Engolismense* ad ann. 787. Eckhardus, *de casibus S. Galli*.

[3] S. Benedicti Crispi Mediolanensis archiepiscopi *poematium medicum* apud

destinés à seconder ces réformes de Charlemagne, que l'Italie inspira d'abord et qu'elle subit ensuite.

D'un autre côté, l'enseignement monastique commençait sur deux points de la Péninsule, au mont Cassin et à Bobbio. Sans doute la règle bénédictine ne traite pas expressément des écoles claustrales, mais elle permet de recevoir et par conséquent d'élever les enfants consacrés au service de Dieu par le vœu de leurs pères. Elle fait de la lecture un devoir, une œuvre qui sanctifie le dimanche et les jours de carême. Elle ne semble ouvrir l'asile du monastère qu'à la foi, à la piété, à la pénitence : mais les lettres, qui cherchent la paix et le reçueillement, y pénètrent et n'en sortent plus. Parmi les premiers disciples de saint Benoît, plusieurs, Maurus, Placidus, Marcus, sont loués de leur application à la lecture et de leur savoir. Toutes les traditions du monachisme italien favorisaient le travail d'esprit. Saint Fulgence de Cagliari faisait moins de cas du labeur des moines que de l'étude, et Cassiodore avait écrit pour les moines de Vivaria son beau traité des *Institutions divines et humaines*. Pendant que le midi de l'Italie s'éclairait de ces clartés, un autre foyer s'allumait au nord. Le zèle de l'apostolat qui poussait les moines d'Irlande sur le continent avait conduit saint Colomban à Bobbio, au fond des plus âpres déserts de l'Apennin. Il y portait, avec les sévères observances des cénobites de son pays, leur passion des lettres, et ce besoin qui les dévorait de savoir et d'enseigner. L'esprit de ce grand réformateur lui survécut et passa des Irlandais, ses compagnons, aux disciples italiens qui lui succédèrent [1]. Au VIIe siècle, Jonas de Bobbio écrit l'histoire de saint Colomban : son style est nourri de la lecture des anciens, il cite Tite-Live et Virgile. Au Xe, la bibliothèque de Bobbio possède des écrits de Démosthène et d'Aristote, beaucoup de poëtes de l'antiquité latine, mais surtout une quantité incroyable de grammairiens. Il ne fallait pas moins que les exigences d'une école nombreuse

Mai, *Auctor class.*, t. V, p. 391, præfatio ad Maurum mantuensem præpositum.
Archives de Lucques :
Diplôme de 748. Signa manus Deusdede VV. presb. magistro schole, testis.
— 767. Propter pontificalem ejusdem Ecclesie ubi est schola.
— 809. Ego Lampertus magistru (*sic*) schole cantorum manu mea subscripsi.
— 746. Gaudentius presbyter magister.

[1] *Regula S. Benedicti*, Petri Diaconi *de vita et obitu justorum cœnobii Casin.* ap. Mai, tom. VI; *Script. vet.*, p. 246. *Vita S. Fulgentii* ap. Mabillon. *Ann. O. S. B.* I, p. 41. *Vita S. Columbani* auctore Jona Bobbiensi, ap Mabillon. *Act. SS. O. S. B.*, t. II.

pour multiplier ainsi les exemplaires de tant d'écrits arides, et pour que des vies consacrées à Dieu se consumassent à copier, non les homélies de saint Chrysostome et de saint Augustin, mais le traité de Caper sur l'orthographe ou celui de Flavianus sur l'accord du nom avec le verbe [1].

Tels étaient cependant les périls de ce temps orageux, que des institutions si fortes n'assuraient pas encore la perpétuité de l'enseignement. La barbarie désarmée faisait irruption dans l'Eglise ; des hommes de sang, des prêtres concubinaires et simoniaques prenaient possession des évêchés et des abbayes, fermaient l'école, et de ses revenus entretenaient leurs meutes et leurs chevaux. De si grands maux demandaient l'intervention des deux puissances temporelle et spirituelle qui gouvernaient le monde chrétien. En 825, l'empereur Lothaire, poursuivant la pensée de son aïeul Charlemagne, rendait un édit dont voici la teneur : « En ce qui touche l'enseignement, qui par l'extrême incurie et la mol-« lesse de quelques supérieurs est partout ruiné jusque dans ses fonde-« ments, il nous a plu que tous observassent ce que nous avons établi, « savoir : Que les personnes chargées par nos ordres d'enseigner dans « les lieux ci-après indiqués mettent tout leur zèle à obtenir des pro-« grès de leurs disciples, et s'appliquent à la science comme l'exige la « nécessité présente. Cependant nous avons désigné pour cet exercice « des lieux choisis de façon, que ni l'éloignement, ni la pauvreté ne ser-« vît désormais d'excuse à personne. Nous voulons donc qu'à Pavie, et « sous la conduite de Dungal, se rassemblent les étudiants de Milan, de « Brescia, de Lodi, de Bergame, de Novare, de Verceil, de Tortone, « d'Acqui, de Gênes, d'Asti, de Come. A Ivrée, l'évêque enseignera lui-« même. A Turin se réuniront ceux de Vintimille, d'Albenga, d'Alba, « de Vado. A Crémone étudieront ceux de Reggio, de Plaisance, de « Parme, de Modène. A Florence, les Toscans viendront chercher la « sagesse. A Fermo, ceux du territoire de Spolète. A Vérone, ceux de « Trente et de Mantoue. A Vicence, ceux de Padoue, de Trévise, de « Feltre, de Cénéda, d'Asolo. C'est à l'école de Cividal del Friuli que les « autres villes enverront leurs élèves [2]. » Toutefois, il faut se tenir en

[1] *Catalogus Bobbiensis* X seculi, ap. Muratori *Antiquit. Italic.* t. III, *Dissert.* 43. J'y remarque un Démosthène (librum I Demosthenis), tous les poëtes latins, et les grammairiens suivants : « Sergii *de grammatica,* Adamantii, *item,* Capri et Acroetii, *de ortographia*, Dosithei, *de grammatica*, Papirii, *de analogia,* Flaviani, *de consensu nominum et verborum*, Prisciani, Marii, *de centum metris*, Honorati, *de ratione metrorum;* libros XX diversorum grammaticorum. »

Constitutio Lotharii ap. Pertz, *Monum. Germ. leg.* I, 249 : « De doctrina vero,

garde contre l'exagération des termes de l'édit. C'est le langage ordinaire de cette époque de célébrer comme le fondateur d'une église celui qui la restaure, comme l'auteur d'une institution celui qui la réforme. Il y a plus de justice et de vérité dans le canon du pape Eugène II, qui déclare « qu'en plusieurs lieux, et non dans tous, on ne trouve ni maîtres, ni zèle pour les lettres. » C'est pourquoi il ordonne que « dans tous les évêchés, dans toutes les paroisses et les autres lieux où besoin sera, on mette la plus grande diligence à instituer des professeurs, savants dans les arts libéraux. » Ce canon est de 826, et tout indique un dessein concerté entre le pape et l'empereur pour la restauration des études. Cependant Léon IV, en 853, renouvelle les plaintes et les dispositions d'Eugène II, en ajoutant « qu'il est rare de trouver dans les simples paroisses des maîtres capables de professer les lettres. » En effet, nous touchons à un âge de fer, où, en présence du Saint-Siége profané, de l'empire croulant, des villes brûlées par les Normands, les Sarrazins, les Hongrois, l'Italie put trembler pour sa foi et désespérer de ses lumières. C'est alors surtout, et dans les trois siècles écoulés de Charlemagne à Grégoire VII, qu'il faut connaître la destinée des écoles ecclésiastiques [1].

Au nord et parmi les cités que l'édit de Lothaire avait dotées d'un enseignement public, je trouve Vérone, où, au Xe siècle, l'évêque Rathier annonce qu'il admettra aux ordres les jeunes clercs qui auront étudié les lettres dans sa ville épiscopale [2]. Atton de Verceil ordonne que jusque dans

quæ ob nimiam incuriam atque ignaviam quorumdam præpositorum, cunctis in locis est funditus extincta, placuit, ut sicut a nobis constitutum est, ita ab omnibus observetur, videlicet ut ab his qui nostra dispositione ad docendos alios per loca denominata sunt constituti maximum detur studium, qualiter sibi commissi scholastici proficiant, etc..

M. Giesebrecht veut que cette constitution ne touche en rien à l'enseignement littéraire, et il en donne cette unique raison, que je trouve faible et contestable, qu'à cette époque le mot *doctrina* ne désigne que l'enseignement ecclésiastique. Mais cette supposition ne s'accorde pas avec le génie des réformes carlovingiennes, qui n'ont pas d'autre pensée que de restaurer la théologie par les lettres.

[1] Mansi, *Concil.*, XIV, 1008, *constitut. Eugenii papæ II :* « De quibusdam locis ad nos refertur non magistros neque curam inveniri pro studio litterarum. Idcirco in universis episcopiis subjectisque plebibus et aliis locis, in quibus necessitas occurrerit, omnino cura et diligentia adhibeatur, ut magistri et doctores constituantur, qui studia litterarum liberaliumque artium habentes, dogmata assidue doceant, quia in his maxime divina manifestantur atque declarantur mandata. »

Mansi, XIV, 1014. *Constit. Leonis papæ IV.* « Et si liberalium artium præceptores in plebibus, ut assolet, raro inveniuntur, tamen divinæ scripturæ magistri et institutores ecclesiastici officii nullatenus desint. »

les bourgades et les villages les prêtres tiennent école, et que si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses enfants pour apprendre les lettres, ils ne refusent point de les recevoir et de les instruire [1]. Au XI[e] siècle, Milan avait deux écoles richement dotées par les archevêques. On y exerçait la jeunesse à toutes les études qui formaient, selon le langage de l'époque, un philosophe accompli ; et une chronique contemporaine nomme en effet deux prêtres, André et Ambroise Biffi, également versés dans les lettres grecques et latines [2]. En même temps Parme faisait gloire de ses chaires, où d'habiles lecteurs enseignaient les sept arts : trois de ces maîtres, Sigefred, Ingo, Homodei, paraissent dans des chartes qui assignent à leur entretien des bénéfices considérables [3]. L'école de Modène, au X[e] siècle, était gouvernée par un prêtre ; mais les évêques de cette ville étendaient leurs soins au delà de ses murs : deux actes, l'un de 796, l'autre de 908, montrent les deux paroisses rurales de Saint-Pierre in Siculo et de Rubiano assignées à deux prêtres, à la charge d'y servir le Christ, d'entretenir l'église en bon état de réparation et de tenir école pour l'éducation des enfants [4]. Un diplôme de Sienne, daté de 1056, fait paraître le clerc Roland en qualité de prieur de l'école [5]. A Rome, Jean Diacre atteste qu'au milieu des désordres

[1] Ratherius, *Op.* 419. Atto Vercellensis : capit. 61. « Presbyteri etiam per villas et vicos scholas habeant, et si quilibet fidelium suos parvulos ad discendas litteras eis committere vult, eos suscipere et docere non renuant. » Ces paroles sont empruntées à une ordonnance épiscopale de Théodulphe, évêque d'Orléans.

[2] Landulfus senior, lib. II, c. 35, aqud Muratori *Scriptores* IV, 92 : « Scholæ diversarum artium, ubi urbani et extranei clerici philosophiæ doctrinis studiose imbuebantur erant duæ... ex longa temporum ordinatione archiepiscoporum antecedentium stipendiis. « Idem lib. III, cap. 21 et 23. « Andreas sacerdos in divinis et humanis, græcis et latinis sermonibus virilis. Ambrosius Biffius in latinis litteris et græcis eruditus atque ideo Bifarius dictus. »

[3] Affò *Storia di Parma*, I app. n° 89, 92. II p. 2, 303, 338.

Donizo apud Muratori, v. 334 :

> Scilicet urbs Parma, quæ grammatica manet alta ;
> Artes ac septem studiose sunt ibi lectæ.

[4] Muratori *Antiquit. Italicæ III*, 726. Necrologium mutinense.

Idem *ibid.* 811, 813 traditio plebis S. Petri in Siculo, facta Victori archipresbytero a Gisone, episcopo mutinensi, circa annum 796 : « Ea siquidem ratione ut..., ministerio archipresbyteratus fungi in omnibus non omittat, id est in sartatectis templi reficiendis, in clericis congregandis, in schola habenda, et pueris educandis. »

Idem *ibid.* Collatio plebis de Rubiano facta Sileberto presbytero a Gottefredo episcopo mutinensi anno 908 : « Christo ibi deservire studeat, id est in schola habenda, in pueris educandis, in sartatectis ecclesiæ reficiendis. »

[5] Pecci, *Storia de' Vescovi di Siena.*

Ann. 1056. Rolandus clericus et prior scholæ subscripsi.

du X[e] siècle l'école du palais de Latran conservait encore les traditions de saint Grégoire [1]. A l'exemple de ce grand pape, saint Athanase, évêque de Naples, avait fondé des écoles de chant ecclésiastique et de lettres séculières, et, choisissant parmi ses clercs, il appliquait les uns à la grammaire, les autres à la transcription des lettres. Lui-même ne croyait pas déshonorer sa dignité en recommençant les études littéraires de sa jeunesse, et comme pour consacrer cette alliance du savoir et de la piété, ayant fait restaurer l'église de Saint-Janvier, il voulut qu'on y peignît les images des saints docteurs [2].

Pendant que l'épiscopat multipliait ainsi ses fondations, l'enseignement monastique ouvrait ses portes non-seulement aux élèves du cloître, mais au clergé séculier. Quand Paul Diacre, las des pompes et des dangers de la cour, vint chercher le repos au mont Cassin, il y compta parmi ses disciples de jeunes clercs qu'Etienne, évêque de Naples, avait confiés à cette docte maison. Au IX[e] siècle, Hilderic, Théophane, Autpert, Berthaire, Erchampert firent fleurir sous les cloîtres de Saint-Benoît la grammaire, la poésie et l'histoire [3]. En même temps, on voit les lettres pénétrer dans les âpres solitudes de la Novalèse, du mont Soracte, de Farfa, et dans la puissante abbaye de Casauria, où les disciples du dehors accouraient pour se mêler aux disputes philosophiques des religieux, et discuter « les subtiles hérésies d'Aristote et les hyperboles éloquentes de Platon [4]. » Si l'école du mont Cassin périt avec le monas-

[1] Johannes Diacon. *in Vita S. Gregorii*, II, cap. 6 :
« Scholam quoque cantorum, quæ hactenus eisdem constitutionibus in sancta Romana Ecclesia modulatur, constituit. »

[2] *Vita S. Athanasii neapolit. ep.* Apud Muratori *Script.* II, pars 2, col. 1045: « Ordinavit autem lectorum et cantorum scholas; nonnullos instituit grammatica imbuendos, alios colligavit ad scribendi officium... Ecclesiam Sancti Januarii renovavit, nobiliumque doctorum effigies in ea depinxit. » Idem *ibid.* col. 1057 : « Grammaticam prius in pueritia et post in pontificatus honore perfectissime didicit. »

[3] Tosti *Storia di monte Cassino. Cronicon Johannis Diaconi* apud Muratori *Script.* I, pars 2, p. 310.

[4] Tous ces monastères ont des archives, des chroniques, des légendes. Alfano, dans un poëme publié par Ughelli, blâme le jeune Trasmundus, qui allait chercher dispute aux moines savants de Casauria :

> Hic Aristotelis philosophiæ
> Versutas hæreses, atque Platonis
> Fastus eloquii, mense per annum
> Uno pene studens, arte refutat...
> Deridet studium sæpe decenne!
> At quando libet, hoc monte relicto
> Lætus tendit eo tempore veris,
> Causa tam citius multa sciendi.

tère sous la torche des Sarrasins en 884, elle recommence avec lui et jette un éclat nouveau lorsqu'au XI[e] siècle on y voit grandir plusieurs de ces moines intrépides qui serviront les desseins de Grégoire VII.

Grégoire VII ne semblait combattre que pour les libertés de l'Eglise : on a trop ignoré ce qu'il fit pour le réveil de l'esprit humain. Quand il ouvrait le grand débat du sacerdoce et de l'empire, il savait bien qu'il n'en verrait pas le terme. Mais le triomphe dont il devait jouir, c'était d'agiter, de réveiller les intelligences, de les arracher aux intérêts vulgaires en les occupant de la plus formidable controverse qui fût jamais. Quand il tenait le farouche Henri IV à genoux devant lui, sous le sac et la cendre, au château de Canossa, c'était la barbarie qu'il humiliait en la personne de cet homme de sang. S'il mettait tout en œuvre pour assurer l'indépendance du clergé en l'arrachant aux liens de la simonie et du concubinage, il avait cherché à lui assurer une supériorité que le sceptre impérial ne déléguait pas, la supériorité des lumières : il avait voulu dédommager le prêtre des joies de la famille en faisant asseoir les lettres à son foyer. Voilà pourquoi un canon du concile de Latran, en 1078, renouvela les décrets qui instituaient auprès de toutes les églises cathédrales des chaires pour l'enseignement des arts libéraux [1]. Mais cette fois Grégoire VII avait mis au décret du concile le sceau d'une volonté accoutumée à se faire obéir. Dès lors, les chaires ne se taisent plus, rien n'interrompt la succession des maîtres; il ne faut plus demander si l'Italie a des écoles, lorsqu'elle en fonde partout, lorsque Lanfranc, saint Anselme, Pierre Lombard vont inaugurer au delà des Alpes cet enseignement scolastique qui donnera au moyen âge ses grands docteurs, et au génie moderne ses habitudes de critique, de rigueur et de travail.

Trois grands noms divisent les siècles ténébreux que nous venons de traverser et les éclairent : saint Grégoire-le-Grand, Charlemagne et Grégoire VII. Ces fondateurs de l'enseignement ecclésiastique l'avaient marqué de deux caractères de foi et de charité qu'il ne perdit jamais : il eut des jours inégaux, il fut obscurci et troublé ; mais il resta jusqu'à la fin religieux et gratuit.

L'antiquité païenne avait aimé la science, mais elle ne la prodigua jamais ; elle craignit de l'exposer aux profanations des hommes. Les écoles des philosophes étaient fermées au vulgaire, les rhéteurs et les gram-

[1] *Collectio conciliorum regia*, XXVI. Concilium Romanum anni 1078 : « ut omnes episcopi artes litterarum in suis ecclesiis doceri facerent. »

mairiens vendaient leurs leçons. C'est l'honneur de l'enseignement chrétien d'avoir aimé les hommes plus que la science, d'avoir ouvert à deux battants les portes de l'école pour y faire entrer, comme au festin de l'Evangile, les aveugles, les boîteux et les mendiants. L'Eglise avait fondé l'instruction primaire; elle l'avait voulue universelle et gratuite, en ordonnant que le prêtre de chaque paroisse apprît à lire aux petits enfants, sans distinction de naissance, sans autre récompense que les promesses de l'éternité. L'instruction supérieure fut assise sur les mêmes bases. Les chaires instituées auprès des siéges épiscopaux eurent leur dotation en fonds de terre, en bénéfices assignés par la libéralité des évêques et des grands. C'est ce que nous avons trouvé à Rome, à Modène, à Parme et dans toute la Lombardie. La parole du maître ne coûtait rien aux disciples, et, selon l'édit de Lothaire, la pauvreté cessa d'excuser l'ignorance. Toutes les préférences de l'Eglise étaient pour ces pauvres qui luttaient contre la dureté de leur condition; elle encourageait à titre d'œuvre pie les legs des mourants en faveur des écoliers nécessiteux. Les docteurs consommés ne croyaient pas déroger en s'employant à resserrer l'Ecriture sainte et toute la théologie en de courts abrégés, et les scribes des monastères en multipliaient les copies à bas prix (*Biblia pauperum*). Les sages de ce temps-là ne s'effrayaient point de la foule qui assiégeait les chaires, qui mettait quelquefois en danger la paix, mais qui donnait des défenseurs à la liberté. En 1046, quand l'archevêque Gui, élevé par la simonie, soutenu par les armes des nobles, prenait possession du siége de Milan, ce fut dans l'école ecclésiastique de Sainte-Marie, ce fut sous la conduite d'un maître de grammaire, le diacre Ariald, que se forma une ligue sainte, destinée à renverser la tyrannie des prélats et à commencer, par l'affranchissement de la commune de Milan, l'ère des républiques italiennes [1]....

A.-F. OZANAM.

[1] Il faut voir dans la chronique de Landulfe le Vieux (Muratori, *Script.* IV) l'histoire de cette révolution, où le peuple de Milan eut contre ses archevêques simoniaques tout l'appui du S.-Siége, représenté par Pierre Damien et Hildebrand. Sismondi, par une incroyable préoccupation, n'a vu qu'une querelle de gens d'église, là où il fallait reconnaître la première émancipation des cités lombardes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les deux Républiques françaises, par M. DE LA CHARBOUZE [1].

Cet ouvrage, qui doit paraître très-prochainement, s'adresse de préférence aux classes laborieuses. L'auteur a voulu leur raconter simplement, mais franchement, les faits principaux qui ont marqué dans nos *deux républiques*. Il a pensé qu'en résumant ainsi pour le peuple l'histoire de nos désordres, qu'en présentant clairement le récit des événements de la première république surtout, il serait facile et profitable en même temps de comparer les doctrines de ce temps *de la terreur* avec l'enseignement des prétendus apôtres socialistes qui s'arrogent la mission d'éclairer les intelligences les mieux cultivées.

Dans le prospectus que nous avons sous les yeux, nous lisons le paragraphe suivant :

« L'auteur espère que cet ouvrage, écrit sans passion, sans haine pour « les personnes, mais aussi sans faiblesse pour les vices, deviendra le « livre de la chaumière, de l'école et de l'atelier. S'il laisse sur leur pié« destal de sang les Marat, les Robespierre, qu'il ne divinise pas le « moins du monde, s'il blâme l'indifférence qui laissa se propager le « mal, la peur égoïste qui paralysa les courages, la résignation même « qui courba la tête sous le couteau sans profit pour l'avenir, il vénère « les victimes et laisse à Dieu le châtiment des bourreaux. »

Un pareil livre, écrit dans de telles conditions, ne peut avoir qu'une incontestable utilité, et nous nous faisons un plaisir de le signaler à nos lecteurs.

[1] Librairie d'Auguste Vaton, 46, rue du Bac.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Ce, imprimeurs, 36, rue de Seine.

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE LANGRES

A M. DE MONTALEMBERT

SUR LA PART QUE PEUVENT PRENDRE LES LAÏQUES DANS LES DISCUSSIONS RELATIVES AUX AFFAIRES DE L'ÉGLISE.

Paris, en la fête de Saint-Léon, Pape et Docteur de l'Eglise, 11 avril 1850.

Monsieur et très-digne ami,

Au mois de novembre 1844, pour répondre à la demande que vous aviez bien voulu m'en faire, j'ai eu l'honneur de vous écrire une lettre sur la part que pouvaient prendre les laïques dans les questions relatives à la liberté de l'Eglise. Cette lettre ayant été reproduite sous toutes les formes, on a daigné croire qu'elle avait servi d'encouragement à la presse religieuse. S'il en était ainsi, j'aurais d'abord à m'en réjouir, puisque les services rendus en ces derniers temps à l'Eglise et à la société par les journaux catholiques ont été fort importants; mais alors aussi j'aurais le devoir d'examiner si depuis cette époque cette intervention d'un pouvoir nouveau dans les affaires de l'Eglise s'est toujours arrêtée aux limites que j'avais sommairement indiquées en 1844, et qu'elle ne pourrait franchir sans perturbation et sans péril.

Nous avons souvent conféré ensemble, Monsieur et très-digne ami, sur la puissance du journalisme moderne considéré en général; et je sais mieux que personne avec quelle haute intelligence vous en appréciez les immenses dangers.

Cette puissance sans mission régulière et sans responsabilité personnelle, qui tous les jours s'attaque officiellement aux pouvoirs établis, qui tous les matins va plus ou moins les discréditer dans l'âme de ceux-là mêmes qui doivent les respecter et leur obéir, ressemble

à je ne sais quelle machine de guerre placée derrière des redoutes inaccessibles, qui frapperait incessamment une citadelle, sans qu'on pût ni atteindre ni voir la main mystérieuse qui la ferait agir. Il est évident que, dans de telles conditions, cette citadelle devrait tomber en ruines.

Aussi l'expérience a-t-elle prouvé que le journalisme renverse les Etats les plus fortement assis. Les explosions de 1830 et de 1848 étaient devenues inévitables à la première étincelle : et c'est par les journaux que la mine avait été chargée.

Ce qui est surtout à remarquer pour l'application que je vais faire de ces considérations générales, qui sont devenues parmi nous des vérités vulgaires, c'est que les deux gouvernements qui viennent successivement de succomber en France n'ont pas été renversés précisément par des feuilles systématiquement hostiles, mais plutôt par les critiques obstinées de journaux prétendus amis.

Le journalisme est donc aujourd'hui parmi nous une puissance énorme, surtout pour détruire. Or, cette puissance, si redoutable dans les Etats, est entrée dans l'Eglise, où nous avions compris qu'elle ne serait admise que comme simple et docile auxiliaire. Jamais dans nos paroles, même les plus encourageantes [1], nous ne lui avons reconnu d'autres titres ; et jamais surtout nous n'avons entendu qu'un journal catholique, fût-il rédigé par des prêtres, discuterait les choses même purement extérieures de l'Eglise, comme d'autres journaux discutent les choses de l'Etat.

Nous ne l'avons jamais compris de la sorte, parce que d'abord, comme je vais l'établir, cette action irrégulière du journalisme dans l'Eglise pourrait y produire des ravages analogues à ceux dont je viens de parler, et aussi parce que, si cette intervention des subordonnés dans les affaires de l'Etat se justifie en quelque sorte par le système qui attribue à la volonté collective des peuples le droit de choisir les dépositaires du pouvoir civil ; dans l'Eglise, au contraire, le pouvoir doit, sous peine d'hérésie, être reconnu comme venant immédiatement de Dieu par la hiérarchie des premiers pasteurs [2].

Maintenant je me demande si le journalisme religieux, dont je me plais à reconnaître de nouveau tous les services, n'a pas quelquefois,

[1] Voir *Cas de conscience*, septième cas, deuxième partie.

[2] *Propositio quæ statuit « potestatem a Deo datam Ecclesiæ, ut communicaretur pastoribus, qui sunt ejus ministri pro salute animarum, » sic intellecta ut a communitate fidelium in pastores derivetur ecclesiastici ministerii ac regiminis potestas*, (est) *hercætica*. Bull. *Auctorem fidei* Pii PP. VI.

et notamment au sujet de la dernière loi sur l'enseignement, devancé la parole et inquiété l'action des pasteurs légitimes en ce qui concernait les intérêts et le gouvernement de l'Eglise ; car, évidemment, les rapports entre ses premiers pasteurs et les Etats appartiennent à son gouvernement.

Les journaux catholiques, qui se sont alors placés, comme c'était leur droit, dans des opinions diverses, se sont-ils contentés d'examiner les raisons pour ou contre le projet de loi en discussion ? Lorsque l'épiscopat commençait à peine à délibérer, n'ont-ils pas pris tout d'abord un parti absolu ? Lorsque l'Eglise se taisait, n'ont-ils pas dicté avec empire la conduite à tenir exclusivement ? Et plusieurs d'entre eux n'ont-ils pas été jusqu'à charger des plus durs reproches, quelquefois même des condamnations les plus effrayantes, ceux qui paraissaient vouloir suivre une autre voie, ou même ceux qui manifestaient encore de l'indécision ? N'ont-ils pas, par exemple, employé à leur égard les mots de trahison, de sacrilége, d'apostasie ; et cela, quand Rome, consultée depuis longtemps, gardait le silence [1] ?

Il y a plus. On a pris à parti l'épiscopat lui-même. On y a fait des catégories, ou plutôt, sans s'occuper du scandale qu'on pouvait produire parmi les peuples, on a partagé les évêques en plusieurs camps ; on les a fait parler, même quand ils ne le voulaient pas, les uns contre les autres ; et, probablement sans s'en rendre bien compte, on a exploité les noms, les paroles, les écrits des évêques au profit d'opinions personnelles, dont cependant on ne pouvait pas être sûr, puisqu'il s'agissait d'une certaine conduite à tenir, et que l'Eglise ne se laisse imposer sa conduite par qui que ce soit. On ne peut pas le méconnaître, voilà ce qui s'est passé parmi nous.

[1] Rome, qui procède ordinairement avec une si prudente lenteur, sait bien se hâter quand l'Eglise est vraiment menacée dans quelques-uns de ses droits ou de ses principes. J'en ai personnellement reçu des preuves irrécusables. Je n'en citerai qu'une, que je n'avais pas cru devoir encore faire connaître, et qui me paraît bien frappante. On se rappelle que le 26 mai 1848, le ministre de la justice vint à la tribune nationale présenter un projet de loi pour le rétablissement légal du divorce. Eh bien ! le 10 juin suivant, trois lettres assez longues, signées par Pie IX lui-même, partaient de Rome pour les trois évêques membres de l'Assemblée constituante, pour l'évêque de Quimper, pour celui d'Orléans et pour moi, et venaient nous exhorter, dans les termes les plus énergiques, à combattre cette proposition. Or, nous n'avions ni écrit ni fait rien écrire à Rome. Maintenant peut-on croire que si les qualités bonnes ou mauvaises de la loi sur l'enseignement avaient été aussi absolues qu'on l'a dit, le Saint-Siége, consulté dans tous les sens, ne se fût pas hâté de répondre ? A-t-il donc gardé le silence dans les récentes affaires de Turin ? ne s'est-il pas hâté, au contraire, de manifester aux yeux du monde catholique sa suprême improbation ?

Or, n'est-ce pas là une initiative prise et une action exercée dans l'Eglise, sur l'Eglise, sur les fidèles et même sur les premiers pasteurs de l'Eglise ? Et, maintenant, je me demande ce que c'est que cette action considérée avec les yeux du chrétien ; je me demande si cette initiative, quand même elle ne serait pas si impérieuse, est bien dans l'ordre dès lors qu'elle devance l'action de ceux qui ont seuls la charge du gouvernement de l'Eglise [1] ; enfin, je me demande si le journalisme, qui pourrait continuer à rendre de si précieux services en combattant les ennemis de la religion sur les innombrables points de dogme, de morale et de discipline déjà définis, ne deviendrait pas, au contraire, un véritable danger par son intromission anticipée, précipitée, passionnée, dans cette partie du gouvernement de l'Eglise qui touche à ses rapports avec les pouvoirs publics, et pour lesquels, surtout dans nos jours d'ébranlement général, elle a tant besoin de décider dans le calme et d'agir dans sa pleine liberté.

En effet, que résulte-t-il dans les affaires de l'Etat de l'action si puissante du journalisme ? Que les gouvernements ne sont pas libres ; qu'ils sont dominés dans leurs actes par des appréciations, par des décisions, presque par des injonctions qui leur forcent la main : en sorte que souvent, tout en ayant leurs convictions bien arrêtées, ils se voient contraints, pour éviter un plus grand mal, de renoncer à quelques-unes de leurs résolutions, de prendre des positions équivoques et glissantes, d'où dérivent presque toujours de graves inconvénients et quelquefois de grands malheurs.

Quoique ce soit là, dans le gouvernement temporel des peuples, quelque chose de fort anormal, on peut-dire au moins que ce sont toujours des idées humaines luttant contre d'autres idées également humaines.

Mais supposons que cela se passe dans l'Eglise de Dieu ; supposons que ceux qui en sont les princes, les chefs, les guides, les pères [2], au lieu de se déterminer uniquement selon leur conscience, avec le concours de leurs conseillers canoniques et sous l'inspiration du Saint-Esprit [3], aient devant eux, non plus seulement les puissances

[1] *Sicut mente corpus regitur, ita et per episcopos Ecclesia regitur.* (Conc. Atrebat. 1025.) Saint Cyprien avait déjà dit : *Episcopum* (esse) *judicem a Deo datum et Ecclesiæ gubernatorem.* (Ep. 69.)

[2] *Qui episcopus est, hic est minister verbi scientiæ custos, mediator Dei et hominum... Pater vester... Hic est princeps et dux vester, hic vester rex et præfectus.* (Constitut. apostol. I, II, 26.)

[3] *Prout Spiritus Sanctus dabat eloqui illis.* (Act. II, 4.)

de la terre régulièrement constituées, mais cette autre puissance inquiète, parleuse, tracassière, qu'on appelle le journalisme, dont le propre est de remuer les masses, de les jeter dans l'esprit de parti, de les tenir toujours en effervescence; et supposons qu'obligés, eux aussi, pour éviter de plus grands maux, de compter avec cette puissance qui trouve son intérêt dans la guerre et qui ne relève de qui que ce soit, les évêques accommodent leur gouvernement spirituel aux nécessités nouvelles qu'elle leur aura faites, n'est-il pas vrai qu'il y aurait là l'introduction d'un élément tout profane dans le gouvernement de la société chrétienne ? N'est-il pas vrai que ce serait comme la main d'un nouvel Oza portée sur l'arche sainte ? Et surtout n'est-il pas vrai que si cette action du journalisme persévérait ainsi dans l'Eglise, si elle s'y étendait, si elle s'y fortifiait, si, comme il arriverait par la nature même des choses, elle poussait ses influences illégitimes jusque sur ce qu'il y a de purement spirituel, le ministère sacré des pasteurs en serait bientôt notablement affaibli, et la foi des peuples ébranlée ?

Car remarquons bien que l'empire du journalisme religieux s'exerce, non sur les impies ou les indifférents, mais sur les vrais fidèles, et souvent sur les plus pieux ; mais sur les prêtres, et souvent sur les plus zélés.

Cet empire, considéré dans sa source, est au fond très-naturel et même très-honorable. Il se fonde sur ce dévouement à la cause sacrée de la religion, qui se trouve alors commune aux lecteurs et aux rédacteurs du journal. Comment s'étonnerait-on que des laïques pleins de cœur et quelquefois pleins de talents, qui se dévouent sans relâche à une cause que l'on vénère et que l'on aime par dessus tout, inspirent des sympathies d'autant plus fortes qu'elles ont leurs racines dans la conscience ?

Aussi le journal devient alors comme un ami chrétien, comme un conseiller nécessaire, et j'oserai presque dire comme un guide spirituel : et cet ami, et ce conseiller, et ce guide, c'est tous les jours qu'il vient vous parler dans le silence et l'intimité. Et, par une des infirmités du cœur humain, on le croit d'autant plus qu'il est inconnu, on lui obéit d'autant mieux qu'il a moins d'autorité réelle.

Assurément, c'est là un bien quand le journal n'est que l'écho fidèle de l'Eglise; car il porte la vérité là où souvent la voix des pasteurs légitimes ne parviendrait pas, et il lui donne une sorte de

sanction humaine très-efficace dans l'état actuel de nos mœurs, quoique de peu de valeur par elle-même.

Mais si, au contraire, le journal catholique, au lieu d'être le simple dépositaire des pensées de l'Eglise, s'exposait, en tranchant précipitamment des questions qu'elle n'a pas encore résolues, à devenir son contradicteur; s'il arrivait que les premiers pasteurs eussent à donner des décisions qui d'avance auraient été condamnées, ou à blâmer des opinions qui auraient été soutenues par ces feuilles auxquelles on emprunterait d'habitude ses convictions, ne s'ensuivrait-il pas que des âmes d'ailleurs très-sincèrement catholiques, et simples dans leur foi, seraient alors portées à la résistance, et que des prêtres qui peut-être auraient pris parti pour l'opinion du journal, au moment où viendrait une décision contraire, éprouveraient dans leurs cœurs de ces combats terribles qui ont quelquefois été suivis de si lamentables chutes?

Quand on pense à cet esprit d'insubordination qui ne demande partout que des prétextes pour se produire ; quand on se rappelle que les schismes qui ont déchiré l'Eglise ont eu souvent pour origine et pour soutien des influences spécieuses en elles-mêmes, mais qui avaient le tort d'être dépourvues de mission légitime [1], n'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter à la vue des entraînements que le journalisme religieux pourrait opérer, précisément parmi les catholiques qui sont l'espoir des œuvres chrétiennes, et surtout parmi les prêtres, qui doivent en être les soutiens, s'il continuait à prendre dans l'Eglise cette attitude tranchante et ces manières de direction, qu'avec des intentions très pures sans doute, et par une erreur tout involontaire, il s'est permises depuis quelque temps.

Vous comprenez, Monsieur et digne ami, qu'en adressant par vous ces graves observations au journalisme catholique, que nous avons tant de fois encouragé l'un et l'autre, je ne retranche cependant rien de ce que j'accordais à l'action des laïques dans mes précédents écrits. Je demeure toujours convaincu que Dieu les appelle plus que jamais à devenir dans sa maison, non plus seulement des enfants

[1] C'est ce qui faisait dire à saint Cyprien : *Schismata et hereses inde adorta et oriri, dum episcopus qui unus est, et Ecclesiæ præest, superba quorumdam præsumptione contemnitur.* (Ep. 69.) Et le même docteur (lib. *de Lapsis*) ajoute : *Inde per temporum et successionum vices, episcoporum ordinatio Ecclesiæ ratio decurrit, ut Ecclesia super episcopos constituatur, et omnis actus Ecclesiæ per eosdem episcopos gubernetur.*

dociles, mais des ouvriers actifs et des soldats armés, précisément pour déjouer les manœuvres hypocrites de ce système impie que l'on a déguisé sous le nom d'Etat laïque, de pouvoir laïque, de société laïque : ce qui, dans la pensée de ses auteurs, signifierait, Etat, pouvoir, société sans religion.

C'est donc pour prouver au monde que le laïcisme et la religion ne s'excluent en aucune manière, que Dieu a suscité de nos jours ces armées innombrables de pieux laïques dont il a fait, dans presque toutes les contrées du monde catholique, et surtout en France, les propagateurs de la foi, les instruments de la charité et les auxiliaires du ministère apostolique.

Sous ce rapport, le journalisme catholique, en restant, comme nous l'en conjurons, en dehors d'un domaine qui ne saurait lui appartenir, et en se tenant sans contrainte sous la main paternelle de l'épiscopat, ne conserve-t-il pas encore une bien abondante moisson de bonnes œuvres et de mérites? Que d'erreurs incontestables à combattre! Que de tentatives manifestement coupables à repousser! Que de scandales à flétrir! Et aussi, grâces à Dieu, que de belles et saintes actions à proclamer! N'est-ce pas un honneur incomparable, pour cette œuvre généralement toute laïque, d'être devenue comme un auxiliaire de cette prédication de la parole de vérité que les apôtres mettaient au-dessus de l'administration des sacrements [1]! sans doute parce qu'elle avait été la mission spéciale du Fils de Dieu [2]. Que d'hommes, en effet, qui ne viennent plus autour de nos chaires sacrées, et qui peuvent encore lire volontiers une feuille sérieuse et chrétienne!

Une autre considération bien encourageante pour les laïques qui travaillent aux œuvres de Dieu, ce sont les succès qu'ils ont déjà obtenus.

Pour ne parler que de ceux qui se rattachent au sujet qui nous occupe, veuillez vous rappeler combien, à l'époque où j'avais l'honneur de vous écrire ma première lettre, le nombre des défenseurs de la liberté d'enseignement était petit. Il faut bien l'avouer, la plupart de ceux qui se montrent si exigeants aujourd'hui, ou restaient muets alors, ou demandaient beaucoup moins que nous ne venons d'obtenir.

[1] *Non est æquum nos derelinquere verbum Dei et ministrare mensis;* et ils choisirent parmi les disciples sept diacres, ajoutant : *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus.* (Act., VI, 2, 3, 4.)

[2] *Aperiens os suum, docebat eos.* (Matt. V, 2.) *Evangelizāre pauperibus misit me... Predicare*, etc. (Luc, IV, 18.)

Ce fut alors, néanmoins, que je me permis de vous faire espérer le succès de cette sainte cause, en vous représentant, ce que, du reste, vous saviez beaucoup mieux que moi, que des minorités persévérantes peuvent devenir des majorités victorieuses.

Maintenant, quelque opinion que l'on ait sur l'ensemble de la loi qui vient d'être votée, on ne peut nier qu'en effet, sur des questions véritablement inabordables en 1844, notre imperceptible minorité d'alors est devenue majorité imposante ; et quelque part qu'aient eue à ce triomphe la fermeté constante et les réclamations unanimes de l'épiscopat, j'aime à reconnaître que le concours des laïques y a puissamment contribué. Quand même, comme on les en accuse, ils se fussent montrés trop faciles sur d'autres points, l'Eglise, qu'ils en soient sûrs, les bénira toujours pour cette partie de la victoire.

Mais, il faut que je vous le dise en finissant, leur tâche n'est pas achevée. Après avoir vaincu par la parole, il leur faut vaincre par l'action. Ce qu'ils ont conquis en principe, il faut qu'ils le fassent passer dans le domaine des réalités. Les écoles catholiques, à tous les degrés, sont aujourd'hui un droit, il faut qu'incessamment partout elles deviennent des faits.

Vous avez été, depuis six ans surtout, le centre de cette lutte glorieuse qui s'est livrée pour la liberté d'enseignement dans le parlement et dans la presse. Demeurez-en le centre, pour que, sans s'intimider des obstacles qui peuvent rester encore, on se hâte de recueillir et de féconder les fruits de cette conquête précieuse, quoique imparfaite ; pour que partout des maisons catholiques d'éducation fassent aux établissements d'instruction publique une concurrence qui force ces derniers à s'améliorer, sous peine de périr.

Que le journalisme religieux vous aide de son active propagande ; qu'au lieu de rivalités blessantes et de récriminations stériles entre ceux qui marchent sous le même drapeau, il flétrisse impitoyablement les vices d'une éducation sans foi partout où ce malheur se rencontre ; et que partout aussi, ce même journalisme encourage le bien, si faible, si petit, si imparfait même qu'il soit d'abord ; qu'il y ait ainsi parmi tous les catholiques une émulation sincère, pacifique, charitable pour les choses de Dieu[1], et je suis convaincu qu'en secondant partout ce souffle de la grâce qui se fait manifestement sentir sur notre pauvre société agonisante, nous verrons peu à peu

[1] *Sectamini charitatem, æmulamini spiritualia.* (1 Cor., XIV, 1.)

lui revenir ce cœur nouveau et cet esprit nouveau dont il est dit qu'il renouvelle la face des nations [1].

Veuillez, Monsieur et digne ami, agréer ce nouvel hommage de mes sentiments bien particuliers en N.-S.

† P. L. Evêque de Langres.

[1] *Et dabo vobis cor novum, et spiritum novum ponam in medio vestri.* (Ezech., XXXVI, 26.) *Emittes spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ.* (Ps., CIII, 30.)

La lettre éloquente et judicieuse qu'on vient de lire a paru dans *l'Ami de la Religion ;* nous avons cru servir les intentions du vénérable prélat en la reproduisant comme un texte précieux à méditer pour les écrivains et les lecteurs catholiques. Tout le monde admirera la sagesse des conseils que cette lettre renferme, et, selon les circonstances, chacun s'en fera une application salutaire.

Nous ne faisons pas de réserves : nous demandons seulement à présenter deux observations. Et d'abord, est-ce de notre part une prétention excessive, puisqu'il s'agit d'une chose aussi grave que l'autorité de l'épiscopat, de demander au moins que cette autorité soit toujours assez clairement définie pour que les écrivains religieux, laïques ou autres, ne soient pas exposés à se méprendre eux-mêmes sur l'étendue de leur droit de discussion ? Il nous semble que dans la plupart des cas l'Eglise, l'épiscopat ont des moyens canoniques de transmettre leur direction aux fidèles : pour qu'il n'y ait pas d'erreur commise, il est à souhaiter qu'il ne se présente pas d'équivoque dans la forme des injonctions.

En second lieu, si nous regrettons avec M. l'évêque de Langres l'indiscrétion ou l'extrême vivacité qu'on a pu remarquer quelquefois dans la presse catholique à propos de la loi de l'enseignement, nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire remarquer que le signal de l'indiscipline n'est pas venu des adversaires de la loi. Quiconque jugera sans prévention ces déplorables querelles reconnaîtra avec nous et proclamera hautement que ce ne sont pas les adversaires de la loi qui les premiers ont disposé de l'Eglise et de l'épiscopat, que des laïques ont signé d'avance une transaction, proposé un concordat au nom de l'Eglise sans qu'elle eût été consultée, sans que ceux qui stipulaient pour elle eussent justifié de leur mandat aux yeux du monde catholique. Les intentions de ces laïques ne sont pas en question ; mais le fait est incontestable, et l'on ne saurait nous condamner à l'oublier.

Il ne nous reste plus qu'à ajouter un mot d'*erratum* à notre dernier article sur la brochure de M. l'évêque de Langres. Il est bien vrai que la loi (art. 63) contient l'abolition formelle du certificat d'études : la plupart de nos lecteurs auront déjà rectifié ce défaut involontaire d'attention.

LETTRES

ET

DISCOURS DE M. DONOSO CORTÈS,

MARQUIS DE VALDEGAMAS.

TRADUITS DE L'ESPAGNOL [1].

Les discours que nous venons d'indiquer ont eu la notoriété que l'éloquence du langage leur assurait. Tous nos lecteurs sans aucun doute les ont parcourus. Il s'agit donc ici moins de les faire connaître que, s'il se peut, de les faire juger. Et pour parler dès l'abord avec une entière franchise, je ne puis m'empêcher de voir un véritable danger dans ce langage si hautement tenu par un catholique à la tribune, dans l'approbation que lui a donnée à peu près sans réserve la presse catholique, dans l'acceptation que chacun semble faire des pensées de l'illustre orateur. Je sens ici combien je puis être accusé de présomption ; je ne méconnais nullement ma faiblesse ; mais, selon une habitude déjà vieille, je veux nettement écrire toute ma pensée. Si je me trompe, l'erreur sera sans danger dans une bouche aussi faible que la mienne ; si je ne me trompe pas, j'aurai dans l'étroite mesure de mes forces porté une aide quelconque à la vérité.

Le fatalisme, non peut-être pas la théorie du fatalisme, mais ses con-

[1] J. Lecoffre. 1 vol. in-12. — Ces pages étaient déjà écrites lorsqu'il parut dans un des organes de la presse catholique des réflexions où je combattais les tendances trop souvent fatalistes de quelques chrétiens. Une allusion à un passage de M. le marquis de Valdegamas a provoqué de sa part une réponse dans les journaux. Je n'ai nulle prétention d'engager ici une controverse avec cet illustre écrivain. Quand je voudrais le faire, les pages que l'on va lire seraient, si je ne me trompe, une réponse écrite d'avance et suffisante pour me justifier.

séquences pratiques, remplissent les lettres et les discours que l'on vient de publier. Le monde irrévocablement perdu, le triomphe nécessaire du mal sur le bien, le salut de la société impossible, autrement que par un miracle dont nous ne voyons ni l'espérance ni la demande ; et pour conclusion, sinon indiquée en propres termes, résultant du moins de l'absence de toute autre conclusion, un repos stoïque, une inaction absolue : voilà ce qui domine, ce me semble, dans ces pages au reste si éloquentes, si riches de pensées, plus riches encore d'images.

Je sais bien que l'homme est faible, que sa puissance est sans proportion avec son orgueil. Je sais que le bien surtout est difficile à faire, et qu'en présence de toutes les forces naturelles qui le combattent, et de ces forces humaines si limitées qui cherchent à le produire, le succès en doit paraître impossible. Tout dans l'ordre naturel de ce monde semble faire pencher la balance vers le mal, vers la destruction, vers le néant. La vie humaine, qui a coûté à nos mères neuf mois de souffrances et les tortures de l'enfantement, s'éteint au moindre choc comme une bougie que l'on souffle. L'homme est plus de vingt ans avant d'atteindre la parfaite maturité de son être ; cinq ou six années suffisent quelquefois pour le conduire d'un âge mûr et plein de vigueur à une vieillesse presque décrépite. La santé et la maladie, l'édification et le renversement, l'éducation et la corruption, la vertu et le vice, les unes lentes et laborieuses, les autres faciles et promptes, témoignent par ces différences combien « les sens de l'homme sont enclins au mal dès sa jeunesse, » et combien, ce monde laissé à lui-même, le mal aurait des chances de victoire.

Et cependant le triomphe du mal n'est jamais nécessaire. Si le triomphe du mal était nécessaire, l'homme ne serait plus libre. Le mal suprême en ce monde, et la cause de tous les maux, c'est le péché. Et ce mal-là dépend de nous et de nous seuls. Cette vérité fondamentale du libre arbitre, trop oubliée de M. Donoso Cortès, efface, pour peu qu'on l'approfondisse, sa théorie du triomphe naturel du mal sur le bien, de la vie sur la mort. « Dieu, au commencement, a constitué l'homme et il l'a laissé sous la puissance de sa volonté propre (*in manu consilii sui*)... Il a mis devant toi l'eau et le feu ; étends ta main vers ce que tu voudras. Devant l'homme est la vie et la mort, le bien et le mal ; ce qui lui plaît lui sera donné » (Eccli. xv). Cette liberté de notre choix n'est-elle pas exclusive du triomphe naturel, c'est-à-dire humainement nécessaire, du mal sur le bien ?

Sans doute, l'homme trouve dans sa nature déchue une redoutable impulsion vers le mal, et pour contrebalancer cette impulsion, il faut qu'il trouve ailleurs une aide en sens contraire, une puissance du dehors

qui le soutienne, un appui dans la grâce de Dieu. Sans doute, et la vie de nos âmes, et celle même de nos corps, et celle même des sociétés humaines ne se soutiennent pas sans un grand secours de la Providence. Ce n'est pas seulement aux jours de crise que Dieu sauve la société par quelqu'une de ces conduites que notre conviction de la faiblesse humaine nous ferait volontiers appeler des miracles ; c'est la vie même habituelle de la société, qu'à en juger par les périls qui l'environnent, nous serions tentés de croire miraculeuse. Oui, si nous nous laissions aller à cette contemplation, la vie ordinaire, quotidienne des sociétés, leur vie aux temps les plus pacifiques, nous semblerait un miracle de chaque journée. Quand on pense au petit nombre de ceux qui jouissent, au grand nombre de ceux qui souffrent, à la facilité avec laquelle l'homme mécontent de son état présent croit à un avenir prochain et meilleur, au désir du changement chez le malheureux ; on n'est pas étonné des révolutions dans l'histoire, on est plutôt étonné des jours de paix. On comprend la révolte, on ne comprend pas la soumission ; et la patience du grand nombre vis-à-vis d'un ordre de choses dont il souffre, et qu'il peut renverser, nous apparaît comme une faveur quotidienne pour laquelle nous devrions, si nous étions moins ingrats, aller chaque soir rendre à Dieu nos actions de grâces.

Il y a plus, et quand je songe à la constitution différente de la société chrétienne et des sociétés idolâtres, ma reconnaissance s'accroît, et je trouve en ce qui nous touche le miracle plus grand encore. C'est une chose qu'on n'a pas remarquée, ce me semble, et qui pourtant me paraît évidente, que les nations antiques, à les considérer au point de vue de ce que j'appellerai le mécanisme social, étaient constituées sur une base beaucoup plus stable que ne le sont les peuples chrétiens. L'économie sociale, si nous lui donnons pour but unique la conservation de la paix commune, y était beaucoup plus parfaite, beaucoup mieux entendue. L'ordre, en d'autres termes, y était, matériellement parlant, bien plus assuré. C'était alors comme aujourd'hui, comme ce sera toujours, le petit nombre qui jouissait des biens de ce monde, le grand nombre qui en avait, je ne dirai pas les douleurs, elles appartiennent à tous, mais les privations et les labeurs. Or, pour prévenir la révolte de ce grand nombre, pour le maintenir sous le joug du petit, on avait imaginé ou le temps avait donné aux hommes cette ingénieuse mais triste invention politique que l'on appela l'esclavage. Grâce à elle, les souffrants, les pauvres, les prolétaires n'étaient point abandonnés à eux-mêmes dans un dénuement redoutable et dans une dangereuse liberté. Ils étaient (sinon tous, du moins la plupart) répartis entre les riches, les puissants, les privilégiés. Chacun de ceux-ci, et à peu près dans la pro-

portion de sa fortune, en avait un, deux, dix, vingt, cent, deux cents, sous sa garde et à sa charge. Il les nourrissait; ainsi leurs besoins les plus essentiels étaient-ils la plupart du temps satisfaits. Il les surveillait; ainsi la société avait-elle contre leurs complots, leurs coalitions, leur révolte, la garantie de ce que nous appelons l'œil du maître. Et enfin, pour aider en eux la résignation par l'espérance, il leur faisait envisager de loin la liberté comme un but, comme un terme, comme une récompense; et en même temps il leur permettait d'amasser un pécule, de sorte que l'esclave un peu favorisé de son maître, en devenant libre, devenait possesseur, entrait dans la classe privilégiée, non-seulement de droit, mais de *fait*, recevait avec la liberté l'aisance grâce à laquelle sa liberté était sans danger et pour la société et pour lui. Il y avait donc, pour la classe souffrante, à la fois nourriture assurée ou peu s'en faut, surveillance certaine, car plusieurs milliers d'hommes avaient droit et intérêt à l'exercer, et enfin espérance promise, ce qui est une grande aide à la patience.

Aujourd'hui il n'en est pas ainsi. Il y a toujours et il y aura toujours des *privilégiés* et des *prolétaires*. Seulement les prolétaires sont *libres*; ils ont toutes les joies, mais aussi tous les inconvénients de la liberté. Leur pain, personne ne le leur donne, c'est à eux de le gagner. Leur pécule, c'est à eux de le prélever, s'ils le peuvent, sur un salaire à peine suffisant à leur vie. Le terme de leur labeur, c'est rarement une condition assurée quoique médiocre, c'est parfois une vieillesse souffrante et abandonnée. En revanche, ils ont la libre disposition de leurs mouvements et de leur vie; ils peuvent aller, venir, s'entendre, conspirer, s'insurger. La tentation de la révolte est à chaque instant devant leurs yeux. C'est une armée toute prête à prendre les armes à la voix du premier qui lèvera le drapeau des révolutions.

Pourquoi donc, en de telles circonstances, l'histoire des peuples chrétiens présente-t-elle autre chose que des révolutions continuelles? Pourquoi y a-t-il chez les nations modernes des époques et de longues époques de calme, de paix intérieure? Pourquoi leur vie a-t-elle été troublée bien plus souvent par la guerre du dehors que par celle du dedans, et, même au temps de guerres civiles, bien plutôt par la révolte des puissants et des riches que par celle des pauvres et des petits? Pourquoi la Jacquerie, qui devrait être, ce semble, l'état permanent des sociétés chrétiennes, n'est-elle qu'un rare accident dans leurs annales; si bien que l'on compte à peine trois ou quatre guerres de ce genre, atroces, mais promptement étouffées? Pourquoi, avec une liberté infiniment plus grande, n'avons-nous pas plus de troubles et de désordres? Avec une constitution matérielle de la société infini-

ment moins sûre, pas plus d'orages? pourquoi? Par un miracle! Par ce miracle d'abord de la grâce divine, qui, avant d'affranchir les hommes, les a rendus capables de la liberté ; qui, avant d'émanciper les corps, a asservi les consciences, et qui a mis au cœur du prolétaire un respect plus grand pour cette société dont il était le citoyen libre, une répulsion plus grande pour les armes qu'elle ne craignait plus de laisser à sa portée. Et j'ajouterai même : par une action plus générale de la Providence, qui maintient la paix des nations, alors même que leur corruption semble appeler la guerre ; qui supplée à ce que la vertu et la conscience des peuples, même sous la loi du Christianisme, auront toujours d'incomplet et d'insuffisant; qui donne à l'ordre et au bien une force latente, surnaturelle, que nous n'admirons pas assez parce que nous y sommes trop accoutumés ; qui, en un mot, contre les innombrables chances de destruction et de ruine, maintient, au delà de ce qu'on oserait espérer, la santé des nations, de même que contre les chances innombrables de maladie et d'accident, elle maintient, dans une mesure qui dépasse nos calculs, la vie et la santé de l'homme. Il fallait cette double miséricorde pour que, sans une catastrophe épouvantable, l'iniquité de l'esclavage pût disparaître ; pour que les sociétés, sans se perdre immédiatement, pussent se laver enfin de cette tache ; pour qu'elles pussent, grâce à la force morale et à la force providentielle qui leur était plus abondamment donnée, abdiquer cette force politique jusque-là si nécessaire, si utile à la conservation de l'ordre, si habilement combinée pour la paix sociale, mais si révoltante pour les droits, pour l'honneur, pour la dignité du genre humain.

Ainsi, à certains égards, nous dépassons la pensée première de M. Donoso-Cortès. Mais la conclusion qu'il en tire ne nous en paraît que moins compréhensible. Nous n'en admettons que moins cette certitude avec laquelle il parle de la ruine des sociétés. La société, dit-il, ne peut être sauvée que par un miracle. Je veux bien le supposer ; je veux même aller jusqu'à dire que la société ne vit que par un de ces bonheurs extraordinaires et logiquement inattendus que l'on est tenté d'appeler miracles. Que conclure de là ? Ce miracle permanent qui fait vivre la société peut cesser dans quelques années, dans quelques mois, demain, aujourd'hui, à cette heure même; cela n'est pas douteux. Mais de même aussi, il peut durer, il peut se renouveler, il peut s'accroître, il peut être plus complet qu'il ne l'a jamais été. Tout dépend de la volonté de Dieu, et lorsque par l'examen des faits nous prétendons arriver à la conclusion d'une ruine infaillible et imminente, nous démentons nous-mêmes notre propre doctrine, nous oublions que les faits, que les causes humaines, que les raisons logiques tirées de l'état de la société, sont sans influence

sur le fait surnaturel qui agit pour le salut du monde ; nous concluons du naturel contre le surnaturel, de l'humain contre le divin, du phénomène contre le miracle. La société, dites-vous, ne peut être sauvée que par un miracle. Mais ce miracle, pourquoi en désespérer? Et tout catholique, tout chrétien, je dirais volontiers tout homme qui croit en Dieu, s'il était logique, ne devrait-il pas être familiarisé avec la pensée d'un miracle, comme avec celle d'un fait de tous les jours, de tous les instants ? Vous direz encore, le salut de la société est impossible ; et je serais volontiers de votre avis, mais de même que Notre Seigneur dans l'Evangile dit que le salut des riches est impossible, en ajoutant « que ce qui est impossible à l'homme est possible à Dieu. »

J'irai même plus loin, et je ne saurais croire à cette dissolution presque absolue de la société européenne que l'on nous prophétise aujourd'hui. Y a-t-il donc dans l'histoire, et surtout dans l'histoire des siècles chrétiens, tant de nations qui aient péri ? tant de sociétés qui se soient écroulées pour ne plus revivre ? Les époques d'anarchie, s'il s'en rencontre quelques-unes auxquelles on puisse donner ce nom dans toute sa force, ont-elles été autre chose que des instants, des interruptions passagères de l'ordre établi de Dieu, des sommeils de la vie sociale ? Ne semble-t-il pas qu'il y ait un certain ordre, au moins extérieur et matériel, que Dieu, au bout de peu de temps, fait revivre en ce monde, ne serait-ce que pour rendre l'homme inexcusable lorsqu'il laisse l'ordre moral se troubler dans son âme ? Par sa nature, l'anarchie ne dure pas ; c'est l'ordre qui dure parce qu'il est l'ordre ; la règle qui revit parce qu'elle est la règle. — Dans la nature physique, l'orage est un désordre nécessaire, mais passager. Il a son temps, après lequel le calme, l'ordre, la règle reprennent infailliblement leurs droits.

Et je ne doute même pas que si, pour notre malheur, nous continuions à marcher dans des voies antichrétiennes ; si la leçon des événements était toujours perdue et ne devait pas guérir à la fin le mal radical de nos âmes, dont tous les maux sont sortis ; si la foi, continuant à se perdre, finissait par placer les sociétés complétement en dehors de la vie chrétienne, je ne doute pas qu'alors même, après des malheurs et des souffrances épouvantables, au bout de peu de temps l'ordre ne revécût. L'ordre se maintenait dans les sociétés païennes ; il y possédait une grande force ; les époques d'anarchie sont là, comme ailleurs, rares et courtes. Après quelques jours d'anarchie, l'ordre renaîtrait aussi parmi nous, mais dans la forme et avec les conditions du monde païen. Comme il faut, en définitive, que les sociétés vivent, le régime de la liberté chrétienne devenu impossible, le régime de la servitude antique reparaîtrait. N'ayant plus la foi qui règle les cœurs, nous aurions l'escla-

vage qui asservit les corps. On ne vit pas sans avoir l'un ou l'autre. Nous retomberions, d'une manière plus ou moins absolue, sous une forme plus ou moins déguisée, dans ce système d'attribution de l'homme à l'homme, dans cet anéantissement légal de la classe qui travaille, seule combinaison humaine qui puisse maintenir un peu d'ordre dans la société lorsque le miracle de la grâce ne s'opère plus dans les âmes. Ceci peut paraître un rêve; j'oserai pourtant dire que nous n'en sommes pas aussi loin que nous pouvons le croire. La violence avec laquelle nous nous jetons dans l'excès contraire témoigne, aux yeux de quiconque connaît un peu l'histoire de l'homme, que nous ne sommes pas si éloignés de ce que nous avons la prétention de fuir. Au fond du gouvernement populaire, demain ou après-demain nous allons trouver le despotisme. Un peu plus tard, au fond de l'égalité, nous rencontrerons l'oligarchie. Bientôt après, au fond de cette tendance qui voudrait partager à l'infini la richesse matérielle, nous arriverons à la concentration de la richesse en un plus petit nombre de mains que jamais; et enfin, si nous continuons à dévier de la voie chrétienne, au fond de la liberté nous nous heurterons à l'esclavage.

Je ne crois donc pas à ce désordre fondamental, à cette anarchie permanente que M. Donoso Cortès nous annonce. Et lui-même sent si bien que l'anarchie ne peut être de durée, qu'il arrive forcément, par l'impossibilité une fois admise de la société humaine, à nous prédire la fin des temps. Sur la foi de la sybille de Cumes, la période de six mille ans pour la durée du monde plaît à son imagination : ce qui donnerait au genre humain cent cinquante ans de vie tout au plus. Je ne crois pas même à une anarchie de cent cinquante ans. J'ai peine, du reste, à admettre, comme la solution du problème et comme la conclusion de toutes nos recherches, des prévisions et des calculs contre lesquels l'Evangile nous a tant de fois prémunis. « Il ne vous appartient pas de connaître les temps et les heures que mon Père a mis en sa puissance » (Act. I, 6-7). J'ai peine à admettre que nous puissions, par nos calculs politiques ou même par notre étude des livres saints, deviner avec ombre de vraisemblance « ce jour et cette heure que nul ne connaît, ni les anges du ciel, ni le Fils, mais le Père seul» (Math. XXIV, 32; Marc XIII, 32). J'ai peine à croire que le genre humain puisse être averti, même d'une manière approximative, de ce jour du Seigneur, qui doit venir comme un voleur pendant la nuit (II Petr. III, 10; I Thess. V, 1-4; Apoc. III, 3; XVI, 15), et qui enveloppera comme un filet tous ceux qui habitent sur la face de la terre (Luc XXI, 35).

Nous ne croirons donc jamais à la nécessité absolue du mal, à la nécessité absolue du crime, à la nécessité absolue des catastrophes so-

ciales, lesquelles ne peuvent avoir lieu sans des crimes multipliés qui les préparent ou qui les suivent. Nous croirons toujours à la possibilité de cette sorte de miracle permanent et quotidien par lequel Dieu fait vivre les sociétés humaines. Ce miracle, c'est à nous de le demander, c'est à nous de le mériter, c'est à nous d'y aider. Quels que soient les antécédents, les présages, les prévisions, la question est entière ; tout reste au pouvoir de Dieu, et, grâce à cette triple puissance qui nous est donnée de la prière, de la vertu, du travail, nous pouvons dire que tout reste en notre pouvoir.

Je parle du travail humain, et on ne s'étonnera pas sans doute de voir notre faible labeur concourir avec la toute-puissance de Dieu, notre force naturelle avec sa force surnaturelle. Cette pensée est celle de tout le christianisme. Toute l'œuvre de notre régénération, de notre rédemption, de notre salut, s'opère par un prodige infini de la miséricorde divine, auquel nous devons cependant aider par un acte de notre vouloir, par l'emploi de nos forces, si limitées qu'elles soient, par une association et une adhésion de notre libre volonté à la volonté de Dieu. Dieu a voulu, si j'ose le dire, que ses miracles eussent besoin d'être aidés par notre concours. Rien ne me semble donc moins chrétien que cette abdication de toute lutte et tout effort, à laquelle conduit la conviction d'une défaite inévitable. Il faut lutter, dit M. Donoso Cortès lui-même, lutter, quoique sans espérance, parce que la lutte est un devoir. Mais la lutte (dans le sens surtout où nous l'entendons ici), la lutte n'est un devoir que parce qu'elle a un but, et elle n'a de but qu'autant que le succès est humainement ou divinement possible. Dire que la chute est décrétée, que le succès, même divinement parlant, est inadmissible, en d'autres termes, que Dieu ne le veut pas, que le figuier stérile ne reverdira point, que la pénitence de Ninive ne sera pas acceptée : ce serait rendre toute lutte inutile, impossible, je dirais volontiers criminelle.

Mais j'avoue, tout le premier, que nos faibles efforts sont bien peu de chose, et, j'ajoute que nous avons nous-mêmes sur les événements une puissance indirecte, supérieure à la puissance directe que toutes les ressources de notre génie ou de notre cœur peuvent exercer. C'est ce que j'appelle la puissance de nos mérites. Jamais erreur ne fut anti-chrétienne et anti-humaine autant que celle du protestantisme quand il refusa à l'homme le pouvoir de mériter, et qu'il porta dans les espérances de la vie à venir le même fatalisme que nous portons trop souvent dans les intérêts de la vie présente. Il faut le dire, c'est ici le côté le plus redoutable de la question européenne et celui qui doit inspirer les plus grandes inquiétudes. A l'insuffisance trop visible de nos efforts, ajoutons-nous le poids de notre vertu ? Faisons-

nous en sorte que Dieu, en abaissant sur nous ses regards, trouve rien qui désarme sa colère ? Nous prosternons-nous dans la pénitence ? Les rois descendent-ils de leur trône et se revêtent-ils du sac et des cendres pour prier avec le peuple ? Nos villes jeûnent-elles devant le Seigneur, hommes, femmes, enfants, et jusqu'aux animaux privés de raison, comme dans cette cité dont le repentir arrêta l'anathème du prophète ? L'Europe s'inquiète-t-elle de ce profond égoïsme, de cet oubli de Dieu, de cette rage effrénée pour les jouissances et pour l'or, dans lesquels elle a passé ses trente-quatre années de paix, cette trève d'une longueur inouïe dans l'histoire, que Dieu lui a accordée avant de la frapper ?

Enfin, le labeur et la vertu ont besoin d'être couronnés par la prière. C'est par elle, ajoutée à tout le reste et le dominant, que l'homme arrive pour ainsi dire à disposer de la toute-puissance divine. « Le Seigneur est près de tous ceux qui l'invoquent... Il fera la volonté de ceux qui le craignent (Ps. CXLIV, 18-19). Si vous demandez à mon Père quelque chose en mon nom, il vous le donnera (Joan. XVI, 23). Demandez et il vous sera donné ; cherchez et vous trouverez ; frappez et il vous sera ouvert (Matth. VII, 7). Si deux d'entre vous se rencontrent sur la terre et demandent une chose, quelle qu'elle soit, elle leur sera donnée par mon Père qui est dans les cieux (Matth. XVIII, 19). Tout ce que vous demanderez dans vos prières, croyez que vous le recevrez et il vous sera donné (Joan. XV, 7). Si tu peux croire, disent enfin les saints livres, résumant en un seul mot cette sorte de prêt que Dieu fait à l'homme de sa puissance, si tu peux croire, tout est possible à celui qui croit » (Marc IX, 22).

Par là s'explique une parole que j'ai toujours admirée et que nous oublions sans cesse, quoique nous la citions souvent. C'est celle où il est question d'Abraham *croyant à l'espérance contre l'espérance :* CONTRA SPEM IN SPEM CREDIDIT. Il y a là tout ce que j'appellerai le surnaturel de la confiance chrétienne. Quand l'espérance humaine est à bout, l'espérance divine se substitue à elle et nous emporte bien plus haut. Quand l'une se tourne contre nous, l'autre nous défend. Quand l'une nous abandonne, l'autre nous sauve.

C'est, si je ne me trompe, ce que M. Donoso Cortès, dans son intelligence et dans sa foi, n'a pas assez compris, et je ne veux pas de meilleure preuve de ce qu'il y a de funeste dans ses idées, et de cette inaction désespérée où elles mènent invinciblement, que le témoignage qu'il en rend lui-même. Rien ne me semble plus déplorable et plus douloureux que de voir un homme d'une telle foi, d'un tel caractère, d'un tel talent, commencer son discours en disant « que le pro-

fond abattement qui a motivé en lui la résolution de quitter la vie publique, est plus grand aujourd'hui qu'hier; hier il était plus grand que la veille. » Est-ce là donc la persistance, est-ce là le zèle toujours confiant, est-ce là la courageuse obstination du chrétien ? Et c'est dans un pays qui a pourtant échappé à la commotion de Février, qui a vu le flot révolutionnaire se briser aux pieds des Pyrénées, dans un pays qui peut en ce siècle espérer un si grand avenir, qu'un homme d'Etat laisse échapper ce triste témoignage de son désespoir ! Que dirons-nous donc, nous que le flot a si complétement envahis, nous qui vivons dans l'air même des révolutions, avec l'ennemi au coin de chacune de nos rues, dans une atmosphère pleine des menaces, des passions, des fureurs révolutionnaires; nous qui sommes (il faut bien accepter l'humiliante vérité de ce mot) « le club central de l'Europe. » L'abattement, la tristesse sans remède, le désespoir, seraient peut-être excusables dans un pays comme le nôtre, s'ils pouvaient jamais être excusables chez les chrétiens. Mais il n'en est pas ainsi : « Attends le Seigneur, et agis virilement; que ton cœur se raffermisse et attends le Seigneur » (Ps. XXVI, 14, XXX, 25).

Ne nous confions donc ni aux espérances ni même aux inquiétudes humaines ; n'en croyons pas tant des raisonnements et des calculs que les événements n'ont presque jamais manqué de démentir. Ne les croyons pas lorsqu'ils nous rassurent , ne les croyons même pas lorsqu'ils nous épouvantent : et demeurons toujours, autant que le permet notre faiblesse, sur le terrain de la lutte, de la vertu, de la prière, avec cette devise qui, aujourd'hui plus que jamais, devrait être la devise du chrétien : CONTRA SPEM IN SPEM.

F. DE CHAMPAGNY.

LITTÉRATURE, VOYAGES ET POÉSIES

PAR J.-J. AMPÈRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS.

T. I. ESQUISSES DU NORD. — T. II. HEURES DE POÉSIE [1].

Je ne me propose pas de recommencer ici le portrait qu'a tracé de M. Ampère une amitié clairvoyante, et aussi capable de bien juger que de bien dire [2]. Ma part, qu'il ne m'appartient pas d'agrandir, est de faire connaître deux volumes qui ont le mérite de donner les premières pages d'un écrivain destiné à compter parmi les plus savants esprits de son temps, et parmi les plus aimables.

Les *Esquisses du Nord* s'ouvrent par un voyage en Norwège et en Suède : on y trouve déjà ce qui fera l'originalité de ce rare talent, je veux dire ses deux vocations de littérateur excellent et de voyageur infatigable. La Grèce avait eu ses philosophes, ses historiens poussés hors de leur pays par la passion de savoir, s'inspirant, non des livres seulement, mais des lieux et des mœurs. Au moyen âge les pèlerins de la science et de la foi sillonnent tout l'Occident ; et plus tard on voit Camoëns, l'épée aux dents, son poëme au poing, échappant aux mers qu'il ne cessera jamais de braver. Nos temps sont moins prodigues de ces caractères antiques qui unissent le génie des aventures et le génie des lettres. De grands écrivains ont voyagé par devoir ou par délassement ; mais la France d'aujourd'hui n'en a connu que

[1] A Paris, chez Didier, libraire-éditeur.

[2] V. le *Correspondant* du 4 février 1849, t. XXIII, p. 505 ; article de M. de la Villemarqué.

deux que la postérité se représentera le bâton de voyage tout autant que la plume à la main : M. de Châteaubriand et M. Ampère. Comme son illustre maître, M. Ampère commençait par le Nord pour se tourner ensuite vers l'Orient, et déjà dans tout l'éclat de sa renommée jouer sa vie en Egypte avec une curiosité héroïque et avec l'intrépidité d'un aventurier sans nom.

Rien n'est plus agréable, plus animé du souffle de la jeunesse, que ce pèlerinage de 1827, vers des lieux où M. Ampère se sentait attiré, d'abord par l'éloignement, ensuite par le plaisir de contempler la grande et mélancolique nature du nord, et ces Germains restés purs que reconnaîtrait Tacite. Que volontiers on se laisse mener par un homme qui va si vite, qui prend si gaîment les inconvénients de la charette suédoise, qui, emporté au galop sur un banc non suspendu, au vent, à la pluie, saisit avec une admirable netteté la physionomie du pays et la crayonne en si peu de traits ! Pour moi, en fermant le livre, je me tiens sûr d'avoir vu de mes yeux Christiania, assise au pied de l'Eggerberg, au bord de la mer, dans une des plus admirables situations du monde. J'ai certainement visité les Lapons sous leur hutte et bu du lait de leurs rennes. Je ne me perdrais point dans les rues de Stockholm comme fit notre voyageur, le soir de son arrivée ; car maintenant j'ai parcouru avec lui cette ville disséminée sur des rochers de hauteur inégale entre la mer et le lac Mellar, et je connais jusqu'à ces recoins du parc où, enfoncé dans un bois de sapins et de chênes, entouré de rochers de granit, on voit les vaisseaux glisser et se perdre derrière le feuillage. M. Ampère a appris à l'école des anciens que le secret de bien décrire est de décrire brièvement, de ne point déconcerter l'imagination du lecteur par le luxe des détails. Je trouve à la fois la doctrine et l'exemple dans une jolie page que je ne puis me refuser de citer.

« Je marchais tête baissée à l'entrée d'une vallée qui débouche hors des montagnes ; tout à coup je lève les yeux et j'aperçois près de moi trois cascades, dont l'une semblait tomber des nuages assez bas qui flottaient sur nos têtes. Un oiseau de próie volait en cercle à l'entour, et parfois venait la raser de son aile... Chaque rocher avait la sienne ; toutes étaient différentes de forme, d'aspect, d'effet pittoresque : les unes tombaient à ma droite du sommet qui bordait la route; j'en voyais à ma gauche blanchir sur le flanc de la vallée ; d'autres encore grondaient invisibles comme un tonnerre souterrain.

Tantôt c'était de loin comme une écharpe se détachant d'un sommet et se déroulant dans les airs ; celles-ci glissaient sans bruit le long des pentes ; celles-là, d'un seul bond, se précipitaient dans une vallée étroite et profonde, tombaient comme un fleuve ou se brisaient en mille ruisseaux... Je sais qu'on perd ses paroles à vouloir décrire de pareilles scènes, et que les lecteurs redoutent les efforts maladroits qu'on fait pour les rendre ; mais il faut savoir gré de sa retenue à un homme qui a vu quelques centaines de cascades et qui se borne à en décrire une demi-douzaine. »

Je me confie plus volontiers à M. Ampère qu'à ses compagnons de voyage et à ses guides. Non que je ne respecte infiniment le général Birke, qui l'escorte de Norwège en Suède, et même le savant professeur Esmark, chevauchant avec son baromètre suspendu en manière de carquois sur ses épaules. Mais quand je lis que les formes religieuses du Midi, transportées dans le Nord, se sont trouvées en contradiction avec les sentiments des peuples ; d'où est résulté asservissement d'abord, lutte ensuite, enfin l'affranchissement qui s'appelle le protestantisme, je suis bien tenté d'attribuer ce propos au pasteur qni marchait à la tête de la caravane. M. Ampère, avec moins de déférence pour l'âge et la gravité du ministre, lui aurait certainement répondu qu'il est dangereux en histoire d'appliquer sans réserve la loi des climats aux affaires de l'esprit. Il eût cité la Pologne, l'Irlande donnant l'exemple de l'héroïque opiniâtreté du catholicisme dans des contrées qui n'ont rien de commun avec les mœurs et les traditions du Midi. Je doute que le pasteur lui ait expliqué pourquoi le luthéranisme suédois se rapproche mille fois plus des formes latines que le calvinisme des Cévennes. Mais je m'assure que le digne homme ne lui a surtout pas montré les vallées de la Dalécarlie où Gustave Wasa n'établit le protestantisme qu'à force de dragonnades et de sang versé, parmi ces glorieux paysans au dévouement desquels il devait le trône.

Si nous ne suivions qu'un touriste intrépide et spirituel, il nous échapperait maintenant avec le bateau à vapeur où il a pris passage pour Greifswald. Mais sous ces légers dehors nous avons affaire à un jeune savant, aussi avide d'étudier que de voir, aussi curieux des difficultés d'une science que des hasards d'une route, doué pour les langues d'une facilité incomparable, et qui lui ouvre comme autant de pays nouveaux toutes les grandes littératures. M. Ampère est d'a-

bord de cette génération ardente et courageuse, qui, guidée par l'étoile de Mme de Staël, alla chercher en Allemagne des secours capables de retremper les lettres françaises. Ses longues études à Bonn et à Berlin ont laissé leur trace dans les *Esquisses du Nord*. Je ne saurais trop louer la clarté, la verve, et cependant la sagesse des trois belles notices sur Gœthe, Tieck et Chamisso. Mais une heureuse horreur des lieux-communs, un goût des beautés vierges attirait M. Ampère au delà des champs un peu déflorés de l'Allemagne. C'était peu pour lui d'admirer, de faire connaître par de vives analyses le théâtre danois d'Holberg et d'Œlenschlæger. Ce qui devait surtout captiver cet esprit amoureux du lointain et de l'inconnu, c'était l'antique poésie du Nord, les chants de l'Edda, les sagas séculaires, mais toujours vivantes, dont la lecture abrége encore les longues nuits des paysans islandais. La France ne connaissait pas ces richesses, où depuis tant de mains savantes ont puisé : M. Ampère s'en empara avec toute la passion du premier occupant. Peut-être son premier titre scientifique, et le moins partagé, est-il d'avoir pénénétré avant tous dans cette antiquité scandinave, défendue pour ainsi dire par les épines de la langue et par les obscurités de la mythologie, d'avoir traduit, commenté, les plus importants passages de l'Edda ; débrouillé le chaos de ses fables héroïques et religieuses, et, par une critique à la fois hardie et sévère, d'avoir retrouvé les croyances, les traditions, les luttes et jusqu'à l'itinéraire des conquérants du Nord.

M. Ampère reste véritablement notre maître à tous sur ce point de la science, et personne n'y reviendra sans passer par ses leçons. C'est en qualité de disciple reconnaissant, qu'après avoir médité les savantes considérations sur la *Mythologie scandinave*, je me permets de proposer un doute. Dans ce beau travail, dont l'Académie des Inscriptions applaudissait naguère la lecture, tout l'appareil des fables scandinaves est réduit à quatre sortes d'éléments, religieux, moraux, physiques, historiques, et l'on ne saurait mieux expliquer comment ces éléments se pénètrent et s'enlacent. Mais lorsque, éloignant les symboles destinés à exprimer les lois de la nature ou les souvenirs de l'histoire, on arrive enfin au fond métaphysique qui est la religion même, et qu'il en faut déterminer l'origine, l'hypothèse où M. Ampère s'arrête un moment ne me laisse pas sans inquiétudes. Il suppose un âge dans la vie des peuples où leurs fa-

cultés, contenues jusque-là dans une sorte d'enfance, se développent comme par une explosion subite. A la faveur de cette crise qu'on pourrait appeler la puberté des nations, l'intelligence humaine éprouverait une illumination, une révélation naturelle, qui ne serait qu'un progrès très-rapide. Elle s'élèverait par là aux grandes idées qui sont au fond des plus antiques mythologies et dont tous les siècles de réflexion ne dépasseront pas la naïve sublimité. Cette explication ne me semble qu'une réminiscence des écoles allemandes : je n'y trouve point ce cachet dont M. Ampère marque tout ce qui est à lui. Un esprit si droit et si exigeant ne peut pas se contenter d'une hypothèse sans fondement philosophique ; car le développement intellectuel de l'homme s'accomplit par l'enseignement et non par la puberté ; sans preuves historiques, puisque toutes les traditions font venir les révélations, non du dedans, mais d'en haut ; sans autre mérite enfin que de supprimer le surnaturel et de supposer que Dieu, qui mit une parole auprès de tous les berceaux, abandonna l'enfance du genre humain. — Cependant ce morceau s'achève par des pages toutes pénétrées des plus nobles croyances de la philosophie chrétienne. Jamais peut-être on n'a mieux fait éclater l'unité des races que le matérialisme divisait, ni développé avec plus de grandeur le dessein de la Providence, tirant de l'Orient deux familles, la famille gréco-romaine et la famille germanique, pour les conduire, par les voies dont elle a le secret, jusqu'au moment où, de leur lutte et de leur mélange, naîtra la société moderne.

C'est le mérite, c'est la rare distinction de M. Ampère, d'avoir échappé mieux que personne aux périls d'un étroit commerce avec l'étranger. Au moment où le Rhin déborda sur notre rive et menaça de nous laisser, non-seulement les récoltes, mais la boue et l'écume de l'autre bord ; quand l'Allemagne nous faisait accueillir, avec ses plus beaux ouvrages, ses plus mauvais exemples philosophiques et littéraires ; le jeune homme de vingt-sept ans que nous avons suivi en Prusse et en Suède revenait dégagé de ce germanisme qui a gâté tant de bons esprits. Il n'avait perdu aux leçons du Nord, ni l'invincible indépendance du génie français, ni la précision des vues, ni la pureté du langage. J'en trouve la preuve dans ce premier volume, dont la moitié est écrite depuis vingt-deux ans : tandis que tant de beautés plus jeunes se sont flétries, ici je ne vois pas une ligne qui ait vieilli. Peut-être le tome second, celui que l'auteur appelle *Heures*

de poésie, nous donnera-t-il le secret d'une destinée si peu commune.

Lorsque, en effet, M. Ampère allait affronter les brouillards de la Sprée et les brumes du lac Mellar, il y emportait un souvenir du soleil de Rome et de Naples, visitées quelques années auparavant ; il y portait un goût épris des beautés de l'Italie et de la Grèce, une imagination déjà possédée par un grand dessein. Avec la confiance de la jeunesse, il rêvait une histoire universelle des poésies comparées, et aussi, avec la conscience scrupuleuse de cet âge, il voulait recueillir chaque inspiration aux lieux où elle éclata. Il voulait suivre pas à pas, dans les vallées de l'Apennin, la trace de Dante exilé, expliquer les tragiques grecs sur les ruines du théâtre d'Athènes, arracher leur mystère aux sanctuaires égyptiens. Tout le monde sait que le rêve a été conduit bien près de la réalité ; on connaît quels fruits excellents nous devons aux pèlerinages de M. Ampère ; mais tout le monde ne connaît pas encore la gerbe poétique que le voyageur se composait chemin faisant, et qu'il nous livre dans un charmant volume de vers.

Là chaque ciel, chaque terre a donné ses fleurs. L'Italie, à la suite de plusieurs pages gracieuses, dicta l'invective de *Dante au XIXe siècle*, que le vieux Florentin, s'il brisait sa tombe, ne désavouerait pas. L'*Episode* des guerres de Souli rappelait les cris éloquents de la Grèce moderne. L'ingénieuse restitution de l'*Épopée de Sigurd* faisait pénétrer chez nous les sauvages merveilles de l'Edda. L'Orient a inspiré la belle idylle du *Nil*, morceau exquis à mon sens, et qu'on citerait ici, s'il n'était long de le transcrire et barbare de le mutiler. Mais d'autres mérites marquent une pièce plus courte, *l'Océan et la Méditerranée*, où l'on sent bien aussi l'enchantement des voyages lointains, la pensée de l'immensité qui reste après les distances vaincues, enfin le bercement des vagues, la fraîcheur des flots, et cette odeur de mer qu'on respire dans les descriptions de Camoens.

L'OCÉAN ET LA MÉDITERRANÉE.

En mer, entre Naples et Palerme, 1832.

L'OCÉAN.

Je suis la mer immense et le gouffre géant
Aux rivages lointains, aux secousses profondes,
La mer aux larges flots, la mer aux grandes ondes,
Le majestueux Océan.

LA MÉDITERRANÉE.

Je suis la mer limpide et fortunée,
Aux sinueux contours, aux cieux étincelants,
La mer aux bords bénis, la mer aux flots brillants,
La belle Méditerranée.

L'OCÉAN.

Couché d'un pôle à l'autre, à l'aise et triomphant,
Je berce dans mes bras, qu'autour d'eux je déroule,
Le monde qui commence et celui qui s'écroule,
Comme un vieillard berce un enfant.

LA MÉDITERRANÉE.

Des palmiers de Cadix ma tête est couronnée :
Dans mon beau lit je dors à leur frémissement,
Et de mes pieds d'azur je presse mollement
Les sables de la mer Egée.

L'OCÉAN.

Ma triste voix semblait, aux vieux enfants du Nord,
Le cri d'un sombre esprit qui volait sur leurs têtes,
Et de mon sein naquit le géant des tempêtes,
Le redoutable Adamastor.

LA MÉDITERRANÉE.

Les Grecs, favorisés par un plus doux génie,
Racontaient mes amours avec leur beau soleil,
Et qu'Aphrodite un jour sortit du flot vermeil
Devers la plage d'Ionie.

L'OCÉAN.

N'es-tu pas né de moi, présomptueux ruisseau ?
Qui fendit Abyla de sa vague puissante,
Ma fille, qui l'ouvrit à ton onde naissante,
Et te coucha dans ton berceau ?

LA MÉDITERRANÉE.

Je suis belle, il suffit ; le ciel, qui m'est prospère,
T'a donné les terreurs, à moi la volupté ;
Je suis jeune et toi vieux : une fille, en beauté,
Surpasse, dit-on, son vieux père.

L'OCÉAN.

A la fin je m'irrite, et ma voix va gronder ;
Les cieux mêmes ont peur lorsque vers eux je lance
Cette masse de flots que mon courant balance,
Et que Dieu seul a pu sonder.

LA MÉDITERRANÉE.

Et moi je chanterai durant les nuits sereines,
Et nul n'écoutera ton murmure odieux,
Et moi je séduirai les oreilles des Dieux,
Car je sais le chant des Sirènes.

Les mers ne tiennent ces discours qu'aux esprits capables de les comprendre, et l'on peut assurément faire le tour du monde sans rentrer poëte sous son toît. Chez M. Ampère, l'inspiration n'avait pas attendu les grands spectacles du dehors, elle était venue du dedans ; elle avait visité de bonne heure le jeune homme qui déjà en 1818 écrivait *Pensée des Morts* : c'est la première pièce du recueil. Non que le recueil eût beaucoup perdu à laisser aux vents quelques-unes de ces feuilles précoces, ces désespoirs accoutumés de tous les poëtes de vingt ans, ces réminiscences que plus tard une raison plus indépendante eût dédaignées. Pour moi, avec la jalousie, avec l'intolérance d'une admiration qui ne veut rien que de parfait, je retrancherais deux morceaux ; j'abrégerais peut-être ailleurs, mais en me gardant bien de toucher à tant de pages où l'on aime à surprendre la première jeunesse du cœur, les sincères douleurs d'une vocation encore incertaine, et ces larmes enfin qui sont au fond de toute véritable poésie. Ici encore M. Ampère se détache de la foule en n'imitant point, en ne dérobant rien aux maîtres en faveur ; il plaît par une originalité rare, par l'attrait singulier d'un style où il y a beaucoup d'esprit, mais encore plus de sensibilité et de grâce. Voilà le mérite d'une très-jolie pièce déjà souvent citée : *le Bonheur*, et d'une autre intitulée *la Perle*, et de celle qui prête à l'*Amitié* un langage si délicat et si doux. Quoi de plus agréable que l'*Épître à M. de Tocqueville*, et cependant quoi de plus philosophique et de plus chaleureux ? quoi de plus inspiré que les vers intitulés *A mon père*, et qui a mieux exprimé les justes joies de l'orgueil filial ? C'est qu'en effet la première source poétique est dans ces sentiments éternels dont les âmes blasées se détournent, mais dont l'humanité ne se lasse pas. Je n'ai jamais trouvé M. Ampère plus digne du nom de poëte qu'au moment où, arrivé au terme du plus lointain de ses voyages, à la seconde cataracte, il écrit ses derniers vers. Son imagination est maîtresse de toutes les merveilles qu'elle convoitait, elle plane sur ces ruines et ces déserts conquis au prix de tant de périls ;

il semble qu'elle va triompher seule; et cependant c'est le cœur qui l'emporte et qui dicte le chant du retour.

LA SECONDE CATARACTE.

Je touche au but du long pèlerinage,
De mon retour c'est le commencement,
Et je me sens, au terme du voyage,
Bien loin, plus près dans le même moment.

Je me sens loin, car grande est la distance
Entre ces bords et tout ce qui m'est cher;
Mais à présent je marche vers la France,
Et chaque jour viendra m'en rapprocher.

Quand d'Abousir [1] je gravis la colline
Qui montre à l'œil un si vaste horizon
Et sur le Nil pend comme une ruine,
Là d'un ami [2] j'ai reconnu le nom.

Soudain j'ai cru retrouver ceux que j'aime,
Ceux que le ciel m'a laissés ici-bas;
Pour un instant j'ai cru retrouver même
Ceux qu'au retour je ne reverrai pas.

Il me semblait que ma famille entière
Vivait ailleurs que dans mon souvenir;
Il me semblait que vers toi, pauvre père,
Comme autrefois je devais revenir.

Ainsi, de loin, on rêve la présence
De qui ne peut être à nos vœux rendu :
C'est le retour, plus triste que l'absence,
Qui fait sentir tout ce qu'on a perdu.

Il fait sentir tout ce qui reste encore.
O mes amis, pardonnez; près de vous
Je vaincrai mieux le regret qui dévore ;
Oui, pardonnez, le retour sera doux.

Non! le siècle où l'on écrit encore dans cette belle langue, où celui qui la parle est compris, applaudi, honoré ; où il n'est point seul et partage avec plusieurs l'honneur de conserver la saine tradition des lettres françaises : ce siècle trop accusé ne touche pas de si près à la barbarie.

A.-F. OZANAM.

[1] Abousir est le rocher d'où l'on domine la seconde cataracte.
[2] Le nom de M. Charles Lenormant.

DE CHARYBDE EN SCYLLA.

I

Il y a longtemps que la remarque en a été faite, l'imprévoyance et la légèreté sont l'un des traits les plus saillants du caractère français, qui a les défauts de ses qualités, et qui se retrouve à travers toutes les péripéties du temps et des révolutions. Notre nation ressemble par ce côté à ces femmes brillantes, susceptibles, dans un moment d'entraînement, des actes les plus héroïques comme épouses ou comme mères, mais chez lesquelles on remarque les plus singulières inconséquences, dont la source est dans une imagination mobile et dans une nature impressionnable. Nous nous laissons dominer par l'impression du moment ; nous ne voyons jamais qu'une seule face de la question, celle qui d'elle-même vient frapper nos regards. Nous ne sommes d'habitude préoccupés que du moment présent ; nous songeons à peine au lendemain, jamais à un avenir plus éloigné. Il y a deux ans, s'inquiétait-on beaucoup du socialisme, de l'invasion imminente des doctrines anarchiques ? Quelques voix isolées, il est vrai, prédisaient bien la tempête et signalaient à l'horizon le nuage gros de la foudre. La violation du droit héréditaire en 1830 ; la dégradation de l'autorité qui en avait été la conséquence, et qui du trône était descendue dans les dernières ramifications du pouvoir ; la corruption épicurienne, la soif de jouissances matérielles gagnant toutes les classes et systématiquement favorisée par un gouvernement qui avait adopté comme son patrimoine le triste héritage du XVIIIe siècle ; la prédominance des intérêts matériels sur les intérêts moraux adoptée en conséquence par lui comme principe dirigeant de sa politique à l'extérieur et comme principal moyen d'administration à l'intérieur ; la répulsion instinctive qui éloignait de plus en plus des affaires les hommes le plus haut placés dans l'estime et la considération publiques par leur

caractère et leur position : tels étaient alors les symptômes réunis d'une crise sociale plus ou moins prochaine, mais inévitable ; nous le savions. Toutefois, l'opinion publique s'en émouvait-elle ? Et nous tous, malgré nos sinistres prévisions, n'étions-nous pas trop disposés à nous laisser endormir par cette prospérité factice qui couvrait des abîmes, et dont le caractère fiévreux n'était lui-même que l'un des symptômes de notre maladie ? Aujourd'hui que la crise a éclaté, c'est peut-être dans l'excès contraire à notre quiétude précédente, celui de la peur, que nous tombons naturellement ; nous ne sommes plus préoccupés que de la menace qui pèse en ce moment sur tous les intérêts conservateurs, ceux de la famille, de la propriété, de l'industrie. Il y a là un danger que nous avons principalement en vue de signaler ici ; car, dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, une crise amène toujours à sa suite une réaction en sens inverse ; le marasme succède à la fièvre, le calme plat à la tempête, le despotisme à l'anarchie ; cela est dans la nature de l'homme ; mais, par suite de la mobilité de notre caractère, ce danger est plus grand en France qu'ailleurs. Une autorité armée d'une grande force matérielle n'y est-elle pas en ce moment partout secrètement ou publiquement invoquée ? L'autorité militaire n'y est-elle pas considérée comme notre principale et à peu près notre seule garantie ? N'accepterait-on pas facilement un despote qui nous garantirait la paisible possession de notre champ, le maintien de l'ordre matériel ? Et si (ce qu'à Dieu ne plaise ! mais ce qu'on peut prévoir comme possible, avec tous les hasards du suffrage universel direct et les faibles digues qui seules restent debout en ce moment) la République rouge venait à l'emporter, si les partis anarchiques se disputaient les lambeaux de la France comme des chiens affamés qui s'arrachent leur proie, l'homme assez énergique, assez puissant pour comprimer le désordre serait, nous n'en doutons pas, quel qu'il fût, accueilli comme un sauveur ; on verrait Paris même, avec bien plus d'empressement encore qu'en 1814, délivré du fléau de l'anarchie, plus terrible mille fois que celui de la guerre, ouvrir ses barrières et aller au devant de ce maître, fût-ce le tzar de toutes les Russies.

II

Cette réflexion, prématurée peut-être, qui nous a échappé, nous conduit de suite au but final de ces considérations. Depuis l'origine des temps historiques jusqu'à nos jours, le Nord et l'Orient ont été con-

stamment la grande source de tous les courants humains, dont la pente naturelle tend vers les contrées méridionales et occidentales. Les immenses pays formant toute une partie du monde qui n'est plus l'Europe et qui n'est pas encore l'Asie, recèlent dans leurs flancs une puissance qui est aujourd'hui la plus haute expression de la force matérielle. Depuis un siècle, cette puissance prend de rapides et continuels accroissements ; elle est dans toute la sève de la jeunesse, tandis que les autres nations de notre vieux continent paraissent toutes être entrées dans la phase de la décadence. La dernière venue à la civilisation qu'elle a reçue de ses aînées, elle aspire et semble s'apprêter à recueillir leur héritage. Elle est et doit être envahissante, comme toutes les races jeunes; mais elle est patiente, parce qu'elle est forte ; comme l'aigle du haut de son aire, elle semble attendre le moment favorable pour tomber sur l'Occident comme sur une proie. L'année dernière, ses armées ont sauvé l'empire d'Autriche, et tous les courriers qui se succèdent depuis six mois ne font que nous parler d'une avant-garde formidable de deux cent mille hommes de toutes armes, dont le quartier-général est à Varsovie, constamment entretenus sur le pied de guerre et munis de tous les approvisionnements nécessaires pour entrer immédiatement en campagne. Il n'est pas douteux à nos yeux que, si les partis anarchiques venaient à triompher en France, l'ordre ne lui fût immédiatement donné de marcher en avant. Qui s'émeut aujourd'hui en France de ces grands préparatifs ? Nous sommes absorbés par les intérêts du moment, bien pressants, il est vrai. Mais la frayeur ne devrait pas nous faire perdre la tête, nous empêcher de songer à l'avenir, au lendemain peut-être, à cette nouvelle invasion imminente, comme à la fin de l'empire romain, de l'Occident par l'Orient, quoique sous une forme toute nouvelle. Le maintien de l'ordre matériel, le triomphe actuel des hommes honnêtes sur les hommes de désordre sont, sans aucun doute, des conditions indispensables de vie ; mais ce n'est que le remède du moment, le palliatif indispensable à l'existence du malade. C'est ailleurs qu'il faut chercher le retour à la santé et les garanties de l'avenir.

III

Il y a un quart de siècle, une voix prophétique signalait à l'Europe inattentive la phase redoutable dans laquelle nous sommes entrés depuis vingt ans, dont 1830 a été le premier acte et 1848 le second : « Aujourd'hui, s'écriait le comte de Maistre, il faudrait être aveugle pour ne

pas voir que toutes les souverainetés s'affaiblissent en Europe. Elles perdent de tous côtés la confiance et l'amour. Les sectes et l'esprit particulier se multiplient d'une manière effrayante. Il faut purifier les volontés ou les enchaîner. Il n'y a pas de milieu. Les princes dissidents de la foi catholique qui ont la servitude chez eux la conserveront ou périront. Les autres seront ramenés à la servitude ou à l'unité [1]. » Cette parole prophétique n'était que la conclusion logique d'une remarque profonde sur le développement et la naissance de la liberté civile. Le Platon chrétien, comme on l'a justement appelé, faisait remarquer avec sa haute raison que toute liberté civile émane du christianisme et y puise son germe ; que hors de lui et avant lui, loin d'être l'état naturel et primitif de l'homme, comme Rousseau le prétend faussement, elle est, au contraire, inconnue comme droit commun de l'humanité ; qu'elle n'est que l'exception, la domination de quelques-uns sur le plus grand nombre. La proportion des esclaves sur les hommes libres était, chez les nations païennes, des deux tiers au moins ; et encore, d'après leurs institutions civiles, quel était le nombre des citoyens qui pouvaient se dire vraiment libres ? On peut citer Sparte comme type de l'antiquité, puisque son esprit s'y trouvait plus concentré qu'ailleurs. Dans cette république si vantée, tous les citoyens n'étaient-ils pas esclaves de l'Etat ? Et à Rome, dans la rudesse originaire de ces institutions énergiques qui ont fait sa force et sa grandeur, qui l'ont rendue la maîtresse du monde, où était la liberté civile, même parmi les ingénus ? Le fils de famille n'était-il pas l'esclave le plus complet de son père, puisque celui-ci avait sur lui le droit de vie et de mort ? Tout citoyen n'était-il pas l'esclave de la république, comme à Sparte ? Et dans l'âge de la décadence, tandis que les habitants du monde entier, les rois même, étaient considérés comme les esclaves des hommes privilégiés qui se nommaient citoyens romains, ceux-ci n'ont-ils pas fini par devenir les esclaves d'un maître unique, soumis à tous ses caprices, à tous ses instincts, bons ou mauvais, dépravés ou généreux, qu'il s'appelât Tibère, Caligula, Néron, ou Titus, Trajan, Marc-Aurèle ? Le germe de la liberté civile a été déposé dans le monde par le christianisme et s'est lentement développé à travers les siècles. C'est que, pour pouvoir gouverner les hommes (et c'est la pensée du comte de Maistre que je continue à développer), il faut nécessairement, ou un frein matériel, ou un frein moral. Le frein moral n'existe

[1] De Maistre, *Du Pape*. Paris, 1819.

que dans les croyances chrétiennes ; le frein matériel, c'est le despotisme et la servitude. A mesure donc que les croyances s'affaiblissent, il faut nécessairement renforcer le pouvoir et faire la part de la liberté plus petite, pour que la société puisse subsister. Or, c'est tout le contraire qui a eu lieu depuis soixante ans. Là est l'explication philosophique de tous les bouleversements de l'Europe depuis cette époque, des convulsions, plus violentes peut-être que toutes les autres, dont nous sommes les témoins depuis deux ans. Le philosophisme moderne, en faisant rétrograder la société vers les mœurs du paganisme, devait, pour être conséquent, tendre à lui en rendre les institutions civiles, à savoir, le despotisme et la servitude ; et, au contraire, il a eu l'insigne folie de corrompre les peuples, pour les émanciper complétement ensuite. De là, par une marche toute rationnelle, le débordement effrayant de l'anarchie, qui semble menacer la société d'un naufrage complet. Dans une semblable tempête, il n'y a donc que deux ports de salut : ou un despotisme qui tienne les hommes sous une main de fer, ou le retour aux croyances chrétiennes, qui les rende dociles en assouplissant les volontés. Le dilemme est posé, et l'une de ces deux issues est inévitable. En effet, si les doctrines anarchiques venaient à prévaloir momentanément, la société serait bouleversée peut-être de fond en comble ; un siècle peut-être serait nécessaire pour relever entièrement ses ruines. Mais, en définitive, l'ordre renaît du désordre comme la végétation sort du fumier ; la société tend à se reconstituer, tout comme les molécules d'un corps en dissolution se rapprochent sans cesse par des affinités secrètes. Le monde moral et le monde physique ont les mêmes lois d'organisation. Or, le centre de la puissance morale civilisatrice du christianisme est à Rome, et c'est en Russie qu'est le type du despotisme le plus fortement organisé qu'aient connu les sociétés modernes. Il a pour point d'appui le plus fort instrument d'action sur les hommes après celui de la vérité : un esprit de secte qui enveloppe toute cette partie du monde où est le berceau du genre humain, esprit de secte dont le germe, aussi vieux que l'Eglise, remonte aux premières hérésies et n'est autre que la jalousie des Grecs contre les Latins. Cette haine vivace, persistante, s'est maintenue toujours la même à travers les siècles ; elle est un véritable lien pour des peuples si divers à d'autres titres, de mœurs, de races, d'Eglises : Grecs, Arméniens, Nestoriens, mais réunis par un fanatisme commun contre l'Occident. Pour eux, le tzar est le centre commun ; c'est leur Constantin, leur Charlemagne, mieux encore, le

divus imperator des Romains transporté dans l'Orient, l'héritier direct de son omnipotence et presque de ses droits à l'apothéose. Disposant à son gré de cent millions d'hommes pour qui sa voix est celle de Dieu même, il est l'héritier présomptif et inévitable de la Porte ottomane dans la décrépitude, et tient déjà les clefs de Constantinople. Cette puissance envahissante joint aux forces sauvages de la barbarie les ressources de la civilisation la plus raffinée. C'est par celle-ci même qu'elle est l'enfant chéri du philosophisme moderne, qui a prétendu conserver les dehors et le vernis du christianisme, en rejetant les dogmes qui en font l'essence, profiter des progrès qu'il a fait faire à l'esprit humain, en se débarrassant des entraves qui gênent les passions du cœur. Comme le dit si bien M. de Maistre : « C'est dans les boues de la Régence que les germes de la civilisation russe commencèrent à se réchauffer. » La Russie semble donc devoir être l'alliée naturelle du Baal des temps modernes, de ce matérialisme pratique qui tend à dominer dans le monde sur les ruines du véritable esprit chrétien.

IV

Plus on y réfléchit donc, plus on examine la marche naturelle des faits, plus on acquiert la conviction que le plus grand danger peut-être pour l'avenir de la chrétienté vient de la Russie, précisément même à cause du faux remède qu'elle présente à la maladie sociale de l'Europe. En effet, la prédominance de la Russie au moyen des circonstances qui la favorisent, ce serait le triomphe du génie stationnaire de l'Orient et du despotisme asiatique sur le génie de progrès et d'activité de l'Europe, antagonisme qui se retrouve à des nuances diverses depuis les temps de Babylone et de la Grèce jusqu'à ceux du Bas-Empire et du moyen âge. L'action chrétienne pourrait être arrêtée dans son cours et immobilisée à ce contact. Pour nous catholiques, ce serait le triomphe de Byzance sur Rome, du mensonge sur la vérité, de l'esprit sophistique et étroit des Grecs sur le génie créateur et fécond des Latins. L'Eglise entrerait peut-être dans une ère d'épreuves plus difficiles à traverser que celle qui fut inaugurée au VIIe siècle par Mahomet, au XVIe siècle par la Réforme. Le grand tentateur qui exerce son action corruptrice sur les nations comme sur les individus est un Protée qui se transforme sans cesse avec le génie et les exigences de chaque époque, et qui varie à l'infini ses moyens de séduction. Dans les rudes temps du moyen âge, il procédait par le fer et le feu, et

avait pour agents les califes et les sultans. Lorsqu'à la renaissance des lettres le désir de savoir et de cultiver son esprit a été la grande passion de l'Europe, il a employé le glaive de la parole et toutes les séductions des arts et des sciences, en prenant pour organes les Luther, les Calvin, les Voltaire. Dans une phase prochaine de réaction que l'on peut prévoir, et dont les premiers signes commencent à se faire sentir, où le besoin de l'autorité va devenir la faim et la soif de notre époque, c'est par la compression matérielle qu'il doit agir, et la Russie en est la plus haute expression. Lorsque la barbarie a fait invasion dans le vieux monde romain, l'Eglise l'a pénétrée par une action lente, mais incessante. Plus tard, les sectes qui se sont élevées dans l'Occident : luthérienne, calviniste, anglicane, ont parcouru le cercle de toutes les erreurs et se sont usées par leur activité même. Aussi, parmi les nations qu'elles ont égarées, la vérité fait-elle maintenant tous les jours de nouvelles conquêtes, et les intelligences d'élite lui reviennent en foule ; mais l'Eglise, ou plutôt *les Eglises* schismatiques d'origine grecque, participant de l'immobilité de l'Orient, sont encore ce qu'elles étaient au temps de leurs fondateurs, les Photius et les Michel Cérulaire ; c'est le même esprit d'orgueil, de sophisme étroit et subtil, et pour les faire revenir à l'unité il faudrait peut-être un miracle non moins grand que celui qui a fait asseoir la foi chrétienne sur le trône des Césars. « Les Eglises photiennes, dit encore M. de Maistre, protestantes aussi, sont plus éloignées de la vérité que les autres Eglises protestantes ; car celles-ci ont parcouru le cercle de l'erreur, au lieu que les autres commencent à le parcourir et doivent, par conséquent, passer par le calvinisme, peut-être même par le socinianisme, avant de remonter à l'unité. Tout ami de cette unité doit donc désirer que l'antique édifice achève de crouler incessamment chez ces peuples séparés sous le coup de la science protestante, afin que la place demeure vide pour la vérité. »

V

Pour apprécier les périls de l'avenir du catholicisme en face des progrès toujours croissants de la Russie, il faut se rendre un compte exact de cette puissance formidable qui réunit sur la tête des tzars la suprématie religieuse à la suprématie civile des empereurs romains ; il faut savoir quel joug elle fait peser sur les consciences en même temps que sur les actes extérieurs ; et les témoignages ne nous manquent plus aujourd'hui. L'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* est le premier

qui ait dévoilé la Russie au point de vue religieux et politique ; sans jamais sortir des bornes de la charité d'un chrétien et de la courtoisie d'un gentilhomme qui sait respecter les lois de l'hospitalité, il nous a montré tel qu'il est ce vieux rejeton du Bas-Empire qu'est venue féconder une greffe moderne ; il nous a fait connaître dans sa vérité cet amalgame bizarre de la barbarie, du Christianisme et de la philosophie raffinée du XVIIIe siècle qui constitue la civilisation russe, et il a laissé sur cette question si digne de l'attention du monde la griffe du génie. La justesse de ses appréciations a été confirmée naguère par ce cri lamentable de douleur qui, tout étouffé qu'il était, est sorti du fond de ces contrées. Le Pape Grégoire XVI, que personne ne soupçonnera de partialité contre les puissances ni de tendances révolutionnaires, a cru devoir élever la voix pour se plaindre amèrement de l'oppression des catholiques russes, et Pie IX n'a fait que suivre son exemple. Il a paru, il y a peu d'années, un mémoire qui a produit une grande sensation dans le monde religieux sous le titre de : *Persécutions et souffrances de l'Eglise catholique en Russie*[1]. Ce livre ne fait que consigner des faits auxquels a donné la sanction la plus haute l'autorité religieuse devant laquelle nous nous inclinons tous. L'auteur de ce livre est un homme d'Etat russe qui garde l'anonyme, sans doute *propter metum Cæsaris*. A la suite d'un exposé historique des diverses phases du schisme grec, il enregistre des pièces officielles qu'il se contente de commenter. On y voit avec quelle énergie de volonté l'empereur Nicolas, tenant le double sceptre religieux et temporel, le conserve entre ses mains et s'en sert pour poursuivre l'œuvre de l'unité religieuse, qu'il regarde dans ses Etats comme inséparable de l'unité politique. Il est secondé dans cette œuvre, disons mieux, il y est poussé par l'opinion publique ; car la nation tout entière se concentre dans sa personne ; le fanatisme de l'autorité le rend malgré lui-même grand-pontife aussi bien que monarque absolu. S'il revenait par l'impulsion de sa conscience, comme Jacques II, à l'obédience de Rome, comme lui il serait probablement détrôné. Cet entraînement est si grand que les catholiques russes eux-mêmes y cèdent jusqu'à un certain point. Aussi le gouvernement, reconnaissant l'impossibilité de détruire tout à coup cette église latine qui lui inspire tant de défiance, se sert-il de ce puissant levier pour l'énerver par la servitude ; moyen lent, mais sûr, de la consumer à petit feu. L'Eglise

[1] Paris, Gaume, 1842.

catholique est constituée par lui sur le modèle de l'Eglise nationale. Un métropolite chargé de décorations et accablé d'honneurs est placé par le czar à la tête des autres évêques catholiques, auxquels sont présentés les mêmes appâts. Aussi sont-ils souvent faibles et quelquefois prévaricateurs. Bossuet, subissant l'ascendant de Louis XIV dans sa querelle avec le Pape, serait auprès d'eux tous un modèle de résistance évangélique. Aux témoignages que nous venons de citer, il vient tout récemment de s'en joindre un autre bien plus précieux encore, puisque la Russie ne pourra le récuser. C'est celui que nous trouvons dans *la Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier dernier sous le titre de : *La question romaine et la papauté au point de vue de Saint-Pétersbourg*, par un homme d'Etat russe. Ce document, qui n'a peut-être pas été assez remarqué, nous paraît digne de toute l'attention publique. Par le ton grave et solennel de la discussion, par l'appréciation si élevée et si profondément vraie qui y est faite de l'état politique de l'Europe, cet écrit nous semble indiquer une intelligence exercée dans les affaires d'Etat, et porter un cachet diplomatique au moins semi-officiel. De deux choses l'une : ou il est l'œuvre de la bonne foi, et alors il révèle le fanatisme étonnant qui peut produire de grandes choses ; ou l'auteur est de mauvaise foi, et alors sans contredit l'écrivain habile est aux gages de la chancellerie russe. Dans l'une et l'autre hypothèse, cet écrit nous paraît être d'une haute portée. Arrêtons-nous donc un instant à l'examiner.

VI

Semblable à ces criminels qui, devant les tribunaux, au lieu de chercher à se laver du crime dont on les accuse , le renvoient effrontément à leur accusateur, c'est l'Eglise grecque qui par cet organe accuse ici l'Eglise catholique et le Pape son chef d'avoir dévié depuis huit siècles de l'orthodoxie. C'est Rome qui s'est séparée de l'unité ; c'est au contraire l'Eglise d'Orient, que nous regardions ici comme schismatique, qui y est restée fidèle ! Nous n'avons pas besoin de dire que l'auteur ne cherche pas à prouver cette audacieuse allégation ; il la considère comme un fait acquis, patent aux yeux de tous. Rome et l'Occident avec elle subissent en ce moment dans la crise qui les travaille l'expiation de cette faute originelle. Ils ne pourront en sortir qu'en revenant à leur point de départ, l'orthodoxie ; mais par quelle voie pourront-ils y revenir ? C'est là précisément qu'est le secret de l'immense ambition de ce

colosse qui, seul grandissant sans cesse au milieu des convulsions de l'Europe en décadence, croit déjà de son bras droit toucher Rome comme de son bras gauche il a atteint Constantinople, et renouveler l'empire romain.

A la différence des autres sectes dissidentes, l'Eglise russe grecque a la prétention d'être seule et exclusivement orthodoxe. Cela vient de la différence du principe dont elles partent. Les sectes protestantes, en effet, prenant pour point de départ l'indépendance de la conscience de chacun, le droit d'interpréter la Bible à son gré, sont obligées d'admettre qu'on peut se sauver dans toutes les communions chrétiennes. L'Eglise grecque, au contraire, non moins que l'Eglise romaine, et peut-être encore plus, s'impose par l'autorité, dont elle exagère même le principe. Il faut obéir sans raisonner; c'est toujours aux deux extrémités les deux excès opposés, le despotisme et l'anarchie, dont la vérité seule tient la balance.

« On sait, écrivait M. de Maistre il y a trente ans, dans son livre *Du Pape*, on sait que les Eglises orientales se nomment elles-mêmes *orthodoxes;* et c'est par la Russie que cette épithète ambitieuse se fera lire en Français dans l'Occident; car jusqu'à nos jours on s'est peu occupé parmi nous de ces Eglises *orthodoxes*, toute notre polémique religieuse ne s'étant dirigée que contre les protestants. Mais, la Russie devenue tous les jours plus européenne, et la langue universelle se trouvant absolument naturalisée dans ce vaste empire, il est impossible que quelque plume russe, déterminée par une de ces circonstances qu'on ne saurait prévoir, ne dirige quelque attaque sur l'Eglise romaine. Alors, pour la première fois, nous entendrons parler dans nos langues de l'Eglise orthodoxe. On demandera de tous côtés : Qu'est-ce que l'*Eglise orthodoxe?* »

C'est à cause de cette prétention caractéristique de l'Eglise russe, qu'il a signalée le premier dans ces paroles prophétiques, que l'auteur *Du Pape* attachait une si grande importance à ce qu'on restituât aux Eglises orientales leur véritable nom, celui d'Eglises *photiennes*, du nom de leur auteur, comme on dit l'Eglise luthérienne, l'Eglise calviniste ; car alors leur nom même ferait sauter aux yeux l'absurdité d'une telle prétention.

Remarquons une autre différence fondamentale avec les sectes protestantes; c'est que l'Eglise grecque est bien loin de contester comme elles au Pape sa légitimité en sa qualité de chef de l'Eglise latine, de

patriarche des chrétiens d'Occident, et qu'au contraire elle traite comme nous la réforme protestante de révolte.

« La question romaine, dit l'homme d'Etat russe auteur du mémoire que nous analysons, la question romaine n'est pas une question comme une autre ; car non-seulement elle touche à tout dans l'Occident, mais on peut même dire encore qu'elle le déborde. On ne serait pas accusé de soutenir un paradoxe ou d'avancer une calomnie, en affirmant qu'à l'heure qu'il est tout ce qui reste encore de christianisme positif à l'Occident se rattache soit explicitement, soit par des affinités plus ou moins avouées, au catholicisme romain, dont la papauté, telle que les siècles l'ont faite, est évidemment *la clé de voûte* et la condition d'existence. Le protestantisme, avec ses nombreuses ramifications, après avoir fourni à peine une carrière de trois siècles, se meurt de décrépitude dans tous les pays où il avait régné jusqu'à présent, l'Angleterre seule exceptée ; ou, s'il recèle encore quelques éléments de vie, ses éléments aspirent à rejoindre Rome. Quant aux doctrines religieuses qui se produisent en dehors de toute communauté, avec l'un ou l'autre de ces symboles, ce ne sont évidemment que des opinions individuelles. En un mot, la papauté, telle est la *colonne* qui soutient tant bien que mal en Occident tout ce pan de l'édifice chrétien resté debout après la grande ruine du XVIe siècle et les écroulements successifs qui ont eu lieu depuis. »

Que pourrait dire de mieux un catholique ? Rome est la clé de voûte, la colonne, le centre religieux de l'Occident !

Ici, nous pouvons arrêter tout court le Russe grec et lui dire : Vous apercevez donc immédiatement où est le chef, le centre de l'Eglise latine, de cette moitié de la chrétienté à laquelle vous reprochez en masse d'avoir dévié de l'orthodoxie, faute dont, selon vous, elle subit en ce moment, et depuis trois siècles, l'expiation dans ses discordes intestines. Vous reconnaissez, en Occident, le centre d'unité à des signes tellement évidents que vous ne pouvez vous y méprendre, et que vous sentez où bat le cœur ; mais quant à vous, pouvez-vous nous dire où est le centre de l'*Eglise*, ou plutôt des *Eglises grecques ?* Est-ce à Constantinople ? Est-ce à Saint-Pétersbourg ? Est-ce au fond de quelque monastère au pied de l'Ararat ? Est-ce le patriarche de Constantinople ou le saint synode de Russie ? Est-ce le tzar ? Vous reconnaissez tout de suite *une* Eglise latine, moi je ne vois que *des* Eglises orientales sans lien positif. A qui donc, nous autres latins, devons-nous nous en prendre de ce schisme qui divise en deux parts, ainsi que vous le reconnaissez, le

monde chrétien ? A quel chef parmi vous doit s'adresser le nôtre pour lui proposer la réunion et mettre fin, une fois pour toutes, à cet antagonisme, à ce malentendu déplorable, qui, nous pouvons bien le reconnaître avec vous, est la principale source de tous les désordres du monde chrétien depuis des siècles ?

Si vous ne pouvez nous indiquer parmi vous de centre d'unité, il est donc de toute évidence que ce n'est pas nous qui avons pu nous en séparer, et que c'est vous, au contraire, qui vous êtes détachés de Rome. Dites-nous donc enfin comment vous entendez que Rome puisse revenir à l'orthodoxie, c'est-à-dire à vous ? C'est ce que l'homme d'Etat russe va nous apprendre en nous faisant connaître par là la vraie pensée de la Russie.

VII

D'après lui, les embarras inextricables de la question romaine, qui avec Rome enveloppent toute l'Europe occidentale, ne proviennent que du mélange coupable, de l'union incestueuse de l'autorité temporelle à l'autorité spirituelle dans la personne du Pontife de Rome, œuvre bizarre de la barbarie du moyen-âge. Rome est punie par où elle a péché, par son ambition même ; c'en est le châtiment providentiel ; c'est cette peine du talion qui fait toute la philosophie de l'histoire, l'application de cette loi qui veut que le germe de la décadence et de la ruine des empires se trouve dans une faute originelle, petite tache presque invisible dans le principe, mais qui, s'agrandissant avec le temps, finit par amener la dissolution du corps entier, et pénètre jusqu'à la racine de l'arbre. Comment, dans les idées russes, Rome, et avec elle l'Occident, dont elle est le centre, peuvent-ils sauver leur vieille civilisation ? Quelle est l'ancre de salut de l'Europe dans le débordement actuel ? Il faut avant tout que Rome renonce franchement à cette confusion contre nature du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel sur la même tête, source et principe de tout désordre et de tout scandale dans le monde religieux, et que le Pape abdique sa royauté, usurpation que le temps n'a pu consacrer. C'est là, dit-on, que mène fatalement la question romaine. La sécularisation de l'administration, admise déjà comme une nécessité, n'est autre que le principe de la distinction des deux pouvoirs. A cette confusion scandaleuse et impie doit succéder une alliance naturelle et étroite de la tiare et du sceptre, du sacerdoce et de l'empire, comme au temps des Constantin et des Charlemagne, et cette

alliance seule pourra ramener la grande unité du monde chrétien, mettre fin à toutes les divisions, sauver l'Eglise, et par elle la civilisation; car l'œuvre de Dieu ne se développe jamais qu'à l'aide d'un bras humain; pour agir sur les consciences, il lui faut une action extérieure puissante. L'autorité spirituelle, pour se faire respecter et obéir, a besoin du concours de l'autorité temporelle qui régit les actes matériels. Si l'Eglise n'est pas protégée par le pouvoir civil, elle sera toujours opprimée et étouffée par les passions humaines. Telle est la théorie développée par l'homme d'Etat russe. Mais à qui, d'après lui, est confiée, dans les temps modernes, la sublime mission de ce protectorat? Il va nous le dire :

« Comment, à la vue de ce qui se passe, en présence de cette organisation nouvelle du principe du mal, la plus savante et la plus formidable que les hommes aient jamais vue, en présence de ce monde du mal tout constitué et tout armé, avec son église d'irréligion et son gouvernement de révolte, comment, disons-nous, serait-il interdit aux chrétiens d'espérer que Dieu daignera proportionner les forces de son Eglise à la nouvelle tâche qu'il lui assigne? qu'à la veille des combats qui se préparent il daignera lui restituer la plénitude de ses forces, et qu'à cet effet lui-même, à son heure, il viendra de sa main miséricordieuse guérir au flanc de son Eglise la plaie que la main des hommes y a faite, cette plaie ouverte qui saigne depuis huit cents ans?

« L'Eglise *orthodoxe* n'a jamais désespéré de cette guérison. Elle l'attend, elle y compte, non pas avec confiance, mais avec certitude. Comment ce qui est un par principe, ce qui est un dans l'éternité, ne triompherait-il pas de la désunion dans le temps? En dépit de la séparation de plusieurs siècles, et à travers toutes les préventions humaines, elle n'a cessé de reconnaître que le principe chrétien n'a jamais péri dans l'Eglise de Rome, qu'il a toujours été plus fort en elle que l'erreur et la passion des hommes; et voilà pourquoi elle a la conviction intime qu'il sera plus fort que tous ses ennemis. Elle sait de plus qu'à l'heure qu'il est, comme depuis des siècles, les destinées chrétiennes de l'Occident sont toujours entre les mains de l'Eglise de Rome, et elle espère avec confiance qu'au jour de la grande réunion celle-ci lui restituera intact ce dépôt sacré.

« Qu'il me soit permis de rappeler, en finissant, un incident qui se rattache à la visite que l'empereur de Russie a faite à Rome en 1846. On s'y souviendra peut-être encore de l'émotion générale qui l'accueillit à son apparition dans l'Eglise de saint Pierre, l'apparition de l'*empereur*

orthodoxe revenu à Rome après plusieurs siècles d'absence ! et du mouvement électrique qui parcourut la foule quand elle le vit aller prier au tombeau des apôtres. Cette émotion était légitime. L'empereur prosterné n'était pas seul ; toute la Russie était prosternée avec lui : espérons qu'elle n'aura pas prié en vain devant les saintes reliques. »

Ces paroles ne sont-elles pas assez claires, assez transparentes ? et tous les yeux ne doivent-ils pas s'ouvrir enfin sur les projets de la Russie ? Ne voit-on pas déjà, non plus comme il y a dix siècles un Charlemagne couronné par le Pape Léon, dans la vieille basilique des saints apôtres, mais plutôt un nouveau Constantin revenant à cheval et tout armé jusque sous le splendide portique de saint Pierre de Rome qu'il est venu peu d'années auparavant visiter en humble pèlerin, et le souverain Pontife descendant de son trône et s'avançant humblement au-devant de lui pour lui rendre foi et hommage de vassal en retour de la protection qu'il en reçoit comme patriarche de l'Eglise latine ? Ne semble-t-il pas voir le tzar prendre possession du Vatican et de ses chefs-d'œuvre, et y régner à la place des Léon, des Grégoire et des Pie ? Dans ce pacte nouveau des deux pouvoirs, ce ne serait plus la subordination du sceptre barbare à la tiare, de la force matérielle à la force morale, cette sublime création du moyen âge qui a fait son temps et accompli sa mission, mais qui, selon nous, a fait l'éducation de la société européenne ; ce serait, au contraire, le sacerdoce qui se mettrait sous le joug de l'empire. L'enfant émancipé et devenu homme serait à son tour le tuteur de sa vieille mère dans la caducité. Tel est le nouveau droit public européen que, dans l'intérêt d'une domination sans bornes, on imagine comme conforme aux besoins actuels de notre société moderne. C'est du reste l'ancienne prétention gibeline qui triompherait enfin par le progrès des lumières, et qui franchirait de nouveau les Alpes, venant cette fois non plus d'Augsbourg, de Francfort ou de Vienne, mais descendant des glaces du nord, de Saint-Pétersbourg et de Moscou.

VIII

Les catholiques sont donc fondés à jeter le cri d'alarme ; quel obstacle peut arrêter aujourd'hui les progrès continuels de cette puissance envahissante? La Providence avait placé jadis dans ces contrées, alors l'extrême frontière de la civilisation, une nation généreuse destinée à être son bouclier. La Pologne avait reçu pour mission d'être le boule-

vard de la chrétienté, sa sentinelle avancée tout à la fois contre l'islamisme et contre les successeurs de la pensée byzantine. Cette mission, elle l'a remplie pendant deux ou trois siècles avec héroïsme, et avec une ardeur chevaleresque qui, dans cette ère courte mais si brillante pour elle de l'histoire moderne, donne à sa physionomie tant de rapports avec celle de la France au moyen âge. Plus d'une fois elle a refoulé au fond de ses steppes la puissance moscovite qui grandissait alors dans l'ombre ; une fois même elle a planté la croix latine sur les tours du Kremlin, et tenu enchaînée cette aigle qui devait plus tard l'étouffer dans ses serres puissantes. A Vienne, sous le grand Sobieski, elle a sauvé l'Europe du dernier débordement de l'islamisme, que sans elle nous aurions eu à combattre sur le Rhin. Malheureusement la Pologne portait dès son avènement à la vie européenne un germe de mort qui devait la tuer avant qu'elle eût reçu tout son développement, et qui l'a livrée comme une proie facile à ses ambitieux voisins. Le philosophisme du XVIIIe siècle lui avait juré une haine à mort, à cause de l'esprit catholique dont elle était si profondément imprégnée. Maître de l'opinion publique, tout-puissant dans les conseils des souverains, il a entraîné la France et l'Autriche à trahir honteusement la Pologne, qui était leur alliée naturelle, et à la sacrifier contre tous les devoirs de la reconnaissance, contre leurs intérêts les plus évidents, au machiavélisme de Frédéric II et à la rapacité de Catherine de Russie. Un diplomate de l'école des Talleyrand dirait que c'était plus qu'un crime, que c'était une faute. Enfin ce boulevard a disparu, et l'on se demandera bientôt quelle place il occupait en Europe. La Russie ne paraît plus devoir trouver aujourd'hui d'obstacle matériel suffisant à ses accroissements de territoire et surtout d'influence, dans les puissances voisines livrées à des convulsions intestines. La Prusse et l'Autriche couvrent aujourd'hui bien peu la France. La sphère de l'activité européenne, qui était autrefois circonscrite entre Vienne, Paris et Madrid, s'est aujourd'hui considérablement agrandie ; elle est entre Londres et Saint-Pétersbourg. Les deux puissances prépondérantes aujourd'hui en Europe sont évidemment la Russie et l'Angleterre. L'Angleterre, dont le génie est éminemment industriel et mercantile, est comme un capitaliste dont la prospérité est encore plus factice que réelle, et repose presque tout entière sur le crédit. Je compare la Russie à un grand propriétaire dont la fortune consiste dans d'immenses domaines encore en grande partie à défricher ; il est plus timide dans ses opérations, il s'enrichit plus lente-

ment, mais plus sûrement, et par un progrès incessant; tandis que e capitaliste fait des opérations plus brillantes par un mouvement plus considérable de capitaux, mais est exposé à plus de revers et peut crouler tout d'un coup, le propriétaire est assuré de l'avenir. Quoi qu'il en soit, les deux colosses s'avancent depuis un siècle par un mouvement opposé de l'orient et de l'occident, et la France est menacée d'être terriblement froissée par leur choc, étant placée entre deux, comme le corps traversé par l'étincelle électrique. Jadis on disait qu'on ne pouvait pas tirer un coup de canon en Europe sans la permission de la France; aujourd'hui nous en sommes réduits au rôle des puissances de second ordre, celui de tenir la balance entre l'Angleterre et la Russie, comme autrefois l'Angleterre entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche. Mais qui songe aujourd'hui à la place que la France devrait occuper en Europe, lorsqu'on croit avoir à défendre son champ, sa famille, son existence contre les doctrines anarchiques?

IX

Pour nous catholiques, l'œuvre de notre espérance n'est pas dans la force matérielle, qui semble nous échapper en ce moment, mais dans la puissance morale qui a civilisé le monde et qui seule peut sauver la société. Le christianisme possède seul le moyen de concilier l'autorité et la liberté, l'ordre avec le progrès; c'est à lui qu'il appartient de donner l'ordre à la turbulente Europe, le progrès à la stationnaire Asie. Loin d'arrêter l'essor de l'esprit humain, il le rend au contraire seul vraiment fécond, parce qu'il en est la règle et le modérateur, en le circonscrivant dans une juste sphère. C'est lui qui enfante dans les sciences les saint Thomas, les Bossuet, les Leibnitz, les Newton; c'est lui qui produit les grands hommes, les grands souverains, les saint Louis, les Sobieski, les Charles-Quint et les Louis XIV. Et le pôle magnétique de cette action civilisatrice sera toujours, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, Rome. La Providence l'a établi ainsi, et avait déjà rendu cette ville le centre du monde tout exprès pour en faire celui du christianisme. Peut-être même, selon la belle remarque de M. de Maistre, en est-elle, par sa position géographique, par son climat, le centre physique. Et ce qui nous donne encore foi dans l'avenir de la France, c'est qu'elle a constamment été l'agent le plus actif de l'influence civilisatrice de Rome. Deux faits contemporains suffiraient pour nous montrer que la mission providentielle de la France

n'est pas encore terminée : ces deux faits sont la conquête d'Alger et le rétablissement de l'autorité pontificale à Rome par les armes françaises. N'est-il pas étonnant, en effet, qu'à une époque où les doctrines d'un matérialisme pratique dominaient en France dans les idées et bientôt dans le gouvernement, ce soit elle qui ait été appelée à compléter l'œuvre des croisades, qu'elle aussi avait commencée, en détruisant la piraterie barbaresque, honte de notre époque ; que ce soit elle qui ait rapporté sur les côtes d'Afrique la civilisation chrétienne, qui s'en était exilée depuis tant de siècles? Et en apparence quoi de plus extraordinaire, de plus singulier, de plus anormal, on peut dire, que la France républicaine de 1848 allant détruire à Rome, par la force des armes, une autre république, évidemment fille de la sienne et son émanation, invoquant les mêmes principes et les mêmes droits? C'est qu'au-dessus des préjugés aveugles et des passions folles du moment il y a toujours la force des choses qui domine, ou plutôt la Providence qui va incessamment à son but, et entre les mains de laquelle les hommes sont des instruments souvent aveugles. La France doit rester comme au moyen-âge la satellite fidèle de Rome.

Comment se fait-il que la puissance matériellement la plus faible de l'Europe se soit seule conservée dans son intégrité depuis dix siècles au milieu de tous les bouleversements? n'est-ce pas par sa force morale, qui est celle même du christianisme? Et plus la France s'y associera, plus elle participera de cette force. Si elle s'est placée à la tête de la civilisation, si elle a donné, si elle donne encore le ton en Europe; en un mot si elle est la sœur aînée entre les nations européennes, n'est-ce pas parce qu'elle est la fille aînée de l'Eglise? Le bonheur et la prospérité des nations comme des individus consiste dans la fidélité à leur vocation. Et tous les malheurs de la France ne viennent-ils pas de ce qu'elle s'est écartée depuis un siècle de ses voies naturelles, celles du christianisme? Français de toutes les classes, si vous avez quelque souci de l'avenir de votre pays, employez donc toute votre influence, vos talents, les forces dont vous pouvez disposer chacun dans votre position sociale, à l'y faire rentrer. De nombreux symptômes de retour se sont certes manifestés depuis deux ans; et malgré les menaces de l'avenir nous avouons que nous préférons notre position actuelle à celle du régime immoral qui a prévalu pendant dix-huit ans, et qui nous menait nécessairement à une crise sociale. Ne vaut-il pas mieux qu'elle ait éclaté et qu'on en puisse chercher le véritable remède? L'Assemblée

législative actuelle, avec tous ses orages, nous paraît être l'image assez fidèle de la France, dans ses bons instincts comme dans les mauvaises passions qui la travaillent, où le bien en définitive l'emporte sur le mal; ne vaut elle pas mieux que les chambres du précédent régime, expression d'une seule classe et la plus livrée aux intérêts matériels? Et d'ailleurs combien d'yeux se sont ouverts à la lueur terrible de l'expérience? combien d'hommes éminents qui avaient hérité des préjugés du siècle précédent, et qui étaient hostiles à l'action catholique ou au moins en défiance contre elle, l'appellent aujourd'hui à leur aide et commencent à comprendre qu'elle seule peut sauver la France et la civilisation! Si la France conserve cette sève divine, elle pourra rester encore la grande nation. Qu'importe alors que les deux colosses de l'est et de l'occident apparaissent aujourd'hui doués d'une si énorme force matérielle? Leur puissance démesurée s'affaissera sous son propre poids; bientôt sans doute les membres s'en détacheront de toutes parts; mais la France, dotée de la plus belle position du monde entier, d'une population généreuse et intelligente, la plus homogène de toutes, du territoire le plus compact, restera ce que la nature et les siècles l'ont faite.

Amédée DAUGER.

P. S. — Depuis la rédaction de ce travail, plusieurs des organes sérieux et importants de la presse périodique ont traité avec plus ou moins d'étendue l'immense question jetée par la Russie au milieu des agitations de l'Europe, et ont attribué la même portée au document récent que nous avons cité, et qu'ils ont aussi considéré comme un véritable manifeste. Ainsi que nous l'avions pressenti, il a été attribué à l'un des premiers hommes d'état de la Russie, à l'un de ses diplomates les plus habiles, à M. de Bloudoff; et ce fait n'a pas été démenti. On sait que c'est lui qui, après avoir dirigé les rapports de l'Eglise catholique russe avec l'empereur pendant les dernières années du pontificat de Grégoire XVI comme ministre des cultes ou comme procureur impérial, a été envoyé auprès de Pie IX pour conduire la négociation délicate d'un concordat avec le chef de l'Eglise, et s'est acquitté de cette mission avec la courtoisie de formes et l'apparence de bonhomie qui cachent la profondeur des vues et dont la Russie possède si bien le secret. Un autre document non moins important vient encore en ce moment de se produire et de corroborer le premier; c'est la traduction qu'un journal religieux, le *Moniteur Catholique*, a commencé à publier de la lettre encyclique des évêques gréco-russes à tous les fidèles de leur communion. On y retrouve et d'une manière bien plus nette encore, à cause de la forme doctrinale de cet acte, l'esprit de secte si vivace que nous avons remarqué déjà, et qui a rendu l'Eglise grecque stationnaire depuis mille ans; cette prétention exclusive à l'orthodoxie qui la distingue d'abord de toutes les hérésies de l'occident écloses de la Réforme, qui la porte à s'imposer par l'autorité et non par le raisonnement, à invoquer la tradition, et à s'adresser à la foi et non à la raison. C'est précisément cette tendance de la Russie à faire converger tous les ressorts divins et humains vers l'autorité, en la concentrant avec une énorme puissance matérielle sur une seule tête, qui nous paraît si redoutable et si dangereuse pour l'avenir de la vieille Europe catholique au milieu de l'anarchie qui la dévore et qui semble la rendre mûre pour l'invasion du despotisme. A ce danger il n'y a de remède que dans la puissance morale de l'action catholique.

DE LA

DÉCENTRALISATION ADMINISTRATIVE.

Au moment où se faisait le rapport sur les élections de Paris, j'aurais voulu que les convenances parlementaires permissent de faire cette question à un des élus : Etes-vous, oui ou non, un insurgé de juin ? Ce n'était pas une question de légalité, mais de moralité, et elle a bien aussi son importance. La négation aurait été, selon moi, une satisfaction donnée à la morale publique ; l'affirmation aurait ajouté à la leçon donnée au pouvoir par les électeurs de Paris, un enseignement aux provinces.

Certains esprits admettent péremptoirement que les questions politiques doivent être résolues dans Paris et par Paris. De tristes précédents viennent fortifier cette conviction ; mais les conséquences doivent faire désirer qu'il n'en soit plus ainsi dorénavant. Assurément je ne veux pas nier la suprématie de la capitale, je ne veux pas nier que ce soit le foyer le plus actif de toutes les luttes politiques ; les intelligences y sont en grand nombre ; mais elles n'y sont pas toutes, et les intérêts surtout ne peuvent pas y être suffisamment appréciés ni livrés aveuglément aux chances des coups de main. Parce qu'on a décrété la République à Paris, que les provinces n'ont pas protesté, on imagine une sorte de République semblable à celles de Rome, d'Athènes, de Sparte, dans lesquelles toutes les affaires doivent se traiter sur la place publique. Rome imposait ses volontés aux autres parties de son vaste empire. Doit-il en être de même de Paris à l'égard du reste de la France ? Mais nous ne sommes pas un pays conquis ; nous sommes trente-trois millions contre un million, et tout en nous inclinant humblement devant la suprématie de la capitale, en contribuant de toutes nos ressources et de nos efforts à augmenter son importance, sa richesse ; en nous faisant plus petits afin qu'elle soit plus grande, nous ne voulons pas que ce dévouement arrive à ne plus nous faire compter pour rien. Si tous les Français ne sont pas Parisiens, il faut que les Parisiens daignent se rappeler

qu'ils sont Français et, je le disais tout à l'heure, la trente-troisième partie de la France. On nous répond par 1830 et 1848. Quant à la première date, je n'ai nullement l'intention d'entamer une discussion rétrospective, d'examiner si la Chambre des Députés, qui prit l'initiative de cette Révolution, ne donnait pas, du moins en apparence, une sorte de concours de la part des provinces. Vingt ans nous séparent de 1830 ; je me croirais au Bas-Empire si j'allais disserter sur les causes de 1830, dont pourtant nous subissons encore les conséquences. Parlons de 1848. La République a été proclamée à Paris, acceptée par la province en vertu de cette sentence : Qui ne dit mot consent. Admettons que chacun crût à la chute prochaine de la monarchie, que la monarchie elle-même partageât tellement cette opinion qu'elle ait cru devoir disparaître sans essayer l'ombre d'une résistance ; car c'est abuser de la parole que de dire les vainqueurs de Février : et ce n'est pas le lieu d'examiner si ceux entre les mains desquels est déposée l'autorité ont le droit de l'abdiquer. Que serions-nous devenus si, en juin 1848, le général Cavaignac avait déserté cette sainte cause ? Paris semble donc en droit de s'écrier : Ce que je veux, la France le veut comme moi. Je commencerai par faire une rectification. Ce mot de Paris ne renferme pas toute la vérité ; il faut dire : Une partie de la population de Paris ; et si on arrivait à faire le dénombrement de cette partie de la population, au lieu du trente-troisième dont je parlais tout à l'heure, on arriverait à un chiffre infiniment moindre. Mais n'importe, la partie de la population qui accepte sans réclamation partage la condition de la province, qui accepte aussi. Pas de protestation contre la République ; cependant il arrive un moment où la province a fait preuve d'existence et de volonté. A la première nouvelle du 15 mai, les populations voisines de la capitale s'élancent au secours de la représentation nationale, indignement violée par une surprise de quelques instants secondée par la trahison ; celles qui étaient plus éloignées s'apprêtent également à venir ; si leur intervention n'est pas réclamée alors, six semaines plus tard elles viennent prendre leur part de ces luttes dont le souvenir sera pour la France une douleur éternelle, et de nombreuses victimes, si dignes de nos hommages, protesteront toujours, par les regrets qu'elles ont laissés, contre cette prétention d'une partie de la population de Paris de soumettre la France à sa capricieuse tyrannie. Et qui souffre le plus et le plus longtemps des révolutions, si ce n'est la province? Paris a toujours la ressource

d'attirer tous ceux qui peuvent faire quelque dépense ; les étrangers y apportent des capitaux quand les progrès de la civilisation ne les font pas fuir au plus vite ; mais dans les campagnes, quand le prix de toutes les denrées a tellement baissé que le fermier, loin de réaliser des bénéfices, peut à peine payer ses loyers au propriétaire, lequel, privé lui-même de son revenu, ne peut entreprendre de travaux ni répandre l'aisance par les salaires, tout le monde souffre. Combien faut-il de temps pour guérir tous ces maux ? A Paris, il y a des travaux dont le bénéfice se réalise instantanément ; dans les campagnes, il faut bien du temps, bien des efforts. Il faut avoir l'avenir pour soi si l'on veut améliorer le présent, effacer les maux du passé ; et, par le temps de révolution qui court, qu'est-ce que c'est que l'avenir ?

A la suite de l'élection du 10 mars, nous avons entendu des orateurs, des organes de la presse qui voudraient qu'on les prît au sérieux, ce qu'ils ne font pas pour eux-mêmes, prétendre que Paris a parlé ; que la majorité s'étant prononcée, le gouvernement doit prendre la route la plus prompte pour marcher à *la sociale*. Mais une pareille conduite serait insensée et criminelle. Quelle est donc, d'ailleurs, cette majorité qui doit peser ainsi sur les destinées de notre pays ? Deux mille voix à peine séparent les candidats, et ces deux mille personnes ont le droit d'imposer leurs volontés au reste la France ! Je dis que cette prétention d'une partie de la population de Paris est insoutenable. La majorité reste la majorité ; elle ne doit prendre conseil que de son dévouement et de son patriotisme ; ils peuvent ne pas la mettre toujours à l'abri de l'erreur ; mais si, comme j'en ai la conviction, ce sont là les seuls guides de la plus grande partie des membres qui composent l'Assemblée législative, tout en consultant l'opinion, en tenant compte de ses exigences, composant peut-être quelquefois avec quelques-uns de ses préjugés, pour que la lumière se fasse plus tard, il faut marcher et ne pas s'incliner devant la puissance là où elle n'est pas. Si donc la suprématie de Paris n'a pas encore été contestée, je crois qu'il y a eu abus, et beaucoup de bons esprits veulent se prémunir contre le retour de ces abus ; et c'est ici qu'apparaît cette barricade provinciale qu'on veut opposer aux barricades parisiennes : décentralisation. Ce mot renferme des problèmes, des difficultés à résoudre. Il faut les aborder, non avec la pensée outrecuidante d'apporter des solutions, mais avec la bonne volonté de les chercher et d'être dans la consolidation, sinon dans la reconstruction de l'édifice social, un des

plus obscurs manœuvres chargés d'approcher les matériaux.

Je commence par déclarer qu'à mes yeux une des conquêtes les plus précieuses de la France, c'est l'unité. Unité dans l'administration, unité dans la législation, unité même dans les poids et les mesures. Cette conquête ne saurait plus être jamais compromise. L'unité politique n'est pas une création de la démocratie ; elle remonte au cardinal de Richelieu, et l'on ne peut disconvenir qu'elle n'ait beaucoup contribué à la grandeur et à la gloire de la France comme nation. Ce n'est point pour soutenir une doctrine qui puisse m'attirer les poursuites du ministère public que je dirai qu'en théorie le meilleur gouvernement serait le despotisme, à la condition que le despote fût l'homme le plus éclairé, le plus honnête ; réunît en lui tous les talents, tous les dévouements ; fût enfin ce qu'il est impossible de trouver sur la terre : la perfection. Je m'empresse donc de dire que je ne veux pas du despotisme, et je suis en cela plus républicain que beaucoup d'hommes qui s'affublent de ce nom et qui ne rêvent que dictature, ne croient pas la République possible sans ce moyen, dont tous les efforts voudraient nous faire rétrograder à ces temps de hideuse et sanglante mémoire, et qui font que les oreilles françaises s'habituent si difficilement à l'expression qu'ils rappellent. Comment donc allier l'unité avec la décentralisation ? Il peut y avoir des personnes qui songent à redonner aux provinces une sorte d'existence indépendante, sans pourtant rompre avec le centre commun : s'unir entre elles par un lien fédératif, faire quelque chose qui ressemble aux Etats-Unis d'Amérique. Je crois que cette opinion n'a qu'un très-petit nombre de partisans. Ce serait un grand malheur, qui ne tendrait à rien moins qu'à l'amoindrissement de la France et ferait perdre les meilleures conquêtes des luttes du dernier siècle. Je crois que cette décentralisation doit se faire dans les mœurs encore plus que dans le gouvernement. Il faut seconder les efforts de ceux qui fondent une opinion en province ; il faut habituer les départements à s'occuper de leurs intérêts, à les discuter ; il ne faut pas qu'ils attendent toutes les décisions de Paris, qu'ils se laissent imposer une opinion, mais bien qu'ils imposent la leur. Il faut que ceux qui, par leur position personnelle, par l'estime et l'affection qu'on obtient facilement des habitants des campagnes quand on vit au milieu d'eux, mettent ainsi à néant les détestables prédications dont les faits viendront démontrer la fausseté.

C'est une grande erreur et une grande injustice que de montrer

les ouvriers comme des hommes de désordre et de violence ; il y a dans le cœur de la plupart une abnégation, un dévouement, une noblesse de sentiments qu'on ne rencontrerait pas toujours ailleurs : il y a un besoin d'affection qu'on peut acquérir sans beaucoup d'efforts. Qu'ils sachent, car c'est la vérité, que leur intérêt pour eux est sincère, ils ne vous en demanderont pas davantage ; c'est en s'adressant à leurs bons instincts qu'on les trompe ; c'est en s'adressant à leurs bons instincts qu'on peut les éclairer. Il y a des institutions qu'on attend du gouvernement, tandis qu'il serait facile à la société de les fonder elle-même, et de se rendre ainsi le plus grand service en enseignant que la société est indépendante du gouvernement. Je vais parler, entre autres choses, de ces sociétés de secours mutuels, de ces associations de bienfaisance. Qui fait la force des ennemis que nous combattons ? c'est leur organisation en sociétés plus ou moins secrètes, les sacrifices qu'ils savent s'imposer dans l'intérêt de leur cause ; et nous, nous ne saurions pas faire pour le bien ce qui se pratique pour le mal ! Pourquoi ne pas s'associer pour venir aux secours les uns des autres, établir de cette manière une communauté de relations qui fait que les haines, les préjugés s'effacent en présence de la réalité ? On redoute toujours de commencer une œuvre ; on s'effraie de la petitesse ; on craint le non succès. Mais si pareil sentiment avait animé celui qui, le premier, a confié un gland à la terre, comment aurions-nous obtenu ce chêne aux ombrages magnifiques ? Pour moi, je ne regarderais pas ma carrière comme complétement inutile si j'avais déposé quelque part le germe d'une institution fertile et heureuse en résultats. Cherchons donc les moyens de donner une nouvelle activité aux provinces ; donnons-leur le droit d'être consultées, et que ce droit ne puisse plus jamais leur être contesté. Et de ce que je suis partisan de l'unité gouvernementale, croit-on que je pense que l'on ne puisse rien faire pour la décentralisation administrative ? Non certes, tous les systèmes, quand on les conduit à l'absolu, produisent des résultats funestes. Je crois donc sincèrement que, sans nuire à cette unité, l'on peut donner à la commune, au département, une plus large part dans leur administration ; on y gagnerait une plus prompte et conséquemment meilleure expédition des affaires, une réduction dans le personnel bureaucratique de Paris, une réduction dans le budget, et ce ne serait pas un des moindres avantages de cette simplification. La commune pourrait donc avoir plus de latitude dans ses attributions,

dont le cercle sera toujours déterminé par la loi et sous la surveillance du conseil général.

Je ne voudrais pas commettre d'hérésie à l'endroit du suffrage universel; mais on me permettra de dire qu'avec le scrutin de liste, la manière dont il est organisé, les fraudes et les ruses dont il est accompagné, les résultats en sont livrés un peu bien au hasard, et il est triste de penser que tous les trois ans les destinées de la France se jouent, pour ainsi dire, à pile ou face ; et comment, dans les intervalles, la vie pourrait-elle circuler avec force ? Quelle énergie attendre d'hommes peut-être condamnés à mort, comme parti, bien entendu ? L'homme ne vit, en général, que pour l'avenir ; c'est un sentiment que Dieu nous a mis dans le cœur dans l'intérêt des générations qui viennent après nous. L'avenir aujourd'hui n'existe plus ; j'aurais donc voulu qu'avant de confier l'élection de ceux qui doivent gouverner la France au suffrage de tous, on eût commencé par les habituer à choisir ceux qui doivent administrer leur propre commune. Là, les intérêts et les personnes sont connus, et sauf les petites passions qui existent partout, on cherche toujours à composer une administration municipale capable de conduire à peu près les affaires de la commune. Le pays où le plus grand nombre aurait le plus de satisfaction serait celui qui donnerait le plus d'étendue aux libertés municipales, parce que chacun a là intérêt immédiat, tandis que la forme du gouvernement importe moins à ceux qui n'ont de relations avec lui que par le percepteur.

Je désire donc qu'on donne plus d'étendue à la vie municipale, une plus grande part d'action aux conseils généraux qui rendent de très-grands services, et peuvent en rendre de très-grands encore ; et je vais hasarder une énormité en disant que je désire que leur importance s'accroisse aux dépens de celle de l'Assemblée nationale ; je désire que les yeux se portent davantage sur eux dans chaque département, et moins sur Paris. Ils pourraient avoir une session plus longue, ou en avoir deux par an. Ce sera une question à traiter lors de la loi de l'organisation départementale. On peut compter sur le dévouement des citoyens qui les composent, et je m'étonne que dans un pays où l'on se plaint de la pesanteur du budget, de la soif des places, on n'ait pas recours plus souvent aux services désintéressés de ceux qui trouvent une récompense suffisante dans la considération qu'on leur accorde, dans la pensée du bien qu'ils peuvent accomplir. La démocratie, dit-on, ne doit pas accepter de services non

rémunérés ; je ne comprends pas, je l'avoue, cette fierté ou cette avidité. J'ai souvenance de ces mots que j'ai traduits dans ma jeunesse : *Dulce et decorum pro patriâ mori.* Tout le monde ne peut pas mourir pour la patrie, et il n'est pas mal de lui consacrer sa vie et toutes les ressources de son intelligence.

Il faudra retirer la publicité aux séances des conseils généraux ; car je ne voudrais pas en faire de petits centres d'agitation politique. Je parle au nom de l'expérience ; cette publicité ne peut produire que de mauvais résultats : si l'on pose pour le dehors, on ne s'occupe plus des affaires. A la tribune parlementaire, on ne fait généralement que de la passion ; on travaille, on discute dans les bureaux, dans les commissions. En séance publique, quel spectacle différent, et j'oserai dire affligeant ! j'en laisse juges ceux qui y assistent. Après la chute de la féodalité, quand la monarchie absolue lui succéda, les provinces conservèrent encore une grande importance ; les parlements avaient une existence considérable : tout ne venait pas se fondre dans ce gouffre de Paris. Ce qu'on appelait les Etats était habituellement une occasion de fêtes ; mais ils avaient aussi souvent leur côté sérieux : on n'a qu'à lire l'histoire de Bretagne. Il est bien plus facile de briser un seul rouage, de s'emparer d'une seule position qui n'est pas protégée par d'autres, et contre laquelle tous les efforts de ses ennemis sont exclusivement dirigés. Les assemblées permanentes seraient un danger très-grand pour les départements, si l'on ne voulait pas donner à ceux-ci une existence plus indépendante. Toujours à Paris, toujours sous l'empire des mêmes impressions, les représentants ne seraient plus aussi imprégnés de l'esprit qui doit les animer ; ils finiraient aussi par croire que la solution de toutes les difficultés est dans Paris : ce serait une grande erreur. Au reste, je ne pense pas que l'on persiste longtemps dans les assemblées permanentes ; je crois que si l'existence des assemblées, au contraire, était limitée, leurs travaux seraient plus abondants et meilleurs. Je prends encore mon exemple dans les conseils généraux qui expédient en quinze jours, et d'une manière satisfaisante, une masse d'affaires considérables ; mais ils ne font que cela, et si on voulait réunir la série d'interpellations, de digressions, de récriminations, d'incidents, de scrutins, d'interruptions qui émaillent la vie parlementaire, mettre en regard les quarts-d'heure consacrés réellement et utilement à la discussion des affaires sérieuses du pays, on serait loin, je crois,

d'y trouver un argument en faveur de la permanence. Le désordre se met plus facilement dans une grande fortune que dans une petite; moins on a d'argent, plus on a d'ordre ; moins on a de temps, mieux on l'emploie. Mais laissons dans le cabinet des choses réservées ce qui a trait aux assemblées générales.

En augmentant l'importance des conseils généraux et des municipalités on augmentera aussi celle des préfets, car voulant conserver l'unité il faut bien conserver l'autorité ; la part de délégation qui lui sera donnée par le pouvoir central sera plus grande; mais quand tout le monde grandit en même temps, il n'y a pas d'inconvénients. Je sais bien qu'il y a des gens qui trouvent plus facile de tout rapetisser pour qu'on soit aussi petit qu'eux; ce n'est pas ma doctrine : il faut que les petits cherchent à atteindre les grands et que ceux-ci leur tendent la main pour les aider à y parvenir; or le pouvoir central qui aura donné une plus grande portion de son pouvoir n'en subira aucun amoindrissement; ce qui est fort donne la force. On n'a jamais cru que pour se donner à soi-même une plus grande apparence de force il fallût employer des instruments médiocres. Il ne s'agit donc pas de décentraliser l'autorité, mais de localiser davantage l'administration; les contribuables verront de plus près l'emploi qu'on fait de leur argent; ils le donneront avec moins de répugnance; et puis si, comme je le crois, on arrive par là à leur en demander moins, leur satisfaction grandira en raison de la diminution de l'impôt. Je veux citer un exemple des complications administratives : les routes sont classées en routes nationales, départementales, etc. Quelles sont les mieux entretenues généralement? ce sont ces dernières; eh bien! pourquoi le département ne ferait-il pas pour les unes ce qu'il fait pour les autres? quels sont les avantages de cette centralisation? Il est évident qu'en localisant davantage l'administration, j'affaiblis les corps centralisateurs ; je ne vois pas le mal et je vois beaucoup de bien. Ces hommes d'un si haut mérite, d'une si grande intelligence, rendront plus de services individuellement qu'ils ne peuvent le faire comme corps savants; et en cela je ne porte nullement atteinte à l'unité gouvernementale. Faire un code complet serait une tâche au-dessus de mes forces ; j'indique un principe dont on peut tirer de fertiles conséquences. Le conseil d'Etat va être saisi de ces graves questions; il est très-désirable qu'il entre dans cette voie.

Il y a un mot qui est le halte-là opposé à tous ceux qui cherchent ce

qu'ils croient des améliorations, *novateur* ; mais nous vivons dans un pays qui demande toujours du nouveau, même quand on peut être persuadé qu'il n'y en a plus de possible. On nous a dit : La révolution de Février a été un effet sans cause ; c'est aussi mon sentiment jusqu'à un certain point, du moins sans cause provenant de l'instant qui l'a vu éclater ; mais c'est un effet qu'il n'est pas possible de ne pas accepter, et la société n'étant plus appuyée sur les mêmes bases, il faut tâcher de lui en trouver de meilleures et de plus solides. Ce n'est pas être novateur que de vouloir agir ; l'immobilité c'est la mort. Dieu a dit à l'homme : Lève-toi et marche. C'est l'immobilité qui amène les révolutions dont je suis le plus ardent ennemi. Le progrès c'est le ruisseau qui vivifie, la révolution c'est le torrent qui détruit et renverse. Le progrès est donc la part faite à l'activité, au mouvement de l'intelligence humaine ; il faut que ce progrès soit en raison de la situation de la société.

Il est bien évident maintenant que la centralisation administrative a été poussée jusqu'à l'abus, qu'il faut y porter remède sans détruire le principe de l'unité gouvernementale, et j'ai donné un aperçu des moyens par lesquels on peut y parvenir. Il faut également organiser une force publique contre les ennemis de l'intérieur, comme nous avons une armée contre les ennemis de l'extérieur. Sans faire aucune récrimination, je crois pouvoir dire que dans notre pays les principes de justice et de moralité ont succombé devant le succès. L'insurrection est en grand honneur ; il n'est pas de pays qui puisse vivre en face de pareilles doctrines. Il faut donc condamner ces détestables maximes ; mais comme on ne peut raisonnablement espérer que chacun trouvera instantanément dans son cœur le respect de la loi, il faut une force suffisante pour imposer ce respect à la première tentative de violation. Cela devient surtout une affaire de police, et je n'éprouve aucun embarras à prononcer ce mot, car, en dépit de toutes les déclamations, la police peut et doit se faire honnêtement, énergiquement, et ne sera inutile que quand tous les hommes indistinctement n'auront d'autres règles de leur conduite que la vertu la plus pure ; en sommes-nous là ? L'organisation municipale et départementale, l'organisation de la force publique, voilà ce que l'Assemblée législative devrait entreprendre. C'est une œuvre immense, je le sais, mais c'est un terrain sur lequel on peut s'aborder sans déchaîner toutes les passions ; ce

serait sans nul doute le salut de la société. Les uns disent : il n'y a rien à faire ; les autres : c'est trop considérable. Si j'étais de la première opinion, je ne resterais pas une heure dans l'Assemblée législative, car je ne puis pas comprendre cette opinion, qu'on ne puisse pas essayer de sauver la société qu'on croit en péril. Qu'on ne pense pas que je me fasse illusion sur mon importance, et que je reste dans l'Assemblée par la conviction que je puis accomplir ces grandes choses; non, je ne suis sûr que de mon dévouement, et je dis à ceux que je sais plus capables : Guidez-moi, je vous suivrai ; ce ne sont pas de petites mesures qu'il faut prendre, abordons les grandes, n'usons pas nos forces dans des petits combats de détail, et si nous devons succomber, ce que je ne crois pas, j'aime encore mieux au dernier moment avoir la conscience des efforts que j'aurai faits pour nous sauver, que le remords de la conduite contraire.

Certainement on égare les populations par des déclamations et des calomnies ; mais en mettant la discussion sur des intérêts qui les touchent si vivement, il faudra bien que la lumière se fasse ; les intérêts municipaux et départementaux leur tiennent à cœur plus que les questions exclusivement politiques; il aurait fallu leur donner une plus large part dans l'administration de leurs propres affaires avant de les appeler à prononcer sur celles de l'Etat; mais si on a commencé par en haut, ce n'est pas une raison pour ne pas revenir en bas et reprendre par le commencement. Je sais que ce n'est pas la manière de procéder dans notre pays, lequel a une profonde horreur pour la logique; cherchons alors à la rétablir le mieux possible dans les faits ; au lieu de dire pourquoi on est tombé, essayons de prévenir une autre chute.

> Eh ! mon ami, tire-moi du danger ;
> Tu feras après ta harangue.

Ce que j'écris ici, je le dis souvent en conversation; c'est une variété du rôle de Cassandre et qui n'a rien de flatteur ; mais peut-être que si Cassandre avait parlé une fois de plus on l'aurait écoutée ; il ne faut pas se lasser de répéter ce qu'on croit utile. J'ai dit ailleurs que la meilleure manière de combattre la désorganisation, était de faire de l'organisation ; si nous persistons à être les hommes du lendemain, nous n'aurons rien à reprocher aux hommes de la veille.

H. de Mortemart.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 avril 1850.

Evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo ; le Pape est rentré à Rome le 12 avril, au milieu d'acclamations et de signes d'enthousiasme, de joie, de repentir, de bonne conscience qui ont surpris et gagné les cœurs les plus rebelles à l'idée de la puissance temporelle du Saint-Siége ; l'armée française a eu l'insigne honneur d'accompagner Pie IX, de le recevoir dans l'intérieur de la basilique élevée sur le tombeau des apôtres, et l'on peut renouveler pour elle le mot si noble et si touchant de notre Jeanne d'Arc : *Comme elle avait été à l'honneur, il était bien juste qu'elle fût à la récompense.*

En présence d'un événement si grand et si fortuné, nous n'avons plus d'autre pensée et nous bénissons Dieu dans la plénitude de notre joie, sans aucun retour sur les tristesses et les dangers qui nous assiégent. Il n'y a plus de prédictions et de menaces qui puissent atteindre jusqu'à notre âme : Dieu a voulu qu'en dépit des tergiversations de la politique la main de la France relevât encore une fois ce trône pontifical qu'elle avait soutenu et raffermi à travers les siècles. Reportons-nous à trois ans en arrière, et supposons qu'un homme inspiré fût venu nous dire : Vous aurez la République, et c'est la République qui rétablira dans Rome la puissance temporelle du Pape ! se fût-il trouvé un seul esprit disposé à accueillir une telle prophétie ? Et l'on voudrait qu'en présence d'une combinaison aussi miraculeuse nous puissions admettre que la main de Dieu s'est retirée de nous, et que les destinées de la France sont accomplies !

C'est dans l'été de 1847 que nous entreprîmes la lecture du monstrueux pamphlet de Gioberti, *le Gesuita moderno*, et que nous entreprîmes d'arracher le masque à ces hommes qui sapaient le catholicisme et la papauté, tout en se donnant l'air d'obéir à l'un et d'exalter l'autre. Presque immédiatement après, la tempête éclatait sur l'Italie, et Gioberti, après avoir frayé les voies à la République païenne de Mazzini, subissait en silence, mais sans soumission, sans rétractation, les censures de l'Eglise qui lui avait donné de si grandes preuves d'indulgence et de longanimité. Aujourd'hui, le giobertisme

est entré dans une nouvelle phase. A peine arrivés aux affaires, les hommes du parti modéré et constitutionnel, que le vœu public du Piémont y avait appelés, ont entrepris d'inoculer à leur pays les deux maladies les plus dangereuses dont les classes instruites en France aient eu à souffrir depuis un siècle et demi, le gallicanisme et l'Université : nous disons les plus dangereuses; parce qu'on y est moins averti du danger. Le ministère d'Azeglio a prétendu établir la suprématie du pouvoir civil, en emportant de haute lutte des améliorations plus ou moins contestables, sans le consentement de l'Eglise et sans négocier avec le Saint-Siége. Après le vote de la fameuse loi Siccardi, le nonce du Pape a demandé ses passeports, et c'est dans la nuit du 11 au 12 avril, c'est-à-dire à l'heure même où les mazziniens de Rome exhalaient leur rage impuissante dans une dernière tentative de désordre, que la papauté a aussi abandonné le Piémont à ses destinées. Le jour même de la rentrée du Pape dans la ville éternelle, tandis que le nonce s'éloignait de Turin, l'Eglise célébrait la mémoire du saint Pape Jules Ier, qui eut la gloire d'assembler le concile de Sardique, et de soutenir l'orthodoxie des Pères de Nicée contre le fils de Constantin tombé dans les erreurs de l'arianisme; tant il est vrai que l'histoire de l'Eglise n'est que le renouvellement des mêmes luttes, avec des circonstances variées et d'autres noms.

La réponse éclatante que vient de faire la population romaine aux blasphèmes des uns, au désespoir des autres, ne met pas fin aux embarras du gouvernement pontifical : mais le plus grand de ces embarras est levé ; il a été prouvé encore une fois que Rome sans le Pape n'est qu'un cadavre : avec le Pape reviennent les pèlerins, les voyageurs, le mouvement, l'argent. Or, en toutes choses, la première condition, c'est de vivre, et la présence du chef de l'Eglise est seule capable de faire vivre Rome. Pour le reste, c'est-à-dire pour les améliorations de la vie, rapportons-nous à Pie IX et à la nécessité : remercions Dieu surtout d'avoir si vite et si clairement réduit à l'impuissance les intentions qui entreprenaient sur la volonté du Pape, et le mettaient dans l'alternative, ou de tenter des moyens qui répugnaient à sa conscience, ou de paraître faire, comme forcé et contraint, des réformes dont on aurait reporté la reconnaissance à d'autres, et qu'on aurait infailliblement tournées contre lui.

On a fini par rétablir le Pape purement et simplement ; le Pape est revenu à Rome sans conditions et dans la plénitude de son indépendance temporelle. Ce sont là d'immenses progrès : le monde et la France s'en ressentiront.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La Religion dans les colléges, par M. l'abbé Collard, aumônier du lycée d'Alençon, ouvrage approuvé par Mgr l'archevêque de Paris et Mgr l'évêque de Seez [1].

Donnez-moi un point d'appui, disait la science antique, et j'ébranlerai le monde. Donnez-moi l'éducation, dit la sagesse chrétienne, et je rendrai les sociétés gouvernables.

Ce n'est pas, certes, que nous voulions par ces mots présenter la religion comme un instrument de politique, personne ne serait plus opposé que nous à un pareil système; nous voulons seulement dire que la religion est un essentiel élément d'ordre et le principe énergique de la vie des Etats. La contrainte extérieure, la force a son utilité; mais la contrainte intérieure, la conscience, éclairée et soutenue par la religion, est indispensable : *quid leges sine moribus vanæ proficiunt?*

Or, comment s'y prendre pour donner à ce frein moral du ressort et de la force? S'attaquer à la génération qui a trente ou quarante ans, c'est temps perdu : elle mourra comme elle est faite, à moins que Dieu ne la change au moyen des plus douloureuses épreuves. Il faut donc s'adresser au jeune âge, développer en lui le sens moral par une culture intelligente et un heureux système d'éducation.

M. l'abbé Collard apporte aujourd'hui sa part de lumières et de bonne volonté pour éclaircir et résoudre un problème qui, après tout, intéresse l'homme encore plus que le citoyen, et notre destinée individuelle encore plus que l'avenir de la France. Son livre a pour but de montrer quel est aujourd'hui l'état religieux des colléges, ce que la religion pourrait exercer d'influence dans ces établissements, les obstacles qu'elle aurait à vaincre pour y réussir, enfin les remèdes et les améliorations qui seraient immédiatement possibles. Ce travail est court mais substantiel.

L'auteur présume que le déplorable état où se trouvent les colléges, sous le rapport religieux, vient de ce qu'on a confondu l'éducation avec

[1] In-12 de 160 pages. Paris, chez Jacques Lecoffre.

l'instruction. Nous dirions, nous, qu'on n'a pas eu la peine de la confondre avec quoi que ce soit, car on l'a supprimée. Ce qu'on appelle proprement l'éducation n'existe pas dans les colléges : personne, en effet, n'y remplit les fonctions d'éducateur. Le proviseur administre; les maîtres d'études maintiennent la discipline sous la surveillance et la direction du censeur; les professeurs instruisent; l'aumônier seul, par la nature de ses doctrines et l'autorité morale de son ministère, pourrait donner de l'éducation aux élèves s'il pouvait avoir avec eux des rapports plus multipliés et plus indépendants. Mais, il faut le dire, l'organisation des colléges est mal calculée pour assurer l'influence de l'aumônier et le développement de l'esprit religieux. Nous croyons donc, avec M. l'abbé Collard, qu'il reste beaucoup à faire pour l'éducation de la jeunesse française.

L'auteur signale les différents obstacles qui empêchent la religion d'asseoir et de maintenir sa paisible et honorable domination sur la conscience des élèves. A vrai dire, il n'y a qu'un obstacle, mais il se reproduit sous des formes multiples : cet obstacle, c'est l'esprit de l'époque. Parents, maîtres, règlements intérieurs, habitudes publiques, tout en est imprégné; comment les élèves pourraient-ils s'y soustraire? Cet esprit railleur, incroyant, sceptique, dessèche et flétrit l'âme des enfants dès leurs plus tendres années; car, bien qu'on leur épargne généralement le scandale des paroles et des exemples remarquables par le cynisme et l'impiété, toutefois un grand nombre d'entre eux se trouvent atteints par le souffle corrupteur du siècle, qui appauvrit en eux la vie morale, en attaquant l'innocence et la foi. Pour guérir ces blessures prématurées, souvent faites par une main amie, toujours chères aux instincts et aux passions d'un âge critique, constamment entretenues par l'action naturelle de l'atmosphère où l'on vit, que peut un homme, étranger après tout, représentant d'une morale douce dans la forme qu'elle revêt, mais gênante au fond, un homme objet de préventions intéressées et qu'on ne discute pas afin de les garder plus longtemps? Il est facile de comprendre, d'après cela, que la religion rencontre dans les colléges de nombreux et puissants obstacles.

Quant aux remèdes à employer, ils sont sûrement indiqués par le caractère de la maladie étudiée dans sa cause. M. l'abbé Collard montre que dans l'application des remèdes doivent intervenir les chefs d'établissement, les pères de famille, l'aumônier, la législation. Il nous semble que c'est de la législation qu'il faut surtout se préoccuper, d'abord parce qu'elle est une mesure générale, ensuite parce qu'il lui appartient d'assurer l'efficacité des mesures particulières. Les pères de famille et les chefs d'établissements ne peuvent guère donner que l'éducation

qu'ils ont reçue ; il importe que la législation leur vienne en aide et corrige le vice de leurs procédés. L'aumônier se ferait vainement une excellente méthode d'instruction religieuse, si l'organisation intérieure des colléges neutralise à peu près l'effet de sa parole, au lieu d'en accroître la salutaire influence. C'est donc sur la loi qu'il faut principalement compter. La loi est faite aujourd'hui. Les généralités où se tient M. l'abbé Collard touchant les caractères que doit avoir, à l'heure qu'il est, une bonne loi d'enseignement, ne nous permettent pas de dire si la loi de conciliation, comme on la nomme, répond ou ne répond pas à ses vœux. Selon nous, elle ne renferme pas tout ce qu'on avait le désir et le droit d'y trouver ; et par là même, le livre de M. l'abbé Collard est aussi utile après qu'avant : il reste toujours à savoir comment on peut développer et affermir la religion dans les colléges.

G. D.

Lettres du R. P. VENTURA *à* M. L... T..., *ministre protestant*[1]. Août 1849.

On se souvient que le célèbre P. Ventura écrivit, en juin dernier, à ses amis de France, deux lettres datées de Civita-Vecchia, dans lesquelles, tout en protestant de son amour et de son culte pour l'Église et le pape, il avait cru devoir regretter ce qu'il nommait « les faiblesses et les fautes » de Pie IX. Puis, spécifiant cette critique générale, il exprimait vivement des craintes sérieuses touchant les conséquences que la politique adoptée en dernier lieu par le gouvernement pontifical pouvait amener à la défaveur de la religion catholique. Il disait, en substance, qu'une partie de la bourgeoisie, de la jeunesse et du peuple, en perdant toute confiance, toute estime dans le prêtre comme homme politique, désormais ne voudrait plus de lui comme homme religieux et tomberait, par le fait, dans une manière de protestantisme. Or, à la lecture de ces lettres publiées par les journaux de Paris, M. L. T., ministre protestant, fut conduit à penser qu'il venait de trouver un frère, que la doctrine du libre examen allait envahir le centre du catholicisme ; et pour marque d'intérêt et en signe de concorde, il écrivit au P. Ventura quelques lignes approbatives, y joignit un opuscule tendant à faire croire que saint Pierre n'a jamais été à Rome, et offrit autant d'exemplaires qu'on en voudrait de ce curieux monument de l'érudition protestante.

En réponse à ces avances, le P. Ventura publie les *lettres à* M. L. T. Dans les trois dernières, il montre que saint Pierre a été constitué chef

[1] Broch. in-12 de 129 pages ; Paris, Pagnerre ; Montpellier, Séguin.

de l'Eglise et prince des apôtres, et que sa suprématie fut reconnue dès les premiers jours de la chrétienté ; il montre que saint Pierre a véritablement fait le voyage de Rome, qu'il y a prêché l'Évangile et fixé son siége, qu'enfin il y est mort, et que tous ces points sont si bien établis qu'on est ridicule de venir les contredire. Sous ce rapport, les *lettres* du P. Ventura sont très-concluantes, et il témoigne de son orthodoxie d'une manière si sincère et si chaleureuse que M. L. T. ne saurait plus garder, s'il l'a jamais eu, l'espoir d'un rapprochement, qu'autant qu'il en fera lui-même les frais, ce que nous souhaitons pour son bonheur.

La première lettre, qui sert comme d'exorde et d'entrée en matière au reste de la brochure, n'est pas exempte des idées que le P. Ventura professe touchant le système de politique dont il conviendrait, à son avis, de gratifier les États de l'Église. On peut d'abord contester que les États de l'Église soient préparés aux institutions que le P. Ventura méditait pour eux, et qu'ils aient pu, en les adoptant, échapper soit aux troubles politiques, soit à l'affaiblissement graduel du sentiment religieux dont ils souffrent aujourd'hui. Ensuite le P. Ventura ne fait pas bien comprendre à son lecteur comment on trahit l'Italie en lui refusant des institutions libérales, quand c'est le pays du monde « où le bon sens est plus commun, où le courage est plus intelligent, où la générosité est plus populaire, où le respect et la dignité de l'homme sont mieux sentis, où le sentiment national est plus profond, où l'indépendance politique est mieux comprise ; où la liberté, l'égalité, la fraternité, étaient vieilles déjà dans les mœurs et les faits, avant qu'ailleurs on eût songé à s'en faire une vaine parure sur le papier et dans les paroles ; où la richesse, l'aisance, sont mieux réparties, où..., où..., où, etc. (pages 9 et 10.) » En effet, le lecteur se demande de quelle réforme politique peut avoir besoin un pays qui réunit tant et de si beaux avantages, et pourquoi lui infliger des institutions qui ont placé l'Europe dans un état d'infériorité si universelle comparativement à l'Italie. Le P. Ventura s'abuse encore, lorsqu'il prétend que les Français et les Anglais, ayant eu Robespierre et Cromwell, ne peuvent flétrir du nom d'assassinats certains actes qui ont déshonoré les récentes révolutions de la Péninsule, et qu'ils « devraient baisser les yeux, se voiler et se taire. » C'est là un grossier sophisme : les fautes sont personnelles, et, d'ailleurs, un honnête homme a toujours le droit de protester contre le brigandage. La solidarité qui rattache les Français d'aujourd'hui aux actes de 93 ne les oblige ni à les approuver ou à les taire, ni à nommer le meurtre de Rossi et les exécutions du cimetière de Saint-Calixte autrement que de lâches assassinats. Il est d'autant plus nécessaire de dénoncer à l'Europe de pareilles infamies et de les qualifier sévèrement, que l'opinion est le seul tribunal humain qui

puisse châtier les peuples, et la presse le seul organe qui puisse remplir le rôle d'accusateur public. On blâme ceux qui ont flatté les rois et le despotisme; pourquoi flatter les peuples et l'anarchie? Est-ce qu'il y a deux justices?

Nous pourrions signaler encore plusieurs assertions où le patriotisme du P. Ventura lui a fermé les yeux; disons seulement qu'on a droit de faire toutes réserves sur la partie de sa brochure où il aborde la politique, et que dans la partie consacrée à la controverse il est mieux inspiré et surtout plus irréfutable. Du reste, son livre, écrit avec un entrain où se révèle une grande rapidité de rédaction, fournit par là même l'explication naturelle de ces points de vue et de ces mots hasardés qui appellent la défiance et ne soutiennent pas toujours bien l'épreuve de la réflexion, ni le contrôle de la logique.

G. D.

Cours élémentaire de patrologie à l'usage des séminaires et des collèges, contenant l'étude des Pères de l'Église et des principaux écrivains ecclésiastiques, etc., par MM. l'abbé MARCEL et SCHMIT, membre de la société littéraire de l'Université de Louvain[1].

On ne peut que louer la pensée du *Cours élémentaire de patrologie*. Les défenseurs d'une aussi grande doctrine que le Christianisme, surtout lorsqu'ils ont vécu aux époques de crise sociale et dans les jours où l'on sent mieux l'influence bonne ou mauvaise des idées qui courent le monde, surtout encore lorsqu'en eux l'élévation du génie s'ajoutait aux lumières de la foi, ces défenseurs seront toujours lus et étudiés avec plaisir et profit. La forme de leurs œuvres n'est pas toujours la plus cultivée qu'on puisse imaginer; mais souvent elle est saisissante, grandiose et solennelle; d'ailleurs elle cache un fond d'idées si riche, si puissant, qu'on doit connaître ces œuvres pour ce qu'elles disent, sinon pour la manière dont elles le disent.

Le volume que publient aujourd'hui MM. Marcel et Schmit renferme les meilleurs extraits des Pères grecs du grand siècle littéraire de l'Église, à partir de Constantin jusqu'à la chute de l'empire d'Occident : Eusèbe de Césarée, saint Éphrem et saint Basile, deux Cyrille de Jérusalem et d'Alexandrie, les deux Grégoire de Nysse et de Nazianze, et le grand orateur de l'Orient chrétien, Jean-Chrysostôme. On trouve dans ce volume la description, le caractère et la situation générale de l'Eglise, la biographie des Pères que nous avons nommés, la table analytique et raisonnée de leurs ouvrages, la traduction littérale de leurs principaux écrits, enfin des jugements portés sur leur génie, leur mérite scientifique et littéraire par les bons critiques des temps et modernes.

[1] Un vol in-8° de 680 pages. Paris, Poussielgue; Lyon, Pèlagaud.

Il faut souhaiter que MM. Marcel et Schmit fassent pour les auteurs latins ce qu'ils viennent de faire pour les auteurs grecs : Tertullien, saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme ont de merveilleux petits traités, des lettres et des fragments qui méritent de devenir classiques. Le discernement dont les auteurs ont fait preuve dans le volume que nous avons sous les yeux garantit la perfection du travail que nous osons leur conseiller. Ils ajouteront ainsi un utile complément à tous les manuels qui aident à l'éducation des jeunes gens.

Avant qu'un compte détaillé puisse être rendu dans ce recueil de plusieurs publications nouvelles d'une haute importance, nous en signalerons deux d'un intérêt puissant à nos lecteurs. La première est un écrit politique que M. le duc de Valmy vient de mettre au jour sous ce titre : *la Force du droit et le Droit de la force* [1]. On retrouvera dans cet écrit la haute sagesse d'un des publicistes les plus expérimentés de notre époque. Le noble caractère de M. le duc de Valmy brille à chaque page de ce livre, qui s'adresse à l'impartial examen des hommes de tous les partis.

La seconde publication dont nous voulons parler est une nouvelle traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ* [2], par M. L. Moreau, conservateur de la bibliothèque Mazarine, auquel nous devons la meilleure version des *Confessions de saint Augustin* que nous ayons dans notre langue. Une préface profondément sentie fait voir sous quel point de vue M. Moreau a conçu son travail, et combien *l'Imitation*, ce livre de tous les temps, est surtout approprié aux misères de notre époque. C'est aussi une excellente idée que d'avoir joint à chaque chapitre des réflexions extraites textuellement des Pères de l'Eglise et des principaux écrivains ecclésiastiques. M. L. Moreau a lutté avec succès contre un modèle désespérant à force de simplicité ; enfin, grâce au format très-portatif qu'il a choisi, *l'Imitation* deviendra la compagne et la conseillère de toutes les heures du chrétien.

M. de Charnage vient de faire paraître une nouvelle édition de son livre sur la *Recherche du vrai bien*. Cette édition, qui renferme de nombreuses additions, répand un nouvel intérêt sur l'œuvre morale et philosophique de son auteur.

[1] Paris, in-8°, chez Lecoffre.
[2] Paris, in-32, chez le même éditeur.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Cᵉ, imprimeurs, 36, rue de Seine.

L'ÉLECTION DU 28 AVRIL

ET LES JOURNALISTES.

Avant l'élection du 28 avril, les journaux du *parti de l'ordre* s'accordaient à dire que cette élection était la grande épreuve du présent et de l'avenir : blanc ou noir, Leclerc ou Sue, la société s'était mise tout entière sur ce coup de dé; s'il tournait contre nous, c'en était fait de l'espèce humaine.

Or, remarquez que six semaines auparavant, le 10 mars, la question s'était déjà posée d'une manière plus redoutable : il s'agissait alors de trois noms et non d'un seul, de trente noms dans toute la France et non de sept. Le *conclave* socialiste s'était organisé pour la première fois en contraste avec l'association des conservateurs : ils étalaient audacieusement sur leur liste le nom du secrétaire de Louis Blanc au Luxembourg et celui d'un déporté de juin, c'est-à-dire les deux plus tristes souvenirs de notre histoire contemporaine. Le communisme et la guerre civile allaient-ils de nouveau déployer leur bannière victorieuse au-dessus de notre capitale? C'est ce qu'on ne savait pas encore, et pourtant les journaux du *parti de l'ordre* n'appuyaient qu'avec mollesse les candidats de l'*Union électorale*. Quelques-uns travaillaient contre; d'autres enveloppaient leur adhésion des réserves les plus formelles pour l'avenir. On aurait dit que ce qu'au fond de l'âme ils craignaient le plus, c'était un nouveau succès de l'*Union électorale*.

Le scrutin a prononcé une seconde fois tout aussi mal que la première : on devait s'y attendre, et quant à nous, notre émotion était trop usée pour se ranimer au même degré qu'après le 10 mars; le calice était bu, et ce sont de ces calices qui ne laissent point de lie, parce qu'ils ne contiennent que de la lie.

On dira peut-être : chacun s'était endormi sur les premiers succès de l'*Union électorale ;* la défaite du 10 mars pouvait être l'effet d'une surprise ; mais être vaincus comme cette fois, après s'être unanimement ralliés, c'est mesurer juste la profondeur de l'abîme où l'on tombe : l'expérience n'est sentie que parce qu'elle est complète.

Et d'ailleurs, si le mal est le même, l'humiliation est plus grande à cause de la nature du candidat victorieux.

. Il y a du vrai dans ces deux remarques, et la seconde surtout nous frappe par son exactitude. Nul ne doit tomber, dans l'opinion des honnêtes gens, au-dessous d'un faiseur de mauvais livres, d'un écrivain obscène. Ni le spéculateur en communisme, ni le fabricant de barricades n'atteignent à cette profondeur d'abaissement social.

Mais c'est précisément parce que le candidat victorieux à Paris est un écrivain obscène qu'il devait réussir. Jamais punition plus juste n'est tombée sur une ville plus coupable. Qui a donc fait de M. Sue un personnage, une célébrité ? Qui l'a imposé à la renommée, si ce n'est ceux-là même qui rugissent ou qui pleurent en l'entendant aujourd'hui proclamer, du perron de l'Hôtel-de-Ville, comme l'élu de la grande cité ? C'est le complément d'une histoire inouïe dans les annales du monde, mais qu'on ne saurait comprendre, si on ne la place dans le cadre dont elle est aujourd'hui le trait le plus saillant.

Commençons par constater les circonstances au milieu desquelles s'est produit le triomphe de M. Sue. Trouvant que l'*Union électorale* s'entendait mal à diriger les affaires du parti conservateur, les journaux de ce parti ont fait un coup d'Etat et violemment détrôné l'*Union*. En même temps ils ont improvisé un candidat, et après avoir tiré de vive force un honnête homme de son obscurité et de son repos, à peu près comme au moyen âge on arrachait des solitaires à leur pieuse retraite pour en faire des papes et des évêques, ils lui ont mis (Dieu nous pardonne ce que la comparaison a de sacrilége !) ils lui ont mis sur la tête une couronne d'épines et un sceptre de roseau ; ils l'ont promené par toute la ville, en criant : *Voici l'homme !* et ils se sont imaginés avoir couronné un roi, parce qu'ils avaient fait une victime.

Beaucoup de nos lecteurs s'étonneront de nous voir prendre ainsi la chose ; car ils n'ont pas accoutumé d'entendre dire qu'on ait mal fait d'avoir choisi M. Leclerc, et ils nous demanderont d'où nous vient cette tendresse posthume pour l'*Union électorale*, qui a bien eu ses prétentions et ses faiblesses. A cela nous répondrons : Nous avons vu de près

l'*Union électorale;* ses défauts étaient une conséquence toute naturelle de son origine : elle avait des préjugés, parce que la masse du parti conservateur dans Paris est pétrie de préjugés; elle manquait de largeur dans les vues, parce que les meilleurs de nos Parisiens ont la vue excessivement courte. Mais elle agissait de bonne foi; elle était bien renseignée, et si elle avait eu franchement à sa disposition un seul des journaux accrédités dans l'opinion, le public aurait pu se faire une idée exacte de la polémique par laquelle on battait en brèche cette association; il n'aurait pas eu ces huit jours d'illusion pendant lesquels il a cru que tout était sauvé, parce que les journalistes étaient parvenus à mettre à bas l'*Union électorale*.

Mais, hélas ! on est tellement habitué à subir l'impulsion moutonnière du journalisme, qu'on ne s'est pas aperçu de ce qu'il y avait d'imprudent et de grossier dans le procédé qui avait fait imaginer d'un jour à l'autre la candidature de M. Leclerc. Oui, imprudence et grossièreté : car l'habitude de vivre dans le faux est telle, qu'on ne s'était pas même donné la peine de recourir aux documents de l'époque pour présenter dans son vrai jour l'admirable conduite qui a fixé le nom de M. Leclerc dans le souvenir de tous les gens de cœur. Un journaliste se rappelle tout à coup que pendant les journées de Juin on avait raconté le dévouement stoïque d'un père qui, voyant tomber mort dans ses bras un de ses fils, aurait pris dans ses mains défaillantes l'arme encore chaude, et l'aurait portée à son autre fils, en lui disant : *Viens, et venge ton frère!* comme si les mœurs chrétiennes qui, Dieu merci, n'ont pas perdu parmi nous tout empire, permettaient à la vertu ces sauvages ostentations; comme si la vérité, dans cette circonstance, ainsi que toujours, n'avait pas été cent fois plus belle et plus touchante que le roman. C'est ainsi qu'après avoir lancé le nom de M. Leclerc, sans sa participation, dans le torrent des calomnies journalières, il a fallu en venir à des rectifications, qui, aux yeux du grand nombre, si peu expérimenté quand il s'agit d'établir la vérité d'un point d'histoire, ont fait l'effet du démenti d'une action admirable. Je suppose qu'avant de risquer cette improvisation, on fût venu à l'honnête et brave citoyen dont on a si cavalièrement disposé, et qu'on lui eût demandé son avis préalable, n'aurait-il pas été en droit de répondre : « Messieurs, « vous me faites beaucoup d'honneur; mais il importe à ma conscience, « et pour ainsi dire à la ligne de ma vie, de n'y rien laisser entrer qui « ressemble au charlatanisme, même quand il demeurerait prouvé « que ce charlatanisme m'est complètement étranger. Vous ne me con-

« naissez pas : si le public avait su la suite et l'enchaînement de mon « existence, il aurait trouvé plus simple ce que j'ai fait aux journées de « Juin. J'ai vu tomber mon fils auprès de moi, et malgré mes larmes « j'ai continué de combattre, parce que je suis un soldat, et qu'un soldat « sait remettre les douleurs privées après la bataille. Après la perte de « mon premier fils, je n'ai point été chercher le second. Plût à Dieu « qu'il fût resté à l'abri de ces périls !... mais il venait de lui-même « sans savoir que c'était la place de son frère qu'il allait occuper, et je « ne me suis pas senti le droit de l'en empêcher. Après cela, j'ai enseveli « mon deuil dans celui de tant de familles, et je n'ai pas réclamé pour « mon nom plus de bruit que pour celui d'aucun des autres défenseurs « de l'ordre : il m'a suffi que les larmes de mes concitoyens tombassent « sur le cercueil de mon fils. Veuillez donc laisser mes nouvelles comme « mes anciennes actions dans l'ombre modeste et recueillie du foyer « domestique. Telles qu'elles sont, avec leur enchaînement et leur ob-« scurité, accompagnées d'une fidélité scrupuleuse aux règles de la « probité commerciale, elles vont à ma conscience, et suffisent au bon « exemple que je veux laisser à mes enfants. Parce que j'ai été, comme « tant d'autres, un brave sergent sur le champ de bataille, il ne m'est « jamais arrivé d'envier ni le talent ni la réputation des généraux ; parce « que je sers mon pays au rang que la Providence m'a assigné, je ne « vois pas pourquoi on me forcerait de tenter, sans préparation, dans « la carrière des législateurs, une expérience qui a si peu réussi à tant « de hautes capacités. »

Je le répète donc, ç'a été un procédé imprudent et grossier que celui qui a soustrait un moment M. Leclerc à l'obscurité protectrice de ses vertus. A la manière dont on s'y était pris, on aurait pu tomber sur un personnage équivoque, tout aussi bien que sur un modèle des bons citoyens ; mais, d'un autre côté, il fallait un contraste à la candidature de M. Sue ; la Providence voulait montrer, en face de l'extrême dégradation à laquelle peut conduire la passion de la publicité, un homme qui fonde sa considération sur l'éloignement de toute espèce de publicité exagérante et menteuse. Elle voulait que dans ce combat le vieux soldat, le père de famille, l'homme de labeur qui a traversé tous les dangers de la carrière commerciale sans y engager une parcelle, non-seulement de son honnêteté, mais de sa prudence ; un homme, enfin, qui aurait eu droit d'adopter pour emblème l'hermine de la Bretagne, avec sa devise : *Potius mori quam fœdari, plutôt la mort qu'une tache,* fût vaincu par je

ne sais quel Catilina de la Bohême littéraire, je ne sais quel marquis échappé des comédies de Regnard, avec l'esprit de moins et l'orgueil de plus; un homme qui, dans une société régulière, aurait croupi au fond de quelque bastille sous les verroux paternels, ou peut-être, dans l'âge de retour, se serait fait gazetier de bas étage au service d'un libraire de Hollande, trop heureux qu'une pendaison en effigie eût donné une sorte de crédit à ses libelles vendus sous le manteau. Mais aujourd'hui, grâce à l'hébétement universel qu'a répandu le journalisme, savez-vous ce qu'est devenu ce Dulaurens, ce Rétif de la Bretonne du XIX[e] siècle? Ce qu'il est devenu! un prophète, oui un prophète, comme dit M. Scribe, ce grand moraliste de la veille, un Jean de Leyde, qui a déjà, dit-on, dans ses états de Sologne, un Munster au petit pied, avant que la révolution prochaine lui permette d'étaler aux regards d'une foule prosternée les mœurs du phalanstère : car voilà où en viendront, du train dont vont les choses, les grands hommes qui nous toisent de si haut, et pour lesquels les chrétiens sont des dupes, les prêtres des fourbes et l'Évangile une niaiserie.

Il y avait, au commencement de ce siècle, des grands hommes et même de très-honnêtes gens, qui, au moment de publier une œuvre de courage et de dévouement, ne dormaient pas dans la crainte des articles de journaux. Il y eut plus tard des hommes d'Etat, qui, en possession de la puissance publique, ne trouvaient pas plus facilement le sommeil, tant qu'ils n'avaient pas assuré à tous leurs actes le murmure flatteur du journalisme. Le moment vint où, contre une tentative du pouvoir, faite sans précaution et sans mesure, des hommes qui n'étaient que des spéculateurs en papiers et en caractères d'imprimerie purent s'armer de la majesté de la persécution, et, quand l'autorité venait pour briser leurs presses, s'écrier comme de nouveaux Mirabeau : « Silence, messieurs, découvrez-vous! on va lire la loi! » Et on lisait la loi, toutes les têtes découvertes, et ceux à qui on racontait cette scène étaient émus comme d'une chose tout à fait noble et magnifique.

Ce n'était que du bien joué. A la même époque, le principal de ces spéculateurs, dans un moment d'épanchement confidentiel, daignait dévoiler à celui qui écrit ces lignes les mystères de l'avenir. Deux choses surtout nous frappèrent dans cette conversation par leur nouveauté paradoxale : « Les journaux tueront les livres : il n'y aura plus que des « journaux ; on mettra tout dans les journaux. — Le véritable progrès « est dans la mobilité croissante de la propriété. On finira par faire cir-

« culer les héritages comme des pièces de cent sous. » Il y avait une troisième conséquence de la victoire du progrès : mais on ne la révélait qu'aux adeptes, et dans une société plus facile.

A cette époque les spéculateurs en question jouissaient d'un grand crédit : ils avaient un journal auquel s'étaient ralliés les plus hommes de bien du nouveau régime. Quand ceux-ci arrivèrent aux affaires, le spéculateur en chef se perdit pour s'être trop pressé : ne voulait-il pas entrer d'emblée dans le cabinet, avec le titre de *ministre de l'opinion ?*

Les inventeurs sont presque toujours personnellement malheureux ; tout ce que nous avons vu depuis n'a été qu'un développement ou un plagiat de ces premières tentatives. Déjà, vers la fin de la royauté intérimaire, les journaux s'élevaient au-dessus de la société comme ces citadelles que les diverses factions contruisaient dans les républiques municipales de l'Italie au moyen âge. En apparence, il est vrai, c'était la lutte de l'opposition et du gouvernement ; mais, dans la réalité, on ne pouvait reconnaître que l'émulation des journalistes pour dominer une société devenue leur vassale, et en même temps pour se dominer réciproquement. Les uns, c'étaient les plus heureux, les plus habiles, les plus autorisés, tenaient le pouvoir en charte privée, une chaîne au cou, sans lui laisser plus de liberté d'allure que la longueur de cette chaîne ; les autres harcelaient le pouvoir ainsi privé des trois quarts de sa force ; les petits opposants tiraient aux jambes des plus grands ; ils ont fini par les renverser la face contre terre, par dessus le corps de la dynastie.

Toutefois la politique n'aurait pas suffi pour entretenir la force des combattants ; car, chose étrange ! ce pays-ci, qui se laisse sans cesse soulever par les prédications des journalistes, est un de ceux où l'on s'accommoderait le mieux du silence de la presse. O bienheureux temps, s'écrie chacun à son foyer, où nous serons délivrés du bruit des journaux ! on s'amusera du moins, on s'occupera de ses affaires, tandis qu'actuellement on ne sort pas des émotions et des catastrophes. — Mais ces mêmes gens, qui se souhaitent à eux-mêmes cette bienheureuse tranquillité, sont les premiers à troubler l'air de leur cri, dès qu'un journal, comme un coq de mauvaise humeur, a donné le signal du trouble dans un coin de notre grande basse-cour. Cependant, en attendant que l'anarchie ramenât les calamités publiques, le monde avait trop d'affaires et de plaisirs pour ne pas laisser pendant quelque temps les coqs crier dans le désert. C'est alors qu'on s'avisa du roman-feuilleton, et que les journaux de

toutes les opinions s'adressèrent aux mêmes faiseurs, pour raviver leurs lecteurs blasés, et rouvrir la source presque tarie des abonnements. Vous dire par quels moyens ces prestidigitateurs de la littérature parvinrent à concentrer sur leurs fictions toute l'attention publique, ce serait tout simplement ajouter un chapitre à l'histoire d'une nation, une des plus saines et certainement la plus généreuse, quand elle se porte bien, mais toujours malade de légèreté. Nous nous souvenons d'avoir vu tout Paris tellement passionné pour le *jeu du diable*, qu'un joueur qui faisait monter son *diable* à la hauteur des marronniers des Tuileries était le plus glorieux et le plus fêté des hommes. Plus tard, on vit cent mille personnes à la fois, le *kaléidoscope* à l'œil, et secouant ce très-médiocre instrument, pour lui faire produire des combinaisons nouvelles. Une autre fois, c'était le *casse-tête chinois*, et alors les hommes oubliant leurs affaires, et les femmes leur ménage, perçaient la nuit à poursuivre les combinaisons de leur cahier indicateur. Il en a été de même pour les romans-feuilletons, ou plutôt jamais rien n'a su rendre le travail plus distrait et l'oisiveté plus passionnée.

Mais aussi, pour ranimer sans cesse l'émotion des lecteurs, pour soutenir ainsi la martingale des combinaisons imprévues et des aventures extravagantes, après avoir commencé à peu près comme d'honnêtes gens, sans un trop grand mépris de la morale et de la conscience, on en vint bientôt à chercher les mobiles d'excitation les plus risqués et les plus honteux ; et de même que ces honnêtes matrones qui écrivent à M. le préfet de police pour obtenir l'autorisation d'ouvrir un lieu de débauche, parce qu'elles ont, disent-elles, une jeune famille à élever, les grands journaux qui avaient besoin de se soutenir contre la concurrence laissèrent, sans y regarder de trop près, s'accumuler au bas de leurs colonnes ces immondices attrayantes.

« Si l'on y regardait de si près, disait un glouton du commencement « de ce siècle, Grimod de la Reynière, après une page de sensibilité sur « les grâces du bec-figue quand il est vivant, si l'on y regardait de si près, « on finirait par ne rien manger du tout. » Le directeur d'un journal, jadis moral, avait reçu des lettres d'anciens abonnés, que l'indignation causée par un détestable roman forçait de rompre l'habitude de toute leur vie; quelqu'un disait à ce directeur : « Pourquoi ne profitez-vous « pas de cet avertissement? — Ah! oui, répondit-il, pour un abonné « que je perds par cette raison, j'en gagne cent autres, grâce à la même « cause. » C'est ainsi qu'on attisait la conspiration du mépris, et qu'on

préparait le jour où la monarchie périrait aux cris de : *A bas les corrupteurs!*

Au milieu de cette émulation d'horreurs et d'excitation des sens, un homme s'était lancé, qui d'abord n'avait paru aux yeux des connaisseurs que comme un lutteur de troisième ordre, une espèce de doublure des coryphées de la littérature échevelée ; comme il lui était bien difficile de réussir par le moyen dont le talent seul dispose, c'est-à-dire par le style, le naturel, la finesse et le sentiment, on le vit dès les premiers pas ouvrir une gageure contre toutes les idées reçues, se faire un paradoxe du vice et une enseigne du mépris de tout ce que respecte la conscience humaine ; et comme il venait dans un temps où un long exercice de la langue a fini par mettre les procédés à la place de l'art, en étudiant, comme disent les peintres, toutes les *ficelles* du métier, il apprit à user remarquablement de ces grosses finesses auxquelles la foule des badauds se laissera toujours prendre.

C'est ainsi qu'un écrivain, dont la beurrière n'aurait pas voulu dans un temps où il existait encore un art d'écrire, parvint peu à peu, par l'emploi de plus en plus audacieux des moyens que nous venons de décrire, à se faire compter pour quelque chose après les Balzac, les Dumas, les Soulié, tous les hommes enfin coupables d'avoir prostitné un talent véritable aux fantaisies d'une société qui courait à sa perte par l'ennui et le désœuvrement. Les hommes que je viens de citer ne se distinguaient pas par leurs scrupules : l'auteur du *Juif errant* en eut moins encore ; les premiers savaient bien garnir d'un miel énivrant les bords d'un vase empoisonné : M. Sue les surpassa bientôt dans cet art qui consiste à faire passer la pourriture sous des exhalaisons de musc et d'ambre ; il prit aux corrupteurs émérites l'habileté qui consiste à donner à la vertu l'aspect déplaisant du vice, ou au vice les grâces séduisantes de la vertu ; à des prêtres empoisonneurs il opposa des concubinaires charitables ; à l'aigreur des dévotes, la tendresse immense des prostituées ; et c'est ainsi que, profitant de la confusion causée par le tourbillon de tant de mots qui se produisent à la fois dans une société éminemment loquace comme la nôtre, il en vint à professer au nom de la morale et de l'humanité les doctrines qui flétrissent tout le bien et divinisent tout le mal.

Nous étions si malades qu'il a fallu une suite d'expériences de plus en plus concluantes pour désabuser les gens bien élevés de ce romancier, le moins explicable et le plus humiliant de leurs caprices.

Lors de la publication de *Mathilde*, il y avait des têtes tournées, même parmi les femmes les plus distinguées et les plus spirituelles; les premières portes se fermèrent à l'auteur des *Mystères de Paris*. Mais il en fut dédommagé par l'accueil enthousiaste d'autres belles dames, qui n'étaient corrompues que par l'esprit, et à qui ce digne professeur donnait des leçons de *charité amusante*. Celles-ci étant détrompées par le *Juif errant*, et le repoussement des honnêtes maisons devenant à peu près général, on vit l'ancien flatteur de toutes les petites vanités nobiliaires organiser peu à peu sa vengeance en même temps que la continuation de son succès, et c'est ainsi que le nom d'un homme dont on a pu rappeler les dédains insensés contre tout ce qui ne datait pas d'une féodalité seculaire, est sorti d'un conclave où bouillonnaient tous les intincts de destruction auxquels la société est aujourd'hui en proie. Si donc M. Sue se dresse aujourd'hui contre la société avec quelque apparence de succès, il doit cette force inattendue à cette société elle-même, qui s'est laissée *engeôler* (le mot est faible pour notre pensée) comme un vieille débauchée, laquelle se réveille après l'orgie, dépouillée et tremblante devant les misérables qui l'y ont poussée.

Oh! comme nous la trouverions belle, cette justice, si nous n'étions pas compris dans le règlement des comptes!

Et, chose admirable encore, remarquez que c'est le journalisme coalisé, le journalisme d'autrefois, sans en excepter un seul de ceux qui ont régné du temps de Louis-Philippe, tantôt sous une bannière et tantôt sous une autre, qui sont, comme les esclaves de l'ancienne place des Victoires, enchaînés au piédestal de M. Sue; car on m'accordera bien que *le Siécle* et *la Presse*, que *le National* lui-même sont au nombre des vaincus. Le feuilleton était, pour ces potentats de la presse, comme une échoppe de bateleurs qu'on installe à la porte afin d'attirer les chalands au grand spectacle de l'intérieur; et c'est un bateleur de la porte qui a su se faire prendre au sérieux par cent trente mille citoyens, par cent mille familles de la capitale, tandis que le champion soutenu par toutes les forces de la réclame n'a abouti qu'à une éclatante défaite.

Or, si la presse du parti de l'ordre avait gagné la gageure, c'était une affaire des plus sérieuses. Nous votions tous pour M. Leclerc, d'abord parce que ses patrons n'ont pu l'empêcher d'être et de rester l'homme le plus honnête, le plus naturel et le plus respectable (réunion de qualités qui a bien son prix à notre époque); ensuite parce que nous jouissons d'une Constitution où le premier résultat de la liberté est de perdre celle du

choix de nos représentants. Cette victoire de la presse, qui aurait rendu désormais impossible aux citoyens de s'allier et d'agir par un effort concerté en dehors des journaux, qui aurait livré pieds et poings liés les électeurs de l'ordre à un comité de journalistes, tandis que (contraste étonnant) les partis qui nous menacent ont su ranger les journalistes parmi les troupes auxiliaires, cette victoire, dis-je, serait venue immédiatement après un acte de rébellion en forme contre le gouvernement et les hommes parlementaires. Ceux-ci jugeaient convenable qu'on opposât un torrent aux débordements de la presse démagogique. Mais comme il aurait fallu que la mesure fût générale, et que les spéculateurs en journaux auraient pu en souffrir, les journaux de l'ordre avaient été les premiers à faire cette déclaration aux promoteurs des nouvelles entraves de la presse : « Arrangez-vous comme « vous voudrez : mais ne touchez pas à la presse ; car cela nous gêne- « rait, et nous ne sommes pas habitués à nous laisser gêner. » Dès lors, on « vu les hommes parlementaires, lesquels cultivent comme une spécialité la terreur des journaux, commencer un mouvement de retraite, et le gouvernement demeurer seul, abandonné de ceux-là même qui l'avaient poussé à cette levée de bouclier. Après le succès d'un tel acte d'émancipation, si *notre* candidat eût passé, nous aurions pu pendant quatre ou cinq mois danser des polkas, courir les eaux, vendre ou acheter quelques aunes de soie avec une tolérable sécurité ; mais nous n'aurions pas tardé à nous apercevoir qu'il ne restait plus autre chose debout dans notre malheureuse France que la *journalocratie*.

Et si la *journalocratie*, à bien peser les choses, était l'unique cause ou du moins la principale cause de tous nos maux ? Si nous étions amenés à reconnaître, qu'à tout prendre, la patrie n'est pas plus stérile et le monde plus méchant qu'à aucune autre époque ; que, dans ce qui nous épouvante aujourd'hui, il n'est rien que nous n'ayons dû attendre de l'arbre planté en 1848, et que cet arbre a été planté par des maîtres d'étude devenus journalistes ? D'où il résulterait que la société a été amenée au bord de l'abîme (pour ne pas dire qu'elle y est tombée), parce qu'elle a laissé s'établir et se fortifier un système d'éducation qui manque tous ses sujets, hors les journalistes, et que les journalistes, seul produit franchement supérieur qu'ait donné l'Université depuis cinquante ans, sentant leur avantage, et profitant de l'incertitude qu'excite dans les esprits une puissance si démesurément accrue par les progrès de la mécanique et le perfectionnement des communications, ont fini par ne laisser à la société qu'ils taillent à merci, d'autre consolation de leur

tyrannie, que le spectacle qu'ils donnent et qu'ils donneront chaque jour davantage en se dévorant les uns les autres.

Les Anglais ont fondé un gouvernement de liberté, parce que, tout en ôtant les muselières à la presse, les partis et les hommes se sont accoutumés à ne pas faire plus d'état des journaux qu'il n'est raisonnable de le faire. Nous autres, nous nous divisons entre gens qui pâlissent devant la menace d'une attaque de journal, et gens qui acceptent comme un oracle la décision du journal auquel ils sont abonnés. Tant que les uns n'auront pas surmonté ces honteuses terreurs, tant que les autres n'auront pas appris ou à s'abstenir de politique, ou à suivre l'indication de leur jugement propre, nous continuerons de flotter comme de misérables victimes entre l'anarchie que nous aimons, mais qui nous tue, et le pouvoir absolu, dont nous ne nous accommodons guère, quoique toute notre histoire soit là pour démontrer que lorsqu'il a été confié à des mains énergiques et pures, il a su seul nous rendre prospères au dedans, et nous faire respecter au dehors.

Toutes les réformes électorales, toutes les révisions de la Constitution, toutes les *solutions*, ne seront que de vains palliatifs à notre mal, tant que nous ne l'aurons pas attaqué dans sa racine. Nous resterons perpétuellement avec ce dilemme devant les yeux :

Ou l'obéissance pure et simple, et avec elle l'indifférence de l'homme qui obéit.

Ou la liberté, et avec elle les vertus qui la rendent seules possible ; vertus au premier rang desquelles se place le courage des hommes publics, affrontant la mitraille des journaux, de même que les soldats affrontent la mitraille des canons.

JOSEPH DE MAISTRE.

La philosophie est une science dont l'objet est de connaître l'homme et Dieu, l'homme considéré dans son être et dans tous les éléments qui le constituent, Dieu en tant que principe et auteur de l'ordre universel des choses.

Ainsi entendue, la philosophie embrasse toutes les sciences, car toutes se rapportent ou à Dieu ou à l'homme, et le champ qui s'ouvre devant elle serait immense, infini même, si elle avait pour le féconder un instrument dont la puissance fût en rapport avec la grandeur de l'objet qu'elle poursuit. Mais il n'en est pas ainsi : la philosophie n'a au contraire à son service qu'un instrument fini et borné, la raison humaine. De là il suit qne, bien qu'elle tienne de l'infini par son objet, elle est, par l'infirmité native de son moyen, retenue dans les limites les plus étroites.

La philosophie, disons-nous, a pour instrument la raison, et tout ce qui ressort de la raison est son domaine.

Or la raison non-seulement est finie comme l'intelligence humaine dont elle est un des attributs, mais elle ne peut donner que la moindre partie des connaissances dont celle-ci est capable. Sous ce premier rapport, la philosophie loin d'être la plus étendue est la plus circonscrite de toutes les sciences.

Mais, si telle est son infériorité relativement aux limites de son domaine, elle a d'autres prérogatives qui rehaussent singulièrement son importance. D'abord les connaissances qu'elle donne sont des connaissances premières et génératrices d'où découlent toutes les autres ; en second lieu, lorsque les sciences particulières qui lui empruntent leurs éléments se sont formées, la raison ou la philosophie, ce qui est tout un, a encore le droit d'interroger leurs résultats, de les comparer avec ses propres principes, d'en induire des lois générales et d'en formuler la synthèse.

On voit dès lors dans quel sens il est permis de dire que la philosophie embrasse toutes les sciences ; elle est placée à la base et au sommet de chacune d'elles ; elle en jette les fondements et en élève le couronnement rationnel.

Cependant il est une science qui, par sa nature et le caractère de son enseignement, semblerait devoir échapper à cette loi ; c'est la théologie.

La théologie est la science de Dieu, de son être, de ses attributs et des rapports qu'il entretient avec l'homme ; elle est en soi, et à parler absolument, la science maîtresse ; elle prend sa source non en la raison humaine mais en la raison divine, et domine ainsi les sciences, la philosophie comme les autres, de toute la supériorité de l'infini sur le fini. A ces divers titres, elle paraîtrait donc ne pouvoir relever en aucune sorte de la philosophie, et en effet, si on la considère en elle-même et dans son essence, elle en est entièrement indépendante ; mais il en est autrement lorsqu'on l'envisage dans ses rapports avec l'homme, car du moment où elle s'adresse à la raison humaine, elle ne saurait se soustraire aux conditions qui régissent le développement de cette dernière ; et alors non-seulement elle ne peut se passer du concours de la philosophie, mais elle doit être précédée par elle dans l'ordre de la génération de la connaissance. L'homme en effet a besoin, avant tout, de se connaître lui-même, de savoir de quelles facultés il est doué, s'il est esprit ou corps, ou l'un et l'autre à la fois, enfin s'il y a un être supérieur à lui dont il relève et avec lequel il doit entrer en relation. Or, ces notions premières et fondamentales, c'est la philosophie qui les donne. Mais ce n'est pas tout : lorsque la théologie a produit son enseignement, la raison humaine qui le reçoit a le droit de l'examiner et de chercher à s'en rendre compte ; par conséquent la philosophie intervient encore, et peut, comme elle fait pour les autres sciences, comparant les principes qui lui sont propres avec les vérités données par la théologie, en tirer des inductions rationnelles et formuler la loi métaphysique qui relie les uns aux autres.

Ainsi la théologie ne fait pas exception à la règle ; elle aussi emprunte à la philosophie ses principes avec ses conclusions dernières, et en cela elle ne déroge pas ; car, si elle vient de Dieu, elle s'adresse à l'homme et doit dès lors se conformer aux lois qui président à la production de la connaissance chez celui qu'elle enseigne.

De tout ce qui précède, il résulte qu'il y a un ordre logique selon lequel la connaissance se produit en l'homme, et qu'il importe de res-

pecter, car la confusion dans la méthode ne peut tarder à introduire le désordre dans les idées.

Cet ordre de la connaissance a trois degrés : l'homme porte en lui-même des principes, des vérités premières qui sont les éléments de sa vie intellectuelle ; la raison ne les invente pas, ne les crée pas, ne les déduit pas ; elle les trouve en elle-même, en constate l'existence, en détermine la nature et les définit : c'est là le travail propre de la philosophie.

Mais ces connaissances, si essentielles qu'elles soient, ne suffisent pas ; elles ne révèlent pas à l'homme le mystère de sa destinée, elles ne l'instruisent pas non plus de beaucoup d'autres vérités qu'il lui est utile ou nécessaire de savoir, et il est obligé de faire appel à deux autres moyens de connaissance, à l'empirisme et à la foi ; à l'empirisme par lequel il constate les phénomènes qui se produisent en lui ou hors de lui, à la foi par laquelle il acquiesce à une vérité sur le témoignage d'une autorité autre que la sienne propre. L'homme donc, à l'aide soit de l'un, soit de l'autre de ces deux derniers moyens, acquiert toutes les connaissances dont il a besoin et il en forme les sciences qui prennent, selon les objets qu'elles embrassent, divers noms, qui s'appellent théologie, histoire, physique, etc.; puis, lorsqu'il a ainsi fait, l'homme passe au troisième degré de la connaissance, et il demande à la philosophie la raison de ces sciences particulières.

Ces trois degrés de la connaissance peuvent se formuler ainsi : 1° la philosophie proprement dite ; 2° les sciences particulières, la théologie, la physique, l'histoire, etc. ; 3° enfin la philosophie de chacune de ces sciences en particulier et de toutes en général.

Il pourrait paraître superflu d'insister comme nous le faisons sur ces notions élémentaires, si on ne savait combien elles ont été et sont chaque jour encore méconnues. Les uns ne considèrent que les faits sans les rapporter au principe métaphysique qui leur sert de base ; les autres au contraire édifient *à priori* une synthèse philosophique, sans tenir compte des faits, ou en les accommodant aux exigences arbitraires d'une théorie préconçue ; deux modes de procéder également défectueux et qui ne peuvent conduire dans la pratique qu'à des résultats également erronés.

Mais il importait d'autant plus de rappeler ici les lois du développement de la connaissance, que le philosophe dont nous allons essayer de caractériser les travaux a été accusé par plusieurs d'y avoir manqué, et

qu'il fallait dès lors, pour juger son œuvre, exposer nettement les principes, afin de pouvoir les mettre en présence de l'application qu'il en a faite.

L'illustre auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* a traité, en effet, les plus hautes questions de la métaphysique, de la religion et de la politique, et comme il les a étudiées et résolues en s'éclairant des lumières supérieures du dogme chrétien, des critiques superficiels ou prévenus n'ont voulu voir en lui qu'une sorte d'illuminé s'inspirant uniquement de sa foi religieuse et plaçant en elle seule le principe et le moyen de la connaissance.

Nous montrerons, dans le cours de cette étude, qu'une telle appréciation est entièrement erronée, et que l'un des principaux caractères de la philosophie de M. de Maistre est, au contraire, d'avoir su concilier les droits de la raison avec ceux de la foi.

Les intelligences les plus élevées, comme les plus humbles, vivent d'ordinaire sur un certain fonds d'idées dont elles se tracent à elles-mêmes les limites et dont rarement elles s'écartent, parce qu'elles y trouvent suffisamment de quoi se nourrir et se développer, chacune dans la mesure de ses forces. Les intelligences philosophiques surtout aiment de bonne heure à se circonscrire ; car, pour elles, il s'agit moins de s'étendre que de pénétrer. Le champ le plus étroit peut receler les éléments de toutes les richesses réparties dans le reste des terres ; on n'a, pour les y découvrir, qu'à remuer le sol et à le creuser dans ses profondeurs. Le philosophe donc pourra varier à l'infini la forme de sa pensée , la porter sur mille sujets divers, lui donner les plus riches développements ; mais à travers toutes ces évolutions il sera facile de reconnaître qu'il ne fait que graviter autour du même monde d'idées posées au point de départ, qu'il retrouve sans cesse dans sa marche et dont toute la mise en œuvre ultérieure n'est que la fécondation.

Ainsi en est-il de M. de Maistre : philosophie, religion, sciences, histoire, politique, il a touché à tout ; il est peu de questions sur lesquelles il n'ait jeté en passant des aperçus pleins de finesse ou de profondeur. La vive allure de son génie se complaisait même dans la digression et répugnait à demeurer longtemps confinée en un seul point de l'horizon. Cependant, pour peu qu'on étudie avec attention chacun de ses livres, depuis les *Considérations sur la France* jusqu'aux *Soirées de Saint-Pétersbourg*, on reconnaît que sa pensée a toujours rayonné dans le cercle de quelques idées premières qui ont présidé à la conception et au développement de son œuvre.

Or, ce sont ces idées qu'il nous faut recueillir et résumer, en laissant de côté les points de vue particuliers.

Nous avons dit que, loin de confondre, il avait soigneusement distingué les trois degrés de la connaissance. C'est de cette sorte que nous devrons aussi procéder, en considérant d'abord ce qui concerne la philosophie proprement dite, ensuite ce qui a rapport à la philosophie de la religion, enfin à la philosophie de l'ordre social et politique.

§ Ier.

Avant de déterminer les lois de la connaissance, il est une question préjudicielle qui doit être avant tout résolue, c'est celle de son origine. Au premier abord, il semble qu'il importe peu, et que du moment où l'on possède la connaissance, il soit d'un mince intérêt et de pure curiosité de savoir d'où elle vient. Cependant, lorsqu'on considère les choses de plus près, on reconnaît bientôt qu'il n'en va pas ainsi. L'origine de la connaissance, en effet, en préjuge la nature : la connaissance prend et conserve le caractère du principe dont elle émane. Si elle vient des sens, l'homme doit aux sens, c'est-à-dire à la nature physique, tout ce qu'il sait, tout ce qu'il connaît. Dès lors, la nature spirituelle se trouve subordonnée à la nature physique, ou plutôt elle disparaît devant elle ; car, n'ayant rien qui soit à elle, rien qui lui appartienne en propre, elle n'a qu'une existence purement phénoménale, et la pensée, son attribut, n'est qu'une sensation qui se transforme, c'est-à-dire quelque chose de physique encore, qui prend seulement une forme plus subtile et plus éthérée. Si, au contraire, la connaissance vient originairement de l'esprit, la nature spirituelle est une substance, un principe générateur, car c'est d'elle-même, de son propre fonds, qu'elle tire la pensée.

On voit que la question de l'origine de la connaissance n'est pas seulement une question d'école, de théorie pure, mais qu'elle a des conséquences pratiques d'un intérêt essentiel, puisque, selon la solution qui lui est donnée, il en découle le spiritualisme ou le matérialisme. C'est donc à bon droit que les métaphysiciens s'en sont préoccupés et en ont fait, sous une forme ou sous une autre, le point de départ de leur philosophie.

M. de Maistre, qui se proposait de rendre compte des lois métaphysiques du monde social et religieux, était appelé comme les autres à

s'expliquer sur cette question fondamentale. Philosophe chrétien, il était nécessairement spiritualiste. Mais tous les spiritualistes ne sont pas d'accord, sinon sur l'origine, du moins sur le moyen de la connaissance; il en est qui, tout en admettant la spiritualité de l'âme humaine en tant que substance, ne lui accordent pas la vertu de produire par elle-même la pensée, et prétendent que la connaissance ne peut arriver jusqu'à elle que par l'intermédiaire des sens. Ils sont inconséquents sans doute avec eux-mêmes; car, qu'est-ce qu'une substance qui ne peut rien produire par sa vertu propre et se trouve frappée d'une infécondité native et originelle? Mais ce n'est pas ici le lieu de juger cette théorie; il suffit d'observer qu'elle a été soutenue par des esprits éminents, tels que M. de Bonald, par exemple, profondément attachés d'ailleurs à la doctrine spiritualiste, qui ont cru même par là l'asseoir sur des bases plus solides, en la faisant dériver, par le moyen des sens, de Dieu lui-même.

M. de Maistre ne s'est pas laissé prendre aux fausses apparences d'une théorie qui ne donne tout à Dieu qu'à la condition de détruire l'œuvre la plus merveilleuse de la création, la raison humaine. Spiritualiste, il est demeuré fidèle à son principe, et il professe hautement la doctrine de l'innéité de la pensée, qu'il déclare être la loi élémentaire de la connaissance, et sans laquelle même il ne la comprend pas. Pour mieux l'établir, il y revient à plusieurs reprises et accumule les preuves.

D'abord, il part de ce principe, que « nul être vivant ne peut avoir « d'autres connaissances que celles qui constituent son essence, et qui « sont exclusivement relatives à la place qu'il occupe dans l'univers, » et il en conclut que c'est là une des nombreuses et invincibles preuves des idées innées; « car s'il n'y avait pas des idées de ce genre pour tout « être qui connaît, chacun d'eux, tenant ses idées des chances de l'expérience, pourrait sortir de son cercle et troubler l'univers. Or, c'est « ce qui n'arrivera jamais [1]. »

Il montre ensuite les animaux enfermés dans un domaine qui leur a été fixé, sans qu'ils en puissent sortir ni empiéter sur celui de l'homme, qui a été mis cependant à leur portée. « Ils verront bien *un*, dit-il, « mais jamais l'*unité*, les éléments du *nombre* mais jamais le *nombre*; « un triangle, deux triangles, mille triangles ensemble, ou l'un après « l'autre, mais jamais la *triangulité*. Je vous dirai plus, ajoute-t-il, « puisque je suis en train, jamais je ne comprendrai la moralité des

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 355.

« êtres intelligents, séparée des idées innées[1]. » Puis revenant aux animaux, il fait voir par un exemple plus saisissant encore que les mêmes phénomènes extérieurs, produisant sur l'animal et sur l'homme les mêmes impressions sensibles, n'engendrent pas cependant en eux la même connaissance; ce qui prouve invinciblement que la connaissance est native en l'homme, qu'elle vient du dedans, de la nature du sujet, et non pas du dehors, des accidents extérieurs. « Mon « chien, continue-t-il, m'accompagne à quelque spectacle public, à une « exécution, par exemple; certainement il voit tout ce que je vois; la « foule, le triste cortége, les officiers de justice, la force armée, l'écha- « faud, le patient, l'exécuteur, tout en un mot; mais de tout cela que « comprend-il? Ce qu'il doit comprendre en sa *qualité de chien*. Il « saura me démêler dans la foule, et me retrouver si quelque accident « l'a séparé de moi; il s'arrangera de manière à n'être pas estropié sous « les pieds des spectateurs; lorsque l'exécuteur lèvera le bras, l'ani- « mal, s'il est près, pourra s'écarter de crainte que le coup ne soit pour « lui; s'il voit du sang, il pourra frémir, mais comme à la boucherie; « là s'arrêtent ses connaissances, et tous les efforts de ses instituteurs « intelligents, employés sans relâche pendant les siècles des siècles, ne le « porteraient jamais au-delà; les idées de morale, de souveraineté, de « crime, de justice, de force publique, etc., attachées à ce triste specta- « cle, sont nulles pour lui. Tous les signes de ces idées l'environnent, « le touchent, le pressent pour ainsi dire, mais inutilement; car nul si- « gne ne peut exister que l'idée ne soit préexistante[2]. »

Il est impossible de mieux faire ressortir l'innéité de la pensée, de mieux montrer qu'elle ne peut venir des sens, puisque l'animal, qui a cinq sens comme l'homme, soumis à l'action des mêmes phénomènes, ne peut cependant en induire la connaissance.

Poursuivant son argumentation, M. de Maistre prend à partie Locke et Condillac, et il les accable sous les traits de sa mordante ironie; il ne cache pas son dédain pour ces prétendus métaphysiciens qui n'aperçoivent que la superficie des choses et ne pénètrent rien. « L'un, dit-il, manque de « tête, l'autre de front. » Les sarcasmes sans doute ne sont pas des raisons, mais il n'épargne pas les dernières. Il se plaît à mettre en contradiction avec eux-mêmes les défenseurs de la sensation, réduits pour sou-

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 357.
[2] *Id.*, t. I, p. 357.

tenir leur thèse à avoir recours aux plus misérables arguties. C'est surtout au philosophe anglais qu'il s'attaque, sans doute comme au plus considérable dans l'opinion et au premier dans l'ordre du temps ; il lui oppose ses propres définitions, les aveux qui lui échappent, lorsqu'il pose en principe, par exemple, que toutes nos idées nous viennent par les sens et par la *réflexion*, ou bien lorsqu'il confesse qu'il y a des *idées générales*, lesquelles *ne viennent ni des sens ni de la réflexion, mais sont créées ou inventées par l'esprit humain.* Mais, reprend aussitôt M. de Maistre, toute idée qui ne provient ni du commerce de l'esprit avec les objets extérieurs, ni du travail de l'esprit sur lui-même, appartient nécessairement à la substance de l'esprit. Donc il y a des idées innées ou antérieures à toute expérience.

L'objection que l'on tire contre les idées innées du fait de quelques peuplades sauvages qui semblent ne pas avoir les sentiments communs au reste des hommes, ne lui paraît pas sérieuse, et il y répond victorieusemeut en donnant la raison de ce phénomène. « Vous soutenez, dit-il à Locke, « qu'un seul athée dans l'univers vous suffirait pour nier légitimement « que l'idée de Dieu soit innée dans l'homme ; eh quoi ! vous admettriez « donc qu'un seul enfant monstrueux, né sans yeux, par exemple, prou- « verait que la vue n'est pas naturelle à l'homme ? Une femme indienne « sacrifie son enfant nouveau-né à la déesse Gonza, vous en concluez « qu'il n'y a pas de morale innée ; il faudrait dire, au contraire : donc « elle est innée, puisque l'idée du devoir est assez forte chez cette mal- « heureuse mère pour la déterminer à sacrifier à ce devoir le sentiment « le plus tendre, le plus puissant... *Je le dois !* voilà l'idée innée dont « l'essence est indépendante de toute erreur dans l'application. Celles « que les hommes commettent tous les jours dans leurs calculs prouve- « raient-elles par hasard qu'ils n'ont pas l'idée des nombres ? Or, si « cette idée n'était pas innée, jamais ils ne pourraient même se tromper, « car *se tromper*, c'est s'écarter d'une règle antérieure et connue ; « il en est de même des autres idées ; et j'ajoute ce qui me paraît clair « de soi-même, que, hors de cette supposition, il devient impossible de « concevoir l'*homme*, c'est-à-dire l'*unité* ou l'*espèce humaine*, ni par « conséquent aucun ordre relatif à une classe donnée d'êtres intel- « ligents[1]. »

Après avoir ainsi placé le principe de la connaissance dans la raison,

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 496.

en tant que substance génératrice de toutes les idées que l'homme est capable de concevoir, M. de Maistre ne pouvait hésiter sur le choix de la méthode; il est bien clair que du moment où la raison possède naturellement la notion première de toutes les idées, c'est en elle-même qu'il faut les chercher, et que pour les y voir il n'y a qu'à les regarder; c'est-à-dire que pour arriver à la connaissance il faut procéder par voie d'intuition. L'homme doit d'abord, et avant tout, s'interroger lui-même, demander à son être intellectuel la notion des lois qui le régissent, les établir et les formuler comme les lois types à l'aide desquelles il discerne ce qui est juste, ce qui est vrai, ce qui est beau. La méthode d'intuition n'exclut d'ailleurs ni l'induction, ni le syllogisme, ni l'empirisme, ni surtout la foi ; ce sont là des moyens de connaître parfaitement légitimes, nécessaires même, qui ont leur importance et leur utilité propre, mais qui ne viennent qu'en second lieu et ne peuvent jamais se trouver en opposition avec les vérités premières que donne l'intuition. Nous n'insistons pas davantage sur ce dernier point que l'auteur n'a fait qu'indiquer, parce qu'il lui suffisait d'avoir établi le principe de l'innéité de la pensée.

Ainsi donc, la méthode sur laquelle M. de Maistre a édifié sa philosophie est la grande et légitime méthode du spiritualisme, la méthode de Platon, de saint Augustin, de Descartes et de Bossuet, la seule qui se concilie, dans l'ordre logique du moins, avec la religion; car seule elle donne la véritable notion de la spiritualité de l'âme humaine.

Il ne peut entrer dans notre plan, nous l'avons déjà observé, de passer en revue ici toutes les questions de métaphysique que M. de Maistre a exposées avec plus ou moins d'étendue dans ses divers ouvrages; il nous suffira d'en choisir quelques-unes d'un intérêt plus essentiel, telles que celles de l'existence de Dieu, de la liberté et de la nature de l'âme.

S'il est une vérité démontrée et devant laquelle la raison ne peut hésiter, c'est assurément l'existence de Dieu, du souverain auteur et maître de toutes choses. L'ignorant la proclame comme le savant, et à part quelques sophistes qui ont protesté contre elle par amour de la singularité et du paradoxe, la conscience de l'humanité l'a, d'une commune voix, confessée dans tous les temps. Mais si on ne peut sérieusement la contester en elle-même, on l'a souvent dénaturée en en donnant une notion inexacte ou incomplète. Le philosophe ne saurait donc mettre trop de soin et d'attention à l'établir sur ses véritables fondements. Les

preuves, d'ailleurs, ne manquent pas ; elles ont été longuement et savamment exposées. Nous n'avons pas à les reproduire ici ; nous observerons seulement que dans la réalité elles peuvent toutes être ramenées à une seule, à celle de causalité. Il n'y a pas d'effet sans cause ; cet axiome est à la portée de tous ; l'enfant au berceau en saisit le sens, parce qu'il le trouve écrit dans les lois de sa raison naissante. Or, les idées de cause première et d'effet ne sont autre chose que celles de l'infini et du fini, et les idées de l'infini et du fini que celles de créateur et de créature, de Dieu et de l'homme. Au fond, la démonstration de saint Anselme et de Descartes comprend toutes les autres, qui n'en sont que des corollaires. L'homme trouve dans sa raison l'idée de l'infini, et en même temps il ne peut se faire illusion au point de croire qu'il en possède en son être la réalité objective ; il a la certitude, au contraire, que cette réalité est en dehors de lui. De plus, comme l'observe Descartes, réfutant à l'avance le panthéisme moderne, l'homme ne peut penser, en voyant ses facultés croître et se développer progressivement, qu'il arrivera un jour à réaliser en lui-même cette idée de l'infini ; car le propre de l'infini est précisément d'être actuellement, d'être et d'avoir toujours été ce qu'il est. La réalité objective de l'infini ne peut donc se trouver ailleurs que dans l'Etre, juste, bon, puissant, prescient par essence, c'est-à-dire en Dieu. Ainsi, pour acquérir la notion claire et distincte de Dieu, l'homme n'a pas besoin de jeter les regards sur le monde extérieur qui l'entourt, il n'a qu'à se considérer et à s'interroger lui-même.

Avec quelque différence dans la forme, M. de Maistre produit la même théorie. Vous prétendez, dit-il à l'athée, que Dieu n'existe pas, parce que s'il existait, ayant fait le monde tel qu'il est, il serait injuste, ce qui impliquerait contradiction ; mais vous ne vous apercevez pas qu'en raisonnant ainsi vous affirmez la vérité même que vous voulez nier ; car, pour déclarer que Dieu est injuste, il faut préalablement avoir par devers vous l'idée de la justice, et de la justice par essence. Or, où la trouvez-vous, cette idée ? En votre propre raison. Oui, sans doute ; mais la réalité objective de l'idée, elle n'est assurément ni en vous ni dans les êtres qui vous entourent. Dès lors, ou elle n'est qu'une vaine illusion, et vous n'avez pas le droit de parler de justice ni d'injustice ; ou elle est véritable, et alors elle ne peut avoir de réalité objective que dans l'être juste par essence, à savoir en Dieu. De même est-il du désordre moral dont vous argumentez. Le désordre, qu'est-ce, sinon une dérogation à l'ordre ? Et l'ordre par essence, où se trouve-t-il ? Il n'est ni

dans l'homme ni dans le monde ; donc, à moins qu'il ne soit qu'une pure chimère, il est en Dieu.

Après avoir confondu de cette sorte le sophisme de l'athée, M. de Maistre considère Dieu sous un autre aspect, et il dit : « Dieu est le « *nombre* ou l'*ordre* et la *symétrie ;* car l'ordre n'est que le *nombre* « *ordonné*, et la symétrie n'est que l'*ordre aperçu et comparé*. Dieu « nous a donné le nombre, et c'est par le nombre qu'il se prouve à nous, « comme c'est par le nombre que l'homme se prouve à son semblable. « Otez le nombre, vous ôtez les arts, les sciences, la parole, et par con- « séquent l'intelligence. Ramenez-le, avec lui reparaissent ses deux filles « célestes, l'harmonie et la beauté ; le *cri* devient *chant*, le bruit reçoit « le *rhythme*, le saut est *danse*, la force s'appelle *dynamique* et les traces « sont des *figures*[1]. »

On saisit parfaitement le sens de cette démonstration : le nombre est l'unité produisant la pluralité sans cesser d'être l'unité, c'est-à-dire l'expression la plus haute et la plus rigoureuse de la puissance, de l'ordre et de l'harmonie. Or, Dieu est un, et il engendre la pluralité tout en demeurant un ; il est la puissance, l'ordre et l'harmonie par essence. C'est là assurément l'un des aspects les plus philosophiques sous lesquels Dieu puisse être étudié et compris. Mais il en est beaucoup d'autres, et de quelque côté qu'on porte ses regards dans le monde moral ou physique, on découvre des phénomènes et des idées qui dénoncent l'être des êtres, l'archétype, le créateur et l'ordonnateur de toutes choses.

La liberté est un des attributs de l'être intelligent, celui qui en constitue la moralité ; il importe donc au plus haut degré de déterminer avec exactitude sa nature et ses lois. Cependant il est peu de sujets où l'on se soit plus souvent et plus gravement trompé. Au lieu de considérer l'essence et l'économie du phénomène, beaucoup n'en ont vu que les effets extérieurs ; les philosophes sensualistes surtout sont tombés, à cet égard, dans d'étranges méprises, et les définitions qu'en ont données Locke et Condillac prêtaient trop beau jeu, il faut le reconnaître, à la verve critique de M. de Maistre, pour que celui-ci n'en profitât point. Locke a dit : *La liberté est la puissance qu'a un agent de faire une action ou de ne pas la faire, conformément à la détermination de son esprit, en vertu de laquelle il préfère l'une à l'autre.* Condillac n'est guère plus heureux lorsque, sous la forme d'une antithèse, il avance

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 126.

que *la liberté n'est que le pouvoir de faire ce qu'on ne fait pas ou de ne pas faire ce qu'on fait.*

Ces deux définitions, avec des différences dans l'expression, sont identiques quant au fond ; elles supposent que la liberté consiste dans le pouvoir de faire ou de ne pas faire. Et d'abord, qu'est-ce que le pouvoir de ne pas faire ? Il est difficile de le comprendre. C'est évidemment un pouvoir purement négatif, c'est-à-dire un pouvoir qui n'est pas. La seconde partie de la définition est donc sans signification aucune. Mais la liberté est-elle *le pouvoir de faire ?* Non, répond M. de Maistre ; parler ainsi, c'est prendre le résultat ou le signe extérieur de la liberté, qui est l'action physique, pour la liberté même qui est toute morale. *La liberté est le pouvoir de faire !* Comment donc ? Est-ce que l'homme emprisonné et chargé de chaînes n'a pas le pouvoir de se rendre, sans agir, coupable de tous les crimes ? Il n'a qu'à vouloir. Si donc la liberté n'est pas *le pouvoir de faire*, elle ne saurait être que *le pouvoir de vouloir.* D'où il suit que la liberté n'est et ne peut être que *la liberté non empêchée*, c'est-à-dire *la volonté.*

Ainsi, la définition de M. de Maistre se formule ainsi : la liberté est la *volonté*, l'acte de vouloir. Elle est infiniment supérieure aux définitions de Locke et de Condillac ; au lieu de s'en tenir seulement aux effets extérieurs, elle remonte à la cause, à l'acte de volition qui est purement spirituel. Cependant rend-elle suffisamment compte du phénomène, et ne pourrait-on pas aller au delà ? Sans doute la liberté est la volonté en ce sens qu'elle ne se conçoit pas sans la volonté, pas plus que l'intelligence ne se conçoit sans la pensée. Mais est-il permis d'en induire que ce soient deux phénomènes entièrement identiques qui ne doivent pas être distingués ? Nous ne le pensons pas. La volonté, l'acte de vouloir, suppose un sujet et dans ce sujet un attribut, de même que la pensée, l'acte de penser suppose un sujet, et dans le sujet un attribut, l'intelligence. Or, l'attribut, qui dans le sujet produit la volonté, c'est la liberté ; et la liberté c'est la puissance en soi, c'est-à-dire ce par quoi le sujet a une puissance qui lui est propre, est en possession de sa personnalité. Liberté et puissance sont deux mots qui expriment la même idée ; c'est pourquoi on dit que le citoyen d'une république est libre, parce qu'il a une puissance propre et individuelle, que l'État lui reconnaît et ne saurait lui ravir sans forfaiture.

M. de Maistre, on le voit, a eu tort d'assimiler entièrement la liberté à la volonté, car en faisant ainsi il a confondu l'attribut qui produit le

phénomène avec le phénomène lui-même, mais c'est un tort qui ne va pas jusqu'à dénaturer le principe, qui s'explique d'autant mieux que l'auteur n'a traité la question qu'incidemment et sous la forme polémique. Il avait surtout en vue de montrer combien était fausse la théorie sensualiste. Pour atteindre ce résultat, il n'était pas absolument nécessaire qu'il remontât jusqu'à la génération première du principe ; il lui suffisait d'établir que la liberté consiste dans le pouvoir de vouloir, non dans celui de faire. De telle sorte que sa définition, bien qu'incomplète, fait ressortir cependant ce qu'il y a d'essentiel dans la notion de la liberté, à savoir, la volonté.

Mais ce n'est pas assez de dire ce que c'est que la liberté, il faut encore déterminer la nature du rapport de la liberté humaine avec la liberté divine. Ce rapport suppose nécessairement la soumission d'un côté, l'autorité de l'autre. Or, précisément, comment la volonté divine pourra-t-elle exercer une action sur la volonté hnmaine sans lui porter atteinte, sans la détruire ? car si elle agit par voie de contrainte, elle l'anéantit, puisqu'une *volonté forcée* est une contradiction dans les termes.

M. de Maistre résout cette difficulté en montrant que Dieu agit sur la volonté de l'homme par voie d'*attrait*. Dès lors cette volonté demeure intacte, car l'attrait ne saurait pas plus nuire à la volonté, que l'enseiseignement de quelque ordre qu'on le suppose ne saurait nuire à l'intelligence. Bien plus, l'attrait, loin de porter atteinte à la volonté, en augmente l'énergie, en la faisant vouloir davantage ; de telle sorte que, dans la réalité, l'homme est d'autant plus libre que l'attrait divin exerce sur lui une action plus puissante.

On ne saurait assurément donner une notion plus profonde et plus vraie de l'action de la volonté divine sur la volonté humaine, si bien exprimée par l'attrait que la première exerce sur la seconde.

Passons maintenant à la théorie de l'âme ou plutôt des deux âmes, ainsi qu'on va le voir.

L'homme porte en lui-même deux principes de nature diverse qui, au lieu de s'accorder comme ils le devraient, entrent sans cesse en lutte l'un contre l'autre, le corps et l'esprit. Déterminer la nature de chacun de ces deux élements de son être et la loi de leur relation, tel est assurément l'un des plus difficiles problèmes que puisse se poser la philosophie. Deux solutions surtout ont été proposées : l'une qui ne voit dans les deux principes qu'une même substance, et qui explique leur contradiction par un jeu de l'organisme ; l'autre qui les distingue essentiellement, et en fait deux

substances d'une nature entièrement différente, dont l'union est tout accidentelle. Le premier de ces systèmes s'appelle matérialisme, le second spiritualisme. Le matérialisme ne nie pas la pensée, l'homme ne pourrait aller jusque là sans se nier lui-même, sans nier ce par quoi il affirme ; le matérialisme prétend seulement que l'esprit n'est qu'une propriété de la matière, le principe de vitalité qui l'anime, l'inspire et la dirige. Le spiritualisme, au contraire, place dans l'esprit, dans la nature intellectuelle de l'homme, la partie essentielle de son être ; il ne nie pas le corps ni la matière, il leur reconnaît même une existence substantielle, mais il montre en même temps que cette substance est d'un ordre inférieur et que si elle vient parfois à dominer, ce n'est qu'accidentellement et pour un temps.

Nous n'avons pas besoin de dire laquelle de ces deux doctrines est la vraie, laquelle rend le mieux compte de ce qui se passe dans la conscience de l'homme et surtout de cette supériorité intellectuelle qui en fait le roi de la création en lui permettant de commander à tous les êtres dont il est entouré. Mais si le spiritualisme peut seul se justifier aux yeux de la raison, on ne saurait se dissimuler cependant qu'il ne présente une assez grave difficulté. On comprend sans doute l'existence simultanée dans l'homme et dans le monde de deux substances, telles que sont l'esprit et le corps ; mais on a peine à concevoir comment, étant de nature si dissemblable, elles peuvent avoir action l'une sur l'autre, comment ce qui ne se voit pas, ne s'entend pas, ne se touche pas, peut exercer une influence quelconque sur ce qui se voit, s'entend et se touche, et réciproquement. C'est un fait si l'on veut, et qui à ce titre seul doit être admis, sous peine, si on le rejette, de se trouver en face d'une difficulté plus grande encore ; mais c'est un fait dont la raison d'abord ne saisit pas bien la loi.

Or, pour combler cet abîme qui paraît infranchissable entre l'esprit et le corps, pour donner la raison de l'action réciproque qu'ils exercent l'un sur l'autre, M. de Maistre suppose l'existence d'une seconde âme, qui leur sert d'intermédiaire et comme de moyenne proportionnelle.

Avant de juger cette théorie, dont on aperçoit de suite les conséquences fécondes, en cas qu'elle soit démontrée, il convient de définir la nature de cette seconde âme.

Est-elle, comme la première, douée de la faculté de raisonner et de réfléchir? Non assurément, elle est purement sensitive ; toutefois, elle

possède à un certain degré la connaissance et la conscience [1]. M. de Maistre ne s'explique pas davantage sur ce point. Il expose avec un peu plus d'étendue le rôle que joue cette seconde âme dans l'organisme humain. C'est elle qui représente l'élément sensuel, qui exprime les besoins et les instincts de la chair, et qui établit ainsi la lutte intestine dont le cœur de l'homme est le théâtre.

On doit regretter que l'auteur, sur cette question comme sur celle de la liberté, n'ait pas donné plus de développement à sa pensée, car sa théorie, dans les termes où il l'a produite, est évidemment incomplète ; on n'en saisit pas suffisamment toute la portée ; nous allons essayer de montrer en quoi elle est surtout défectueuse.

L'idée d'une âme sensitive, douée à un certain degré de connaissance et unie à l'âme rationnelle, est en soi parfaitement admissible ; de plus, elle peut servir à expliquer plusieurs phénomènes importants ; mais elle doit être nettement définie; sans quoi elle pourrait donner lieu à de dangereuses méprises.

Le monde physique est animé ; il n'y a pas de matière absolument inerte ; tout a vie dans la nature ; car tout va sans cesse se transformant et se modifiant, et il n'est pas jusqu'à la moindre molécule de matière qui n'ait une vitalité qui lui soit propre. Or, si le monde physique est animé, il a une âme, *anima*, un souffle de vie, c'est-à-dire quelque chose qui ne se voit pas, qui ne se touche pas, que les sens n'atteignent pas et qui donne cependant au monde le mouvement et la vie. C'est dans cette âme que se trouve la substance de la matière ; car assurément ce n'est pas dans les accidents extérieurs et sensibles qu'on pourrait la découvrir. Choisissez telle portion de matière que vous voudrez ; prenez un arbre, dépouillez-le depuis l'écorce jusqu'à la moëlle, du faîte jusqu'à la racine ; analysez, divisez à l'infini ; vous n'arriverez jamais à saisir une particule quelconque dont vous puissiez dire, en la montrant : Voici la substance de l'arbre.

Mais ce n'est pas seulement la substance, ce sont encore les propriétés de la matière qui appartiennent au domaine spirituel et ne peuvent en aucune façon tomber sous l'action des sens. Toute portion de la matière a une vertu, une propriété dont les sens peuvent apprécier les effets, mais non pas atteindre le principe. Les plantes médicinales ont la vertu de combattre les influences morbides ; le quin-

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 387.

quina, par exemple, a la vertu de guérir la fièvre. Or, s'il est facile de voir, de toucher, de goûter les qualités extérieures du quinquina, sa vertu fébrifuge demeure absolument impénétrable à l'action des sens, tout aussi bien d'ailleurs que le principe de la fièvre qu'elle a pour objet de guérir.

Ainsi donc, il y a dans le monde physique lui-même, qu'on le considère dans son ensemble ou dans ses parties, un principe spirituel, une âme que les sens ne peuvent saisir. Mais quelle est cette âme ? quelle en est la nature ? quels en sont les attributs ? Evidemment sa nature et ses attributs doivent varier beaucoup et être en rapport avec le rang hiérarchique des êtres qu'elle anime, avec les fonctions que chacun d'eux doit remplir. Cependant, sans entrer ici dans le détail, et à ne la considérer que dans l'animal, où selon toute apparence elle acquiert le plus de développement, on peut dire que cette âme est purement sensitive et instinctive ; elle inspire, reçoit et rend les impressions des sens ; elle connaît, mais seulement les objets extérieurs, sans pouvoir pénétrer au delà ; elle ne se rend pas compte, elle ne pense pas, ne réfléchit pas, ne raisonne pas. Pour peu qu'on observe ce qui se passe chez les animaux les mieux doués, les plus habilement éduqués, on reconnaîtra que c'est l'instinct seul, et non la réflexion, qui les gouverne, soit l'instinct de nature, soit l'instinct d'imitation, soit l'instinct du plaisir et de la douleur.

S'il en est ainsi de l'animal, il ne saurait en être autrement de l'homme, qui, ayant aussi un corps, doit avoir également un principe de vie, une âme inspirant cette partie de son être ; d'où il résulte que l'homme peut et doit avoir deux âmes : l'une sensitive et instinctive, comme celle de l'animal ; l'autre pensante et raisonnante, comme celle des intelligences pures.

Cette théorie, outre qu'elle repose sur de graves et sérieuses considérations, a disons-nous, une conséquence extrêmement féconde. Elle explique comment une relation peut s'établir entre l'esprit et le corps, puisque le corps, en tant que corps, a en lui-même un principe spirituel. Et cependant elle ne permet pas que l'on puisse se prévaloir de cette spiritualisation de la nature physique, pour en conclure que l'homme n'est qu'une portion de matière mieux organisée que les autres ; car si elle reconnaît deux âmes, elle établit entre elles une différence essentielle ; elle suppose l'une sensitive et instinctive, l'autre, au contraire, pensante et libre, ce qui suffit pour qu'il ne soit jamais permis de les confondre.

Nous n'avons fait qu'effleurer rapidement un sujet qui, par son importance, demanderait à être traité avec beaucoup plus d'étendue. Nous en avons cependant assez dit, ce semble, pour faire comprendre ce qu'il y a de vrai, de juste, de fécond dans cette théorie des deux âmes, et en même temps ce qu'il y a d'incomplet dans la manière dont M. de Maistre l'a produite. Trop exclusivement préoccupé de la thèse particulière qu'il voulait établir, il a négligé de considérer la question sous tous ses aspects. Il se proposait surtout de démontrer que l'antagonisme de désirs et de volontés que l'on remarque dans l'homme provenait d'une lutte intestine entre l'âme de l'esprit et l'âme de la chair laquelle, selon lui, a été seule frappée de la déchéance originelle. Par là il a été entraîné à exagérer de deux manières le rôle que joue cette seconde âme. D'abord, il lui attribue plus qu'elle n'a; il suppose qu'elle est douée à un certain degré de connaissance, et même de conscience; or, nous avons montré que si, en effet, elle a une certaine connaissance, puisqu'elle perçoit par les sens les objets extérieurs, on ne saurait lui accorder aucune conscience dans le sens véritable de ce mot; car avoir conscience, c'est se rendre compte, c'est réfléchir, c'est raisonner, faculté qui lui manque absolument. En second lieu, il fait à l'âme de la chair une part de responsabilité trop grande, lorsqu'il semble supposer que c'est à elle seule qu'il faut s'en prendre si l'homme fait le mal; car, d'une part, l'âme sensitive et instinctive n'étant pas libre est incapable en soi de faire le mal, ne peut qu'y inciter l'homme en soulevant en lui les désirs de la chair; d'autre part, l'âme raisonnable, non-seulement est celle qui a la responsabilité morale de tout ce que l'homme fait ou ne fait pas, mais livrée à elle-même elle peut, sans y être en aucune façon provoquée, faire le mal, puisque l'orgueil, principe de tous les désordres, est une passion purement spirituelle.

Nous venons d'exposer la théorie métaphysique de M. de Maistre sur quatre questions fondamentales : l'origine de la connaissance, l'existence de Dieu, le libre arbitre, la co-existence de deux âmes en l'homme; nous en pouvons désormais déterminer le caractère général.

C'est une philosophie rationaliste, à prendre ce mot dans son acception véritable, non dans celle qui lui a été donnée en ces derniers temps. Elle place dans la raison le principe de la connaissance, et, tout en admettant que l'homme a d'autres moyens de connaître, elle formule, en loi générale et absolue, que toute idée qui n'est pas originairement dans la raison ne saurait être perçue par elle. Elle montre que l'idée de Dieu

est adéquate à celles de justice infinie, d'ordre, de nombre, d'harmonie, que l'homme porte en lui-même, mais dont il ne peut trouver qu'en Dieu la réalité objective; que dès lors on ne saurait nier Dieu sans l'affirmer. Elle donne à la liberté humaine son sens et sa véritable signification, en la définissant le pouvoir de vouloir, non celui de faire. Elle montre comment elle se concilie avec la volonté divine, en établissant que Dieu agit sur l'homme par voie d'attrait, non de contrainte. Elle fait la part de l'esprit et celle du corps, en attribuant à chacun de ces éléments une âme distincte qui les inspire et les dirige, et rend ainsi compte de leur rapport et de l'action qu'ils exercent l'un sur l'autre. En un mot, elle demeure dans les bornes d'un sage et vrai spiritualisme, évitant tous les excès, se tenant aussi éloigné de l'idéalisme que du mysticisme.

Telle est cette philosophie, ou plutôt tels en sont les prolégomènes; car une philosophie qui s'arrêterait là et n'irait pas plus loin serait essentiellement incomplète, et M. de Maistre ne l'entendait pas ainsi. Ce qu'il se proposait surtout, c'était de déterminer l'objet et non pas seulement les éléments constitutifs de la connaissance. Si même il s'est expliqué d'abord sur les principes, ce n'a été que pour éclairer sa marche, pour qu'on ne se méprît pas sur le véritable caractère de sa doctrine, pour qu'on sût et qu'il sût bien lui-même sur quel terrain il édifiait. Nous n'avons donc encore que le frontispice; il nous faut maintenant considérer l'œuvre elle-même.

V. de Chalambert.

(*La suite à un prochain numero.*)

SAINT LOUIS

(SUITE [1].)

(1234)

— Hors cet annel, où pourrions-nous trouver amour?

— Quelle légende charmante et comme elle explique bien notre cœur! disait Marguerite de Provence, en tournant dans ses doigts un anneau d'or, émaillé de lys et de marguerites. C'était l'anneau des épousailles que le jeune roi de France, Louis IX, avait mis à son doigt peu de mois auparavant, en la prenant pour épouse aux pieds des autels [2]. La jeune reine regardait son royal et jeune époux avec une tendresse voilée qui la rendait bien belle.

« Hors cet annel, où pourrions-nous trouver amour? » répétait-elle de sa voix enfantine et pure. « Que j'aime à dire ces douces paroles! Elles expriment, je le sens bien, ce que doit être notre vie tout entière! »

Et la jeune femme regardait alternativement son bel anneau et celui qui le lui avait donné.

« Chère Marguerite, belle reine de la terre, douce servante du ciel [3], ainsi que vous vous êtes nommée vous-même, je le sens bien aussi, en vous seule est placée toute la félicité de mes jours. Que Dieu a été bon pour nous en nous réunissant pour nous aimer! Mais, continua-t-il, après avoir contemplé quelques moments sa jeune épouse avec tendresse, ces joies pures et charmantes d'un mutuel amour, il faut les garder pour nous seuls et les dérober soigneusement à tous les regards.

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXV, p. 748.

[2] Louis et Marguerite avaient été mariés le 27 mai 1234; l'un avait dix-neuf ans et l'autre quatorze.

[3] Roigna de parterrœ, ancilha de cœly.

— Pourquoi ? dit la jeune princesse avec un étonnement naïf. Je suis fière et heureuse de l'amour de mon doux seigneur et j'ai besoin de répandre ma joie. Je voudrais que l'univers tout entier la connût, et si j'avais le talent de nos troubadours de Provence, je voudrais écrire mon amour en beaux vers qui apprendraient au monde tout entier l'amour de monseigneur le roi Louis pour son heureuse Marguerite. »

Prenant alors un théorbe placé près d'elle la jeune femme y promena ses doigts agiles et chanta d'une voix modulée les paroles chéries de son anneau :

« Hors cet annel, où pourrions-nous, où pourrions-nous trouver amour ? »

Louis regardait sa belle et gracieuse compagne avec une ineffable tendresse ; cependant il lui dit :

« Ces innocents transports font mon bonheur et ma joie, chère Marguerite ; mais je vous le répète encore cependant, il nous faut cacher à tous..... Il y a près de nous un cœur qui s'en offense et qu'ils font souffrir.

— Je ne puis le croire, et Marguerite regardait Louis tout étonnée.

— Marguerite, douce et chérie, n'avez-vous pas hier vu rouler des larmes dans les yeux de notre bien-aimée mère, la reine Blanche ?

— Non, je n'ai pas vu cela ; je n'ai rien vu, » répondit Marguerite, en baissant ses paupières satinées.

Elle n'osait point dire, la belle enfant, ce qui était bien vrai pourtant, c'est que là où était Louis elle ne voyait guère nulle autre personne. Le monde entier était pour elle en lui seul.

« Paix, paix, dit Louis, les levrettes aboyent.

— En effet, répondit Marguerite ; mais qu'importe ?

— C'est ma mère qui vient. »

Et il aurait voulu s'éloigner ; mais sa jeune femme le retint, et avant qu'il eût pu faire un mouvement, la reine Blanche était arrivée déjà par les appartements intérieurs, lesquels communiquaient avec ceux de son fils.

Elle s'était arrêtée en voyant les deux jeunes époux assis l'un près de l'autre dans une chaire de bois sculpté, ornée de dentelures d'ivoire. La tête blonde de Marguerite était appuyée sur l'épaule de Louis et il la regardait avec une extrême tendresse avant de la quitter.

Ils étaient tous deux bien jeunes et bien beaux ; une âme toute pure projetait sur leurs visages des clartés pareilles à celles dont le soleil inonde

les fleurs au matin. Tous deux avaient une chevelure blonde, l'une roulée en tresses autour des tempes, l'autre bouclée en soyeux anneaux; leurs visages étaient vermeils, celui de Marguerite comme une rose à peine entr'ouverte, celui de Louis comme une fleur de grenades épanouie ; leurs fronts étaient élevés, leurs yeux bleus, et par une rencontre singulière ils se ressemblaient comme s'ils fussent nés du même sang; leurs âmes se ressemblaient ainsi que leurs visages : elles étaient nobles et pures toutes deux ; aussi s'étaient-ils aimés du premier moment qu'ils s'étaient vus, comme s'ils se fussent déjà connus ailleurs ; chacun semblait être le miroir de l'autre, et leurs pensées, leurs goûts, tout leur être étaient dans une sainte et parfaite harmonie. S'ils avaient connu la théorie des âmes sorties doubles des mains du Créateur, ils n'auraient pu s'empêcher d'y croire ; mais ils ne la connaissaient pas ; ils se contentaient de se croire créés l'un pour l'autre et de s'aimer de tout leur cœur.

La reine donc s'était arrêtée pour les considérer. Rien de si beau, de si pur et de si candide n'avait encore frappé ses regards. Elle sourit ; et pourtant un nuage de tristesse parut sur son beau front.

« C'est l'heure où d'ordinaire nous nous occupions des affaires du royaume, dit-elle à Louis, d'une voix altérée, mais douce pourtant. Vous n'aviez pas coutume autrefois, mon fils, de vous faire attendre au conseil. Souvent même nous parlions à l'avance des choses qui devaient s'y traiter. Aujourd'hui tout est bien changé.

— Madame ma mère, dit Louis en s'avançant vers elle, votre sagesse est si éclairée, si prévoyante ! Que puis-je faire de mieux que de m'en rapporter à elle ?

— Vous ne vous en rapportiez pas à moi seule avant que cette belle mignonne vînt absorber tous vos moments et toutes vos pensées. » Elle essaya de sourire en montrant Marguerite, mais une larme roula de ses yeux sur sa main. Elle l'essuya brusquement et continua d'une voix qu'elle essaya de rendre calme et qui pourtant était bien plus émue qu'elle ne l'eût voulu.

« Que vous vous occupiez moins de votre mère, il n'importe, et je sais bien que les devoirs et les sentiments d'un nouvel époux doivent amoindrir un peu les autres affections.

— Oh ! ma mère ! dirent en même temps les deux jeunes gens.

— Il en doit être ainsi, continua Blanche, s'efforçant de prendre un visage riant. La mémoire des mères est vite effacée par les grâces et le sourire d'une jeune épouse... Cela doit être ainsi et je m'en plains pas.

L'Écriture le dit : L'homme quittera son père ets amère pour s'attacher à son épouse... « Marguerite releva doucement les yeux sur Louis. » Mais, continua la reine Blanche, ce qu'un roi ne peut ni quitter ni oublier, c'est le soin de ses États ; et c'est au nom de leur intérêt que je viens interrompre vos doux entretiens. Car, mon fils, de graves circonstances se présentent encore, et, de nouveau, cette tranquillité que je croyais bien établie et que nous avons si chèrement acquise est de nouveau menacée.

— Parlez, madame, et, Dieu aidant, j'espère toujours suffire à tous mes devoirs, comme je sens bien que je puis suffire à toutes mes affections. »

Et Louis, descendant la marche de la chaire où il avait été assis près de Marguerite, y fit monter sa mère, et tirant près d'elles deux un escabeau recouvert de cuir doré, il s'assit sans presque oser jeter un furtif regard sur sa belle compagne, car Louis, malgré sa jeunesse, avait un esprit d'une grande sagacité. Il avait promptement démêlé la jalousie combattue et non avouée de la reine-mère pour cette belle et jeune femme qui venait partager avec elle, si ce n'est lui enlever, tout l'amour de son fils. Et le cœur de Louis, tendre, respectueux, reconnaissant envers une mère admirable, s'était promis de ménager cette faiblesse née à l'improviste dans l'âme, si haute et si courageuse pourtant, de Blanche de Castille.

O infirmité, misère du cœur humain ! la vie de cette reine-roi avait toujours été le modèle des plus mâles vertus. Elle portait dans l'intimité de la vie toutes les vertus féminines unies au plus rare courage. Sa volonté droite et pure l'avait élevée au-dessus de toutes les faiblesses. Elle avait triomphé de tout et croyait posséder à jamais la paix de l'âme, ce trésor qui s'acquiert par la force, et voilà qu'un trouble inattendu, qu'une passion subite fait irruption dans son cœur; la jalousie s'est emparée de cette femme si maîtresse d'elle-même en voyant son fils, l'unique objet de ses soins, de ses pensées, de son amour, prodiguer à une autre la tendresse qu'elle avait jusqu'alors possédée sans partage.

Elle essayait de combattre ce sentiment injuste, elle s'en accusait devant Dieu. Elle priait, elle implorait sa bonté pour s'aider à triompher d'elle-même; mais Dieu la laissait gémir et lutter devant lui. Jusqu'alors elle n'avait eu à résister qu'aux autres, et ses épreuves n'étaient pas complètes; car celui qui n'a pas eu à lutter contre lui-même n'a point encore livré les grands combats.

Blanche était restée un moment silencieuse; quand elle eut apaisé son âme, elle dit à son fils :

« C'est en vain qu'après huit ans de luttes sanglantes nous avons cru pouvoir nous reposer sur la foi jurée par les grands vassaux de la couronne ; au mépris des traités conclus sur les murs fumants de Bélesme, ils s'arment encore une fois et se préparent à nous combattre de nouveau ; je viens d'en acquérir la certitude. »

Marguerite pâlit et regarda Louis.

Mais le jeune roi était maintenant absorbé par ces hauts intérêts ; il pria sa mère de continuer.

« Je viens d'apprendre que le comte de la Marche, excité sans doute par la vindicative Isabelle, qui s'est faite, comme vous le savez, mon implacable ennemie, entraîne le turbulent duc de Bretagne dans une révolte nouvelle, en lui promettant cette fois les secours de son fils d'Angleterre. Cette femme n'a rien pardonné et voudrait que la guerre pût la venger de ses mécomptes personnels.

— Mais après nos victoires le duc de Bretagne, trop heureux de n'être point dépossédé par nous, comme nous avions le pouvoir et le droit de le faire, a signé dans nos mains une trève[1] qui n'est point expirée.

— Oui, mais comment se fier aux promesses de Pierre Mauclerc? dit la reine Blanche avec amertume. Nous avons trop appris depuis longtemps quelle est la loyauté de cet infidèle vassal : rien ne peut le dompter, ni la rigueur ni la clémence; l'insensé se tourne vers l'Angleterre et veut quitter notre obéissance. Ecoutez la missive qu'il ose nous adresser. »

Et Blanche, déployant un pli qu'elle tenait à la main, lut tout haut ce qui suit :

« Moi, comte-duc de Bretagne, me reconnaissant vassal du roi d'Angleterre, je cesse dès ce moment de me reconnaître homme-lige du roi de France, auquel je déclare la guerre. »

« La guerre! dit Marguerite en tressaillant, et des larmes vinrent dans ses yeux en pensant aux séparations qu'elle entraîne.

— C'est pour le roi d'Angleterre que le duc de Bretagne abandonne notre obéissance, dit Louis. Ah bien alors il apprendra dans peu ce que vaut le suzerain qu'il s'est choisi. Henry III, jeune et sans expérience, n'a pas comme moi près de lui une mère sage et habile ; il est entouré de

[1] A Saint-Aubin-du-Cormier.

conseillers efféminés, frivoles et sans lumières. Ce prince ne peut rien pour lui-même ; il ne pourrait rien non plus pour ses imprudents alliés.

— Je n'ai pas encore tout dit. J'apprends aussi, ajouta Blanche avec une sorte d'embarras, que le comte de Champagne, malgré la foi jurée, malgré le généreux dévouement qui l'avait autrefois porté à vous secourir à Montlhéry....

— Et malgré ou peut-être à cause de son fol amour toujours dédaigné, dit Louis.

— Malgré tous ses serments enfin, le comte de Champagne, devenu roi de Navarre, et par conséquent plus puissant, vient de donner sa fille à Jean de Dreux, le jeune fils de Pierre Mauclerc.

— Comment ! sans avoir auparavant obtenu notre consentement royal. Les traités s'opposaient à cette dangereuse alliance.

— Il s'est hâté, il a conduit sa fille par des chemins détournés à son jeune époux, et tout est conclu.

— Il est fâcheux de n'avoir pu prévenir cette alliance ; ces deux jeunes princes, unis maintenant par un même intérêt, seront plus difficilement ramenés à l'obéissance, dit Louis d'un air soucieux.

— Et nous n'avons plus, hélas ! pour nous aider dans de telles conjonctures, les ministres habiles et sages que votre père, de glorieuse mémoire, avait désignés pour nous guider par leurs lumières. Le chancelier Guérin est mort dans les austérités du cloître, voulant consacrer à Dieu les derniers jours d'une vie toute dévouée pourtant au bien de l'Etat. Le connétable l'a suivi de près dans un monde meilleur ! Moi-même, ajouta-t-elle avec tristesse, je ne suis plus ce que j'étais ; dix ans de luttes continuelles ont fatigué mon esprit, et la force, la vigueur m'ont quittée... peut-être le courage aussi...

— Madame, dit Louis en caressant la belle main de sa mère, vous êtes toujours la femme forte, prudente et admirable dont la régence a pour toujours affermi la couronne prête à tomber de ma tête, et, Dieu aidant, nous triompherons de ces restes mal étouffés d'insubordination. Cette guerre est injustement entreprise par ceux qui nous la suscitent. Dieu combattra pour nous. Appelons, si vous le trouvez bon, le connétable Amaury de Montfort ; qu'il assemble l'armée, et marchons au devant du félon et déloyal duc de Bretagne avant qu'il ait assemblé ses forces. Puis le comte de Champagne, à son tour, nous rendra compte de son outrage. »

Et le visage de Louis brillait d'une lumière céleste et sereine en disant ces paroles; il ressemblait à l'archange vengeur.

Blanche le contempla quelque temps en silence; puis elle dit, en élevant ses mains :

« Grâces au ciel, mon bon fils sera digne de ses pères!

— Qu'il me rende digne aussi de ma mère, et j'aurai bien sujet de le louer. »

La reine Blanche sourit en écoutant son fils; mais un regard jeté sur Marguerite, qui contemplait son jeune époux avec amour, effaça son sourire et ramena des nuages sur ce front noble et fier dont rien jusqu'alors n'avait altéré la pure sérénité.

O cœurs de mères, que de souffrances vous recelez dans vos profondeurs!

(1235)

Après l'insolente provocation du comte-duc de Bretagne, il fallait encore reprendre les armes, déposées depuis si peu de temps; il fallait quitter la douce Marguerite tout en pleurs et laisser les joies à peine effleurées d'une union nouvelle.

Blanche et son fils, comprenant que la célérité pouvait leur assurer la victoire, ont appelé près d'eux les hauts barons, la chevalerie et les communes, le ban et l'arrière-ban, les soudoyers et tout ce qui dans le royaume leur doit le service de guerre. Chacun s'est hâté de se rendre à l'appel d'un roi jeune en qui repose l'espoir de l'avenir et d'une reine habile et prudente, dont huit années de règne ont montré le génie supérieur. Les peuples connaissent vite ceux qui savent bien gouverner; ils aiment les mains fermes. La reine et le jeune roi se sont promptement trouvés à la tête d'une grosse armée. Ils sont allés porter leur force et leur puissance au cœur de la Bretagne, dont les habitants surpris ne s'attendaient à rien. L'épouvante s'est répandue dans les campagnes; les populations étonnées n'ont opposé aucune résistance, et voilà qu'après quelques jours de marche rapide, l'armée, ne rencontrant point les forces du duc de Bretagne, a dû s'arrêter. Elle est campée dans une lande immense et sauvage, bordée au nord par un bois de chênes gigantesques et au midi par un large ruisseau qui va se perdre en mille détours dans un pays coupé, rocheux et agreste.

Le pavillon du roi, surmonté de l'étendard de France, est placé sur une hauteur d'où il domine toute la plaine, et le jeune roi, debout sous

les courtines d'azur de sa tente soulevées par le vent, regarde au loin la belle ordonnance du camp. De longues files de tentes, rangées symétriquement, présentent l'aspect d'une ville plus grande et surtout plus régulière qu'aucune ville de ce temps.

Les bannières des grands vassaux flottent en tête de chacun des quartiers où sont les troupes qu'ils commandent.

Au premier rang brille la croix de Bourgogne, bandée d'or et d'azur à la bordure de gueules. Le jeune duc de Bourgogne, Hugues IV, a laissé ses Etats, encore gouvernés par sa mère, à cause de sa jeunesse, pour venir, à la tête d'une troupe nombreuse de chevaliers et bannerets, se ranger sous les ordres de son souverain. Ses tentes sont riches et nombreuses, et son pavillon est presque aussi magnifique que celui du roi.

Plus loin, sur une autre éminence, flotte la bannière du grand connétable Amaury de Montfort, portant de gueules au lion d'argent ; puis celles du comte de Nevers, des sires de Nesle, des évêques et archevêque de Sens, de Chartres et de Paris, et de beaucoup de seigneurs et bannerets de l'Anjou, du Nivernais, d'Etampes, de Vernon, d'Orléans et de bien d'autres pays, jaloux de se ranger autour de leur seigneur suzerain pour montrer leur fidélité.

Un léger vent agite les banderolles aux cent couleurs et fait briller leurs écussons variés aux rayons d'un beau soleil d'automne. Louis paraît se complaire à la vue de la puissance, de l'ordre et de la symétrie des longs alignements du camp, où la discipline fait régner le repos qui prépare aux batailles.

Il est vêtu de sa cotte de mailles et de sa cuirasse étincelante ; mais quoique armé, son casque, orné d'un haut panache, est posé sur un escabeau près de lui, et ses cheveux, flottants et agités par le vent du soir, entourent de leurs anneaux blonds un visage dont l'extrême douceur contrastait avec l'appareil guerrier qui l'entoure : l'ange serein des batailles, exécutant en paix les ordres de Dieu, n'aurait pu prendre une forme plus pure et plus belle ; car le calme et la fermeté se peignaient également sur ce jeune visage.

Blanche, que l'approche des luttes terribles n'a point épouvantée, est assise non loin de lui. Elle est couverte des vêtements plus simples et plus sévères que les reines portaient dans leurs voyages, qui lors se faisaient sur des haquenées d'une allure paisible. Son sein était couvert d'une demi-armure souple et légère, et les tresses dorées de ses beaux

cheveux, descendant en deux plis lissés autour de son visage, étaient contenus par un chapeau de velours noir. Son front est toujours empreint d'une haute majesté; deux de ses femmes, debout derrière elle, se tiennent prêtes à la servir ou à l'accompagner.

La reine s'entretient avec Amaury de Montfort, connétable de France depuis la mort de Mathieu de Montmorency. C'est un homme encore jeune ; mais son caractère dur et implacable se reflète sur un visage d'étain ; l'archevêque de Sens est auprès d'eux ; d'un costume mi-parti guerrier et sacerdotal, son visage, comme son habit, a deux faces : il paraît à la fois sévère et miséricordieux. Plusieurs seigneurs et grands vassaux les entourent ; tous sont réunis sous la tente royale pour un conseil qui va s'ouvrir. Tous sont couverts de leurs armures de fer ; le glaive est dans leurs mains ; le casque brille sur leurs têtes ; ils sont prêts au combat. Cependant l'ordre paisible qui règne dans le camp, le calme des visages et le poli des armes annoncent assez que la bataille n'a point encore commencé.

« Eh bien, madame, dit Louis à sa mère, après avoir longtemps examiné l'horizon, nous sommes ici comme autrefois les Israélites devant le camp des Philistins, et plus étonnés encore. Ils avaient vu fuir leurs ennemis, mais du moins ils les avaient atteints, et nous, nous ne pouvons joindre les nôtres ; ils nous échappent toujours, invisibles comme le vent.

— La volonté de Dieu a combattu pour nous ; elle a dispersé nos ennemis, dit Blanche.

— Que Dieu et monseigneur saint Jean en soient loués, reprit le jeune roi. Cette campagne, qui s'annonçait comme devant être terrible, pourra se terminer sans effusion de sang.

— Je ne puis le croire encore, observa l'archevêque de Sens. Le duc de Bretagne est un homme rusé, d'un sens subtil, d'un esprit prudent et cauteleux ; il n'a pu venir jeter au roi son seigneur un défi de guerre aussi audacieux et aussi brutal sans avoir pris ses mesures pour résister à la lutte qu'il provoquait.

— Peut-être il aura perdu ses journées à conclure le mariage de son fils avec la fille du variable comte de Champagne, observa Blanche avec quelque dépit ; car cette désobéissance des deux grands vassaux, auxquels il était interdit de contracter alliance sans l'autorisation du roi, l'avait profondément offensée.

— Peut-être, dit le vieux sire Jean de Nesle, la rapidité de la marche du roi l'aura déconcerté.

— Peut-être ses amis sont mal sûrs, dit un autre seigneur.

— Les ligues injustes sont rarement solides, » dit le vieux sire de Nesle.

Le connétable secoua la tête et dit en jetant sur l'horizon un regard empreint de ressentiment :

« Je crois toujours à quelque embûche habilement préparée. Au delà de ces interminables plaines où le camp est assis se trouve un pays couvert de forêts, et coupé de ravines et de chemins inextricables creusés entre des haies. Les habitants sont farouches, téméraires et astucienx; je m'attends à chaque instant à voir sortir une armée de ces défilés inconnus. Attendons et soyons sur nos gardes.

— Puisse le connétable avoir raison ! » s'écria Robert, second fils de la reine Blanche.

Il avait voulu faire la campagne malgré son jeune âge ; c'était un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, mais dont le regard brillant, les yeux noirs, le visage fier et hardi, annonçaient une vive ardeur. Quelques vieillards disaient qu'il ressemblait à son aïeul, Philippe-Auguste, de vaillante mémoire.

Le sire de Nesle, un vieux seigneur à longue barbe grise, vieilli sous la cuirasse et dans les camps, répondit :

« Pourquoi monseigneur Robert désire-t-il tant que le sire connétable ait raison ? »

Et le vieux guerrier fixait sur le jeune homme un regard pénétrant. Sans doute il avait deviné la pensée bouillante de Robert ; mais les vieillards aiment à faire parler les jeunes gens.

« Pourquoi ? répéta Robert avec quelque impatience ; ah ! messire de Nesle, ou vous avez perdu tout souvenir de votre intrépide jeunesse, ou vous avez oublié que je n'ai point encore gagné mes éperons. »

Blanche et Louis sourirent tous deux à cette jeune ardeur en regardant le sire de Nesle, lequel souriait aussi.

« Mon royal frère a gagné les siens à Belesme, ayant encore moins d'années que je n'en compte aujourd'hui, poursuivit le jeune homme ; autrement, par saint Pierre ! il ne rendrait pas aujourd'hui grâce à Dieu de ne pas voir paraître les Bretons.

— Peut-être, dit Louis ; pourtant, un roi doit redouter la guerre et tous les maux qu'elle entraîne, encore qu'il lui soit permis d'aimer la gloire. »

Le duc de Bourgogne, plus âgé d'une année que le roi, faisait

aussi ses premières armes pour son souverain, envers lequel il s'était montré quelquefois hostile. C'était un jeune homme à mine fière ; il dit à son tour :

— Mes armes sont encore neuves et si luisantes qu'elles me font honte ; laissez-nous au moins désirer de les heurter un peu contre les cuirasses bretonnes.

— Que Dieu nous soit en aide, s'écria le connétable ; rester inactifs quand on peut commander à tous ces jeunes courages, serait par trop dur. Et ses yeux parcourant l'horizon semblaient appeler les ennemis pour pouvoir les terrasser.

— J'aime ces nobles impatiences, dit Louis, mais que faire, beau cousin de Bourgogne? Depuis que nous sommes entrés dans ce pays nous ne trouvons que gens épouvantés qui s'enfuient devant nous, villes pacifiques et désolées qui s'ouvrent et nous livrent passage sans résistance. Quant à l'armée du duc, on ne sait ce qu'elle est devenue.

— Mais où se cache donc ce fier duc de Bretagne, et le roi d'Angleterre, ce beau suzerain sans barbe qu'il s'est choisi ? s'écria Robert. Où sont tous ces châtelains de Guienne et de Normandie qu'Henri III devait envoyer au secours de son nouveau et bien-aimé vassal ? Le comte de la Marche et la Comtesse-Reine, ainsi que se fait appeler sa hautaine compagne, devaient, disait-on, lui amener tous les vassaux du roi Henri, pour nous courir sus et nous prendre prisonniers? Où sont-ils, où les trouver pour éprouver leur vaillance si vantée?

— Quelques maraudeurs seulement ont essayé de piller nos bagages embourbés dans des fondrières, dit l'archevêque de Sens.

— Ce sont voleurs de grand chemin et fuyards, plutôt que soldats, interrompit le connétable ; et la corde vaudrait mieux contre eux que l'épée.

— Mais l'armée, reprenait le jeune duc de Bourgogne, que ne se montre-t-elle pour que nous ayons enfin l'honneur de combattre sous les yeux de notre sire le roi ?

— Mes jeunes et bouillants amés et féaux, dit la reine Blanche, votre noble ardeur aura bien d'autres occasions de se déployer pour les intérêts de notre cher royaume ; pour cette fois, la guerre est avortée. »

Les jeunes gens et même quelques vieux chevaliers se regardèrent d'un air chagrin.

— Nous avons appris ce matin que les promesses faites au duc de Bretagne ont toutes été trompeuses. Le roi d'Angleterre, au milieu d'une

cour frivole, plus occupé de fêtes et de plaisirs que de guerre et de politique, n'a rien fait préparer. Vainement Pierre Mauclerc s'est agité, vainement il a traversé la mer pour aller presser Henri d'Angleterre de tenir ses promesses, hommes, argent, vaisseaux, tout manque, et la révolte insensée du duc de Bretagne n'aura point d'autres résultats pour lui que la honte et la confusion qui suivent les folles entreprises quand elles ont échoué.

— Et la guerre est finie, dit Robert avec humeur.

— Patience, mon frère, dit Louis, la glaive sorti du fourreau n'y rentre pas si vite.

— Mais nous n'avons pu combattre et punir le déloyal Mauclerc ! Madame, au moins que cette infâme félonie vous apprenne enfin combien l'indulgence est périlleuse avec des hommes sans cœur et sans foi, que rien ne peut corriger. Il faut sévir. »

C'était le connétable, comte de Montfort, qui parlait ainsi ; le chancelier ajouta :

« Il est bien temps de faire succéder une juste rigueur à la trop grande longanimité dont madame la reine a usé jusqu'ici.

— Mon fils est roi, les décisions lui appartiennent, dit Blanche, en regardant le jeune souverain. C'est à lui maintenant de faire sentir à des vassaux rebelles que le sceptre de France est dans des mains viriles. »

Louis ne parlait pas, il avait écouté les diverses opinions et paraissait réfléchir ; puis s'étant approché d'une table où tout était préparé pour écrire, il ouvrit le conseil en disant :

« Prenez place, messires, et donnez-nous votre avis mûrement délibéré.

« Quel est, dites-le sans haine, mais aussi sans faiblesse, quelle est la punition que doit encourir la déloyauté du duc de Bretagne, pardonné deux fois et manquant deux fois à tous ses serments ? »

Les pairs et les barons se regardèrent entre eux. Quelques-uns avaient toujours été bons et loyaux sujets ; d'autres, tels que le duc de Bourgogne, et bien d'autres, étaient d'une fidélité très-nouvelle, et tous voulurent, dans cette occasion, protester contre la trahison en se montrant implacables envers elle. Les avis furent unanimes.

« Il a mérité la mort, dit le connétable après avoir recueilli les voix, c'est l'avis de tous et le mien. »

Louis ne put s'empêcher de sourire en répétant :

« La mort... cet arrêt est facile à prononcer ; messires, le daim que

Robert poursuivait ce matin dans la plaine avait été par lui condamné à mort, cependant...

— Cependant il vit encore dans les bois, grâce à l'agilité de ses pieds rapides, ajouta Robert.

— Oui, reprit le jeune roi, et le duc de Bretagne ne me semble pas beaucoup plus facile à atteindre.

— Il est vrai, reprit à son tour le chancelier, qui ne s'était point mêlé à la discussion ; cette condamnation serait illusoire sur le moment, car le duc aura soin de se tenir à l'écart.

— Il en est une qui peut l'atteindre partout, sire ; qu'à son de trompe il soit publié dans tout le royaume une déclaration ainsi conçue :

« Pierre de Dreux, jusqu'ici duc de Bretagne, a perdu par justice le « bail de sa terre pour cause de forfaiture envers son seigneur le « roi, et désormais ses barons et ses vassaux sont déliés de leur « féauté. »

— Nous signerons tous cette déclaration. C'est justice, s'écrièrent les comtes de Blois, de Nevers, de Nesle, le duc de Bourgogne et tous les seigneurs présents au conseil, et puissent être ainsi punis tous ceux qui à l'avenir trahiraient leur suzerain !

— Cette punition est bien dure, dit Louis après un moment de silence et de réflexion.

— Elle est dans toutes les règles de l'équité, dit Blanche d'une voix ferme.

— Elle n'est que trop douce, ajouta le connétable.

— Et cependant, reprit le jeune roi, déjà plein de mansuétude, mieux vaudrait la mort ; elle ne tue que le corps, et la dégradation flétrit l'âme par le découragement.

— Eh bien, qu'à cela ne tienne, la mort ! dit le connétable ; aussi bien n'y a-t-il que la mort qui puisse empêcher Pierre Mauclerc d'être traître et félon.

— La mort, la mort ! dirent à leur tour le sire de Nesle et le comte de Nevers.

— La mort, quand on aura pu le saisir, dit en souriant le jeune duc de Bourgogne.

— Oui, répondirent les autres, la mort partout où on pourra l'atteindre.

— Que Dieu l'éloigne de nous, » murmura Louis.

A ce moment, Robert qui, trop jeune pour faire partie du conseil, s'était avancé au bord de la tente, s'écria :

« Par Saint-Georges, voici venir un cavalier dont le cheval court encore mieux que mon daim de ce matin. Il semble voler.

— D'où vient-il ? dit Hugues de Bourgogne, en s'avançant auprès de Robert.

— Il vient de sortir de la lisière du bois. Les sentinelles du quartier du comte de Nevers lui ont refusé l'entrée de la barrière, il l'a franchie d'un bond.

— Elle est bien haute pourtant, dit le comte de Nevers, s'approchant à son tour.

— Les soudoyers s'avancent au-devant et veulent lui barrer le chemin... mais quelles paroles magiques a-t-il dit? les rangs s'ouvrent devant lui, les barrières s'abaissent, on le laisse venir. Son coursier tout couvert de poussière se dirige vers nous.

— C'est sans doute un messager de l'ennemi.

— Un messager ? répétèrent tous ceux qui étaient restés assis autour de la table du conseil.

— Non, continua le jeune Robert, abritant ses yeux de sa main pour mieux voir. L'inconnu porte une corde roulée autour de son cou, c'est un suppliant; sa tête est désarmée; comme il est pâle!... Dieu ! cet écusson brodé, cette cotte de mailles... mon frère, c'est le duc de Bretagne !

— Le duc de Bretagne ! s'écrièrent ensemble la reine, son fils et tous ceux qui l'entouraient ; et tous, quittant la table du conseil, accoururent à l'entrée de la tente au pied de laquelle un homme échevelé, défait, portant sur son visage les marques d'un profond abattement, descendait d'un cheval haletant, couvert d'écume et de poussière.

— C'est Pierre Mauclerc lui-même, balbutia la reine, tandis qu'il montait la petite éminence sur laquelle la tente était dressée.

— C'est lui! c'est le duc de Bretagne ! qui l'aurait pu croire ? » Tous les seigneurs se regardèrent entre eux et leurs visages étaient sinistres.

« Il vient au devant de sa sentence; c'est Dieu qui nous le livre, » dit l'implacable connétable.

Pierre arrivait lentement, tout son corps semblait tremblant ; était-ce crainte, fatigue ou sentiment de honte?

Quand il fut près du roi :

« C'est moi, dit-il, me voilà. »

Et se jetant aux pieds du jeune roi, il resta comme anéanti devant lui. L'émotion lui avait coupé la voix ; une terrible émotion de coupable devant son juge.

— Qui vous amène ici? murmura Louis.

— La honte, le repentir, le regret... ils m'ont abandonné ceux qui m'avaient flatté de leurs faveurs et séduit par leurs vaines promesses, et me voilà seul et délaissé. Tout m'a manqué; je viens me remettre entre vos mains; faites de moi ce qu'il vous plaira. Mon ennemi vaudra peut-être mieux pour moi que mes amis. »

Louis et Blanche se regardèrent. Une larme de miséricorde brilla dans leur paupière.

Le roi pourtant garda le silence; chacun attendait avec une involontaire anxiété ce qui allait arriver. Les cœurs battaient dans les poitrines.

« Mauvais traistre, dit le jeune souverain d'une voix émue et pleine de clémence, encore que tu aies mérité mort infasme par ta déloyauté, ores te pardonne. »

Et l'ayant relevé, il lui donna le baiser de paix.

« Les bons seront éternellement dupes de leurs bons sentiments, murmura l'archevêque de Sens au comte de Montfort. Si Pierre Mauclerc est repentant, Dieu le sait. Mais certes il est habile.

— Bel exemple à donner à tous ceux qui voudront se révolter! dirent plusieurs voix mécontentes, parmi lesquelles dominait celle du connétable.

— Je te pardonne, répéta le roi. Le Seigneur n'a-t-il pas dit de pardonner à son frère jusqu'à septante fois? ajouta-t-il en regardant ses barons. Mais, continua-t-il en s'adressant de nouveau au duc, si grande que soit la clémence, elle ne peut soustraire le coupable aux justes peines qu'il a volontairement encourues.

— Ordonnez, dit le duc, ma vie, mes biens, tout est à vous.

— Ta vie est à Dieu, lui seul en doit ordonner, et puisse-t-il te la faire longue pour que tu répares tes fautes! Tes biens, ils sont à tes enfants qui peut-être seront fidèles, » reprit le roi...

S'étant recueilli quelques instants, il ajouta :

« Pierre Mauclerc, pour racheter tes fautes et tes péchés, tu iras en Terre-Sainte servir ton Dieu l'espace de cinq années au moins. Et puisse-t-il te pardonner comme je te pardonne à cette condition!

— Amen, dit Pierre.

— Quant à tes biens, tu n'en auras que la tutelle jusqu'à la majorité prochaine de tes enfants, et deux villes où nous laisserons une garde suffisante me répondront de la sincérité de ton repentir. »

Les barons se regardèrent avec étonnement; la sagesse profonde

de cette sentence avait changé leur mécontentement en admiration.

« Amen, amen, que ta volonté soit faite, je m'y soumets en toute reconnaissance, et que Dieu te bénisse pour ta miséricorde ! » s'écria Pierre Mauclerc embrassant les genoux de son jeune souverain.

Blanche regardait son fils avec une indicible tendresse et remerciait Dieu dans son cœur en le voyant si sage et si miséricordieux.

Le jour s'acheva par un festin de réconciliation, et le lendemain Blanche et Louis, heureux de cette paix, se dirent :

« Pourtant tout n'est pas fini maintenant, et j'ai besoin de tous ces cœurs vaillants qui m'entourent ; il nous faut songer à faire aussi rentrer dans l'obéissance le comte de Champagne qui, nous croyant occupé, s'est aussi révolté. Marchons contre lui, et malgré vos bouillants courages, puissions-nous, comme ici, conclure la paix sans avoir commencé la guerre !

— Marchons, et vive le roi mon frère ! quoiqu'il soit trop bon, » dit Robert.

Anna Marie.

(*La suite à un numéro prochain.*)

QUESTION DES LIEUX SAINTS.

A peine appelé à la succession de saint Pierre, Pie IX tourna ses regards vers Jérusalem. Elevée à la dignité patriarcale au Ve siècle, en la personne de Juvénal, l'Eglise dont saint Jacques-le-Mineur fut le premier évêque était demeurée veuve depuis la fin du XIIIe siècle. On sait que c'est l'époque où les croisés, après avoir soutenu pendant quatre-vingt-huit ans le royaume qu'ils avaient fondé là où fut celui de David, et après s'être maintenus pendant cent quatre-vingt-douze ans dans leurs conquêtes en Palestine, en furent totalement dépouillés par la dynastie des Mamelouks Baharites qui régnaient alors en Egypte. Le dernier patriarche de Jérusalem, Jean de Gresli, qui s'était retiré à Ptolémaïs, fut forcé, en 1287, de leur céder cette place.

Dans sa haute et intelligente sagesse, Pie IX jugea que la défense des droits de la catholicité à la possession des lieux saints exigeait la cessation de ce long veuvage. Une allocution prononcée par le souverain Pontife, dans un consistoire tenu à Rome, le 4 octobre 1847, annonça au monde chrétien que le Saint-Siége venait de prendre une résolution qui proclamait sa sollicitude paternelle pour des intérêts aussi sacrés. « Dès les premiers jours de notre pontificat, disait le Pape, nous n'avons rien eu de plus pressé que de chercher à rétablir sur son siége le patriarche de Jérusalem du rite latin. Or, maintenant qu'avec l'aide de Dieu, et selon notre vœu le plus cher, nous voyons que tous les obstacles sont levés et que rien ne s'oppose plus à ce que le patriarche puisse lui-même prendre le gouvernement de son Eglise, nous avons résolu, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le bien des fidèles, de réaliser sans plus tarder ce vœu de notre cœur. »

Le choix de l'élu de la papauté au patriarcat appelé à renaître ne

pouvait manquer d'être le complément de la mûre pensée qui avait présidé à cette restauration : il se fixa sur un jeune et courageux missionnaire, initié par la pratique de l'Orient à la connaissance des idiômes qu'on y parle et de l'état religieux de ces contrées. Deux blessures, un coup de poignard et un coup de lance reçus au service de Dieu de la main du fanatisme musulman, attestent glorieusement le zèle de Mgr Valerga pour la propagation de la vraie foi. Il n'eut pas plutôt pris possession de son siége, qu'il eut occasion de mesurer l'étendue des devoirs que lui imposaient les usurpations des schismatiques sur les Lieux Saints, confiés à sa vigilance pastorale : il reconnut combien il était urgent de mettre un terme à des envahissements qui ne tendent à rien moins qu'à expulser les catholiques de tous les sanctuaires de Jérusalem et de Bethléem. Le secours qu'il devait naturellement réclamer, c'était celui de la puissance protectrice des Lieux Saints depuis Charlemagne, de notre France, qui joua dans les croisades le beau rôle attesté par l'histoire, et chanté par Le Tasse : *Prima i Franchi mostrarsi ;* il s'adressa donc à la nation constituée gardienne du théâtre de la rédemption du genre humain par une tradition de dix siècles et par les traités les plus incontestables.

Après un séjour de plusieurs mois à Paris, Mgr Valerga vient d'en repartir, emportant la promesse que notre gouvernement ne laisserait pas périmer entre ses mains les titres précieux de notre patrie à une protection qui est, d'ailleurs, la base de notre ancienne influence en Orient, et de celle que nous y pouvons encore exercer, en dépit des changements survenus dans l'équilibre européen. Nous ne nous dissimulons pas que l'autorité du nom français ne pèse plus de son antique poids dans la balance diplomatique à Constantinople. En permettant à l'Angleterre de fonder la puissance dont elle écrase aujourd'hui le monde, et à l'empire russe de prétendre sérieusement à la réalisation des plans légués par Pierre Ier, l'état révolutionnaire sous lequel la France s'affaisse depuis soixante ans a considérablement modifié la nature des rapports des cabinets chrétiens avec la Sublime-Porte. Notre amour-propre national ne nous aveugle pas sur notre position amoindrie en Orient, et nous ne fermons pas les yeux à la lumière pour ne pas voir que la prépondérance politique y appartient actuellement à la puissante rivalité qui représente le schisme et l'hérésie, intervenant dans la vieille lutte du Christianisme

contre le mahométisme, arrivé à son déclin et entraînant dans sa ruine l'empire turc, dont il est le fondement. Mais en appréciant la situation de l'Orient à son point de vue intrinsèque, en même temps que par sa face extérieure, à côté de l'aveu que nous venons d'écrire avec une indépendance de jugement qui témoigne, sous une plume française, d'un amour sincère de la vérité, nous devons dire que si l'étoile de la nation officiellement protectrice du catholicisme a pâli dans ces régions, depuis plus d'un demi-siècle, l'influence du catholicisme lui-même, durant la même période de temps, s'y est infiltrée dans une proportion consolante. Les adversaires de ce progrès sont forcés d'en convenir eux-mêmes. Nous avons entendu à Constantinople un Anglais, qui connaissait intimement l'Orient pour l'avoir habité presque toute sa vie, quoique protestant lui-même, désabuser devant nous des protestants allemands sur la propagation des lumières chrétiennes dans ce pays par les *Méthodistes*, et déclarer expressément que *les véritables civilisateurs de la Turquie, ce sont les Lazaristes français.* Dans les négociations déjà entamées avec la Porte ottomane, pour obtenir qu'il soit fait justice des attentats des schismatiques aux droits des catholiques sur les Lieux Saints, notre gouvernement trouve donc, comme point d'appui, une compensation à l'affaiblissement de notre action politique extérieure dans l'effet moral incontestablement produit, parmi les populations de l'empire turc, par le dévouement à l'amélioration du sort de l'humanité, sans distinction de foi religieuse, qu'elles admirent chez les missionnaires, et qui leur fait voir des anges dans nos héroïnes de la charité. Quoique notre flotte n'ait figuré qu'en serre-file dans l'intervention maritime prêtée au divan par les cabinets anglais et français, pour soustraire la Turquie aux exigences de la Russie, à propos des réfugiés hongrois, nous pouvons, cependant, nous prévaloir auprès du gouvernement de Sa Hautesse du service que nous lui avons rendu en cette circonstance. Mais les griefs dont nous réclamons le redressement étant ceux de la catholicité tout entière, l'autorité de la France, portant la parole à Constantinople, dans la question des Lieux Saints, doit surtout se fonder sur sa qualité, authentiquement établie par les traités les plus solennels, de mandataire des deux cents millions d'âmes qui professent, sur la surface du globe, la religion dont les droits sont foulés aux pieds, aux lieux mêmes d'où la terre a reçu les bienfaits de la civilisation, née du sacrifice du Golgotha.

Ce n'est pas distraire l'opinion publique de la préoccupation du mouvement qui ébranle aujourd'hui l'ordre social en Europe, que de lui en montrer le berceau menacé de devenir la proie des ennemis de la pureté traditionnelle de sa source religieuse. Mais avant d'exposer, par un parallèle des droits de la catholicité et des prétentions du schisme, la légitimité des premiers et la fausseté des secondes, nous allons raviver du souvenir de nos impressions personnelles de pèlerin de Jérusalem la description, si bien tracée par tant de plumes aussi exactes qu'éloquentes, des lieux objets du litige dont nous nous occupons ici. Commençons d'abord par jeter un coup d'œil sur les vicissitudes éprouvées par Jérusalem depuis l'époque patriarcale jusqu'à nos jours.

Il n'est pas une ville sur la terre qui puisse se glorifier de porter un nom plus universellement populaire que celui de la cité où s'est accompli l'événement qui a renouvelé la face du monde, la rédemption de l'humanité par le Verbe de Dieu fait homme, pour payer de son sang la rançon de notre déchéance originelle. Il n'est pas de langue parlée par les hommes dans laquelle le nom de Jérusalem n'ait été prononcé. L'Eglise, instituée par le divin Messie pour diriger, jusqu'à la consommation des siècles, la race régénérée d'Adam dans la voie de ses destinées immortelles, a commencé à Jérusalem. C'est de Jérusalem que ceux à qui Jésus-Christ avait dit : *Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ*, se sont élancés à cette sublime conquête, et que la *bonne nouvelle* s'est répandue sur les nations comme une rosée fécondante. C'est à Jérusalem qu'a été tenu le premier des conciles, sous la présidence de l'apôtre dépositaire de la promesse évangélique d'être la pierre fondamentale de l'Eglise. Jérusalem est le point de départ et le centre primitif du rayonnement de la foi catholique jusqu'aux extrémités du monde ; elle a été appelée à bon droit la nourrice des prophètes et l'institutrice des apôtres ; elle est enfin, pour nous servir de l'heureuse expression de M. Poujoulat, dans son éloquente *Histoire de Jérusalem*, la mère religieuse du genre humain.

L'opinion la plus générale fait remonter l'origine de Jérusalem à une époque antérieure au temps d'Abraham ; et la critique ne nous paraît pas fondée à nier l'identité de Jérusalem et de Salem, dont le roi prêtre du Très-Haut, Melchisédech, bénit le libérateur de Lot lorsqu'il revenait vainqueur de Chodorlahomor et de ses alliés. C'est

quand elle fut occupée ensuite par les Jébuséens, descendants de Jébus, fils de Chanaan, que Salem prit le nom de Jérusalem. La conquête de la Terre Promise par Josué n'expulsa pas les Jébuséens de la forteresse qu'ils avaient bâtie sur le mont Sion, et les enfants de Benjamin et de Juda ne s'établirent que dans la ville basse de Jérusalem, située sur les confins des territoires de ces deux tribus. Ce furent les armes de David qui mirent Israël en possession de la forteresse jébuséenne. Ce grand roi éleva sur le mont de Sion un palais dont il fit sa demeure et le tabernacle qui reçut l'arche d'alliance. Salomon donna le mont Moriah pour piédestal au temple majestueux qu'il érigea à la gloire de Dieu, et la magnificence du fils de David se déploya dans la construction de trois palais ajoutés à celui dont son père avait orné la montagne de Sion. Jérusalem fut prise et pillée par Sésac, roi d'Egypte, sous Roboam, fils et successeur de Salomon. Le souvenir de cette humiliation imprimée au front coupable de l'indigne héritier de David est gravé, comme il est écrit au troisième *Livre des Rois*, sur un bas-relief d'un des palais dont les ruines subsistent aux bords du Nil, à Karnac. Un siècle et demi plus tard, Joas, roi d'Israël, saccagea encore la capitale de Juda. Elle fut détruite de fond en comble par Nabuchodonosor, ministre de la justice divine, qui n'épargna pas même le temple fondé par Salomon, quatre cent soixante-dix ans auparavant. C'est alors que Jérémie fit entendre ses déchirantes *Lamentations* sur les débris de la cité renversée en punition de la séparation qui avait scindé la nation juive en deux royaumes. Sous la protection de Cyrus, la ville et le temple renaquirent de leurs décombres. Le passage d'Alexandre à Jérusalem, qui se serait soumise au héros macédonien et aurait eu à se louer de sa générosité, n'est attesté que par Josèphe, dont le témoignage n'est pas incontestable. Mais la vraisemblance de son récit supplée à ce qui manque au fait en authenticité historique. L'an 324 avant l'ère chrétienne, Jérusalem fut surprise et pillée par Ptolémée, fondateur de la dynastie des Lagides en Egypte. Elle devint ensuite tributaire du royaume taillé aux Séleucides dans le démembrement de l'empire d'Alexandre par Séleucus Nicator. Un successeur de ce roi, Antiochus IV, improprement surnommé Epiphane, ravagea Jérusalem et profana le temple en y plaçant la statue de Jupiter olympien. Le patriotisme intrépide des Machabées fut le bouclier de Jérusalem contre l'ambition du royaume affaibli de Syrie. Mais quand

Pompée eut renversé la digue qui s'opposait au débordement de la puissance romaine sur l'Orient, le vainqueur de Mithridate entra triomphant dans Jérusalem, à la faveur de la division qui s'était introduite au sein de la famille des Machabées, parvenue à la royauté. Les trésors du temple, respectés par Pompée, furent la proie de Crassus. Le sceptre du dernier asmonéen n'était plus qu'un hochet aux mains d'un vieillard quand la protection romaine le transmit à Hérode, fils d'un des officiers qui environnaient ce trône, toléré pour quelque temps encore, grâce à son insignifiance, par les maîtres du monde.

Tandis qu'Hérode enrichissait Jérusalem de magnifiques monuments, une humble crèche devenait, dans une grotte obscure de la petite ville de Bethléem, le berceau de la régénération religieuse, morale et intellectuelle, promise à l'humanité. Un fils d'Hérode, successeur du nom et d'une partie du royaume de son père, joua le rôle que l'on sait dans la sublime *passion* qui se termina sur le Calvaire, par le sacrifice réconciliateur de la terre avec le ciel. Mais la cité déicide devait payer la dette de l'expiation prédite, et, confirmant par leur aveuglement la vérité et la sagesse des paroles évangéliques, les Juifs attirèrent sur leur patrie la ruine annoncée à tout royaume divisé contre lui-même. Après avoir chassé de Jérusalem leur roi Agrippa, petit-fils d'Hérode-le-Grand, ils se soulevèrent contre les Romains. Vespasien ne tarda pas à paraître aux portes de leur capitale, que son fils Titus anéantit, l'an 71 de l'ère chrétienne, après un des plus horribles siéges dont l'histoire garde le souvenir. Mais ce peuple, que Moïse a si bien caractérisé en le nommant *durissimæ cervicis populus*, avait effectivement la tête trop dure pour comprendre les leçons de la Providence. Il fallait qu'il fût exterminé, et il provoqua l'accomplissement suprême de son sort en protestant une dernière fois par les armes contre la domination romaine. Ælius Adrien, qui régnait alors, effaça de la carte de son empire jusqu'au nom de Jérusalem, à laquelle il substitua une ville nouvelle qu'il appela *Ælia Capitolina*, et dont il défendit l'entrée aux Juifs sous peine de mort, à moins que ce ne fût pour y pleurer sur la tombe de leur nationalité.

De la conversion de Constantin à la religion inaugurée à Jérusalem date la réparation des outrages faits, par le paganisme, aux lieux témoins de la scène de notre rédemption. Sainte Hélène exécuta les

ordres de son fils en érigeant une église sur le berceau et une autre sur le tombeau de l'Homme-Dieu. La honte que Julien-l'Apostat recueillit de la tentative de reconstruire le temple de Jérusalem prouva que, fût-on l'arbitre temporel du monde, on ne saurait s'inscrire en faux contre les immuables décrets rendus *là où se peut tout ce qui se veut*, pour parler la belle langue de l'Homère catholique :

Colà dove sipuò te ciò che si vuole.

Les annales du quatrième siècle ne sont pas sans offrir le spectacle des plus sublimes vertus, à côté de ce règne insensé prévu par cette exclamation de saint Grégoire de Nazianze, condisciple de Julien à l'école d'Athènes : *Quel monstre nourrit l'empire romain !* Tandis que saint Antoine fondait la vie monastique en Egypte, saint Hilarion léguait à la postérité les mêmes exemples en Palestine, et les dernières années de ce même siècle virent saint Jérôme, à Bethléem, élever à sa plus haute expression la sanctification de la solitude.

En 615, Jérusalem fut prise par un lieutenant de Cosroës II, roi de Perse. L'église bâtie sur le saint tombeau par l'ordre de Constantin et par les soins de sainte Hélène fut brûlée. Les solitaires de la Palestine devinrent la proie du vainqueur, et quatre vingt-dix mille prisonniers chrétiens furent achetés par les Juifs de la Judée pour être égorgés. Le bois de la vraie croix avait été aussi un des trophées de la victoire de Cosroës. Mais son fils Siroës fut vaincu à son tour par l'empereur Héraclius, qui reconquit l'instrument précieux de notre salut, et le reporta lui-même au Calvaire sur ses épaules. La fête de l'Exaltation de la croix est la commémoration de ce pieux triomphe. Une vaillante résistance, inspirée par le courage du patriarche Sophronius, fut impuissante à préserver Jérusalem du sort que les premières ardeurs du zèle belliqueux des sectateurs de Mahomet firent subir à la Syrie. Les armes du calife Omar ouvrirent à l'islamisme, en 636, les portes de la cité sainte. Le joug musulman ne s'allégea pas pour elle lorsqu'à la domination des Ommiades succéda celle des Abbassides et des Fatimites. Les incursions des Turcs à travers l'Asie atteignirent aussi Jérusalem, qui souffrit de la lutte des Seldjoucides avec les Fatimites. Au commencement du XIe siècle, elle fut horriblement maltraitée par un calife de cette dernière dynastie, l'insensé et féroce Hakem, fils d'Aziz.

Les Turcs, convertis au Coran trois siècles et demi après la mort de l'auteur de cette parodie sensualiste de nos Saintes Ecritures, avaient fait une large brèche à l'empire arabe fondé par les califes successeurs de Mahomet, lorsque se préparait en Europe la grande réaction de l'occident chrétien contre l'orient musulman. Les califes fatimites du Caire, passagèrement dépossédés de Jérusalem par les Turcs, y avaient depuis peu replanté leur drapeau lorsque fut atteint le but de la première croisade. On sait comment la délivrance de la cité sainte amena la fondation d'un royaume catholique et français en Palestine. Mais la royauté latine de Jérusalem n'était qu'une oasis chrétienne au milieu des déserts de l'islamisme, dont les sables devaient nécessairement finir par la recouvrir. Aussi sa durée ne fut-elle que de quatre-vingt-huit ans, sous neuf rois, qui, eussent-ils été tous doués des hautes qualités de Godefroy de Bouillon, n'en auraient pas moins succombé à une tâche au-dessus des forces humaines. Le dernier de ces rois, Guy de Lusignan, tomba entre les mains du grand Saladin, exterminateur des chrétiens à la bataille de Tibériade. La même année, 1187, le fondateur de la dynastie des Ayoubites en Egypte acheva la conquête de la Palestine, par la prise de Jérusalem, qui redevint esclave de la barbarie musulmanne. La chrétienté tressaillit de douleur à cette affreuse nouvelle, et le pape Urbain III en mourut de chagrin. L'empereur Frédéric II fit une vaine apparition à Jérusalem en 1229 : car de quelle autre nom appeler la convention par laquelle les ennemis de la foi chrétienne tolérèrent, pendant deux jours, la présence dans la ville sainte de cet étrange époux de l'héritière du royaume fondé par les croisés? Entrant sous le poids de l'excommunication du vicaire de Jésus-Christ dans l'Eglise de la Résurrection, tendue de noir, et frappée d'interdit par le patriarche Gérold, l'indigne prétendant à la couronne des successeurs de Godefroy de Bouillon fut obligé de la prendre sur l'autel et de se la mettre lui-même sur la tête. Qu'était d'ailleurs la possession de la malheureuse ville acquise aux Francs par Frédéric à la condition qu'ils ne la relèveraient pas de ses ruines? L'expédition de Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, enhardit les chrétiens, en 1239, à enfreindre cette humiliante condition : mais leur tentative d'indépendance fut cruellement réprimée par le glaive musulman. Quelques années plus tard, la domination égyptienne inaugura par le ravage et par le massacre sa rentrée à Jérusalem. Le sultan du

Caire avait chargé de cette mission de destruction les hordes féroces des Karismiens, que Gengis-Khan avait poussées en Syrie, en les chassant des bords de la mer Caspienne. Nous avons déjà rappelé, au commencement de cet article, que les chrétiens furent définitivement expulsés de la Terre-Sainte, à la fin du XIII[e] siècle, par les mamelouks Baharites, dont la dynastie s'était substituée à celle des Ayoubites. Mais l'Europe, qui a reçu de Jérusalem la religion mère de notre civilisation, lui doit aussi le mouvement imprimé à l'ordre social par les croisades. A la fin du XIV[e] siècle, la possession de l'Egypte, avec ses dépendances, passa de la dynastie des mamelouks Baharites à celle des mamelouks circassiens. Enfin, en 1517, Sélim I[er] réunit l'Egypte et la Syrie à l'empire ottoman; et, depuis cette date, Jérusalem n'a cessé de recevoir la loi de Constantinople, excepté durant la tentative de renouvellement de l'envahissement de la Syrie par l'Egypte, que nous avons vue de nos jours, et à la faveur de laquelle l'Angleterre, profitant de l'impéritie de la politique qui a fait jouer à la France le rôle de dupe de Méhémet-Ali, a porté une grave atteinte à notre influence en Orient.

Quand on arrive de Jaffa à Jérusalem, après avoir traversé la vallée de Térébinthe et franchi le torrent où le jeune David choisit les cinq pierres très-polies [1] avec lesquelles il marcha à la victoire qu'il remporta sur le géant philistin, on gravit pendant une heure environ des montagnes horriblement stériles, dont les rochers sont disposés comme les gradins d'un amphithéâtre romain. Parvenu au sommet de ces hauteurs désolées, le pèlerin aperçoit tout à coup devant lui, à une demi-heure de marche de cheval, une ligne de murs gothiques flanqués de tours carrées; c'est Jérusalem : *Ecco apparir Gierusalem si vede!* A la vue du spectacle qui frappe ses yeux, il éprouve la même impression que celle qui s'empara des croisés, à la même place, le 7 juin 1099; et il lui est impossible de ne pas répandre des larmes, comme leurs historiens rapportent qu'il en ont répandu : *Ubi vero ad locum ventum est unde ipsam turritam Jerusalem possent admirari, quis quam multas ediderint lacrymas digne recenseat?* Il est un livre qui ne permet pas qu'on reparle de Jérusalem en d'autres termes que ceux dont son auteur s'est servi, parce que, dans son récit, le mot propre et juste reproduit tout ce qu'il a vu, tout ce qu'il a

[1] *Elegit sibi quinque limpidissimos lapides de torrente.* (Regum liber I, cap. 40.)

senti, en un style dont la teinte poétique n'est jamais que le relief de la plus parfaite exactitude de description. M. de Chateaubriand, dans l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, a exprimé, avec cette vérité qui est partout sous sa plume, dans la peinture des Lieux Saints, le sentiment dont nous avons été pénétré en contemplant le squelette de cette ville silencieuse au milieu de la solitude : « Quand je vivrais mille ans, a-t-il dit, jamais je n'oublierai ce désert qui semble respirer encore la grandeur de Jéhovah et les épouvantements de la mort. »

Pour suivre l'ordre dans lequel se sont accomplis les faits miraculeux dont le souvenir demeure attaché aux sanctuaires que nous aidons ici le lecteur à se représenter fidèlement, nous le conduirons d'abord à Bethléem. Du sépulcre au berceau du Sauveur, il n'y a que deux petites heures de marche à cheval. Chemin faisant, on passe devant un grand couvent de caloyers, entouré d'oliviers, appelé le couvent de Saint-Elie. On aperçoit ensuite, à droite, le dôme du tombeau d'un santon, élevé par les Turcs, et qui porte improprement le nom de *tombeau de Rachel*, sans doute parce qu'il occupe, sur le territoire de l'antique Rama, la place du monument dressé par Jacob sur le sépulcre de la mère de Joseph et de Benjamin. L'aspect de la ville où naquit le divin Fils de Marie contraste avec celui que présentent les lieux témoins des douleurs de la *Passion :* une végétation dont la verdure réjouit l'œil remplace autour de Bethléem la stérilité qui environne Jérusalem. Aussi la patrie de David s'appelat-elle d'abord Ephrata, *fertilité,* avant de se nommer Bethléem. Cette petite ville, construite sur un monticule qui domine une vallée, n'est aujourd'hui qu'un amas de masures arabes. Le couvent des religieux de l'ordre de Saint-François, qui veillent à la garde du saint berceau, offre une masse imposante de bâtiments, dont l'apparence extérieure a quelque chose de celle d'une forteresse ; il tient par une cour fermée de hautes murailles à l'église qui, en dépit des destructions et des réparations qu'elle a subies depuis son érection primitive par sainte Hélène, conserve des marques architectoniques de son origine constantinienne. Les deux rangs de colonnes corinthiennes qui ornent la belle et spacieuse nef remontent évidemment à cette date. La remarquable charpente de l'église, avec sa couverture de plomb, provient d'une restauration exécutée au XVe siècle ; commencée en 1478, par un religieux d'une illustre famille napolitaine, elle a été achevée aux frais

du duc Philippe de Bourgogne, dont le cœur a été déposé près de la dépouille mortelle de Godefroy de Bouillon, dans l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem. Cette nef est séparée des trois autres branches de la croix latine, que forme l'église de Bethléem, par un mur élevé en face du chœur. C'est la barbarie schismatique, usurpatrice des monuments, témoignages de la foi catholique de Constantin, qui a détruit ainsi l'unité de cette œuvre de la piété de sa mère. Les murs offrent des restes des mosaïques, accompagnées de passages de l'Evangile tracés en caractères grecs et latins, qui les ornaient autrefois. Sous le chœur est placée la chapelle souterraine, taillée irrégulièrement dans le roc pour renfermer l'étable et la crêche, sanctifiés par la naissance de notre Rédempteur. La place où le Verbe s'est fait chair, pour habiter parmi nous, était marquée, quand nous avons eu l'ineffable bonheur de nous y humilier dans la prière, par une étoile d'argent, qui rappelait celle des rois mages et sur laquelle on lisait : ***Hic de virgine Maria Jesus-Christus natus est.*** Le vol récent de ce gage *latin* des droits des catholiques à la possession des Lieux Saints est le plus audacieux des attentats profanateurs commis par les Grecs schismatiques. Les parois et le pavé de cette grotte, qui n'est éclairée que par la lumière des lampes que la main de la dévotion y entretient perpétuellement, sont revêtus en marbre, et cet hommage à la sainteté de ce lieu vénéré est attribué à sainte Hélène. L'emplacement de la crêche est au-dessous du niveau de la grotte, et on y descend par deux degrés. Les sentiments et les pensées qui surabondaient dans notre esprit ne nous ont permis que d'entrevoir quelques tableaux, qui sont au nombre des ornements de ce sanctuaire, et qui nous ont paru appartenir aux écoles italienne et espagnole. On ne saurait rendre quelque chose de l'émotion dont on est saisi, qu'en disant, comme a dit le père Néret, dans une de ces *Lettres* si bien appelées *édifiantes :* « Cela excite en votre âme des choses qui se font beaucoup mieux sentir qu'on ne peut les exprimer. »

De la chapelle de la Nativité on descend dans une chapelle encore plus souterraine ; elle est consacrée au souvenir traditionnel de la sépulture des Innocents et elle conduit à la grotte de saint Jérôme, où on voit, à côté de son tombeau, ceux de saint Eusèbe, de sainte Paule et de sainte Eustochie.

Mais revenons à Jérusalem. L'enceinte de cette ville consiste en un carré long de murs terminés en créneaux et flanqués de tours

carrées. La circonférence de cette enceinte, dont les plus grands côtés courent d'orient en occident, est de cinq mille six cents pas environ. La ville juive était assise sur les trois monts de Sion, d'Acra et de Moriah; et le Golgotha, qui est une petite croupe de la montagne de Sion, était hors de l'enceinte de l'ancienne Jérusalem, tandis que le tracé des murs actuels ne comprend pas cette montagne et embrasse le Calvaire. On raconte que c'est contre l'intention de Soliman II, qui fit élever ces murs au XVI[e] siècle, que la montagne de Sion fut laissée hors de leur circuit; et on ajoute que l'architecte paya de sa tête cette désobéissance à la volonté du sultan. Cette enceinte est percée de sept portes, dont une, la *porte dorée*, située à l'orient, a été mûrée par les Turcs, parce qu'une de leurs prédictions annonce que les Chrétiens prendront un jour la ville par là. Cette porte donne sur la vallée de Josaphat, qui sépare la ville de la montagne des Oliviers. La population de Jérusalem est d'environ vingt mille habitants, sur lesquels on compte à peine deux mille chrétiens; le reste se partage en huit mille juifs et dix mille mahométans à peu près. Ecrasées sous les terrasses ou sous les dômes massifs qui leur servent de toits, les maisons qu'habite cette population sont lourdes, basses et sombres. On ne saurait, sans l'avoir vue, se faire une idée de la tristesse de l'aspect de Jérusalem.

Les pèlerins reçoivent une hospitalité offerte avec la plus charitable courtoisie au couvent du Saint-Sauveur, dont le supérieur a le titre de père révérendissime, gardien du Saint-Sépulcre et *custode* de Terre-Sainte. Par suite d'abus qui s'étaient introduits, en ces dernières années, dans la réception de cette hospitalité, elle est donnée aujourd'hui dans une petite maison appelée *Casa-Nuova*, que les religieux ont fait construire, pour cet usage, à côté de leur couvent. Une lettre de bienveillante recommandation du ministre général de l'ordre de Saint-François nous valut l'honneur d'une dérogation à cette mesure en notre faveur, honneur que nous ne mentionnons ici que parce que nous lui avons dû celui d'occuper, dans l'intérieur du couvent, avec le jeune compagnon de notre pèlerinage, la chambre où a logé M. de Chateaubriand. Sur la porte de cette chambre, qui donne sur une petite cour solitaire, est toujours écrit le nom de John Gordon, que l'illustre auteur de l'*Itinéraire* y a lu en 1806. L'entrée du couvent est sous une partie voûtée de la rue par laquelle on y

arrive. Une voûte conduit aussi à l'escalier qui monte au cloître, lequel communique par un vestibule à l'église qui est petite, mais jolie. Le couvent est bâti fort irrégulièrement et touche, par ses jardins, aux murailles de la ville.

Le prétoire de Pilate était situé dans la partie de la ville voisine du mont Moriah, sur lequel resplendissait le temple. A la place du prétoire romain nous avons trouvé une caserne turque ; et, avec la permission d'un officier des troupes ottomanes, il nous a été donné de contempler de la fenêtre d'une des chambrées de cette caserne la mosquée d'Omar, que les Musulmans ne vénèrent guère moins que les mosquées de la Mecque et de Médine, et dont l'approche est interdite à tout chrétien sous peine de mort. Construite au VIIe siècle, par ordre du chef de la dynastie des califes ommiades, cette mosquée est un témoignage de la servitude de Jérusalem sous le joug mahométan. Convertie en église par les croisés, elle a été rendue par Saladin à sa destination première. C'est un monument octogone, surmonté d'une lanterne également octogone, recouverte elle-même d'un dôme. Une flèche terminée par un croissant domine tout l'édifice, dont les murs extérieurs, revêtus de briques peintes de couleurs diverses, produisent un brillant effet. La mosquée s'élève au milieu d'un parvis, exhaussé par un autre parvis plus grand, qu'environnent douze portiques irréguliers ; le tout présente un type élégant de l'architecture arabe.

Un arc, que la tradition donne pour un reste de la maison de Pilate, et au-dessus duquel serait encore la fenêtre d'où il dit aux Juifs, en leur montrant le Messie couronné d'épines : *Ecce homo*, surmonte la *Voie douloureuse* à son point de départ : ainsi est nommée, dans toutes les relations des pèlerins, le chemin qu'a suivi, en montant du prétoire au Calvaire, sous le poids de sa croix, le Rédempteur du genre humain. La distance qu'il a parcourue, de l'arc de l'*Ecce homo* au haut du Golgotha, en nous laissant pour adieu terrestre ce sublime exemple de résignation aux peines de la vie, est d'environ un quart de lieue. Une colonne renversée marque, sur la *Voie douloureuse*, chacun des endroits auxquels s'applique la mémoire de diverses circonstances de la passion. Averti par cette indication, due, dit-on, à la piété de sainte Hélène, à qui on attribue l'érection des colonnes aujourd'hui abattues, le pèlerin prie là où, suivant la tradition des Pères, la Vierge rencontra son divin fils succombant

sous la croix, là où Simon le Cyrénéen vint en aide à l'auguste victime, là où le Christ dit aux femmes qui gémissaient et qui se lamentaient : *Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos fils ;* là où Véronique essuya la face du Sauveur ; là enfin où subsistent encore des fragments de la porte Judiciaire, par où sortaient les criminels qu'on exécutait sur le Golgotha, qui était, comme nous l'avons fait observer, hors de l'enceinte de l'ancienne Jérusalem.

L'historien de Jérusalem, M. Poujoulat, a très-bien dit : « La tradition a été une admirable gardienne de la vérité des Lieux Saints ; les voyageurs qui ont promené là leur scepticisme ont fait preuve d'une ignorance profonde. » L'auteur de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* avait dit auparavant : « S'il y a quelque chose de prouvé sur la terre, c'est l'authenticité des traditions chrétiennes à Jérusalem. » Dans un *Mémoire* qui fait partie de l'*introduction* de l'ouvrage qui est, pour nous, le chef-d'œuvre de M. de Chateaubriand, l'authenticité de ces traditions est établie d'une manière irréfragable, en quelques pages d'une précision qui ne laisse rien à désirer. On lit dans ce *Mémoire* : « Que les lieux sacrés fussent généralement connus au siècle d'Adrien, c'est ce que l'on prouve par un fait sans réplique. Cet empereur, en rétablissant Jérusalem, éleva une statue à Vénus sur le mont du Calvaire, et une statue à Jupiter sur le Saint-Sépulcre. La grotte de Bethléem fut livrée au culte d'Adonis. La folie de l'idolâtrie publia ainsi, par ses profanations imprudentes, cette folie de la croix qu'elle avait tant d'intérêt à cacher. »

D'AULT-DUMESNIL.

(*La fin au prochain numéro.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Jacques Balmès, sa vie et ses ouvrages, par M. de Blanche-Raffin [1].

Rome, attaquée de toute part par d'innombrables hordes sauvages prêtes à envahir ses frontières, rendait les honneurs du triomphe et élevait quelquefois des autels au guerrier dont la valeur avait refoulé pour un moment le flot menaçant de la barbarie. A plus juste titre, de nos jours, non-seulement Rome, mais la société européenne, mais la civilisation tout entière devrait saluer avec enthousiasme, bénir et célébrer les noms de ces écrivains généreux qui consacrent leur génie à défendre, au milieu d'un siècle pervers où triomphe l'erreur, les droits sacrés de la justice, de la vérité, de la religion.

Honneur, gloire, actions de grâces vous soient rendus, écrivains de tout pays, de toute langue, de toute nation, qui avez compris la tâche que la Providence confie à vos mains ! Elle est noble et sainte. C'est sauver la société moderne ; c'est arrêter les flots d'une barbarie plus formidable que ne fut celle des Huns et des Vandales ; c'est défendre la liberté de l'homme, le lien sacré des familles, le pain et la sainteté du foyer domestique, le droit imprescriptible de jouir en sécurité du fruit de ses labeurs ; l'ordre, la civilisation, les lois, la vertu, tout ce qu'il y a de sacré sur la terre, et Dieu lui-même, que les insensés veulent arracher du ciel après l'avoir dépouillé de son culte et de ses temples. Fut-il jamais une lutte plus glorieuse et plus digne d'enflammer les esprits supérieurs? Aussi voyons-nous surgir de tous côtés orateurs, publicistes, poëtes, philosophes, qui briguent la gloire de marcher ensemble à la défense de la civilisation. Sainte croisade qui réunira bientôt sous sa bannière toutes les opinions, toutes les pensées, tous les cœurs.

Parmi ces nouveaux et héroïques combattants de la vérité, l'Espagne nous jette aujourd'hui un nom que la France commence à connaître et que l'ouvrage de M. de Blanche Raffin lui fera aimer et admirer. C'est un vrai et utile service rendu à la cause religieuse et

[1] A Paris, chez Sagnier et Bray, libraires, rue des Saints-Pères, 64. — Prix : 4 fr., et 5 fr. par la poste.

conservatrice que d'avoir publié la notice dont nous sommes heureux de faire l'analyse. La vie de Jacques Balmès, ses écrits politiques et philosophiques nous sont présentés ici avec une vivacité de couleurs, une fidélité de souvenirs, une sagesse et une impartialité qui rendent également dignes d'éloges, dignes d'admiration, et le héros et son historien. Ami et collaborateur de Jacques Balmès, M. de Blanche-Raffin, mieux que personne autre, pouvait nous initier aux secrets de cette existence pure qui fut un contraste étrange avec l'atmosphère agitée où elle a passé comme une de ces visions angéliques, laissant après elle le souvenir du bien qu'elle a fait. Versé dans la connaissance de toutes les graves questions qui s'agitent depuis vingt ans en Espagne, et qu'il a approfondies, l'historien de Balmès était à même de juger avec plus de justesse que nul autre les écrits politiques et religieux du savant publiciste. Aussi a-t-il rempli sa tâche avec un succès incontestable.

L'ouvrage se divise en deux parties : *Biographie de Jacques Balmès*, et *Analyse critique de ses œuvres.*

La première partie est un récit plein d'intérêt, de charme et de naïveté, qui dépeint trait pour trait avec une simplicité et quelquefois une profondeur remarquables le caractère énergique et bon, l'esprit élevé, les convictions profondes de cet homme extraordinaire qui, d'abord pauvre enfant des montagnes, sans fortune, sans nom, travaillant inconnu dans une des humbles universités d'Espagne, s'élève bientôt par la force de sa volonté à une science éminente, embrasse dans ses études tout le cercle des connaissances humaines : littérature, histoire, théologie, philosophie, politique; pénètre les mystères de toutes ces sciences, les développe, les mûrit dans son esprit, et tout à coup, sans le vouloir, par un décret de la Providence, laisse percer un trait de ce foyer de lumières. On s'en étonne, on l'admire ; l'Espagne s'émeut aux accents de cette voix éloquente; la France et l'Italie applaudissent et saluent du nom glorieux de nouvel Augustin le prêtre dont la parole courageuse soutient tout ensemble l'autel, le trône et la vérité, si fortement ébranlés.

Ravi à ses travaux, au monde dont il avait conquis l'estime et l'admiration, à ses nombreux amis dont il était la gloire, Jacques Balmès, à peine âgé de quarante ans, expire sans regrets, sans amertume, et comme il avait vécu, disciple fidèle du Christ, enfant docile de l'Église, aussi grand par son génie que par la soumission humble et sincère de sa foi.

Au bruit de sa mort, on prend le deuil ; l'Espagne religieuse, litté-

raire et politique fait entendre ses regrets; sa douleur trouve un écho dans toutes les âmes élevées et intelligentes. Ces sympathies profondes prouveraient mieux que tous nos éloges la grandeur et la beauté du caractère de Jacques Balmès. Mêlé par ses écrits à tous les événements qui ont troublé sa patrie, champion avancé de l'ordre et de la liberté, audacieux défenseur de l'Église, qui, au milieu de toutes ces luttes, conserve intact, toujours vénérable et toujours vénéré, le sacerdoce dont il pratique les vertus au sein des inquiétudes d'une vie de publiciste, montrant ainsi que les nobles âmes savent vivre tout à la fois dans le ciel et sur la terre : dans le ciel où elles vont puiser la force et le courage; sur la terre, pour y répandre les célestes vérités.

Rien de plus beau, de plus attachant, que ce bref récit d'une vie courte, mais pleine de bonnes œuvres; l'historien, en y jetant ses propres souvenirs, en relève encore le piquant et l'intérêt; des réflexions d'une justesse parfaite, d'heureux rapprochements, des jugements sages en littérature, en politique, font du travail de M. de Blanche-Raffin une œuvre vraiment digne de fixer l'attention d'un public instruit.

Mais c'est surtout dans la seconde partie que paraissent plus au grand jour la science, l'érudition, la philosophie et la sagesse politique de l'ami de Jacques Balmès. Pour mieux analyser ses ouvrages, il les partage en trois catégories : ouvrages religieux, ouvrages politiques et ouvrages philosophiques : *El criterio.*

Sous ce titre : *Ouvrages religieux,* se range le chef-d'œuvre de Balmès, ce grand travail qui réfute si victorieusement les assertions d'un protestant célèbre : *Le Protestantisme comparé au catholicisme.* Tout le monde aujourd'hui connaît ces belles pages ; mais les eût-on lues cent et cent fois, l'analyse qu'en donne M. de Blanche-Raffin servirait encore à en faire mieux saisir l'ensemble et la liaison. La pensée de l'auteur paraît transparente et limpide ; on sent sa marche sans effort ; l'esprit se repose dans ses méditations élevées; la raison brille de tout son éclat, et Balmès sort vainqueur de la lutte qu'il avait engagée avec son terrible adversaire. Pour ceux qui n'auraient pas encore lu le Protestantisme comparé au catholicisme, ils seront infailliblement amenés à le lire par cette critique, et ils y trouveront la solution de toutes les difficultés, la réponse à toutes les attaques de l'incrédulité, quels que soient sa couleur et le masque dont elle se couvre. Ils y trouveront quelque chose de plus; la foi s'ils ne l'avaient pas, ou du moins cette rectitude de jugement, heureuse disposition d'une âme prête à s'ouvrir aux doux rayons de la vérité.

Il faudrait dépasser les bornes de cet article pour rendre un compte exact de l'analyse que M. de Blanche-Raffin fait des écrits politiques de Balmès. A propos des affaires d'Espagne, toutes les grandes questions de gouvernement, de pouvoir, de démocratie, de liberté, sont traitées avec cette supériorité de vues qui est le partage des grands hommes.

On peut résumer Balmès et ses opinions en deux mots : *La liberté et l'ordre, l'ordre pour la liberté et la liberté par l'ordre.* Puissent ces belles paroles, qui sont la base de toute société, être comprises et surtout mises en pratique par les hommes de notre pays !

Disons enfin un mot des ouvrages philosophiques de Balmès. En première ligne nous trouvons :

Lettres à un sceptique, — *Philosophie fondamentale*, — *Cours élémentaire de philosophie*, ouvrage que Balmès destinait au clergé espagnol.

Toutes ces œuvres, que nous ne pouvons qu'indiquer en passant, paraîtront bientôt réunies en un seul et grand ouvrage par les soins de M. de Blanche-Raffin. Nous souhaitons ardemment, dans l'intérêt de la philosophie, de l'ordre social et de la religion, que ce beau travail inspiré par l'amour du bien s'achève bientôt. Ce sera un service rendu à l'Eglise et à la patrie.

Olivier DE QUELEN.

Les lecteurs du *Correspondant* ont conservé un vif souvenir d'un roman de M. Veuillot, *Corbin et d'Aubecourt*[1], que ce recueil a offert le premier à l'intérêt et à la curiosité de ses abonnés.

Une fable simple, des sentiments purs, vrais et profonds, de la sensibilité et une mesure pleine de délicatesse et de goût font de ce petit volume une de ces créations rares dont il nous reste une impression saine, un attendrissement sans remords.

Le style de M. Veuillot, si ferme, si incisif, dont le trait a tant de précision et de netteté, fait de lui un écrivain du premier ordre et l'un de nos plus redoutables comme de nos plus courageux publicistes ; car tous ses coups portent, et malheur à qui tombe sous cette terrible plume ! Quelques crudités ont parfois déparé les meilleures pages de cet éminent écrivain, et ses admirateurs les plus sincères lui en ont exprimé le regret ; il y a pourtant toute une veine charmante, délicate, exquise dans ce mâle talent, témoin le volume d'une *Petite philosophie*, et cette jolie nouvelle : *Ce que c'est qu'un curé*, vraie perle de sensibilité et de bon goût.

Corbin et d'Aubecourt appartient à la même famille.

[1] Jacques Lecoffre, rue du Vieux-Colombier.

Les Jésuites au bagne de Brest [1].

Nous ne saurions que répéter ce que nous avons déjà dit lorsque parut l'histoire des travaux apostoliques des Jésuites au bagne de Toulon et engager tous les fidèles à lire, à répandre, à méditer ces petits livres où l'action de la grâce se montre si puissante. Bien que les mêmes miracles de miséricorde et d'amour se soient renouvelés à Brest, et que l'impression soit ici comme à Toulon toute d'attendrissement, les deux petits livres ne se répètent point, pas plus que ne se répètent les sentiments, les douleurs, les fautes de la pauvre nature humaine, si diverse et toujours la même. M. Léon Aubineau a vivement exprimé la physionomie du lieu ; la sévérité de l'Océan et le ciel gris du nord, remplaçant la Provence et la Méditerranée, donnent un caractère plus triste encore au bagne de Brest. Le récit de la mission que ce lieu de désolation a eu le bonheur de recevoir est donc, nous le répétons, une lecture indispensable et qui complète l'émotion salutaire du précédent volume.

Il paraît, depuis le commencement d'avril, à Naples, un recueil qui, par le format et la distribution, ressemble au nôtre et dont les doctrines sont en conformité avec celles que nous professons. Ce recueil a pour titre : *la Civiltà cattolica, la Civilisation catholique,* et il compte parmi ses rédacteurs plusieurs des dignes religieux que la tempête politique avait jetés sur nos bords, entre autres le P. Curci, qui a publié à Paris une réfutation de Gioberti dont nous regrettons de n'avoir pu rendre compte dans son temps. Nous n'avons encore sous les yeux que la première livraison de *la Civiltà cattolica*, et nous en tirons le meilleur augure pour le succès du recueil. Plusieurs des questions qui préoccupent aujourd'hui le monde, telles que la *théorie sociale de l'enseignement,* y sont traitées à un point de vue italien, trop italien peut-être. Les lecteurs français préféreront sans doute les articles qui peuvent jeter du jour sur l'état moral, passé et présent, des populations de la Péninsule. A ce titre, nous leur recommandons une jolie nouvelle, *l'Ebreo di Verona,* dont les premières pages donnent l'idée d'un esprit fin, observateur, et dont la gaîté moqueuse s'allie à toute l'énergie du sentiment religieux et moral. Ce récit promet à l'Italie un digne émule du P. Ilca, l'auteur espagnol de *Fray Gerundio,* œuvre sainte dans son esprit et qui pour l'*humour* rivalise avec le don Quichotte.

Le roi de Naples, Ferdinand II, s'est placé au premier rang des princes contemporains : nous voyons avec joie l'esprit littéraire se ranimer pour la défense des bonnes doctrines, sous les auspices d'un prince qui a prouvé que la majesté royale pouvait recouvrer son prestige quand elle savait elle-même s'incliner sincèrement sous le joug de la religion.

[1] Chez Gaume, rue Cassette.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Ce, imprimeurs, 36, rue de Seine.

LETTRE

DE S. E. LE NONCE APOSTOLIQUE

AUX ÉVÊQUES DE FRANCE.

Paris, le 15 mai 1850.

MONSEIGNEUR,

L'important projet de loi sur l'enseignement présenté à l'Assemblée nationale ne pouvait pas ne pas attirer toute l'attention du Très-Saint-Père, qui a constamment suivi, avec la plus vive sollicitude, toutes les phases de cette longue et laborieuse discussion, dès son commencement jusqu'à l'adoption définitive de la loi. Il a vu avec une bien vive satisfaction les améliorations et les modifications qui ont été apportées dans cette loi, appréciant beaucoup les efforts et le zèle déployés par tous ceux qui s'intéressent au bien de l'Eglise et de la société. Le Saint-Père a pu remarquer en même temps la diversité des opinions et des appréciations, qui, d'un côté, relevaient les avantages acquis, surtout en présence du *statu quo*, et de l'autre les défauts existants et les dangers à craindre de quelques dispositions de la nouvelle loi.

Il a été aussi constaté au Saint-Père que dans le vénérable corps épiscopal existait quelque divergence d'opinion, d'autant plus que quelques prescriptions de la même loi s'éloignent de celles de l'Eglise, telles que la surveillance des petits séminaires, et d'autres semblent peu convenables à la dignité épiscopale, telles que la participation des évêques au conseil supérieur, auquel, suivant la loi, doivent intervenir, en même temps, deux ministres protestants et un rabbin; l'établissement, du moins provisoire, des écoles mixtes inspirait aussi des inquiétudes aux consciences des familles catholiques.

Au milieu de ces perplexités, Sa Sainteté, pénétrée de la gravité des circonstances dans lesquelles se trouvent ses vénérables frères, et dans le désir de calmer ces anxiétés, a jugé opportun, dans sa haute sagesse, de leur tracer une direction. Elle le devait encore pour satisfaire aux demandes que Sa Sainteté avait reçues de la part de plusieurs respectables prélats, qui, par un sentiment de déférence envers la suprême chaire de vérité et de respect pour la personne du Souverain Pontife,

s'étaient adressés au Saint-Siége pour avoir de son oracle une règle de conduite au sujet de l'application de la loi définitivement adoptée.

Sa Sainteté, après un mûr examen de cette importante affaire, de l'avis même d'une congrégation spéciale composée de plusieurs membres du Sacré-Collége, et après la plus sérieuse délibération, vient de me communiquer ces instructions, que, d'après ses ordres, je m'empresse de communiquer à Votre Grandeur.

Sans vouloir maintenant entrer dans l'examen du mérite de la nouvelle loi organique sur l'enseignement, Sa Sainteté ne peut oublier que si l'Eglise est loin de donner son approbation à ce qui s'oppose à ses principes, à ses droits, elle sait assez souvent, dans l'intérêt même de la société chrétienne, supporter quelque sacrifice compatible avec son existence et ses devoirs, pour ne pas compromettre davantage les intérêts de la religion et lui faire une condition plus difficile. Vous n'ignorez pas, Monseigneur, que la France, dès le commencement de ce siècle, a donné au monde l'exemple de sacrifices assez durs, dans le but, dans l'espoir de conserver et de restaurer la religion catholique.

Les circonstances dans lesquelles se trouve actuellement placée la société sont d'une nature si grave qu'elles demandent que de toutes ses forces on cherche à la sauver. Pour atteindre ce but salutaire, le moyen le plus sûr et le plus efficace est d'abord l'union d'action dans le clergé, ainsi que le rappelait saint Jean Chrysostôme (IN JOANN. *Hom.* 82) au sujet des premiers temps de l'Eglise : *Si dissensio fuisset in discipulis illis*, *omnia peritura erant*. Sur cette considération, le Saint-Père ne cesse pas de conjurer tous les bons, non-seulement de faire preuve de patience, mais aussi de rester unis, afin que les vénérables évêques, avec leur clergé, *unum sint*, que, serrés par les doux liens de la charité évangélique, *idem sentiant*, et, par les efforts de leur zèle, *quærant quo sunt Jesu-Christi*. C'est seulement en vertu de cette union que l'on pourra obtenir les avantages qu'il est donné d'espérer de la nouvelle loi, et écarter au moins en grande partie les obstacles pour de nouvelles améliorations. Sa Sainteté aime à penser que le bon vouloir et l'active coopération du gouvernement seront dirigés à cette même fin. Elle espère aussi que ceux du respectable corps épiscopal qui, par le choix de leurs collègues, siégeront dans le conseil supérieur de l'instruction publique, par leur zèle et leur autorité comme par leur doctrine et prudence, sauront, dans toutes les circonstances, défendre avec courage la loi de Dieu et de l'Eglise, sauvegarder de toute l'énergie de leur âme les doctrines de notre sainte religion, et appuyer de toutes leurs forces un enseignement pur et sain.

Les avantages que, par leurs soins, ils procureront à l'Eglise et à la

société, sauront compenser l'absence temporaire de leurs diocèses. Si, malgré tous ces efforts, leur avis sur quelque point concernant la doctrine ou la morale catholique ne pouvait pas prévaloir, ces dignes évêques auront toute la facilité d'en informer, à l'occasion, les fidèles confiés à leurs soins, et ils en prendront motif d'entretenir leur troupeau de ces mêmes matières sur lesquelles se ferait sentir le besoin de l'instruire.

Le Saint-Père, ne pouvant pas se dissimuler la haute importance de la première éducation religieuse des enfants, ces nouvelles plantes desquelles on doit espérer un meilleur avenir pour la société, quoiqu'il aime à rendre hommage au zèle des respectables évêques de France, croit cependant, par la charge de son ministère apostolique, devoir vous recommander particulièrement, Monseigneur, dans le cas où, dans votre diocèse, se trouveraient établies des écoles mixtes, de ne pas cesser de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer aux enfants catholiques, qui heureusement sont presque partout en grande majorité, le bénéfice d'une école séparée ; car le Saint-Père, déplorant amèrement les progrès qu'a faits en France, comme dans les autres pays, l'indifférentisme religieux, qui a produit des maux affreux par la corruption de la foi des peuples, désire vivement que, sur ce point important, tous les pasteurs ne cessent pas, à l'occasion, d'élever leur voix et d'instruire soigneusement les fidèles confiés à leur zèle de la nécessité d'une seule foi et d'une seule religion, la vérité étant une ; de rappeler souvent aux souvenirs de leurs fidèles et de leur expliquer le dogme fondamental : hors de l'Eglise catholique point de salut.

Voilà, Monseigneur, les considérations et les instructions que, d'après les ordres de Notre Très-Saint-Père, j'avais à communiquer à Votre Grandeur.

Je ne doute aucunement que vous ne receviez avec reconnaissance cette communication de la sollicitude paternelle du vénéré chef de l'Eglise, et j'ai la confiance que votre zèle pour le salut des âmes et pour la conservation et l'amélioration de la société y puisera de nouvelles forces et de nouveaux encouragements pour la propagation des bons principes et des saines doctrines.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec un profond respect,

De Votre Grandeur

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

† R., ARCHEVÊQUE DE NICÉE,
Nonce apostolique.

DE

L'ESPRIT CATHOLIQUE DES LORRAINS

ET DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE.

(4e article [1].)

I

Le mouvement rationaliste, quelque peu combattu par la renaissance chrétienne qui suivit la Terreur, avait repris le dessus et s'était réorganisé pendant l'époque impériale. Il continua sous la Restauration. Le pouvoir changea de mains, mais il n'y eut guère de changement dans l'état moral du pays. Le roi de France était revenu de l'exil, mais non la royauté ; le génie de la Révolution demeura sur le trône. Unique hommage aux bons principes, la suppression du divorce fut prononcée ; mais la Religion ne fit guère de progrès, car on remit l'avenir du pays entre les mains de l'Université.

De même que l'Empire, la Restauration montra de l'énergie vis-à-vis de l'Etranger, de l'habileté financière, un soin intelligent des intérêts matériels. Elle entretint le calme à la surface ; mais ses hommes influents, presque tous gallicans ou voltairiens, trouèrent, comme des vers rongeurs, la nef du catholicisme et de la société.

Tout en proclamant bien haut l'alliance du *trône* et de l'*autel,* la Restauration ne voulut pas accorder au clergé une dotation fixe et immobilière. « Elle aima mieux garder des prêtres salariés, par conséquent

[1] Voir *le Correspondant,* t. XXVI, p. 22.

dépendants. Elle laissa avorter devant les Chambres plusieurs essais de nouveaux concordats. Elle ne supprima pas une seule des entraves et des servitudes imposées au clergé par l'ancienne Monarchie, par la Révolution et par l'Empire ; elle n'a jamais tenté de lui rendre sérieusement rien de ce qui lui avait été enlevé. Elle maintint toutes les pures doctrines de Louis XV et de Mme de Pompadour en matière religieuse, et plus tard la main arbitraire du religieux Charles X flagella les Jésuites et les petits séminaires [1]. »

La majorité du clergé se soumit au gallicanisme du pouvoir. Cependant il y eut d'honorables résistances. Dès 1815, l'archevêque de Bordeaux [2] protesta contre la déclaration de 1682, improuvée, disait-il, par douze Papes consécutifs et maintenue, malgré le Saint-Siége, par des réquisitoires et des arrêts. Il ne cessa de lutter contre les ministres de l'intérieur, Laîné et Corbière, qui voulaient obliger tous les supérieurs des séminaires à souscrire aux quatre articles. « Je pourrais observer, écrivait-il en 1818, combien les grands zélateurs, tant de l'autorité monarchique contre les prétendues entreprises des Papes, que de la puissance épiscopale contre leur despotisme; combien ils ont contribué, dis-je, et à renverser le trône, et à dépouiller, à avilir le clergé. Mais il a fallu, comme auparavant, s'engager à soutenir les quatre articles, et l'on n'a point manqué de dire : « Soyons gallicans, mais soyons catholiques. » Mieux eût valu écouter le Pape, qui ne cessait de dire : « Vous en viendrez à n'être plus catholiques, si vous vous obstinez à rester gallicans. » C'est ce que le Souverain Pontife régnant nous répète, après ses onze prédécesseurs immédiats. »

Le cardinal de Clermont-Tonnerre et quelques évêques imitèrent l'opposition du courageux prélat. Les ouvrages de Joseph de Maistre produisirent aussi une vive impression, mais seulement sur un public d'élite. N'étant pas théologien, le grand écrivain ne put suffisamment influer sur les études ecclésiastiques. Il réhabilita, chez des hommes réfléchis et religieux, les Ultramontains, c'est-à-dire « le chef de l'Eglise universelle, entouré de toutes les Eglises particulières, hormis la gallicane ; » mais il ne put déraciner dans le pays l'esprit d'ambition et d'opposition, l'esprit antichrétien, qui s'était emparé de la société. La nation demeura dominée par le pharisaïsme gallican et par le voltairia-

[1] P. Lorain.
[2] Mgr d'Aviau ; il avait longtemps séjourné à Rome.

nisme. Le faux libéralisme, ce masque des ambitieux à toutes les époques, la poussait, dès 1828, à une république désorganisatrice; dès lors l'autorité sociale était effroyablement ébranlée.

Où le remède, à un mal si général et si terrible ? —Dans la répression? Mais sur quelle force pouvait compter le pouvoir? L'armée française, par son organisation et ses antécédents, appartient à la nation, et non au gouvernement. C'est l'esprit public qui règne sur elle; elle est à la disposition du parti prépondérant. Ah! le remède : il était dans la religion plus éclairée, dans le catholicisme uni à la vraie liberté.

Voilà ce que des hommes dévoués reconnurent, parmi les laïques et au sein du clergé. Ces hardis pionniers essayèrent aussitôt de se frayer un passage à travers les marécageux fourrés du rationalisme. Chez la plupart des nations catholiques, la situation était à peu près semblable : on partit presque en même temps pour la recherche de la vérité. Il n'y eut point d'entente mutuelle ni de plan d'ensemble; telle ville de province s'ébranlait sans que les frères d'armes de la capitale en eussent connaissance. Les efforts étaient même, presque partout, individuels. Chacun des explorateurs acquit bientôt la certitude que dans le pèlerinage d'ici-bas il faut prendre Rome pour étoile. A force d'investigations, les plus savants se convainquirent que le comble de la science, c'est le catéchisme, non pas un catéchisme national, mais bien le catéchisme universel ou romain. Guidés par la même lumière, quelques individus se rencontrèrent en allant vers le même but, et se groupèrent, pour mieux défendre, par la tribune, par la presse et par les œuvres charitables, la religion dans laquelle ils avaient reconnu l'esprit de vie. Voilà comme s'organisa peu à peu le mouvement catholique européen.

Essayons d'indiquer ses lumières, ses progrès, les services qu'il a rendus; nous tâcherons de signaler ensuite ce qui lui manque, ses imperfections, et les principaux obstacles qui s'opposent à de plus décisifs succès.

II

La révolution de 1830 fut loin de nuire au mouvement catholique. Elle produisit au grand jour l'esprit triomphant du XVIII[e] siècle, Voltaire foulant aux pieds le dévouement, la morale et la foi; mais déjà la victoire des rationalistes était assurée avant cette catastrophe; depuis longtemps il était évident que les fusils chargés par le philosophisme devaient renverser le Pouvoir. Plus malheureuse que coupable, la bour-

geoisie ne participa qu'indirectement à l'insurrection. Son funeste succès lui était imposé par les erreurs et la faiblesse de la nation tout entière. Après la lutte, la bourgeoisie releva quelque peu l'autorité, et s'efforça de réfréner les passions déchaînées. Elle ne gouverna guère plus mal que le gouvernement déchu. Comme lui, elle chercha un point d'appui électoral en remaniant la Charte; comme lui, après avoir tâché d'allier le clergé au trône par une protection dictatoriale, elle sacrifia les congrégations religieuses aux philosophâtres de l'Université. L'un et l'autre gouvernement cherchaient le bien; aucun des deux ne s'imaginait transiger avec les anarchistes. Cependant ils lançaient tous les deux la nef de l'Etat vers l'écueil de la démagogie; et comme la France donne l'impulsion morale à toute l'Europe, la société était de plus en plus menacée d'affreux bouleversements. L'imminence du péril acheva d'éclairer beaucoup d'esprits.

A l'étranger, un grand nombre de protestants reconnurent que le rationalisme est la cause de presque tous les désordres. En Allemagne, en Angleterre, les abjurations se multiplièrent, au sein des familles grandes par la naissance ou par le talent. Parmi les Allemands, dès le commencement du siècle, Stolberg avait été conduit au catholicisme par sa lutte contre la révolution. « L'homme est né pour la société; donc il doit être catholique ! » s'était-il écrié après de longues études; et F. Schlegel avait confirmé l'aphorisme par sa conversion. D'autres célèbres convertis, Gœrres, d'Eckstein, Hurter, Adam Müller, Beckendorff, etc., secondèrent les catholiques de naissance, Phillips, Milner, Windischman, Dœllinger, Mœlher, etc., dont les recherches, souvent appuyées par des protestants consciencieux, ont vengé l'Eglise romaine de ses ignorants ennemis. Les plus illustres maisons de l'Angleterre, les Fitz-Gerald, les Spencer, les Pitt, les Grenville, les Fox, les Leslie, etc., virent une partie de leurs membres revenir au catholicisme; et les universités anglaises, ébranlées par les écrits et les exemples des Thomas Moore, des Wiseman, des Chamberlayne, des Newman, etc., entendirent plus d'un de leurs professeurs déclarer que toute réflexion, tout science, toute noble espérance, toute vertu sociale, aboutissent aux immuables éléments de la foi catholique.

Dans ces pays étrangers, le mouvement catholique avait surtout à lutter contre les préjugés des protestants et des joséphistes. En France, il n'était pas seulement combattu par les voltairiens: il avait à résister aux gallicans et à l'esprit de parti. Parmi nos concitoyens, que d'hommes

moroses et durs, pleins d'estime pour eux-mêmes, pleins de mépris pour les *impies,* égarés par un zèle amer, se dénigrant les uns les autres, attaquant sans cesse l'autorité civile, ne ménageant guère l'autorité religieuse, recherchant la renommée et la puissance! Catholiques de nom et de vouloir, — en réalité, gallicans et jansénistes! — Et qu'il était difficile aux hommes d'action de tenir une conduite sage et chrétienne, au milieu des fureurs et des tiraillements des partis! Le Pouvoir, faible encore, issu d'une injustice et d'une faute, tout en voulant protéger la religion, craignait l'influence du clergé, et ne s'opposait pas aux sceptiques triomphants. Les républicains, la plupart anarchistes païens, enlaçaient déjà l'Europe d'un réseau de sociétés secrètes. Les légitimistes, éloignés des affaires, n'avaient, en général, d'autre politique que de s'acharner contre le Gouvernement. Le rôle des catholiques n'était ni d'épouser les colères de ce parti, ni de s'allier aux démagogues sous prétexte de les convertir, ni de céder servilement à la nouvelle dynastie. Ils devaient défendre la religion par l'étude et l'indépendance, la montrer dans son éclatante pureté ; de méconnue qu'elle était, de moribonde qu'elle semblait être, la rendre partout active, influente et vénérée. Ils devaient demander pour l'Eglise plus d'indépendance, pour les chrétiens la liberté du bien; s'associer dans les œuvres d'apostolat et de charité ; rechercher, adopter, proclamer une politique internationale catholique.

La conduite que les catholiques devaient tenir vis-à-vis du Gouvernement et des partis, leur était clairement et fermement tracée par l'Eglise. Car, d'après ses enseignements, le pouvoir vient de Dieu ; aucune société ne peut s'en passer; il revêt des formes diverses : aristocratie, monarchie ou démocratie. Ces formes peuvent être également légitimes, et, une fois établies, elles doivent être respectées, à moins qu'elles ne servent d'armes contre la loi de Dieu. Ainsi, les chrétiens n'ont le droit de révolution que dans le cas exceptionnel où l'on serait sûr de remplacer un gouvernement dangereux et antisocial, par un pouvoir infiniment meilleur ; en général, tout chrétien, tout bon citoyen, doit travailler à la paix et à la gloire de son pays, quelle que soit l'autorité qui 'administre.

Cette doctrine s'accorde évidemment avec le bon sens et le patriotisme. Le mouvement catholique français comprit les devoirs qu'elle lui imposait vis-à-vis du Pouvoir et des partis. Le Gouvernement commettait des fautes graves : ils tâchèrent de l'éclairer, d'opposer à ses écarts

une puissante force morale; mais, comme les anarchistes auraient profité de sa chute, ils ne cherchèrent point à le renverser. Sur le terrain électoral, ils tendirent à faire rendre justice aux hommes du plus grand mérite, quelles que fussent leurs opinions. Leur système de politique intérieure, c'était de rétablir au sein de la nation le sentiment de l'autorité, le respect du Pouvoir, et de rapprocher les meilleurs citoyens pour la défense de la société. Leurs efforts vers ce but n'ont pas été tout à fait stériles, quoiqu'ils n'aient pu réussir à organiser jusqu'à présent une puissante ligue chrétienne du bien public. Leurs orateurs se sont signalés entre tous, depuis la Révolution, par l'énergie de leur courage et l'élévation de leur talent.

Au sein de l'Eglise, le progrès catholique est continuel et très-marqué. Rien de plus rare désormais que de trouver des gallicans avoués. Le gallicanisme ayant dicté presque tous les livres de dévotion écrits depuis la Renaissance, les hommes religieux absorberont longtemps encore le venin rationaliste; mais on commence à recourir sérieusement au contrepoison. On étudie les scolastiques du moyen âge, si admirables de sève et de doctrine. On apprend les langues étrangères. Le clergé se réunit de rechef en conférences, en conciles, et l'on reconnaît l'effet de la grâce dans le double mouvement qui s'accomplit sur toute la face de la catholicité : association des forces, qui se concentrent autour du Saint-Siége, et prédication plus vive et plus efficace de la parole divine.

Sous cette impulsion rénovatrice, les ordres religieux se reconstituent, les congrégations renaissent, les sociétés charitables se développent. Il n'est plus de misère, matérielle ou morale, que les catholiques n'entreprennent d'adoucir ou d'extirper. On compte par centaines de mille, en France, les indigents que les œuvres de bienfaisance chrétienne soulagent et patronnent.

Déjà la science catholique a fait une large brèche à cette cuirasse de faux savoir et de mensonges, que les rationalistes forgent depuis trois siècles pour leur idole. Les réclamations des catholiques contre le mauvais enseignement n'ont pas été non plus sans importants résultats. On essaie de réformer l'Université, et de notables franchises sont accordées pour l'éducation religieuse.

La véritable religion fait des progrès analogues dans presque toutes les contrées européennes; mais ses ennemis gagnent en violence ce qu'ils perdent en nombre.

Devant les hommes de foi, qui s'assemblent peu à peu pour défendre la cause de Dieu et de la société, une foule de matérialistes effrénés se coalisent, et ils menacent le monde d'un recul aux temps barbares.

Le mouvement catholique sera-t-il le plus fort? — Celui-là seul le sait, qui connaît si l'esquif battu par la tempête atteindra la plage ou sera englouti par les flots. Mais, du moins, bon nombre de navigateurs se mettent à la manœuvre, soit comme chefs, soit comme matelots, et tous sont résolus de protéger jusqu'au dernier soupir la nef sociale, dont le pavillon est la Croix.

III

La Lorraine a déjà pris une part glorieuse à cette grande lutte du XIX[e] siècle. Elle a montré, depuis vingt ans, qu'elle possède encore de dignes enfants de ces héros chrétiens qui, dans leur zèle pour l'orthodoxie, sacrifièrent généreusement jadis et leurs tendances françaises, et même le repos et la vie de leur patrie austrasienne.

Ce fut à Nancy que parut, après 1830, le premier journal de province uniquement religieux, *le Courrier lorrain*. Puis, lorsque M. de Lamennais tomba dans les exagérations qui firent pressentir son apostasie, la feuille nancéyenne refusa de le suivre. Elle voulut laisser au temps le soin d'éclaircir les questions, et cessa de paraître.

Quelques années plus tard, quand la lumière se fut faite, *l'Espérance* remplaça son devancier, et conquit bientôt un des premiers rangs dans la presse provinciale. Il est impossible de ne pas rendre justice à la conscience et au talent de cet important organe de la cause chrétienne[1]. Nous lui souhaitons de savoir toujours allier des formes polies, des jugements bienveillants pour les personnes, à l'énergie avec laquelle il défend ses opinions dans les querelles qui divisent actuellement les catholiques. Nous souhaitons à la ville de Nancy de surmonter cette dernière épreuve, et de demeurer la cité réellement catholique dont M. de Dumast a pu tracer sans trop de flatterie ce charmant portrait :

« C'est surtout par des raisons morales, par des considérations de bonheur et de sagesse pratique, que Nancy est peut-être le point de la France qu'il vaut le mieux habiter dès qu'on est forcé de renoncer à Paris. C'est que, dans ses nobles salons, où se parle encore un langage pur

[1] Cet éloge ne peut être suspect; car l'auteur du présent article n'est pas de ceux qui, dans la question de l'enseignement, se soient séparés de M. de Falloux, de M. de Montalembert, etc.

et d'élite, — où se conserve, avec une fleur de politesse maintenant presque oubliée, un sens exquis des convenances, — l'indulgence et la modération sont venues établir leur trône. C'est qu'une haute compréhension des desseins de la Providence y a rendu plus tolérants qu'autre part, sur l'ensemble des faits accomplis, les véritables gens d'honneur, les dépositaires du sens moral. C'est que des personnes bien assises, et qui avaient le droit de parler, s'y sont prêtées mieux qu'ailleurs à favoriser tout progrès, dès qu'il n'enfermait rien d'impie. C'est qu'on y a vu servir de ralliement aux ouvriers de la propagande de paix, et s'interposer pour désarmer les rancunes ou stimuler les paresses, des noms que leurs antécédents eussent rendus excusables de se tenir à l'écart : âmes supérieures que rien n'arrête, et qui foulent aux pieds les liens de la routine et de l'orgueil, tout en prévoyant bien l'ingratitude. C'est qu'en un mot Nancy a dix années d'avance sur le mouvement d'heureuse fusion qui tend à s'opérer partout [1]. C'est qu'un observateur attentif peut l'appeler, dès à présent, la *ville modèle* de la réconciliation des Français. »

Sur un terrain si bien préparé, les vertus chrétiennes doivent abondamment germer et porter fruits ; les travaux pour la propagation de la vérité ne peuvent manquer d'être nombreux et efficaces.

Aussi Nancy est-il la ville qui a possédé la première, de nos jours, des Chartreux et des Dominicains. Elle a vu s'implanter de bonne heure chez elle la société de Saint Vincent-de-Paul et celle de Saint François-Régis. Entre autres livres importants, elle a produit *l'Ordre surnaturel*, de M. Gridel, et l'*Histoire de l'Eglise*, de M. Rohrbacher. Enfin, de ses murs sont partis deux exemples très-remarquables : d'une part, l'organisation de la société *Foi et Lumières*, et de l'autre, la défense des établissements de charité contre le despotisme de la bureaucratie.

Les Sœurs de Saint-Charles, qui dirigent soixante maisons, avaient été chargées de nouveau, après divers essais laïques, tous infructueux, de la direction ménagère des hospices de Nancy, le berceau de leur Ordre. A force d'intelligente économie, elles parvenaient à fournir à leurs pauvres pensionnaires des soins et un bien-être inconnus ailleurs, et cependant à diminuer incroyablement la dépense. Vint l'époque où la centralisation et le buralisme, s'épanouissant en pleine fleur, voulurent achever de se substituer à la charité religieuse et libre; ordre fut donné aux administrateurs de renoncer à cette perfection constatée, et d'en-

[1] Dans le parti de l'ordre.

trer dans un système à la fois inférieur et plus cher. Afin de couvrir de quelque ombre de prétexte cette absurdité barbare des écrivassiers parisiens, un inspecteur philosophe, alléguant des dires anonymes dont personne n'avait jamais ouï parler, osa prétendre, afin de ruiner la célébrité des établissements nancéyens, que la nourriture des malades y était insuffisante, « *ces malheureux étant abandonnés à la discrétion des religieuses!* » La Commission des hospices, appuyée par le conseil municipal de Nancy, par le préfet, par les députés et par le cri général de la province, adressa à la Chambre des Pairs une pétition mémorable, qui vengea glorieusement les Sœurs, et qui, après des preuves accablantes de faits et de chiffres, reporta l'attaque dans le camp ennemi, en osant terminer par ce langage :

« Non, messieurs, et nous le jurons, il n'est pas digne de notre siècle et de notre pays, qu'au profit d'un système quelconque, on puisse impunément y remplacer le bien par le mal, y donner aux améliorations le nom d'abus, aux bénéfices le nom de pertes ; y faire prévaloir, par un épais pharisaïsme, la lettre de la loi sur son esprit. Non, il n'est pas obligatoire en France, pour les fonctionnaires honnêtes gens, de sacrifier aux fantaisies du philanthropisme officiel la philanthropie véritable, dans le cas où, de toute évidence, le premier détruit la seconde. Non, non, quoi qu'on en dise, il n'est pas permis, devant Dieu, de se jouer avec les pleurs du pauvre ; il n'est pas vrai que la tâche sociale des secours, remplie ou non remplie, soit mise au niveau par des chiffres ; que la forme des colonnes d'un bordereau puisse tenir lieu de charité, ni que les larmes et le sang ne soient rien devant les flots d'encre.

« Autant que l'on peut empêcher les œuvres d'injustice et d'inintelligence on est obligé de le faire..... En accueillant, messieurs, notre pétition, dont l'intérêt, charitable et sacré, semble de nature à réunir les opinions les plus divergentes, vous dessillerez des yeux que l'on environne de nuages, et vous ajouterez la grave autorité de votre suffrage aux justes et pressantes réclamations d'une ville entière..... Flétrissant ainsi les dogmes brutaux d'un paganisme administratif, vous nous aiderez à détacher les hommes du culte puéril de la Formalité : orgueilleuse idole, à laquelle on pourrait pardonner encore d'être aveugle et sourde, si du moins elle ne se montrait pas cruelle, — mais qu'il faut bien enfin ébranler sur son piédestal, puisqu'elle en vient à se faire immoler des victimes humaines. »

La Chambre des Pairs s'émut de celle belle cause, si énergiquement plaidée. M. Cousin lui-même prit parti pour les catholiques de Nancy.

Ils avaient envoyé à Paris des délégués pour soutenir la cause des pauvres. Leurs réclamations, trop faiblement appuyées par les nombreuses villes qui sympathisaient avec eux, qui le leur écrivaient, mais qui mollirent et se laissèrent effrayer ; leurs réclamations échouèrent devant les mille manœuvres de la phalange plumitive. S'ils furent payés de leurs courageux efforts. c'est par l'estime de quiconque se connaît en bienfaisance. Leur défense avait fait du bruit : elle avait été la dernière grande lutte soutenue contre le règne, de plus en plus marqué, du philanthropisme officiel, si sec, si dur et si coûteux. Un moment, du moins, ils avaient fait chanceler sur son trône ce tyran moderne, tant ils avaient su porter haut et droit le drapeau d'une cause abandonnée par tous, hormis par eux : *liberté de la Charité*.

La société *Foi et Lumières* est la première et la plus importante académie que les catholiques aient organisée en province. Le germe en fut créé dès 1833, mais c'est seulement depuis 1838 qu'elle a pris de la consistance et une efficace activité. L'apologie scientifique du catholicisme, les études historiques rectifiées dans le sens religieux, la recherche et la démonstration d'une politique chrétienne : tels sont les graves sujets que traitent les membres de la Société. De leurs divers écrits, le plus connu, c'est le volume intitulé *Considérations sur les rapports actuels de la science et de la croyance*. Il expose comment, depuis une trentaine d'années, le savoir a justifié la foi.

— La lumière a pu exister avant les astres ; l'ordre des créations, vérifié par la géologie, concorde avec les six époques de Moïse ; — la cosmogonie de l'Ecriture et des Pères ne présente nulle absurdité dogmatique ; — il n'est plus possible de douter de l'universalité du déluge ; — la terre n'aurait pu présenter, il y a plus de six mille ans, un sol habitable pour l'homme ; — toute trace d'annales suivies et un peu croyables disparaît environ six cents ans avant Jésus-Christ, excepté chez les seuls Hébreux ; — les Pouranas et l'Ezour Védam, que le voltairianisme opposait à la Bible comme plus anciens qu'elle, ont été composés, le premier au XIII[e] siècle, le second en 1621 par un missionnaire catholique ; — les fameux zodiaques, âgés de quinze mille ans, disait-on, n'en ont pas même dix-huit cents ; — les animaux bibliques peu connus, dont on se moquait, ont été retrouvés et classés dans l'histoire naturelle ; — l'unité primitive de l'espèce humaine ne peut plus être sérieusement mise en doute ; — l'Amérique a reçu de l'Asie sa population, ses institutions, ses arts et ses mœurs ; — l'état sauvage est une dégradation et

non une enfance ; — les traditions de tous les peuples présentent avec le Pentateuque un rapport extraordinaire ; — l'histoire du serpent et du fruit, le drame de Caïn et d'Abel, des usages commémoratifs de la malédiction de Cham, le souvenir des aventures de Moïse en Egypte et même le sens étymologique de son nom, se retrouvent chez divers peuples d'Asie et d'Afrique, et jusque chez les insulaires de la mer du Sud ; — les hiéroglyphes, déchiffrés en partie, confirment les premières pages des annales des Juifs ; — le législateur des Hébreux a pu écrire le Pentateuque, puisque l'écriture sur papier était déjà usuelle en Egypte deux siècles avant sa naissance ; — le rigoureux accomplissement des prophéties bibliques sur les peuples et les villes de l'Orient est constaté par les voyageurs ; — l'existence de Jésus-Christ est prouvée d'une manière palpable ; — en examinant les actes de l'Eglise les plus incriminés, on découvre une étonnante abondance de preuves certaines de sa glorieuse innocence ; — la chaire de saint Pierre a de tout temps été investie de la primauté ; — quoiqu'il y ait eu de mauvais papes, c'est à la papauté et aux ordres religieux que l'Eglise a dû sa grandeur et sa civilisation ; — l'Eglise a toujours protégé la faiblesse contre la violence ; — les pontifes dont la mémoire a été le plus outragée par les rationalistes, tels que Grégoire VII, Nicolas I, Innocent III, Boniface VIII, sont enfin réhabilités par les protestants eux-mêmes ; — au contraire, les ennemis de la papauté, que l'on avait transformés en héros, perdent toute valeur morale devant les juges consciencieux d'aujourd'hui ; — on reconnaît que de tout temps les beaux rôles et les grands caractères se sont trouvés du côté des défenseurs de la foi : — en un mot, tout l'échafaudage de fausse science dressé contre la religion par Voltaire, Volney, Dupuis, Hegel et leurs disciples, s'écroule devant le savoir véritable ; « les sciences sont venues confirmer la Bible au moment même où l'on pouvait croire que la foi ne suffisait plus[1]. » Une foule de savants courageux versent journellement de nouvelles sources pures au grand fleuve éternel des croyances catholiques.

Tout cela est raconté, démontré, résumé, par le livre de la société *Foi et Lumières*. Pour le chrétien lettré, c'est un manuel solide, excellent à consulter, et qui permet d'embrasser d'un coup d'œil les progrès du catholicisme.

« L'Europe, a dit Mgr Wiseman, devrait suivre l'exemple donné par

[1] Ballanche.

la ville de Nancy dans la création de la société *Foi et Lumières.* » Oui; mais s'il paraît d'abord étrange que ce modèle à imiter ait surgi hors des capitales, qui semblaient pouvoir seules le produire, le choix providentiel du lieu ne venait pas de rien. Après tout, cette académie chrétienne s'est élancée spontanément d'un sol dont les couches non superficielles étaient restées bénies. *Foi et Lumières*, comme a eu raison de le remarquer une plume bienveillante, mais équitable, est encore un jet posthume de cette héroïque racine lorraine, qui produisit jadis tant de vaillants et saints athlètes, tant d'œuvres utiles à la foi.

Partout où des chrétiens courageux s'associent, on voit les fondations bienfaisantes se multiplier. Parmi les belles institutions sorties du sein de l'académie *Foi et Lumières*, nous n'en citerons qu'une, la dernière, toute naissante encore : c'est la société de patronage, qui va s'établir à Nancy, pour cinq ou six départements, en faveur des aliénés, des sourds-muets, des aveugles et des orphelins. Venir en aide, sous le rapport moral et physique, à tous ces malheureux, au sortir des hospices ou des écoles, telle est la tâche que se proposent les fondateurs. Ils seront divisés en deux classes : actifs ou associés. Les derniers ne concourront à l'œuvre que par des secours pécuniaires; mais les premiers consacreront à l'œuvre, outre leurs cotisations, leur temps et leur dévouement; ils donneront autant que possible aux patronés les soins réclamés par la position et les infirmités de ces pauvres pupilles, éclaireront quiconque les entoure sur la conduite à tenir à leur égard, leur faciliteront les entrées des asiles ou des écoles, et tâcheront surtout de leur inspirer des habitudes vertueuses et de les y maintenir par une protection morale toute paternelle. Cette belle œuvre [1], dont chacun parlait, mais que personne n'entreprenait, aura été commencée là. Elle ne tardera pas à être imitée; car on est bien obligé de reconnaître que, pour diminuer l'extension et les périls de la misère, il faut actuellement la réunion de nombreux et puissants sacrifices. Et l'honneur en appartiendra à la ville énergique qui, par voie de zèle « libéral et non libéraliste [2], » s'était déjà faite, comme nous l'avons dit, l'avocate de la charité comme de la foi.

Ce qui, à notre avis, répondrait à la gloire et aux mérites de la Lorraine actuelle et compléterait sa mission, ce serait l'établissement d'un

[1] La conception en aura été due principalement, au sein de la Société *Foi et Lumières*, à deux hommes distingués : M. Morel, médecin en chef du grand asile d'aliénés de Maréville, et M. Piroux, directeur de l'école des sourds-muets de Nancy.

[2] Expression de M. Félix de Mérode.

Louvain français, d'une université chrétienne à Nancy. Nous dirons tout à l'heure comment nous voudrions que le clergé et le Gouvernement vinssent en aide aux Lorrains pour la création de cette institution capitale.

Elle ne devrait pas, d'ailleurs, être là une œuvre isolée; car nous admettons là-dessus des idées déjà mises en avant, dont la justesse nous paraît indubitable.

Si l'on se décide enfin à décentraliser, chose dont on sent le besoin, il importe, disent les hommes qui ont creusé la matière, il importe de ne pas trop faire à la fois, mais de choisir quelques points et d'y accumuler d'abord des ressources, afin d'y ramener la vie, qui pourra plus tard gagner d'autres lieux. Il est nécessaire de former d'abord quelques centres de pensée, où l'on apprenne à pouvoir *vivre* hors de Paris. Or, Nancy serait l'un des points par où, le plus évidemment, on devrait commencer. Y établir une école de droit et une faculté des lettres; y rendre nationale l'importante école des sourds-muets; y fonder un archevêché, que diverses circonstances réclament, tout cela serait rationnel, urgent même, pour combattre les périls de cette disgrégation départementale qui, en rompant les *groupes naturels* et tuant les vrais foyers provinciaux, favorise tellement la fatale concentration parisienne.

Nous apprenons avec plaisir qu'une grande et noble chose, réclamée depuis longtemps par tous les savants, vient enfin d'être fondée à Nancy: le *Musée historique lorrain,* vaste et précieuse collection qui occupera toute la portion restante du palais ducal, et qui, destinée à réunir tôt ou tard les objets d'art de l'école lorraine, aussi bien que les archives et les divers monuments du passage du peuple lorrain sur la terre, sera tout à la fois le *Versailles* et l'*hôtel Soubise* de cette nation éteinte. La chose n'existe encore qu'en principe; mais le comité permanent en est déjà créé, sur les lieux mêmes; et l'on doit savoir gré au Gouvernement de cette mesure intelligente et hardie, le germe le plus fécond peut-être que l'on ait su jusqu'à présent planter hors de Paris.

C'est encore à Nancy, soit que la chose plût ou non aux habitants, qu'à notre avis devrait être placé ce qui manque si fort à notre patrie au point de vue militaire: un grand camp retranché, dans le genre de Lintz. Les 700 millions imposés à la France en 1815 ont servi à fortifier l'Etranger contre nous: il a dépensé, en outre, un milliard en fortifications, qui nous rendraient plus difficile et plus dangereux d'attaquer le Continent. Ainsi, sur le Rhin, six grandes forteresses nouvelles, dont cinq sont munies de camps retranchés, servent de têtes de pont aux peu-

ples du Nord contre notre territoire ; chacune d'elle est couverte par une autre place , *ouvrage avancé* contre nous. Il est devenu très-facile à des armées allemandes de porter la guerre en France ; car notre frontière, démantelée, a perdu Landau et Sarrelouis ; l'Alsace, la Lorraine et la Champagne ne sont plus protégées que par Strasbourg et Metz, places qu'on évite facilement. Nous, au contraire, si nous passons le Rhin, nous allons nous heurter à Rastadt, puis à Ulm, et aux autres fortifications modernes du Danube. Si nous franchissons les Alpes et la Sardaigne, c'est la même chose : Mantoue, Peschiéra, Vérone et Legnago, nous offrent des obstacles dont il faut tenir compte : l'expérience l'a prouvé.— Nancy, devenue grande place de guerre, entre Strasbourg, Metz et Langres, au centre de toutes les ressources de l'Est, serait l'avant-poste de Paris pour l'offensive, et son principal boulevard pour la défense. Qui sait, hélas, si elle ne deviendrait pas utile un jour à l'Allemagne elle-même, comme arrière-garde et refuge contre les Slaves !

G. DE LA TOUR.

(*La suite à un prochain numero.*)

D'UN EXAMEN DE CONSCIENCE[1]

PAR M. DE CHAMPAGNY.

Notre but n'est pas de faire connaître les belles pages de M. de Champagny, puisqu'elles ont été publiées par fragments dans ce recueil et sans doute étudiées par nos lecteurs avec l'attention sympathique qu'un écrivain si éminent se concilie toujours. Nous voulons seulement montrer l'importance de la question qu'il a soulevée, en rappeler, à notre point de vue, les principaux aspects, et insister sur quelques-unes des conséquences où aboutit un si grave examen. Personne ne l'ignore, si la vérité peut réunir dans son unité féconde les intelligences les plus diverses, c'est en répondant à leurs préoccupations individuelles : l'idée la plus simple et la moins contestable ne fait guère son chemin qu'autant qu'elle se revêt, pour ainsi dire, de formes multiples et de couleurs variées, où chacun de nous aime à trouver le caractère de sa pensée et la nuance de son propre génie. Il faut que la vérité se fasse nôtre, en restant celle de tout le monde.

On sait le sujet utile et triste sur lequel M. de Champagny a porté son attention ; il sonde ce qu'on pourrait nommer la conscience publique et recherche dans nos fautes la raison de nos malheurs. Par conséquent, il prend pour point de départ la situation actuelle de la France, situation déplorable, au moins en ce que nul ne la croit définitive et que, tiraillés douloureusement par ce qui a été et par ce qui veut être, nous n'avons ni confiance dans le présent, ni sûreté pour l'avenir.

Vainement on essaierait de se le cacher à soi-même, la question pour plusieurs d'entre nous est d'être ou de n'être pas. Il est vrai, on n'a guère l'habitude de la poser en ces termes, d'abord parce qu'une foule

[1] Paris, Lecoffre.

de consciences, s'interrogeant à froid, ne trouvent pas dans leur propre fond de quoi motiver un pareil dilemme ; ensuite parce qu'aujourd'hui ne diffère pas beaucoup d'hier, et qu'ainsi la veille semble une garantie du lendemain. C'est oublier le caractère de l'homme et l'histoire des révolutions. En révolution, les peuples passent par dessus la tête de ceux qui croient les guider, et il ne manque pas d'hommes qui, dans la lutte ouverte entre les droits anciens et les intérêts nouveaux, ne connaissent que la violence pour toute issue et le crime pour raison suprême. Il est vrai encore, la société ne périra pas au milieu des épreuves que nous lui voyons subir : elle finira par fouler aux pieds ceux qui oseraient lui infliger, dans un moment de surprise, les hontes de la servitude ou les horreurs de l'anarchie. Mais encore la société ne remporterait une telle victoire qu'après avoir marché dans la fange et dans le sang et perdu en route une partie de ses plus vaillants soldats. Or, s'appliquer à prévenir de si grands maux par une généreuse initiative, c'est un devoir sacré, et l'on conçoit que les hommes de cœur tiennent à le remplir, fût-ce au péril de leur vie ; en sorte que pour eux la question est réellement d'être ou de n'être pas.

Comment avons-nous été conduits à cette humiliante alternative ? M. de Champagny n'a pas voulu le rechercher avec cette curiosité qui s'appelle trop pompeusement, peut-être, philosophie de l'histoire. Il n'a pas voulu montrer ce qu'il y a de providentiel dans les troubles de l'Europe moderne, ni ce qu'il y a d'équitable dans les résultats déterminés par nos révolutions ; il n'a pas voulu faire voir que si la morale y a perdu d'un côté, par la violation des droits acquis et l'avénement brutal d'un nouvel ordre de choses, elle y a gagné d'un autre côté par l'abaissement de ces vieilles barrières qui séparaient arbitrairement l'homme de l'homme au sein d'une même patrie et créaient des catégories trop insultantes de droits et de devoirs civils et politiques. Certes, l'habile publiciste pouvait mieux que personne entreprendre et mener à bonne fin une étude complète des causes éloignées et prochaines de notre situation. Mais il a jugé, avec un discernement exquis où le cœur et l'intelligence ont une égale part, que la crise est trop forte et la catastrophe trop imminente pour se livrer à de froides investigations où il y aurait encore plus de cruauté que de science. Quand la société se roule, en quelque sorte, sur son lit d'angoisses, il ne faut pas venir s'asseoir à son chevet pour faire la métaphysique de la fièvre.

Aussi M. de Champagny s'est borné, sur ce point, à enregistrer les

principaux diagnostics du mal et à le caractériser d'un seul mot; il l'a nommé l'absence de tout respect. Et c'est vrai : on a tout méconnu, tout abaissé, tout avili. Il y a mépris de Dieu ou athéïsme, mépris du pouvoir ou révolution, mépris de l'homme ou socialisme: trois formes sous lesquelles s'est développé et subsiste le mal qui désole et ravage la France.

On a méprisé Dieu : du haut et du bas des journaux, à travers les frivolités des chansons et des brochures, par la bouche des histrions et par la plume des écrivains, la risée et l'injure ont été appelées sur les hommes et les choses de la religion. La risée et l'injure sont venues, et la religion est sortie des lois, des mœurs et des consciences. On arrachait ainsi de l'âme humaine, sans nulle compensation, ce qui snffit à ceux qui n'ont rien et ce qui est nécessaire à ceux qui ont tout.

M. de Champagny se demande comment il est possible de combler ce vide si criminellement fait dans l'âme humaine. La réforme de l'éducation universitaire, un respect plus sincère de la liberté religieuse, et surtout la pratique personnelle des prescriptions du Christianisme lui paraissent avec raison d'excellents moyens de restituer aux consciences le respect de Dieu qu'on leur a enlevé. Effectivement, dans ces matières, la cause du mal en indique le remède, et revenir sur ses pas, c'est avancer.

En ce qui regarde la réforme de l'éducation, M. de Champagny exprime le vœu qu'on tolère autre chose que les colléges, qu'on laisse se relever, par les maisons religieuses, l'enseignement chrétien; par les facultés, la science sérieuse; par les écoles spéciales, l'instruction appropriée à toutes les carrières; par la liberté des écoles privées, le progrès dont l'éducation française a tant besoin. Puis, cherchant un moyen efficace d'arriver à ce but, il émet cette pensée que peut-être il n'y a guère d'autres mesures à prendre que de supprimer les allocations universitaires. Ce remède est héroïque, et la société semble peu disposée à se l'appliquer, si l'on en juge par la nouvelle loi de l'enseignement. Car cette loi montre que beaucoup d'hommes tiennent à faire de l'enseignement une des branches du service public et à mettre la main de l'État sur les intelligences.

Aussi croyons-nous que la loi nouvelle n'est qu'un palliatif et non un remède, qu'un expédient et non une solution. Elle n'a pas une force égale aux maux qu'elle devrait corriger, ni à l'esprit qu'elle prétend discipliner et régir. Une courte expérience suffira pour révéler des lacunes sur lesquelles on ferme les yeux, et l'opinion se ressaisira d'une question qui n'est pas vidée. La loi est-elle calculée de manière à sauvegarder la

liberté et non à maintenir le monopole? de manière à élever et à étendre le niveau de l'instruction? Des hommes compétents ont exprimé là-dessus les doutes les plus graves et les plus énergiquement motivés [1]. Pour nous, consentons à n'avoir aucun doute sur ce point, et disons, si l'on veut, que la loi satisfait aux exigences légitimes de ceux qui veulent le respect de la liberté et le progrès de l'instruction. Mais on nous accordera aussi qu'elle ne fait rien pour l'éducation proprement dite : sous ce rapport elle maintient et fortifie ce qui est, en le marquant du sceau de l'autorité législative. Or, c'est précisément l'éducation qu'il fallait atteindre et corriger; c'est la culture et le développement du sens moral et du sentiment religieux qu'il fallait provoquer et garantir. Croit-on que ces résultats se trouveront naturellement au bout de la loi, parce qu'elle décrète la liberté des méthodes, la multiplication des académies et la fréquence des inspections? En vérité, il semble que les auteurs de la loi aient pensé de la sorte, tant ils se sont abstenus de modifier et d'organiser la partie de l'enseignement qui est la plus importante en principe et la plus défectueuse en fait, je veux dire l'éducation.

Nous n'oserions pas proposer, comme M. de Champagny, la suppression des allocations universitaires, ni, comme M. de Cormenin, la suppression des internats. Toutefois, si on conserve et si l'on entretient les colléges, il faut que ce soit pour y faire non-seulement des littérateurs et des savants, mais des hommes vertueux et de bons citoyens. Or, ceci est l'œuvre de l'éducation; à son tour, l'éducation est particulièrement l'œuvre de la religion : tous les législateurs l'ont reconnu et proclamé. La place et l'influence qui appartiennent de droit à la religion, lui étaient-elles dévolues jusqu'ici dans les colléges? Non; autrement c'eût été inutile de réclamer, durant dix-huit ans, la liberté comme en Belgique; inutile de rédiger, de voter, de promulguer la nouvelle loi de l'enseignement. Cette loi corrige-t-elle les vices du passé, en faisant pénétrer l'élément religieux plus avant dans l'éducation universitaire? Pas le moins du monde. Nous ne voulons point soulever une discussion inopportune touchant les effets probables de mesures non encore appliquées, ni contrister les espérances que la nouvelle organisation du conseil supérieur inspire à des hommes confiants; mais pour tous ceux qui connaissent les difficultés pratiques et vivantes, en même temps que la théorie de la question, il est clair que le conseil supérieur ne détermi-

[1] Voir un article du *Correspondant*, n° du 10 avril dernier.

nera pas dans la situation religieuse des colléges une amélioration sensible.

La nouvelle loi n'a donc rien fait directement ni même indirectement pour la réforme de l'éducation dans les colléges, et les vœux exprimés à ce sujet par M. de Champagny conservent tout leur à propos. Il est possible, comme il le dit lui-même, que sa motion vienne à son tour, quand les combinaisons savantes seront épuisées et convaincues d'impuissance. Mais ajoutons qu'il y a bien du monde pour empêcher qu'elle ne vienne.

Touchant la liberté de conscience, l'honorable auteur fait observer avec beaucoup de justesse que, d'après nos lois, on est toujours libre de n'avoir aucune religion, mais non pas toujours libre d'en avoir une. Sous ce rapport, le matelot, le soldat, l'ouvrier sont loin d'avoir trouvé jusqu'ici dans les institutions de leur pays et dans la volonté de leurs concitoyens la somme de liberté à laquelle ils ont rigoureusement droit comme créatures de Dieu. Qui peut faire des objections ici, quand la Convention elle-même décréta qu'on se reposerait un jour de la semaine, sauf à soumettre la semaine au système décimal? quand M. Proudhon a vengé le dimanche des mépris et des violations dont il est si fréquemment l'objet? Et cependant que d'abus se sont produits dans ces dernières années! Nos marins expirants sans secours religieux, nos soldats gênés dans la pratique de leur culte par la vicieuse organisation du service militaire, les ouvriers forcés de travailler le dimanche sous peine de n'être pas acceptés les autres jours de la semaine : voilà ce que nous avons vu dans ces dernières années. Les outrages à la liberté de conscience pouvaient même revêtir impunément un caractère plus odieux : dans un grand nombre de petits bourgs et de bicoques, les chefs de la garde nationale commandaient des parades et des revues pour l'heure des offices, sans nul égard aux croyances religieuses de leurs concitoyens. Nous avons connu un de ces philosophes de village qui, en 1814, s'était caché dans une cave en laissant sa femme prisonnière aux mains des Cosaques, et qui, devenu chef de bataillon de la garde nationale après 1830, prenait plaisir à chagriner son curé en réunissant ses hommes au Champ-de-Mars, pendant la messe paroissiale; c'était bien plus facile, en effet, de porter haut l'aigrette devant un pauvre curé et de parader en grand uniforme aux yeux des citoyens inoffensifs que de se battre contre des Cosaques pour rendre la liberté à une femme.

Disons cependant que les esprits reviennent en foule à des idées plus

libérales et plus sages. Ces jours derniers, l'Etat a donné satisfaction aux désirs souvent exprimés par des hommes considérables, en élevant de vingt-cinq à cinquante le nombre des aumôniers de marine; des officiers de notre armée navale faisaient depuis longtemps d'éloquentes réclamations à ce sujet, en demandant, au nom de l'humanité, comme au nom de la foi, qu'un prêtre fût accordé à ces Français que la loi et leur courage exposent à la mort et sacrifient à la gloire et à la défense du pays. Ces jours derniers encore, le conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce, séant au Luxembourg, a formulé ce vœu, que les travaux particuliers sous un chef patenté et les travaux publics fussent interdits pendant les dimanches et les fêtes reconnues par la loi. Ce n'est là qu'un vœu sans doute; mais il pèsera de quelque poids dans les conseils du pouvoir législatif, et d'ailleurs il montre que les hommes sérieux se préoccupent de concilier, mieux qu'on ne l'a fait depuis vingt ans, les intérêts de la morale et de la religion avec les exigences de la science économique et de la liberté.

Un autre point sur lequel M. de Champagny appelle à bon droit l'attention de ses lecteurs, c'est l'obligation où nous sommes de pratiquer personnellement la religion. Il ne suffit pas d'accorder le dimanche aux ouvriers de peur qu'ils ne prennent le lundi, ni de les envoyer à l'église de peur qu'ils n'aillent au cabaret; il faut joindre l'exemple à la leçon et la pratique au conseil. M. de Champagny se déclare sans mission pour insister sur cet article capital. Nous imiterons sa réserve en présentant toutefois une courte observation. On convient généralement que la religion est nécessaire au peuple et, sur cette belle maxime, on recommande le prêtre au respect public et même à la sollicitude du budget; mais on se garde bien d'être du peuple dans ce cas particulier. Or, c'est là une spéculation misérable. La logique est plus forte que la politique n'est habile; les masses comprennent parfaitement que la religion n'existe pour personne, si elle n'existe pour tout le monde; le prêtre, de son côté, ne consentira jamais à n'être qu'un officier de morale se plaçant en palissade autour de la propriété menacée et muselant les appétits d'en bas pour garantir aux voluptés d'en haut la continuité de leurs fêtes et la sécurité de leur sommeil. Ainsi pas d'illusion ni de contradiction : ou bien commençons personnellement l'œuvre de la réforme morale et réprimons en nous-mêmes l'irréligion et les conséquences antisociales qu'elle entraîne, ou bien cessons de nous plaindre si les autres bravent un frein que nous ne voulons pas subir. Un peu de morale dé-

layé dans un premier-Paris, ce n'est guère pour apaiser la fièvre des masses atteintes d'incrédulité et vaincre la jacquerie qui nous menace; quelques bons exemples seraient d'une plus prompte et plus sûre efficacité.

On a méprisé le pouvoir, et c'est facile à comprendre après ce qui vient d'être dit. Avec la foi religieuse a disparu le prestige qui environnait tous les droits et donnait quelque chose d'auguste à tous les devoirs. Toutes les barrières sont tombées qui protégeaient l'autorité contre les insultes; le commandement et l'obéissance sont ramenés au même niveau, c'est-à-dire qu'il n'y a plus ni de l'un ni de l'autre. Et maintenant qui peut mesurer la profondeur de l'abîme creusé sous les pas de la nation par l'absence du respect! On y a jeté, pour le remplir, de vieilles races, des priviléges, des trônes, des gouvernements, des fortunes, des têtes humaines; chaque jour y fait tomber, à nos yeux, quelques pierres de l'édifice social miné à sa base : l'abîme dévore tout et ne se comble pas. La preuve, c'est qu'on se demande quelle institution lui sera prochainement donnée en pâture.....

Cette absence de respect à l'égard du pouvoir constitue le principe révolutionnaire, comme le remarque M. de Champagny ; car elle introduit dans la société la suprématie de la force et le droit du succès. Il est bien inutile d'ajouter, après cela, que nous sommes en pleine révolution depuis soixante ans, et que les esprits, les habitudes, les lois administratives, les institutions politiques sont tout imprégnés d'esprit révolutionnaire. L'auteur le prouve avec beaucoup de logique et une grande clarté d'évidence. Nous ne le suivrons pas dans l'exposé des faits sur lesquels sa conclusion s'appuie; nous rappellerons seulement l'axiome qui domine et éclaire le débat, et qui permet de donner une rigueur mathématique à la démonstration présentée par M. de Champagny.

Il y a des principes éternels, des conditions nécessaires d'où résultent la vie et la grandeur des peuples; car, après tout, ce ne sont pas les intérêts et les passions de la multitude, ce sont les lois de Dieu qui font durer et prospérer les Etats. Il suit de là que l'affaiblissement des croyances religieuses en général et l'oubli de l'Evangile en particulier diminuent l'aptitude réelle des hommes à mettre utilement la main dans les affaires de leur pays. Ainsi on n'entreprendra pas impunément d'enlever à l'influence de la morale et de la religion les sciences économique et politique. Ainsi encore, les questions de réforme et de révolu-

tion sont des questions de conscience ; en faire des questions de force, c'est entrer dans une voie qui mène à tous les abîmes : car la force peut conquérir, mais elle ne sait pas conserver.

Or, la bourgeoisie française est entrée et elle marche dans cette voie funeste. En s'éloignant plus ou moins de l'institution divine, qu'on a nommée justement la plus grande école de respect, elle a perdu cette propriété du sens moral qui discerne le droit et le devoir, et qui sait faire une juste part aux intérêts anciens et à l'esprit nouveau. Non, elle n'a pas de discernement ; par là même elle manque de cette dignité et de cette force que donne la science des tempéraments ; elle reste faible comme tout ce qui est excessif et ennemi de la mesure. Propre seulement à l'opposition, c'est-à-dire à une chose où il suffit de taquineries puériles pour devenir embarrassant, elle est débile pour toute œuvre grande et durable. Depuis un demi-siècle qu'elle a escaladé le pouvoir, elle n'a rien prévu, rien fondé, rien empêché : tous les quinze ans elle tombe de surprise en surprise ; ce qu'elle avait bâti solidement, croyait-elle, s'écroule comme un château de cartes ; les idées qu'elle avait prêchées et défendues avec une ridicule emphase se retournent contre elle et lui apportent l'effroi. A chacun selon ses actes ; on ne chasse pas du monde la Providence, la logique, la justice, comme on chasse Dieu des consciences : vous avez frappé avec le glaive du mépris, vous périssez par le glaive du mépris.

Ainsi, dépréciation universelle des principes, amoindrissement continu des personnes qui les représentent : voilà le caractère de notre époque. Les hommes ont diminué la vérité, comme parle l'Ecriture, et la vérité le leur a bien rendu, comme nous le voyons de nos yeux. Dans cet abaissement de toutes choses, rien ne se suffit plus à soi-même, rien n'est assez protégé par la conscience publique. Les institutions, eussent-elles une raison d'être aujourd'hui, n'ont pas de garantie pour subsister demain. La révolution peut descendre à tout moment dans la rue, parce qu'elle est en permanence dans les esprits.

On entend réclamer de toute part, comme remède souverain à une situation si précaire, des réformes économiques et politiques. Sans doute il y a des mesures d'économie qu'il faut adopter promptement, afin de prévenir le désespoir des masses et une catastrophe financière ; il y a des problèmes de politique qu'il faut résoudre pour donner de la tranquillité au pays, de la confiance aux capitaux, de l'impulsion au travail. Ce serait bien ; mais encore tout n'est pas là : sous ces difficultés se cache

une question morale qui implore aussi une solution. La vraie solution, c'est de ressusciter la doctrine du respect, en même temps qu'on rétablira l'équilibre matériel entre la consommation et les produits, en même temps qu'on assurera le jeu ferme et régulier des grands pouvoirs de l'Etat.

Que ceux donc qui recherchent le moyen d'être utiles à leur pays professent par leurs paroles et leur exemple cette doctrine du respect ; qu'ils la fassent passer ainsi dans l'esprit et les habitudes des masses ; ou bien, les politiques et les économistes aidant, nous achèverons de nous pulvériser dans l'individualisme : crise suprême d'où sortirait sans doute un glaive capable d'imposer l'obéissance en attendant qu'on croie à l'autorité ; car quand le sens moral abdique, il faut bien que la force se montre et fasse son œuvre.

Et maintenant qui s'étonnera que la force soit parmi nous, puisque le sens moral y est si peu ? qu'elle nous jette à tout moment et par caprice dans les hasards sanglants d'une révolution ? qu'elle nous inspire et nous domine, comme M. de Champagny le fait observer avec une sagacité parfaite ? Cela est si vrai, nous sommes tellement inféodés à l'idée révolutionnaire, tellement voués à la force, qu'après avoir détrôné quatre souverains, mis à la porte six ou sept assemblées délibérantes, brisé on ne sait combien de constitutions, nul d'entre nous ne regarde le travail comme fini : tous écouteraient d'une oreille surprise et incrédule le prophète qui leur dirait qu'ils ne verront plus de constitutions lacérées ni de gouvernement précipité à la renverse.

En un mot, le livre de la révolution n'est pas fermé : 1830 l'a rouvert à l'endroit où le vaincu de Waterloo avait laissé pour signet les tronçons de son épée ; le doigt de Dieu a tourné encore un feuillet en 1848 ; voilà que nous épelons péniblement la page d'aujourd'hui, certains toutefois que la page de demain nous montrera la révolution parcourant de nouvelles périodes. M. de Champagny le remarque avec vérité : la révolution est passée dans notre tempérament politique ; sans cesse imminente, elle ne finit que pour recommencer.

Du reste, en rattachant la révolution à l'irréligion, et en répudiant l'une et l'autre, il ne faut pas, comme une foule d'esprits chagrins et de sophistes intéressés, confondre l'élément révolutionnaire avec les résultats qui se sont produits sur son passage, ni croire que les dogmes du christianisme s'opposent à l'égalité et à la liberté civile et politique. Les progrès réalisés à la suite de la révolution ne dérivent pas essentiellement

de son fond ; elle en a été, non pas le principe générateur, mais simplement la condition regrettable. Ce qui la caractérise, c'est la substitution de la force au droit, c'est le recours à l'injustice et à la violence, et nullement le respect de la loi, nullement l'esprit de liberté et d'égalité. C'est à tort qu'on attribue à l'idée révolutionnaire une foule de réformes intelligentes et généreuses dont la France avait pris l'initiative efficace et régulière sous l'empire de ses traditions historiques et de son esprit chrétien. On en demeurera convaincu si l'on se reporte aux cahiers des bailliages dressés avant l'ouverture des états-généraux de 1789. Dans l'ordre politique, civil, judiciaire, administratif, nous n'avons guère dépassé les instructions données aux députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état. Seulement nous y sommes parvenus, après soixante ans d'épreuves, à travers des flots de larmes et de sang, grâce à la révolution ; tandis que la voie était ouverte pour y arriver doucement, sans violences barbares, sans insultes à la justice et à la morale. Ce n'est pas ici le lieu de dire comment le droit a été remplacé par la force et comment la réforme s'est changée en révolution. Nous n'avons voulu rappeler qu'une chose : c'est que les véritables progrès sont provoqués et non exclus par le christianisme, et qu'on s'abuse en prenant l'idée révolutionnaire pour un principe de liberté et d'égalité.

Après avoir méprisé Dieu et la loi, on a méprisé l'homme et on l'a placé en tutelle sous cette fiction puissante qu'on appelle l'Etat. Le socialisme est venu, sur les pas de la révolution et de l'irréligion, dévorer ce qui nous restait encore de grandeur morale et de liberté : la logique le voulait ainsi. En énervant le ressort de la religion, en diminuant la contrainte intérieure ou l'action de la conscience, on a rendu nécessairement plus fréquente et plus sévère la contrainte extérieure ou l'action de la force, et de cette sorte on a d'autant réduit et restreint le gouvernement de l'homme par lui-même pour augmenter et affermir le gouvernement de l'homme par autrui. Il n'y a plus de règle en dedans, il faut bien qu'il y en ait une au dehors : il faut bien mettre la main sur la propriété pour suppléer au manque de courage dans le travail, au manque d'économie dans la consommation ; il faut bien envahir la famille pour y reporter quelque chose qui ressemble à la morale en l'insultant ; il faut bien pénétrer dans le for intérieur pour y jeter, si c'était possible, une base quelconque, une manière de garantie à l'ordre matériel, qui menace sans cesse de s'écrouler.

Or, voilà le socialisme, c'est-à-dire la confiscation de l'homme par

l'État [1]. Aussi M. de Champagny fait-il remarquer que, selon la donnée fondamentale du socialisme, l'homme n'est plus rien vis-à-vis du pouvoir, sinon un rouage de la machine publique, un chiffre dans la quantité sociale, un outil entre les mains de l'Etat qui est seul propriétaire des biens et même des consciences, et qui absorbe en lui tous les droits.

M. de Champagny se borne, dans cette partie de son travail, à rechercher les points d'appui que nos institutions politiques présentent au socialisme, et il n'a pas de peine à signaler les traces de ce système au milieu de notre législation révolutionnaire et des œuvres de nos monarchies constitutionnelles. Le plan adopté par l'honorable auteur ne l'appelait pas sur le terrain de la science économique, et c'est regrettable pour la thèse qu'il développe ; car le lien étroit qui unit le socialisme aux erreurs de la plupart des économistes montre contradictoirement le rapport intime de la morale chrétienne avec l'ordre public et la liberté individuelle. La question n'est pas de savoir si les héros de l'économie politique se croient aussi socialistes qu'ils le sont réellement. Bien des choses peuvent protéger un homme contre les conséquences de ses principes, en le retenant, malgré la logique, dans les limites de ce qui est juste et possible. Mais enfin il ne s'agit pas des institutions ; il s'agit des doctrines.

On le sait, le développement indéfini des besoins est le point de départ accepté par une foule d'économistes. A leurs yeux, l'économie politique embrasse le système social tout entier, si l'on excepte les rapports intimes des membres de la famille et les rapports purement personnels de l'homme avec son créateur. Cette science si étendue n'a point à rendre compte de ce qui se passe dans un monde meilleur ; elle prend l'homme tel qu'il est avec ses facultés et ses besoins, en tournant les unes à l'entière satisfaction des autres. Aussi produire et consommer davantage, c'est le trait le plus saillant de la civilisation. « Qu'avons-« nous, en effet, par-dessus les Kalmoucks, si ce n'est que nous produi-

[1] Il n'y a qu'un socialisme, et le voilà réellement, si l'on veut aller au fond des choses et raisonner. Si, au contraire, on prend des aspirations de l'âme pour des arguments, et des impressions pour des principes, il n'y a pas seulement trois espèces de socialisme, comme le prétendait M. de Lamartine (séance du 23 mai), il y en a une quantité indéterminée, juste autant qu'il y a de catégories d'ambitieux, d'intrigants, de poltrons et de dupes. Malheureusement les dupes abondent et donnent un air d'honnêteté à l'œuvre des habiles.

« sons et consommons plus qu'eux ?... En cherchant à borner nos désirs, « on rapproche involontairement l'homme de la brute... c'est donc con- « courir au but de notre création que de multiplier nos productions, « plutôt que de borner nos désirs. » Les premiers chrétiens n'ont émis leur doctrine sur la pauvreté que parce qu'ils ignoraient l'art de créer les richesses. Telles sont les pensées et quelquefois les paroles formelles des maîtres de la science économique. Ainsi la résignation, le renoncement aux jouissances, ce qu'on nomme mortification dans la langue chrétienne, tout cela leur semble faux, injurieux à la nature et dégradant.

Le développement indéfini des besoins étant posé comme axiome, il reste à se demander si l'organisation actuelle de la sociéte favorise ce développement et répond à ces besoins. Non, s'écrie aujourd'hui toute l'Europe ; la misère marche du même pas que la richesse et s'accroît partout dans la même proportion. Or, la coïncidence de ces deux faits qui, en principe, devraient s'exclure, prouve qu'il s'est produit quelque grave violation des lois de l'ordre social. C'est l'avis de tout le monde.

Voilà justement sur quoi se fondent les socialistes de toute nuance qu'on a vus à l'œuvre dans ces derniers temps. Ainsi le système phalanstérien, qui donne les attractions pour règle et mesure des destinées, n'est que l'organisation de la convoitise. Ainsi la création des ateliers sociaux, à en croire ceux qui la sollicitent, ne tendrait simplement qu'à supprimer la misère et à convaincre de folie ce pauvre catholicisme qui ose proclamer que la souffrance est sainte à jamais. Ainsi la refonte de la société, que rêve l'auteur des *Contradictions économiques*, aurait pour but et, croit-il, pour résultat, d'éliminer les vieux éléments de la misère et de replacer les forces de l'humanité dans les conditions d'un bien-être complet et durable.

Il est donc évident que le socialisme vit et s'agite au milieu de nous, puisque les doctrines sensualistes en répandent au loin le germe tristement fécond. Les ravages sont sourds et peu apparents, quoique rapides. La multitude surtout ne s'aperçoit pas que le flot monte, parce que le flot c'est elle, et que, devant faire partie du débordement, elle se flatte de n'avoir pas à en souffrir. Sans doute elle changera d'avis quand l'idée qui fermente au sein des masses aura pris une forme déterminée et s'appellera anarchie ou despotisme. Cependant il est aisé d'apprécier le péril et possible de le conjurer, ceux-là ne l'ignorent pas qui, sans pouvoir mesurer les choses du haut d'un génie ou d'une position politique, sont

doués de cette seconde vue qui est la foi et qui explique si bien les secrets du temps par la science de l'éternité, les obscurités de la terre par les clartés du ciel.

Nous n'avons fait qu'indiquer, dans ce court article, quelques-uns des principaux aspects sous lesquels M. de Champagny présente ses graves considérations en ce qui concerne l'état moral et politique de la France. Son beau travail, tel qu'il vient d'être publié par le *Comité électoral de la liberté religieuse*, doit être lu et propagé dans l'intérêt de la vérité qui est celui de tout le monde. Au milieu d'une époque troublée comme la nôtre, peu d'hommes sont assez maîtres d'eux-mêmes et de ce qui les environne pour jeter un regard ferme sur des événements où tant de droits et de prétentions se trouvent péniblement engagés, et pour dissiper, au contact de leur paisible et impartiale raison, les nuages amoncelés par tous les égoïsmes autour de tous les principes. M. de Champagny est un de ces hommes d'élite. On sent qu'il parle avec cette connaissance du passé qu'un ancien nommait la maîtresse de la vie et avec cette vue anticipée de l'avenir qui est l'apanage des nobles croyances et des méditations viriles. Il possède à un éminent degré ce discernement, qui n'est autre chose que le sens moral éclairé par l'esprit chrétien, merveilleuse faculté de pondération qui empêche qu'on ne se précipite dans les utopies sous prétexte qu'il y a quelque chose à faire, et qu'on ne repousse le progrès sous prétexte qu'il ne peut se réaliser sans froissement douloureux ; élevée et délicate appréciation du devoir, qui enseigne à saluer la pensée des temps nouveaux sans flatter qui l'apporte, et à respecter le génie du passé dans ceux qui succombent avec lui.

G. Darboy.

QUESTION DES LIEUX SAINTS.

(FIN [1].)

Quand la mère de Constantin honora sa vieillesse par sa vénération pour les Lieux Saints, les profanations que ne leur avait pas épargnées le paganisme lui indiquèrent, en effet, l'emplacement des sanctuaires par lesquels elle effaça ces honteux souvenirs. L'église qui couvre aujourd'hui le saint sépulcre remonte, au moins pour cette partie, à celle que sainte Hélène et son fils ont fondée à cet effet, et en conserve vraisemblablement encore quelques restes. On lit dans Eusèbe la lettre par laquelle Constantin ordonna à Macaire, évêque de Jérusalem, d'élever une église sur le lieu où s'accomplit le mystère de notre rédemption. Cette église n'a peut-être pas plus souffert quand elle fut ravagée par Chosroës et par Hakem, que de l'incendie dont elle a été la proie en 1808, et qui a détruit l'ancienne grande coupole. Celle par laquelle les Grecs l'ont remplacée n'en reproduit ni l'élégance ni la richesse, et le monument a perdu en valeur architectonique à être restauré alors par leurs mains. L'église du Saint-Sépulcre, masquée par des constructions adjacentes à ses murs, n'a point de décorations extérieures. On n'y entre que par une porte latérale, dont les Turcs gardent la clef, et il faut payer à Mahomet le droit d'adorer Jésus-Christ, suivant l'expression de M. de Chateaubriand. Elle est surmontée de deux dômes; et comme elle recouvre le Calvaire et le saint tombeau, elle est fort irrégulière à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur. Elle se compose réellement de trois églises, celle du Saint-Sépulcre, celle du Calvaire et celle de l'Invention-de-la-Sainte-Croix. L'Eglise du Saint-Sépulcre proprement dite a la forme d'une croix. En y entrant, on trouve d'abord la pierre sur laquelle le corps de Notre-Seigneur fut oint avant d'être mis dans le sépulcre, appelée *pierre de l'onction.* On l'a recouverte de marbre, pour la préserver de l'indiscrétion des pélerins qui voudraient la toucher. La grande coupole s'élève au-dessus du saint

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXVI, p. 174.

tombeau et surmonte une rotonde, qui est la nef de l'édifice, et qui est entourée de colonnes jointes par des arcades et supportant une galerie supérieure. Le saint tombeau est sous un petit monument de marbre au milieu de cette nef circulaire. Cette espèce de catafalque est partagée en deux parties, dont la première est appelée la *chapelle de l'Ange*, parce qu'elle contient la pierre qui servait à appuyer celle qui bouchait la porte du sépulcre, et sur laquelle était assis l'ange qui annonça aux saintes femmes que Jésus-Christ était ressuscité : *Non est hic ; surrexit enim, sicut dixit ; venite et videte locum ubi positus erat Dominus*. Ce lieu, taillé dans le roc, a environ six pieds de long sur six pieds de large et huit pieds de haut. La place où avait été déposé le corps de Notre-Seigneur est recouverte de marbre blanc, formant une table d'autel, sur laquelle la messe est célébrée tous les jours par les religieux gardiens du saint sépulcre, et aussi, hélas ! par les schismatiques. La prière du pélerin en adoration devant cet autel, que nous avons eu la félicité de baiser avec respect et de mouiller de nos larmes, est quelque chose d'indicible en langage de la terre.

Près du saint sépulcre est l'endroit où Notre-Seigneur apparut à sainte Madeleine sous la forme d'un jardinier. On visite ensuite la *chapelle de l'Apparition*, où, suivant la tradition, le divin Ressuscité se montra pour la première fois à la sainte Vierge. En continuant de suivre le tour de l'église, on arrive à la petite chapelle appelée *la prison de Notre-Seigneur*, parce que c'est là qu'il fut mis tandis que l'on creusait le trou pour planter la croix. Près de cette chapelle est celle qui indique le lieu où Notre-Seigneur fut dépouillé, et où ses vêtements furent joués et partagés. On fait remarquer non loin de là l'endroit où était la Vierge pendant le supplice de son divin Fils. On descend ensuite, par un assez grand escalier, à l'église de l'Invention-de-la-Sainte-Croix, qui se compose de la *chapelle de Sainte-Hélène*, où la mère de Constantin priait pendant qu'on cherchait la croix, et de l'endroit encore plus souterrain où la croix fut trouvée avec les clous, la couronne d'épines et le fer de la lance. Dans une chapelle voisine du haut de l'escalier qui vous avait conduit à la *chapelle de Sainte-Hélène*, vous voyez, en allant vers le Calvaire, la petite colonne dite d'*impropere*, sur laquelle on fit asseoir Notre-Seigneur avant de le crucifier. On monte par un escalier d'une vingtaine de degrés à l'église du Calvaire, comprise, comme celle de

l'Invention-de-la-Sainte-Croix, dans la grande église du Saint-Sépulcre. Le monticule du Calvaire s'élevait au sud du petit vallon où était le jardin dans lequel Joseph d'Arimathie avait fait creuser le sépulcre qui reçut le corps du Sauveur. Le lieu où fut planté la croix sur laquelle s'est consommé le grand acte de notre rédemption a malheureusement été profané par les Grecs, lorsqu'ils ont réparé les ruines de l'incendie de 1808. Les profanateurs du lieu le plus saint de l'univers ont été aussi les violateurs des tombes où reposaient glorieusement, près du Calvaire, les restes de Godefroy de Bouillon, de Baudouin, son frère, de Philippe Ier, roi d'Espagne, et le cœur de Philippe de Bourgogne. L'*Itinéraire* de M. de Chateaubriand donne les inscriptions latines, aujourd'hui détruites, qu'on lisait sur les tombes de Godefroy de Bouillon et de son frère. Nous nous associons, et nous sommes persuadés que nos lecteurs s'associeront, comme nous, à l'indignation avec laquelle ce lâche attentat est flétri, dans une brochure[1] écrite à Jérusalem sur la situation présente des Saints Lieux, et où M. Eugène Boré expose cette grande question, sous son véritable jour, avec une admirable clarté. « Les Arabes, les mameloucks d'Egypte et les Ottomans, dit notre excellent et respectable ami, avaient tour à tour, dans leurs conquêtes, épargné les cendres de ces autres conquérants ; ils avaient respecté dans ces cendres l'honneur de l'Occident et l'asile inviolable de la mort. Les moines grecs ont violé ces tombes, dispersé les ossements, brisé les marbres dont les inscriptions latines attestaient, comme celle de l'Etoile de Béthléem, nos droits de propriété, et ils restent depuis lors maîtres impunis du lieu ! L'ignorance de ce forfait, que nous dénonçons au gouvernement français, peut seul expliquer et justifier sa patience. »

Ces plaintes légitimes, parties de Jérusalem et exprimées par un investigateur chargé par notre gouvernement de la mission d'examiner l'état des Lieux Saints, devraient rappeler à la France qu'elle porte l'épée héritière de celle de Godefroy de Bouillon, qu'on conserve précieusement dans l'église du Saint-Sépulcre. En la regardant et en la touchant avec une vénération à laquelle se mêlait le souvenir de notre ancien métier, il nous sembla voir le Père de Géramb, se ressouvenant aussi de sa première profession, faire ce qu'il ra-

[1] *La question des Lieux saints*, par Eugène Boré. Chez Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

conte qu'il fit en maniant cette épée : « Je ne pus résister à l'envie de la tirer du fourreau, de la contempler, de la porter à mes lèvres. Ensuite, me tournant vers le saint sépulcre, j'en saluai trois fois le tombeau sacré pour lequel elle combattit, et puis j en saluai l'endroit où reposaient les cendres du héros. »

Enumérons rapidement les autres lieux que visite le pèlerin dans l'intérieur de Jérusalem. Il s'arrête au monastère de Sainte-Anne, mère de la sainte Vierge. Ce monument a été bâti sur le lieu où s'est accomplie l'Immaculée Conception, et il est aujourd'hui converti en mosquée. Les ruines d'une église marquent la place de la maison de Simon le pharisien, où sainte Madeleine confessa ses erreurs. De vieilles murailles, qu'on voit près du Calvaire, passent pour avoir appartenu à la prison de saint Pierre. Un riche couvent arménien schismatique, dont l'église est fort belle, s'élève là où saint Jacques-le-Majeur subit le martyre. Une partie des murs qui garnissaient la *piscine probatique*, où on purifiait les victimes destinées au sacrifice, et deux arcades attenantes à cette grande piscine, qui était voisine du temple, sont, avec les fragments de la porte Judiciaire, dont nous avons parlé en décrivant la *voie douloureuse*, les seuls débris de l'architecture des Juifs que l'on retrouve dans Jérusalem.

Faisons maintenant avec le lecteur le tour extérieur de Jérusalem, tel que nous l'avons parcouru à cheval le 5 juin 1845, c'est-à-dire en prenant à droite et en nous dirigeant au nord, en sortant de la porte de Jaffa ou des Pèlerins, au lieu de tourner à gauche, comme a fait M. de Chateaubriand. Voici d'abord les *sépulcres des rois*; mais de quels rois ? L'auteur de l'*Itinéraire* répond péremptoirement à cette question, en démontrant que ces tombeaux ne peuvent être ni ceux des rois de Juda, ni ceux des Machabées, ni ceux d'Hélène, reine d'Adiabène, et de son fils Izate, comme sembleraient l'indiquer un passage de Josèphe et un passage de Pausanias. Il ne peut pas s'agir non plus de la sépulture d'Hérode-le-Grand, qui a été enterré à Hérodium. Il faut donc admettre avec M. de Chateaubriand que ces monuments funèbres, où se fait reconnaître le style grec, auront été construits par Hérode-le-Tétrarque, fils d'Hérode-le-Grand. « Ces sépulcres étaient très-nombreux, ajoute l'éloquent écrivain, et la postérité d'Hérode finit assez vite ; de sorte que plusieurs cercueils auront attendu vainement leurs maîtres : il ne manquait plus, pour connaître la vanité de notre nature, que de voir les tombeaux d'hommes

qui ne sont pas nés. » Non loin des *sépulcres des rois* est la grotte où Jérémie composa ses *Lamentations*. De là on arrive, dans la partie septentrionale de la vallée de Josaphat, à l'église souterraine qui contient le tombeau de la sainte Vierge. On se plaît à croire à l'exactitude de la tradition qui place la tombe de celle qui sera proclamée heureuse par toutes les générations, jusqu'à la fin des âges, près de la sépulture de son père, de sa mère et de son époux, saint Joachim, sainte Anne et saint Joseph. Tandis que toutes les sectes chrétiennes ont des autels dans ce sanctuaire, où les musulmans ont même un oratoire, les catholiques, qui en sont les véritables propriétaires, en ont été expulsés par les Grecs. Comment rendre les sentiments dont on est saisi en entrant dans la grotte où commença la *passion*, lorsque notre Rédempteur répandit une sueur semblable à des gouttes de sang, suivant l'expression évangélique, à la pensée du calice qu'il allait boire pour accomplir la volonté de son Père ! Près de cette grotte était le village de Gethsémani, auquel touchait le jardin des Oliviers, non loin duquel naît le torrent de Cédron. Ce lieu vénérable, qui appartient aux Pères franciscains, est aujourd'hui entouré d'un mur de pierres simplement superposées, qui s'élèvent à peine à la hauteur de trois pieds. On y compte huit oliviers d'une extrême vieillesse. On sait que cet arbre est presque immortel. Si ceux du jardin témoin de la trahison du Judas ne remontent pas à cette époque, ils sont au moins très-anciens, puisqu'ils ne paient au fisc turc que l'impôt auquel sont taxés les oliviers antérieurs à la conquête ottomane.

Le mont des Oliviers, qui ne fait qu'un, pour ainsi dire, avec le *mont du Scandale, mons Offensionis,* appelé de ce nom en souvenir de l'idolâtrie de Salomon, domine le jardin de Gethsémani et toute la vallée de Josaphat. A droite de la route tortueuse par laquelle on monte au lieu de l'Ascension, la tradition indique celui où les apôtres composèrent le symbole primitif de la foi catholique, et, un peu plus haut, la place où notre Seigneur apprit aux hommes à prier en leur révélant l'oraison dominicale. Une petite mosquée a été substituée à l'église que sainte Hélène avait fait bâtir à l'endroit où s'opéra le miracle de l'Ascension. Une empreinte de pied d'homme, qu'on aperçoit sur le rocher, est, suivant de graves autorités, celle d'un pas de notre Rédempteur. De là au sommet de la montagne il y a encore une petite distance, qu'il faut franchir pour voir, de ce point élevé, la

mer Morte et le cours du Jourdain. Une nature déserte et desséchée par les ardeurs du soleil se déroule devant vous, et une longue ligne de montagnes, uniformément horizontale, termine dans le lointain le paysage tristement grandiose que vous contemplez.

En redescendant dans la vallée de Josaphat, qui s'étend du nord au midi, entre la montagne des Oliviers et le côté des murs de Jérusalem qui s'appuie contre le pont Moriah, on passe le torrent de Cédron sur un pont d'une seule arche. Ce torrent est sans eau quand il ne roule pas celle des pluies. Le cimetière des Juifs présente un amas de tombes en désordre, qui donne à cette partie de la vallée de Josaphat un aspect de désolation que n'offre certainement aucun autre lieu du monde. Les tombeaux de Zacharie, de Josaphat et d'Absalon sont trois monuments en harmonie avec ce sombre spectacle. L'union de la pyramide avec l'ordre dorique atteste que l'art, chez les Juifs, subissait la double influence de l'Egypte et de la Grèce, à l'époque de la construction de ces sépulcres, qui fut vraisemblablement, comme le pense M. de Chateaubriand, celle de l'alliance de Jérusalem et de Lacédémone, au temps des premiers Machabées. En sortant de la vallée de Josaphat, on arrive à la fontaine de Siloë. Des soldats turcs lavaient leur linge à l'une des deux piscines voisines de la source quand nous l'avons visitée, et c'est dans un vase de terre qu'ils nous ont prêté pour cet usage que nous avons bu de l'eau de cette fontaine célèbre. Notre guide nous a montré, près de là, l'endroit, marqué par un figuier, où Isaïe fut scié en deux avec une scie de bois par l'ordre du cruel Manassès. Le Siloë est près du mont de Sion, dont la poésie sacrée a porté le nom jusqu'aux extrémités de l'univers. Une église arménienne s'élève sur la sainte montagne, là où fut la maison de Caïphe. Mais il ne reste aucune trace ni du palais ni du tombeau de David, et le fanatisme musulman, dans la première partie du XVIe siècle, quelques années après la conquête ottomane, a changé en mosquée le monastère bâti et occupé pendant plus de trois cents ans par les religieux catholiques, sur la place sanctifiée par le Cénacle. En pensant, cependant, que c'est dans le Cénacle que Jésus-Christ a institué le sacrement de l'Eucharistie, que c'est dans le Cénacle que saint Thomas a touché du doigt la vérité de la résurrection de l'Homme-Dieu, que c'est dans le Cénacle que le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres, le pèlerin oublie la profanation qu'il a sous les yeux, et se prosterne devant l'accomplisse-

ment des merveilles annoncées par le roi-prophète chantant la gloire de Sion.

Exposons maintenant les titres de la catholicité à la possession de la plupart des sanctuaires sur lesquels nous venons d'appeler l'attention du lecteur, et montrons les droits de la France à la protection de cette possession.

Un document écrit en 333, l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, atteste que les pèlerinages à la Terre-Sainte ont précédé l'époque où saint Jérôme a constitué la prière monastique gardienne des lieux consacrés par le séjour du Fils de Dieu au milieu des hommes. Eginhard nous apprend que Charlemagne protégeait les chrétiens d'outre-mer, et l'envoi par le calife Haroun-al-Raschid des clefs de l'Eglise du Saint-Sépulcre à ce grand empereur est, pour la France, un titre solennel de la première reconnaissance de ses droits de propriété et de protection sur les sanctuaires de Jérusalem. Il est historiquement démontré, en même temps, que l'occupation de ces sanctuaires par les religieux catholiques, commencée en saint Jérôme, s'est perpétuée jusqu'à nos jours, par une succession de continuité non interrompue, en dépit des vicissitudes du sort de la Palestine. Ce serait donc une grande erreur de croire que l'établissement des religieux catholiques à Jérusalem ne date que de l'époque des croisades. Un témoignage de leur présence aux lieux saints en l'année 414 de l'hégire, 1023 de notre ère, existe dans les archives du couvent du Saint-Sauveur, à Jérusalem. C'est une pièce par laquelle le sultan Mouzaffer défend de molester les religieux *francs;* et M. Eugène Boré, qui a lu et vérifié ce document arabe, fait observer avec raison que l'emploi de ce mot est ici très-remarquable, puisqu'il prouve que les Européens étaient déjà désignés par ce nom générique avant l'apparition des croisés en Orient. Les pieux et humbles gardiens des Lieux Saints n'ont été que passagèrement protégés, par la domination temporaire des rois latins de Jérusalem, dans leurs antiques droits, reconnus d'ailleurs par des titres antérieurs aussi bien que postérieurs à cette domination. Ces titres, déclarés vrais et authentiques par des actes solennels de la Porte, depuis la conquête ottomane, subsistent tous dans les archives du couvent du Saint-Sauveur. Ce sont, outre la pièce émanant du sultan Mouzaffer, des diplômes délivrés en 609 de l'hégire (1212), par le sultan Achmed-Châh ; en 610 (1213), par le sultan Omar ; en 676 (1277), par le sultan Achmed-Acheraf ; en 720 (1350), par le sultan Achmed-Barkok ; le con-

trat, à la date de 1342, par lequel le roi Robert de Sicile et sa femme, la reine Sanche, rachetèrent au prix d'une forte somme d'argent, ainsi qu'il résulte de la bulle *Gratis agimus*, publiée par le pape Clément VI, à Avignon, la propriété des sanctuaires, contestée injustement par le sultan d'Egypte alors régnant ; la permission donnée par le sultan Daher, en 800 (1397), de réparer le Saint-Sépulcre ; celle de réparer l'église et le couvent de Béthléem, concédée en 850 (1446), par le sultan Achmed-Naser ; les jugements et les témoignages favorables rendus, en 910 (1504), par le sultan Djaber, et ceux qu'a également rendus son successeur, le sultan Adel.

M. Eugène Boré, dans son intéressante et convaincante brochure, dit très-bien, en parlant du rachat des sanctuaires par le roi Robert : « Ce fait trop peu connu d'une acquisition véritable, contractée de souverain à souverain, par vente et par achat publics, établit et garantit tellement la propriété des religieux francs, que, d'après les sentiments unanimes des publicistes, elle échappe ainsi aux envahissements de la conquête ; le conquérant d'un pays ne pouvant jamais s'approprier, selon le droit des gens, que les lieux communs ou publics, et devant toujours respecter les biens particuliers. »

Aussi les sultans ottomans, devenus maîtres de la Palestine par les victoires de Sélim Ier, au commencement du XVIe siècle, attestent-ils textuellement dans leurs firmans : « Que les sanctuaires sont aux religieux latins ; qu'ils leur ont toujours appartenu, qu'ils sont achetés de leurs deniers, et que les Musulmans se trompent, lorsqu'ils disent que ce sont des propriétés ottomanes, parce qu'elles sont plus anciennes que les conquêtes des Ottomans. » Une assemblée de tous les ulémas et de tous les cadis de la ville de Jérusalem décida également, dans une pièce qui existe aux archives du couvent du Saint-Sauveur, que les biens des religieux leur appartenaient, en vertu des titres qu'ils tiennent des princes arabes. Troublés dans leur possession par les schismatiques, au commencement du XVIIe siècle, les religieux obtinrent encore une fois la reconnaissance de leurs droits. Par un hatti-chérif, daté de l'an 1620 de l'ère chrétienne, le sultan Osman II, considérant : « Que les religieux francs ont des preuves, remontant aux rois arabes, qui montrent que les autres nations n'ont point droit sur les Lieux Saints, ordonne que les susdits lieux contestés soient, comme par le passé, propriété et possession des religieux francs, sans qu'ils soient inquiétés ou molestés par les Arméniens ou par les autres nations. » Il est dit dans cette pièce qu'elle a été ac-

cordée sur les représentations du roi de France ; et elle est due, en effet, à la fermeté déployée en cette circonstance par le digne représentant de la nation fille aînée de l'Eglise, M. de Harlay-Sancy, qui répondit au grand vizir, lui faisant observer qu'il ne devait se mêler que des affaires relatives au commerce : « Le roi n'estime pas autant les soins que je puis rendre en cette cour pour son service royal et temporel, ni les précieux avantages de ses sujets dans le commerce de ce pays, que la grande attention avec laquelle je dois m'appliquer à ce que les religieux francs conservent la garde des Saints Lieux de notre vénération. » Quelques années plus tard, deux firmans, obtenus par les ambassadeurs de France et de Venise, déclarent encore « que la propriété des lieux saints est de toute antiquité aux catholiques. »

De l'année 1673 date un traité entre la France et la Porte, qui oblige l'honneur de la première et la bonne foi de la seconde à protéger les religieux catholiques dans la possession des Lieux Saints ; c'est la première capitulation, négociée par M. de Nointel, et dont l'article 33 est ainsi conçu : « Les religieux francs qui, suivant l'ancienne coutume, sont établis au dedans et au dehors de la ville de Jérusalem et dans l'église du Saint-Sépulcre, ne seront point inquiétés pour les lieux de pélerinage qu'ils habitent et qui sont entre leurs mains, lesquels resteront encore entre leurs mains, comme ci-devant, sans qu'ils puissent être inquiétés à cet égard. » La seconde capitulation a été conclue en 1740 par le marquis de Villeneuve ; et dans l'intervalle entre les deux renouvellements des capitulations est intervenu un jugement solennel rendu par la Porte elle-même, et complètement confirmatif des droits des religieux catholiques. La France et son grand roi étaient alors dignement représentés à Constantinople par M. de Chateauneuf, et le viziriat du fameux Kupruli faisait honneur à la Turquie. L'ambassadeur de France et le patriarche grec furent entendus dans un divan impérial, convoqué pour juger la question de possession des Saints Lieux. Mais le patriarche et les moines grecs qui l'accompagnaient, ayant été convaincus d'imposture, répondirent par des injures si inconvenantes aux raisons calmes et solides de M. de Chateauneuf, que le grand-vizir fut obligé de les faire mettre à la porte à coups de bâton. Par un firman, daté du 20 avril 1690, les religieux francs furent donc remis en possession des sanctuaires qu'ils occupaient avant la première capitulation, c'est-à-dire des deux coupoles du Saint-Sépulcre, de la moitié

du Calvaire, du lieu appelé, dans l'église du Saint-Sépulcre, les Sept-Arceaux de la sainte Vierge, de la pierre de l'Onction, de la grande église de Bethléem avec les jardins et les cimetières qui en dépendent, et de la chapelle souterraine de la Nativité. Ce sont précisément les mêmes sanctuaires que revendique aujourd'hui Mgr le patriarche latin de Jérusalem, et si le tombeau de la sainte Vierge n'est pas mentionné dans le firman de restitution de 1690, c'est que les religieux francs en étaient alors les paisibles possesseurs, par l'effet de la protection de la France, qui avait mis fin en 1666 à une usurpation de ce sanctuaire par les Grecs. Un firman obtenu en 1757 par M. le comte de Vergennes, en réparation d'un outrage commis par les Grecs contre les lieux saints, est la dernière réclamation de l'exécution des traités que la France ait fait entendre à Constantinople avant la révolution, qui est venue l'empêcher de suivre, en Orient, sa politique traditionnelle depuis Charlemagne.

Mais la preuve que la Porte n'admet pas de prescription contre les antiques droits de la catholicité à la possession des Lieux Saints ni contre la protection séculaire de ces droits par la France, c'est que l'un des sanctuaires restitués aux religieux francs en 1690, à la demande de M. de Châteauneuf, était resté cinquante-huit ans entre les mains des Grecs ; c'est que le maréchal Brune, ambassadeur de la République française, obtint, en 1802, la réintégration de ces religieux dans la possession de la grotte de Gethsémani, consacrée par la sueur de sang qu'y répandit le Sauveur ; c'est, enfin, qu'un firman accordé à M. de la Tour-Maubourg, en 1811, déclare que la réparation de l'église du Saint-Sépulcre par les Grecs n'altère ni ne lèse en rien les droits antérieurs des catholiques, garantis par les sultans. Ajoutons que, toutes les fois qu'il est question des Saints Lieux, la Porte, dans ses rapports avec la France, n'omet jamais de faire mention des capitulations et proteste toujours de son respect pour ces traités.

Pour achever de nous acquitter du devoir que nous imposait notre titre de pèlerin de Jérusalem, il nous reste à rendre l'iniquité de l'usurpation des Lieux Saints, par les Grecs, aussi évidente que nous croyons avoir rendu incontestable l'authenticité des droits de la catholicité et de la France à la propriété et à la protection de ces sanctuaires.

L'usurpation du Calvaire date du temps des souverains mamelouks de l'Egypte ; ce sont les Géorgiens qui, favorisés par ces princes, ont

expulsé les religieux francs de ce lieu vénéré. Telle est l'origine de la possession actuelle des Grecs, héritiers des Géorgiens. Le titre capital sur lequel les Grecs fondent leurs prétentions sur tous les sanctuaires d'où ils ont exclu les catholiques n'est pas de meilleur aloi. C'est un prétendu firman du calife Omar, conquérant de Jérusalem au VIIe siècle. La fausseté de ce document a été plusieurs fois proclamée juridiquement par la Porte, dont les firmans déclarent que c'est une pièce d'invention grecque. Cela est d'ailleurs scientifiquement démontré; car il en existe plusieurs copies, dont les unes donnent au patriarche auquel elle est adressée le nom de Zéphyrinus, tandis qu'il a dans les autres celui de Sophronius; et M. Eugène Boré fait observer que le caractère de l'écriture prouve à lui seul la contrefaçon, puisque, s'il avait les formes koufiques du temps qu'on lui assigne, le pacha de Jérusalem, auquel le patriarche grec actuel ne cesse de le montrer, ne pourrait en déchiffrer une ligne. Ajoutons que ce faux document ne représente pas même un titre de propriété, puisqu'il se borne à affirmer que les Grecs étaient à Jérusalem au temps d'Omar.

Les premières tentatives des schismatiques pour s'emparer des sanctuaires de Bethléem remontent aussi aux Géorgiens et à la date de 1564; mais elles échouèrent devant le pacha de Damas, qui décida que le lieu de la Nativité appartenait tout entier aux religieux francs. Les mêmes tentatives, renouvelées par les Grecs, unis aux Arméniens, furent également repoussées en 1611 par le sultan Achmed Ier, en 1621 par le sultan Osman II, en 1625 par le même sultan, en 1627 par un hatti-chérif du sultan Mourad IV, qui déclara la grande église et la grotte souterraine de Béthléem propriétés des Francs et non possessions musulmanes, et en 1632 par un autre ordre du même sultan. Mais l'infatigable persévérance des Grecs dans l'emploi de la fraude devait finir par exploiter au détriment de la justice la vénalité des agents du gouvernement turc. En 1634, les sanctuaires de Bethléem sont déclarés possession grecque par une pièce achetée du gouverneur de Damas et approuvée par le sultan Mourad IV. Cette usurpation fut en vain annulée par un firman du même sultan, qui restituait en même temps aux catholiques les deux coupoles du Saint-Sépulcre, la pierre de l'onction et les Sept-Arceaux de la Vierge. Forts de leur faux titre, les Grecs se firent livrer de nouveau, en 1637, l'église de Bethléem, qu'ils gardèrent jusqu'en 1690, où M. de Châteauneuf obtint la satisfaction qui a été confirmée

par la seconde capitulation, en 1740. A l'avénement du frère de Mourad IV, les Grecs n'ont pas manqué de faire renouveler le firman extorqué en 1637, et soixante-sept ans après la réparation obtenue par M. de Châteauneuf, ils se sont fait concéder par Raghid-Pacha l'église supérieure de Bethléem, qu'ils gardent encore aujourd'hui. L'aile gauche du chœur a été livrée en même temps aux Arméniens.

La calomnie figure au premier rang des moyens constamment employés par les Grecs pour soutenir, auprès du Divan, leurs perpétuels envahissements. Voici celle qu'ils imaginèrent pour s'emparer de la chapelle souterraine qui renferme le tombeau de la sainte Vierge : ils accusèrent les religieux francs d'avoir dérobé et vendu chèrement au pape le corps de la mère du Fils de Dieu. Le gouvernement ottoman eut la simplicité de faire constater, par une enquête, l'absurdité du mensonge, et un firman obtenu par l'ambassadeur de France en 1666 condamna les Grecs à restituer le sanctuaire aux catholiques. Mais usurpé de nouveau par les schismatiques à la fin du XVIII[e] siècle, il est encore possédé par eux à l'heure qu'il est.

La plus coupable de toutes les manœuvres employées par les Grecs pour atteindre le but que nous signalons ici, l'occupation complète des Lieux Saints à l'exclusion des catholiques, c'est certainement l'incendie de l'église du Saint-Sépulcre. C'est pour se faire autoriser à la reconstruire, comme nous avons déjà dit qu'ils en ont obtenu la permission de la Porte, et pour faire ainsi acte de propriété, qu'ils y ont mis le feu le 12 octobre 1808. En réparant la petite chapelle qui couvre le saint sépulcre, ils n'ont pas manqué d'en faire disparaître les inscriptions latines, pour y en substituer de grecques. C'est encore pour détruire un témoignage latin du droit de propriété des catholiques sur les Saints Lieux, que les Grecs ont profané le sanctuaire de la Nativité par le vol de l'étoile d'argent qui portait l'inscription que nous avons précédemment mentionnée. C'est le jour de la Toussaint 1847 qu'ils ont commis cet attentat sacrilége, et ils ont mis le comble à leur impudence en accusant les religieux franciscains d'en être les auteurs.

Les faits que nous venons d'énumérer parlent assez haut d'eux-mêmes pour qu'il soit inutile, après les avoir exposés, d'insister sur l'évidence de la justice du côté des catholiques et de l'iniquité du côté des Grecs. Le scandale crie vengeance, et l'honneur de la Turquie elle-même est intéressé, en même temps que celui de la France, à ce qu'une satisfaction aussi légitimement due que celle que réclame

notre gouvernement ne se fasse pas attendre. Nous ne croyons pas à l'efficacité de la réforme par laquelle l'empire Ottoman se flatte de remédier à son irréparable décrépitude. Ce ne sont pas les nations musulmanes que Dieu a faites guérissables. Mais les sultans n'ont pas à craindre que le coup suprême soit porté à leur trône par le catholicisme ou par la France, et la politique turque ferait acte d'intelligence en donnant promptement à la question des Lieux Saints une solution conforme au droit des gens, et opposée aux vues schismatiques.

Le patriarche qui a mission du souverain Pontife de défendre les intérêts de la catholicité à Jérusalem ne demande, par l'organe de la France, que la simple exécution de la lettre des traités conclus entre cette puissance et la Turquie. Sans se prévaloir des titres qu'il pourrait invoquer à la possession de tous les sanctuaires, il consent à se contenter des deux coupoles qui surmontent le saint sépulcre, de la *pierre de l'onction*, des Sept-Arceaux de la sainte Vierge, de la chapelle renfermant le tombeau de la sainte Vierge, et de la grande église de Bethléem. Il ne pouvait s'abstenir d'exiger aussi, sinon la restitution, au moins le rétablissement de l'étoile dérobée dans le sanctuaire de la Nativité, et la faculté d'indiquer, par des marbres funéraires reproduisant les inscriptions détruites par les Grecs, l'emplacement des tombes violées de Godefroy de Bouillon et des princes inhumés à côté de lui. Mgr le patriarche ne prétend d'ailleurs interdire l'accès d'aucun sanctuaire aux pèlerins qui ont le malheur d'être étrangers à notre communion ; son intention est surtout de faire servir la réintégration des catholiques dans leurs droits à préserver les Lieux Saints, et notamment le saint tombeau, des profanations qu'ils subissent de la part des Grecs. Le gouvernement français doit comprendre que, s'il ne répondait pas dignement à l'appel de la religion opprimée sur sa terre natale, elle serait forcée de porter ses plaintes là où elle trouverait une volonté décidée à poursuivre avec plus d'énergie le redressement de ses griefs. Mais nous aimons à espérer que la France achèvera l'œuvre si bien commencée à Rome, et que les bénédictions qu'elle recueille de la délivrance du tombeau de saint Pierre lui donneront la force d'obtenir la restitution des lieux témoins de la naissance et de la mort de Celui dont Pie IX est le vicaire sur la terre.

E. D'Ault-Dumesnil.

UNE ENTREVUE.

M. de Pratilly était un bon gentilhomme de Bretagne qui depuis plusieurs années avait quitté son manoir pour venir surveiller à Paris l'éducation de ses enfants. Il avait conservé dans sa province toutes ses relations de famille, et une influence considérable qu'il entretenait par un voyage annuel à l'époque des vacances et de la moisson. Il jouissait de ce que l'on appelle, je ne sais trop pourquoi, une honnête aisance, ce qui ne présageait dans l'avenir à chacun de ses cinq enfants qu'un modique patrimoine, et ne lui permettait de donner à ses deux filles, en guise de dot, qu'une assez chétive pension. Aussi leur établissement n'était pas chose facile. L'aînée, Geneviève, pouvait avoir vingt-huit ans. Sans avoir de parti pris pour le célibat, elle était à peu près résolue à ne pas se marier et s'y résignait fort gaiement. C'était une petite brune à figure expressive, agréable par la vivacité de sa physionomie plutôt que par la régularité peut-être un peu défectueuse de ses traits. D'un caractère singulièrement digne et fier, d'un esprit étendu et soigneusement orné, elle n'eût voulu à aucun prix déchoir du rang que son nom lui faisait tenir dans la société. Les occasions de faire un mariage simplement convenable lui avaient été plus d'une fois offertes; mais ce n'était pas assez pour elle, et elle les avait constamment repoussées, sans même se donner le temps de la réflexion. Elle avait une haute idée de la noblesse en général, et plus particulièrement de celle de sa famille, qui, à défaut d'illustrations historiques, pouvait se glorifier d'une origine perdue dans la nuit des temps, d'une inscription dans la salle des croisades, au musée de Versailles, et d'une filiation de douze générations constatée à la réformation de 1668. Elle savait par cœur le nobiliaire de Bretagne ; c'était là qu'elle avait puisé ses premiers renseignements quand il avait été question de propositions de mariage, et elle eût considéré comme une mésalliance une seule génération de moins.

Elle s'inquiétait peu que le monde pensât autrement qu'elle sur ce chapitre favori et tournât même en sens contraire. L'avénement de la République, bien loin de la troubler dans sa foi aristocratique, l'y avait plutôt confirmée, en lui inspirant un souverain dédain pour les orgies de la démocratie. Du reste, elle était assez indifférente aux événements de chaque jour, ne lisait pas les gazettes et n'avait en politique qu'une opinion de sentiment, une ferme et inébranlable confiance dans le retour plus ou moins éloigné de la monarchie légitime.

A part cette croyance, qui était presque pour elle une seconde religion, son intelligence ne vivait guère que dans le passé, et elle concentrait autour d'elle, sans sortir du cercle étroit de sa famille, toutes les affections de son cœur.

Marguerite, sa sœur cadette, avait dix ans de moins et s'épanouissait dans tout l'éclat d'une remarquable beauté. C'était, sous tous les rapports, une charmante jeune fille, sans qu'il soit besoin de décrire minutieusement des traits dont l'ensemble et les détails étaient également irréprochables. D'un caractère encore peu tranché, elle était simplement de son âge, plus fière de ses dix-huit ans que de son nom, et déjà bien plus disposée que Geneviève à l'échanger contre un autre. Elle était l'objet des prédilections de sa mère, qui la regardait avec une orgueilleuse complaisance. Geneviève attirait davantage les sympathies de M. de Pratilly, sans que, du reste, ces préférences, résultat d'affinités qui se trahissaient jusque dans la ressemblance même, eussent jamais été raisonnées, ou se fussent traduites en actes de nature à exciter chez l'une ou chez l'autre le plus léger nuage de jalousie. On commençait à songer à marier Marguerite ; sa sœur surtout en parlait souvent en plaisantant et avait pour elle les plus hautes prétentions, que sa naissance et sa beauté lui paraissaient justifier surabondamment.

Madame de Pratilly recevait une fois par semaine, dans son modeste salon de la rue de l'Université, une société peu nombreuse, composée en majorité de compatriotes, de députés ou représentants de son département, de jeunes gens du pays venus pour faire leur droit et des provinciaux de passage pour le voyage de Paris. C'était plaisir de voir papillonner les étudiants autour de la belle Marguerite ; mais on reconnaissait unanimement dans la famille qu'aucun d'eux ne présentait l'étoffe d'un mari.

Un soir, vers la fin du mois de février 1849, M. et madame de Pratilly étaient dans leur salon avec leurs filles et leur fils Raymond, étu-

diant de vingt ans. Les deux autres garçons habitaient encore le collége, en sorte qu'il ne sera pas question d'eux dans ce véridique récit. M. de Pratilly lisait *la Patrie* et s'interrompait de temps en temps pour faire à haute voix ses observations; sa femme et Geneviève se livraient à des travaux d'aiguille ; Marguerite et son frère étaient absorbés par une partie de dames, quand on apporta une lettre à l'adresse de madame de Pratilly. Elle la lut, exprima une vive surprise et en reprit tout haut la lecture. Cette missive était ainsi conçue :

« Mon jeune ami le marquis du Roscoat m'a témoigné à plusieurs re-
« prises, Madame, un vif désir de vous être présenté. Je viens vous prier
« de vouloir bien me permettre d'être son introducteur. C'est une com-
« mission dont je m'acquitterai avec un vrai plaisir, ne connaissant per-
« sonne qui m'inspire une plus affectueuse estime. Si vous daignez m'en
« accorder l'autorisation, j'aurai l'honneur de vous l'amener jeudi pro-
« chain, et serai heureux de saisir moi-même cette occasion de mettre à
« vos pieds mes plus respectueux hommages.

« Le comte DU MESNIL. »

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est essentiel de dire que le marquis du Roscoat, dont on dissimule ici le nom patronymique pour ne le désigner que par celui d'une de ses terres, appartenait à une famille à la fois illustre et opulente, originaire de Bretagne, mais fixée depuis plusieurs siècles aux environs de Paris par des honneurs de cour. Il était personnellement inconnu de M. de Pratilly, qui n'avait jamais eu avec lui la moindre relation.

« Comprenez-vous cela? dit madame de Pratilly en achevant sa lecture ; voilà donc l'explication des deux cartes que j'ai reçues coup sur coup ces jours-ci de ce vieux comte du Mesnil qui avait cessé de nous voir depuis des années. Quelle étrange fantaisie a M. du Roscoat de venir s'ennuyer chez nous? Je ne suis ni logée ni meublée de manière à le recevoir. C'est sans doute une méprise, et il ne sait pas dans quel guet-à-pens on l'entraîne. Qu'avons-nous à offrir à un homme aussi haut placé dans le monde? Vraiment c'est bien contrariant, et je ne sais que répondre.

— Il n'y a pourtant pas moyen de refuser, observa M. de Pratilly sans lever les yeux de dessus son journal; que voulez-vous? s'il s'ennuie chez nous, il en sera quitte pour n'y pas revenir, et ce ne sera pas un grand malheur.

— Je parie, s'écria Geneviève, qui avait pris la lettre des mains de sa mère afin d'en peser toutes les expressions, que c'est un amoureux pour Marguerite. Il l'aura vue quelque part, au dernier bal de madame de Fontaines peut-être ; il veut faire plus ample connaissance, c'est évident, il n'y a pas d'autre explication possible. Marquise du Roscoat, ma chère, dix-huit générations et les carrosses du roi, plus une superbe fortune, ce qui ne gâte rien, voilà qui est digne de toi. Ce sera charmant, j'en suis folle de joie à l'avance.

— Oui, bien folle en effet, dit en souriant M. de Pratilly, qui s'était décidé à déposer le journal sur la cheminée. Comme tu t'emportes pour une supposition en l'air ! Prends garde de faire comme Perrette et son pot au lait. Mais voyons, Marguerite, à ce dernier bal as-tu remarqué qu'un jeune homme ait fait particulièrement attention à toi ? As-tu entendu nommer M. du Roscoat ?

— Je n'ai su le nom d'aucun de mes danseurs, répondit Marguerite ; plusieurs m'ont fait des compliments, comme c'est l'habitude des jeunes gens, mais je ne pense pas qu'aucun d'eux m'ait parlé de manière à être plus particulièrement remarqué.

Elle acheva cette phrase en balbutiant, et rougit jusqu'au blanc des yeux.

— Oh ! le bon coup de soleil, dit avec pétulance Raymond, qui assis en face de sa sœur avait seul bien vu cette révolution compromettante de sa physionomie. Eh bien ! moi je déclare qu'il y a un jeune homme qui t'a regardée toute la soirée, qui a dansé deux fois avec toi, et que tu paraissais trouver fort aimable. Je ne sais pas comment il s'appelle, mais je suis sûr d'avoir entendu, dans un groupe dont il faisait partie, le nom de Roscoat.

— C'est lui certainement, reprit Geneviève ; j'ai deviné juste, il n'y a pas à en douter. Comment est-il, Raymond ? brun ou blond, grand ou petit, joli garçon, quel âge, mince de taille, réponds donc, je suis impatiente de connaître mon beau-frère ?

— Je répondrai quand tu auras fini, dit Raymond. Il est assez grand, brun, avec des moustaches noires, l'air distingué, vingt-cinq à vingt-huit ans ; j'avoue n'avoir pas mesuré l'épaisseur de sa taille ; je ne suis pas comme vous, Mesdemoiselles, qui n'estimez que les guêpes.

— Je suis sûr qu'il est mince, répartit Geneviève, un jeune marquis ne peut pas être gros. Et Marguerite qui ne dit rien, elle n'en pense pas moins, n'est-ce pas ? Tu seras délicieuse en mariée. Marquise du Ros-

coat, sais-tu bien que j'oserai à peine te regarder? six générations de plus que nous, ma chère, et un vrai marquisat, qui n'est pas un titre de pacotille. C'est moi qui me charge du trousseau, ma mère, vous n'aurez à vous mêler de rien.

— Il est fâcheux que tu ne puisses pas aussi se charger de la dot, dit M. de Pratilly d'un ton semi-sérieux. Voilà ta tête partie pour ne plus s'arrêter, tu ne prévois pas d'obstacle. J'ignore si M. du Roscoat pense réellement à ta sœur ; mais si ta supposition est fondée, et si c'est pour la revoir qu'il a demandé à nous être présenté, c'est une fantaisie qui très-probablement ne le mènera pas bien loin. Quand il aura monté nos trois étages et fait connaissance avec notre appartement, il en aura assez, et si par impossible il allait jusqu'à s'informer de la dot et des espérances, tu comprends qu'il battrait aussitôt en retraite. Nous ne vivons plus dans le temps où les rois épousaient des bergères ; chacun sait compter, et tous les agréments du monde ne valent pas des écus sonnants. Tu en es la meilleure preuve, ma chère enfant, ajouta M. de Pratilly en soupirant.

— Je n'étais pas belle comme ma sœur, s'écria ingénûment Geneviève. On voit encore plus souvent que vous ne pensez de ces mariages d'inclination, je vous en citerais plusieurs exemples, et pour des femmes qui ne valent pas Marguerite.

— Certainement, observa madame de Pratilly, dont la tendresse maternelle se laissait volontiers entraîner aux espérances de Geneviève. Voyez cette petite madame de la Barte, avec sa figure chiffonnée, qui vient de faire un si riche mariage. Elle n'avait point de fortune et assurément elle n'est point comparable à notre chère Marguerite.

— Il y a aussi des gens qui gagnent le gros lot à la loterie, reprit M. de Pratilly.

— Hé bien, dit Raymond, je réponds que nous avons au moins un bien bon numéro, et que le jeune homme que j'ai remarqué est des plus épris. »

Pendant cette conversation, qui se prolongea le reste de la soirée, Marguerite ne savait quelle contenance faire, changeait de couleur à chaque instant, essayait de reprendre sa partie, poussait ses pions tout de travers et s'attirait de railleuses réprimandes de son frère, qui la suppliait d'oublier un peu M. du Roscoat. Il fallut s'occuper de la réponse à faire au vieux comte du Mesnil. Geneviève s'était chargée de l'office de secrétaire. Elle était allée prendre dans sa chambre son joli buvard

de velours, avait trempé dans l'encre une plume d'or, et commencé un projet de lettre sur son plus beau papier satiné. Elle n'était pas contente de sa rédaction et la raturait sans cesse ; chacun proposait son amendement, longuement discuté, puis mis aux voix. M. de Pratilly insistait pour la brièveté et la simplicité, sa femme voulait témoigner plus d'empressement, Geneviève passait au creuset chaque mot et s'efforçait de concilier la dignité de la famille avec l'expression d'une légitime satisfaction de la démarche de M. du Roscoat ; Raymond proposait en riant les formules les plus exagérées. Comme il arrive d'ordinaire, il résulta de cette délibération une rédaction embarrassée qui n'avait plus rien du brouillon primitif, et était bien loin de le valoir ; enfin madame de Pratilly la transcrivit d'une main presque tremblante, mit l'adresse, et Geneviève s'appliqua avec un soin particulier à sceller l'enveloppe sous un cachet à double blason empreint dans la cire verte.

Quand cette opération fut terminée, et la lettre remise au domestique pour être portée le lendemain matin, chacun se retira dans sa chambre, et Raymond fut le seul qui s'endormit promptement de son profond sommeil de tous les soirs. M. de Pratilly, en homme sage, n'était que fort médiocrement ému ; pourtant il n'échappait pas aux préoccupations de la sollicitude paternelle ; il tâchait de se rendre froidement raison des chances de l'entrevue annoncée, il se demandait quelle était la limite extrême des sacrifices qu'il pouvait faire, sans injustice pour ses autres enfants, afin de faciliter à Marguerite une si brillante alliance. Madame de Pratilly s'en enorgueillissait à l'avance, puis tout à coup versait des larmes en pensant qu'il lui faudrait voir s'éloigner sa fille chérie. Evidemment M. du Roscoat ne pouvait l'épouser que pour l'emmener chez lui, et il n'y avait pas même à espérer de la conserver pendant les premières années du jeune ménage. A Paris on la verrait souvent encore ; mais bientôt, les éducations étant achevées, on devait rentrer pour n'en plus sortir dans le vieux manoir breton, et alors Marguerite serait entièrement perdue. Par moment cette pensée devenait si douloureuse que la bonne madame de Pratilly oubliait toute vanité de mère et se laissait aller à souhaiter que ce mariage, déjà arrêté dans son esprit, vînt à être rompu. Quant à Geneviève, elle n'avait pas ces combats à soutenir, mais son imagination n'en était pas moins vivement excitée. Elle avait relu encore le nobiliaire avant d'éteindre sa bougie, elle songeait à la joie de Marguerite, à l'honneur qui en rejaillirait sur sa famille, à l'éclat de la noce dans cette aristocratique église de Saint-Thomas d'Aquin ; elle

composait sa toilette pour la circonstance, et presqu'en même temps elle adressait à Dieu de ferventes prières pour le bonheur de sa sœur, mêlant ainsi, par un procédé qui lui était particulier, les idées les plus futiles aux plus religieuses aspirations du cœur.

Mais on comprend que c'était Marguerite, comme principale intéressée, qui avait le plus de droits à passer une mauvaise nuit, si l'on peut appeler mauvaises ces heures d'insomnie d'une jeune fille remplie des espérances de son premier amour. La soirée avait été pour elle fort gênante, et elle avait hâte de se retrouver seule avec ses réflexions. Déjà, depuis le bal de madame de Fontaines, la pensée de son bel inconnu ne l'avait pas quittée ; plus d'un rêve doré avait traversé son sommeil ; elle repassait souvent dans ses souvenirs les paroles qu'il lui avait adressées, en se répétant qu'elles avaient un accent bien différent des banalités débitées par ses autres danseurs. Sa curiosité était en éveil ; elle désirait vivement savoir au moins le nom du jeune homme, et n'osait le demander à personne. Elle ne se rendait pas compte du motif insurmontable qui la forçait à être si discrète, et ne s'avouait pas qu'il y avait là tout un mystère. Pourtant ce n'était peut-être encore qu'un intérêt passager, un simple caprice de ses dix-huit ans, et ses vœux n'allaient vraiment guère au delà d'une autre rencontre au prochain bal. Mais la lettre de M. du Mesnil, l'explication assurée de Geneviève, le commentaire hardi de Raymond, avaient illuminé tout un nouvel horizon, et comme mis le feu à un amas de matières inflammables. Il ne s'agissait plus d'un engouement momentané, mais du bonheur de toute sa vie, et Marguerite reconnaissait que son cœur était bien plus profondément intéressé qu'elle ne l'avait pensé. Et puis, tout la charmait dans cette révélation lumineuse. Ce jeune homme, qui pouvait s'appeler Martin ou Lefebvre comme le premier passant venu, c'était le marquis du Roscoat ; il était beau, il était riche, il était tendre ; sa voix avait une douceur pénétrante ; il la recherchait pour elle-même. On conçoit qu'il y avait de quoi donner des éblouissements.

Il fallut attendre trois jours cette émouvante entrevue, cent fois plus mémorable pour madame de Pratilly et ses filles que celle d'Erfurt, et ces trois grands jours suffirent à peine aux préparatifs. M. de Pratilly voulait qu'il ne fût rien changé aux simples habitudes de la maison, mais il lui fut impossible de prévaloir contre la partie féminine de sa famille. Geneviève fit décider qu'à la tasse de thé du jeudi soir on ajouterait un fromage à la glace, des gâteaux et du punch, sous prétexte

d'un pari perdu, ce qui permettait de convoquer spécialement les intimes, de donner plus d'éclat à la réception, et de faire une flatteuse exhibition de représentants. Elle décora le salon du mieux qu'elle put, et y transporta quelques jolis meubles, quelques objets de luxe dont sa chambre était ornée. La toilette de Marguerite devint l'objet des plus savantes discussions, et le coiffeur fut appelé à disposer artistement les magnifiques nattes de sa chevelure. On invita à dîner plusieurs personnes, parmi celles qu'on tenait le plus à montrer à M. du Roscoat. M. de Pratilly se laissait faire, non sans se moquer de toute cette habileté. Enfin le soleil de ce fortuné jeudi se coucha aussi tranquillement qu'à son ordinaire, et la représentation commença. Le dîner fut assez animé, puis les amis et les invités arrivèrent successivement. Chaque coup de sonnette qui retentissait dans le salon faisait vibrer le cœur de Marguerite ; chaque fois que la porte d'entrée s'ouvrait, elle rougissait en baissant les yeux, tandis que Geneviève et sa mère dirigeaient sur les nouveaux arrivants des regards pleins d'anxiété. Je ne sais pas si le domesque était dans la confidence, ou si plutôt il n'avait pas surpris dans les chuchottemens des jours précédents le secret des préparatifs qu'on lui avait ordonnés ; mais assurément sa voix n'avait jamais été aussi fière et aussi sonore que lorsque, vers neuf heures et demie, il ouvrit la porte à deux battants, en annonçant le comte du Mesnil et le marquis du Roscoat.

Il se fit dans tout le salon un moment de silence, et M. du Mesnil, vieillard de bonne mine, suivi de son jeune ami, s'avança vers madame de Pratilly, qui de son côté s'était levée vivement et venait à leur rencontre. M. du Roscoat lui adressa avec une grande aisance de manières et d'expressions quelques phrases polies, auxquelles elle ne répondait pas sans embarras. Pendant ce temps, Geneviève avait tout loisir d'observer, et l'on pense bien qu'elle n'y manquait pas.

« Ce pauvre Raymond a vraiment la vue trop basse, se disait-elle, et il aurait dû prendre ses lunettes. Le futur beau-frère n'est décidément pas beau. Brun, c'est possible, mais le sommet de la tête est singulièrement dégarni, et les tempes commencent à grisonner. La moustache noire est un peu rousse, et les vingt-cinq ans sont au moins dépassés de deux bons lustres. Il est plutôt petit que grand, et sa taille est d'une déplorable épaisseur. Fiez-vous donc aux renseignements ! Certes il n'a pas une mine d'amoureux, et il figurerait mieux au bal parmi les joueurs de whist qu'au rang des danseurs. Si la pauvre Marguerite l'a trouvé

aussi charmant que dit ce fou de Raymond, elle n'est pas difficile, ou il faut qu'il ait une conversation bien séduisante. Au fait, il a l'air spirituel et distingué. Le voilà qui s'anime en causant, et comme cela il ne me paraît pas aussi laid. Et puis, le nom, la fortune, le marquisat sont toujours là, et valent bien quelques sacrifices. Mais Marguerite est étonnante. Elle si émue et si troublée jusqu'à l'arrivée de M. du Roscoat, elle a repris toute sa sérénité, elle ne regarde seulement pas de son côté, elle cause gaiement avec ses amies, et je ne l'ai jamais vue plus rieuse. Je n'y comprends vraiment rien. Je ne la croyais pas si maîtresse d'elle-même, et je lui en ferai bien mon compliment. »

Geneviève se livrait à ce monologue intérieur tout en échangeant quelques mots avec ses voisines et répondant d'un air distrait à leurs interrogations plus ou moins discrètes. L'entrée du marquis du Roscoat avait fait sensation. Son nom était aussi connu que sa personne l'était peu, et il résulte toujours de cette situation un vif intérêt de curiosité. Puis l'on remarquait la coïncidence de la présentation avec l'éclat inusité de la réception du jeudi, la préoccupation de Geneviève, l'agitation de madame de Pratilly, la joie mal contenue qui rayonnait dans sa physionomie à mesure que M. du Roscoat paraissait lui tenir des propos plus aimables, et les regards pleins d'orgueil qu'elle reportait sur Marguerite. Aussi, dans tous les groupes et les à-parte féminins du salon, le nouveau venu était le sujet d'une conversation animée, et plus d'un binocle, appliqué sur de jolis yeux, se dirigeait vers lui. Un essaim bourdonnant de jeunes filles entourait Marguerite, s'essayant à de malicieuses piqûres, mais leurs traits semblaient s'émousser, ou se retourner contre celles qui les avaient lancés.

« Comment le trouves-tu ? disait Fanny d'un air patelin.

— Qui ?...

— Lui.

— Fort laid.

— En vérité ?... Prends garde que je ne te rappelle un jour cette parole.

— Tu n'en dirais pas autant de M. Charles, n'est-ce pas ?

— Qu'est-ce que M. Charles ? demandaient en chœur plusieurs voix.

— Un nom en l'air. Je suis sûre que chacune de vous connaît un M. Charles. »

Mais le coup avait porté, et Fanny, toute rougissante, suppliait du regard de ne pas pousser plus loin la riposte.

« Enfin tu es bien mystérieuse, reprenait Louisa. Pourquoi ne pas convenir avec nous que tu vas l'épouser? Il est un peu vieux pour toi; mais on le dit si riche !

— Ne trouves-tu pas que mon frère Raymond est bien mieux? »

Ce fut au tour de Louisa d'être confuse. Quant à Marguerite, elle conservait un aplomb imperturbable et se défendait, comme l'on voit, assez vivement, transportant, à la manière de Scipion l'Africain, le théâtre de la guerre sur le territoire ennemi. Pourtant elle avait beau protester qu'elle ne connaissait pas M. du Roscoat, et même qu'elle ne l'épouserait jamais, elle ne parvenait pas à persuader le groupe des frais visages. Tout cela était assez innocent et ne dépassait guère les bornes de l'espiéglerie. Mais quelques matrones échangeaient des observations bien autrement amères. Je ne sais rien d'aussi féroce que la jalousie d'une mère ayant fille à marier. Donnez à la femme la plus douce, la plus inoffensive de caractère, une fille laide qui commence à monter en graine et qui au bal reste dédaignée sur sa banquette, si bien nommée l'école de l'adversité; mettez-lui sous les yeux les succès d'une amie de la pauvre délaissée, belle, recherchée, étourdie par la multiplicité des hommages; ou bien encore, apprenez-lui qu'un brillant mariage va couronner ces succès; puis étudiez la physionomie de la mère, écoutez ce qu'elle dit, pénétrez, si vous le pouvez, dans son cœur; vous reculerez épouvanté, si plutôt vous n'êtes ému de compassion pour la cuisante douleur infligée à son amour maternel et ne prenez en pitié les infirmités de notre pauvre nature.

« Je ne comprends pas qu'on puisse imposer un pareil mari à cette pauvre Marguerite, disait d'un air compatissant la mère de Fanny à celle de Louisa. C'est vraiment la sacrifier, et elle méritait mieux.

— Vous êtes bien bonne de la plaindre, répondait l'autre. Voyez comme elle paraît contente! Que voulez-vous? la petite est un peu coquette, et la fortune l'éblouit.

— Il est certain, reprenait la première, que la manière dont on l'a élevée n'est guère en rapport avec sa position. Une loge aux Italiens, à chaque instant des toilettes nouvelles, qui, pour le dire en passant, ne sont pas toujours de bon goût; ne sortir qu'en voiture, dans la crainte que mademoiselle ne se mouille les pieds ou ne tache de boue ses belles robes de soie; tout cela tourne la tête aux filles. Assurément ce n'est pas ainsi que j'ai élevé la mienne.

— Vous avez bien raison, madame, et j'en puis dire autant que vous.

D'ailleurs, cela ne réussit pas toujours. Voilà Geneviève qui n'en sera que plus impossible à marier et sera obligée de coiffer sainte Catherine.

— Pauvre demoiselle! Ce sera un grand chagrin pour sa mère. Mais Marguerite ne sera pas heureuse non plus ; car, enfin, ce n'est pas agréable pour une femme de tout devoir à son mari. Certainement je n'aurais pas voulu de cette situation pour moi, et je n'en voudrais pas pour ma fille.

— Ni moi pour la mienne, madame. Chacun place son orgueil comme il l'entend ; pour moi, je vous avoue que je me trouve plus fière que madame de Pratilly, et je n'accepterais pas une alliance où tous les avantages seraient de l'autre côté. Nous ne sommes pas riches, mais cependant nous avons amassé soigneusement une dot convenable pour notre chère Louisa, et nous ne serons pas embarrassés, Dieu merci, de lui trouver un bon mari ; tandis qu'ici l'on dépense tout son revenu, et même au delà, si j'en crois tout ce qui m'a été dit. Aussi ne peut-on rien donner à ses filles pour les établir, et l'on est bien obligé de prendre ce qui se présente.

— Que voulez-vous, madame ? Chacun a son système, et cela ne nous regarde pas. »

Le charitable colloque des deux matrones, si conséquent à cette dernière observation, se continua longuement sur ce ton et termina par un pompeux et réciproque éloge des vertus, des charmes et des talents d'agrément de Fanny et de Louisa. A les entendre renchérir l'une sur l'autre, c'étaient deux types de toutes les perfections, deux anges égarés sur la terre. Par malheur les jeunes gens ne s'empressaient guère de témoigner qu'ils s'en jugeassent dignes, et les deux anges étaient bien et dûment majeurs.

Cependant M. du Roscoat, ayant suffisamment entretenu madame de Pratilly, avait profité de l'arrivée de quelques conviés pour se retirer vers le maître de la maison, qu'il s'était seulement borné à saluer en entrant. Il le trouva causant avec des représentants et prit part à la conversation. Il est inutile de dire qu'on parlait politique. Hélas! de quoi parlent des représentants ? M. du Roscoat fit diverses questions sur l'état des esprits en Bretagne, sur ce qu'on augurait des prochaines élections générales.

« Vous aurez bon nombre de collègues à remplacer, disait-il, parmi ceux acceptés légèrement l'année dernière aux premiers moments de

notre ferveur républicaine. Cette année, il faudra exiger de meilleures garanties. »

Puis il ajouta d'un ton négligent, en s'adressant à M. de Pratilly :

« J'ai reçu des lettres de votre département, où l'on me propose de me porter. Vous savez que j'y ai d'assez grandes propriétés, et mon intention est d'aller bientôt les visiter. Je songe même à réparer le vieux chateau du Roscoat pour y passer une partie de la belle saison, si les événements le permettent. Croyez-vous que j'aurais des chances sérieuses, et pourrais-je compter sur votre appui ?

— Je suis trop franc pour ne pas vous dire toute ma pensée, répondit M. de Pratilly. Les prochaines élections se feront en Bretagne dans un esprit de localité, sous l'influence d'une sorte d'antagonisme contre la capitale. Entre nous, Paris a bien mérité cette irritation grondeuse des provinces. C'est dire que les candidats de Paris, quel que fût leur mérite, n'auraient absolument aucune chance. Si vous habitiez le pays, et vous ne pouvez pas me faire de plus grand plaisir que de m'annoncer l'intention de vous y fixer, les voix se porteraient naturellement sur vous, le succès de votre candidature serait assuré. Mais dans l'état actuel des choses, vous ne feriez que diviser les suffrages, au grand profit de nos ennemis, et je vous engagerais vivement, dans l'intérêt même de votre avenir, à ne point vous présenter. »

Quoique le résultat de la consultation déconcertât un peu M. du Roscoat, il était homme de trop bonne compagnie pour en témoigner de la contrariété et sentait d'ailleurs la sagesse du conseil. Il affecta d'attacher très-peu d'importance à cette idée, qu'il était tout prêt à abandonner. Avant de se retirer, il voulut encore dire quelques mots à madame de Pratilly. Geneviève s'était rapprochée de sa mère pour l'interroger sur ses impressions et l'avait trouvée sous le charme du projet de restauration du château du Roscoat, dont le futur châtelain lui avait aussi fait confidence. La bonne dame ne doutait pas qu'il ne s'agît de préparer les appartements de Marguerite, ce qui effaçait la seule pensée amère qui se mêlât pour elle à l'idée de ce mariage. Aussi elle ne se possédait pas de joie et était complétement indifférente à ce qui manquait de fraîcheur à son gendre présomptif. M. du Roscoat acheva de s'attirer ses bonnes grâces en vantant chaleureusement les attraits de Marguerite et se déclarant frappé de la ressemblance qu'elle avait avec sa mère. Il hasarda même par occasion, à l'adresse de celle-ci, un compliment fort bien accueilli ; puis, au moment de sortir, il prononça ces paroles :

— Madame du Roscoat serait très-heureuse, Madame, de pouvoir faire connaissance avec vous ; malheureusement l'état de sa santé la condamne à garder la chambre. Elle reçoit tous les mardis, et si vous me permettiez de vous inviter en son nom, ainsi que mesdemoiselles vos filles.....

— Comment donc, interrompit vivement madame de Pratilly, c'est moi qui serai très-honorée d'aller présenter mes devoirs à madame votre mère.

— C'est de ma femme que je parle, dit M. du Roscoat.

— Vous êtes marié? s'écria Geneviève sans se donner le temps de réfléchir à l'étrangeté de la question et surtout de l'intonation.

— Et père de trois enfants, mademoiselle, » reprit M. du Roscoat.

Madame de Pratilly, en entendant ces mots, resta stupéfaite et comme pétrifiée. Geneviève se pinça les lèvres en réprimant avec effort un fou rire. Par bonheur il se faisait en cet instant même un grand mouvement de chaises, la porte de la salle à manger s'ouvrait, et l'on apportait la table garnie de thé et de glaces. M. du Roscoat profita du moment pour s'esquiver sans prendre sa part de la superbe collation préparée à son intention. Son départ permit à madame de Pratilly de se rétablir un peu de son émotion ; pourtant elle paraissait souffrante, et allégua une migraine pour laisser ses filles faire avec Raymond les honneurs du raout. La migraine est toujours de ressource dans des circonstances de ce genre et a sauvé bien des positions compromises. Geneviève fut d'une amabilité charmante, Marguerite rivalisait de grâce avec elle, et la soirée se termina le plus gaîment du monde. Quand tous les conviés se furent retirés et que la famille se retrouva seule au salon, Geneviève se laissa tomber à la renverse sur une causeuse, en poussant des éclats de rire à se fendre la poitrine.

« Qu'est-ce donc? demanda M. de Pratilly, qui, ignorant absolument ce qui s'était passé, en était encore à plaindre la migraine de sa femme.

— Il est marié, il a trois enfants! criait Geneviève à travers les spasmes du rire.

— Calme-toi et ménage un peu plus ta sœur, dit très-sérieusement madame de Pratilly, qui ne pouvait renoncer de sang-froid au rêve brillant qu'elle avait caressé.

— Moi, dit Marguerite, je suis enchantée de ce que j'apprends, et j'étais déjà bien résolue à ne jamais épouser ce vieux monsieur chauve.

— Mais alors, demanda sa mère, pourquoi M. du Roscoat a-t-il imaginé de nous rechercher et de nous faire tant de prévenances?

— C'est tout simple, répondit M. de Pratilly; il a, comme tout Français de vingt-cinq ans passés, la fantaisie d'être représentant, et il a cru que je pourrais le recommander dans notre pays. Je vois bien maintenant que sa visite n'avait pas d'autre but.

— Et ce beau jeune homme dont tu nous parlais, dit Geneviève s'adressant à son frère, qui était si assidu au bal auprès de Marguerite et paraissait ne pas lui déplaire, c'est comme cela que tu l'as vu, mon pauvre myope de Raymond ? car enfin tu conviendras que c'est toi qui nous a tous induits en erreur.

— Je maintiens que le beau jeune homme existe, répondit Raymond, et qu'il est très-amoureux. Mais je n'ai jamais dit que ce fût le marquis du Roscoat. »

Tout s'expliquait, et l'on devrait terminer ici cette anecdote. Mais pour les lecteurs qui seraient chagrins de ne point trouver le dénouement matrimonial qu'ils attendent, on ajoutera en peu de mots que Marguerite revit au bal suivant son gracieux danseur, et que, trois mois après, elle épousait Maurice de Merville, jeune homme de Normandie, pourvu d'une petite fortune de province. Ils étaient fort épris l'un de l'autre et s'unissaient sous les plus favorables auspices. On ne doit point douter qu'ils ne vivent heureux et qu'ils n'aient beaucoup d'enfants, comme dans les contes de fées. Geneviève avait déclaré la naissance rigoureusement suffisante, et n'avait pas eu d'objection au mariage; mais quoiqu'elle aime beaucoup son beau-frère, elle persiste à penser que Marguerite eût pu faire bien mieux, et elle regrette encore le marquisat et les dix-huit générations.

Alfred DE COURCY.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 mai 1850.

Quelques-uns de nos abonnés se plaignent obligeamment de ce que notre *revue politique* n'est plus ni si développée ni si ponctuelle qu'autrefois : nous les remercions de l'intérêt qu'ils veulent bien attacher à cette partie de notre publication ; mais les motifs de notre réserve sont assez faciles à comprendre.

Et d'abord nous avons dû rendre à la littérature, aux questions paisibles, une place que leur avaient refusée pendant deux ans et l'exiguité de nos livraisons et l'agitation des événements. Ce parti que nous avons pris d'en revenir à la publication bi-mensuelle a été généralement approuvé ; la conséquence en a été de replier dans une certaine proportion les voiles de la politique journalière.

Il faudrait de plus que nous prissions un intérêt majeur, exclusif, à la politique qui se fait en ce moment ; ce qui n'est pas. Avons-nous tort, avons-nous raison d'opposer ainsi quelque sang-froid à une agitation plus factice que réelle ? C'est ce que l'événement décidera. Pour le moment, nous ne nous sentons pas en mesure de nous refaire.

Ce n'est pas que le mouvement du monde politique ait perdu de son intérêt ; tant s'en faut ! Et même, s'il nous avait été libre cette fois de suivre notre impression personnelle, nous aurions voulu faire abstraction, pour un moment, de ce qui se passe en France de plus ou moins sérieux, et réunir les traits dont se compose le mouvement progressif dont l'Europe subit l'impulsion, et dont la restauration du Pape est le point de départ.

La Providence a usé envers nous d'une miséricordieuse compassion; elle nous a rendu (qu'on nous passe l'expression) un double service dont nous ne lui savons pas assez de gré : notre ingratitude est la conséquence de notre légèreté habituelle. En jetant au milieu des affaires d'Allemagne l'ambition chimérique du roi de Prusse, elle nous a sauvés de l'invasion. En même temps, lorsqu'elle a permis qu'au milieu de tant d'obstacles et d'événements contraires, ce qui reste en nous des traditions de l'esprit catholique se réveillât assez pour que la France fût entraînée d'une manière irrésistible à rendre au Saint-Siége son domaine temporel, elle a empêché que nous fussions rayés du nombre des nations qui influent sur le sort du monde ; que dis-je ? elle nous a laissé encore une fois le premier rôle et le plus beau.

Il y a deux ans, lorsque le mouvement intérieur de la France s'affaissa sur lui-même, lorsqu'après avoir espéré que les malheurs de notre patrie serviraient au moins à la délivrance des pays opprimés, nous fûmes contraints de reconnaître l'accord de la stérilité de notre révolution avec l'iniquité de son point de départ, une reconstitution de la Sainte-Alliance nous apparut comme la conséquence inévitable de cette levée de boucliers impuissante et coupable. Il nous sembla que nous devions être châtiés par un autre malheur. Le mot de l'Empereur sur l'avenir de l'Europe, *révolutionnaire ou cosaque*, nous sembla devoir trouver son application prochaine, et nous attendîmes dans une résignation mélancolique l'effet d'une réaction qui devait amener la confirmation authentique du mépris des nationalités, l'humiliation de la France et l'oppression du Saint-Siége sous une dédaigneuse protection.

Mais nous n'avions pas fait entrer dans nos calculs ce grain de folie que les leçons de l'école historique devaient laisser dans un cerveau protestant où hantent à la fois les idées de Frédéric II, de Swedenborg et de Hegel. Nous n'aurions jamais imaginé qu'un dépositaire des traditions de la Sainte-Alliance voudrait profiter d'une situation qui tend à pulvériser les monarchies, pour agrandir la sienne aux dépens de ses compagnes d'infortune et de danger.

Si, malgré la tache de son origine, nous étions disposés à reconnaître à la Prusse de la consistance et de l'avenir, d'un autre côté il nous semblait que l'Autriche, quoique catholique, portait dans son organisation même les marques d'une décadence inévitable et profonde.

Voyez pourtant ce qui se passe. Depuis la clôture de l'assemblée nationale de Francfort, après la clôture de l'assemblée restreinte d'Erfurt, jusqu'à la clôture de l'assemblée des princes à Berlin (car le roi de Prusse est comme ces acteurs qui trouvent moyen de donner bien des fois de suite leur dernière représentation), nous avons vu l'ambitieuse pensée d'une domination de l'Allemagne par la puissance protestante du Nord, cette domination si imminente depuis quelques années, perdre chaque jour de ses chances de succès : Frédéric-Guillaume IV, après avoir vu apporter à ses pieds la couronne impériale (avec des conditions, il est vrai, qui en auraient fait une entrave bien plus qu'une parure), rencontre aujourd'hui des opposants jusque parmi les princes qui s'étaient subordonnés non seulement à lui, mais à l'assemblée nationale de Francfort ; pour peu que les choses continuent dans le même sens, la carte de l'Union restreinte sera bientôt aussi modeste que celle de la Prusse elle-même, après les mutilations humiliantes que lui avait fait subir la main de fer de Napoléon. Et pendant ce temps-là, l'Autriche qui, l'année dernière, sous les violentes étreintes de la Hongrie révoltée, semblait réduite à mendier son salut des mains de l'empereur du panslavisme, rallie autour d'elle les puissances secondaires de l'Allemagne, rétablit à Francfort l'ancienne confédération sur de nouvelles bases, et poursuit de position en position l'ambition de plus en plus mesquine du roi de Prusse.

Qu'est-ce donc qui perd la Prusse et qui a sauvé l'Autriche? d'où vient cet aspect inattendu des affaires enropéennes?

Mais franchement, il n'y a pas moyen de le chercher tranquillement aujourd'hui ; nos abonnés ne nous le pardonneraient pas ; on fait tant de bruit dans notre parlement ! On y prononce des harangues très-amusantes

à force de pathos ; on y répond par de magnifiques discours ; on y agite, nous en convenons, des questions terribles ; nos abonnés attendent ce que nous pensons des débats sur la *réforme électorale* et sur la question en elle-même, et cependant notre horloge marque l'heure où nous devons paraître, et pas un symptôme décisif n'a encore accusé le sort de la loi. A côté de la passion des majorités se place toujours l'importance vaniteuse du *tiers-parti*, et pour notre compte nous ne sommes ni aussi impatients que la majorité, ni aussi aveugles que le tiers-parti ; charitablement, puisque rien n'est décidé à l'heure qu'il est, on nous doit bien un peu de répit.

Nous supplions d'ailleurs les personnes qui ont quelque confiance dans notre jugement, de faire violence à leur propre agitation, pour s'élever un moment avec plus de calme à la hauteur où nous voudrions les transporter. Depuis que la démagogie, chassée de tous les gouvernements à peu près sans exception, est rentrée dans son domaine habituel des sociétés secrètes et des conspirations, il y a deux courants contraires en mouvement, le courant philosophique et voltairien, le courant catholique : d'un côté le Piémont et la Belgique, avec leurs lois hostiles à l'indépendance de l'Eglise, de l'autre le roi de Naples avec sa glorieuse soumission au Saint-Siége, l'Autriche avec l'abolition solennelle et inattendue du joséphisme, la Suisse avec la révolution conservatrice du canton de Berne, révolution qui n'aurait pu avoir lieu sans l'appoint des catholiques du Jura bernois. Toutes ces questions ont aujourd'hui pour nous un inconvénient grave, parce qu'il n'en n'est pas une seule qui, pour être comprise dans sa source et dans son esprit, n'eût besoin de développements assez considérables. Si nous avions le sang-froid de le faire, ceux qui nous lisent auraient-ils celui de nous écouter? Ce serait trop présumer de leur patience ; et d'ailleurs, n'avons-nous pas, outre l'agitation intérieure, la brouillerie de lord Palmerston avec la France, à propos du ridicule coup de Jarnac qui a provisoirement terminé le différend grec, le rappel de notre ambassadeur, les explications fort embrouillées et peu hautaines du ministère anglais ?

Et remarquez-le bien : cette affaire anglaise en Grèce, qui paraît d'abord comme un épisode isolé des allures d'une puissance maritime, laquelle ne supporte de rivalité sur aucune mer, se lie intimement aux grandes agitations du continent. Si nous en avions le loisir, il ne nous serait pas difficile de démontrer que l'affaire du révérend M. Gorham et de l'évêque d'Exeter, le docteur Philpots, n'est pas sans rapport avec les procédés de lord Palmerston envers une petite puissance coupable d'un certain degré d'attachement et de reconnaissance pour notre pays. Oui, nous en sommes convaincus, lord Palmerston n'a commencé sur la Grèce ses saisies-exécutions maritimes que par dépit et par vengeance de n'avoir pu empêcher le rétablissement de Pie IX sur son trône temporel.

L'Angleterre protestante est travaillée d'une maladie religieuse dont l'issue doit infailliblement amener une révolution, sinon socialiste, au moins sociale. Les dissidents attirent successivement à eux tous les éléments du protestantisme ; l'Eglise établie, minée comme institution politique, voit dans l'autre sens se diriger irrésistiblement vers les grandes eaux du catholicisme ce qu'elle renferme d'éléments sincèrement reli-

gieux. Le progrès des catholiques est aussi éclatant qu'inévitable. Que faire cependant pour arrêter ce torrent? Profiter de la rigueur des lois encore subsistantes, persécuter? Mais le sentiment de la liberté, héréditaire chez les Anglais (c'est leur plus grand honneur), a fini par gagner le domaine de la conscience : une persécution religieuse semble désormais impossible, même en Irlande.

Alors, devant cette nécessité de subir le progrès du catholicisme et la dissolution progressive de l'Eglise établie, les hommes voués corps et âme au vieux système politique cherchent à l'extérieur des appuis pour leur cause : l'Angleterre devient catholique? afin d'arrêter ce mouvement, on fera tous les efforts imaginables pour protestantiser l'Italie. L'occasion n'est-elle pas favorable? La France, transformée en République, ne doit-elle pas devenir l'aveugle instrument de toutes les haines antireligieuses? On sait ce qu'a fait la première République contre l'Eglise de Jésus-Christ : la seconde se porte l'héritière de son aînée ; elle ne peut manquer d'accepter cette partie de la succession. C'est ainsi qu'on raisonnait en 1848, lorsque les agents anglais, encouragés par la mission de lord Minto, fomentaient les troubles qui aboutirent à la fuite du successeur de saint Pierre et à la proclamation de la république romaine.

Cependant, contre des projets si bien menés, il s'est élevé des obstacles inattendus, la fidélité du roi de Naples, le zèle catholique du pays de Giannone, et le papisme invincible de la France, pays où à de certains moments Voltaire semble régner sans partage. Il y avait dans Rome M. Freeborn à côté de Mazzini, dans le camp diplomatique M. de Lesseps à côté de M. de Corcelles, dans l'armée française M. Favand à côté du général Oudinot; le président de la République avait lancé contre l'indépendance temporelle du Pape sa fameuse lettre, toute grossie des souvenirs de Fontainebleau, et pourtant le Pape est à Rome avec dix mille soldats français à genoux, qui implorent la bénédiction apostolique. L'Angleterre protestante, lord Palmerston à sa tête, ne pardonnera jamais à la France républicaine et voltairienne cette inconcevable contradiction.

Nous croyons donc tout ce qu'on dit des projets de lord Palmerston, et toute l'interprétation qu'on en donne. Nous sommes convaincus que ce personnage politique veut ou voulait se venger successivement du royaume de Naples, catholique et anti-anglais, de l'Espagne, catholique et anti-anglaise, du Portugal, plus catholique et moins anglais, de la pauvre petite Toscane elle-même, qui, grâce à la stupide impatience des mazziniens, a manqué à son rôle d'inoculatrice de la corruption philosophique à l'Italie. Un plein succès en Grèce, c'est-à-dire une révolution démagogique, préparée par les réfugiés italiens et appuyée par la flotte anglaise, qui aurait embarqué le roi Othon et proclamé la république lacédémonio-athénienne, aurait été d'un puissant exemple. En même temps on caressait en Italie tous les éléments antipathiques à l'empire du Catholicisme : oui, ce n'est pas une vaine rumeur, un propos de badaud qui reconnaît la main de l'Angleterre dans les agitations religieuses du Piémont, agitations qui d'ailleurs témoignent dans le parti gallican, aujourd'hui maître des affaires, une ignorance fabuleuse de notre propre histoire et de l'invincible vigueur des résistances ecclésiastiques.

Voici un jeune roi qui agit dans une question où les voies de négociations avec le Saint Siége offraient toute chance de succès, comme si un Sfondrati était assis dans la chaire de Saint-Pierre et comme s'il possédait lui-même la toute-puissance de Louis XIV. Un vénérable archevêque, dont le retour à Turin avait été le signe le plus éclatant de la défaite des démagogues, est aujourd'hui le prisonnier du jeune monarque, devenu, sous ce rapport, le rival de M. Druey : cette affaire, dans laquelle la patrie de Gioberti s'est lancée avec une outrecuidance et une étourderie qui ne peuvent avoir de nom dans aucune langue, ne peut avoir aussi d'autre issue que la victoire des démagogues ou la capitulation du pouvoir politique. C'était bien la peine de se draper ainsi en La Chalotais !

Quelles douloureuses expériences s'accumulent sur le Piémont ! Nation militaire, il a vu s'éteindre dans ses mains le seul prestige guerrier qui fût encore attaché aux armes de l'Italie : interprète avancé du sentiment national, il a subi les conditions imposées par l'Autriche, et la vérité le force de rendre hommage à la générosité d'une puissance abhorrée ; et c'est cette puissance, naguère rivée aux traditions et aux pratiques du joséphisme, qui lui donne l'exemple d'un hommage éclatant, rendu à la liberté religieuse. Le jeune empereur, de son propre mouvement, contre le gré de ses ministres (la chose est aujourd'hui prouvée), a répudié l'héritage expié par tant de malheurs depuis Napoléon jusqu'à Kossuth ; on croyait l'Autriche tombée dans les serres du Panslavisme ; la Russie ne semblait l'avoir sauvée l'année dernière d'une ruine inévitable que pour assurer, sans résistance possible, sa propre domination sur la population slave de l'empire autrichien ; tout d'un coup le jeune empereur se rappelle que l'orient de l'Europe n'a jamais su résister efficacement à l'ascendant moscovite que par une union étroite avec l'Eglise catholique, par une soumission filiale envers le Saint-Siége ; et les barrières qui séparaient le clergé de son chef spirituel sont abattues, et la capitale du joséphisme s'étonne d'entendre, dans son sein, de dignes organes de la liberté catholique applaudir à un acte qui efface les effets d'une captivité aussi longue et aussi funeste que celle des Hébreux à Babylone.

Voici ce qu'a déjà produit le miraculeux rétablissement de Pie IX ; l'effet de cet événement fortuné n'a pas été moins extraordinaire en Suisse. Nous avions lieu de considérer comme une détestable hypocrisie l'apparente déférence de la confédération helvétique aux remontrances des puissances qui réclamaient contre le séjour et les menées des réfugiés politiques ; nous nous attendions à voir, au signal de nos démagogues, s'élancer de ce malheureux pays une armée de socialistes ; et voici la Suisse qui se sauve *elle-même* par une révolution intérieure. Le canton jusqu'ici le plus influent dans l'œuvre de l'unité radicale, Berne, voit s'accomplir dans son sein une transformation électorale qui rend la majorité au vieux parti des patriciens conservateurs, appuyés sur les catholiques du Jura bernois qu'a exaspérés la persécution religieuse ; à ce signal, les petits cantons catholiques secouent leurs chaînes et rendent l'autorité à leurs chefs naturels, les vaincus du Sonderbund.

En un mot, il s'est élevé de Rome un air bienfaisant de restauration, et cette restauration sera, nous en sommes profondément convaincus, la vraie, la bonne, la durable, parce qu'elle donne le pas à la religion,

parce que ceux qui en profiteront comprendront désormais que, sans leur propre soumission à la loi chrétienne, sans de bons et grands exemples de morale, descendant des régions les plus élevées, il n'y a aucune garantie contre la révolte des peuples; ils fermeront ainsi. de la seule manière qui soit raisonnable et juste, le temple de la révolution. Ils n'effaceront pas de ce monde le mal et l'instabilité : mais ils abrégeront nos épreuves, ils les adouciront, et ils inaugureront ainsi pour nous et pour nos enfants une période d'agitations ordinaires, de malheurs ordinaires.

Que ce qui se passe aujourd'hui à l'intérieur de la France, dans la chambre du parlement, soit une conséquence de ce grand mouvement, c'est ce que nous ne mettons pas en question. Oui, certes, comme l'a dit M. de Montalembert avec une éloquente énergie, nous avons à accomplir à l'intérieur notre expédition de Rome, et nous ne craignons pas de l'ajouter : quelle que soit l'issue plus ou moins complète des débats actuels, cette expédition aboutira à un succès non moins éclatant. Pour acquérir cette conviction, nous n'avons pas à prêter l'oreille au brouhaha parlementaire, désormais secondaire dans les choses de ce monde : il nous suffit d'examiner le dehors et de constater le progrès de l'apaisement des esprits.

Le succès des socialistes dans les dernières élections parisiennes n'a été en soi-même qu'une ridicule taquinerie : la moitié de ceux qui ont trouvé très-spirituel de voter pour un communiste, un faiseur de barricades, et, qui pis est, pour un auteur de mauvais livres, n'ont voulu que donner *une leçon au pouvoir*, et ils n'ont réussi qu'à prouver jusqu'à quel point les éléments électoraux sont devenus chez nous impuissants et menteurs. On a senti qu'il fallait à tout prix sortir de ces vieilles barricades, et l'on a trouvé dans les derniers succès du scrutin anarchique un prétexte plausible pour une réforme électorale qui, à l'envisager en elle-même, ne peut avoir qu'une bien faible efficacité, mais qui a sa valeur comme symptôme d'émancipation des chaînes de l'étrange légalité dans lesquelles l'Assemblée nationale expirante a voulu retenir ses successeurs.

Sous ce rapport, les effets de l'incantation ont déjà disparu, et le château de l'Atlant révolutionnaire menace de tomber en poudre. Le mouvement actuel a donc son grand et heureux côté : veut-on que je le définisse en peu de mots? Il y avait dans la salle des délibérations du Gouvernement provisoire un homme qui s'était installé jour et nuit, qui y avait son lit, et qui surveillait, au nom de l'émeute, les auteurs et les exploiteurs de cette fameuse révolution. Ce surveillant obstiné a d'abord été congédié, puis les canons braqués sur la place de Grève contre le Gouvernement provisoire ont été reprendre leur place dans les arsenaux; puis le canon a grondé à son tour contre les hommes de l'émeute... De progrès en progrès, nous en sommes venus à entreprendre d'effacer de notre législation toutes les dispositions prises sous le coup de l'émeute, toutes les concessions faites au citoyen qui couchait dans la salle du Gouvernement provisoire, ou à ceux dont il était le mandataire obstiné.

Jamais, il faut le dire, l'émeute n'a été provoquée plus en face, et pourtant elle se tient tranquille, non parce qu'elle est devenue sage, mais parce qu'elle n'a plus d'armée suffisante. Voici la grande expé-

rience des jours derniers, expérience non sanglante, grâce au ciel, mais qui n'en est que plus complète. Il y a eu dans notre histoire une grande journée, c'est celle où le roi Louis VI, ayant rassemblé à Reims l'armée de ses vassaux, fit reculer sans combat les projets envahissants de l'empereur Henri V, qui prétendait faire de la France la sujette de l'Allemagne. Dans le calme profond et persistant de la capitale, malgré tant d'excitations funestes, il y a de l'analogie avec l'événement du XII[e] siècle, qui assit le premier la France capétienne à la tête des nations de l'Europe.

Ainsi donc, hommes sages, hommes religieux, esprits réfléchis, ayez bon courage, mais ne prenez des agitations parlementaires que ce qu'il est raisonnable d'en prendre.

ERRATA.

Dans le dernier numéro du *Correspondant*, article *Saint Louis*, page 166, 2[e] alinéa, 3[e] ligne, *au lieu de :* un visage d'étain, *lisez :* un visage d'airain.

Dans le même numéro, article *Question des Lieux saints*, page 180, une citation du Dante a été dénaturée par une erreur typographique. Il faut lire :

. . . . . Colà dove si puote
Ciò che si vuole.

Dans le même numéro, page 192, dans l'annonce de *la Civiltà cattolica* (la Civilisation catholique), *au lieu de :* du P. Ilca, *lisez :* du P. Isla.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET C[e], imprimeurs, 36, rue de Seine.

DE LA FORCE DU DROIT

ET DU DROIT DE LA FORCE

OU

DE LA RESTAURATION DU DROIT DIVIN DANS L'ORDRE SOCIAL

ET DU DROIT NATIONAL DANS L'ORDRE POLITIQUE

PAR E. DE VALMY

ANCIEN DÉPUTÉ.

« Où est le mal? où est le remède? » Tel est le titre du chapitre Ier de ce volume, dont nous devons demander pardon à nos lecteurs de ne les avoir pas entretenus plus tôt. « Où est le mal? où est le remède? » Telles sont les questions que chacun s'adresse tous les jours, auxquelles chacun répond à sa manière, mais qui pour la société prise en masse demeurent sans solution nette et certaine. Et c'est pour cela, pour cela seul que la société périt. Quelque épuisée qu'elle soit par soixante années de convulsions incessantes, ce ne sont pas les forces qui lui manquent, c'est la connaissance de l'usage qu'elle en doit faire; semblable à un malade en qui les sources de la vie ne sont pas éteintes, à qui la fortune a prodigué les moyens de payer, fût-ce au poids de l'or, les médicaments propres à lui rendre la santé, mais qui languit et touche à l'agonie parce que nul, près de son lit de douleur, ne peut dire avec une autorité qui fasse taire les empiriques et mette un terme à leurs vains tâtonnements : Là est le siége de la lésion première, d'où procèdent tous les désordres; c'est là que l'action réparatrice doit porter ses efforts.

Quelle voix assez puissante, assez écoutée, fera retentir efficacement

cette parole de salut? En attendant, on s'évertue à chercher des moyens de conjurer le mal; on essaie de tel palliatif, puis de tel autre, mais rien de ce qu'on imagine n'est l'objet d'une foi sérieuse pour ceux-là même qui l'ont inventé. Car c'est un trait caractéristique des jours de doute et d'angoisse où nous sommes condamnés à vivre, qu'on ne croit plus à sa propre pensée et qu'un désespérant *que sais-je?* est plus ou moins le dernier mot de tous.

Au milieu de cet affaissement général des convictions humaines, un seul point solide demeure dans la région des intelligences, plus étroitement unie qu'on ne l'avait cru jusqu'ici au domaine des faits, et c'est précisément sur ce point unique que le grand nombre refuse ou néglige de poser le pied. La pierre angulaire, rejetée il y a dix-huit siècles par les architectes de Jérusalem et de Rome, n'inspire guère moins de dédain à ceux qui de nos jours ont entrepris de perfectionner ou de restaurer l'édifice de la civilisation moderne; et si des mécomptes imprévus leur ont appris à ne pas la mettre tout à fait au rebut, toujours n'entendent-ils l'employer qu'en un rang secondaire et dans une mesure subordonnée aux prétendues règles de leur art. Et ils ne veulent pas comprendre qu'elle a une destination exclusive et forcée, et qu'elle ne sert à rien, si tout ne repose pas sur elle.

Une telle erreur ne pouvait être partagée par M. de Valmy. Quiconque l'a connu de près lui rendra cette justice : une situation politique des plus tranchées, une fidélité monarchique à toute épreuve, ne l'ont jamais empêché d'assigner à chaque ordre d'idées et de devoirs sa véritable place, et de voir dans le droit de Dieu le principe et la sanction indispensable du droit de César. Mais jamais encore peut-être il n'avait si explicitement formulé ses doctrines de publiciste chrétien, et c'est ce qui recommande particulièrement à l'attention des catholiques l'œuvre remarquable dont nous allons donner un aperçu.

Après avoir pris acte de ce fait, qu'on est unanime pour reconnaître l'existence du mal, et qu'on ne se divise que sur sa cause, après avoir flétri ceux qui osent en signaler le principe dans l'organisation sociale elle-même et dans les notions fondamentales de religion, de famille et de propriété, après avoir plaint les hommes généreux mais inconséquents qui, toujours prêts à défendre l'ordre matériel au péril de leur vie, ne cherchent pas même à s'entendre sur les bases de l'ordre moral, l'honorable écrivain n'hésite pas à proclamer que le mal est « dans les doctrines que « la philosophie rationaliste a répandues et dans les séduisantes utopies

« que l'infatuation du dernier siècle a opposées aux vérités reconnues « par les siècles précédents;... en un mot, dans le principe le plus « cher à notre orgueil, dans le principe de l'infaillibilité de la raison, « de cette infaillibilité honteuse qui n'ose pas s'avouer et qui se fait ap- « peler, dans l'école rationaliste, la liberté de penser. » (P. 6.)

Nie-t-il donc les droits de la raison? Non, sans doute; ce qu'il lui conteste, c'est cette indépendance absolue qu'on réclame pour elle, et que justifie si mal la longue et triste série de ses aberrations, devenues plus frappantes et plus lamentables que jamais depuis qu'elle a prétendu s'affranchir de tout frein et s'ériger en souveraine. Ce qu'il demande comme le seul moyen de nous préserver du naufrage, c'est qu'elle pose des limites à sa périlleuse souveraineté et qu'elle se soumette d'abord aux vérités sociales que la révélation divine nous a directement enseignées, puis aux vérités politiques que la Providence a pour notre instruction écrites dans l'histoire.

La distinction de ces deux sortes de vérités est la pensée capitale de l'ouvrage, et c'est, suivant l'auteur, pour les avoir confondues que beaucoup de publicistes et de législateurs ont fait fausse route.

Aux rapports nécessaires des hommes entre eux, à ces rapports qui, dérivant des conditions de notre existence ici-bas, sont par cela même de tous les lieux et de tous les temps, Dieu devait donner des lois non moins générales, non moins indépendantes de toute circonstance accidentelle et transitoire, et ces lois ne sont autres que les préceptes du Décalogue, qui, après avoir rappelé à la créature ses devoirs envers le Créateur, formule ses obligations envers ses semblables en prescrivant le respect des parents, en défendant le meurtre, l'adultère, le faux témoignage et le vol. Il n'appartenait qu'à notre siècle de méconnaître ou d'oublier l'origine surnaturelle de ces éléments primitifs de toute société; le paganisme lui-même dans ses fables lui avait rendu hommage, et l'histoire n'a cessé de la confirmer en présentant constamment, depuis dix-huit siècles, ce double fait à nos regards : « Toutes les fois que la raison, franchissant les « limites de son pouvoir sur les sociétés humaines, étend son droit de « libre examen aux principes religieux révélés, elle enfante l'anarchie « religieuse. — Toutes les fois qu'elle a fait ce premier pas, elle en fait « un second : elle met en question les principes sociaux révélés et en- « fante l'anarchie sociale. » (P. 23.)—Témoin le pélagianisme attaquant le principe de la propriété, le manichéïsme celui de la famille, les Albigeois menaçant la société en même temps que la religion, les anabap-

tistes naissant de la réforme et s'appuyant sur ses doctrines pour établir le communisme le plus effréné et le plus hideux.

Si, par une inconséquence qui les honore, et dont on peut regarder le succès comme la récompense de leur fidélité à certains dogmes catholiques, les grandes communions protestantes ont résisté à cet entraînement logique qui conduit de l'erreur religieuse à l'erreur sociale, il est au moins permis de craindre qu'elles n'y cèdent tôt ou tard, et l'état de l'Allemagne surtout est à cet égard une menace formidable, aussi bien qu'un grave enseignement. Ce qu'il y a de certain, c'est que, de nos jours comme il y a trois siècles, le principe du libre examen est une arme commune aux protestants et aux socialistes, et qu'on est fort en peine pour l'arracher à ceux-ci alors qu'on la respecte dans la main de ceux-là.

Ce principe est admis plus indéfiniment encore par le rationalisme pur; il ne faut donc pas s'étonner de son impuissance à en combattre les conséquences extrêmes. M. Thiers a beau lutter contre Proudhon avec toutes les ressources de son talent; si la raison est souveraine, qui peut répondre qu'elle ne lui donnera pas tort un jour ou l'autre, et que, grâce à un revirement de majorité, cette même légalité qui protége aujourd'hui la propriété et la famille ne les proscrira pas demain? Marat a dit : « L'égalité des droits conduit à l'égalité des jouissances, et l'idée « ne se reposera que sur cette base. » Qu'opposer de péremptoire, au point de vue rationaliste, à ceux qui prétendent tirer cette dernière et radicale conclusion? L'argument le plus spécieux est celui que fournit la statistique en démontrant que le partage ou la communauté des biens sous une forme quelconque ne créerait que l'égalité des misères; mais que signifie-t-il pour l'homme mécontent de son sort et envieux des situations meilleures qui consent à rester misérable pourvu que tout le monde le soit autant que lui?

Il n'y a qu'une doctrine qui puisse résister avec succès à la logique socialiste, parce que seule elle met sous la sauvegarde assurée d'une autorité supérieure les éléments constitutifs de l'ordre social. On a déjà nommé le catholicisme, qui, dépositaire des préceptes divins sur lesquels ils reposent, en a conservé la saine interprétation par une tradition fidèle et non interrompue depuis le premier apôtre jusqu'à nos jours; le catholicisme, qui, non content de tenir tête aux attaques du socialisme, ruine la base de ses opérations en combattant le principe de l'égalité sociale et celui de la satisfaction des sens; le catholicisme, qui tout en déclarant, sur

la parole du Sauveur, que l'humanité n'échappera jamais à l'inégalité et à la souffrance, a d'incomparables secrets pour adoucir ces maux et par les sublimes dévouements qu'il inspire, et par les immortelles espérances qu'il met au fond des cœurs.

« Et ce n'est pas pour la circonstance que le catholicisme nous offre « ces inépuisables consolations et ces admirables encouragements ; ce « n'est pas pour repousser l'invasion du socialisme qu'il enseigne à « l'homme à respecter la famille et la propriété, à combattre ses pas- « sions, à être leur maître et non leur esclave ; il y a plusieurs siècles « que le catholicisme ne cesse de répéter ces divins enseignements : l'hé- « résie des anabaptistes et l'hérésie des pélagiens n'avaient pas encore « paru lorsque le catholicisme a proclamé que la famille et la pro- « priété étaient des institutions de droit divin. » (P. 36.)

A lui donc seulement il appartient de nous retenir sur le bord de l'abîme ou de nous en faire sortir un jour, s'il plaît à la Providence de nous punir par le triomphe momentané du socialisme d'avoir méconnu ses lois. Mais qu'on y prenne garde, il ne suffit pas à la société, pour être sauvée par l'Eglise, d'invoquer son secours comme celui d'une puissance étrangère et de vouloir, sans se soumettre elle-même à ses préceptes, s'en faire un bouclier contre les traits de l'ennemi.

« On ne protége pas une société incrédule contre les doctrines des « incrédules, on ne défend pas la souveraineté de la raison contre elle- « même. Ce serait vouloir protéger le socialisme contre lui-même. — « Lorsque l'Eglise a sauvé la société de l'invasion des doctrines anti- « sociales, la société n'était pas rationaliste. Aux impies qui voulaient « déchirer le contrat social, écrit dans le code de la révélation divine, « l'Eglise opposait des légions de fidèles qui savaient respecter et défen- « dre la révélation. C'est avec cette assistance qu'elle a vaincu plusieurs « fois et qu'elle vaincra toujours ; c'est en nous voyant ralliés au symbole « de ses croyances qu'elle peut nous dire encore : *In hoc signo vin- « ces!* » (P. 42.)

Ces idées de liberté, d'égalité, de fraternité, dont les novateurs modernes s'attribuent le monopole et qu'ils n'ont jamais pu réaliser lorsqu'ils ont été au pouvoir, c'est l'Eglise qui depuis son origine n'a cessé de les propager et de les mettre en pratique avec une lenteur prudente, que la résistance opiniâtre des habitudes païennes rendait nécessaire, mais aussi avec une constance que rien n'a pu lasser. C'est elle qui rend leur application possible en ne les séparant pas de règles précises et salu-

taires destinées à en prévenir l'abus. Et si, à l'heure qu'il est, la société française n'est pas dissoute, c'est parce qu'il existe encore dans ses fondements « quelque ciment religieux. » (P. 140.)

Pourquoi donc cette société s'attache-t-elle obstinément au rationalisme qui la tue au lieu de revenir à l'Eglise « et de marcher sous sa « bannière à une victoire certaine de la liberté sur le despotisme, de l'é- « galité intelligente sur l'égalité sauvage, de la fraternité de l'esprit sur « la fraternité de la matière ? » (P. 140.)

Elle craint d'être condamnée, en acceptant son joug, à un intolérable esclavage de la pensée, comme si les écrits des Pères de l'Eglise, ceux des Bossuet et des de Maistre n'étaient pas là pour faire juger si le catholicisme restreint dans des bornes étroites le légitime usage de la raison humaine.

Elle se récrie au nom de la liberté religieuse, et elle ne comprend pas que ces prétendus actes de liberté religieuse qu'elle reproche à l'Eglise d'avoir voulu comprimer au XVI[e] siècle n'étaient, une saine appréciation des débuts du protestantisme le démontre, que des actes de tyrannie sur les consciences, de violence et de spoliation.

Elle redoute une influence hostile à la liberté politique, et elle ne veut pas voir, à la lueur des clartés nouvelles répandues par une étude sérieuse sur l'histoire des temps passés, que non-seulement l'Eglise a toujours accepté les formes de gouvernement les plus diverses, mais que ses préférences, que ses sympathies naturelles sont pour une liberté sage et vraiment digne de ce nom, que c'est elle qui a substitué l'empire du droit à celui de la force, que de son action civilisatrice sont nées toutes les monarchies représentatives de l'Europe, et que le pouvoir absolu ne date que du jour où son frein salutaire a été à demi brisé par la réforme.

Il y a là un déplorable malentendu, un aveuglement funeste qui ne peut se prolonger sans éterniser nos maux. Pour qu'ils puissent jamais finir, il faut que l'autorité de l'Eglise, reconnue de nouveau par les peuples, fasse régner parmi eux, non pas cette perfection chimérique que les socialistes ont l'audace de nous promettre et que nous, chrétiens, nous ne savons que trop incompatible avec l'infirmité de notre nature déchue, mais le respect de la vertu substitué à l'orgueil du vice, plus destructeur des sociétés que le vice lui-même.

« Le culte du siècle pour les passions, cette idolâtrie moderne qui a « toute la corruption de l'ancienne sans en rappeler le prestige, voilà ce

« que le Christianisme a détruit une première fois, voilà ce qu'il est « appelé à détruire de nouveau ; voilà le faux dieu que nous devons re- « nier avant tout. Que la société remporte cette première victoire sur « elle-même, qu'elle ouvre cette porte au Christianisme, et la civilisation « reprendra sa marche glorieuse et féconde. »

Nous croyons n'avoir rien omis d'essentiel dans cette première série de considérations qui traite des questions sociales, et tout en regrettant que la nécessité d'être bref nous ait fait supprimer des développements pleins d'intérêt, nous ne doutons pas que, même à travers une analyse sèche et décolorée, le lecteur n'ait admiré comme nous ce que l'argumentation a tout à la fois de large et de pressant, ce que la hauteur et la pureté des sources où s'alimente la pensée lui communiquent de justesse et de limpidité.

Restent les questions politiques, dont l'auteur, on l'a déjà vu, a pris un soin scrupuleux de circonscrire le domaine. N'aurait-il pas même poussé ce scrupule jusqu'à l'excès ? C'est un doute que nous osons à peine énoncer et que nous soumettrons à M. de Valmy lui-même, avec toute la déférence d'un ancien collègue qui s'honore d'avoir siégé à ses côtés sur les bancs de la droite, mais qui dans les modestes souvenirs de sa vie parlementaire ne trouve point le droit de se poser en défenseur plus exclusif que lui du principe de l'hérédité monarchique.

Tandis que les règles fondamentales de la société dérivent immédiatement d'une institution divine, les combinaisons qui doivent déterminer la forme des gouvernements sont abandonnées au discernement humain ; elles sont la matière de conventions librement débattues et consenties, et varient légitimement selon les temps et selon les lieux. Le droit divin, qu'on a dénaturé pour le décrier plus sûrement, n'est point un privilége de la monarchie ; c'est de toute autorité qu'il a été dit qu'elle vient de Dieu, et qu'on doit lui obéir pour obéir à Dieu lui-même. Tel est le point de départ de l'honorable publiciste, et jusque-là nous n'avons garde d'élever contre sa doctrine la plus légère contradiction.

Mais lorsque de cette vérité, que le contrat politique est du domaine de l'homme, il semble conclure *d'une manière absolue* que sur ce terrain l'homme est le maître de réformer et d'innover, si les circonstances l'exigent ; lorsque, mettant en parallèle le droit traditionnel tel que le comprenaient nos pères avec le droit de la souveraineté du peuple tel qu'on le formule aujourd'hui, il n'invoque à l'appui de sa préférence en

faveur du premier que ses avantages de fait attestés par l'histoire, nous sommes encore une fois tenté de nous demander si, dominé par le sentiment de modération le plus louable, il ne sacrifie pas quelque chose de la puissance logique de sa position.

Certes, s'il y a rien au monde qui soit par sa nature du domaine de l'homme, ce sont les contrats civils qui règlent les relations d'intérêt des particuliers entre eux. Nul n'est forcé d'acheter, de vendre, de prêter, de s'associer ; mais quand une fois on a donné son consentement à l'un de ces actes, peut-on se dégager à son gré, non pas seulement aux yeux de la loi positive, mais dans le for de la conscience et devant Dieu ? Voilà donc un côté par où la loi divine intervient dans cette matière, tout arbitraire qu'elle est en elle-même. Et pourquoi en serait-il autrement de celle des contrats politiques ? Qu'on les forme en toute liberté, rien de mieux ; mais qu'on les rompe *licitement* par un pur caprice, ou sous le prétexte vague et toujours prêt d'un changement survenu dans la situation du pays, c'est ce qu'en thèse de droit pur, et indépendamment de la question *utilitaire*, nous aurions peine à concéder.

Nous savons bien ce qu'objectent à cet égard les sectateurs de la souveraineté populaire dans le sens moderne du mot. Ils disent que la nation ne contracte, à proprement parler, qu'avec elle-même ; qu'en effet les dépositaires du pouvoir ne sont que ses mandataires, et ne peuvent stipuler dans un intérêt qui leur soit propre ; que dès lors nul lien obligatoire ne saurait naître de cette prétendue convention ; que d'ailleurs la génération présente est sans qualité pour engager les générations futures, et que chaque membre nouveau que le cours de la reproduction des êtres fait entrer dans la société y apporte le droit de remettre en question, pour sa part, l'organisation politique établie par ceux qui ont vécu avant lui. Mais des deux parties de ce raisonnement, la première exagère l'unité nationale ; la seconde pousse trop loin l'indépendance individuelle. Qu'est-ce qu'un peuple, sinon une grande agrégation d'hommes ? Et pourquoi les membres de cette agrégation ne pourraient-ils pas s'obliger les uns envers les autres ? C'est ce qu'ils font dans le contrat politique ; ils se promettent réciproquement de maintenir la forme de gouvernement qu'ils ont jugée la meilleure, et qui, ne le fût-elle pas, sert, par le seul fait de son existence incontestée, de garantie à l'ordre et à la paix, et cet engagement devient la sauvegarde des minorités, dont les révolutions tiennent trop peu de compte, contre les revirements op-

pressifs d'une majorité capricieuse [1]. Et quant à l'impossibilité où seraient les citoyens actuellement vivants de lier par leurs conventions les citoyens à naître, cet argument n'aboutit à rien moins qu'à nier la famille et la société elle-même :

La famille, en rejetant cette continuation du père dans sa postérité, cette solidarité de la race que Dieu nous a révélée dans le dogme de la dégradation originelle, dogme si inaccessible à notre raison et si révoltant pour notre orgueil, mais qui donne la clé de tant de mystères inexplicables sans lui [2];

La société, en refusant de reconnaître qu'état naturel et primitif de l'homme, c'est elle qui forme, qui développe et qui vivifie les individus à mesure qu'elle les a reçus dans son sein, et qu'elle a bien le droit d'exiger, en retour de cette seconde naissance qu'elle leur donne, le respect des institutions à l'aide desquelles elle les protége [3].

[1] Cette explication dispense d'examiner si les dynasties appelées au trône ne peuvent réellement être réputées parties contractantes ayant qualité pour réclamer *de leur chef* l'exécution du pacte ; elle a de plus l'avantage de justifier la légitimité des républiques aussi bien que celle des monarchies.

On conçoit au surplus que le contrat dont il s'agit n'intervient presque jamais dans une forme explicite, et qu'à plus forte raison n'y voit-on pas figurer personnellement tous les habitants d'un pays ; mais l'adhésion tacite, résultant de faits exclusifs de la surprise et de la contrainte, supplée le consentement formel. Si nous n'eussions craint d'employer un langage trop technique, nous aurions substitué au mot *contrat* le mot *quasi-contrat*, qui aurait parfaitement rendu notre pensée pour toutes les personnes initiées à la science du droit.

[2] Chose digne de remarque, s'il y a une partie faible dans le livre de *la Propriété*, de M. Thiers, c'est celle où il soutient la légitimité de la transmission héréditaire. Son argumentation se réduit, ou peu s'en faut, à dire qu'il y a nécessité de permettre que les biens du père passent aux enfants après sa mort, parce qu'on ne pourrait lui ôter les moyens de les leur assurer de son vivant. Un esprit moins éminent que le sien, mais plus imprégné des idées chrétiennes, aurait trouvé mieux que cela.

[3] Nous ne pouvons résister au désir de citer le passage suivant d'un écrivain trop peu connu du dernier siècle, qui donne en quelques lignes une belle démonstration de cette thèse :

« Si le Créateur a destiné l'homme à vivre en société avec ses frères ; si « dès là il l'a également destiné à être gouverné, puisque sans cela il ne peut « y avoir ni liberté ni société ; si enfin la condition sous laquelle Dieu l'a placé au « milieu de ses semblables a été qu'il ne troublerait point leurs paisibles jouis- « sances, il s'ensuit évidemment qu'il ne lui a pas plus laissé le choix du gouver- « nement auquel il doit se soumettre qu'il ne lui a laissé celui du temps et du lieu « de sa naissance. Une sage Providence a marqué dans la durée des siècles et sur « la surface de la terre l'instant et le point où chacun de nous a dû commencer « d'exister. Elle a donc déterminé sans nous les rapports que nous avons eus dès « ce premier instant avec tous les êtres qui nous environnaient. En assignant notre

De telles vérités sont assurément familières à M. de Valmy, et auraient acquis sous sa plume un degré d'évidence que ne peut lui imprimer la nôtre. Il a jugé sans doute que leur éclat même blesserait les yeux malades de notre âge, et qu'il valait mieux ménager ses susceptibilités par une discussion moins dogmatique. Il nous semble toutefois que cette manière d'envisager la question peut se concilier parfaitement avec toute la tolérance pratique que réclame notre situation anormale, et dont, pour notre compte, nous avons toujours fait la profession la moins équivoque. Il n'est pas de convention, si sacrée qu'elle soit dans son principe, à l'épreuve de la force majeure qui tantôt en suspend les effets, tantôt en anéantit le lien sans retour. Et quelle force majeure mieux caractérisée et plus irrésistible que cette perturbation immense qu'une période révolutionnaire de plus d'un demi-siècle a jetée dans les idées et dans les faits? L'état de choses le plus vicieux commande des ménagements infinis par cela seul qu'il existe et qu'on ne pourrait le changer sans luttes et sans déchirements. La paix publique est, elle aussi, de droit divin, a dit, si nous ne nous trompons, un de nos amis à une autre époque, et il n'y a rien de contradictoire à condamner la violence qui a brisé l'ordre anciennement établi, et à s'élever contre celle qui poursuivrait sa restauration à travers les ruines et le sang.

Nous ne saurions trop le redire ; pas plus que M. de Valmy, pas plus qu'aucun des défenseurs intelligents de la monarchie héréditaire, nous n'admettons qu'il soit d'un honnête homme et d'un bon citoyen de chercher à devancer l'heure où la masse de la nation se ralliera autour d'elle. Mais nous osons penser qu'il y a peut-être moins d'avantages que d'inconvénients à trop laisser dans l'ombre la doctrine qui lui donne, ou, pour parler plus juste, qui donne à tout gouvernement traditionnel son véritable caractère de fixité et de durée. Les dangers de la mobilité sont sans doute une considération très-grave que l'ancien député de Toulouse fait valoir avec beaucoup de force ; mais après tout, en France plus qu'ailleurs, quelques années de repos les font perdre aisément de vue. Il est donc important de faire rentrer dans les âmes le sentiment

« position, Dieu a particularisé nos devoirs, et cette destination commune, qui nous « attachait à la société générale, s'est trouvée déterminée à la société particulière « au milieu de laquelle la naissance nous a placés. C'est ainsi qu'en faisant sortir « une source du penchant d'une colline, Dieu lui a donné pour loi de couler dans « la prairie, et lui a indiqué la vallée dont elle abreuverait les habitants. » — *Les devoirs du prince réduits à un seul principe, ou discours sur la justice*, par M. Moreau, historiographe de France (1767), chap. VI, p. 193.

d'un devoir proprement dit, qui nous défende contre notre propre inconstance et contre une fausse appréciation de notre intérêt du moment. L'humanité, il faut le dire à son honneur, a conservé jusque dans ses misères morales les plus profondes une impression assez vive du souffle divin qui l'anima, pour que le *non licet,* quand on est une fois parvenu à le lui faire comprendre, ait encore plus de prise sur elle que le *non expedit.*

Mais pour qu'elle le comprenne, il est indispensable qu'elle se reporte à la source de tous les devoirs. Si les obligations envers Dieu ne sont pas le premier anneau de la chaîne des obligations en général, cette chaîne est rompue et cède au premier effort. Et ceci nous ramène à la conclusion déjà tirée par M. de Valmy au point de vue social : la régénération religieuse, condition et base de toute autre régénération.

En mettant plus en relief qu'il n'a cru devoir le faire le côté de la question politique que nous venons d'indiquer, il n'eût eu pour cela ni à supprimer ni à affaiblir, tant s'en faut, aucune des parties de son beau travail. Lorsqu'il fait observer avec raison que la souveraineté du peuple selon l'école révolutionnaire exclut les limitations de temps et de forme pour la révision de la Constitution, que le bon sens pratique a cependant toujours tenté de faire admettre depuis 1789, mais qu'il n'a jamais réussi à faire respecter ; lorsqu'en supposant, par une concession fort bénévole, hélas ! que le suffrage universel est un préservatif assuré contre les coups d'Etat populaires, il montre que son exercice, dans un système qui lui attribue une autorité sans bornes en l'affranchissant de toute règle, n'est, en définitive, qu'un mode moins brutal du triomphe de la force ; il ne dit rien que ne rendît plus concluant encore le contraste d'une doctrine qui, sans méconnaître le droit primitif des nations de pourvoir elles-mêmes à l'institution de leur gouvernement, sans nier même que ce droit puisse revivre dans certaines circonstances données [1], explique naturellement et sans effort comment l'usage qu'elles en ont fait par un pacte exprès ou tacite leur impose la bienfaisante loi de ne pas remettre sans cesse en question les bases de leur organisation politique. Les déductions historiques dont l'auteur tire un si grand parti ne perdraient rien non plus de leur valeur ; car c'est surtout en ce qui concerne les peuples, dont la destinée

[1] C'est ainsi, et M. de Valmy n'hésite pas à le proclamer, que dans l'ancienne Constitution Française, en cas d'extinction ou d'absence de la famille régnante, il appartenait aux états-généraux de disposer du suprême pouvoir.

se consomme ici-bas, que le droit s'éclaire par l'observation des faits ; car autant il importe de maintenir la prééminence du devoir sur l'intérêt, autant il est utile de faire voir l'accord qui peut exister entre eux ; car enfin, on l'a déjà dit, le principe traditionnel n'a pas de relation nécessaire avec tel régime plutôt qu'avec tel autre, et quand celui qu'il protégeait jadis a subi une interruption assez longue pour obscurcir aux yeux des masses l'évidence de son droit, il ne saurait être superflu d'établir que, pris dans ce qu'il a de fondamental et de substantiel, l'expérience le signale comme le plus propre à servir les intérêts permanents du pays.

Nous voudrions pouvoir suivre M. de Valmy dans les considérations élevées qu'il présente sur des questions connexes à celle de la souveraineté, sans toutefois en dépendre dans un sens absolu ; celle du pouvoir sans contrôle et de la liberté politique ; celle de l'aristocratie et de la démocratie, etc. Mais nous craindrions d'être entraîné trop loin ou d'être obligé de tronquer les idées de l'auteur. Nous ne nous arrêterons donc plus qu'à sa conclusion finale, et ici nous lui demanderons encore la permission de marquer une nuance entre son appréciation et la nôtre. Effet bizarre, assurément, de la variété infinie des combinaisons de la pensée, qui va nous faire paraître tour à tour plus légitimiste et plus républicain que lui.

Il ne s'agit pas ici du plus ou du moins de respect pour la Constitution. L'honorable écrivain ne demande pas qu'on revienne immédiatement, et avant l'époque de sa révision légale, à des institutions autres que celles qu'elle a consacrées ; il est donc parfaitement en règle avec le droit positif qui nous régit. Mais il ne cache pas qu'à ses yeux on ne saurait trop se hâter, dès qu'on y pourra parvenir par les voies régulières, de se replacer sous l'égide tutélaire de l'hérédité monarchique, et de répudier une forme de gouvernement dont l'essai malheureux ne laisse aucun espoir d'en voir sortir autre chose que le règne du socialisme et les plus déplorables excès. C'est cet empressement que nous avons quelque peine à partager, parce qu'il ne nous paraît pas tout à fait sans péril pour la sécurité de l'avenir.

Nous n'éprouvons aucun enthousiasme pour la forme républicaine ; nous ne nous faisons aucune illusion ni sur les vices qui lui sont propres, ni sur les immenses difficultés qui s'opposent à son établissement dans un pays aussi étendu que la France, et, ce qui nous touche plus encore, dans un pays aussi dépourvu de croyances et de

mœurs publiques, aussi exclusivement voué au culte des intérêts privés, aussi tristement travaillé par la haine et par l'envie, les plus dissolvantes des passions. Mais nous avouerons qu'elle ne nous inspire cependant pas cette répugnance instinctive qu'il n'est pas rare de rencontrer pour elle, et que n'expliquent que trop, il faut le dire, les souvenirs sanglants d'une autre époque. Nous croyons que ce qu'elle paraît avoir, à l'heure qu'il est, de menaçant pour l'ordre social, tient encore moins à sa nature même qu'aux circonstances dans lesquelles elle a apparu parmi nous, à l'état moral où elle a trouvé la France, aux hommes qui s'en sont proclamés les pères et constitués les champions, enfin, et avant tout peut-être, à cette théorie de la souveraineté *inaliénable* du peuple dont on a pris l'habitude de ne pas la séparer, mais qui ne lui est pas essentiellement inhérente ; car les républiques helvétiques, par exemple, étaient des gouvernements traditionnels tout aussi bien que les monarchies leurs voisines. Nous ajoutons que si l'on réussissait jamais (ce qui, à la vérité, nous semble peu probable) à la dégager de cet alliage funeste, si le bénéfice du temps, si le retour des esprits à la sainte notion du devoir lui assuraient une existence qui ne fût pas à la merci de quelques milliers d'hommes sans aveu, et si, d'autre part, le cours providentiel des événements qui auraient amené ce résultat faisait ressortir l'impossibilité définitive de renouer avec le passé politique de la France, nous accepterions cette phase nouvelle de notre histoire mille fois plus volontiers que les combinaisons bâtardes, que les contrefaçons d'empire et les semblants de légitimité dont M. de Valmy fait si bonne justice. Nous maintenons surtout qu'en dehors de cette hypothèse, sur laquelle nous n'insistons pas, la république est le gouvernement *intérimaire* le plus admissible en droit et en fait :

En droit, parce que d'après les idées que nous avons exposées plus haut, idées conformes tout à la fois aux traditions de notre antique monarchie et au sens catholique de la souveraineté nationale, le pouvoir institué par le pacte originaire venant à faillir, la communauté des citoyens est naturellement appelée à se régir elle-même jusqu'à ce qu'elle ait trouvé les moyens de le rétablir ou de le remplacer ;

En fait, parce qu'il n'y a pas, suivant une des plus judicieuses paroles de M. Thiers, de gouvernement qui nous divise moins, parce qu'il n'y en a pas qui conserve plus toutes choses entières et qui dispose mieux à une réconciliation future, en tenant à l'écart les prétentions personnelles et en assoupissant les animosités des vieux partis.

Maintenant quelle doit être la durée de cet *interim ?* On ne saurait l'indiquer, à notre avis, par un chiffre de mois ou d'années. Tout ce qu'il est permis de dire, c'est qu'on doit désirer qu'il embrasse le temps nécessaire pour préparer suffisamment la reconstruction d'un édifice solide et durable. Et qu'on ne s'y trompe pas, cette reconstruction n'est pas une œuvre simple et ne consiste pas seulement à remettre en honneur un seul principe, quelque prédominant, quelque conservateur qu'il soit : tout est harmonie dans la nature morale comme dans la nature physique, et pour que ce principe produise les salutaires effets qu'on est fondé à en attendre, encore faut-il qu'il trouve à se coordonner avec d'autres éléments qui soient également en rapport avec lui-même et avec les besoins actuels de la société. Croit-on, par exemple, qu'il soit possible d'asseoir monarchie ou république sur cette centralisation excessive qui fait converger vers les régions du pouvoir toutes les ambitions et toutes les convoitises, qui impose à l'autorité toutes les difficultés, toutes les responsabilités attachées à la gestion des affaires les plus minimes, et qui ne permet pas qu'elle trouve nulle part en dehors d'elle-même une force capable de la défendre au jour du péril? Croit-on qu'il n'y ait rien à faire pour organiser cette démocratie dont l'avénement est un fait désormais accompli, en assurant par des encouragements sinon par des préceptes législatifs des représentations spéciales aux intérêts divers dont la masse confuse fermente dans son sein ? Et ces innovations, et tant d'autres que réclame évidemment une époque de transformation comme celle où nous sommes, qui est plus naturellement appelé à les tenter qu'un gouvernement sans précédents qui l'enchaînent, sorti de la crise même dont il s'agit de régler les résultats, et réunissant comme moyens d'action des influences qu'un long antagonisme avait empêchées jusqu'à ce jour de tendre vers un but commun !

On le voit, si nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec M. de Valmy lorsqu'il convie la France à sortir du régime actuel aussitôt que la chose sera constitutionnellement possible, nous serions encore plus loin de nous entendre avec ceux qui voudraient la faire *vivoter* sous ce régime sans qu'elle en retirât d'autre avantage que celui d'une halte passagère et stérile dans la carrière des révolutions. Pas plus que lui nous ne sommes pour l'immobilité ; mais nous pensons que le mouvement serait mieux ordonné et plus fécond s'il commençait par la base pour s'élever de là jusqu'au sommet et si le remaniement de la forme gouvernementale proprement dite n'était que le complément

des travaux destinés à assurer force et durée à tout gouvernement.

Est-ce à dire que cette marche doive certainement être suivie? Est-ce à dire qu'elle puisse l'être? Hélas! qui serait assez présomptueux pour rien affirmer de semblable? La Providence, qui tant de fois déjà dans ces dernières années s'est jouée des prévisions humaines, tient peut-être en réserve des événements devant lesquels s'évanouiront toutes nos pensées, et sous ce rapport nous confessons humblement avoir notre bonne part du scepticisme universel qu'au début de cet article nous signalions en le déplorant. Il n'y a, répétons-le encore, il n'y a pour nous qu'un seul point à l'abri du doute. C'est que s'il entre dans les desseins de Dieu que cette société soit sauvée, elle ne le sera que par l'idée du droit, par le sentiment de l'obligation morale ; c'est que nulle autorité quelle qu'elle soit ne pourra compter sur un lendemain que le jour où on lui obéira, selon le langage de l'apôtre : *Non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam*[1]. Rien donc de plus utile et de plus méritoire, quoi qu'il advienne, que de rappeler ces notions trop effacées et de travailler à leur rendre l'empire qu'elles ont perdu. M. de Valmy a rempli cette tâche avec conviction et talent, non-seulement dans ce que nous avons fait connaître de son œuvre, mais encore dans une partie consacrée à la politique étrangère dont le défaut d'espace nous réduit à ne dire que ce peu de mots[2]. C'est un témoignage qu'il nous est personnellement doux de lui rendre et dont il nous pardonnera de tirer quelque vanité pour un recueil honoré de sa bienveillance et de ses trop rares communications.

E. DE FONTETTE.

[1] Rom. XIII, 5.

[2] Nous sommes forcé d'omettre aussi une révélation très-curieuse (reproduite du reste par beaucoup de journaux) sur les sentiments secrets du chef de la maison d'Orléans, lorsqu'il se vit contraint en 1830 de devenir l'instrument d'une expérience politique maintenant jugée et que des préventions aveugles ou d'égoïstes calculs pourraient seuls porter de prétendus amis de cette maison à vouloir tenter de nouveau.

LE MARTYRE DE VIVIA

Mystère en trois actes et en vers

PAR M. JEAN REBOUL (DE NÎMES).

I

Vivia est sœur de Polyeucte, à deux cent dix ans de distance : sœur par la communauté de sentiment, d'inspiration et d'enthousiasme, puisés aux mêmes sources de la foi et du génie chrétien. Le vieux Lusignan de Voltaire, quoique d'une origine moins pure, appartient aussi à la même famille. Chose étonnante, et qui doit être remarquée avec chagrin pour l'honneur des lettres modernes ! Dans le cours de ces trois siècles, d'une fécondité dramatique sans exemple, voilà à peu près tout ce que nos auteurs scéniques ont cru pouvoir emprunter à cette immense et sublime épopée du Christianisme : du Christianisme, qui remplit depuis dix-huit siècles la scène de l'histoire ; qui vainquit avec la croix d'un supplicié l'invincible puissance des armes romaines, et avec la grossière parole de douze pauvres pécheurs Galiléens toute la savante et subtile éloquence de la Grèce ; qui fit descendre jusqu'aux dernières couches des masses ignorantes et corrompues du paganisme la morale la plus pure, la philosophie la plus sublime, avec l'indestructible sentiment de l'indépendance de la conscience humaine ; qui soutint trois cents ans de persécutions sanglantes, pour replacer le Dieu de justice et de vérité sur le trône du monde ; qui régna avec Constantin et Théodose ; qui combattit avec l'épée de Charles-Martel, de Charlemagne et de saint Louis ; qui organisa l'Europe barbare par la sagesse de ses pontifes, l'éclaira par la science de ses docteurs, la nourrit par la main de ses moines, la vivifia par la vertu de ses saints ; qui enfin, aujourd'hui, sous nos yeux, lorsque le monde, redevenu presque païen, semble de nouveau sur le point de

s'abîmer dans sa corruption, travaille à le relever de ses ruines et lui prépare peut-être, dans une transfiguration glorieuse, une vie nouvelle par un épanchement plus abondant de sa sève divine dans les veines desséchées du corps social.

De cette rénovation universelle du monde, de cette suite d'événements si merveilleux, de cette lutte de dix-huit siècles soutenue par l'esprit contre la matière, de cette foule de grands hommes et de grands caractères aux prises avec les penchants de la nature, avec les séductions du vice ou avec la violence des despotes, qu'a tiré jusqu'ici le génie de la scène moderne, pour le proposer à l'admiration des spectateurs chrétiens? Qu'a-t-il tiré? Deux sujets seulement, deux noms, Polyeucte et Lusignan : Polyeucte, un chef-d'œuvre, le premier des chefs-d'œuvre ; Lusignan, un éclair de génie perdu, dans cette *Zaïre* si renommée et pourtant médiocre[1]. Je ne parle pas des autres pièces de Voltaire prises dans l'histoire du moyen âge, comme *Tancrède, Alzire, Adélaïde du Guesclin*, et cette pauvre *Irène*, née si tristement d'un père octogénaire. Les personnages qui figurent dans ces tragédies appartiennent à l'amour et à la guerre, et non au christianisme. Les chevaliers ne sont même pas des chevaliers, bien loin d'être des chrétiens. De leur triple devise : Mon Dieu! mon roi! ma dame! ils n'en connaissent qu'une, la dernière ; ils se disputent sur la seconde, et n'ont nul souci de la première. Tancrède n'est qu'un amoureux fou, qui mettrait le feu aux quatre coins du monde pour sa belle Aménaïde; autant j'aime l'amant d'Iphigénie ; je le trouve même supérieur à tous égards. Les deux frères, Vendôme et Nemours, l'un fidèle à son roi, l'autre rebelle, ne connaissent ni sang ni patrie devant les beaux yeux d'Adélaïde du Guesclin. Cherchez quelque chose, un mot seulement qui vous rappelle que tous ces illustres personnages ont été baptisés et qu'ils font profession d'être chrétiens : vous ne le trouverez pas. Dans *Alzire* seulement, l'auteur annonce qu'il a eu l'intention de montrer la supériorité du *véritable esprit* de religion sur les vertus de la nature. Mais on sait quel était ce véritable esprit pour le philosophe de Ferney ; aussi regardez-y de près, et vous verrez que les honneurs du drame sont pour les idolâtres Alzire et Zamore, et non pour les deux chrétiens Alvarez et Gusman. Le pardon que Gusman accorde à Zamore, au

[1] Je m'aperçois trop tard et avec regret que j'ai oublié *le Martyre de saint Genest*, de Rotrou, ouvrage rempli de beautés du premier ordre.

moment de sa mort, lorsque, après les plus odieuses violences, la vengeance lui est devenue impossible ; qu'il accorde à un rival dont tout le crime est d'avoir défendu sa liberté, son empire et son amour : ce pardon est-il quelque chose de si généreux et de si chrétien ? Certainement Alvarez montre une belle et bonne âme ; mais quelle indifférence ! quelle froideur ! quel vague sentiment d'humanité et de justice ! Rien de fort, rien de convaincu, rien d'inspiré, rien de chrétien. C'est pourtant de la religion, je le veux bien, mais de cette religion innommée que le XVIIIe siècle inventa pour l'admiration des imbéciles et la plus grande gloire des philosophes.

Ne craignons donc pas de le dire bien haut : la riche mine de beautés dramatiques renfermée dans l'histoire morale et politique du Christianisme, a été à peine ouverte et entrevue jusqu'à présent. Quel est celui de nos dramaturges qui, après Polyeucte même, a paru y songer ? Il semble cependant que la première tentative avait été assez heureuse pour qu'elle dût encourager à des explorations nouvelles. Je pardonne à l'hôtel de Rambouillet, grand jugeur de petits riens, de n'avoir pas compris Polyeucte, qui n'était point son affaire. Mais Racine, lui qui, par son cœur, par sa piété, par le tendre naturel de son génie, était si bien fait pour sentir et rendre les beautés morales du Christianisme ; lui qui en avait l'âme si pénétrée, si imbibée en quelque sorte, qu'à son insu Andromaque et Iphigénie parlent presque la langue évangélique de la tendresse maternelle et de l'obéissance filiale, que sa Phèdre même, sa Phèdre incestueuse, se voile sous des pudeurs toutes chrétiennes ; lui, enfin, qui était appelé à recueillir l'héritage de Corneille, comment ne vit-il pas les perspectives nouvelles que Polyeucte venait d'ouvrir aux entreprises de la scène ? Et s'il les vit, s'il comprit Polyeucte, comme nous le comprenons aujourd'hui, qui put l'empêcher de suivre un si beau et si heureux exemple ? En adressant ce reproche à Racine, je n'oublie, Dieu m'en garde, ni sa puissante et splendide Athalie, ni sa délicieuse Esther. Sans doute, le cœur si religieux du disciple de Port-Royal s'est épanché largement dans ces deux pièces ; mais il s'est épanché sur un fonds juif ; et j'aurais voulu voir ce magnifique génie, si noble et si sensible, se déployer, se peindre tout entier et tout à l'aise dans un sujet chrétien, sans rien d'étranger ni de mêlé. Si belle que soit Athalie, je me persuade que l'œuvre dont j'exprime le regret s'en serait distinguée comme la lumière de l'ombre, comme

l'amour de la crainte, comme la douce parole du Christ de la voix tonnante de Moïse et des foudres du Sinaï. J'oserai dire toute ma pensée, au risque de témérité : si Corneille n'avait fait que *Cinna, le Cid* et *les Horaces,* il serait pour moi le rival de Racine ; par *Polyeucte*, je le crois son maître. Racine ne pouvait l'égaler, le vaincre peut-être que sur le même terrain et avec le secours des mêmes inspirations, qui eussent servi son talent mieux que nul autre.

Mais que parlons-nous de Racine ! Corneille lui-même, après avoir fait *Polyeucte*, ne sembla-t-il pas l'oublier et perdre conscience de son œuvre, pour revenir à ses Grecs et à ses Romains ? Oh ! que j'en veux à ces éternels propriétaires de la tragédie, et qu'il y a longtemps que j'aurais été d'avis d'infliger une correction socialiste à ce monopole inique ! Il faut rougir pour notre civilisation, si fière pourtant, oui, il faut rougir de voir toutes nos scènes occupées, toutes nos imaginations remplies, tous nos attendrissements usurpés par ces illustres forcenés de la liberté romaine, ou par ces Grecs de l'abrutissante fatalité, attachés au crime comme les forçats à la chaîne. Quoi ! des peuples chrétiens, délicats et intelligents, n'ont rien su trouver dans leur histoire qui les dédommageât de Brutus, de Catilina, de Néron, et surtout de cette affreuse famille des Atrides dont notre scène est pleine, assassins, parricides, incestueux, la honte et l'horreur du genre humain ! Le grand cœur et le grand génie de Corneille sentirent, qu'on n'en doute pas, cette humiliation du Christianisme, et *Polyeucte* naquit de ce sentiment indigné.

L'essai a porté bonheur au poëte devant la postérité ; car, sans *Polyeucte*, nous ignorerions aujourd'hui de quoi Corneille était capable ; nous ignorerions que cette imagination fougueuse, toujours un peu tendue et prête à s'échapper par la tangente de l'exagération, eût pu se régler, se discipliner, se contenir dans tout le trajet d'une longue pièce, rester constamment sublime et simple, et gagner en force tout ce qu'elle perd en efforts. Les autres pièces de Corneille manquent de cette mesure, de cette sagesse, de cette vraie grandeur ; elles ont presque toutes, même dans les meilleurs endroits, une certaine enflure ; je n'en excepte que le *Cid*. Tous ses héros grecs et romains ont quelque chose d'étrange et d'hyperbolique ; ce sont des êtres à part ; ils marchent sur des échasses, plus hauts que grands ; ils parlent, presque toujours, avec je ne sais quelle emphase frénétique, s'enivrant de leurs mouvements et de leur parole, et ne gardant pas

toujours très-bien, dans cette ivresse, l'équilibre de leur raison. Rien de semblable dans *Polyeucte ;* tout y est vrai, tout y est beau, tout y est grand : la pensée, le sentiment, le style, la couleur. C'est la vérité, la beauté, la grandeur même du Christianisme passés dans l'âme du poëte, et se répandant dans toute son œuvre comme un sang frais et généreux dans des veines transparentes et pleines.

Après ce vaillant défi jeté au paganisme dramatique par une sublime inspiration chrétienne, qu'est-ce donc qui arrêta le génie de Corneille dans la route nouvelle qu'il venait de s'ouvrir, si vaste et si belle ? Et qu'alla-t-il chercher encore Pompée, Héraclius, Cléopâtre, Rodogune, quand il avait devant lui tout un peuple nouveau de héros, si dignes de penser par son sublime esprit et de parler par sa bouche éloquente ? Sans doute ; mais la délicatesse des petits païens littéraires de l'hôtel de Rambouillet, dont Boileau lui-même devait se faire le complice et l'interprète, jugea comme cet illustre critique :

> De la foi des chrétiens les mystères terribles
> D'ornements *égayés* ne sont point susceptibles.

Le repas de Thyeste, l'inceste d'Œdipe, les férocités de Néron, les turpitudes de Messaline : voilà, je vous prie, des sujets si heureux et si propres à *s'égayer !* Allons, sus, M. de Voiture ! et tout de ce pas, nanti de la procuration libellée de vos dignes confrères, gentils faiseurs comme vous de madrigaux et de rondeaux, allez déclarer au bonhomme Pierre que son *Polyeucte* est une sottise de bigot et de visionnaire ; qu'on le prie en grâce, pour son honneur et pour celui des beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet, qui se croient modestement ses solidaires, de tenir son œuvre sous clé ; et que, jusqu'à nouvel ordre, ce qu'il a de mieux à faire, c'est d'apprendre à tourner galamment les vers comme M. de Voiture, adressant à la reine-mère, qui ne s'en fâchait point, cette strophe éternellement admirée des tourtereaux littéraires :

> Que vous étiez bien plus heureuse
> Lorsque vous étiez autrefois,
> Je ne veux pas dire amoureuse,
> La rime le dit toutefois !

Et le bon Pierre, timide comme un homme de génie que la contradiction d'un enfant effraie, se prit à trembler devant ce muguet de Voiture, et n'osa pousser *un peu plus outre* son heureuse hardiesse.

Oh ! qui délivrera la république des lettres de la tyrannie des pédants ? Qui donnera au génie la confiance de lui-même et le mépris des sots ?

II

Je ne puis dire quel gré je sais à M. Reboul et en quelle singulière estime je le tiens, simplement pour avoir osé reprendre la tradition cornélienne de *Polyeucte* dans sa *Vivia.* Mon intention n'est point ici de faire aucune comparaison de son œuvre avec celle de Corneille. Les dissemblances ou les analogies ne prouvent rien ; chaque chose a en elle-même sa forme et sa valeur ; la beauté d'une conception poétique dépend de son harmonie propre et essentielle, et non de ces rapports accidentels avec d'autres œuvres, même d'un ordre analogue.

Bien plus, je ne veux point la juger en elle-même, c'est-à-dire en tenter ce qu'on appelle la critique, la discuter. Quand je me souviens des premiers jugements portés sur *Polyeucte*, sur *le Cid* et sur *Athalie*, je comprends qu'il y a encore plus de bon sens que de modestie à s'abstenir de prononcer souverainement sur une pièce nouvelle. Que d'enfants applaudis dont le nom d'homme s'est perdu ! Et que de vies obscures transformées par la mort en sillons de lumières!

Ce que je veux, dans cette humble analyse, c'est tout simplement d'exposer, de narrer l'œuvre de M. Reboul, et le faire assez en détail pour que les lecteurs attentifs puissent l'apprécier, chacun selon sa manière de comprendre l'art et de percevoir le beau. Car où est, en fait d'esthétique, la règle absolue ? Et qui voudra se donner le ridicule d'apprendre aux autres de quelle manière il faut sentir, et comment il convient d'être ému , à la lecture d'une pièce, un peu plus en cet endroit, un peu moins dans un autre ?

Narrons donc, comme nous ferions d'une histoire, *le Martyre de Vivia*, acte par acte, scène par scène.

La toile se lève : Nous sommes à Carthage, dans le palais du gouverneur Lucilius ; cette salle que vous voyez avec une espèce de petite chapelle dans le fond, un autel et des statues, c'est la salle des dieux lares, des dieux domestiques. Une jeune femme entre, vêtue de blanc, le visage rayonnant d'enthousiasme et empreint cependant d'un léger abattement, comme quelqu'un qui vient d'accomplir un acte décisif, un suprême sacrifice : c'est Vivia, jeune veuve de Car-

thage et fille du gouverneur. Convertie au Christianisme, elle vient d'être baptisée en secret. Elle s'avance d'un pas vif vers les statues de ses dieux, et là, debout, la joie et l'ironie sur les lèvres, leur adresse ces paroles :

> Je viens de recevoir la marque du chrétien ;
> O dieux de mon pays, vous ne m'êtes plus rien !
> Dans mon âme indécise il fut longtemps pénible
> De ne trouver en vous qu'un airain insensible.
> Afin de le pouvoir refaire de nouveau,
> Il m'a fallu jeter tout mon être au tombeau.

Vivia continue, dans ce fort et suave langage, le monologue de ses combats intérieurs et des nouveaux transports de son âme chrétienne. Lucilius entre en ce moment ; l'émotion répandue sur le visage de sa fille le frappe ; mais il l'attribue à l'ardeur de sa piété pour les dieux :

> Toujours pieuse et sage,
> Et l'exemple honoré des veuves de Carthage,
> Vous présentiez vos vœux aux dieux de ce foyer ;
> Ils méritent, ma fille, un si digne loyer ;
> Ils nous ont accablés d'honneurs et de richesses.

La réponse de Vivia s'enveloppe de craintes mystérieuses sur l'inconstance de la fortune, sur la vanité de ce que l'on appelle ici-bas le bonheur. Lucilius s'étonne de ces sombres pressentiments que rien ne justifie ; il oppose aux mélancoliques inquiétudes de sa fille la philosophie païenne de l'oubli de la mort et de l'ignorance de l'avenir. Mais voyant Vivia toujours plus sérieuse et plus triste, il en cherche la cause et croit la trouver dans le deuil de son époux. Vivia le rassure, en lui disant que l'amour qu'elle avait pour son époux s'est reporté tout entier sur son père et sur son enfant. Lucilius insiste ; Vivia se trouble et supplie son père de lui permettre de se retirer, sentant, lui dit-elle, le besoin d'être seule. Lucilius y consent. Vivia sort, et, levant les yeux au ciel, laisse échapper cette prière entendue de l'oreille de Dieu seul :

> Si je pouvais un jour l'attirer à ta loi !
> O ciel ! une telle âme est digne d'être à toi.

Lucilius, resté seul, continue à se demander d'où peut venir ce trouble inaccoutumé de sa fille ; il se perd en conjectures. En ce moment arrive un messager de Rome, nommé Hilarion ; Lucilius salue en lui un ancien compagnon d'études. Hilarion s'annonce comme en-

voyé de l'empereur. Quels ordres apporte-t-il? Ce n'est pas ce qui presse : l'amitié avant les affaires. Laissez les deux vieux amis deviser un peu de l'ancien temps; de la ville d'Athènes, où ils ont été élevés; du rhéteur Callisthènes, dont ils suivaient les leçons; de leurs exercices oratoires en plein vent sur le cap Sunium; du barbier Cratès, poëte et marchand de parfums, nouvelliste effréné comme tous ceux de son métier; enfin de leurs visites à Corinthe, qu'ils mettent philosophiquement sur le compte de la jeunesse. Assez pour Athènes et Corinthe. « Que contez-vous maintenant de Rome, seigneur Hilarion? — Contente de plier sous un maître, elle ne demande que deux choses : du pain et des spectacles, *panem et circenses.* — Et Mnester est-il toujours roi de la scène? — Plus que jamais; le théâtre ne suffit plus à la foule des spectateurs, et les femmes achètent son amour à prix d'or. — Et Charmis? — C'est toujours l'empirique à la mode; les jeunes débauchés et les riches vieillards ne cessent de demander à son art la restitution de leurs forces perdues. — Et nos pères conscrits? — Ah! toujours bien buvant, bien mangeant, payant les vases murrhins à des prix fabuleux, s'enivrant de vins, de femmes, de musique, de parfums et de vapeurs de sang.

— Ces excès, tôt ou tard, emporteront l'empire,

dit Lucilius.

— Et pourtant de nos maux ce n'est point là le pire,

réplique Hilarion, arrivant enfin, par cette transition, au but de son voyage, après un écart de conversation très-naturel sans doute entre amis désœuvrés, mais qui peut paraître un peu long, déplacé même dans la circonstance. Quel est donc ce nouveau fléau qui menace le salut de l'empire? Hilarion continue :

La secte des chrétiens nous mine sourdement,
Et nous les voyons croître avec le châtiment.
César ne veut pourtant cesser de les poursuivre
Que lorsque le dernier aura cessé de vivre.
Et voilà dans quel but il m'envoie en ces lieux.

Hilarion dépose dans les mains de Lucilius l'édit de persécution. Celui-ci fait quelques observations timides sur le nombre considérable des chrétiens qui remplissent tout l'Etat, et sur le danger d'agrandir cette plaie en voulant l'extirper. L'envoyé de César le rassure, et l'édit est publié à l'instant même dans Carthage.

Ce même jour est celui de la fête de Cybèle, la grande déesse. Des promenades triomphales et des danses publiques doivent avoir lieu en son honneur. Le grand-prêtre a fait choix de Vivia pour conduire le chœur, et il vient lui-même donner cette nouvelle à Lucilius, qui s'en montre honoré, et court aussitôt chercher sa fille pour qu'elle vienne elle-même remercier le grand-prêtre de l'honneur de ce choix. Vivia reparaît, conduite par son père, et d'un air assuré, comme si elle devinait ce qui va se passer. A l'offre qui lui est faite par son père, au nom du grand-prêtre, elle oppose, sans hésiter, cette simple réponse : « Je ne puis. » Et après l'avoir répétée trois fois sur les instances de son père, pressée enfin, et ne pouvant plus tenir sa foi captive, elle jette le secret qui la dévore : « Je suis chrétienne ! » *O dieux !* s'écrie Lucilius. — *Anathème !* s'écrie le grand-prêtre. Vivia reste immobile et calme. Dans le premier moment de fureur, Lucilius s'emporte ; il veut savoir le nom des coupables qui ont abusé de sa fille, il veut les exterminer, et menace sa fille même. Vivia, douce et résignée, mais d'un courage inébranlable, répond à son père que Dieu seul est coupable du changement qui s'est fait en elle ; se soumettant, du reste, à la mort, elle ne laisse parler que son obéissance et son respect.

> Dussé-je être par vous condamnée à la mort,
> Ma lèvre resterait fermée à toute plainte.
> Vous m'êtes, après Dieu, la chose la plus sainte ;
> Car, depuis que ce Dieu s'en est rendu vainqueur,
> Le respect paternel a grandi dans mon cœur.

Hilarion, au nom de l'amitié qui l'unit à la famille de Lucilius, supplie à son tour Vivia de revenir de son erreur, lui laissant entendre qu'on se contentera de son silence. Vivia repousse cette hypocrisie avec indignation. Le grand-prêtre triomphe du malheur de Lucilius et de la compassion que vient de montrer Hilarion ; saisissant lâchement l'occasion qui lui est offerte de faire parade de son zèle et de se recommander à l'empereur, il déclare qu'il ne peut plus longtemps, *sans se manquer à lui-même*, assister à ces débats scandaleux, qu'il laisse à l'envoyé de César de décider seul ce qu'il doit faire, et il sort. Hilarion le suit ; Lucilius et Vivia restent seuls. Une scène pathétique s'engage entre le père et la fille. Vivia, attendrie mais non vaincue par les larmes de son père, se jette à ses genoux et les embrasse en criant : « Je reste votre fille. » Ces paroles, et les

larmes qui inondent le visage de Vivia trompent Lucilius ; il les prend pour une preuve du retour de sa fille ; et, ne pensant qu'à aller au plus vite répandre cette nouvelle et à mettre tout en ordre pour la fête, il sort précipitamment en adressant aux dieux ses actions de grâces.

Dans le saisissement où elle est, Vivia entend à peine les paroles de son père ; elle s'inquiète de son départ si précipité : pourquoi la quitte-t-il ? qu'a-t-il dit? qu'a-t-il cru ? A-t-il pris ses respects pour une apostasie ? Elle-même, dans son trouble, aurait-elle trahi sa foi ? Agitée de ces doutes, et rougissant d'y avoir donné lieu, elle tombe à genoux, demandant à Dieu la force nécessaire pour les nouveaux combats qui l'attendent. La toile se baisse sur cette prière, et le premier acte est fini.

Malgré la réserve que nous voulons garder, nous regrettons dans la pièce de M. Reboul ce malentendu entre Vivia et son père. Le plus grand tort, à nos yeux, de cette hypothèse dramatique n'est pas d'être un expédient trop commode et peu vraisemblable en lui-même ; c'est de ramener, dans le second et même dans le troisième acte, à peu près les mêmes difficultés et les mêmes situations que dans le premier, ce qui semble faire tourner l'action sur elle-même, sans gradation possible. A notre avis, c'est là le reproche le plus sérieux que mérite le drame de M. Reboul ; et ce reproche est capital, parce qu'il atteint toute l'œuvre.

Au second acte, Phénice, esclave et confidente de Vivia, lui amène son fils, qu'elle a demandé à voir. Phénice se montre alarmée de l'état où elle voit sa maîtresse, des marques extraordinaires de tendresse qu'elle prodigue à son enfant, comme si elle ne devait plus le revoir, des bontés mêmes si expansives dont elle, pauvre esclave, est devenue l'objet. Tout en vous, lui dit-elle,

> Tout en vous a changé, jusqu'à votre langage.
> Des mots doux, il est vrai, mais point à mon usage ;
> Misérable captive, enchaînée à vos lois,
> Par vous le nom de sœur m'est donné quelquefois.
> Que vous dirai-je, enfin ? Tout m'est de triste augure,
> Tout, jusqu'à vos bontés qui croissent sans mesure.

Vivia, gardant envers sa confidente un secret dont on ne s'explique pas le motif après ce qui s'est passé, lui répond :

> Va, mon dessein n'a rien de triste et de coupable :

A mon fils, à vous tous il sera favorable.
La cause du respect que je t'ai témoigné,
Tu la sauras un jour... qui n'est pas éloigné.
Mais, encore une fois, écoute ma prière :
Lorsque j'aurai fermé les yeux à la lumière,
Mon fils n'aura que toi pour veiller sur son sort ;
Elève son esprit dans l'esprit de ma mort.
Dis-lui surtout, dis-lui qu'il faut qu'il me ressemble,
Afin que quelque jour nous nous trouvions ensemble.
Et si tu ne veux pas à ton tour nous quitter,
Dans le même chemin entre sans hésiter.

Phénice souscrit aux vœux de sa maîtresse sans les comprendre, jure de les remplir et se retire. Vivia, seule avec son fils, se hâte de verser de l'eau dans une coupe, et tenant le vase élevé sur la tête de son enfant qu'elle incline : Reçois, lui dit-elle avec transport,

Reçois, au nom du Christ et de ma propre main,
De mon nouvel amour le gage souverain.
Je verse sur ton front l'onde qui régénère ;
Je t'enfante au Seigneur et suis deux fois ta mère.

Vivia embrasse de nouveau son fils dans une étreinte convulsive. L'enfant la regarde : « Oh ! moi, je t'aime aussi, » lui dit-il naïvement, entraîné par l'émotion même de sa mère. Vivia le remercie de sa tendresse, et lui dit que c'est d'abord au Christ que cette tendresse doit s'adresser. « Qu'est-ce que le Christ ? » demande l'enfant. Vivia répond :

C'est la bonté suprême,
Qui, pour nous racheter, s'est offerte elle-même ;
Un Dieu qui tient toujours sa main pleine de dons,
Et ne punit jamais qu'après de longs pardons.
Il aime ceux qui sont semblables à l'enfance,
Et la simplicité qui naît de l'innocence.
Les plus pauvres par lui sont les plus protégés,
Et son aile est ouverte à tous les affligés.

Qu'il me soit permis de rapporter ici la suite de cette scène si touchante et unique de son genre au théâtre ; elle rappelle, dans des conditions plus attendrissantes encore, le dialogue d'Athalie et de Joas :

L'ENFANT.

Ah ! puisqu'il est si bon, je voudrais le connaître.

VIVIA.

Dans cet heureux moment il te parle peut-être.

Achève par ma voix, ô Christ, de le charmer :
S'il ne te comprend pas, qu'il commence à t'aimer.
Oui, tu ressens déjà sa divine influence,
Si ton cœur avec lui veut faire connaissance.

L'ENFANT.

Je le veux ; mais d'où vient que je ne puis le voir ?

VIVIA.

Mon fils, tu le verras ; j'en ai le ferme espoir.

L'ENFANT.

Et pourquoi pleures-tu, s'il faut que je le voie ?
Nous devrions tous deux être remplis de joie.

VIVIA.

Cette candeur m'accuse ; ah ! séchons promptement
Des pleurs qui font mentir tout mon enseignement.
Tu dis vrai : nous devons rayonner d'allégresse,
Quand le Christ envers nous veut remplir sa promesse ;
Quand sa voix nous appelle à la félicité,
Toute douleur ferait outrage à sa bonté.
Mais va, mon fils, retourne auprès de ta nourrice ;
J'irai te retrouver... après mon sacrifice.
O mon Dieu ! si tu veux aujourd'hui m'éprouver,
J'ai fait le plus pénible, et je puis tout braver.

Voilà une situation neuve, des beautés neuves aussi, qui mériteront à la *Vivia* de M. Reboul de n'être point oubliée. Sont-elles bien nombreuses les pièces de théâtre où l'on trouve une scène d'invention plus originale et plus saisissante ?

Pendant que Vivia adresse ses dernières paroles à son enfant et lui donne ses dernières tendresses, Lucilius, entré sur la scène sans être aperçu, contemple avec joie ce doux spectacle et y voit une nouvelle preuve du changement de sa fille. Il l'en félicite, lui dit qu'il a annoncé son retour à l'envoyé de l'empereur et au grand-prêtre, et qu'on n'attend plus qu'elle pour la fête de Cybèle. Vivia tire alors son père de sa méprise ; un nouveau combat s'engage, où la variété des formes et un vers presque toujours heureux ne peuvent dissimuler cependant le retour de la même situation à peu près qu'au premier acte. Par une sorte de nécessité, Hilarion et le grand-prêtre viennent aussi renouveler, l'un les mêmes témoignages d'intérêt, l'autre les mêmes bravades et les mêmes menaces. Le second

acte se clôt sur ces paroles de Lucilius, répondant aux insolences du grand-prêtre :

> Prêtre, ce cœur brisé dédaigne la menace ;
> Je saurai sans effroi tout regarder en face.

Au troisième acte, la scène se déplace. Le théâtre représente une galerie de l'Amphithéâtre ; à l'un des pilastres de l'arceau qui conduit à l'aire du cirque, se trouve adossée une statue de l'empereur, et à l'autre celle de la déesse Cybèle. Deux préposés du cirque sont là qui s'entretiennent de la fête qui se prépare, de l'édit de l'empereur contre les chrétiens et des menus profits qu'ils en espèrent. L'un dit :

> Les chrétiens ont toujours fait grossir ma pécune ;
> Depuis longtemps sur eux j'ai fondé ma fortune.

Il compte qu'on lui donne trois deniers pour visiter les prisonniers, autant pour baiser leurs fers, et, quand ils sont morts, leurs frères achètent leurs cadavres au poids de l'or ; ils donnent des prix fous pour tremper un linge dans leur sang. Pendant que les préposés du cirque supputent entre eux ce que va leur rapporter le nouvel édit de persécution qui vient d'être publié, un autre de leurs camarades entre ivre, chancelant. Le pauvre homme bat la campagne ; mais vous connaissez le proverbe : *In vino veritas.* Le mauvais génie de Rome s'empare de la cervelle de notre ivrogne, pour lui faire prédire la chute de l'empire. Le voilà qui se croit sur l'océan ; une tempête affreuse bat le vaisseau ; il apostrophe la statue de César et le raille. Enfin, le prophète aviné prononce son oracle, où l'on ne se douterait guère de son état :

> Grâce aux ides de Mars, on s'imagine, à Rome,
> Tuer la servitude en égorgeant un homme.
> Hélas ! la servitude est au cœur des Romains :
> Ils changent de tyrans, et non pas de destins.
> Prôneurs du temps passé, engeance tracassière,
> Indolents chevaliers, qui n'allez qu'en litière,
> Qui vous sentez blessés par le pli d'une fleur,
> La liberté pour vous aurait trop de douleur !
> Dans ce cloaque impur il faut qu'un fleuve passe ;
> Vers le nord frémissant son onde se ramasse.
> Il rompt sa digue... il vient. Malheur au peuple-roi !

On trouvera peut-être surprenant qu'un ivrogne du cirque parle en si beaux vers et s'exprime, ni plus ni moins, comme un Bossuet,

sur la chute de l'empire romain. J'avoue que cette haute philosophie est insolite et même un peu bizarre dans la bouche crapuleuse d'un idiot. Il est possible qu'il y ait là quelque beauté Schakespearienne; mais j'avoue qu'elle me passe et je n'y suis point sensible.

J'observe encore sur cet épisode d'ivrogne et de croque-morts qu'il se rapporte à la pièce sans doute, mais qu'il ne s'y rattache point, puisqu'on pourrait l'en retrancher sans qu'il y parût. Or, en toute chose, ce qui n'est pas utile nuit, et au théâtre tout ce qui ne se lie pas au mouvement de l'action la paralyse, détourne l'intérêt et égare l'impression. Il faut toujours se souvenir du *denique* d'Horace :

Denique sit quodvis simplex duntaxat et unum.

Il est des lois que personne n'a faites, et auxquelles, pour cette raison, tout le monde est tenu d'obéir.

Pendant que nos trois interlocuteurs de hasard évacuent la scène, Hilarion et le grand-prêtre entrent, bientôt suivis de Vivia, que des gardes conduisent. Nouvelle lutte. Vivia oppose au zèle emporté du grand-prêtre la sérénité de sa foi, et aux supplications amicales d'Hilarion son âme d'airain. Celui-ci, désespéré, parle enfin en mandataire de César; mêlant cependant une dernière pitié à la rigueur des ordres de l'empereur, il dit à Vivia que, pour lui laisser le temps de réfléchir, elle sera la dernière appelée parmi les chrétiens condamnés à périr, et lui laisse à dicter sa propre sentence. Vivia, seule, se livre, comme le Polyeucte de Corneille dans son incomparable monologue, à tous les transports, à tous les ravissements d'une âme qui court à la mort comme à une fête. Mais une dernière épreuve l'attend encore; elle peut dire, elle aussi :

Faut-il tant de fois vaincre avant de triompher ?

Voici son père, tenant son enfant par la main; ses entrailles se déchirent à cette vue. La mère et le martyr semblent se combattre un instant; mais bientôt le martyr l'emporte et se relève plus fort que jamais. La femme semble se transformer en soldat et en prophète; sa voix, prenant des accents inconnus, éclate tout à coup, haute comme l'enthousiasme, rapide comme l'inspiration, forte comme la mort, tonnante comme la foudre; elle prédit la victoire du Christ, l'anéantissement des faux dieux, le lever d'un monde

nouveau. C'est encore ici un des morceaux les mieux marqués de la pièce ; on y sent le souffle du vrai poëte :

Du Verbe rédempteur l'avenir se féconde ;
La vague qui m'emporte emporte aussi le monde.
Malheur à qui s'oppose à ces souffles divins
Qui préparent la place à de nouveaux destins !...
Croulez, cirques affreux où, pour être goûtée,
La coupe des plaisirs doit être ensanglantée ;
Temples à l'ombre infâme, où la débauche a soin
De se diviniser afin d'aller plus loin !
Anéantissez-vous, horribles sacrifices
Où tout sein maternel apporte ses prémices,
Que Saturne reçoit dans ses bras enflammés !
Infortunés enfants par les feux consumés,
Vous ne tomberez plus aux mains du victimaire ;
Le Dieu pour qui je meurs a recréé la mère.
Peuples qu'on voit assis à l'ombre de la mort,
Levez-vous et marchez ! Victimes du plus fort,
Esclaves qu'on méprise et que l'on dit sans âme,
Malheureux, le malheur ne sera plus infâme :
Un Dieu juste et clément veille du haut des cieux,
Et le Destin descend de son trône odieux.

« Anathème ! » dit Lucilius terrifié. — « Mon père, que ma mort rachète ton blasphème ! » ce sont les dernières paroles de Vivia ; elle se précipite dans l'arène ouverte devant elle, impatiente de la mort, et radieuse. Les clameurs forcenées de la foule disent le reste. Lucilius tombe abattu ; son esprit se trouble : à moitié vaincu, il s'écrie :

O Christ ! ô Jupiter ! en qui dois-je avoir foi ?
Que le plus vrai descende et l'emporte sur moi !

Bientôt un cortége funèbre arrive : c'est le corps de Vivia porté par les préposés du cirque et accompagné de son enfant, de Phénice et du fidèle Hilarion. Lucilius se jette en sanglotant sur le corps de sa fille ; la foi chrétienne s'échappe presque de sa bouche avec les cris de sa douleur. L'enfant de Vivia s'est agenouillé en entrant devant le cadavre de sa mère. Tout à coup sa tête fléchit et tombe lentement sur le sein maternel. Phénice veut le relever ; mais l'enfant est mort. « Mort, dit Lucilius,

« Mort selon son espoir.
O prodige mêlé de deuil et de tendresse !
Son Dieu se manifeste en tenant sa promesse.

> Cette seconde mort me dessille les yeux :
> L'enfant a disparu, mais l'ange est dans les cieux. »

Hilarion, le compatissant et fidèle ami, emblème de ces cœurs honnêtes que la politique ne peut rendre insensibles et que les bons exemples touchent, reste saisi de ce qui se passe sous ses yeux. La conversion surtout d'un homme comme Lucilius le frappe ; le mandataire de César oublie sa mission, et l'épitaphe du paganisme agonisant tombe de sa bouche dans cette sentence suprême qui s'élève, à la fin de la pièce, comme une barrière entre deux mondes :

> C'en est fait, Jupiter chancelle au Capitole ;
> Un vieux monde s'écroule, et, penchant vers sa fin,
> Rome change d'autel, de maître et de destin.

Nous avons exposé fidèlement et un peu longuement, peut-être, l'œuvre de M. Reboul. On peut différer de sentiment sur la valeur dramatique de cette composition ; mais il est impossible de n'y pas reconnaître de grandes beautés, des sentiments forts et justes, des situations pathétiques, une riche poésie et un vaste tour de pensée qui embrasse nombre d'idées en peu de mots. C'est beaucoup ; car où sont, par le temps qui court, les chefs-d'œuvre de toute pièce ? Rien de ce qui se fait aujourd'hui ne donne le droit de se montrer si difficile. Je crois même prévoir que la postérité littéraire déclassera bien des renommées et qu'elle changera plus d'un destin.

Le drame de M. Reboul a été joué à l'Odéon, à peu près aussi mal que possible, dit-on, sauf un ou deux acteurs assez convenables. C'est à regretter, surtout pour le début de l'auteur. Si chacun peut, à la lecture, juger le mérite d'une pièce et en apprécier les bons endroits, nous ne craignons pas de dire qu'au théâtre les plus experts peuvent s'y tromper, lorsque la mimique est défectueuse. Que serait-ce si elle approchait du ridicule et du burlesque ? Il n'y a pas de chef-d'œuvre qui résiste à cette épreuve. Nous espérons que M. Reboul, sans se faire illusion sur les imperfections manifestes de sa première œuvre dramatique, ne se tiendra point responsable non plus du tort de ses acteurs, et que *Vivia* ne sera pas son dernier mot.

Romain-Cornut.

CONSIDÉRATIONS

SUR LE

MOUVEMENT DES PARTIS EN BELGIQUE

DEPUIS 1830 JUSQU'A CE JOUR

SUIVIES D'UN COUP D'ŒIL

SUR LES CAUSES DE LA RÉVOLUTION FRANCAISE

DE 1848

Par un ancien Membre de la Représentation nationale.

Les pages qu'on va lire ont déjà paru dans un journal de la Belgique; nous les reproduisons à la demande de celui qui les a écrites, le respectable baron de Gerlache, ancien président du Congrès national, et l'un des principaux auteurs de la Constitution libérale dont nos voisins étaient si justement fiers, dont ils se lassent pourtant, et à l'esprit de laquelle le ministère de M. Rogier et la législature actuelle viennent de porter une si sérieuse atteinte par la loi sur les établissements d'enseignement secondaire. Nos lecteurs ont pu voir avec quel soin et quel scrupule nous cherchons ici à nous éclairer sur les causes qui ont fait perdre à l'opinion catholique en Belgique l'ascendant dont elle a joui pendant plus de vingt ans, et qui, bien qu'affaibli, a certainement contribué plus que toute autre cause à sauver ce royaume du contact de la Révolution française de 1848.

L'examen auquel nous nous sommes livrés a produit en nous cette double conviction : d'abord que c'étaient les fautes commises par les catholiques qui avaient progressivement affaibli et discrédité leur influence ; ensuite que le mouvement actuel de l'opinion libérâtre était le plus aveugle et le plus périlleux qui se pût concevoir.

Nous ajouterons encore, à notre mortel regret, que, si les ministres et es Chambres belges ont trouvé tant de facilité à faire décréter pour la

Belgique un établissement d'enseignement moyen pareil à celui qui fait le malheur de la France, la légèreté avec laquelle les catholiques français ont paru passer condamnation sur notre organisation universitaire a dû certainement contribuer à enhardir en Belgique les adversaires de l'Eglise et à épaissir les ténèbres qui obscurcissent l'esprit de beaucoup d'honnêtes gens dans ce pays, encore plus que dans le nôtre.

Le témoignage de M. de Gerlache dans une telle matière est le plus grave, le plus instructif et le plus concluant. Nous remercions le premier magistrat de la Belgique de la marque de confiance dont il a bien voulu nous honorer : c'est une réponse suffisante aux reproches dont l'attitude que nous avons prise dans cette question a été pendant quelque temps l'objet.

Au milieu des terribles commotions qui ont ébranlé les plus vieilles et les plus puissantes monarchies, la Belgique est demeurée calme ; elle n'a point suivi l'exemple de la France, qui exerce pourtant sur ses voisins une immense force d'attraction ; les provocations de la république démocratique et sociale n'ont excité chez elle qu'une répulsion mêlée d'épouvante. Chacun s'est serré autour du trône, et l'Europe a applaudi à la sagesse de ce petit peuple, auquel on déniait naguère le droit d'exister. Est-ce parce que jouissant de libertés plus complètes et plus vraies que les autres nations, il n'avait pas besoin de s'exposer aux chances de révolutions nouvelles pour en obtenir davantage ? Ou bien parce que ses institutions se sont trouvées plus solidement abritées par ses croyances, par ses mœurs et par le bon sens du pays ? C'est un problème qui mérite d'être examiné, et sur lequel nous nous proposons de hasarder quelques réflexions.

Nous divisons cette *Étude de l'Histoire contemporaine* en deux périodes, d'à peu près dix années chacune. Pendant la première, l'esprit qui dominait au Congrès, et qui a laissé sa profonde empreinte dans la Constitution, préside à la conduite du gouvernement ; pendant la seconde, la question de l'indépendance nationale étant définitivement résolue, les partis se dessinent ; des luttes s'engagent, et des deux côtés l'on oublie trop souvent les intérêts généraux de l'Etat pour obéir à des vues personnelles. Enfin la majorité change ; d'autres hommes prennent la direction des affaires et poussent la Belgique dans une voie nouvelle et pleine de dangers.

La révolution de 1830 fut le résultat de la coalition des catholiques

et des libéraux contre un prince qui redoutait autant l'esprit catholique que l'esprit de liberté, et qui espérait les asservir tous deux, en les opposant l'un à l'autre. Mais comme tous n'entrèrent pas dans cette coalition, il y eut réellement en Belgique trois partis différents : les catholiques-unionistes, les libéraux-unionistes, et les libéraux exclusifs qui ne formaient qu'une fraction insignifiante au Congrès. L'un de ceux-ci disait déjà à cette assemblée « que l'union avait « cessé de fait du moment où elle avait atteint son but, qui était l'é« mancipation de la Belgique. » Les libéraux-unionistes, qui prirent d'abord le plus de part au gouvernement, respectèrent le pacte convenu et défendirent les intérêts du catholicisme, soit parce qu'il avait alors la majorité dans les Chambres, soit parce qu'ils pensaient qu'en politique même la religion est le meilleur appui du pouvoir. Malheureusement la position de ces hommes eut toujours quelque chose d'équivoque. D'une part, ils blâmaient l'intolérance de certains libéraux hostiles à la religion ; de l'autre, ils déclaraient n'avoir eux-mêmes nulle sympathie pour le catholicisme ; et ainsi placés entre deux, ils ne possédaient l'entière confiance ni des catholiques ni des libéraux. On les appelait doctrinaires, hommes de juste milieu ou de bascule, parce qu'ils cherchaient à se poser dans une sorte d'équilibre entre les partis opposés. Ils finirent par se fondre, suivant leur pente naturelle, dans les rangs du libéralisme. Toutefois, je regrette, je l'avoue, la disparition du parti libéral-unioniste. Je ne puis oublier que tout ce qui s'est fait de bon et de grand en Belgique s'est opéré sous le règne de l'union. Je pense que les catholiques, dans les Chambres et hors des Chambres, ont donné plus de gages de modération et de véritable patriotisme que leurs adversaires ; mais j'aurais voulu qu'ils n'eussent point fourni de prétextes à ceux-ci pour frapper en quelque sorte d'ostracisme une grande opinion, et pour jeter dans le pays les premiers germes d'une fatale anarchie.

Cette union, proclamée hautement de 1828 à 1830, c'était la tolérance pratique, entendue dans le sens le plus large, le plus patriotique et le plus généreux. Ainsi cette liberté des cultes et de l'enseignement, qui était pour les catholiques le premier des intérêts moraux, fut chaudement appuyée au Congrès belge par nos libéraux-unionistes, tandis qu'elle était obstinément repoussée aux Chambres françaises par les libéraux intolérants de toutes les couleurs.

La liberté des cultes, la liberté des associations religieuses, la li-

berté de l'enseignement, voilà ce qui est vraiment belge! voilà ce qui nous appartient en propre dans notre Constitution! Le reste, nous l'avons pris à tout le monde : c'est la monnaie courante de toutes les Constitutions libérales, ou soi-disant telles, que nous avons vues s'élever et s'écrouler si subitement autour de nous. Mais toutes ces libertés, celles qui donnent des garanties spéciales à nos vieilles croyances, et celles qui protégent nos droits politiques et civils, c'est aux catholiques surtout qu'on les doit. Ce sont eux qui les réclamèrent dès 1825, et qui les réclamèrent seuls, pendant près de trois années, contre le gouvernement hollandais uni aux protestants et aux libéraux intolérants. Ce sont eux qui en demandèrent ou qui en appuyèrent le plus vivement l'insertion dans la Charte de 1831. Et une expérience de vingt années a complétement démenti les craintes de ceux qui osaient prédire que la liberté du pouvoir spirituel serait l'asservissement du pouvoir temporel.

C'est ce caractère d'impartialité et de sincérité qui formait l'esprit dominant du Congrès belge, et qui lui inspirait ces pensées d'union et de modération que l'on ne retrouve point dans les autres Constitutions modernes, toutes plus ou moins empreintes de violence et de réaction envers le parti vaincu, et pleines surtout d'hostilité contre les traditions religieuses. Au Congrès, il n'y eut ni vainqueurs ni vaincus, mais protection et faveur égales pour les droits, quelle que fût leur origine. Pourquoi toutes ces Chartes libérales, où il y a des libertés pour tout le monde, excepté pour les catholiques, sont-elles tombées? Pourquoi la nôtre est-elle restée debout? Voilà une question de fait bien digne d'être proposée aux méditations de nos philosophes et de nos hommes d'Etat, qui semblent répudier aujourd'hui les principes du Congrès pour se faire hommes de partis. Le gouvernement provisoire se montra plein de sagesse en réservant au Congrès tous les grands problèmes d'où dépendait l'avenir du pays. Ainsi la question de la république ou de la monarchie, la plus fondamentale de toutes, fut discutée et résolue avec une maturité bien étonnante dans un pays en révolution et en guerre. Il y eut certes des luttes très-vives, parce qu'il y avait de grands intérêts en jeu; mais on n'y entendait point rugir les partis contraires et les appels à la révolte, comme dans certaines Assemblées nationales de notre temps. Le patriotisme de la majorité et le danger commun y dominaient toutes les dissidences d'opinions.

Le gouvernement provisoire avait franchement ébauché le monument que le Congrès devait achever ; il fut le type et le promoteur de l'*union*. Là se trouvait ***M. De Potter,*** l'auteur des ***Lettres sur les Jésuites***, condamné à l'exil pour avoir démasqué les roueries du gouvernement hollandais, qui avait si longtemps et si utilement exploité le fantôme du ***clérical,*** ressuscité de nos jours par d'autres ennemis non moins astucieux et non moins dangereux. Là se trouvait ***M. F. de Mérode***, catholique ardent, véritable chevalier de la liberté, mais ne séparant jamais la liberté de la religion, cherchant la popularité dans l'acquit de ses devoirs, et la bravant intrépidement quand elle s'égarait, pour mieux servir son pays. Là se trouvait ***M. Rogier***, aujourd'hui chef du cabinet, et l'un des promoteurs de la révolution de 1830. M. Rogier, qui avait payé de sa personne en accourant au secours des patriotes de Bruxelles, à la tête d'une compagnie de volontaires liégeois, au mois de septembre 1830, fut appelé à faire partie du gouvernement provisoire avec MM. De Potter, Gendebien et F. de Mérode. On comptait M. Rogier parmi les libéraux franchement unionistes, voulant la liberté pour tous : esprit actif et cœur chaleureux sous une écorce tribunitienne parfois un peu rude. Quelque jugement que l'on porte sur les différents actes auxquels il a pris part, l'histoire de la révolution belge devra conserver ce nom.

Elle devra conserver aussi celui de ***M. Lebeau***. MM. Lebeau, Rogier et ***Devaux,*** anciens rédacteurs du journal ***Mathieu Laensberg***, à Liége, devenu plus tard ***le Politique,*** avaient formé une association qui s'est maintenue à travers toutes les vicissitudes de leur vie parlementaire. M. Lebeau, déjà connu par quelques essais comme publiciste, se fit remarquer au Congrès comme orateur, et fut nommé, au mois de mars 1831, ministre des affaires étrangères par le Régent. M. Lebeau, l'un des chefs de cette union libérale qui cherchait à rallier les partis opposés dans un intérêt commun, comprit que la Belgique révolutionnaire, en lutte avec la Hollande, en proie aux divisions à l'intérieur, objet des défiances et des craintes à l'étranger, avait besoin d'un roi pour se constituer ; que son indépendance, proclamée par le Congrès, n'était qu'un vain mot, sans un prince accepté par les puissances et qui fût digne des respects de la Belgique.

Le nom de Léopold ayant été mis en avant, il s'agissait d'abord de pressentir son acceptation, puis d'obtenir l'adhésion de l'Assemblée

nationale et celle de la nation. M. Lebeau eut beaucoup d'obstacles à surmonter pour amener à bonne fin cette importante combinaison. En butte à une opposition acharnée, à la tribune et dans la presse, à qui tous les moyens étaient bons pour renverser l'homme et le système qu'il soutenait, il eut foi dans son œuvre et il réussit. M. Lebeau marquera parmi les orateurs qui ont pris part à nos luttes parlementaires depuis 1830 jusqu'à 1839. Nous ne croyons pas toutefois que sa réputation ait beaucoup gagné au rôle qu'il a joué depuis. Si ses adversaires politiques semblaient oublier, comme nous le dirons bientôt, les services qu'il avait rendus à la Belgique, lui et ses amis méconnurent trop à leur tour, en usant de funestes représailles, leurs anciens principes de modération et d'union, au détriment des véritables intérêts du pays.

Dans cette première période de notre histoire contemporaine, *M. de Theux* fut, parmi les catholiques, l'un des hommes les plus marquants qui occupèrent le pouvoir. Sa haute probité, sa prudence, la fermeté de ses principes, son application aux affaires, lui méritèrent l'estime de ceux mêmes qui affectaient de le représenter comme voué à un parti, à cause de ses sentiments religieux. M. de Theux, lors de la conclusion du traité de 1839, onéreux à bien des égards, tira tout le parti possible d'une situation difficile, en faisant alléger les charges imposées à la Belgique comme conditions de sa séparation d'avec la Hollande. Cependant, de grandes divergences d'opinions se manifestèrent dans les Chambres et dans le pays. Une minorité imposante voulait qu'on résistât, même à main armée, aux cinq grandes puissances, convaincue, disait-elle, que celles-ci n'oseraient jamais employer la force pour contraindre la Belgique à exécuter le traité : résistance insensée, du moment où ces puissances étaient d'accord entre elles. Néanmoins les conséquences de ces débats irritants furent d'ébranler fortement le ministère dirigé par M. de Theux. La Belgique n'existait que depuis neuf années, et M. de Theux avait occupé le pouvoir pendant sept [1]. Cela commençait à fatiguer beaucoup ses adversaires, et peut-être même quelques-uns de ses amis ; l'esprit de patriotisme, de dévouement, d'abnégation, qui

[1] Il reprit, pour la seconde fois, le portefeuille de l'intérieur au mois d'août 1834, et le conserva jusqu'en avril 1840. A dater du 13 janvier 1837, il réunit à ce ministère celui des affaires étrangères.

nous rendait si unis et si grands au temps du Congrès, était déjà fort attiédi. La sécurité dont on jouissait au dehors ramenait l'attention exclusivement sur les affaires intérieures ; il ne fallait qu'une occasion pour que la Chambre manifestât ses dissentiments, et l'occasion se présenta. M. de Theux, mû par une politique qui lui paraissait sage et conciliante, après la paix définitive avec la Hollande, crut devoir faire rétablir sur les cadres de l'armée le général Vandersmissen, qui avait trempé dans une conspiration orangiste au mois de février 1831. L'opinion publique, excitée par la presse, qui lui présentait cette mesure malheureuse comme une réhabilitation offerte à la trahison, crut y voir ce qu'elle n'y avait pas vu d'abord. A la Chambre, on l'attaqua vivement : plusieurs députés catholiques rivalisèrent de colère et de violence avec les libéraux contre le ministère. M. de Theux, qui croyait avoir droit à plus de ménagements de la part d'hommes dont il représentait les intérêts, fit de cette affaire une question de cabinet. Et, comme M. de Martignac, M. de Theux dut se retirer devant la coalition de l'extrême droite et de l'extrême gauche. Je soupçonne que des calculs personnels aveuglèrent quelques-uns de ceux qui parurent si acharnés dans cette lutte, où il ne s'agissait après tout que d'une erreur, et non d'un acte coupable. Le tort de M. de Theux fut de ne pas s'être assez défié de l'astuce de ses ennemis et de la versatilité de ses amis. Au lieu d'excuser et de couvrir cette méprise, tout en la blâmant, on s'attacha, de part et d'autre, à l'envenimer et à lui donner des proportions fantastiques. Il était impossible de mieux jouer le jeu de leurs adversaires que ne le firent ce jour-là les catholiques. Les uns crurent faire preuve de patriotisme et d'impartialité, les autres crurent accroître leur popularité en contribuant à renverser un homme dont la chute devait les envelopper tous. Ce qui est bien étonnant, c'est qu'il ne se trouva pas une voix généreuse, ni dans la presse, ni dans la Chambre, pour faire voir à temps dans quel piége on se précipitait de gaieté de cœur. Dès ce moment, le parti de l'*union,* dont l'influence modérée et respectée du catholicisme était le fondement et le lien, fut perdu. Les catholiques pouvaient revenir encore au pouvoir, et ils y revinrent en effet ; mais ils ne pouvaient plus s'y maintenir pour y faire équilibre, comme c'était, à notre avis, leur véritable rôle et leur véritable intérêt.

M. Lebeau fut chargé de constituer un nouveau ministère, dans

lequel entra M. Rogier [1]. Le 17 mars 1841, le sénat belge fit une adresse au roi « pour appeler son attention sur la position difficile « où se trouvait la représentation nationale par les divisions qui ve- « naient d'y éclater. » C'était une protestation assez explicite contre le revirement qui venait de porter M. Lebeau et ses amis au pouvoir. Nous ne voulons pas examiner si la manœuvre qui avait amené cette péripétie inattendue, au grand ébahissement de la majorité des Chambres et du public, était parfaitement franche. Mais il nous semble qu'il était facile de prévoir que l'expulsion brusque et presque violente d'hommes qui avaient joué un rôle considérable dans les affaires du pays, et cela sur simple accusation de tendance et avant qu'ils eussent posé aucun acte important, devait avoir pour résultat de les repousser dans les rangs des libéraux extrêmes, pour mettre en commun leurs ressentiments et leurs moyens d'agression. Ici encore aucune voix ne s'éleva pour faire comprendre les dangers d'une telle conduite. Certes, dans l'intérêt de ceux-là même à qui l'on infligeait une telle injure à la face du pays, nous n'hésitons pas à dire qu'il eût été plus noble de dédaigner l'offense, de se reposer sur sa conscience et son passé, que de se rejeter dans les bras du parti avec lequel ils avaient eu de si tristes et de si sanglants démêlés, et de renier leurs antécédents, en compromettant peut-être l'avenir du pays. L'histoire était là pour les venger. Une vraie philosophie et un vrai patriotisme commandaient ce magnanime pardon. Mais les Aristides sont trop rares dans notre monde politique pour qu'il soit permis de compter sur de tels dévouements.

Mais, dit-on, ils menaçaient les Chambres de dissolution, parce qu'elles leur montraient peu de sympathies, ce qui aurait jeté de l'agitation dans le pays, et le sénat se trouvait en quelque sorte dans le cas de légitime défense. La question était donc de balancer les inconvénients, dans l'une et l'autre hypothèse. Or, nous pensons que, dans de telles conjonctures, le renvoi du ministère, loin de conjurer le péril que l'on redoutait, ne pouvait que l'accélérer en l'aggravant, et qu'il eût été plus sage même de courir les chances du renouvellement des Chambres, alors que les catholiques étaient encore puissants et debout, que de fournir des prétextes à leurs ennemis pour les accuser de tendances exclusives. Et, après tout, si l'événement eût été contraire, ne valait-il

[1] Ministère du 18 avril 1840.

pas mieux être victime de sa confiance dans la justice de sa cause et dans la justice du pays? M. Lebeau n'avait aucun penchant pour le radicalisme, qui n'en eut jamais pour lui. M. Lebeau était l'ami du pouvoir fort, et ne s'en cachait point. Lorsqu'il prononça son beau discours sur les dix-huit articles, il fut en butte à l'opposition la plus outrageuse dans la presse et au sein de l'Assemblée. On relevait avec affectation quelques prophéties imprudentes échappées à l'orateur et démenties par les événements. A Bruxelles, on organisa contre l'homme qui défendait les intérêts du pays avec tant de courage un immense charivari, et M. Lebeau, dont le langage débordait d'amertume, plaignait avec des accents douloureux « ceux que le devoir tenait attachés au carcan ministériel, tristes victimes de cette puissance du jour qu'on appelle l'opinion publique, et qui n'était à ses yeux que la plus vénale des prostituées. » Tout en confessant son peu de sympathie pour le catholicisme, M. Lebeau le proclamait l'appui du pouvoir nécessaire pour conduire et moraliser les peuples; il disait qu'un bon curé valait mieux, pour maintenir l'ordre dans une commune, qu'une brigade de gendarmes. M. Devaux partageait alors les idées de M. Lebeau; il défendait les principes de l'autorité avec énergie. De tels hommes ne pouvaient, sans y être en quelque sorte contraints, renier si tôt leurs principes et leurs antécédents.

La disparition du tiers-parti porta un coup mortel aux catholiques, en engageant une lutte directe et incessante entre eux et les libéraux exclusifs. Ceux-là conservaient encore la majorité des Chambres, mais ils la perdaient de jour en jour dans l'opinion, travaillée par les journaux et par les clubs.

« La majorité de presque tous les conseils des provinces et des « grandes villes (disait l'auteur de la *Revue nationale*), la majorité « ou une minorité ascendante dans ceux des petites villes, appartien- « nent à l'opinion libérale. Les cadres de l'armée lui appartiennent « presque tout entiers. Elle est en grande majorité dans les rangs du « barreau, de la magistrature, de l'administration, de la grande in- « dustrie, des hommes de lettres, de sciences ou d'art, et surtout « dans la jeunesse de ces classes moyennes les plus influentes, qui sont « la vraie force de notre société belge [1]. » En fait, cela était parfaite-

[1] T. II, année 1840, p. 287.

La *Revue Nationale*, qui se proclamait l'organe des idées libérales et progressives, fut le défenseur du ministère déchu et l'ennemi de ses ennemis. Rédigée

ment vrai; les hommes qui étaient alors aux affaires auraient dû y prêter attention.

M. *Nothomb* prit le ministère de l'intérieur, en 1841, après la retraite de M. Lebeau, et il le conserva pendant quatre ans. L'un des hommes d'État les plus capables qu'ait produits la Belgique de nos jours fut, à notre avis, M. Nothomb. Arrivé jeune et sans expérience au Congrès, il ne tarda point à se montrer orateur, écrivain et publiciste. Esprit laborieux, méditatif, d'une grande justesse et d'une grande portée; connaissant à fond l'histoire de son pays et celle de son temps ; joignant à une remarquable vigueur de raisonnement un grand éclat de style, il eût été un orateur et un ministre distingué aux parlements de France et d'Angleterre. On a reproché à M. Nothomb d'être un pur utilitaire, mesurant tout au pied de l'intérêt gouvernemental. Mais au point d'irritation où en étaient venus les esprits, pouvait-on désirer mieux qu'un homme gouvernant et administrant sans acception d'opinions et de partis? Ne l'a-t-on pas vu, d'ailleurs, guidé par sa haute raison politique, soutenir la nécessité d'organiser l'enseignement populaire sur la base de l'instruction religieuse, et, comme conséquence de ce système, prétendre qu'il fallait réclamer le concours du clergé, même *à titre d'autorité*, et lui accorder une grande part d'influence, dans l'intérêt de la société et du pouvoir lui-même ?

Les catholiques eurent tort, ce semble, de ne pas soutenir franchement un ministre qui, sans appartenir à leur opinion, était loin de lui être hostile. C'était encore une dernière planche de salut.

L'ancienne majorité affectait un système de neutralité étrange. à l'égard des ministres, qui n'a pas peu contribué à la perdre. Elle laissait les membres de l'opposition se relayer pour harceler jusqu'à extinction l'homme du pouvoir, et elle assistait impassible, l'arme au bras, à ces luttes inégales. A la fin, elle votait, et ordinairement pour le ministre, qu'elle ne voulait point ou qu'elle n'osait point renverser; mais il n'en restait pas moins humilié, découragé, amoindri. Cependant, les accusations d'une opposition hostile et souvent inju-

avec habileté et avec une apparente modération dans les termes, elle prépara cette croisade de la presse et des élections, qui finit par amener le renversement de l'ancien système de coalition et de transaction sur lequel nos institutions étaient fondées. Ceux qui dirigeaient la *Revue* prédirent que les hommes qui étaient au pouvoir perdraient bientôt la majorité dans les Chambres, après l'avoir perdue dans l'opinion, et ils contribuèrent beaucoup à leur chute.

rieuse, à qui tous les moyens semblaient bons, étaient répétées et commentées par la presse ; et tandis que le gouvernement remportait à la Chambre des victoires toujours chèrement payées, il baissait de plus en plus dans l'opinion. Aujourd'hui, les choses ont bien changé de face : l'opposition libérale, parvenue au pouvoir, traite la minorité catholique à peu près comme elle traitait jadis les ministres. Le ministère libéral a la parole haute, insultante, menaçante, provocatrice ; il se complaît dans sa force et savoure sa vengeance. Van Maanen et le parti hollandais n'allaient guère aussi loin. Triste retour des choses d'ici-bas ! Les rôles ont changé ; les hommes sont restés les mêmes.

A la retraite de M. Lebeau et à l'avénement de M. Nothomb commença ce système d'accusations et de calomnies propagées par les associations et la presse, qui égara complétement l'opinion publique, et même celle de beaucoup de braves gens habitués à penser par autrui. Alors on affecta d'opposer les libéraux aux catholiques ; on mit ceux-ci en prévention ; on alla jusqu'à supposer des trames cachées qui avaient pour but l'anéantissement des garanties les plus chères à la nation ; on signala les manœuvres *occultes* du pouvoir clérical, qui ne tendaient à rien moins, disait-on, qu'à rétablir *la dîme, la main-morte*, et même à envahir le gouvernement de l'Etat. Choses absurdes, incroyables, impossibles, dans un pays où toute l'autorité est dans les Chambres, et où tous les actes de l'autorité sont percés à jour ; mais d'autant plus propres, par leur absurdité même, à faire impression sur l'esprit du peuple, dont elles frappaient l'imagination et alarmaient les intérêts. Faire soi-même ce que l'on reprochait faussement à d'autres ; supposer une coalition entre les membres du clergé pour dominer le pouvoir, alors qu'on organisait soi-même de toutes parts des *alliances* et des *associations* pour s'en emparer, ce pouvait être une tactique habile ; mais était-elle loyale ? C'est de quoi l'on s'inquiétait fort peu. Afficher l'épiscopat belge, en l'accusant de conspirer contre les libertés publiques, était chose inouie ; et cependant le succès dépassa toutes les espérances. Le parti soi-disant libéral se composa des éléments les plus disparates ; il se renforça des orangistes et de tous les opposants à l'ordre actuel, à quelque titre que ce fût. Chose étrange ! tandis que l'on dénonçait à l'animadversion publique, à cause de leurs opinions religieuses, les hommes jusque-là réputés les meilleurs citoyens, ceux qui avaient

donné le plus de gages à la révolution, qu'on les écartait de la représentation nationale et même des conseils communaux et provinciaux, la presse prônait et patronait ceux que le peuple avait traités comme ennemis à l'époque de notre émancipation politique. Et vous retrouvez aujourd'hui ces mêmes hommes élus à toutes les assemblées, et à toutes les places, se prétendant plus libéraux que les libéraux de pure origine. Ils ont mis leurs haines en commun avec leurs anciens ennemis, et cela suffit pour en faire des amis.

Il faut que nous rapportions ici deux faits, entre autres, qui servirent de prétextes à cette grande émotion des esprits, et propres à faire comprendre la nature des accusations que l'on se permettait contre le clergé. Un vieux catéchisme renfermait un chapitre où le paiement de la *dîme* était représenté comme une obligation pour les fidèles. On l'avait réimprimé vingt fois sans y faire de changements, et ce chapitre avait passé inaperçu depuis près d'un demi-siècle, sous tous les régimes, sous la République, sous Napoléon, sous Guillaume, qui ne s'en étaient guère inquiétés, lorsqu'il tomba sous les yeux de certaines personnes, qui, ravies d'une si précieuse découverte, la signalèrent aux journaux comme venant à l'appui de cette vaste conspiration contre notre Constitution et contre nos propriétés. Les journaux s'en emparèrent et la commentèrent comme chacun sait. Or, voici en quels termes l'évêque du diocèse où s'était passée cette énormité y répondit :

« L'an dernier, on a réimprimé à Namur l'*Explication des premiè-« res vérités de la Religion*, ouvrage plus connu sous le nom de « *Grand catéchisme de Namur*. Pour cette réimpression, comme pour « toutes les précédentes, depuis quarante ans, l'imprimeur s'est « servi de la dernière édition approuvée par l'ordinaire du diocèse, « c'est-à-dire de l'édition de 1796, dans laquelle se trouve l'obliga-« tion de payer la dîme à l'Eglise.... S'il est dit dans le titre : *Nou-« velle édition corrigée, etc.*, ce titre lui-même a été emprunté aux « éditions précédentes. Du reste, il suffit d'ouvrir ce livre pour voir « qu'il ne porte pas d'autre approbation que celle de 1796, qui se « trouve à la fin ; il suffit d'une simple confrontation des textes pour « s'assurer qu'il n'est que la reproduction, sans changement aucun, « de l'édition de l'année 1796, sauf que l'imprimeur y a mis le millé-« sime de l'année courante, 1840. Tel est cependant le fait dont cer-« taines personnes, certains journaux, se sont emparés pour répan-

« dre un bruit absurde, auquel ils ne croient pas eux-mêmes, et pour « jeter ainsi le trouble et l'inquiétude dans les esprits [1]... »

Le second fait est relatif à la proposition de MM. Brabant et Dubus, tendante à ériger l'*Université catholique en personne civile.* Cette proposition, acceptée à la presque unanimité par les sections particulières, et à l'unanimité par la section centrale, souleva contre elle un si fameux orage dans la presse que les évêques se virent contraints de la retirer.

« On a prétendu, disaient-ils à la Chambre des Représentants, que « nous voulions obtenir un privilége exclusif et faire revivre d'an- « ciens droits qui sont incompatibles avec nos lois ; on a cherché « même à faire croire que nous voulions entraver la marche du gou- « vernement. Ces desseins, et d'autres plus absurdes encore qu'on « nous a prêtés, étaient loin de notre pensée ; car nous n'eûmes « d'autre but que d'obtenir pour l'Université catholique une préro- « gative dont jouissent déjà les universités de l'Etat, les séminaires, « tous les conseils des hospices, tous les bureaux de bienfaisance, « toutes les communes, toutes les églises, et un grand nombre d'au- « tres établissements d'utilité publique. Il nous semblait que les ga- « ranties d'ordre qu'offrait l'Université de Louvain, les services « qu'elle rend aux sciences et les avantages qu'elle procure au pays « l'en rendraient digne sous tous les rapports [2].... »

Il était impossible de se défendre avec plus de raison ; mais la raison n'a pas toujours raison.

Suivons jusqu'au bout la réaction anticatholique, de plus en plus attisée dans les clubs et dans les journaux de l'opposition. En 1846, le club de *l'Alliance*, à Bruxelles, conçut le projet d'une réunion générale des principaux représentants de l'opinion libérale en Belgique. Cette assemblée eut lieu le 14 juin, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de la capitale. Plus de quatre cents délégués, dit-on, y assistèrent. Elle prit le nom de *Congrès libéral* et formula le programme suivant, d'autant plus remarquable qu'on peut le considérer comme une première édition du programme officiel proclamé par le ministère de 1847. C'est l'esprit libéral du Congrès de 1846 qui dirige aujourd'hui notre gouvernement ; le ministère actuel le reconnaît et le proclame.

[1] Mai 1841.
[2] Février 1842.

Or, le Congrès libéral demandait :

« 1° Comme principe général, l'abaissement successif du cens jus-
« qu'aux limites fixées par la Constitution ;

« 2° *L'indépendance du pouvoir civil ;*

« 3° L'organisation d'un enseignement public, *à tous les degrés*,
« sous *la direction exclusive de l'autorité civile*, en donnant à celle-ci
« tous les moyens constitutionnels de *soutenir la concurrence contre*
« *les établissements privés*, et en repoussant l'intervention des minis-
« tres du culte *à titre d'autorité ;*

« 4° Le retrait des lois réactionnaires ;

« 5° L'amélioration du sort physique et moral des classes ou-
« vrières. »

« Le ministère (dit le programme de 1847) tient à poser en termes
« explicites l'*indépendance du pouvoir civil à tous les degrés.* L'Etat
« est laïque ; il importe de lui conserver nettement ce caractère, et de
« dégager sous ce rapport l'action du gouvernement *partout où elle*
« *serait entravée...* »

La filiation entre le programme officiel et le programme du Congrès libéral est donc parfaitement établie. Celui-ci a été exécuté en partie déjà par l'adoption du projet de loi sur l'enseignement secondaire et par quelques autres mesures. Le reste viendra plus tard.

ESQUISSES DE ROME CHRÉTIENNE [1]

PAR L'ABBÉ PH. GERBET.

T. II. — 1850.

Il y a près de six ans que le premier volume de cet ouvrage a paru. Nous ne reprocherons pas à M. Gerbet sa lenteur ; nous louerons plutôt sa persévérance. La gravité du sujet et le mérite de son second volume excusent facilement les six années d'intervalle ; mais ce qui est rare, par le temps qui court, c'est une pensée toute sérieuse, toute intellectuelle, toute dégagée des préoccupations du siècle, poursuivie pendant six années, et pendant six années comme celles qui viennent de finir.

Tous nos lecteurs ont lu ce premier volume, et, malgré les six ans écoulés, tous nos lecteurs se le rappellent. M. l'abbé Gerbet ne suit les monuments de Rome chrétienne, ni dans l'ordre des temps, ni dans l'ordre des lieux. Une méthode plus élevée, une coordination d'une nature plus intellectuelle et plus chrétienne préside à la distribution de son livre. C'est dans l'ordre des pensées qu'elles représentent que M. Gerbet nous décrit les pierres de la ville sainte. Chaque monument n'a pas sa place marquée, parce que chaque monument a des parties diverses et des aspects différents qui viennent tour à tour se rattacher à l'idée dont ils sont le symbole, ou au fait dont ils sont la trace. Chaque monument revient et devait revenir sous sa plume autant de fois que se présente dans l'ordre logique de sa pensée un des aspects théologiques, philosophiques, spirituels, mystiques de ce monument. Son livre est un cicérone qui nous conduit dans Rome, mais qui nous y conduit par les chemins de l'intelligence. Il demande aux édifices non pas leur

[1] Au bureau de l'Université catholique, rue de Babylone, 10, à Paris.

forme, mais leur pensée. Il entend ce que les pierres lui crient : *Nonne lapides isti clamabunt?* Et pour rappeler cette admirable parole de saint Paul qui lui sert d'épigraphe, il voit à travers les œuvres visibles de l'homme la nature invisible de Dieu.

Or, en suivant cet itinéraire d'une nature si haute et si belle, M. Gerbet nous a déjà fait contempler dans les monuments de Rome, cette capitale de l'Eglise, les grands caractères extérieurs de l'Eglise, son unité, son universalité, sa perpétuité. Mais « il ne suffit pas de remarquer les lignes extérieures de sa divine architecture, il faut aussi examiner son organisation intérieure. Celle-ci comprend d'abord une puissance et une paternité suprêmes ; secondement, une tradition d'enseignement qui perpétue les clartés primitives de sa révélation ; troisièmement, une effusion d'amour qui descend de la croix. » C'est ce que développe M. Gerbet dans le volume que nous lisons.

Cette paternité divine, c'est la papauté. Et, comme M. Gerbet le remarque avec grande raison, d'autres souverains ont reçu le nom de pères de leurs peuples , mais nul, si ce n'est le vicaire de Jésus-Christ, n'en a fait le titre propre de sa souveraineté. « Les noms d'empereur, d'autocrate, de rois, de ducs, expriment tous l'idée simple de force et de commandement, parce qu'en effet la société temporelle a toujours employé dans son régime et ses fonctions la puissance armée. La terminologie de la société temporelle correspond donc, sous ce rapport, à l'état de guerre ou de division du genre humain. » Dans la société spirituelle, au contraire, l'on désigne le pouvoir suprême par cette même syllabe qui dans tous les pays, et par suite de la disposition physique de nos organes, est la première appellation du père par son enfant. « Le nom donné au souverain se réfère donc indirectement à l'idée de famille et de famille universelle ; il correspond à l'unité humaine (p. 14). »

Nous ne pouvons suivre M. Gerbet dans tout le développement qu'il donne à ce qu'il appelle le symbolisme de la papauté. La demeure du Pape, son vêtement, le *pallium* qu'il porte sur sa poitrine et qui n'est autre chose que l'image de l'Agneau portée sur les épaules du Bon Pasteur, le cérémonial qui l'environne, le baisement de ses pieds, la triple couronne qui entoure sa tête : tout cela est décrit, justifié, approfondi, mis en rapport avec l'histoire et avec la foi par un travail qui console la piété autant qu'il satisfait la science.

Vient maintenant ce qui touche à cette tradition d'enseignement par laquelle la foi se perpétue. Cette tradition, M. Gerbet la prend tout de

suite à son origine, aux premiers monuments du Christianisme, aux premières traces laissées par un ciseau, par un pinceau, par un burin chrétien. A mesure que les siècles avancent, la tradition devient trop évidente, ses monuments trop nombreux, sa clarté trop grande pour qu'il soit besoin de la démontrer. Il suffit de tenir le premier anneau de la chaîne, pour que d'elle-même la chaîne tout entière se déroule.

Or, ce premier anneau, les monuments funèbres des premiers saints, des premiers martyrs, des premiers fidèles nous le donnent. Toute la vie du Christianisme naissant s'est enfoncée dans les catacombes. Leurs couloirs funéraires ont été des églises, leurs tombeaux des autels; ils ont servi de retraites aux chrétiens fugitifs, de lieux d'assemblée aux évêques, de temples aux fidèles, de cimetières aux morts. Et pendant que la foi persécutée y célébrait obscurément ses mystères, un admirable instinct de l'art chrétien, une divine confiance dans la perpétuité de ces retraites si menacées, une invincible effusion de l'amour divin qui voulait, sous la hache même des bourreaux, façonner la pierre à son image, nous fait rencontrer dans ces asiles des morts et des proscrits les premiers linéaments de la sculpture, de la ciselure, de la peinture, de l'épigraphie chrétienne.

C'est donc là qu'il faut prendre à son point de départ la tradition monumentale des vérités chrétiennes. Seulement, il ne faut pas oublier que le Christianisme ne put être dès son commencement, et aux jours de ses persécutions, ce qu'il a été depuis, une religion ouverte à tous, une doctrine qui se donne tout entière d'un seul coup, qui s'enseigne littéralement et publiquement, pour laquelle le symbolisme est un ornement, une traduction, une interprétation, non pas un voile. La crainte des persécutions, des profanations, des calomnies força de faire du sanctuaire de la doctrine chétienne un asile vénéré où l'on n'entrait qu'après des épreuves. La vérité captive ne pouvait se produire au monde; elle admettait peu à peu le monde auprès d'elle. Par les degrés divers d'*auditeurs*, de *prosternés*, d'*élus*, de *compétents*, le catéchumène approchait peu à peu de la lumière; après son baptême seulement il pouvait la contempler tout entière. La liturgie, comme la doctrine, avait sa partie extérieure et sa partie intérieure, ses degrés divers correspondant à la portion du dogme qui était distribuée dès le premier abord, à celle qui était réservée pour un temps plus mûr. Comme la doctrine et comme la liturgie, l'art chrétien avait aussi sa discrétion et sa prudence; il ne pouvait montrer à tous les yeux ce que l'enseigne-

ment ne pouvait encore dire, ni la liturgie chanter à toutes les oreilles. Les vérités n'y apparaissent donc que sous le voile du symbole ; les vérités du Nouveau-Testament figurées par les images de l'Ancien ; les mystères de la foi chrétienne cachés sous des représentations vulgaires en apparence, mais dont le sens était connu des fidèles. De pieuses énigmes ; des signes mystérieux ; une sorte d'alphabet sacré ou d'hiéroglyphes chrétiens à l'usage des choses saintes, sont les voiles sous lesquels les artistes des premiers siècles ont atténué l'éclat de la lumière chrétienne, voiles qui se font reconnaître par le seul fait de leur fréquent usage, et que par conséquent il n'est pas difficile de soulever.

Ce voile une fois soulevé, le dogme chrétien se retrouve, sinon dans toutes ses parties, au moins dans celles qui peuvent se traduire pour les yeux, et qui se lient en quelque chose à la décoration funéraire des catacombes. M. Gerbet en signale les traces peintes, sculptées ou gravées. L'*alpha* et l'*oméga* sont la fréquente traduction du dogme de l'unité divine. L'histoire de la création et de la chute est écrite sous la forme ordinaire des peintures bibliques. Le dogme de la Trinité, quoiqu'il répugne aux représentations symboliques et qu'il fût caché d'ailleurs sous le secret des mystères, est trahi sur quelques inscriptions pieusement imprudentes. Le Christ est figuré par le monogramme qui représente les deux premières lettres de son nom, ou par le poisson (Ι. Χ. Θ. Υ. Σ.), autre symbole de même nature. Il en est de même des sacrements : le baptême ne devait pas y être appelé par son nom ; mais les mots d'*acception*, d'*illumination*, de *néophyte ;* mais le passage dans la mer Rouge, où le peuple de Dieu fut sauvé par les eaux ; mais la guérison du paralytique et celle de l'aveugle, rappelant l'un cette impuissance de l'âme que le baptême guérit, l'autre ces ténèbres qu'il illumine, étaient pour ceux qui avaient reçu le baptême des allusions assez claires à ce commencement de la vie chrétienne. Un voile plus épais entourait le mystère eucharistique, ce centre vénéré, ce suprême sanctuaire, ce ressort le plus intime de la foi, du culte, de la vie spirituelle. C'est seulement sous les emblèmes de la manne distribuée au peuple dans le désert, des pains multipliés par le Sauveur, que nous pouvons soupçonner qu'il se cache. Mais une trace d'une autre nature s'en est retrouvée dans ces tables des Catacombes, autels en dessus, tombeaux en dessous, où, comme dans l'Apocalypse, reposent sous l'autel les âmes de ceux qui furent tués pour la parole de Dieu. (Apoc., VI, 9.) Les os des martyrs reposaient là saintement, surmontés qu'ils étaient par

la table où le Christ était offert [1]. Le baptême se révèle aussi à nous dans les deux piscines sacrées que les architectes chrétiens avaient creusées dans les Catacombes, et la pénitence elle-même croit avoir retrouvé, dans ces souterrains de l'Eglise primitive, le siége où le prêtre s'asseyait pour entendre la confession des fidèles.

Je crains de m'être arrêté trop longtemps sur ces touchants témoignages de l'antiquité du dogme et du symbolisme chrétien. Je laisse donc à chercher dans le livre même les monuments relatifs aux pratiques de la pénitence, au jeûne, à la vie religieuse, au culte des images, à l'invocation des saints, parmi lesquels un verre orbiculaire, teint du sang d'un martyr, représente la Vierge avec l'enfant Jésus ; au purgatoire et à la résurrection des morts, que rappellent tant d'inscriptions tumulaires. J'en viens tout de suite à la première partie de ce volume, celle où M. Gerbet nous représente par les monuments ce qu'il appelle « cette effusion d'amour qui descend de la croix. »

Ici, la pensée se divise naturellement entre les souvenirs de la piété envers Dieu et ceux de la charité envers les hommes, ces deux fondements de la loi du Sinaï, ces deux pivots de la vertu chrétienne, ces deux sentiments de l'âme et ces deux actes de la vie que le Christianisme a réunis sous un seul nom et dont il a fait une seule vertu.

Les monuments de la piété chrétienne abondent à Rome. Cette patrie de tous les fidèles, reproduisant à un degré tout autrement sublime l'image de nos différentes patries sur la terre, se couvre des témoignages de la vie et de la vertu chrétienne, comme la capitale d'un grand peuple fixe et conserve dans son sein, autant qu'elle le peut, les témoignages de sa vie et de sa vertu nationale. Rome chrétienne, comme Rome idolâtre, est demeurée scrupuleusement conservatrice de ces souvenirs de l'antiquité ; religieuse, je le dirais volontiers, envers elle-même et envers les vestiges consacrés de sa grandeur. L'une et l'autre a trouvé dans ce culte et cette sanctification de sa propre histoire une partie de sa gloire et de sa force.

Rome chrétienne n'a pas dédaigné même de traduire en sa langue, c'est-à-dire de spiritualiser et d'agrandir quelques-unes des formes que le génie national de la vieille Rome donnait à ce culte de sa propre histoire. Les marches triomphales au Capitole sont devenues les processions de

[1] Rectè ergo sub arâ martyres collocantur, quia super aram Christus imponitur. Maxim. Taurin. *Sermo* LXIII.

la Rome moderne : les stations religieuses de celle-ci rappellent les stations militaires de celle-là ; les colléges et les associations civiles de la cité païenne se retrouvent dans les confréries et les associations pieuses de la cité chrétienne ; le cosmopolitisme, grandiose mais impur, de la ville des Césars, se reproduit dans le cosmopolitisme purifié de la ville des Papes. Comme le remarque M. Gerbet dans une page éloquente, la société religieuse saisit les éléments de la société civile et les transforme, en les ennoblissant, comme la société civile a elle-même saisi, transformé, commencé d'ennoblir les éléments que la vie animale de l'homme lui fournissait. Les besoins corporels de l'homme animal deviennent pour l'homme civilisé les éléments de la sociabilité et du progrès ; et les usages que, dans un but de sociabilité, la civilisation a introduits deviennent eux-mêmes, par la religion, des moyens de sanctification et des agents en la vie spirituelle.

Pour ne pas trop prolonger cette analyse, notons seulement dans cette partie de l'ouvrage de M. Gerbet les détails historiques qu'il donne sur les précieuses reliques de la Passion, admirable trésor dont toute la chrétienté a reçu quelque chose, mais dont Rome avait bien le droit de garder la meilleure part ; et ensuite le récit de la translation de sainte Domitille au XVIIe siècle, cérémonie véritablement caractéristique, où le souvenir patriotique et municipal des Romains s'unissait au sentiment chrétien pour vénérer une sainte romaine, nièce des Césars. Ajoutons encore le passage relatif aux jubilés, ces rhythmes du temps dont l'humanité a besoin pour se reposer dans sa marche séculaire, comme il faut à l'homme le repos de la semaine dans le cours de son voyage terrestre. Dans ces pages, écrites il y a trois ans, M. Gerbet attendait avec impatience le jubilé glorieux de 1850, époque où les chemins d'Europe, plus praticables que jamais, allaient amener à Rome de plus nombreux pèlerins. Les révolutions ont trompé cette pieuse espérance. L'année semi-séculaire a été commencée dans la désolation et dans la solitude ; Rome était encore veuve en ce jour où la main du Pontife devait ouvrir la porte sainte.

Mais quand il arrive aux œuvres et aux monuments de la charité, M. Gerbet ne peut plus faire autre chose que résumer, tant les matériaux surabondent ! Que pourrions-nous faire, nous qui voulions résumer son œuvre ? Sans que nous en disions davantage, nous ferons comprendre au lecteur la richesse d'un sujet qu'en plus de sept cent soixante pages M. Gerbet n'a pu qu'effleurer. A partir de l'hôpital de Sainte-Galla, le

premier du monde, fondé alors que Rome était encore païenne, à partir des sept diaconies constituées dès le premier siècle, la série des œuvres charitables se continue jusqu'aux pénitenciers fondés par Clément X et par Clément XII au commencement du XVIIIe siècle, jusqu'à la commission des secours établie de nos jours par Léon XII. Dans cette chaîne des temps, les œuvres nouvelles se greffent sur les œuvres anciennes; une sorte d'hérédité charitable transmet à celles qui s'élèvent ou le nom, ou les édifices, ou les souvenirs, et, en tout cas, le dévouement de celles qui s'éteignent.

Maintenant, quel meilleur couronnement à donner à cette revue de la Rome chrétienne que de revenir une fois encore à ce trait-d'union en même temps si notable et si singulier entre la ville sainte et la ville païenne, entre la cité de Dieu et la cité des démons, entre la Jérusalem et la Babylone de l'Occident! La dernière pensée de M. Gerbet est pour cette transformation qui a substitué l'une à l'autre, qui a réhabilité la ville maudite, et en la bénissant en a fait la ville sacrée. Cette transformation, il l'étudie surtout dans quatre monuments : le Capitole, symbole de l'orgueil et de l'esprit de domination ; le palais des Césars au mont Palatin, monument de la cupidité et de l'amour des biens de ce monde ; le Colysée, souvenir des plaisirs impurs et sanguinaires ; le Panthéon, ce temple de tous les dieux, cet abrégé de toute l'idolâtrie. Chacun de ces lieux, si célèbre dans les annales de l'antiquité, retrace, par les révolutions qu'il a subies, une des faces de l'histoire de Rome païenne changée en Rome chrétienne. L'humble chemin de la croix, marqué sur les ruines du Colysée, là où le sang des martyrs coula au milieu des magnificences de l'amphithéâtre ; le pauvre jardinier d'un couvent arrosant des légumes entre les blocs informes de ciment et de pierres, seuls restés debout du palais de Néron ; l'église d'Aracœli s'élevant à la place du temple de Jupiter Capitolin, en l'honneur du Dieu dont la sybille avait annoncé la venue à Auguste ; et, enfin, le Panthéon, le temple de tous les dieux devenu l'église de tous les saints, comme nous l'a raconté cette admirable page de M. de Maistre que nous nous rappelons tous et que M. Gerbet n'en a pas moins eu raison de nous citer ; voilà le dernier terme de l'histoire de ces monuments, et M. Gerbet nous conduit jusqu'à ce dernier terme, en nous faisant parcourir une longue suite de révolutions locales dans lesquelles il sait toujours saisir, par les plus heureux rapprochements, la triple union des idées avec les lieux, avec les monuments, avec les faits de l'histoire.

Nous en restons là avec M. Gerbet, en lui demandant instamment le volume qui doit achever son œuvre. Il n'est pas donné à tous les esprits de s'abstraire comme le sien des orages de ce monde, et de vivre activement dans les hautes et primitives régions de la pensée. Au milieu de Paris menacé, révolutionnaire et idolâtre, il ne nous est pas donné à tous comme à lui de nous transporter au milieu de cette Rome paisible, immuable, chrétienne, qui existera toujours pour l'âme et pour la pensée quand elle aurait cessé d'exister dans les visibles réalités de ce monde. Nous passons devant son œuvre comme un navire poussé par l'ouragan passe devant une belle cité ou devant de magnifiques coteaux, qu'il n'a pas le temps d'admirer et d'envier. Il y a six ans, nous avons pu lire, nous recueillir, admirer à loisir ; le temps ne nous a pas manqué pour nous approprier la pensée de l'auteur et vivre un peu de la vie de son œuvre. Aujourd'hui, notre attention hâtive est un regret plutôt qu'une jouissance et notre admiration se mêle d'envie.

Fr. de Champagny.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 8 juin 1850.

M. le général Changarnier serait bien bon de nous dire quel est précisément le jour où l'armée de l'émeute a été mise en déroute, sans se donner la peine de descendre dans la rue, et sans qu'on ait eu à prendre celle de la dissiper. Cette date est peut-être bien difficile à déterminer ; car avant qu'on se résolût à ne rien faire, il y a eu plusieurs ajournements successifs. « Enfin, disait un représentant montagnard à un de ses amis (et en prononçant cet *enfin* il levait les bras au ciel d'une manière tout à fait dramatique), enfin on a cessé de nous mettre l'épée dans les reins ! » Mais c'était là seulement l'indication du dénouement d'une lutte dans laquelle la situation avait fini par s'éclaircir. La difficulté était entre ceux qui se trouvent bien d'être arrivés et ceux qui s'ennuient de frapper à la porte ; ces derniers exigeaient qu'au moins les *parvenus* de la Législative payassent de leur personne et consentissent à partager, dans une proportion équitable, les dangers et les bénéfices ; mais les représentants ne se souciaient nullement de risquer les neuf mille livres de rente que leur a faites l'enthousiasme du peuple contre la chance même la plus prochaine d'avoir à jouer, sous la pression d'une révolution triomphante, le rôle de *Jocrisse chef de brigands ;* bien convaincus, d'ailleurs, d'avoir devant soi le *virum quem*, ils ne voyaient, en cas d'explosion, d'autre alternative que celle de Waïthau ou de l'Hôtel-de-Ville, conséquences également extrêmes, la seconde pire que la première. Et c'est pourquoi ils ont noblement déclaré qu'il fallait de la modération et de la patience ; *modération, patience*, pour le tohu-bohu de la démagogie, c'était le cri de sauve qui peut, et ainsi s'est accompli ce qu'on a doctoralement appelé un 13 juin moral.

Il y a quelques personnes qui ont eu la bonté de suivre avec un peu d'attention la marche de ces *revues politiques*, depuis et même dès avant le 24 février 1848. Nous les prions de se rappeler ce que nous avons dit à plusieurs reprises de la progression et de l'enchaînement des journées de crise par lesquelles nous avons passé depuis que Dieu a levé contre

nous le sceau de sa colère. A l'extrémité des deux pentes se placent le 16 avril et le 13 juin, journées dont l'une commence et dont l'autre finit l'histoire de l'attaque et de la résistance : le 23 juin 1848 occupe le point terrible et culminant; mais avant le 16 avril, dès la funeste journée du 17 mars, qui livrait Paris sans défense à tous les caprices de l'émeute, il s'était manifesté un symptôme moral d'une nature rassurante : pour ceux qui comme nous avaient suivi les incidents de cette étrange journée, il était évident que les meneurs avaient tort de compter sur le dévouement absolu de leur armée, et qu'il manquerait à un nouveau 1793 les éléments d'une révolution aveugle. Au 17 mars, le symptôme du bien était encore presque insensible ; en mai 1850, c'est à son tour l'armée du mal dont on a dû restituer l'intervention active par une pure induction philosophique.

Dans tout ceci nous remarquons deux choses : la première, c'est que Dieu a été certainement très-miséricordieux pour nous, puisqu'en nous envoyant des épreuves et en nous commandant des expériences dont nous reconnaissons tous aujourd'hui la nécessité, il nous a humiliés comme nous devions l'être, sans nous imposer rien de déshonorant. L'heure la plus terrible de la guerre civile, dans les combats de juin, avait quelque chose qui dilatait le cœur, en comparaison de ce qu'aurait été la soumission pantelante de tout un peuple au joug des supplices politiques.

La seconde remarque que nous croyons devoir faire, c'est qu'à aucun moment de cette histoire, si ridicule à tant d'égards, de nos trente derniers mois, il n'y a eu telle chose que les éléments d'une sérieuse et profonde révolution. Sans doute il est une révolution qui ne cesse de s'accomplir depuis dix-huit siècles, et dont le but final doit être de mettre l'espèce humaine tout entière aux mains du Christianisme : on comprend que ce n'est pas de celle-là dont il peut être ici question. Nous voulons dire que l'armée si nombreuse qui s'est mise à la suite des plagiaires de 1793 et des spéculateurs en utopie n'a jamais été et n'est encore que celle qui, dans les pays légers et fougueux comme le nôtre (et il n'y en a pas à la fois de si léger ni de si fougueux), sort nécessairement de tout affaiblissement grave de l'autorité. Les vrais auteurs de tout ceci sont les hommes que nous avons suivis, parce qu'ils avaient pour eux le talent et souvent le caractère, et qui nous prouvaient, par raison démonstrative, que la perfection serait atteinte le jour où la France se passerait d'autorité; qui, de plus, avaient imaginé d'appliquer à la France, pays essentiellement démocratique, les principes du gouvernement aristocratique de l'Angleterre : belles théories qui ont conduit la capitale de la France à choisir pour son représentant, par un sentiment de reconnaissance, le citoyen Marc Caussidière !

Si donc il est vrai de dire, comme l'expérience nous le démontre aujourd'hui, que la démagogie de 1848 n'a rien eu de sérieux et de profond, qu'en un mot, malgré les circonstances qui lui laissaient la bride sur le cou, elle s'est réduite à un misérable *cabotinage*, relevé un instant à la puissance de la guerre civile par les instincts batailleurs de la nation, n'est-ce pas un sujet de réflexions bien instructives que de voir qu'il a fallu à la fantasmagorie de l'adversaire des proportions gigantesques pour qu'une société, qui n'avait qu'à se retourner sur elle-même afin de dissiper le prestige, consentît enfin à faire usage de ses propres ressources contre un mal dont elle se croyait et se croit encore dévorée jusqu'à la moelle ? Nous n'aimons, pour personne, ni qu'on fasse la grosse voix, ni qu'on enfonce avec fracas des portes positivement ouvertes : c'est assez dire que les *grandes discussions*, comme on les entend à notre époque, ne sont pas de notre goût. Pour du théâtral, elles n'en ont plus, et c'est déjà un progrès : les hommes de notre temps qui savent parler et qui dominent par la parole ont un langage net, ferme et comme il convient à notre génie national, éloquent par une noble familiarité. Ce n'est pas nous qui contesterons ni même qui mesurerons leur courage : car nous ne sommes pas à leur place, et c'est pour notre compte qu'ils montent à la brèche. Mais nous avons de l'inclination pour les hommes de sangfroid, et nous voudrions que l'intelligence plus calme de la situation politique fût toujours proportionnée à la faculté de rendre les pensées avec éclat et séduction.

Nous profitons comme tout le monde de l'effet produit par la discussion de la loi électorale ; nous devons à cette discussion d'avoir pu vérifier d'une manière positive nos observations sur la situation actuelle des partis en France : grâce aux débats de l'Assemblée législative et à leur effet au dehors, nous avons pris notre point et corrigé notre route. La loi en elle-même peut être efficace, au moins pendant quelque temps, nous ne le contestons pas ; qu'elle soit sincère par rapport à la position que nous avons paru accepter, c'est ce qu'aucun des défenseurs de la mesure ne soutiendrait sérieusement, je pense. Il en est de cette campagne intérieure comme de l'expédition de Rome, à laquelle un grand orateur l'a justement comparée. Les auteurs de la Constitution s'étaient très-certainement proposé pour objet une propagande de républiques en Europe, et c'était établir un bien fâcheux précédent (l'événement le prouve), au point de vue de l'opinion républicaine, que d'attaquer précisément le seul des gouvernements qui se fût constitué à notre image. Les hommes d'Etat qui ont le front haut et la parole facile ont pu soutenir très-impérieusement à la tribune qu'ils rendaient l'hommage le plus sincère au principe du suffrage universel en en réglant l'usage :

mais ils n'ont persuadé personne et n'ont pas cru eux-mêmes un mot de ce qu'ils disaient. Quant à nous, qui, tout en respectant profondément le suffrage universel, comme la loi nous commande de le faire, n'avons pas cessé un seul instant de penser, en théorie, « que le droit de suffrage doit être proportionné à la capacité », le premier retour offensif contre l'application la plus téméraire du principe le plus périlleux n'a rien eu qui pût nous surprendre ou nous indigner. Ce qui se passe est un effet tout naturel, et, si les choses continuent à marcher de la même manière, nous serons bien heureux de nous en tirer à si bon marché.

Les gens raisonnables et qui savent réfléchir doivent bien voir que les hommes sont pour peu de chose dans tout ceci. Il se peut que dans les réflexions qui précèdent nous ayons trop affaibli les forces réelles de la démagogie. On rappelait dernièrement, à propos du courage revenu tout à coup à des hommes qui se sentaient bien bas il y a peu de temps, et qui ont passé, comme toujours, de la capitulation à la menace; on rappelait, dis-je, cette pièce où Potier, rassuré contre la bande de brigands qui avaient arrêté la diligence, par la découverte que ces brigands, à l'exception d'un seul, n'étaient que des mannequins organisés d'une manière menaçante, s'écriait avec fureur, en transperçant de sa canne un de ses adversaires naguère terribles : *Ah! tu n'es qu'un mannequin!* Ne faisons pas comme Potier à notre tour : reconnaissons, dans une juste mesure, la grandeur du péril; car, février nous l'a appris : Dieu se réserve quelquefois de faire d'un nuage qui éclate le plus terrible instrument de destruction. Mais enfin, quelle est la puissance qui cette fois a réduit en fumée la nuée si noire qui surplombait notre tête? *C'était écrit*, dirait un musulman fataliste. Quant à nous, il nous suffira de remarquer que les hommes de désordre et de destruction ont toujours bien tort de fixer la date de leurs entreprises dans le mois placé par la piété des catholiques sous la tutelle protectrice de la Mère de Dieu : sans doute tout homme qui aura dans l'âme une proportion plus ou moins forte de *Deschanel* prendra dans une sérieuse pitié la *superstition* du *mois de Marie :* mais les catholiques ne se contentent pas de prier, ils observent, et leurs observations présentent des résultats assez satisfaisants pour leur inspirer les sentiments d'une tendre confiance et d'une reconnaissance infinie envers leur divine protectrice.

Voici donc nos remarques plus ou moins politiques; ceux qui haussent les épaules n'ont qu'à ne pas continuer; ceux qui croient nous liront avec plaisir. D'abord Paris est placé depuis le mois de juin 1848 sous la protection particulière du pasteur qui a dit, en offrant à Dieu le sacrifice de la vie : *Que mon sang soit le dernier versé!* Ensuite, comme nous le disions tout à l'heure, les émeutiers choisissent toujours fort

maladroitement, ou sont forcés de choisir le mois de mai pour leurs plus hasardeuses entreprises : et dans ce mois (comparez le 15 mai 1848 au 23 juin de la même année) le sang ne coule pas.

Si d'ailleurs la protection de Marie s'est montrée d'une manière si efficace pendant son dernier mois, c'est que la bénédiction produite par le rétablissement du Pape continuait à s'étendre. Nos lecteurs ont lu certainement les diverses relations des éclatants miracles dont Dieu a permis l'accomplissement dans les Etats-Romains. Il y a là quelque chose d'assez embarrassant pour les personnes qui n'admettent pas le surnaturel; de la supercherie, il est difficile d'en supposer, quand à Rome les témoins sont si respectables, et quand, pour Rimini, il s'agit d'un prodige vingt fois réitéré devant une population immense. De l'illusion, c'est encore assez difficile, au moins dans le dernier cas ; et d'ailleurs, il y aurait une combinaison bien habile à côté de cette illusion si propice. Nous avons, en effet, deux miracles, un pour Rome et un autre pour les légations ; un pour les Français et l'autre pour les Italiens. Le miracle français s'adresse aux sentiments qui ont chez nous le plus d'empire, ceux de la famille et de la vie intérieure. Le Pape, en véritable vicaire de Jésus-Christ, fait venir à lui les petits enfants : la *miraculée*, à genoux sur le prie-dieu de Pie IX, voit les deux enfants que la sainte Vierge tient par chacune de ses mains. La vision merveilleuse la poursuit à la chapelle pontificale, partout, le jour, la nuit, jusqu'à ce qu'elle se soit rendue et ait abjuré le protestantisme, dans lequel elle avait vécu jusqu'alors avec une trompeuse sécurité. C'est la femme d'un officier de notre armée ; et le mari, brave militaire estimé de tous, s'associe à la sainte joie de sa famille en partageant, lui et ses enfants, le premier festin eucharistique de sa femme. On juge de l'impression qu'à dû produire sur notre corps expéditionnaire, avec les dispositions déjà si parfaites de nos soldats, une grâce aussi authentique appliquée à la famille d'un des libérateurs du Pontife.

A Rimini, dans la partie de l'Etat-Romain la plus éloignée de la ville de saint Pierre, là où la disposition contraire à la domination temporelles des Papes est peut-être le plus répandue, une image vénérée de la sainte Vierge, placée dans une chapelle de la Congrégation du Précieux Sang, se montre tout à coup comme animée d'un mouvement de vie : on a cru voir ses yeux se tourner dans différents sens ; le prodige se réitère, se vérifie ; on porte l'image vénérée de son étroit séjour dans la principale église de la ville : le miracle n'en devient que plus éclatant ; et alors, cette nation qui, lorsqu'elle est entraînée dans une mauvaise voie, ne peut et n'a jamais pu être vaincue que par des miracles, se voit tout à coup domptée, prosternée. On se demandait comment le Pape par-

viendrait à satisfaire l'esprit du siècle, et à désarmer les prétentions de la manie constitutionnelle; de graves politiques étaient partis tout exprès pour voir comment le saint Pontife se tirerait d'une difficulté qu'ils déclaraient d'avance insoluble. Comme le dit d'une manière aussi judicieuse que poétique un correspondant de *l'Observateur romain*, la sainte Vierge a remporté la victoire par *un mouvement de ses yeux*. C'est toujours la terre classique : *Nutu tremefecit Olympum,* mais la terre rajeunie, purifiée par le sang du Sauveur et des martyrs.

Nous avons été peut-être les premiers à prendre confiance dans la défaite des radicaux au canton de Berne; aujourd'hui, nos espérances sont justifiées. Un long cri de délivrance s'élève du pays le plus gangrené de l'Europe, du foyer impur d'où se sont élancées les prédications du communisme, du cratère où s'est allumé le flambeau de la révolution de 1848 : les Sœurs de charité *ont vaincu les radicaux de la Suisse.* Dans l'enivrement de leur tyrannie, ils avaient mis la main sur les filles de saint Vincent de Paul ; ils les avaient expulsées au milieu de l'hiver, ils avaient voulu montrer que des religieuses ne leur faisaient pas peur; et c'est l'indignation des catholiques du Jura bernois, où s'étaient accomplies ces indignes exécutions, qui a donné la majorité aux conservateurs. L'arbitre des destinées du canton est aujourd'hui M. Bloesch, le protestant honnête et courageux qui avait pris la défense des Sœurs de charité. Nous ne doutons pas un seul instant qu'avec le mouvement actuel de l'Europe la défaite des radicaux dans leur chef-lieu le plus redoutable n'entraîne une suite de révolutions du même caractère à Fribourg, à Zurich, à Lausanne, à Genève. Ainsi, là où la république est pour ainsi dire de droit divin, la république se sera sauvée elle-même, et la liberté catholique, rétablie sur une base plus appropriée à l'esprit de notre siècle, refleurira plus jeune et plus forte qu'auparavant.

En Piémont, le ministère libérâtre est forcé de reculer; le jeune roi, dans le voyage qu'il vient de faire, s'est aperçu que les loyales populations de ses Etats ne mettaient qu'une condition à leur fidélité, celle d'un respect équivalent pour la liberté de l'Eglise. A son retour, il a rompu les chaînes du vénérable archevêque de Turin, condamné dernièrement par un jury giobertiste.

Et cependant, tandis que lord Palmerston, soutenu en secret, quoique avec une vergogne croissante, par l'esprit machiavélique de la vieille tradition, s'efforce de maintenir partout l'équilibre des forces révolutionnaires et conservatrices, l'Eglise anglicane est tout à coup arrivée à son agonie. Pendant que lord Landsdowne, avec une légèreté dont on n'a pas une idée exacte en France, quand on n'a pas vu de près ce

qu'est devenue la monnaie des bénéfices ecclésiastiques entre les mains des hommes d'Etat de ce pays, repousse dédaigneusement la dernière protestation, l'effort désespéré des ecclésiastiques animés du sentiment de la foi contre l'application inflexible du principe de la suprématie de la reine en matière de dogme, une assemblée imposante, grave, recueillie, de ministres anglicans, se réunit tous les soirs pour entendre les conférences du docteur Newman sur le dogme catholique.

L'an dernier, tandis que nous étions à Londres, un homme considérable, fort éloigné de nos croyances, disait en notre présence, dans une assemblée de philosophes ou de protestants prévenus : « *Il faut convenir* « *que le docteur Newman est l'homme le plus respectable de l'Angle-* « *terre*, » et aucune réclamation ne s'élevait contre cette proposition. On peut juger par là de ce qu'a de considérable le mouvement qui porte des hommes droits et profondément religieux, acculés à une position intenable par la dédaigneuse étourderie d'un gouvernement que trois siècles de succès ont confirmé dans la tradition de la suprématie de l'Etat, à chercher dans l'enseignement catholique le seul remède applicable aux tourments de leur conscience. Aussi ne doute-on pas qu'aussitôt accomplie l'œuvre de la suprématie par l'installation du socinien Gorham, contrairement aux efforts inouïs de son évêque et aux protestations du corps épiscopal, il ne se détache bientôt de l'Eglise anglicane un rameau plus considérable encore que celui dont le docteur Newman était le plus bel ornement. La question du nombre est seule indécise : mais quoi qu'il en soit sous ce dernier rapport, ceux qui vont rentrer au giron du catholicisme seront les plus pieux, les plus considérés, et parmi les consciences vraiment chrétiennes celles qui résisteront encore se condamneront à des supplices intolérables. Ainsi Dieu varie ses victoires : ici il donne au raisonnement, à la discussion, à la science, ce qu'il fait ailleurs en frappant l'imagination des peuples par des signes visibles et palpables de sa puissance : il proportionne le remède à tous les maux.

Que la confiance se raffermisse ! que les prières redoublent ! les prières de la France sont aujourd'hui sa seule force, mais elle est grande.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

CAMERACUM CHRISTIANUM, *ou Histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai, d'après le* GALLIA CHRISTIANA, *avec des additions considérables et une continuation jusqu'à nos jours*, par M. LE GLAY, correspondant de l'Institut, des Académies royales de Belgique, de Turin, etc. [1].

M. le Glay vient de prendre une très-bonne initiative, en montrant qu'on peut achever le monument d'histoire ecclésiastique commencé par Claude Robert, continué par les frères Gaucher de Sainte-Marthe, repris encore par Denys de Sainte-Marthe et poursuivi par les Bénédictins jusqu'à l'époque de la révolution, où il s'arrête, comme beaucoup d'autres choses. Un plan facile à suivre a été tracé par les savants qui ont mis la main à cette grande œuvre ; le livre de M. le Glay révèle les perfectionnements qu'on peut apporter au plan primitif. A la vérité, l'érudit archiviste du département du Nord a trouvé dans le *Gallia christiana* le texte qu'il publie ; il n'a eu qu'à l'annoter et à conduire le fil de l'histoire jusqu'à notre époque. Mais c'est en cela même que nous le proposons comme modèle.

D'abord, les diocèses qui trouvent leur histoire toute faite dans le *Gallia christiana* ne pourraient-ils pas la publier en volumes détachés, avec des compléments et améliorations, comme on vient de faire pour le diocèse de Cambrai ? Les prêtres liraient avec charme et non pas sans fruit ces titres de la foi de leurs aïeux ; et si l'on voulait, à l'exemple de M. le Glay, placer en regard du texte une traduction française, les laïques eux-mêmes pourraient savoir de quelles mains vénérables leur est venu le patrimoine de la vérité religieuse.

Ensuite pour les provinces de Vienne, de Besançon et de Tours, dont le *Gallia christiana* ne donne point l'histoire, il ne manque pas de documents à l'aide desquels on peut remonter à la naissance de chaque

[1] In-4 de LXVIII-542 pages. Paris, Sagnier et Bray ; Lille, Lefort.

diocèse, aux noms et aux actes de ses chefs, à l'origine de ses principales paroisses. La belle *Introduction* de M. le Glay, les notes qui expliquent et éclaircissent le texte, font voir quel parti avantageux l'on tirerait de tous les travaux modernes sur l'histoire de France. Science pleine de discrétion, détails nombreux, mais concis, sagesse et habileté de critique, intelligence parfaite des conditions sous le bénéfice desquelles s'est développée et affermie la nationalité française : telles sont les qualités qui se révèlent dans les pages écrites par M. le Glay.

On ne voit donc pas ce qui pourrait empêcher la reproduction et l'achèvement du grand édifice littéraire dont nous parlons. Ce n'est sans doute qu'une question de temps et d'argent : le temps, les évêques le procureront aux prêtres laborieux qui se dévoueraient à cette œuvre; l'argent, les diocèses subviendront sans peine aux frais réclamés par la publication de leurs annales respectives.

Ainsi le *Cameracum christianum* est en même temps la preuve et le modèle de ce que nous indiquons comme possible et utile. Cela ne veut pas dire qu'il soit aisé d'atteindre au degré de perfection que le correspondant de l'Institut imprime à ses travaux scientifiques. De longues études de paléographie et de diplomatique, des recherches ayant pour objet spécial la Gaule Belgique et ses monuments de toute sorte, lui assignaient plus qu'à personne la tâche de faire connaître les antiquités ecclésiastiques du Cambrésis. Mais, de près ou de loin, on peut le suivre dans cette voie d'érudition patiente, et c'est ce que nous osons conseiller dans l'intérêt de notre histoire ecclésiastique et de notre histoire civile, si intimement liées l'une à l'autre jusqu'au XVIIe siècle.

De la Famille, par Frédéric Béchard[1].

Personne ne contestera l'à-propos d'un livre consacré à défendre la famille. Si la famille venait à être vaincue prochainement, rien n'arrêterait plus le travail de décomposition qui mine la société française. Religieusement, nous avons cessé en foule de nourrir dans nos âmes ces convictions énergiques qui élèvent à son plus haut degré la vitalité d'un peuple : le doute a touché de son souffle froid la plupart des esprits qui influencent l'opinion en toute matière et qui ne sauraient la fixer sur aucune. Politiquement, nous sommes divisés en partis déjà nombreux;

[1] In-18 anglais de 150 p. Paris, chez Michel Lévi, rue Vivienne, 2 *bis*.

bientôt peut-être nous serons partagés en factions ; nous paraissons moins guidés par des principes immuables que livrés en proie aux faits accomplis : les idées ne nous unissent plus, les événements nous pulvérisent. Le dernier groupe qui résiste à l'action dissolvante du scepticisme religieux et du matérialisme politique, c'est la famille, *ce pivot de la mécanique sociale*, comme l'appelle Fourier. De là vient que les démolisseurs ont, par instinct, tourné de ce côté leur activité malfaisante : utopistes immoraux, romanciers graveleux, la famille en ce moment est aux prises avec de tels ennemis.

Or, le livre de M. F. Béchard nous semble éminemment propre à réfuter les sophismes des uns et à dissiper les suggestions des autres. On y trouve exposés, avec une évidence palpable, les principes sur lesquels la famille est fondée, principes proclamés sur le berceau de l'humanité par la bouche du Créateur, confirmés au milieu des âges par le divin réparateur des races humaines ; principes dont la violation a précipité les sociétés antiques dans un abîme de servitude et de malheurs, mais dont le respect et l'application suivie ont déterminé, au contraire, les gloires et la prospérité croissante des nations modernes. Les faits historiques viennent à l'appui de la doctrine : choisis avec une érudition de très-bon goût, présentés avec une concision pleine d'habileté, ils répandent beaucoup d'éclat sur les vérités si graves que l'auteur a voulu mettre en lumière et placer au-dessus de toute contestation ténébreuse. Un sens droit, un esprit pratique, l'exactitude des principes, la netteté des conclusions, une manière d'écrire facile et singulièrement lucide : toutes ces qualités recommandent le livre de M. Béchard à l'attention des hommes instruits, le rendent accessible aux intelligences moins cultivées et permettent de le populariser et d'en attendre d'heureux résultats.

Cet écrit si substantiel peut être résumé dans ce raisonnement : sous une action identique, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Or, en s'écartant des lois fondamentales de la société domestique, les peuples anciens ont péri dévorés par la corruption, comme en s'écartant des mêmes lois dans une certaine mesure, nos pères ont amené des calamités proportionnelles, à savoir les hontes de la Régence et les crimes des mauvais jours de la Révolution. Donc, il faut revenir au respect et à l'amour du foyer domestique, et remettre en honneur le culte de la famille par la pratique sincère de la morale chrétienne, ou bien la base de la société politique continuant à se dissoudre et le dernier lien qui retient en faisceau la foule frémissante étant rompu, nous serons abîmés dans quelque horrible désastre.

Telles sont les propositions successivement développées par M. Bé-

chard. On ne peut regarder, sans rougir pour la nature humaine, le tableau qu'il trace des sociétés païennes. La femme insultée, l'enfant opprimé, l'esclave abruti, le citoyen lui-même devenu la chose de l'Etat et traité comme s'il n'y avait à prendre aucun souci de son âme immortelle, la tyrannie en haut, la misère en bas, la honte et le crime partout : c'est ainsi que rejaillissaient sur la société les outrages faits à la famille. Après avoir décrit les conditions où se trouvait le vieux monde à l'avénement de l'Evangile, M. Béchard interroge les lois ecclésiastiques et le code des empereurs chrétiens ; il montre la salutaire influence des mœurs purifiées sur l'esprit public et la vie sociale, et trace à ce sujet une gracieuse peinture des habitudes chevaleresques du moyen âge. Enfin, dans quelques chapitres consacrés à l'histoire de la famille moderne, l'écrivain rappelle avec raison que tout ce qui a été dit et fait contre la famille depuis cent cinquante ans dérive de cet affreux principe : libre satisfaction des sens, développement illimité des passions humaines, réhabilitation de la matière.

Nous conseillons vivement la lecture de l'excellent travail du digne fils de notre collaborateur. On voudra le répandre après l'avoir lu. Il est rempli d'idées élevées et de sentiments généreux qui éveilleront de nombreuses et vives sympathies.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Cᵉ, imprimeurs, 36, rue de Seine.

DE

L'ESPRIT CATHOLIQUE DES LORRAINS

ET DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE [1].

IV

Tout ce que nous souhaitons pour Nancy s'accomplira probablement, si nos vues ont de la rectitude; car la raison reprend tôt ou tard son empire.

Il y a quelques années, un écrivain que nous avons souvent cité témoignait de vifs regrets de ce que les souvenirs lorrains s'effaçaient peu à peu. « Bientôt, disait-il, une génération indifférente aura pleinement oublié les vertus et les hauts faits de ses pères, et comptera pour rien de sentir couler dans ses veines le sang de ces hommes généreux qui donnèrent à leur pays une importance vingt fois supérieure à celle de son territoire [2]. » Il nous semble que le chagrin du penseur doit être actuellement atténué, car, loin de s'effacer, les souvenirs lotharingiens se ravivent. D'ailleurs, la Lorraine, pour ses pertes, a recueilli des compensations, ne fût-ce qu'en se montrant utile. Depuis son annexion, cette province a inscrit plus d'un nom glorieux dans les fastes de la France ; mais surtout elle a su contribuer à la grandeur morale, à la prospérité de notre commune patrie, en lui donnant d'excellents exemples, en prenant hautement chez nous l'initiative du bien.

Nous arrivons à l'une des époques capitales du monde. Il est réservé à

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXVI, p. 196.
[2] P. G. de Dumast, *Nancy*, p. 113.

notre siècle ou de voir finir le règne de l'esprit révolutionnaire, inauguré par la Renaissance, ou bien de voir la société démembrée par ces nains, insensés et grotesques, dont l'orgueil, proportionné à l'audace de leurs négations, prétend guérir tous les maux de l'humanité par la destruction de la civilisation chrétienne. La France demeurera-t-elle la victime et l'instrument des rationalistes ? ou, bien, redevenue catholique, adoptera-t-elle, au dedans et à l'extérieur, une politique réparatrice ? Là se réduit l'alternative, question de vie ou de mort, qui se pose devant le monde. Prompte rénovation chrétienne, ou putréfaction et dissolution prochaines : voilà le dilemme présenté par la Providence au corps social. Les catholiques de Lorraine ont si bien compris le fonds de la question, que la bouillante ardeur de quelques-uns d'eux dédaigne les attermoiements et les demi-progrès. Puisse la noble province qui fut une nation chrétienne, — puisse son ancienne capitale, où l'on retrouve encore des traits de son antique physionomie, — se distinguer de plus en plus dans la croisade du XIXe siècle, et ne jamais oublier les conseils qui lui sont donnés dans ce sens :

« Nancy, telle est ta destinée,
Courage, ô reine détrônée !
Un lot choisi reste le tien.
Veuve de tes grandeurs premières,
Deviens un centre de lumières,
Un foyer de zèle chrétien ;
Et réalisant les présages
Que tes amis forment pour toi,
Séjour d'apôtres et de sages,
Au vrai *savoir* unis la *foi*.
Tes ducs ont fui de la mémoire ;
L'oubli sur eux s'est répandu :
Emprunte à Dieu quelque autre gloire.
Son nom, qui porte la victoire,
Partout encor règne entendu.
Le rang que t'accordait l'histoire
Peut à ce prix t'être rendu.
Sache aimer, espérer et croire :
Tu n'auras presque rien perdu [1]. »

V

Savoir aimer, espérer et croire,—revenir à la science catholique,—

[1] P.-G. de Dumast, *Nancy*, p. 289.

voilà bien ce qu'il faut à notre pays. Mais, cette triple lumière, elle ne peut se répandre en France, à moins que les défenseurs du catholicisme ne la possèdent ; et ils sont, hélas ! bien loin de l'avoir complétement acquise. Nous avons apprécié leurs qualités, énuméré leurs services ; force nous est d'exposer leurs imperfections.

Qu'ils se rappellent ce que leur disait, en 1845, le regrettable abbé Poullet : « Les défenseurs de la religion ont, plus que jamais, besoin de s'entendre. Sans doute, ils sont unis par la même foi, et cette unité est une grande puissance à une époque d'anarchie intellectuelle ; mais dans tout ce qui n'est point rigoureusement de foi, dans la philosophie, dans l'art, dans l'histoire, dans toutes les questions sociales, ils sont loin d'être d'accord ; ils n'entendent point de la même manière l'apologétique chrétienne. Il y a quelque anarchie au camp des croisés du XIXe siècle ; le choix des armes, l'opportunité du combat, les plans d'attaque et de défense, tout est abandonné à l'arbitraire ; point de chefs, point de direction, point d'ensemble ; et de là, parmi quelques brillants exploits, tant de vaines échauffourées, de tentatives hasardées, qui tournent plutôt au détriment de la foi qu'à son affermissement. »

Ces sévères observations sont encore aussi vraies actuellement qu'elles l'étaient il y a cinq ans. La confusion a même augmenté parmi les défenseurs de la religion ; ils s'entredéchirent par une polémique violente et qui rappelle les habitudes gallicanes. « Le parti catholique est contre lui-même ce qu'il a été contre ses adversaires : absolu dans les idées, âpre dans les formes, exagéré dans les jugements [1]. » Parmi ceux qui se disent conservateurs et catholiques, quel est celui qui cherche la dernière place plutôt que la première ? quel est celui qui se montre capable d'admirer ses rivaux et d'aimer ses ennemis ? Y en a-t-il un qui soit pur de la glorification idolâtre et de la recherche exagérée de lui-même ? un qui obéisse sans murmures à ses supérieurs ? un seul qui, de tout son pouvoir, donne plein concours à toute œuvre utile ? un seul qui soit pénétré de respect et de reconnaissance pour les services rendus à la religion et à la patrie ? un seul, enfin, qui mérite réellement et parfaitement le nom de *catholique ?* Parmi les plus éminents et les meilleurs, on chercherait peut-être en vain ce modèle accompli. Non que les bonnes intentions fassent défaut en France : une foule de nos concitoyens veulent le bien et, jusque dans leurs écarts, plusieurs font preuve d'abnégation et de courage. Ce qui manque, c'est l'*aptitude actuelle ;* c'est l'esprit d'union,

[1] M. Fr. de Champagny.

le lien de la charité, la connaissance de soi-même, la faculté de s'apprécier et de s'aimer chrétiennement les uns les autres.

Voilà pourquoi les catholiques, qui forment déjà un mouvement considérable, n'ont pu créer un véritable parti, quoiqu'ils possèdent, en bon nombre, des écrivains et des hommes d'Etat, pleins de talent et de zèle. Voilà pourquoi, dans la vie politique, les catholiques n'ont pu se grouper que dans l'opposition, dans la négation : leur presse surtout s'est complue à des attaques qui sont toujours faciles, car rien n'est aisé comme de signaler les travers d'autrui ; et trop souvent elle s'est bornée à dénuder des plaies et à les arroser de vinaigre, traitement qui ne console ni ne guérit le patient.

Les catholiques commencent à comprendre que tout a été faussé dans notre pays. Théologie, histoire, politique, législation, beaux-arts, littérature, ils savent maintenant que tout a été altéré par le rationalisme : perpétuelle hérésie, devenue de plus en plus prépondérante dans les temps modernes. Ils ont reconnu, depuis plusieurs années, que la cohue rationaliste, poussée par la logique, préparait un assaut décisif contre toutes les institutions divines ; et cependant, défenseurs de la place assiégée, ils ne sont pas allés ensemble à la brèche; chacun d'eux s'est posté selon son caprice sur les remparts. Ils voient la licence déborder, l'inondation des travers et des vices croître à vue d'œil, et ils ébauchent les matériaux de l'arche sainte qui doit porter la société sur les abîmes ; mais, ouvriers isolés, ils ne s'entendent pas sur le choix des architectes ; ils demeurent éparpillés, parce qu'ils chérissent l'indiscipline sous le nom d'indépendance ; et le flot anarchique, qui monte, menace de submerger la France et la société.

Ici-bas, le bonheur, c'est l'intérêt dans le calme : comment arriver là si l'on n'est pas chrétien ! Aussi le monde civilisé sera-t-il, sous peu d'années, ou détruit par le niveau de la barbarie socialiste, ou calmé, régénéré, enrichi, hiérarchisé par le Catholicisme. Cette prévision est devenue un lieu commun ; pour douter qu'elle soit fondée, il faut être aveugle. Mais les catholiques pourront-ils empêcher le désastre, s'ils ne se mettent enfin d'accord sur les doctrines politico-sociales qui font la cohésion et la vie des partis conservateurs ? sur *l'autorité*, sur *la liberté*, sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat ?

La France possédait, il y a trois siècles, le sens de l'autorité ; et elle arrivait, par là même, à la perception, au vœu, à la possession de la liberté. L'Allemagne et l'Angleterre étaient encore plus avancées que notre

pays dans cette vraie science sociale. Alors l'esprit païen et vandale a fait irruption : au développement du christianisme s'est substitué le progrès soi-disant humanitaire. Les peuples, notre nation en tête, se sont approchés peu à peu du torrent rationaliste, où ils voyaient briller les ombres décevantes de l'autorité et de la liberté (le despotisme et la licence). Ils ont fini par se précipiter dans les eaux grondantes, et les voici qui luttent contre la mort ; voici la meilleure moitié des nations qui cherche à saisir, de ses mains vides et ensanglantées, un appui quelconque, fût-ce la lame d'un sabre, pour remonter sur la berge escarpée du torrent. Dans leurs angoisses, combien il est difficile de faire choisir aux nations un terrain solide, où l'on puisse appliquer les doctrines rationnelles sur l'autorité et la liberté !

Voyez la France. Après Février 1848, elle a été forcée d'appuyer le premier gouvernement à peu près honnête qui lui ait été donné, le pouvoir du général Cavaignac. Il lui a fallu subir la forme républicaine, imposée par la Constituante à la majorité du pays. Grâce à cette constitution bâclée, la nation possède le suffrage universel direct (qui n'est, en tout pays rationaliste, que la désorganisation organisée) ; mais elle n'a pas le droit de substituer, si elle le veut, la monarchie à la république. Eût-elle ce droit légal, la nation, quoique monarchique en majorité, serait encore fort embarrassée d'en user, attendu que, pour elle, l'avenir de l'autorité prend trois noms divers, les noms de trois prétendants. La liberté politique ayant dégénéré en licence, il devient douteux qu'elle soit viable, et déjà le régime parlementaire s'est déconsidéré par ses excès. Sous le règne électoral de la multitude, c'est-à-dire sous la domination de l'ignorance et de l'incapacité, il n'y a guère moyen de restaurer les libertés, si désirables, de la commune et de la province. Quant à la liberté religieuse, les catholiques ne s'entendent nullement sur le règlement des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Il n'est donc pas étonnant que l'Eglise demeure froissée entre deux opinions extrêmes : l'une qui prétend détruire l'influence cléricale en supprimant le traitement du clergé ; l'autre qui accorde à l'Etat le droit de pondérer la puissance de la religion, de lui mesurer la liberté, et qui, substituant les jugements de la raison humaine aux décisions de l'Esprit saint, cède, sans le savoir et sans le vouloir, au souffle révolutionnaire. Est-il possible de rencontrer en un pays plus d'incohérence et de confusion ! Au milieu de ce chaos, comment retrouver et faire accepter les conditions de la stabilité !

Triste France ! pauvre siècle ! Que d'aspirations à la gloire et au bon-

heur ! que de déceptions et de chutes ! Il n'en pouvait être différemment. L'humanité traîne le boulet du péché originel. La vie d'ici-bas n'est en tout qu'une série d'imperfections et d'avortements ; et plus une époque se montre coupable, plus elle est orgueilleuse ; plus, alors, il est rare que l'homme approche de la grandeur et de la vérité, soit comme individu, soit comme nation.

L'âge actuel nous présente la société tenue en échec par des fous grotesques et des nains ivres. La voix et les efforts des meilleurs chrétiens ont peu de portée, tandis que presque chacun reproduit, comme un airain retentissant, les cris des passions déchaînées. Le siècle est blasé et distrait sur tout, même sur les bouleversements : on ne défend plus la maison que lorsque les brigands cherchent à enfoncer la porte. A l'état social, notre planète est presque devenue un de ces globes carbonisés que les astronomes voient, disent-ils, flotter dans les espaces. Toute flamme vivifiante languit. Siècle d'orgueil, notre âge est une époque d'atonie, d'impuissance et de misères.

VI

Ne désespérons pas toutefois de l'avenir ; car ce qui s'éteint et périt, ce sont les institutions et les gloires rationalistes. La flamme du Catholicisme commence à se rallumer, au contraire ; le Christ est sorti du tombeau; *Christus regnat, vincit, imperat !* Les catholiques, qui l'adorent et le bénissent jusque dans ses châtiments, dont ils souffrent eux-mêmes, sont peut-être incapables encore de servir d'instruments à ses miséricordes; cependant ils commencent à s'avouer leurs faiblesses, et « c'est être déjà grand que de connaître qu'on est misérable [1]. » Les catholiques travaillent, prient, s'associent pour faire l'aumône : ils arriveront peu à peu à l'esprit d'indulgence et d'union, par la bienfaisance, la prière et le travail. Sans doute ils n'acquerront pas tout d'un coup cette charité suprême, cette charité créatrice, de laquelle un scolastique a dit : « *Amor aut similes invenit, aut facit* [2] » ; mais du moins, les chrétiens des classes aisées se rapprocheront de plus en plus, dans les œuvres de bienfaisance et dans la défense de l'ordre matériel. Par ce double chemin, la bourgeoisie, éclairée sur ses intérêts, se réconciliera quelque jour avec le clergé, au sein de la foi catholique. Les utiles rapports en-

[1] Pascal.
[2] Ou l'amour trouve les gens déjà semblables, ou bien il les rend tels.

tre le pauvre et le riche deviendront plus fréquents. Il n'est donc pas tout à fait impossible que l'on parvienne en France à opposer à l'anarchie une force morale capable de la contenir. Cependant, n'oublions pas ceci : Notre pays ne se maintiendra que si l'on y reconstitue l'autorité, pour arriver par elle à la liberté. Or, l'autorité ne peut se rétablir que par un changement radical de l'esprit public ; et pour que celui-ci soit guéri de ses tendances révolutionnaires, il faut que les hommes religieux soient pénétrés de sentiments plus conciliants. Il faut surtout que le clergé ait le courage et les lumières nécessaires pour transformer l'instruction ; car la science moderne est un fleuve dévoyé dès sa source, et qui dévaste au lieu d'arroser.

De toutes les réformes, la plus importante et la plus urgente, c'est donc celle de l'enseignement. Chacun le sait ; mais il nous semble que l'on s'est trop occupé de critiquer ce qui existe, et pas assez de créer un corps enseignant chrétien, qui connût et fît connaître la science catholique dans son admirable unité, dans son universalité.

On se hâte actuellement de remanier l'organisation de l'instruction primaire et de l'instruction secondaire ; il y a urgence, en effet. Mais la base et la source de la science ne sont pas là : elles se trouvent dans l'enseignement supérieur, et surtout dans l'enseignement donné au corps apostolique, qui instruit à son tour les enfants et les hommes. L'amélioration la plus désirable, ce serait donc l'établissement d'universités catholiques, et avant tout, peut-être, la fondation d'une Faculté unique de théologie, dans laquelle se formeraient, envoyés par les évêques, les professeurs futurs des séminaires [1]. Si un concile général de l'église de France adoptait cette grande mesure, et priait la cour de Rome de désigner elle-même les premiers professeurs de cette Faculté, l'unité de la science et de l'enseiseignement catholique serait bientôt rétablie. Supposons debout, fondé sur les modèles du moyen âge, ce collége de doctrine chrétienne ; supposons-le placé dans un Louvain français, dans la ville où, par exemple, le catholicisme a jeté les plus profondes racines et laissé les plus glorieux souvenirs, c'est-à-dire à Nancy. — A la maison centrale, qui contiendrait seulement les salles de cours, on enseignerait la science de Dieu, par tout ce qu'il a créé. Autour de cet établissement, les futurs docteurs en théologie vivraient, par provinces ecclésiastiques, en divers colléges,

[1] Cette opinion n'est émise que sous toutes réserves. Nos vénérables pasteurs décideront peut-être avant peu si les vœux de l'auteur sont justes et sages ; car plusieurs esprits éminents s'occupent de cette grave question.

dirigés aussi par des maîtres distingués. D'autres universités catholiques s'organiseraient bientôt ailleurs, d'après le système pédagogique de cette Faculté. Quelle heureuse influence l'Eglise n'acquerrait-elle pas sur la société, par une telle innovation ! Et ne pourrait-on pas appliquer ici les paroles de Bossuet : « Il n'y a rien de si grand que de porter en soi-même, et de découvrir aux hommes, la vérité tout entière, qui les nourrit, qui les dirige, et qui épure leurs yeux jusqu'à les rendre capables de voir Dieu. »

On parle beaucoup en France de réformes fiscales, d'améliorations ou de restaurations politiques. Toutes ces questions ont leur valeur, mais une valeur purement secondaire. Résolvez toutes ces difficultés de la façon la plus satisfaisante, remettez l'équilibre dans le budget, restaurez même la monarchie héréditaire, et vous n'aurez qu'enrayé pour un moment le char de la société, qui s'en va roulant vers l'abîme, à moins que vous n'ayez en même temps substitué, dans l'esprit public, les sentiments catholiques aux tendances révolutionnaires. Sans doute il n'est pas à penser que la civilisation périsse à jamais sous les coups des socialistes : après que ces barbares se seraient entre-dévorés, il est presque certain que l'ordre, ramené par les vraies doctrines religieuses, refleurirait plus brillant et plus universel ; mais nous devons désirer que cette fleur éternelle s'épanouisse sans rosées sanglantes ; mais nous devons tâcher qu'elle ne soit pas la fleur des ruines et du désert.

Que le Gouvernement comprenne donc enfin la nécessité de favoriser par des secours matériels, tout en leur laissant le soleil vivifiant de la liberté, les œuvres d'éducation religieuse ; et que les chrétiens se rappellent, pour les suivre, les conseils et les exemples de la Lorraine catholique. Qu'ils sachent *aimer, espérer et croire ;* c'est en résumé la seule politique de salut pour l'intérieur du pays.

Touchant nos affaires étrangères, les écrivains de la région que nous signalons fournissent aussi de précieuses indications, en nous montrant quels importants services la France, l'Europe et le Catholicisme peuvent encore, même à présent, obtenir, à certains égards, de la maison impériale de Lorraine. — L'examen de ces questions terminera notre long travail.

G. DE LA TOUR.

(*La suite à un prochain numéro.*)

PORTRAITS PARLEMENTAIRES.

VII

M. PROUDHON.

M. Proudhon est un pur homme de lettres; comme tel, il a le jugement faux et le cœur perverti. L'écrivain qui n'est qu'homme de lettres n'a souci ni de la morale, ni de la société, ni du gouvernement. Il n'a pas d'état, il n'est pas magistrat, prêtre, soldat, ouvrier ; il n'est pas citoyen, il est homme de lettres. Préoccupé d'un seule pensée, de sa gloire, si parfois il part d'une idée juste, il n'a point la vérité pour but. Croit-il prouver plus de force en soutenant le faux, il le soutient ; il est de bonne foi jusqu'au moment où sa réputation est engagée ; pour qu'on parle de lui, il sacrifie Dieu, l'humanité, le droit, sa famille, lui-même : il devient l'être le plus orgueilleux, le plus criminel et le plus insensé.

Les anciens ont peu connu cette plaie de la société : ce n'est que vers le XVIII[e] siècle qu'on la vit paraître. Jusqu'alors on écrivait par circonstance ou par passion. Les œuvres les meilleures n'ont pas été faites par des hommes de lettres : Bossuet était prêtre, Pascal mathématicien, Molière même directeur de théâtre. Quand la société commenca à se corrompre, elle produisit la gent de lettres, comme les vers qui sortent de la pourriture : le monde s'admira en eux, il les laissa s'étaler, s'infiltrer dans tous ses organes ; ils minèrent ses institutions, ses devoirs, ses respects, ses adorations; aujourd'hui qu'il est en dissolution, il s'épouvante, et il recommence à penser à Dieu.

M. Proudhon est un de ces égoïstes lettrés : « Je ne m'intéresse, a-t-il dit, aux affaires de qui que ce soit ; l'histoire même et le roman n'ont

d'attrait pour moi qu'autant que j'y retrouve la manifestation des idées. » Les hommes, en effet, il n'en tient compte ; les derniers règnes, les révolutions, l'histoire depuis soixante ans, il les explique par des principes, le principe d'autorité et le principe de liberté , par des théories, non des hallucinations vagues à l'allemande, mais des systèmes roides à l'anglaise, non des nuages, mais des corps solides, bruts, inertes, comme des cubes, des cônes et des cylindres; pour exister il leur manque l'âme.

Aussi, il s'est toujours tenu en dehors du mouvement général des socialistes, quoique socialiste ; des associations secrètes, quoique républicain ; de la bataille de Juin, quoique persuadé de sa légitimité ; de la montagne même, quoique de l'extrême opposition. Il fait des abstractions, lui-même il en est une ; et, comme les abstractions, il ne peut rien, il n'influe sur rien : chiffre en dehors du groupe des autres chiffres, on n'en tient pas compte dans le total, il n'augmente ni ne diminue la somme. Il n'a point de parti ; ce n'est pas une colonne qui soutient un édifice, et qui, si on la renverse, entraîne la chute du bâtiment, mais un pilier isolé, dans le désert, se dessinant sur le ciel, ombre noire et menaçante : il épouvante.

Le portrait qu'on va essayer de tracer prouvera, on l'espère, que le monde a tort de s'effrayer de lui ; qu'il est moins redoutable que bizarre, moins bizarre encore qu'impuissant.

Il a eu un commencement d'existence à la J.-J. Rousseau : fils d'un ouvrier de la ville de Besançon, né en 1808, il devait être compositeur d'imprimerie. Mais, dévoré du besoin d'apprendre, il ne se satisfaisait pas de son état manuel ; il recherchait les hommes que lui pouvaient enseigner la science, les prêtres surtout, qui sont souvent les plus accessibles et les plus instruits des petites villes. Il fréquentait le séminaire; il se lia avec les directeurs, il leur empruntait des livres, il les poursuivait de questions. Les honnêtes ecclésiastiques avaient confiance en ce jeune homme ardent, à l'esprit ouvert; il imprimait de petits livres de piété, il servait la messe.

On le mit au collége, il y fit de bonnes études; on se disait en ville : Cet enfant ira loin! L'Académie le prit sous son patronage; elle lui assura une pension et l'envoya à Paris. Les villes de provinces ont cet amour-propre; Angers a voulu élever son sculpteur David ; Besançon devait un jour s'enorgueillir du jeune Proudhon.

Il commença à écrire. Il est deux sortes d'écrivains : les intelligences fortes et saines qui, *ayant perçu les vérités éternelles, les expriment*

dans le langage le plus parfait[1] ; et les esprits tortus, qui ne vont jamais droit, et heurtent à chaque pas les idées acceptées de l'univers entier. Les premiers vivent dans la société, voix éclatante du concert du monde, ce sont les hommes de génie ; les autres se tiennent en dehors et sont en discordance avec l'harmonie, ce sont les sophistes.

« Le talent, a dit M. Proudhon, est, d'ordinaire, l'attribut d'une nature disgraciée, en qui l'harmonie des aptitudes produit une spécialité extraordinaire, monstrueuse [2]. » Il s'est défini lui-même. Il était né sophiste ; sa tête mal bosselée ne percevait pas comme le reste des hommes. Il avait étudié la Bible, il prétendit expliquer l'institution du sabbat, et il n'y vit que le côté matériel, hygiénique : Moïse fut pour lui un médecin. (*De l'utilité de la célébration du dimanche.*) Il examina les rapports des hommes dans la société, il n'aperçut que des contradictions, des *antinomies* comme il les appelle : il opposa le travail à la propriété, le citoyen à l'Etat, l'homme à Dieu. Il prouva la nécessité de la liberté du commerce, et la nécessité de la protection du commerce ; la légitimité de la propriété et l'illégalité de la propriété ; l'utilité du crédit et les effets subversifs du crédit. Les uns étaient la conséquence des autres, ceux-ci la négation de ceux-là. (*Contradictions économiques.*) Il commenta le psaume 50, *le Miserere*, ce cri douloureux et sublime d'une désolation qui ne désespère pas, et que les peuples poussent au ciel chaque fois qu'ils sont frappés de la main de Dieu ; il n'y trouva que l'hypocrisie d'un prince qui défend son trône, et imputant au Roi-Prophète les crimes inventés par sa ténébreuse imagination, il appela la vertu des rois *une plus haute perfection dans le crime.*

Pourtant alors il n'était pas complétement perdu ; il voyait mal, mais non volontairement : il était naïvement absurde. Son talent n'avait pas pris tout son développement. Il n'a jamais eu, d'ailleurs, un esprit sympathique et facile ; dur, embarrassé, pédant, il n'était ni compris de la foule, ni apprécié des hommes qui font les réputations. Il adressait des mémoires aux académies savantes, les économistes le discutaient gravement, mais son nom ne dépassait pas les portes de l'Institut ; il n'avait aucune popularité. Un homme d'un sens droit et pénétrant, dans un rapport adressé au préfet de police sur les ouvrages publiés pendant l'année 1846, disait de lui : « Ses doctrines sont très-dangereuses, il y a au bout des coups de fusil : heureusement ce n'est pas lu. »

[1] Nisard.

[2] *Contradictions économiques.*

Il végétait, et l'horreur de cette obscurité le bouleversait ; nourrissant en son sang cette âcreté qui s'est plus tard déversée sur la société comme un mordant corrosif, il se sentait une force non commune et il était enragé qu'on ne la vît pas.

A force de se remuer, de compulser, de retourner les contradictions, il avait bien découvert une veine : l'attaque de la société par la ruine de la propriété lui avait paru une idée piquante ; il avait pensé que s'il enfonçait la pointe de son scalpel de ce côté-là, elle *tressauterait* en jetant un cri. Ayant lu dans le girondin Brissot la fameuse formule : *la propriété, c'est le vol !* il l'avait prise et développée dans un gros volume. Mais, cette fois encore, il s'engagea dans des expositions scientifiques et des dissertations à perte de vue. Comment vouliez-vous que la société s'effrayât d'un livre qui avait pour titre : *Qu'est-ce que la propriété ? ou recherches sur le principe du droit et du gouvernement, où l'on démontre par les principes du droit et de l'économie politique et par la détermination rigoureuse de l'idée de justice que la propriété, etc.* ? Elle s'endormit d'ennui dès le commencement. Il n'y eut que l'Académie de Besançon qui se fâcha : deux ou trois hommes solides, qui allèrent jusqu'au bout du volume, entrevirent la portée de sa théorie, et la dénoncèrent aux tribunaux. Il parut devant la Cour d'assises ; mais quand il eut expliqué en termes obscurs comment il entendait les rapports du travail et de la propriété, du capital et du crédit, les jurés se regardèrent entre eux, ils n'y entendaient rien du tout ; ils crurent que c'était une dispute de savants, et le renvoyèrent absous.

Il fallait un coup violent pour dégager les nuages qui l'enveloppaient ; la tempête de Février, qui emporta tant de célébrités dans l'oubli, le poussa au premier plan, et il apparut avec toute sa force brutale.

Il fonda un journal, il fut élu représentant à l'Assemblée nationale. Encore incertain, sans idée précise sur l'avenir, il se garda bien de rien affirmer ; il se tint coi, se contentant de critiquer, et il critiquait avec une verve et une amertume incomparables. Le monde de Paris, étonné de ses violences, se demandait : Quel est ce diable d'homme que nous ne connaissions pas ? que veut-il ? quel est son système ? Que signifient ces attaques furibondes contre la propriété ? Ne vient-il pas de se déclarer l'ennemi de Dieu ? Lui, il ne répondait pas ; il continuait à maudire, à tempêter, à blasphémer. On eût dit un de ces enfants qui jettent les hauts cris pendant des heures dans leur berceau ; leur maman, inquiète, tour à tour, leur ôte leurs jouets, les leur rend, les lève, les recouche ; rien

n'y fait, ils crient toujours, et on ne sait pourquoi : ils ne peuvent s'expliquer, leur langue n'est pas déliée. Ainsi de M. Proudhon ; il se moquait des socialistes ; on lui disait : vous ne voulez pas des socialistes ! Eh bien ! à bas les socialistes ! Tenez-vous tranquille, maintenant ! Il criait : Je suis socialiste ! — A l'Assemblée, il menaçait la Providence. On lui disait : Ne parlez donc pas de la Providence, vous n'y croyez pas ! — Qu'en savez-vous ? répliquait-il. On était dérouté : il avait une Providence, un Dieu à lui, qui n'étaient ni le Dieu, ni la Providence de tout le monde, et il ne disait pas lesquels. En un mot, il se cherchait. Dans son orgueil entêté, il ne voulait être à la suite de personne, et il n'était pas encore lui.

C'est nous, c'est le peuple, qui lui avons appris à parler, qui lui avons donné ce mot qu'il poursuivait : des mots qui vont si loin n'appartiennent jamais à personne, ils sortent de la foule.

Depuis longtemps la foule s'était sentie frappée dans le respect : quand la révolution de 1848 arriva, elle le crut mort en tous les cœurs. Prise alors d'un désespoir qui ne se connaissait pas, elle allait et venait, battant çà et là les murailles, trébuchant comme un homme ivre, répétant toujours le même mot : « *Il n'y a plus d'autorité ! il n'y a plus d'autorité possible en France !* » Ce mot, un Anglais, Goldwin, l'avait bien dit un jour à Proudhon, mais il n'en avait pas été frappé. Devenu un cri universel, de ses oreilles ce mot passa dans son intelligence, il le répéta en le traduisant dans sa langue, il cria : plus d'autorité ! plus de gouvernement ! l'*an-archie !* Il se fit comprendre alors : avec ce mot, comme Champollion quand il eut trouvé la clé de ses hiéroglyphes, le reste était facile. Il se mit à expliquer tour à tour toutes les parties d'un système, il les énuméra, les dévoila, les lia l'une à l'autre, il tissa une trame complète ; bien plus, il compta pour un écrivain ; il allait en avant avec une verve, une logique, une assurance, que rien n'arrêtait : on lui trouvait beaucoup de talent.

Il avait développé sa théorie dans ses discours, ses articles, ses brochures. Au mois de juillet 1848, quand il proposa son fameux impôt du tiers sur le revenu, on vit les hommes les plus éminents par l'intelligence chercher, de bonne foi, ce qu'il prétendait, sans y rien entendre. Il avait jeté en avant cette idée extrême, sans antécédent, sans préparation, tout à coup : c'était comme si, vous saisissant dans votre sommeil, on vous portait au milieu de la mer, et qu'on vous dît : Il y a mille pieds au-dessous de vous. On avait sauté d'effroi en arrière :

on ne savait pas comment on était arrivé là. Mais après qu'il se fut donné, dans ses *Confessions*, la peine d'expliquer son système, principes et conséquences, on n'eut plus de prétextes pour ne pas comprendre ; il nous avait cette fois embarqués au rivage ; là, il n'y a que deux pieds d'eau, dix un peu plus loin, puis cent, et ainsi de suite. Eh bien ! ce rivage est connu, la mer où il porte est le matérialisme, rien de plus, rien de moins ; seulement, pilote plus hardi que les autres, lui il va jusqu'aux glaces immobiles du pôle.

Voici, en peu de lignes, son raisonnement, non pas tel qu'il le présente, mais tel qu'il lui est venu à l'esprit. On verra plus loin qu'il n'a posé les principes au commencement qu'après coup, pour se justifier.

Ainsi que tous les sophistes, il part de faits qu'il ne prouve pas :

La société, dit-il, a deux époques : le passé et l'avenir ; l'avenir est le complément du passé.

Les idées qui expriment le passé sont le catholicisme, la royauté, la propriété, en un mot l'autorité.

L'idée qui exprime l'avenir est la démocratie socialiste, la liberté.

Aujourd'hui, l'homme a perdu toutes ses croyances du passé : le catholicisme, la royauté, la propriété, sont morts. L'humanité ne veut plus de maître ; elle prétend à une indépendance absolue dans l'Etat, dans la religion, dans la société : l'avenir commence.

Notre devoir, à nous philosophes, est de préparer sans cesse notre avenir. Ainsi donc nous disons : plus de culte, plus de propriété, plus de gouvernement ! Progrès de l'humanité par elle-même, c'est-à-dire *anarchie !*

Or, ce n'est pas cette anarchie qui épouvante ; elle semble trop absurde et trop loin : mais quand M. Proudhon, entrant dans le détail, ajoute : Je ne veux plus de constitution ; je ne veux plus de code ; je ne veux plus d'argent comme moyen d'échange ; je ne veux plus de séparation des pouvoirs ; je ne veux plus de douanes ; je ne veux plus de ministres nommés par l'Assemblée ; je ne veux plus de ministères ; je ne veux pas que le gouvernement essaie une seule réforme ; je ne veux pas que l'Etat exécute quoi que ce soit ; je veux la révolution en permanence ! — Lorsqu'il dit encore : Ledru-Rollin, qui voulait agir comme chef de l'Etat, était un réactionnaire ; Louis Blanc est systématiquement contre-révolutionnaire. Et moi-même, quand je voulais empêcher Louis-Napoléon d'être réactionnaire, à force de l'accuser d'être réactionnaire, j'étais réactionnaire ! — Lorsqu'il exprime une à une toutes ces consé-

quences, à mesure qu'il les découvre, le monde s'épouvante : où prétend-il nous conduire ? Quoi ! plus de ministères ! plus de codes ! plus de douanes ! Grand Dieu ! qu'allons-nous devenir ? Quelques-uns disent : c'est un forcené ! d'autres : c'est un fou ! Ce qui effraie le plus les hommes, ce sont les demi-conséquences.

Il n'est ni fou ni forcené : il a prévu l'objection : « Qu'on soit convaincu, a-t-il écrit, qu'il n'y a dans mon fait ni folie ni fureur ! » Il a raison : puisqu'il vous a conduits au milieu des glaces, il dit aux matelots : Jusqu'ici vous vous êtes servis de voiles, de mâts et de gouvernail ; il n'est plus besoin de voiles, de gouvernail et de mâts ! Abattez-moi tout cela ! Et quelques-uns persistant : Vous êtes des imbéciles et des niais ! vous devez voir que les voiles ne servent à rien ! Et si lui-même, un moment poussé par l'habitude, met la main au gouvernail, il se retire aussitôt, en s'écriant : « Je leur ressemble ; je suis un sot ! »

Il est très-logique, très-compréhensible ; il n'y a rien que de conséquent dans ce qu'il demande ; les plus exagérées de ces critiques sont vraies ; sa théorie est la théorie démocratique la plus complète, la mieux suivie ; elle n'oublie rien dans la destruction comme le réseau féodal rien dans la construction ; en raisonnant ainsi, il est le radical par excellence, le vrai, le seul démocrate ; en se moquant de ces prétendus révolutionnaires qui hésitent et s'arrêtent, le seul qui ait du bon sens.

Ce n'est donc pas dans le détail qu'il peut être attaqué et expliqué ; c'est sur son nouveau terrain, et parmi ces glaces où il est arrivé et où il prétend s'avancer.

Après avoir proclamé l'anarchie, il sentit qu'il lui manquait quelque chose ; il avait livré l'homme à lui-même, mais il ne lui avait donné aucune force nouvelle ; il lui accordait une liberté illimitée, mais sans lui mettre en main un appui, un bâton ferré pour marcher sur la glace : l'humanité n'allait-elle pas tomber dès les premiers pas sur ses genoux ? C'est dans cet embarras qu'il rencontra l'Allemand Fauerbach, qui l'initia aux idées modernes : l'homme, lui dit Fauerbach, est roi ! l'homme est Dieu ! il n'a qu'à aller fermement droit devant lui, il ne tombera pas ! Mais Dieu lui-même ? dit Proudhon, qui doutait encore. L'Allemand se moqua de ce disciple timide et lui expliqua comme quoi il n'y a pas de Dieu. Les yeux de Proudhon furent ouverts ; la puissance qui devait soutenir l'homme était trouvée, il reprit son livre, et il écrivit à la première page cette définition de Dieu : « Dieu est la force universelle pénétrée d'intelligence, qui produit, par une information infinie d'elle-

même, les êtres de tous les règnes, depuis le fluide impondérable jusqu'à l'homme, et qui dans l'homme seul parvient à se connaître, et à dire : moi ! » En deux mots, Dieu, c'est l'homme !

De là, revenant sur ses pas, il déduisit très-raisonnablement ses autres principes. L'homme est Dieu, donc tous les hommes sont égaux ; tous les hommes sont libres ; l'ordre résulte de la libre action de tous ; la société se gouverne par elle-même, ou plutôt elle est ingouvernable ; plus de partis, plus d'autorité, liberté absolue de l'homme, *anarchie!* Il revint, ainsi, par un autre chemin, à sa conclusion.

Voilà, en réalité, comment il est arrivé à la négation de Dieu et à la divinisation de l'homme ; il n'est point parti de cette affirmation par conviction, et tout d'abord, *à priori*, comme on dit dans l'école ; il ne l'a imaginée que pour sanctionner son système, *à posteriori.*

La preuve même en est dans ses propres propositions : tout inventeur est complet ; vraie ou fausse, son idée, comme une lave de fonte ardente, coule de son âme et moule son système en bronze ; il ne se dément pas, on peut l'avoir en abomination, mais on peut l'estimer en le plaignant.

De celui-là, au contraire, nulle source haute et profonde, nul principe altier d'où jaillit son erreur. C'est un voyageur qui s'est lancé sur une route qu'il n'a pas choisie ; aussi, à peine a-t-il fait quelques pas, il se trouble, il hésite, il se jette tantôt dans un sentier de droite, tantôt dans un sentier de gauche ; on l'interroge, il se contredit, il donne des explications opposées ; il affirme et il nie ; il n'a rien d'assuré que son instabilité.

Ainsi se choquent et s'entredétruisent ses opinions sur les questions principales : il n'en est pas une où il se soit tenu inébranlable et semblable à lui-même.

DIEU d'abord.

Prêt à partir, il lui faut un but : Qu'est-ce que Dieu ? se demande-t-il. Dieu, c'est l'homme ; c'est là le panthéisme Hegelien, humanitaire, le grand chemin : tout à coup, il se trouble, il a des doutes ; après tout, « il y a entre l'homme et Dieu une opposition constante et nécessaire ; Dieu est l'infini, l'humanité est le fini. » Le voilà dans le sentier de droite ; il y a un Dieu ! mais il s'avance un peu : la confiance lui revient : « En dernière analyse, s'écrie-t-il, Dieu est une entité chimérique. » Le voici dans le sentier de gauche ; il n'y a plus de Dieu ! Il revient alors à son système : « Dieu est l'égoïsme parfait, la solitude absolue, incompréhensible, ineffable, et pourtant nécessaire. » Cependant,

sur sa route, il a l'idée de fonder une banque du peuple; il est bon, se dit-il, de prendre le sentier de droite, de croire à Dieu; il met donc la main sur l'Evangile, et avec la plus grande solennité : « Je jure devant Dieu et devant les hommes, sur l'Evangile et la Constitution ! » Mais la banque du peuple s'écroule, il bondit, il s'emporte, il se rejette dans le sentier de gauche, il maudit Dieu : « Dieu, c'est le mal !... sans être athée, je cesse d'adorer Dieu ! » — Il se passera fort que vous l'adoriez ! lui riposte un passant, comme Alceste au faiseur de sonnets : cette fois le sophiste ne sait que répondre. — Peut-être ! s'écrie-t-il, debout au milieu du chemin, et il reste là, ne sachant s'il lui faut ou non avancer. Il ignore encore s'il doit reconnaître un Dieu.

La Providence. — M. Proudhon se met à la tête de la société et lui crie : Suivez-moi ! et n'attendez rien de « cette Providence que je nie, que je récuse ! » Voilà qui est fait, se disent les bonnes gens, nous sommes forts, la Providence ne s'occupe plus de nous ! En avant ! — Non ! non ! arrêtez ! « Laissez faire la Providence, jamais elle ne fut en meilleure voie ! Le monde ne va plus qu'à la garde de Dieu ! » — Comment, vous réintégrez la Providence dans le gouvernement du monde ! mais nous croyions... — Je vais vous le prouver : « Voyez le roi Louis-Philippe ! la Providence divine et la Providence humaine se retrouvent d'accord... La Providence nous avait donné de toute éternité le précepte de la corruption... et Louis-Philippe, instrument de la Providence, en faisant un pacte avec l'enfer pour la damnation de son pays, reste sans reproche devant Dieu et devant les hommes. Est-ce clair? » La société ne comprend pas grand'chose à ce galimatias, cependant elle hoche la tête et se remet en marche : la Providence nous mènera comme avant, se dit-elle. — Vous êtes des imbéciles, s'écrie M. Proudhon, « la Providence est incapable de nous mener désormais plus loin : à l'homme de prendre sur le char des destinées la place de Dieu ! » — Eh bien ! puisqu'il en est ainsi maintenant, nous allons nous conduire nous-mêmes, nous nous chargeons de nous faire un bel avenir. — Là-dessus M. Proudhon regarde la société d'un air de pitié et sourit de son illusion : vous ne pouvez vous passer de la Providence et de Dieu ! « L'humanité accomplit sans conscience, lentement, avec inquiétude et embarras, le décret de la raison éternelle ! » Vous ne ferez rien du tout ! — La société ne sachant plus à qui entendre, reste, comme M. Proudhon, sur le grand chemin, doutant s'il lui faut croire ou non en la Providence.

La Religion. — Un homme d'Etat va trouver M. Proudhon dans son

cabinet et le consulte sur ce qu'il doit faire de la religion : M. Proudhon ouvre gravement ses livres ainsi qu'un docteur, et répond d'un ton dogmatique : « La religion est chose organique comme le mariage... J'appelle organique ce qui fait la constitution intime, séculaire, de la société, supérieurement à tout système politique, à toute constitution de l'Etat. » — Fort bien, mais c'est peut-être la religion vague, humanitaire, que vous entendez, et non pas le culte, le culte catholique, par exemple ? — C'est le culte ! « le culte était organique en 1789, et si l'on peut prédire l'extinction prochaine du catholicisme, on n'est point autorisé à l'abroger. » — Vous avez raison, dit l'homme d'Etat, et je vais prendre la religion sous ma protection : on n'y touchera pas ! — Comment donc ! s'écrie M. Proudhon en colère, mais « toute religion positive est une idolâtrie, et elle doit être abolie ! » — Vous parlez comme Voltaire, répond l'autre, plus de religion ! écrasons l'infâme ! — Un instant ! il faut faire attention : « Le catholicisme, expression la plus haute et la plus complète du sentiment religieux, ne se peut totalement anéantir... Qui fait que vous défendez la propriété ? Quel principe supérieur à la propriété vous la rend si précieuse, serait-ce point la religion ? Peut-être ! » — M. Proudhon ferme là son livre, et l'homme d'Etat s'en va, cherchant s'il doit ou non abattre la religion.

Le Gouvernement. — Cette fois, on discute la forme du gouvernement, M. Proudhon écoute chaque parti disserter et se moque de tous : « A quoi bon s'occuper de ces questions oiseuses ? Désormais il n'y aura plus d'autorité, ni temporelle, ni spirituelle, ni révolutionnaire, ni légitime. » Les partis ouvrent de grands yeux : les socialistes acclament la liberté illimitée : Détruisons tout ! vive l'anarchie ! Vous vous trompez, reprend le philosophe, il y aura toujours un gouvernement : « Le gouvernement, image visible de l'unité politique, ne se peut totalement anéantir. » — Il est très-vrai que nous ne pouvons vivre sans être gouvernés, disent les partis ; unissons-nous et nommons un chef : Louis-Napoléon Bonaparte est élu. — Savez-vous ce que vous venez de faire ? leur crie alors M. Proudhon : « Vous avez élu Bonaparte, parce que vous ne voulez plus de gouvernement : il n'y a plus de gouvernement possible, il n'y en aura jamais ! Le plus digne de présider la République sera celui qui saura rendre son successeur inutile. Le gouvernement n'exprimant rien n'est rien ! » — Au fait, c'était peut-être le fond de notre pensée : Qu'avons-nous besoin de gouvernement ? Nous pouvons bien nous en passer ! — Vous ne vous en passerez jamais ! « Les pre-

miers hommes se dirent : Constituons au milieu de nous une autorité qui nous surveille et nous gouverne... C'est ainsi que vous, paysans, vous l'entendiez au 10 décembre, quand vous donniez vos suffrages à Louis Bonaparte ! » Les paysans se grattent l'oreille et se demandent s'ils ont élu le président pour être gouvernés ou non gouvernés.

La France. — La patrie est menacée dans son avenir ; on a prononcé le mot de décadence ; il a été entendu, ce mot terrible : *Elle s'en va, la France !* L'inquiétude dévore les esprits. Tout à coup, à travers les barreaux d'une prison où M. Proudhon s'est laissé mettre, s'élève une hymne, comme un chant d'enthousiasme : « La France a été donnée en exemple aux nations ; elle est toujours reine du monde ! » Il nous faut peu de chose, à nous Français, pour nous relever. Nous redressons la tête avec fierté ; nous allons repartir d'un pied ferme et vaillant : « Ah ! reprend la voix d'un ton piteux ; il n'y a pas lieu d'être si fiers : il n'y a plus, à l'heure qu'il est, de partis en France ; il ne reste plus qu'une coalition de bourgeois ruinés contre une coalition de prolétaires mourant de faim. »— La désolation recommence ; chacun se regarde avec stupeur. Mais M. Proudhon fait un tour dans sa prison et reparaît aux barreaux d'un air inspiré : « Non ! courage, ô mon âme ! la France n'est pas perdue ! Les puissances de l'humanité palpitent sous ce cadavre ! Elle va renaître de ses cendres ! » — En êtes-vous bien sûr, M. Proudhon ? s'écrient prolétaires et bourgeois, en sentant le sang battre plus vite dans leurs veines.— « Hélas ! je le disais tout à l'heure à mon ami Villegardelle, la société est malade d'un mal qui tuera le médecin... Souffrir n'est rien, pour le médecin, lorsque le malade guérit ; mais guérira-t-elle ? Dans l'incertitude du succès, j'aimerais autant courir la campagne que rester en prison. » — Quoi donc ! se disent tout bas l'un à l'autre les auditeurs, sommes-nous si malades ! — Malades ! tonne alors le philosophe, vous êtes morts La France, qu'on y regarde de près, elle est épuisée, finie ! La vie s'est retirée d'elle !... On dirait déjà la fermentation vermineuse du cadavre !... La France est morte ! *Consummatum est !* » Le médecin se retire au fond de son cachot, et la France, couchée sur le sol, ignore si ce qu'elle sent en elle-même est la vie ou le néant [1].

[1] Il est inutile de dire que toutes les citations comprises entre des guillemets sont textuellement empruntées aux livres de M. Proudhon, notamment les *Confessions* et le *Système des Contradictions économiques*.

Ainsi il parle sur toute question, et sur la *propriété*, que là il définit le *vol*, et dont il dit ici : « La propriété ajoute à l'être humain, l'élève en force et en dignité. » Et sur le *socialisme*, qui « va devenir l'état normal, légal de la propriété, » et que plus loin il stigmatise énergiquement : « Comme homme de réalisation et de progrès, je répudie de toutes mes forces le socialisme, vide d'idées, impuissant, immoral, propre seulement à faire des dupes et des escrocs. » Et sur le *peuple*, « qui doit tout faire, qui doit être tout, » et qui cependant en est incapable, parce que « nous avons été si bien monarchisés que nous ne concevons plus la possibilité d'être libres. » Le peuple, d'ailleurs, dont il dit ironiquement : « Qui a fait 1830 ? Le peuple. Oui, comme les soldats de Bonaparte avaient fait Marengo. »

Il se soucie bien du peuple, en effet ! Pauvres gens, qui croyez que M. Proudhon pense à vous, écrit pour vous, franchement, comprenez-vous ses longs articles et ses gros livres ? Pourriez-vous m'expliquer quelques-uns des mots dont il se complaît à vous étourdir ? Me dire, par exemple, ce que c'est que l'*ataraxie intellectuelle ?* Savez-vous quand une société est *autonome ?* comment on fait la *deutérose d'une révolution ?* Avez-vous jamais su que la conscience est une *phantasmasie de mystères ?* A-t-on jamais discuté entre vous la *démocratie inéluctable ?* Avez-vous étudié l'*exégèse ?* Connaissez-vous la différence du *noumène et du phénomène ?* Et, enfin, si la loi du doctrinaire est éminemment *subjective*, ignorez-vous que *le socialisme conçoit l'ordre social comme le résultat d'une science objective ?*

Voltaire, au moins, qu'on appelait un aristocrate, et qui l'était, quand il voulait faire pénétrer ses idées dans les masses, ne s'exprimait point en termes philosophiques et ennuyeux : à l'entendre parler théologie, philosophie, politique, un paysan l'eût tout de suite compris. Mais M. Proudhon, savez-vous pourquoi, bonnes gens, il ne se sert pas de mots aussi clairs avec vous ? C'est que le suffrage qu'il recherche, ce n'est pas le vôtre, mais celui des hommes instruits et des savants ! Il veut que parmi les esprits les plus distingués on se dise : *Personne n'a une dialectique aussi serrée que ce Proudhon ; il n'y a point de meilleur logicien !* Il faut pour le suivre une tension sérieuse ; sa phrase est une vitre épaisse : tous les yeux ne peuvent voir à travers. Celui qu'il veut contenter c'est lui ; la révolution qu'il poursuit, c'est la révolution de l'opinion publique par lui ; celui dont il veut qu'on s'occupe, c'est lui !

Dans le conte d'un homme d'esprit de l'antiquité, Lucien[1], quelqu'un dit à Pythagore descendu au royaume des ombres : « Mais, enfin, pourquoi aviez-vous défendu aux hommes de manger de la viande et des fèves? Est-ce que vous trouvez que la viande et les fèves soient de mauvaises choses? — Nullement, répond Pythagore, qui, étant mort, n'a plus intérêt à mentir; mais, si je n'avais défendu que ce que tout le monde trouve mauvais, personne n'eût pris attention à moi, et je n'aurais pas eu un disciple; tandis qu'en imposant un précepte extraordinaire, j'ai frappé la foule d'étonnement; on a cru qu'il y avait quelque raison là-dessous que je savais seul. On m'a discuté, applaudi, critiqué, j'ai eu des sectaires, des envieux, et une grande réputation; c'est ce que je cherchais! »

Ainsi de M. Proudhon; il ne croit pas un mot de ce qu'il dit; il s'est décélé lui-même, en expliquant le rôle de Law : « Nous ne saurions admettre, dit-il, que Law se soit fait illusion sur la valeur de ses actions du Mississipi. Il se décida à tenter l'inconnu, quitte à bouleverser un empire, pour une expérience métaphysique, et à se retirer après, chargé de l'exécration de tous... Ce que j'admire le plus en lui, ce qui fait de Law, à mes yeux, un personnage vraiment historique, une figure idéale, c'est qu'il ait cru qu'une telle expérience valait la peine d'être faite, et qu'il n'hésita pas[2]. »

M. Proudhon fait sur nous la même épreuve que le financier écossais. Esprit isolé et orgueilleux, au commencement de ses études, il avait vu que le principe démocratique, en posant l'indépendance absolue de l'homme, devait aller plus loin; rester au point où les autres se tenaient ne lui eût donné ni réputation, ni influence; il s'est mis à renverser tout ce qui ressortait du principe; à un certain moment, après avoir détruit le signe de l'échange, l'argent, par exemple, et conclu à l'échange pur et simple entre les hommes, là, avant ou après, son esprit dut se révolter, il sentit très-bien que dans une société civilisée l'échange est impossible : la raison disait non! son orgueil cria oui! Pour être logique, pensa-t-il, il faut aller jusqu'au bout; les autres reculent, moi j'avancerai, je dirai ce que personne n'ose avouer; on sera épouvanté, je serai remarqué, je compterai dans le monde, je serai un chef!

Et il s'écria : La propriété est un *vol!* Dieu est le *mal!* la forme de la société est *l'anarchie!*

[1] Le Coq.
[2] *Contradictions économiques*, t. II.

Une fois ces grands mots trouvés, son cœur se gonfla d'aise, ses tempes battirent d'orgueil ; comme Archimède il sauta hors de son bain, et s'élança dans la rue en criant : je l'ai trouvé !

Un astronome illustre, un homme qui, par les études et les veilles de toute sa vie, a découvert et expliqué le système entier des lois célestes, Képler, au moment de commencer sa démonstration immortelle, lui aussi, eut un tressaillement d'orgueil : « Le sort en est jeté, s'écria-t-il, j'écris mon livre, on le lira dans l'âge présent ou dans la postérité, que m'importe? Il pourra attendre son lecteur ; Dieu n'a-t-il pas attendu six mille ans un contemplateur de ses œuvres? » Certes, il y a là je ne sais quel sentiment superbe mêlé à la tristesse; mais, du moins, celui qui parlait ainsi en avait presque acquis le droit, il était sûr de posséder la vérité; ses recherches finies, il s'était arrêté ; sa découverte était si belle, une si grande joie emplissait son âme, que la peur le prit d'être dupe de son imagination sublime. Il douta : ayons vingt-quatre heures de bonheur, se dit-il, pour jouir de cette illusion ! Il passa la nuit; le lendemain il fit la preuve, ses lois étaient justes !

Voilà le vrai grand homme ! mais M. Proudhon, il n'a garde de douter, il n'a pas, il ne peut avoir la certitude mathématique de ses propositions; Dieu a gardé pour soi le secret des lois du gouvernement du monde. M. Proudhon a écrit : « La propriété c'est le vol ! Il ne se dit pas, ajoute-t-il, une seule parole en mille ans comme celle-ci ; c'est là ma richesse, et je l'estime plus que les millions de Rotschild ! » et marchant à grand pas, agitant sa plume du journal *le Peuple*, il arpente la terre ! « En une campagne j'ai vaincu la papauté et le gouvernement ! la domination temporelle et spirituelle !... l'opinion tourne à vue d'œil... on dirait que le gouvernement obéit à *la Voix du Peuple !...* mon idée est immortelle ! *Vivo in æternum !* »

Holà ! M. Proudhon ! arrêtez un peu qu'on vous regarde !... Est-ce que je ne vous connais pas? J'ai entendu vos rodomontades quelque part. Eh ! parbleu ! oui, c'est bien vous ; vous êtes le capitaine gascon des vieilles comédies, le *capitan* de *Cyrano*, le *matamore* du grand Corneille ! Un instant, mon ami, restez sur la scène ; encore un mot : « Je suis l'homme-terreur ! » C'est bien cela : voilà le MATAMORE [1]

. . . . Mon nom effroyable
Met le Grand-Turc en fuite et fait trembler le diable.

[1] *L'Illusion comique.*

Le seul bruit de mon nom renverse les murailles,
Défait les escadrons et gagne les batailles !

Continuons :

PROUDHON.

« Je suis résolu à faire de la fascination. »

MATAMORE.

D'un souffle je réduits leurs projets en fumée ;
Je vais t'assassiner d'un seul de mes regards.

PROUDHON.

« Le socialisme a les yeux sur le capital. »

MATAMORE.

Il est vrai que je rêve et ne saurais résoudre
Lequel je dois des deux le premier mettre en poudre,
Du grand sophi de Perse, ou bien du grand Mogol.

PROUDHON.

« Le socialisme vous écrase !... Prenez garde ! »

MATAMORE.

Je te laisse le choix de trois ou quatre morts.
Je vais, d'un coup de poing, te briser comme verre,
Ou t'enfoncer tout vif au centre de la terre,
Ou te fendre en dix parts d'un seul coup de revers,
Ou te jeter si haut au-dessus des éclairs,
Que tu sois dévoré des feux élémentaires ;
Choisis donc promptement et pense à tes affaires.

Cette fois, la société à qui Proudhon s'adresse, fatiguée de ses fanfaronades, vient droit à lui, et le faisant reculer, les yeux dans les yeux : Savez-vous, monsieur le drôle, lui dit-elle, que vous n'êtes qu'un sot, un impertinent et un faquin ?

. . . . Vous-même, choisissez
De fuir en diligence ou bien d'être battu !

Proudhon veut encore essayer de regimber :

« Avertissez votre chef, dit-il d'un ton fier, ou vous êtes perdu ! »

Mais comme pour Matamore, qui criait aussi :

Si je laisse une fois échapper ma colère !

Menace à laquelle Clindor se contente de répliquer, en se tournant vers la servante :

> Lise, fais-moi sortir les valets de mon père.

La société appelle ses gendarmes, saisit M. Proudhon au collet, et le fourre en prison : Matamore s'esquive, Proudhon s'y laisse mettre. Il n'y a de différence que dans le dénouement.

Et ce n'est pas seulement en paroles qu'il double le capitaine gascon, mais dans ses actes : à l'entendre, il détruit, il organise ; en réalité il ne renverse rien, il ne construit rien. « Dans quelques jours, s'écrie-il (octobre 1848), l'Assemblée rejettera la présidence. » L'Assemblée vote, et accepte la présidence. Il n'en est point ébranlé : « Il n'y a plus d'autorité possible, le peuple ne veut plus être gouverné. » Le peuple, le lendemain, élit Louis-Napoléon Bonaparte. « Le peuple commence à comprendre que la circulation des valeurs doit s'opérer sans rétribution ; plus d'argent !... l'échange ! la Banque du peuple ! » La Banque du peuple s'ouvre, et le peuple ne verse pas 20,000 francs dans sa caisse !

Maintenant qu'il est reconnu, qu'on lui a ôté sa flamberge qui lui battait les talons, son feutre à grande plume, ses longs éperons et ses moustaches en croc, est-il besoin de le discuter ? et n'a-t-on pas le droit de conclure et de le juger ?

Il ne fut jamais orateur : il procédait par déductions, avec cette phrase terne, obscure, hésitante dont il tire vanité ; il était lourd et ennuyeux. On l'écoutait quelques instants par curiosité, bientôt on était agacé comme d'une musique dont on ne saisit pas l'ensemble ; il faisait mal aux nerfs, il irritait ; on devenait distrait et l'on causait. Les bras raidis, serrant le bord de la tribune fortement de ses mains crispées, il secouait les syllogismes hors de lui comme d'un sac ; ses périodes tombaient d'entre ses dents, saccadées, une à une, et à la fin de chacune il l'appuyait d'un coup de poing ; puis, quand il avait lancé quelque monstruosité préparée, il s'arrêtait, la tête haute, immobile, le regard fixe ; il attendait l'effet. Il ne visait qu'à un but, étonner par la force de sa dialectique ; devant le tribunal révolutionnaire il eût essayé de démontrer qu'il raisonnait bien ; sur l'échafaud, il n'eut pas désespéré de le prouver.

Dans ses livres, même recherche de l'effet, mais aussi même impuissance à toucher le but : il n'a aucune des qualités des grands écrivains, ni le bon sens clair et profond, ni l'image brillante, ni la hauteur de

vues, ni l'enthousiasme qui soulève et entraîne. Nature primitive à la fois et cultivée, il est, comme le peuple, sève et connaissances acquises, ignorance et aspirations, le tout mêlé : il n'a pas digéré, il dit trop longuement ; il a le mal de notre époque, et il l'exprime par son abondance. Ses livres sont écrits comme des pamphlets, avec les ressources et la passion des feuilles quotidiennes ; le journaliste s'y révèle.

Sa principale force est dans la critique ; ce qu'il sait le mieux, c'est censurer et fouetter avec une verve âcre et méchante. Il n'émeut pas par les généreux sentiments, comme l'homme supérieur qui pressent et poursuit la vérité immortelle, émanation de la divinité : il a l'instinct haineux de son impuissance. Il est un sommet des choses éternelles que les esprits d'un vol trop court ne peuvent atteindre d'un coup d'aile. Oiseaux des ténèbres, le soir ils sortent de leur trou et rasent lourdement la terre au milieu des ombres, emplissant l'air de leurs cris rauques et sinistres. Enfermés le jour dans leur arbre solitaire, ils maudissent le soleil immobile qui du haut des cieux brûle leur paupière. Lui, il ne voit que ce qui est près de lui et ce qu'il considère dans le moment. « Il maudit la société parce qu'il ne la comprend pas[1]. »

Il n'a rien deviné, il ne va pas à la fin des choses, il se tient au milieu, se contentant de montrer les contradictions des événements et des hommes. Dans la Révolution de 1789, il n'a vu qu'*un dégagement de capitaux, une loi agraire*. « Le but réel et avoué de la Révolution, dit-il, ne fut et ne pouvait être que cela. » — « C'est en étudiant, ajoute-t-il[2], les divers problèmes auxquels donne lieu le crédit qu'on achève de se convaincre que la vérité philosophique de l'histoire est dans le développement des phases économiques, et qu'on voit la constitution de la valeur apparaître décidément comme le pivot de la civilisation et le problème de l'humanité. » L'économie politique n'est pas pour lui un détail, un moyen : elle est un but.

Pourtant il est utile ; nul homme n'agit sans servir à la fin marquée dès l'éternité. Personne n'a travaillé plus efficacement, à notre époque, comme instrument de la Providence. Ce principe de l'indépendance absolue de la raison, ainsi qu'un cheval indocile, il l'a forcé à marcher sous lui et l'a mené jusqu'au bout de la terre. Les socialistes, ses maîtres, ne voulant pas tuer entièrement la société, prétendent le retenir ; il les regarde en face d'un air terrible, et il leur demande de quel droit. En

[1] Lamartine, *Politique rationnelle*.
[2] *Contradictions économiques*.

vain, irrités des sarcasmes de son ironie amère, menacent-ils, ainsi que les rois grecs devant Troie, de fustiger jusqu'au sang, de leurs lanières de plomb, ce nouveau Thersite, il rit de leur colère; comme la mort, dans ce passage de Bossuet, qui pousse l'homme toujours devant elle, il les presse, il les force à marcher; seul il n'a pas peur. La foule lui rend justice; ainsi que le voyageur lève les yeux vers le pic le plus élevé, c'est lui qu'elle regarde et dont elle sait le mieux le nom. Cette société, qu'on lui a livrée par la tête, il l'a saisie, et, anatomiste infatigable, il l'a disséquée dans toutes ses parties; ruineur insatiable, il a horreur de tout ce qui a une forme, une ligne arrêtée; de temps en temps il s'aperçoit qu'il a oublié quelques parcelles; il les reprend, les broie et les anéantit. Prométhée demandait le feu du ciel pour animer la statue œuvre de ses mains; lui, il éteint le feu vivant. Ces morceaux dépecés, c'est là son monde; il les contemple sur le sol, qu'ils jonchent, et il dit : Voilà la société de l'avenir!

Ainsi, il a prononcé le dernier mot : le monde ne peut s'y tromper; il faut choisir : ou le suivre, ou revenir à l'ancien principe de l'obéissance et du devoir. Après deux volumes sur les contradictions sociales, il s'écrie : « Quoi donc! l'homme est-il condamné à tant de misère? » Il ne comprend pas encore le but. Le but, et on le sent plus fortement en le lisant, la religion seule l'a découvert. En rangeant Jésus-Christ au nombre des grands hommes, le sophiste n'a rien expliqué; chrétien, il eût eu le mot de l'énigme : la chute de l'homme à l'origine, le Christ venu pour le racheter, la vie de l'homme dans le christianisme pour revenir à Dieu, voilà la vérité.

Eugène LOUDUN.

FOI ET PATRIE[1]

POÉSIES

PAR M. JULES DE FRANCHEVILLE.

Cette formidable année 1850, qui, dit-on, nous promet tant d'orages, commence par un printemps bien fécond. Les vers y naissent comme aux plus beaux jours, et la poésie s'y épanouit avec l'insouciance de ces plantes qui donnent leurs parfums le soir sans s'occuper du lendemain. Voici encore un aimable livre : le souffle d'une inspiration sincère en remue toutes les feuilles. Tandis que la foule des poëtes intimes s'épuise à imiter l'inimitable mélancolie des *Méditations*, tandis qu'ils fatiguent nos oreilles d'une plainte où il y a plus d'égoïsme que d'amour, nous trouvons un auteur qui ne parle point de lui, qui s'oublie pour faire vivre ses héros dans une suite de petites épopées, qui sous ces figures et ces récits s'applique à personnifier, à célébrer deux choses immortelles, éternellement inspiratrices, la Foi et la Patrie.

Le nom de M. de Francheville n'est pas inconnu des lecteurs du *Correspondant*. Il comptait dans ce groupe d'étudiants obscurs mais résolus, peu nombreux mais unis, qui, de 1833 à 1836, vouèrent au service de la foi l'ardeur, la verve et l'heureuse imprudence de leurs jeunes années. Depuis lors combien de vocations littéraires se sont éteintes, les unes par la mort, les autres par les angoisses de la pauvreté, plusieurs par les distractions d'une grande fortune ! M. de Francheville a eu le mérite de ne pas jeter au vent ce feu sacré de la jeunesse, de le recueillir au contraire dans ses poëmes, comme dans un vase curieusement ciselé. Là une même pensée religieuse les échauffe, et, comme le

[1] Paris, Michel Lévy, rue Vivienne, 1.

veut l'auteur, ce ne sont à vrai dire que les chants détachés d'un poëme unique où l'on se propose de peindre quelques-uns des effets de la foi, transfigurant l'âme et le monde.

Ainsi *la Rose de Saint-Jacques* met en scène un jeune prêtre breton qui vit de deux amours, celui du bien et celui du beau ; qui a deux joies, assister sous la menace de la Terreur les chrétiens dispersés, et admirer dans un pieux ravissement la rosace de son église ; qui meurt enfin quand il n'a plus de danger à courir ni de vitraux à contempler. Car la paix est rendue aux autels, le sanctuaire de Saint-Jacques s'est rouvert à la foule, mais les cloches imprudemment ébranlées ont entraîné la voûte et la rose qui y découpait son feuillage. Et pendant que la foule demande son prêtre, lui, déjà glacé par la mort,

Il semblait en extase, et son front sans couleur
Avait d'un lys penché la grâce et la pâleur...
Son corps s'était usé pour le salut des âmes.
Comme un homme, sauvant les mourants sous les lames,
Qui s'épuise au milieu d'un héroïque effort,
Et meurt auprès de ceux qu'il arrache à la mort,
Sauvant la foi divine au sein des flots errante,
Il n'avait plus au port qu'une vie expirante.
Le peuple, dont l'esprit se tourne au merveilleux,
Disait : « Au beau vitrail qui brillait en ces lieux
« Un sort mystérieux avait uni sa vie ;
« La rose en se brisant par son âme est suivie... »
Cette rose, en effet, dont il était épris
Dans le mur écroulé n'était plus qu'un débris.

Le pouvoir de la foi, qui fait les cœurs héroïques, fait aussi les sociétés fortes et clémentes. Le poëte assiste à une grande solennité militaire, la mise à l'eau du vaisseau *le Tage*. Pendant que le navire, glissant avec majesté, chasse devant lui les flots vaincus, et que les cris de la multitude saluent le nouvel hôte de l'Océan, deux voix s'entretiennent dans un langage que le poëte seul peut entendre, la voix de la Guerre et celle du Christ :

LA GUERRE.

Seigneur, à mon secours, car mon règne s'en va.
N'es-tu donc pas le Dieu qu'on nomme Jéhova,
Le glaive à deux tranchants ? De mes champs de batailles
    Je t'ai fait comme un vaste autel,
Où le sang qui ruisselle en coulant des entrailles
    Fléchit le courroux éternel...

Le ciel serait-il donc lassé de sacrifice?
Et qui donc fut assez puissant
Pour combler jusqu'au bord la coupe de justice?...

LE CHRIST.

Mon sang.

M. de Francheville n'a qu'une foi, mais il a deux patries : d'abord la grande patrie française, ensuite cette terre natale de Bretagne qui attache si fortement ses fils, et qu'on pourrait appeler le cœur même de la France, puisqu'elle en conserve le vieux sang et les vieilles vertus. Ces deux cultes ne se nuisent point : je m'en aperçois à l'accent passionné du poëte quand il chante les gloires du pays, sans distinction de parti, sans flétrir le présent pour rehausser l'éclat du passé. C'est ainsi qu'il célèbre Chateaubriand :

Le génie immortel, l'illustre précurseur
Du jour où la raison, chantant une hymne sainte,
Du temple social élargira l'enceinte
Pour embrasser la foi, sa sœur.

Et en même temps, dans son poëme de *Sainte Clotilde*, il remonte aux origines de la monarchie, et tout éclairé des lumières que la science moderne a versées sur ces siècles obscurs, c'est au berceau du pouvoir qu'il découvre le principes de la liberté.

Vous le savez : un jour, voyant fuir nos aïeux,
Maudissant son génie, et son glaive, et ses dieux,
Le Sicambre douta des destins de la France,
Quand son cœur tout à coup s'ouvrit à l'espérance...
La foi rendit la force à son sceptre brisé,
La gloire descendit sur son front baptisé;
Le roi dominateur, au bout de peu d'années,
Dénombra ses sujets du Rhin aux Pyrénées.
Mais de la vérité quand il fut convaincu,
Qui donc le fit si grand, ce roi demi-vaincu?...
C'est qu'au jour où l'erreur, si faible par nature,
Se divisait du Christ la robe sans couture,
Lui, seul roi catholique au sein du genre humain,
Clovis tenait de Dieu son sceptre surhumain.
La vérité, ce don de Clotilde à la France,
De nos destins futurs enfermait l'assurance.
Elle agrandit au sein du Sicambre vainqueur
Les éclairs de l'esprit, les battements du cœur...
Dans la Gaule, où régnait l'esclavage, c'est elle
Qui fit la liberté que l'on croit si nouvelle;

Et sans mettre le glaive aux mains de Spartacus,
De Blandine l'esclave elle prit les vertus,
Les plaça sur l'autel au sein des basiliques,
Et de ses fers brisés fit de saintes reliques !

Mais les grandeurs de la France ne font pas oublier au poëte les souvenirs du pays breton. Dans une de ses meilleures compositions, *le Reliquaire*, il s'inspire des récits de ce peuple héroïque et raconte la destinée de deux frères, de deux de ces écoliers qui allaient, le fusil au poing, le biniou à leur tête, grossir les bandes armées contre les *Bleus*. Il les représente d'abord à la veille du combat, dormant sur la bruyère, appuyés l'un sur l'autre :

Le ciel partage une existence
Entre ces deux enfants jumeaux,
Comme un arbuste qui dispense
Sa sève à deux jeunes rameaux.
Ainsi qu'une brise dépose
Deux abeilles sur une rose
Pour y puiser un miel divin,
Un seul ange sur ses deux ailes
Les prit aux rives immortelles
Pour les suspendre au même sein.

Le jour luit, le combat s'engage, la jeune troupe, décimée par les boulets, reste maîtresse du champ de bataille ; mais les deux jumeaux ont payé de leur vie la victoire de leurs compagnons. Leurs restes reposeront dans un de ces ossuaires que les paysans bretons érigent au seuil des églises ; là ils attendent l'heure où, selon la parole de l'Ecriture, « les os humiliés tressailleront. » Mais pour le poëte, les deux frères sont les représentants de cette noble race armoricaine qui semble effacée du nombre des peuples vivants, et à laquelle il promet aussi un jour de résurrection.

La Bretagne a perdu sa couronne ducale ;
Au rang des nations son nom n'est plus compté ;
Mais quand d'un peuple élu sonne l'heure fatale,
Son âme vit encor pour l'immortalité.
La mort n'est à nos yeux qu'un destin qui commence ;
Ce qui semble un tombeau n'est souvent qu'un sillon
Où de l'humanité Dieu confond la semence
Pour régénérer sa moisson.

Si l'on voit aujourd'hui les peuples en démence
Tomber en fusion sous le souffle de Dieu,
C'est qu'il veut en former cette statue immense

Qu'aperçut Daniel dans son rêve de feu.
Chaque race brisée, éclatante ou fragile,
Jettera son fragment au nouveau genre humain;
D'autres apporteront l'argent, l'or ou l'argile ;
Les Bretons fourniront l'airain.

Toutes les inspirations qui animent les vers de M. de Francheville se sont réunies pour produire le plus achevé de ses poëmes, je veux dire l'idylle bretonne et chrétienne de *Gavr'innis*. Je ne déflorerai point ce charmant récit par une ingrate analyse. Il faut bien avouer cependant qu'un sentiment plus doux y mêle son charme aux saintes ardeurs du patriotisme et de la foi. Autrement, pourquoi le jeune Guiclan, ce fils d'un athée, lui que l'eau du baptême n'a point mouillé à son berceau, habitué à ne connaître d'autre culte que celui de la nature, errant à la recherche d'une plante inconnue sur les îlots du Morbihan, pourquoi, dans une heure de rêverie, laisserait-il échapper ces vers ?

« Comme aujourd'hui le soleil brille
Sur le golfe du Morbihan !
L'onde diaphane scintille,
Le sillon que trace la quille
Luit et s'argente en long ruban.

« C'est ainsi que tu fendais l'onde,
O ma péniche ! en ce beau jour
Où j'appris l'énigme du monde
En goûtant l'ivresse profonde,
L'ivresse d'un premier amour !

« Elle avait douze ans ; sa famille,
Pour voir l'aube sur l'Océan,
Emprunta ma voile, et la quille
Berçait Blanche, la jeune fille,
Sur les lames du Morbihan.

« Oh ! sous la voile balancée,
Je contemplais avec ferveur
La vierge doucement bercée ;
Et je ne sais quelle pensée
Rendait parfois son front rêveur...

« Quand la barque mouilla dans une anse abritée,
Sur le sol attiédi d'une île inhabitée :
« O mon ami, reste avec moi,
Dit la naïve enfant de sa voix savoureuse ;
« Non, ne t'éloigne pas ; car je ne suis heureuse
« Que lorsque je suis près de toi. »

J'accompagnais ses pas sur l'île où le flot brise,
Et la rieuse enfant, vive comme la brise
Qui caressait son front si pur,
Dans sa course, en foulant les fucus de ces plages,
Chargeait ses blanches mains d'opulents coquillages
D'émail, d'or, de nacre et d'azur.

Dans l'île un instant ranimée,
Je sens mon passé refleurir.
J'y viens seul ; mais la grève aimée
D'amour encore est parfumée ;
Le flot plus calme y vient mourir.

Cet amour purifié par la douleur est la chaîne d'or qui enlacera l'âme indomptée de Guiclan et l'amènera docile aux pieds de la foi. Il retrouvera sur un écueil inhabité la chaste apparition de ses premières années ; il trouvera la jeune fille cachée dans cette solitude, après que l'échafaud a moissonné ceux qu'elle aimait et que l'incendie a dévoré le château où elle ouvrit les yeux. Mais il la trouvera croyante, vivant dans son désert de la vie des anachorètes, et soutenue par la visite du prêtre qui chaque semaine, sur sa barque furtive, va consoler les chrétientés persécutées du Morbihan. Comment Blanche refuserait-elle de dessiller les yeux du jeune infidèle ? Le prêtre autorise l'épreuve, et Guiclan, qui a juré d'étouffer sur ses lèvres toute parole passionnée, vient chaque jour, pendant un an, écouter les leçons de la vierge et chercher Dieu dans ses entretiens. Enfin, l'année s'accomplit, et le prêtre, avec l'instinct du ciel et l'expérience de la conscience humaine, a jugé le moment venu d'unir deux âmes qui se tiennent déjà par tant de nœuds. L'heure est marquée où, sur une barque flottante, loin de l'atteinte des persécuteurs, le saint sacrifice consacrera l'alliance des deux chrétiens. Blanche et Guiclan lancent leur frêle bateau, ils se dirigent vers le lieu du rendez-vous, quand tout à coup le vent s'élève, la tempête gronde, le bateau sombre ; mais une voix, celle de Blanche, se fait encore entendre, et répandant l'eau sur le front à demi submergé de Guiclan, elle dit : « Je te baptise. »

Assurément ce récit a de la nouveauté, du charme et de la grandeur. On a vu que là, comme dans les autres compositions de M. de Francheville, la poésie déborde, et que les beaux vers ne manquent pas. Je distingue ces deux mérites. Il y a un don que l'art et le travail ne remplacent jamais ; il y a un élan de la pensée, une grâce de l'imagination, une tendresse du cœur qui ne se règlent point, qui ne se définissent

point, mais qui ne peuvent se montrer sans qu'on reconnaisse que la poésie est là. M. de Francheville a ce don. Il ne méprise pas non plus le travail, qui fait les beaux vers et les écrits durables. C'est cependant de ce côté qu'une critique amie le pressera de redoubler d'efforts. Un talent si pur ne peut pas souffrir le vague du style, les négligences de langage et de versification, qui ne conviennent qu'à une pensée mal assurée d'elle-même ou trop pressée de se produire au dehors. M. de Francheville ne se donne pas souvent ces libertés, trop fréquentes chez les plus grands poëtes de ce temps-ci. Sa vocation d'écrivain chrétien lui impose des lois plus sévères ; le succès ne fait que l'engager plus étroitement à la cause sainte qu'il a voulu servir. Puissent donc ces heureux préludes nous annoncer d'autres chants ! Il est si rare de recevoir l'inspiration ; il est si juste de la recueillir avec respect, si glorieux de la fixer sous une forme impérissable et de la transmettre comme elle le mérite, puisqu'elle vient de Dieu, à l'admiration des hommes !

Nous devons à M. de Francheville une dernière louange. Parmi ceux qui de nos jours, avec la même sincérité, ont voulu servir Dieu par la parole ou par la plume, deux écoles se sont formées. L'une, se donnant pour chef M. de Maistre, et encore échauffée à son insu du souffle de M. de Lamennais, se propose, non de réconcilier, mais d'humilier la raison humaine : elle aime, elle cherche, elle érige en articles de foi les thèses les plus contestables, pourvu qu'elles soient impopulaires, pourvu qu'elles froissent l'esprit moderne ; au lieu de toucher les incroyants, elle ne réussit qu'à irriter les passions des croyants, à compromettre la majesté du catholicisme, à faire la joie des protestants et des rationalistes. L'autre école, inaugurée par le *Génie du Christianisme*, longtemps soutenue par les noms de Chateaubriand et de Ballanche, a cru plus sage de travailler à rétablir l'antique alliance de la raison et de la foi ; de traiter avec douceur les esprits égarés, les cœurs éteints ; de chercher au fond de leurs cendres la moindre étincelle qui peut servir à rallumer le flambeau ; de montrer enfin la religion souverainement aimable, pour la faire reconnaître ensuite souverainement vraie. M. de Francheville avait à se décider entre ces deux partis, entre la poésie de la colère et celle de l'amour. Il a bien choisi, et il a pour lui ce témoignage de saint François de Sales : « qu'on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec un tonneau de vinaigre. »

A.-F. OZANAM.

DE LA

POLITIQUE RÉVOLUTIONNAIRE

DE LORD PALMERSTON.

Le Foreign Office a trop laissé voir, pour son honneur, combien la pacification de l'Europe, œuvre de la Russie, de l'Autriche et de la France, a été un coup sensible à la politique qu'il suit depuis quatre ans. L'issue de la querelle cherchée à la Grèce par la diplomatie britannique n'a été qu'une revanche, à la façon de celles que sait prendre lord Palmerston, des échecs que les armes autrichiennes, russes et françaises, ont fait éprouver au génie du mal, en Piémont, en Hongrie, et surtout à Rome. Le secrétaire d'Etat qui préside à la direction des relations extérieures de la Grande-Bretagne n'a pu voir ce spectre de l'anarchie continentale, auquel souriaient les rêves de son ambition, sans se promettre la satisfaction d'une vengeance. Mais l'aveuglement du dépit est un mauvais conseiller ; et ce n'est pas impunément, qu'éludée par une mystification, notre médiation n'a pu épargner à un faible pays la nécessité de céder à la force brutale.

C'est là un incident assez grave, dans la marche générale des affaires européennes, pour justifier l'aperçu rétrospectif par lequel nous allons rappeler comment les choses se sont passées. Après quarante-sept jours employés, depuis l'arrivée de M. Gros au Pirée, à des négociations dont on riait sous cape au Foreign-Office, la dernière conférence entre le plénipotentiaire français et le ministre d'Angleterre à Athènes eut lieu le 21 avril. Le ministère du roi Othon a hautement déclaré qu'il se serait empressé d'adhérer à tout projet d'arrangement qui lui aurait été soumis par le médiateur envoyé de Paris. Mais, en publiant cette déclaration, *l'Observateur d'Athènes* ajoutait qu'à aucun moment de la négociation M. Gros n'a été mis en mesure par M. Wyse de faire une proposition quelconque au cabinet hellénique. Tandis que lord Palmerston leurrait à Londres M. Drouyn de Lhuys de l'espoir d'une transaction où il feignait de réduire les prétentions anglaises à une proportion admissible, il envoyait à son agent au Pirée l'ordre de demeurer intraitable, et le 25 avril, les mesures coërcitives contre la

marine grecque furent impitoyablement reprises. Le zèle britannique pour les intérêts du sieur Pacifico a été la principale cause de la rupture des négociations. Or, il résulte d'une dépêche adressée au gouvernement grec par le comte de Tojal, au nom du gouvernement portugais, que les réclamations de ce juif ne sont fondées en aucun point.

Une note collective du corps diplomatique à Athènes, témoignant à M. Wyse la surprise et les regrets des représentants de toutes les puissances, à la vue des procédés de l'Angleterre, est une protestation européenne contre cet exorbitant abus de la force matérielle. Mais réduit, par l'inefficacité de la médiation française, à accepter l'addition de la *carte extraordinaire*, comme parle le *Times*, qui lui était présentée par M. Wyse, au bout des canons de l'amiral Parker, le gouvernement du roi Othon n'en fut pas moins obligé d'appeler les Chambres à statuer avec lui sur l'urgence de la situation. Le pouvoir exécutif fut investi par l'autorité législative de la mission de ne prendre conseil que des intérêts du pays et des dangers qui le menaçaient. La seule réponse à faire en cette extrémité aux sommations britanniques, c'était d'ouvrir le trésor grec à M. Wyse, et il reçut, le 27 avril, de M. Londos, ministre des affaires étrangères helléniques, un bon à vue, sur la banque d'Athènes, de 330,068 drachmes, montant des exigences imposées par les instructions de lord Palmerston. Le lendemain, 28 avril, un bâtiment à vapeur français entrait au Pirée, et M. Gros apprenait, par les dépêches de notre gouvernement, que M. Drouyn de Lhuys avait conclu à Londres un arrangement moins onéreux pour les finances grecques que la contribution forcée à laquelle elles venaient de se soumettre. Mais les combinaisons du Foreign-Office avaient réussi, et cette nouvelle arrivait trop tard. Le courrier de cabinet chargé de la porter à M. Wyse avait été envoyé à Athènes par Berlin et par Vienne. Il n'y a pas même lieu de demander pourquoi il est arrivé quarante-huit heures après la consommation de l'œuvre machinée à Londres. Remarquons toutefois que la Grèce a cédé, mais qu'elle n'a pas été vaincue. Son honneur est demeuré intact à Salamine, à côté du naufrage de celui de la Grande-Bretagne.

La conduite de lord Palmerston imposait le devoir à la France de rappeler son ambassadeur à Londres. L'accueil fait à Paris à cette mesure, que nous louons le gouvernement de n'avoir pas hésité à prendre, prouve que le sentiment de la dignité nationale ne s'est affaibli, dans notre noble patrie, que chez les révolutionnaires cosmo-

polites, qui, grâces à Dieu, y sont encore en grande minorité. Lord Normanby n'a point été rappelé par le Foreign-Office, et nous devons à l'opinion publique anglaise la justice de constater qu'elle s'est honorablement émue des procédés de lord Palmerston envers la France. Tous les organes considérables de la presse de Londres ont frappé d'un blâme très-explicite cette politique qui tend à compromettre la paix du monde. Le premier besoin de la commerçante Angleterre, c'est celui de la paix. L'ombre d'une atteinte à sa conservation est un crime de lèse-nation chez nos voisins d'outre-Manche ; et c'est de ce crime que lord Palmerston a été, à bon droit, unanimement accusé par la presse anglaise, depuis le *Times* jusqu'au *Morning-Advertiser* [1].

Le masque à double face de cette diplomatie arriérée qui croyait encore que la perfidie pouvait passer pour de l'habileté, à une époque où rien n'échappe à la vue perçante du lynx appelé le journalisme, s'est entendu dire enfin, dans son propre pays, que le dernier de ses exploits avait comblé la mesure des iniquités. Lord Palmerston a appris à ses dépens ce que c'est que d'avoir commis la faute de placer l'Angleterre dans une situation inquiétante pour ses immenses intérêts matériels, qui sont toute son existence. Il n'est pas d'efforts, pas de raisonnements, pas de protestations que n'aient fait les journaux, organes de ces intérêts, pour rendre seul responsable de sa malheureuse dextérité le ministre qui en a si déloyalement usé. Entre le *Times*, le *Morning-Chronicle* et le *Morning-Herald*, principaux interprètes de la pensée britannique à des points de vue différents, ce fut un concert de sympathie avec l'indignation provoquée en Europe par ce cynique dédain de la bonne foi politique, ce fut une harmonie de réprobation de ces façons brouillonnes d'agir qui, forçant la Russie, l'Autriche et la France à s'unir contre la Grande-Bretagne, ne lui laisseraient pour alliés que les révolutionnaires, ennemis du repos du monde. « Habile à troubler les eaux les plus limpides, disait une des feuilles que nous venons de citer, le ministre dirigeant le Foreign-Office est parvenu, dans un temps de paix profonde, à brouiller l'Angleterre, en même temps et du même coup, avec deux grandes puissances qui, divisées, forment l'équilique du système politique européen, et, unies, tiennent presque, on peut le dire, en leurs mains les destinées du continent : la Russie impériale et la France républicaine. »

[1] V. plus loin la *Revue politique*.

Égarée par une main tremblante de rancune, l'arme traîtresse, avec laquelle lord Palmerston voulait porter un coup détourné aux deux puissances dont il est ici parlé, a donc blessé celui qui s'en est si maladroitement servi. L'attitude intelligente et honorablement pacifique, prise par la presse britannique et par une notable partie du parlement, a réduit aux proportions d'un acte isolé de forfanterie impuissante le tour de passe-passe qui achève de déconsidérer, aussi bien en Angleterre qu'en Europe, l'incessant perturbateur des relations internationales, qui sont le lien social des peuples dans le monde civilisé. Les Anglais sont si bien de toutes les nations la plus fondamentalement intéressée au maintien de ces relations amicales qui sont l'âme du commerce et de l'industrie, que, si la position de sir Robert Peel, intermédiaire entre le vieux et pur torysme et le parti whig, ne rendait pas, dans les conditions parlementaires actuelles de la Grande-Bretagne, son entrée aux affaires très-difficile, la chute du cabinet qui est une menace perpétuelle à la sécurité des bons rapports avec l'étranger serait vraisemblablement venue consolider la paix universelle, aux applaudissements, chez nos voisins comme sur tout le continent, des nombreux partisans de la tranquillité nécessaire au rétablissement de l'ordre public, troublé par l'agitation révolutionnaire.

Aussi lord Palmerston, pour atténuer le scandale universellement produit par sa tortueuse conduite, a-t-il cherché à la pallier en multipliant de tout côté les explications que lui fournissait sa fertilité en expédients. Il s'est évertué, mais en vain, à se disculper devant le parlement anglais du reproche d'avoir employé, à l'appui de réclamations *d'une justice douteuse et d'un chiffre exagéré,* des mesures de coërcition ruineuses de l'entente amicale de l'Angleterre avec la Grèce et avec plusieurs autres puissances. Dans une note adressée à M. de Lahitte par l'intermédiaire de lord Normanby, il a allégué, pour la défense de ses procédés diplomatiques, des excuses où la fausseté plaidait la cause de la duplicité, et il a exprimé *son profond regret* de la mésintelligence occasionnée, *par des circonstances accidentelles,* entre le gouvernement de la reine et celui de la France. Il prétend qu'il y a si peu de différence entre l'ultimatum qu'il a imposé par la force à la Grèce et la convention conclue à Londres avec M. Drouyn de Lhuys, que l'adoption de l'un ou de l'autre arrangement lui serait presque indifférente. Pris dans ses propres filets, il a consenti enfin, pour sortir de cette embarrassante position, à en être pour ses

frais de mauvaise foi. Il est assez plaisant qu'en s'enferrant ainsi lord Palmerston ait, lui-même, mis la République en mesure de faire passer, à son tour, par le trou d'une aiguille, celui qui s'était vanté très-peu généreusement de faire subir cette humiliation à Louis-Philippe. Mais il est triste, en même temps, de penser que, de quelque manière que se termine définitivement cette déplorable affaire, la Grèce demeurera victime des méfaits de celui qui l'a suscitée.

C'est parce qu'à la déconfiture de cette politique, jugée indigne de l'Angleterre par l'opinion publique anglaise elle-même, se mêle le désolant spectacle d'une faible nation violemment rançonnée par une grande puissance, au mépris de tous les droits et uniquement en vertu de celui du plus fort, qu'une correspondance adressée de Malte, le 12 mai dernier, à *l'Univers*, nous a profondément affligé. La vieille et inaltérable amitié qui nous unit à l'auteur de cette correspondance lui est un gage du regret que nous aurions de l'affliger lui-même. Lorsqu'après un long séjour en Orient, où, en dépit de sa modestie, il s'est signalé par un zèle infatigable pour la propagation de la vérité, il rentre dans notre patrie récemment revêtu du caractère qui imprime le sceau du sacerdoce à tous ses titres au respect des catholiques, moins que jamais nous voudrions faire acte envers lui d'un autre sentiment que celui de notre vive sympathie. Mais ne serait-ce pas faillir ici à notre devoir envers nos lecteurs, que de garder le silence sur une adhésion à la politique de lord Palmerston, publiée dans un organe des convictions des hommes de foi aussi justement accrédité que *l'Univers* ? Nous sommes donc forcé d'opposer notre opinion, qui est d'ailleurs celle de l'Europe entière, sans exclusion de l'Angleterre, à la lettre où sont appréciés en ces termes les résultats de l'équipée dont le Foreign-Office recueille aujourd'hui la honte :

« Voilà comme les Anglais défendent leur cause ; sans vouloir, nous, défendre la forme de leurs procédés, nous ne pouvons nous empêcher de faire un triste rapprochement : qu'il y a loin de cette politique extérieure, forte, arrêtée et efficace, à la nôtre, si flasque, si incertaine et n'aboutissant jamais !...

« Les Turcs ont plus de bon sens ; ils ne sont dupes ni de la duplicité ni de la flatterie, comme nous le sommes chez nous des préjugés et des illusions de l'enseignement païen et classique. Nous ne voulons pas voir les Grecs tels qu'ils sont réellement, nous ne voulons pas reconnaître qu'ils sont les plus dangereux et les plus ran

cuniers ennemis des Francs et des Latins. Assurément nous ne sommes pas, nous-même, assez païen pour opposer la perfidie à la perfidie ou la haine à la haine ; nous conseillerons toujours, au contraire, avec l'apôtre, de *vaincre le mal dans le bien ;* mais la vérité et la prudence exigent aussi que nous signalions les plus intraitables adversaires de l'Eglise, et que nous cherchions à éloigner notre patrie de sympathies ou d'alliances auxquelles on sacrifie des alliés sûrs et avantageux, bien qu'ils ne soient pas chrétiens. A quiconque étudie et suit le progrès social des musulmans de la Turquie, leur avenir offre de consolantes espérances. »

Comme la grande majorité des voyageurs, nous avons rapporté une conviction absolument contraire de l'étude que nous avons faite en Turquie de la réforme turque. Nous aurons prochainement occasion d'exposer les motifs de cette conviction. Il suffit au but que nous nous sommes proposé aujourd'hui de déplorer que l'illusion que se fait notre ami sur le *progrès social chez les musulmans,* en dehors des voies chrétiennes, l'empêche de penser, avec M. de Chateaubriand, défendant les Grecs contre leurs détracteurs, « qu'il y a dans une nation chrétienne, par cela seul qu'elle est chrétienne, plus de principes d'ordre et de qualités morales que dans une nation mahométane. »

La Russie ne s'était abstenue d'intervenir dans le différend anglo-grec que pour laisser à la médiation française son libre cours. Mais une note, adressée collectivement par les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne à lord Palmerston, lui signifie que la manière dont il entend la protection des sujets britanniques, dans les pays étrangers, oblige ces deux gouvernements à ne plus accorder la résidence aux Anglais qu'à la condition qu'ils renonceraient à la protection de leur gouvernement. Pour forcer le Foreign-Office à rentrer dans les voies de la justice, il suffirait d'une attitude ferme des grandes puissances continentales, et la Russie donne l'exemple de cette attitude, prise aussi par la France.

L'escadre de l'amiral Parker a quitté les parages du Pirée le 4 mai. Il avait été bruit qu'elle irait accomplir, à Naples d'abord, et ensuite à Livourne, une mission de violence analogue à l'acte de brutalité dont la Grèce vient d'être victime. Lord Palmerston se voit certainement, avec le plus vif regret, trompé dans l'espérance qu'il avait conçue de tirer son épingle du jeu de la révolution italienne, dont la main de ses agents n'est pas sans avoir mêlé les cartes. Mais il ne

faudrait pas cependant que, l'appétit lui venant en mangeant, il comblât la mesure de la patience des trois puissances que le *Times* et le *Morning-Chronicle* l'accusent d'obliger à s'unir contre l'Angleterre. Une déclaration très-catégorique, par laquelle le comte de Nesselrode annonce au cabinet anglais que l'empereur Nicolas n'admet pas la théorie du Foreign-Office, en matière de réclamations appuyées par la force, au profit des sujets britanniques, aura fait suspendre l'exécution des projets conçus à Londres contre Naples et la Toscane. N'est-ce pas déjà trop de la pression qu'exerce sur la question italienne la politique qui rêve, au bord de la Tamise, l'implantation, dans le royaume de Sardaigne, du protestantisme, au moyen duquel un accès plus libre serait ouvert à l'industrie anglaise? Cette politique agit malheureusement à Turin sur des esprits tellement superficiels, que les leçons les plus sévères sont pour eux comme si elles n'étaient pas. Tandis que le jeune empereur d'Autriche inaugure son règne par la réparation des fautes de ses ancêtres, en rendant à l'Eglise la liberté de faire le bien qu'elle a la mission divine d'accomplir, le jeune roi de Sardaigne abandonne la destinée de ses peuples et celle de sa famille à des ministres dont les menées anglaises exploitent les faiblesses. C'est ainsi que le Piémont est devenu le refuge du démagogisme italien, et que les conseils d'une politique qui se joue de la justice et de l'équité ont engagé le gouvernement d'une nation essentiellement catholique à violer, par voie législative, le concordat qui unit la Sardaigne au Saint-Siége. Puisse l'héritier de la maison de Savoie n'être pas insensible aux hauts avertissements que lui donnent l'allocution pontificale et la généreuse lettre de Pie IX au courageux archevêque de Turin! Le peuple des Etats du roi Victor-Emmanuel a beau n'être pas révolutionnaire, il peut être conduit à sa perte, lorsque les hommes qui sont au timon des affaires se montrent infatués d'une aussi aveugle confiance en eux-mêmes, que celle dont viennent de faire preuve les persécuteurs de Mgr Fransoni. Nous ne saurions dissimuler les craintes que nous inspire le sort futur de ce pays, où domine l'influence anglaise; et ce n'est pas la comparaison qu'on pourrait établir entre le président du conseil des ministres, M. d'Azeglio, poëte et peintre plutôt qu'homme d'Etat, et M. de Lamartine (dans la proportion toutefois de la France à la Sardaigne), qui nous rassurerait beaucoup.

E. D'AULT-DUMESNIL.

SAINT LOUIS

(SUITE.)

(1235)

Deux mois à peine après les événements dont nous avons parlé dans le chapitre précédent [1], le comte de Champagne était assis dans l'une des vastes salles de son palais de Provins. Une grande magnificence éclatait dans cette demeure, nouvellement embellie par ses soins ; l'or brillait partout sur les lambris ornés, suivant une mode nouvelle, de devises galantes et de chansons d'amour. Mais le visage de celui qui habite ces lieux si somptueux n'est point en accord avec leur riante et riche parure. Son front est soucieux et il écoute d'un air sombre les paroles que lui adressent deux seigneurs de sa cour, l'un vieux et à figure austère et rude, l'autre jeune et dont les traits expressifs et le front élevé dénotent l'intelligence. C'est le sire de Nanteuil. L'autre est le vieux sénéchal, Simon de Joinville, dont le fils devait un jour donner un nouveau lustre à son nom. Tous deux viennent de remplir une mission de leur seigneur auprès du roi Louis ; ils ont été chargés d'aller demander la paix, après une inutile résistance.

« Monseigneur roi, disait l'un d'eux, je vous le redis encore, quelles qu'aient été nos instances et nos prières auprès d'un roi qui d'ordinaire ne se montre pas inflexible, ni le sire de Nanteuil ni moi nous n'avons pu vous obtenir de conditions plus favorables. Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne, avec toutes leurs appartenances et dépendances, seront cédées par vous à tout jamais au roi de France, et par surplus il exige que vous preniez la croix et partiez incessamment pour aller en Terre-Sainte soutenir les croisés.

[1] Voir *le Correspondant* du 10 mai.

— La paix est à ce prix, ajouta le sire de Nanteuil, en expiation de ce que tous deux nomment, oserai-je le dire, une incorrigible turbulence.

— Ces conditions sont dures, sénéchal, s'écriait Thibault, mordant le gant brodé dont sa main était couverte.

— La paix ne peut s'obtenir à moins, reprit le sire de Nanteuil, et si vous ne l'acceptez pas, sire, l'armée royale vient vous assiéger jusqu'ici. Vous savez si nous avons franchement combattu, mais nous voilà seuls et abandonnés ; les seigneurs de votre lignage et de votre parenté, voyant l'inutilité de vos efforts, sont allés se ranger sous la bannière de France ; les comtes de Sancerre, de Guignes, de Joigny, tous vos grands vassaux, se sont retirés.

— Les lâches ! eh bien, sénéchal, qu'en pensez-vous ? Que dois-je faire ?

— Oh ! s'il faut dire la vérité, quoiqu'elle puisse être déplaisante à entendre, dit l'austère sénéchal, je crois qu'il peut être juste que celui qui suscite la guerre en supporte les charges. Le connétable n'entendait à rien, disant : « Nous avons fait apporter force pierriers et mangonneaux et la grande trébusche d'Aubermarle, que le feu comte de Boulogne avait fait construire à Montreuil.

— Est-ce donc pour se dédommager des frais de la guerre que le roi veut me prendre deux de mes meilleures villes ?

— Peut-être ce n'est qu'un prétexte pour affaiblir votre puissance, mais c'est du moins ce que nous disent le jeune Louis et sa noble mère.

— Sa mère ? vous avez vu la reine Blanche, elle est avec le roi ? » s'écria Thibault, oubliant tout le reste en entendant parler de la reine ; que vous a-t-elle dit ?... Paraissait-elle bien irritée contre moi ? » ajouta-t-il d'une voix troublée.

Le vieux sénéchal ne répondit pas, il regardait le duc, tout surpris de sa véhémence ; ce fut le sire de Nanteuil qui répliqua :

« Elle paraissait sévère et s'écriait avec amertume : « Le comte de Champagne était celui de nos grands feudataires sur lequel autrefois j'avais placé le plus de confiance. Ah ! sire de Joinville, ajoutait-elle en s'adressant au sénéchal, vous ne savez peut-être pas combien de promesses jurées en nos mains il a violées sans vergogne ! »

Thibault s'était levé, il se promenait avec agitation dans la vaste salle ; il était jeune encore, car pour lui, comme pour un grand poëte de nos temps modernes, le siècle avait deux ans quand il vint au monde. Son

visage était beau, mais sillonné déjà de rides prématurées. Ses yeux brillaient d'un feu sombre et son front large était de ceux que la pensée dévaste, comme la foudre frappe les arbres les plus hauts. Il se rapprocha tout à coup du sénéchal et, lui saisissant le bras, il lui dit :

« Ah ! sénéchal, jamais, jamais elle ne comprendra les sentiments tumultueux qui remplissent mon cœur et le jettent incessamment dans tous les extrêmes ; elle ne sait pas ou ne veut pas savoir qu'elle est toujours là, présente à ma pensée ; que l'amour et la haine, la joie ou la fureur qu'elle me cause me dominent tour à tour et font toute l'instabilité de mes résolutions. »

Le sire de Joinville écoutait sans comprendre ; il y a des natures si étrangères à toutes les passions que leur seule expression leur paraît comme de la démence.

« Quand je la vois, continua le comte, entraîné par la violence de ses sentiments ; quand je subis le charme infini de sa présence, je jure de la servir envers et contre tous ; je ne sais résister à aucune de ses volontés. Elle me demanderait ma vie et mes Etats, je lui donnerais tout pour la voir seulement me sourire. »

Le sénéchal et le sire de Nanteuil se regardaient. Le dernier souriait, il était jeune et poëte, on le disait amoureux ; il comprenait les sentiments du comte. Pour le sénéchal, il était vieux et austère, sa vie avait été toute d'actions fortes et courageuses ; il n'entendait point les faiblesses du cœur, et son visage exprimait une tristesse chagrine.

Thibault continua :

« Mais quand je pars accablé de sa froideur et que je suis loin d'elle, je m'indigne de mon servage, mon cœur se révolte, je l'accuse d'abuser de son pouvoir sur moi ; je veux..... ah ! que ne veux-je pas ?... je veux briser ma chaîne et en meurtrir celle qui me tient en esclavage. Je la hais, je cherche ses ennemis, je me ligue avec eux et je m'essaie à lui rendre autant de mal qu'elle m'en fait souffrir.

— Quand donc est née cette passion qui paraît avoir tant agité vos jours ? demanda le vieux sénéchal.

— O souvenir !... elle s'est émue dans mon cœur que je n'étais encore qu'un enfant, mais un enfant rêveur, triste et plein de passions, en qui toutes choses prenaient une voix pour chanter.

— On ne sait pas, reprit le sire de Nanteuil, quel démon d'amour et de poésie habite en ceux que le vulgaire appelle les enfants de la gaie science. »

Le roi de Navarre (car il l'était devenu depuis peu par la mort de don Sanche, le frère de sa mère) s'était recueilli ; il reprit en ces mots :

« La comtesse de Brie, mon illustre mère, étant restée chargée de ma tutelle à la mort de mon père, m'avait mené, tout jeune que j'étais, j'avais seize ans alors, faire hommage au roi Philippe-Auguste pour la Champagne, dont la mort de mon oncle au pays d'outre-mer m'avait fait l'héritier.

— Les contestations qu'elle craignait de la part de la reine de Chypre lui avaient sans doute fait hâter ce serment ? observa le sénéchal.

— Je le crois. Après la cérémonie achevée, le roi nous retint au palais, et sur le soir Blanche de Castille, sa belle-fille, entra dans la salle où nous étions à nous entretenir avec lui. Oh ! Dieu ! qu'elle était belle, grande, noble et majestueuse, avec des regards si fiers, si doux et si pénétrants que jamais, non jamais, je n'en ai pu soutenir la vue sans me sentir troublé jusqu'au fond de mon cœur !

— Elle est toujours brillante de beauté, » dit Nanteuil.

Thibault soupira et reprit :

« Son époux était alors parmi les Anglais, pour s'y faire reconnaître roi par ceux qui lui offraient la couronne de Jean-Sans-Terre.

— Faute énorme, dit le sénéchal dans sa vieille intégrité ; les rois ne doivent jamais laisser violer, même à leur profit, le serment d'allégeance des peuples envers leur souverain.

— Jean-Sans-Terre était un impitoyable tyran, rejeté par ses propres sujets, observa Philippe de Nanteuil.

— N'importe, répliqua le sénéchal, les rois sont solidaires de l'autorité que Dieu leur confie.

— Pourtant, s'il eût vécu, la haine qu'on lui portait eût aidé au succès de l'entreprise ; mais sa mort, arrivée brusquement, changea toutes les dispositions des seigneurs ; ils se hâtèrent de couronner son jeune fils, Henri, celui qui règne aujourd'hui sur l'Angleterre, et monseigneur Louis, abandonné par ceux mêmes qui l'avaient appelé, se trouvait presque seul, sans hommes et sans argent. Il invoquait les secours de son père ; mais Philippe-Auguste, arrêté par les menaces du pape Innocent III, qui s'opposait à l'entreprise ambitieuse de la France, refusait de l'aider ostensiblement ; « alors que madame Blanche le sceut, elle vint au roy, lui disant : « Sire, laisserez-vous périr vostre fils en estrange « terre ? Pour Dieu, envoyez-lui secours.

« — Rien n'en ferai-je, Blanche, dist le roy.

« — Non, sire? reprit-elle, et son visage s'empourpra d'une vive rou-
« geur.

« — Non, reprit encore le roy.

« — Alors, sais bien ce que ferai! s'écria-t-elle, et ses yeux brillaient
« comme l'éclair.

« — Quoy donc? demanda le roy.

« — Par la mère bénie de Dieu, ai de beaux enfants de monseigneur,
« les mettrai en gage et trouverai bien qui me prêtera sur eux. »

« Et quitta le roy comme insensée de douleur. Quand le roy la vit aller ainsi émue, la fit rappeler et lui dit :

« Blanche, vous donnerai de mon trésor autant que voudrez, et en
« ferez que bon vous semblera[1]. »

« Qu'elle me parut belle dans son trouble et dans sa haute et pure colère! continua Thibault. J'aurais donné ma vie pour qu'une émotion semblable l'eût ainsi troublée pour moi! Je revins tout éperdu. Mon cœur battait, ma tête brûlait, et mon âme chantait au fond de moi l'amour, et la gloire, et la beauté. Et dans mes jeunes transports il me semblait que les arbres du chemin, les fleurs des champs que nous traversions, que le soleil, les étoiles, le jour, la nuit et toute la nature chantaient au ciel et sur la terre l'amour, la gloire et la beauté. C'est alors que je composai les premiers chants qui furent admirés et répétés par tous nos ménestrels. Ma voix avait besoin de dire les transports de mon jeune cœur.

« Sénéchal, continua le comte de Champagne, l'amour qui s'alluma lors dans mon cœur était un noble amour! Oh! si elle y avait répondu, si elle eût accueilli mes vœux de servage éternel, j'eusse été grand peut-être et digne d'elle!

— Mais elle avait un époux, dit sévèrement le vieux sénéchal.

— Je ne lui demandais rien qu'un regard et un sourire. Oh! poursuivit-il avec entraînement, si seulement un jour, de sa bouche divine, elle eût déposé sur mon front un chaste baiser de sœur ou d'amie, elle eût changé ma vie entière. Mais elle ne m'a jamais rien accordé; son austère vertu l'a rendue inflexible et dure pour moi.... Nous y avons perdu tous deux : elle, un dévouement comme elle n'en eût jamais trouvé de pareil; moi, le charme, la joie, l'orgueil, et faut-il le dire, la dignité même de ma vie.

— Mais, dit le comte de Nanteuil, quand elle perdit son époux, vous

[1] *Chronique de Saint-Denis.*

étiez libre aussi ! La persévérance l'eût peut-être à la fin touchée. Pourquoi vous engager précisément alors dans de nouveaux liens. »

Un nuage plus sombre encore s'étendit sur le visage du roi de Navarre.

« Hélas ! dans ce temps des bruits étranges avaient circulé sur moi. Mon amour s'était échappé de mon âme malgré moi, comme la flamme sort des volcans ; il avait été calomnié, et Blanche m'avait froidement éloigné d'elle et défendu de jamais paraître devant ses regards. Dans mon dépit, je formai de nouveaux nœuds. Nœuds détestés, dans lesquels je languis trois ans, malheureux et ne pouvant donner aucun bonheur à celle qui s'était unie à moi, car mon cœur brûlait toujours et brûle encore pour une autre....... Mes amis, je le sais bien, je suis un fou, je suis un insensé, sans force et sans fixité dans mes résolutions, voulant et ne voulant pas, poussé, heurté en tous sens par la fluctuation des sentiments contraires. L'amour eût pu faire quelque chose de moi ; mais j'étais trop jeune quand il s'est emparé de mon âme, et son feu, qui dans un autre âge eût pu la vivifier, l'a consumée.

— Dans aucun temps la reine ne vous donna-t-elle point l'espoir de toucher son cœur ? dit Nanteuil, intéressé comme tout homme jeune et amoureux à une histoire d'amour.

— Jamais ! Et cependant un jour j'en osai concevoir. Hélas ! il fut bien court et cruellement déçu. Ecoutez. Ce fut une des plus grandes amertumes de ma vie. »

Le vieux sénéchal et son jeune compagnon se rapprochèrent tous deux du comte de Champagne.

« La mort de la noble comtesse de Beaujeu, à qui Dieu fasse paix, me laissant libre une seconde fois, Pierre Mauclerc, pour m'attacher à son parti, m'offrit sa fille Yolande en mariage ; elle était jeune et belle, et soit dépit, soit espoir de m'engager dans un nouvel amour, je consentis à serrer ces nœuds. Mais il fallait former ces liens à l'insu de la reine, à qui Mauclerc avait promis obéissance. Il insista pour que cette union s'accomplît dans le plus grand secret. Je ne demandai point la cause de ces mystères, les combinaisons de la politique m'occupaient alors si peu ! mais je m'y prêtai volontiers, imaginant dans ma folie que la reine, en apprenant ces nœuds, en éprouverait quelque douleur. Mauclerc voulut conduire sa fille à l'abbaye du Val secret.

— Je me souviens de ce voyage, dit Nanteuil, nous faillîmes y laisser tous nos chevaux.

— J'annonçai que j'allais visiter mes domaines les plus éloignés, et partis. (Vous étiez absent, sénéchal.) Après avoir passé Château-Thierry, je quitte mes charriots et le gros de mon équipage, et ne retenant près de moi que mes chevaliers, mes pages, mes veneurs et mes fauconniers, je traverse à toute bride la distance qui me séparait encore de l'abbaye, et j'y touche en peu de temps. Mais là, prêt à franchir le seuil, j'aperçois une bannière aux armes de France, et messire Geoffroy de la Chapelle, le grand pannetier du roi, s'approche et dit : « De par la reine », et dépose en mes mains une missive scellée du sceau royal.

— Qu'ordonnait-elle? dit le vieux Joinville.

— Elle était ainsi conçue, je ne l'ai point oubliée :

« Sire comte de Champagne, ai ouï dire qu'avez promis au duc Pierre de Bretagne de prendre sa fille a mariage; pourtant vous mande que si chier vous avez tout quant que amis au royaulme de France, ne le fassiez pas. La raison la sçavez. »

Puis elle ajoutait au bas de la lettre, comme par une explosion de colère :

« Jamais n'ai trouvé pis qui mal m'ait voulu faire en tout homme qui vive [1]. »

Cette opposition inattendue m'exposait, si j'y obéissais, à la haine et à la vengeance du duc de Bretagne; elle rompait les plans que j'avais formés de me soustraire au charme qui me captivait; elle renversait les projets ambitieux qu'une telle alliance pouvait faire naître en moi; elle devait blesser mon orgueil. On me pressa de passer outre, et je le pouvais, étant si bien accompagné... Mais à la lecture de cette lettre mon cœur avait bondi de joie dans ma poitrine. *La raison la savez :* je répétais ces mots, et mon amour y attachait un sens qui me remplissait de ravissement. Que me faisaient et mes ennemis et la vengeance qu'ils pouvaient tirer de moi! Que m'importait le duc de Bretagne et sa puissance, et sa fille avec tous ses charmes!

— Pourtant elle était semblable à la rose de l'églantier, dit Nanteuil; jamais on ne vit rien de si charmant.

— Je ne voyais ni n'entendais plus que ces mots : *La raison la savez.* Je me disais follement : la raison, c'est que je l'aime, qu'elle est libre et qu'enfin elle répond à cet amour de toute ma vie. Et je quittai brusquement l'abbaye, repris mes destriers, et courus sans débrider à Pon-

[1] *Chronique de Saint-Denis.*

toise pour m'expliquer avec la reine. Quel voyage ! Comme mon âme était radieuse et pleine d'espérance !

— Eh bien ? dit le sénéchal voyant le comte tomber dans le silence.

— Eh bien ! dit Thibault, et son visage se contractait encore au souvenir de cette douleur, la reine éteignit d'un mot toutes mes joies. La raison que je savais, c'était la raison d'Etat, qui ne permettait pas que j'épousasse la fille d'un vassal puissant et rebelle, qui me ferait bientôt rebelle et doublement puissant. Nul intérêt que celui de la couronne n'avait dicté la lettre de la reine. La seule politique occupait son esprit, et son visage, où la colère était peinte, me glaça le cœur. Oh ! j'en pensai mourir... Mais partons, ajouta-t-il ; bannissons ces pensées. Elle m'attend, m'avez-vous dit, pour me faire signer le traité qu'elle me dicte ; il est temps de partir, et puissé-je enfin revoir avec indifférence cette femme altière et sans pitié !

— Pensez à la belle Aigle, pour qui vous fîtes hier une si belle chanterie, dit tout bas Nanteuil.

— Ne t'y trompe pas, Nanteuil, les autres belles ne sont belles à mes yeux que quand je ne la vois pas et quand je veux à tout prix l'oublier. »

Et tout ému et agité, il partit pour le lieu du rendez-vous que le roi Louis et sa mère lui avaient assigné.

C'était à la lisière du bois de Vezin, en avant du camp royal, dont on voyait au loin les tentes et les bannières alignées, que Blanche et son fils avaient fait promettre au roi de Navarre de l'attendre jusqu'au milieu du jour.

Une draperie de pourpre avait été tendue d'un chêne à un autre chêne pour intercepter les rayons ardents du soleil et formait une sorte de pavillon, sous lequel les deux reines, le roi, ses frères et une suite nombreuse et brillante venaient d'arriver.

Du plus loin que Thibault aperçut le jeune roi et le groupe nombreux qui l'entourait, il mit pied à terre, et quittant ses écuyers, ses pages et son escorte, il s'avança, suivi seulement de son vieux sénéchal et du sire de Nanteuil. Quand il fut auprès de Louis, il se prosterna ; mais son émotion, trop forte, lui ferma la bouche : il venait d'apercevoir la reine Blanche auprès de son fils.

Le roi, qui, suivant les historiens du temps, fut toujours « moult débonnaire et doulx, lui accorda paix et accordance. » Et, le relevant, il l'embrassa en signe de pardon, puis se tournant vers sa mère :

« Madame, lui dit-il, voici notre beau cousin le roi de Navarre qui vient nous rendre son amitié ; ne lui rendrez-vous la vôtre aussi, en lui accordant son pardon ? »

La reine, en le revoyant après une séparation déjà longue, avait rougi du front, des joues, du cou, de toute sa personne ; était-ce de colère..... ou bien ?.....

Qui peut sonder jusqu'au fond le cœur des femmes ? Leurs paroles les plus froides sortent souvent d'un foyer brûlant.

Quoi qu'il en soit, elle s'avança d'un pas vers le comte-roi, et lui dit d'une voix très-émue, mais avec un air de fierté :

« Par le Dieu du ciel, comte Thibault, vous ne deviez pas nous être si contraire. Il eût dû vous remembrer de la bonté du roi mon fils quand il fust secourir votre terre et votre pays contre tous les barons de France qui voulaient la toute ardoir et mettre en charbon. »

A ces paroles le comte « regarda la reine, qui tant estait belle et sage que de sa grande beauté il demeura tout ébahi [1], » il lui répondit :

« Par ma foi, madame et souveraine, mon cœur, ma personne et toute ma terre est à votre commandement ; il n'est rien qui vous pust plaire que je ne fasse volontiers, et jamais, s'il plaît à Dieu, contre vous ni les vôtres ne irai plus désormais. »

La reine Blanche, un peu confuse de la véhémence de ce langage devant tant de gens qui écoutaient et regardaient, se tourna vers la jeune reine, qui cette fois avait voulu suivre son époux, et, lui montrant le comte, elle lui dit :

« Belle chère fille, voici ce roi de Navarre dont vous aviez bien entendu parler déjà. C'est le meilleur parmi nos ennemis, mais parmi nos amis c'est le pire, car son esprit est léger, et son cœur est plus inconstant que le vent qui fait tourner les beaux moulins qu'on vient d'élever auprès des remparts de Paris. »

Marguerite lui fit un doux accueil, mais il ne sut point y répondre, tant il était troublé.

« Mes beaux chers fils, dit Blanche à ses fils Alphonse et Robert, demandez au roi de Navarre son amitié. »

[1] *Chronique de Saint-Denis.*

Alphonse s'approcha et lui tendit la main; pour Robert, il jetait sur Thibault des regards irrités et se contenta de le saluer de loin, en murmurant à l'oreille de son vieil ami le sire de Nesle :

« Pour moi, je n'aime pas les amis sur qui je ne puis compter, et dont le moindre vent emporte l'amitié. »

Mais Thibault ne voyait et n'entendait que Blanche, et quand il put se retrouver auprès d'elle, il lui dit avec amertume :

« Madame, vous osez dire en vous riant et comme une chose ordinaire que je suis inconstant, léger..... moi!..... Oh! mon Dieu, mon Dieu, il est donc vrai que vous n'avez jamais connu mon cœur ? Mais depuis quinze ans passés, mon âme, ma vie, tout n'est-il pas à vous ?

— Chansons, chansons, seigneur poëte. S'il en était ainsi, pourquoi m'auriez-vous trahie tant de fois ? dit Blanche avec dépit. Et ses beaux sourcils se fronçaient de courroux.

— Et pourquoi m'avoir tant dédaigné, tant méprisé ? pourquoi m'avoir abreuvé de douleur ? Un regard de pitié seulement eût fait tomber les armes de mes mains plus que vingt bataillons. A qui donc a-t-il tenu que je vous fusse l'allié le plus fidèle ? »

Louis et les seigneurs s'étaient écartés pour laisser Blanche s'expliquer avec le comte, et ces paroles étaient prononcées à moitié bas près de la reine. Mais elle répliqua tout haut avec un air de hauteur qui ne lui était pas habituel :

« J'ai toujours été, moi, votre loyale amie; je ne pouvais..... ni ne devais jamais être autre chose, vous deviez le savoir.

— Oh ! si seulement vous m'aviez plaint !

— Qui vous dit..... » Blanche s'arrêta. Thibault l'écoutait tout palpitant ; mais, laissant sa phrase inachevée, elle reprit, et sa voix s'était attendrie en dépit d'elle-même : « Comte, je vous le répète, j'ai toujours été votre loyale amie, et quand vous serez au pays d'outre-mer, priez quelquefois pour celle..... qui, du moins devant Dieu, ne vous a jamais oublié. »

Thibault, en entendant cette voix adorée, avait joint ses mains pour l'écouter; puis il leva les yeux et voulut répondre, mais il crut voir..... oui, il vit une larme suspendue à la paupière de cette femme si fière, si froide en apparence, et qu'il aimait depuis si longtemps sans avoir jamais rencontré ni merci ni retour. Il resta muet et dans un saisissement inexprimable.

Oh ! qui connaît les secrets sentiments du cœur, qui sait ce que fait

souffrir la pitié !.... Peut-être un jour, dans les cieux, des cœurs qui se sont vus dédaignés sur la terre retrouveront le prix des soupirs qu'ils croyaient perdus et des douleurs que les devoirs de la terre les ont condamnés à traîner solitaires.

Blanche rapprocha d'un signe tous ceux qui s'étaient éloignés. On s'assit sur des siéges apportés par les serviteurs ; une table fut dressée sous la feuillée du bois, éclairé par les rayons d'or du soleil couchant. Des fruits confits, de l'hydromel et de la cervoise furent servis afin de célébrer par un repas pris ensemble la paix que voyait enfin naître cette heureuse journée. Et Thibault, toujours silencieux, regardait Blanche et savourait en secret la joie immense et inconnue qui depuis un instant remplissait son cœur. Son âme de poëte s'élançait dans les champs de l'infini et se baignait dans les béatitudes d'un amour que le dédain ne glaçait plus ; mais sa douce rêverie ne dura guère. Le jeune roi, assis près de lui, et levant son hanap à la hauteur de celui de Thibault, lui dit :

« Beau sire comte, je bois ceci à vos futurs succès d'outre-mer. »

Et s'étant fait remplir sa coupe de cervoise écumeuse, il la vida d'un trait.

Thibault resta quelques moments interdit et confus. Cependant il fit raison au roi ; puis, quand il eut rendu son hanap à l'échanson, il balbutia :

« Vous fixerez l'époque où je dois partir ; mais je dois le dire, les intérêts du royaume de Navarre, dont la mort du roi Sanche vient de me faire héritier, pourront souffrir de cette longue absence.

— Sire comte-roi, vous passerez par votre nouveau royaume pour y tout régler et mettre en ordre, et ne partirez point avant que toutes choses y soient en bon état.

— Mais, reprit le comte, désirant trouver des prétextes à retarder son départ, la Champagne aussi souffrira de mon éloignement.

— Non, non, répondit le roi ; les fiefs de nos grands vassaux ne souffriront point de leur voyage aux Saints Lieux ; car nous voulons désormais que toute justice émane partout du trône, et, Dieu aidant, nous espérons éteindre les troubles qu'ont pu susciter jusqu'ici des juridictions incomplètes. »

Tout autre que Thibault eût compris la portée des paroles de Louis ; il aurait deviné l'étendue des vues du jeune roi. Le vieux Joinville, debout derrière son maître, ne s'y trompa point, et, secouant sa tête blanche, il dit au sire de Nanteuil, placé près de lui :

« Notre sire le roi pense à faire de la France un tout qui soit un et dont la royauté sera le centre et comme le cœur où tout aboutira. »

Nanteuil le comprit; mais il était jeune et insouciant; il lui répondit:

« Mais si la royauté doit répandre à son tour la chaleur et la vie aux extrémités, de quoi nous plaindrions-nous ?

— Ne voyez-vous pas, reprit Joinville, que s'il en est ainsi toutes nos seigneuries disparaîtront dans peu ? »

Joinville avait raison; pourtant le but de cette vaste et belle conception de Louis était bien moins encore l'agrandissement que la pacification de l'Etat.

Mais toutes les facultés du comte de Champagne étaient absorbées dans ce moment par une seule contemplation. D'ailleurs, c'était un esprit toujours soulevé par les ailes d'une poétique imagination, auquel échappaient bien souvent le réel de la vie et les combinaisons de la politique.

Le roi continua :

« Beau cousin, si des raisons d'Etat ne me retenaient pas, je ne vous laisserais point partir seul et je vous devancerais.

— Que dites-vous là, monseigneur ? s'écria Marguerite, déjà tout épouvantée.

— Oh ! ne craignez rien, reprit Louis; trop de devoirs me retiennent en France ; mais ce dévouement à la sainte croisade est un si beau moyen d'expier les fautes de notre pauvre nature, que je l'envie à tous ceux à qui je l'impose comme une punition.

— Les rois servent Dieu dans les chaînes de leur grandeur, dit Blanche, saisie d'un vague effroi ; car les mères pressentent au fond de leur âme tous les maux qui les menacent, si éloignés qu'ils soient.

— Oui, les rois sont rivés à leurs chaînes, et pendant votre absence, mon variable cousin, peut-être nous pourrons enfin rétablir la paix dans ce royaume, que les dissensions ont trop longtemps troublé.

— Faites, monseigneur, et que Dieu bénisse votre règne !

— Nous l'espérons, dit Blanche avec un doute d'orgueil; car il faut bien le dire, jamais encore tant de droiture et de sagesse n'ont dominé dans les conseils.

— Oh ! dit Thibault, c'est qu'aussi jamais tant de sagesse et de droiture n'ont veillé près du trône. »

On devisa quelque temps ainsi; mais le jour commençant à baisser, la reine se leva pour donner le signal du départ.

« Alors repartit le comte, tout pensif, et lui venait souvent en mémoire le doux regard de la reine et sa belle contenance[1]. » Et revenant le soir dans son palais, à travers l'épaisseur du bois, il gardait un morne silence que n'osaient interrompre ceux qui l'accompagnaient.

Mais tout à coup il se prit à chanter, et les bois répétèrent des accents d'une douceur et d'une tristesse très-touchantes. Il disait dans des vers dont le rhythme ne serait pas apprécié aujourd'hui, mais dont les pensées sont charmantes :

« Qu'est donc la puissance des rois auprès de celle de l'amour ? Ils répandent de l'or ; ils prodiguent les titres, les grandeurs. Ils peuvent aussi punir ou absoudre selon leur bon plaisir. La mort est dans leurs mains, mais non pas la vie, et l'amour, par sa seule puissance, peut rappeler au jour et au bonheur celui qui sans lui s'en allait mourir. Il lui remet au cœur la joie, sans laquelle sa vie n'est rien. »

« Et pourtant il faut partir et la quitter encore ! »

Et peu à peu ses larmes, montant de son cœur à ses yeux, coulèrent avec abondance.

Amour, génie, mélodie, tout avait vibré dans cette âme de poëte, et Thibault sentait le poids de toutes les douleurs sans savoir qu'elles étaient causées par ces dons harmonieux et funestes que le ciel n'a départis qu'à ses enfants de prédilection.

Mais alors la poésie était appelée la chanterie, la gaie science. Comment aurait-il pu savoir qu'elle ne germe et ne fleurit dans un cœur qu'au milieu des profondes tristesses ?

ANNA MARIE.

[1] *Chronique de Saint-Denis.*

(*La suite à un prochain numero.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 juin 1850.

Quiconque aura suivi avec attention le mouvement de nos affaires depuis plus de deux ans se sera aperçu que nous marchons par saccades, et que tout progrès notable est suivi, ou d'un temps d'arrêt, ou d'une rétrogradation momentanée. Ces alternatives n'empêchent pas la maturité des événements de se produire, quoique lentement ; mais comme l'impossibilité de marcher d'une manière constante et résolue produit l'impatience chez ceux qui se trouvent engagés dans cette grande évolution, il s'ensuit que le plus grand nombre s'imagine avoir constamment reculé et transforme bien souvent son ennui en épouvante. Cependant considérez les choses comme un vaste cadran : dans ce cadran, distinguez une aiguille ; on la dirait immobile, tant son mouvement est insensible ; mais après l'avoir laissée à un point déterminé, revenez quelque temps après : elle aura parcouru un espace plus grand que vous ne l'auriez imaginé d'après votre calcul.

Un homme d'Etat disait l'année dernière : Le malheur de ce pays-ci, c'est qu'il ne sent pas assez son mal. Et en effet, un des caractères de notre temps, c'est, par une singulière facilité de mœurs, de rendre à peu près supportable une situation foncièrement mauvaise. Si l'on ne considérait que nos erreurs et les calamités qui s'en sont suivies, il semble que nous devrions être plongés dans le chaos : on arrive parmi nous, on descend dans le cratère de notre volcan, et l'on y trouve des gens qui s'en vont assez naturellement à leurs affaires.

Avec des éléments d'unité comme n'en possède aucun peuple du monde, nous avons en nous des causes de division qui semblent presque incurables : nous ne paraissons avoir détruit les séparations matérielles que pour aviver celles dont le principe est dans le domaine de l'intelligence. La prolongation des luttes et les rancunes qu'elles engendrent ont ouvert dans les âmes des blessures affreuses. La guerre civile est devenue en quelque sorte notre état normal ; seulement, nous voulons la faire, comme les condottieri du moyen âge, avec le moins de

dommage possible pour nous et nos soldats, et lorsque les symptômes d'un combat sérieux se présentent, nous abjurons un moment nos haines réciproques pour en ajourner les conséquences ; mais pour peu que nous ayons conscience qu'on se contentera de passes d'armes sans effusion de sang, nous aimons mieux prolonger nos discordes que d'en venir à une transaction qui ne contenterait personne.

On avait bâti des corps-de-garde, renforcé les garnisons, rendu les chances de la guerre des rues moins attrayantes pour les émeutiers de profession. Changarnier veillait, et l'on s'était remis, les uns à se divertir, les autres à se déchirer de plus belle. Mais voici une nouvelle brèche qui se fait par le suffrage universel : la population de la capitale prouve une fois, deux fois de plus, à quel point elle est ingouvernable quand la dure leçon de la misère n'a pas suspendu l'effet de ses mauvais instincts. Aussitôt il se trouve une majorité, qu'on dirait compacte et à tout jamais unie, pour prévenir une catastrophe imminente. La réforme électorale est votée, non une mesure raisonnée, non une loi sûre, mais au moins une preuve que les honnêtes gens ne se laisseront pas, comme il y a soixante ans, mener à la boucherie ainsi que des moutons. Un rayon de lumière brillait sur notre triste horizon ; on disait de tous côtés : *Enfin !*... Mais non : il n'y a pas de fin dans les choses humaines (hors la véritable), et chez nous moins qu'ailleurs peut-être.

On s'est demandé ce qui avait porté à jeter sitôt dans nos jambes cet incommode bâton de la dotation présidentielle. Il y a eu, ce semble, des raisons très-pressantes pour susciter cet embarras : c'est dommage. Mais ne nous en tenons pas à cette écorce; voyons le fond des choses, et nous reconnaîtrons sans peine qu'il est de ces solutions qui se précipitent en quelque sorte d'elles-mêmes. Notre dernière chimère ne valait pas mieux que les précédentes ; elle n'aura pas duré plus longtemps. Après nous être dit qu'on pourrait s'en tenir aux douceurs de la République modérée, nous avons cru que nous pourrions garder le nom sans la chose : d'un interrègne nous avons prétendu faire un état quasi-définitif. Il n'y a pas un mois que ce beau programme faisait encore l'ornement de quelques-unes des grandes feuilles modérées. Cependant les choses ne s'en précipitaient pas moins de leur propre poids, et la nécessité d'une solution se présentait à tous les esprits qui n'en sont pas venus au fatalisme du *statu quo ;* et ce besoin de s'occuper de la solution conduisait à peu près tout le monde à quelque chose de tranché dont les systèmes intermédiaires ne peuvent s'accommoder en aucune sorte. Là-dessus, l'intermède présidentiel a dû prendre plus de conscience de lui-même, et comme il est de ces natures qui se consolent de la réalité par les rêves, on s'est demandé s'il n'était pas temps enfin de faire quelque chose pour transformer le rêve en réalité : de là cette provocation à la majorité, qui autrement paraîtrait bien peu raisonnable.

La question n'est si angoisseuse dans le fait que parce qu'en théorie sa clarté, son évidence sont incontestables. La République et la monar-

chie ont des allures aussi opposées que leurs principes réciproques; sous la République le dépositaire du pouvoir exécutif n'est qu'un mannequin ou un fantôme : tout signe extérieur qui accroît son importance personnelle est en contradiction avec le génie du gouvernement; sous la monarchie tout converge au roi, tout émane de lui, et il doit paraître magnifiquement au dehors, parce qu'il représente tout le monde. Est-on, par la voie présidentielle, sur le chemin de l'empire? c'est là toute la question. L'Assemblée législative répond négativement; la nation, qui aurait certainement subi au 29 janvier 1849 le mouvement napoléonien, a la conscience d'avoir échappé à un embarras et à une révolution de plus; la présidence elle-même, nous en sommes convaincu, comprend qu'elle a perdu du terrain; elle a été plusieurs fois tentée de chercher un point d'appui périlleux dans les passions révolutionnaires; mais comme celles-ci sont trop exigeantes pour accepter un fondé de pouvoirs, fût-il le neveu de Napoléon, il a fallu pour subsister s'entendre avec ceux qui depuis longtemps n'ont plus d'illusions impérialistes. De là est résulté un dialogue nécessairement très-pénible pour les interlocuteurs: Je vous ai rendu un grand service ; pourquoi m'en refuser la récompense? — Vous avez manqué l'échéance du billet que vous aviez tiré sur nous : nous nous croyons aujourd'hui assez forts pour ne pas contracter une nouvelle obligation.

L'issue du duel engagé entre le président et l'Assemblée ne peut être que fatale : mais ce duel est venu en son temps, et c'est ce qu'on devrait bien reconnaître. Nous ignorons l'effet momentané que les palliatifs pourront produire; mais le mal est fait (si c'est un mal) et les positions s'éclaircissent. La question d'argent n'est rien en elle-même, elle a seulement le tort de fournir un aliment à ces passions étroites et mesquines qui tueraient la civilisation par une parcimonie mal entendue. La question de principe est bien plus grande, et c'est celle-là qui ne peut être résolue, sans montrer la profondeur de l'intervalle qui existe entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée législative.

On aurait beau vouloir se faire des illusions, de quelque côté que ce fût, comment la chose serait-elle aujourd'hui possible? Tout le monde lit les journaux, et l'on peut y voir avec quelle liberté se discutent depuis quelque temps les systèmes de solution. Notre pensée à nous sur ce grave sujet est assez transparente : nous chercherions en vain à la dissimuler. L'événement a prononcé contre ce qui n'était plus possible; nous comprenons les républicains, ils ont peut-être raison contre l'apparence; en tous cas notre résolution est de ne rien faire contre eux; l'ère des conspirations est à jamais close pour les honnêtes gens, nous le croyons du moins. Mais en face de la République, si elle vient à sombrer, il n'y a qu'une solution juste, raisonnable, possible; et cette solution a bien l'air d'être, au dehors comme au dedans, la plus sûre garantie de l'ordre européen. Ajoutons qu'elle sera d'autant plus solide qu'elle sera moins précipitée. On a prononcé à ce sujet une grande et belle parole, et

nous nous y associons de toute notre âme ; avant la question de conduite, il y a la question de devoir. Habituons-nous donc à conformer nos opinions au devoir, et la solution viendra d'elle-même ; elle ne viendra pas au gré de l'impatience des uns, de la crainte des autres ; pour faire un consentement national, il faut des épreuves autrement prolongées que celles par lesquelles nous avons passé ; mais si nous apprenons enfin à nous dompter nous-mêmes, si nous renversons pour jamais l'autel de la rébellion, si nous arrachons le masque aux charlatans et si nous savons honorer les dévouements sincères, si en un mot le travail qui se fait aujourd'hui dans la société française finit par s'accomplir, si l'hérésie politique est extirpée du cœur et de la raison des honnêtes gens, hommes de peu de foi, cessez de douter de l'avenir, et ne venez pas nous dire : Il ne faut pas tenter de fonder un vrai gouvernement, parce que ce serait à recommencer le lendemain. A ce désespoir anticipé qui paralyse tant de volontés honorables nous aurions une longue réponse à faire ; pour qu'elle fût complète, il faudrait en quelque sorte raconter l'histoire de la France, à tout le moins celle d'un siècle et demi, depuis que le poison dont nous souffrons aujourd'hui s'est glissé dans la monarchie de Louis XIV ; mais sans nous lancer dans des considérations qui n'auraient pas de fin, nous nous contenterons de poser deux questions avec la réponse qui nous en paraît évidente.

Croit-on qu'une Restauration, puisqu'il faut l'appeler par son nom, n'aurait pas plus de chances de durée, si elle s'accomplissait sans l'apparence même d'une intervention étrangère ? Or, après avoir été menacés fortement de voir de nouveau les étrangers venir disposer de notre sort comme à la chute de l'Empire, la Providence a éloigné de nous cet orage par des moyens tout à fait imprévus ; elle nous dispense d'une lutte désespérée, impossible à soutenir avec tout le dévouement du patriotisme, depuis que la guerre est devenue une science positive : est-ce pour rien que s'offre à nous une préparation aussi extraordinaire ?

La première révolution s'est-elle faite parce qu'on ne voulait plus de monarchie, ou parce que la conscience publique prétendait que la monarchie rendît par sa conduite hommage à la loi morale qui nous régit tous ? Or, nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu plus de chance pour avoir un *roi très-chrétien* qu'aujourd'hui. La monarchie de la branche cadette, qui devait périr parce qu'elle avait un vice d'origine, ne s'est soutenue pendant dix-huit ans que parce que, la première, elle avait commencé à se conformer au principe qui, dans un temps où la publicité prend des ailes gigantesques, deviendra le régulateur et la sauvegarde des monarchies.

Chose étrange ! l'abus du journalisme fait les trois quarts de notre malheur, nous avons dû le dire bien des fois, et pourtant cette publicité dont on abuse si étrangement aux dépens de la vérité, cette publicité qui fait souvent qu'il ne reste pas une once de bon sens dans la cervelle d'un lecteur de journaux, est, après tout, devenue la grande sauve-

garde de la société : on peut brider les journaux, on n'arrêtera plus la publicité. Pourquoi le grotesque empereur Soulouque ne suit-il pas ses instincts féroces et ne dresse-t-il pas contre ses adversaires l'instrument du supplice? C'est qu'il a peur des journaux. Pourquoi le système de sang de la monarchie ottomane a-t-il tout d'un coup sombré sous voiles ? C'est qu'il y avait des journaux à Constantinople et à Smyrne. Des gens qui avaient abjuré leur propre conscience se sont arrêtés devant celle du genre humain, désormais présente à tous leurs actes. L'Angleterre a été l'instrument le plus actif du développement sans limites de la publicité, et aujourd'hui son système séculaire succombe sous la puissance d'expansion qu'elle a créée.

Notre collaborateur, M. D'Ault-Dumesnil, venait de récapituler les derniers griefs soulevés par la politique de lord Palmerston, lorsqu'est survenue la nouvelle de l'échec si grave que cette politique a éprouvée dans la Chambre des Lords. Une majorité de 37 voix, qui aurait été certainement plus considérable sans l'admission des votes par procuration, a fait prévaloir la motion de lord Stanley : si cet arrêt était sans réplique comme celui que la Cour des lords prononça dans l'affaire d'O'Connell, on pourrait attacher la même importance à la résolution de l'aristocratie britannique, flétrissant une conduite désormais incompatible avec la liberté des mers. Le ministère whig, fidèle aux traditions de son parti, voulait garder la chose, malgré les mots : la mer aurait été libre en théorie ; mais en pratique, la prépondérance britannique l'aurait interdite à toutes les petites puissances. Après avoir fait rendre par la Grèce un hommage forcé à la reine des mers, l'intention bien arrêtée de lord Palmerston était de promener la bannière dominatrice sur toutes les côtes de l'Italie. Après Naples et Rome, l'Autriche aurait été comprise indirectement, par la Toscane, dans l'humiliation universelle : et qui sait si, avec le succès, on n'en serait pas venu à infliger à l'Autriche elle-même une correction du même genre ? Venise n'a-t-elle pas eu, elle aussi, son fantôme de république, et des *sujets anglais*, plus considérables sans doute que l'immortel don Pacifico, n'ont-ils pas dû être froissés dans leurs intérêts privés par la suite de la revendication du gouvernement autrichien ? Oh ! l'admirable procédé ! Et qu'on est simple, quand on a des scrupules, de chercher des moyens de légitime influence ! Un gouvernement, puissant d'une puissance qui déborde toutes les autres, commence par fomenter, partout où il en trouve l'occasion, des troubles révolutionnaires ; on n'est pas encore dégoûté de ce rôle odieux, puisqu'on le continue aujourd'hui dans le Piémont, et qu'on trouve des Gioberti et des gibertistes pour l'appuyer. La révolution faite, comme il n'y en a pas eu une, au moins depuis soixante ans, dont les *révolutionnés* n'aient dû payer les pots cassés, la Grande-Bretagne arrive à toute vapeur au moment du règlement de compte, et prétend faire rendre gorge aux vainqueurs, *quia sum leo*. Mais, Léopard, mon ami, vous ne croyez donc pas au con-

tinent? vous semblez ignorer que, pour avoir eu l'insigne honneur et la gloire immortelle de donner asile au clergé français victime de la Constitution civile, vous vous êtes inoculé une maladie que les uns appellent la justice universelle, et que les mieux informés nomment le *catholicisme*.

Aussi qu'avez-vous fait depuis 1814? Vous avez rétabli le pape Pie VII;

Vous avez émancipé les catholiques;

La persécution a cessé en Irlande, et vous ne retenez obstinément attaché à vos flancs ce corps malade que parce que vous reconnaissez l'obligation morale, impérieuse, de mettre le dictame sur ses ulcères;

Vous êtes (malgré vous, il est vrai) l'*instrument* le plus *actif* en ce moment de l'émancipation du Canada, cette terre catholique et française;

Enfin, la Chambre des Lords, qui est la véritable expression de l'Angleterre, puisqu'elle est permanente, et que l'autre Chambre législative est sujette à renouvellement, au moment où l'Eglise établie est si fortement ébranlée dans son existence, condamne, au nom de la justice, le ministre qui n'a rien trouvé de mieux, pour soutenir l'indigne prépotence de son pays, que de se faire le correspondant de Mazzini et le protecteur de Caussidière.

On dit que le ministère whig réunira en sa faveur une majorité d'une quarantaine de voix dans la Chambre des Communes: car bien des intérêts, qui ne touchent qu'indirectement à la grande cause de l'humanité, se mêlent dans cette affaire. Les radicaux et les Peelistes sont bien les maîtres d'écarter, pour quelque temps encore, les protectionnistes du pouvoir. Mais l'humiliation que le cabinet anglais a acceptée en brusquant son accommodement avec la France montre à quel point sa détresse est poussée, et, ce qui semble certain, si lord Palmerston reste pendant quelque temps au pouvoir, c'est qu'il cessera d'ambitionner dans la Méditerrannée la succession de Barberousse, vacante depuis trois siècles. La tempête s'écarte encore une fois de la tête du roi de Naples, le monarque fidèle.

Nous nous abstenons d'examiner aujourd'hui le rôle en apparence si généreux que la Russie a joué dans toute cette affaire. Il faut y regarder à deux fois avant de reconnaître dans cette puissance autre chose qu'une nouvelle preuve d'habileté. Ce qui vient de se passer à Varsovie a quelque chose de bien louche : nous attendrons quelque temps avant de rien hasarder sur la politique qui se brasse dans le nord de l'Europe. La Russie peut-elle pardonner au jeune empereur d'Autriche d'avoir aboli le système de Joseph II et rendu la liberté à l'Eglise catholique dans ses Etats ? Ne lui a-t-elle pas déjà fait sentir son mécontentement ? Et après tout, si elle avait montré de la mauvaise humeur contre *cet ingrat*, elle aurait bien raison. Car, n'en déplaise aux Polonais si malheureusement envahis par les fausses doctrines de l'époque, le catholicisme seul, le catholicisme soutenu de toutes les forces de la liberté, peut arrêter le

progrès de la propagande panslaviste. Que les Polonais persistent dans le socialisme, et ils deviendront Russes sans rémission : qu'ils se rattachent à l'Eglise, leur mère, et la patrie leur sera rendue.

Nous nous étions trop pressés en annonçant un ralentissement dans le giobertisme du Piémont. Mais en revanche le mouvement suisse se continue fermement dans le sens d'une salutaire réaction contre le radicalisme : un catholique siége dans le nouveau gouvernement bernois, et le chef en est M. Bloesch, le défenseur de la liberté religieuse.

Savons-nous rien sur la Belgique, notre limitrophe, qui parle français presque comme nous, et que beaucoup considèrent comme un démembrement de la France ? Tous ceux avec lesquels nous nous sommes entretenus de l'état du pays nous ont invariablement annoncé que le renouvellement partiel de la législature serait fatal aux catholiques et que la faction libérâtre s'y fortifierait. Cependant nous apprenons que les nôtres ont bravement défendu le terrain ; ils n'ont perdu aucun collége, ont gagné sept députés de plus, parmi lesquels on compte des hommes éminents, et, partout où ils ont échoué, la minorité qu'ils avaient ralliée s'est montrée formidable ; le ministère, pour que sa situation ne fut pas trop entamée, a été réduit à s'allier aux partisans de la démagogie, heureusement bien peu nombreux dans le pays. Devant une pareille manifestation, nous redoutons moins les entreprises du gouvernement actuel. La toile qu'il tisse aujourd'hui si laborieusement sera probablement décousue lors du prochain renouvellement. Mais arrêtons-nous, sans quoi nos amis de *l'Univers* nous traiteront encore d'*optimistes*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION DE LA POLICE DE PARIS *depuis Philippe-Auguste jusqu'aux Etats-Généraux de* 1789, *ou tableau moral et politique de la ville de Paris durant cette période, considéré dans ses rapports avec l'action de la police*, par M. FRÉGIER, auteur des *Classes dangereuses* [1].

Ce livre, résultat d'un long travail et plein de faits curieux, est du nombre des livres qu'on ne peut guère analyser, tant les matières y sont variées et le récit substantiel. La cour, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple ; les croyances, les opinions, les mœurs, les habitudes ; la vie privée et la vie publique dans leurs manifestations multiples ; en un mot, tout ce que l'œil de l'observateur le plus exercé, c'est-à-dire de la police, peut saisir et étudier : tel est l'objet complexe des recherches de M. Frégier.

En traçant le tableau moral et politique de la ville de Paris, au moyen de l'histoire même de la police, M. Frégier a répandu la plus vive lumière sur un des côtés le moins connus et cependant le plus instructifs de l'histoire générale de notre pays. En effet, l'administration de la police se développe parallèlement à la civilisation, dont elle subit l'influence et qu'elle aide énergiquement dans ses progrès. Instituée pour satisfaire aux besoins nombreux et positifs de la vie civile, elle appelle à son secours les découvertes de la science, et elle réagit sur l'économie sociale en assurant par des mesures habilement calculées l'application des théories nouvelles, le perfectionnement de l'industrie et des arts.

Or, ces phénomènes se produisent d'une manière plus sensible et peuvent être étudiés avec plus de fruit dans la capitale des Etats que partout ailleurs. Car, sous quelque forme politique que vivent les peuples, c'est toujours au siége de leur gouvernement que tout aboutit d'une façon plus ou moins médiate, c'est de là que tout rayonne avec plus ou moins d'intensité. Là se manifeste particulièrement la supériorité relative de la nation ; là resplendissent ses monuments, avec sa prospérité. Par conséquent, c'est là surtout qu'il faut voir fonctionner ces rouages peut-être obscurs, mais puissants, qui règlent et conservent les choses, rassurent, protégent et défendent les personnes, maintiennent l'ordre en prévenant ou réprimant les écarts de la liberté.

[1] Deux volumes in-8°. Paris, 1850. Chez Guillaumin et Ce, rue Richelieu, 14. Prix : 16 francs.

M. Frégier trace l'histoire de l'administration de la police, en partant du règne de Philippe-Auguste et en s'arrêtant à la chute de l'ancien régime. Le point de départ se trouve naturellement désigné ; car c'est à Philippe-Auguste (1182) que remonte le premier statut écrit de la corporation des bouchers, régie jusque-là, comme les autres corporations, du reste, par des coutumes verbales. Le point d'arrêt semble convenablement fixé en 1789, parce que là s'écroula le viel ordre choses qui est séparé du présent par des différences profondes.

Ce laps de temps est divisé en quatre périodes déterminées elles-mêmes par des faits considérables dans l'histoire spéciale que M. Frégier a écrite. Ainsi le passage de la première à la seconde période est marqué par le grand règlement du roi Jean, qui dispose sur les attributions générales de la police du temps (1340) ; le passage de la seconde à la troisième période est également marqué par un règlement général de la police publié sous Charles IX, et attribué au chancelier de Lhopital ; enfin la quatrième période s'ouvre à l'année 1639, où furent réunis entre les mains du lieutenant de police tous les pouvoirs nécessaires à la recherche et à la capture des individus composant les classes dangereuses ; car avant cette époque ces pouvoirs étaient divisés entre le principal magistrat de la police de Paris et les seigneurs hauts justiciers ayant droit de juridiction dans diverses parties du territoire de cette ville.

En parcourant chacune de ces périodes, l'auteur nous fait connaître la topographie de Paris et les autorités préposées à la police de la capitale ; il décrit les mœurs et les usages des habitants, leurs croyances, leurs opinions, leurs amusements, les fêtes et cérémonies publiques ; il montre la police dans ses rapports avec les doctrines religieuses, la liberté d'écrire, le maintien des bonnes mœurs et de la paix publique ; il rappelle les mesures adoptées par la police de sûreté, par la police politique et l'administration des prisons ; enfin il dépeint la police s'occupant des subsistances, de l'hygiène publique, de la voirie, de la navigation et du commerce.

On peut maintenant se faire une idée de ce qu'il y a de piquant et de varié dans l'*Histoire de l'administration de la police*. L'auteur présente à chaque page les plus excellents titres à la confiance publique : les assertions et les faits qui se pressent sous sa plume ont pour garants les historiens et les documents les plus dignes de foi. Chartes, registres, procès-verbaux, arrêts du parlement, tout a été compulsé avec soin et patience.

Il est possible que certains lecteurs, trop attentifs à l'objet de leurs études spéciales et lui donnant, comme il arrive d'ordinaire, une importance très-considérable, s'imaginent que le travail de M. Frégier n'est pas aussi complet qu'on était en droit de l'attendre. Nous ne ferons pas ce reproche au savant écrivain, et nous ne croyons pas qu'il le mérite. D'ailleurs, quand il donnerait prise à de légères critiques

sous ce rapport, il trouverait son excuse dans la difficulté qu'il y avait à réduire tant et de si variés documents en gardant des proportions exactes ; il trouverait sa justification dans la diversité même des points de vue où l'on se placerait pour lui présenter à ce sujet quelques remarques. Ainsi, pour notre compte, nous n'avons qu'à féliciter l'auteur du talent qu'il a déployé dans son travail d'analyse.

Mais il a été moins heureux dans une autre partie de son œuvre. En citant quelques faits des temps anciens, il n'a pas assez distingué ce qui revient aux hommes de ce qui revient aux institutions, et il a trop jugé le passé par comparaison avec le présent. Aucune institution n'a le privilége de rendre les hommes impeccables, ni même de les améliorer tout d'un coup ; ensuite il est bien plus raisonnable de louer un siècle pour ce qu'il a su faire que de le blâmer pour ce qu'il n'a pu accomplir : la valeur d'une époque se mesure par ce qu'elle ajoute à l'histoire du passé, et non par ce qu'elle laisse à faire aux générations de l'avenir. Tout n'était pas bien au moyen âge ; tout est-il bien aujourd'hui ? Alors la croyance allait quelquefois, dans les masses, jusqu'à la superstition et au fanatisme ; maintenant l'examen va jusqu'au doute et la raison jusqu'à l'incrédulité. Quand je vois mes contemporains chercher si laborieusement et avec si peu de fruit une forme politique, du pain ou de la résignation pour cent ou deux cent mille hommes qui paraissent embarrassants, je me demande ce qu'ils eussent fait avec un génie si plein d'initiative en présence des millions de barbares qui venaient détruire l'empire et la civilisation de la vieille Rome, et de quel droit ils prononcent des paroles sévères sur les prêtres du moyen âge qui n'avaient pas réussi à faire disparaître tous les abus.

Au reste, notre critique ici porte sur des jugements particuliers, et non sur l'esprit général du livre de M. Frégier, car ce livre est écrit d'un point de vue élevé et moral. L'administration de la police n'exerce son action sur les mœurs que pour en surveiller et en réprimer les déréglements, dans un intérêt d'ordre et d'honnêteté publique ; son rôle est donc une lutte perpétuelle contre les mauvaises passions, et par suite il est triste et ingrat. En tracer l'histoire, c'était se condamner également à une tâche pénible ; mais plus heureux que la police, M. Frégier a pu s'occuper aussi de ce qu'il y a de grand et de pur dans les mœurs nationales, et il en a fait ressortir les nobles tendances. Historien impartial, il corrige par des contrastes la laideur inévitable de quelques tableaux, et il ne se donne pas la sombre mission d'humilier l'humanité jusqu'au découragement, en ne lui révélant que ses misères. A côté des travers et des vices, il a placé de hautes leçons, s'appliquant à concilier le respect de la génération présente aux vertus du passé. Sauf les réserves que nous avons eu le regret d'indiquer, son livre nous a paru très-utile et digne d'attention dans un siècle surtout où les questions d'économie sociale ont besoin d'être approfondies et éclairées de tous les côtés à la fois. G. D.

La Femme chrétienne dans ses rapports avec le monde, par M. l'abbé CHASSAY [1].

Tous nos lecteurs connaissent le nom et les travaux de M. l'abbé Chassay. Rarement on a mis au service d'une érudition saine et variée une forme aussi élégante et plus facile que la sienne. Après avoir examiné et réfuté avec un incontestable talent les erreurs de l'exégèse allemande et du rationalisme français, dans *le Christ et l'Evangile*, dans *le Docteur Strauss et ses adversaires*, le savant apologiste est devenu moraliste éloquent dans *la Pureté du cœur*, *le Manuel de la femme chrétienne*, et *la Femme chrétienne*. C'est de ce dernier ouvrage que nous voulons dire un mot.

L'auteur pense avec raison que les destinées de notre pays sont en grande partie confiées au dévouement de la femme. En principe, cette idée est incontestable, et tout le monde sait par cœur les belles pages qu'elle a inspirées à la verve de Timon. Or, c'est par la sincérité de leur religion, par la force du sentiment chrétien que les femmes peuvent acquérir sur leurs enfants et sur leurs maris même un ascendant magique, une influence d'autant plus considérable qu'elle s'exerce sans qu'on y prétende, d'une part, et sans qu'on songe, de l'autre, à s'y soustraire. Le point important est donc de perfectionner, par l'esprit de l'Evangile, le sens moral déjà si pur naturellement et si délicat dans la femme. C'est ce que M. Chassay a voulu faire au moyen de son livre sur *la Femme chrétienne dans ses rapports avec le monde*.

Dans ce livre, le siècle en opposition avec l'Evangile, la vie mondaine en opposition avec la vie chrétienne, les séductions du monde, les difficultés de la retraite sont caractérisés et décrits avec exactitude ; mais à côté des obstacles sont indiqués les moyens de vaincre, et les ressources du bien sont présentées justement comme de beaucoup supérieures à celles du mal. Cet ouvrage est donc éminemment propre à éclairer l'esprit des femmes sur la nature et la portée de leurs obligations, à faire tomber une foule de préjugés déplorables au christianisme, et à ramener le cœur, en même temps que l'intelligence, à une sincère pratique des maximes de l'Evangile.

Nous souhaitons que la nouvelle publication de M. l'abbé Chassay trouve beaucoup de lecteurs, non point pour la raison que le malicieux Lafontaine a dite quelque part, mais pour cette raison qu'il n'y a rien de commun et d'universel comme l'ignorance et la prévention en ce qui regarde le christianisme, et que, d'ailleurs, tous, chrétiens et chrétiennes, trouveront autant de plaisir que de profit dans la lecture de cet écrit, où la vérité se revêt des plus agréables qualités du style.

[1] In-18 anglais de 350 pages. — Paris, v[e] Poussielgue.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET C[e], imprimeurs, 36, rue de Seine.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION

DE

L'ASSISTANCE ET DE LA PRÉVOYANCE

PAR M. THIERS, REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

(Séance du 26 janvier 1850.)

1er ARTICLE.

Qu'on retrouve dans le *Rapport sur l'assistance*, comme dans toutes les œuvres de M. Thiers, la marque d'un esprit éminent et d'un talent infini, c'est chose non douteuse, et je me serais épargné la peine d'énoncer ce *truisme* si, à l'égard d'un homme supérieur qu'on va soumettre à la critique, la reconnaissance formelle de toute sa valeur n'était pas pour celui qui s'y hasarde comme un préliminaire obligé et la meilleure des précautions oratoires. J'ajoute encore, en dehors de tout retour personnel, que le Rapport contient sur certains points d'excellentes choses qui pourront être utiles, et qu'il ne m'a laissé en mémoire aucune proposition préméditée qui puisse être sérieusement dangereuse. Par le temps qui court, c'est beaucoup.

D'autres jugements, je le sais, ont été plus sévères. Il ne m'a certainement pas échappé que le premier écolier, sortant du catéchisme de sa paroisse après en avoir convenablement profité, serait prompt à démêler dans ce même Rapport nombre de phrases mal sonnantes, téméraires, sentant de près ou de loin l'hérésie. Tout ce que je veux dire est que probablement ces assertions plus que douteuses, lancées comme à l'aventure dans l'abondance du discours, frapperont peu la masse des lecteurs et resteront par conséquent sans danger. J'incline d'ailleurs à

penser que M. Thiers n'y tient nullement et qu'il leur aurait substitué de grand cœur d'autres propositions parfaitement orthodoxes s'il avait été averti. Une seule chose étonne selon moi, à la lecture de la liste des membres de la commission, c'est que nul d'entre eux n'ait offert à l'illustre rapporteur une heure de conférence pour procéder à un travail d'expurgation bien facile et auquel celui-ci se serait prêté, sans aucun doute, avec empressement et reconnaissance.

Je chercherai plus loin à justifier cette manière de voir en l'appuyant de quelques citations. En ce moment je ne m'y arrêterai pas. Au fait, sauf pour certains organes de l'opinion que leur caractère religieux rend comme nous plus scrupuleux sur ce point, ce n'est pas là-dessus que la critique a porté, et l'on ne saurait s'en étonner. Ce qui frappe davantage est que cette critique ait été générale et, il en faut convenir, ait dépassé l'éloge de beaucoup. Fait singulier quand il s'agit d'un travail que je reconnais moi-même innocent jusque dans les parties qui ne sont pas irréprochables.

Une première observation met sur la voie pour expliquer ce fait : les hommes compétents imputent surtout au rapporteur des omissions et lui reprochent d'avoir passé sans s'arrêter à côté de problèmes dont on espérait de lui, sinon la solution, du moins l'examen approfondi : ce qui signifie qu'on attendait beaucoup plus qu'on n'a obtenu, et qu'il y a eu mécompte. Trois causes, je le présume, avaient éveillé ces grandes espérances. Il me semble découvrir la première dans le caractère insolite de ce travail.

Jusqu'à présent les rapports présentés, au nom d'une commission, à une assemblée politique étaient toujours l'accessoire ou le préambule de dispositions législatives qui les suivaient immédiatement, et sur lesquelles cette assemblée allait avoir aussitôt à délibérer. Mais la pensée d'exposer dans un rapport des principes généraux , abstraction faite de tout acte législatif, est nouvelle dans nos fastes parlementaires. Une si importante dérogation aux usages ne pouvait, croyait-on, se justifier que par les lumières inattendues qu'elle allait apporter dans l'Assemblée ou plutôt dans le pays. C'était assez pour que l'acte inaccoutumé excitât une curiosité qui grandissait encore au nom du rapporteur choisi.

On connaissait en effet cet esprit merveilleusement lucide et facile, descendant sans effort aux moindres détails , capable d'embrasser les plus nombreux et les plus variés sans confusion, sans fatigue pour lui ou pour le lecteur, se jouant à ranimer de sa parole vivante ceux même

que leur nature semble frapper d'une incurable froideur. On savait qu'il avait consenti à laisser à ses collègues tous les détails que la souffrance humaine et la charité offrent en abondance, détails incomparables qui ont ce privilége que la vie s'y fait sentir de plus en plus à mesure qu'ils s'écartent davantage de la généralité et deviennent plus particuliers et plus intimes. Comment supposer que M. Thiers eût fait ce sacrifice sinon pour nous apporter sous le nom de principes généraux des vues tout à fait supérieures et nouvelles ! Une synthèse à la fois philosophique et politique sur l'assistance, voilà, quant à moi, sur quoi je comptais lorsque j'ai saisi le Rapport d'une main singulièrement curieuse. Je n'ai pas été le seul déçu ; presque toutes les critiques, je l'ai déjà dit, ont accusé un désappointement pareil au mien. Ainsi s'expliquent encore une fois ces reproches qui portent bien moins sur ce qui est avancé dans le Rapport que sur ce qui y est omis.

En troisième lieu, l'exorde du Rapport ne prépare guère à un mécompte :

« Pénétrée de la pensée qui avait présidé à sa formation, la commission a voulu d'abord envisager d'un point de vue général l'œuvre si vaste que vous lui aviez imposée.....

« La tâche s'agrandissait singulièrement et avait même de quoi intimider les esprits les plus hardis... Prenant, soit dans les créations du passé, soit dans les inventions du jour, l'exemple des diverses manières d'aider le travail, de diminuer la misère, la commission les a soumises toutes à un examen préalable et approfondi, quoique préalable..... Elle a passé en revue, nous osons le dire, l'organisation sociale tout entière ; elle a parcouru la longue et douloureuse chaîne des misères humaines, pour chercher les moyens légitimes et efficaces de secourir le peuple et d'améliorer son sort. Elle a ainsi, par un examen général, déclaré quels étaient à ses yeux les moyens admissibles et ceux qu'elle ne jugeait pas tels. »

Certes, ce début promettait. Mais, en définitive, que contient le Rapport ?

On y trouve une série d'affirmations toujours ingénieuses, souvent frappantes de vérité, toutefois rarement établies avec rigueur, lors même qu'elles n'éveillent pas une juste défiance. Quelques points y sont soumis à une discussion plus complète : ils participent tous d'un même caractère, et l'on comprend l'intérêt que M. Thiers y a particulièrement attaché, puisque ce sont les points de l'assistance publique où la connexion de l'économie sociale et de la charité apparaît plus étroite et plus sen-

sible. Dans toutes les questions où le travail et le salaire jouent un rôle principal, soit pour le présent, comme en ce qui touche au chômage, soit pour l'avenir, comme au sujet des caisses de retraite, j'avoue ingénûment que M. Thiers me persuade. Je crois sentir des idées arrêtées, je dirais volontiers des principes, sous le langage brillant, clair, animé du rapporteur; ces principes sont du reste, à bien peu près, les mêmes qui soutiennent le livre *De la propriété*, et qui en ont fait le succès. Pourtant même cette partie du Rapport a rencontré de nombreuses objections de la part d'hommes compétents; plusieurs économistes l'ont traitée de superficielle et d'incomplète. Je ne les suivrai pas sur ce terrain : je me bornerai, quant à moi, à considérer le côté purement charitable de la question d'assistance et à me demander si, sous ce point de vue restreint, c'est-à-dire en matière de secours aux enfants, aux vieillards, aux infirmes, aux malades, aux indigents, ce que M. Thiers nous donne est de nature à satisfaire. Dans ce cadre plus modeste mon insuffisance sera moins marquée ; j'espère d'ailleurs montrer que le sujet, quoique devenu ainsi plus spécial, est loin de manquer d'intérêt et d'étendue. Ceci ne me dispense pas, au surplus, d'aborder les idées dominantes du Rapport qui peuvent se rattacher aussi bien, peut-être mieux encore à l'assistance positive qu'à ce qu'on a nommé, dans ces derniers temps, la prévoyance publique. J'aurai à les étudier; on me pardonnera pourtant d'en réserver la discussion, afin de m'occuper sans délai du jugement porté par M. Thiers sur l'état actuel de la bienfaisance publique ou privée et sur les résultats obtenus jusqu'aujourd'hui par les efforts combinés de l'une et de l'autre.

Ici encore commençons par citer :

I

« Heureusement pour l'humanité, mais malheureusement pour notre orgueil, entre toutes les créations imaginables, les plus importantes ont devancé l'âge présent; et s'il reste beaucoup à perfectionner, beaucoup à étendre, il reste peu à inventer... C'est en parcourant la suite des institutions existant depuis des siècles ou depuis quelques années seulement, que nous avons pu nous convaincre à quel point cette société tant calomniée avait été persévérante, ingénieuse, inventive dans sa bienfaisance, et combien peu de choses elle avait laissé à inventer à ses détracteurs de l'âge présent... On arrive donc tard aujourd'hui, non pas pour bien faire, ce qui est toujours possible, mais on arrive tard pour créer.

« Qu'importe au surplus, si on fait le bien, que la manière de le faire soit ancienne ou nouvelle ! Cependant, pour s'entendre sur ce sujet, il faut sortir des généralités, et entrer dans l'énumération des moyens ou anciennement pratiqués ou nouvellement proposés de soulager les souffrances populaires, et dans l'appréciation des uns et des autres. Pour ne pas nous égarer dans cette énumération, nous avons cru devoir nous tracer un ordre, et nous avons jugé n'en pouvoir pas suivre un meilleur que celui des divers âges de l'homme, de sa naissance à sa mort. C'est en effet de lui, de ses misères infinies qu'il s'agit; ces misères changent suivant ses âges ; les moyens de les soulager doivent changer également. Il y a les malheurs de l'enfance, de l'adolescence, de l'âge mûr, de la vieillesse.

« Ce qui est bon, incontestable, l'ancienne société, inspirée par son cœur et par la religion, l'avait imaginé ou dans les anciens temps ou dans les temps les plus récents. Ce que la société ancienne ou contemporaine a laissé à faire, est justement ce qui est douteux, problématique, contestable, et c'est par ce motif que cela reste à faire, car on a couru tout d'abord à ce qui était simple, naturel, incontestablement bon et utile. »

Le rapporteur, après avoir énuméré les moyens d'être utile aux classes pauvres, ajoute dans sa conclusion :

« Tous ces soins, nous en reconnaissons la nécessité, le devoir, l'urgence. Mais la société, avons-nous dit aussi, avant d'être sollicitée par une révolution, n'avait manqué à aucun de ces soins. »

Il avait dit ailleurs :

« Nous nous bornons à prétendre que tout a été imaginé, mais nous ajoutons à l'instant même que, dans tout ce qui a été entrepris, il reste à perfectionner, à réformer d'après l'expérience, à étendre d'après les besoins. »

Au fond, la question historique n'a ici qu'une valeur secondaire, et il y aurait peu à s'occuper de l'attestation honorable donnée par M. Thiers à la conduite antérieure de la société à l'égard des classes pauvres, si le langage prêté ainsi à la commission de l'Assemblée législative, en rassurant les consciences pour le passé, ne pouvait pas avoir pour effet de les tranquilliser trop quant à l'avenir. Si effectivement tout a été imaginé alors que peu de gens, particulièrement dans le monde politique, préoccupaient habituellement leur esprit de ces intérêts graves et compliqués, ne sera-t-il pas logique de penser que pour le perfectionnement ultérieur, pour l'extension, l'application générale de ces créations toutes

dues à la société ancienne, il n' y a rien de mieux que de suivre la même marche et de laisser tous ces progrès se produire comme d'eux-mêmes, à leur temps et sans effort ? Une telle conclusion me paraîtrait, je l'avoue, fausse et coupable, et je crois très-important de la prévenir. Afin d'y contribuer pour ma faible part, je me permettrai à mon tour de peser le mérite de nos inventions charitables si vantées, et d'apprécier l'état actuel de la bienfaisance publique en France.

Sans doute il s'agira toujours en pareille matière de pourvoir aux besoins de l'enfance, de l'âge mûr ou de la vieillesse, et, quand M. Thiers se complaît à montrer l'impossibilité de sortir de ce cercle, je suis complétement de son avis; j'ai de plus la conviction que le socialiste le plus effréné ne se séparera à cette occasion ni de M. Thiers ni de moi. Cependant, de ce que chacune de ces trois périodes, qui composent en définitive toute la vie, rencontre dès aujourd'hui en certains lieux favorisés quelques institutions conçues en sa faveur et plus ou moins imparfaitement réalisées, en faut-il nécessairement conclure qu'il n'y ait plus beaucoup à imaginer en ce genre! Est-ce là se faire une idée bien juste de l'invention humaine? Pour nous servir d'une comparaison familière jusqu'à la vulgarité, c'est chose incontestable que tout vêtement se réduit en définitive à couvrir la tête, le tronc ou les membres ; s'en suit-il que, du jour où nos pères ont cherché un moyen quelconque de dérober leur corps aux injures de l'air, l'art du costume n'ait plus prêté à l'imagination des inventeurs?

Nous vantons avec justice le siècle dernier à cause des progrès et des découvertes qui datent de lui ; est-ce donc à dire que toutes ces améliorations auraient porté sur la satisfaction de besoins jusqu'alors ignorés ou méconnus? Certes, il n'en est rien ; en tout cela, le plus souvent, le mérite de l'industrie moderne s'est borné à rendre accessible pour un grand nombre d'individus certaines jouissances réservées précédemment à quelques privilégiés, et à trouver des procédés plus simples et mieux appropriés. Bien faire, faire à moindre prix, rendre généraux des avantages jusque-là exceptionnels, tels ont été les succès du génie inventif, et les créations les plus glorieuses n'ont pas en général eu trait à autre chose. Voilà ce qu'on appelle imaginer dans le langage de l'industrie; mais c'est déjà chose immense, car pour opérer ces progrès il faut employer avec grand effort les forces de la nature, par conséquent en étudier les lois et souvent les découvrir.

Si telle est l'œuvre du génie humain dans l'industrie, non-seulement

aujourd'hui, mais dès l'origine et toujours, il est tout simple que dans la charité on ne lui demande pas davantage; mais cela encore, je le répète, est très-considérable. Or, s'il était reconnu après examen que jusqu'ici l'insuffisance des efforts, soit idividuels, soit collectifs, l'étude imparfaite de certaines lois importantes, aient laissé subsister beaucoup de souffrances que l'avenir pourra combattre et vaincre, il n'y aurait pas scandale à soutenir que l'art et la science de la charité sont encore à certains égards dans l'enfance, et qu'il reste peut-être sous ce rapport autant à inventer qu'il y avait à le faire sous d'autres avant les découvertes du siècle dernier et du siècle actuel.

Que les novateurs du jour s'abandonnent à des illusions insensées et souvent à des convoitises perverses; que les perfectionnements qu'ils rêvent tendent par le fait à nous ramener vers l'esclavage ou la tyrannie; que leurs systèmes reposent généralement sur le dédain de la dignité humaine et sur l'oubli des lois mêmes de l'humanité, lois qu'ils entendent décréter à leur guise, tandis qu'ils devraient seulement en pousser l'observation, sous certains rapports spéciaux, plus loin qu'on ne l'a fait jusqu'ici; que leur ignorance, leur présomption tiennent de l'absurde et puissent compromettre gravement l'ordre social, la chose n'est pas douteuse et sa démonstration sera toujours facile pour les hommes honnêtes et de bon sens. Mais toute la déraison qu'on voudra chez les novateurs ne prouve pas que la pratique de ceux qui ne le sont pas se fonde sur les principes les plus vrais et les plus féconds, qu'elle soit suffisamment intelligente, active, appropriée dans son exécution. Les justes reproches qu'on leur adresse ne contredisent en rien la pensée exprimée au début de la révolution par M. Michel Chevalier : que, sous cette alchimie qui nous trouble de ses rêves, il y a probablement une science utile, sérieuse, qui finira par se faire jour. Rien de tout cela n'allége pour l'État l'obligation de donner, s'il y a lieu, une impulsion vigoureuse, neuve, originale, en ce qui touche à la bienfaisance publique, enfin de faire du nouveau dans une large proportion.

Or, je ne puis nier que, suivant moi, il y a effectivement beaucoup à faire et que, pour s'y mieux disposer, il convient de porter un jugement de la pratique actuelle très-différent de celui qui est énoncé dans le rapport.

Cette opinion se fonde, chez moi, non sur des théories, mais sur des considérations essentiellement pratiques, tout-à-fait indépendantes des doctrines socialistes, et même, on le verra, positivement contraires à

leur principe, de sorte que les études, les applications dirigées dans le sens que j'indique seraient en définitive autant de travaux opposés au socialisme. Assurément, comme acheminement à un tel progrès, un travail supérieur, exposant des vues générales sur l'assistance, faisant ressortir les maximes dont elle ne doit pas s'écarter, les améliorations qu'elle doit d'abord poursuivre , les méthodes qu'elle doit suivre de préférence, n'accepter qu'avec précaution ou éviter ; le tout selon l'âge, le sexe, l'existence propre à chacun ; un tel travail pouvait être infiniment utile, et c'est, je l'avoue, celui que j'attendais de M. Thiers. On me permettra d'indiquer quelques éléments qui eussent fait partie de ce travail exécuté tel que je l'aurais conçu. Ils appartiendraient à deux catégories, selon qu'ils ont trait au but de la charité ou aux moyens de l'exercer. Ce que j'en vais dire sera une digression, sans doute ; on me la pardonnera, j'espère, et elle sera jugée d'autant moins déplacée qu'elle tend à combler une lacune dans une œuvre du reste incontestablement supérieure.

II

Au premier coup d'œil, il semble qu'il puisse bien y avoir débat sur les moyens d'exercer la charité, mais on ne comprend guère la divergence d'opinions sur le but que la charité propose à ses efforts. Quand on y fait attention, on arrive pourtant à saisir que sur ce but même les hommes les plus exercés à la bienfaisance sont loin d'être unanimes, et que l'idée différente qu'ils en ont influe notablement sur le choix des moyens qu'ils emploient ou qu'ils recommandent dans l'action.

En matière d'assistance, le but qui se présente naturellement le premier à la pensée, c'est le soulagement physique de nos semblables. Or, à ce point de vue, pour que la charité se flatte d'avoir, sinon achevé son œuvre, du moins accompli son devoir, par conséquent atteint son but du moins relatif et actuel, quel résultat positif doit-elle avoir obtenu ? Le déterminer est difficile ; car il s'agit de décider entre les convoitises qui, d'un côté, ne connaissent pas de limites, et la parcimonie que peuvent engendrer d'autre part la négligence et la froideur. Un mot sur ce sujet, qui a souvent occupé les esprits sérieux, n'eût point été déplacé dans un rapport général sur l'assistance. En présence des doctrines dangereuses du jour, l'homme d'Etat eût peut-être bien fait de chercher à indiquer le degré où sur ce point délicat réside aujourd'hui la justice.

M. de Gérando me paraît avoir, dans son grand ouvrage sur la bien-

faisance publique, traité et résolu la question avec une vraie supériorité :

« Y a-t-il un type normal de l'indigence? Ce type est-il certain, fixe, universel ? où le saisir ? à quel trait le reconnaître ?

« Il y a sans doute un dernier terme de dénûment : celui où manquent à la fois toutes les nécessités de la vie. Il est tristement uniforme, car il équivaut à la mort elle-même. Les exemples en sont heureusement assez rares au sein de nos sociétés civilisées; c'est une exception au sein de la misère elle-même ; c'est un accident passager, car ce dénûment ne peut devenir une situation permanente. On voit où la misère vient expirer ; mais comment marquer le terme où elle commence ?

« On convient, en général, que l'indigence consiste dans la privation des choses indispensables pour la vie ; reste à savoir quelles sont précisément les premières nécessités. Or, elles varient considérablement suivant les circonstances, les temps, les lieux, les habitations , et, quoique diverses, n'en sont pas souvent pour cela toujours moins impérieuses.

« Il n'y a point d'indigents parmi les sauvages... Le sauvage vit ou meurt; il n'est jamais précisément riche ou pauvre. C'est avec la civilisation que commence l'indigence proprement dite, parce que c'est elle qui crée les besoins. Vérité fondamentale de laquelle vont bientôt découler de graves conséquences ! Avec les progrès de la civilisation, l'indigence croît aussi et s'étend...

« N'attribuez pas seulement cette augmentation des besoins aux progrès du luxe, à l'amollissement des mœurs ; elle a aussi de plus nobles causes. Sous le soleil bienfaisant de la civilisation, l'existence de la créature humaine se développe et s'étend ; le goût s'épure, les sensations deviennent plus délicates; l'homme s'élève en dignité ; les besoins moraux réagissent sur les nécessités physiques.

« Les conditions de l'indigence varient suivant les climats, et sont subordonnées aux habitudes. L'éducation reçue, le régime, la manière de vivre modifient les besoins, agissent sur le tempérament. La continuité des privations en affaiblit le sentiment; la souffrance endurcit; le bien-être rend plus vulnérable. L'Allemand et l'Anglais ne sauraient renoncer à l'usage de la viande ; un Français ne pourrait consentir à manger aussi peu de pain qu'un Allemand ou un Suisse ; l'indigent Anglais, assisté par sa paroisse, prend régulièrement son thé au sucre, avec les accompagnements d'usage. L'Irlandais se nourrit de pommes de terre, le Limousin de châtaignes, le Piémontais de polente. En Hollande, en Belgique, en Angleterre, dans nos départements du nord, l'usage des bas est devenu aussi indispensable que celui du linge. Celui-ci était inconnu aux anciens ; qui pourrait s'en passer parmi nous?

« En vain dira-t-on que ces besoins, nés des habitudes, sont par là

même factices. Qu'importe ! dès que la privation devient cruelle, le sentiment en est-il moins vif? La santé même et les forces n'en sont-elles pas altérées? N'est-on indigent qu'au moment où l'on meurt de faim? L'indigent est celui auquel manquent les moyens de subsistance; mais, pour subsister, suffit-il de conserver un souffle de vie? Qu'est-ce qu'une existence à laquelle le tombeau serait préférable? L'existence est un bien complexe; elle suppose que la vie est supportable; elle comprend les conditions nécessaires à l'exercice des facultés essentielles à l'homme. Quel serait donc l'objet de la bienfaisance, si elle n'avait la mission de soulager la douleur et de prévenir le désespoir?

« ..... Exister, pour l'homme, c'est conserver sa place dans la communauté, c'est avoir la faculté de se reconnaître et d'être reconnu par elle comme vivant au milieu de ses pairs. La considération morale qu'il possède par là n'est pas un avantage stérile; elle entretient les sentiments de la dignité humaine; elle encourage celui qui en jouit à se respecter lui-même; elle soutient ses relations avec les autres hommes sur un pied plus avantageux; elle favorise ses transactions, maintient son crédit, multiplie ses moyens de travail, le met à l'abri de la défiance, entretient pour lui le commerce de l'amitié.

« ..... On ne se forme de l'indigence qu'une idée incomplète et étroite lorsqu'on n'y voit qu'une condition toute matérielle, lorsqu'on semble croire qu'il suffit à l'homme d'être protégé dans les dangers qui menacent sa vie, sa santé et ses forces. Il y a pour l'homme des biens plus précieux encore : sa moralité, sa raison, son énergie, sa capacité, les plus nobles dons qu'il tienne de la bonté divine. Que servirait d'avoir empêché le pauvre de mourir de faim, si on ne le préservait de la dégradation? Ce genre d'assistance est souvent le secours le plus efficace contre les maux physiques eux-mêmes...

« La notion de l'indigence est donc essentiellement relative; elle ne comporte pas d'évaluation universelle et constante. »

Je pourrais ajouter à cette longue citation celles de plusieurs jugements empruntés aux écrivains les plus recommandables, et qui diffèrent peu de celui qui précède; mais cette reproduction des mêmes idées aurait peu d'intérêt. Ce qui est pris dans la réalité des choses d'ici-bas n'est jamais simple; aussi retrouve-t-on un caractère complexe dans l'appréciation qu'on vient de lire. Elle n'en est pas moins, je ne crains pas de le dire, d'une vérité incontestable; en nier l'exactitude serait sortir de la justice et de l'humanité. L'on conçoit d'autre part comment ce cachet indéterminé et mobile de la pauvreté peut ouvrir carrière aux prétentions exagérées, à l'ambition sans bornes. Nouvelle raison de conclure

qu'indiquer en tout cela ce qui est équitable, tracer en conséquence les limites du devoir imposé aux personnes des classes aisées envers celles qui ne sauraient se suffire, serait une œuvre utile, opportune, digne de l'attention du législateur ; bonne enfin à produire devant une assemblée politique. Il ne fait pas doute pour moi que, si M. de Gérando avait écrit de nos jours au lieu de le faire en 1839, il aurait voulu éclairer ce côté difficile du problème qu'il s'était posé dans son ensemble. Au surplus, s'il ne nous donne pas sur le but et la mesure de la charité une formule précise et complète, telle enfin que nous étions en droit de l'espérer aujourd'hui de M. Thiers, M. de Gérando nous met certainement sur la voie pour la découvrir. C'est en effet nous approcher déjà beaucoup de la solution que de démontrer l'impossibilité de la trouver dans des termes purement physiques et extérieurs, et celui qui fait ressortir, au contraire, l'importance majeure qu'il convient de reconnaître, là aussi, à l'élément moral, signale à ceux qui le suivront le vrai et seul moyen d'éclaircir la question et de l'avancer dans le sens de la raison, c'est-à-dire à l'opposé des prétentions folles et des sentiments égoïstes ou désordonnés.

C'est donc à nous de profiter de cet enseignement et de nous demander si, en suivant la route déjà ouverte et jalonnée par un tel guide, le but précis de la charité ne se manifestera pas à nous sous une formule plus complète et satisfaisant à toutes les exigences. Essayons.

Puisque l'on ne peut marcher dans cette voie sans y voir l'élément moral grandir, sans se rapprocher par conséquent, comme involontairement, de la religion, qui règle les désirs et fixe les obligations de la conscience ; il s'offre, ce me semble, pour pousser plus avant encore, un procédé naturel. C'est de prendre, au moins comme épreuve, la religion elle-même pour arbitre de la question, de faire entrer en ligne de compte tout ce qu'elle exige des hommes en raison de leur position, elle que la pauvreté n'effraie ni ne blesse, qui, d'autre part, fait de la charité une obligation rigoureuse ; c'est ensuite se demander si de la combinaison des devoirs divers qu'elle impose ne pourrait pas sortir la formule cherchée, fondée sur une équité supérieure et respectant à la fois les droits opposés.

Or, en examinant à la lumière de la foi chrétienne la condition des hommes au sein du monde actuel, à quelles conclusions est-on conduit ? C'est sur quoi nous allons soumettre, en toute simplicité, notre sentiment au jugement du lecteur.

La richesse, cela est vrai aujourd'hui comme toujours, tend à corrompre les âmes ; elle inspire de dangereuses tentations. La pauvreté, au contraire, est une source de mérites devant Dieu. Cependant ce double fait moral et social empêche-t-il que le dénûment, ou par son excès ou par la nature particulière des biens dont il prive les hommes, ne puisse rendre difficile, improbable, on pourrait dire parfois fatalement impossible, le développement ou le maintien régulier, au sein de leurs âmes, de l'état moral et des vertus qui sont la condition normale du salut ? Je ne parle pas des tentations ; elles pourraient, je viens de l'indiquer, dans d'autres conditions plus prospères, trouver plus qu'une compensation. Je parle de causes matérielles, extérieures, qui viennent encore une fois, comme nécessairement, diriger vers le mal une foule de créatures humaines, en les tenant loin de la volonté, souvent de la notion même du bien. Dieu ne peut approuver l'existence de tels obstacles à l'accomplissement de sa loi ; comment ne condamnerait-il pas ceux qui manquent de zèle pour les renverser ? Est-ce exagérer que de dire que, quand il est en notre pouvoir de lever ceux qui entravent ainsi la marche de nos frères vers la vie éternelle, nous ne pouvons rester à cet égard indifférents en sûreté de conscience ?

Ce qui équivaut à dire, dans le langage purement humain, que *le but de la charité ne sera pas atteint tant que, par suite de causes auxquelles on peut porter remède, certains hommes manqueront des conditions communes d'un développement moral régulier.*

Telle est la formule que nous risquons. Ses principaux mérites à nos yeux sont sans doute de mettre au premier rang les vrais biens, ceux qui surpassent l'ordre naturel, ensuite d'exclure l'importance donnée aux satisfactions d'amour-propre et de sensualité. Mais elle a de plus, nous le croyons, l'avantage de ne laisser à l'écart rien de nécessaire. En effet, concentrée en apparence dans le domaine moral, elle donne aussi, comme on va le voir, la juste mesure du bien-être physique indispensable ; de celui par conséquent que tous les hommes qui peuvent y concourir doivent se faire une obligation de procurer à leurs semblables.

C'est la science pratique de la vie qui révèle les causes perturbatrices de l'ordre voulu de Dieu, lesquelles viennent troubler la vie morale de l'homme comme les maladies viennent troubler sa santé, accidents funestes, infiniment variés dans leurs manifestations et leurs manières d'agir, parce qu'ils peuvent emprunter leur principe à tous les points de l'existence humaine. Cette science, mûrie par la réflexion dans un cœur

honnête, dévoile bientôt un aspect du monde qui ne peut être considéré sans une profonde pitié ; j'ajouterai : sans de cuisants scrupules. Il ne faut pas, certes, une âme bien timorée pour se demander avec frayeur comment la responsabilité de tant d'actions coupables qui affligent la terre se partage devant Dieu entre les hommes qui les ont commises et les hommes qui, au moyen d'efforts actifs et bien dirigés, auraient pu tarir la source du plus grand nombre de ces fautes. Or, le bon sens dit, selon moi, que cette dernière responsabilité doit donner, en définitive, la mesure du devoir de l'assistance en général, et que pour en tirer la part qui incombe particulièrement à l'assistance publique, il suffit de distinguer le genre d'œuvres utiles aux classes pauvres dans lesquelles, comme nous avons cherché à l'exposer ailleurs, l'Etat peut mieux réussir que le zèle privé.

Je prévois des objections. On m'accusera peut-être d'exagérer la puissance des forces extérieures, de méconnaître la source supérieure de toute morale, et de matérialiser, pour ainsi dire, la vertu. Je crois facile de répondre victorieusement.

C'est ma conviction profonde, Dieu seul moralise les hommes. Nul n'est plus décidé que moi à attribuer à sa seule parole, transmise par une bouche consacrée, le droit de dicter les règles du devoir et la puissance de ployer les volontés à l'accomplir. Mais ceci ne contredit en rien l'aveu de la funeste influence des obstacles matériels. Oh ! qu'ils sont nombreux et divers ! Combien d'abord s'opposeront à ce que cette parole divine, seule réellement féconde, parvienne jusqu'à l'oreille de celui qui agit, à plus forte raison jusqu'à son cœur ! Ensuite, lors même que ces obstacles ne se dresseront pas comme des murailles impénétrables entre la parole de vérité et les âmes, ainsi privées de sa chaleur et de sa lumière, ne se trouvera-t-il pas, en abondance, d'autres empêchements qui, sans l'intercepter absolument, auront assez de consistance pour ne transmettre cette parole qu'affaiblie et refroidie au point d'être inefficace ? De plus, la vérité peut avoir pénétré jusqu'à l'âme et s'y être implantée, puis y perdre ses racines, s'y flétrir, y périr enfin étouffée par l'effet de circonstances qu'une vertu héroïque aurait pu vaincre, mais trop fortes pour le plus grand nombre des hommes, et desquelles pourtant une charité vigilante aurait écarté la plupart, surtout celles qui sont le produit du délaissement et de la misère. En entendant la parabole de l'Evangile sur la semence qui tombe çà et là, qui néanmoins ne fructifie que dans le bon terrain, je me suis souvent pris à me dire : Certes le saint apologue

est dirigé d'abord contre ceux qui laissent s'endurcir leur âme, négligeant d'assouplir leur nature et d'extirper leurs passions. Toutefois, lorsqu'on se borne à cette application de la parabole, est-on sûr d'en avoir tiré tout le sens ? Sort-on de la logique en ajoutant : Outre ces obstacles intérieurs au bien, dont la volonté doit triompher, n'y a-t-il pas les difficultés extérieures, souvent insurmontables à celui qu'elles enveloppent, et qu'un secours, extérieur aussi, peut seul renverser ? Si, en ce sens nouveau, la sainte semence rencontre tant de pierres dures, tant de broussailles où elle se perd, tant de chemins où elle est écrasée, ne convient-il pas de s'en prendre aussi à ceux qui auraient pu et qui, par conséquent, auraient dû porter sur tous ces points la culture ? Or ceci, largement entendu, me paraît résumer l'œuvre de charité imposée à tous les hommes dans les limites où ils peuvent la pratiquer. Je le répète, le prêtre est pour moi le seul dépositaire de la semence non-seulement religieuse, mais morale ; cependant le hoyau, la serpe, le soc préparateur ne sont pas réservés particulièrement à ses mains consacrées. Ce ne serait même peut-être pas aller trop loin que d'attribuer pour ce travail, où la connaissance positive et pratique des choses terrestres entre pour une si grande part, la principale aptitude aux hommes qu'une mission et des devoirs tout spéciaux n'ont point séparés de la vie commune.

Mais, je l'ai déjà fait entendre, cette manière de considérer le but de la charité ne satisfait pas seulement la pensée des chrétiens sincères ; la formule qui en découle est aussi la meilleure pour les hommes habitués à se préoccuper surtout des souffrances physiques de leurs semblables. Il n'y a pas, en effet, un seul des obstacles extérieurs dont nous avons parlé qui ne puisse être regardé comme la simple manifestation d'une défectuosité, d'une lacune dans la vie normale, en comprenant par là l'existence régulière, quoique, bien entendu, dans les conditions les plus modestes. Or, que faut-il pour que l'homme ait cette existence à nos yeux, c'est-à-dire nous semble en possession de la facilité suffisante de se développer et de se maintenir moralement sans une sorte de miracle ? C'est ce que nous allons chercher à analyser.

Nous demanderons, d'abord, sans doute la satisfaction des besoins matériels les plus impérieux, obtenue sans cet excès de travail qui absorbe toutes les facultés, et dérobe ainsi à la religion, à la pensée du devoir, au soin de la famille, le temps et la force qui doivent leur être consacrés. Nous supposerons ensuite (nous sommes dans l'idéal) la famille complète, afin que la fonction de chacun de ses membres soit réguliè-

rement accomplie, afin que les personnes dans la force de l'âge vaquent à toutes leurs obligations, afin que l'autorité et la vigilance paternelles s'exercent dans leur plénitude près des générations naissantes et leur impriment une bonne direction ; afin que la sollicitude et le dévouement filial allégent les souffrances de la vieillesse et, au besoin, en préviennent les écarts et les chutes. Ceci, vu toujours dans l'idéal, implique, avec la vie de tous les membres utiles, leur santé, leur moralité, leur raison.

La famille intégrale, voilà donc l'idéal. Où il se trouve réalisé autant que le permet la nature humaine, évidemment l'assistance charitable n'a rien à faire, pas plus que la médecine n'a à intervenir quand le corps est sain. Mais, de même que la médecine et la chirurgie ont pour ambition de remédier et, au besoin, de suppléer à toutes les défectuosités, à toutes les lacunes dans l'état physique de l'individu, la charité ne doit point avoir de repos que tous les accidents qui peuvent affaiblir ou mutiler par quelque point la famille n'aient reçu le soulagement, l'aide ou la réparation qui lui rendront la force d'accomplir sa fonction sur la terre et d'atteindre son but moral.

Cette manière de poser la question offre donc pleine garantie aux philanthropes les plus scrupuleux, tout en laissant leur prééminence à d'autres intérêts plus précieux pour les âmes religieuses. Elle présente encore, au point de vue humain, d'autres avantages que le temps actuel doit particulièrement apprécier. Ainsi elle ne prend pas pour base d'appréciation la comparaison de la jouissance chez les riches et chez les pauvres, elle s'attache seulement à ménager à ces derniers la liberté d'accomplir tous leurs devoirs. Mais de la même main elle transporte cette base d'appréciation dans une région supérieure où les intéressés directs ne sauraient intervenir, puisque leur incompétence présumée est le principe même de leur droit ; elle borne par là encore leurs réclamations légitimes et les devoirs envers eux. Enfin elle ôte à ces réclamations leur caractère de généralité, elle proscrit le vague, elle réduit les questions dites de classe à classe à des questions individuelles, et conduit naturellement à ne procurer à chaque individu que le soulagement spécial dont la lacune particulière qui se rencontre dans son existence lui fait une nécessité.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le but de la charité, sur sa mission, consistant à panser les plaies de la famille, à les guérir, ou du moins à suppléer par des procédés artificiels aux mutilations qu'elle subit,

à parer aux conséquences des infirmités qui l'énervent et lui préparent des chutes et des périls. Je m'abuse, ou il y a au fond de la théorie, toute morale en même temps que positive et pratique, qui vient d'être ébauchée ici, une source non encore généralement exploitée de solides arguments contre les doctrines sensuelles, égoïstes, haineuses, jalouses, dont on veut infecter aujourd'hui les questions d'assistance. Aucun de ces arguments n'aurait certainement échappé à un esprit tel que celui de M. Thiers, s'il s'était placé un instant à ce point de vue, et il en aurait tiré un tout autre parti que moi. Mais cette manière d'envisager le but de la charité conduit aussi à voir sous une face particulière les moyens dont la charité doit faire usage. Il est temps de nous en occuper.

III

Lorsqu'on poursuit un but moral, on ne pourrait sans inconséquence oublier le respect dû avant tout à l'être moral chez autrui, particulièrement chez ceux à qui l'on entend d'ailleurs être utile. On est amené au contraire à mêler un sentiment de réserve au zèle le plus actif. On serait justement affligé si parmi les procédés qu'on emploie il s'en rencontrait par hasard qui, efficaces en un certain sens, mais mal calculés sous un autre, compromettraient par leurs effets quelque chose de ce qui constitue la valeur morale des hommes.

L'application du principe qui précède aux œuvres de charité se résume dans l'obligation de préserver autant que possible, dans l'action charitable, l'intégrité des forces encore subsistantes chez ceux qui ont eu le malheur d'en perdre une partie, de ménager les affections légitimes, la liberté naturelle, partant la famille, qui n'est que la forme régulière et ordonnée de Dieu de toutes ces choses réunies. Enfin, j'insiste ici à dessein, c'est l'obligation de ne substituer, que dans les limites et sous la forme où la chose est indispensable, l'œuvre artificielle de la charité même la plus pure, aux efforts propres de l'homme pour vaincre l'infortune.

Sans entrer dans l'étude des faits de détail, dans l'observation des nuances qui doivent diriger l'application des règles ci-dessus, sans chercher à constituer en ce moment ce que nous avons appelé ailleurs la science de la charité, il est facile de saisir la conclusion pratique des réflexions qu'on vient de lire, et de remonter par elles jusqu'aux principes les plus importants : ceux que l'on met le plus de prix à affermir aujour-

d'hui. Il suffit pour cela de connaître un peu les différents usages suivis dans l'exercice de la charité.

A l'aspect de la misère, nos yeux sont frappés d'abord de besoins urgents à satisfaire au plus vite, tels que le manque de nourriture, de vêtements, de chauffage par le froid, de remèdes dans la maladie. Alors le mouvement premier, le plus naturel, est, pour la charité publique ou privée, de porter sur les points en souffrance les objets qui font défaut, ou plus souvent encore l'argent qui peut acquérir ces objets. Ce premier degré de la charité est certainement le plus favorable à la liberté de la famille secourue, puisqu'il laisse aux personnes soulagées la pleine disposition des choses données : aucune direction, aucun contrôle ne s'exercent sur leur emploi.

Cependant les inconvénients de cette méthode ne tardent pas à apparaître. On s'aperçoit qu'on est loin de porter ainsi remède à tous les maux, et que cette façon confiante d'agir engendre dans beaucoup de cas de graves abus. Rien de plus commun en effet que les secours gaspillés ou détournés de leur destination par ceux qui les reçoivent. A la vue de ces abus, la pauvreté s'éclaire d'un jour nouveau et plus triste encore. A côté des besoins de ceux qui en sont atteints, leurs défauts se montrent, toujours comme un accessoire très-aggravant, parfois comme une cause première. La nécessité de parer aux effets de ces défauts se présente alors comme une condition indispensable, même comme la condition principale du succès de la charité.

Or, une fois qu'on s'est avoué que l'absence de volonté, de capacité, souvent de régularité de conduite, chez les membres influents de la famille, entraîne très-souvent d'une manière fatale les souffrances qui affligent celle-ci et tout au moins rendent inefficaces les secours qui sont abandonnés à sa discrétion, une idée doit naturellement s'offrir : c'est celle de remplacer par une action nouvelle et factice l'action reconnue imparfaite et impuissante de la hiérarchie naturelle. On entre par là dans une voie tout opposée à celle qu'on avait suivie d'abord. Son terme sera la création d'établissements immenses, non plus construits seulement à l'usage des malheureux à qui la nature a ravi, avec leurs appuis de famille, les ressources de la vie domestique, mais destinés aussi aux gens incapables d'employer complétement bien ces ressources, quoiqu'ils aient gardé certains vestiges des qualités qui sont la base de la famille. Si respectables et précieux que soient ces vestiges, on ne se demande plus dès lors si leur effacement total, par suite de leur inaction au sein d'une

communauté grossière, ne sera pas, au point de vue moral, un sacrifice difficile à compenser, et si la religion n'y perdra pas pour le cours de la vie ou pour le moment suprême de puissants moyens d'appel à Dieu, supérieurs pour le chrétien à bien d'autres avantages. Dans le premier moment de réaction, on oublie de chercher si des procédés habilement ménagés ne parviendraient pas à suppléer utilement aux lacunes et aux faiblesses, tout en laissant agir et vivre la part de l'être humain qui n'est ni absente ni vicieuse.

Mais le mauvais emploi des deniers distribués n'est pas le seul inconvénient qu'on puisse imputer au mode primitif d'assistance. A mesure qu'on a étendu l'intervention active du donateur et qu'on a remplacé la subvention pécuniaire par le secours en nature, on a dû être plus frappé de la difficulté d'approprier parfaitement le soulagement au besoin particulier de chaque individu, tant que le secours, au lieu d'être absolument personnel, continuera d'être accordé à un groupe de personnes considérées en bloc, tel que la famille. Pour remédier à ce nouveau mal, la bienfaisance publique et la charité privée seront amenées à poursuivre, comme le progrès le plus décisif, un développement graduel de la spécialité. La raison y poussera dans une certaine mesure ; les qualités comme les défauts du génie français y disposeront aussi.

A partir de là, chaque âge, chaque variété de la vie envisagée au point de vue de la souffrance, va être considéré en soi comme méritant une étude à part, réclamant un mode de soulagement spécial aussi. Cependant l'esprit de l'homme ne quitte d'ordinaire un ordre de généralités que pour se lancer dans un autre. Le rapprochement des infirmités similaires fournit une base naturelle de classification, une série de catégories faciles à embrasser d'un coup d'œil à la fois rationnel et administratif. C'est tout ce qu'on aime en ce pays ; aussi cette pensée une fois conçue pénétrera-t-elle dans les œuvres publiques comme dans les œuvres privées. Plus marquée sans doute dans celles qui fondent leur action sur la cohabitation dans des établissements communs, elle ne s'y renfermera pas : on la retrouvera vivante et agissante au sein des œuvres qui se vouent au soin de personnes assimilables par la nature des besoins qu'elles éprouvent et par le genre de service qui doit leur être rendu, quoique d'ailleurs demeurant réparties dans des logements privés.

Nous ne sommes pas ici dans la pure spéculation. Encore inaperçue peut-être au fond de beaucoup d'œuvres, je ne mets pas en question qu'une pensée centralisatrice de ce genre ne tende bientôt à

dominer dans presque toutes. Cependant, une fois appuyée sur le zèle dont nous avons parlé plus haut, et qui porte à agir à la place du pauvre, au lieu de le laisser agir lui-même, on conviendra qu'il n'y a vraiment plus qu'un pas de cette pensée jusqu'à une organisation administive complète des classes pauvres. Pour asseoir son cadre et fonder son action régulière et symétrique en dépit de la dissémination des individus, on saura bien suppléer au défaut de cohabitation par l'établissement de rapports, du moins à certains jours et à certaines heures, entre les membres de la même catégorie ; combinaison souvent salutaire et qu'il importe de favoriser tout particulièrement lorsqu'il s'agit de sujets que des circonstances personnelles ont jetés dans l'isolement, mais qui, dans des conjonctures différentes, peut produire des effets moins heureux. Je sais bien qu'en tout état de cause on gagnera à de tels arrangements de l'ordre au moins apparent, parfois de l'économie, enfin ce quelque chose de méthodique et de symétrique qui nous plaît tant. Mais il y a à ce système un côté faible, peu sensible, il est vrai, tant qu'il n'en est qu'à des essais. Pour saisir cette part d'imperfection telle qu'elle se révèle à la prévision plutôt qu'à l'observation présente, le mieux sera d'en supposer par l'imagination la réalisation entière et complète.

Qu'en se figure donc, à Paris, par exemple, toutes les personnes qu'une infortune quelconque recommande à l'assistance, soit casernées, soit disséminées, mais toujours classées par catégories, groupées dans chacune et soumises pour leur bien à une direction. L'enfant d'un côté, le vieillard de l'autre, l'infirme, le malade, tous recevraient à la fois, quoique chacun d'un point particulier, centre d'autorité et d'assistance, le gouvernement et le secours. Ce gouvernement, ce secours seraient éclairés, on s'en flatte ; ils porteraient une main et un œil intelligents là où le manque d'intelligence cause un grave préjudice ; qu'on ne l'oublie point néanmoins : ils peuvent donner lieu à l'appréhension qu'excite à bon droit toute œuvre de l'homme, tout produit de sa sagesse, dès que, ne se bornant pas à suppléer la nature en défaut, l'homme entend faire mieux qu'elle et aspire à la supplanter par ses propres créations. Souvent, à moindres frais, en respectant plus l'économie de Dieu sur la terre, on aurait pu opérer un bien plus obscur sans doute, puisque les hommes ne célèbrent les choses qu'autant que s'y montre l'action de leur bras, mais réellement plus étendu et plus solide. Je dois le rappeler : je parle par hypothèse ; mais si ces groupes pouvaient s'établir et acquérir en effet la cohésion qu'on aime à espérer pour eux, je demande ce qui

resterait pour la famille, cette société première, sujette à des défectuosités, à des irrégularités, comme tout ce qui se produit spontanément dans ce monde imparfait, création divine nonobstant; agrégation d'éléments non similaires, type premier de la hiérarchie, par conséquent de l'inégalité, comme on l'a souvent observé; type aussi du devoir affectueux du fort envers le faible, par conséquent de tout ce qui vit dans le monde d'affection et de charité, en d'autres termes, de toute société.

Or, si l'on a pris souci des *crèches*, des *asiles;* si dans le monde aisé l'on s'est ému des *cercles*, comme relâchant en quelque chose le lien de la vie domestique, combien ne devrait-on pas s'inquiéter davantage d'un genre d'institutions qui ne déroberait pas seulement à la vie de famille des heures de travail ou de plaisir, mais qui finirait par créer en dehors d'elle des habitudes et des intérêts permanents? Qui ne sait que l'intérêt, point capital pour tous les hommes, domine plus encore en ceux chez qui l'aisance et l'éducation ne viennent point atténuer son empire ou le balancer par des préoccupations et des distractions qui lui fassent contrepoids ?

Sans doute, il faut éviter en tout ceci l'exagération et fuir une sorte de judaïsme : on doit ne méconnaître rien d'utile et ne rejeter aucun bien à faire par amour des principes. Le vrai, le juste consistent seulement à s'imposer la plus extrême réserve dans les occasions fréquentes où la charité tend comme instinctivement à substituer son action à celle de la famille et à ne céder alors qu'à la nécessité la plus impérieuse. On se sentira d'autant plus disposé à ce scrupule qu'on se rendra mieux compte du sentiment qui jette dans un courant contraire beaucoup d'esprits : sentiment dont on suit la trace, soit dans les rangs de l'administration, où il ne peut surprendre, soit même parfois dans les œuvres de la charité privée, où il s'explique par le désir d'atteindre au profit des classes souffrantes un résultat immédiat plus marqué et plus étendu, et par l'espoir trompeur de l'obtenir tel en calquant pour ainsi dire l'organisation des œuvres sur le modèle de l'administration publique. Dans les deux cas, ce sentiment prend son origine dans un même fonds de présomption ; en dépit des illusions les plus honorables, il faut convenir que son principe a de l'affinité avec celui des utopies naguère en faveur et qui ont jeté dans le pays une épouvante si légitime. On ne peut nier que le socialisme ne soit par certains côtés l'exagération ou, à en croire ses partisans, la perfection de l'idée de centralisation. Or, par le temps qui

court, quel est l'homme d'entreprise et de zèle qu'un instinct de centralisation ne poursuit pas intérieurement ? Qui de nous, s'il fermait son âme à la voix du Christianisme, laquelle proteste sans cesse en faveur de l'homme personnel et immortel, ne céderait pas quelque peu à la pente universelle et garderait toute sa colère contre l'effacement graduel de l'individu, sous l'éclat des réglements administratifs et des catégories savantes et symétriques ?

Qu'à propos de la question d'assistance comme de toute autre, la centralisation n'ait pas été le point d'attaque de M. Thiers dans sa guerre contre le socialisme, on ne saurait s'en étonner, ni lui en vouloir d'avoir hésité à briser publiquement une de ses idoles passées. Mais, si tout ce qui précède n'offre pas une suite d'erreurs, il faudra en conclure qu'on pouvait entreprendre au nom des principes de la pure charité une campagne antisocialiste utile et politique à la fois. On aurait du même coup dessiné à grands traits les règles de la bienfaisance publique ; on aurait envisagé d'assez près la charité privée pour fixer les maximes qu'il est bon qu'elle adopte dans l'intérêt de tous, sauf à l'engager à les suivre sans gêner sa liberté, et seulement au moyen de la distribution intelligente des encouragements puisés dans le Trésor. On aurait déterminé, dans les limites du possible, les dépenses publiques en matière d'assistance ; peut-être en aurait-on préparé ainsi la réduction. Enfin, on aurait saisi l'attention de questions rarement abordées jusqu'ici par les hommes politiques, questions d'une grande délicatesse, et qui empruntent à leur objet sacré une grandeur capable de tenter peut-être un esprit supérieur.

Il s'en faut cependant que les idées qui viennent d'être exposées soient neuves pour tout le monde. Je serais sur tout ce que j'ai avancé bien moins affirmatif, si je ne me savais l'interprète du commissaire de bienfaisance le plus obscur, de la Sœur de charité la plus humble, lorsque l'un et l'autre comparent, à la lumière de leur raison pratique et de leur expérience, ce qu'on appelle vulgairement le secours à domicile avec les résultats obtenus dans les établissements publics les mieux administrés. Les formules employées ici et là peuvent être différentes, la pensée est la même ; il suffit de quelque habitude du langage et de la méditation politique pour en élargir les proportions. Ne serait-ce pas le cachet des idées grandes et solides que d'être à la fois le patrimoine de tous, de s'étendre et de s'élever avec chaque esprit sans changer de nature ? Au reste, quelque jugement qu'on porte sur les points déve-

loppés dans cette discussion, je me réduis, en finissant, à une question unique dont je ferais volontiers juge M. Thiers lui-même : n'aurait-il pas été bien de leur donner une place, si petite qu'elle fût, dans *un Rapport général sur l'assistance publique ?* Comment donc justifier son silence absolu ?

Non qu'il faille s'étonner que M. Thiers soit resté jusqu'ici assez étranger à l'étude approfondie de ce genre de sujets pour n'en pouvoir pas disserter pertinemment sans aucun secours ; mais ceci n'explique rien. L'on n'ignore pas comment, en mainte circonstance, il a su se tirer d'un pareil embarras, et ce n'était certes pas un obstacle à ce qu'il parcourût toutes les ramifications de la théorie de l'assistance avec une véritable supériorité.

J'ai toujours en mémoire le succès qu'obtint (en 1832, je crois) M. Thiers, ministre pour la première fois et nouvellement nommé. Il charma une assemblée des hommes les plus notables du commerce français en leur traçant, de vive voix, l'exposé le plus vaste et le plus lumineux des relations et des intérêts commerciaux du pays. Rapprocher les faits des doctrines, apprécier les uns et les autres, distinguer et faire ressortir les plus opposés, tirer de ce rapprochement les conclusions les plus nettes et les plus persuasives, en les appliquant sur une multitude de points divers sans subtilité ni confusion : tout cela n'avait été pour lui qu'un jeu. Il y avait là le résultat merveilleux de l'union de facultés puissantes et d'une expérience complète ; comment, si jeune encore, avait-il fait pour mûrir et féconder en lui les premières et pour acquérir la seconde ? Le voici :

Doué d'une promptitude d'intelligence et d'une facilité de déduction qui tiennent du prodige, il s'était borné à réunir chez lui deux hommes consommés dans l'étude et la pratique des affaires, qui, tant par leurs idées que par leurs antécédents, représentaient l'un la liberté du commerce, l'autre le système prohibitif. Il leur avait fait débattre devant lui, pendant deux heures, toutes les questions qu'il voulait traiter. Ainsi la préparation d'un rapport immense, toute l'érudition spéciale, la variété, la sûreté de vue qu'il avait déployées, lui avaient coûté le temps d'un déjeuner.

Avec de tels dons, une volonté de bien faire qui ne peut être mise en doute, à la suite de plusieurs mois de discussion, au sein d'une commission qui comptait beaucoup d'hommes très-exercés sur ces matières, certes on pouvait attendre de M. Thiers un rapport admirable. Comment se

fait-il donc que son travail se montre, de l'aveu de tous les critiques, inférieur à une pareille attente ? Que s'est-il donc passé dans la commission pour qu'il n'en ait pas tiré meilleur parti ?

C'est peut-être à cette commission, plus qu'à l'illustre rapporteur, que ma plainte devra s'adresser, à moins que, charmée de son élocution abondante et toujours spirituelle, elle ne déclare avoir consacré à l'écouter une partie du temps qu'elle aurait dû employer à élaborer pour lui d'utiles matériaux.

Jusqu'à présent, nous n'avons parlé que des lacunes qui se rencontrent dans le rapport ; il reste à indiquer ce qui, soit dans le langage de cette œuvre remarquable, soit dans les doctrines qui y sont avancées, peut paraître sujet à contestation.

Je le ferai dans un second article.

E. WILSON.

VIE DE SAINT WILFRID

ÉVÊQUE D'YORK

AUX VIIe ET VIIIe SIÈCLES.

(1re partie.)

Parmi les moyens employés de nos jours par la Providence pour donner à l'Eglise anglicane un ébranlement salutaire destiné, il est permis de l'espérer, à la faire rentrer tôt ou tard dans le sein de l'unité catholique, on sait quelle place occupent les travaux de cette école célèbre à laquelle le docteur Pusey a donné son nom et dont plus d'un disciple déjà, entraîné par la logique et par la grâce au delà du point marqué par les enseignements du maître, a passé de l'approbation théorique des doctrines, de la discipline et de la conduite de Rome, à la confession actuelle de sa foi et à la reconnaissance pratique de son autorité. Un des objets principaux des études de ces hommes, suscités, ce semble, pour faire justice, par une critique d'origine non suspecte, des fausses notions accréditées sur les antiquités ecclésiastiques par le protestantisme et par l'incrédulité, a été l'histoire des saints personnages qui, dans des siècles reculés, ont introduit le Christianisme en Angleterre, l'y ont défendu contre le monde et contre l'erreur, ou l'y ont fait fleurir par leurs prédications et par leurs exemples. La collection qu'ils ont publiée à Londres sous ce titre : *Lives of the english saints*, est déjà connue en France par la traduction qu'a donnée M. Jules Gondon de la vie de saint Augustin de Cantorbéry, et ce spécimen suffit pour faire juger quelle distance sépare le puseyisme des idées mises en honneur par la Réforme, et quel faible intervalle il lui reste à franchir pour mériter cette qualification de catholique qu'il affecte de se donner à lui-

même. Mais peut-être le caractère de ses tendances ressort-il encore mieux de la vie de saint Wilfrid, évêque d'York, et c'est ce qui nous a fait penser que ce ne serait pas entreprendre une œuvre sans intérêt pour les lecteurs du *Correspondant* que de leur en donner un aperçu sommaire et de mettre sous leurs yeux les passages les plus propres à en faire apprécier l'esprit. Comme la vie de saint Augustin, celle de saint Wilfrid a pour auteur, si les renseignements que nous avons obtenus à cet égard sont exacts, le Rév. Fréd. Oakeley, de l'université d'Oxford, l'un des ministres anglicans dont la conversion a eu le plus d'éclat; et certes si celui qui a tracé quelques-unes des lignes que l'on va lire n'eût pas fini par devenir un enfant soumis de l'Eglise, il y eût eu là un de ces mystères d'inconséquence et d'aveuglement qui confondent la raison humaine et font adorer en tremblant les secrets jugements de Dieu. Mais à côté des témoignages irrécusables de tout ce qu'il y avait, à l'époque où il a écrit, de pensées et de sentiments catholiques dans son intelligence et dans son cœur, on trouvera la preuve de ce fait qu'il se débattait encore alors contre l'acceptation entière et effective de la vérité, et l'on n'en sera que plus porté à admirer la puissance de cette vérité divine, se faisant jour à travers les préjugés de secte et les engagements de situation. Nous n'ajoutons rien de plus; nous avons hâte de céder la parole à notre historien, nous réservant seulement de lier entre eux, par une analyse rapide, les fragments que nous empruntons aux diverses parties de son travail.

« S'efforcer de faire le bien et d'agir suivant sa conscience, avoir au dedans de soi la certitude qu'à travers les mille imperfections inhérentes à la nature de l'homme on accomplit l'œuvre de Dieu, et cependant se voir méconnu, cruellement mal jugé par des personnes qu'on est obligé de reconnaître, non-seulement pour vertueuses, mais pour plus vertueuses que soi, c'est une croix que les saints ont eu quelquefois à porter. Ce fut celle de saint Wilfrid, et elle pesa lourdement sur lui. Quand saint Bernard persécuta saint Guillaume d'York, cet archevêque dut sans doute beaucoup souffrir ; mais il n'était pas encore saint alors, et il ne pouvait pas avoir cette conscience distincte et profonde, qu'avait eue saint Wilfrid, qu'il souffrait pour la cause de Jésus-Christ et de son Eglise. On peut supposer toutefois qu'il médita souvent l'histoire de son illustre prédécesseur, en tant de points semblable à la sienne. C'est donc cette particularité qui fait

le principal intérêt de la vie de saint Wilfrid pour le lecteur, en même temps qu'elle ne cause pas peu de trouble et de perplexité à l'écrivain. On y voit un saint méconnu par des saints, persécuté par des saints, déposé comme indigne du pontificat par des saints : thème facile à exploiter pour les critiques superficielles des enfants du siècle, tandis que pour un chrétien il en ressort cet enseignement : que la terre n'est pas notre patrie, qu'au dernier jugement seul il appartient de peser toutes choses dans une balance exacte et d'expliquer le douloureux mystère du monde ; que l'Eglise militante enfin n'est pas l'Eglise triomphante : vérités bien simples et qui dépassent pourtant l'horizon habituel de la plupart des esprits.

« Une autre circonstance qui contribue aussi à répandre de l'intérêt sur l'histoire de saint Wilfrid, c'est qu'elle marque pour ainsi dire (et l'expression est à peine trop forte) une nouvelle naissance de l'Eglise saxonne, une nouvelle mission romaine dans ces contrées. Non-seulement les provinces du nord étaient en état de schisme public au sujet des *rites écossais*, non-seulement des rois aux rudes mains avaient commencé à opprimer l'Eglise en allant jusqu'à s'immiscer dans les élections épiscopales, mais nous lisons qu'après la mort de saint Deusdedit, Wine, évêque des Saxons occidentaux, se trouva le seul prélat canoniquement institué de toute l'Angleterre, et encore se rendit-il par la suite coupable d'une horrible simonie. Aussi Wilfrid se crut-il obligé de recourir pour son sacre à des évêques français, et nous verrons dans le cours de ce récit de déplorables exemples d'une soumission toute *erastienne*[1] au pouvoir temporel, et même de honteuses violations des règles dans des synodes ecclésiastiques. Mais Rome triompha dans la personne de saint Wilfrid. Il s'épuisa dans la lutte, sous les coups de la calomnie et de la persécution ; mais sa patience fut indomptable, son énergie ne se ralentit jamais, et il acheva son œuvre, tout en mourant à la peine. Telle fut la tâche de ce saint ; voyons comment il l'accomplit. »

Né d'une famille noble du Northumberland, ayant perdu sa mère dans sa première enfance et ayant eu beaucoup à souffrir de l'inimitié d'une marâtre, il témoigna de bonne heure le goût des exercices militaires et obtint, lorsqu'il était encore dans sa treizième année, que son père l'envoyât, armé et accompagné comme il convenait à un jeune guerrier de sa condition, à la cour du roi Oswy. Mais là, sous l'influence d'un pieux vieillard nommé Cudda,

[1] L'*erastianisme* est la doctrine de la domination de l'Etat sur l'Eglise. (Note du traducteur.)

sous la direction duquel la reine Eanflède l'avait placé, le cours de ses idées changea bientôt. Il sollicita l'autorisation d'entrer au monastère de Lindisfarne, et son père n'hésita pas à la lui accorder, jugeant qu'un tel désir à son âge devait être une inspiration du ciel.

« Il passa plusieurs années parmi les moines, suivant assidument le cours de ses études, et, ce qui était plus important encore, croissant chaque jour en chasteté et en grâces de toute espèce. Son esprit était doué de facultés vraiment remarquables ; il avait en peu de temps appris le psautier et possédait à fond tous les autres livres qui lui étaient tombés sous la main. Mais il était si loin de toute suffisance, de tout orgueil, de toute soif des louanges, que sa soumission édifiait la communauté entière, et que son humilité pleine de charme lui gagnait les cœurs de tous, jeunes et vieux. C'était, comme parle Bède, un clairvoyant jeune homme, et ce mot a un sens profond dans la bouche du vénérable historien.

« Effectivement, au milieu des moines de Lindisfarne, au centre et dans la forteresse même des rites écossais, Wilfrid fit une découverte qui influa sur toute sa vie. Soit qu'il fût tombé sur quelques anciens livres qui l'eussent éclairé à cet égard, soit par toute autre cause, il commença à soupçonner qu'il y avait une manière plus parfaite de servir Dieu, qu'il existait d'anciennes traditions de pratiques catholiques entièrement négligées dans son pays et dont l'abandon était plein de périls. Une fois cette pensée entrée dans son esprit, il s'y attacha et la suivit avec cet instinct de prescience dont l'homme appelé à une œuvre quelconque est doué pour reconnaître et suivre son idée capitale sans dépenser ses forces à la recherche d'objets secondaires. Wilfrid médita sur sa découverte ; il la retourna en tous sens dans sa solitude, et il vit qu'il n'avait qu'une chose à faire : aller à Rome et s'instruire, à l'ombre de la chaire de saint Pierre, de cette voie plus parfaite qu'il avait cru apercevoir. Tourner les regards vers Rome est un instinct catholique qu'on dirait mis en nous pour la conservation de notre foi. Il ne paraît pas que Wilfrid ait fait mystère de ses doutes, ni que les bons moines fussent eux-mêmes pleinement convaincus que tout fût bien parmi eux. Il les informa de son projet d'aller vérifier à Rome quels étaient les rites suivis dans les églises et les monastères qui tenaient de plus près au siége apostolique, et non-seulement ils approuvèrent ce dessein, mais ils l'exhortèrent même à le mettre à exécution. »

Adressé par sa protectrice Eanflède à Erconbert, roi de Kent, pour que ce prince lui procurât les moyens de passer sur le continent

pour se rendre à Rome, Wilfrid plut tellement à son hôte par sa piété et son goût pour l'étude, qu'Erconbert le garda malgré lui à sa cour pendant quatre ans entiers. Au bout de ce temps, il le laissa enfin partir, et Wilfrid vint d'abord à Lyon, où il fit quelque séjour. Saint Delphin, qui y était alors archevêque, le prit en grande affection et, ne croyant pas sa vocation aussi arrêtée qu'elle l'était, voulut le retenir près de lui en lui donnant sa nièce en mariage et en lui faisant obtenir un gouvernement important dans les Gaules. Mais ces offres brillantes ne séduisirent pas le jeune pèlerin.

« J'ai fait un vœu, répondit-il, dont il faut que je m'acquitte en-
« vers le Seigneur ; comme Abraham, j'ai quitté ma famille et la
« maison de mon père pour visiter le Saint-Siége apostolique et ap-
« prendre les règles de la discipline ecclésiastique, afin que ma pa-
« trie puisse s'y conformer dans le service de Dieu, et je voudrais
« bien recevoir de Dieu ce qu'il a promis à ceux qui l'aiment et qui
« quittent pour lui leurs pères et leurs mères, leurs maisons et leurs
« champs : le centuple en ce monde, et ensuite la vie éternelle. S'il
« plaît à Dieu, je reverrai votre visage à mon retour. »

Il poursuivit donc son chemin et arriva à Rome.

« A Rome, comme à Cantorbéry et à Lyon, Wilfrid se signala par le don qu'il avait de se faire des amis. L'archidiacre Boniface, secrétaire du Pape saint Martin, s'attacha particulièrement au jeune Anglais et prit autant de plaisir à l'instruire que si Wilfrid eût été son propre fils. Vraiment, Rome a toujours été une cité au cœur affectueux, le siége et le foyer de l'hospitalité catholique ; et même de nos jours, si l'accueil le plus discrètement amical pouvait effacer le souvenir de la patrie, à Rome les étrangers oublieraient qu'ils sont étrangers et rêveraient pour quelques instants que la ville éternelle leur a donné le jour. Y a-t-il dans cet accueil un calcul de séduction ? Oui ; la bonté a toujours de ces sortes de calculs ; toujours elle déploie une adresse particulière pour attirer tout ce qui l'approche. Que Wilfrid dut être heureux à Rome ! Nous lisons qu'il passa des mois entiers à aller d'un lieu saint à un autre, non pour voir seulement, mais pour prier et se perfectionner dans les exercices de la vie spirituelle. Il lui arriva ce qui arrive à la plupart des voyageurs qui vont à Rome dans un but religieux et qui y emploient leur temps d'une manière conforme à ce but. Nous accusera-t-on de superstition si nous disons que presque toujours ces voyageurs rencontrent dans les circonstances de leur séjour à Rome quelque chose de mysté-

rieux, de nouveau, d'étrange, d'inexplicable, et cela pourvu seulement qu'ils soient à la recherche des choses du ciel? comme si cette ville était douée d'une vertu surnaturelle toujours prête à en sortir, ou pour guérir, ou pour blesser, suivant le degré de foi de celui qu'elle touche. L'histoire nous apprend que le séjour de Rome fit de Pétrarque un incrédule, ou peu s'en faut, et que Luther, c'est tout dire, fut affermi dans son infidélité par la visite qu'il rendit à la capitale du monde catholique et par la vue des vices, de l'orgueil, de la luxure et de la corruption qu'elle étala à ses regards. . . . .
C'est là le côté sombre du tableau. Mais d'autre part, et pour ne rien dire de tant de châsses où reposent de précieuses reliques, de tant de lieux féconds en influences saintes, qui pourrait apprécier, même par aperçu, en nombre et en importance, tout ce qu'il y a eu de visions obtenues, de prières exaucées, de vœux suggérés d'en haut, de vies changées, de grands desseins conçus, poursuivis, exécutés, d'inspirations ou autres faveurs semblables reçues par des cœurs attentifs à la voix du ciel, tout cela à une seule place, la balustrade surmontée de lampes en forme d'étoiles qui entoure la confession de saint Pierre et de saint Paul; là où riches et pauvres s'agenouillent et récitent la prière d'Augustin ou exhalent dans une oraison muette les souhaits et les besoins secrets de leurs âmes? Ce n'est pas s'avancer trop que d'affirmer que nul n'est jamais allé à Rome qui n'en soit sorti meilleur ou pire, le cœur plus ouvert ou plus endurci qu'il n'y était entré. . . . .

« Boniface, non-seulement instruisit Wilfrid dans l'interprétation des Evangiles, mais lui enseigna encore la manière de calculer la Pâque et lui fit connaître les règles de la discipline ecclésiastique. Lorsque le séjour qu'il devait faire à Rome fut près de sa fin, l'archidiacre le présenta au Pape, sans laisser ignorer à Sa Sainteté l'objet de son voyage, ce qu'il avait eu d'extraordinaire, et la persévérance qui avait fait triompher le pieux pèlerin de tous les obstacles; sur quoi saint Martin, posant sa main sur la tête du jeune Anglais, le renvoya avec sa bénédiction et ses vœux, et ce fut ainsi que Wilfrid prit congé de Rome, ou plutôt qu'il partit, emportant Rome avec lui dans son cœur.

« . . . . . . C'était sa première visite à Rome; il retournait en Angleterre pour y prendre les ordres; qu'il était peu probable que ce ne fût pas la dernière! Il ne remportait que d'agréables et utiles souvenirs. Qu'il était loin d'imaginer combien de fois encore il devrait s'approcher de la ville éternelle, y prendre séance dans les conciles, y plaider sa cause devant les synodes et les congrégations,

y déposer au pied des Papes le lourd fardeau dont l'auraient chargé l'injustice, la calomnie et la persécution ; à quel point s'appesantiraient sur lui la main des rois et celle des archevêques : si bien que, sa vie même étant menacée, il serait réduit à fuir au delà des mers, à éviter les poignards des assassins et les embûches des monarques, et à chercher un refuge près de ce même tombeau de saint Pierre et de saint Paul où les ardeurs de sa jeune imagination s'étaient pieusement désaltérées dans un heureux pèlerinage ! Rome avait été le rêve de son adolescence ; il l'avait cherchée, il l'avait trouvée, et il croyait que tout était dit. Il se trompait : le même nom, la même idée, la même réalité devaient le suivre sur sa couche de malade, à Meaux, devaient se retrouver à son lit de mort, à Oundle. Ah ! telle est notre destinée à tous : nous avons des rêves de jeunesse, et les objets de ces rêves deviennent autres qu'ils ne nous étaient apparus d'abord, et ils nous obsèdent pendant tout le cours de notre vie, et ils nous accompagnent jusqu'au tombeau, comme cette Rome qu'avait rêvée Wilfrid. »

En repassant à Lyon, Wilfrid retrouva l'archevêque animé des mêmes sentiments à son égard. Il séjourna plusieurs années auprès de lui, reçut de ses mains la tonsure cléricale, et aurait peut-être fini par céder à ses instances, en s'attachant définitivement à sa personne et à son église. Mais sur les entrefaites, Ebroin, alors maire du palais, suscita une persécution contre les prélats qui avaient pris le parti du Saint-Siége, et neuf évêques furent mis à mort. Saint Delphin fut du nombre, et Wilfrid, ne voulant pas se séparer de son père adoptif, subit tous les apprêts du supplice et ne fut sauvé que par la compassion que sa jeunesse et son origine étrangère inspirèrent aux officiers chargés de présider à l'exécution. Il ne tarda plus dès lors à retourner dans le Northumberland, sa patrie. Oswy y régnait toujours et y soutenait avec obstination les rites des Scots ; mais il paraît qu'il avait associé à son autorité ses deux fils, Egfrid et Alfrid, et celui-ci se déclara partisan zélé de la discipline romaine, accueillit Wilfrid avec bonheur et lui procura les moyens de travailler pour l'unité catholique, en fondant plusieurs monastères et en y introduisant la règle de saint Benoît, qui avait été importée en Angleterre par saint Augustin, mais qui n'avait pas pénétré dans les provinces du nord et qui y devint l'instrument le plus actif de la propagation des enseignements de Rome, comme la règle de saint Colomban y était le plus ferme boulevard des traditions nationales : lutte plus

importante et plus sérieuse qu'on ne se l'imagine communément.

« Ce n'est pas aller trop loin que de dire que sous l'influence de l'Eglise des Scots et de la civilisation celtique, dont l'Irlande était le centre, la chrétienté se vit à la veille d'un schisme terrible qui eût presque égalé en étendue la déplorable et sacrilége séparation du XVIe siècle [1]. L'Irlande, l'Ecosse, le nord de l'Angleterre, la Bavière, la Belgique, une partie de la Suisse, toute la France au nord de la Loire, différentes portions de la Germanie, étaient imprégnés de l'esprit de l'Eglise des Scots, parcourus par des missionnaires celtes, peuplés de monastères celtiques, et accoutumés à envoyer leur jeunesse s'instruire dans les colléges d'Irlande ; car l'Irlande était un grand foyer de civilisation ecclésiastique, et ses tendances étaient fortement opposées à celles de Rome. On peut suivre dans beaucoup de détails les progrès de l'esprit celtique ; on le voit avançant toujours, se montrant de plus en plus à découvert, s'affermissant à mesure qu'il acquiert le sentiment de sa force, jusqu'à ce qu'enfin la menace du schisme paraisse tout à fait imminente. C'est alors qu'il plut à la miséricorde divine d'intervenir. La mission romaine chez les Saxons a, sous ce point de vue, le caractère d'une inspiration de saint Grégoire ; par elle, l'énergie vitale du système romain commence à se développer sur le seuil même de l'Eglise celtique et finit par l'absorber sans la persécuter ni la détruire. Ce que la mission romaine fit pour les Iles Britanniques, les Carlovingiens le firent pour la France, la Belgique et la Bavière. Ce fut leur tactique, et, pour employer un mot usité de nos jours, leur ligne politique clairement tracée, de s'attacher étroitement au Pape et d'identifier leur influence avec celle de Rome, par cela seul que Dagobert et Clotaire étaient du parti irlandais. Mais ce qui entrait dans les vues temporelles de ces princes avait, relativement aux intérêts de l'Eglise, une bien plus haute portée : c'était l'instrument dirigé d'en haut pour l'absorption dans le système romain du système rival, et ainsi fut sauvé tout l'occident chrétien. Maintenant, et si ce n'est pas exagérer la gravité des choses que de les envisager de la sorte, on doit comprendre quel intérêt réel avait, indépendamment du mérite de telle ou telle pratique peu importante en apparence, la question des rites des Scots, et l'on peut dès lors fixer avec plus d'exactitude le rang qu'occupe saint Wilfrid dans l'histoire de l'Eglise d'Angleterre. Les opi-

[1] L'auteur a soin de constater, au surplus, que le schisme n'a jamais été consommé, et que l'Eglise écossaise a produit un grand nombre de saints dont il n'entend nullement rabaisser le mérite.

nions, les règles, les usages celtiques s'étaient répandus comme une inondation sur les traces de l'œuvre bénie de saint Paulin. Les évêques et les moines étaient enfants d'Iona[1], et les peuples ne devaient pas hésiter à les suivre, car c'étaient de véritables saints. Wilfrid fut l'Augustin des provinces du nord; par lui Rome attaqua l'esprit d'opposition dans une de ses plus fortes places; par lui elle triompha. Et il plut à Dieu que l'homme appelé à remplir cette grande mission fût lui-même un saint illustre et à jamais béni. »

Ordonné prêtre, à la recommandation d'Alfrid, par Agilbert, évêque de Dorchester, qui, Français d'origine, retourna depuis dans sa patrie et occupa le siége de Paris, Wilfrid accompagna ce prélat au concile de Whitby, qui se tint en 664, et où fut solennellement débattue la principale question en litige entre Rome et l'Eglise des Scots, celle de la célébration de la Pâque. Agilbert, qui parlait difficilement la langue du pays, chargea Wilfrid de défendre à sa place la discipline romaine sur ce point; ce fut donc lui qui entra en discussion avec saint Colman, évêque de Lindisfarne, lequel soutenait la thèse opposée, et qui établit, par la tradition du Saint-Siége et de l'immense majorité des églises, que la fête de la Résurrection devait être fixée au dimanche qui suit le quatorzième lever de la lune, et non pas le treizième, ainsi que le prétendaient les Ecossais. Et comme ceux-ci faisaient sonner bien haut l'autorité de saint Colomban et de leurs autres Pères dans la foi :

« Quelque saints que fussent vos pères, leur dit-il, pensez-vous « que leur petite troupe, dans un coin de l'île la plus retirée du « monde, puisse prévaloir en autorité sur toute l'Eglise de Jésus-« Christ répandue par toute la terre? Et *votre* Colomban (je puis dire « *notre* Colomban, si c'était un serviteur de Jésus-Christ), pour avoir « été un saint homme, puissant en œuvres miraculeuses, doit-il être « préféré au bienheureux prince des apôtres à qui Notre Seigneur a « dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les « portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, et je te donnerai « les clefs du royaume des cieux? »

« Le roi Oswy, comme nous l'avons déjà fait entendre, était fermement attaché aux rites des Scots; mais il paraît que le discours de Wilfrid le convainquit entièrement, ou du moins que ses préventions

[1] Célèbre monastère que l'auteur signale ailleurs comme ayant été en quelque sorte la métropole de l'Eglise des Scots. (N. du trad.)

furent pour le moment vaincues par l'éloquence de l'abbé [1]. Le sens commun, quand le préjugé ne vient pas à la traverse, n'est pas mauvais théologien, et il semble qu'Oswy ait deviné tout d'un coup le signe propre auquel on peut reconnaître la catholicité d'une doctrine ou d'une coutume. A peine Wilfrid eut-il achevé le texte concernant saint Pierre que le roi se tourna vers l'évêque de Lindisfarne et dit :

« Est-il vrai, Colman, que ces paroles aient été dites à Pierre par « Notre Seigneur? — Il est vrai, ô roi, répondit Colman. — Mainte- « nant, répliqua Oswy, pouvez vous me montrer que quelque pou- « voir semblable ait été donné à votre Colomban ? — Non. — De « plus, convenez-vous l'un et l'autre que ces paroles aient été adres- « sées principalement à saint Pierre, et que ce soit bien à lui que « Notre Seigneur ait donné les clefs du ciel ? — Oui, » dirent à la fois Wilfrid et Colman. Sur quoi Oswy reprit : « Et moi je vous dis « que puisqu'il est le portier du ciel, je ne le contredirai point ; mais « j'obéirai en toutes choses à ses décrets en tant que je les connaî- « trai et que je pourrai les suivre, de peur que, lorsque j'arriverais « à la porte du royaume céleste, il ne se trouvât personne pour me « les ouvrir, parce que je me serais fait un ennemi de celui qui en a « les clés. »

« La décision du concile fut que le mieux était d'abandonner l'ancienne coutume, reconnue imparfaite, et de se conformer à la pratique de Rome.

« Ce jugement du concile de Whitby était un grand pas vers l'accomplissement des espérances de Wilfrid. Dans son discours, il avait révélé le vrai mal de l'Angleterre, ce mal qui l'entraînait alors au bord de l'abîme du schisme, qui l'a toujours plus ou moins poursuivie, soutenant les mauvais et traversant les bons jusqu'aux jours de la primatie de l'archevêque Warham ; qui l'a plongée dans ce bas fond de sacrilége, d'hérésie et de libertinage où elle croupit depuis Henri VIII, et qui l'a empêchée jusqu'à cette heure de rentrer en elle-même et de faire pénitence. Il attribuait justement l'opiniâtre dissidence de son temps à ce sentiment étroit de complaisance en soi-même que fomente notre position insulaire, et qui conduit la grande masse des esprits vulgaires à contester, avec le fanatisme de l'orgueil, jusqu'à l'existence, ou peu s'en faut, de l'Eglise universelle, et à dédaigner les avantages qu'offre sa communion. Une Eglise *particulière* qui se vante d'avoir des droits à part et une juridiction indépendante doit finir par s'attribuer une pensée propre et exclusive,

[1] Wilfrid était abbé de Ripon, monastère fondé par Alfrid. (Note du trad.)

une liberté de changer les doctrines reçues et une autorité sur la conscience individuelle beaucoup plus absolue et plus tyrannique que l'Eglise universelle n'a jamais prétendu l'exercer. En d'autres termes, le *nationalisme* aboutit à une superstition de la plus misérable espèce, et comme il est essentiellement démoralisateur, il ne peut que constituer en théologie une hérésie redoutable. N'oublions pas toutefois que, dans le cas spécial qui nous occupe, il y avait certainement beaucoup à dire en faveur de l'opinion dans laquelle saint Colman persista au point de quitter son siége plutôt que de s'en départir. Une controverse allant jusqu'à la séparation, dans laquelle les deux parties étaient des saints également vénérés jusqu'à ce jour par l'Eglise, voilà un spectacle qu'il n'est donné qu'à la seule Eglise catholique de présenter au monde, un noble phénomène qui n'est pas rare dans sa miraculeuse histoire. »

Tuda, qui avait remplacé saint Colman comme évêque de Lindisfarne, étant bientôt après mort de la peste, Wilfrid fut appelé à lui succéder. Il s'en défendit d'abord, et ne finit par accepter que sous la condition qu'il lui serait permis d'aller se faire sacrer en France, l'état de confusion où se trouvait alors l'Eglise saxonne, sa situation équivoque à l'égard du Saint-Siége, et les doutes sérieux qui s'élevaient sur la régularité de l'institution de presque tous ses prélats, lui faisant craindre de ne pouvoir, en conscience, s'adresser à eux pour recevoir le caractère épiscopal.

« A beaucoup d'hommes de nos jours de tels scrupules paraîtront frivoles au point de ne pas se comprendre, tandis que chez d'autres, chez un grand nombre d'autres, ils réveilleront le sentiment d'une douloureuse réalité. Sans doute ceux qui ne croient pas à l'institution divine de l'Eglise visible, et à ses priviléges mystérieux, ne sauraient voir dans les hésitations de saint Wilfrid que superstition et judaïsme, alors surtout qu'un mépris invétéré de la hiérarchie apostolique les a accoutumés à attribuer le zèle pour la conservation des doctrines catholiques, et les anathèmes par lesquels la sainte Eglise ose les défendre, au fanatisme, à l'ignorance, ou tout au moins à un profond défaut de charité. Mais il est impossible de s'attacher longtemps avec une affectueuse susceptibilité aux dogmes concernant la personnalité divine et les deux natures de Notre Seigneur, sans devenir aussi excessivement jaloux de ce qui tient aux formes divines, à l'unité, aux observances et à la succession de l'Eglise visible. La conservation de la vraie doctrine du salut est liée à la constitution extérieure de cette Eglise aussi intimement, et à aussi peu d'excep-

tions près, que le don de la régénération à la forme du baptême, et les effets sanctifiants de la présence de Jésus-Christ à la célébration du sacrifice de l'autel. Le monde s'imagine que les divines formes de l'Eglise sont purement externes, et partant de ces principes, qu'il a posés sans preuve, il condamne les saints comme s'étant arrêtés à des disputes de mots et ayant pris feu pour des cérémonies vides de sens. Il n'est donc pas étonnant, encore une fois, que de nos jours bien des gens se moquent des scrupules de Wilfrid. Mais encore une fois aussi, il y en a d'autres qui ne trouvent l'état présent des choses que trop fertile en semblables perplexités, et qui ne regardent pas comme un médiocre danger la situation fausse où tend à les mettre une cruelle incertitude. Dans tous les temps, le ministère ecclésiastique de la direction, de l'enseignement et du sacerdoce, est plein de difficultés, à raison du double ordre de devoirs qu'il impose. Ceux qui en sont chargés n'ont pas seulement à veiller, comme les simples laïques, sur la conduite et sur le gouvernement de leurs âmes, sur leurs progrès, sur leurs vicissitudes intérieures et sur leurs chutes; à ce soin s'ajoute celui d'une seconde vie toute entière, si on peut le dire, celle que constituent leurs rapports solennels et sacramentels avec leurs frères. Quoi de plus effrayant pour eux qu'un doute jeté sur l'efficacité de leur ministère, sur la réalité des actes redoutables qu'ils ont cru accomplir, comme prêtres, sur le mérite de leurs absolutions et de leurs consécrations? Et si ce doute vient à tomber sur une santé altérée et sur un esprit déjà abattu par la souffrance, conçoit-on que la raison supporte un poids pareil sans plier sous le faix? En vérité, on ose à peine s'arrêter à cette pensée. Nous en avons dit assez pour pouvoir ajouter un mot de plus; il y a quelque consolation pour ces hommes à voir un aussi grand saint que Wilfrid sentir vivement une position en certains points semblable à la leur, et ne pas hésiter à agir, quoi qu'il lui en puisse coûter, d'après le sentiment qu'il en a. Mais allons plus loin : ne trouveront-ils pas un degré presque incalculable d'apaisement dans la méditation de toute cette histoire? Le présent, pour tous ceux qui y prennent part, est comme une mêlée qui aveugle; Wilfrid était au milieu de cette mêlée comme chacun s'y trouve en son temps. Il fut assiégé de doutes sur la condition de l'Eglise dont il faisait partie, eu égard à ses rapports avec le chef de l'épiscopat, et il parvint enfin, quoique non sans peine, à rendre nette sa situation personnelle. Cette dernière grâce peut nous être refusée; mais maintenant que l'époque où vécut Wilfrid est entrée dans le domaine du passé, nous voyons l'Eglise dont l'orthodoxie lui était suspecte reconnue pour une partie

intégrante du corps de la catholicité, les prélats dont il n'osait recevoir la consécration mis au rang des saints, son rival lui même, dont l'institution était si évidemment contraire aux canons, révéré comme un des plus saints évêques d'Angleterre. Quand, par un rapprochement naturel et presque sans y penser, nous unissons les noms de saint Wilfrid et de saint Chad, de cette union même sort un enseignement qui, si nous savons le comprendre, est plein des consolations les plus profondes et de l'encouragement le plus efficace à mener, avant tout, une vie régulière et sainte, et à nous occuper, sans trouble et sans inquiétude, de l'accomplissement de nos devoirs présents [1]. »

Wilfrid se rendit donc en France, où il fut sacré à Compiègne par Agilbert, devenu évêque de Paris, assisté de onze autres prélats. On ne sait précisément pour quelle cause son absence se prolongea ; les ennemis de la discipline romaine en profitèrent pour le desservir auprès d'Oswy, et à son retour en Angleterre il trouva son siége occupé par saint Chad, que le roi y avait fait asseoir à sa place. Il ne jugea pas qu'il fût pour lors opportun de faire valoir son droit, et se retira dans son abbaye de Ripon, où il se livra à l'étude et aux exercices de la vie spirituelle, sans manquer pour cela d'occupations extérieures ; tantôt consulté par le pieux Wulfère, roi de Mercie (canonisé depuis, ainsi que beaucoup de membres de sa famille) sur presque tous les actes de son gouvernement; tantôt appelé par Egbert, roi de Kent, à l'administration provisoire du diocèse de Cantorbéry, alors sans premier pasteur. Enfin le nouvel archevêque, saint Théodore, arriva de Rome, et l'un des premiers usages qu'il fit de son autorité de primat fut de faire cesser l'intrusion de saint Chad, dont il admira du reste l'humble soumission au point de vouloir qu'il allât immédiatement gouverner un autre troupeau.

Wilfrid, mis en possession de son siége, crut devoir le transférer de Lindisfarne à York, qui faisait partie de son diocèse et qui avait perdu depuis longtemps la dignité épiscopale. Ce changement, qui, interrompant la succession épiscopale des Scots, le rendait héritier spirituel de saint Paulin, disciple de saint Augustin de Cantorbéry,

[1] Ce passage, en mettant à nu toutes les agitations d'une conscience droite aux prises avec la plus illogique des situations, constate nettement que l'auteur, au moment où il essayait de calmer ses inquiétudes par des analogies peu faites assurément pour contenter un esprit sérieux, n'en était pas encore à chercher la paix dans le retour à l'unité. (Note du traducteur.)

rentrait dans son plan général de retour à tout ce qui pouvait cimenter l'union avec Rome. La cathédrale d'York était dans un déplorable état de délabrement et d'abandon ; il la fit réparer splendidement par d'habiles ouvriers qu'il avait amenés de Cantorbéry. Il les employa ensuite à construire une magnifique église à Ripon, puis une plus merveilleuse encore à Hexham, où il fonda une autre abbaye sous l'invocation de saint André.

« Hélas ! dans nos temps modernes, nous mesurons tous les hommes sur l'exiguité de notre propre taille. Nous n'admettons pas qu'on puisse être apte à plus d'une œuvre ou doué de plus d'un genre de mérite. Une moitié de ce qui constitue la pratique de la religion s'oppose au développement de l'autre moitié. Nous laissons une chose inachevée, de peur qu'elle ne nous en fasse négliger une autre. Marie censure Marthe et Marthe trouble Marie ; nous n'avons pas la vie active parce qu'on ne saurait l'avoir sans faire une part à la contemplation, et nous n'osons pas nous livrer à la contemplation dans la crainte de déprécier l'importance de la vie active. Nous n'osons pas aimer Dieu, pensant que cela pourrait nous empêcher d'aimer suffisamment notre prochain, et nous en venons à concentrer toutes nos affections sur nous-mêmes, le plus misérable de tous les objets indignes de notre amour. D'après cette disposition, quelques personnes supposeront que saint Wilfrid ne s'occupait qu'à bâtir des temples de pierre, et en concluront que c'était un pauvre évêque. Oh ! ce serait déjà beaucoup si tous les évêques s'occupaient de la sorte ; car il y en a bon nombre qui passent leur temps à des choses bien moins utiles. Mais ce serait, il faut l'avouer, un triste mérite, si tout en bâtissant des églises on n'accomplissait beaucoup d'autres œuvres d'un ordre plus élevé. Or, il y a maintenant une église vivante en Angleterre qui est, nous en avons la confiance, quelque chose de plus qu'un édifice matériel. Il serait affligeant de penser qu'il n'en fût pas ainsi ; car elle a essuyé plus d'une tempête, elle a été ébranlée par de terribles coups de vents, elle a failli se briser sur de redoutables écueils, et elle se serait réellement brisée si elle n'eût pas été plus à l'épreuve que les constructions terrestres. Espérons qu'elle trouvera un abri sûr contre les orages auxquels elle est encore en butte. Eh bien, saint Wilfrid fut un des principaux bâtisseurs de cette Eglise. Ripon est debout, Hexham est debout, l'Eglise bâtie de pierres vivantes est debout aussi ; c'est quelque chose, quoique tous ces édifices soient tristement délabrés et aient grand besoin de nouveaux Wilfrids qui leur rendent leur antique splendeur. »

On devine aisément quels étaient les autres travaux de saint Wilfrid. Il parcourait incessamment son immense diocèse, prêchant et confirmant, souvent en plein marché ou en rase campagne, entouré d'une multitude avide de l'entendre et de recevoir de lui l'imposition des mains. Ce fut dans une de ces tournées que Dieu fit éclater à tous les regards son éminente sainteté en accordant à ses prières la résurrection d'un enfant : miracle qui fut suivi de près d'un semblable, opéré en faveur d'un des maçons employés à Hexham. Il prenait un soin particulier d'embellir les pompes du sanctuaire et de veiller à la décence et à la solennité du culte divin ; et ce fut lui qui, avec l'aide de deux chantres venus de Cantorbéry, dont l'un, Eddi Stephani, a écrit sa vie, introduisit le chant grégorien dans les provinces du Nord. Enfin, il exerçait une surveillance exacte sur les monastères, comprenant que parmi les devoirs d'un évêque il y en peu d'aussi essentiels.

« Les ordres monastiques sont comme le sang de l'Eglise, qui entretient et renouvelle sa vie ; monuments du vrai Christianisme apostolique, asiles de la spiritualité dans les plus mauvais jours, les maisons religieuses sont les nourrices des héros de l'épiscopat, les mères des missionnaires aux rudes mains et aux grands cœurs. Une église sans monastères est un corps dont le bras droit est frappé de paralysie. C'est ce que savait bien Wilfrid, aussi bien que nous le savons nous-mêmes avec l'expérience acquise depuis lors et les douloureuses convictions qu'elle a fait germer dans nos âmes. »

Son influence à cet égard dépassait les limites de son diocèse ; beaucoup d'abbés et d'abbesses lui remettaient volontairement le gouvernement de leurs monastères, tandis que les princes et les seigneurs lui confiaient leurs fils pour être élevés sous ses yeux, et ne se plaignaient point de la vocation religieuse qui se développait chez ces jeunes gens.

« Quelle inépuisable énergie que celle de Wilfrid ! Tout accablé qu'il était par les occupations du dehors, par les soins multipliés qu'exigeait la direction de tant d'églises, il ne laissait pas de travailler à sa propre sanctification par la pratique assidue des exercices ascétiques. Il savait bien qu'une vie d'activité extérieure, si elle n'est pas perpétuellement retrempée dans la retraite et soutenue par cette union avec Dieu, fruit des secrètes méditations, dissipe les forces spirituelles, ne laisse pour toute vertu dans l'âme qu'une vague et in-

quiète bonne volonté, et fait dégénérer l'abnégation de la charité envers le prochain en un besoin, moitié intellectuel, moitié physique, de mouvement et d'affaires. »

Toujours en garde contre les tentations, il les combattait par l'habitude non interrompue des plus rudes austérités. C'était à pied qu'il faisait d'abord toutes ses courses, et il fallut que saint Théodore insistât pour le déterminer à les rendre un peu moins pénibles en prenant un cheval.

« Pour un saint, l'obéissance passe avant même les austérités qui lui sont le plus chères. Priver un saint d'une pratique de mortification, c'est comme arracher à une mère un de ses enfants, et néanmoins, pour l'amour de la sainte obéissance ou pour l'édification du prochain, un saint saura sacrifier jusqu'à cette pratique qui lui tient tant au cœur. Désormais donc..... c'est à cheval que Wilfrid suit les sentiers battus par les pas des brebis et visite son beau diocèse d'York. Un mot dit ici, un autre là, une bénédiction, une prière, un signe de croix, un saint regard, une messe, un sermon, et ce chant grégorien dont les sons l'accompagnent toujours, voilà ce qui signale sa marche, et l'on peut dire qu'un parfum évangélique sort de lui et se répand sur son passage.

« Ces joies dignes du ciel devaient-elles lui être ravies? Ces jours devaient-ils finir avant que la mort vînt y mettre un terme : la mort devant laquelle il faut bien que l'homme se résigne à voir disparaître les meilleures choses, et dont nul ne saurait éluder l'universelle loi? Hélas! oui, les neuf années de paix expirèrent. Le démon était à la fois jaloux et inquiet; car Wilfrid resserrait évidemment les limites de son royaume par la vertu toute-puissante de la croix de Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Dieu. Mais les instruments ne manquaient pas à l'ennemi de notre salut pour interrompre ce progrès de l'œuvre chrétienne qui faisait concevoir de si belles espérances pour l'avenir. »

E. DE FONTETTE.

(*La fin à un prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 9 juillet 1850.

SIR ROBERT PEEL.

Un personnage considérable vient de disparaître de la scène politique : l'Angleterre a perdu inopinément celui qu'elle considérait comme le premier de ses hommes d'Etat. La mort de sir Robert Peel a suspendu un moment dans la Grande-Bretagne la lutte des partis, et la triste nouvelle qui retentit en Europe y cause une émotion générale. Il n'y a rien d'exagéré, nous en sommes convaincus, dans cette douloureuse et unanime impression : nous la ressentons fortement nous-mêmes, et c'est pourquoi il nous serait difficile aujourd'hui de nous occuper d'autre chose.

Il y a une étude intéressante à faire sur l'homme qui vient de laisser un si grand vide dans la politique européenne. L'entreprendrons-nous cependant sous le coup même de l'événement ? Si nous le faisions avec quelque prétention de réussir, nous ne serions sans doute pas plus heureux que les autres organes de la presse périodique, dont quelques-uns étaient beaucoup mieux préparés que nous à accomplir une telle tâche. Tout ce que nous avons lu à ce sujet nous a très-médiocrement satisfait ; aussi voudrions-nous plutôt faire sentir ce qui manque à ces premières appréciations qu'y substituer la nôtre. Il nous suffira, pour ce qui nous concerne, de produire quelques souvenirs personnels qui peuvent servir à l'intelligence du sujet.

Nous présenterons d'abord deux remarques : l'une sur le genre de mort de sir Robert Peel, l'autre sur le caractère des regrets qui ont salué sa perte. Le représentant de Tamworth a péri à soixante-trois ans d'une chute de cheval. En tout autre pays que l'Angleterre, ce serait la mort d'un jeune homme ; mais on reconnaît dans ce funeste accident un trait de mœurs plus important qu'il ne semble à la première apparence. Un des moyens les plus sûrs que les Anglais opposent à l'influence délétère du luxe, c'est la conservation pendant toute la vie des habitudes aventureuses. Le mépris du péril n'a pas, grâce à Dieu, disparu de nos mœurs françaises ; mais il est moins général que chez nos opulents voisins, et le progrès de l'âge est la plupart du temps parmi

nous non-seulement une excuse, mais une raison, pour éviter les entreprises. En Angleterre, il est tout simple qu'un homme dont la fortune est colossale et l'existence précieuse à son pays se casse le cou comme un échappé de collége. D'ailleurs, si nos voisins montent à cheval au delà du moment où la prudence conseillerait de s'arrêter, c'est aussi par intérêt patriotique. Pour soutenir la supériorité de l'Angleterre dans la production des belles races de chevaux, un homme tel que sir Robert Peel se faisait un devoir de consacrer une portion de son revenu à l'entretien de ses écuries. En France, un homme de son âge et dans sa position aurait depuis longtemps réformé les chevaux de selle ; c'était pour en conserver, selon son devoir de riche propriétaire, que sir Robert pratiquait encore l'équitation. On s'est enquis de savoir si ceux d'où lui venait le malheureux cheval qui lui a brisé les côtes avaient pris toutes les précautions dictées par son âge et la pesanteur croissante de sa constitution ; on n'a pas supposé un instant qu'il ait dû se préoccuper de ces considérations pour lui-même.

Il y a presque toujours de la comédie dans les manifestations publiques en Angleterre : celles dont sir Robert Peel vient d'être l'objet ont un caractère de sincérité, et l'on s'aperçoit que c'est sans effort comme sans dissimulation que les hommes des opinions les plus opposées ont payé un si magnifique tribut à sa mémoire. Cette facilité d'éloge n'est pas seulement fondée sur le mérite incontestable du mort ; elle tient aussi à sa position personnelle et au déclassement des partis auquel il a travaillé plus que personne. Les tories étaient ses amis naturels, et leur vieux sentiment pour lui s'est réveillé en dépit de ce qu'il avait fait dans les derniers temps contre leur cause. Sans lui les whigs auraient depuis longtemps quitté les affaires, et son dernier discours dans le Parlement, l'indulgence, et pour ainsi dire la mollesse de son attaque, dans un moment où l'on n'attendait qu'un signal de l'ancien chef des conservateurs pour renverser lord Palmerston, a sans doute contribué plus que toute autre cause à maintenir la majorité ministérielle. Quant aux radicaux, ils ne peuvent oublier que sans lui la ligue de Cobden n'aurait pas triomphé d'une manière si éclatante : aussi tous les partis lui étaient liés par des souvenirs et des obligations. Chacun perdait à le voir disparaître, et personne n'avait le droit de considérer son existence comme un obstacle. Un homme moins digne de l'estime publique aurait, en pareille occurrence, donné lieu peut-être à une semblable unanimité dans l'expression des regrets universels.

On aurait voulu ranimer pour lui la tradition de la vieille Angleterre. Il était déjà question d'ouvrir à sa dépouille mortelle les portes de Westminster ; mais M. Goulburn, son exécuteur testamentaire, a prévenu ce vœu en faisant connaître aux Communes l'intention exprimée par le défunt de reposer sans faste dans la sépulture de sa famille. Cette conclusion était si conforme à l'existence de sir Robert Peel qu'elle a frappé immédiatement tout le monde, et il aura été donné à

cet homme illustre d'imprimer du fond de la tombe un caractère de simplicité à ces actes, qui trop souvent, sous prétexte d'honorer un mort, deviennent un outrage à son caractère et à ses intentions.

Maintenant quel était l'homme auquel s'attachera le souvenir de tant d'influence, d'actes généreux et d'admirables discours? Que les trompettes se taisent un instant; écoutons la voix de l'oraison funèbre : elle est étrange, dès qu'elle sort des banalités de la louange. Sir Robert Peel a eu la singulière prérogative de forcer l'adoption de toutes les mesures qu'il avait commencé par combattre le plus énergiquement; de sorte que si, à un jour donné, vous aviez entendu l'orateur s'exprimer avec conviction contre un changement dans la législation de l'Angleterre, il aurait fallu en conclure que, moins de dix ans après, le même homme serait le principal promoteur d'un tel changement. Comment expliquer raisonnablement une si grande variation dans les idées, sinon par une certaine absence d'idées? Comment concilier cette mutabilité constante avec le renom de gravité, de sagesse, de bon sens qui s'attache depuis longues années à cet homme d'Etat?

Sous l'ancienne constitution telle que l'avait faite la révolution de 1688, une telle inconstance eût rejeté sir Robert Peel en dehors de tous les partis: et lui-même il avait débuté dans la vie publique, il y avait été préparé par une résolution ferme de maintenir intact le vieux talisman de la prospérité britannique. Mais si le palladium du torysme avait paru doué d'une vertu conservatrice si puissante, c'est surtout parce que ceux qui entretenaient son culte avaient montré constamment le sens pratique des affaires, et la même qualité devait les conduire à accepter les changements les plus considérables, à partir du moment où la préservation du vieil édifice leur paraîtrait désespérée. Les tories ne devaient leur supériorité dans les affaires qu'à la conviction dans laquelle ils avaient vécu si longtemps, que toute théorie était un péril et une absurdité en dehors de la constitution britannique; celle-ci leur faisant défaut, ils se trouvaient mieux préparés que les whigs à vivre habilement au jour le jour; et, chose étrange à dire, c'est l'art que sir Robert Peel a pratiqué avec une incontestable supériorité.

Les tories avaient plus le sens pratique que les whigs; ils étaient aussi plus sincères. La constitution britannique était pour eux une concession nécessaire aux vices de la nature humaine. En se plaçant ainsi dans le vrai, le génie insulaire s'imaginait avoir assuré davantage ce que notre défectueuse humanité admet de bien et de vertu dans les réalités de la vie. Avec ce système, les exclusions, les injustices étaient comme la muraille d'une forte cité, protégée contre les attaques extérieures; en dedans, on trouvait avec une sécurité incomparable, de l'air, de la lumière, des sentiments héroïques, une puissance croissante, une religion qu'ils jugeaient suffisante pour les chagrins de cette vie et les espérances de l'autre. Des jeunes gens imbus dès leur enfance de la fierté nationale, grandissant au bruit des conquêtes et sous la fascination d'une

richesse inépuisable, se faisaient sans peine à la fois une conscience et un plan de vie. Sir Robert Peel avait trente ans, et prenait part, depuis près de dix ans, aux affaires publiques, sans qu'aucun doute se fût encore élevé dans son âme sur la supériorité des principes de son parti.

Cependant le blocus continental avait cessé, et une paix prolongée minait chaque jour davantage la fiction britannique. Les whigs, qui avaient eu jusqu'alors pour eux le monopole des théories, le prestige du progrès et la comédie de l'honnêteté, semblèrent devoir profiter seuls des changements qui se préparaient; mais les whigs n'étaient au fond que des raffinés d'aristocratie : tout aussi dévoués que leurs adversaires, plus dévoués peut-être dans le fond de l'âme aux exclusions iniques qui servaient de fondement et de défense à la constitution anglaise, ils étaient tenus par leur rôle traditionnel d'afficher des principes dont l'application sincère était incompatible avec le maintien de l'ancien édifice ; et du moment que l'équilibre qui les rivait à l'opposition commençait à se rompre, il devait s'élever au-dessous d'eux, dans les classes abaissées ou proscrites, des Cobbett et des O'Connell, impitoyables logiciens de la justice, destinés à arracher le masque aux faux amis des opprimés, quelque talent que ceux-ci missent à le varier au gré des circonstances.

Nous n'oublierons jamais d'avoir vu passer sous nos fenêtres, dans la révolution de Février, les bandes insurgées qui se dirigeaient vers les Tuileries; les combattants en haillons formaient le corps d'armée ; l'avant-garde se composait de compagnies de la garde nationale en fort belle tenue : d'où avait pris à la milice citoyenne ce vertige d'opposition tout d'un coup poussé jusqu'à la plus extrême révolte ? Un des combattants en bonnet à poil nous l'expliqua après les journées de juin : « Il fallait bien marcher en avant, nous disait-il ; ceux qui nous « suivaient ne nous auraient pas permis de reculer. » C'est à peu près de la même manière que depuis trente ans les whigs sont montés à la brèche de la constitution anglaise. Continuons notre métaphore, et supposons dans l'intérieur des Tuileries, au moment de l'attaque, des chefs moins frappés de vertige, des soldats moins démoralisés par leurs chefs, assez de fermeté et de constance de la part des uns et des autres pour rendre une capitulation possible. Ceux-là seulement auraient été capables de l'accomplir et d'en protéger l'exécution, qui n'auraient pas commencé par céder à l'émeute leur initiative et leurs armes ; la cause du gouvernement n'en aurait pas moins été perdue ; mais on aurait obtenu une transition au lieu d'une catastrophe [1]. Un tel résultat, impossible malheureusement avec la mobilité française, est au contraire analogue à ce qui s'est passé presque toujours en Angleterre : l'expérience de la vie publi-

[1] Nous nous étions servis de cette expression avant de connaître le *lapsus linguæ* du ministre de la justice qui a excité un si violent tumulte dans la séance d'hier : elle peut servir de commentaire officieux à sa pensée.

que a même donné aux nouvelles générations plus d'aptitude à consommer pacifiquement des révolutions plus radicales peut-être dans leurs effets éloignés que celles dont nous nous hâtons toujours de tirer les dernières conséquences. Or la plus considérable de ces révolutions sans contredit est celle où les tories ont cessé d'avoir confiance dans leur propre cause ; et comme l'intelligence des choses politiques est la qualité dominante des Anglais, nous ne doutons pas qu'un désespoir profond ne se soit emparé des vieux partis, depuis qu'ils ont compris la nécessité de laisser tomber un pan de la muraille.

Beaucoup de personnes doivent se souvenir d'avoir vu souvent à Paris un vieux tory aimable et spirituel, M. Gurney, qui, ayant quitté le Parlement après la réforme électorale, amusait ses derniers loisirs à des recherches bibliographiques sur le continent. « Le malheur de l'Angle-« terre, disait-il à qui voulait l'entendre, c'est qu'il se soit trouvé dans « son sein des hommes assez peu éclairés pour admettre que jamais la « Constitution britannique ait renfermé d'autre principe que celui de la « pure aristocratie. Il est venu chez nous un genévois, Delholme, qui « s'est imaginé que le roi et le peuple y formaient un triangle équilaté-« ral avec les lords ; il a fait un livre pour prouver sa thèse, et les « Anglais eux-mêmes ont cru ce livre au lieu de s'en rapporter à leur « propre expérience; de ce moment tout a été perdu, la réforme est « devenue inévitable, et je n'ai plus voulu être de ce faux Parlement. » C'était en affectant le paradoxe ne dire que la vérité.

Parmi les tories, sir Robert Peel était certainement un de ceux dont l'illusion avait été la plus grande et qui, après l'avoir perdue, se convainquit le plus profondément qu'il n'y avait plus d'avenir pour la Constitution anglaise, et que tout l'art du gouvernement devrait désormais consister à battre en retraite en bon ordre, le plus lentement et avec le moins de pertes possibles. Quant à la position que les vaincus allaient ainsi chercher, il n'en savait rien à coup sûr, et si l'impossibilité de lire dans l'avenir est devenue l'étrange prérogative de tous les hommes d'Etat de notre époque, il n'est aucun peut-être qui ait plus de droit de la revendiquer que sir Robert Peel.

Disons-le hardiment : avec des qualités comme celles que développent une forte éducation anglaise et une association prématurée à des traditions empreintes d'une étonnante vigueur, sir Robert Peel n'a possédé qu'une incontestable supériorité sur ses rivaux, celle de la vertu : mais celle-ci en vaut bien une autre, et pour notre compte nous ne connaissons pas de spectacle plus curieux, plus attachant que celui d'une vertu supérieure aux prises avec des obstacles comme ceux qu'avaient créés pour sir Robert Peel une énorme richesse, l'aplanissement de toutes les difficultés de la vie, et les orgueilleuses séductions de la grandeur britannique.

Il n'est pas le seul dont le courage ait été captivé ainsi dès l'enfance par les enchantements d'Armide ; d'autres aussi ont vu plus distinctement

se réfléchir leur image dans le miroir d'Ubalde, et même, à le bien considérer, nous ne reconnaissons en lui que la personnification la plus solide de ces mérites moyens qui, à force de tenue et d'harmonie, font du caractère anglais, dans les classes riches et instruites de la nation, un des ensembles les plus respectables qu'il soit donné à la nature humaine de réaliser. Mais les supériorités les moins contestées de ce monde, celles qui influent le plus sur les autres hommes, sont celles qui réalisent très-fortement quelque chose de peu extraordinaire : et c'est en quoi il est permis de dire que sir Robert Peel a été, à notre époque, le premier homme de sa nation.

Les grandes habitations, les beaux hôtels, comme nous disons en France, sont devenus très-rares chez nos voisins, malgré l'énorme disproportion qui existe parmi eux dans la distribution des richesses. Sir Robert Peel avait une des plus nobles demeures de la métropole britannique. Il habitait sur l'emplacement des anciens jardins de Whitehall, ce palais des Stuarts, à l'une des fenêtres duquel s'éleva l'échafaud de Charles Ier, ce palais où Charles II est mort catholique, et d'où Jacques II s'enfuit devant la trahison et l'ingratitude, emportant avec lui l'honneur de sa race, proscrite par la politique, réhabilitée par la religion.

Cette demeure semblait avoir été choisie par l'illustre orateur comme s'il eût voulu que le voisinage de Whitehall et de Westminster lui rappelât sans cesse les épreuves de la royauté et les grandeurs du Parlement dans sa patrie. Au lieu des jardins qu'ont encore quelques habitations princières de la grande cité, au lieu du voisinage des parcs publics qui remplacent les jardins pour la plupart des privilégiés de la fortune, sir Robert Peel avait la vue du fleuve qui, dans la pleine marée, venait frapper ses terrasses, et lui apporter en quelque sorte des nouvelles de l'élément où *domine Britannia*. Par une délicatesse qui lui était particulière, le représentant de Tamworth distinguait parfaitement la curiosité qui s'adressait à sa personne et celle qui portait sur sa maison ; comme il était habitué à rencontrer le même empressement pour l'une comme pour l'autre, il échelonnait habilement le plaisir de ses visiteurs. Il avait, comme on sait, rassemblé une magnifique collection de tableaux ; en s'attachant aux maîtres Hollandais et Flamands, il s'était arrangé pour n'avoir rien de médiocre et de douteux. Mais quoique ses principaux tableaux fussent rassemblés dans une même pièce, il n'avait pas à proprement parler de galerie : les chefs-d'œuvre de l'art n'étaient qu'une parure de ses appartements, c'était une jouissance intime et personnelle à laquelle il associait volontiers les personnes qui lui en paraissaient dignes. Avait-il donné jour pour qu'on vît ses tableaux, alors on trouvait sa maison vide, et les étrangers prenaient en quelque sorte possession de son appartement sans se voir obligés à ce tribut incommode de politesses forcées qu'on paie d'ordinaire à tous les propriétaires d'objets d'art. Si c'était lui au contraire qu'on allait voir, même quand

les invités étaient des artistes, il n'était pas plus question des tableaux que de la tenture la plus indifférente des appartements. C'était un calcul, mais un calcul honnête et agréable à ceux qu'on y soumettait. Tout le caractère de l'homme se reflète, selon nous, dans cette particularité, et c'est pourquoi nous avons cru devoir la détailler un peu minutieusement.

Sir Robert Peel est ainsi entré dès sa première jeunesse dans un cadre magnifique que lui avaient tracé la vigilance et les préjugés de son père. L'habitude de la règle, l'observation des convenances ayant trouvé en lui une nature intelligente et docile, la contrainte devint pour lui comme une seconde nature, ce qui en fit l'homme qui semblait à la fois le plus contraint et le plus naturel : le plus contraint, car nous doutons que personne, même entre ses plus intimes amis, l'ait jamais surpris dans un de ces moments d'épanchement ou de violence qui créent la familiarité et diminuent le respect; le plus naturel, puisqu'il semble avoir accepté cette représentation perpétuelle comme la seule manière décente dont pût se montrer un homme de sa valeur, et qu'il s'est maintenu dans ces entraves avec un calme, une crainte d'offenser, un besoin de satisfaire ceux dont il appréciait le suffrage, qui ne laissaient voir en lui ni effort ni fatigue.

Quoique les modèles de la vie domestique ne soient pas rares en Angleterre, on peut dire néanmoins qu'aucun de ses compatriotes n'a donné plns simplement un meilleur exemple. Il avait choisi une compagne digne de lui par le charme de sa personne et la dignité de son caractère : rien ne manquait à son bonheur, et il en était digne. Tout était si bien arrangé autour de lui, on le savait si délicat et si généreux, il y avait dans l'emploi de sa richesse une distribution si variée, si intelligente et si équitable, qu'il aurait suffi de cette administration pour remplir son existence : et pourtant jamais homme n'a été plus dévoué à la chose publique ; dans le ministère comme en dehors de l'administration, il s'est montré aussi laborieux que le plus infatigable des ouvriers, et il a pu opposer aux partisans outrés du travail la plus éclatante apologie de la richesse héréditaire.

Un homme aussi bien pondéré, chez lequel un fonds excellent soutenait une forme pour ainsi dire irréprochable, ne peut se comprendre qu'avec un développement sincère du sentiment religieux. Nous ne croyons pas que sous ce rapport il ait jamais été plus loin que les principes et les habitudes de l'Eglise établie ; mais dans ces limites, où il s'était trouvé en naissant, il a su joindre le zèle le moins suspect à une modération de plus en plus exemplaire envers les cultes dissidents. Ce n'est donc pas sans une intention évidente, qui implique, nous l'espérons du moins, un sentiment particulier de miséricorde, que Dieu a remis la gloire de proposer l'émancipation des catholiques au sectateur le plus éclairé de l'Eglise établie. Par un contraste digne d'admiration, l'homme que son zèle protestant avait mis, dans sa jeunesse, aux prises

avec O'Connell, a fini par faire doter le collége catholique de Maynooth avec une générosité intelligente, et les mesures que, dans les derniers temps de sa vie, il a proposées pour soulager l'affreuse misère des Irlandais sont les seules qui offrent la perspective d'une amélioration incontestable. Par ces actes comme par le parfum de ses vertus domestiques, sir Robert Peel aura sa place dans l'histoire du retour de l'Angleterre au catholicisme. On prétend que l'architecte de Saint-Paul de Londres, Christophe Wren, catholique secret, a disposé cette grande et magnifique église de façon à ce que le culte romain pût un jour s'y établir sans aucune modification essentielle et comme dans une demeure qui lui aurait été préparée. Il n'y avait point d'arrière-pensée catholique dans le cœur de sir Robert Peel, et cependant il a été, dans les mains de la Providence, un des principaux instruments destinés à renverser l'idole aux pieds d'argile et à relever le veritable autel.

Si donc il n'y avait eu dans la vie politique de sir Robert Peel d'autre inconséquence que l'éclatante contradiction qu'il établit lui-même entre son attachement primitif aux iniquités de la constitution et l'émancipation provoquée par lui en faveur des catholiques, nous devrions considérer ce changement comme le fruit d'un de ces nobles combats où le vainqueur étant Dieu répand une gloire particulière sur celui qu'il a soumis. Mais plus tard, et avec l'expérience de l'inutilité du combat contre le principe de la réforme parlementaire, sir Robert crut reconnaître à des symptômes non moins évidents la nécessité de capituler avec la ligue formée contre les *corn-laws;* comme déjà l'initiative ardente des mesures les plus contraires aux principes de son parti lui avait réussi d'une manière étonnante, comme ce parti lui-même le saluait ainsi qu'un sauveur pour l'avoir désarmé de ses propres mains, il prit, à l'occasion de la question économique qui divisait l'Angleterre, une confiance excessive en lui-même ; et d'abord, le respect, pour ainsi dire superstitieux, qui s'attachait à sa prévoyance contribua à lui faire croire qu'il était de sa destinée et de sa gloire de lancer l'Angleterre au milieu d'un monde inconnu. Aujourd'hui sir Robert Peel succombe avant que l'expérience de cette dernière réforme soit achevée ; emporte-t-il dans la tombe, non-seulement la confiance d'avoir réussi, mais même celle d'avoir bien fait ? Nous ne le pensons pas, et c'est pourquoi nous nous permettons, avec l'admiration sincère dont témoigne notre langage, de scruter son attitude des dernières années, et d'y démêler des symptômes de découragement et de regret.

On remarque aujourd'hui la facilité avec laquelle l'Angleterre s'est soustraite en 1848 à l'influence de la démagogie française, tandis que la traînée de poudre se propageait sur le reste de l'Europe, et l'on attribue cette préservation extraordinaire à l'opportunité des concessions de sir Robert Peel. Ainsi cet homme d'Etat aurait épargné à son pays une crise redoutable en jetant à la mer à peu près tout ce qui restait de la vieille cargaison. Que serait-il arrivé si la lutte de Cobden contre

la propriété foncière se fût prolongée jusqu'à notre 24 février ? On se hâte de répondre qu'alors l'aristocratie aurait difficilement résisté au soulèvement des chartistes. Nous n'aimons pas, pour notre compte, ces considérations hypothétiques : car dans les suppositions de cette nature on oublie toujours des circonstances qui les auraient infailliblement bouleversées. S'il eût soutenu avec énergie et conviction le combat contre la ligue, sir Robert Peel n'aurait pas mis fin à son ministère par un véritable suicide moral ; les whigs ne seraient pas remontés au pouvoir, et sans les menées de lord Palmerston nous sommes disposés à croire que la révolution de Février n'aurait pas eu lieu. Mais enfin, admettons que le grand bon marché des subsistances ait rendu les ouvriers anglais indifférents aux leçons de Paris, sir Robert Peel en leur sacrifiant la propriété n'aurait donc fait qu'escompter l'avenir, et c'est un petit résultat pour un homme tel que lui.

L'erreur de sir Robert Peel était dans le sang, et sa fierté l'a plus égaré que l'exemple de ses premiers succès en matière de concession. Dans les calculs si habiles d'où la constitution anglaise était sortie, on n'avait pas prévu que les fortunes industrielles et mobilières dépasseraient un jour les quasi-souverainetés territoriales dont l'Angleterre est couverte. Autrefois un homme qui s'était enrichi dans le commerce était trop heureux de voir s'ouvrir pour ses enfants la porte de l'aristocratie. Mais quand les filateurs ont dépassé le niveau de la fortune des ducs, il leur est venu en pensée de régner à leur tour en vertu de leur portefeuille, et l'aristocratie de la terre a dû trembler quand elle s'est aperçue pour la première fois qu'il y avait des hommes pour lesquels la comédie du sac de laine était usée, et qui par fierté personnelle ne voudraient pas entrer dans la Chambre des lords. Le père de sir Robert Peel n'était pas arrivé au taux d'un Arkwright, et en donnant son fils à M. Pitt il avait suivi la vieille tradition. La persistance avec laquelle sir Robert Peel est resté *commoner* n'en montre pas moins que l'esprit d'antagonisme des fortunes d'origine mobilière contre l'ascendant politique de la propriété féodale avait pénétré dans son âme ; aussi, lorsqu'on vit dans la ligue des *corn-laws* les patrons archi-millionnaires se mettre à la tête de leurs ouvriers contre les *landlords*, sir Robert Peel se retrouva le fils du filateur et il ne sut pas résister à la tentation. Il avait seul rallié les tories après la déroute de la réforme parlementaire ; ceux-ci n'osaient résister à un chef dont ils se défiaient au fond de l'âme, mais sans lequel ils ne seraient pas redevenus un grand parti politique. Sir Robert les menait tambour battant, et c'est ainsi qu'ils se livrèrent à leurs ennemis, comme ces vieillards de Céos qui prévenaient la mort naturelle en s'empoisonnant de compagnie.

Sir Robert avait soulevé des passions non moins vives, lorsqu'il provoqua l'émancipation des catholiques, et cependant, après la consommation de ce grand acte, ni menaces ni prédictions ne se réalisèrent : c'était pour jamais que la liberté religieuse avait été proclamée, et nous

sommes convaincus que lord Eldon lui-même, s'il sortait du tombeau, dirait, comme Julien mourant : *Nazaréen, tu as vaincu.* L'abolition des *corn-laws* apparaissait comme un grand intérêt populaire : sir Robert, extrêmement frappé des considérations d'équité, était d'ailleurs disposé par sa passion d'origine à embrasser cette cause ; il dut s'imaginer qu'une fois le monopole des propriétaires du sol aboli par la loi, ceux-ci se résigneraient à leur sort comme l'avaient fait les protestants, et que si quelques malédictions s'attachaient à son nom, elles auraient l'impuissance de celles qui s'adressent à la nécessité. Avec quel dédain ne vit-il pas un dandy suranné, lord Georges Bentinck, faire les premières tentatives pour former le noyau des protectionnistes ! Cependant les succès de cet adversaire, considéré d'abord comme si ridicule, furent rapides, son talent grandit, son influence se consolida, et au moment où la mort le frappa par une cause qui, si nous nous en souvenons bien, différait peu de celle qui a enlevé sir Robert Peel, le représentant de Tamworth dut reconnaître combien sa propre position entre deux feux était devenue désagréable et inquiétante.

Après la mort de lord Georges Bentinck, il manquait un chef aux protectionnistes dans la Chambre des communes, ou plutôt celui qui s'offrait pour le remplacer semblait n'avoir aucune solidité politique. Comment croire qu'un romancier, un journaliste, le rejeton d'une famille juive, portant dans son nom même le certificat de son origine, M. d'Israëli, serait jamais accepté comme un chef de parti, et que sous un tel chef la cause protectionniste grandirait encore ? C'est cependant ce qui est arrivé, et il faut convenir qu'un pareil progrès dérangeait singulièrement les combinaisons de sir Robert Peel ; il s'était habitué à l'idée de laisser vivre le ministère whig, et d'en rester le protecteur : cependant on arrivait au moment où les peelistes joints aux radicaux n'auraient pas apporté un appoint suffisant à la majorité ministérielle. Le machiavélisme libéral de lord Palmerston était usé ; la réaction produite en faveur de l'autorité par les folies démagogiques de 1848 gagnait l'Angleterre elle-même, et sir Robert Peel pouvait prévoir le moment où tous ses anciens amis le laisseraient au nombre des vaincus pour former, sous l'influence de lord Stanley, une administration franchement conservatrice ; et cependant sir Robert Peel aurait-il été jamais homme à entrer dans une ligue radicale contre la Chambre des lords, comme celle dont lord John Russell, poussé à bout, menace aujourd'hui l'aristocratie territoriale ?

Peel aimait la gloire et surtout la bonne renommée ; il attachait un prix immense au souvenir du bien qu'il avait accompli en faveur de la chose publique. Si après une période de confiance exagérée, il a pu douter de lui-même et craindre pour les derniers actes de sa carrière ministérielle une condamnation ou même un doute de la part des générations à venir, on peut penser que cet homme, qui cachait sous une apparence de froideur une sensibilité très-réelle, a été profon-

dément troublé dans ses sentiments les plus intimes. L'Angleterre actuelle compte beaucoup de victimes de l'économie politique, et Peel sera certainement regardé comme la plus illustre. Peu disposés ordinairement à s'en rapporter aux théories, les Anglais ne se sont pas méfiés d'une science qui prétendait ne s'appuyer que sur les faits. Ils n'ont pas vu que l'économie politique, telle qu'elle s'est propagée depuis la fin du dernier siècle, n'était qu'une des formes les plus habiles de la révolte du matérialisme contre l'intelligence. La prétention de tirer de l'ordre matériel des lois applicables au bonheur de l'humanité est un des moyens qu'on a trouvés pour habituer les hommes à se passer de religion : mais la religion seule possède ces lois générales qui s'appliquent à l'humanité entière et qui bravent les différences de race, de position, de sol, de climat et de gouvernement ; tandis que les faits dont s'occupe l'économie politique, subissant des variations infinies, ne peuvent fournir que des résultats particuliers.

Si, parmi ces différents ordres de faits, il en est qui impliquent un degré de généralité, ce caractère est le résultat des idées morales et religieuses qui se lient à certaines actions matérielles de l'homme. Telle est l'agriculture, occupation nécessaire, parce qu'elle est la source de la vraie richesse, et que la production de la richesse par le labeur de l'homme n'est autre chose que l'accomplissement de la loi de l'expiation. Les partisans du libre échange croient avoir tout fait pour les populations en leur procurant les moyens de vivre au meilleur marché possible, sans s'inquiéter si cet abaissement de la valeur des denrées alimentaires n'atteint pas le laboureur dans son existence, et ne le dégoûte pas de la culture de la terre par un appauvrissement progressif. On croit ainsi ne frapper que les propriétaires ; on trouve bon de les punir de l'abus séculaire qu'ils ont pu faire de leur privilége, et l'on ne s'aperçoit pas que tout en soulageant d'un côté une misère affreuse, on en prépare dans les campagnes une autre qui atteindra la nation, non-seulement dans son bien-être matériel, mais encore dans ses sources morales.

L'avilissement des subsistances n'est d'ailleurs qu'un moyen d'abaisser encore le prix de revient de tous les produits de l'industrie et de maintenir ainsi par tout le globe la prépondérance du commerce britannique ; aussi qu'arrivera-t-il ? Les laboureurs, chassés de l'agriculture, se rejetteront dans le travail des métiers, et, par conséquent, au sein d'un pays où déjà l'industrie a créé un servage cent fois plus dégradant que celui de la glèbe, on verra s'accroître encore le nombre des prolétaires, véritables *Heimlosen*, sans feu ni lieu, dont les misères et les passions alimentent incessamment le feu des révolutions. Chaque jour d'expérience apportera la démonstration de ces vérités, et chaque jour aussi les Anglais, détrompés des illusions de l'économie politique, grossiront les rangs des protectionnistes, à moins que les ambitions blessées ne précipitent sur la vieille société les masses dont elles ont

flatté les passions et accru la prépondérance : rôle affreux, comme toutes les vengeances de l'orgueil humain, auquel, nous l'avons déjà dit, sir Robert Peel ne se serait pas associé, mais que, s'il avait vécu plus longtemps, il aurait pu voir jouer à ses alliés, à ses protégés de la veille, et dont Dieu lui a épargné le spectacle.

Sir Robert Peel aurait évité cette erreur et les chagrins qui en ont été la suite, s'il ne s'était arrêté dans une autre voie, à mi-chemin de la vérité. Mais comment, quand on est si riche, si puissant, quand les obstacles s'applanissent sous vos pas, quand le monde ne vous atteint, pour ainsi dire, par aucune de ses aspérités, franchir ce dernier intervalle si important, si décisif? On est honnête, charitable, généreux, délicat : qu'est-ce que Dieu nous demande de plus, et n'est-ce pas le cas de considérer la modération comme la première de toutes les vertus? Ah! plaignons sir Robert Peel de s'être endormi sur cet oreiller d'honneur et de bonne réputation ; et quand nous serons disposés à l'accuser, demandons-nous ce que nous aurions fait à sa place. Pour ce qui est des hommes, il lui reste encore une part assez belle : il est de ceux qui ont répudié l'hypocrisie de la liberté, et qui en faisant cesser l'exclusion et la proscription des catholiques, ont enseigné à l'Angleterre à pratiquer cette liberté réelle et féconde, dont Dieu se sert en même temps que des applications de la science, pour répandre partout la vraie semence et pour produire ce magnifique spectacle d'un monde où le plus pur encens s'élève vers lui de tous les lieux à la fois. Ne l'oublions jamais, la liberté est l'arme religieuse du XIX[e] siècle. Si nous savons honorer, comme ils le méritent, les hommes qui en dehors de nos croyances ont pratiqué envers nous des principes que semblaient leur contester à la fois leurs amis et leurs adversaires, nous nous épargnerons à nous-mêmes bien des fautes, nous éviterons des rechutes humiliantes pour notre expérience et notre jugement.

La stagnation de nos affaires intérieures depuis quinze jours nous a permis de nous livrer à ces considérations probablement trop longues : nous n'aurions à signaler d'important que la dernière victoire parlementaire du général Changarnier ; mais personne ne s'est trompé sur la portée de cet incident, et déjà la presse journalière a épuisé la question. On disait à Rome : *Cedant arma togæ*; mais chez nous il faut retourner le proverbe, et désormais les armes auront seules raison, quand celui qui les tient possédera la probité, l'intelligence et la fermeté : *Domine, salvum fac... Changarnier !*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, docteur en théologie de l'Université catholique de Louvain, etc. ; 2e édition, revue et corrigée par l'auteur. — Tome II [1].

« L'Eglise catholique, dans tout son ensemble, est la société de Dieu avec les anges et les hommes fidèles. De toute éternité elle subsistait en Dieu, ou plutôt était Dieu lui-même : société ineffable de trois personnes dans une même essence. Maintenant elle traverse les siècles, elle passe sur la terre pour nous associer à cette unité sainte, universelle et perpétuelle, et s'en retourner avec nous dans l'éternité d'où elle est sortie [2]. »

L'Eglise, dans sa notion la plus élémentaire, n'est donc pas autre chose que la grande famille des intelligences, sous la souveraine paternité de Dieu.

Comme toutes les autres sociétés, l'Eglise a aussi sa vie propre, qui, n'étant que l'activité essentielle de son être et le jeu naturel de sa constitution, ne peut avoir une sphère moindre que cette constitution et cet être lui-même.

De même que les idées et les faits sont les deux principes constituants du monde intellectuel, la théologie et l'histoire ecclésiastique doivent donc être considérées aussi comme les deux pôles de la science religieuse.

Or, « le genre humain, dont il s'agit de constater l'origine, la destinée, les devoirs, se voit disséminé sur les quatre ou cinq parties du monde : l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie. Pour l'intelligence, surtout l'intelligence religieuse et morale, l'Océanie est au-dessous de zéro, l'Afrique nulle, l'Asie morte. Il n'y a de vie intellectuelle qu'en Europe et en Amérique, c'est-à-dire dans la société chrétienne [3]. » Lorsqu'il s'agit de la grande famille de Dieu sur la terre, il faut donc éliminer préalablement, comme dûment atteint et convaincu d'incompétence,

[1] Chez Gaume frères, 4 rue Cassette.
[2] Page 1.
[3] Préface, page IV.

tout ce qui est étranger au Christianisme. D'un autre côté, toute société a pour base nécessaire l'autorité : non pas la domination, qui met l'unité en péril en comprimant la liberté ; mais l'autorité, sans laquelle il n'est pas plus de liberté que d'unité. Or, de quelque manière que l'on veuille envisager la chose, l'autorité religieuse n'existe, chez les chrétiens, que dans la seule Eglise que toujours on a appelée, et qui toujours s'est appelée elle-même, l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

En dehors de l'Eglise, en effet, nous ne voyons nulle part que des individualités, ou plutôt l'individualisme lui-même, systématiquement organisé, sous des noms différents, dans les diverses branches de l'ordre universel : protestantisme dans le monde religieux, rationalisme dans le monde intellectuel et moral, déisme dans le monde de la nature, républicanisme dans le monde politique, socialisme de toutes couleurs dans le monde social. Qu'est-ce, en effet, que toutes ces choses, sinon la négation systématique de Dieu et la divinisation de l'individu dans chacun de ces ordres respectifs? Protestantisme à son premier période, socialisme à son dernier; il n'y a de différence entre les deux qu'un peu plus d'honnêteté d'une part, un peu plus de logique de l'autre. Or, de même que l'homme est à la fois tout et partie, selon qu'on le considère isolément ou dans ses relations avec l'ensemble, de même est-il soumis à deux mouvements parfaitement distincts : l'un privé, où s'agite son existence personnelle; l'autre général, où il se trouve emporté avec toute la masse de la création. C'est la loi de la gravitation universelle, se combinant avec les divers mouvements particuliers. Dans cette première sphère d'activité, l'homme est littéralement souverain, et il doit l'être, parce qu'il est chez lui ; dans la seconde, il est souverainement dépendant, et il faut qu'il le soit, parce que si dans le domaine commun l'homme avait puissance de créer, il aurait aussi puissance de détruire, et qu'ainsi la souveraineté de Dieu se trouverait atteinte et l'ordre général compromis. Supposons donc, ce que les passions de l'esprit et du cœur rendent du reste parfaitement impossible ; supposons qu'en travaillant isolément dans leurs fors respectifs, tous les individus humains soient arrivés, chacun de leur côté, à des idées rigoureusement identiques en religion, en philosophie, en politique, etc., aurons-nous pour cela une société ? En aucune manière ; nous aurons une multitude de petits mondes tournant dans le *même sens*, il est vrai, *mais nous n'aurons nullement* cette force de gravitation dont nous parlions tout à l'heure, et sans laquelle il n'est point de *système* possible, pas plus chez les hommes que

parmi les astres. L'individualisme permettra des conventions, il produira surtout, et en grand nombre, des conjurations; mais tout le monde sait que rien ne ressemble moins à une société que toutes ces sortes de choses : parfois même il nous arrivera de surprendre en lui les marques d'une organisation singulièrement puissante ; et tel peuple protestant, par exemple, fera preuve d'un sens social beaucoup plus prononcé que tel autre peuple catholique ; mais ici nul œil exercé ne se laissera séduire aux apparences ; et sous le badigeonnage protestant il reconnaîtra sans peine l'édifice encore debout d'un catholicisme ancien, comme sous l'extérieur catholique il suivra les traces trop évidentes de la décomposition rationaliste. L'incompatibilité des deux choses se reproduit jusque dans les termes mêmes qui les expriment ; il n'est aucun des noms sous lesquels se formule l'individualisme, qui ne se traduise par isolement et opposition ; il n'en est aucun que l'on puisse accoupler avec les mots sacrés de famille et de société, sans blesser l'intelligence et souvent même sans choquer l'oreille. Cette hostilité, du reste, entrait parfaitement dans les vues de ses premiers fondateurs et apôtres : car l'individualisme, son histoire en fait foi, n'a jamais été qu'un moyen et nullement un but. Il s'agissait par-dessus tout de se débarrasser d'un contrôle qui irritait l'orgueil et d'un frein qui gênait les passions ; et toutes les batteries scientifiques que l'on a fait jouer ne visaient à rien moins qu'à l'intérêt de la science. Sans doute, on ne savait pas, ou plutôt on ne songeait pas que cette pierre à laquelle on s'attaquait entraînerait dans sa chute tout le reste de l'édifice : mais l'observateur n'a à tenir compte que de la logique et des faits ; et l'individualisme, jusque dans ses aspirations les plus nobles, ne pouvant jamais aboutir qu'à lui-même, nous ne pouvons non plus le considérer que comme la consécration officielle de l'état sauvage, soit dans la science, soit dans l'histoire, et comme l'instrument de dissolution le plus énergique qui ait jamais fonctionné entre les mains de l'homme, non-seulement dans l'ordre moral, mais encore dans l'ordre matériel.

Entre l'Eglise et ses adversaires, il ne s'agit donc nullement de tel ou tel point particulier de doctrine ; et accepter le débat sur ce terrain, ce serait étrangement le déplacer, parce que l'individu ne peut jamais être admis à argumenter contre la société. Ce qui est en question, ne nous y trompons pas, c'est Dieu même, quelquefois dans son existence, toujours dans son action ; en d'autres termes, c'est le principe divin dans son application aux choses humaines ; c'est le principe de l'autorité et

de l'unité en ce monde. Or, en détruisant ainsi l'autorité jusque dans son essence, l'individualisme détruit radicalement du même coup, non-seulement la société, mais encore l'égalité, qui en est la condition matérielle. Si l'homme ne doit croire que dans la mesure de sa compréhension, en effet, nous arrivons nécessairement à créer dans le monde intellectuel autant de catégories qu'il y a de compréhensions différentes, c'est-à-dire d'individus, et la destinée d'un être étant toujours en raison directe des moyens dont il dispose, et sa nature en raison directe de sa destinée, on en vient ainsi à consacrer, au sein même de l'espèce humaine, la plus monstrueuse inégalité. Disons mieux : la compréhension variant nécessairement dans le même homme suivant l'âge, les dispositions, les circonstances de toute espèce, vous rompez ainsi l'unité jusque dans l'individu, et vous poussez la décomposition jusqu'aux dernières limites où elle puisse atteindre.

L'homme, on ne saurait assez le répéter, est à la fois existence et créature ; il vit simultanément d'une vie propre et d'une vie d'ensemble : son activité doit donc être un mélange de liberté et d'autorité. Liberté dans ce qui est du ressort de l'individu ; autorité dans ce qui est constitutif de l'espèce, c'est-à-dire dans les questions d'origine, de nature, de destinée. Et c'est ce que l'Eglise a parfaitement compris et non moins parfaitement exécuté. Tous les historiens de la création ont célébré à l'envi cette loi constante de l'unité dans la diversité et de la diversité dans l'unité, qui en réunit toutes les parties sans les confondre, et les distingue sans les séparer. Entre les différents éléments dont se compose l'Eglise de Dieu, il y a aussi une ressemblance essentielle, et, pour ainsi parler, un air de famille, comme il convient aux enfants d'une même mère ; mais sur le fonds commun de l'unité, on voit se détacher aussi, avec une infinie variété de nuances, la physionomie propre de chaque individu, marquée elle-même au coin des différences de race, de siècle, de climat, de nationalité, d'habitudes et de circonstances. En greffant ainsi l'intelligence humaine sur le tronc divin, l'Eglise lui communique à la fois l'immutabilité et le mouvement, ces deux pièces ouvrières du progrès ; elle donne à la vérité ce caractère universel et social qui la met à la disposition de tous sans l'exposer aux atteintes de personne ; elle consacre l'égalité radicale de tous les membres de l'espèce sous le niveau de l'infini ; en un mot, elle crée une société qui n'est, à proprement parler, que le prolongement des relations éternellement subsistantes en Dieu, et de laquelle il faut dire tout ce qu'il y a

à dire de Dieu même, en tant qu'il peut être compris dans l'espace et dans le temps.

C'est de cette société que M. l'abbé Rohrbacher a entrepris de nous retracer l'histoire. Nos lecteurs connaissent déjà pour la plupart cette œuvre cyclopéenne, dont la critique a bien pu attaquer les dehors et ébrécher certains détails, mais dont elle n'a pu entamer ni la substance ni la masse ; et tout en faisant chacun ses légitimes réserves, il n'est personne d'entre eux qui n'ait agréé et admiré, dans l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, cette érudition puissante, qui va surprendre ses données partout où elles peuvent se produire ; cet esprit éminemment philosophique, qui saisit soudain le côté général de chaque objet ; ce bon sens profond jusqu'à l'originalité, qui se joue, par sa simplicité même, de tous les ambages de l'erreur ; enfin, cette foi souveraine, qui pénètre de sa sève toutes les facultés de l'écrivain, et leur communique une élévation. une étendue, une force en quelque sorte surnaturelles. C'est donc une bonne nouvelle à leur annoncer à tous, qu'une seconde édition de ce grand ouvrage, revue et corrigée par son auteur, c'est-à-dire, refaite à neuf dans ses parties faibles, modifiée suivant les besoins nouveaux de la vérité et les découvertes les plus récentes de la science, et soumise à une censure sévère dans tout ce qui concerne les formes extérieures ; car M. l'abbé Rohrbacher a fort bien compris que si l'Eglise de Dieu a droit sur notre intelligence et sur nos travaux, elle a droit aussi sur notre style, et qu'il y aurait une sorte d'irrévérence à ne lui donner que des ébauches, même dans le domaine de la pure littérature. lorsque l'on a si bien prouvé, en plus d'un endroit, tout ce que l'on pouvait faire dans ce genre.

L'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* embrasse par sa nature même toute l'étendue des temps, d'une éternité à l'autre. Le premier volume prend donc les choses à leur origine, et en quelque sorte dans le sein de Dieu, et nous conduit à travers un espace de vingt-cinq siècles, distribué en neuf livres, jusqu'à l'établissement du peuple hébreu dans la terre promise. Le premier livre est intitulé : *La création du monde et de l'homme*. C'est à la fois une étude philosophique et un tableau poétique de l'œuvre des six jours, où les docteurs de la synagogue, les Pères de l'Eglise, la philologie, l'histoire naturelle, viennent successivement apporter leur tribut au texte sacré, et lui servir de commentaire et de développement. Inconnu à la philosophie antique, qui n'avait sur les origines que des notions fort peu précises ; rebuté par le

rationalisme moderne, qui n'admet que ce qui se mesure à sa taille; le dogme de la création a ouvert à la raison humaine un large et sûr chemin, entre les deux folies de l'émanation et de la matière éternelle. L'auteur s'est aussi attaché à mettre parfaitement en relief la conception orthodoxe de ce grand acte; et dans une addition courte, mais précieuse [1], il en définit avec toute la rigueur théologique le caractère précis. Au panthéisme, qui veut tout confondre, il fait toucher du doigt cette ligne de démarcation fondamentale, qui distingue la génération nécessaire et consubstantielle du Fils dans l'éternité, et la production libre et tout extérieure de la nature dans le temps; et à l'autre extrémité de l'échelle, à l'encontre du dualisme qui veut tout séparer, il aime à faire ressortir cet incontestable et merveilleux parallélisme, qui harmonise dans un seul ensemble le monde divin et le monde créé, l'ordre moral et l'ordre physique, et ne fait, pour ainsi parler, de l'un et de l'autre, que les deux ailes d'un même édifice.

La science des origines, dont Moïse a été constitué plus tard l'historien officiel, formait au commencement le patrimoine commun de toutes les familles humaines. Ce que le texte bliblique nous présente à l'état complet, nous devons ainsi le retrouver dans les souvenirs des autres peuples à l'état de fragments plus ou moins effacés, mais qui reprennent une forme et un sens lorsqu'on les rapproche de la vérité totale. M. l'abbé Rohrbacher a consacré à cette comparaison la première partie de son deuxième livre : *Accord des anciennes traditions avec Moïse. — Chute de l'homme. — Promesse du Rédempteur.* Tout le monde sait combien il est facile, sur un pareil terrain, de se laisser séduire par les apparences ; nous devons dire toutefois que la masse des faits recueillis par l'auteur présente un caractère d'authenticité tellement manifeste, qu'il force, pour ainsi parler, la conviction. Et ici nous trouvons un premier et illustre témoignage de son respect pour tout ce qui touche ou semble toucher à l'orthodoxie. La question des traditions antiques amenait nécessairement celle du degré de connaissance que les païens avaient du vrai Dieu; et l'auteur l'avait résolue dans la première édition de son ouvrage en s'appuyant sur l'autorité des Pères, des théologiens et de l'histoire. Pour faire droit à des susceptibilités peut-être excessives, il a totalement supprimé son travail dans la seconde, et l'a remplacé par des extraits d'un écrivain moins sujet à contradiction, Mgr Gousset,

[1] Page 9.

dans sa *Théologie dogmatique*. Il est à remarquer du reste combien cette méthode d'éclectisme, que nous avons vue si incertaine et si stérile entre des mains étrangères, prend tout à coup de sûreté et de puissance, lorsqu'elle se trouve maniée par les ouvriers du Père de famille. Tout le monde en connaît le pourquoi : c'est qu'ici il y a un terme de comparaison, et que là il n'y en a pas. Nous croyons donc qu'il y a quelque chose de profondément catholique dans ce travail de rapprochement entre les traditions profanes et les enseignements bibliques; la vérité universelle, en effet, a le droit d'être honorée et recueillie partout où elle se trouve; et ce serait mal comprendre ce qu'on lui doit, que d'en négliger les parcelles mêmes les plus égarées. Aussi voyons-nous M. l'abbé Rohrbacher appliquer immédiatement à l'histoire de la chute les mêmes recherches qu'il avait appliquées à l'histoire de la création; ou plutôt, ces deux choses se touchent de si près, dans les souvenirs profanes comme dans les récits genésiaques, que l'on ne peut parler de l'une sans parler en même temps de l'autre. Si la création explique le bien, en effet, la chute explique le mal; disons mieux : si la chute nous donne la raison historique du mal, la rédemption seule nous en donne la raison philosophique pleine et entière. Ainsi Adam prévaricateur appelle à travers les siècles le Christ rédempteur; du pied de l'arbre de la science on voit se dresser dans le lointain l'arbre de la croix; l'histoire humaine prend un centre ; et du parallélisme des deux grands drames de l'Eden et du Calvaire naissent en foule ces rapprochements, à la fois pleins de poésie et de profondeur, qui remplissent les premiers volumes de l'*Histoire universelle*.

Le mal une fois naturalisé dans son âme, l'homme cesse d'être un pour devenir deux ; il y a lutte en lui, et par conséquent maladie; et le gouvernement temporel de la Providence revêt ainsi à un certain degré le caractère d'une grande médication morale, se proportionnant régulièrement aux divers besoins du malade, et sachant s'élever jusqu'aux remèdes héroïques, toutes les fois que la violence de la crise en réclame impérieusement l'application. Telle est en deux mots toute la théorie de la souffrance, du miracle, des fléaux matériels, de la pénitence sous toutes ses formes, de toutes ces choses enfin, qui étonnent les niais et scandalisent les aveugles, mais dans lesquelles l'homme de foi ne sait voir que la mise en acte d'un principe éminemment rationnel : le sacrifice de l'ordre inférieur à l'ordre supérieur. Nous assistons dès les premiers pas de l'histoire humaine au développement et à la lutte de ces

deux grandes puissances, et à un degré où sans doute nous ne devons plus les revoir. Le mal, à peine implanté dans l'individu, se produit dans le famille par le meurtre d'Abel, et dans la société par la naissance, les accroissements et le triomphe définitif de la cité du démon; mais presque anssitôt voici venir le déluge, qui ne laissera plus ici-bas que la cité de Dieu.

Les différentes parties de ce grand drame forment la matière du troisième livre : *Vie des premiers hommes. — Le déluge, tombeau de l'ancien monde, qui en ressuscite nouveau.* Sans s'arrêter à toutes les objections de détail accumulées sur la route des premiers âges par la légèreté ou l'esprit de parti, la critique souvent piquante, toujours vigoureuse de l'historien, sait les forcer du moins à se tenir à distance. Nous citerons particulièrement pour exemple le chapitre relatif à l'âge des patriarches. Mais tout en battant en brèche le système inadmissible du *mythisme*, l'auteur ne cesse de diriger ses regards vers cette réalité nouvelle, dont les réalités antiques ne sont que la promesse et la figure. C'est ainsi que dans la barque miraculeuse, naviguant sur les eaux du déluge, il salue de loin cette autre barque, conduite par un autre Noé, qui « porte dans son sein, non plus seulement huit personnes, mais, en un sens, tous les peuples de la terre. Bâtie lentement et depuis l'origine du monde par les patriarches et les prophètes, achevée par le Christ et les apôtres dans la plénitude des temps, elle vogue depuis dix-huit siècles sur l'océan des choses humaines. A côté d'elle périra le vieux monde, le monde romain, dans un déluge de nations barbares. L'Eglise, surnageant à cette terrible inondation, en fera sortir un monde nouveau [1]. » C'est le vouloir qui fait l'homme dans ses rapports avec Dieu; c'est aussi la bonne ou la mauvaise volonté qui ouvre ou ferme pour nous la porte de cette arche préservatrice. « On y entre par l'humilité de cœur, on n'en sort définitivement que par l'orgueil opiniâtre de l'esprit [2]. » Et de là la conception vraiment catholique de ce dogme, si plein de raison et si mal à propos blasphémé : Hors de l'Eglise, point de salut. Comme nous le lui avons vu faire déjà pour tous les grands faits relatifs à l'histoire primitive du genre humain, M. l'abbé Rohrbacher rapproche du récit mosaïque du déluge, et les antiques souvenirs des peuples, et les récentes investigations de la science; et il est difficile de ne point être frappé de l'harmonie singulière qui réunit dans un même

[1] Page 143. — [2] Ibid.

résultat trois autorités si différentes dans leur point de départ. D'un autre côté, le déluge, en devenant le tombeau du monde ancien, devenant en même temps le berceau du monde moderne, de notre monde à nous, il était naturel de rechercher dans la petite société de l'arche, souche de la grande famille humaine d'aujourd'hui, les racines de ces lois constitutives sur lesquelles repose toute l'organisation sociale actuelle. Ce que l'auteur avait fait dans la première édition pour quelques-unes d'entre elles, le pouvoir religieux, le pouvoir civil, le droit de vie et de mort, il l'a complété dans celle-ci pour les deux autres, les plus inébranlables en apparence, et cependant les plus attaquées de nos jours, la famille et la propriété.

La confusion des langues est le dernier événement de l'histoire primitive qui soit commun à toutes les parties de la race humaine ; c'est aussi le dernier dont la tradition universelle des peuples ait conservé la mémoire. De Babel, où s'opère la séparation, jusqu'à Rome, où doit se reconstituer pour toujours l'antique unité, les divers rameaux de ce grand arbre suivront chacun de leur côté la direction que leur imprimera la Providence. Mais pendant ce long pèlerinage, on ne comptera pas un seul jour, un seul pas qui ne tende plus ou moins directement au terme définitif, c'est-à-dire au Christ et à son Eglise. Ici donc commence pour l'humanité une phase tout à fait nouvelle, caractérisée d'une part par l'apparition d'un phénomène jusqu'alors inconnu, l'idolâtrie ; de l'autre par l'organisation de la vérité sur des bases plus solides et plus développées. L'idolâtrie n'est pas autre chose que le culte catholique des anges et des saints, ou, si l'on veut, des génies protecteurs de ce monde et des grands hommes de la société religieuse, mais étendu mal à propos jusqu'à ce degré qui n'est dû qu'à Dieu. Excellente dans son principe, elle devenait ainsi souverainement dangereuse par la confusion qu'elle établissait entre la créature et le Créateur ; et de là la nécessité, en attendant le grand jour du triomphe, de placer la vérité dans de meilleures conditions de résistance. Tel est le sens de la vocation d'Abraham. Jusqu'alors la vérité n'avait eu qu'une existence pour ainsi dire de famille ; désormais elle sera constituée en corps de nation ; et cette nation, Dieu la choisira d'une telle trempe, et l'entourera d'un tel appareil de défense, qu'elle deviendra en quelque sorte dans l'histoire, malgré les circonstances de temps et de lieu les plus défavorables qu'il soit possible d'imaginer, une représentation vivante de l'immuable éternité. On a demandé quelquefois ce que faisait pour le reste du monde

cette Providence qui se montrait si prodigue pour un peuple privilégié. C'était, qu'on nous permette de le dire, chercher ce que l'on tenait à la main. Jamais, en effet, ce nous semble, on n'a entendu que le peuple hébreu fût le terme d'aucune des grandes choses que Dieu opérait en lui. Il en était le moyen, l'instrument; rien n'est plus sûr. Mais loin que tout cela fût fait pour lui, lui-même n'était fait que pour les autres; et quiconque ne l'a point compris n'a jamais su le premier mot de son histoire. Israël, en un mot, c'était l'Eglise; et voilà comment ce petit peuple, avec son imperceptible territoire, se trouve devenir pendant plus de vingt siècles le centre de l'univers et le point culminant de l'humanité. Israël, c'était encore le Christ; et voilà pourquoi son existence tout entière n'est qu'un prélude, une figure, une représentation anticipée de la vie de l'Homme-Dieu : c'est pour l'avoir considérée en dehors de ce point de vue que tant d'esprits superbes se sont fourvoyés jusqu'à n'y apercevoir qu'une énigme, et souvent même une absurdité.

Le développement philosophique et historique de ces principes, jusques et y compris la constitution définitive du peuple hébreu en corps de nation, remplit toute la suite du premier volume de l'*Histoire universelle*. Ainsi le quatrième livre est intitulé : *Confusion des langues. — Dispersion des peuples. — Abraham, Melchisédech et les autres patriarches. Isaac, Jacob et Joseph, figure du Christ et de son Eglise. — Ismaël, père et type des Arabes.*

Le cinquième : *Job, patriarche de l'Idumée, figure et prophétie du Christ.*

Le sixième : *Moïse, la Pâque, la sortie d'Egypte, figures prophétiques de Jésus-Christ et de son Eglise.*

Le septième : *Loi écrite, ses rapports avec le passé, le présent et l'avenir.*

Le huitième : *Voyage dans le désert. — Mort de Moïse. — Epreuves de l'Eglise sur la terre.*

Le neuvième enfin : *Josué ou le Jésus du peuple d'Israël, figure du Jésus de l'humanité entière.*

Il suffit de ce seul énoncé pour faire sentir la largeur de conception avec laquelle l'auteur a traité toute cette période. Mais ce n'est qu'en lisant l'ouvrage même qu'on peut apprécier à leur juste valeur cette science inépuisable, cette haute philosophie, cette piété sérieuse qui s'y révèlent à chaque page. La loi du Sinaï était essentiellement provisoire, parce qu'elle n'était que nationale ; et l'imperfection est l'apanage né-

cessaire du provisoire. Mais la loi du Sinaï était en même temps l'œuvre de Dieu; et ce qui est de Dieu ne saurait être imparfait de la même manière que ce qui est de l'homme. M. l'abbé Rohrbacher, dans un tableau comparé du code mosaïque avec les constitutions des anciens peuples, fait merveilleusement ressortir l'immense supériorité de la législation divine sur la législation humaine, sous le triple rapport de l'individu, de la famille, de la société. D'un autre côté, le peuple hébreu n'étant pas autre chose que l'Eglise organisée en corps de nation, la loi politique se confondait nécessairement chez lui avec la loi religieuse; Jéhovah était le roi d'Israël au même titre et au même degré qu'il en était le Dieu; et la constitution juive était ainsi essentiellement théocratique. Aujourd'hui que l'Eglise a reçu son organisation définitive, et avec elle ce caractère d'universalité qui remplit le temps et l'espace sans être compris dans l'espace ni dans le temps, la théocratie, appliquée à l'ordre politique proprement dit, serait parfaitement inconcevable; et là même où la Providence a voulu réunir sur une même tête les deux couronnes de la terre et du ciel, nous devons néanmoins distinguer toujours entre le roi de Rome et le chef de la société universelle. Mais si l'Eglise s'est dégagée des langes où elle avait dû s'envelopper d'abord, elle n'a point cessé d'être l'âme du monde, le principe vital de toutes les sociétés secondaires, le canevas divin qui donne l'assiette et la consistance à toute création humaine: et envisagée sous ce point de vue, la théocratie est encore aujourd'hui et sera toujours la loi de l'univers. L'auteur développe ces considérations avec une grande puissance de logique; il fait ressortir sans peine l'inconséquence et la tyrannie des gouvernements temporels qui prétendraient exiger l'obéissance des peuples, après avoir abjuré eux-mêmes celle qu'ils devaient à Dieu. Mais pour ceci comme pour tout le reste, nous devons renvoyer nos lecteurs à l'ouvrage lui-même; ils y trouveront, dans toute la majesté de son ensemble et la richesse de ses détails, ce que les bornes étroites d'un article ne nous ont permis d'indiquer que d'une façon rapide et sommaire, mais du moins exacte et fidèle.

J.-A. SCHMIT.

(*La suite à un numéro prochain.*)

1° *Dissertations sur les études cléricales*, par l'abbé Frédéric-Edouard Chassay, professeur de philosophie au grand séminaire de Bayeux.

2° *Le docteur Strauss et ses adversaires en Allemagne*, par le même.

3° *Tableau des apologistes chrétiens depuis la Renaissance jusqu'à la Restauration, comprenant les apologétiques, philosophiques, scientifiques, historiques et théologiques*, par le même.

4° *L'indicateur apologétique*, par le même [1].

Ces quatre ouvrages de M. l'abbé Chassay font partie des *Démonstrations évangéliques* que publie M. Migne, l'infatigable éditeur. Cette collection ne pouvait être fermée d'une manière plus heureuse. Dans ces travaux, en effet, M. Chassay repousse victorieusement les dernières attaques si acharnées de l'incrédulité contemporaine et organise en quelque sorte les apologistes en armée permanente aux ordres de chacun des défenseurs du l'Eglise. Nous sommes donc en règle avec le présent, et nous connaissons l'état de nos forces pour l'avenir. Nul n'était plus à même de faire ce travail que celui qui a écrit *le Christ et l'Evangile*.

Dans les *Dissertations sur les études cléricales*, M. Chassay montre nettement la nécessité d'introduire certaines améliorations dans l'enseignement des séminaires, de le mettre plus en rapport avec les besoins et l'esprit du temps. Il indique ensuite ce qu'il y aurait à faire et les moyens de le réaliser. Enfin, après avoir traité de l'objet, de la forme et de la méthode d'enseignement qu'il propose, il trace, avec des paroles élevées et chaleureuses, le plan d'études que tout ecclésiastique devrait suivre après le séminaire. Il saute aux yeux qu'il n'est rien de plus important que cette question, d'où dépend la gloire de l'Eglise de France, ainsi que l'influence et l'honneur du clergé.

Le docteur Strauss et ses adversaires en Allemagne est un ouvrage de plus longue haleine. Le sujet le voulait. Plusieurs fois abordé en France, il n'a été véritablement traité que par M. Chassay, qui l'a approfondi. Tout cœur catholique lui en rendra grâces. Il était dur pour nous d'entendre dire aux sectateurs de la *libre raison*, sans avoir de réponse accablante et péremptoire, que la *Vie de Jésus*, par Strauss, était un livre « où une érudition forte et solide est mise au service d'une conception originale. » D'ailleurs, Strauss est ici plus qu'un nom : il représente d'une manière complète et significative l'idée la plus impie et la plus sacrilége. Cet homme résume en lui cinquante ans de travaux entrepris pour avilir les livres saints. Moins il a d'originalité personnelle, plus il a d'importance véritable. Nos adversaires l'ont bien compris. « La *Vie* « *de Jésus*, ont-ils dit, est l'ouvrage le plus menaçant qu'on ait écrit de- « puis Voltaire. » M. Chassay, après avoir exposé les antécédents de la question, donne une idée de Strauss et de son livre, puis fait passer

[1] Paris, Migne, éditeur, barrière d'Enfer, au Petit-Montrouge. Prix : 6 fr.

successivement sous les yeux des lecteurs tous les écrivains allemands qui ont réfuté le professeur de Tubingue. Rien de plus majestueux ni de plus imposant que ce cortége d'hommes érudits, les plus érudits de l'Europe, déposant contre Strauss et appuyant leurs témoignages sur des preuves irrécusables. Il y a là quelque chose de dramatique qui donne à ce travail, quoi que craigne M. Chassay, un singulier intérêt. L'auteur a beau dire qu'il a uniquement amassé des matériaux, il a fait un livre du plus haut mérite, que la science sacrée mettra au rang des plus indispensables.

Ce travail ainsi que le précédent avaient déjà été publiés dans la *Revue catholique ;* mais ici *le Docteur Strauss*, augmenté de plus de moitié et refondu, devient un ouvrage véritablement inédit.

Le *Tableau des apologistes chrétiens* est le fruit des recherches les plus profondes et les plus érudites. L'auteur nous apprend que ce travail lui a coûté bien des veilles et causé de vives souffrances. Après l'avoir terminé, il a perdu pendant plusieurs années l'usage de la vue. La pensée que cet ouvrage peut servir aux défenseurs de l'Evangile contre les progrès toujours croissants des doctrines païennes lui adoucit le souvenir amer des rudes épreuves qu'il a subies. « Sans doute les apo-« logistes qui nous ont précédés dans la carrière sont loin de suffire aux « besoins de la controverse moderne. Quel théologien oserait cepen-« dant s'occuper sérieusement de controverse sans profiter des im-« menses études et de la science de nos glorieux devanciers ? » Nous dirons de ce travail qu'il réalise complétement son titre, et ce n'est pas un médiocre éloge. Il ne contient pas moins de sept cents noms d'auteurs et trois ou quatre fois autant de titres d'ouvrages.

Dans l'*Indicateur apologétique*, l'auteur fait connaître les sources où l'on peut puiser avec sécurité, les documents que l'on peut interroger pour traiter toutes les matières qui touchent à la religion ou à la philosophie religieuse. Mais il ne se contente pas de grouper les ouvrages sous une idée générale : il les spécifie et les précise, ce qui donne une double valeur à son travail.

L'insertion de ces quatre ouvrages dans le 18e volume des *Démonstrations* donne à ce volume, à cause des sujets qui y sont traités et de la manière dont ils y sont traités, une valeur particulière. Ce sera l'un des plus recherchés de la collection, surtout par les ecclésiastiques.

ERRATUM. — Dans le dernier numéro du *Correspondant* une faute typographique a échappé à la correction ; dans le premier alinéa de la première page de l'article *De la politique révolutionnaire de lord Palmerston*, aux neuvième et dixième lignes, au lieu de lire : *n'a pu voir ce spectre*, lisez : *n'a pu voir disparaître le spectre*.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Ce, imprimeurs, 36, rue de Seine.

DE

NOTRE LÉGISLATION RELIGIEUSE

ET DE LA

POSITION DE L'ÉGLISE EN FRANCE.

1er ARTICLE.

I

PROGRÈS DE LA QUESTION RELIGIEUSE SOUS LA RÉPUBLIQUE.

On se rappelle comment, dans les dernières années de la monarchie, la question religieuse s'aggravait de jour en jour. Un pouvoir opiniâtre et habile semblait tendre systématiquement à dominer l'Eglise. Sous les dehors de la bienveillance, de la protection et du bienfait, il marchait à ses projets d'asservissement avec une persévérance inouïe, mettant à profit toutes les ressources d'une législation oppressive et d'une administration de plus en plus envahissante.

L'Eglise, qui a besoin de sa liberté, l'Eglise souffrait et gémissait ; elle exhalait ses plaintes, et, par l'organe des membres les plus distingués de l'épiscopat, elle dénonçait à la France et au monde les usurpations croissantes, les accaparements, les empiétements de l'Etat. Alors parut, au plus vif de la lutte, un Manuel devenu célèbre, où, pour prouver la légalité de toutes les entreprises de l'Etat, on rappelait avec ostentation les innombrables lois dont le pouvoir en France s'est depuis des siècles armé contre l'Eglise : au lieu de réfuter les griefs de l'épiscopat, c'était les justifier.

L'Eglise accueillit cette production comme un défi et en resta offensée. Elle se recueillit pour parler de nouveau, et, *le saint nom de Dieu in-*

voqué, le Manuel fut censuré, condamné et flétri par un des premiers prélats de l'Eglise de France, dont la parole courageuse, répétée par un grand nombre de ses collègues, fut approuvée et confirmée par tous. Ils firent plus : ils s'attaquèrent à ces lois mêmes qu'on osait invoquer, et, démontrant que leur application était inconstitutionnelle, illogique, ils demandèrent la révision, l'abrogation de ces Organiques, Décrets impériaux, Ordonnances royales, qu'on opposait à l'Eglise comme une menace [1].

Le pouvoir n'avait rien à répondre ; il agit. Appuyé sur l'avis de son conseil d'Etat, il condamna la condamnation de l'Eglise, et la sentence a soin de rappeler et de remettre en vigueur les plus mauvaises prétentions des temps passés, en défendant d'invoquer en France une bulle dogmatique, règle de notre foi.

Ce n'était pas le moyen de terminer la guerre : c'était l'engager plus fortement, et un choc suprême semblait inévitable. L'Europe, attentive à cette lutte formidable, n'entrevoyait pas, dans son anxiété, quelle en serait l'issue.

Le dénouement arriva du côté dont on ne l'attendait pas, et le gouvernement trouva dans la révolution un adversaire moins traitable que l'Eglise. La main de Dieu se montra sur la France ; elle laissa partir la tempête, et en quelques heures le pouvoir avait disparu du sol de la patrie.

Le sol n'en fut pas plus tranquille, et il trembla longtemps encore. La position de l'Eglise sembla moins assurée que jamais. Sur le sort du clergé, les craintes et les espérances les plus exagérées se produisirent également ; pendant que les uns rêvaient une ère nouvelle de liberté et d'avenir, les autres n'entrevoyaient qu'un bouleversement total. Le peuple, dans ses triomphes, loin de se montrer menaçant, avait été respectueux pour le prêtre et pour les choses saintes ; mais en serait-il de même de l'Assemblée toute-puissante des représentants du peuple ?

L'Assemblée nationale réunie fut dans sa grande majorité ce qu'avait été le peuple, pleine de modération, de bienveillance même, et animée d'un véritable esprit de conciliation. Peu de questions religieuses furent traitées directement par elle ; elle se borna, dans la Constitution, à assurer aux cultes divers une loyale protection et aux ministres de la re-

[1] Parmi les écrits où cette demande est le plus vivement formulée, nous rappellerons principalement ceux de l'illustre évêque de Langres, de l'archevêque de Paris, de Mgr Sibour, alors évêque de Digne.

ligion un traitement convenable (art. 7). Pour les autres questions importantes se rattachant aux intérêts religieux et concernant les rapports de l'Eglise et de l'Etat, elle forma un Comité spécial chargé de les étudier, de les discuter et de leur préparer une solution acceptable.

Ce qui montre avec quel sens droit le Comité des cultes se posa d'abord dans le vrai et dans quelles vues libérales il entendait procéder, c'est le principe qu'il adopta au début de ses travaux. Abandonnant les prétentions et les vues étroites du passé, il reconnut, et « par une résolution générale qui devait s'appliquer à toutes les déterminations qu'il prendrait ultérieurement, il arrêta que non-seulement il était incompétent, mais qu'à ses yeux l'Assemblée nationale était complétement incompétente dans toutes les matières purement religieuses ; que sa compétence ne commençait que dans les matières mixtes ; que même dans ce cas l'Etat devait se concerter avec l'Eglise avant d'attacher à ses décrets la formule obligatoire [1]. » Conséquemment à ce principe, il déclara que « dans les questions qu'il était appelé à résoudre, il n'entendait donner son avis sur chacune d'elles que sous la condition expresse ou sous-entendue de l'approbation des évêques et du Saint-Siége [2]. » Enfin, « ayant reconnu, après un examen prolongé, que la législation religieuse en vigueur jusqu'ici ne pouvait plus convenir à notre état de société ; ayant trouvé presque à chaque article les motifs les plus graves d'abroger cette législation [3], il décida, dans sa séance du 20 novembre 1848, qu'avant de saisir l'Assemblée des réformes à introduire dans le Concordat et les lois organiques, il était plus régulier que le gouvernement ouvrît une négociation avec le Saint-Siége, afin de préparer un nouveau Concordat qui serait ensuite présenté à la sanction du pouvoir législatif [4]. »

Après avoir établi ces principes, le Comité entreprit lui-même de chercher les meilleures bases à offrir au Saint-Siége, et détermina la manière dont il entendait régler les points les plus importants et les plus difficiles de la discipline religieuse. Ses travaux finis, « le ministre des cultes fut appelé au sein du Comité, pour recevoir en dépôt les résolutions qui avaient été prises et pour entendre exprimer le vœu que le gouvernement ouvrît avec le Saint-Siége une négociation sur les bases arrêtées par le Comité [5]. »

En examinant le travail du Comité des cultes, on reconnaît en lui une

[1] *La question religieuse, et historique complet des travaux du comité des cultes*, par M. P. Pradié, représentant du peuple, p. 440.

[2] *Id.*, p. 143 et 441. — [3] *Id.*, p. 127 et 128. — [4] *Id.*, p. 34. — [5] *Id.*, p. 31.

intention droite et sincère, et une vraie intelligence de la matière ; il proposa des mesures sages, utiles, urgentes même. C'était un grand progrès sur toutes les législations antérieures. Néanmoins on se demandait si toutes ses vues étaient bien celles de l'Eglise de France, qui apparemment aussi avait quelque droit d'être entendue sur pareil sujet. Il est vrai que dans le Comité siégeaient trois prélats éminents et plusieurs prêtres distingués ; mais outre qu'il ne dépendait pas d'eux de faire prévaloir toutes leurs idées au sein du Comité, outre qu'ils étaient là au nom de l'Etat plutôt qu'au nom de l'Eglise, ils ne composaient qu'une bien faible minorité du clergé français et ne pouvaient en être considérés comme la représentation complète.

Il fallait donc entendre l'avis de tout l'épiscopat de la France. Aussi on parla beaucoup alors d'un concile national ; et en effet, ce n'était, ce semble, que dans une de ces assemblées générales, canoniquement réunies, que les chefs de notre Eglise pouvaient utilement conférer sur ses besoins généraux et s'entendre sur les mesures à proposer, soit au pouvoir législatif, soit au Saint-Siége. C'était bien d'ailleurs le moment indiqué, le lendemain d'une révolution qui avait balayé tous les obstacles, le lendemain du moins des émeutes sanglantes qui laissèrent après elles une paix suffisante ; c'était, il semble, le moment d'inaugurer la reprise de ces réunions canoniques si longtemps restées impossibles, et que le gouvernement alors ne pouvait penser à entraver. A la veille d'une Constitution appelée à donner une nouvelle organisation à toutes les institutions et à tous les intérêts du pays, tous les esprits étaient portés à prévoir la part qui y serait faite aux intérêts et aux institutions ecclésiastiques. Les pouvoirs publics auraient-ils pu s'étonner que dans ces circonstances l'épiscopat leur manifestât ses vœux et ses intentions ? N'était ce pas ainsi que les évêques d'Allemagne, ayant pris au sérieux la constitution de Francfort, avaient cru devoir agir dans un moment si solennel et avaient exposé au parlement les droits nouveaux qu'ils réclamaient pour l'Eglise ? N'est-ce pas ainsi que les évêques d'Autriche se réunirent à leur tour pour aviser au sort futur de leur Eglise dans la nouvelle organisation de ce vaste empire[1] ? N'était-ce pas ainsi qu'à l'époque où la Belgique se donnait une constitution, l'épiscopat de ce pays,

[1] Au moment où nous écrivons ceci, nous voyons les résultats du zèle et des efforts des évêques réunis à Vienne, et l'Europe catholique apprend avec bonheur l'affranchissement presque complet de l'Eglise dans le pays des oppressions légales.

par l'organe de son vénérable archevêque, avait fait parvenir au congrès national ses vues et ses justes demandes? L'épiscopat français, si supérieur en nombre et si distingué par ses lumières et son zèle apostolique, n'aurait pas moins fait s'il avait pu s'entendre et se réunir, et n'aurait pas offert au monde un moins grand exemple de courage et de sagesse.

Or, ce concile national, qui était dans le vœu des évêques, ce concile que tous les catholiques auraient salué comme un gage de liberté et d'avenir, nous ne savons par quelle fatalité il n'a pu s'accomplir. Nos prélats ont pu depuis lors se réunir en conciles provinciaux et y discuter les intérêts de leurs Eglises. Mais dans ces réunions isolées et à des intervalles si divers de temps et de lieux, il ne semble pas possible de traiter les intérêts généraux de l'Eglise de France, et de décider ses rapports avec le pouvoir public dans toute l'étendue du territoire. Ce n'est que dans une assemblée générale qu'on peut s'entendre pleinement sur une question générale.

Aussi ne voyons-nous jusqu'ici aucun remède apporté ou seulement préparé à la position de l'Eglise vis-à-vis du pouvoir temporel, et depuis plus de deux ans que nous vivons sous un régime nouveau, que l'ère des réformes et des libertés a été réclamée, l'Eglise se trouve toujours dans les mêmes conditions et sous les mêmes menaces où l'avait placée le gallicanisme parlementaire et monarchique.

De son côté, le gouvernement se montre peu empressé de remplir les engagements qu'il avait semblé prendre devant le Comité des cultes. Ce qui indiquerait même qu'il y a renoncé, c'est que, dans le message du président de la République à l'Assemblée législative (juin 1849), il était parlé de négociations avec le Saint-Siége, mais pour l'organisation des facultés de théologie seulement; et de tout le reste, de tous les autres rapports de l'Etat avec l'Eglise de France, pas un mot. Il serait difficile de prendre pour un engagement réel ce que disait le ministre des cultes au mois de septembre, à propos de la tenue des conciles provinciaux : « Le temps n'est sans doute pas éloigné où le gouvernement pourra soumettre à un examen sérieux l'ensemble de cette législation religieuse et réviser en particulier les dispositions de la loi organique de l'an X. Aujourd'hui il se borne à en assurer l'exécution. » Ne pouvant, avec ces lois timidement invoquées, interdire les conciles sans heurter l'opinion, ni donner sans quelque ridicule une autorisation non demandée, il éprouva le besoin de dire qu'il pensait à régulariser une position fausse et embarrassante; mais il est permis de ne voir là autre chose qu'un

prétexte et un moyen dilatoire. Avec le temps, l'opinion s'endormira sur cette grave question ; la législation existante demeurera, continuera d'être appliquée, et le *statu quo* pourra devenir définitif.

Du reste, on semble généralement se résigner de bonne grâce au *statu quo.* Que disons-nous? beaucoup semblent y incliner, y aspirer peut-être, les uns pour maintenir le joug qui pèse sur l'Eglise, les autres pour ne pas toucher à une plaie délicate, par crainte de l'envenimer encore. Qui ne connaîtrait les contradictions dont se compose le caractère français s'expliquerait difficilement, dans une nation si avide de réformes, si ardente pour le changement, une tendance quelquefois si prononcée pour le *statu quo.* L'Eglise aussi aime le *statu quo ;* l'Eglise est peu révolutionnaire et ne tourmente point l'univers pour changer une position tant qu'elle est tolérable. Mais nous demandons si le *statu quo*, dans notre législation religieuse, n'est pas pour l'Eglise une position intolérable, et pour l'ensemble de nos institutions une anomalie déshonorante.

II

CE QU'EST POUR L'ÉGLISE LE *statu quo*.

Le *statu quo*, ce n'est pas seulement le Concordat de 1801. On connaît les dangers immenses et tant de fois signalés qui résultent pour l'Eglise du mode actuel de nomination des évêques (art. 5); du droit conféré au gouvernement d'approuver ou de refuser les nominations principales faites dans le clergé secondaire (art. 10); de ce budget humiliant des cultes, soumis chaque année au vote d'une majorité incertaine (art. 14); du droit arbitraire de police sur la religion, abandonné au pouvoir et dont lui seul reste juge (art. 1).

Cependant, malgré ces dangers du Concordat, le clergé continuera de le regarder comme très-tolérable et de l'exécuter loyalement tant qu'il ne sera pas révoqué par ceux à qui il appartient de le faire ; car nous ne sommes pas de ceux qui prétendent que pour cesser d'être en vigueur il n'a pas besoin d'être abrogé, attendu qu'il l'est virtuellement par la Constitution. Un savant prélat avait prouvé qu'il n'était point abrogé par le fait de la Charte de 1830 ; nous croyons qu'il l'est moins encore par la Constitution de 1848, et que le gouvernement d'un Président responsable ressemble beaucoup plus que la royauté constitutionnelle à l'ordre de choses sous l'empire duquel le Concordat fut juré en 1801.

Mais le *statu quo*, c'est aussi, c'est principalement le maintien des organiques de 1802 et de toutes les lois restrictives de la liberté religieuse qui gisent dans nos codes, et que nos légistes et nos hommes d'Etat savent déterrer au besoin.

Or, il est évident pour nous que ces innombrables lois dressées contre la liberté de l'Eglise ne sont pas plus abrogées aujourd'hui sous la République que sous les monarchies précédentes, et qu'elles sont toujours également applicables tant qu'elles ne seront pas formellement rapportées. Une seule modification nous paraissait apportée à la situation de l'Eglise par la législation de la République : elle se trouve dans l'article 8 de la Constitution, qui établit pour tous les Francais le droit de réunion et d'association, ne lui donnant pour *limites que les droits d'autrui et la sécurité publique*. Nous croyions qu'en vertu de cet article il ne pouvait plus être défendu à nos évêques de se réunir en conciles, ni à ceux des citoyens qui le voudraient de vivre en communauté religieuse. Nous pensions que difficilement on pourrait voir dans une réunion d'évêques ou dans l'habitation sous le même toit d'un petit nombre d'hommes pacifiques une lésion des *droits d'autrui* ou une atteinte à la *sécurité publique*. Nous le pensions, et nous le pensons encore. Mais voici que le gouvernement, comme pour mieux nous prouver tous les dangers du *statu quo* tant qu'il ne sera pas formellement révoqué, nous déclare (16 septembre 1849) qu'il ne reconnaît à aucun concile un *caractère suffisant de légalité* s'il n'a obtenu une *autorisation formelle du président de la République*. Et cela en vertu de la *loi organique de l'an X*, dont il entend *assurer l'exécution*, et même du *Concordat*, article 1er, qui porte : « Le culte catholique sera public, en se conformant aux *règlements de police* que le gouvernement jugera nécessaire pour la *tranquillité publique*. »

Quoi qu'il en soit de cette étrange interprétation de la nouvelle Constitution, il reste sans cela dans nos lois assez d'entraves et de servitudes pour l'Eglise. Or, demander le *statu quo*, c'est demander purement et simplement le maintien de ces entraves et de ces servitudes [1].

Si l'on veut connaître davantage ce qu'est le *statu quo* pour l'Eglise

[1] Le gouvernement a cru devoir récemment, sous une forme bienveillante, proroger pour 1850 l'autorisation des conciles provinciaux. Nous sommes tout disposés à lui reconnaître les intentions les plus pures ; mais il n'est pas moins vrai que ces sortes d'autorisations, au lieu d'infirmer une législation surannée, tendent à la rappeler et à la maintenir.

et les catholiques de France, il suffira d'entrer dans quelques détails.

Le *statu quo*, c'est d'abord la défense de recevoir en France, de publier, d'imprimer, de mettre à exécution aucune bulle, même dogmatique, aucun bref ou autre expédition de la cour de Rome, sans l'autorisation arbitraire du gouvernement (art. organ. 1), autorisation qu'il n'accorde jamais sans y apposer les clauses les plus injurieuses à l'autorité du Saint-Siége. Cette prohibition, qu'on pouvait croire surannée, a été confirmée et sanctionnée par le pouvoir en 1845, et l'on a prétendu en punir l'infraction dans un cardinal-archevêque.

Le *statu quo*, c'est le droit refusé à tout individu se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire apostolique, fût-il chargé d'une mission purement spirituelle, d'exercer, sur le sol français ou ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'Eglise gallicane sans autorisation du gouvernement (art. 2).

C'est la défense de publier en France d'une manière quelconque les décrets des synodes ou conciles étrangers, même des conciles généraux, contenant la règle de notre foi, avant que le gouvernement en ait examiné la forme, leur conformité avec les lois et les droits de la République française, et tout ce qui dans leur publication pourrait altérer ou intéresser la tranquillité publique (art. 3).

C'est l'obligation de par l'Etat, pour les ministres de l'autel, d'exercer gratuitement leurs fonctions et de ne recevoir d'autres oblations que celles qui auront été autorisées et fixées par les règlements de l'autorité civile (art. 5 et 69). Les quêtes elles-mêmes doivent être autorisées et réglées par le gouvernement (*Manuel*-Dupin, p. 25).

C'est par-dessus tout l'énormité des appels comme d'abus devant le conseil d'Etat, et la condamnation, par ce conseil de laïques, de toute personne ecclésiastique qui leur semblera avoir commis un excès ou une usurpation de pouvoirs spirituels, avoir contrevenu dans ses fonctions sacrées à quelque règlement de l'Etat, avoir enfreint les règles des saints canons, avoir attenté aux libertés et coutumes de l'Eglise gallicane, avoir compromis l'honneur des citoyens, avoir troublé leur conscience, les avoir opprimés, etc. (art. 6). Par cet article, les prêtres et les évêques sont évidemment rangés dans la catégorie des fonctionnaires publics.

C'est l'inexplicable prétention du gouvernement, d'attribuer au curé la même autorité dans sa paroisse qu'à l'évêque dans son diocèse (art. 9); d'empêcher en France toute exemption spirituelle (art. 10); d'interdire aux évêques toute autre qualification que le titre de *citoyen* et de *mon-*

sieur (art. 12); de désigner par qui un évêque sera consacré et installé (art. 13); de déterminer les devoirs de l'archevêque par rapport à la foi et à la discipline dans les diocèses de ses suffragants (art. 14), ainsi que ses droits pour réformer leurs jugements (art. 15); de suspendre pour tout Français les effets extérieurs de l'excommunication (*Manuel-Dupin*, p. 54), et même de soustraire à l'excommunication tous les officiers publics pour un fait concernant l'exercice de leur charge, sous peine pour l'excommuniant de la saisie de son temporel et autres peines *qui certainement seraient encore encourues aujourd'hui* (*ibid.*, p. 33); de retenir le traitement à tout prêtre qui n'exerce pas dans la commune qui lui est assignée, eût-il pour cela une dispense de son évêque (loi du 23 avril 1833).

C'est l'obligation, pour être nommé évêque, vicaire-général, chanoine, curé, de présenter un diplôme de bachelier en théologie universitaire (ordonnance du 25 décembre 1830), et le droit, pour l'Etat, d'y ajouter toutes les conditions qui lui paraîtront convenables.

C'est l'obligation, pour l'évêque nommé, d'apporter une attestation de bonne vie et mœurs; de subir un examen sur la doctrine devant trois ecclésiastiques qui seront commis par le gouvernement et devront lui en faire un rapport (art. 17); de n'exercer aucune fonction, en eût-il le pouvoir du Pape, avant le permis de l'Etat (art. 18); comme de ne donner à aucun prêtre l'institution canonique et les pouvoirs spirituels de curé avant l'agrément du chef de l'Etat (art. 18), de ne destituer aucun curé sans l'approbation ou le jugement en dernier ressort du gouvernement (décisions ministérielles des 10 juin, 2 et 12 décembre 1844).

C'est l'injonction aux évêques, par l'Etat, de visiter annuellement et en personne, ou, en cas d'empêchement légitime, par un vicaire-général, une partie de leur diocèse, et dans l'espace de cinq ans le diocèse entier (art. 22); de n'employer aucun étranger dans les fonctions spirituelles (art. 32); de ne permettre aucune fonction au prêtre, même français, qui n'est attaché à aucun diocèse (art. 33); de n'établir ni chapitre, ni séminaire ou autre maison ecclésiastique sans une autorisation préalable (art. 11 et 35); de soumettre au gouvernement l'organisation de leurs séminaires (art. 23); de lui envoyer chaque année les noms des séminaristes (art. 25); de ne faire aucune ordination que le nombre des personnes à ordonner n'ait été soumis au gouvernement et agréé par lui (art. 26); de faire souscrire et enseigner par les professeurs la déclaration de 1682, et d'adresser au pouvoir une expédition en forme de

cette soumission (art. 24). D'après les légistes et la jurisprudence en vigueur, la déclaration de 1682 est toujours reconnue loi de l'Etat, et les tribunaux sont décidés à ne pas laisser impunies les infractions qui y seraient apportées (*Manuel*-Dupin, p. XXVII).

C'est la défense aux évêques de sortir de leur diocèse (art. 20) ou du territoire français, encore qu'ils soient mandés par le Pape pour quelque cause que ce soit, sans commandement ou licence du chef de l'État; de correspondre avec aucune cour étrangère, même celle de Rome, sur des matières de religion, sans en avoir préalablement informé le ministre des cultes, sous peine des rigueurs du Code pénal, art. 207 (*Manuel*-Dupin, p. 21, 22, 266). Voilà pourquoi, dans les dernières années de la monarchie, un de nos plus grands prélats voulant faire un voyage dans un pays voisin pour une œuvre apostolique, le chef de l'Etat, à qui ce voyage n'était pas agréable, osa le menacer de lui en refuser la permission.

Le *statu quo*, c'est le droit conféré au pouvoir temporel d'imposer à toutes les églises de France l'unité de liturgie et de catéchisme (art. 39), et même l'unité de bréviaire, sans que le Pape puisse rien permettre ou ordonner à cet égard qu'avec l'autorisation du gouvernement (*Manuel*-Dupin, p. 89-357); de prescrire aux ecclésiastiques les habits et les ornements à porter dans les cérémonies religieuses (art. 42); de permettre et de défendre l'établissement de toute chapelle domestique, de tout oratoire particulier (art. 44); d'empêcher les missions à l'intérieur (décret de 1809, toujours en vigueur, selon M. Dupin); d'empêcher ou de régler les processions (art. 45, et Concordat, art. 1); d'exiger et de modifier à son gré les prières à faire pour l'Etat, en signifiant à l'évêque l'ordre de s'entendre à cet effet avec les autorités locales (art. 49 et circulaire du 23 février 1831), et au curé la défense d'ordonner aucune autre prière publique sans la permission spéciale de l'évêque (art. 40).

C'est de plus la défense aux curés de se permettre dans leurs instructions aucune inculpation directe ou indirecte contre les autres cultes autorisés par l'Etat (art. 52); de faire au prône aucune publication étrangère au culte, si ce n'est celles qui seront ordonnées par le gouvernement (art. 53); de donner jamais la bénédiction nuptiale, même en danger de mort, qu'à ceux qui sont mariés civilement (art. 54); d'établir et de célébrer aucune fête sans la permission du gouvernement (art. 41).

Le *statu quo*, c'est, dans les hospices et hôpitaux, dans les colléges de

l'Etat, dans l'armée, dans la marine, dans beaucoup d'administrations publiques, le maintien d'une foule de lois et règlements qui rendent l'instruction religieuse, l'accomplissement des pratiques et des devoirs de conscience, ou démesurément difficiles, ou matériellement impossibles à un nombre si considérable d'enfants et de citoyens.

Le *statu quo*, ce n'est pas seulement l'Etat rendu maître par spoliation de tous les hospices, hôpitaux, hôtels-Dieu fondés par les évêques ou les chapitres et dotés par la piété des siècles ; c'est la défense pour l'Eglise d'en fonder et d'en posséder de nouveaux ; c'est l'accaparement par l'Etat de toute œuvre charitable, de toute aumône publique.

C'est l'Etat considérant comme sa propriété, comme celle de la commune ou de la fabrique, et non comme celle de l'Eglise, les évêchés, les presbytères, les séminaires, avec tous les immeubles qui en dépendent ; les cathédrales, les églises, les cimetières, tout ce qu'il appelle le temporel, jusqu'au casuel et aux oblations, tous les objets affectés au culte, les régissant, les administrant par lui-même, par la commune ou par la fabrique, avec pouvoir d'en disposer, de les aliéner, de les donner en location, etc. ; ne les cédant qu'en usufruit aux titulaires ecclésiastiques, défendant même à l'Eglise d'acquérir ces objets et de les posséder comme siens, malgré le vœu des canons et des conciles, si manifeste à cet égard (décrets de 1809 et 1813, — avis du conseil d'Etat du 3 novembre 1836, — arrêté du conseil d'Etat et ordonnance royale dans l'affaire de l'archevêché de Paris, en 1837, — circulaire du 1er décembre 1838, — avis du comité de l'intérieur des 15 mars et 27 septembre 1833, etc.).

C'est l'Etat, enfin, s'immisçant jusque dans la discipline de l'Eglise et lui imposant des règlements de toute sorte : « car, se demande M. l'évêque de Langres, qui est-ce qui règle aujourd'hui tous les détails de son gouvernement intérieur, sinon la loi civile? Depuis le budget de la fabrique et la caisse du trésorier jusqu'à la prédication et la prière publique, depuis l'enfant de chœur et le sacristain jusqu'aux pasteurs du premier ordre, y a-t-il, dans la discipline de l'Eglise, une chose ou une personne qui n'ait été atteinte par des décrets, lois, ordonnances, arrêts, circulaires, etc., émanés du pouvoir civil, invoqués ensuite comme autorité par les écrivains même les plus catholiques, les plus respectables sous tous les rapports? Chacun sait que nous n'exagérons rien ; voilà bien exactement l'état des choses. » M.-A. CHASTEL.

(*La suite à un prochain numéro.*)

460

LES

MIRACLES CONTEMPORAINS

ROME EN 1796.

(1er article.)

Illos tuos misericordes oculos ad nos converte.

Divers journaux, en parlant des merveilleuses images de Rimini et de Fossombrone, ont rappelé que plusieurs villes des Marches et de la Romagne furent, en 1796, le théâtre de prodiges absolument pareils à ceux qui, dans ce moment, attirent l'attention des populations méridionales de l'Italie. Il existe à ce sujet un curieux écrit publié à Rome en 1797. L'auteur y résume les faits d'après les actes mêmes de l'information juridique [1]. Quelques détails empruntés à cet ouvrage ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs.

Au mois de juin de l'année 1796, Bonaparte, à qui les brillantes journées de Montenotte et de Lodi venaient d'ouvrir les portes de Mantoue, s'apprêtait à marcher sur Rome. Le Directoire, héritier des tendances impies du XVIIIe siècle, croyait l'heure venue de *faire vaciller la tiare sur la tête du prétendu chef de l'Eglise universelle.* A Rome, la consternation fut générale ; on y entrevit avec effroi les horreurs de l'invasion. Dans ces jours d'angoisse et de deuil, les âmes se tournaient vers Dieu ; la foule assiégeait les autels ; la tendre dévotion du peuple romain pour la Reine des anges prit un caractère de ferveur dont il serait difficile de donner une juste idée.

[1] *De' prodigi avvenuti in molte sacre immagini, specialmente di Maria santissima, secondo gli autentici processi compilati in Roma, Memorie estratte e ragionate*, par M. Jean Marchetti, examinateur apostolique du clergé, etc. Rome, 1797, in-8°, pp. VIII-293.

C'est au milieu de ces circonstances que se produisirent les faits surnaturels dont nous allons présenter le récit.

L'Eglise San Niccolò de' Lorenesi [1], située dans le quartier de la place Navone, possédait, depuis l'année 1792, une sainte Vierge, tableau d'assez belle exécution, dont un pieux Jésuite s'était longtemps servi dans ses prédications [2]. Les prêtres de cette Eglise avaient coutume de réciter en commun, tous les samedis, une heure avant le coucher du soleil, devant le maître-autel, les litanies de la très-sainte Vierge. Au mois de juin 1796, l'un d'eux, M. Niccolò Rinaldi, vit, à plusieurs reprises, durant cette récitation, l'image ouvrir et fermer miraculeusement les yeux. Il n'osa parler de ce fait, le couvrit d'un silence absolu [3], et déclina ainsi l'honneur de publier le premier un miracle dont la divulgation allait appartenir à des lèvres moins timides. En effet, vers la fin du mois de juin, des bruits extraordinaires commencèrent à circuler à Rome. On y apprit qu'à Ancône, à la date du 25 juin, une image de la sainte Vierge, vénérée sous le titre de *Regina sanctorum* ou de Vierge de San Ciriaco, ouvrait et fermait miraculeusement les yeux [4]. Les jours suivants apportèrent la confirmation de cette nouvelle. Le prodige continuait et semblait avoir pris un caractère permanent. Les populations des Marches accouraient pour en être témoins. Enfin, à la date du 6 juillet 1796, le cardinal Rannuzzi, sous les yeux de qui ces cho-

[1] Saint-Nicolas-des-Lorrains. Cette église, concédée aux Lorrains par Grégoire XV, qui siégea du 9 février 1621 au 9 juillet 1623, fut reconstruite de fond en comble sous Urbain VIII, son successeur.

[2] Le Père Girolamo Dolce. Ainsi la première de ces images consacrées par la puissance de Marie avait appartenu à un membre de l'illustre Compagnie de Jésus, alors dispersée et persécutée.

[3] M. Rinaldi, dans sa déposition, donne pour motif de son silence la crainte d'être traité de *visionnaire*.

[4] On ne cite guère, avant l'année 1796, que deux miracles du même genre, l'un à Brescia, l'autre à Pistoie. A Brescia, le miracle eut lieu en 1524, le jour de la Pentecôte, en présence d'environ cinquante mille personnes. (Voir *Istoria universale delle immagini miracolose della gran Madre di Dio*, par Félix Astolfi, chanoine du Sauveur, Venise, 1624, in-4°.) Le miracle de Pistoie est relaté dans l'ouvrage intitulé : *Della pietà di Pistoja*, par le Frère Joseph Dondori, provincial des capucins de Toscane, Pistoie, 1666. La date de ce dernier fait n'est pas connue d'une manière certaine; mais les archives de la commune de Pistoie renferment des actes sur parchemin de 1534 qui le mentionnent comme ayant eu lieu récemment. Ainsi les deux miracles datent du XVI[e] siècle, c'est-à-dire d'une époque où la société était, comme de nos jours, ébranlée jusque dans ses fondements par les sophistes et les novateurs.

ses se passaient, ordonnait d'imprimer et de publier un récit de l'événement. Ainsi le fait ne put être à Rome l'objet d'aucun doute. Ces nouvelles y produisirent une sensation profonde. Ce n'était pourtant là que le prélude des faits extrardinaires qui allaient éclater à Rome même.

Le 9 juillet 1796, jour mémorable dans les fastes de la ville pontificale, le soleil se levait dans un ciel pur, et inondait la cité de flots de lumière. Il était environ huit heures du matin, lorsque, sur la voie publique, près de la place des Saints-Apôtres, un inconnu s'arrête et raconte qu'à l'heure même, à quelques pas de là, il a vu la madone *dell' Archetto* ouvrir et fermer les yeux, comme celle de San Ciriaco. Sans ajouter une foi bien complète à ce qu'il vient d'entendre, un honorable citoyen, M. Antonio Ambrosini, se rend sur les lieux. La madone *dell' Archetto*, qui subsiste encore, emprunte son nom d'une espèce d'arceau au-dessus duquel cette image est placée, entre le palais Casali et une maison appartenant alors et peut-être encore à la confrérie de Saint-Antoine. C'était un simple buste, peint à l'huile, la tête légèrement inclinée sur l'épaule droite. Les yeux étaient ouverts. On apercevait distinctement les prunelles. L'image, que recouvrait un cristal très-pur, était protégée par une grille et un volet qu'on fermait la nuit, afin de mettre à l'abri les ornements et les *ex-voto* d'une certaine valeur suspendus auprès. Il suffisait d'une vue ordinaire pour distinguer, même à l'œil nu, toutes les parties du tableau.

A son arrivée, M. Ambrosini aperçoit, autour de la madone, sept ou huit personnes accourues, comme lui, au bruit de l'événement. Il franchit la grille, approche de l'image, se place en face, et, après une courte attente, voit de ses propres yeux le prodige s'accomplir. « L'orbite de l'œil, dit-il, avait cessé d'être visible ; la paupière su-« périeure s'était abaissée sur la paupière inférieure ; les yeux se « trouvaient ainsi miraculeusement fermés. L'émotion dont je fus « saisi, ajoute-t-il, est inexprimable. Dans le premier moment, je « crus à une illusion. Je portai la main sur mes paupières comme un « homme qui chercherait à rectifier en soi l'organe de la vue. Je fermai « un instant les yeux, les ouvris ensuite et reconnus à n'en pouvoir « douter que ceux de la sainte Vierge étaient restés clos. Un mo-« ment après, les paupières supérieures reprenaient, dans le tableau, « leur place naturelle. J'étais hors de moi ; je poussai un cri. Les

« paroles que je puis alors avoir prononcées se sont effacées de ma « mémoire. Je sentais mon pauvre être défaillir et un frisson courir « par toutes mes veines ; mon visage se couvrait de pleurs. J'enten- « dis un cri et connus par là que les autres spectateurs voyaient aussi « le prodige. » M. Ambrosini a trente-sept ans, sa vue est bonne, ses sens n'ont pu l'abuser, sa conviction est inébranlable. Souvent, au seul souvenir du prodige, dit-il, il sent encore ses yeux se mouiller de larmes.

La nouvelle s'était rapidement propagée. L'affluence dans les rues adjacentes devint, en un instant, si considérable qu'il fallut, pour contenir la foule, placer des soldats, d'un côté, jusque sur la place des Saints-Apôtres, de l'autre, jusqu'à l'oratoire de Saint-Marcel. Un témoin, M. de Cupis, qui n'a réussi à se faire jour qu'après une heure d'attente, trouve à son arrivée le peuple calme, recueilli, récitant les litanies. Tout à coup la prière cesse ; une acclamation se fait entendre ; mille voix éclatent : Vive, vive Marie ! la voici, la voici ! Voyez, voyez ! « En ce moment, dit M. de Cupis, les sourcils se courbent « en arc ; les paupières se relèvent ; l'image promène sur le peuple « des regards affectueux. » Il est aisé, à l'émotion du témoin, d'imaginer celle de la foule. « J'essayai, dit-il, de fixer de nouveau mes « regards sur la sainte image ; je n'y pus réussir ; je pleurais ; mes « pleurs redoublaient aux cris de la multitude, dont l'enthousiasme « attestait le renouvellement et la persistance du prodige. »

A la nouvelle d'un fait si extraordinaire, le marquis del Buffalo, l'un des personnages les plus considérables de Rome, était sorti de son domicile, et se dirigeait au palais Casali afin de vérifier l'événement. Il rencontre en chemin la marquise Barbara-Palombara Massimo. La marquise lui dit : « Le palais Casali est inabordable ; vous « chercherez en vain à approcher. Au surplus, le même prodige a « lieu dans la rue *delle Murate ;* allez-y, la presse y est moindre. » Le prodige se renouvelait, en effet, dans la rue *delle Murate*, qui avoisine la célèbre fontaine de Trévi. Ici le tableau représentait Marie, les mains jointes sur la poitrine, le regard dirigé vers le ciel. Dans le mouvement surnaturel des yeux, la prunelle s'élevait avec lenteur, et disparaissait presque tout entière sous la paupière supérieure, puis redescendait à sa position naturelle. Le marquis del Buffalo a, dit-il, vu, en un quart d'heure, le miracle se renouveler *un grand nombre de fois.* Sur ce point, de même qu'au palais Casali,

le peuple faisait retentir l'air de ses acclamations. Le miracle s'y est reproduit tous les jours, durant plusieurs mois de suite. L'image a quelquefois promené ses regards avec tendresse sur la foule, comme pour exprimer que Marie était sensible aux hommages du peuple.

Mais le miracle n'éclatait pas seulement sur les points dont nous venons de parler. Vers neuf heures et demie du matin, toujours à la date du 9 juillet 1796, une dame passant devant l'Eglise Sant'-Andrea-della-Valle, voit au-dessus de l'atelier d'un artiste qui travaillait la pierre, une image de la sainte Vierge, une *Mater dolorosa* ouvrir et fermer les yeux. Elle avertit l'individu à qui appartient l'atelier. C'était le sieur Catolli. Précisément cet homme avait, huit ans auparavant, peint lui-même le tableau dont il s'agit, Il quitte sa boutique, regarde le tableau, et suppose la dame frappée d'hallucination, car il n'aperçoit aucun mouvement. Un sentiment de dévotion le porte toutefois à nettoyer l'image ternie par la poussière. Il prend une échelle, monte ; mais, à ce moment, il voit avec stupeur la prunelle de l'œil fuir et disparaître presque entièrement sous la paupière supérieure. Le fait s'ébruite, le peuple accourt, la foule grossit, et ici commence, pour se renouveler durant plusieurs mois, une scène pareille à celles que nous avons déjà décrites. La déposition du sieur Catolli présente une particularité. Suivant lui, la figure, dans le mouvement surnaturel dont il vient d'être parlé, produisait un effet désagréable à la vue. Tous les témoins, sans exception, déclarent au contraire que, dans ce mouvement, qui à la vérité est hors nature, la figure, loin de perdre de son charme, leur a paru plus vivante, plus expressive, plus belle, plus aimable ; on croyait voir, disent-ils, une personne qui eût cherché à exprimer par le jeu du regard les plus intimes mouvements de son cœur. Quelquefois la paupière abaissée couvrait l'œil, qui demeurait ainsi entièrement clos. D'autre fois, l'image promenait avec tendresse ses regards sur les spectateurs. Le peuple, ayant remarqué que le prodige se multipliait durant la récitation des litanies, allongeait la récitation, afin de jouir de la vue du miracle plus longtemps.

Le phénomène se propageait d'heure en heure. Avant la fin de la journée, on le constatait dans presque tous les quartiers de Rome. Les ateliers se fermaient, les travaux étaient suspendus, la foule se croisait dans toutes les directions. L'agitation se prolongea jusqu'à une heure fort avancée de la nuit. Le lendemain, 10 juillet, au lever

du soleil, les rues furent de nouveau envahies. Ce jour-là et les jours suivants le cercle du miracle s'agrandit encore. Les églises de Sainte-Marie-du-Peuple, des Agonisants, de Santa-Maria-della-Vallicella, de San-Niccolò-in-Carcere, de Saint-Sylvestre-in-Capite, de Saint-Siméon, de Saint-Martin-des-Monts, des Frères-de-Saint-Jean-de-Dieu, la vieille église de l'Hospice-de-la-Consolation, plusieurs autres chapelles ou oratoires publics ou particuliers, eurent leurs madones miraculeuses. La nomenclature que nous avons sous les yeux en signale plus de cent. Quelquefois la Vierge tutélaire du foyer domestique elle-même, l'image léguée par les aïeux, a daigné s'animer, et jeter sur quelque famille éplorée un regard consolateur[1].

Dans l'impossibilité de reproduire en entier cet immense tableau, nous nous bornerons à quelques indications sommaires. Lorsque le prodige devenait ainsi perceptible pour tous, M. Rinaldi, le bon prêtre de San-Niccolò-de'Lorenesi, lui, cessait de le voir, ce qu'il attribuait à son indignité. Dieu fut touché de sa douleur, et dès lendemain l'humble ecclésiastique put mêler ses acclamations à celles du peuple[2]. Un jeune chirurgien anglais, M. Porter, d'abord frappé d'un pareil aveuglement, se plaît à décrire son émotion, lorsque pour la première fois le voile tomba de ses yeux. Chez certaines personnes, par exception, et sans doute par un secret jugement de la Providence, l'aveuglement est resté permanent et absolu.

Après de vains efforts pour percer la foule, un saint et savant ecclésiastique, Pietro Meli, associé à l'archi-gymnase de la Sapience, s'était agenouillé à l'église de la Nativité-de-Notre-Seigneur, dite des Agonisants, et là demandait avec ferveur d'être admis à participer à la miraculeuse vision. Dieu exauce sa prière ; mais au grand étonnement de M. Meli, c'est sur la plus humble, la plus obscure, la plus antique, la plus délaissée des images de cette église que le miracle se produit : *infima mundi elegit Deus*.

On vit des scènes attendrissantes : un jeune homme, dans un groupe, tombe à genoux et s'écrie : « Grâces vous soient rendues, ô Marie ; un jour de plus, c'en était fait de moi pour l'éternité. » Devant

[1] Entre autres familles honorées de cette insigne faveur, on cite, dans la bourgeoisie, les Pucci et les Galli ; dans l'aristocratie, les Sagripanti, les Mattei, les Naro, les de Gasparis.

[2] M. Niccolò Rinaldi avait résigné un canonicat qu'il possédait à Sora, sa ville natale, pour venir, obscur et ignoré, remplir à Rome, dans le quartier du Peuple, les humbles et laborieuses fonctions du ministère apostolique.

une des images miraculeuses avaient été déposées des branches de lis. Trois de ces lis, sous les ardeurs du soleil de Rome, reverdirent durant plusieurs mois. Sur quelques images, les traits de la figure se ranimèrent et s'embellirent. Les couleurs de quelques-unes de ces figures sont restées depuis plus brillantes et plus vives. Une madone, celle de la Grotta pinta, prit durant le miracle une expression de douleur, et les témoins ont vu une larme couler de ses yeux. A de rares exceptions près, relatives à des images de Notre Seigneur, le prodige a exclusivement eu lieu sur des images consacrées à Marie, peintes et quelquefois sculptées ou en relief. Un bel original de Sassoferrato, placé dans une chapelle presque en face de l'église San-Niccolò-de'Prefetti, est au nombre des chefs-d'œuvre dont, à cette époque, la touche miraculeuse a achevé de consacrer la popularité.

Bon nombre de spectateurs pouvaient à peine en croire le témoignage de leurs sens. On eut recours à tous les moyens de vérification que l'art et la science peuvent suggérer. Quelques citoyens voulaient toucher et palper l'image miraculeuse. D'autres appelaient en aide les instruments d'optique les plus délicats et les plus parfaits. D'autres, après avoir perçu le phénomène à un point de vue, s'éloignaient, s'approchaient, changeaient l'angle de vision, et chaque épreuve nouvelle ne faisait que rendre la certitude commune plus complète, plus indubitable. Un seul trait suffirait au besoin pour faire comprendre jusqu'où est allé, chez le peuple, le sentiment de l'évidence du prodige. Deux jours de suite, dans la même église, un notaire a été appelé pour dresser procès-verbal des faits, séance tenante, sous les yeux même de la foule. La sincérité et la profondeur des convictions se déduisent au reste de la forme même des déclarations. Les témoins épuisent toutes les ressources du langage pour décrire les faits dans leurs moindres particularités. L'expression manque à l'émotion dont ils sont remplis. Ils sont prêts, disent-ils, à sceller de leur sang et de leur vie le témoignage qu'ils rendent à la vérité.

Pendant que ces choses se passaient à Rome, le même prodige, déjà constaté à Ancône, avait lieu dans plusieurs villes des Etats du Saint-Siége, à Veroli, à Torrice, à Ceprano, à Frascati, à Sant'Angelo, à Mercatello, à Calcata, à Todi dans l'Ombrie, et enfin au delà même des Etats de l'Eglise, à Torricella, petite bourgade du diocèse

de Tarente. Cette espèce d'ubiquité du miracle ayant duré cinq ou six mois, cinq ou six cent mille personnes ont pu vérifier les faits et en constater l'authenticité. Cette évaluation paraîtra modérée si l'on considère que la seule population de Rome, non compris la population flottante et celle des diocèses suburbicaires, était à cette époque de cent quatre vingt mille âmes.

Il est aisé de comprendre jusqu'où, sous l'influence de pareils événements, dut s'élever, dans cette Rome alors si chrétienne, le thermomètre de la ferveur et de la foi. « Nos aïeux ne virent jamais, dit « un témoin oculaire, et jamais peut-être nos descendants ne reverront un spectacle pareil à celui qui s'est alors offert à nos regards. » Rome avait changé de face ; il ne restait de l'antique cité qu'une forme matérielle, des édifices et des monuments. Le peuple n'était plus le même. Les habitudes, les mœurs, les usages, la manière d'être, la démarche, le langage, l'aspect des boutiques, des rues, des places, des églises, tout offrait les traces d'une métamorphose à peine croyable même pour ceux qui l'ont vue. Une nouvelle Ninive, humiliée et repentante, puisait à la source des miséricordes divines des joies nouvelles et inconnues. Les saints noms de Jésus et de Marie étaient sur toutes les lèvres. A chaque pas, sur la voie publique, on rencontrait un autel improvisé autour duquel le peuple récitait les litanies ou le *Salve Regina* [1].

[1] Tout le monde ne sait peut-être pas que le *Salve Regina*, cette prière si populaire, si bien appropriée aux circonstances où les Romains se trouvaient alors, est un souvenir de la vieille France et des croisades. Adhémar de Monteil, après avoir suivi le parti des armes, s'était consacré à Dieu, et était devenu évêque du Puy. Il reçut dans cette ville le pape Urbain II, en 1095 ; et, au mois de novembre de la même année, au fameux concile de Clermont, où la première croisade fut résolue, Urbain II le nomma chef de cette grande entreprise. Adhémar y représentait, en qualité de légat ou de vicaire, le souverain Pontife. Sa science, ses vertus, son ingénieuse tendresse pour les pauvres, ainsi que sa bravoure et son intrépidité, le rendaient cher à toute l'armée. Son nom, dans nos vieilles chroniques, est sans cesse mêlé à celui des plus braves chevaliers. Les Godefroi, les Gui, les Bohémond, les Baudoin chérissent en lui l'ancien frère d'armes, et vénèrent le prélat :

Et li vesque du Pui qui lor fait le sarmon,

dit un de nos anciens trouvères. Godefroi de Bouillon était parti pour la croisade le 10 août 1096. Adhémar se mit en route vers la fin du mois d'octobre, avec Raymond IV, comte de Toulouse, le premier des princes qui eût pris la croix. C'est avant son départ qu'Adhémar composa le *Salve Regina.* Le chant de guerre des croisés fut ainsi une invocation à Marie. Les derniers mots de cette prière, *o pia, o dulcis Virgo Maria* ! paraissent avoir été ajoutés depuis par un autre apôtre des croisades, l'illustre saint Bernard. Adhémar fut enveloppé dans la terrible peste qui désola la ville d'Antioche, et rendit son âme à Dieu le 1er août 1098.

Le saint pape Pie VI crut devoir ordonner une mission extraordinaire. La mission s'ouvrit le lendemain même du jour où avait eu lieu le premier miracle, c'est-à-dire le dimanche 10 juillet, après midi, et se prolongea jusqu'au 26 du même mois. Dans cette même Rome où tant de basiliques ouvrent leurs immenses nefs à la piété des fidèles, la prédication eut lieu sur les six grandes places publiques. A Rome, la prière publique semble déborder du sanctuaire dans la rue. Quel voyageur n'a gardé un touchant souvenir de ces prédications entendues, le soir, en plein air, au milieu des ruines du Forum ou dans le périmètre des gradins à demi écroulés du Colysée! « Nous tous, appelés à rompre au peuple le pain de la parole divine, dit un pieux missionnaire, que notre tâche fut facile! Les cœurs étaient admirablement préparés. Le véritable missionnaire, ce fut Marie. Sa bonté nous conviait à moissonner là où seule elle avait semé. » Autour de l'orateur se pressait, chaque jour, une foule compacte, serrée, immense. Après la prédication, le peuple, rangé par pelotons, s'écoulait avec lenteur, en récitant le rosaire ou les litanies; bien des larmes d'attendrissement se mêlaient à cette récitation. Les images de Marie, entourées de fidèles le jour, ne furent plus un seul instant délaissées, même la nuit.

Sur le soir, on voyait se former de pieuses phalanges qui s'acheminaient lentement vers quelque image miraculeuse. Des chœurs harmonieux faisaient retentir l'air de la plus suave mélodie, *di dolce armonia*. Lorsque les cantiques cessaient le peuple remplissait l'intermède. C'étaient mille acclamations, mille cris de joie : *Evviva Maria, evviva Gesù, evviva Maria e chi la creò!* « Vive Marie, vive Jésus, vive Marie et Celui qui créa Marie! » Dans ces processions organisées et réglées par le peuple lui-même, les enfants ouvraient la marche, venaient ensuite les jeunes gens et les hommes, puis séparément les jeunes filles, les mères, les femmes de divers âges ou de diverses conditions, tous, dans un recueillement admirable, les yeux baissés et souvent baignés de pleurs. C'était un spectacle attendrissant que celui de ces jeunes hommes, adressant, au milieu des deuils de la patrie, leurs vœux à la Mère des miséricordes. Qui ne se fût senti ému à la vue de ces jeunes filles, modestes et voilées, traversant la cité, pieds nus, et mêlant leurs chants angéliques aux soupirs de tout le peuple! On remarquait, parmi les groupes qui se croisaient sur tous les points de la cité, des hommes portant, comme aux premiers

siècles, les insignes et les instruments de la pénitence. Les groupes se succédaient et se relevaient ainsi autour de chaque image, durant la nuit entière. Loin d'être obligé d'exciter la ferveur, on dut au contraire en contenir et en régler les manifestations. Les missionnaires firent entendre doucement au peuple que ces nocturnes pèlerinages pourraient aisément dégénérer et les remplacèrent par des processions qui partiraient de chacune des places de la mission. On vit alors d'humbles prêtres diriger au travers de Rome des files de quinze ou vingt mille fidèles, dont la tenue rappelait celle des anciens anachorètes. La foule assiégeait les tribunaux de la pénitence ; les pécheurs publics se convertissaient publiquement ; les armes défensives se déposaient par milliers au pied des images de Marie. De toutes parts il n'était bruit que de restitutions, de répartitions. Plus d'ivresses, plus de rixes, plus de querelles, plus de jurements, plus de blasphèmes. On respirait à Rome un souffle du ciel. Heureux si pareil état de choses eût duré ; mais le bien saurait-il être permanent dans ce monde de misères ?

Telle fut la situation religieuse de Rome depuis le 9 juillet 1796 jusqu'aux premiers mois de l'année de 1797. En février, les prodiges se renouvelaient encore, mais à de rares intervalles. C'est ainsi qu'à la veille des plus terribles épreuves ce peuple était miséricordieusement rappelé des choses de la terre à celles du ciel ; Dieu avertissait une fois de plus la ville pontificale que la barque de Pierre, toujours insultée par les flots, portera jusqu'aux derniers âges du monde sa glorieuse immortalité.

Dès le 1er octobre 1796, Pie VI, par l'intermédiaire et sous la signature de son vicaire, le cardinal della Somaglia, avait ordonné une information juridique qui fut ainsi commencée lorsque le miracle durait encore. Il s'agissait de faits dont toute la ville rendait témoignage et que les délégués pontificaux pouvaient eux-mêmes vérifier chaque jour. Plus de mille particuliers souscrivirent à l'instant des déclarations dont ils s'engageaient d'avance à certifier ultérieurement le contenu sous la foi du serment. Les quatre-vingt-six premières dépositions juridiques furent tellement concordantes, tellement précises, tellement irréfragables, qu'il parut superflu d'en entendre un plus grand nombre. On se borna donc à joindre au dossier, comme pièces à consulter, les déclarations des autres témoins, au nombre de mille environ. L'auteur de la relation publiée en 1797,

M. Marchetti, a soin de donner, à la fin de son ouvrage, en forme d'appendice, le texte des déclarations, le nom des signataires, celui des quatre-vingt-six témoins dont le témoignage a été juridiquement recueilli, et enfin, comme spécimen, la teneur d'un des interrogatoires, qu'à notre grand regret le défaut d'espace nous empêche de reproduire ici. On y verrait avec quelle religieuse intégrité les questions ont été posées. Dans cette vaste galerie de noms propres, toutes les classes de la société, l'aristocratie, les tribunaux, les corps savants, les académies, les beaux-arts, l'industrie, le commerce, les métiers sont représentés. A côté des noms les plus humbles, on y rencontre ceux des Orsini, des Altieri, des Albani, des Bracciano, des Brancadoro, des Malatesta, en un mot de toute la noblesse romaine. Presque toutes les nations de l'Italie et de l'Europe, les Napolitains, les Toscans, les Génois, les Piémontais, les Français, les Allemands, les Anglais, les Espagnols, les Grecs figurent également sur ces longues listes [1]. L'affaire ainsi instruite fut déférée à l'examen des docteurs, et toutes les formalités prescrites en pareil cas par le saint concile de Trente ayant été remplies, le cardinal della Somaglia, vicaire de Rome, rendit, sous la date du 28 février 1797, un jugement portant que les faits extraordinaires et miraculeux, objet de l'enquête, étaient reconnus vrais. Il autorisait, en conséquence, la publication de ces faits. Plus tard, il fut décidé qu'une fête serait célébrée chaque année à Rome en souvenir de cet événement ; elle a été fixée au 9 juillet, sous le titre de *Fête des prodiges de la sainte Vierge* [2].

[1] Nous remarquons, entre tous ces noms, celui de deux respectables ecclésiastiques français, exilés par la tourmente révolutionnaire, MM. Martin Desmardelles, de l'Aigle, et d'Hesmivy d'Auribeau, archidiacre de la cathédrale de Digne.

[2] Le *London Chronicle*, du 5 janvier 1797, annonça, comme paraissant à Londres le même jour, un opuscule de Rév. Joseph Berington, intitulé : *Examen des faits miraculeux annoncés par diverses correspondances d'Italie.* Le Rév. Joseph Berington, dont nous ne connaissons pas l'ouvrage, niait apparemment la possibilité des faits que constataient au moment même cinq ou six cent mille témoins oculaires. Le moins judicieux des spectateurs aurait pu dire à l'écrivain anglican : Ou nos sens ne nous abusent point, et, dans ce cas le miracle est certain, ou ils nous abusent, et alors, eu égard à l'ensemble des circonstances, le miracle est encore plus grand. Une illusion commune à tant de personnes, en un si grand nombre de lieux différents, serait en effet un prodige supérieur, s'il est possible, à celui contre lequel protestait le Rév. Joseph Berington. Il semble que Dieu, dans cette circonstance, ait voulu prévenir jusqu'à la possibilité d'une incertitude : la chose se passe dans les chapelles, les oratoires, sur les places publiques, à l'angle

A Ancône, où le miracle s'était prolongé sans interruption depuis le 25 juin 1796 jusqu'au mois de janvier 1797, c'est-à-dire plus de six mois, les citoyens, voulant également en perpétuer le souvenir, prirent, à la date du 23 janvier, sous la présidence du magistrat, une décision portant que les journées des 25 et 26 juin seraient célébrées chaque année par une messe et des prières solennelles, suivies de jeux et de réjouissances publiques. Quelques jours après cette déclaration, le 18 février 1797, Bonaparte faisait son entrée à Ancône [1]. Il descend au palais du marquis Trionfi, convoque les chefs du clergé et des ordres religieux, les reçoit avec gravité, donne divers ordres, puis paraît hésiter à s'expliquer touchant un fait dont il désire les entretenir. Enfin il se décide à communiquer sa pensée :

« Qu'on aille, dit-il, chercher les chanoines Capoleoni, Cadolini et « François Candelari. »

A peine les chanoines furent-ils entrés :

« Vous avez, leur dit-il, employé des moyens artificiels pour faire « ouvrir et fermer les yeux de la madone de Saint-Cyriaque. Avez-« vous par là prétendu arrêter mes troupes? Qu'on apporte le ta-« bleau. »

La Vierge de Saint-Cyriaque fut apportée. Bonaparte la fait détacher du cadre, l'examine et ne découvre aucune trace de fraude. La Vierge avait un diadème orné de riches joyaux et un collier de perles fines très-précieuses. Le général détacha le diadème et le collier, disant qu'il donne la moitié de ces valeurs à l'hôpital, et que l'autre moitié fournira des dots à de pauvres filles. Puis, se tournant vers les chanoines, il leur demande combien de personnes sont venues implorer le secours de la sainte Vierge :

« Mais, répond un chanoine, une foule innombrable, quarante mille personnes.

— On a fait un procès-verbal, reprit Bonaparte ; qui l'a rédigé ?

— L'avocat Bonavia.

— Où est cet avocat?

— Dans votre antichambre.

— Qu'on le fasse venir. »

des rues, en vue du peuple, là où le peuple a de faciles moyens de vérification, et là seulement.

[1] Nous ne faisons que reproduire, en le resserrant, le récit de M. Artaud : *Histoire du pape Pie VII*, t. Ier, p. 28. — 2 vol. in-8. Paris, 1836.

L'avocat Bonavia, sans se déconcerter, assura que soixante mille personnes étaient venues implorer la madone. Sur-le-champ Bonaparte ordonne qu'on allume des bougies devant l'image.

Le général considérait de nouveau la madone avec la plus vive attention. On attendait ses paroles avec anxiété :

« C'est bien, dit-il ; on ne donnera pas les perles et les joyaux. »

Il les prend alors, les remet à un chanoine et dit :

« Vous replacerez les objets où ils étaient. »

Ensuite il invite les chanoines et l'avocat Bonavia à dîner avec lui.

« Quant à la madone, dit-il, qu'on la porte dans l'hospice des femmes.

— Général, reprit Bonavia, cela désobligera tout le peuple.

— En ce cas, reprit Bonaparte, qu'on la porte où elle était ; seulement je veux qu'elle reste couverte. »

Nos lecteurs, si une première excursion à Rome ne les a pas trop fatigués, seront peut-être bien aises de visiter quelques-unes des images miraculeuses. Nous les accompagnerons volontiers dans ce pèlerinage ; mais le cicerone a déjà fait beaucoup de chemin : il demande un ajournement.

Un bibliophile catholique.

(*La suite à un numéro prochain.*)

JOSEPH DE MAISTRE.

(FIN [1].)

§ II.

Le point de départ de M. de Maistre, nous l'avons vu, est celui-ci : La raison porte en elle-même le principe de toutes les idées qu'elle est capable de concevoir. Si cette proposition impliquait que la raison livrée à ses seules forces est en possession de connaître toute vérité, elle serait absolument fausse. Mais il n'en est pas ainsi : autre chose est d'avoir en soi le principe de toute vérité, autre chose est d'avoir la vertu de lui faire porter toutes ses conséquences. La terre recèle en son sein le germe de toutes les plantes qu'elle est apte à produire ; mais elle ne saurait, par sa vertu propre, les mûrir ; il lui faut, en outre, la chaleur fécondante du soleil. De même de la raison humaine : elle a en elle le principe de toutes les vérités ; mais ces vérités ne donnent leurs fruits que si elles sont fécondées par le soleil vivifiant de la raison divine, c'est-à-dire de la révélation.

De là il suit d'abord qu'il y a deux ordres de connaissances : un ordre de connaissances données par la raison, un ordre de connaissances données par la révélation ; en second lieu, qu'il y a entre ces deux ordres de connaissances une relation intime, de manière que les vérités rationnelles doivent chercher leur complément et leur justification dans les vérités révélées, tandis que celles-ci trouvent leurs principes et leurs notions premières dans les vérités rationnelles.

Or c'est la science de cette relation qui constitue à proprement parler la philosophie de la religion ou de la théologie. C'est cette science qui a été l'objet principal du travail philosophique de M. de Maistre, et

[1] Voir *le Correspondant* du 10 mai, t. XXVI, p. 140.

c'est de cette partie importante de son œuvre que nous avons désormais à rendre compte.

Avant d'aller plus loin, il convient de dire quelque chose de la forme même de l'ouvrage dans lequel il a le plus complètement résumé sa pensée.

Les *Soirées de Saint-Pétersbourg* sont une suite d'entretiens philosophiques entre trois interlocuteurs que le hasard des circonstances a réunis dans la capitale de la Russie. Le premier d'entre eux, le Chevalier, pose les questions ; le second, le Sénateur (schismatique grec), y répond au nom du christianisme hétérodoxe ; le troisième, le Comte (M. de Maistre lui-même), conclut au nom du catholicisme et donne les solutions définitives. Nous n'avons pas à juger ce livre au point de vue littéraire ; tous ceux qui l'ont lu le considèrent assurément comme un des plus beaux que notre langue ait produits. Par sa forme, par le charme et l'éclat du style, il rappelle les dialogues de Platon sur le modèle desquels il a été composé, et il les dépasse beaucoup par la force et la précision de la doctrine, supériorité du reste qui n'est que celle de la doctrine elle-même.

Comme Platon qu'il *aimait et pratiquait volontiers* M. de Maistre a choisi une thèse, un argument dont il poursuit le développement, en y mêlant des digressions qui lui permettent de jeter sur toute sorte de sujets une foule de vues neuves et hardies, sans jamais causer ni fatigue ni ennui, car il a appris de son maître l'art difficile de plaire et de charmer en instruisant.

La question posée et résolue dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* touche à ce qu'il y a de plus mystérieux et de plus profond dans l'ordre métaphysique. Sa formule est : *de l'ensemble des vues de la Providence dans le gouvernement du monde moral.* On voit qu'un philosophe ne saurait s'ouvrir un plus vaste horizon, car il n'est pas de faits ni d'idées qu'on ne puisse faire entrer légitimement dans un tel cadre.

L'ordre admirable qui règne dans l'univers visible, la grandeur et la majesté du spectacle que la nature déploie à tous les regards, dénoncent aux moins clairvoyants et aux plus prévenus l'existence d'une cause première, créatrice et ordonnatrice des choses, et il ne serait pas d'intelligence, si obstinée qu'elle fût dans le doute et l'incrédulité, qui résistât à la puissance d'une telle démonstration, si elle ne pouvait opposer l'état du monde moral, où le désordre, il faut le reconnaître, n'est pas moins manifeste que n'est l'ordre dans le monde physique. Là

est l'argument fatal derrière lequel se retranche l'orgueilleuse raison, lorsque pour justifier sa révolte elle veut nier la loi et le législateur. En vain on traduit devant elle et la terre et les cieux, en vain on lui montre ce soleil, ces astres merveilleux, se levant tous les jours à la même heure sur le même point de l'horizon, ces plantes, ces fruits d'une végétation si riche et si variée, tous ces irrécusables témoignages en un mot d'une volonté sage et intelligente ; elle répond en montrant l'homme, en se montrant elle-même, et elle argumente de ses misères, de sa propre dégradation, pour persévérer dans son blasphème.

Ce désordre du monde moral est en effet le plus redoutable de tous les problèmes que l'intelligence humaine puisse se poser ; non-seulement il est le premier, mais il se retrouve au fond de tous les autres ; on s'y heurte à chaque pas que l'on fait dans le champ de la connaissance ; résolu sous une de ses faces, il se reproduit sous une autre ; il est la pierre d'achoppement de toutes les philosophies, le principe secret ou avoué de tous les doutes et de toutes les négations.

Et il ne faut pas s'en étonner, car la raison seule ne saurait en donner la solution, tout au plus pourrait-elle en fournir les éléments premiers. Il ne s'agit pas de savoir seulement s'il y a un Dieu, mais quelle sorte d'action ce Dieu exerce sur le monde et surtout quel rapport il entretient avec l'homme. Or le déiste n'en sait et n'en dit guères plus sur ce point que le panthéiste, que l'athée lui-même ; ce qui montre assez que la philosophie doit appeler à son aide un moyen de connaissance plus puissant que le sien.

M. de Maistre avait donc choisi le meilleur terrain sur lequel il pût se placer ; la thèse proposée était purement philosophique dans les termes ; nul n'en pouvait contester l'importance essentielle ; et cependant on était contraint d'en demander la solution à la métaphysique chrétienne.

Cette manière de poser la question d'ailleurs n'était nullement arbitraire ; elle ressortait de la nature même des choses, car c'est bien la raison humaine qui soulève la difficulté, qui constate dans le monde moral cette étrange perturbation, qui s'en étonne et s'en scandalise parce qu'elle ne peut s'en rendre compte, et qui est dès lors amenée à en demander l'explication à la raison divine.

Le juste souffre, le méchant prospère ; tel est le fait général, universel, qui s'offre tout d'abord aux regards de l'observateur, et on demande comment il peut se concilier avec l'idée d'un Dieu juste et bon. A cette question on répond : Les méchants, il est vrai, sont heureux en ce monde,

mais ils seront tourmentés dans l'autre : les justes au contraire souffrent dans celui-ci, mais ils seront heureux dans l'autre. L'équilibre est ainsi rétabli et la Providence divine justifiée. Cette réponse, si satisfaisante qu'elle soit à certains égards, a cependant l'inconvénient d'être indirecte, de laisser même supposer qu'en effet l'action du gouvernement providentiel est suspendue en ce monde, puisque pour la justifier on est contraint d'en appeler du présent à l'avenir.

Or c'est cette lacune que M. de Maistre se propose de combler, en établissant que, même ici bas, le désordre moral dont on se plaint, et qui n'est que trop réel, ne porte cependant aucune atteinte au principe de la justice infinie de Dieu.

Il commence par relever ce qu'il y a d'inexact dans les termes de la proposition telle qu'on la formule, et montre que dans la réalité *il est manifestement faux que le crime soit en général heureux et la vertu malheureuse en ce monde; qu'au contraire il est de la plus grande évidence que les biens et les maux sont une espèce de loterie où chacun sans distinction peut tirer un billet blanc ou noir ;* que dès lors ce dont il s'agit, ce n'est point de savoir pourquoi le juste souffre quelquefois tandis que le méchant est quelquefois heureux, mais *pourquoi dans l'ordre temporel le juste n'est pas exempt des maux qui peuvent affliger le coupable, et pourquoi le méchant n'est pas privé des biens dont le juste peut jouir.*

Puis il établit successivement : en principe, que le mal physique est un châtiment, qui n'a pu entrer dans le monde que par la faute des créatures libres; qu'il ne saurait y être que comme remède ou expiation et par conséquent qu'il ne peut avoir Dieu pour auteur direct : en fait, qu'il y a eu à l'origine un crime commis par le chef de la race humaine, qui a rejailli sur elle et qu'elle est appelée à expier ; qu'une loi générale, si elle n'est injuste pour tous, ne saurait l'être pour l'individu ; que le juste ne saurait être exempt de la douleur que par une suite de miracles incessants qui troubleraient l'ordre de l'univers; d'où enfin il est amené à formuler les trois propositions suivantes :

1° Nul n'est puni comme juste, mais comme homme ;

2° Le plus grand bonheur temporel n'est nullement promis et ne saurait l'être à l'homme vertueux, mais à la vertu ;

3° Le juste en souffrant volontairement ne satisfait pas seulement pour lui-même, mais pour le coupable, qui de lui-même ne saurait s'acquitter.

Ces propositions renferment, on le voit, toute la synthèse philosophique de l'enseignement chrétien; elles supposent, d'une part, le dogme d'une faute originelle qui pèse sur l'humanité tout entière; de l'autre, celui de la nécessité d'une expiation, laquelle profite, non-seulement à celui qui expie, mais à toute l'espèce dont il fait partie.

Ces deux dogmes deviennent ainsi le pivot de toute l'argumentation de M. de Maistre. Pour les démontrer, il ne croit pas avoir besoin de faire intervenir l'autorité de la théologie, il se contente d'interroger la tradition des peuples et les lois constitutives de la nature humaine telles que les lui donne l'observation psychologique, car il pose en principe général : *qu'il n'y a pas de dogme chrétien qui ne soit appuyé sur quelque tradition universelle et aussi ancienne que l'homme ou sur quelque sentiment inné qui nous appartient comme notre propre existence*[1].

Le péché originel est un mystère, et l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* ne commet pas la faute de prétendre le pénétrer dans le fond; il se propose seulement d'en montrer les côtés plausibles même pour notre intelligence bornée. Ce qui étonne la raison humaine dans ce dogme fondamental du Christianisme, c'est l'imputation faite à l'individu d'un crime qu'il n'a pas commis, et pour lequel cependant il est châtié. Il y a là une injustice apparente contre laquelle, disons-nous, la raison se révolte, et que dès lors elle se croit en droit de nier en alléguant même les intérêts de la justice de Dieu qui, selon elle, serait compromise si on l'admettait.

Or, cette objection, si grave qu'elle puisse paraître au premier abord, n'est pas sérieuse dès qu'on la considère de près; elle tombe devant cette simple observation que l'injustice prétendue dont on se plaint est un fait général, universel, dont nous sommes tous les jours les témoins, les complices ou les victimes. N'est-ce pas en effet une loi universelle dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, que la transmission héréditaire du bien et du mal, du plaisir et de la douleur? Quoi de plus manifeste que la solidarité du générateur et du généré, du père et des enfants! Les maladies que sont-elles pour la plupart, sinon le produit d'un vice originel déposé dans le sang par un père coupable? Dans l'ordre politique même n'en est-il pas ainsi? Une génération ne porte-elle pas la peine des fautes commises par celles qui l'ont précédée? Qu'avaient

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 233.

fait les jeunes Romains du temps de Néron pour être condamnés à subir l'épouvantable tyrannie de ce fléau du genre humain ? Il est inutile d'insister davantage ; il n'y a que la plus étrange irréflexion qui puisse ne pas voir que la transmission du péché originel n'est pas plus inexplicable que celle de tous les autres péchés originels de second ordre dont nous constatons chaque jour les effets en nous ou hors de nous. Que ce soit par suite des désordres de notre père ou de notre aïeul ou du premier de nos aïeux que nous souffrons, qu'importe ? La douleur n'est-elle pas là qui nous étreint, nous innocents, ou nous croyant tels ? La terre est une vallée de larmes, un vaste champ de douleurs, voilà le fait lamentable qu'il n'est permis à nul être vivant de révoquer en doute. Quelle en est la cause ? Est-ce le hasard ? Est-ce la volonté capricieuse d'une divinité malfaisante ? ou la sentence mystérieuse d'un juge juste et bon qui nous châtie en expiation d'un grand crime qu'il veut nous pardonner ? Entre ces trois hypothèses, les seules qu'on puisse faire, comment la raison pourrait-elle hésiter ?

Mais, dit-on, où est la preuve historique de cette dégradation primitive ? Elle est dans les traditions et les souvenirs de tous les anciens peuples ; on la retrouve au fond de toutes les théogonies, elle a sa formule claire, nette et précise dans la Genèse et l'enseignement de l'Eglise chrétienne dont l'autorité, au point de vue purement humain, ne saurait être contestée ; enfin elle est écrite dans notre propre cœur, dans le sentiment d'une grandeur qui n'est plus et dont nous avons conservé cependant l'empreinte ineffaçable ; de telle sorte que l'on peut dire avec M. de Maistre « qu'il n'y a rien de si attesté, rien de si universellement « cru sous une forme ou sous une autre, rien de si intrinsèquement plau- « sible que la théorie du péché originel [1]. »

En outre, le fait de cette déchéance originelle, une fois admis, explique bien des mystères ; il rend compte des effrayantes contradictions de notre nature, de ses grandeurs et de ses misères, de cette impuissance, de ce *brisement* « de la volonté de l'homme, qui ne sait ce qu'il veut, « qui veut ce qu'il ne veut pas, qui ne veut pas ce qu'il veut, qui *vou- « drait vouloir*. »

Telle est l'analyse succincte de la théorie du péché originel, étudiée au point de vue de l'histoire et de la philosophie. M. de Maistre l'a dévéloppée avec une puissance de dialectique et une richesse de forme que nous n'aurions qu'à admirer, s'il n'était nécessaire de faire une réserve

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 93.

au sujet des formules trop absolues dont parfois il fait usage, comme, par exemple, lorsqu'il s'exprime ainsi :

« L'essence de toute intelligence est de connaître et d'aimer. Les li-
« mites de sa science sont celles de sa nature. L'être immortel n'apprend
« rien ; il sait par essence tout ce qu'il doit savoir. D'un autre côté, nul
« être intelligent ne peut aimer le mal naturellement ou en vertu de
« son essence. Il faudrait pour cela que Dieu l'eût créé mauvais, ce qui
« est impossible. *Si donc l'homme est sujet à l'ignorance et au mal, ce*
« *ne peut être qu'en vertu d'une dégradation accidentelle, qui ne sau-*
« *rait être que la suite d'un crime*[1]. »

Sans doute, il n'y a ici excès que dans le langage ; mais assurément de la proposition, telle qu'elle est produite, il serait possible d'induire que l'origine du mal est dans la déchéance seule, ce qui serait une grave erreur : l'homme est sujet au mal, non pas seulement parce qu'il est déchu, mais surtout et avant tout parce qu'il est homme, c'est-à-dire une intelligence finie, dont la nature est non sans doute de faire le mal, mais d'être sujette à le faire. Toute intelligence finie a deux lois, l'une par laquelle elle doit se satisfaire elle-même, l'autre par laquelle elle doit rapporter son être ainsi satisfait à celui de qui elle le tient. Or, le mal n'est autre chose que le non accomplissement de cette double loi, que l'acte de volonté par lequel l'être fini, concentrant toutes ses affections en lui-même, refuse de les rapporter à l'être infini. De ce que l'homme est sujet au mal, il ne s'ensuit pas qu'il ait été créé mauvais, mais seulement qu'il a été créé libre et fini.

La question de l'origine du mal est donc tout autre que celle du péché originel. En plaçant dans la déchéance la cause première du mal, on ne ferait que reculer la difficulté, car il resterait à expliquer comment le premier homme a pu devenir coupable, et si on répondait qu'il a été entraîné au crime par l'ange rebelle, on serait encore en droit de demander comment celui-ci a pu entrer en révolte contre Dieu, et ainsi il faudrait toujours remonter à un premier être intelligent et fini qui, sans être déchu ni provoqué, a cependant, au sortir des mains du Créateur, violé la loi, et introduit le mal dans le monde. Mais si le péché originel ne rend pas compte de l'existence du mal, il donne la raison d'abord du mal physique en tant que châtiment et moyen d'expiation, ensuite de ce penchant excessif au mal moral que l'on remarque aujourd'hui en l'homme, qui n'était pas naturellement en lui, et que la déchéance a accru dans

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg.*

des proportions impossibles à déterminer, en brisant la force native de la volonté. Ces deux conséquences suffisent et on fausserait la théorie si on voulait en faire sortir plus qu'elle ne contient.

A la loi de la déchéance originelle correspond celle de l'expiation, qui n'est pas moins clairement écrite dans les traditions de l'histoire et dans la nature de l'homme. M. de Maistre en montre d'abord l'application dans la société civile, châtiant et punissant même de mort ceux de ses membres qui se rendent coupables envers elle. Il demande où la société peut puiser un droit si exorbitant, sinon dans la loi naturelle, dans la loi qui veut que tout crime soit expié ? Pour mieux le prouver, il évoque le bourreau dont l'horrible métier serait impossible à expliquer s'il n'exerçait une fonction sociale. On sait de quelles sottes déclamations cet argument tiré du bourreau a été l'objet ; on a voulu y voir une théorie cruelle et implacable, tandis qu'il n'y a en réalité que la constatation d'un fait, à savoir que dans toute société il se trouve un homme chargé de faire expier même par l'effusion du sang la violation de la loi sociale.

La loi de l'expiation ressort encore manifestement d'un autre fait non moins général et non moins mystérieux, que toute société cependant doit subir comme une nécessité fatale ; de la guerre.

La guerre est un scandale pour la raison ; on se rappelle avec quelle énergie de pinceau La Bruyère a décrit cette grande extravagance humaine, et M. de Maistre ne craint pas de poser en principe que, *l'homme étant donné avec sa raison, ses sentiments et ses affections, il n'y a pas moyen d'expliquer comment la guerre est possible humainement.*

Et, en effet, où trouver la raison d'un si étrange phénomène ? Les rois, dit-on, commandent, et il faut marcher. Oui ; mais il y a dans tous les pays des choses bien moins révoltantes que la guerre et que le souverain le plus absolu ne se permettrait jamais d'ordonner. La gloire, ajoute-t-on, explique tout. Mais, d'abord, la gloire n'est que pour les chefs ; en second lieu, c'est reculer la difficulté ; car on demande précisément d'où vient cette gloire extraordinaire attachée à la guerre. Et ici M. de Maistre établit un curieux parallèle entre le bourreau et le soldat : « L'un, dit-il, donne la mort aux coupables convaincus et con-
« damnés, et ses exécutions sont heureusement si rares qu'un de ces
« ministres de mort suffit dans une province. Quant aux soldats, il n'y
« en a jamais assez ; car ils doivent tuer sans mesure, et toujours d'hon-
« nêtes gens. De ces *tueurs* de profession, le soldat et l'exécuteur,
« l'un est honoré et l'a toujours été parmi toutes les nations qui ont

« habité jusqu'à présent le globe ; l'autre, au contraire, est tout aussi « généralement déclaré infâme. Devinez, je vous prie, sur qui tombe « l'anathême. »

Il y a, il est vrai, une différence qui n'est pas signalée ici et qui méritait de l'être, c'est que l'exécuteur, sans courir aucun risque, gagne sa vie en tuant, tandis que le soldat sacrifie chaque jour la sienne à son pays pour le plus modique salaire. Toutefois, cette circonstance, si considérable qu'elle soit, ne suffit pas pour expliquer la distance infinie qui sépare dans l'opinion le premier du second. D'ailleurs, le soldat aussi, lorsqu'il fusille un coupable, remplit l'office du bourreau sans rien perdre du prestige attaché au métier des armes. « Enfin, il reste « toujours à savoir pourquoi ce qu'il y a de plus honorable dans le « monde, au jugement de tout le genre humain sans exception, c'est le « droit de verser innocemment le sang innocent. »

Ce droit, sans doute, quelques rêveurs ont plus d'une fois entrepris de le faire abroger, mais ils n'ont guère réussi qu'à exciter le sourire des hommes sérieux, et il est remarquable que c'est aux époques où on a le plus parlé de paix universelle que les guerres les plus sanglantes ont éclaté. Que faut-il en conclure ? Que la guerre est un bien ? Non assurément ; qu'elle est un mal, au contraire, mais un mal que l'humanité subit fatalement, qu'un gouvernement sage doit s'efforcer d'éloigner, sans espérer de pouvoir jamais le conjurer entièrement.

Or, si la guerre est un mal, si elle est contraire à la raison, aux sentiments, aux affections de l'homme, et si cependant l'homme fait de vains efforts pour s'y soustraire, si le plus souvent même il la recherche, il est évident qu'elle a un caractère mystérieux et surnaturel, et qu'on ne saurait l'expliquer qu'en la considérant comme un châtiment qui pèse depuis l'origine du monde sur le genre humain tout entier.

Mais la loi d'expiation est exprimée d'une façon plus explicite encore par un troisième phénomène non moins général, non moins universel que les deux premiers, par le sacrifice.

Qu'est-ce que le sacrifice ? M. de Maistre a jugé le sujet si digne de l'attention du philosophe qu'il lui a consacré un traité particulier.

L'essence du sacrifice est dans l'immolation, dans l'effusion du sang de la victime. L'exécuteur des hautes œuvres de la justice humaine et le soldat à la guerre sont en ce sens des sacrificateurs, car ils immolent ; mais ils le font sans avoir la conscience de la mission surnaturelle qu'ils accomplissent.

Il n'en est pas ainsi de l'homme qui sacrifie à la divinité ; car en immolant il se rend ou du moins il croit se rendre agréable à l'Être supérieur auquel il offre la victime.

Or, d'où vient cette coutume si étrange, si irrationnelle en apparence, qui cependant est de tous les temps et de tous les pays, qu'on retrouve chez tous les peuples, que pratiquaient les habitants de l'Amérique comme ceux de l'ancien continent, et qui dès lors doit être considérée comme une des lois constitutives du monde moral? Serait-ce seulement un hommage rendu au souverain maître de l'univers? Non, répond M. de Maistre ; « il ne s'agit pas, en effet, de *présent*, d'*offrande*, « de *prémices*, en un mot d'un acte simple d'hommage et de reconnais-« sance rendu, s'il est permis de s'exprimer ainsi, à la *suzeraineté* di-« vine ; car les hommes, dans cette supposition, auraient envoyé cher-« cher à la boucherie les chairs qui devaient être offertes sur les autels ; « ils se seraient bornés à répéter en public, et avec la pompe conve-« nable, cette même cérémonie, qui ouvrait leurs repas domes-« tiques.

« Il s'agit de *sang*, il s'agit d'*immolation* proprement dite, il s'agit « d'expliquer comment les hommes de tous les temps et de tous les « lieux avaient pu s'accorder à croire qu'il y avait, non pas dans l'of-« frande des chairs (il faut bien observer ceci), mais dans l'*effusion du* « *sang*, une vertu expiatoire utile à l'homme. Voilà le problème, et il ne « cède pas au premier coup d'œil [1]. »

Ainsi, la croyance universelle du genre humain, et M. de Maistre le montre avec la surabondance de preuves que lui fournit sa riche érudition, la croyance universelle du genre humain a été que, pour apaiser la divinité, pour se la rendre propice, il était nécessaire de répandre le sang, d'immoler des animaux, et souvent même des hommes ; en un mot, d'accomplir une expiation.

Mais l'institution publique et permanente du sacrifice dans le monde ne dénonce pas seulement la loi d'expiation à laquelle l'humanité est soumise, elle montre encore que cette expiation peut avoir lieu et a lieu, en effet, par voie de *reversibilité*. Et ceci n'est pas moins étrange, quoique tout aussi incontestable, car assurément, dans le sacrifice, la victime n'expie pas pour elle, mais pour ceux qui l'immolent.

Or, d'où vient un tel phénomène? Il a évidemment sa raison d'être

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 433.

dans le principe de l'unité et de la solidarité de l'espèce humaine ; de même que la déchéance pèse sur tous, l'expiation profite à tous, car tous sont solidaires dans le bien comme dans le mal. Le fils doit à son père, non à lui-même, le sang pur et généreux qui coule dans ses veines ; la gloire d'un grand homme rejaillit jusque sur ses derniers descendants ; une génération reçoit de celle qui la précède les bonnes institutions dont elle jouit ; et ce n'est pas seulement des pères aux enfants que le bénéfice des mérites des uns se transmet aux autres, c'est au moment même où le bien se produit qu'il profite à ceux qui n'ont pris aucune part à son accomplissement ; parfois ce sera le dévouement d'un seul homme qui suffira pour sauver tout un peuple. Ainsi, il y a solidarité dans l'expiation comme dans la faute, et les mérites du juste profitent à toute la race dont il fait partie, par voie de *reversibilité*.

La prière est un autre fait également universel, de tous les temps et de tous les lieux. La tradition historique ou même fabuleuse ne mentionne pas un seul peuple où la prière n'ait été en usage pour fléchir la divinité. Cependant on ne se rend pas compte non plus de ce fait ; on ne comprend pas comment des paroles ou des chants peuvent agir sur la volonté du suprême arbitre des choses, et avoir la vertu de modifier ses plans providentiels ; d'ailleurs les effets de la prière ne peuvent être authentiquement constatés.

Qu'est-ce donc que la prière ? et quelle en peut être la vertu ? La prière, répond M. de Maistre, est *un mouvement de la volonté par l'entendement* [1], et on ne saurait en donner une définition plus juste et plus profonde. Nicole et Fénelon avaient dit que la prière était un acte de désir ; mais le désir n'est qu'une passion de la volonté, et il est des moments où l'âme est dans un abattement tel qu'elle ne désire plus rien, et où cependant elle peut prier. Mais comment le mouvement de la volonté de l'homme peut-il agir sur la volonté de Dieu, et la modifier à un degré quelconque ? Pour résoudre cette difficulté, il faut considérer d'abord que Dieu ayant créé l'homme libre, les actes de liberté que celui-ci accomplit entrent dans les décrets de la sagesse divine ; ensuite, que la prière est une cause seconde, qui agit comme toutes les causes secondes, et qu'il est impossible de faire contre elle une seule objection qu'on ne puisse faire également contre les autres causes secondes, contre la médecine, par exemple.

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 431.

« *Ce malade,* dites-vous, *doit mourir ou ne doit pas mourir,* donc il « est inutile de prier pour lui, et moi je dis : Donc il est inutile de lui « administrer des remèdes, donc il n'y a pas de médecine. Où est la dif- « férence, je vous prie ? Nous ne voulons pas faire attention que les « causes secondes se combinent avec l'action supérieure *Ce malade* « *mourra ou ne mourra pas:* oui sans doute, il mourra, s'il ne prend « pas de *remède*, et il ne mourra pas s'il en use. Cette condition, s'il est « permis de s'exprimer ainsi, fait portion du décret éternel. Dieu sans « doute est le moteur universel ; mais chaque être est mû suivant la na- « ture qu'il en a reçue [1]. »

On peut d'ailleurs se rendre compte, dans une certaine mesure, de l'économie de ce phénomène, en observant qu'une force beaucoup moindre peut neutraliser les effets d'une force beaucoup plus grande, quoique chacune d'elles atteigne son but particulier. Vous êtes sur un vaisseau, vous lancez un volant de la proue à la poupe dans le sens opposé à celui de la marche du vaisseau ; en supposant que la vitesse du volant soit égale à celle du vaisseau, le volant sera demeuré au même point de l'espace, l'effet de la marche du vaisseau, par rapport au volant, aura été neutralisé par l'effet de l'impulsion donnée à celui-ci. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans l'ordre moral de l'effet de deux volontés qui se neutralisent mutuellement, bien que chacune d'elles atteigne sa fin ?

La prière est donc un mouvement de la volonté de l'homme, une cause seconde qui a, comme toutes les causes secondes, action sur la volonté divine, parce que la sagesse éternelle l'a elle-même ainsi décrété.

Ainsi, unité de la race humaine, solidarité, déchéance, expiation, reversibilité, telles sont les lois générales et universelles dont déposent à la fois les traditions de l'histoire, l'observation psychologique et la conscience du genre humain. Dès lors les souffrances du juste sont expliquées. Le juste, en supposant qu'il y ait un homme vraiment juste, ce qui n'est pas, le juste souffre en tant qu'homme, parce qu'à ce titre il est coupable et a besoin d'expier, parce qu'en outre ses souffrances, qui sont une expiation, profitent par voie de reversibilité à toute l'espèce dont il fait partie.

Mais ce n'est pas tout : il sort de l'ensemble de ces lois une théorie

[1] *Soirées de Saint-Pétersboug,* t. I, p. 393.

d'une portée bien plus haute et plus féconde, quoique non moins légitime, la théorie même de la Rédemption, c'est-à-dire de la grande expiation, que le juste par excellence, l'Homme-Dieu a accomplie, par voie de reversibilité, au profit de l'humanité dont volontairement il s'était fait membre. C'est pourquoi M. de Maistre, après avoir pénétré et exposé toutes ces lois du monde moral, se trouve autorisé à dire que l'idée de la Rédemption est une idée universelle; car toujours et partout on a cru que l'innocent pouvait payer pour le coupable.

Si on a suivi avec attention le développement des idées dont nous venons de donner l'analyse, sèche et aride sans doute, mais exacte, on aura saisi le sens et la signification de l'œuvre de M. de Maistre. Les *Soirées de Saint-Pétersbourg* renferment la justification métaphysique de la révélation chrétienne, et particulièrement des deux dogmes fondamentaux qui en sont la clef de voûte, du dogme de la déchéance originelle et de celui de la Rédemption.

Nous disons la justification métaphysique, et non pas dogmatique; car, d'abord, c'est par la raison et par des procédés purement philosophiques que l'auteur procède; il ne fait point appel à la théologie; il n'invoque ni l'Ecriture, ni les Pères, ni l'autorité de l'Eglise; il se contente d'interroger la tradition et la conscience de l'homme, et tient d'elles seules tout ce qu'il enseigne. De plus, et ceci est essentiel à observer, il démontre, non le dogme, mais l'idée du dogme, ce qui est bien différent.

L'idée est une notion de la raison humaine; le dogme, au contraire, émane directement de la raison divine. La première est innée; le second est révélé. L'idée est du ressort de la philosophie; le dogme est du domaine exclusif de la théologie. L'idée provoque l'adhésion rationnelle de l'intelligence; le dogme commande la foi à la conscience.

Cependant il y a une relation intime entre l'idée et le dogme, la même qui existe entre la raison humaine et la raison divine. L'idée conduit au dogme; elle est le dogme lui-même moins la sanction divine qui la consacre, en la manifestant sous une forme expresse et sensible. Ainsi, la déchéance du genre humain comme expiation d'une grande faute commise : voilà l'idée; la sentence prononcée contre le premier homme pour avoir mangé du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, comme il est rapporté au premier livre de la Genèse : voilà le dogme. L'expiation par voie de reversibilité : voilà l'idée; la rédemption par le Christ sur le Calvaire : voilà le dogme.

La raison ne connaît que de l'idée ; mais lorsqu'elle l'a admise, elle ne peut rejeter le dogme que par la plus coupable des inconséquences, car l'idée est la formule rationnelle du dogme.

M. de Maistre s'était donc proposé la seule tâche que la philosophie puisse entreprendre par rapport à la religion, à savoir de pénétrer l'idée, de donner la raison du dogme. On a vu avec quelle sagacité et quelle puissance de dialectique il l'a accomplie. Il serait possible sans doute, si on entrait dans le détail, de signaler çà et là quelques propositions hasardées ou paradoxales et non suffisamment démontrées, ou bien encore des traits trop acerbes et d'un goût équivoque. Mais tout en faisant la part de ces imperfections de détail, rares d'ailleurs, il n'en reste pas moins que les *Soirées de Saint-Pétersbourg* sont l'un des plus beaux monuments que la philosophie ait élevés à la cause de la vérité, et il faudrait remonter jusqu'au XVIIe siècle pour trouver un livre où soient réunies au même degré l'originalité et la force de la pensée, la fermeté et la précision éloquente du style.

§ III.

Il nous reste à considérer M. de Maistre comme publiciste, comme métaphysicien de l'ordre social et politique.

Il n'est point d'intelligence si originale, si riche de son propre fonds qu'on la suppose, qui ne subisse à un degré quelconque l'influence du milieu social au sein duquel elle se trouve placée; elle en ressent les effets lors même qu'elle se met le plus en garde pour y résister.

L'auteur des *Considérations sur la France* et de l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques* n'a point échappé à cette loi de commune solidarité. Né en Savoie d'une famille noble, membre du sénat de ce pays, il n'avait jamais vu la France, mais il en connaissait bien l'état moral, religieux et politique, et longtemps à l'avance il avait annoncé une révolution que rendait inévitable à ses yeux le désordre des idées et des mœurs. Obligé plus tard de quitter sa patrie par suite de l'invasion française et de vivre à l'étranger, loin de sa famille et de ses amis, il avait partagé le sort des émigrés et n'avait pu rester entièrement étranger aux passions et aux idées qui avaient cours autour de lui.

Toutefois, cette influence extérieure n'atteignit jamais que la surface de l'esprit et du cœur; l'intelligence demeura saine et maî-

tresse d'elle-même. C'est pourquoi, lorsqu'on veut porter un jugement sur M. de Maistre en tant que publiciste, il faut soigneusement distinguer en lui l'homme de parti du philosophe. Le premier est quelquefois passionné et sévère jusqu'à l'injustice; le second, au contraire, conserve toujours la justesse et la pénétration native de sa pensée.

Il importe de ne point perdre de vue cette observation; car, pour n'en avoir pas tenu compte, plusieurs se sont mépris sur le sens véritable de sa doctrine et ont vu en lui un apologiste exclusif de l'absolutisme royal et de la théocratie; tandis que, dans la réalité, se plaçant à un point de vue plus général, il a formulé les vrais principes de toutes les sociétés humaines, de celles qui sont libres comme de celles qni ne le sont pas. On va en juger par l'exposé que nous allons en présenter.

La première question qui s'offre à l'étude du métaphysicien, en philosophie, est celle du principe de la connaissance; en politique, c'est la question du principe de la souveraineté.

Dans toute société, il y a un ou plusieurs représentants de la souveraineté; mais d'où tirent-ils leur droit? En apparence cela varie beaucoup; ici, c'est un monarque qui ne reconnaît d'autre souverain que lui-même; là ce sont les magistrats d'une république, n'ayant d'autres droits que ceux qu'ils tiennent du peuple dont ils sont les élus; plus loin, c'est un roi et un peuple qui se partagent la souveraineté, sans s'expliquer sur les limites précises où finit le droit de l'un et commence celui de l'autre.

A ne considérer que le fait, la souveraineté politique se modifie donc à l'infini; mais en droit en est-il ainsi, et ne peut-on pas formuler une loi générale de souveraineté qui soit vraie en tout et partout, de telle sorte que là où cette loi ne sera pas appliquée, le gouvernement devra être considéré comme illégitime? Divers systèmes à cet égard ont été mis en avant. Au siècle dernier, des publicistes qui ont fait école, et qui comptent encore de nombreux disciples, ont posé en principe absolu que la souveraineté était dans le peuple, d'où ils ont été amenés à conclure que tout gouvernement qui ne reposait pas sur ce principe était usurpateur des droits du véritable souverain et par conséquent illégitime. D'autres, se plaçant à un point de vue opposé, ont nié tout droit au peuple et attribué la souveraineté à un roi héréditaire dont la personne et la famille, une fois investies du droit de régner, ne peuvent plus en être dépouillées.

Ces deux théories, prises absolument, sont également inadmissibles,

également contredites par les faits de l'histoire, laquelle nous montre dans la suite des siècles une longue série de gouvernements parfaitement légitimes, dont les uns cependant ont placé la souveraineté dans le roi, les autres dans le peuple, ceux-ci dans une portion du peuple seulement.

Le tort des publicistes dont nous parlons a été d'élever à la hauteur d'un principe le fait d'une certaine forme de gouvernement qu'ils préféraient, et de conclure ainsi du particulier au général, ce qui n'est jamais permis.

Un principe ne saurait être circonscrit dans de si étroites limites; il doit être universel, absolu, applicable à tout.

Mais quelle notion de la souveraineté réunira tous ces caractères, sinon celle qui en placera le principe en Dieu lui-même? L'état social n'est pas le produit d'un contrat; l'homme a été créé pour être en société; il ne délibère pas s'il y vivra ou n'y vivra pas, il y vit parce que telle est sa nature. En un mot, l'état social est de droit naturel, de droit divin; de plus, il suppose nécessairement un ordre hiérarchique, c'est-à-dire une loi d'autorité, de souveraineté, à laquelle tous sont soumis et sans laquelle la société ne serait pas ou tomberait immédiatement en dissolution.

Ainsi, l'homme vit nécessairement en société, et il y a nécessairement dans toute société une loi hiérarchique de souveraineté. Or, comme toute loi nécessaire vient de Dieu, il s'en suit que le principe de la société et celui de la souveraineté sont d'institution divine. Aussi bien, il ne pourrait en être autrement, car, tous les hommes étant égaux entre eux, où l'homme puiserait-il le droit de commander à son semblable? Dans le consentement de tous, du plus grand nombre du moins? Mais quel est le code où il est écrit que la majorité peut imposer sa volonté à la minorité? D'ailleurs le consentement, en pareil cas, est nécessairement conditionnel et temporaire; il peut être retiré le lendemain du jour où il a été donné. Dès-lors, l'obéissance devient purement facultative, et la loi sociale est et doit être mise incessamment en question. Il faut donc remonter plus haut et reconnaître que la souveraineté n'existe et n'a droit de commander l'obéissance qu'autant qu'elle prend sa source dans une loi établie par Dieu lui-même, laquelle oblige naturellement tous les hommes, indépendamment de toute convention.

Il reste, il est vrai, à décider la forme sous laquelle se produira la souveraineté. A cet égard il n'y a pas de loi générale; la forme de la souveraineté ou du gouvernement change selon les temps et se-

lon les lieux. Toutefois, on peut encore poser en principe absolu que pour être légitime la forme doit être en rapport avec les mœurs, les idées, les intérêts du peuple qu'elle régit.

Il importe donc de ne pas confondre le principe de la souveraineté avec sa forme. Le principe est de droit divin et le même dans tous les temps et dans tous les pays; la forme est de droit relatif; ce qui ne veut pas dire qu'elle soit arbitraire, mais seulement sujette à se modifier avec le génie des peuples auxquels elle est appliquée.

De là il suit : 1° Qu'un peuple est radicalement incapable de constituer la souveraineté ; qu'il peut seulement en changer ou en modifier la forme; 2° Que ce changement de forme lui-même n'est légitime qu'autant qu'il est justifié par l'état des mœurs et des esprits ; 3° Enfin, qu'un peuple qui change arbitrairement, capricieusement et sans motifs suffisants son gouvernement, commet, non un simple abus de pouvoir, mais une véritable usurpation, car son droit étant dans une loi de convenance, non dans un principe de souveraineté qui lui soit propre, il est sans droit aucun, du moment où il n'y a pas convenance.

Nous avions besoin de rappeler ces principes pour établir l'état de la question ; on verra, d'ailleurs, que la théorie politique de M. de Maistre ne diffère pas beaucoup de celle que nous venons d'exposer sommairement.

La première proposition de l'auteur de l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques* est celle-ci : « La raison et l'expé-« rience se réunissent pour établir qu'une constitution est une œuvre « divine, et que ce qu'il y a précisément de plus fondamental et de plus « essentiellement constitutionnel dans les lois d'une nation, ne saurait « être écrit[1]. »

La seconde, qui n'est que l'explication et le complément de la première, est conçue en ces termes : « Qu'est-ce qu'une constitution ? « N'est-ce pas la solution du problème suivant ? Etant données *la po-« pulation, les mœurs, la religion, la situation géographique, les rela-« tions politiques, les richesses, les bonnes et les mauvaises qualités « d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent*[2]. »

Ces deux propositions résument toute la théorie politique de M. de Maistre ; les autres n'en sont que les corollaires et le développement.

Une constitution est une œuvre divine : remarquons avant tout qu'il

[1] *Essai sur le princ. générat.*, p. 111. Edit. Migne.

[2] *Considérat. sur la France*, p. 51. Edit. Migne.

ne s'agit pas ici du principe de l'état social ni de celui de la souveraineté que nous avons reconnus précédemment être d'institution divine. Il est question de la forme même du gouvernement, de la constitution particulière de chaque peuple. Or, comment une constitution, c'est-à-dire quelque chose qui varie selon les temps et selon les lieux, peut-elle être une œuvre divine? La seconde proposition nous aidera à le comprendre. M. de Maistre ne prétend pas qu'une constitution politique émane directement de Dieu, en vertu d'une révélation spéciale, comme l'Evangile par exemple ; il ne tombe pas dans un tel excès ; il entend seulement qu'une constitution est la résultante de faits, de circonstances, d'événements auxquels Dieu a la part principale, et dans la réalité sa proposition se réduit à ces termes : Dieu est le maître souverain de toutes choses, il gouverne le monde, rien ne se fait que par lui ou avec sa permission. L'homme, sans doute, est libre ; il agit, il a sa part de responsabilité, mais cette part est peu de chose par rapport à celle de Dieu ; souvent il lui arrive de tendre vers un but et d'en atteindre un autre ; en un mot, l'homme n'est, dans la plupart des cas, qu'un instrument entre les mains de Dieu.

De plus, le temps appartient à Dieu seul ; il est son *premier ministre au département de ce monde;* une génération d'hommes ne dispose que de quelques jours : elle n'est qu'un point dans le vaste champ de l'éternité. Son action sur le présent et sur l'avenir est très-limitée ; elle est nulle quant au passé ; elle reçoit les mœurs, la religion, la population, la situation géographique, etc., des générations qu'il l'ont précédée.

Dès lors, il peut être permis de dire, dans un certain sens, et en observant que cette manière de s'exprimer n'est pas rigoureusement exacte, qu'une constitution est une œuvre divine, parce que c'est Dieu qui a la part principale à sa formation.

Cependant, pour mieux nous rendre compte du mérite de cette doctrine, considérons la théorie opposée, celle que l'auteur avait en vue de combattre.

Au siècle de Rousseau, et dans le nôtre cette opinion ne compte que de trop nombreux partisans, on croyait que Dieu était un être abstrait, qui n'intervenait en rien dans les affaires de ce monde ; que l'homme était souverain et maître absolu de ses destinées ; que dès-lors, par rapport aux choses de la politique, un peuple, c'est-à-dire une génération d'hommes confinée dans les limites d'un certain pays, avait le droit de faire et de défaire à sa guise la forme de son gouvernement, de renon-

cer à toutes ses traditions et de se constituer à nouveau, comme s'il venait de naître à la vie sociale.

Telle était la doctrine qui avait prévalu, et dont M. de Maistre se proposait de montrer le néant, en lui opposant celle que nous avons ci-dessus exposée.

Or, de ces deux théories, laquelle est la vraie, laquelle résout le mieux le problème de l'ordre social ?

M. de Maistre place la souveraineté en Dieu, et par là il lui donne la plus haute sanction qu'elle puisse avoir ; il en fait une loi du monde moral, qui doit être obéie et respectée en tout et partout ; car celui dont elle émane a le droit inaliénable de commander à tous l'obéissance et le respect. Mais en même temps qu'il érige la souveraineté en principe absolu, que par l'origine qu'il lui assigne il en donne cette idée auguste et sacrée, il accorde à la liberté humaine tout ce que celle-ci peut demander, car il permet de varier à l'infini la forme du gouvernement. Bien plus, il veut que cette forme, pour être légitime, soit en rapport avec les mœurs, les idées, le génie des peuples auxquels on l'applique, et reconnaît ainsi implicitement la légitimité de tous les modes de gouvernements, monarchiques ou républicains, pourvu qu'ils satisfassent aux besoins des peuples et ne soient ni tyranniques ni oppresseurs.

Cette théorie, on le voit, est aussi large que possible ; elle n'exclut que les abus et les excès ; en outre, elle donne la juste mesure de ce qu'il doit y avoir de stabilité dans l'état social, et de la nature des changements qu'il comporte. La population, les mœurs, la religion, la situation géographique, etc., étant les éléments qui doivent servir de base à une constitution, celle-ci ne peut changer qu'autant que ces éléments eux-mêmes se modifient, et dans la même proportion ; ce qui exclut tous les changements brusques, capricieux et violents.

Cette théorie, d'ailleurs, a pour elle l'autorité des faits, et l'histoire nous montre que les constitutions des peuples n'ont pas été écrites *à priori,* ni délibérées par une assemblée, ou qu'elles ne l'ont été que longtemps après que leurs dispositions principales avaient passé dans les faits. Toutes les constitutions qui ont duré, les seules dont il faille tenir compte, se sont développées sous l'influence des mœurs, des idées, des institutions. Tout a concouru à leur formation : la paix et la guerre, les conquêtes, le bien comme le mal. La constitution anglaise, l'une des plus sages et des plus éprouvées qui existent, n'a pas une autre origine.

« Certainement, dit à ce sujet M. de Maistre, cette constitution n'a

« pas été faite *à priori*. Jamais des hommes d'Etat ne se sont assemblés « et n'ont dit : *Créons trois pouvoirs; balançons-les de telle ma- « nière*, etc.; personne n'y a pensé. La constitution est l'ouvrage des « circonstances, et le nombre de ces circonstances est infini. Les lois « romaines, les lois ecclésiastiques, les lois féodales ; les coutumes saxon- « nes, normandes et danoises ; les priviléges, les préjugés et les préten- « tions de tous les ordres ; les guerres, les révoltes, les révolutions, la « conquête, les croisades ; toutes les vertus, tous les vices, toutes les « connaissances, toutes les erreurs, toutes les passions ; tous les élé- « ments, enfin, agissant ensemble, et formant par leur mélange et leur « action réciproque des combinaisons multipliées par myriades de mil- « lions, ont produit enfin, après plusieurs siècles, l'unité la plus com- « pliquée et le plus bel équilibre de forces politiques qu'on ait jamais vu « dans le monde. Or, puisque ces éléments, ainsi projetés dans l'espace, « se sont arrangés en si bel ordre, sans que, parmi cette foule innom- « brables d'hommes qui ont agi dans ce vaste champ, un seul ait jamais « su ce qu'il faisait par rapport au tout, ni prévu ce qui devait arriver, « il s'ensuit que ces éléments étaient guidés dans leur chute par une main « infaillible, supérieure à l'homme [1]. »

La théorie opposée, celle que l'auteur du *Contrat social* a le premier mise en avant, renferme de tout autres conséquences ; elle place, nous l'a- vons vu, la souveraineté dans le peuple, et par là elle la ruine dans son principe. Qu'est-ce qu'un peuple, sinon une collection d'hommes? Or, l'homme, en tant qu'individu, n'est pas souverain ; il ne l'est pas par rapport à lui-même. Il a sans doute une certaine puissance qui lui est propre ; mais cette puissance est renfermée dans les plus étroites limites, est cir- conscrite de tous côtés par celle de Dieu qui la domine ; et comme la sou- veraineté en soi est la toute-puissance, il est bien clair que l'homme ne saurait être souverain par rapport à lui-même ; mais il l'est encore moins par rapport aux autres ; naturellement tous étant égaux, l'homme, en tant qu'homme, ne peut avoir aucun droit de commander à son sem- blable.

Cependant, si l'homme n'est souverain ni à l'égard de lui-même ni à l'égard de ses semblables, comment une collection d'hommes pourrait- elle avoir la souveraineté? D'où tirerait-elle son droit? Des membres qui la composent? Mais chacun d'eux pris individuellement ne l'a pas.

[1] *Essai sur le princ. génér.*, p. 117.

Du nombre? mais comment le nombre aurait-il la vertu de conférer la souveraineté, la toute-puissance? Le nombre ne peut avoir qu'une valeur de relation et de convenance; dix hommes se trouvent réunis dans une assemblée, il y a une décision à prendre, on comprend que pour mettre fin au débat la minorité consente à se soumettre à l'avis de la majorité, mais de là à lui reconnaître un droit de souveraineté, il y a toute la distance qui sépare le relatif de l'absolu.

Lors donc qu'on place la souveraineté dans le peuple, on en détruit la notion, de plus on en rend l'application impossible. Si le peuple en effet a une souveraineté absolue, il peut en user comme bon lui semble, faire et défaire son gouvernement selon les caprices de chaque jour; la Constitutiou même qu'il s'est donnée ne l'engage pas, car si, le lendemain du jour où il l'a votée, il vient à reconnaître qu'elle est mauvaise, il peut lui en substituer une autre et mettre ainsi la loi sociale en question à chaque moment de son existence.

Mais ce n'est pas tout : comment le peuple fera-t-il connaître sa volonté, ou mieux comment exercera-t-il son droit de souveraineté? Par le suffrage universel? mais d'abord on peut contester que le suffrage universel soit le meilleur moyen pour le peuple d'exprimer sa volonté; en second lieu il y a plusieurs espèces de suffrage universel : il y a le suffrage à un, à deux, à trois degrés. Lequel doit être préféré? Il y a le vote à la commune, au canton, il y a le scrutin de liste par département et le scrutin par arrondissement, et l'expérience prouve que ces modes d'élection diffèrent tellement, qu'ils peuvent donner au même moment et dans le même pays des résultats tout opposés. Or qui prononcera à l'origine sur toutes ces questions? évidemment un pouvoir sans mission; de telle sorte que ce qu'il y a de plus essentiel, ce qui décide du sort d'une nation se fait nécessairement sans elle. C'est ce qui faisait dire avec juste raison à M. de Maistre que la *souveraineté est toujours prise, jamais donnée;* ou bien encore que tout gouvernement commence par une *usurpation légitime*, c'est-à-dire par une usurpation qui devient légitime lorsque le temps l'a consacrée.

Ainsi le peuple n'a jamais en fait les moyens d'exercer d'une manière véritable sa prétendue souveraineté; or rien ne prouve mieux le vice d'une doctrine que l'impossibilité où l'on est de jamais l'appliquer.

Cependant, de ce que le peuple n'est pas souverain, il ne s'ensuit pas qu'il soit sans droit aucun; ce serait tomber dans un autre excès; il a des droits, au contraire; il a celui d'exiger qu'on le gouverne confor-

mément à ses institutions, à ses intérêts, à sa religion, et par conséquent, il a le droit d'intervenir, selon les circonstances, d'une manière directe ou indirecte dans le gouvernement; mais ici se présente une grave question, la plus délicate de toutes, celle de la tyrannie et de la résistance qu'il peut être permis de lui opposer.

On se trouve placé entre deux alternatives également redoutables : ou commander l'obéissance passive à toutes les tyrannies, ou légitimer toutes les révoltes. M. de Maistre expose le problème en ces termes : « Les plus « ardents soutiens du droit de résistance conviennent (et qui pourrait « en douter) qu'il ne saurait être justifié que par la tyrannie (*on a été « beaucoup plus loin de nos jours*). Mais qu'est-ce que la tyrannie ? « Un seul acte, s'il est atroce, peut-il porter ce nom ? S'il en faut plus « d'un, combien en faut-il et de quel genre ? Quel pouvoir dans l'État a « le droit de décider *que le cas de résistance est arrivé ?* Si ce tribunal « préexiste, il était donc déjà portion de la souveraineté, et en agissant « sur l'autre portion il l'anéantit ; s'il ne préexiste pas, par quel tribu- « nal ce tribunal sera-t-il établi ? Peut-on d'ailleurs exercer un droit, « même juste, même incontestable, sans mettre dans la balance les in- « convénients qui en peuvent résulter ? L'histoire n'a qu'un cri pour « nous apprendre que les révolutions commencées par les hommes les « plus sages sont toujours terminées par les fous ; que les auteurs en « sont toujours les victimes, et que les efforts des peuples pour créer ou « accroître leur liberté finissent presque toujours par leur donner des « fers. On ne voit qu'abîmes de tous côtés.

« Mais, dira-t-on, voulez-vous donc démuseler le tigre, et vous ré- « duire à l'obéissance passive ? Eh bien, voici ce que fera le roi : il « prendra vos enfants pour conduire les chariots, et s'en fera des gens « de cheval, et les fera conduire devant son char..... il prendra vos ser- « viteurs, vos servantes, vos jeunes gens les plus robustes, et vos bêtes « de somme pour les faire travailler à son profit ; il prendra aussi vos « troupeaux et vous serez ses esclaves [1].

« Je n'ai jamais dit que le pouvoir absolu n'entraîne pas de grands « inconvénients, sous quelque forme qu'il existe dans le monde ; je le « reconnais au contraire expressément, et ne pense nullement à les at- « ténuer ; je dis seulement qu'on se trouve placé entre deux abîmes [2]. »

En principe la solution est facile : la souveraineté est d'institution di-

[1] *I. Rég.*, VIII.

[2] *Du Pape*, p. 330.

vine; le souverain est le représentant et l'image de Dieu; mais ce caractère est attaché à la fonction, non à la personne. Lors donc que celle-ci prévarique, se rend coupable de tyrannie, elle peut être dépossédée sans que le principe de la souveraineté en lui-même soit violé.

Mais en fait comment distinguer, comment déterminer les cas où il y a tyrannie? M. de Maistre propose de remettre le débat entre les mains du souverain Pontife et il n'a point de peine à prouver qu'on ne saurait en effet trouver un tribunal plus auguste, plus éclairé, plus impartial; mais sans nier les avantages d'une telle juridiction, n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'en intervenant dans des différends de ce genre, le chef de la chrétienté ne compromette, au profit d'intérêts temporels, les intérêts plus sacrés dont la garde lui est spécialement confiée? D'ailleurs ce n'est qu'un moyen que M. de Maistre met en avant, non un droit inhérent à la souveraineté pontificale qu'il prétend établir.

Il reste donc que comme il n'y a pas de *criterium* à l'aide duquel on puisse sûrement discerner les cas où il y a tyrannie, il n'y en a pas non plus à l'aide duquel il soit possible de déterminer à l'avance les cas où il est permis de résister. C'est une question de circonstances dont l'appréciation est laissée à la sagesse et au bon sens des nations.

Toutefois, s'il n'y a pas de loi absolue à cet égard, il est des règles générales de conduite qui découlent des principes posés et de la manière dont on entend le principe de la souveraineté.

Si la souveraineté est d'institution divine, le respect et l'obéissance sont la loi, les cas où il est permis de résister non à la souveraineté mais à la personne qui en est investie, doivent être nécessairement très-rares; ce sont des exceptions qui, là comme en tout, ne font que confirmer la règle. Observons en outre avec M. de Maistre que le mot de *résistance* n'est pas toujours synonyme de celui de *révolte* et qu'il est des moyens autres que l'insurrection de réprimer les abus de pouvoir.

Si on admet au contraire la doctrine de la souveraineté absolue du peuple, la révolte contre le gouvernement établi devient la loi normale de la société. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait tyrannie ni même un abus quelconque de pouvoir pour que le peuple ait le droit de résister; il suffit qu'il le veuille, car étant souverain il peut faire de son droit l'usage que bon lui semble, sans avoir à en rendre compte à personne. Dès lors la révolte est la règle, l'obéissance l'exception, et il est facile d'apercevoir où de tels principes doivent en peu de temps conduire une nation, si fortement constituée qu'elle puisse être.

Nous en avons assez dit, ce semble, pour qu'on puisse décider laquelle des deux théories que nous venons d'exposer est la véritable, laquelle doit servir de loi à une société qui veut vivre et prospérer.

La première, en faisant émaner la souveraineté de Dieu, donne au lien social la consécration la plus haute qu'il puisse avoir; elle laisse en même temps à la liberté la part qui lui revient; car loin d'exclure aucune forme de gouvernement, elle les tient toutes pour légitimes, pourvu qu'elles soient en rapport avec le caractère et le génie des peuples.

La seconde, au contraire, détruit la notion même de la souveraineté, en la plaçant dans un élément capricieux, arbitraire, qui varie sans cesse, qu'on ne peut saisir, qui n'a pas même les moyens de se manifester sous une forme certaine et authentique; par là elle rend toute stabilité comme tout progrès impossible, elle fait de la liberté même un instrument de tyrannie, elle n'a de force que pour détruire, elle est radicalement impuissante à rien fonder.

M. de Maistre a donc, dans la réalité, établi les vrais principes sur lesquels repose l'ordre social. Sa doctrine, loin d'être exclusive, s'applique à toutes les formes politiques, puisqu'elle reconnaît pour légitime tout gouvernement qui, plaçant en Dieu le principe de l'autorité, trouve par là les moyens de sauvegarder les droits et les intérêts de tous, en imprimant à tous le sentiment du respect et de l'obéissance.

Ce qui a trompé à cet égard, ce qui a fait, nous l'avons déjà observé, que souvent on s'est mépris sur le sens véritable de la théorie politique de l'auteur des *Considérations sur la France*, c'est le jugement qu'il a porté des événements contemporains. Au moment où il écrivait, les idées avaient passé dans les faits; la révolution française venait d'épouvanter le monde par le spectacle de ses crimes; il n'avait pu demeurer étranger au sentiment d'horreur et d'effroi qu'elle avait causé. De là des paroles d'anathème qui parfois dépassent la mesure : la révolution française, s'écrie-t-il quelque part, est mauvaise RADICALEMENT. La passion, toutefois, ne l'emporte pas jusqu'à lui faire perdre la perspicacité native de son jugement. Il est pour l'ordre ancien contre le régime nouveau, mais il ne dissimule pas que la responsabilité première du mal pèse en grande partie sur ceux dont il défend la cause, sur le clergé et sur la noblesse. « On ne saurait nier, dit-il, que le sacerdoce en France « n'eût besoin d'être régénéré; et quoique je sois fort loin d'adopter « les déclamations vulgaires sur le clergé, il ne me paraît pas moins « incontestable que les richesses, le luxe et la pente générale des esprits

« vers le relâchement, avaient fait décliner ce grand corps ; qu'il était « possible souvent de trouver sous le camail un chevalier au lieu d'un « apôtre ; et qu'enfin, dans les temps qui précédèrent immédiatement « la révolution, le clergé était descendu, à peu près autant que l'ar- « mée, de la place qu'il avait occupée dans l'opinion générale[1]. »

Il n'est pas moins explicite sur la noblesse : « Cette défaveur surpren- « dra peu les hommes qui pensent que la Révolution française a pour « cause principale la dégradation morale de la noblesse.

« M. de Saint-Pierre a observé quelque part, dans les *Études de la « nature*, que si l'on compare la figure des nobles Français à celle de « leurs ancêtres, dont la peinture et la sculpture nous ont transmis les « traits, on voit à l'évidence que ces races ont dégénéré.

« On peut le croire sur ce point mieux que sur les fusions polaires et « sur la figure de la terre[2]. »

M. de Maistre connaissait donc la nature du mal et ne craignait pas de la signaler. Son opinion se résumait en ceci : la Révolution française a été un châtiment et une expiation, elle est et doit être par là même le point de départ d'une rénovation sociale.

M. de Maistre n'est pas un ami de la liberté politique, mais il n'en est pas non plus l'adversaire autant qu'on l'a dit. Naturellement même il se sentait porté vers elle ; ainsi il admire le gouvernement anglais, il regrette l'institution des Etats généraux en France et voudrait qu'on y revînt ; mais les excès commis au nom des droits du peuple le font parfois visiblement incliner vers la monarchie absolue, qui lui paraît alors le seul moyen de salut. C'est même sur ce point que cet esprit si clairvoyant s'est le plus gravement mépris ; il ne semble pas avoir aperçu le rôle que la liberté était destinée à jouer dans le grand travail de restauration religieuse qu'il annonçait cependant et appelait de ses vœux.

A ne considérer les choses qu'au point de vue politique, il était permis assurément, au sortir de la Révolution francaise, d'être plus frappé des inconvénients de la liberté que de ses avantages. Mais, aux yeux de M. de Maistre, la question politique n'était pas la première, elle ne venait qu'au second rang. Il avait su se placer plus haut, et c'était lui qui avait écrit ces paroles : « S'il ne se fait pas une révolution morale en « Europe, si l'esprit religieux n'est renforcé dans cette partie du monde, « le lien social est dissous[3]. »

[1] *Considérat. sur la France*, p. 24.
[2] *Id.*, p. 88. — [3] *Id.*, p. 26.

Or, nous le demandons, comment faire revivre la foi dans les âmes autrement que par la liberté ? S'il ne s'agissait que de la conserver, nous comprendrions qu'on procédât par voie d'autorité, car alors l'action du pouvoir n'aurait pour but que d'empêcher le mal de se produire au dehors. Mais il n'en est pas ainsi aujourd'hui : l'erreur est si généralement répandue, qu'on doit se préoccuper beaucoup moins de lui faire obstacle que de propager la vérité, de persuader les croyances, de les faire pénétrer dans les cœurs, ce à quoi le pouvoir civil est absolument impropre. Il convient donc d'ouvrir à la liberté individuelle la carrière la plus large, car elle seule peut regagner le terrain perdu. Le mal sans doute aussi en fera son profit et redoublera d'efforts ; mais du moins il y aura lutte à armes égales entre les deux principes, et par là même espoir et chance pour le bien de l'emporter.

Sous le régime du gouvernement absolu, au contraire, l'erreur aurait nécessairement tous les avantages. De deux choses l'une, ou le gouvernement serait hostile à la vérité, et les jours de Julien l'apostat se reverraient, ou il lui serait favorable, et on aurait, si l'on veut, le règne d'un second Charlemagne, mais d'un Charlemagne sans les circonstances qui ont fait réussir l'œuvre du premier, c'est-à-dire sans un peuple en communion d'idées, de principes et de croyances avec son chef, lequel devrait dès lors avoir recours à la contrainte, ce qui serait un crime et une folie, car les croyances ne s'imposent pas, et les âmes les plus dociles se révoltent et s'indignent lorsqu'on veut porter atteinte à leur liberté morale.

De plus, le gouvernement absolu est entraîné par sa nature même à tout absorber en lui ; il ne lui suffit pas de commander aux corps, il veut bientôt encore dominer les âmes. Il est jaloux de toute autorité qui n'est pas la sienne, le pouvoir spirituel surtout lui porte ombrage; quand il ne lui fait pas une guerre ouverte, il s'efforce de lui ravir tous ses moyens d'action ; il rêve et prépare le schisme, lors même qu'il ne le consomme pas. M. de Maistre ne l'ignorait pas, lui qui avait flétri avec tant de verve et d'éloquence les tentatives schismatiques de l'absolutisme sous Louis XIV ; mais entre lui et la liberté se plaçait sans cesse l'orgie révolutionnaire; il ne pouvait penser qu'on pût tirer le bien de ce qui avait été l'instrument du mal. Ce fut l'erreur de son temps plutôt que celle de son génie ; il avait trop vécu dans le passé pour s'en dégager à ce point. Mais on ne saurait douter que, s'il eût poussé plus avant sa carrière, éclairé par l'expérience, il n'eût reconnu que l'heure de la liberté religieuse et politique était arrivée.

Nous n'avons pas à envisager ici M. de Maistre comme théologien, bien que dans son livre du *Pape* il ait traité une question purement théologique. Outre que cette étude n'entrerait pas dans le cadre que nous nous sommes tracé, la question en elle-même a perdu aujourd'hui beaucoup de son intérêt ; elle a reçu la meilleure de toutes les solutions, celle du fait. On en trouverait encore sans doute qui disputeraient sur le point doctrinal ; ceux-ci tiendraient peut-être pour l'indéfectibilité, ceux-là pour l'infaillibilité, mais en fait les uns et les autres seraient d'accord pour confesser la suprématie spirituelle du chef de l'Eglise ; et c'est ce qui importe. L'auteur du livre du *Pape* n'a pas peu contribué à cet heureux résultat ; c'est lui qui a porté le dernier coup à un système que la Révolution avait déjà frappé à mort, en montrant sur quelle base fragile il reposait.

Nous venons de considérer l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* et de l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques* sous trois aspects différents.

Nous avons d'abord exposé sa méthode, c'est-à-dire les principes sur lesquels il a édifié sa métaphysique ; ensuite l'application qu'il a faite de la philosophie à la religion ; enfin sa théorie de l'ordre social ; il nous est permis désormais de nous rendre compte de son œuvre, d'en apprécier le caractère général, d'en déterminer la portée.

Par sa méthode philosophique et aussi par la forme brillante qu'il donne à sa pensée, M. de Maistre est de l'école de Platon. Comme le philosophe grec, il procède par voie d'intuition, et c'est à la conscience de l'homme qu'il s'adresse d'abord pour en faire jaillir la lumière. Dès qu'il est entré ainsi en possession de l'idée, il la formule, puis l'abandonne, la laisse germer d'elle-même dans l'esprit, et la reprend ensuite pour la conduire à ses dernières conséquences. Parfois, il se contente de l'énoncer, soit qu'il trouve qu'elle se suffit à elle-même, soit que le temps lui manque pour en poursuivre le développement. Il établit de cette manière les grands principes de la philosophie, l'existence de Dieu, l'innéité de la pensée, le libre arbitre, la spiritualité de l'âme.

Lorsqu'il arrive à la philosophie de la religion, son procédé est le même ; toutefois alors il ne s'adresse plus à l'homme seulement, mais à l'humanité ; il interroge l'histoire en même temps que la raison, et de cette étude il fait sortir les lois qui régissent le monde moral, celles de

la déchéance, de l'expiation, du sacrifice, de la rédemption ; il montre qu'elles ne sont autres que les idées, que les formules rationnelles des dogmes du Christianisme, et en établissant ainsi la concordance des lois de la raison humaine avec celles de la raison divine, en dét rminant le rapport intime qui les unit, il confirme la vérité des unes par celle des autres.

C'est surtout dans cette partie de son travail qu'il déploie les richesses de sa science et de son génie, qu'il accumule les pensées profondes, les vues neuves et hardies. Tour à tour il pénètre et il s'élève, jetant la lumière sur tous les sujets qu'il traite. Une seule chose lui manque peut-être, c'est le calme et la sérénité ; en présence du sophisme il ne sait pas toujours se contenir, et la fougue alors l'emporte au-delà du but.

Dans l'exposé de sa théorie politique il a les mêmes qualités et aussi le même défaut. Quand il juge les événements contemporains, il ne se met pas suffisamment en garde contre les impressions du moment, et parle quelquefois plus en homme de parti qu'en philosophe. Mais il reprend toute sa supériorité lorsqu'il pose les bases de l'ordre social, qu'il montre que la souveraineté est en Dieu, non en l'homme ni dans le peuple ; qu'une constitution ne s'improvise pas, ne s'écrit pas *à priori*, qu'elle n'est légitime et durable qu'autant qu'elle est en rapport avec les mœurs et le génie des peuples, qu'elle ne fait en un mot que consacrer un état de choses préexistant.

Ainsi, à envisager cette œuvre dans son ensemble, elle est une des plus hautes et des plus belles conceptions du génie humain ; elle embrasse la philosophie, la religion, la politique, c'est-à-dire tout ce qui intéresse la destinée de l'homme en ce monde ou en l'autre ; elle en pose et formule les lois avec autant de justesse que de profondeur. Elle est irréprochable quant aux principes ; elle fait à la raison, à la foi, à l'empirisme, la part qui revient à chacun de ces éléments de la connaissance, et si dans les détails on peut signaler quelques méprises ou des excès de langage, ces taches légères n'altèrent pas l'harmonie générale de l'édifice et surtout n'en ébranlent pas les solides fondements.

Si on ajoute que l'auteur a su revêtir les formules sévères de la dialectique de tous les charmes du style, qu'il a mêlé des saillies pleines de finesse et de grâce aux abstractions de la pensée, on comprendra quelle grande et légitime influence il a dû exercer.

Nul, en effet, n'a eu plus d'action sur les esprits, n'a redressé plus d'erreurs, jeté plus de jour sur des questions obscurcies par le sophisme,

n'a déblayé le sol religieux de plus de préjugés, et n'a mieux mérité, enfin, de la cause de la vérité.

Philosophe chrétien, doué du génie métaphysique le plus rare, écrivain spiriritual et éloquent, le comte de Maistre se tient au seuil du siècle, comme pour lui tracer la route dans laquelle il doit marcher ; du sein de la mort où gît la société en ruine, il fait entendre la parole de vie, il évoque le passé pour en tirer les leçons de l'avenir; sa voix a des accents prophétiques qui semblent saluer des temps nouveaux ; le présent l'émeut, mais ne l'étonne pas ; il est plein d'espoir dans le triomphe du bien, il ne croit pas au succès définitif du mal, et s'il est vrai qu'il soit réservé au dix-neuvième siècle d'accomplir la restauration religieuse et sociale du monde moderne, ce sera à lui, plus qu'à tout autre, qu'appartiendra l'éternel honneur d'avoir annoncé et préparé l'ère de la régénération et du salut.

V. DE CHALAMBERT.

REVUE POLITIQUE.

Paris, le 24 juillet 1850.

Voici une révolution dans les destinées du journalisme, une vraie révolution. Qui l'avait prévue ? Parcourez les journaux depuis six mois : vous n'apercevrez pas le moindre symptôme de crainte. Je ne parle pas ici des journaux du désordre, de ceux qui *préparent* l'émeute et qui ne lui survivent pas : ceux-là, depuis quelque temps, n'avaient pas lieu de se féliciter de leur sort. Mais les grands journaux, et surtout ceux du parti de l'ordre, les patrons et les soutiens de la candidature Leclerc, à quelle époque avaient-ils paru plus assurés du maintien de leur puissance?

Il est vrai que le gouvernement avait présenté une loi pour augmenter le cautionnement, pour rétablir le timbre ; mais d'abord, les grands journaux n'étaient pas de ceux qui avaient le plus à se préoccuper de ces entraves. On sait ce qu'avec les cautionnements de cent mille francs était devenue la puissance des citadelles de la presse, d'autant plus en position de dicter des lois au gouvernement que celui-ci avait pris plus de précautions contre la possibilité d'une concurrence.

Et puis cette arme était déjà émoussée dans la main des *Burgraves*. (Nous prononçons ce mot avec répugnance; non que nous le croyions dépourvu d'une certaine signification pittoresque, mais parce qu'il est empreint de cette ironie avec laquelle on est habitué en France à tuer dans son germe toute velléité de respect.) Certains hommes, les plus considérables de notre assemblée, et qui, après tout, nous ont rendu assez de services pour que nous leur passions quelques faiblesses, s'étant concertés avec le gouvernement, qu'ils ont eu le tort de ne pas prendre eux-mêmes au jour du danger, avaient déterminé la présentation d'une série de mesures dont le résultat devait être le raffermissement de l'autorité en France. La réforme électorale avait pour objet de *réglementer* le suffrage universel ; la loi des maires se proposait de mettre un terme à l'anarchie municipale et à l'oppression de la

population paisible dans une quantité de départements. On cherchait, par une troisième loi, à mettre quelques entraves aux franchises illimitées de la presse ; mais le peu de vigueur dont cette dernière mesure était empreinte au moment où elle sortit des mains ministérielles avait déjà disparu en passant à celles de la commission désignée par l'Assemblée.

C'était cette fois le journalisme de la province, puissance nouvelle et très-digne d'attention, qui avait pesé sur la commission. Il y avait en cela, nous le reconnaissons, une raison politique, indépendante des intérêts du journalisme. Dans le jeu à quatre partners que la France continue pour son malheur, il se forme des alliances et des hostilités diverses, selon que les partis ont tour à tour plus de chances de succès. Ainsi, quand la République s'est établie avec cet énorme désavantage de ne pas produire d'hommes éminents et d'atteindre profondément les intérêts, les trois autres partis se sont coalisés contre elle. Pour attaquer avec succès la faction dominante, il a fallu laisser l'honneur et le profit des coups à celle qui pouvait opposer à une aveugle faveur de la part des masses une popularité encore moins raisonnée; mais en même temps que les deux armées royalistes se massaient derrière les partisans de l'Empire, elles se promettaient bien d'empêcher le 10 décembre de profiter de sa victoire. Le 10 décembre a donc été dépourvu, dès son début, d'une certaine liberté d'allures; ayant d'ailleurs dans l'esprit plus de rêves romanesques que de résolutions vigoureuses, depuis qu'il s'est vu au premier rang, il n'a plus marché avec la rapidité de son impulsion première, et dès lors il a plus inquiété ses alliés par des velléités mal définies, qu'il n'a profité de ses chances, un moment énormes, de succès.

Nous sommes convaincus que les lois répressives n'avaient pas été combinées dans l'intérêt particulier du 10 décembre ; mais il pouvait en tirer profit, et c'est pour cela qu'on les lui a contestées dès l'origine. Les défiances, il faut le reconnaître, sont les mêmes de la part des deux partis royalistes ; mais celui de 1830, étant moins près du but, et s'accommodant d'ailleurs plus facilement d'une transaction monarchique quelconque, n'a pas jusqu'ici montré contre le 10 décembre l'ardeur des légitimistes, avec lesquels il n'y a pas de transaction possible, au moins quant à l'ordre de succession au trône, et au profit desquels, ils le sentent bien, s'est fait tout le mouvement de retour de la France vers un gouvernement stable et régulier. Ce sont eux qui, en conséquence, ont fait échouer la loi des maires, et c'étaient surtout leurs journaux de province qu'ils défendaient contre la loi de la presse.

Aussi cette loi était elle sortie toute mutilée des mains de la commis-

sion, et bien qu'elle renfermât encore quelques dispositions très-sévères, notamment par rapport au paiement immédiat des amendes, les grands journaux de la capitale jugeaient à peine nécessaire de s'en occuper : ou le gouvernement laisserait tomber dans l'eau la proposition comme pour la loi des maires, ou l'on trouverait moyen d'affaiblir encore par la discussion et le scrutin l'entreprise du gouvernement.

C'est donc au milieu d'une indifférence assez générale que commencèrent les débats de cette loi ; les premières dispositions en avaient passé fort tranquillement, lorsqu'on vit se présenter à la tribune un de ces hommes parfaitement honnêtes et passablement inexpérimentés comme en renferment toutes les assemblées, sans que ce condiment honorable influe beaucoup sur leur esprit et sur leurs délibérations. M. de Tinguy venait demander qu'à l'avenir tous les articles de politique fussent signés dans les journaux : un certain mouvement se manifeste, on réclame le scrutin, une majorité assez notable se prononce en faveur de l'amendement de M. de Tinguy. Voici les vieux routiers parlementaires bien confus : la commission se consulte et ne tarde pas à produire une disposition supplémentaire dont le but évident était de remédier à l'*erreur* qui venait d'être commise. Les journaux, un moment surpris, étaient déjà tout rassurés, et ils s'apprêtaient à cribler d'épigrammes le candide M. de Tinguy, et l'avocat de sa proposition, M. de Laboulie. Le lendemain, on revient en force, la commission s'explique plus crûment que la veille : dans son système, les journalistes signeront leurs articles, mais *sur le manuscrit*. Malheureusement (ou heureusement plutôt) les roueries ne réussissent pas aisément en France ; M. de Laboulie, profitant avec habileté et éloquence de l'évidente mauvaise foi de ses adversaires, ouvre un feu décidé contre le journalisme anonyme, et une majorité beaucoup plus considérable que celle de la veille consacre l'amendement de M. de Tinguy.

Quelques personnes s'imaginèrent dans le premier moment que cette levée de boucliers, quoique justifiée par un double succès, porterait malheur à la loi ; l'amendement n'avait réussi que par la coalition des voix de la droite et de la Montagne, quoiqu'il fût arrivé au second scrutin un renfort inattendu, tiré du cœur même de la majorité. Lorsqu'il s'agirait du vote d'ensemble, les ennemis de la loi en elle-même et les adversaires de l'amendement amèneraient aisément, en se coalisant à leur tour, un vote de rejet. Mais déjà l'opinion, en dehors de la Chambre, se prononçait en faveur de l'amendement ; on s'abordait dans les rues pour se féliciter comme après une sérieuse délivrance, et l'événement a prouvé que cette impression n'était nullement passagère.

Loin de là, la loi n'a cessé de se fortifier dans le sens de cette répression morale de la presse. M. Casimir Périer propose un second amendement pour étendre la nécessité de la signature à une foule de sujets auxquels on n'avait pas songé d'abord, notamment aux critiques des entreprises industrielles, et une majorité toujours croissante se prononce en faveur de cette aggravation. Le timbre des brochures, d'abord rejeté à cause de son extension imprudente aux livres tombés dans le domaine public, reparaît ensuite sous une forme plus raisonnable et plus pratique. Enfin, M. Henri de Riancey monte à la tribune pour proposer de frapper d'un timbre particulier les *romans-feuilletons ;* il développe très-nettement l'intention qu'il a eue d'imprimer une flétrissure morale sur ces productions dont le journalisme a fait un usage si coupable, et l'Assemblée s'associe par son vote aux sentiments qu'avait exprimés M. de Riancey.

Le vote définitif, rendu à une majorité considérable, a confirmé toutes ces dispositions : seulement on a laissé aux journaux deux mois pour se mettre en mesure d'exécuter la loi nouvelle.

Cependant les grands journaux avaient perdu leur sang-froid ; à les entendre, les dispositions votées par l'Assemblée, surtout celle qui oblige à la signature des articles, étaient absolument inexécutables. Et de quel droit ensuite se permettait-on d'attenter à la liberté des journaux ? Ah ! citoyens représentants, quelle ingratitude ! Quoi ! vous êtes venus chaque jour solliciter nos réclames, et après vous être servis de notre influence, vous voulez nous tuer ! mais c'est affreux, cette haine des représentants contre les journaux !.. . Non, citoyens représentants, vous ne voterez pas *la loi de haine ;* mais le sort en est jeté, *la loi de haine* a passé : que chacun se voile la face !

Voilà ce que disaient les journaux qui se piquent de prudence ; quant aux conscrits du journalisme, ils avaient encore un peu plus de naïveté : « On assure, disait l'un d'eux, qu'il a été décidé dans une réunion générale qu'à l'avenir les journaux ne reproduiraient plus les circulaires électorales des représentants qui auraient voté la *loi de haine !* »

C'est une chose incroyable, avec la précipitation de l'esprit français, que l'influence de l'esprit de corps : nous avons vu produire contre l'amendement Tinguy, de la part d'hommes justement considérés dans la presse, des arguments qui ne soutiennent pas sérieusement l'examen. Par exemple, l'obligation de signer les articles serait une atteinte à la liberté des associations ; mais le premier principe en fait d'associations, c'est leur publicité. La publicité est la garantie qu'on exige contre leurs abus : de combien d'entraves et de précautions la loi n'a-t-elle pas environné les *sociétés anonymes !* Et l'on vient réclamer, comme un

droit absolu, le privilége de l'anonyme en faveur des journaux!

On trouve ensuite fort mauvais que M. de Laboulie ait opposé son mandat conféré par 70,000 électeurs à celui que la presse se confère à elle-même. La presse et la tribune, ce sont là deux puissances qui se valent bien, dit-on. D'ailleurs, la tribune n'a-t-elle pas à se reprocher autant de méfaits, au moins, que la presse? Vous accusez la presse d'avoir fait des révolutions; moi, je vous dis que c'est la faute de la tribune. Halte-là! presse et tribune, ne vous dites pas si catégoriquement vos vérités, car le public finirait, s'il ne l'a déjà fait, par vous prendre au mot l'une et l'autre. Quant à l'argumentation qui a amené ce concert d'accusations réciproques, elle se fonde sur une erreur capitale. La presse n'a point de mandat spécial. Les journaux sont une utilité et nullement une nécessité. Quand les constitutions proclament que la presse sera libre, elles ne disent rien des journaux; car il pourrait se faire qu'une nation, tout en conservant la franchise de la pensée, mît un obstacle à ce que la manifestation en fût journalière et improvisée. Le succès et l'avantage des journaux dépendent du crédit que l'opinion publique leur accorde : quand ils répondent à un besoin honorable des esprits, leur influence est légitime, et l'on peut se sentir fier du titre de journaliste. Hors de là, les entrepreneurs de journaux n'ont pas le droit d'excommunier les législateurs qui rangent leur profession parmi les fabrications insalubres contre le contact desquelles la police des cités établit des précautions particulières. La législature est, au contraire, un des rouages nécessaires de l'État : dans une République (car nous vivons en République) le législateur est un souverain, le journaliste est un sujet, à moins qu'il ne se targue de son trente-six millionième de souveraineté.

Nous nous laissons toujours égarer par les exemples de l'Angleterre, faute de nous rendre compte des conditions toutes particulières qui régissent ce pays. En Angleterre le journalisme est essentiellement anonyme; depuis les revues trimestrielles jusqu'au journal quotidien, à travers toutes les formes de la publicité, il est de règle que l'écrivain périodique ne se nomme pas. Sauf les grandes revues, qui sont généralement modérées, il s'en faut que les journalistes usent avec mesure du privilége que la loi et la coutume leur confèrent : la presse est généralement personnelle, injuste et grossière. Mais aussi les journalistes forment une classe de citoyens qui ne s'élèvent jamais au-dessus d'un certain niveau. On est un *très-respectable* journaliste comme on est un très-respectable sellier, un très-respectable marchand de poisson; car, dans la hiérarchie anglaise, il y a des bonheurs d'amour-propre pour toutes les positions sociales; c'est une compensation à cette classifica-

tion sévère qui maintient le respect à tous les degrés et empêche les déplacements de rang et de profession de se faire autrement que par certaines voies patentes et honorables.

En se livrant à ses boutades, en satisfaisant d'une manière brutale ses antipathies personnelles, le journaliste anglais sait très-bien d'avance qu'il se condamne à ne jamais sortir de sa position. Il est ainsi, à sa manière, un des rouages d'un ensemble qu'il respecte et contre lequel il n'aura jamais la folie de conspirer. En France, au contraire, quand on se sent de l'audace et du talent, la voie du journalisme conduit sûrement aux plus hauts emplois. Depuis trente ans, les ambitieux sans scrupule s'enrôlent dans le journalisme comme dans un corps de janissaires : les débuts sont durs, surtout quand on en est réduit au stage du maître d'études ; mais il en est de cet apprentissage comme des épreuves de la franc-maçonnerie : chacun sait que les honneurs et les délices sont au bout des premiers déboires, et le succès des autres apprend à les affronter résolument. Quand on a vu, dans un pays comme la France, un homme muni d'un front d'airain adopter pour plan de conduite l'insulte de chaque jour, l'insulte anonyme contre les pouvoirs de toute origine, les hommes de toute valeur, et, après s'être fortifié dans ce poste audacieux, enlever une monarchie d'un coup de main, siéger dans un conseil de dictature, forcer les suffrages de l'immense cité, s'asseoir au fauteuil de l'Assemblée constituante et arriver à l'insigne honneur de proclamer, au nom de Dieu et du peuple français, la Constitution de la République ; quand la garde nationale, composée en majorité de ceux qui, échauffés par cet homme, avaient crié : *Vive la réforme!* pour lui faire la courte échelle aux régions du suprême pouvoir, a défilé devant le maître d'études journaliste, placé à peine à quelques pas en arrière du général Cavaignac et en face du général Changarnier, quelle assurance voulez-vous qu'un pays qui a permis et favorisé de telles fortunes prenne dans sa propre destinée, à moins qu'après avoir longtemps courbé la tête sous un joug intolérable, il ne la relève enfin et ne se venge avec usure de ses terreurs passées !

L'an dernier, au plus fort de la lutte entre l'Assemblée constituante et l'élu du 10 décembre, celui qui écrit ces pages, amené par une circonstance indifférente dans une atmosphère qu'il ne fréquente pas, eut occasion de passer quelques heures à l'Assemblée, dans la tribune des *rédacteurs en chef*. Il y avait là de très-honnêtes gens de sa connaissance, immobiles, dans l'attitude de l'observation, ou qui se contentaient d'échanger quelques remarques avec ceux de leurs voisins qui se montraient aussi paisibles qu'eux ; on reconnaissait en eux des hommes habitués à l'horrible désordre de cette tribune. L'immense ma-

jorité des assistants se composait de figures hideusement agitées. à propos atroces ou grossiers, qui, tout en exprimant des idées et des espérances à faire frémir, rédigeaient à la hâte l'appréciation des débats qu'ils surveillaient du haut de leur forteresse. Même sans qu'on entendît les affreuses apostrophes de cette tribune, il suffisait du bruit inconvenant qu'on y faisait pour appeler l'attention de l'Assemblée; mais le président était d'origine à tolérer beaucoup de la part de ses anciens confrères. Je remarquai qu'en abordant la tribune chaque orateur se tournait avec une inquiétude involontaire du côté des *rédacteurs en chef :* telle était l'officine où se fabriquait l'opinion de la France. Je m'en allai avec la conviction, ou qu'il sortirait de là une révolution nouvelle, ou qu'enfin la Législative se déciderait à museler le journalisme; seulement, je ne me croyais pas si près du dénouement lorsque j'écrivis sur les journalistes la *Revue politique* du 10 mai dernier, à laquelle je me permets de renvoyer le lecteur pour la satisfaction de mon amour-propre.

Il y a donc des choses qui arrivent en leur temps, uniquement parce qu'elles doivent arriver. Le propre des politiques de profession est de ne jamais prévoir ces dénouements irrésistibles. Le journalisme se croyait sûr de son fait quand il désarçonna l'*Union électorale* et improvisa la candidature de M. Leclerc. Aujourd'hui il se sent atteint d'un coup qui peut devenir mortel, et cela par un accident que personne ne pouvait prévoir une heure avant qu'il eût lieu. Nous en verrons bien d'autres, et toujours par des coups imprévus.

De tous les journaux qui font profession de soutenir la cause de l'ordre, le seul qui ait compris dès l'abord la portée de la loi et qui l'ait acceptée sans hésitation est le représentant des idées les plus avancées de la droite. Nous ne sommes pas toujours du même avis que *l'Opinion publique;* mais dans cette circonstance, comme dans plusieurs autres d'une certaine importance, nous reconnaissons qu'elle a fait preuve de résolution et de bon sens. Est-ce là un symptôme dont on doive se préoccuper? Dans un pays où toutes les roueries politiques sont à bout de voie, il se peut que les opinions loyales fondées sur la règle, le devoir et le dévouement, aient pour elles les chances de l'avenir. Ce qui leur a manqué jusqu'à présent, c'est la discipline intérieure, c'est autre chose qu'un respect superficiel pour la religion, c'est le sens pratique dont autrefois les *têtes rondes* étaient mieux pourvues que les *cavaliers.* Jusqu'ici les *cavaliers* n'ont eu le beau rôle que dans les romans; il est temps sans doute qu'ils apprennent à le mériter dans l'histoire.

Nous approuvons donc pleinement les deux dispositions saillantes de

la nouvelle loi, la signature des articles et l'impôt du roman-feuilleton : quant aux mesures fiscales, nous trouvons naturel qu'elles tombent sur les professions qui jouissent d'avantages particuliers. Le chœur des journalistes a d'abord dit sur tous les tons que la loi était impossible à exécuter : cette menace n'était pas sérieuse, et aujourd'hui chacun s'arrange sans trop de trouble et d'embarras pour se conformer aux prescriptions de la loi. Est-ce à dire qu'elle ne crée pas des entraves fort incommodes? Pour notre compte, nous en souffrirons beaucoup, au point d'être obligés, quand le moment d'exécuter la loi sera venu, ou de modifier notablement notre langage, ou même de garder le silence sur la politique journalière. Nous n'avons jamais dissimulé le nom qui, depuis plusieurs années, aurait pu être inscrit au bas de ces pages anonymes; quand ce nom a été révélé par les autres organes de la presse, nous avons accepté cette publicité sans la moindre hésitation; mais quand nous parlons en nom collectif, il en résulte une liberté de langage qui sera nécessairement très-modifiée, quand il faudra imprimer en toutes lettres un nom engagé envers le public par des devoirs d'une autre nature. Pour signer des appréciations entièrement libres, il faut dévouer exclusivement sa vie au journalisme; il y a là une loi de convenance que tout le monde doit sentir. Ainsi, malgré la franchise de nos allures, nous nous sentons atteints par la solidarité du journalisme. Est-ce un bien, est-ce un mal? Nous croyons que c'est un bien, quoiqu'il nous en coûte; ce serait un mal, que nous nous y résignerions encore très-volontiers. Nous payons pour les sottises des rois de la presse :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La Santé du peuple, par le docteur Jules MASSÉ [1].

La plupart de nos lecteurs connaissent pour y avoir assisté, ou au moins pour en avoir entendu parler, ces réunions si intéressantes pour les ouvriers qui ont lieu le dimanche soir dans les principales paroisses de Paris. Là, outre l'instruction religieuse, ils reçoivent des notions élémentaires et des compléments d'instruction : histoire, géographie, sphère, physique, biographie des ouvriers illustres, etc. On a eu l'heureuse idée de compléter ces cours en leur faisant donner sur l'hygiène les notions au moins les plus faciles et les plus pratiques.

M. le docteur Jules Massé, élève et secrétaire de M. le professeur Récamier, a réussi au delà des espérances qu'on avait pu concevoir à les intéresser vivement. Tour à tour leur profond silence et leurs salves d'applaudissements témoignaient de leur intelligence et de leur gratitude. Dimanche dernier, M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, venu pour présider une des séances et encourager le zèle des auditeurs si assidus, était lui-même au nombre des approbateurs, et félicitait en termes que nous voudrions reproduire l'auteur de l'ouvrage que nous allons faire connaître.

Ce sont des entretiens familiers, clairs et parsemés de ces vérités simples, frappantes, qui se conçoivent facilement, surtout quand elles sont accompagnées de comparaisons qui, choisies dans la sphère des connaissances de l'auditeur, l'initient à un monde nouveau pour lui. Après une première leçon préparatoire sur l'importance de la santé, la différence des tempéraments, et quelques avis sur le danger des commères et des charlatans, l'auteur termine par un quatrain qui résume chacune de ces leçons. C'était une idée nouvelle et qui était bonne, puisqu'elle a été accueillie avec joie. Elle atteignait son but en résumant d'une manière facile à retenir le fruit de l'entretien.

> Craignez les charlatans, l'espèce en est commune ;
> Fuyez les sots avis, ils ne guérissent rien.
> Songez que la santé, pour vous, c'est la fortune,
> Et qu'on est riche assez quand on se porte bien.

De là, il entre dans la première partie de son travail, partie ardue, difficile. Il fallait, pour être compris plus tard, commencer par esquisser au moins l'anatomie et la physiologie de l'homme ; il fallait éviter les termes de la science, être simple, court et facile à comprendre.

[1] Paris, Gaume frères, éditeurs, rue Cassette, 4. — Sagnier et Bray, éditeurs, rue des Saints-Pères, 64, et au bureau du *Correspondant*, 36, rue de Seine. — 1850.

C'est précisément à l'aide de ces comparaisons, tirées des outils qu'ils ont entre les mains, que l'auteur a su les éclairer sur l'œuvre de l'ouvrier sublime dont notre corps est le chef-d'œuvre.

La deuxième partie traite de l'hygiène. Là, il était plus facile d'être simple ; mais il fallait, sans les heurter, renverser les mille préjugés, ce cortége d'idées fausses, et les erreurs que le peuple de la ville et de la campagne conserve comme de précieuses traditions. C'est d'abord l'hygiène de l'enfance : la propreté, l'air et le soleil. L'hygiène de l'adolescence : danger des excitants, danger des excès de travail.

L'hygiène de l'âge mûr, et ici je me rappelle les rires de l'auditoire au chapitre du pain rassi et du pain tendre. Enfin les soins et les précautions dont on doit entourer la vieillesse ; puis cette seconde partie se termine par l'hygiène des quatre saisons et celle de chaque profession. La troisième et dernière partie est intitulée : *Un peu de médecine.* Ce sont des avis qui répondent aux nécessités de chaque jour, aux cas les plus pressants, et qui indiquent les premières précautions à prendre en attendant le médecin : manière de faire le lit du malade, précautions à prendre, inconvénients à éviter. L'auteur parle, on le voit, en connaissance de cause ; on reconnaît l'expérience et l'habitude du praticien, qui parle de ce qu'il connaît bien à des gens qu'il connaît bien, et qui heureusement le connaissent bien aussi.

La Corbeille (*flore des salons*), par B.-J. Cels (junior), artiste peintre.

En France, on croit généralement que la Belgique n'a d'autre littérature que la littérature de contrefaçon, et c'est à peine si nos grands aristarques s'occupent de ce pays, c'est à peine s'ils en soupçonnent l'existence. Depuis vingt ans pourtant, il faut qu'on le sache, la Belgique a produit des œuvres en grand nombre, et des œuvres dont la France pourrait être jalouse à juste titre. Les Schayes, les Moke, les Polain, les Borguet, les Van-Hasselt, les Gerlache, les Nothomb sont des historiens qui peuvent rivaliser avec les esprits les plus fiers de notre pays ; les Bogaerts, les baron de Reiffenberg et tant d'autres seront toujours en première ligne quand il s'agira de raconter les annales de l'art ; nous ne finirions pas s'il nous fallait énumérer tous les ouvrages originaux que nos voisins ont produits dans toutes les parties de la littérature, soit en français, soit en flamand. Il y a ici une mine inépuisable pour la critique. Mais en attendant que justice se fasse à cet égard, qu'il nous soit permis d'appeler l'attention de nos lecteurs sur un délicieux volume qui nous est venu de Bruxelles sous ce titre : *la Corbeille*, ou *Flore des salons*, par M. B.-J. Cels.

M. B.-J. Cels est un tout jeune homme qui est à la fois écrivain et peintre ; il est connu déjà par des articles publiés dans plusieurs revues belges ; il est déjà membre de l'Académie d'archéologie d'Anvers ; il a longtemps vécu à Rome, en relation presque filiale avec

le célèbre Overbeek, dont il est un des plus ardents admirateurs ; il a reçu les félicitations de plusieurs écrivains éminents de France ; il est un des esprits de notre époque qui comprennent le mieux toute la grandeur du catholicisme et toute l'importance des services qu'il peut rendre à la civilisation, menacée par tant de Barbares modernes. Nous avons donc examiné son livre avec le plus vif intérêt.

En général, nous nous représentons volontiers l'esprit belge comme ayant plus de ressemblance avec le génie allemand qu'avec le génie français. M. Cels paraît avoir de l'affinité avec l'un et l'autre. C'est là le caractère de son talent, et sous ce rapport il se place tout naturellement parmi les hommes qui peuvent le plus honorer son pays. Ne croyons pas, en effet, que *sa Corbeille* ne soit qu'un livre frivole, un babillage plus ou moins spirituel sur les fleurs, leur culture, etc., etc. M. Cels a su lier à ses brillantes descriptions des pages extrêmement éloquentes sur les sujets les plus élevés. Les fleurs sont le thème de son ouvrage; mais de ce thème il a su tirer des réflexions qui ne dépareraient pas les beaux ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre. Dans cette *Corbeille*, qui est surtout destinée à *soigner* les merveilles, nous voulons dire les fleurs de l'été, il y a tout à la fois un poëte, un dessinateur charmant, car c'est M. Cels qui a fait lui-même les dessins de son livre, et un penseur armé de ce bon style qu'on ne trouve que dans nos grandes écoles. M. Cels a ennobli le genre auquel se rattachent les Aimé Martin et quelques autres. De la contemplation de la nature à son auteur, il n'y a sans doute qu'un faible intervalle pour un esprit élevé; mais M. Cels l'a franchi avec un rare bonheur. Rien de plus naturel que ses transitions des fleurs à Dieu, des idées les plus gracieuses aux idées les plus sévères. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de faire un livre plus attachant et plus capable de faire naître dans l'âme de salutaires pensées. Ici le moraliste relève le fleuriste des salons, comme celui-ci tempère le moraliste ; ici l'on sent l'empreinte de cette forte éducation dont la haute bourgeoisie belge a le secret à un si haut degré, et de ce génie observateur qui est surtout propre aux hommes du Nord.

La Corbeille des salons peut donc être rangée parmi les *vade-mecum* les plus dignes d'être recherchés. Il n'y en a pas qui soient plus élégants par l'enveloppe, plus coquets par les dessins, d'une lecture plus agréable. Cet ouvrage a obtenu et obtient le plus grand succès dans le grand monde de la Belgique; nul doute qu'il en soit ainsi dans notre pays, et nous le souhaitons sincèrement [1].

[1] Se vend à Bruxelles, chaussée d'Ixelles, 90, et à Paris, chez Waille, rue Cassette, 6.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

Paris. — E. De Soye et Cie, imprimeurs, 36, rue de Seine.

LETTRE DE M. GUIZOT

A UN MEMBRE DE L'INSTITUT

SUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU NOUVEAU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous publions la lettre de M. Guizot d'après un *manuscrit autographe.* Cette publication est devenue une nécessité depuis que *l'Espérance* de Nancy, par une indiscrétion condamnable, s'étant procuré une copie sur laquelle elle n'avait aucun droit, a livré au public cette copie, faite à la hâte, subrepticement, et remplie d'erreurs grossières.

Nous avons sous les yeux une lettre de M. Guizot, datée d'Ems, le 4 août, lettre dans laquelle, ignorant le procédé de *l'Espérance* à son égard, il dit en termes exprès : « Je tiens à ce que ma lettre à l'Institut ne paraisse pas en ce moment. » Ainsi tombent les commentaires fondés sur les intentions de publicité de M. Guizot, ou même sur le sens profond des lacunes que le correspondant de *l'Espérance* avait laissées par précipitation dans sa copie [1].

Cette publication ne nous fera pas rentrer dans une polémique que nous n'avons même jamais sérieusement abordée. *L'Ami de la Religion,* le 1er août, prétend que « l'autorité de Rome a mis un terme à cette polémique, » et cinq jours après il la rouvre avec une singulière vivacité. L'honorable feuille se complaît à parler toute seule, et elle n'est jamais si victorieuse que quand, par une fin de non-recevoir préjudicielle, elle a obtenu le silence de ses adversaires.

Au reste, la *lettre* se passera bien de nos gloses ; elle est de force à faire toute seule son chemin dans le monde. Les catholiques sauront faire la part de ce qu'ils ne peuvent accepter comme différent de leurs

[1] « Oh non ! ce n'est pas le mot qui manque, c'est la pensée qui se dérobe ! » (Note de *l'Ami de la Religion*, numéro du 8 août.)

croyances, et pour le reste ils trouveront admirablement exprimées des idées qui sont celles de l'expérience et du bon sens.

Val-Richer, 5 juillet 1850.

Mon cher ami, vous m'avez témoigné, et quelques-uns de nos confrères m'ont fait l'honneur de me témoigner, comme vous, l'intention de me désigner comme l'un des trois membres que l'Institut doit nommer au Conseil supérieur de l'instruction publique. J'y ai bien réfléchi, et je veux vous dire où m'ont conduit mes réflexions : si j'étais resté à Paris, je me serais fait un devoir de les communiquer à l'Institut lui-même, dans son assemblée générale. Forcé de m'absenter, je désire que mes amis sachent bien ce que je pense. Je m'en rapporte à eux pour en faire l'usage convenable quand viendra le moment de la décision.

Je suis très-frappé de la situation où la loi du 27 mars 1850 place l'Institut et de la responsabilité qu'elle fait peser sur lui. Ce n'est pas la première fois que l'Institut est appelé à concourir à l'exécution d'une loi ; mais le concours qui lui est demandé aujourd'hui a quelque chose de nouveau et de plus grave. En général, quand une loi ordonne que les membres de l'Institut prennent part à son exécution, c'est le gouvernement qui les désigne ; ou bien l'Institut présente des candidats parmi lesquels le gouvernement choisit ; en sorte que la responsabilité des choix, et par conséquent du sens dans lequel la loi est exécutée, appartient surtout au gouvernement. Aujourd'hui, l'Institut est appelé à nommer lui-même les trois membres que le Conseil supérieur de l'instruction publique doit prendre dans son sein. Et non-seulement l'Institut les nomme lui-même, et lui seul, mais il les nomme en assemblée générale de toutes les Académies qui le composent ; ce qui signifie, comme l'a fait remarquer M. Dupin dans l'une de nos séances, qu'ils sont appelés à porter, dans le conseil supérieur de l'instruction publique, non-seulement telle ou telle science spéciale, mais l'esprit général, la pensée de l'Institut tout entier dont ils sont les représentants. Il y a là certainement pour l'Institut, dans l'exécution de la loi du 27 mars 1850, une part d'action propre et de responsabilité plus grande que celle que lui imposent en général les lois qui réclament son concours.

Et pour quelle loi l'Institut est-il appelé à ce concours nouveau et plus grave ? Pour une loi qui règle les rapports de l'Etat et de l'Eglise en

matière d'instruction publique, c'est-à-dire qui tient la balance, et répartit l'influence sur les générations naissantes, entre la liberté civile de la pensée, principe essentiel de notre ordre politique, et la foi religieuse, base de la moralité nationale.

Et cette loi est, depuis plus de trente ans, l'objet d'une lutte ardente, solennelle, entre les grandes puissances morales qui ont présidé, depuis des siècles, au développement de notre civilisation, entre l'élément laïque et l'élément religieux de notre société. C'est pour mettre fin à cette lutte que la loi a été rendue.

Si elle y mettait réellement fin, si le traité qu'elle conclut, entre les puissances qu'elle veut pacifier, était vraiment la paix, toutes les situations seraient simples ; l'Institut n'aurait qu'à prendre, aux termes de la loi, dans le gouvernement tranquille et définitif de l'éducation publique, sa place et sa part.

Mais je crains bien, je l'avoue, qu'il n'en soit pas ainsi. Je rends pleine justice à la pensée de la loi : c'est une transaction sérieusement et sincèrement tentée entre les deux puissances engagées dans la lutte. Les auteurs de cette transaction, de quelques côtés divers qu'ils soient venus, ont été tous animés d'un même esprit de ménagement et d'accord, tous également pénétrés de respect pour les droits de l'Etat et pour ceux de l'Eglise, tous également convaincus et que l'Eglise ne doit point gouverner l'Etat, et qu'il n'y a point de constitution ni de pouvoir laïque qui suffise au bon gouvernement de l'Etat si l'Eglise n'y exerce, sur les âmes et sur les relations des hommes, son influence forte et libre. C'est sous l'empire de ce double sentiment que la majorité de l'Assemblée législative a consciencieusement adopté cette loi consciencieusement préparée ; et le pouvoir suprême de l'Eglise catholique, le Saint-Siége, tout en faisant les observations et les réserves qu'il a jugées nécessaires, a sanctionné lui-même l'intention pratique de la loi, car il a conseillé au clergé français de prêter, en cette occasion, le concours que l'Etat réclamait de lui.

J'admire la sagesse du Saint-Siége, et je reconnais l'excellent dessein des auteurs de la loi. Mais je demeure convaincu que leur tentative de transaction n'est point propre à rétablir et ne rétablira point, entre les puissances rivales, la paix qu'ils s'en sont promise.

En fait, ce qui se passe le prouve déjà. Qu'on regarde à l'attitude, qu'on écoute le langage des intéressés : évidemment, la lutte n'a point pris fin. Ni par les représentants de l'élément laïque, ni par ceux de

l'élément religieux, la transaction n'est considérée comme bonne en soi et définitive. L'Université se tient pour sacrifiée ; le clergé ne se tient point pour satisfait ; l'une se résigne, quant à présent, à ce qu'elle n'a pu empêcher ; l'autre accepte, quant à présent, ce qu'il a obtenu, sans renoncer à d'autres espérances. C'est un temps d'arrêt dans la lutte ; ce n'est point la paix.

Mais, dira-t-on, c'est là le sort de toutes les transactions au moment où elles sont conclues ; même de celles qui, avec l'aide du temps, sont destinées à réussir. Comme elles imposent, à tous les intéressés, des sacrifices et ne satisfont pas à tous les désirs, elles excitent souvent, au début, autant de mécontentements qu'elles en apaisent. Ne vous arrêtez pas à ces apparences ; attendez que les principes de la transaction surmontent ces premières humeurs, et que, sous l'empire de la situation nouvelle qui leur est faite, la paix se fasse graduellement entre les intéressés.

Je pourrais discuter l'objection ; j'aime mieux l'admettre : en thèse générale, on a droit de la faire, quoique, dans le cas spécial qui nous occupe, on n'ait pas raison en la faisant. Je laisse donc là les faits qui ont éclaté depuis que la loi a été rendue, et qui attestent que la lutte dure encore : j'interroge la loi elle-même ; je recherche quels sont les principes de la transaction qu'elle conclut entre l'Etat et l'Eglise en matière d'éducation nationale, et je demande si ces principes contiennent en germe et donneront un jour la paix.

Le gouvernement de l'instruction publique exercé en commun par l'Etat et par l'Eglise, c'est là l'idée fondamentale de la loi. En faisant, à chacune des deux puissances, sa place et sa part dans ce gouvernement, elle les appelle à agir ensemble, et à diriger, par leur action commune et concertée, l'éducation nationale.

Ce n'est pas là une tentative nouvelle ; l'empereur Napoléon l'avait dans l'esprit quand il créa l'Université impériale. Pour fonder son grand système d'instruction publique, ce puissant représentant de l'élément laïque de notre société moderne appela à son aide l'élément religieux. Non seulement il fit rentrer, dans les établissements publics, la pratique et l'enseignement de la religion ; il voulut en outre que des ecclésiastiques, deux évêques, un directeur de séminaire, un chanoine [1],

[1] Mgr Villaret, évêque de Casal ; Mgr de Beausset, ancien évêque d'Alais ; M. l'abbé Emmery, directeur du séminaire de Saint-Sulpice ; M. l'abbé Roman, chanoine de Notre-Dame de Paris.

siégeassent dans le grand conseil de l'Université, et que d'autres prissent place dans son administration locale, c'est-à-dire que l'Eglise concourût avec l'Etat au gouvernement de l'éducation publique.

Mais les transactions sont faciles quand le pouvoir absolu est là pour les imposer et les maintenir. En même temps que, par l'Université, Napoléon dominait toute l'instruction publique, il dominait, par la force de son gouvernement, l'Université comme le clergé, contenant ou ramenant incessamment ces deux corps dans les limites qu'il leur avait assignées, et leur imposant à la fois, à tous deux, l'action commune et la paix.

A cette époque, d'ailleurs, on sortait à peine de la grande tourmente révolutionnaire. Les nécessités vitales rendent les prétentions modestes. L'Eglise n'était pas exigeante ; elle voulait renaître. L'Etat ne cherchait pas chicane à la religion ; il venait de voir ce qu'il lui en coûtait de la bannir. De part et d'autre, l'épreuve avait été trop dure et était trop récente pour être oubliée. En même temps qu'un pouvoir très-fort commandait aux deux influences rivales la transaction, elles étaient elles-mêmes animées d'un esprit de modération large et empressée qui leur rendait l'obéissance facile et la paix naturelle dans l'œuvre qu'elles étaient chargées d'accomplir en commun.

De cette époque, passez tout à coup à la nôtre : quel contraste ! Entre le clergé et l'Université, au lieu de l'esprit d'action commune et de paix, l'esprit de rivalité et de lutte. Et au-dessus d'eux, plus de gouvernement assez fort, assez concentré pour imposer et maintenir la transaction. Les querelles des temps anciens ranimées et les freins de l'administration moderne brisés ou vains, voilà quelle métamorphose ont apportée, dans la sphère de l'instruction publique, trente-quatre ans de régime constitutionnel et de liberté.

Et pendant ces trente-quatre ans, non-seulement les deux puissances rivales ont repris l'ambition avec la liberté ; mais elles ont eu, chacune à son tour, une longue période de chances favorables. De 1814 à 1830, l'élément religieux s'est senti en faveur et en progrès ; l'élément laïque était inquiet et méfiant. De 1830 à 1848, l'inquiétude et la méfiance ont passé du côté de l'élément religieux ; il s'est cru menacé, ou même opprimé par l'élément laïque. De telles alternatives de fortune et d'espérance excitent vivement les passions et séparent profondément les destinées.

Certes si, après de tels faits et au milieu des dispositions nouvelles qu'ils ont amenées, le pouvoir absolu revenait aujourd'hui, il aurait

grand'peine à faire bien vivre et agir ensemble l'Université et le clergé dans le gouvernement de l'instruction publique, et l'on peut douter qu'il y réussît. Mais entreprendre une telle œuvre sans le pouvoir absolu, et au milieu des occasions de luttes et des provocations à la lutte qu'entretient incessamment un régime de liberté, c'est une tentative dont il est difficile d'espérer le succès.

C'est pourtant là la tentative et l'espérance de la nouvelle loi. Et pour y réussir, quel est son principal moyen? Entre les deux puissances qu'elle appelle à gouverner en commun l'instruction publique, elle multiplie les points de contact et les liens. Là où l'Université agissait seule, la loi fait intervenir aussi le clergé. Il n'y avait, pour l'instruction publique, que vingt-six centres d'administration locale; la loi en crée quatre-vingt-six, et dans chacun le clergé et l'Université prennent place ensemble. Partout le pouvoir est divisé et subdivisé pour que chacun des prétendants en ait une part, sans que ni l'un ni l'autre puisse compter sur la prépondérance, et de telle sorte qu'à l'un et à l'autre tour à tour on puisse la faire entrevoir. A chaque instant, ces prétendants se rencontrent, et il faut qu'ils s'accordent pour agir. C'est le gouvernement incessamment livré aux tiraillements brusques ou lents, publics ou cachés, d'autorités nombreuses et complexes. C'est une arène à chaque pas ouverte pour la lutte, et dans laquelle il faut que la paix se fasse chaque jour.

S'agit-il des affaires les plus simples, le pouvoir s'embarrasserait et s'énerverait dans ce morcellement des attributions et des forces entre des agents multipliés, enchevêtrés, et d'avance peu confiants les uns dans les autres. Que sera-ce si l'on considère la nature et (passez-moi cette expression) la qualité des acteurs engagés dans cette machine si compliquée? Le clergé et l'Université sont des puissances fières et qui ont, de leur mission et d'elles-mêmes, une grande idée. Elles représentent les tendances et les forces les plus hautes de l'humanité. On a dit pendant quarante ans à l'Université, les voix les plus imposantes lui ont dit qu'elle était l'Etat enseignant, comme la magistrature est l'Etat rendant la justice; on lui dit maintenant tous les jours qu'elle défend et garde, pour les générations qui s'avancent, la liberté de la pensée. Et le clergé, c'est le gouvernement de l'Eglise chrétienne, c'est le corps dépositaire de la foi que Dieu a révélée aux hommes pour sauver, dans l'éternité, leur âme, pour *moraliser* et pacifier sur la terre leurs sociétés. De telles puissances ont leur domaine propre, leurs principes arrêtés,

leurs invincibles instincts et leurs justes droits à une action spontanée et largement libre. Il y a bien de la témérité et de l'oubli à tenter de les organiser et de les faire mouvoir comme des fonctionnaires administratifs. Si, par malheur, vous y réussissiez, vous les dénatureriez, vous les abaisseriez à leurs propres yeux comme aux yeux des peuples ; vous les feriez tomber au-dessous de leur mission naturelle, et elles deviendraient bientôt incapables de la remplir. Et si vous n'y réussissez pas, quelles complications, quels embarras, quels désordres vous suscitez vous-même au sein du gouvernement en introduisant, dans son travail quotidien et nécessaire, des forces qu'on ne gouverne point ainsi de près, ni à toute heure, et qui ne se laissent manier et diriger, pour ainsi dire, qu'à longue distance et dans de grandes et rares occasions !

Personne n'est plus opposé que moi à la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; personne n'est plus convaincu de la convenance et de la beauté d'une alliance publique entre les deux puissances, pour la dignité comme pour la sécurité des deux sociétés. Mais cette alliance, dans ses applications, dans ses formes, dans ses degrés, doit évidemment s'adapter aux temps, aux institutions, à l'état des mœurs et des esprits, et se modifier selon leurs modifications. Charlemagne pouvait et devait remettre partout au clergé le gouvernement des études et des écoles ; Napoléon n'eût pu en concevoir seulement la pensée... Napoléon a pu imposer au clergé et à l'Université l'action commune ; on ne le peut plus aujourd'hui. — En général, plus l'activité et la liberté, intellectuelles et politiques, sont grandes et répandues dans un siècle ou chez un peuple, plus il importe que la société religieuse et ses chefs restent en dehors de leurs orages, et que les occasions de conflit soient rares entre les affaires et les pouvoirs du monde, les affaires et les pouvoirs de la religion. Il ne convient pas à l'Etat de compliquer les questions du gouvernement temporel, déjà si vives et si épineuses sous un régime de liberté, en y associant les questions de conscience et de foi. Il ne convient pas à l'Eglise de se compromettre dans le gouvernement de l'Etat pour n'y tenir qu'une petite place ; et là où elle ne possède pas l'empire, elle risque plus qu'elle ne gagne à avoir l'air de le partager.

Il n'y a, en matière d'instruction publique, point de nécessité absolue ou permanente de faire, entre l'Etat et l'Eglise, un tel partage, et de se donner à résoudre le difficile problème de la délimitation de leurs attributions et de leurs droits. L'éducation des générations naissantes est un champ naturellement ouvert à tous les travaux, et il y a, dans ce champ,

un arbitre naturellement appelé à choisir entre les travailleurs. Des philosophes ont pu soutenir que les enfants appartiennent à l'Etat, et qu'il a droit de s'en saisir pour les élever à son gré. Des gouvernements ont pu, dans l'emportement des persécutions religieuses, enlever des enfants à leurs parents pour les faire instruire dans la foi de l'Eglise nationale. De tels doctrines et de tels actes choquent l'instinct suprême et moral du genre humain. Les enfants sont placés, par la loi de Dieu, sous l'autorité de leurs parents, et c'est dans la famille que réside le droit naturel de l'éducation. Essayez de contester ce droit directement et en principe ; déclarez que les parents ne pourront élever eux-mêmes leurs enfants, et qu'ils seront tous tenus de les remettre à des établissements publics, laïques ou religieux : vous verrez avec quelle énergie le sentiment et le bon sens universel repousseront une telle tyrannie. Les établissements d'éducation extérieurs à la famille n'existent que pour la suppléer, et pour faire ce qu'elle ne peut pas ou ne veut pas faire elle-même.

Il y a deux grands suppléants, deux grands auxiliaires naturels de la famille, l'Eglise et l'Etat : l'Eglise, parce que, l'enseignement religieux lui appartenant de droit, elle est naturellement propre à donner en même temps l'éducation morale qui tient si intimement à l'enseignement religieux ; l'Etat, parce que, représentant la société dans son ensemble, il est chargé de pourvoir à tous les intérêts, moraux ou matériels, qui réclament son action.

Dans nos sociétés modernes où le gouvernement est essentiellement laïque, et où la vie civile et la vie religieuse sont essentiellement distinctes, la présence etl 'action de l'Etat, dans le champ de l'instruction publique, sont non-seulement de droit, mais de devoir.

La libre concurrence de l'Etat et de l'Eglise dans l'éducation publique, et le libre choix des familles entre leurs établissements, c'est là l'idée à laquelle conduisent les faits naturels considérés en eux-mêmes, et indépendamment de tout système plus ou moins exclusif et factice. Des circonstances particulières et temporaires, l'état des esprits, les régimes antérieurs, la nécessité des ménagements et des transitions peuvent modifier ou retarder l'application de cette idée ; elle n'en est pas moins l'idée simple et vraie, dirai-je nettement, le droit en cette matière ; et dès que son application est possible, il faut l'appliquer.

Je suis convaincu que le jour de cette application est venu, ou viendra bientôt pour notre pays. On peut mettre en pratique de bien des

manières le principe qui sert de base à la loi nouvelle, comme à toutes les lois rendues ou proposées à ce sujet depuis quarante ans ; on peut partager le gouvernement de l'instruction publique entre l'Etat et l'Eglise sous des conditions très-diverses et à des degrés très-inégaux : on n'obtiendra désormais, par aucune de ces combinaisons, ni la paix qu'on cherche entre les deux puissances, ni l'empire moral dont l'une et l'autre doivent être investies pour suffire à leur mission. Que servirait la paix même, entre le clergé et l'Université, si, pour l'obtenir, les deux corps étaient placés dans une situation telle que leur action en fût énervée, leur autorité amoindrie, leur dignité compromise ? Il nous faut bien autre chose que l'entente paisible des puissances appelées à lutter contre le mal moral auquel notre société est en proie, et qui menace d'envahir les générations qui s'avancent encore plus peut-être que celles qui se retirent ; il nous faut les plus énergiques efforts, la plus persévérante ardeur ; et ces efforts, cette ardeur, cette passion du succès, ce ne sont pas des combinaisons chargées de négations et d'entraves, c'est le régime de la liberté réelle et de la forte concurrence entre les maîtres de la jeunesse, qui peut seul nous les donner. Que le clergé et l'Université déploient librement toute leur vigueur, toutes leurs ressources morales ; qu'ils s'étendent et prospèrent à l'envi dans le champ de l'éducation nationale ; ils auront encore grand'peine à l'exploiter avec succès et tout entier.

Ai-je besoin de dire que je n'entends nullement dépouiller l'Etat du droit de surveillance générale qui lui appartient sur tout ce qui se passe dans son sein ? Ce droit peut parfaitement s'exercer d'une façon qui ne porte aucune atteinte à la liberté sérieuse et à l'indépendance mutuelle des divers établissements d'instruction publique, laïques et religieux.

Vous le voyez, mon cher ami, je suis bien loin de la loi nouvelle. Comme mesure de transition, il se peut qu'elle soit utile, peut-être même qu'elle fût nécessaire ; elle ne me paraît bonne ni comme système d'organisation, ni comme moyen de transaction vraie et durable ; elle n'atteindra, je crois, ni le but général d'éducation, ni le but spécial de pacification qu'elle se propose. Je serais donc bien peu propre à concourir à son exécution. Plus je considère ce qui se passe sous nos yeux, plus toute situation fausse m'est antipathique. Rien ne ressemble plus à une situation fausse que de mettre la main à une œuvre au mérite et au succès de laquelle on ne croit point. C'est un grand bonheur, quelque chèrement qu'il soit acheté, que de pouvoir rester, non-seulement par

ses actions, mais aussi par les apparences, dans la vérité de ce qu'on pense et de ce qu'on veut. Je ne me sens pas disposé à y renoncer.

Une dernière réflexion me préoccupe, que je tiens à vous soumettre parce qu'elle touche aux intérêts de l'Institut lui-même. En considérant la composition légale du nouveau conseil supérieur de l'instruction publique, qui ne sera frappé de trouver là, réunies et remises en présence, l'administration, le clergé, la magistrature, l'Université, toutes les forces qui, pendant des siècles, se sont mutuellement livré, parmi nous, le grand combat des droits de l'Etat et de l'Eglise, de la loi et de la conscience, de l'autorité et de la liberté? Ces nobles puissances, si longtemps adversaires ou rivales, se rencontreront-elles désormais sur le même terrain sans rengager leurs anciennes luttes? Le doute au moins est permis. Par une heureuse sagesse, nos Académies, ces compagnies savantes que l'Institut continue et rassemble, sont toujours demeurées en dehors de cette guerre; elles ont glorieusement cultivé les sciences et les lettres sans se laisser entraîner dans l'arène politique; elles ont fermement pratiqué la liberté de la pensée sans s'enrôler sous aucun drapeau dans les combats qui s'élevaient, en son nom, au sein du gouvernement du pays. Il convient, ce me semble, à l'Institut de se maintenir dans cette tradition de réserve et de tranquille indépendance; il lui convient de porter, partout où la loi lui demande son concours, la lumière de la science parfaitement libre, sans s'associer, ne fût-ce que de loin, aux querelles des écoles ou des partis. C'est par l'exemple et le bon usage, non par la polémique de la liberté, que l'Institut doit servir la cause de l'intelligence humaine. Dans les situations très-élevées, l'impartialité tourne au profit de l'influence et la réserve grandit l'autorité.

Recevez, mon cher ami, la nouvelle assurance de mon ancien et fidèle attachement.

GUIZOT.

VIE DE SAINT WILFRID

ÉVÊQUE D'YORK

AUX VIIe ET VIIIe SIÈCLES.

(SUITE ET FIN [1].)

Le roi Oswy mourut en 670, et son fils Egfrid lui succéda, à l'exclusion d'Alfrid, soit qu'il fût l'aîné, soit qu'il eût profité de l'absence de son frère, qui se trouvait alors en Irlande, pour faire méconnaître à son profit le droit de primogéniture encore mal établi chez les Saxons. Quoi qu'il en soit, la liaison de Wilfrid avec le prince écarté du trône devait naturellement exciter les soupçons du nouveau monarque ; d'autres causes concoururent à le rendre odieux, notamment la conduite qu'il crut devoir tenir dans une circonstance délicate comme directeur de la conscience de sainte Etheldrède, première femme d'Egfrid ; et l'inimitié d'Ermenburge, que le roi épousa en secondes noces, donna enfin le signal de sa perte.

« Ermenburge est représentée comme une femme arrogante et vindicative, et le sévère, l'inflexible Wilfrid contraria ses mauvais penchants. La piété d'Oswy et des grands de sa cour avait abondamment pourvu les églises de l'immense diocèse d'York de riches ornements et de précieux vases sacrés. Beaucoup de ces vases étaient d'or ; les plus modestes, d'argent ; les chapes, les chasubles et les manipules étaient couverts des plus somptueuses broderies. Les inclinations basses accompagnent d'ordinaire un caractère hautain. Ermenburge jeta donc un œil de convoitise sur ces trésors du sanctuaire. D'un autre côté, lorsqu'elle vit les grands et les petits s'empresser autour du bon évêque, les nobles réclamer ses conseils,

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXVI, p. 408.

une véritable cour d'abbés l'entourer d'hommages, les fils des princes et des seigneurs tenir à honneur de le servir, sa vanité en fut blessée à l'excès. Cet ascète mitré semblait plus véritablement régner à Ripon que le royal époux d'Ermenburge dans le lieu où il tenait sa cour; quoi de plus propre à accroître la haine qu'elle avait vouée au saint? Un grief plus irritant encore, s'il est possible, vint se joindre à ceux qui soulevaient contre lui sa cupidité et son orgueil. Sa conduite n'était pas celle qui convient à une reine, et Wilfrid ne craignit pas de le lui dire. Il la reprit sur la légèreté de ses mœurs, et les réprimandes de Wilfrid devaient être empreintes de cette sévérité et de cette franchise dont il convient d'user envers le vice haut placé. La princesse indignée put à peine se contenir, et se rendant près d'Egfrid, elle le railla sur ce qu'il n'était que le second dans son royaume. « Voyez les richesses de l'évêque d'York, lui « dit-elle, voyez cette noblesse qui compose sa suite, ces ornements « magnifiques, ces vases précieux dont il se sert, cette multitude de « monastères qu'il gouverne, ces superbes édifices qu'il élève avec « leurs voûtes, leurs tours et leurs aiguilles. A vrai dire, tout ce pays « est bien moins votre diocèse que son évêché. » Ermenburge parlait le langage du monde ; aux yeux du monde, voilà bien le portrait d'un dignitaire de l'Église dans les siècles catholiques ; mais le monde voit mal. Les ornements magnifiques, les vases précieux, tout cela ne sert que dans le temple de Dieu, qui est en même temps l'asile des pauvres fidèles ; hors de là, nous ne trouvons plus que le cilice, la ceinture de fer, les pointes qui déchirent en secret, les larges cicatrices des coups de discipline, les genoux endurcis par l'habitude de la prière, le gosier desséché par la soif, les entrailles rongées par la faim, la couche de pierre, le froid des longues veilles, Est-ce à dire que le monde exagère la puissance du prêtre. Loin de là, il n'en mesure pas même à demi l'étendue ; cette puissance est infiniment plus grande qu'il ne le suppose, mais elle ne réside pas, mais il n'y en a pas même un atôme, ni dans les ornements, ni dans les vases de prix, ni dans un cortége de seigneurs, ni dans une armée de moines; elle est tout entière dans ce mystérieux appareil de mortification que nous venons de décrire, dans ce brisement de la volonté, dans cette pauvreté d'esprit à qui la terre est donnée pour apanage présent aussi bien que le ciel pour héritage futur. En ce sens, l'Église est bien un royaume, et les ascètes sont de véritables rois. »

Cependant Egfrid et Ermenburge, pour agir plus sûrement contre Wilfrid, le desservirent auprès de l'archevêque de Cantorbéry;

c'était ce même saint Théodore qui l'avait si bien apprécié dans le principe et qui lui avait fait rendre son siége usurpé par saint Chad. Mais alors il était exclusivement préoccupé d'une seule pensée, celle de multiplier les siéges épiscopaux en divisant les anciens diocèses, généralement trop étendus ; et dans son ardeur pour l'exécution d'un projet très-avantageux en lui-même, mais auquel il n'aurait pas dû sacrifier, comme il le fit, les droits des titulaires, il se laissa facilement prévenir contre l'évêque d'York, lorsqu'il vit celui-ci opposer un refus péremptoire au démembrement de sa juridiction.

« Si, d'un côté, saint Théodore mit au service de son idée favorite un excès de zèle difficile à justifier, de l'autre Wilfrid ne mérite-t-il aucun blâme pour n'avoir pas consenti tout d'abord à la division de son diocèse? C'eût été sans doute une grande humiliation pour lui que de laisser triompher, au moins en apparence, l'orgueilleuse reine qui avait juré sa perte ; mais cette humiliation lui eût permis de conserver une position utile dans son pays natal, et si elle devait par là tourner à l'avantage de l'Église, n'était-il pas de son devoir de s'y soumettre? Sa résistance ne rappelle-t-elle pas l'insolence séditieuse de Dunstan, d'Anselme et de Thomas Becket? — Certainement; tout ce qu'il y eut d'insolence séditieuse dans ces trois admirables et très-vénérés saints, on le trouve également dans saint Wilfrid, dont le caractère ressemble particulièrement sous plusieurs rapports à celui du bienheureux saint Thomas Becket. Mais Wilfrid voyait de plus loin que Théodore ; il voyait, ce qui ne manqua pas de se produire, un plan de spoliation de l'Église au profit du roi [1], se liant à la division proposée de l'évêché d'York. Et quand il n'en eût pas été ainsi, nous devrions nous rappeler tout ce qu'il en avait coûté de pas et de peines à Wilfrid pour gagner à Jésus-Christ ce vaste diocèse, et pour lui procurer le bienfait de la soumission aux traditions catholiques et à la chaire de saint Pierre ; nous devrions songer qu'il y a une faculté toute spéciale donnée comme un sens de plus au prêtre vertueux et assidu à l'œuvre de Dieu, l'amour des âmes, et que peut-être n'appartient-il qu'à un saint de mesurer dans toute son étendue l'affliction qu'éprouve un ministre de l'enseignement évangélique, lorsqu'on enlève ses enfants spirituels à sa direction et à sa paternelle sollicitude. Les monastères et les villages

[1] Une des causes de l'aversion d'Egfrid pour l'évêque d'York était l'opposition insurmontable de celui-ci au projet conçu par le roi de reprendre un domaine formellement donné par lui-même à son église. Après tout, la plupart des rois ont quelque chose de l'humeur d'Henri VIII. (*Note de l'auteur.*)

formés autour d'eux, tout le long des vallées où coulent les rivières ombragées de ces romantiques contrées du Nord, étaient autant de créations de Wilfrid. Il les parcourait sans cesse, prêchant, confirmant, confessant, et il en était venu à aimer ses fils et ses filles en Dieu, comme pas une mère dans Bethléem n'aima jadis les pauvres innocents fruit de ses entrailles. Que d'affections réunies comme en faisceau! Que d'humbles vies de villageois plus ou moins complétement recueillies par la confession ou autrement avec un tendre et compatissant intérêt! Que de motifs d'attachement pour les lieux mêmes! Le souvenir récent des difficultés qu'il avait fallu vaincre pour fonder une nouvelle paroisse, — un miracle obtenu, — une prière exaucée, — une messe favorisée de la visite des anges, — un songe inspirateur dans tel endroit, — une extase spirituelle dans tel autre. — Qui pourrait compter tout cela? La chair et le sang ne connaissent point de liens pareils à ceux qui unissent le prêtre et le peuple. Nous avouerons-nous donc hors d'état de les comprendre, et ne verrons-nous là qu'une vaine et trompeuse poésie? Honte alors à nos pasteurs à la vie molle! S'ils passaient leur temps au chevet des mourants, ou à instruire les petits bergers, ou à rappeler à la vertu une jeunesse dissolue, ou à ouvrir à force de patience des intelligences appesanties par l'âge à la vérité; s'ils s'estimaient heureux d'une pauvreté volontaire qui leur permît d'exercer librement la charité envers les pauvres; s'ils étaient modestes dans leurs vêtements et ne cherchaient pas à se confondre avec la noblesse; s'ils étaient exacts à prier sept fois le jour, assidus à célébrer l'office divin et à offrir le sacrifice dans leurs vieilles églises saxonnes; si telle était leur vie au lieu d'être ce qu'elle est trop souvent, nous aussi nous serions autres que nous ne sommes, et nous nous sentirions aussi disposés à louer Wilfrid de son attachement à son diocèse qu'éloignés pour notre propre compte de quitter un troupeau, objet de notre amour et de nos soins, pour obtenir un accroissement de richesse et de dignité! Oh! quand Dieu nous donnera-t-il le courage de vivre d'une telle vie que nous puissions comprendre ses saints? »

L'archevêque de Cantorbéry, d'accord avec Egfrid, avait divisé en quatre l'évêché d'York, et ne laissait pas même à Wilfrid ce siége de saint Paulin, qu'il avait relevé, et dont la cathédrale lui devait une si magnifique restauration. Les réclamations du prélat dépouillé furent vaines; le roi et son conseil déclarèrent irrévocable le projet de démembrement.

« Rien n'était plus loin de la pensée de saint Théodore que de fa-

voriser les usurpations du pouvoir séculier ; mais un attachement excessif à son plan de réforme l'avait fait dévier du chemin tracé par les canons, et par là il avait ouvert la porte, non-seulement à beaucoup de maux individuels et d'injustices particulières, mais encore à une irruption générale de l'érastianisme dans l'église northumbrienne ; il avait donné une apparence de légalité à un vaste système de sacrilége pillage des ornements, des vases sacrés et des autres propriétés ecclésiastiques. Quand il s'agit d'une institution divine comme l'Église, personne ne sait tout ce que peuvent entraîner les plus petites choses, et c'est surtout en fait de religion qu'on ne doit pas mesurer l'étendue du mal sur le peu de gravité de ses commencements.

« Il était désormais évident pour Wilfrid que ses réclamations ne seraient pas écoutées en Angleterre ; sa résolution fut prise à l'instant même. Le conseil avait déclaré hautement que nulle accusation personnelle ne s'élevait contre lui ; dès-lors l'*homme* était hors de cause ; c'était l'Église qui était offensée en sa personne, ses anciens canons violés, sa majesté insultée, ses droits divins usurpés par un laïque à qui le hasard avait mis une couronne sur la tête ; c'était dès-lors à l'*évêque* d'agir, et à partir de cet instant rien de plus admirable, rien de plus consolant, rien de plus digne de respect et d'amour que la conduite de ce saint à jamais béni. Pas un retour sur lui-même, pas de colère, pas d'esprit de vengeance, et en même temps pas la moindre pusillanimité. Il passe à l'étranger ; y nourrit-il le sentiment amer de ses injures ? Non ; c'est la vue de l'idolâtrie qu'il rencontre sur son passage qui affecte péniblement son cœur. Se montre-t-il impatient d'arriver à Rome pour y demander réparation ? Non ; il s'oublie lui-même et s'arrête longtemps à prêcher l'Évangile aux Frisons. Le voilà enfin en cour de Rome. Insiste-t-il sur l'injustice de saint Théodore à son égard ? Non ; au contraire, il parle honorablement de l'archevêque, il demande que ses désirs personnels ne soient pas consultés ; il prie le successeur de saint Pierre de régler les affaires de l'Église comme il le jugera le plus à propos, et lui, Wilfrid, est prêt à se soumettre, disons mieux, avide d'obéir. Jamais la grâce de Dieu ne brilla d'un si vif éclat dans sa grande âme que pendant qu'il errait en exilé loin de ce diocèse qui lui était si cher et qu'il avait conquis par de si rudes travaux. La résurrection des morts était un moindre miracle que ces prodiges de douceur et de sérénité.

« S'adressant donc au roi avec une noble assurance, mais sans oublier le respect qui lui était dû :

« Je vois, dit le saint prélat, que votre majesté a été circonvenue « à mon préjudice par certains personnages méchants et factieux qui « l'approchent de près. En conséquence j'en appelle au siége apos- « tolique. » O siége béni de Rome! jamais parole magique n'égala la vertu de ton nom pour conjurer les agitations du monde. Que de tempêtes n'a-t-il pas modérées! Que de maux naissants n'a-t-il pas arrêtés dans leur croissance! Que de maux consommés n'a-t-il pas punis et réparés! Que d'esclavages n'a-t-il pas fait cesser! Que de tyrannies universelles ou locales n'a-t-il pas abattues! Que de voies n'a-t-il pas aplanies aux pauvres et aux opprimés, abaissant, pour leur faire un passage, jusqu'aux trônes des rois, jusqu'aux priviléges de la noblesse, jusqu'aux institutions fiscales des républiques au cœur étroit et dur? Le nom de Rome invoqué par la veuve ou par l'orphelin, par l'épouse injustement répudiée, par le serf traité avec barbarie, par le moine persécuté, par l'évêque débile ou par la timide vierge, ne fut-il pas un temps où il faisait trembler les empereurs et les rois, les chevaliers et les seigneurs au fond de leurs forteresses? Toutes choses en ce monde ont promis plus qu'elles n'ont tenu : toutes, excepté ce mot si court, si simple à prononcer : Rome; et ce mot a dépassé toutes ses promesses par la puissance de ses effets : et ce ne serait pas un mot venu de Dieu? »

Les courtisans se moquèrent de l'appel de Wilfrid; il répondit à leurs insultes par une prédiction sinistre que l'événement vérifia; car un an après, terme qu'il avait fixé, Egfrid fut défait par Ethelred, roi de Mercie, son fils Elfwin tué, et le Lincolnshire, l'une des provinces soustraites à l'administration du saint évêque, détaché du Northumberland par un juste châtiment du ciel.

Cependant Wilfrid s'était embarqué pour la France; la main de ses ennemis avait résolu de l'y poursuivre par les mains d'Ebroïn, qui gouvernait alors la Neustrie sous le nom de Thierry III; mais la Providence le sauva en le faisant jeter par la violence des vents sur les côtes de Frise. Là, touché de compassion pour les habitants de ce pays, encore plongés dans les ténèbres de l'idôlatrie, il oublia, comme on l'a déjà dit, et ses chagrins et ses intérêts personnels pour leur prêcher l'Evangile, et y employa plusieurs mois. Ce peu de temps ne lui suffit pas sans doute pour affermir la nation dans la foi; mais il prépara du moins les voies à l'apostolat de saint Willebrord, qui fut encore à un autre titre le fruit de son zèle et de ses vertus; car c'était par ses soins, et dans son monastère de Ripon,

qu'avait été élevé et formé à la vie religieuse celui qui devait gagner définitivement les Frisons à Jésus-Christ.

S'étant remis en chemin au printemps, il reçut l'hospitalité de Dagobert II, roi d'Austrasie, à qui lui-même l'avait donnée lorsque ce prince, longtemps relégué en Irlande, en était revenu pour aller occuper le trône. Il refusa l'évêché de Strasbourg, continua son voyage et arriva à Rome, où saint Agathon était assis sur la chaire de saint Pierre. Les dépêches de saint Théodore l'y avaient précédé, et la juste considération dont ce prélat jouissait près du Saint-Siége élevait un redoutable préjugé contre les réclamations de l'évêque d'York.

« Mais Wilfrid était à Rome, et pour cette âme ardente il y avait dans ce seul fait une consolation suffisante pour tout adoucir. Il savait dès lors ce que nous avons appris depuis à connaître encore mieux ; il savait ce qu'il faut à la longue toujours attendre de Rome, et comment son esprit finit toujours par se dégager de tout ce qui a pu l'altérer ou l'égarer pour un temps. En face de la grande basilique du prince des apôtres s'élève un immense obélisque, symbole du monde, surmonté d'une croix où plusieurs parcelles de la vraie croix sont renfermées, et portant pour inscription la troisième antienne des laudes et des vêpres de la fête de la sainte Croix : « *Ecce crucem Domini! fugite, partes adversæ; vicit leo de tribu Juda, radix David, alleluia!* » Tout bien considéré, n'est-ce pas là une très-fidèle allégorie de tout le passé du Saint-Siége? S'il a été dans des situations mauvaises, si parfois des nuages menaçants ont obscurci momentanément son avenir, n'y a-t-il pas, après tout, une entière vérité historique et prophétique à la fois dans ces mots tracés par Rienzi sur la porte de Saint-Georges *in Velabro*, l'Eglise consacrée au saint patron de l'Angleterre, le mercredi des Cendres de l'année 1347 : « *In breve tempo li Romani torneranno al loro antico buono stato?* »

La confiance de Wilfrid ne fut point trompée. Après un mûr examen de sa cause dans un synode de cinquante évêques ou abbés que le Pape réunit tout exprès, intervint une décision portant qu'il serait rétabli dans son évêché, qu'il y aurait des coadjuteurs, mais choisis par lui-même avec le consentement d'un synode assemblé sur les lieux, et que ceux qui, en son absence, s'étaient illégalement installés dans son diocèse, en seraient irrémissiblement expulsés : sentence remarquable qui conciliait l'exécution de la mesure utile conçue par saint Théodore avec le respect dû aux droits préexistants, et

qui faisait éclater à la fois la modération et le discernement caractéristiques des actes de la cour de Rome [1], et le triomphe ménagé par la Providence à la conduite humble et patiente de notre saint.

« Quel être en apparence plus dépourvu d'appui que ce pauvre évêque exilé, entendant encore les ricanements des grossiers courtisans d'Egfrid retentir à ses oreilles, cheminant par monts et par vaux pour aller s'abriter à l'ombre du Vatican, ayant contre lui dans sa patrie son roi et son archevêque, ne trouvant au dehors que préventions et que périls ! Comme les saints semblent toujours sans défense sur la terre, tribu errante de pèlerins, pauvres, méprisés, foulés aux pieds, et néanmoins toujours vainqueurs ! Comme Wilfrid, ils ont l'air de manquer de sagesse ; ils ne savent pas tirer parti de leur position. Leur résignation inopportune les empêche de reprendre l'avantage perdu, et quand le monde leur fait la grâce de louer leurs vertus, il n'a garde de reconnaître dans leurs actions ni vigueur, ni étendue d'esprit, ni magnanimité de cœur, ni hauteur de courage. Mais combien est cher, non-seulement aux saints, mais dans une certaine mesure aux chrétiens ordinaires eux-mêmes, cet abandon, ce dénuement de tout appui visible ! Car la force réside dans la faiblesse depuis que Jésus-Christ a daigné reposer, petit enfant, dans la crèche, être attaché en criminel à la croix, depuis qu'il a daigné faire sa demeure sur les autels et dans les ciboires de l'Eglise sous l'humble voile des espèces sacramentelles, attendant nuit et jour les rares hommages d'un peuple au cœur glacé. Cette chose si nouvelle sur la terre, la puissance de la faiblesse, cette chose bien comprise éclaircit toute l'histoire des triomphes de l'Eglise, et renverse tout l'échafaudage des jugements que le monde porte sur elle. »

Après être resté quelque temps à Rome, où il souscrivit au nom de toutes les Eglises de l'Angleterre septentrionale et de l'Irlande les actes d'un concile de cent vingt-cinq évêques tenu pour condam-

[1] « Il serait édifiant de suivre l'esprit de la cour de Rome dans tout le cours des âges et dans les matières les plus diverses, et de voir à quel point il s'est toujours fait remarquer par une modération, par une absence de passion qui n'est pas de ce monde. Ce spectacle est d'un effet solennel et imposant. L'inquisition locale était plus douce à Rome qu'en aucun autre lieu. L'hésitation du Saint-Siége avant d'approuver la réforme d'un ordre monastique dégénéré fait d'abord de la peine au lecteur ; mais à la réflexion on y reconnaît une admirable sagesse et une disposition providentielle. Certainement, alors même que le mal a le plus mêlé son influence à la conduite de cette cour, on y retrouve encore quelque chose qui dépasse les proportions de l'action humaine ; et ceux qui n'y voient pas le doigt de Dieu peuvent bien y soupçonner celui de l'Antéchrist. » (*Note de l'auteur.*)

ner l'hérésie des monothélites, Wilfrid retourna dans sa patrie et présenta à Egfrid le décret du Saint-Siége. Mais le roi l'accusa d'avoir extorqué la sentence par un faux exposé et par la corruption, et sous ce prétexte il le fit arrêter et le retint dans la captivité la plus dure. La patience et la fermeté du saint résistèrent à cette nouvelle épreuve ; plusieurs prodiges attestèrent son innocence et sa vertu, et, sans toucher le cœur d'Egfrid, l'effrayèrent assez pour le déterminer enfin à relâcher son prisonnier en le bannissant de ses Etats. Wilfrid, après avoir porté ses pas dans plusieurs royaumes voisins où il fit une triste expérience du peu de garanties qu'offrent l'amitié et la reconnaissance des princes, finit par trouver un asile chez les Saxons du sud ou habitants du Sussex. Moins avancée en civilisation que le reste de l'Heptarchie, cette nation, quoique gouvernée par un prince chrétien, était encore presque entièrement païenne ; l'évêque exilé lui apporta la bénédiction dont il avait été l'instrument pour la Frise. Il la convertit en peu de temps par sa prédication, par ses miracles et par la douce influence de ses bienfaits. On eût pu croire son œuvre compromise par l'usurpation de Cedwalla, qui professait l'idolâtrie ; mais ce nouveau roi embrassa bientôt lui-même la foi chrétienne, et mérita plus tard d'être compté parmi les saints. Conquise par ses armes, l'île de Wight fut évangélisée par Wilfrid, qui eut ainsi la gloire de planter l'étendard de Jésus-Christ dans la dernière redoute que le paganisme eût conservée sur le sol anglais.

Mais déjà les choses avaient bien changé de face dans le Northumberland. Egfrid avait été tué dans une expédition contre les Pictes ; Ermenburge pleurait ses fautes et prenait le voile pour les expier par la pénitence, et la couronne revenait à Alfrid, l'ancien ami de l'évêque d'York. D'un autre côté, saint Théodore, se sentant près de sa fin, reconnut les torts qu'il avait eus envers Wilfrid, et le fit venir près de lui pour s'en accuser en sa présence et lui en demander pardon. Il alla plus loin et voulut le désigner pour son successeur ; mais notre saint s'y refusa et répondit à toutes ses instances :

« Que Dieu et saint Pierre vous pardonnent tous les démêlés qui « ont eu lieu entre nous ; je prierai toujours pour vous en véritable « ami. Ecrivez à vos amis qu'ils me fassent rendre une partie de « mon ancien diocèse, conformément au décret du Saint-Siége. On

« pourvoira ensuite au choix de votre successeur dans une assem-
« blée régulièrement tenue à cet effet. »

« Jamais assurément il n'y eut d'homme moins ambitieux que Wilfrid. Quel triomphe flatteur pour lui que de monter sur le siége de Cantorbéry comme coadjuteur d'un vieillard de quatre-vingt-quatre ans ! Quelle perspective de bien à faire, quel magnifique champ ouvert devant lui pour l'achèvement de la grande œuvre qu'il avait commencée, la soumission entière de l'Eglise saxonne à l'autorité et à la discipline de Rome ? Fut-ce donc la perspective des nouvelles fatigues qui l'attendaient dans cette carrière qui le fit reculer ? Wilfrid n'était homme à reculer ni devant le labeur ni devant le péril. D'ailleurs il n'aurait eu qu'à terminer et à compléter une tâche déjà remplie en grande partie par Théodore. Non, son refus vint tout simplement de ceci : Wilfrid était un saint, et comme tel il n'avait pas de goût pour les honneurs. L'ardeur pour le bien ne prend jamais cette forme chez les saints ; là où elle la revêt, on peut reconnaître à coup sûr l'âme d'un chrétien vulgaire. Si c'est une manière de faire le bien que de le faire dans les hauts emplois, c'est de toutes la moins digne d'estime ; car ce n'est pas celle de Jésus-Christ. La plus élevée est celle qui consiste dans la sainte pauvreté, dans des abaissements semblables à ceux du Sauveur, et qui n'est visible qu'aux yeux de l'esprit. C'est un bon sentiment que de désirer un poste éminent pour y servir le Seigneur ; mais on n'y gagne souvent, en fin de compte, qu'un cœur tiède et une conscience chargée. Se défendre d'accepter les dignités est le plus sûr moyen d'obtenir un champ libre pour faire réellement le bien, pour recevoir cette impulsion secrète par laquelle la Providence semble exercer sur nous une action de chaque jour, le moyen de mener une vie qui, avec le secours de la grâce et dans la faible mesure de nos forces, reproduise les trente-trois années passées sur la terre par notre divin modèle.

« D'ailleurs Wilfrid aimait ses ouailles du Yorkshire ; il aimait ses moines de Ripon et d'Hexham. C'était là que Dieu l'avait appelé ; c'était de là que l'avait chassé l'injustice des hommes. L'Eglise avait souffert en sa personne ; l'honneur du Saint-Siége avait été comme éclipsé avec sa propre dignité ; sa réintégration dans le Northumberland était plus avantageuse à l'Eglise, elle constatait mieux la victoire des principes que n'eût pu le faire son élévation sur la chaire de saint Augustin. Mais là encore, quelle édifiante humilité de sa part ! Il ne demande que la restitution d'une partie de son ancien diocèse. Le décret de Rome allait cependant plus loin ; il autorisait

l'expulsion des évêques intrus, et voulait que Wilfrid ne pût recevoir que des suffragants approuvés par lui-même ; mais le propre de la charité est de *ne point réclamer ce qui est à soi.* D'un autre côté, saint Grégoire avait accordé la dignité de métropole au siége d'York ; elle ne s'était perdue que par l'établissement à Lindisfarne des successeurs écossais de saint Paulin. Wilfrid le savait ; de plus l'autorité des archevêques de Cantorbéry, injustement exercée, avait terriblement pesé sur lui ; et cependant, même à Rome, il ne tenta jamais de se faire octroyer de nouveau un titre dont il devait apprécier toute l'utilité. York fut encore quarante-six ans sans archevêque, jusqu'à ce qu'Egbert, le maître d'Alcuin, fit rendre à ce siége ses anciennes prérogatives. Assurément cet éloignement des honneurs, cette réserve à faire valoir les prétentions les plus justes, dénote une âme bien étrangère à l'esprit du siècle. Les historiens ont témoigné leur surprise en remarquant d'une part l'humilité personnelle des saints, de l'autre leur arrogance dès qu'il s'agit des droits de l'Eglise. Ruse, hypocrisie, toutes les mauvaises qualités imaginables ont été pressées par eux dans le but d'en faire sortir le mot de l'énigme, et ce mot est encore à trouver. O stupidité de la sagesse humaine ! Pauvre aveugle qui erre dans les parvis du sanctuaire et dans les galeries du cloître, avec l'air gauche et mal appris d'un homme de naissance et d'éducation vulgaires, qui s'est introduit dans un monde pour lequel il n'était pas fait ! »

Les lettres que saint Théodore écrivit dans le Northumberland produisirent leur effet, moins facilement toutefois et moins immédiatement qu'on n'aurait dû le présumer.

« Alfrid n'était plus le même homme. Ce n'étaient pas seulement l'exil et le malheur qui l'avaient changé, quoique ce soient là de mauvais maîtres pour un roi quand ils n'en font pas un saint. Alfrid était maintenant appelé *le Sage ;* il s'était livré à l'étude des livres durant son exil, et, comme il arrive souvent, ce qui avait enrichi sa tête n'avait pas réussi à son cœur. Sans doute aussi dans les célèbres écoles d'Irlande, quartiers généraux de la littérature celtique, il avait perdu quelque chose de son ancienne vénération pour Rome ; et l'éloignement de Rome amène toujours un déchet moral en même temps qu'il constitue une erreur de l'esprit. Il y a un genre et un degré de savoir assez commun parmi les grands de la terre, qui, quelque loin qu'il soit porté, n'aboutit jamais à élever le caractère ou à agrandir l'âme ; c'est ce qu'on nomme communément la *politique*, qui n'est, dans la meilleure acception du mot, qu'une habileté prévoyante et

circonspecte, mais essentiellement illibérale et sans cœur, et, par cela même qu'elle est sans cœur, se trompant et se déjouant sans cesse elle-même. En ce qui concerne l'Eglise, cette pauvre politique s'attache à empêcher les grandes réformes, à arrêter les irruptions brûlantes du zèle, et à remplir les prélatures d'estimables médiocrités, de peur que des principes élevés et une intelligence pénétrante ne soient pour elle une source d'embarras et d'ennuis. Elle a une frayeur mortelle des Dunstan, des Anselme , des Thomas Becket, et cela doit être, car ils sont trop au-dessus d'elle. C'est cette même politique qui, dans sa prudence, a lutté de toutes ses forces pendant plusieurs siècles pour étouffer l'esprit que saint Ignace de Loyola a laissé sur la terre ; mais cet esprit acquiert chaque jour une vitalité plus énergique, parce qu'il a pour lui la vérité, tous les sentiments généreux, un principe divin et une sainteté admirable. Probablement donc Alfrid, dans la petite profondeur de sa politique celtique, jugea que Wilfrid n'était pas une sorte de prélat qui convînt à ses nouvelles idées, et qu'il ne serait pas d'humeur à laisser un sage couronné faire des expériences sur l'Eglise. »

Quoi qu'il en soit et n'importe ce qui avait altéré ses dispositions premières, tout en témoignant une apparence bienveillante à son ancien ami, il ne le rétablit sur son siége qu'avec une hésitation sans motif plausible ; ce fut du reste une réunion pleine de douceur que celle de Wilfrid à son troupeau, et spécialement à ces religieux de Ripon et d'Hexham qui, formés par ses soins à la vie monastique, avaient prié avec ardeur pour son retour, et en étaient venus à croire que les intérêts de l'église northumbrienne étaient intimement liés à ceux du saint évêque. Peut-être ne se trompaient-ils pas ; car c'est un fait digne de remarque que, durant l'éloignement de Wilfrid, malgré la présence de prélats canonisés depuis sur la plupart des siéges épiscopaux, malgré le zèle infatigable et toujours agissant de l'archevêque de Cantorbéry , la religion ne paraît pas avoir fait de progrès réels dans ces contrées.

« Etait-ce donc que l'action de la grâce fût suspendue, et que même les saints irrégulièrement substitués à Wilfrid fussent condamnés à travailler sans fruit par cela seul qu'ils travaillaient contre Rome et sans la bénédiction apostolique ? L'histoire de l'Eglise d'Angleterre dans les derniers temps semblerait prouver que l'absence de cette bénédiction est une sorte de nielle qui arrête tout développement, si elle ne cause pas une stérilité absolue. C'est ainsi que des

églises catholiques dégénèrent et se transforment en de misérables commuautés sans ferveur et sans vie. Si c'était effectivement pour avoir perdu la bénédiction de Rome que l'Eglise du Northumberland restait stationnaire, il devient facile de comprendre comment elle marcha en avant sur un point, sur un seul point, dans les abbayes de Wearmouth et de Jarrow ; car là était saint Benoît Biscop , qui vénérait tellement Rome, qui aimait cette sainte cité avec une dévotion si tendre, que cinq fatigants pélerinages purent à peine satisfaire l'ardeur de ses sentiments pour elle. Là où il était donc, l'Eglise devait fleurir. »

A cinq années de calme et de travaux paisibles, mais incessants, succéda un nouvel orage. Alfrid rompit décidément avec l'évêque d'York, sur le refus que fit celui-ci de consentir à la sécularisation de l'abbaye de Ripon, et par des persécutions plus ou moins spécieusement colorées il l'obligea à prendre encore une fois le chemin de l'exil. Wilfrid se retira en Mercie, où il obtint toute la confiance du roi saint Ethelred, et fut bientôt investi de l'évéché de Lichfield. Là comme dans son ancien diocèse il fit marcher de front les soins de l'apostolat et les exercices de la vie ascétique. Ce fut lui qui sacra saint Swibert, l'un des compagnons de saint Willebrord, destiné à faire pénétrer en Westphalie le flambeau de la foi ; il assista à l'exhumation de sainte Etheldrède dans l'abbaye d'Ely, et il se passa peu d'événements intéressants pour l'Eglise saxonne auxquels il ne prît une notable part.

Mais la haine d'Alfrid ne le laissa pas en repos et trouva malheureusement un auxiliaire dans le nouvel archevêque de Cantorbéry, Bertwald, saint comme son prédécesseur, quoique moins savant et moins habile, et qui ne sut pas mieux que lui se défendre des préventions qu'on lui inspira contre Wilfrid. La résistance de celui-ci à l'exécution de certains décrets de saint Théodore rendus pendant son illégale exclusion de son siége servit de prétexte à ses ennemis, qui réussirent à le faire condamner dans le concile de Nestrefield. Comme toujours, ce fut vers Rome qu'il dirigea ses regards et ses pas.

« Quelle admirable foi saint Wilfrid avait dans Rome ! De quelle indomptable énergie il était doué ! Avec soixante-dix années sur la tête, dont près de vingt d'un laborieux exil, le vieil évêque saxon partit pour Rome, animé de la même ardeur qui y avait conduit

son impatiente jeunesse lorsqu'il s'était arraché à la cour du roi de Kent. Chez lui la lampe brûla jusqu'au bout sans s'obscurcir ; il avait toujours vécu dans la mortification du corps et dans la pureté de l'âme ; il ne devait pas avoir de vieillesse. Quelle aide, pour la pratique de la religion, que la bonne humeur, cette joie intérieure, vraie, naturelle, sans affectation, se reposant dans sa propre sérénité, pure, humble, aimante, se répandant au dehors par toutes sortes d'attentions et de prévenances pour quiconque se trouve dans son foyer d'action ! Il n'y a point de grand courage sans bonne humeur. La tristesse peut être intéressante et favorable à la méditation ; mais elle exclut toute généreuse ardeur. La bonne humeur de Wilfrid présente un caractère vraiment héroïque ; elle fut comme le bâton qui le soutint dans sa longue course par monts et par vaux ; car jamais route ne fut moins unie que la sienne ; et ce fut encore sur ce bâton qu'il s'appuya dans ce long voyage de Rome. D'où vint qu'il ne sortit jamais de ses livres un mot de plainte amère ou d'accusation contre ses ennemis ? D'où vint qu'en Angleterre, à l'étranger, même devant les synodes de Rome, il garda le silence sur ses calomniateurs et se renferma strictement dans les limites de sa propre justification ? D'où cela vint-il, sinon de cette bonne humeur qui lui était naturelle, de cette disposition qui lui rendait le mal trop odieux pour qu'il voulût en occuper sa pensée, même quand le mal le touchait de si près ? Sans la bonne humeur, encore une fois, on ne peut rien faire, et la bonne humeur n'a qu'une seule source, la vie ascétique. S'accuser de ses fautes la honte sur le front, examiner chaque jour sa conscience, interrompre tous ses passe-temps par la récitation des heures canoniales, jeûner, veiller, endurer le froid, s'imposer des privations volontaires, tout cela sonne mal à des oreilles mondaines et ne leur représente que des observances stériles et mortes ; et c'est de tout cela pourtant que naît la véritable gaieté. L'examen de conscience donne à l'âme de l'élasticité et du ressort ; la liberté d'esprit nécessaire pour penser au prochain et lui être utile s'acquiert promptement par l'usage de la confession sacramentelle, notre unique sauvegarde contre une inquiète et maladive contemplation de nous-mêmes. L'amour de Dieu est le fruit du jeûne ; les veilles et les rigueurs du froid inspirent un désintéressement de soi qui fait qu'on s'arrache aisément aux plus fortes étreintes et aux plus voluptueuses séductions du *vieil homme*, de ce passé avec lequel on n'aurait pas le courage de rompre si l'on ne pouvait se rendre ce témoignage qu'on fait des œuvres de pénitence propres à en effacer les souvenirs de péché, en criant vers Dieu à chaque heure du

jour : *Ampliùs lava me ab iniquitate mea.* Ainsi, tandis que la religion telle que nous la pratiquons aujourd'hui devient une faible, délicate, languissante, craintive et énervante psychologie, elle est, avec le secours des austérités catholiques, quelque chose d'actif, de mâle, de vigoureux, de désintéressé, d'aimant ; elle a la main apte au travail, le visage serein, le cœur léger ; elle est délicieuse à contempler comme une manifestation visible, dans la mesure qui convient à notre condition terrestre, de la miséricorde et de la justice de celui dont elle émane. Mais, dira-t-on, dans ces pratiques extérieures, où est le Christ ? Il est partout. Si l'on veut savoir ce que c'est que d'aimer le Christ, qu'on lise les vies des saints qui ont mortifié leurs corps. Ils se sont arrachés d'eux-mêmes pour se jeter dans son sein ; c'est ce que la vie ascétique peut seule opérer. L'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Que devient cet amour quand les commandements sont décriés comme un esclavage ? L'œuvre du chrétien, c'est de porter sa croix ; comment cette œuvre se fait-elle quand la croix est mise à l'écart ? Peu d'églises, peu de prêtres, des enfants que l'on n'instruit pas, des pauvres qu'on ne soulage pas, des colonies qu'on n'évangélise pas, l'époux absent, et cependant point de jeûne ; saint Wilfrid serait en droit de demander à son tour : Dans tout cela où est le Christ ? Quand le monde sera crucifié pour nous et nous pour le monde, nous apprendrons que l'amour du Christ est autre que nous ne l'avions pensé. Le monde changé pour nous en croix, et sur cette croix chacun de nous cloué ou travaillant d'une main ferme à se clouer lui-même, de telle sorte que le monde et nous formions une représentation vivante du crucifiement : est-ce bien là l'aspect qu'offrent nos vies ! S'il n'en est pas ainsi, craignons Dieu et hâtons le pas, en demandant aux saints qui ont, eux, vécu de la sorte, comment il faut faire pour apprendre peu à peu à passer de la crainte à l'amour, et arriver enfin à cette sublime espérance qui nous soutiendra jusqu'au milieu des pompes effrayantes du dernier jugement. »

Le Pape alors régnant était Jean VI ; il ne rendit pas moins bonne justice que n'avait fait saint Agathon. Une discussion approfondie et minutieuse des griefs élevés contre le saint prélat lui démontra la bonté de sa cause ; mais voulant user de ménagements, par amour pour la paix, il prescrivit à l'archevêque de Cantorbéry d'assembler un synode de concert avec Wilfrid lui-même, d'y faire venir les évêques du parti opposé, et de ne rien négliger pour terminer toutes les querelles à l'amiable ; à défaut de quoi tous les contendants se-

raient tenus de se rendre à Rome pour y entendre la sentence définitive.

Fort de cette décision, Wilfrid repartit pour l'Angleterre. En traversant la France, il tomba malade à Meaux et resta sans connaissance pendant quatre jours et quatre nuits. En revenant à lui, il confia à saint Acca, l'un de ses prêtres, que l'archange saint Michel lui était apparu pour lui annoncer sa guérison, accordée aux prières et aux larmes de ses disciples, et à l'intercession de la Mère de Dieu, en ajoutant qu'il reviendrait le visiter au bout de quatre ans. Il se rétablit, en effet, et continua heureusement son voyage.

Alfrid refusa de se soumettre à l'autorité du Saint-Siége et de recevoir Wilfrid dans ses Etats ; mais la vengeance céleste, dont les lettres du Pape menaçaient les récalcitrants, ne se fit pas attendre : frappé d'une maladie mortelle, il envoya chercher les abbesses Elflède et Edilburge, et en leur présence, ainsi que devant d'autres témoins, il confessa le péché qu'il avait commis en persécutant l'évêque d'York, et demanda, au nom de Dieu et pour le repos de son âme, que son successeur s'empressât de réparer ses torts.

« Ainsi mourut Alfrid. S'il eût mis sa sagesse au service de l'Eglise de Dieu, que de choses ce prince lettré n'eût-il pas accomplies dans le nord de l'Angleterre ! Il n'en fit rien, et son règne ne laissa pas de traces. Il dépensa en pure perte toute son habileté à persécuter un évêque afin d'affranchir l'Etat du frein salutaire de l'Eglise, et l'évêque se joua de son adresse et de son savoir : l'évêque invoqua Rome, et Rome vit tomber le roi à ses pieds. Spectacle édifiant qui s'est renouvelé plus d'une fois pour l'instruction du monde ! mais les gouvernements sont lents à s'instruire ; ils meurent avant que leur éducation soit finie, et l'Eglise survit, vieille d'années et de sagesse, jeune de vigueur et de santé. »

Les dernières recommandations du monarque défunt ne furent pas encore immédiatement suivies. L'usurpateur Eadulf, qui lui succéda, imita sa rébellion au Saint-Siége ; mais la malédiction l'atteignit à son tour. Il fut déposé et tué après deux mois de règne. Osred, fils d'Alfrid, monta sur le trône, et tous les obstacles à la paix s'aplanirent.

« Saint Bertwald assembla un concile sur les bords du Nid, où se trouvèrent avec lui Wilfrid, Bosa, Jean de Beverley, Eadbert de Lindisfarne ; autant de saints, car tous les cinq ont été canonisés ;

mais la division régnait alors entre eux. L'archevêque prit la parole et déclara que Rome devait être obéie ; Bosa, Jean et Eadbert firent des objections ; Elflède intervint pour attester ce qu'avait dit Alfrid mourant. Quant à Wilfrid, il était humble ; le travail avait usé ses forces, et il connaissait le nombre de ses jours. Il renonça volontairement à ses évêchés, content de n'avoir pas combattu en vain, non pour lui-même, mais pour un principe devant lequel il voyait en ce jour, dans cette réunion solennelle, tout le monde s'incliner avec une crainte respectueuse ; car on entendit encore Berectfrid, un des principaux seigneurs, raconter qu'au siége de Bamborough ses compagnons et lui, serrés de près par les gens d'Eadulf, avaient fait vœu que s'ils étaient vainqueurs ils exécuteraient la recommandation d'Alfrid mourant et obéiraient au Saint-Siége. Wilfrid ne demanda donc rien de plus que ses abbayes de Ripon et d'Hexham, et on s'empressa de les lui accorder. Les évêques jusqu'alors divisés s'embrassèrent les uns les autres ; une messe fut chantée sur la rive du Nid, et ils y communièrent tous, non simplement de bouche, mais aussi de cœur : ombre seulement, mais ombre fidèle de cette ineffable communion qui règne maintenant dans les cieux entre ces âmes bienheureuses : saint Bertwald, saint Wilfrid, saint Bosa, saint Jean de Beverley, saint Eadbert, sainte Elflède. . . . . Ah ! puisse leur intercession secourable nous fortifier et nous soutenir sur ce champ de bataille où nous nous sentons si délaissés ! »

Wilfrid se prépara dès lors à mourir. Une seconde attaque de paralysie semblable à celle qu'il avait eue à Meaux fut pour lui un dernier avertissement qui le détermina à régler toutes les affaires temporelles et spirituelles de ses monastères, mais auquel il survécut encore dix-huit mois.

« C'est une charmante rivière, empreinte d'une beauté calme et pastorale, que le Nen. Il ondule comme un serpent, non pas pittoresquement emprisonné dans un étroit vallon hérissé de bois, mais ayant pour domaine une vaste étendue de riantes prairies parsemées de nombreuses églises, et souvent bordées de ceintures d'arbres dont le feuillage d'un vert foncé varie agréablement pendant l'été l'aspect ordinaire des pâturages couverts de troupeaux. Le front sourcilleux de l'abbaye de Péterborough domine cette riante vallée, et. . . . . dans la partie inférieure, la flèche découpée d'Oundle apparaît à plusieurs milles à la ronde, se détachant sur le ciel bleu et présentant de tous les côtés un de ces points de vue sur lesquels l'œil s'arrête avec un charme infini. L'esprit de Wilfrid avait

pris jadis possession de cette contrée, et ce fut là qu'il vint mourir. Les portes de son monastère d'Oundle ou Avondale se refermèrent sur le saint abbé, non moins usé par le travail que par l'âge, et ne se rouvrirent plus que devant sa dépouille sacrée prenant dans la lugubre pompe des funérailles le chemin de Ripon.

« Ce fut là, dans cette paisible retraite d'Oundle, que le vénérable vieillard reçut la visite de saint Michel. Il adressa quelques mots à ses frères, quelques mots seulement ; car il était très-faible. Déjà, en se rendant à cheval à Oundle (*equitantibus illis per viam*), il avait senti les approches de la mort et avait fait une confession générale à Tatbert ; puis il avait récapitulé et nommé toutes les terres appartenant aux différents monastères, et désigné saint Acca pour gouverner Hexham. Il avait fait tout cela à cheval, en sorte qu'en entrant dans le monastère il n'avait plus qu'à donner sa bénédiction aux religieux et à mourir. Il était couché, muet et presque immobile ; nuit et jour ses moines ne cessaient de chanter autour de son lit, non sans peine, car des larmes amères étouffaient leur voix. Ce chant solennel continua jusqu'à ce qu'on fût arrivé au psaume 103, et alors, comme ils prononçaient avec une douce gravité ces paroles : *Emittes spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terræ*, elles retentirent dans l'âme du mourant, et l'émotion fit tranquillement évanouir ce qui lui restait de vie. Sur son oreiller était une corbeille d'osier contenant le corps du Sauveur avec une fiole de verre pleine de son précieux sang ; il tourna doucement la tête de ce côté en s'appuyant sur la joue, et sans pousser un gémissement, sans même que son souffle s'exhalât avec le plus léger bruit, il rendit son âme au Dieu tout-puissant. « Au moment où il expira, on en-« tendit une douce mélodie accompagnée de battements d'ailes, « comme d'oiseaux qui se seraient envolés vers le ciel ; mais on ne « vit pas un seul oiseau, et la même chose étant arrivée plusieurs « fois pendant la translation solennelle de son corps, des personnes « pieuses et prudentes jugèrent que c'était une troupe d'anges qui, « ainsi qu'il lui avait été promis, était venue chercher son âme pour « la conduire aux cieux. »

. . . .

. . . .

. . . . . . Avec quel excès de vénération et de reconnaissance ne devrions-nous pas récapituler la multitude de choses qu'il fit pour nous Anglais, indignes de tant de faveurs ? Maître de saint Acca, instituteur de la noblesse du Northumberland, tuteur de saint Willebrord, instrument de la conversion de Cedwalla, confesseur de

sainte Etheldrède, conseiller de saint Ethelred, consécrateur de saint Swibert, apôtre de la Frise et du Sussex, ministre choisi pour achever la conversion de l'Angleterre, pour rétablir l'uniformité catholique, pour introduire la règle de saint Benoît dans les provinces du Nord. . . . . . Un seul homme fut tout cela, tant la grâce de Dieu opéra puissamment en lui. Et cet homme, qui conserva jusqu'à la fin une douce gaieté et la fraîcheur du cœur, n'était autre que ce jeune et beau Saxon qui subit à Châlon-sur-Saône tous les apprêts du supplice, et qui manqua de si peu la couronne du martyre, éloignée de lui par un dessein de Dieu plein de miséricorde et d'amour pour notre chère patrie ! »

E. DE FONTETTE.

LES

MIRACLES CONTEMPORAINS

ROME EN 1796 [1].

(SUITE ET FIN.)

Illos tuos misericordes oculos ad nos converte.

Après avoir donné une idée sommaire des prodiges et de l'admirablement mouvement religieux dont Rome et l'Italie méridionale furent le théâtre de 1796 à 1797, il nous resterait, pour compléter cet exposé, à présenter l'historique de chacune des miraculeuses images ; mais les développements que comporterait ce travail dépassant de beaucoup l'espace dont il nous est permis de disposer dans cette revue, nous nous bornerons à conduire aujourd'hui nos lecteurs au pied de quelques-unes des saintes madones de Rome, sauf à réunir dans un travail particulier des renseignements plus étendus et plus complets [2].

I

La madone du saint Rosaire, à l'arc de la Ciambella [3], près de l'é-

[1] Voir *le Correspondant* du 25 juillet 1850, page 460.

[2] Cet opuscule, qui a pour titre : *Histoire des images miraculeuses de Rome et des Etats de l'Eglise de* 1796 *à* 1797, paraîtra le lendemain de l'Assomption de la très-sainte Vierge, c'est-à-dire le 16 août prochain, à Paris, chez Julien Lanier et Cie, rue de Bussi, 1, et chez les principaux libraires de France. On y trouvera le nom et l'historique des saintes images au nombre de plus de cent vingt, et le texte de plusieurs pièces officielles importantes. Nous profiterons de l'occasion pour rectifier les inexactitudes qui se seraient glissées dans notre travail.

[3] Le mot *ciambella* signifie proprement un pain en forme de couronne. L'église

glise Santa-Maria-in-Monterone, dans le voisinage du Panthéon. Cette toile, enclavée dans le mur, représente la sainte Vierge, le rosaire à la main, soutenant du bras gauche l'enfant Jésus. Le 9 juillet 1796, à dix heures du matin, un honnête ciseleur, chargé du soin de veiller à cette peinture, croit, en passant, apercevoir sur la face une toile d'araignée. Il prend une échelle, monte ; mais en ce moment quelqu'un voit la madone ouvrir et fermer miraculeusement les yeux. Bientôt après, un immense attroupement se formait sur ce point. Le duc Lante et d'autres personnes ont gravi l'échelle afin d'observer le phénomène de plus près.

II

Une madone, au tournant de la place *delle Tartarughe*. Peinture à l'huile sur toile, enclavée dans le mur à la profondeur de trois ou quatre doigts, et ornée d'un encadrement en stuc. Simple demi-buste. La figure se présente de face ; les mains sont posées sur la poitrine ; l'œil droit paraît un peu plus fermé que l'autre. Les traits respirent une angélique candeur. Au tour de la tête, on voit une couronne d'étoiles. Le prodige a commencé le 9 juillet 1796, vers midi, et a duré bien des jours, *non pochi giorni*. Les yeux, dit un témoin, étincelaient comme des diamants. L'image, s'il faut en croire le peuple, est aujourd'hui plus belle qu'auparavant.

III

Une madone, dans la rue *delle Murate*, proche la fontaine de Trevi Sur cette toile la très-sainte Vierge est représentée en buste, de face, les mains posées sur la poitrine. Les traits respirent une vive dévotion. Le regard est légèrement dirigé vers le ciel. En 1796, les couleurs étaient fort vives, les prunelles et l'orbite de l'œil fortement accusés. Le prodige, constaté par le peuple le 9 juillet 1796, dans la matinée, durait encore au mois de novembre suivant. Dès les premiers jours, par égard pour le peuple qui voulut faire ajouter au tableau quelques embellissements, on enleva le cristal. Marie semblait se complaire aux empressements de la foule, qu'elle regardait avec amour, *con occhio amoroso*. M. Gaetano Palma a pratiqué, en présence du peuple, des vérifications minutieuses, observé les

de Santa-Maria-in-Monterone est un des anciens sanctuaires de Rome ; l'édifice a été réparé en 1245 et en 1597.

faits à l'œil nu, à la loupe, à tous les points de vue et par tous les effets de lumière. Le baron Angelo Gavotti, qui s'est livré, de son côté, à des vérifications du même genre, compare, dans sa déposition, le jeu surnaturel de la prunelle et de la paupière à la marche lente, insensible, et néanmoins indubitable, de l'aiguille sur le cadran. Cette lenteur, remarquée dans d'autres images par d'autres témoins, explique comment l'un d'entre eux a pu soumettre les mouvements de l'œil, dans son activité surnaturelle, à la précision des calculs mathématiques. C'est effectivement ce qui a eu lieu pour la madone dell' Archetto. Au surplus, le mouvement des yeux, dans les images miraculeuses, a été tantôt lent, tantôt rapide et précipité.

IV

Une madone, sous le titre de *Mater gratiæ*, dans la vieille église de l'hospice de la Consolation[1]. L'église, située sur le Forum ou Campo-Vaccino, n'a qu'un seul autel et l'autel un seul tableau. Ce tableau, qu'entoure une vénération séculaire, est du nombre de ceux dont une pieuse tradition attribue l'exécution à saint Luc. Son antiquité est au moins incontestable. C'est une peinture à l'huile sur bois de trois palmes en carré, représentant la très-sainte Vierge en buste, de face, les yeux entièrement ouverts, dirigés vers le spectateur. Le prodige ayant commencé le 9 juillet 1796, divers témoins sont montés sur la table de l'autel avec des bougies, afin d'observer de plus près le phénomène, qui du reste s'est renouvelé tous les jours, à toute heure, durant assez longtemps. Les jeunes élèves en chirurgie attachés au service de l'hospice furent les premiers à en constater la réalité. L'un d'eux, M. Antonio Volpi, refusait de croire au récit de ses camarades, et les accusait d'hallucination. On le conduisit à la chapelle ; il vit et fut convaincu. Son nom figure parmi les témoins dont la déposition a été recueillie, sous la foi du serment, dans le procès.

V

La madone *della Lampana*, dans l'église des Frères-de-Saint-Jean-

[1] La petite église dont il s'agit ici est connue sous le nom de *Santa-Maria-delle-Grazie*. Il ne faut pas la confondre avec une autre église beaucoup plus grande qui appartient aussi à l'hospice de la Consolation, et dans laquelle se vénère une autre image de la très-sainte Vierge, fameuse à Rome par de nombreux miracles.

de-Dieu [1]. Antique peinture à la fresque, complètement dégradée. De deux figures, qu'une tradition appuyée d'actes conservés par les frères de Saint-Jean-de-Dieu assurait être celles de Marie et de l'enfant Jésus, il ne restait, au mois de juillet 1796, que quelques teintes noirâtres et confuses, derniers vestiges d'une œuvre qui du reste, même en ses plus beaux jours, semblait n'avoir eu guère de titres à l'attention des connaisseurs. Placée primitivement sous une arche de pont, près de l'église, à l'endroit où est aujourd'hui le port du guet, au-dessus de quelques moulins, et nommée, à raison de cette dernière circonstance, la Madone-des-Meules, la fresque dont nous parlons fut submergée durant une inondation du Tibre. Lorsque les eaux baissèrent, la lampe allumée devant la pieuse image brûlait encore : de là le nouveau nom de madone *della Lampana* ou de la lampe. A la même époque, la fresque, enlevée du mur et transférée à l'église des Frères-de-Saint-Jean-de-Dieu, fut placée dans la première chapelle en entrant. Le 19 mars 1664, l'insigne chapitre de Saint-Pierre consacra, suivant l'usage, cette miraculeuse image par l'imposition de la couronne d'or sur les deux têtes de Marie et de l'enfant Jésus. Au dire des religieux, la sainte Vierge regardait à gauche du côté du divin enfant; telle est en effet son attitude dans la gravure qui en fut faite par Bombelli l'an 1572. La planche conservée par les religieux a servi en 1796 à un nouveau tirage dont les épreuves ont été répandues par milliers. Ces particularités sont nécessaires pour l'intelligence de ce qui suit. Sous prétexte de masquer les dégradations de ce reste de peinture, on en a semé la surface d'arabesques d'argent ou de quelque métal, autre injure ajoutée à l'injure des ans. On a pourtant respecté l'espace censé contenir, outre les têtes de Jésus et de Marie, deux têtes d'anges et deux âmes du purgatoire. Il fallait, s'il plaisait à Dieu de glorifier ce tableau par un miracle, que sa toute-puissance, par un premier prodige, en fît d'abord revivre les figures disparues. C'est ce que faisait observer aux frères de Saint-Jean-de-

[1] L'église de *San-Giovanni-Calibita*, située sur l'emplacement même de la maison où ce saint a vécu mendiant et inconnu et l'hospice y annexé, ont été concédés aux Frères de Saint-Jean-de-Dieu, admirables serviteurs des pauvres, que le peuple, dans sa reconnaissance, désigne sous le nom de *fate bene fratelli*, faites le bien, frères. Le corps de saint Hippolyte, martyr, premier évêque de Porto, est déposé dans cette église. Venuti, *Descrizione di Roma moderna*, t. II, p. 365. Rome, 1766, 2 vol. in-4°.

Dieu, dans leur sacristie, le matin du 9 juillet 1796, un jeune médecin, M. Marco Placidi, qui en cela n'avait pas tort ; mais il allait plus loin et traitait de fanatiques rêveries les bruits merveilleux dont, au moment même, la ville de Rome commençait à s'occuper. Cet impossible prodige M. Marco Placidi allait de ses propres yeux le voir s'accomplir, et, par une miséricordieuse disposition, la Providence le destinait précisément à en constater l'authenticité.

Sur l'invitation des frères de Saint-Jean-de-Dieu, le jeune médecin consent à assister à la récitation des litanies ; il fait préalablement ouvrir et fermer les rideaux et les fenêtres, allumer et éteindre les bougies, et examine ainsi le tableau sous les divers effets de lumière. Les prières commencent, mais la vieille image conserve sa séculaire immobilité. On venait déjà de la recouvrir du rideau, lorsque le général de l'ordre et quelques autres voix sollicitent et obtiennent une nouvelle récitation des litanies. Cette fois l'image obéit au souffle de celui qui donne la vie : les teintes s'éclairent et se raniment, les personnages renaissent, une peinture nouvelle jaillit de la toile, éclatante de coloris et de fraîcheur. Les yeux surtout sont pleins de grâce et de majesté, et sous les paupières entr'ouvertes les prunelles apparaissent brillantes de vie. Les proportions de la figure de la sainte Vierge sont presque doublées ; son regard, comme dans la gravure de Bombelli, se dirige vers l'enfant Jésus. L'église était pleine de monde, le prodige fut visible pour tous. M. Marco Placidi, sur le premier plan, immobile et comme extatique, suivait d'un œil avide ces mystérieuses transformations. Tout à coup il lève le bras et poussant un cri : « Vierge sainte ! dit-il, c'est moi, c'est moi qui attesterai ces merveilles. » Plus tard, il a signé en effet une déclaration par laquelle il s'est engagé à déposer en justice, et sous la foi du serment, des prodiges dont la divine Providence avait daigné le rendre témoin.

Dans le mouvement surnaturel des yeux, Marie dirigeait fréquemment ses regards du côté du tabernacle où repose le corps de son divin fils. Les habiles artistes chargés de dessiner des copies de ce tableau, soit pour Franzetti qui, l'ayant fait graver, l'a joint à sa collection publiée en 1796, soit pour nous qui l'avons fait graver aussi, ont donné à Marie l'attitude que nous venons de décrire ; depuis, les traits tendent à rentrer dans l'obscurité ; ils sont cependant restés plus visibles qu'autrefois. Le miracle du mouvement des yeux,

dans cette image, se renouvelait encore au premier dimanche d'octobre 1796. Il s'est fait à l'église des Frères-de-Saint-Jean-de-Dieu de nombreuses conversions.

VI

Une madone, sous le titre de *Mater gratiæ et misericordiæ,* au mur latéral du palais de la Consulta. Cette fresque, grande à peu près comme nature, occupe le fond d'une petite chapelle pratiquée dans le mur extérieur, sur la rue qui, de la place du Quirinal, conduit au Boschetto. La sainte Vierge assise soutient de son bras gauche l'enfant Jésus, qui porte dans une main le globe terrestre. La figure est vue de face ; les yeux sont ouverts : le local est parfaitement éclairé. L'image est entourée d'un encadrement en stuc de forme ovale. Le phénomène a été constaté le 9 juillet 1796. Un témoin qui a vérifié les faits, en compagnie du marquis Filonardi, les expose ainsi dans son interrogatoire :

« Nous vîmes très-distinctement, dit-il, un miracle admirable qui « consistait en un mouvement rapide de la prunelle dans une direction « horizontale ; le regard parcourait successivement les divers groupes « de spectateurs. Je voyais les yeux étinceler et rayonner comme des « étoiles. Ce n'était plus une peinture ; c'était l'œil d'une personne « vivante, et, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, c'était le regard « des anges. Au même moment, et parallèlement à ce miracle, il « s'en produisait un second. L'image autrefois un peu terne avait re- « vêtu les couleurs de la vie ; les carnations de la figure, devenues « fraîches et brillantes, offraient un mélange de blanc et de rose ; « cette fleur de mystérieuse beauté était remarquée de tout le « peuple. »

C'est bien là en effet ce que voyait la foule, cette foule émue et palpitante dont les émotions, un moment contenues, vont tout à l'heure faire explosion, se traduire par des cris et des sanglots. Le témoin décrit ses émotions personnelles. Etonné et muet, il ne songe d'abord qu'à s'assurer de la réalité de la vision ; puis, par un mouvement involontaire, ses bras s'élèvent vers le ciel, et de ses lèvres s'échappe, comme malgré lui, un cri, le cri que six mille bouches répètent : *Viva Maria! viva Maria!*

VII

La Madone des Douleurs, dans l'oratoire de l'Archiconfrérie [1], au-dessus de l'Eglise de la Nativité de Notre Seigneur, dite des Agonisants. Nul n'aurait supposé cette image destinée aux divines glorifications. C'était une peinture médiocre, antique et dégradée, un ornement tel quel attaché à la muraille. L'archiconfrérie possédait un autre tableau de la sainte Vierge et de l'enfant Jésus beaucoup plus beau, auquel seul on parut songer lorsqu'il fut pour la première fois question du miracle.

La plus humble des deux images se voyait à gauche, en entrant, au-dessus du banc des confrères. Le jour lui arrivait par deux fenêtres situées au midi. Marie, dans l'attitude de la douleur et de la prière, regarde le ciel ; des larmes coulent de ses joues. L'œil droit est dans l'ombre ; l'œil gauche nage dans la lumière. Celui-ci est grand et ouvert ; toutes les parties en sont nettes et distinctes. Les mains sont jointes sur la poitrine. La poussière qui couvrait la vieille toile témoignait d'un complet abandon. Telle est l'image dont Marie a daigné se servir pour faire éclater sa puissance.

Nous avons parlé, dans notre précédent article, d'un pieux et docte ecclésiastique, M. Meli, associé à l'archigymnase de la Sapience, qui, après de vains efforts pour se frayer un passage jusqu'à l'une des images miraculeuses, demandait avec ferveur à Dieu d'être admis à participer à la merveilleuse vision. C'est précisément dans l'oratoire de l'archiconfrérie qu'il s'était agenouillé le 11 juillet 1796, vers dix heures du matin. Déjà il s'apprêtait à sortir de l'oratoire, un peu confus, dit-il, de l'insuccès de ses prières et de son indignité, lorsqu'en se levant il jette fortuitement les yeux sur l'autre tableau. Il adresse une courte invocation à Marie, et au même moment, non sans une vive émotion, il voit l'antique image ouvrir et fermer les yeux. Il hésite, il doute ; mais aucune incertitude n'est bientôt plus possible : le prodige se renouvelle au milieu de la foule qui accourt en constater l'authenticité.

Vers midi, Mgr Jules Gabrielli, prince romain, secrétaire de la sacrée Congrégation du Concile, et primicier de l'archiconfrérie, survient, accompagné de plusieurs prélats, et, pour la commodité du

[1] La pieuse association dont il s'agit ici est celle de l'Archiconfrérie des Agonisants, qui fut fondée en 1616.

peuple, ordonne que l'image soit transférée dans l'église de la Nativité de Notre-Seigneur ou des Agonisants, située au-dessous de l'oratoire.

M. Pietro Meli portait le tableau. Au moment où, arrivé dans la chapelle du Crucifix, il venait de se servir de l'image pour bénir le peuple, il voit se renouveler le prodige. Chez lui, la mesure de l'émotion était comble : ses forces l'abandonnent ; il se sent défaillir et perd connaissance. On s'empresse de le secourir. Du milieu de la foule s'élevait un bruit confus de soupirs et de gémissements ; le peuple se frappait la poitrine : il ne fut possible de fermer l'église qu'après minuit. Le 2 du mois de décembre 1796, le miracle durait encore. Une particularité remarquable, c'est que le premier jour Mgr Gabrielli chercha vainement à voir le prodige ; il ne fut admis à la miraculeuse vision que le lendemain.

VIII

Un Crucifix dans l'église de San-Giovanni-in-Aino[1]. Cette image est dessinée au crayon rouge sur de nombreuses feuilles de papier qui, rapprochées et jointes ensemble, donnent un Christ colossal. Sa dimension surpasse celle du fameux tableau du Guide représentant le Christ sur la croix dont l'original se voit à San-Lorenzo-in-Lucina. M. Gasparis, curé de San-Giovanni-in-Aino, a acheté et placé dans son église ce dessin, qui lui paraît être très-évidemment l'esquisse, exécutée par le Guide lui-même, du tableau dont nous venons de parler. C'est en 1788 que les feuilles ainsi réunies et collées sur toile ont été suspendues au mur de l'église, à gauche en entrant. Le dessin est placé dans un cadre derrière un assemblage de vitres. L'artiste a voulu peindre l'agonie du Sauveur : la tête est levée vers le ciel ; les regards expriment l'instant où le Christ remet son esprit entre les mains de son père. Le 10 juillet 1796, M. Gasparis crut remarquer une modification sensible dans les tons du dessin, qui prirent une vigueur inaccoutumée ; bientôt il vit les yeux s'ouvrir et se fermer miraculeusement. Le prodige paraissant n'être vu que de lui seul, il

[1] Cette église, placée sous l'invocation de saint Jean l'évangéliste, renferme de belles peintures de Passeri, d'Antonio Amorosi, de Jacques Diol et du chevalier Conca, et du tombeau exécuté par Bernardino Luduvisi. Elle est située dans la Via-del-Monserrato, à une petite distance de la place Farnèse. Le mot *in Aino* rappelle le nom du fondateur ; telle est du moins l'opinion commune.

crut, comme pasteur, devoir garder le silence et s'effacer devant l'œuvre de Dieu ; mais le 14 juillet, le miracle était devenu public. L'église en un instant fut comble ; le chant des cantiques se mêlait au bruit des soupirs et des sanglots. Les verres qui auraient pu gêner la vue furent enlevés. Il a fallu laisser l'église ouverte durant une partie des nuits, surtout le premier mois. Le 2 janvier 1797, le miracle durait encore. L'image est demeurée plus nette qu'auparavant ; on aperçoit autour du front les gouttes de sang qui avaient cessé d'être visibles.

IX

Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans l'église de San-Martino-a'-Monti. Sur les pentes méridionales du mont Esquilin, sur les ruines des maisons de Cicéron et de Pompée, des thermes de Trajan et de Domitien, et peut-être des jardins de Mécène et de Néron, aux lieux où a été découvert le groupe de Laocoon, s'élève, couronnée de la croix, l'antique église de San-Martino-a'-Monti. Bâti sous le règne de Constantin, par le pape saint Sylvestre, au-dessus d'un souterrain qui servit d'asile aux premiers chrétiens, reconstruit vers l'an 500 par le pape saint Symmaque, et enfin restauré en 1650, le vieil édifice présente à l'admiration des curieux vingt-six colonnes de marbre antique et de magnifiques fresques dont plusieurs de notre illustre Gaspard Poussin. Entre autres modernes embellissements, on remarque dans l'église de Saint-Martin-des-Monts la chapelle neuve dite du Frère Elie. Un bon frère convers de ce nom, de l'Ordre du Carmel, a recueilli seul et peu à peu les aumônes considérables dont le produit a permis d'élever cette construction. L'image miraculeuse se trouvait dans cette chapelle. La sainte Vierge soutient l'enfant Jésus sur son bras gauche, et approche son visage de celui du divin enfant qui la regarde avec amour. Un cristal très-pur protége la peinture. Le miracle s'est produit le 15 juillet 1796, veille du jour de la commémoration de Notre-Dame du Carmel. Les religieux carmes qui desservent l'église ont remarqué qu'au moment où ils prononçaient les mots *decor Carmeli*, ou les paroles du *Regina salve : Illos tuos misericordes oculos ad nos converte*, le prodige devenait plus sensible.

X

La madone des Douleurs, au coin de la rue Papale, sur la place del

Gesù, en face de l'église des Jésuites. Ici, nons laisserons parler l'historien contemporain. « Que Rome, dit-il, n'oublie jamais ces jours de bénédiction et de grâces ; si le Seigneur nous a visités dans sa justice, il s'est souvenu de nous dans sa miséricorde. Puisse le souvenir des bontés de Marie se perpétuer d'âge en âge ! Marie nous a consolés au jour de l'affliction et ses bienfaits nous sont un gage d'espérance de jours meilleurs. Notre reconnaissance, bien faible sans doute, sera cependant attestée par les nouvelles saintes images que la piété du peuple érige de tous côtés dans nos rues et sur nos places publiques, par les lampes somptueuses de nos madones qui, brûlant jour et nuit, auront indirectement concouru au bien-être et à la sécurité de la cité. Et la divine Mère a daigné se montrer reconnaissante, répondre à nos empressements, en glorifiant l'une des nouvelles images, celle de la place del Gesù. La nouvelle madone érigée au moyen d'une cotisation volontaire venait à peine d'être découverte et livrée à la piété publique, lorsque le miracle s'est manifesté. Cette toile, placée dans un magnifique encadrement, représente Marie en buste ; la poitrine est percée du glaive symbolique : la tête et les yeux sont dirigés vers le ciel. Le cristal qui protégeait la peinture fut enlevé lors du prodige. Le caractère miraculeux de la madone dont nous parlons fut constaté pour la première fois le jour de l'Epiphanie de l'année 1797, l'après-midi, au moment où les fidèles se rendaient à l'église del Gesù pour les exercices de la bonne mort. Marie, dit un témoin, semblait, par son regard, exprimer les paroles du prophète : *O vos qui transitis per viam, videte si est dolor sicut dolor meus.* »

Nous arrivons au terme de notre pélerinage. Les réflexions se pressent dans notre esprit ; mais lorsque les faits parlent si haut, l'historien n'a, ce semble, d'autre tâche à remplir que de les exposer avec fidélité.

UN BIBLIOPHILE CATHOLIQUE.

DE

L'ESPRIT CATHOLIQUE DES LORRAINS

ET DE LA POLITIQUE DE LA FRANCE [1].

(5e ARTICLE.)

I

La politique extérieure est une science étendue et complète : car elle embrasse l'histoire, les institutions, les mœurs, la force spéciale et la force relative, les tendances et les desseins de chaque peuple : connaissances multiples qu'il n'est pas aisé d'acquérir de façon à pouvoir en déduire des conclusions consciencieuses.

Chacun parle cependant de politique étrangère d'après son journal, tranchant et flatteur, ou d'après quelques incomplètes études. Si nous osons effleurer nous-mêmes un si vaste sujet, que l'universelle témérité soit notre excuse et l'égide de la Lorraine notre défense.

Nous pouvons borner nos observations aux grandes puissances européennes. En effet, les Etats-Unis n'ont actuellement de haute importance que relativement à l'Angleterre. Leurs exemples politiques ont été dangereux pour nous, et, par suite, pour nos voisins ; mais, plus d'à moitié guéris de l'imitation par l'expérience, nous reconnaissons que, si les Anglo-Américains prospèrent, c'est qu'un gouvernement ne leur est pas indispensable, tandis que nous avons un immense besoin d'être gouvernés. Souhaitons, en passant, au jeune peuple que l'âge mûr tienne les promesses de son adolescence, et que ses qualités le préservent des dangers nourris dans son sein : l'esclavage, l'absence de pouvoir hiérar-

[1] Voir *le Correspondant* du 25 juin, t. XXVI, p. 321.

chique, les schismes; souhaitons-lui de s'abriter un jour sous l'autorité catholique, — et jetons les yeux sur le théâtre européen.

On y voit deux vastes mouvements : le socialisme et le panslavisme, double face de la révolution permanente, double transformation nouvelle du rationalisme matérialiste et païen.

Pendant que ces deux flots sombres, soulevés par nos fautes séculaires, menacent de submerger toute puissance humaine, à quoi songent les principaux groupes européens ?

L'Angleterre, à dominer tous les marchés par ses fabriques, toutes les mers par ses canons;

La Russie, à porter ses frontières des bouches de la Vistule à l'Adriatique et aux Dardanelles, en attendant mieux;

La Prusse, à devenir l'unique maîtresse de toute la Germanie;

Ces trois puissances conquérantes, à dompter la révolution chez elles, en tant qu'elles l'aperçoivent, à la maîtriser au dehors, mais à entretenir l'agitation chez leurs rivales;

L'Autriche, à combattre partout, selon ses moyens, et l'anarchie et les empiètements dangereux;

Quant à la France, attaquée d'accès périodiques de *glorieuses journées*, elle n'a plus de suite dans la pensée; cependant son cœur bondit encore quelquefois à l'appel de la justice. C'est que la France est la Jeanne d'Arc de la civilisation chrétienne : pour qu'elle vive heureuse, elle doit, l'oriflamme à la main, se précipiter contre les ennemis de la justice et de l'autorité, à la tête d'une foule chevaleresque. — Mais, l'infortunée, elle n'a pas été brûlée à Rouen; non : elle a été gardée captive, et on lui a lentement troublé l'esprit. Enivrée peu à peu de philosophisme anglo-germanique, on l'a vue, au XVIIIe siècle, se dévergonder jusqu'à l'hypocrisie puritaine, s'imprégner du venin de l'envie, insulter l'équité, proscrire la foi, haïr l'autorité, singer la grandeur et entraîner ses voisins dans une ronde frénétique; car elle est toujours assez brillante pour se faire imiter et suivre, même au sein de la folie. Au milieu de cette longue crise, sa belle nature a pris souvent le dessus et l'a portée à d'admirables actions. Ces lueurs de raison et de gloire sont devenues pendant notre siècle moins imparfaites et plus fréquentes : il y a sujet d'espérer la guérison. Plaise à Dieu que la France se rétablisse bientôt; car son mal est de ceux qui finissent par tuer, et sa mort déciderait probablement la ruine de la civilisation franco-romaine.

Plusieurs des pensées et des opinions précédentes sont familières à

notre public; les autres se justifieront peut-être par l'examen succinct de la situation intérieure et relative des quatre grandes puissances : l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche. — Peut-être cet examen nous montrera-t-il la nécessité pour la France d'une politique extérieure sensée, forte, persévérante, et nous indiquera-t-il quelques-unes des conditions capitales de cette pression constante, efficacement réparatrice.

II

L'Angleterre a longtemps été mal appréciée chez nous; à son égard, nous avons passé par toutes les nuances possibles des sentiments exagérés : le dédain, la haine, l'admiration enthousiaste. Nous commençons à moins envier sa position, à moins craindre sa force, à moins estimer, pour le temps présent, ses institutions parlementaires, c'est-à-dire à la mieux connaître. Nous savons depuis longtemps ce que valent ses traités et ses promesses quand ils sont opposés à ses intérêts matériels. L'histoire de sa politique ne peut quitter nos yeux : « elle est gravée dans nos cicatrices. »

Prise à vol d'oiseau, l'Angleterre est un pays magnifiquement cultivé, coupé de mille artères où circulent d'immenses richesses, défendu par une armée fidèle et brave, entouré de remparts naturels qui s'ouvrent pour accueillir et lancer des myriades de vaisseaux, triomphants escadrons marins aux couleurs anglaises; un pays où le citoyen jouit des plus nobles libertés, où le gouvernement subsiste dans la forme la plus sublime que puisse revêtir le pouvoir humain.

Certes le spectacle est d'un grandiose merveilleux. A sa vue on est tenté de penser que l'Angleterre évitera, pendant bien des siècles encore, le destin de Tyr, de Carthage, de Venise, le destin de tous les Etats qui puisèrent dans le commerce une étonnante mais éphémère splendeur.

Etudiée dans ses entrailles, aux points de vue politique et industriel, la situation de l'Angleterre offre, au contraire, un mélancolique tableau.

Le gouvernement anglais est une république aristocratique perfecfectionnée par l'hérédité du pouvoir exécutif. Le prince, premier serviteur du Parlement souverain, c'est-à-dire de la nation dictatrice, est récompensé de ses services par une profonde vénération.

Cette belle forme a duré, parce que l'Angleterre, jadis moulée par

les congrégations, n'a point perdu tout à fait l'esprit d'union et d'obéissance. Malgré les erreurs de sa presse et de son clergé, la nation est restée en partie fidèle aux mœurs et aux traditions catholiques. Les grands se sont montrés laborieusement dévoués à la chose publique, justes et secourables envers les subordonnés; les petits sont demeurés soumis et respectueux. Aussi les Anglais ont-ils joui de ce mieux que tous les peuples modernes ont poursuivi et que presque aucun n'a pu conserver : la liberté politique.

Mais chaque peuple a des ennemis terribles qui le terrassent à la fin, quand il ne les combat point par la confession et la contrition : ces ennemis, ce sont les vices. Les deux principaux vices de la nation anglaise, l'ostentation et la soif du gain, sont en train de lui porter un coup mortel : ils vont la faire glisser dans la république médiocratique ; et l'on sait, par nos pseudo-monarchies et par beaucoup d'autres exemples, que, de nos jours, la république médiocratique ne tarde pas à s'engloutir dans la démagogie.

La monarchie est le gouvernement par excellence pour les faibles et les malades. Elle a ses conditions d'être, sans lesquelles elle tombe, dégénérée, dans la dictature ou dans la république. Pour son existence, il faut que le prince gouverne, que les corps législatifs proposent, conseillent et obéissent; il faut que la classe supérieure se maintienne pondératrice, par les services militaires et par les Etats provinciaux ; il faut que la presse soit maîtrisée ; il faut que l'armée demeure la garde fidèle et modeste du souverain ; il faut que les diverses portions du territoire soient équitablement traitées ; il faut que le développement de la religion soit favorisé ; il faut enfin que l'autorité suprême soit de nature patriarcale, et que, laissant aux familles soumises une certaine somme de libertés, elle les oblige à s'unir entre elles.

La république, de telle espèce qu'elle soit, n'a qu'une seule condition d'exister : c'est que le peuple ait la tête et le cœur sains, c'est que le peuple soit vertueux. Où cette condition manque, il devient inévitable que la république se livre périodiquement à d'horribles saturnales, prolongées et répétées en proportion de ses vices. Or, la vertu n'existe aujourd'hui généralement dans aucun des grands Etats européens, quoique la majorité de l'Europe vive sous un régime républicain plus ou moins déguisé [1]. Par exemple, les qualités de la nation anglaise, qui forment

[1] Ne doit-on pas, en effet, considérer comme état républicain tout état où la nation exerce le pouvoir principal par des délégués électifs et amovibles?

sa défense, sont de plus en plus profondément entamées par ses deux vices capitaux.

Ce sont l'orgueil et la cupidité [1] des Anglais qui ont causé l'épouvantable cancer de l'Irlande ; ce sont les mêmes vices qui ont détaché d'eux leur grande colonie américaine ; ce sont les mêmes vices qui ont donné à leur industrie des proportions démesurées, et qui font d'eux un peuple marchand imposant ses marchandises la torche et le poignard à la main, un irréconciliable antagoniste du mieux-être d'autrui.

Il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir et prédire que la punition de ces fautes ressortira de leurs conséquences ; punition terrible, à laquelle coopéreront, comme principaux acteurs, et l'Irlande, et la colonie américaine, et les fabricants anglais eux-mêmes, et les révolutionnaires de l'intérieur et de l'étranger.

III

L'Irlande est encore la vaillante épée de la grandeur anglaise, dont elle fut la victime ; mais, plus d'un symptôme l'indique, le jour viendra où les ferments attisés par l'Angleterre à l'étranger mettront le feu à l'Irlande. A ce moment le chartisme sortira probablement des ténèbres où la cupidité des fabricants couve pour le socialisme toute une population païenne. A ce moment les serpents qu'Albion lance sur le continent se retourneront dans sa main pour la mordre. La médiocratie industrielle, qui devient prédominante, hâte la venue de ce jour-là, et la concurrence des Etats-Unis en est la principale cause.

L'ancienne colonie américaine des Anglais est encore leur marché le plus considérable ; mais elle leur fait une concurrence formidable depuis 1812. Ses manufactures fournissent de bons tissus à un taux si bas que la fabrique anglaise a dû améliorer ses produits et en diminuer le prix de plus de moitié. Ce problème a été résolu par une extrême simplification de travail; mais cela n'a pas suffi. La progression américaine continuant, il a fallu baisser les salaires, déjà fort minces ; de sorte que les ouvriers eussent eu l'option entre la famine et la révolte, si le gouvernement n'avait pas réduit le prix des céréales par l'abolition des droits qui protégeaient l'agriculture anglaise.

Mais alors la concurrence des grains étrangers a frappé rudement l'a-

[1] Est enim et turpis quo animus seipso inferiora sectatur, quæ magis propriè cupiditas dicitur, omnium scilicet malorum radix. (SAINT AUGUSTIN.)

ristocratie et les cultivateurs, c'est-à-dire la moelle gouvernementale et conservatrice de l'Angleterre. La valeur et le revenu de la propriété foncière ont baissé d'un quart. La plupart des grandes maisons étaient trop riches pour chanceler sous le coup ; mais beaucoup de moyennes fortunes territoriales, ébranlées par l'ostentation, ont été mortellement atteintes. La noblesse et les tenanciers, se voyant sacrifiés à la classe industrielle, l'ont attaquée à leur tour avec tant de vigueur que, pour demeurer maîtresse du terrain, il lui a fallu donner le doigt au radicalisme. Or, la démagogie est bien « cet engrenage impitoyable, cette machine aveugle et sourde » qui étreint et déchire peu à peu toute la proie dont elle a saisi un lambeau. La médiocratie anglaise a dû souscrire à la réforme électorale, flatter et fortifier les démocrates des trois royaumes, fournir des conseils, des armes et un asile aux démagogues étrangers : l'appui des radicaux était à ce prix. Les industriels anglais se sont prêtés de bonne grâce à ces concessions et à ces manœuvres ; car l'orgueil et l'intérêt les soulèvent contre leur propre aristocratie, et les mêmes vices les ont toujours rendus hostiles à la paix intérieure des peuples rivaux. Voilà donc la main de l'Angleterre engagée dans la machine démagogique. Pour s'arracher de là, aura-t-elle la courageuse raison de s'amputer un membre, sacrifiera-t-elle une partie de sa production industrielle et de sa puissance maritime? — Nous en doutons ; car, dans les trois quarts de l'Europe, la médiocratie, rassurée par la lenteur de la roue démagogique à laquelle elle s'est abandonnée, s'étourdit sur la souffrance et le péril, et semble même fière d'être attachée à la roue, parce que du haut de ce pilori elle trône un instant sur les nations.

La démagogie monte lentement en Angleterre, plus lentement qu'ailleurs, à cause des qualités civiques non encore éteintes chez la majorité des Anglais. Il y a même des temps d'arrêt, des reflux apparents du flot démolisseur ; mais on ne gagne pas grand'chose au retard dans les pays rationalistes : le flot qui semble reculer se glisse sourdement dans le sol et le dissout peu à peu. Toute nation attaquée ainsi est perdue, à moins qu'elle ne se cimente par le courage et la piété ; car la piété n'est pas seulement la révérence de la nature divine, elle est aussi le culte actif de la famille et de la patrie ; et le courage n'est pas seulement le mépris du péril, il est encore l'acceptation des labeurs ; l'âme courageuse, c'est l'âme élevée qui embrasse avec ampleur les grandes choses, l'âme confiante assez sûre d'elle-même pour aborder avec espoir les nobles travaux, l'âme patiente qui se soumet sans cesse aux travaux utiles, l'âme

persévérante que rien n'ébranle dans la défense des vérités acquises. Cette âme pieuse et vaillante, l'Angleterre l'a possédée ; mais il ne lui en reste que des débris insuffisants.

Aussi, du milieu de ses plus sages docteurs s'élève un long cri de détresse. Ils s'aperçoivent que la vie s'éteint dans le corps imposant de leur Eglise ; ils s'éloignent successivement de la moribonde. Les uns tombent plus bas, dans quelque secte nouvelle ; les autres remontent au Catholicisme et le répandent ; mais il est douteux que leurs efforts soient bénis au point de vue de l'Angleterre. Dieu l'épargnera peut-être ; car sa miséricorde est incommensurable. Cependant la superbe a jeté au vent les cendres de ses saints ; elle a brisé les statues de l'avocate des pécheurs ; elle a blasphémé et persécuté le divin Médiateur dans le sacrement d'amour. Selon les jugements humains, un repentir sincère pourrait seul éloigner d'elle un châtiment formidable. Si l'orgueil de la raison et de la vie continue à dominer chez elle, les Mongols viendront à son heure. « Parce qu'elle a dit dans son cœur, je suis sur le trône royal, je ne suis point veuve et je ne verrai point de deuil, ses plaies, la mort, le deuil et la famine lui arriveront en un même jour, et elle sera brûlée dans le feu, parce que Dieu qui la condamnera est puissant..... Les marchands de la terre s'écrieront en pleurant et en s'affligeant : Quel malheur ! quel malheur que cette grande ville, où tous ceux qui avaient des vaisseaux sur la mer se sont enrichis, ait été détruite en un moment ! » Mais l'Eglise, tout en priant pour la suppliciée, devra dire avec l'Évangéliste : « O ciel ! ô saints apôtres et saints prophètes ! réjouissez-vous de ce qu'elle est traitée de la sorte ; car c'est Dieu qui vous a vengés d'elle. »

IV

Récapitulons les périls de l'Angleterre.

Elle est menacée, non-seulement par les fabriques, mais aussi par l'or des Etats-Unis. La découverte de l'Eldorado californien aura pour conséquence une grave dépréciation monétaire qui atteindra les banques nationales et les capitalistes industriels. Malgré son habileté, l'Angleterre aura bien de la peine à surmonter la crise sans dangereuses perturbations.

Elle est menacée par notre commerce, tout languissant qu'il soit ; car il nous suffirait de vingt ans de confiance et de calme pour qu'il devînt redoutable à l'industrie anglaise, acculée déjà par la fabrication améri-

caine. Vingt ans de progrès maritime nous suffiraient aussi pour que nos vaisseaux, appuyés par les flottes secondaires et favorisés par la vapeur, fussent en état d'affronter les flottes de l'Angleterre.

Elle est menacée par les Russes, qui marchent victorieusement depuis un siècle contre les Indes ; ils ont devant eux quatre futures étapes : Bagdad, Ispahan, Constantinople, Khiva. S'ils en atteignent une seule, soudain l'Angleterre tremble et chancelle.

Elle est menacée, en somme, par la France, l'Amérique et la Russie, puissances auxquelles le calme suffit pour qu'elles remportent à la longue la victoire sur l'Angleterre.

Elle est menacée, enfin, par la révolution ; car le panthéisme démagogique doit gagner tôt ou tard les démocrates irlandais, la plupart des sectaires dissidents de l'anglicanisme, presque tous les radicaux anglais. Advienne une perturbation industrielle ou politique dans la république anglaise, la population ouvrière se résignera difficilement à la paix et à la faim. Une fois entamée, la lutte durerait longtemps peut-être ; mais elle ne pourrait qu'être fatale à la puissance britannique.

Durant l'époque de sa grandeur, l'Angleterre, forte de son isolement et sûre de son armée, pratique la politique de non-intervention, c'est-à-dire empêche la répression du désordre et délivre des laissez-passer à toutes les révolutions continentales. Aux jours de ses luttes intestines et de sa décadence, les puissances du continent, voyant l'incendie isolé, pourront bien se contenter d'un blocus, et vouloir jouir à leur tour des bénéfices de la séparation. Qui sème le vent récolte la tempête.

V

En attendant que l'Angleterre à venir ou s'affaisse selon nos prévisions, ou triomphe selon nos vœux, devons-nous renoncer à l'alliance de la nation anglaise par répulsion de ses fautes et de ses vices ?

Hélas ! lequel des peuples contemporains est exempt de défauts ? lequel suit franchement une politique de réparation et de salut ?

Il nous est permis d'observer combien la confiance de l'Angleterre en elle-même est mal justifiée, combien sa décadence est probable au point de vue humain. Mais Dieu peut la transformer, faire d'elle un instrument de conservation, et nous n'avons pas le droit de repousser notre voisine avant de nous être montrés plus sages qu'elle. Il est vrai qu'elle nous a combattus avec un cruel acharnement dans le temps passé ; mais

nous lui avons rendu mal pour mal en contribuant à l'émancipation des Etats-Unis. Depuis 1815, elle a quelquefois intrigué contre notre pavillon : c'est aussi, peut-être, notre flotte qu'elle attaque indirectement quand elle essaie d'affaiblir et d'accaparer toutes les marines secondaires. Cependant, en somme, la peur de la Russie et de l'unité germanique l'a rapprochée de nous. Elle nous laisse deux preuves de ses sentiments bienveillants : Alger [1] et O'Tahiti. Le machiavélisme de la politique anglaise nous est connu. Surveillons-la, mais ne la regardons pas comme nous étant essentiellement hostile ; car s'il importe aux Anglais de nous primer, il leur importe plus encore de nous ménager et de nous conserver contre la Russie.

Cette terrible ennemie, qui les attaque dans tout l'Orient, n'est jamais stationnaire ni jamais vaincue. Selon sa coutume, elle prélude actuellement par la propagande à l'invasion. En Bulgarie, en Bosnie, à Candie, à Samos, dans toute la Grèce, on trouve la main remuante des agents russes. Les Anglais savent que la force seule est respectée des Orientaux : aussi abusent-ils de la force. Les cruelles exécutions dans les îles Ioniennes [2] et les vexations contre la Grèce avaient sans doute pour but principal de déprécier le drapeau russe en face de l'Orient ; c'est pourquoi la masse du public anglais les a tolérées. La même nation paraît approuver aussi la persévérance avec laquelle son gouvernement réclame les îlots de Sapienza et de Cervi, îlots stériles, mais qui commandent deux vastes rades par lesquelles on pourrait débarquer des troupes sur les frontières turques.

Depuis quelques mois notre politique a été sage et digne en Orient. Nous nous sommes unis à l'Angleterre pour protéger la Turquie contre les menaçantes réclamations des Russes, et nous les avons empêchés par là d'élargir les brèches du rempart qui ferme la Méditerranée à l'invasion moscovite. Nous avons refusé plus tard de nous associer aux déprédations de lord Palmerston contre un petit peuple, trop dépendant des Russes, mais toutefois soumis à notre protection. Dans l'une et l'autre circonstance, le succès a récompensé notre juste fermeté. Nous serions sans doute également heureux, si nous avions assez d'énergie et

[1] Au fameux banquet de Portsmouth, en 1847, les généraux anglais burent à la future civilisation de l'Afrique par nos conquêtes. Si les Anglais avaient voulu nous enlever l'Algérie, de 1830 à 1836, il est probable qu'ils y auraient réussi. Nous ne pourrions non plus leur disputer sérieusement nos stations de l'Océanie.

[2] Les Anglais ont pendu vingt-cinq individus, ils en ont fouetté cruellement soixante-treize autres dans les îles Ioniennes, en châtiment de légers troubles.

de bon sens pour vouloir ressaisir notre ancien protectorat des Lieux Saints et des chrétiens de Syrie : là encore l'Angleterre finirait par céder à nos prétentions, de crainte de la Russie.

En résumé, la bienveillance relative que l'Angleterre nous témoigne, sa demi-alliance avec nous, ont fait gagner à l'Occident « de n'avoir rien perdu matériellement » depuis trente ans, vis-à-vis des Slaves. « Résultat modeste ; résultat qui, néanmoins, dans une autre combinaison, n'était nullement assuré. » Nous devons tâcher de conserver le bénéfice de cette demi-union, « sans descendre à des courbettes envers personne, sans renoncer, ni au droit d'agir seuls quand il y va de notre honneur, ni à celui d'attendre des excuses, quand un étourdi nous aura marché sur le pied. » Rappelons-nous que « l'Angleterre nous a donné plusieurs preuves d'un commencement d'amitié, très-étonnant d'après ses antécédents et les nôtres ; amitié faible et naissante, mais cependant très-réelle, » qui s'explique par les conditions dans lesquelles se trouve l'Europe ; et concluons ceci de notre examen de la politique anglaise :

« En général, et sauf des altercations passagères, comme les épisodes Palmerston, nous pouvons entrer dans l'alliance britannique avec beaucoup moins d'appréhensions de disputes et d'ennuis qu'on ne prétend ; avec beaucoup moins de sacrifices qu'on ne dit, même en fait de simple amour-propre. »

La France sera mise tôt ou tard en demeure de prendre parti dans la querelle entre l'Angleterre et la Russie : nous devons nous prononcer pour la première, attendu que « l'alliance russe cache à la fois honte et péril. »

Honte : « Car il y aurait manque de justice évident, énorme, à ranger dans la même classe une nation chez qui peut librement se formuler toute conviction morale, avec la race qui opprime et fait avorter toute pensée. » Honte : car il serait révoltant de placer même de niveau, dans nos appréciations, le gouvernement protestant, mais décent, tolérant, éclairé, dont les pseudo-prélats sont au moins graves, et qui laisse la foi romaine se répandre sans entraves..., avec le pouvoir grossièrement schismatique » qui courbe soixante millions d'hommes sous une caricature de synode, présidée par un capitaine aux gardes, » avec le pouvoir qui a livré tant de catholiques aux persécutions de ses popes ignorants et cruels ;

Péril évident, péril aussi grave que certain ; car, « si l'Angleterre a

intérêt à nous primer, la Russie a intérêt à nous détruire ; cela concorde avec ses plans de domination universelle[1]. »

Un coup d'œil sur l'histoire des envahissements moscovites ne mettra que trop aisément en lumière les preuves à l'appui de ces concluantes réflexions.

VI

Nous avons moins souvent lutté contre l'empire moscovite que contre l'Angleterre : « Aussi l'aversion pour celui-ci n'est-elle en France ni profonde ni proverbiale. Ses crimes ne sont connus que des hommes instruits ; sa progression menaçante ne frappe que les penseurs.

« D'ailleurs, aussi fine que forte, la Russie n'a point la morgue britannique. Trop solidement ambitieuse pour convoiter les apparences du pouvoir, dont elle veut LA RÉALITÉ, elle n'a garde de troubler, par des provocations irritantes, les crédules persuasions de qui la suppose lourde et pacifique, de qui ne s'épouvante pas d'elle, faute de la rencontrer sur son chemin. Le formidable organisme du Nord travaille en silence chez lui, et, de préférence, sur ses derrières. Pendant que sa puissance grandit, que ses flottes et ses armées s'augmentent, que ses arsenaux se remplissent ; que ses colonies militaires, ses enrôlements de vassaux jadis libres, ses routes, ses constructions, ses manufactures, — ses mines d'or exploitées dans l'Oural, ses plantations au bord de la mer Caspienne et de la mer Noire, — lui permettent d'amasser des ressources toujours croissantes ; le géant, d'autant moins pressé d'agir qu'il est plus sûr des résultats, le géant se fait doux et bonhomme ; au besoin, il se ferait bête. — A d'autres, moins madrés que lui, de se complaire dans la bravade ! Qu'ils se posent en rodomonts, et livrent ainsi leurs secrets avant l'heure : lui, jamais il n'insulte personne..... jusqu'au jour où, tenant les gens sous sa main, il peut, avec un rire sardonique, les déchirer, les hacher à coups de fouet[2]. »

Ce portrait, si vigoureux et si sévère, est-il ressemblant ? Nous allons en juger ; car il est temps que chacun se rende compte des forces, des projets, des tendances et de la politique habituelle de la Russie. Aucune étude politique n'est frappante comme l'examen historique de ses progrès inouïs.

[1] *L'Espérance de Nancy. — Lettres sur la politique générale*, par M. G. de Dumast.

[2] *De la politique générale à suivre par la France.*

VII

La Russie a dormi au berceau jusqu'au XVe siècle. Les petits Etats des Normands, ses fondateurs, s'étaient réunis entre les mains de Wladimir-le-Grand; mais il les divisa de rechef entre ses douze enfants, et le pays morcelé devint esclave des Mongols, jusqu'au règne de Wasilei-Iwanowitsch, qui affranchit et ressuscita la nation russe.

Ce prince laissa un empire vaste, mais à demi-barbare, mal peuplé, isolé de l'Europe civilisée, sans communications, sans armée; pas un seul vaisseau russe ne flottait dans l'unique port de Russie, Archangelsk.

L'homme qui, le premier, eut conscience de la force et des destinées du peuple russe, ce fut Pierre-le-Grand.

Il comprit le naturel malléable et persévérant, l'esprit belliqueux et patriotique de ses sujets. Il se persuada qu'il était possible de briser leurs volontés, de ployer clergé, noblesse, paysans, sous une dictature militaire, et de la nation moscovite il fit un régiment d'esclaves conquérants. Quand le Richelieu du Nord eut accompli par la terreur cet ambitieux dessein, illuminé d'un autre éclair de génie païen, il conçut un plan complet dont l'immensité étonne. Les fleuves et les mers sont les artères du monde : qui les possède est maître de la sève et de l'existence du corps. Pierre voulut que la Russie conquît le Nord par la possession de la Baltique, l'Europe méridionale par la possession de la mer Noire, l'Orient tout entier par la possession de la mer Caspienne, enfin la domination de l'Allemagne par la possession de la Vistule et du Bas-Danube. Ce plan gigantesque, dont l'exécution devait rendre la Russie maîtresse de tout l'ancien continent, Pierre-le-Grand l'indiqua complétement à ses successeurs; il en toucha toutes les lignes de la pointe de son épée; il montra même par quelle politique patiente, astucieuse et cruelle, il était possible de l'accomplir.

Tous ses héritiers ont avancé, sans hésitation, dans la voie qu'il avait frayée. Comme ils avaient un système préconçu, un but précis, leur marche envahissante a obtenu de prodigieux succès.

Obligés de nous borner, nous ne dirons pas ici par quelle série de perfidies, de combats et de cruautés, les Moscovites se sont emparés de la Vistule et de la Baltique. C'est d'ailleurs une histoire assez connue. On sait comment Pierre divisa les Polonais, les maîtrisa, et se servit d'eux pour écraser les Suédois. On sait comment, réclamant un droit factice au *protectorat* de la Livonie, il s'acharna pendant vingt ans con-

tre la Suède, jusqu'à ce qu'il en eût pris et gardé la plus importante province. On n'ignore pas comment il imposa ensuite à la Pologne son *protectorat* : on se souvient que, depuis son règne, les agents russes ne cessèrent de troubler ce royaume, jusqu'à ce qu'il fût devenu tout à fait dépendant de la Russie ; on se rappelle avec quelle terrible lenteur les Russes se sont assurés de cette proie, comment ils ont mis cinquante ans à la *protéger*, vingt-trois ans à la partager, plus d'un siècle à en détruire la nationalité. On connaît la façon dont la Russie s'est arrogé le *protectorat*, puis la propriété de la Courlande. On n'a pas oublié comment elle avait sacrifié la Prusse, à la paix de Tilsitt, ni comment elle avait osé accepter, à la paix de Vienne, une partie de la Galicie arrachée à l'Autriche. On se rappelle de quelle manière elle a enlevé, en 1809, la Finlande à la malheureuse Suède, lorsque Napoléon commit l'énorme faute de livrer les Suédois à son nouvel allié Alexandre, et au roi de Prusse, devenu de rechef satellite de celui-ci. On a pu savoir, par expérience, quel mince respect avait pour les droits de la guerre et pour la parole donnée, ce czar, frotté de tant d'élégance et d'*humanisme*. Ses constantes intrigues avec l'Angleterre, la violation de la capitulation de Dantzik, les pillages impunis des Cosaques dans nos provinces, les supplices infligés à nos prisonniers, sont des souvenirs encore vivants dans notre pays.

L'histoire de la marche conquérante des Russes vers le Bas-Danube, la Caspienne et la Méditerranée, est, au contraire, fort peu connue. Il est utile de la remettre en mémoire, afin que l'on puisse embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de la politique moscovite [1].

VIII

Pierre commença ses grandes entreprises en s'emparant brusquement d'Azof et de Taganrog, par lesquels il espérait faire passer le commerce de l'Orient. Pour diriger les caravanes vers ces débouchés, il envoya des émissaires explorer l'Asie centrale, jusqu'à l'intérieur de la Chine, et il établit des commerçants aux Indes. Après avoir battu la Suède à Pultawa, et par là conquis la Baltique, il se tourna contre la Turquie, à laquelle il espérait enlever la mer Noire et le Bosphore même, à l'aide des Valaques, qu'il avait séduits. Mais s'étant laissé enfermer dans les marais du Pruth, il fut obligé de signer le traité de Falksen, qui stipulait la

[1] Nous engageons nos lecteurs à suivre le récit sur la carte géographique.

restitution de Taganrog et d'Azof. Lorsque le péril eut cessé, Pierre refusa de payer le prix de son rachat; il fallut une coalition des puissances étrangères avec la Turquie pour l'obliger à évacuer la mer d'Azof.

Repoussé dans cette attaque de front, il assaillit la position à revers. Un soi-disant ambassadeur, le prince Békowitsch, partit pour Khiva, avec une armée pour escorte. Dès son arrivée, il s'empara du pays, mais il commit l'imprudence de disperser le corps d'occupation : les habitants massacrèrent cette armée, à l'exception de quelques individus, qui demeurèrent esclaves toute leur vie.

Le czar ne se découragea pas. Un autre ambassadeur se rendit en Perse, et conclut avec Schah-Hussein un arrangement qui assurait à la Russie presque tout le commerce persan. En guise de remerciements, l'envoyé excita Mir Weis et les Afghans à traîtreusement attaquer le souverain. Celui-ci, trop faible, implora l'appui des Russes : Pierre s'empressa de le lui promettre, le nomma dans un manifeste « son bon ancien ami, son grand ami et voisin, son cher ami, » et partit avec cinquante mille soldats. Quatre à cinq cents navires, construits en un clin d'œil et montés par trois mille matelots, portèrent l'infanterie à travers la Caspienne; la cavalerie suivit le chemin de terre. L'armée fondit sur la Perse, prit Derbend, le Ghilan, et assiégea Bakou. La Turquie frémissante fut contenue par la France et l'Autriche, qui croyaient bonnement la Russie une fidèle alliée du schah. Après une longue résistance, Bakou se rendit, sur l'invitation du plénipotentiaire persan, Ismaël Beg, que les Russes avaient corrompu. Ce traître leur céda, au nom de son maître, non-seulement les provinces de Daghestan et de Ghilan, qu'ils occupaient, mais encore celles de Mazandéran et d'Astrabad, et même Schamaki, possédé par les Turcs, c'est-à-dire toute la côte persane de la Caspienne, toutes les contrées séricicoles du royaume. Le schah [1] désavoua le traité; quoique serré de près par les forces supérieures des Afghans, et quoique attaqué par plusieurs feudataires révoltés, il envoya des troupes contre les Russes : mais Pierre conserva facilement ses positions; et il négociait avec la Porte le démembrement total de la Perse, à l'instant où la mort l'atteignit (1725).

Sa veuve laissa aux Turcs la Géorgie, et céda aux Afghans le Mazandéran et Astrabad, pour s'assurer la possession des trois autres provinces.

[1] Schah Tamasp, fils de Schah Hussein, que les Afghans avaient fait prisonnier.

Mais la Russie ne put la conserver cette fois. Bientôt Nadir chassa les Afghans, s'empara du trône (1734), battit les Turcs, reconquit la Géorgie, et intimida les Russes au point que ceux-ci, menacés de voir s'insurger les provinces qu'ils avaient tyrannisées, les restituèrent, sans même essayer de les défendre. C'est à cette époque que l'influence anglaise combattit pour la première fois la Russie en Orient. Deux Anglais, Elton et Wodrow, créèrent alors à la Perse, sur la Caspienne, une marine supérieure à la marine russe; et c'est probablement d'après leurs conseils que Nadir força la Russie de renoncer à la navigation de la mer d'Azof.

Le mouvement rétrograde des Russes ne fut pas de longue durée.

Ils parvinrent à contracter alliance avec une partie des Tcherkesses, puis avec les Kalmouks et les Tartares Nogaïs. Entre le faible et le fort, de l'alliance au protectorat il n'y a qu'un pas : il fut vite franchi. Bientôt les protecteurs devinrent des maîtres, puis ensuite des tyrans. Pour s'affranchir de leur joug affreux, cinq cent mille Kalmouks émigrèrent jusqu'en Chine (1771), et plusieurs tribus tcherkesses abjurèrent le christianisme, dans l'espérance, qui fut déçue, d'obtenir l'appui des Turcs.

La Turquie ne put se défendre elle-même contre la terrible Catherine II. « Par amour *de la justice et de la paix,* » l'impératrice avait imposé pour roi aux Polonais son favori, Poniatowski, et elle l'avait appuyé de troupes auxiliaires : celles-ci, successivement augmentées, étaient devenues une grande armée d'occupation, qui prenait violemment possession du pays. La Turquie, épouvantée d'un si dangereux voisinage, somma les Russes d'évacuer la Pologne. Catherine, dont le plan était fait, répondit à la sommation par une double attaque sur terre et sur mer. L'Europe étonnée vit une flotte russe paraître dans la Méditerranée, anéantir la marine ottomane, allumer la révolte en Grèce, en Égypte, en Syrie, pendant que Romanzoff, Panin, Todtleben, Suwarow et Dolgorouki battaient les Turcs sur presque toutes les frontières de l'Empire et convergeaient vers Constantinople. La Turquie fut obligée de signer (1774) le traité de Kaïnardgi, « qui contenait en germe le traité d'Andrinople et toutes ses conséquences. Depuis lors se précipite le torrent des prospérités de la Russie, qui menace de tout emporter sur son passage [1]. » La Russie acquit les Cabardies, Azof, Taganrog, Kertch, Kinburn ; elle obtint le passage des Dardanelles pour ses vaisseaux de guerre isolés et pour tous ses navires de commerce ; elle avança ses fron-

[1] Hammer, *Histoire de l'empire ottoman.*

tières jusqu'au Bog, et s'assura la conquête de la Crimée, en la faisant déclarer indépendante.

Aussitôt que cette importante presqu'île eut été affranchie de la suzeraineté ottomane, la Russie, s'en arrogeant *le protectorat* selon sa coutume, entoura le khan de proconsuls. Les Turcs tâchèrent de s'opposer à cette usurpation, mais alors les Russes recommencèrent la guerre. Potemkin franchit avec une grande armée la ligne du Caucase : Suwarow envahit le Khouban. Une révolution, déterminée par les agents moscovites, chassa le khan de Crimée : les Russes déclarèrent le trône électif, firent nommer un nouveau khan, Skahin Ghéraï, et lui persuadèrent d'accepter des troupes pour expulser les Turcs de l'île de Taman. L'armée auxiliaire entra en Crimée ; mais, au lieu d'attaquer les Turcs, elle s'empara, de force ou par trahison, des places du pays, occupa toute la péninsule, et contraignit le malheureux peuple à prêter serment à l'impératrice. Comme il y avait de l'agitation, du mécontentement, chez la nation trahie, le général en chef ordonna à son cousin, Paul Potemkin, de mettre les mécontents hors d'état de nuire, et ce monstre fit massacrer de sang-froid *trente mille* Tartares, des deux sexes et de tout âge. C'est ainsi que la Russie s'appropria la Crimée, et se rendit maîtresse de la mer Noire et de la mer d'Azof [1].

Catherine ne fut ni moins cruellement perfide ni moins heureuse dans ses perfidies, du côté des grands vassaux de la Perse. Elle trouva dans le possesseur de la Géorgie, le wally Héraclius, un caractère vaniteux et faible : elle le décida à se détacher de la Perse, puis à reconnaître la suprématie moscovite, par le traité de Georgiewsk (1783), qui lui conféra en récompense la dignité royale, héréditaire en sa famille. Deux ans après, le même Paul Potemkin se rendit à Tiflis, prit le commandement du pays, incorpora aux troupes russes l'armée du roi Héraclius, et força les Géorgiens à construire, à leurs propres frais, une route qui conduisait aux nouvelles acquisitions de la Russie [2]. On laissa l'ombre de monarque mourir sur une ombre de trône : mais après sa mort, un ukase réunit la Géorgie à l'empire moscovite. Le souverain dépossédé, Gourkin Khan, expira de désespoir. Sa veuve, que le général Lazareff avait osé saisir à

[1] Le khan de Crimée, transporté en Russie, y languit quelque temps dans la pauvreté. Il se réfugia ensuite en Moldavie, et de là à Rhodes, où il fut étranglé par les Turcs dans la maison du consul de France.

[2] Héraclius avait rendu de grands services à la Russie dans la guerre de 1769 contre les Turcs : mais la Rome moderne ne se pique pas plus de reconnaissance que ne le faisait l'ancienne.

bras le corps, en voulant l'enlever de Tiflis, sa veuve n'hésita pas à le poignarder, vengeant ainsi du moins sa dignité souveraine[1].

Des moyens progressifs absolument semblables, — séductions, honneurs, protectorat, envahissement, tyrannie, — furent employés avec le même succès contre les Imérétiens, et les soumirent à la Russie.

Le règne de Catherine II se termina brillamment par sa troisième guerre contre les Turcs. Cette princesse avait poussé à la révolte le bey d'Egypte, une partie de la Grèce, et vivement encouragé les prétentions des Moldo-Valaques à l'indépendance. La Porte fut donc obligée de reprendre les hostilités contre elle. Alors l'impératrice offrit à la France et à l'Autriche de partager la Turquie. Louis XVI eût obtenu l'Egypte pour sa part, et Joseph II la majeure partie des Principautés danubiennes. L'Autriche seule accepta l'arrangement; mais l'opposition des Hongrois et la révolte du Brabant l'obligèrent elle-même à faire sa paix particulière, après deux campagnes malheureuses. L'Angleterre, la Suède et la Prusse se coalisèrent, au contraire, avec les Turcs contre la Russie, et celle-ci courait de graves dangers, lorsque la révolution française força les rois confédérés à réserver toutes leurs ressources pour combattre l'anarchie[2]. Abandonné de tous et nécessairement battu, le sultan ne put que se soumettre, et Catherine, par le traité de Yassy (1792), avança ses limites jusqu'au Dniester, ce qui ouvrit la mer Noire à ses provinces polonaises. La Turquie fut obligée en outre de garantir aux Russes la possession de la Géorgie et de l'Imérétie.

L'Impératrice n'échoua guère dans ses plans de conquêtes que sur la mer Caspienne, où ses agents eurent affaire à un coquin encore plus madré qu'eux. Elle avait équipé sur cette mer une flotte, qui, après avoir détruit tous les autres vaisseaux, portait le trouble et la dévastation dans les provinces persanes. Le chef de l'escadre, Woïnowitch, avait même bâti et armé une citadelle sur le sol persan, auprès d'Astrabad. Mais un des petits despotes qui tyrannisaient alors la Perse démembrée, Aga-Mahmed, s'empara par trahison du commandant et de tout son état-major, et après avoir fait subir le traitement le plus ignominieux aux

[1] L'empereur Paul laissa ce meurtre impuni.

[2] L'Angleterre avait équipé une flotte considérable destinée à la Baltique. En l'apprenant, Catherine dit à l'ambassadeur anglais : « Votre cour veut me chasser de Saint-Pétersbourg; elle me permettra, je l'espère, de me retirer à Constantinople. » On sait que Catherine songea alors à envoyer une armée dans l'Inde, par Bokkara et le Cachemire, pour chasser les Anglais et restaurer le trône du grand mogol sous le protectorat moscovite.

officiers russes, il les contraignit à démolir le fort. Catherine essaya de se venger en lui suscitant un dangereux rival, nommé Hadayout-Khan : mais, cette fois encore, Aga-Mahmed la battit par la ruse ; il parvint à corrompre les propres émissaires de l'impératrice, qui lui livrèrent son compétiteur. Cet habile fourbe s'empara plus tard de toute la Perse, mais il ne réussit pas à la rendre assez calme et assez forte pour résister aux Russes.

IX

Alexandre connaissait bien la faiblesse de la Perse ; car, à peine monté sur le trône, il mit la main, en pleine paix, sur la Mingrélie, sans avoir de motif plausible qui justifiât cet envahissement, sans même en alléguer aucun. Il saisit ensuite, pour attaquer directement la Perse, l'occasion fournie par la révolte du gouverneur d'Erivan (1804). Le schah implora Napoléon, qui lui promit des subsides et des troupes, mais qui se contenta de lui envoyer le général Gardanne et quelques officiers distingués de toutes armes. Ceux-ci reconstruisirent les principales forteresses ; ils reformèrent et instruisirent l'armée persane, avec laquelle ils devaient tâcher d'attaquer l'Inde anglaise. Mais, à force d'or et d'intrigues, les Anglais parvinrent à évincer les Français et à leur enlever le commandement des troupes (1810). Après avoir beaucoup ménagé les Russes dans les campagnes suivantes, ils s'entremirent, en 1814, pour négocier la paix, parce qu'ils avaient besoin de toutes les forces de la Russie contre la France. Alexandre leur vendit cher ce secours : par le traité de Gulistan, il se réserva toutes ses conquêtes, c'est-à-dire la Mingrélie, le Daghestan, le Schirvan, le Schéki, le Karabaugh, Derbend et Bakou ; sa diplomatie trompa même les plénipotentiaires anglais, et, contre leurs intentions, prit possession des contrées de Moghan et de Talisch. Ce traité a rendu la Russie souveraine absolue de la mer Caspienne.

Alexandre ne fut pas moins heureux dans ses guerres contre les Turcs. Napoléon l'obligea, il est vrai, lors de la paix de Tilsitt, à évacuer les provinces roumanes, que les Russes ont tant de fois envahies depuis 1721, et qu'ils n'ont jamais lâchées sans beauconp de regret. Mais, dès 1808, le czar attaqua de rechef les Turcs, les battit partout, et leur imposa le traité de Bucharest, qui lui donna la Bessarabie et les bouches du Danube. Certaines clauses obligeaient les Turcs à démolir plusieurs forteresses en Servie : ils exécutèrent loyalement ces dures conditions.

Alexandre, de son côté, s'était engagé, par d'autres articles, à restituer Anapa et quelques autres places ; il en ajourna la reddition jusqu'à la chute de Napoléon ; alors, n'ayant plus rien à craindre, il refusa nettement de s'en dessaisir.

La Porte, très-affaiblie, dévorait en silence ses humiliations et n'aspirait qu'à la paix intérieure. Cela même ne faisait pas l'affaire de la Russie. Ses agents poussèrent à la révolte toutes les populations chrétiennes de la Turquie d'Europe. Qu'on ne l'oublie pas, ce furent des officiers russes qui donnèrent, en 1821, la première impulsion à l'insurrection des Grecs. Lorsqu'elle eut éclaté, le gouvernement moscovite offrit à la Turquie sa protection contre les insurgés. Le sultan, qui connaissait le voisin, refusa ses offres. Alors la Russie affecta le plus vif mécontentement ; elle rompit ses relations diplomatiques, et décida le prince royal de Perse à envahir l'empire Ottoman, malgré le shah, son père. Hors d'état de tenir tête à la Russie sur le champ de bataille, la Porte implora le secours du congrès de Vérone, qui reconnut formellement au sultan « le droit de refuser toute intervention étrangère entre lui et ses sujets, soit chrétiens soit mahométans. » Mais la cause grecque devint tellement populaire en Europe que, pour empêcher les Russes, favorisés par l'opinion publique, de prendre seuls la défense de la Grèce, et de s'emparer de Constantinople, la France et l'Angleterre se joignirent à l'intervention moscovite, et conclurent l'alliance de Londres (1827). A peine cet arrangement était-il signé, que la diplomatie russe offrit au Divan de ne plus s'ingérer dans les affaires de la Grèce, s'il voulait lui reconnaître le *protectorat* des Moldo-Valaques. Le sultan effrayé fit cette concession, par la convention d'Akerman. Les Russes n'en proposèrent pas moins aussitôt à la France et à l'Angleterre de s'emparer des Principautés et d'aller dicter la paix à Constantinople. Les puissances occidentales se gardèrent bien d'y consentir. La Russie protesta contre leurs ménagements, et, pour se dédommager, saisit sur les Persans les provinces d'Erivan et de Nukhivan (1828), sous prétexte que, pour couper court à toutes chicanes, à toutes craintes futures de ce côté de l'Orient, il lui fallait avoir une frontière forte et bien délimitée comme celle de l'Araxe. La Perse se laissa dépouiller, et s'engagea même, par la paix de Tur-Kmantschaï, à ne plus avoir de marine sur la mer Caspienne.

Tranquilles et rassasiés pour quelque temps sur ce point, les Russes tournèrent leurs forces contre la Turquie. Le motif des hostilités leur

fut fourni par une circulaire de Mahmoud, qui, ayant eu connaissance des perfidies des Russes, déclarait nulle la convention d'Akerman. Les armées moscovites, qui s'étaient préparées depuis longtemps à l'attaque, assaillirent subitement la Turquie de toutes parts. La Porte se confondit vainement en excuses, en protestations de soumission : le czar fut inflexible. Diebitsch franchit le Balkhan et menaça Constantinople, tandis que Paskiewitch, posté à Erzeroum, sur une des branches de l'Euphrate, agitait le Kourdistan et engageait le pacha de Bagdad à se déclarer indépendant, en lui promettant de le soutenir dans sa rébellion. La Turquie, écrasée, consentit au traité d'Andrinople. Quoique l'empereur Nicolas eût déclaré formellement à toutes les puissances, au début de la campagne, qu'il n'agrandirait pas ses Etats, il prit les districts de Poti et d'Anapa, postes importants sur la mer Noire, puis deux places qui commandent le Bas-Danube, et contraignit les Turcs à évacuer la rive droite et l'embouchure du fleuve. Ses armées occupèrent les Principautés pendant plusieurs années, leur imposèrent le règlement organique rédigé à Saint-Pétersbourg, et achevèrent ainsi d'y enraciner le protectorat moscovite. Des milliers de familles arméniennes furent entraînées en Russie; et le czar força le sultan à reconnaître en quelque sorte l'inviolabilité de tous les sujets russes établis ou voyageant en Turquie, par conséquent à garantir à peu près l'impunité aux nombreux agitateurs qui ne cessent de troubler les provinces ottomanes. La paix d'Andrinople brisa aussi le dernier lien de suzeraineté qui soumettait encore nominalement la Grèce aux Turcs.

La Russie n'était pas contente de tant d'avantages : la révolte de Méhémet-Ali et la marche victorieuse d'Ibrahim sur Constantinople lui permirent de fortifier et de raccourcir les fers qu'elle venait de river aux pieds du sultan. Mahmoud, réduit aux abois, implora le secours de la France et de l'Angleterre. Ces puissances eussent probablement été satisfaites de voir s'établir à Constantinople une nouvelle dynastie militaire, qui eût rendu quelque vitalité à l'empire ottoman ; elles n'arrêtèrent donc pas Ibrahim, qui approchait rapidement[1]. Alors Mahmoud se vit obligé de recourir à la Russie, qui, depuis longtemps, lui offrait sa protection. En quelques jours, une flotte et une armée russes se trouvèrent sous les murs de Constantinople. Une fois maîtresse des détroits, la diplomatie moscovite ne s'occupa plus le moins du monde d'Ibrahim ;

[1] Peut-être aussi la faute provient-elle simplement de la lenteur proverbiale de la diplomatie d'Occident.

elle déclara seulement à la France et à l'Angleterre que sa position lui plaisait, et qu'elle la garderait tant que les Egyptiens lui sembleraient menaçants ; et les deux puissances se hâtèrent d'obliger Ibrahim à la retraite. — Quand celui-ci se fut retiré au fond de la Syrie, Nicolas rappela ses troupes et ses vaisseaux, en faisant sonner bien haut sa modération ; mais son abnégation était plus apparente que réelle, car, s'il ne prenait aucune province à la Turquie, il s'indemnisait largement, en imposant au sultan le traité d'Unkiar-Skelessi, qui stipule une alliance défensive entre la Russie et le Divan, et qui ferme les Dardanelles à tous les vaisseaux de guerre de l'Occident ; conditions qui mettent évidemment la Turquie tout entière sous le *protectorat* moscovite.

Les Russes eussent-ils quitté de gré Constantinople, LEUR FUTURE CAPITALE, s'ils avaient alors possédé, et les principautés Moldo-Valaques, et la flotte actuelle de Sévastopol, et les magasins, et les colonies militaires, et les routes et les canaux et les fortifications qu'ils ont créés depuis dans l'est et le midi de leur empire ?—Cela nous semble douteux. Ainsi, gare à une future visite des Russes à Constantinople !

La Russie a toutefois tant de patience qu'elle laissera peut-être les Ottomans vivre jusqu'à ce qu'elle ait assez longtemps *protégé*, c'est-à-dire suffisamment affaibli l'Autriche, pour n'avoir plus grand'chose à craindre de cette puissance, qui est aujourd'hui le dernier bouclier de la Turquie et de l'Occident.

Malgré la menaçante reconnaissance que Nicolas a dirigée il y a quelques années contre Khiva, il est également probable que les Anglais peuvent reposer encore en paix dans l'Inde ; car la révolution de Février est venue diriger la formidable sollicitude de la Russie du côté de l'Occident.

G. DE LA TOUR.

(*La suite à un prochain numéro.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Métaphysique de l'art, par ANTOINE MOLLIÈRE [1].

M. Mollière sait bien que la métaphysique en général, et celle de l'art en particulier, doit difficilement attirer et satisfaire la curiosité d'un siècle positif et troublé, qui entend, chaque matin, les révolutions frapper à sa porte et menacer ses intérêts et son repos. Hommes de plaisir, d'argent, d'affaires et de désordre, nos contemporains ont-ils l'œil assez pur et sain pour rechercher et soutenir l'éclatante lumière des principes, des convictions assez graves pour se consoler de la perte de leur or par la possession d'une doctrine, un esprit assez ferme pour s'occuper de réflexion et de philosophie, lorsque la terre leur tremble sous les pieds? Et toutefois quels hommes ont jamais eu plus besoin d'être rappelés à des idées vraies? Pour ne parler ici que des artistes, combien peu ont gardé le culte des sentiments nobles et religieux qui devraient inspirer leurs œuvres, à quelque point de vue honorable qu'ils se placent? Littérature, musique, statuaire, peinture, n'ont-ils pas tout abaissé, tout corrompu, tout changé en instrument de popularité cynique, tout immolé sur l'autel du gain, comme de vils histrions? L'histoire flétrira un jour, puisque le siècle ne le fait pas, ces hommes de la matière tâchant d'être pires qu'ils peuvent, selon l'expression de Montaigne, battant monnaie avec l'immoralité de leur époque, trempant leur plume, leur crayon, leur pinceau dans la fange d'une civilisation égarée, et préparant par une sourde et ignoble influence les scandales qui amènent la chute des empires : *Sævior armis luxuria*...

Le travail de M. Mollière n'est donc pas sans opportunité, loin de là; il est même plus temps que jamais de rappeler les arts à la hauteur et à la pureté de leur vocation. Ce travail ne sera pas non plus sans fruit; après tout, les révolutions passent en dévorant ceux qui les ont faites; les

[1] Grand in-8° de 542 pages. Lyon, Baucha; Paris, Gaume et Lecoffre.

principes restent et fleurissent pour la gloire de ceux qui les ont défendus.

M. Mollière a imposé à son œuvre un cachet d'unité qui le rend très-remarquable; en véritable artiste, il a joint la pratique à la théorie et suivi cette loi énoncée par un illustre Père de l'Eglise, qui se connaissait en art et en philosophie : *Omnis pulchritudinis forma unitas est*. Comme toute chose où brille l'unité, *la Métaphysique de l'art* est très-simple dans son plan et dans son ordonnance, et il nous semble facile d'en donner l'idée en peu de mots.

L'auteur, dans la première partie de son livre, établit ce point : que la notion radicale de l'art dépend de la notion radicale de l'homme, d'où il suit que si l'on se trompe sur l'homme et sur les lois qui le gouvernent, c'est-à-dire sur sa nature, son origine et sa fin, on se trompera aussi sur l'art, sur son vrai caractère et son but.

Or, pour arriver à une exacte connaissance de la nature hnmaine, M. Mollière s'en rapporte à la philosophie traditionnelle, en faisant voir que le dogmatisme rationaliste ne fournit qu'une anthropologie peu sûre et d'ailleurs incomplète. Donc, en conformité avec la tradition catholique, il reconnaît dans l'homme une image et ressemblance de Dieu; ce vestige imprimé dans nos âmes par le Créateur est une trinité de facultés, à savoir l'intellect, l'imagination et le cœur, ayant respectivement pour objet direct la science, l'art et la religion.

« D'après cela, continue l'auteur, la science sera la recherche du vrai, essence du beau, pour conduire l'homme au bon; — l'art sera la recherche du beau, splendeur du vrai, pour conduire l'homme au bon; — la religion, la vraie religion, c'est-à-dire la religion catholique, sera la possession du bon, qui est le lien, la vie, la fécondité du vrai et du beau. »

Il va sans dire que ces trois choses, la science, l'art et la religion, distinctes l'une de l'autre, n'ont toutefois qu'un même objet, qui est Dieu; seulement elles y tendent et l'atteignent d'une manière diverse. Aussi, en partant des données précédentes pour étudier l'art plus à fond, est-on conduit à le considérer comme ayant la science pour base et la religion pour inspiratrice, comme intéressant l'intellect et le cœur en même temps que l'imagination.

De là vient que, dans la seconde partie du livre, corollaire et application de la première, l'auteur examine l'art dans son essence ou son objet, dans ses moyens formels, dans son but pratique et, pour ainsi dire, vivant. Ainsi :

Le beau, objet de l'art, n'est que le vrai environné de charmes et de splendeurs qui attirent l'homme au bien. L'écrivain rappelle ce qu'on

doit entendre par le beau réel, idéal, artistique ; il expose et discute brièvement les différents systèmes d'esthétique qui ont prévalu ; il montre qu'il appartient au Christianisme de donner la notion de la vraie beauté et d'interpréter puissamment l'idéal pur, en laissant à la forme sa grâce et ses attraits.

Les moyens employés par l'art se rapportent aux modalités de la matière combinées avec les facultés de l'âme, en tant que celles-ci agissent à l'extérieur par le ministère des sens. Ainsi l'art s'exprime au moyen de la littérature et de la musique qui ont le son pour commun élément et s'adressent à l'âme par la parole et l'ouïe ; il s'exprime par l'architecture, la sculpture et la peinture, qui ont pour élément la matière solide et la couleur et s'adressent à l'âme par l'œil.

Le but de l'art est de glorifier et de faire aimer toutes les choses belles et bonnes : Dieu et ses œuvres, l'humanité, la patrie, la famille, les vertus et qualités des individus. Ministère illustre, qui exige une véritable vocation et de laborieux efforts, mais dont il ne faudrait pas faire l'instrument de la corruption publique et, si je puis le dire, le sacerdoce de tous les vices, comme cela s'est vu trop souvent!

Telle est, en substance, l'œuvre de M. Mollière. Il nous pardonnera d'avoir esquissé si froidement, parce que nous ne pouvions le faire que brièvement, un livre qu'il a composé avec chaleur de conviction et non sans éclat de style. On peut, dans une courte analyse, faire revivre jusqu'à un certain point le talent du penseur, mais jamais les qualités de l'écrivain qui a longtemps médité son sujet et qui en parle avec plénitude de science et verve tout inspirée.

Pouvons-nous, avant de terminer, soumettre à l'auteur quelques remarques critiques? D'abord ses principales idées, bon nombre de ses idées secondaires, affectent la même allure grammaticale et prennent, en regard l'une de l'autre, une pose symétrique. Cette manière a l'inconvénient de présenter une correspondance qui souvent réside plus dans les mots que dans les choses, un parallélisme plus superficiel que véritable au fond; elle a surtout le tort inexcusable, au tribunal de l'esprit français, de ressembler à des calembourgs et d'appeler le sourire sur les lèvres. Nous regrettons, en outre, que M. Mollière se soit cru obligé de recourir à des mots barbares, ou qui n'ont pas de lettres de naturalité. Le vocabulaire autorisé suffit vraiment à l'expression des idées les plus profondes et les plus abstraites; et puis ce néologisme a rarement le privilége de rendre les choses plus claires. Il faut dire, au reste, que l'auteur échappe de temps en temps aux traditions de la littérature classique et parle en phrases capricieuses et tourmentées. Enfin une dernière observation bien terre-à-terre à propos d'un livre de métaphysique, mais rece-

vable pourtant à propos d'une théorie artistique , c'est qu'il n'y a pas une page du livre de M. Mollière où le lecteur ne se heurte vingt fois dans des italiques et dans des majuscules ambitieuses. Au point de vue philosophique, c'est peu sage. En criant si souvent au lecteur : Gare ! on s'expose à la mésaventure de ce conteur qui disait toujours : Je vais bien vous divertir, et qui s'entendait demander à la fin de son récit : Où est-ce donc qu'il fallait rire ? Au point de vue de l'art typographique, c'est une anomalie désagréable. Il faut laisser aux Allemands leur habitude d'employer les majuscules pour tous les substantifs et ne pas offenser l'œil par ces caractères saillants et ces mots soulignés qui se dressent comme des barricades destinées à arrêter le lecteur.

Du reste ces taches sont peu de chose, rapprochées des qualités supérieures qui se révèlent dans la *métaphysique de l'art*. Il y règne, en effet, une constante élévation de pensées, des sentiments généreux et d'une grande pureté, un respect intelligent et profond de la vérité catholique. L'auteur est quelquefois éloquent, comme la plupart des natures d'artistes, souvent ingénieux et original, comme ne sont pas tous les métaphysiciens. Son livre, en un mot, annonce un esprit méditatif, un cœur haut placé ; il respire l'amour de la vraie science, de l'art et de la religion ; il est certainement un des ouvrages les plus distingués qu'on ait écrits dans ces derniers temps.

G. D.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Ce, imprimeurs, 36, rue de Seine.

DE

NOTRE LÉGISLATION RELIGIEUSE

ET DE LA

POSITION DE L'ÉGLISE EN FRANCE.

(2e ARTICLE [1].)

III

URGENCE D'UN CHANGEMENT DANS CETTE LÉGISLATION.

Telles sont donc les conditions faites par le *statu quo* à l'Eglise de France ; et encore aurons-nous oublié bien des lois, bien des règlements, bien des *libertés* de Pithou et de Dupin. Tels sont les moyens d'oppression que le pouvoir a dans ses mains, et dont il a su faire usage dans tous les temps, toutes les fois qu'il l'a jugé utile à ses fins. Vainement les catholiques et le clergé ont réclamé, ont crié à l'usurpation, au ridicule et à l'absurde : le pouvoir agissait *légalement*, qu'avait-on à dire ? Dès lors qu'on peut en France invoquer la *légalité*, qu'on a un texte du code à présenter, il n'y a point d'opposition à craindre. On s'habitue à regarder comme légitime tout ce qui emprunte la majesté de la loi, et l'on continue d'appliquer un système inique sans paraître même en soupçonner l'injustice. Telle est depuis longtemps la position de l'Eglise, soumise à une oppression d'autant plus odieuse qu'elle paraît à un grand nombre plus autorisée.

Il est cependant des consciences catholiques que cet état de choses

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXVI, page 449.

n'alarme nullement, et qui nous disent : « Pourquoi toujours des plaintes ? Qui ne sait qu'une république est toujours plus libérale qu'une monarchie, et un président nommé pour quatre ans nécessairement moins jaloux du pouvoir spirituel qu'une dynastie qui veut se perpétuer ? Voyez les hommes du pouvoir : cherchent-ils à opprimer les consciences ou à tyranniser le clergé ? Encore pour se plaindre faudrait-il attendre qu'on eût des torts envers vous. Est-ce au moment où tous les hommes publics montrent un tel esprit de conciliation qu'il convient de rappeler avec rigueur tous vos droits et de raviver une guerre heureusement assoupie ? Toute cette législation absurde tombe visiblement en désuétude, est moins appliquée de jour en jour et tend à s'abroger par le non-usage ; c'est rendre un mauvais service à l'Eglise que de rappeler ces errements d'un autre âge, dans un temps où tout le monde demande à les oublier. »

Nous voudrions croire que cette législation oppressive n'est plus appliquée, et que l'Eglise possède une pleine liberté ; qu'elle exerce son ministère sans entraves dans l'armée et dans la marine, dans les hôpitaux, dans les colléges et autres établissements publics ; qu'elle est indépendante dans la possession et la disposition de ses biens et des objets affectés au culte, dans son gouvernement et dans sa discipline, et jusque dans l'exercice de la charité. Mais les faits parlent trop haut.

Nous reconnaissons avec empressement que la République aujourd'hui n'use pas contre l'Eglise de tous les moyens d'oppression et de tyrannie qui sont dans ses mains ; mais qui promet à l'Eglise qu'elle ne se verra pas un jour en face d'un dictateur, d'un empereur ou d'un roi, lequel se tiendra heureux de trouver toutes faites ces armes à son usage ? La République elle-même a-t-elle juré de ne jamais s'en servir, et ne vit-on jamais de républicains despotes et hostiles à l'Eglise ? Nous voulons écarter toute idée d'hostilité ; mais ne pouvons-nous craindre du moins des illusions, des prétentions exagérées ? Lorsque nous voyons le vice-président de la République rappeler solennellement au conseil d'Etat (août 1849) qu'il a pour mission de *garder avec vigilance le dépôt des libertés de l'Eglise gallicane*, ne pouvons-nous pas craindre que ce conseil suprême ne se considère toujours comme une machine formidable élevée contre la vraie liberté de l'Eglise ? Lorsque le gouvernement vient déclarer qu'il entend *assurer l'exécution* de la plus absurde des lois organiques, et que le président la remet en vigueur par son décret du 16 septembre 1849, ne pouvons-nous pas craindre que le pouvoir ne

veuille un jour faire de toute cette législation l'usage qu'en firent ses devanciers?

C'est une grande naïveté de croire que des lois qu'on laisse reposer, tandis qu'on est occupé ailleurs, soient tellement abandonnées et tellement oubliées qu'un gouvernement ombrageux ne sache pas les retrouver au besoin. N'a-t-on jamais vu le pouvoir, après des années de bon vouloir et de bonne intelligence, revenir à sa mauvaise nature, et, à la première résistance, évoquer des lois iniques que l'on croyait depuis longtemps périmées? S'il consent à montrer quelque indulgence, il s'en fait un titre pour exiger plus de soumission; jusque dans ses faveurs il fait sentir qu'il est maître, et laisse toujours apercevoir le glaive dont il est armé. Cette alternative de douceur et de violence est une tactique ordinaire aux habiles, et nous avons vu se produire dans plus d'un pays ce que nous révèlent pour l'Autriche les Pères du concile dernièrement assemblé à Vienne. Après avoir énuméré les griefs de l'Eglise sous le régime précédent, ils ajoutent : « Depuis longtemps, il est vrai, on paraissait aplanir, ou au moins pallier, dans la pratique, le désaccord qui existait entre les lois de l'Eglise et le système suivi par le pouvoir public. Quelques-unes de ces dispositions si gênantes tombèrent à peu près en désuétude; la plupart furent mitigées dans l'application; mais ce que l'Eglise a le droit et le devoir d'exiger, elle ne saurait l'accepter en partie seulement et comme une concession, comme une grâce qui dépend de l'appréciation variable de l'officier public. En attendant, la loi toujours en vigueur demeurait suspendue sur nos têtes, et, lorsqu'on s'y attendait le moins, elle s'exécutait de la manière la plus rigoureuse. Les exceptions et les adoucissements étaient comptés à l'Eglise comme des faveurs du plus grand prix, tandis qu'ils étaient représentés comme une atteinte au progrès des lumières par le parti qui veut une liberté illimitée pour lui-même et l'esclavage pour les autres. »

Aujourd'hui, dès lors que le pouvoir se montre en plusieurs points équitable, on respire content, on se repose, on se rassure pleinement; et on demande pourquoi se plaindre? Mais n'est-ce pas, au contraire, le moment de s'expliquer avec ce pouvoir et de régler convenablement ses rapports avec lui? Un esclave qui dans sa triste et longue captivité aurait cependant des jours heureux où son maître se montrerait plus débonnaire et plus traitable, et qui n'en profiterait pas pour obtenir sa liberté, prouverait qu'il en est indigne.

L'Eglise n'est point esclave, et elle ne se considérera jamais comme telle; mais sa liberté subit des entraves que les plus grands ménagements ne dissimuleront pas à ses yeux. Vous êtes enveloppé d'un réseau de chaînes; si parfois le maître qui les réunit dans sa main vous les tient un peu détendues, pourrez-vous paraître ne plus les sentir, et attendrez-vous, pour vous plaindre, que dans un jour de caprice ou de méchanceté, resserrant tout à coup ces chaînes perfides, il opprime en vous jusqu'à la liberté de la plainte!

Les lois liberticides, quels que soient les hommes qui gouvernent et quelles que soient leurs dispositions, sont toujours mauvaises et doivent toujours être abrogées. L'Eglise, il y a peu d'années encore, réclamait avec énergie sa liberté, demandait des réformes indispensables, au nom de la conscience, au nom de la religion, au nom de la dignité humaine; est-ce que ces réformes ne lui sont plus nécessaires? Est-ce que sa liberté n'a plus besoin d'être sérieusement garantie? ou espère-t-on qu'elle condamne sa conduite et son langage d'alors, et qu'elle renie ces jours, devenus si glorieux pour elle?

Tout le monde reconnaît aujourd'hui un fait incontestable, que certains hommes d'Etat refusaient d'avouer il y a peu d'années encore; c'est que la législation actuelle sur les matières religieuses n'est plus en harmonie avec l'esprit moderne ni avec l'ensemble de nos institutions publiques. Le comité des cultes, où siégeaient pourtant des hommes connus pour leur esprit illibéral, l'a constaté après un examen consciencieux, et ses membres « ont été d'avis, à l'unanimité, qu'il y a nécessité de réviser cette législation surannée. » (M. Pradié, p. 127.) Toutes les autres classes de la société sont libres et admises à jouir du droit commun; toutes les autres professions sont émancipées, tous les autres intérêts sont rendus à l'indépendance de leur action; il n'y aurait donc plus de servitude que pour le clergé, l'Eglise et la religion? La noblesse, pour ne citer qu'un exemple, a perdu son rang et ses avantages; mais, en revanche, elle n'est plus soumise à aucune sujétion spéciale; elle n'est plus obligée à aucun sacrifice particulier envers l'Etat. Il n'y aurait donc que l'Eglise qu'on aurait dépouillée pour la charger de chaînes. L'Etat ne lui accorde plus ces faveurs et ces priviléges qu'elle en obtint autrefois et qu'elle ne redemande pas; pourquoi prétendrait-il conserver sur elle des droits iniques qu'elle ne lui reconnut jamais?

En plein siècle de liberté et d'émancipation générale, cette prétention serait une énormité. Une telle contradiction avec tout ce qui existe et

avec la raison ne peut subsister plus longtemps ; cette situation doit être changée, et notre conviction intime est que dans un avenir prochain tout cet ensemble de législation religieuse disparaîtra de nos codes ou sera profondément modifié.

Pour préparer ce travail de rénovation religieuse et sociale, il importe de commencer par une étude sérieuse et de rechercher les vrais principes sur la matière. Tant d'abus n'ont pu se produire et se perpétuer que parce que les notions avaient été généralement faussées, et le redressement des abus ne s'obtiendra dans les faits que par le redressement des idées dans les esprits. En vain tenteriez-vous de rétablir l'harmonie entre le temporel et le spirituel, si vous n'avez conçu nettement les rapports naturels de l'Eglise et de l'Etat, si vous ne prenez ces rapports pour base et pour règle de vos opérations.

IV

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT. — DISTINCTION DU POUVOIR POLITIQUE ET DU POUVOIR RELIGIEUX DANS L'HYPOTHÈSE RATIONALISTE.

Devrait-il être nécessaire, dans un siècle de discussion et d'analyse, à une époque de science sociale, d'études sur le droit public et constitutionnel ; devrait-il être nécessaire de rappeler que l'Eglise et l'Etat sont deux sociétés distinctes ; que le pouvoir politique et le pouvoir religieux sont deux pouvoirs divers, ayant une origine et une fin totalement différentes, une action et des moyens propres à chacun d'eux ? Il n'est que trop vrai cependant qu'il existe aujourd'hui une tendance à confondre ces deux choses, à absorber l'une dans l'autre ; et cette tendance, aussi funeste qu'absurde, est bien plus générale qu'on ne pense.

On se rappelle qu'il y a quelques années à peine, il parut des indices non équivoques qu'on nourrissait dans les hautes régions du pouvoir la pensée sérieuse d'une Eglise nationale. Le gouvernement était soupçonné de se préparer sourdement à devenir maître du spirituel, à diriger la religion comme toutes les autres administrations du pays ; et déjà l'organe principal de sa pensée intime osait dire que *l'Eglise, c'est l'Etat fonctionnant dans la sphère religieuse.* Les esprits attentifs s'alarmèrent, et signalèrent pour la religion un danger réel. Mais, dans notre conviction, il eût suffi que cette pensée d'un pape laïque, régulateur des doctrines et des consciences, se manifestât et essayât de se réaliser,

pour que justice en fût faite par l'esprit français, d'un positif si inexorable pour tous les ridicules. Aujourd'hui, sous la République, un tel projet paraîtrait extravagant. Seulement nous ne savons pourquoi l'esprit français, si implacable chez lui, se montre si indulgent ou si inattentif pour ce qui se passe chez nos voisins. A notre avis, il n'est point assez révolté de cette ineptie trois fois séculaire qui règne sur le trône d'Angleterre. Conçoit-on que le pouvoir royal, lors même qu'il est aux mains d'une femme ou d'un enfant, puisse se déclarer le chef suprême de la religion, après dix-huit cents ans de Christianisme ; et qu'il ose, comme tel, décider souverainement, ou par lui-même ou par l'organe de ses conseils laïques, du culte et des croyances d'une grande nation ? Imagine-t-on un spectacle plus humiliant pour l'espèce humaine que de voir les hommes les plus distingués, les plus grands pouvoirs de l'Etat, adorer les décisions doctrinales d'une femme, se prosterner devant sa souveraineté spirituelle, comme devant quelque chose de sérieux ? Comment expliquer une telle étrangeté, de la part d'une nation qui ne passe ni pour un peuple idiot, ni pour une horde de sauvages ?

Les hommes d'Etat, dans leurs entreprises sur la religion, ne se targuent point d'une grande rigueur de raisonnement et visent peu à être logiques. Mais il est des métaphysiciens qui affectent la profondeur et veulent prouver rigoureusement l'unité du pouvoir temporel et religieux. Les politiques acceptent l'Eglise comme organisation publique ; qu'elle soit d'institution divine ou humaine, il ne leur importe. Ils la trouvent existante, ils s'en servent ; car l'Eglise est dans l'Etat, et à son service, comme toutes les autres religions. Elles doivent fonctionner pour l'Etat ; ou plutôt, l'Eglise et les différentes sectes, c'est l'Etat administrant le culte comme il administre les intérêts les plus vulgaires. Les utopistes ont senti qu'ils ne pouvaient raisonner ainsi sur l'Eglise : pour procéder plus à l'aise, ils ont besoin de supposer que l'Eglise et le Christianisme n'existent pas. Donc ils font table rase et abstraction complète de toutes les formes religieuses existantes. Après cela, il s'agit d'organiser à neuf et de toutes pièces une société politique, un Etat ; et voici comment ils raisonnent [1] : « L'homme est un être essentiellement religieux. La religion est un besoin public, un intérêt commun, un des premiers intérêts de l'humanité. Or la société, l'Etat, est le milieu où l'homme doit se compléter sous tous les rapports ; est le moyen de perfectionnement uni-

[1] Voir Lamennais, *De la Société première et de ses lois*. — P. Leroux, *D'une Religion nationale*.

versel. L'Etat doit donc gérer l'intérêt religieux comme il gère les autres affaires du pays ; il doit assurer la religion, comme il assure la richesse publique : l'un aussi bien que l'autre est dans ses attributions. En effet, chaque individu est naturellement prêtre pour ce qui le concerne ; nous sommes tous prêtres, comme nous sommes tous citoyens, et en formant une société nous y apportons nos droits religieux, comme nous y apportons nos droits politiques ; nous y décidons de notre religion comme de notre gouvernement et de nos lois civiles [1]. Voilà pourquoi dans un Etat *la distinction de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel est absurde et impraticable* [2]. Ce principe de l'union de la religion et de l'Etat fut violé pour la première fois dans le monde par le Christianisme. Dès lors la société cessa d'être complète. Mais la société de l'avenir sera à la fois pape et empereur [3]. » C'est aussi le raisonnement ou plutôt le rêve du père Enfantin et des saints-simoniens ; avec cette différence que ceux-ci, au lieu *d'absorber le pape dans l'empereur*, absorbent l'empereur dans le pape ou Père éternel.

M. Michelet avait également, en 1834, jugé *absurde* cette distinction *de deux ordres*, *de deux hiérarchies ;* aussi *absurde* que le serait l'affirmation *de deux absolus, de deux infinis.* Cette identification des deux pouvoirs se trouve encore dans les leçons d'un professeur, autrement illustre : « La distinction du spirituel et du temporel, disait M. Guizot, a son origine dans le chaos du moyen âge ; elle provint du développement naturel de l'orgueil humain, de l'ambition toujours croissante de l'Eglise [4]. »

En nous plaçant dans l'hypothèse rationaliste, en supposant l'absence complète du Christianisme et de toute autorité chargée par Dieu de régler la religion et de diriger le culte, nous avons à examiner s'il y aurait encore pour les peuples deux sociétés distinctes ; quelles seraient leurs différences, et le rôle séparé des deux pouvoirs appelés à les régir.

La société politique est simplement une association que les hommes forment entr'eux, dans le but de l'ordre public et de la sûreté commune. C'est la fin propre et essentielle de tout établissement politique ;

[1] P. Leroux, p. 74. — *Tout homme est prêtre,* dit aussi M. Lamennais, p. 203... Prêtre déchu ! vous, du moins, vous êtes prêtre, et pour l'éternité : *Tu es sacerdos in æternum*, ps. 109.

[2] *Id.*, titre du chap. V. — [3] *Id.*, p. 65, 70, 99.

[4] *Histoire de la Civilisation en Europe,* 5e et 6e leçons.

quoique la nation puisse aussi y comprendre et s'y proposer d'autres intérêts publics; par exemple, la prospérité matérielle, la civilisation intellectuelle, et tout ce qui peut favoriser le bien-être de la vie présente.

L'Etat, c'est le corps entier de la nation réunie en société; et plus spécialement, c'est le gouvernement ou l'ensemble des pouvoirs publics. L'Etat ou le gouvernement a donc pour mission première et essentielle de maintenir l'ordre et la sûreté publique, à l'intérieur et à l'extérieur. Il peut aussi, s'il en est chargé, renfermer dans ses attributions les autres intérêts que comporte le but de la société; se charger de les surveiller, de les assurer, quelquefois de les gérer par lui-même et de les administrer; dans la mesure toutefois et avec les moyens consentis par la nation, ou, à défaut de mandat explicite, selon la coutume de l'époque et la volonté présumée du pays.

La religion étant l'ensemble de nos devoirs envers la divinité, une société religieuse est celle qui se propose de rappeler ces devoirs, d'en faciliter et d'en assurer l'accomplissement.

Voyons maintenant, si, en supposant le genre humain abandonné à lui-même et à ses inspirations, les peuples auraient le droit de former deux associations différentes, une dans le but de l'intérêt temporel, l'autre dans le but de l'intérêt religieux; et si, constitués en société politique, ils devraient encore penser à organiser une société religieuse. « Dans l'état de pure nature, dit Suarez [1], l'homme aurait essentiellement besoin d'avoir une connaissance de Dieu, dans l'ordre naturel, et un culte proportionné à cette connaissance. Donc la société humaine, dans cette hypothèse, aurait besoin d'un pouvoir pour la diriger dans ce devoir, pour régler les sacrifices, les cérémonies et les autres pratiques de la religion. Donc les hommes auraient le droit d'établir ce pouvoir, comme ils établissent le pouvoir politique. Aussi, chez toutes les nations, même idolâtres, y eut-il toujours un pouvoir sacerdotal ou pontifical, distinct du pouvoir royal; quoique ces deux pouvoirs n'aient pas toujours été divisés et donnés à des personnes différentes. D'après cela, il faut raisonner sur ce pouvoir, dans l'hypothèse dont il s'agit, comme on raisonne sur le pouvoir politique, relativement à son origine et au sujet auquel il appartient. Ce pouvoir religieux viendrait radicalement de Dieu, d'après la seule lumière de la raison, et appartiendrait, en vertu du droit de nature, à la communauté seule, ou à la nation, qui

[1] *De Leg.*, l. IV, c. II, n. 3, 4, 5.

pourrait le conférer à une seule personne ou à plusieurs ensemble, chargées de l'exercer. Tout cela se prouve pour le pouvoir religieux par les mêmes raisons qui nous ont servi à l'établir pour le pouvoir civil. Il suit encore de là que le pouvoir religieux et le pouvoir civil pourraient être ou réunis sur la même tête ou confiés à deux personnes différentes, au gré de la nation; car en ceci la nature et la raison n'ont rien déterminé d'obligatoire. Mais il est un fait digne de remarque dans l'histoire de tous les peuples : quoique les magistratures secondaires au civil et au religieux fussent partagées et confiées à des personnes différentes, parce que la multiplicité et la variété des fonctions demandait ce partage et cette distinction ; néanmoins le pouvoir suprême dans les deux ordres, et surtout le pouvoir législatif, résidait dans la personne du prince. Il est encore à remarquer que dans cette hypothèse (comme dans toute hypothèse en dehors du Christianisme et de l'Eglise du Christ) la société religieuse ne serait point comme aujourd'hui rattachée par les liens de soumission à un chef universel pour toute la terre. Elle n'aurait point dès lors cette unité et cette conformité de sacrifice, de rites et de cérémonies. Chaque peuple aurait un pouvoir suprême dans l'ordre religieux, comme il en a un dans l'ordre civil, et serait indépendant de ses voisins au religieux comme au civil; quoique les hommes pussent, s'ils le voulaient, constituer et organiser ce pouvoir de toute autre manière. » C'est-à-dire, si nous ne nous trompons, qu'ils pourraient se constituer en unité de société spirituelle avec un ou plusieurs peuples voisins, en établissant un pouvoir religieux pour plusieurs empires ; comme ils pourraient aussi dans le même empire former plusieurs sociétés religieuses, entièrement indépendantes les unes des autres, en s'associant par familles, par cantons ou par provinces [1].

[1] Lors donc que dans un autre de ses ouvrages (*De fide*, disp. 18, s. 4, n. 7), Suarez, raisonnant au point de vue de son époque et du droit public en vigueur alors, enseigne que le prince *peut* réprimer dans ses Etats l'idolâtrie et autres superstitions contraires à la raison, par ce motif qu'*en vertu de la raison et de la loi naturelle il appartient à la république humaine de conserver dans son sein le vrai culte de Dieu ;* nous pensons qu'il n'est point contraire à lui-même, et qu'il faut l'entendre ici comme plus haut, dans ce sens que la nation *peut* reconnaître ce droit au gouvernement. Quand il ajoute en preuve que *le pouvoir étant donné de Dieu est donné surtout dans l'intérêt de l'honneur et du culte divin,* il veut dire, croyons-nous, qu'il est donné pour que la nation puisse le diriger à cette fin, comme c'est naturel, convenable et désirable, mais non qu'elle le doive essentiellement ; à moins, comme il s'exprime, n. 8, que cela ne soit *nécessaire au maintien de la paix et de l'ordre public, qui est le but et la fonction propre du pouvoir politique.*

Telle est la philosophie des théologiens catholiques, un peu plus profonde et plus vraie que celle des rationalistes. D'après eux, si l'Eglise ou la société chrétienne n'existait pas, les hommes auraient encore besoin de s'associer pour satisfaire le sentiment religieux, et de constituer un pouvoir spirituel, chargé, sinon de commander, au moins de rappeler et de perpétuer les doctrines traditionnelles, et surtout de régler le culte et toutes les pratiques extérieures. Mais il ne serait pas nécessaire que tous les citoyens et toutes les familles d'un empire formassent une société unique, sous l'autorité d'un seul chef spirituel ; quoiqu'ils pussent aussi adopter ce dernier mode et désigner pour diriger cette grande société religieuse leur chef politique, s'il méritait leur entière confiance. Mais ce qui prouve que, même dans ce cas, les deux autorités seraient toujours essentiellement distinctes, c'est qu'elles pourraient être confiées à deux personnes différentes, de sorte qu'un peuple aurait à la fois un chef religieux et un chef politique ; sauf à déterminer d'avance pour les cas de conflit quels seraient les droits de chacun.

L'illusion de tous les utopistes, depuis les métaphysiciens purs jusqu'aux communistes, et même de plusieurs hommes d'Etat, qui par ce côté penchent au communisme, la grande erreur politique moderne est de croire que l'Etat est chargé de compléter l'homme sous toutes ses faces, de pourvoir à tous les intérêts corporels et intellectuels, littéraires et scientifiques, industriels et commerciaux, moraux et religieux ; et que le pouvoir qui régit un de ces intérêts, doit nécessairement régir tous les autres.

Mais par quel effort de génie prouveraient-ils qu'une nation, en se donnant un gouvernement, ne peut soustraire à son action aucun de ces intérêts publics, ne peut en réserver aucun, pour le confier soit à la liberté individuelle, soit à des sociétés spéciales, formées dans un but particulier ; que le pouvoir enfin, dès lors qu'il est né, devient le maître absolu de la nation, et embrasse la vie universelle dans son domaine indivisible ? Comment ! un peuple qui veut s'unir et s'organiser pour vivre en société, pourra, tout le monde en convient, appeler qui il voudra à l'honneur de le gouverner ; il pourra prendre dans ses rangs un ou plusieurs hommes qu'il juge dignes de lui, établir un monarque, un sénat ou des consuls, un pouvoir annuel ou à vie, électif ou héréditaire ; il pourra lui confier les intérêts du pays, il pourra par conséquent lui dire quels sont ces intérêts dont il entend le charger ; et il ne pourrait pas en réserver un seul pour lequel il ne juge pas l'intervention du pou-

voir nécessaire ou utile, et qu'il veut gérer par lui-même ou faire gérer d'une autre manière ? Et il serait obligé de se livrer pieds et poings liés à l'homme de son choix, sans réserve aucune, sans même la possibilité de réserver aucun droit et aucune liberté ?

Mais qui donc oserait soutenir de pareilles inepties ? Ceux-là seuls l'oseraient peut-être, qui ont prétendu que le peuple et les citoyens n'ont aucun droit qui ne leur vienne de l'Etat ; que par conséquent, antérieurement à l'existence du pouvoir, les citoyens n'ayant aucun droit n'ont pu rien réserver. C'est, pour soutenir une ineptie, l'appuyer sur une autre. Est-il besoin de le prouver ?

On dira peut-être que la formation du pouvoir et de la société politique peut bien dépendre de la nation, mais qu'une fois établi, ses attributions lui sont tracées par la nature même, c'est-à-dire par Dieu, qui dès lors fonde seul, et d'une manière irrévocable, ses droits et ses devoirs. A peu près comme dans la famille, où les droits paternels ne sauraient dépendre de la volonté des enfants ; ou mieux encore, comme dans le mariage, dont le contrat est subordonné à la volonté de deux associés, mais dont les droits et les conditions essentielles n'en dépendent nullement.

Comparer la société politique à la famille, c'est méconnaître leur nature diverse et leurs différences radicales. Les droits du père et de l'époux sont indiqués, sont nécessités par la nature ; c'est une preuve qu'ils viennent directement de Dieu. Voilà pourquoi les hommes, dans ce genre de société, ne peuvent rien sur l'organisation du pouvoir. Sa forme, ses attributions, sa durée, la désignation même de la personne qui en doit être dépositaire, tout est déterminé, sacré et immuable. Mais il en est autrement de la société politique, où non-seulement l'existence du pouvoir, mais sa forme, son étendue et ses autres conditions n'ont rien de nécessaire, et où, par conséquent, le cercle de son action peut être élargi ou restreint, selon le vœu exprès ou présumé de la nation.

Nous ne disons pas qu'on puisse restreindre le pouvoir jusqu'à lui refuser tout droit à exercer ; car alors il n'y aurait plus ni pouvoir ni société. Si la nation lui retirait le droit et les moyens de maintenir l'ordre et la sécurité publique, que lui resterait-il de sa vaine autorité ? Mais nous disons que toutes les attributions ne sont pas également essentielles à son existence ; qu'il en est plusieurs qui peuvent lui être accordées, comme elles peuvent lui être refusées. Pour ne parler que du soin de

la religion, n'est-il pas évident que cet intérêt, si différent de tous les autres, dans sa nature, son but et ses moyens, peut être séparé et confié à un autre pouvoir ? Dans l'hypothèse rationaliste que nous discutons, qui donc empêcherait les peuples, en s'associant politiquement dans un but purement temporel, de former en même temps d'autres sociétés et d'autres pouvoirs chargés de la religion et de la direction du culte ?

V

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT. — DISTINCTION DES DEUX POUVOIRS DANS LE CHRISTIANISME.

Nous ne sommes plus dans les conditions imaginaires de l'hypothèse rationaliste, et les peuples n'ont plus à s'occuper d'organiser un pouvoir régulateur du culte et de la religion ; ce qu'ils auraient pu faire, Jésus-Christ l'a fait pour eux d'une manière bien plus élevée et plus étendue.

Un grand fait s'est accompli à l'apparition du Christianisme. Ce n'est pas seulement l'antique religion complétée et perfectionnée, c'est de plus une religion organisée en société, et en société universelle pour le monde entier. Grande et admirable société, établie en dehors et au-dessus de toutes les sociétés humaines, de tous les Etats et de tous les empires, dans laquelle doivent entrer tous les hommes, de quelque nation et de quelque pays qu'ils soient, à laquelle sont appelés tous les peuples et toutes les sociétés, et dans le sein de laquelle il n'y a plus de différences de race et de pays, plus de Grecs et de Barbares, plus de Francs et de Germains, plus de voisins et d'étrangers, plus de frontières et de limites, où tous sont frères en Jésus-Christ, où les plus grands potentats deviennent enfants du père commun, et les plus grandes nations des portions du troupeau spirituel.

A la tête de la société chrétienne est divinement constituée une hiérarchie, une autorité spirituelle, souveraine directrice de la morale et de la religion ; hiérarchie sacrée, autorité de droit divin et révélé, ne devant ses titres ni à la raison ni à l'institution humaine, mais à la libre et bienveillante disposition de la volonté divine.

Or ce n'est point aux rois et aux empereurs de son temps, ni à aucune magistrature humaine, que Jésus-Christ a remis cette autorité spirituelle. Il a pris un homme sans distinction dans la société civile, et il en a fait le chef suprême de son Eglise : *Tu es Petrus, et super hanc*

petram ædificabo ecclesiam meam ; et sous lui des chefs subalternes, pour gouverner avec lui : *Posuit episcopos regere ecclesiam Dei.* Puis il les a chargés de transmettre ce pouvoir à leurs successeurs jusqu'à la consommation des siècles.

Donc à eux seuls et à leurs successeurs, d'enseigner et de régler la religion, sans qu'aucun homme sur la terre ni aucune puissance humaine puisse revendiquer ce pouvoir.

Le but de la société chrétienne, placé au-dessus de tous les intérêts temporels, est le salut final ; ses moyens, la pureté de vie et l'accomplissement de la religion de Jésus-Christ. Les attributions du pouvoir qui la régit sont de décider toutes les questions de religion et de morale, de régler et d'exercer le culte, de diriger les peuples dans la voie qui mène à Dieu et au terme de leurs destinées éternelles.

On a reproché à l'Eglise d'avoir à certaines époques confondu les deux sociétés, et d'avoir cumulé les deux pouvoirs en les identifiant entre ses mains. On l'accuse d'avoir aspiré à faire de tout l'univers une vaste théocratie, spirituelle à la fois et temporelle, sous la domination du Pape [1]. C'est calomnier dans un but odieux les intentions, les enseignements et les actes de l'Eglise.

« Il n'y a point d'argument, dit Fénelon [2], par lequel les critiques excitent une haine plus violente contre l'autorité du siége apostolique que celui qu'ils tirent de la bulle *Unam sanctam,* de Boniface VIII. Ils disent que Boniface a défini que le Pape, en qualité de monarque universel, peut ôter et donner à son gré tous les royaumes de la terre. Mais Boniface, à qui l'on faisait cette imputation à cause de ses démêlés avec Philippe-le-Bel, s'en justifia ainsi : « Il y a quarante ans que nous sommes versés dans le droit, et que nous savons qu'il existe deux puissances ordonnées de Dieu. Qui donc pourrait croire qu'une si grande sottise soit jamais entrée dans notre esprit ?... »

Il est vrai que des ministres de l'Eglise ont pu exercer des emplois politiques et servir l'Etat ; mais ce n'était ni en son nom ni à son profit.

Les chefs de l'Eglise pourront être souverains temporels ; mais ce n'est point comme chefs politiques qu'ils auront autorité dans l'Eglise, et le pouvoir religieux, pour être uni en leur personne au pouvoir civil, n'en demeurera pas moins distinct.

[1] Voir Lamennais, *De la Société primitive*, p. 206. — P. Leroux, *D'une Religion nationale*, p. 88. — [2] T. II, p. 333.

L'Eglise intervient, il est vrai, dans les lois de l'Etat, pour en prescrire l'observation, quand elles sont justes, et prêcher la fidélité aux devoirs politiques; mais c'est dans un but spirituel et dans l'intérêt de la conscience, et non directement en vue des avantages temporels qui en résultent toujours.

L'Eglise entend soumettre à la règle morale et religieuse la conduite des peuples et de leurs chefs politiques, comme celle des individus; mais uniquement pour obtenir de chacun l'accomplissement de ses devoirs, sans prétendre entrer dans leurs affaires temporelles, ni avoir pour cela aucune mission divine. Exclusivement chargée de maintenir auprès de tous la morale et la religion, elle n'a point à se mêler de leurs conventions ou de leurs actes politiques, de leurs lois et de leur administration, qu'autant que l'exigeraient les intérêts compromis de la morale et de la religion. Pour tous ces intérêts humains, elle se reconnaît incompétente, aussi bien que pour les dispositions qu'un chef de famille prendra dans sa maison, pour les transactions commerciales qui conviendront au négociant, et les travaux qu'un chef d'usine peut tracer à ses ouvriers.

Il est vrai enfin qu'à une époque de foi universelle les gouvernements ont pu se mettre généreusement au service de l'Eglise, et travailler sous elle au salut des peuples; mais cela ne les empêcha pas d'avoir leur but propre, la prospérité temporelle, et d'y travailler toujours avec indépendance.

Du reste, s'il fut un temps où l'Eglise put paraître gouverner les Etats et usurper leur souveraineté, l'illusion n'est plus possible aujourd'hui. Non-seulement on l'a dépouillée de ses priviléges, moins essentiels à son ministère qu'utiles à ceux dont elle les tenait; non-seulement on l'a, comme on dit, sécularisée, en soumettant ses ministres au droit commun. Ce nivellement, du moins, ne lui enlèverait pas son action propre et essentielle, ne détruirait pas son indépendance et ne l'empêcherait pas de marcher librement au but où elle conduit les peuples. Mais dans la pensée de certains hommes politiques, l'avoir sécularisée, c'est l'avoir rangée parmi les choses soumises au pouvoir laïque. Méconnaissant son institution sacrée et sa mission divine, on a cru pouvoir lui ôter sa souveraineté spirituelle, et ainsi dégradée, on l'a jetée sous la suprématie de l'Etat, seule souveraineté, suprême et universelle autorité.

Mais à quel titre les hommes du pouvoir prétendraient-ils gouverner

l'Eglise et diriger le culte? Comment prouveraient-ils leur mission divine? car vouloir administrer la religion chrétienne sans mission, c'est renverser le fondement même de cette religion. C'est un fait incontestable que Jésus-Christ, en donnant sa religion au monde, l'a confiée à une société ayant à sa tête un pouvoir constitué ; or, il est également de fait que, dans l'institution de ce pouvoir, il a complétement omis de comprendre les chefs politiques. Il ne leur a donné dans l'Eglise d'autre privilége que la grâce d'en être membres, d'autre pouvoir que celui d'obéir ; et ceux de nos gouvernants qui sont catholiques devraient savoir qu'ils ne peuvent prétendre gouverner l'Eglise sans se mettre par là hors de l'Eglise.

Les théologiens de l'Etat répondent que les chefs politiques ne sont point prêtres, qu'ils n'ont point la mission de prêcher le dogme et d'exercer le culte ; mais que, sans être ni prêtres ni pontifes, ils doivent veiller à l'enseignement du dogme, à l'exercice du culte et au maintien des règles de la discipline. Ils sont donc toujours les juges suprêmes du dogme, du culte et de la discipline ; ils sont donc les souverains pontifes de notre religion.

Les empereurs païens étaient chargés de surveiller le culte et les fonctions du sacerdoce; aussi s'honorèrent-ils du titre de pontifes. Montrez donc que nos gouvernants politiques sont établis pontifes du Christianisme, ou cessez de les charger du soin de la religion.

La vérité est qu'il y a un pouvoir ecclésiastique essentiellement distinct du pouvoir civil. Ces deux pouvoirs coexistent depuis l'origine du Christianisme ; ils ont toujours eu leurs attributions propres, et ont toujours fonctionné dans leur sphère respective, sans mélange de leurs droits, au moins essentiels. L'Etat n'a jamais eu besoin de l'autorisation de l'Eglise pour rendre la justice, nommer aux emplois civils et gérer les autres intérêts temporels. L'Eglise a toujours exercé ses fonctions, réglé sa discipline, prêché et baptisé sans demander le permis des chefs politiques ; souvent elle l'a fait malgré leur défense, malgré leurs persécutions.

L'Eglise et l'Etat sont deux sociétés distinctes, et tellement différentes qu'il serait impossible d'imaginer deux sociétés dont les différences soient si profondes et si multiples. Tout en elles diffère, et les distingue avec éclat :

Leur origine et leur institution ; la société politique, exigée par les besoins de l'humanité, est par là même voulue de Dieu, auteur de la

nature humaine; mais l'institution de chaque Etat n'est pas divine. Conforme à l'ordre, sa constitution est conforme à la volonté de Dieu, mais elle n'est point prescrite par lui. L'Eglise est établie et constituée par Dieu lui-même. L'accord des citoyens forme la société civile; la libre disposition de Dieu a donné à l'Eglise son existence et son organisation.

Leur forme : l'Eglise a reçu de Dieu une forme déterminée, invariable, qu'aucune volonté humaine ne peut changer, et qui demeurera la même tant que durera l'Eglise. Les hommes peuvent donner à leurs associations politiques la forme qu'ils veulent; aussi voit-on, dans le passé et dans le présent, la forme des Etats varier selon les temps, les peuples et les pays. Telle forme une fois adoptée, ils peuvent, s'il est besoin, la modifier, la changer entièrement; sous ce rapport, rien de nécessaire et d'obligé dans les sociétés politiques.

Leur vie intime, et le lien qui unit leurs membres entre eux : les citoyens d'un Etat sont unis entre eux par le lien de la convention sociale, par le sol commun de la patrie, par les habitudes et le commerce de la vie, par les services mutuels. Mais les individus et les familles restent toujours avec une vie distincte, avec des intérêts différents, et souvent opposés. Si un individu, si une famille, trouvent dans un pays leurs intérêts ou simplement leurs avantages compromis, ils peuvent librement, à moins que le bien public ne s'y oppose, rompre avec ce qui les entoure, transporter leurs intérêts dans une autre société, ou s'établir dans le désert. Les chrétiens comme les citoyens, et plus que les citoyens, sont unis par les liens du consentement, par la libre adhésion à leur engagement dans la même société spirituelle. Ils sont unis également par l'exercice d'actes communs, par la profession de la même foi et l'acomplissement des mêmes devoirs; par les mêmes joies, les mêmes fêtes et les mêmes solennités. Mais de plus, en entrant dans l'Eglise, ils reçoivent tous, comme ornement et comme marque de leur nouvelle dignité, ce caractère ineffaçable qu'ils ne quitteront plus, et qui témoignera éternellement de leur fraternité dans une même société. Tous les membres de l'Eglise deviennent enfants du même père et frères en Jésus-Christ; et pour vivre de la vie nouvelle qu'ils ont reçue de Dieu, ils en reçoivent tous la grâce qui est comme la sève ou le sang de cette vie surnaturelle; sève divine, sang mystique qui a sa source féconde dans le sein de la divinité, d'où il coule incessamment dans l'âme du chrétien. Par la grâce tous les chrétiens vivent de la même vie et du

même esprit, de l'esprit et de la vie de Dieu même. Dans l'Eglise enfin, tous les chrétiens ont les mêmes intérêts et les mêmes avantages, sans que les intérêts et les avantages de l'un soient jamais opposés aux intérêts et aux avantages de l'autre : ainsi est bannie toute division et toute discorde. Qu'est-ce que la communauté de patrie, et l'union des citoyens d'un même empire, quelque légitime que nous l'estimions, auprès de cette union, de cette fraternité, de cette identité de vie et d'intérets de tous les chrétiens ?

Les rapports avec l'extérieur : non-seulement le chrétien ne peut sans crime sortir de l'Eglise pour entrer dans une autre religion, ou pour rester dans le vide ; mais tous ceux qui sont dans une religion étrangère, ou qui n'en ont aucune, sont obligés de rompre leurs liens, de venir à l'Eglise, et de s'inscrire au nombre de ses enfants ; et ils resteront sous le poids de cette obligation autant de temps qu'ils n'auront pas reconnu ses lois. Il n'est pas de royaume ni d'empire sous la loi duquel les voisins et les étrangers soient tenus de se ranger. Quel est le pouvoir dont le prosélytisme oserait s'adresser ouvertement à tous les peuples, comme l'Eglise les appelle tous à elle ?

Leur étendue : quelque colossal que soit un empire, il semble impossible qu'il gouverne seulement la moitié des peuples, qu'il maintienne sous ses lois la moitié du globe. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nombre des Etats qui couvrent la terre est déjà considérable, et qu'ils pourraient tous se fractionner encore pour former en nombre illimité de nouveaux Etats, tous aussi complétement organisés que les premiers. Il n'y a et il ne peut y avoir au monde qu'une seule Eglise pour tous les hommes, pour toutes les familles, pour toutes les sociétés et pour tous les empires. Tous les hommes et tous les peuples ont une origine commune, un même créateur, un même père qui est au ciel ; et Dieu a voulu qu'ils fussent tous appelés à être frères dans une même société, pour y être attachés par les mêmes intérêts, y tendre au même but et à la même félicité. L'esprit humain n'aurait jamais conçu l'idée d'une société si magnifique.

Leur but : le but des sociétés politiques est un intérêt naturel, répondant aux exigences de la nature humaine ; c'est un intérêt temporel, qui ne dépasse point les limites de la vie présente. C'est la paix, la tranquillité, et la somme d'avantages terrestres qu'il est en leur pouvoir de réaliser. Le but de l'Eglise est un bien éternel, dont la jouissance n'aura

point de fin ; c'est un bien surnaturel, au-dessus de tout ce que l'homme eût pu désirer et concevoir.

La nature de leurs moyens : l'Etat fait des lois, et il a pour les faire exécuter l'armée, les tribunaux et le trésor ; il distribue les peines et les récompenses ; il livre à la mort, mais ne peut rendre à la vie. L'Eglise aussi fait des lois ; elle enseigne, elle exhorte, elle oblige. Elle a des peines et des récompenses propres à elle seule, et retire ou accorde les biens dont elle seule est dispensatrice. Elle distribue la vie spirituelle à ceux qui en sont dignes, elle peut aussi *livrer à Satan* et à la mort les sujets rebelles et opiniâtres.

L'efficacité de leurs moyens : quelque sage qu'on suppose le pouvoir temporel, il n'est infaillible ni dans le choix ni dans l'emploi des moyens, même pour les choses de son ressort. Il ne peut répondre de l'efficacité des mesures qu'il a prises, quand même elles ne rencontreraient aucun obstacle de la part des citoyens. Les vertus d'un peuple ne suffisent pas toujours pour le rendre puissant et heureux ; et les empires, qui ne peuvent être récompensés ou punis que dans cette vie, y restent quelquefois sans récompense ni châtiment. Du moins rien n'exige que chaque société reçoive de Dieu son salaire comme société, chacun des individus qui la composent étant réservé à la justice divine, à ses rigueurs ou à ses rémunérations éternelles. L'Eglise, infaillible dans ses décisions, l'est également dans ses mesures générales sur le dogme, le culte et la morale. Ses lois ont un effet immanquable, et les fidèles en les observant ont la certitude de jouir des avantages promis à leur observation. Non-seulement les individus arriveront au terme, et chacun recevra le salaire de son labeur, mais l'Eglise entière sera récompensée d'un triomphe éternel ; son front, trop souvent humilié par les hommes, sera par son époux couronné de gloire et de bonheur.

Enfin, leur durée : les Etats et les empires naissent et meurent comme tout ce qui est humain. Après avoir jeté plus ou moins d'éclat, ils rentrent tous dans la poussière avec les hommes qui les composaient. Les sociétés et les gouvernements qui nous ont précédés sont maintenant dans la tombe, où ils attendent ceux qui gouvernent le monde aujourd'hui, et qui seront remplacés par des pouvoirs et des sociétés d'une nature peut-être et d'une forme toutes différentes. Il n'y a qu'une société qui soit née sans être sujette à mourir. L'Eglise commença il y a bientôt 2000 ans ; que d'empires et de gouvernements sont nés et sont morts dans

cet intervalle !... et depuis elle a toujours vécu, toujours gouverné et dirigé ses nombreux enfants, toujours régné malgré les obstacles. Et ce qui est plus merveilleux, celui qui l'a fondée lui a dit, et sa parole est celle d'un Dieu, qu'elle vivrait aussi longtemps que le monde. Que dis-je, aussi longtemps que le monde ? Ses membres ne quittent ce monde que pour aller la continuer dans un séjour plus durable, jusqu'à ce que le nombre des élus soit complété. Et alors le monde croulera et sera réduit en cendres ; pendant que l'Eglise continuera de vivre, toujours la même, sous le même chef divin et avec les mêmes enfants qu'elle aura recueillis sur la terre. Toujours la même, mais perfectionnée, mais élevée à la hauteur de ses destinées sublimes ; et là, en possession des biens qu'elle aura conquis, elle régnera au sein du bonheur et de la gloire pendant toute l'éternité.

M. A. CHASTEL.

(*La suite à un numéro prochain.*)

EXAMEN CRITIQUE

DES

CHANTS DE LA SAINTE-CHAPELLE

TIRÉS DE MANUSCRITS DU XIII[e] SIÈCLE, ET MIS EN PARTIES, AVEC ACCOMPAGNEMENT D'ORGUE, PAR FÉLIX CLÉMENT, MEMBRE DE LA COMMISSION DES ARTS ET DES ÉDIFICES RELIGIEUX ; AVEC UNE INTRODUCTION, PAR DIDRON AÎNÉ, SECRÉTAIRE DU COMITÉ HISTORIQUE DES ARTS ET MONUMENTS [1].

Quels que soient les résultats obtenus par les hommes qui se livrent aux études archéologiques, il faut toujours, pour être juste, tenir compte des difficultés qu'ils ont eu à vaincre et de la pureté d'intention qui les a guidés dans leurs travaux. Sous ce rapport, j'aime à reconnaître, en commençant cet article, que l'artiste dont je veux examiner les œuvres est un homme rempli de bonne foi et sincèrement désireux d'être utile à la vraie musique religieuse. Mais a-t-il enfin résolu le problème esthétique que les musiciens archéologues étudient, de nos jours, avec tant de courage et de persévérance? — Je ne le crois pas.

En effet, M. Félix Clément est parti d'un faux principe d'archéologie musicale ; puis, autour de ce principe, il a rassemblé des faits qui ne constituent pas même l'ombre d'une application logique. Ainsi, de quelque manière que l'on veuille envisager la restauration de la musique religieuse, entreprise par cet écrivain, on n'y découvre rien qui puisse subir l'épreuve d'une critique judicieuse : cercle vicieux dans lequel l'honorable artiste se tourne péniblement en tout sens, son œuvre n'a pas atteint le but qu'il se proposait.

Que voulait M. Félix Clément ?

[1] Paris, in-4°, 1849.

Cet écrivain, posant en axiome que l'art religieux du XIII[e] siècle est l'idéal du genre, a publié des morceaux de musique sacrée de cette époque, du moins il le dit, et les a proposés comme des modèles à suivre.

D'abord, je laisse aux hommes compétents le soin d'admettre ou de combattre ce que la thèse de certains archéologues modernes a de général et d'absolu. Je ne veux et ne dois parler ici que de musique. Eh bien ! j'avance, contrairement à l'opinion de M. Félix Clément, que la perfection de la musique religieuse ne peut pas être placée au XIII[e] siècle.

Quand on étudie avec soin la grande période du moyen âge, depuis le commencement du VII[e] siècle jusqu'à la fin du XVI[e], on voit que le monde musical s'offre à l'érudition sous deux aspects bien distincts. D'un côté, c'est la musique *plane* qui, organisée définitivement par l'immortel saint Grégoire, va s'altérant de plus en plus jusqu'à la mort de Palestrina (1594); de l'autre, un art musical tout nouveau se forme de la substance même des principes grégoriens : l'harmonie, sous les noms divers de *diaphonie*, de *symphonie*, de *déchant*, d'*organum*, de *triplum*, de *quadruplum*, etc., s'ajoute d'abord à la tonalité du plain-chant ; et le rhythme de certains morceaux liturgiques donne ensuite naissance à l'art de représenter, par des figures particulières, les différentes valeurs des notes.

L'*art nouveau*, comme on disait au moyen âge, suivit une route bien différente de celle du plain-chant. Incomplet sous tous les rapports, il débuta par une harmonie que les modernes sont convenus d'appeler *barbare*, et par une notation qui ne représentait que des doubles longues, des longues, des brèves et des semi-brèves. Mais sa marche fut marquée de siècle en siècle par des transformations considérables qui attestent l'activité prodigieuse des musiciens de cette époque peu connue encore. Toutefois, ce fut dans la seconde moitié du XV[e] siècle seulement, que l'art musical *mesuré* et *harmonisé* parvint à un haut degré de perfection, grâce à l'illustre école flamande. Jacques Hobrecht, Jean Okeghem et Jean Tinctoris, trois enfants de la Belgique, furent alors les chefs de l'art musical en Europe ; ils eurent la gloire de former l'école d'Italie qui, au XVI[e] siècle, résuma l'idéal de la musique religieuse figurée dans les inimitables productions de Palestrina.

Comme on le voit, entre saint Grégoire-le-Grand et Palestrina, il y

a un art qui s'oblitère et un art qui s'élabore, un art qui s'en va et un art qui se crée. La perfection absolue de chacun d'eux se trouve aux deux extrémités du moyen âge. Dans la période intermédiaire, l'investigateur peut sans doute rencontrer quelques compositions remarquables pour l'époque, mais c'est une erreur profonde que d'y chercher le type général de la perfection.

Or, c'est précisément en cela que consiste le tort de M. Félix Clément ou plutôt celui de l'école qui a inspiré ses travaux. En considérant une époque de transformation musicale comme le critérium de l'esthétique de l'art religieux, on a oublié que cette époque n'est le critérium d'aucune musique : tout s'y altère pour se modifier ; il n'y a partout que des tâtonnements dont les tendances s'exercent, non pas sur les anciennes traditions qui se perdent, mais sur un avenir que l'on pressent d'une manière instinctive sans le connaître encore. Au milieu de cette confusion générale, le vrai plain-chant de saint Grégoire, celui que Pepin-le-Bref, Charlemagne, saint Notker Balbulus, Réginon de Prum, saint Odon de Cluny, saint Bernard, Guy d'Arezzo, Guy de Châlis et une foule d'autres grands hommes regardaient comme le plus parfait et le plus beau, ce plain-chant, dis-je, s'oublie, se dénature, se corrompt, se perd... Au XIIIe siècle, les mélodies grégoriennes ne sont déjà plus que de lointaines réminiscences ; les copistes, les écolâtres, les coutumes locales et la musique figurée qui obtient toutes les faveurs, ont fait subir à ces mélodies sublimes des variantes sans nombre ; l'exécution même n'en est plus semblable à celle qu'avait enseignée, à l'abbaye de Saint-Gall, le chantre Romanus envoyé à Charlemagne par le pape Adrien.

Ainsi, ce n'est pas, ce ne peut pas être au XIIIe siècle qu'il faut chercher, avec M. Félix Clément, la perfection de la musique plane. Je le répète : ce siècle, en fait de musique, n'est la perfection de rien, ni du plain-chant, ni de l'harmonie, ni du drame, ni de la chanson. Pour nier cet axiome, il faut méconnaître complétement l'histoire de l'art, il faut en un mot s'éprendre aveuglément de passion pour une époque sans savoir ce qu'elle est, ce qui l'a précédée, ce qui l'a suivie : étrange philosophie, s'il en fut jamais, que les faits frappent d'impuissance, et qui jettera toujours ses adeptes dans des systèmes injustifiables !

Je m'étonne que M. Félix Clément n'ait pas même soupçonné les objections invincibles que l'on peut opposer à sa prétendue théorie

d'esthétique musicale, ou plutôt je ne m'en étonne point ; esprit de bonne foi, incapable de commettre l'ombre d'une fraude, et par cela même naturellement porté à ne se défier point des hommes en qui il a placé son estime, on lui a dit avec conviction : *Le XIIIe siècle est tout, en peinture, en sculpture, en architecture, en musique ;* et aussitôt il s'est mis à l'œuvre avec enthousiasme et s'est écrié à son tour : *Oui, le XIIIe siècle est tout !*

Mais, en admettant un instant qu'il faille regarder le XIIIe siècle comme une mamelle d'or d'où jaillit le lait de la plus pure musique religieuse, voyons comment M. Félix Clément a mis en relief les merveilles par excellence de l'art sacré.

A-t-il révélé des mélodies liturgiques qui puissent réellement faire connaître la supériorité du XIIIe siècle ?

Les a-t-il bien traduites en notation moderne ?

En a-t-il saisi et indiqué le vrai mode d'exécution, d'après les règles pratiques du temps ?

L'harmonie vocale et instrumentale dont il les a ornées est-elle bien du XIIIe siècle, ou du moins est-elle en rapport rigoureux avec l'ancienne tonalité musicale ?

On peut, sans crainte de se tromper, répondre négativement à toutes ces questions.

En premier lieu, pour que M. Clément fût exact dans sa glorification du XIIIe siècle, il fallait qu'il en ressuscitât les chefs-d'œuvre de musique sacrée, et qu'il nous montrât ensuite le génie de cet âge merveilleux produisant des beautés musicales d'un ordre supérieur à celles des âges plus anciens ou plus modernes. Autrement sa thèse n'est pas admissible, parce qu'il est impossible, en pareille matière, de baser un jugement définitif sur des compositions communes, vulgaires, insignifiantes, prises au hasard, et d'établir *a priori*, sans comparaison de chef-d'œuvre à chef-d'œuvre, la supériorité d'un siècle sur un autre.

Eh bien ! je dois le dire, non-seulement M. Félix Clément n'a pas reproduit les chefs-d'œuvre de musique religieuse du XIIIe siècle, mais il n'a pas même publié un seul morceau qui appartienne en propre à cette époque.

De tous les chants que cet honorable écrivain a édités, ceux de la prose de l'âne et de l'*Hæc est clara dies* se rapprochent le plus du XIIIe siècle, sans toutefois lui appartenir à la rigueur. Ils sont tirés d'un

ancien manuscrit contenant l'Office des Fous (*Officium Stultorum*), autrefois à l'usage de la métropole de Sens. La Bibliothèque nationale en possède une bonne copie sous le numéro 1351 de l'ancien fonds latin. Si l'on en croit le transcripteur, l'Office des Fous aurait été composé, sous le pontificat d'Honorius III, par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, mort en 1222 : « *Officium illud compositum fuit à Petro de Corbolio Senonensi archiepiscopo, tempore quo sedebat Romæ summus pontifex Honorius tertius.....* » Or, cette date ne me semble pas exacte. Honorius gouverna l'Eglise de 1216 à 1227, et Jean Beleth, savant liturgiste qui vivait encore en 1182, parle de la Fête des Fous comme étant déjà répandue à cette époque. Cette fête, ridicule et scandaleuse, fut d'abord condamnée, en 1198, par Pierre de Capoue, cardinal légat en France, et en 1212 par un concile tenu à Paris (Biblioth. nation., fonds latin de Saint-Germain-des-Prés, ms. nº 959, *de festo Fatuorum*). Ces condamnations établissent d'une manière évidente que si Pierre de Corbeil a composé l'*Officium Stultorum*, ce fait doit certainement remonter à la seconde moitié du XIIe siècle, et non au commencement du XIIIe.

M. Clément a aussi publié plusieurs proses qu'il donne encore comme des productions du XIIIe siècle, entre autres la séquence *Regnantem sempiterna*, et celle qui commence par ces mots : *Qui regis sceptra.*

Voici comment M. Didron rend compte de l'exécution, à la Sainte-Chapelle, du premier de ces deux morceaux : — « Onze heures sonnent, et Mgr l'archevèque de Paris, en simple soutane violette, « entre dans la Sainte-Chapelle. Aussitôt les quarante musiciens pla« cés en retraite du jubé, derrière le maître-autel, sous l'estrade, « tout au fond du sanctuaire, entonnent, sur un signe de M. Félix « Clément, un chant du moyen âge, le *Regnantem sempiterna*, tiré, « par M. Félix Clément lui-même, d'un manuscrit du XIIIe siècle, « qui appartient à notre Bibliothèque nationale. Ce chant s'exécute « d'abord au milieu du bruit occasionné par un conflit de préséance, « et cependant il produit un effet extraordinaire ; c'est qu'on y en« tend éclater l'émotion d'une assemblée rendant, selon les paroles « mêmes du morceau, des actions de grâces au Roi éternel, au juge « puissant et clément, qui réjouit le ciel et fixe l'attention de la terre. « Cette pièce sublime étonne d'abord ; on se tait, ici et là ; puis le « silence est complet et absolu ; à la fin, on éclaterait en applaudis-

« sements, si le lieu sacré où l'on est n'y faisait obstacle. » (*Préface*, p. 6.)

Et plus loin : « Le lendemain de la fête, M. le comte de Montalem-
« bert, membre de la députation de l'Assemblée nationale présente
« à la cérémonie, m'écrivait ces lignes : Dites bien à M. Clément que
« la musique a été ce qu'on a le plus goûté, le plus admiré. Il n'y a
« eu qu'une voix chez les représentants et chez les magistrats que
« j'ai vus pour s'extasier devant ces mélodies sublimes. Le premier
« morceau (*Regnantem sempiterna*), quoique exécuté au milieu d'une
« dispute de préséance et d'estrade, a été, selon moi et selon d'au-
« tres, le chef-d'œuvre de la journée. » (P. 11.)

Après ces pompeux éloges qui s'adressent évidemment au XIIIe siècle, il faut maintenant dire que les deux proses dont il s'agit sont très-anciennes dans l'Eglise. Elles appartenaient aux offices de l'Avent. « La réforme de Pie V, dit M. l'abbé Pascal, les fit disparaître, « *et ce ne fut pas une grande perte.* » (*Origine et raison de la liturgie*, in-4°, 1844, p. 110.) — Quoi qu'il en soit de cette dernière assertion qu'il m'est impossible d'admettre, on trouve les deux proses en question dans un Graduel du fonds de Saint-Martial de Limoges (Bib. nat., n° 1137). Ce volume est du XIe siècle : MM. Clément et Didron peuvent y lire, fol. 42 et 52, le texte et la musique du *Qui regis* et du fameux *Regnantem*. Les mêmes pièces sont aussi bien notées dans l'*Antiphonaire* de Guy d'Arezzo (Ms. de Saint-Evroult, *ibid.*, supplément latin, n° 1017, fol. 44 et 45). Tout le monde sait que cette précieuse copie du XIIe siècle est évidemment conforme à l'original qui est du XIe. Je pourrais citer encore, mais ce que j'ai dit suffit pour prouver que c'est une souveraine injustice et une ignorance impardonnable d'attribuer à un siècle ce qui lui est antérieur peut-être de *trois cents ans*..... Voilà où mène toute doctrine systématique, aveugle, inintelligente, qui sacrifie les faits aux théories, au lieu d'établir les théories sur les faits.

Cependant, en publiant l'*Ecce panis angelorum*, l'une des strophes du *Lauda Sion*, MM. Clément et Didron ont eu la prudence de reconnaître que *ce chant pourrait bien remonter au XIe siècle*. Pourquoi donc, dans le doute, ont-ils inséré, parmi les chefs-d'œuvre de musique religieuse du XIIIe siècle, une composition dont ils ne connaissaient point la véritable origine ? Ce reproche est d'autant plus fondé, que saint Thomas d'Aquin, le compilateur de l'office du Saint-Sacre-

ment, s'est contenté de prendre les différents morceaux de la liturgie ordinaire qui convenaient à cet office, et d'approprier les textes dont il était l'auteur à de très-anciennes mélodies. Ainsi, pour ne parler que de la messe du Saint-Sacrement, l'introït et le graduel sont tirés textuellement, musique et paroles, de l'antiphonaire de saint Grégoire : l'introït *Cibavit* est celui de la deuxième férie de la Pentecôte, et le graduel *Oculi omnium* se chante encore, dans le rit romain, à la deuxième férie du troisième dimanche de Carême. Le chant de la prose *Lauda Sion* était, au XI[e] siècle, celui du *Laudes crucis attollamus*, comme on peut le voir dans le manuscrit de Saint-Evroult, cité plus haut ; il était si célèbre avant le Docteur angélique, qu'on l'appropria partout à une foule de proses, entre autres à celle des morts : *De profundis exclamantes ;* à celle de sainte Catherine : *Vox sonora nostri chori ;* à celle de saint Pierre : *Gaude, Roma, mundi caput ;* à celle de saint Michel : *Laus erumpat ex affectu*, etc. M. Fétis a ignoré toutes ces circonstances lorsqu'il a dit : « La « belle séquence *Lauda Sion salvatorem*, composée par saint Thomas « d'Aquin, n'a été chantée pour la première fois dans l'office du « Saint-Sacrement qu'en 1264. Il est vrai que l'abbé Poisson dit, dans « son intéressant *Traité théorique et pratique du plain-chant* (p. 141), « que le chant de cette prose a été pris de la prose plus ancienne « de la Sainte-Croix, *Laudis cruces attollamus ;* fondant son opinion « sur les contre-sens qui existent entre les paroles et le chant de « l'hymne (*sic*) de saint Thomas. Mais, sans prétendre décider de la « priorité de composition des deux proses, je ferai remarquer que « la fête de la Sainte-Croix, une des plus anciennes de la liturgie, a « été instituée à Constantinople avant le schisme qui a séparé « l'Eglise grecque de la communion romaine : or, il n'existe pas dans « tout le chant de l'Eglise grecque une seule mélodie qui ait le caractère des séquences ; il est donc certain que la prose *Laudes crucis* est de beaucoup postérieure à l'institution de la fête de la « Sainte-Croix, *et la priorité de composition entre les deux séquences « est d'autant plus douteuse que je n'ai pas trouvé celle de la fête de « la Sainte-Croix dans un manuscrit aussi ancien que celui de la fête « du Saint-Sacrement dont je suis possesseur.* » (*Des origines du plain-chant*, revue de M. Danjou, année 1846, 3[e] article, p. 82.)

Encore une fois, je renvoie les incrédules ou ceux qui doutent au manuscrit de Saint-Evroult, et je passe outre.

J'arrive au *Domine salvam fac rempublicam* dont la mélodie figure, à mon grand étonnement, dans les *Chants de la Sainte-Chapelle*. A quel titre, s'il vous plaît? Cette cantilène psalmodique a-t-elle été aussi extraite d'*un manuscrit du XIII siècle?* Que M. Clément veuille bien le dire, car la chose en vaut la peine. Jusqu'ici l'on avait regardé Etienne Dumont, maître de chapelle de Louis XIV, comme l'auteur de ce *God save the king* des Français. Pour couper court à cette discussion, il n'y a qu'un moyen à prendre : c'est d'exhiber un manuscrit du XIIIe siècle où se trouve le chant du *Domine salvum.* M. Clément ne donnera pas cette preuve, parce qu'ici encore il s'est trompé.

Mais voici qui est plus grave. Dans sa *Collection des chants* du XIIIe siècle, M. Félix Clément a publié le trait du Carême : *Domine non secundùm*, morceau que les réformateurs de la liturgie parisienne ont placé à la messe du mercredi des Cendres et à celle du lundi de la Semaine-Sainte, d'après la mélodie profondément altérée du trait grégorien de la Semaine-Sainte : *Domine, exaudi orationem meam, et clamor meus ad te veniat*, etc. Qu'a fait M. Clément pour restaurer cette prière mutilée par les puritains bibliques du XVIIIe siècle ? Il s'est d'abord avisé de corriger les correcteurs en complétant le texte sacré ; puis, avec le texte ainsi allongé, il s'est mis à la torture pour y adapter le chant du *tractus* grégorien, répétant plusieurs fois de suite les mêmes tirades mélodiques, les modifiant, les arrangeant vaille que vaille pour remplir le nombre des syllabes du texte. Et parce que M. Clément a pris pour base de son travail le chant du *Domine exaudi* dans des manuscrits du XIIIe et du XIVe siècle, il en a conclu que le *Domine non secundùm*, ainsi prétintaillé, devait figurer parmi les productions de son époque favorite. En vérité, cela est par trop naïf, et une pareille conclusion ne peut pas être prise au sérieux... Il y a plus : lors même que M. Clément eût respecté le texte et la mélodie de ce morceau, lors même qu'il l'eût copié avec le plus grand soin dans des manuscrits du XIIIe siècle, il n'aurait pas eu pour cela le droit de l'insérer dans sa Collection des chants religieux de ce siècle. Le trait *Domine exaudi* se trouve dans l'antiphonaire de Saint-Gall, copie authentique de celui de saint Grégoire ; il se trouve dans *tous* les antiphonaires ou graduels qui ont été *écrits* depuis le VIIe siècle jusqu'au XVIe ; et, bien certainement, ce sont là des titres qui auraient modifié l'opinion de M. Clément, s'il les avait connus.

Il est inutile de prolonger plus longtemps l'examen de l'âge des

mélodies publiées par cet honorable artiste. On voit qu'il y a eu un malentendu fâcheux de sa part. N'ayant pas étudié les monuments d'archéologie musicale antérieurs au XIIIe siècle, il a voulu remplacer cette connaissance par un procédé qui n'est pas admissible en bonne critique. Il s'est dit : « Voici un morceau de musique religieuse dans tel ou tel manuscrit du XIIIe siècle ; donc ce morceau « appartient à cette époque. » Eh ! mon Dieu ! cette conséquence est tellement peu rigoureuse qu'elle a jeté M. Clément dans d'énormes erreurs chronologiques ! Il faut bien qu'il en convienne maintenant.

Je passe à la deuxième question posée en tête de cet article, et je demande si M. Clément a bien traduit en notation moderne ses prétendus chants du XIIIe siècle ?

Ici, je dois le dire, on a formulé contre M. Clément des critiques qui ne me paraissent pas fondées, et l'on a omis celles qui étaient sérieuses.

On a mis en avant l'impossibilité de traduire les *neumes*, sorte d'écriture musicale fort mystérieuse, qui a *prévalu* depuis saint Grégoire jusqu'à l'époque de Guy d'Arezzo,— tandis que M. Clément n'avait pas même eu la prétention de toucher à cette énigme de la paléographie européenne.

On a aussi parlé de la notation inventée par Guy d'Arezzo comme d'une écriture musicale *très-difficile à lire*, et l'on a conclu que la sémiologie du plain-chant, en usage au XIIIe siècle, était une lettre morte pour M. Clément.

La question ainsi posée ne prouve rien, parce qu'elle prouve trop.

Pour être juste, il faut d'abord écarter la querelle au sujet des *neumes ;* ceux qui voudraient des détails sur ce point obscur et difficile de l'art peuvent lire les travaux que je publie en ce moment, dans l'excellente *Revue archéologique* de M. Leleux, sur les anciennes notations musicales de l'Europe.

Reste donc à examiner la sémiologie phonique depuis Guy d'Arezzo jusqu'au XIIIe siècle inclusivement.

Dans cette sémiologie, il y a deux choses à considérer : d'abord la valeur mélodique des notes, et, en second lieu, tout ce qui a rapport soit aux valeurs temporaires des sons de la musique plane, soit aux ornements proprement dits du chant.

Quant à la valeur mélodique, le système de Guy d'Arezzo est si clair, si simple, si sûr, que le moindre doute n'est pas possible. Ce célèbre moine déclare lui-même qu'avec sa méthode de notation, *un enfant* pouvait *en moins d'un mois* déchiffrer une antienne à pre-

mière vue et sans la moindre hésitation, ce que n'aurait pu réaliser un chantre dans l'ancien système, même après *cent ans* d'études[1]. Or, je n'admettrai jamais qu'en plein XIXe siècle, un homme, un artiste, un musicien littérateur qui peut méditer les ouvrages si lucides, si méthodiques de Guy d'Arezzo, ne soit pas capable de lutter avec un enfant du XIe siècle. Ne point admettre cette possibilité, c'est quelque chose de tellement humiliant que cela me paraît absurde. Et en effet, dans la théorie sémiologique de Guy d'Arezzo, l'auteur emploie tant de précautions pour faire distinguer les notes du diagramme entre elles, que si l'on commet quelque erreur, c'est qu'on le veut bien. Ces portées musicales, imaginées par le moine de Pompose, n'avaient en général que quatre lignes : deux coloriées diversement et deux autres tracées dans l'épaisseur du vélin ; mais chaque ligne était affectée à une note, soit par une clé, soit par une couleur de convention. Cette complication de moyens auxiliaires se simplifia dans la suite ; au XIIIe siècle, la notation arétine était, pour le plain-chant du moins, absolument semblable à celle du XVIe dont se servent encore aujourd'hui les Chartreux.

Or, prétendre que M. Félix Clément n'a pu déchiffrer les notes des morceaux qu'il a empruntés au XIIIe siècle, c'est là une accusation à laquelle je ne veux point m'associer en conscience. Nous ne sommes plus, grâce à Dieu, en l'année 1828, où M. le chevalier Kretzschmer chicanait puérilement M. Fétis sur la figure que l'on donnait, au moyen âge, à la clé de *fa* ou à la clé d'*ut*. Si la science a des luttes à soutenir aujourd'hui, ce n'est plus à propos de bagatelles que l'on faisait gravement passer alors pour de l'archéologie musicale. Celle-ci a progressé depuis vingt ans, et ses conquêtes sont tellement considérables que c'est un véritable anachronisme de les méconnaître, même pour réfuter M. Clément.

[1] « Cùm me et naturalis conditio et *bonorum imitatio* communis utilitatis diligentem faceret, cœpi, inter alia studia, musicam tradere pueris. Tandem adfuit « divina gratia, et quidam eorum, imitatione chordæ et nostrarum notarum usu « exercitati, ante unius mensis spatium invisos et inauditos cantus ità primo in- « tuitu indubitanter cantabant, ut maximum spectaculum plurimis præberetur. « Quod tamen qui non potest facere, nescio quâ fronte se musicum vel cantorem « audeat se dicere. Maximè itaquè dolui de nostris cantoribus qui, etsi centum « annis in canendi studio perseverent, nunquàm tamen vel minimam antiphonam « per se valent efferre, semper discentes (ut ait Apostolus) et nunquàm ad scien- « tiam pervenientes. » (Micrologi prologus ad Theobaldum directus, — nouvelle édition des œuvres de Guy d'Arezzo, préparée d'après les meilleurs manuscrits, par Th. Nisard.)

La question change du tout au tout, s'il s'agit de la *valeur temporaire* des notes et de leurs agréments. Rien n'est plus complexe que ce point de doctrine et de pratique musicale, au moyen âge, et c'est là une circonstance dont il faut ici tenir compte pour être équitable.

Quant à la valeur temporaire des notes, M. Clément s'est arrêté à un système uniforme qui laisse tout à désirer. Il a traduit toutes les notes losanges par des semi-brèves, — toutes les notes carrées par des brèves ou rondes, — et toutes les notes carrées avec queue par des longues. Il en est résulté une altération complète de toutes les mélodies qu'il a mises en notation moderne.

Ces mélodies se divisent en deux classes : ou elles appartiennent au genre rhythmé, ou elles rentrent dans le style grégorien proprement dit.

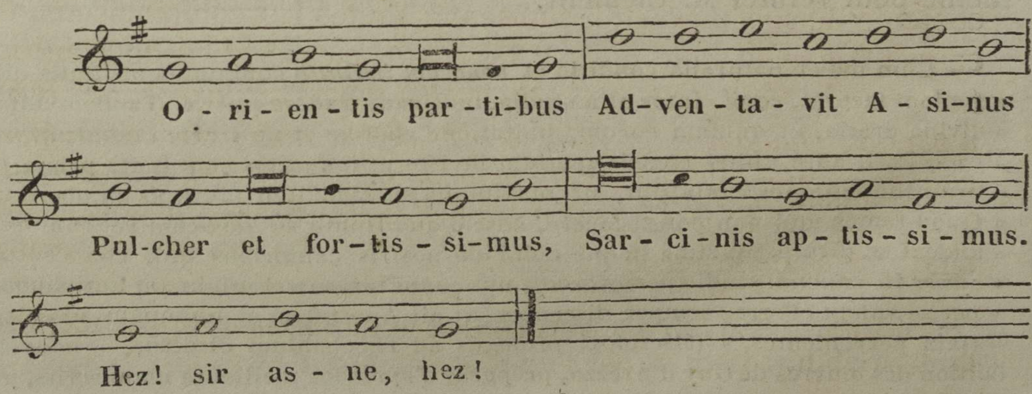
Dans le premier cas, les traductions de M. Clément sont mauvaises et inacceptables, parce que l'essence même des pièces reproduites n'y est pas respectée.

On va le comprendre par un exemple.

La *prose de l'âne* est ainsi notée dans le fac-simile qu'en a donné M. Clément :



Or, voici la traduction inexacte qu'en a faite M. Félix Clément d'après le système exposé plus haut :



La *prose de l'âne* est un *conductus*, comme on le voit dans le manuscrit de Sens : *Conductus ad tabulam ;* or, toujours, au moyen âge, ce genre de mélodie était soumis aux lois de la rhythmique, sans aucune exception.

Donc, la première chose qu'il faut rechercher ici, c'est la nature des pieds qui composent les mètres de chaque strophe de ce morceau.

Or, il est facile de voir que le mètre de la *prose de l'âne* est formé de pieds trochaïques, de cette manière :

— ᴗ	— ᴗ	— ᴗ	— ᴗ
O ri-	entis	parti-	bus
— ᴗ	— ᴗ	— ᴗ	— ᴗ
Adven-	tavit	asi-	nus
— ᴗ	— ᴗ	— ᴗ	— ᴗ
Pulcher	et for-	tissi-	mus,
— ᴗ	— ᴗ	— ᴗ	— ᴗ
Sar ci-	nis ap-	tissi-	mus.

— ᴗ	— ᴗ	— ᴗ
Hez! sir	asne,	hez !

Cette succession symétrique de trochées indique le *mode* qui, d'après la théorie de la musique proportionnelle, réglait au moyen âge la mesure des chants figurés. Saint Augustin dit positivement : « *La* « *musique est la science qui apprend à bien* MODULER, *et la* MODULATION « *est la science des mouvements bien ordonnés.* » (*De Musicâ, lib. prim.*)

Depuis saint Augustin jusqu'au XVe siècle, le *mode* appliqué au rhythme musical fut toujours synonyme du mot *pied.* Mais on remarque, vers le XIe siècle, que la doctrine des Grecs et des Romains s'est transformée en s'alliant à la musique mesurable. A cette époque, l'art n'admet plus tous les pieds de l'ancienne poésie : il se contente de *cinq modes* qui suffisent à toutes les combinaisons. C'est ce que l'on peut voir dans l'*Ars cantûs mensurabilis* de Francon de Cologne : « *Modi a diversis*, dit-il, *diversimodè enumerantur et ordi-* « *nantur. Quidam enim ponunt sex, alii septem; nos autem quinque* « *tantum ponimus, quia ad hos quinque omnes alii reducuntur* [1]. »

La prose de l'âne ne peut donc être mesurée que d'après l'un des cinq modes de Francon de Cologne.

[1] Nouvelle édition préparée d'après les meilleurs manuscrits, par Théodore Nisard, chap. III.

Voici le mode des combinaisons possibles :

	1	2	3	4	5	6	7
1er mode :	—	—	—	—	—	—	—
	—	˘	—	˘	—	˘	—
2e mode :	˘	—	˘	—	˘	—	˘
3e mode :	—	˘	˘	—	˘	˘	—
4e mode :	˘	˘	—	˘	˘	—	˘
5e mode :	˘	˘	˘	˘	˘	˘	˘

Ainsi restreint, le doute n'est pas longtemps possible, surtout lorsqu'on se rappelle la théorie que le P. Kircher a si bien développée dans le second volume de sa *Musurgia* (p. 31—39). D'après cette théorie, qui est évidemment celle de tout le moyen âge, les musiciens peuvent considérer les dissyllabes comme des spondées, des pyrrhiques, des trochées ou des ïambes ; quant aux autres mots plus étendus, ils ne s'arrêtent qu'à la quantité prosodique des syllabes *moyennes* ou *antépénultièmes*, et les autres syllabes sont indifféremment *longues* ou *brèves*.

Cette règle donne les quantités suivantes comme *points de départ :*

Orientis partibus (— ˘)
Adventavit asinus (— ˘)
Pulcher et fortissimus, (˘)
Sarcinis aptissimus. (˘ ˘)
Hez ! sir asne, hez !

Si l'on compare ces points de repère avec le système des cinq *modulations* antiques, il en résulte que la prose de l'âne appartient au premier mode *secundum quid*, pour nous servir d'une expression de Marchetto de Padoue ; c'est-à-dire à celui qui est composé, non de toutes longues, mais de pieds d'une longue et d'une brève : « *Primus modus*, dit Francon de Cologne, *procedit ex omnibus longis ;* « *et sub isto reponimus illum qui est ex longa et brevi, duabus de* « *causis*, etc. (*Ibid.*) »

Il est vrai que le morceau que j'examine n'est point noté d'après les principes précédents ; mais M. Clément n'aurait pas hésité, s'il avait su que le plain-chant et la musique mesurable, au moyen âge, fondés sur les mêmes principes dans ces sortes de pièces, ne différaient l'un de l'autre que par la présence ou l'absence des valeurs *figurées* de la notation. En effet, les anciens principes de la Rhythmique et

de la Métrique ayant été plus ou moins conservés chez les chrétiens d'Occident, ils furent d'abord suivis d'une manière abstraite, c'est-à-dire en vertu du texte littéraire, dans les compositions musicales adaptées à des paroles rhythmées, et non en vertu de certains signes conventionnels dans la notation. Plus tard, la musique se créa une nouvelle route, et, s'emparant des figures de notes du plain-chant, elle leur assigna diverses valeurs de quantité prosodique. Dans l'ancienne sémiologie occidentale, la variété des signes était nécessaire pour rendre possible la lecture des mélodies ; dans la sémiologie du chant proportionnel, cette variété eut un autre but, et c'est celui que je viens de faire connaître. A partir de cette nouvelle direction de l'art musical, celui-ci reçut différentes dénominations qui nous montrent clairement sous quel aspect on le considérait. C'est ainsi que le nom de *musique plane*, de *plain-chant*, inconnu auparavant, s'établit alors dans les traités et dans les écoles, pour distinguer le chant grégorien de la musique proprement dite, de la musique *subalterne*, comme disait Francon de Cologne.

Il n'y avait donc, dans la mesure des pièces rhythmées du plain-chant et de la musique, d'autre différence que la notation. Je suis tellement certain de ce fait, que je regarde comme une chose impossible qu'il soit jamais démenti par la découverte d'aucun monument historique. Il faudrait, pour cela, que les auteurs contemporains et les innovateurs du moyen âge se fussent trompés en appelant *plain-chant* et *musique figurée* deux ramifications de l'art en tout point semblables l'une à l'autre. Et c'est ce qui n'est pas admissible, ni même supposable.

On ne peut pas dire, non plus, qu'avant et après la création de la musique mesurable, le plain-chant ne rhythmait aucun morceau. Cette thèse aurait mille preuves contre elle. Pour n'en citer qu'une, il suffit de rappeler ces paroles de Guy d'Arezzo, qui certes ne s'est occupé que de chant grégorien : « *Metrici autem sunt cantus, quia ita* « *sæpe canimus ut quasi versus pedibus scandere videamur, sicut fit* « *cum ipsa metra canimus... Qualia apud Ambrosium, si curiosus sis,* « *invenire licebit.* » (*Microl.*, cap. XV, *de commodâ vel componendâ modulatione.*)

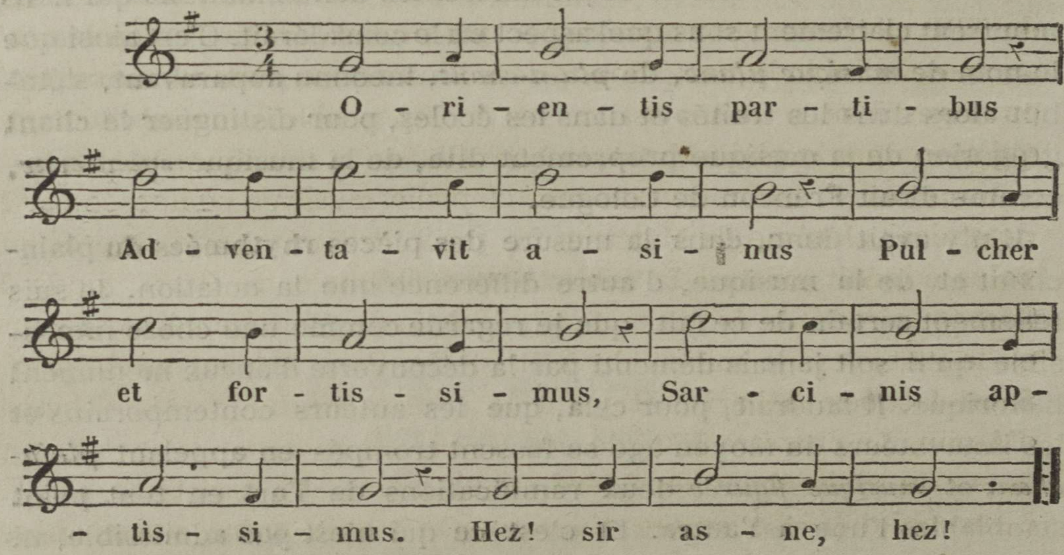
Je pense avoir démontré que la *prose de l'âne*, pour être bien traduite, doit être soumise aux lois de la musique rhythmique.

On a vu que le mètre de ce morceau est formé de pieds trochaïques.

Il me reste à parler du genre de mesure musicale qu'on peut lui approprier dans une bonne traduction moderne.

Or, la seule mesure convenable, c'est évidemment la battue ternaire (*battuta ternaria*). Si l'on scande par *monopodies*, on aura ici la mesure à trois temps simples ; si l'on veut faire usage de *dipodies*, on aura la mesure à six-huit [1]. Ces deux manières reviennent à la même chose, au fond ; mais je préfère la mesure à trois temps simples, parce qu'elle est plus conforme à l'ancienne battue des chants métriques de la liturgie.

Je traduirai donc ainsi la *prose de l'âne :*



M. Félix Clément est d'autant moins excusable d'avoir traduit comme il l'a fait la prose de Pierre de Corbeil, qu'il lui suffisait, pour faire mieux, d'ouvrir l'*Essai sur la musique ancienne et moderne* de Benjamin de la Borde. Il aurait vu dans cet ouvrage, imprimé en 1780, une excellente interprétation de ce morceau, notée

[1] Voyez le savant ouvrage de M. Vincent, membre de l'Institut, sur la musique des Grecs (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, etc., tome XVI[e], 1847, seconde partie, p. 205 et suiv.) — J'espère montrer, dans un prochain travail, toutes les ressources précieuses que le livre de M. Vincent doit désormais fournir à l'archéologie musicale du moyen âge. Il est désormais impossible de négliger l'étude d'un ouvrage qui retrempe aux sources d'une érudition profonde toutes les connaissances superficielles que nous avions de l'art antique.

en six-huit. M. Clément a-t-il connu cette traduction? Dans tous les cas, le public, à qui l'on a fait entendre la fameuse prose en 1849 comme une nouveauté d'archéologie, ne sera-t-il pas un peu surpris d'apprendre que cette nouveauté était bel et bien connue *il y a soixante-dix ans !*

Que de choses n'aurais-je pas à dire si, passant aux morceaux écrits dans le style purement grégorien, j'examinais en détail les traductions qu'en a faites M. Clément? Dans ces sortes de compositions, la valeur temporaire des notes, telle qu'on l'entendait du moins au XIII[e] siècle, n'a pas même été *entrevue* par cet honorable écrivain. En se servant toujours de longues, de brèves et de semi-brèves, M. Clément a prouvé qu'il n'avait pas lu une seule autorité du XIII[e] siècle en cette matière, et que probablement il n'en connaît aucune. Je lui indiquerai donc, dans l'intérêt de l'art, deux ou trois ouvrages dont la connaissance est indispensable à tout archéologue qui s'occupe de plain-chant du XIII[e] siècle.

Le premier est une vaste encyclopédie musicale composée par le dominicain Jérôme de Moravie. Le manuscrit unique de ce précieux volume inédit existe à la Bibliothèque nationale de Paris, fonds de Sorbonne, petit in-folio, n° 1817. Jérôme de Moravie vécut, comme on le sait, vers le milieu du XIII[e] siècle, dans le couvent de la rue Saint-Jacques, à Paris, et y fut le contemporain de saint Thomas d'Aquin. Le chapitre XXV de son *Traité de musique* est relatif aux notes du plain-chant considéré en lui-même et à part toute idée de contrepoint (*per se et sine discantu*). On y voit, entre autres choses excessivement curieuses, qu'à l'exception de la *plique*, la valeur des notes de la musique plane, au XIII[e] siècle, n'était point indiquée par les figures de la sémiologie, mais seulement par le rang qu'elles occupaient dans chaque période mélodique. M. Clément regrettera, sans aucun doute, d'avoir ignoré des détails authentiques qui eussent pu donner à ses traductions une physionomie qu'elles n'ont pas.

L'autre traité que M. Clément aurait dû étudier avant de se mettre à l'œuvre a été écrit par Engelbert, abbé d'Aimont, qui mourut en 1331, après avoir administré son monastère pendant *trente-quatre ans.* Engelbert peut donc être considéré comme une autorité de la fin du XIII[e] siècle. Ses quatre livres de commentaires sur la doctrine de Guy d'Arezzo forment tout ce qui nous est parvenu de lui sur la musique. On les trouve dans les *Scriptores* de Gerbert, t. II,

p. 287-369. Les derniers chapitres du quatrième livre auraient été pour M. Clément de la plus grande utilité; il y aurait vu qu'au XIIIe siècle, comme à l'époque de Guy d'Arezzo, on faisait soigneusement sentir, dans l'exécution, chaque période musicale de tout morceau de plain-chant. Ces périodes ou *distinctions* étaient de deux espèces : les unes *majeures*, les autres *mineures*. Elles sont admirablement expliquées dans le traité de musique d'Aribon, autre commentateur de Guy d'Arezzo, qui florissait vers le milieu du XIe siècle et dont l'ouvrage se trouve aussi dans le tome II des *Scriptores* de Gerbert (p. 197-229). Ce point de doctrine, complément nécessaire de celle que nous a laissée Jérôme de Moravie, mérite encore de fixer l'attention de M. Clément. Avec les sources que je viens d'avoir l'honneur de lui indiquer, la question de la *valeur temporaire* des notes de la musique plane, au XIIIe siècle, ne sera plus un mystère pour lui.

Mais ce n'est pas tout : pour faire connaître dans toute leur vérité les mélodies d'un siècle, il ne suffit pas d'en savoir lire les notes et de leur assigner une exacte valeur de prolation : il faut encore faire revivre, si cela est possible, les différentes nuances d'expression et les ornements mélodiques dont les exécutants de cette époque faisaient usage.

Or, c'est sur ce dernier terrain que je dois maintenant suivre M. Clément.

Ici encore cet artiste a suivi les inspirations instinctives de son génie, sans se préoccuper des monuments contemporains où la pratique musicale est enseignée ; mais, malgré cela, on lui doit de grands et légitimes éloges pour avoir compris que le plain-chant ne doit pas être constamment exécuté *à pleine voix, à gorge déployée*, à la manière des chantres sauvages qui peuplent nos malheureux lutrins. M. Clément n'est pas le premier, sans doute, qui ait tenté cette réforme dans la pratique des cantilènes liturgiques, et la pensée en est venue à tous ceux qui ont le sens commun, à toutes les oreilles qui détestent les hurlements caverneux du *Serpent* ou les sons lourds et cuivrés de l'*Ophicléide*. Mais, quoi qu'il en soit, il y a toujours de l'honneur à faire preuve de bon goût, et M. Clément doit avoir sa part de cet honneur : *cuique suum*.

Maintenant, l'impartialité m'oblige à passer en revue tous les procédés d'expression musicale employés par M. Clément et à me

tenir, dans cette revue, inflexiblement en regard du XIIIe siècle.

D'abord, le traducteur a fait usage des nuances que la musique moderne désigne sous les noms de *piano*, de *pianissimo*, de *forte*, de *fortissimo;* il a mis aussi à contribution les signes $><$, dont le premier exprime le *decrescendo*, et le second le *crescendo*. Quelquefois M. Clément a indiqué qu'il faut accélérer le chant par l'expression française *pressez;* ailleurs enfin, il a voulu produire des effets d'*écho*.

Il est certain que saint Grégoire faisait chanter les mélodies de son *antiphonaire* avec des nuances musicales assez semblables à celles que M. Clément a imaginées. Romanus, l'un des artistes envoyés à Charlemagne par le pape Adrien pour faire connaître en France le vrai chant grégorien et la vraie manière de l'exécuter, inventa un moyen assez ingénieux de fixer dans la mémoire de ses élèves les leçons d'expression musicale qu'il leur donnait. Ce moyen consistait dans l'emploi des lettres de l'alphabet, auxquelles il avait assigné différentes significations, et qu'il plaçait au-dessus, au-dessous ou à côté des neumes. On conserve encore aujourd'hui, dans l'abbaye de Saint-Gall, en Suisse, la copie authentique d'une partie de l'antiphonaire grégorien que Romanus avait apportée d'Italie, et c'est sur cette copie même que le chanteur célèbre appliqua son invention. Saint Notker Balbulus, abbé de Saint-Gall dans la seconde moitié du IXe siècle, nous a laissé une *épître* dans laquelle il dévoile le sens que Romanus attachait à chaque lettre de l'alphabet[1].

On voit donc que l'art de nuancer le plain-chant est aussi ancien que le plain-chant lui-même. Si la notation n'indique rien de semblable, il ne faut pas en être surpris : l'expression que les véritables artistes mettent dans leur chant est formée de mille accents de l'âme qu'on ne pourrait peindre aux yeux, même par des volumes de signes. C'est ce que les esthéticiens de toutes les époques ont parfaitement compris. Aussi l'invention de Romanus ne se maintint avec peine que jusqu'au XIe siècle. Depuis cette époque jusqu'à Dominique Mazzochi, compositeur de l'école romaine de la fin du XVIe siècle, les nuances musicales et l'expression dramatique des mélodies, négligées dans la notation, furent abandonnées à l'enseignement tra-

[1] J'ai donné le texte et l'interprétation de l'*Epître* de saint Notker dans les 4e et 5e articles de mes *Etudes sur les anciennes notations musicales de l'Europe* (Revue archéologique de M. Leleux, 1850, t. VI, p. 749, et t. VII, p. 129).

ditionnel, au goût des écolâtres et même au génie de chaque artiste. Ainsi, par exemple, la musique du XVIe siècle n'offre aucune indication sémiologique de nuances, et cependant personne n'oserait soutenir que l'art musical de cette époque n'en ait fait usage, puisque Jean-Baptiste Doni l'affirme positivement. Cet auteur érudit, faisant l'éloge de la musique de ce siècle, déclare qu'il n'y a point de peinture, si animée et si brillante de coloris qu'elle soit, qui puisse lutter avec elle. Les détails les plus gracieux s'échappent de sa plume : on croirait suivre de l'œil les diverses voix d'un chœur qui se croisent, se dessinent avec une harmonie suave, s'élèvent, descendent, se heurtent avec passion ou se fuient avec un art extrême ; et, au milieu de tous ces raffinements de la science, l'oreille semble se délecter, comme à une audition réelle, des sons qui s'échappent à peine des poitrines et s'enflent peu à peu pour aboutir à l'explosion du *fortissimo* [1] ; ou bien encore elle s'imagine entendre l'écho qui répète au loin les mélodies des exécutants, d'abord avec une certaine force, puis avec la fragilité d'une note qui expire sur les lèvres [2].

Il est donc impossible, après les faits qui viennent d'être cités, de blâmer M. Clément d'avoir entrepris de *nuancer* la musique plane. Mais il n'en est pas de même si l'on examine cette partie de son travail au point de vue du XIIIe siècle, Tout y est arbitraire, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut. Ici, il écrit *piano*, plus loin *forte*, sans s'inquiéter le moins du monde si cela est légitime ou non : pourvu qu'il y ait un effet sonore quelconque, cela suffit à M. Clément qui, reniant son rôle d'archéologue du XIIIe siècle, borne là ses prétentions, et se contente d'enjoliver *à sa manière* des compositions qu'il donne ensuite comme des monuments incontestables. La chose est par trop exorbitante, en vérité, pour que je ne la signale pas à la science !

En revanche, M. Clément a été d'une sobriété excessive dans la question des *ornements* proprement dits de sa musiqne du XIIIe siècle : pas une *petite note*, pas un *trille*, pas une *plique*, dans toutes les traductions qu'il a publiées. Et pourtant tout cela était en usage

[1] « Quantum enim, per Deum Immortalem, delectationis habet liquidissima « aliqua vox leniter ac sensim increscens ; mox ad plenam usque prolationem effusa ? » (*De præstantia Musicæ veteris*, lib. II.)

[2] « Quid suaves Echûs expressiones ; non tantùm bis, sed sæpius, remissoque « paulatim spiritu iteratæ ? » (*Ibid.*)

à cette époque ; c'est Jérôme de Moravie qui nous l'apprend dans le XXVe chapitre de son *Encyclopédie musicale*. Je renvoie donc encore M. Clément à cet auteur. Il y trouvera la définition et la pratique, au XIIIe siècle, de la *plique*, de la *réverbération*, de ses différentes espèces, des *fleurs longues, ouvertes, subites*, agréments qui ne s'écrivaient pas toujours dans la notation, mais que des règles spéciales et faciles faisaient connaître aux musiciens de l'époque avec une entière certitude. Les bornes de cet article m'empêchent de développer ici la théorie ingénieuse de cette partie de l'art antique, mais elle trouvera sa place dans mes *Etudes sur les anciennes notations musicales de l'Europe*, que j'achève en ce moment.

J'ai hâte d'arriver à l'examen de la dernière question qui doit clore cette longue critique des travaux de M. Félix Clément.

Cette question n'est pas la moins intéressante de toutes celles que peuvent soulever les *Chants de la Sainte-Chapelle*. Plus on l'agitera, plus on sera utile à l'art véritable d'accompagner les mélodies liturgiques. Les archéologues sérieux, les musiciens qui n'aiment point la confusion des tonalités, doivent ici faire alliance avec les architectes qui combattent les Vandales modernes dont l'ignorance gâte nos plus beaux monuments par des restaurations hybrides. Il faudra bien, en fin de compte, que la lumière se fasse, et qu'elle pénètre jusque dans les écoles les plus escarpées, les plus récalcitrantes, les plus pétries de vieille routine.

Mais revenons au fait.

L'harmonie vocale et instrumentale dont M. Clément a orné ses mélodies est-elle bien du XIIIe siècle, ou du moins est-elle en rapport rigoureux avec l'ancienne tonalité musicale ?

Non, cette harmonie n'est point du XIIIe siècle ; elle n'existe pas dans les manuscrits où cet écrivain a pris les chants de son Recueil. Dans ces manuscrits M. Clément n'a trouvé que des mélodies qu'il a traduites plus ou moins bien, comme on l'a vu plus haut ; mais de l'harmonie, nullement. L'auteur le dit en tête de son livre : « *Chants* « *de la Sainte-Chapelle* (pour rappeler la fameuse séance du 3 novem- « bre 1849) tirés de manuscrits du XIIIe siècle, TRADUITS ET MIS EN PAR- « TIES AVEC ACCOMPAGNEMENT D'ORGUE PAR FÉLIX CLÉMENT. » Je crois que les mots soulignés sont assez explicites, assez clairs, assez formels, pour que l'accusation portée contre l'écrivain, d'avoir voulu tromper ici le public, soit rejetée sans hésitation. Il n'y a eu de trompés que

ceux qui ont voulu l'être, et les dupes doivent ainsi s'en prendre à elles-mêmes.

Si donc M. Clément est coupable, ce n'est point de ce chef : il l'est seulement, parce qu'il persiste dans un système faux et insoutenable ; parce qu'il veut, malgré la science, joindre l'harmonie moderne à des chants composés dans des conditions qui ne peuvent pas admettre cette harmonie ; il l'est enfin au même dégré qu'un architecte qui mettrait des colonnes d'un ordre grec dans une église gothique.

M. Clément aurait pu éviter cette erreur profonde et radicale. N'a-t-il pas lu, en effet, dans la *Biographie universelle des musiciens*, de M. Fétis, ces paroles qui condamnent l'accompagnement ajouté par Perne à sa traduction des *Mélodies du châtelain de Coucy :* « Cet « accompagnement est une *idée bien malheureuse*, dit M. Fétis, car « elle a *gâté* le fruit des recherches de Perne. Dominé par la *pensée « fausse*, reproduite dans tous ses travaux, que la musique de tous « les temps et de tous les pays est basée sur les mêmes principes, ce « savant homme a accompagné toutes les mélodies de Coucy *avec une « harmonie moderne* remplie de dissonances naturelles, de septièmes « de dominantes, etc., au lieu de prendre pour modèles de ses accom- « pagnements les chansons à trois voix du moyen âge, et particuliè- « rement celles d'Adam de Le Hale ; *en sorte que le caractère essentiel « de la musique de l'époque a complétement disparu dans cet amal- « game bizarre.* » (Tome III, p. 205.)

M. Clément ne pouvait-il pas se rappeler aussi la critique que j'ai formulée, en 1847 et en 1848, contre l'harmonie employée dans ses traductions[1] ?

N'a-t-il pas été témoin, dans ces derniers temps, de la révolution qui se fait en France, en Belgique, en Allemagne, pour la séparation complète, dans un même morceau de musique, de l'ancienne et de la nouvelle tonalité ? Ne sait-il pas que Chérubini, le maître des maîtres modernes, ne souffrait point ce mélange barbare ?

C'en était assez pour éclairer les travaux de M. Clément et leur donner une direction légitime. Au lieu de cela, je le répète, il a poursuivi opiniâtrément la mauvaise voie dans laquelle il était entré. Ne voulant ou ne pouvant aborder l'étude de l'harmonie de l'ancienne

[1] *Revue du Monde catholique*, année 1847, p. 120 ; année 1848, p. 172.

tonalité, chose qui demande quelques soins et un peu de patience, M. Clément s'est maintenu inflexible dans sa manière fort incorrecte d'écrire l'harmonie moderne. La science n'y a rien gagné et peut-être même n'y a-t-elle rien perdu ; mais, dans tous les cas, l'écrivain que je critique n'aura pas le droit de se plaindre de la juste condamnation que la Section des Beaux-Arts, de l'Institut, vient de prononcer contre lui, à propos de son système d'harmonisation. L'Académie ne pouvait pas approuver une pareille infraction aux lois de l'archéologie musicale : MM. Spontini, Ad. Adam, Carafa, Auber et Halévy ont bien mérité, en cette circonstance, d'un art qu'ils glorifient par tant de productions admirables ; ils ont prouvé que l'érudition n'est pas toujours inséparable du génie le plus actif, le plus fécond et le plus heureux. Une doctrine qui a de pareils défenseurs est une doctrine qui doit triompher.

Cependant, faut-il le dire ? il y a un point de théorie harmonique sur lequel je ne puis être d'accord avec M. Fétis. Je crois que pour accompagner la musique du XIIIe siècle, par exemple, il n'est point strictement nécessaire d'employer l'harmonie de cette époque ; et la raison, c'est que, informe encore, cette harmonie n'a rien d'arrêté dans ses bases constitutives. S'il s'agissait de publier simplement un morceau à plusieurs parties, appartenant à ce siècle, il faudrait à coup sûr l'éditer tel qu'il existe dans les manuscrits ; mais quand il n'est question que d'une mélodie qui existe sans accompagnement dans les manuscrits, d'une mélodie que l'on veut faire exécuter en plein XIXe siècle avec une harmonie additionnelle, d'une mélodie enfin que l'on désire même faire passer dans nos cérémonies religieuses avec l'accompagnement composé après coup, pourquoi n'aurait-on pas recours alors aux règles les plus pures de l'ancien style harmonique ? Pourquoi ne prendrait-on pas, pour modèle, l'harmonie *alla Palestrina* dans ce qu'elle a de plus simple, de plus élémentaire, de plus facile ? Pourquoi, sans toucher à sa perfection fondamentale, ne l'emploierait-on pas en n'y introduisant que les formes scientifiques en usage au XIIIe siècle, par exemple, puisqu'il s'agit ici de cette époque ?

Du reste, il y aurait fort peu de changements à faire dans l'harmonie du XIIIe siècle, pour qu'elle pût être entendue de nos jours avec le plus grand plaisir. Elle n'a pas, elle n'aura jamais, j'en conviens, la magnificence, l'ampleur, la correction et la richesse de celle que l'on

trouve plus tard dans les œuvres de l'Ecole flamande et de l'Ecole romaine; mais son imperfection n'est pas aussi grande qu'on veut le faire croire. On cite Adam de le Hale; c'est citer peut-être le compositeur le moins harmoniste du XIII[e] siècle. Je connais un auteur didactique qui a vécu au commencement du XI[e] siècle et qui est antérieur à Francon de Cologne; j'ai copié et traduit son ouvrage sur le chant figuré; ce travail m'a convaincu qu'à cette époque reculée les règles du contrepoint étaient parvenues à un point d'avancement que les historiens de la musique ne soupçonnent même pas : tout ce qui concerne le contrepoint simple et le contrepoint fleuri y est établi avec une lucidité remarquable; et les *combinaisons canoniques*, que l'on croyait beaucoup plus récentes, y sont mentionnées avec un curieux exemple sous le nom de *nobilitationes soni.*

Du reste, quel que soit le parti qu'adopte la science, il y a un point que M. Clément peut regarder comme un fait acquis à l'érudition musicale : c'est l'incompatibilité absolue de la tonalité ancienne avec la tonalité moderne.

Et maintenant, je le demande, que reste-t-il des fameux *Chants de la Sainte-Chapelle*, ces prétendues glorifications du XIII[e] siècle? Que penser des triomphes qu'ils ont obtenus et des triomphes qu'on leur annonce? A quoi se réduit la mission laborieuse que M. Clément s'est imposée avec tant de courage?

En vérité, la critique est une bien cruelle chose, même pour celui qui l'exerce, puisqu'elle ne lui permet pas de respecter les illusions qui ont bercé si longtemps un artiste plein d'amour pour son art. Mais tout n'est pas perdu pour M. Clément : il peut, quand il le voudra, rendre des services importants et réels à la musique religieuse; avec des intentions pures comme les siennes, on ne craint pas de rendre hommage à la vérité qui, seule, peut féconder le génie et lui assurer des triomphes durables.

Théodore Nisard.

REVUE PHILOSOPHIQUE.

DE GÉRANDO. — M. HENRI MARTIN.

Histoire comparée des systèmes de philosophie. 2e partie : Histoire de la philosophie moderne, par J.-M. de GÉRANDO [1].

Philosophie spiritualiste de la nature. Introduction à l'Histoire des sciences physiques dans l'antiquité, par M. Th. Henri MARTIN [2].

L'Histoire de la philosophie moderne que nous annonçons aujourd'hui fait suite aux quatre volumes publiés en 1822, et complète ainsi la deuxième édition du grand travail de feu M. de Gérando sur l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie*.

Les quatre siècles qui viennent de s'écouler forment certainement une époque illustre entre toutes celles qui ont le plus honoré l'esprit humain. On doit regretter que, durant cette époque, une audace souvent criminelle et des erreurs impies aient signalé sa marche ; mais ses vertus et ses bienfaits ne disparaissent pas entièrement sous ses fautes : il a changé la face du monde et heureusement développé la civilisation par un effort soutenu. En tout cas, que l'on décerne le blâme ou l'éloge aux temps modernes, la philosophie doit y trouver sa large part, puisqu'elle ne fut ni innocente de nos maux ni étrangère à nos grandeurs. Qui donc ne voudra pas connaître le mouvement philosophique de ces temps toujours agités, quelquefois si tristes, et en définitive si glorieux ?

Cette seconde partie de l'*Histoire comparée*, qui commence à la chute de Constantinople et finit avec le XVIIIe siècle, d'après la classification et le langage de l'auteur, embrasse le cinquième période de son histoire et nous présente le tableau de la philosophie moderne.

[1] Paris, chez Ladrange. 4 vol. in-8°. — [2] Paris, chez Dezobry et Magdeleine. 2 vol. in-8°.

Disons de suite que les limites de cette période sont mal posées et la désignation qu'on lui donne trop peu exacte. La ruine de l'empire byzantin fournit une grande et malheureuse date à l'histoire politique ; mais on aurait tort de la regarder comme l'époque précise de la renaissance des lettres en Occident, et surtout comme le point de départ de la philosophie moderne. La langue italienne s'était immortalisée par quelques-uns de ses plus beaux chefs-d'œuvre ; la langue française était formée, et elle avait déjà produit des monuments remarquables, quand Lascaris, Bessarion, Georges de Trébizonde, Théodore de Gaza, vinrent demander l'hospitalité à l'Italie. En ce qui regarde la science philosophique, le problème le plus fondamental qu'elle puisse approfondir, celui du rapport qui existe entre les idées et les réalités, ou le subjectif et l'objectif, avait déjà été implicitement posé et débattu par la scolastique dans la célèbre querelle des réalistes et des nominaux. D'ailleurs, en faisant connaître à l'Europe les vieux monuments du génie grec, les proscrits de Constantinople devaient bien plutôt ressusciter des systèmes éteints, en mettant l'érudition à la mode, qu'imprimer à la philosophie une direction et des tendances véritablement nouvelles. Et c'est en effet ce qui s'est vu. Des chaires publiques furent érigées, où l'on expliqua les philosophes de la Grèce ; ce fut le règne de la traduction, de la scolie et du commentaire. Les humanistes firent tomber leur critique sur le mode d'exposition, et non sur l'essence de la philosophie, et ainsi la réforme atteignit non ce qu'il y a de fondamental et de vivant, mais ce qu'il y a d'extérieur et de superficiel dans les méthodes. Marsile Ficin traduisit Platon ; Pomponat essaya de traduire Aristote ; les fondateurs de l'Académie et du Lycée devinrent l'objet d'un culte ; une polémique ardente s'engagea touchant leur supériorité comparative ; les autres écoles de la Grèce antique firent place aux traditions longtemps perdues de la littérature nommée classique.

Nous ne voulons pas nier absolument l'influence de ces innovations extrinsèques sur le fond même des doctrines; mais enfin cette influence est trop indirecte et trop peu sensible pour y rattacher, ainsi qu'à un point de départ, le début d'une révolution philosophique. On ne voit pas, en effet, comment la restauration des systèmes platonicien et péripatéticien, comment la théosophie de Robert Fludd et de Jacques Boëhm, comment les écrits d'Erasme et de Bodin peuvent être confondus, sous le nom de philosophie moderne, avec les travaux de Bacon, de Descartes, des écoles allemande et écossaise. Ce qui détermine les révolutions de la philosophie, ce qui marque les diverses périodes de son histoire, c'est le caractère de sa méthode intrinsèque, c'est le procédé qu'elle emploie pour arriver au vrai ; car c'est par là seulement qu'elle justifie ses

assertions, précise son but, détermine ses prérogatives et ses limites, son importance et son utilité. Ainsi sa fortune change avec sa méthode d'investigation. Si donc on veut tenir compte de ce principe, il faut dire que la philosophie moderne a pour pères Bacon et surtout Descartes ; les travaux divers qui ont précédé l'apparition de ces deux réformateurs gardent un caractère propre, et peuvent être considérés comme formant une époque de transition, mais non comme appartenant à la philosophie moderne.

Cette remarque a plus de gravité qu'on ne le croirait d'abord ; car c'est pour ne pas l'avoir faite que M. de Gérando a donné une étendue relativement trop considérable à l'analyse des œuvres philosophiques de la renaissance, œuvres restées obscures parce qu'elles furent sans influence profonde sur l'originalité des écoles modernes. Il a négligé de mettre assez en évidence, vu les proportions de son livre, le rôle des philosophes qui ont fait entrer ou avancer la science dans la route qu'elle suit depuis trois siècles. Des noms peu connus ont pris une place qui eût été plus utilement réservée à l'exposition de doctrines où la gloire de la véritable science et le sort de l'Europe sont avec d'inquiétantes vicissitudes et depuis longtemps engagés.

Ainsi, par exemple, la philosophie française du XVIIIe siècle exigeait, croyons-nous, qu'on la fît connaître avec quelque étendue. Certes, nous avons infiniment peu d'estime pour ce qui s'appelle la philosophie de Voltaire et de Rousseau, et ce n'est pas nous qui aurions imaginé d'en rééditer les fragments pour moraliser le peuple, et éclairer la conscience publique sur la délicate question du droit et du devoir. Des pasquinades où le défaut d'étude et de réflexion se déguise sous beaucoup d'esprit, et où la mauvaise foi surpasse encore l'extrême facilité du talent, des contradictions sans nombre et des sophismes éloquemment rendus : tout cela compose, en définitive, une assez misérable doctrine. Voltaire réfuta Hobbes et Spinosa, mais en se tenant à la superficie de leurs systèmes [1] ; il entreprit de louer Descartes, mais il l'accusa d'avoir retardé les progrès de l'esprit humain [2]. Il railla frivolement Leibniz, mais il se garda bien de lui livrer bataille sur le terrain de la métaphysique et avec la seule arme du raisonnement ; il se félicita d'avoir introduit Locke en France, mais il le lut en écolier étourdi et ne le comprit réellement pas, à moins qu'on ne veuille dire qu'il le défigura sciemment [3]. De son

[1] *Traité de Métaphysique*, chap. 36.

[2] *Dictionnaire philosophique*, art. Cartésianisme.

[3] Plus d'une fois les auteurs anglais se sont plaints des travestissements que notre philosophie a fait subir au système de Locke (DUGALD-STEWART, *Histoire abrégée de la Philosophie, etc.*, traduction Buchon, 2e partie). Le fait est que Locke

côté, Rousseau contribua de même à populariser, en les revêtant de l'éclat d'un beau langage, la plupart des données fournies par la science; il se montra plus grave sans être plus profond que Voltaire ; il devint son propre antagoniste et s'infligea de perpétuels démentis : le paradoxe et l'impossibilité, voilà le pays habité par ce génie fantasque et chagrin. Ainsi donc nulle découverte philosophique ne recommande ces deux hommes ; ils n'ont rien ajouté à la science. Mais telle qu'ils la comprenaient, ils l'ont fait sortir du sanctuaire des écoles et descendre sur la place publique. Ils ont donné à l'esprit humain une impulsion étrange, non pas au moyen d'une doctrine affirmative, mais en déployant, au contraire, une incomparable puissance de négation, en jetant le doute et le mépris sur les vieilles croyances, en ébranlant de toute manière l'autorité des lois morales. En un mot, ils ont entraîné après eux l'Europe d'abord, leur siècle ensuite. Une si prodigieuse influence, bien qu'elle se rattache à des systèmes superficiels, incomplets et faux, devait sans doute être l'objet d'études savantes dans une histoire de la philosophie moderne. L'auteur glisse donc trop rapidement sur une partie du XVIIIe siècle : il donne quelques pages trop peu explicites sur Voltaire et Rousseau ; il passe entièrement sous silence Montesquieu, Diderot, Helvétius, d'Holbach, Lamétrie, etc.

On regrettera aussi qu'il n'ait pas développé assez largement son exposition et sa critique des doctrines allemande et écossaise. Mais cette lacune ne tient pas à la cause qui a été signalée plus haut : c'est le temps qui a manqué à M. de Gérando. En tout cas, ce qu'il nous a laissé définitivement sur Reid et Dugald-Stewart, sur Kant et les écoles sorties de lui, c'est ce qui a été publié dans la première édition de l'*Histoire comparée*. Du reste, les chapitres écrits à ce sujet sont instructifs malgré leur concision, et on ne les lira pas sans intérêt si l'on se souvient que M. de Gérando, l'un des premiers, a fait connaître à la France les travaux philosophiques de l'Allemagne du XVIIIe siècle.

assigne, en termes très-explicites, aux idées une double origine, la sensation et la réflexion. Le fait est que cette distinction est si fondamentale dans son système qu'on ne le comprend pas du tout si on la perd de vue. Le fait est qu'il ne se borne pas à nommer la réflexion en passant, mais qu'il en trace l'histoire, en montrant qu'elle produit un ordre spécial, un système entier d'dées, et qu'elle leur donne un caractère propre et déterminé. Or, c'est ce fait si capital, si positivement énoncé, si amplement décrit, que Voltaire n'a pas vu en lisant Locke, ou qu'il a oublié en le traduisant ! c'est cette philosophie où la réflexion joue un rôle si important, si caractéristique, si bien accusé, que Voltaire résume en cette maxime : toutes les idées viennent des sens !... Mais pourquoi nous plaindre ? Puisque Arlequin traîna la Bible sur ses tréteaux, et de la boue de son âme tira de quoi outrager Jeanne d'Arc, on ne voit pas ce qui pouvait l'empêcher de mettre Locke en calembourgs.

Nous ne voudrions pas que les observations précédentes fissent méconnaître l'éminent service rendu à la science par M. de Gérando. Ses huit volumes sont le recueil le plus complet que nous ayons en France sur les révolutions de la philosophie; c'est un travail suivi, d'un caractère sérieux, plein d'indications utiles. D'ailleurs, on mesurera les difficultés que présente une œuvre de ce genre, on connaîtra la véritable valeur de l'*Histoire comparée*, si l'on se reporte aux conditions générales du programme que l'auteur avait à remplir.

Ecrire une histoire de la philosophie, c'est exposer les doctrines des philosophes, puis émettre sur chacune d'elles isolément un jugement critique, enfin les apprécier dans leur ensemble et dans leur succession.

Si l'auteur se borne à la première chose, à reproduire analytiquement les divers systèmes, sans les soumettre au contrôle de sa propre doctrine, il fait une œuvre d'érudition et de curiosité, mais dénuée de vie et de valeur pratique. M. de Gérando n'a pas voulu se renfermer dans ces étroites limites, ainsi que nous allons le voir. Et il a eu raison. Car l'historien de la philosophie doit non-seulement enregistrer les opinions qui se sont produites dans le monde, mais encore les éclairer de la lumière de sa science personnelle, en discernant le vrai du faux. Ceci ne peut s'accomplir qu'au moyen d'une doctrine arrêtée et exacte, puisqu'elle doit servir de règle suprême, d'une doctrine étendue et profonde, puisqu'elle doit juger toutes les solutions données aux épineux problèmes de la philosophie. C'est à une telle nécessité que M. de Gérando a voulu obéir, en considérant les systèmes dont il s'est fait l'interprète dans leurs rapports avec les principes des connaissances humaines. Effectivement ce point de vue domine dans l'*Histoire comparée :* on y retrace surtout cette partie des doctrines philosophiques qui assigne les sources, les garanties et les lois de la science, qui décrit l'origine, les applications et les résultats des méthodes diverses, qui fait connaître en un mot les instruments de l'intelligence dans la recherche du vrai et les plus hautes spéculations où elle parvient.

Mais ici un doute s'élève : par là même que l'auteur a considéré les systèmes philosophiques principalement sous un aspect, on peut craindre qu'il n'ait trop souvent perdu de vue les autres aspects. En étudiant surtout ce que les philosophes ont écrit touchant la valeur propre et comparative de nos facultés intellectuelles, l'ordre, l'accord, la clarté de nos idées, et jusqu'à un certain point l'usage et les rapports des mots qui expriment nos conceptions, M. de Gérando ne s'est-il pas conduit en partisan de la philosophie idéologique et dialectique, au préjudice de la philosophie ontologique ? N'a-t-il pas tenu un peu dans l'ombre les re-

cherches faites sur la nature même des choses, pour mieux placer en lumière les recherches faites sur les opérations de la pensée et les lois de l'intelligence, sur la valeur des mots, en tant qu'ils sont le signe de nos idées? Il faut avouer que ces appréhensions, si on les avait conçues *à priori*, ne se dissiperaient guère à la lecture de l'*Histoire comparée;* car certainement le livre est fidèle à son titre. Il est écrit par une plume surtout préoccupée de reproduire les méditations des grands hommes sur les principes de nos connaissances. Serait-il donc impossible de rechercher et d'exposer dans un même ouvrage la part que les siècles passés ont faite aux trois procédés de l'esprit humain, c'est-à-dire à la science qui analyse le langage pour éviter les illusions et les équivoques, à la science qui se rend compte des idées et des méthodes pour prévenir les erreurs et les contradictions, à la science qui étudie la nature des choses pour ne pas affirmer seulement des apparences verbales et des êtres de pure raison, mais pour prononcer sur les réalités elles-mêmes? Serait-il impossible d'écrire ainsi l'histoire de la philosophie? Nous ne le croyons pas, et si en cela nous jugeons bien, le livre de M. de Gérando perd quelque chose à n'être pas écrit d'un point de vue plus compréhensif.

Un autre obstacle qui s'offrait à l'auteur avec toute la force d'une opinion dominante, c'était le Condillacisme, précisément cette moitié de la doctrine de Locke que Voltaire avait fait connaître en l'exagérant et en tenant trop peu de compte de l'autre moitié, et que Condillac avait manipulée au point de la rendre sienne en la dénaturant, sous prétexte de lui imprimer un plus grand air de simplicité. M. de Gérando s'est-il parfaitement garanti des atteintes de cette doctrine? Quelques-uns ont pensé le contraire. Cependant il est assez difficile de faire de notre auteur un partisan de la sensation transformée : qu'il n'ait pas expliqué l'origine de nos idées en partant de leurs caractères actuels, ni discerné avec assez d'exactitude et de clarté les idées contingentes et les idées nécessaires, ce que fournit l'expérience et ce que fournit la raison, nous l'avouerons volontiers; mais il a compris que la valeur de nos idées se rattache à la question de leur origine, qu'elles ont une double origine, à savoir la sensation et la réflexion, et que la réflexion est toute autre chose qu'un terme de cette série d'actes commençant, d'après la philosophie et le vocabulaire de Condillac, à la sensation simple pour aboutir à la sensation transformée. Tout ce que M. de Gérando paraît avoir voulu, c'est de soustraire le nom de Condillac à la solidarité de ce sensualisme ignoble où alla s'éteindre la philosophie du XVIII[e] siècle; encore il reconnaît que l'auteur du *Traité des sensations* a quelquefois employé un langage incorrect, et que, par conséquent, si l'on a pu s'appuyer de son

témoignage pour soutenir des erreurs monstrueuses, ce fut le vice de ses expressions et non le tort de sa volonté. Or, on conviendra qu'une apologie ainsi formulée n'est pas une marque d'adhésion bien complète.

La troisième chose qu'on s'attend à trouver dans une histoire de la philosophie, c'est l'appréciation des systèmes considérés dans leur ensemble et dans leur apparition successive. De date fort récente, cette partie de la science est peu avancée, et même, en quelques points, elle n'est pas susceptible d'une rigoureuse précision. Sans doute, les doctrines sont douées d'une inévitable force d'expansion ; vraies ou fausses, affirmatives ou négatives, elles ont de secrètes intelligences dans l'esprit et le cœur de l'homme. Elles forment l'atmosphère où son âme respire et puise la vie. Voilà pourquoi, bonnes ou mauvaises, elles ne tombent jamais sur la terre sans se faire une place dans quelques consciences : c'est un charbon ardent qui traîne après lui l'incendie. Il semble donc que l'on puisse déterminer jusqu'à un certain point le degré de vitalité que possède une doctrine, préciser le rôle qu'elle va remplir ou qu'elle a rempli dans le monde, et élever ce calcul à la hauteur d'une science, en lui donnant pour base la nature connue de l'homme et les lois inflexibles de la logique. Mais d'un autre côté, au-dessus des lois de la logique il y a la grande loi de la liberté, qui nous laisse le pouvoir, je ne dis pas le droit, de donner aux idées plus ou moins de force qu'elles n'en doivent obtenir. Or, cet élément mobile et élastique ne peut figurer dans le calcul dont il s'agit comme une quantité fixe et nettement déterminée, et il empêche ainsi qu'on n'arrive à un résultat précis, à une formule irréfragable.

Néanmoins, l'humanité en masse n'échappe pas à l'empire de la raison ; elle met de la suite dans les œuvres qu'elle accomplit, et par conséquent dans les systèmes qu'elle adopte. Il résulte de là qu'elle se meut avec une certaine régularité, et qu'il y a des limites que la liberté n'excède pas. C'est ainsi, par exemple, que le caractère général d'une époque se réflète sur les systèmes les plus divers qu'elle voit éclore, et que les époques diverses impriment aux systèmes le plus semblables un caractère propre qui les distingue profondément l'un de l'autre. C'est ainsi encore qu'une doctrine quelconque, par le fait même de son évolution tantôt naturelle et tantôt forcée, arrive souvent, d'exclusion en exclusion, à des erreurs considérables qui provoquent une réaction et déterminent le triomphe de la doctrine opposée.

On le voit, il est possible d'embrasser par un coup d'œil général l'ensemble des systèmes philosophiques, et d'indiquer avec quelque exactitude la loi de leur apparition successive. Non-seulement c'est possible,

mais c'est utile : il est utile d'apprécier et de décrire les rapports d'analogie, de dissemblance, de filiation, par où s'expliquent mutuellement les doctrines qui, dans les divers temps, ont ébranlé et dominé le monde. Il est utile de montrer comment les systèmes antérieurs renferment jusqu'à un certain point la raison des systèmes postérieurs, et comment ceux-ci développent les précédents. Par là, en effet, se manifeste le passé, se règle le présent et s'éclaire l'avenir de la philosophie.

M. de Gérando n'a pas méconnu ces principes, mais il eût pu s'en inspirer plus souvent ; il n'a pas oublié cette partie de son travail, mais il eût pu l'étendre davantage. Par exemple, il ne dit pas assez comment la philosophie de Bacon, pendant qu'elle préparait la philosophie cartésienne, qui lui ressemble par la méthode, ouvrit la porte à une doctrine très-peu spiritualiste, en concentrant les forces de l'esprit humain sur l'étude des réalités matérielles. Il ne dit pas assez comment Descartes, en appelant l'attention sur les faits de conscience, est devenu, quoique sans le vouloir, le père d'une école qui s'est enfermée dans la psychologie avec une fierté étroite, pour ne prendre souci ni de l'autorité de l'histoire, ni du fait de la révélation. Enfin il ne dit pas assez comment les principes de Condillac ont engendré des doctrines au bout desquelles il n'y eut bientôt plus de place pour la liberté humaine, pour l'immatérialité de l'âme, pour Dieu lui-même, pour aucune affirmation scientifique.

De tout ce qui vient d'être dit il faut conclure que le livre de M. de Gérando n'est pas absolument complet. Mais il n'en reste pas moins un bon manuel de l'histoire de la philosophie. La science y abonde, l'analyse des systèmes y est exacte, la critique loyale ; on peut ne pas souscrire à tous les jugements de l'auteur, mais on ne peut que louer son indépendance et sa sincérité. Au reste, il a écrit sous l'inspiration des sentiments les plus honnêtes, avec le dessein marqué de venir en aide à l'intelligence humaine dans l'exercice de ses plus nobles facultés, dans la jouissance de ses plus hautes prérogatives, dans la direction de ses forces les plus puissantes. Et en cela il a suivi le plan de sa vie entière, qui fut consacrée à des travaux d'utilité générale, comme le prouvent ses nombreux ouvrages et surtout son excellent *Traité de la Bienfaisance publique*.

Ces éloges donnés au caractère de M. de Gérando nous serviront de transition naturelle pour arriver à M. Henri Martin ; car nous changeons de nom plutôt que de sujet.

M. Henri Martin apporte à l'étude de la philosophie un esprit exercé, une critique judicieuse, une érudition variée et étendue. La faveur qui accueillit, il y a quelques années, son beau travail *sur le Timée de*

Platon, lui prouve que notre époque, malgré ses préoccupations de toute sorte, apprécie cependant les écrivains qui défendent avec conscience et talent les saines et nobles doctrines. Par le livre qu'il publie aujourd'hui, il se crée un nouveau droit à l'estime des savants, non seulement à raison de ce qu'il donne, mais aussi à raison de ce qu'il promet.

En effet, ce n'est ici, comme l'indique le sous-titre de l'ouvrage, qu'une introduction à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité. Cette histoire existe, et on pourrait la lire à peu près intégralement dans nos bibliothèques; mais elle est toute en fragments épars, sans proportion entre eux, sans unité d'esprit. M. Henri Martin se propose donc de rassembler dans un seul et même ouvrage, écrit sous le souffle d'une même pensée, tous les systèmes anciens en ce qui regarde les diverses branches des sciences physiques. Cette pensée, ou plutôt ce corps de doctrine qui animera tout le travail de l'historien, qui dès aujourd'hui préside à ses recherches et à ses jugements, nous en trouvons l'exposé théorique dans les deux volumes qui viennent de paraître. Nous aurons le monument un peu plus tard ; en attendant, voici le péristyle qui nous en révèle le plan et la signification.

Il nous semble qu'on pourrait formuler comme il suit les conclusions générales que M. Henri Martin laisse dans l'esprit de ses lecteurs : 1° la philosophie est incomplète et fautive si elle ne tient pas compte des résultats acquis aux sciences naturelles; car alors elle ne peut ni les rattacher convenablement à ce qu'elle dit de Dieu et de l'homme, ni protéger la vérité contre les insultes de l'erreur sur le terrain de l'expérience sensible ; 2° les sciences naturelles ne sont que des faits pêle-mêle enregistrés ou bien systématisés arbitrairement, à moins qu'on ne sache les mettre en ordre, s'en faire l'interprète et les expliquer par les données lumineuses de la vraie philosophie ; 3° il n'y a de vraie philosophie que celle qui, excluant le sensualisme et l'idéalisme, admet à la fois l'unité substantielle et la personnalité de Dieu, la variété substantielle et l'individualité des créatures ; qui, repoussant les exagérations d'écoles fourvoyées, ne nie point la raison par respect pour la foi, ni la foi par respect pour la raison.

On le comprend par le seul énoncé de ces conclusions, le but direct de l'auteur est d'interpréter les phénomènes de la nature d'après la méthode d'induction telle que la fournit une philosophie spiritualiste et chrétienne, et son but ultérieur est de montrer l'accord harmonieux qui règne entre la philosophie bien faite et les sciences naturelles bien étudiées. Comment l'auteur marche à ce double but scientifique et moral, c'est ce qu'il nous faut exposer maintenant.

Dans la première partie de son travail, laquelle est spécialement psychologique et critique, il étudie les facultés et les procédés de l'esprit humain dans leur application aux sciences naturelles. Par suite il est amené à faire mention des problèmes généraux que ces sciences impliquent, à retracer les méthodes successivement employées pour résoudre ces problèmes, enfin à rappeler, tout en les frappant de son contrôle personnel, les résultats obtenus jusqu'ici. Ainsi donc, après avoir posé comme principe l'existence de la certitude et indiqué les conditions qui la déterminent, M. Martin aborde la psychologie autant qu'il convient à son sujet, et il traite de la sensation, de la perception externe et des opérations intellectuelles et organiques au moyen desquelles nous arrivons à la connaissance plus ou moins exacte et complète du monde physique. Puis il décrit la vraie science, qui consiste à découvrir les effets dans leurs causes et les événements dans leurs lois, et là il signale avec beaucoup de sagacité les avantages que l'on peut recueillir, mais aussi les périls que l'on court à baser un système sur la considération des causes finales. Enfin, il esquisse rapidement l'histoire des sciences naturelles dans un chapitre où quelques traits lui suffisent pour caractériser le point de départ, la méthode et les résultats, en un mot les théories du passé.

Toutes ces pages renferment des idées graves et élevées par où M. H. Martin se rattache, en ce qui regarde ses tendances générales, à la philosophie française du XVII[e] siècle, comme le prouverait à elle seule cette belle parole, qui résume un excellent chapitre sur la science en Dieu et la science dans l'homme : « Le seul parti dont la raison philo- « sophique, aussi bien que le sens commun, puisse s'arranger, c'est de « se résigner aux conditions de la nature humaine, d'où l'homme ne « peut essayer de sortir sans tomber au-dessous. » (T. I, p. 30.)

Dans la seconde partie, qui est surtout doctrinale et ontologique, M. Martin expose d'une manière étendue les principes qui l'ont dirigé dans son travail, et il les applique immédiatement aux problèmes de physique générale où la philosophie se trouve engagée. A cette fin, la longue série des termes concrets et abstraits qui demeurent vagues et susceptibles d'acceptions diverses par suite du caractère complexe ou métaphysique des objets qu'ils expriment, tous ces termes passent sous la plume de l'écrivain pour y être savamment expliqués. Et il ne faut pas croire qu'il s'arrête à des arguties philologiques ; il traite, au contraire, avec ampleur les questions que soulèvent les mots de substance, causalité, fini et infini, espace et étendue, contingence et nécessité, nature, matière, mouvement et repos ; il fait comprendre ces expressions, en développant les principes philosophiques qu'elles recouvrent et les

lois dont elles sont la formule abrégée. Car les mots sont la monnaie de la pensée ; la science les frappe à son effigie chaque fois qu'elle fait un progrès nouveau ; elle leur impose une signification mieux définie à mesure que les objets de ses investigations lui deviennent plus familiers et se produisent sous une forme différente et en quelque manière avec des contours mieux accusés ; en sorte que les mots ont leur histoire comme les personnes et comme les nations, et que l'histoire des mots est celle de la pensée humaine, et par conséquent de la science. On les connaît donc l'une par l'autre. Le travail de M. H. Martin est éminemment propre à donner l'intelligence de cette vérité générale, non moins que la conviction des vérités particulières dont il présente le développement avec beaucoup d'érudition et avec une haute métaphysique.

Poursuivant son travail, l'écrivain examine et décrit la constitution spéciale des corps, leurs rapports avec les substances spirituelles, leurs qualités, soit sensibles, soit réelles, et leurs propriétés diverses ; les phénomènes, les forces et les lois physiques, tant en elles-mêmes que dans leurs rapports avec la libre activité des créatures, et avec la puissance et la volonté du Créateur. A ce sujet, dans quelques pages de philosophie chrétienne qui font honneur à l'homme de science en même temps qu'à l'homme de foi, M. H. Martin explique l'apparition des miracles et l'efficacité de la prière au milieu d'un monde soumis à des lois générales et gouverné par une Providence qui éternellement a tout disposé avec nombre, poids et mesure, et qui ne change jamais, parce qu'elle est la perfection. Il explique ces choses au degré où c'est possible ; car, comme elles sont une forme et une expression de nos rapports avec l'infini, elles renferment nécessairement pour nous quelque mystère, et il répugne que nous puissions les comprendre, c'est-à-dire les mesurer et en avoir une notion adéquate.

Des lois communes à tous les êtres, l'honorable professeur passe à l'étude spéciale de la matière organique, pour en faire connaître la nature et l'origine ; il caractérise et définit la vie et la mort ; il s'applique à décrire le principe de la vie des corps organisés, le rôle des forces vitales et de cette autre force qu'on nomme l'âme des bêtes. Enfin, il compare entre elles les lois morales, psychologiques, physiques et zoologiques ; il fait jaillir de ces rapprochements les conséquences les plus fécondes, et termine par de graves considérations sur la fixité et la variabilité des espèces, sur la nature et la destinée de l'âme, sur le rôle que la Providence s'est réservé dans l'univers et sur la place que les causes secondes occupent dans la science humaine.

En résumé, dans la dernière partie de son ouvrage, l'auteur demande à la psychologie les principes applicables à l'étude de la nature ; il les

rapproche des faits généraux que fournit l'observation externe, et de la sorte il établit et développe les vérités communes à la philosophie et aux sciences naturelles. Ce procédé a pour but de défendre les doctrines spiritualistes en philosophie, comme de perfectionner la méthode expérimentale et d'en confirmer les résultats légitimes dans l'étude de la nature. Et par le fait, M. Henri Martin réfute les vaines théories de l'idéalisme touchant la nature et les qualités des corps, en même temps que les erreurs du matérialisme sur l'origine et l'histoire des espèces vivantes, sur la nature et les facultés de l'âme.

Exposer comment toutes ces idées s'appellent, s'enchaînent et se prêtent une force mutuelle dans la *Philosophie spiritualiste*, quels développements pleins de science et de raison elles reçoivent sous la plume de l'écrivain, c'est une chose difficile à faire dans un simple compte-rendu. L'auteur, le comprenant mieux que personne, nous pardonnera de n'avoir pas mis en évidence toute la valeur de son travail. Une œuvre comme la sienne résiste à une analyse sommaire ; pour la faire connaître, il faudrait présenter les doctrines qu'elle expose avec l'enchaînement de leurs déductions, avec les principaux arguments qui en démontrent, soit la vérité parfaite, soit la haute probabilité, et non pas se borner, comme nous avons eu le regret d'y être contraint par le défaut d'espace, à marquer seulement les aspects généraux de la question si savamment traitée par l'auteur.

Cependant nous devons soumettre à M. H. Martin deux observations : ce sont des critiques de détail que peut-être il ne jugera pas indignes de son attention, et qui, du reste, ne contredisent pas les éloges donnés à l'ensemble de son livre.

Nous signalerons d'abord un *desideratum* assez remarquable. Il nous semble qu'une *Philosophie spiritualiste de la nature* ne peut passer sous silence le rôle et la signification de la vie, de la douleur et de la mort. Le savant professeur décrit la vie et la mort d'une manière précise et technique ; mais il ne donne pas le secret de ces phénomènes énigmatiques qui tiennent une si grande place dans l'économie de l'univers. Pouvait-il les expliquer en prenant pour point de départ la conscience psychologique et pour méthode l'observation ? Si, comme nous le croyons, il ne le pouvait pas sans emprunter à quelque autre science un *postulatum* nécessaire, peut-être y avait-il lieu d'indiquer plus nettement et les rapports de la philosophie avec cette autre science, et les limites qui circonscrivent le domaine propre de la philosophie. En tous cas, il serait difficile de prouver que l'auteur a pleinement satisfait, en ce point, aux exigences de son sujet. Nous ne disons pas qu'il devait traiter avec étendue le point dont il s'agit ; mais il devait sans doute faire com-

prendre si, dans son opinion, la philosophie, qui n'a qu'une base psychologique, suffit à expliquer toutes les lois de la nature, par exemple la vie, la douleur et la mort, ou bien si elle est impuissante par elle-même à en rendre compte. Une question bien posée ne demande qu'une courte réponse, car alors un système peut entrer tout entier dans un mot.

Nous croyons, en second lieu, que l'auteur exagère la portée de quelques expressions de saint Augustin relativement à l'origine de l'espèce humaine. Se plaçant au point de vue de la science profane et abstraction faite pour un instant du récit de Moïse, M. Henri Martin recherche si la matière corporelle créée de Dieu, douée des qualités qui la constituent, soumise à ses lois providentielles, s'est organisée d'elle-même en des êtres de plus en plus parfaits, ou bien si c'est par une intervention spéciale et immédiate de Dieu que l'organisation et la vie ont paru sur la terre à diverses reprises. Les deux hypothèses proclamant Dieu créateur et législateur de l'univers, on pourrait, en principe, se décider pour l'une ou pour l'autre sans être matérialiste. Toutefois, l'homme faisant partie de la matière corporelle par une moitié de lui-même, se décider pour la première hypothèse, c'est dire que l'homme serait né spontanément, en vertu de causes primordiales déposées dans la terre par la main du Créateur et se développant, sous l'action de la Providence, d'une manière progressive, au point de produire enfin le chef de notre race comme terme prévu et voulu de Dieu sans doute, mais non comme œuvre immédiatement sortie de ses mains. Inutile de discuter cette vaine opinion, que l'auteur expose, du reste, sans la soutenir. Mais il croit que saint Augustin l'a professée, et c'est en cela que nous le trouvons trop généreux envers l'illustre évêque d'Hippone, comme nous pourrions le démontrer s'il en était besoin.

Ainsi, pour nous borner à de simples indications, nous croyons facile d'établir que la doctrine de saint Augustin, touchant l'apparition de l'espèce humaine sur la terre, se résume dans les propositions suivantes : 1° Il faut admettre deux créations : l'une élémentaire et l'autre définitive, l'une faite avec le temps et l'autre faite dans le temps. La plupart des docteurs de l'Eglise et des théologiens du moyen âge ont également pensé que toutes les substances dont se compose l'univers ont été créées à la fois, dès le principe, mais qu'elles ont reçu leurs formes dans le temps par une action spéciale et directe de Dieu, qu'on a désignée plus tard sous le nom de seconde création. (Tertul., *adv. Hermog.*. n° 29 ; Petr. Lomb., *sentent.* 11, *dist.* 2 ; Thom., *sum. part.* 1, *q.* LXVI.) — 2° Ce qui fut créé d'abord, ce sont les causes ou raisons primordiales et exemplaires ; l'homme, à la vérité, se trouvait produit

dans ces causes, mais seulement quant à sa raison d'être un jour, et non quant à sa forme déterminée et à son existence individuelle. (AUGUST., *de Genes. ad litt.*, lib. VI, cap. 9 et 18.) — 3° L'homme fut formé de limon en conformité avec ces causes ou raisons primordiales, mais non en vertu de leur efficacité ; il y eut un acte spécial de Dieu pour former le corps d'Adam. (*Ibid.*, cap. 10 et 15.) — 4° C'est l'opinion reçue, il est plus croyable qu'Adam, lorsqu'il fut fait de limon, entra dans le monde, homme parfait, avec toute la force de l'âge, sans passer par des accroissements progressifs : *De limo formatus est, sicut est credibilius, jam perfectæ virilitatis.* (*Ibid.*, cap. 18.) *Creditur factus Adam sine ullo progressu incrementorum virili ætate.* (*Ibid.*, cap. 14.)

L'ensemble de ces idées, qui sont celles de saint Augustin, les dernières paroles surtout paraîtront peu favorables à l'hypothèse qui fait arriver l'homme sur la terre par voie de génération spontanée, par un développement graduel de forces déposées au sein de la nature. Nous omettons, d'ailleurs, les arguments par lesquels on prouverait *à priori* que saint Augustin n'a pu vouloir exclure l'intervention spéciale de Dieu, ni son action immédiate, en ce qui regarde la formation de l'homme.

Encore une fois, ces remarques ne feront pas oublier les qualités qui distinguent dans son ensemble la *Philosophie spiritualiste de la nature.* Pour notre part, nous souhaitons vivement qu'un travail si remarquable soit poursuivi et bientôt achevé ; car si la science y gagne, comme nous le croyons, la religion ne saurait y perdre, puisqu'elle ne redoute que la témérité et les préventions de l'ignorance : *Unum timet, ne injudicata damnetur.*

G. DARBOY.

REVUE POLITIQUE.

***, le 23 août 1850.

Nous sommes historien : c'est notre seule intention dans cette *Revue politique;* c'est pourquoi nous n'aimons pas à voir les événements de trop près. Quand il s'y met de la confusion, nous gardons le silence jusqu'à ce qu'un peu d'ordre se soit rétabli, et, par cette précaution, nous pouvons peut-être quelquefois signaler les symptômes significatifs, démêler à leur principe les événements susceptibles d'une certaine fécondité. C'est ainsi que nous allons résumer les faits qui se sont produits depuis environ six semaines, aujourd'hui que ces faits paraissent tout près d'atteindre à leur maturité.

Des gens mieux informés que nous, et parmi eux quelques-uns de nos représentants, paraissaient, dans les derniers temps de la session parlementaire, préoccupés outre mesure des projets et des espérances du parti napoléoniste : cette appréhension les porta bientôt à déployer des sentiments d'hostilité déclarée contre le président de la République, lorsqu'il fallut composer la commission de permanence qui, pendant la prorogation de l'Assemblée, devait veiller au maintien de la Constitution. Nous ne voulons pas inculper ici spécialement ce qu'on a tout aussitôt nommé la coalition *carlo-montagnarde*. Pour être juste envers tout le monde, il faut rappeler que d'excellents orléanistes, affriandés eux aussi par la perspective d'une solution à leur avantage, s'étaient mis en tête d'exclure les amis personnels du président de la commission de permanence. Ce plan a réussi, au moins quant à l'élimination des napoléonistes, et l'on a vu sortir un des premiers de l'urne du scrutin un nom devenu significatif dans la circonstance présente, celui de M. le général de Lamoricière, qui venait de se déclarer républicain quand-même, comme ces chevaux lancés à fond de train auxquels il est impossible de s'arrêter dans leur course. C'était beaucoup s'engager, de la part de ceux qui ne croient pas à la République, que de choisir, pour se faire représenter par M. le général de Lamoricière, le moment où il venait de tenir un discours plus compromettant pour sa propre considération politique que pour l'avenir de la France; mais la plupart des conjurés voulaient aller plus loin encore : ils prétendaient faire élire M. Grévy, et en cela ils commettaient une faute dont ils commencent à expier les conséquences.

M. Grévy est un beau monsieur, avocat passablement disert, qui, avant la catastrophe de 1848, s'exerçait dans les *parlottes* où avait lieu l'incubation des futures renommées parlementaires, sans laisser le moins du monde soupçonner en lui les appétits et les tendances d'un Montagnard. Le torrent des élections de 1848 l'ayant porté à la Constituante, il crut que le vent était aux singeries révolutionnaires, et, par une faiblesse qui est l'écueil ordinaire des ambitions subalternes, il se mit au diapason des imitateurs de Camille Desmoulins. Quand la chance eut tourné dans l'autre sens, il se sentit pris au traquenard de sa propre comédie et fit comme les gens qui ne veulent pas avoir le démenti de leur sottise. C'est ainsi que les élections socialistes ont ramené à l'Assemblée législative ce mauvais joueur de parodies ; et comme la plupart de ceux qui en février 1848 se trouvaient bien plus sérieusement engagés envers la révolution n'avaient pas été jugés assez purs par les frères et amis, quand il fallut produire sous une forme présentable les prétentions de la cohue qui siége sur la Montagne, on fut trop heureux de devoir aux capitulations antérieures de M. Grévy une parole qui ne sentît pas à pleine bouche l'eau-de-vie et le tabac *caporal*. M. Grévy est donc resté un orateur décent ; mais cette attitude parlementaire n'efface ni les souvenirs de sa conduite dans l'Assemblée constituante, ni le danger de ses alliances actuelles. Si l'on avait acquis la moindre expérience des révolutions, on se rappellerait qu'il n'y a rien de plus périlleux que ce qui donne un vernis honorable à des projets insensés et funestes. M. Grévy et les autres apostats de la société devaient rester au ban de l'opinion publique.

Ces combinaisons et les intrigues qui s'en étaient suivies avaient porté la Législative à ce degré de surexcitation nerveuse et étourdie qui est le plus grand danger pour les assemblées nombreuses. Les étoupes étaient prêtes : il ne fallait qu'une étincelle pour y mettre le feu ; peu s'en est fallu, en effet, que l'incendie ne se soit allumé, et quand on se rappelle à quel point était frivole le motif qui transporta les esprits d'une fureur soudaine, on se sent porté envers les auteurs d'une Constitution qui a mis le sort de la France à la merci d'une trombe parlementaire, on se sent porté, dis-je, d'un sentiment qui n'est pas précisément celui de la reconnaissance. Sur un mot peut-être un peu rogue de M. Baroche, à propos de la concession du droit de débiter un journal sur la voie publique, voici tous les esprits en feu, et si le ministre, s'apercevant aussitôt de son erreur, ne l'eût réparée par des mots qui avaient pour lui l'avantage de ne contenir aucun engagement formel, le conflit ménagé si habilement par la Constitution entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif allait infailliblement éclater.

Les conséquences de cette échauffourée d'un quart-d'heure ont été

beaucoup plus considérables qu'on n'aurait pu le penser. Le public, confondu de l'imprudence d'un tel malentendu, s'est dégoûté de plus en plus de mettre ses espérances de stabilité dans une Assemblée délibérante ; l'Assemblée elle-même, honteuse de son exaspération passagère, a rappelé quelque peu les fous qui tombent dans l'immobilité et le marasme après leur accès : elle est restée morne et sans faculté de se mouvoir de nouveau jusqu'au moment de sa dispersion, et l'on a pu risquer à sa porte les banquets de sous-officiers sans qu'elle eût l'air de s'apercevoir de cette nouvelle entreprise.

C'est dans ces circonstances, qui lui étaient devenues tout à coup favorables, que le président de la République a entrepris son voyage du centre et de l'est de la France. Ce projet de voyage était à l'avance diversement apprécié, et, nous devons en convenir, nous étions de ceux qui n'en attendaient pas un grand changement dans la position du *chef de l'Etat*. Sous un certain rapport, notre attente n'a pas été trompée ; car si quelques personnes s'imaginaient que l'empire allait sortir tout armé de cet incident, il leur faut bien aujourd'hui replier les voiles de leur espérance ou de leur crainte. L'empire est une œuvre par trop révolutionnaire pour la disposition actuelle des esprits : on l'a bien vu à Fixun, auprès de Dijon, où le président s'était rendu pour *s'y recueillir* (style du bulletin officiel) devant l'*apothéose* en bronze de Napoléon. Le soldat de l'île d'Elbe auquel on doit ce monument avait trouvé l'occasion favorable pour demander au chef de l'Etat la grâce de son ami Guinard, condamné par la haute-cour de Versailles. A cette requête présentée à brûle-pourpoint le président a répondu avec une remarquable présence d'esprit ; mais il n'a rien trouvé de mieux à faire que de se mettre à l'abri derrière la toute-puissance de l'Assemblée, et cette position prise ne permet plus, quand bien même on aurait eu envie du contraire, de tenir un autre langage pendant le reste de la tournée.

Mais il y a quelque chose de plus sérieux que ces parodies d'un passé et d'un homme impossibles l'un et l'autre à faire renaître, c'est le grand combat engagé en ce moment entre la civilisation des temps modernes, qui demande à se perpétuer tout en se développant, et les passions sauvages qui s'efforcent de tenir lieu à la société des Barbares dont elle a cessé d'être menacée. C'est pour résister à l'imminence de ce péril qu'il s'est fait une coalition tumultuaire de tous les éléments conservateurs à un titre quelconque, et, quoi qu'on pense ou qu'on espère aujourd'hui, on ne peut s'empêcher de se souvenir qu'on a été trop heureux, dans le moment du plus grand péril, de trouver à s'appuyer sur le prestige plus ou moins légitime du nom de Napoléon.

La société, un moment surprise dans Paris, n'y a jamais été complète-

ment vaincue; tombée aux mains de ses ennemis, elle a su dès le lendemain faire respecter ses répugnances par ceux mêmes qui la tenaient abattue sous leurs pieds : il n'en a pas été de même dans la seconde ville de la République ; les passions antisociales y étaient encore mieux organisées qu'à Paris, les amis de l'ordre plus divisés et moins fermes ; aussi des scènes sanglantes y ont-elles éclaté au moment où parmi nous, pour tout spectacle démocratique et social, M. Ledru-Rollin passait par le *vas-ist-das* du Conservatoire des arts et métiers ; et depuis cette époque, l'ordre matériel n'a pu se maintenir à Lyon que par la puissance absolue de l'état de siége. Autour de ce foyer à peine comprimé, la plaie s'étendait, hideuse et effrayante, ainsi que l'ont prouvé à deux reprises les élections du département de Saône-et-Loire, où l'on a vu les populations, fanatisées par l'espoir du pillage, accepter de la main des démagogues les plus éhontés des candidats qui leur étaient complétement étrangers.

C'était donc une entreprise hardie et significative que celle qui portait le président à diriger sa marche sur le point le plus compromis, à travers les populations les plus engagées au service du socialisme. Pour bien comprendre ce qu'il y avait de courageux dans cette résolution, il faut suivre les espérances du parti anarchique à travers les premiers bulletins ; il y a surtout une histoire qui résume tout, celle de Montbar : aujourd'hui on la dément, et nous croyons en effet que le démenti a raison. Louis-Napoléon ne passe pas pour manquer de courage personnel, et ce ne serait pas lui qui aurait consenti à jouer sous la pression d'un *étau* démocratique la scène de la duchesse de Guise dans le fameux drame de M. Dumas. Mais vraie ou non, l'anecdote n'en a pas moins fait son chemin ; comme elle a été recommandée par *le National*, comme cette feuille et les autres de la même couleur ont témoigné leur joie de ce qu'un rustre, en costume d'officier de la garde nationale, serait monté dans la voiture du président, lui aurait saisi la main brutalement, en lui disant avec cette fleur de politesse qui distingue la nation française : *Mais crie donc : Vive la République démocratique!* on a laissé, avant de démentir cette impression de voyage, a tout ce qui a encore dans notre pays un cœur et une âme, le temps de s'indigner de cet outrage infligé à la France elle-même dans la personne de son représentant officiel : et c'est ainsi qu'avec cette admirable présence d'esprit qui la caractérise en toute circonstance, la presse démagogique s'est arrangée pour mettre du bord du président des gens qui, *il* y a quinze jours, approuvaient la coalition de porter M. Grévy sur sa liste.

Mais ce n'était qu'une affaire d'avant-poste : c'était à Lyon que la bataille devait se livrer ; et, il faut le dire, Louis-Napoléon, bien renseigné sans doute, avait choisi avec un coup d'œil très-sûr son poste

de combat. A Lyon, amis et ennemis, tout le monde bénit l'état de siége, et là où l'état de siége est populaire, le neveu de l'Empereur ne doit éprouver aucun embarras à se montrer. Depuis deux ans la fabrique lyonnaise regorge de travaux et de bénéfices : c'est là que la reprise des affaires a d'abord eu lieu, et ce retour de prospérité ne s'est pas démenti un seul instant. Les associations ouvrières n'ont jamais de meilleur prétexte que le chômage et la misère : quand la nécessité et l'abondance du travail le leur retirent, c'est pour eux une blessure des plus graves. Il s'est donc, en dépit de la presse et des tribunes, établi une convention tacite des fabricants et des ouvriers, au moyen de laquelle on a ajourné tout discord jusqu'à la prochaine crise commerciale : la présence des soldats a été, pour les ouvriers, le prétexte honnête de cette pacification. Dans des circonstances semblables, il n'y a pas de fausse honte et de parti pris qui puisse empêcher une ville française de se ruer en fête. Lyon est une ville orgueilleuse quand elle gagne ; elle a besoin d'étaler ses richesses, de se parer de brocart et de velours : aussi ne faut-il pas s'étonner si à l'approche du président l'émotion a été vive, l'entrain si communicatif, et si l'émeute, privée de la faim, sa conseillère, a pris le parti de se cacher au fond des caves, pas assez toutefois pour que le courage du président devînt inutile, et que sa victoire fût amoindrie par la faiblesse de son ennemi.

Louis-Napoléon avait donc le vent en poupe ; mais la brise était fraîche, et il a eu du mérite à tenir toutes les voiles dehors : de ce mérite qui, en France, ne manque jamais son effet ; parce que la nation ne change pas de caractère, parce qu'elle sent mieux qu'elle ne raisonne, et que le péril affronté avec une certaine nuance de crânerie lui gagne infailliblement le cœur. Nous croyons d'ailleurs que, dans cette circonstance, le président s'est montré tel qu'il est réellement, et que sa réponse au maire de Lyon n'a produit tant d'effet que parce qu'elle était la sincère expression de sa pensée. Malgré cette rêverie impériale qui lui est malheureusement trop naturelle, Louis-Napoléon a montré, par sa résistance à son déplorable entourage, qu'il existe en lui un sentiment élevé du devoir, qu'une position acceptée, un serment prêté, sont quelque chose de respectable à ses yeux, et que la main lui tremblerait autrement que de peur, s'il avait la pleine liberté de se mettre sur la tête la couronne de son oncle, sans une solennelle et convaincante manifestation nationale. La modestie de son langage à Lyon n'est pas seulement de l'habileté : ce n'est pas même de l'habileté. Entre le souvenir dans lequel il puise sa force, et la nature des fonctions qui lui dictent sa conduite, il a une position étrange, moins étrange peut-être que les limbes dans lesquels soixante ans de révolution nous ont jetés. Hommes de tous

les partis, ne vous faites point d'illusion : Louis-Napoléon vient d'accomplir un progrès; s'il avance encore, si, sans faire un pas décisif dont il n'a pas besoin et qui le perdrait sans doute, il continue de gagner du terrain, ce ne sera pas son mérite qui en sera cause, ce sera votre faute, et c'est ce qu'il me reste à vous démontrer en aussi peu de mots et aussi clairement que possible.

La France a poursuivi pendant sept siècles la pensée de l'unité; arrivée au but, elle y a trouvé la division : autrefois cette division existait également dans le pays même; on l'a effacée de la carte et on l'a reportée à un poste plus dangereux, c'est-à-dire dans les esprits. Il n'y a pas seulement une France monarchique et une France révolutionnaire : nous pouvons compter quatre Frances, ni plus ni moins; quatre souverains, vivants ou morts, règnent simultanément sur notre pays, Robespierre, Napoléon, Louis-Philippe et M. le comte de Chambord. De ces quatre monarques, il n'y en pas un qui cède volontairement un pouce de terrain, pas un de leurs partisans qui ne veuille tout ou rien. Chacun a des illusions immenses, et l'on tient à chacune des quatre tables des propos dignes de celle de Picrochole. En vain quelques esprits supérieurs, quelques bons citoyens se sont entremêlés pour faire cesser des discordes funestes : en interrogeant la disposition des esprits, on a trouvé plus de joie à faire enrager son adversaire que de désir de se réconcilier avec lui. Qu'on offre donc aux Français, nous osons dire à tous les Français (car l'exception est si faible qu'on ne l'aperçoit pas dans la masse), qu'on leur offre, dis-je, un état de choses dans lequel ils ne soient pas exposés à ce qu'on leur demande tous les matins la bourse ou la vie, et où ils aient la satisfaction de pouvoir s'entrehaïr tout en allant voir enlever des ballons à l'Hippodrome, ils s'attacheront à cette perspective comme à leur ancre de salut, et s'amuseront par supplément à voir les quatre systèmes de gouvernement continuer de courir la bague. Ce qu'on aimera de plus en plus dans Louis-Napoléon, c'est le plus commode des provisoires, et dans la France actuelle il n'y a rien qui dure que le provisoire.

Nous n'en dirons pas davantage sur l'avenir ; voici bien assez de prophéties, surtout avec l'humiliation d'avancer à peu près le contraire de ce que nous étions tentés récemment de soutenir. Nous ne sommes pas pessimistes, nos lecteurs s'en sont souvent aperçus, et le danger de l'optimisme est de prendre ses espérances pour la réalité. On avait dit un mot qui nous avait séduits, *le devoir !* Que ne donnerions-nous pas, en effet, pour avoir, en politique comme en religion, une ligne de devoir bien nettement tracée, et que nous importeraient les obstacles et les retards, si nous voyions notre foi politique partagée par un nombre suffisant

d'hommes honnêtes et réfléchis ! Mais si, en échange d'un devoir que nous accepterions, nous sommes disposés à reconnaître un droit devant lequel la France aurait un jour à se courber pour clore l'arène des révolutions, ce que nous devons repousser c'est l'interprétation de ce droit au profit de certaines passions.

Il y a déjà bien assez de difficultés historiques et de principe dans l'établissement de ce droit lui-même. Passons sur ces difficultés : cherchons la conciliation sur le terrain des traditions nationales : reconnaissons qu'il y a des faits qui engagent les générations les unes aux autres, et qu'il n'est pas permis aux révolutions d'interrompre cette auguste solidarité. Mais une fois le droit reconnu, qui peut donc s'arroger le privilége de le modifier et de le restreindre ? C'est ainsi que nous voyons revenir l'illusion fatale à la Restauration, qui suppose, dans nos malheureuses discordes civiles, toutes les fautes d'un côté, tous les mérites de l'autre, et dont le résultat aussi honteux que rempli de périls est de conduire à l'exploitation d'un gouvernement, non pas même par une caste, mais par une coterie.

Nous le dirons sans aucune hésitation : ou le droit existe, ou il n'existe pas. S'il n'existe pas, nous restons livrés au hasard des révolutions ; s'il existe, personne n'a le privilége d'en modifier les conséquences. De même que la branche cadette, s'il survenait des héritiers directs au chef de la branche aînée, serait contrainte d'ajourner indéfiniment les espérances qui aujourd'hui la rapprochent du trône, de même, si le chef de la branche aînée venait à manquer aux espérances de ses amis, le droit se transporterait immuable et invariable aux princes du même sang. En vérité, il aurait fait beau voir, sous l'ancienne monarchie, au cas où Louis XI n'aurait pas eu de fils, où la branche d'Orléans se serait éteinte sans postérité, des esprits passionnés exclure d'avance la maison de Bourgogne de la succession au trône, à cause des révoltes de cette maison contre son suzerain ! Et si le lendemain de la mort de Charles VIII, on était venu dire à Louis XII : « Vous avez porté les armes contre le roi : c'est une forfaiture qui vous exclut du trône, » les personnes qui prétendent aujourd'hui accommoder à leur guise le droit national et héréditaire, voudraient-elles retrancher des souvenirs royalistes de la France le règne du Père du peuple, fort reprochable sans doute et beaucoup plus qu'ils ne l'ont dit dans leurs prétendues Histoires au point de vue de la politique étrangère, mais l'un des plus dignes de mémoire pour la prospérité intérieure de la nation ?

Et Henri IV, comme ces messieurs l'auraient traité, lui, un cousin à je ne sais quel degré, un fauteur de guerre civile au premier chef ! Il y avait un obstacle sérieux, insurmontable sans doute, à l'avénement de Henri IV après la mort de Henri III : le droit national voulait que la couronne

de France ne reposât que sur la tête d'un catholique, et la Ligue, parce qu'elle considérait l'intérêt religieux comme supérieur à l'intérêt politique, fut sur le point de prononcer la déchéance de la maison capétienne. Mais du moment qu'Henri IV eut abjuré, il n'y eut plus aucun prétexte contre son accession à la couronne, et cette accession fut la manifestation la plus éclatante du vieux droit national.

Qu'on s'établisse franchement sur ce terrain, et que, sans se permettre de discuter sur les personnes, ce qui est absolument contraire au principe, on engage la France à chercher enfin le port dans un droit qui a du moins pour lui la sanction des siècles ; alors les hommes las de révolutions, et qui sentent la nécessité de recourir aux vénérables fondements de notre édifice historique, se rallieront de grand cœur à de telles doctrines ; avec la résolution de ne jamais conspirer ils attendront du temps et de l'expérience un remède à nos maux ; mais qu'au moins ils rencontrent chez ceux qui les invitent à passer dans leurs rangs la même foi qu'on leur vante : sinon, ce sera toujours l'intolérable situation du fameux vaudeville de M. Ancelot : *Têtes rondes et cavaliers.*

P.-S. En relisant cette Revue écrite un peu loin de Paris, et par conséquent arriérée de quelques jours, la nouvelle des *désagréments* que le président de la République a éprouvés à Besançon et probablement en Alsace ne nous paraît pas de nature à modifier notre langage. On met sur le compte de quelques *Suisses* les outrages et les dangers personnels que Louis-Napoléon a rencontrés au bal de la Halle-au-Blé. Nous voudrions que cette explication fût fondée : le président s'est cru engagé envers la Suisse à des égards personnels qui ont prolongé dans ce pays la domination des démagogues socialistes ; nous voudrions le savoir convaincu de ce qu'on a dit du rôle des délégués de M. Druey à Besançon : nous arriverions plus vite au dénouement de ces saturnales helvétiques qui sont la honte et le péril de l'Europe.

Quoi qu'il en soit, qu'il réussisse ou qu'il échoue, qu'on l'applaudisse ou qu'on l'outrage, le président est en ce moment sur la brèche pour notre compte à tous, et ce renouvellement de solidarité, provoqué par les passions démagogiques, améliore inévitablement sa position.

Nous n'avons pas besoin de prévenir nos lecteurs que ce n'est pas par indifférence que nous ne parlons pas aujourd'hui des graves incidents qui viennent de compliquer la crise religieuse du Piémont. Nous sommes de cœur et d'âme avec l'illustre archevêque de Turin et les autres confesseurs de la foi : mais cette exhumation galvanique de la Constitution civile du Clergé, dernière et prodigieuse phase du giobertisme, nécessaire à l'humiliation finale de cette doctrine aussi orgueilleuse qu'insensée, a besoin d'être traitée avec soin et développement. Nous y reviendrons bientôt.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

ERRATA DE LA 2e PARTIE DE LA VIE DE SAINT WILFRID.

Page 524, ligne 19, au lieu de : *diocèse*, lisez : *royaume*.
Page 528, ligne 28, au lieu de : *main*, lisez : *haine*.
Page 534, ligne 4, au lieu de : *irruptions*, lisez : *éruptions*.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Ce, imprimeurs, 36, rue de Seine.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION

DE

L'ASSISTANCE ET DE LA PRÉVOYANCE

PAR M. THIERS, REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

(Séance du 26 janvier 1850.)

(2e ARTICLE [1].)

En présentant à l'Assemblée nationale, au nom de la commission de l'assistance, ce Rapport d'un genre inusité, M. Thiers détermine le caractère et le but de la mission qu'il a reçue par une comparaison : « C'est, dit-il, un architecte qui vous soumet son plan afin que vous en décidiez l'adoption. Si le plan est bon, il faut l'adopter; s'il n'est que défectueux en quelque partie, il faut le rectifier ; il faut le condamner tout à fait s'il est mauvais. C'est ce jugement, messieurs, que la commission m'a chargé de solliciter près de vous. »

Pour qu'un tel plan fût sinon complet, du moins distinct, les grandes lignes auraient dû en être nettement tracées : et c'est ce qui m'a paru manquer en maint endroit. Parlons sans métaphore : un système qui a pour but de faire agir et de régler ensuite l'action, ne peut être jugé qu'autant que les méthodes qu'on entend suivre y sont du moins sommairement indiquées. Le Rapport, je crois l'avoir montré, est loin de satisfaire à cette condition. Signaler quelques-unes des questions qu'on regrette de n'y pas voir étudiées a été l'un des objets principaux de notre premier

[1] Voir *le Correspondant*, tome XXVI, page 385.

article. Faisons maintenant abstraction de ces lacunes ; examinons le travail de M. Thiers en lui-même, et portons notre attention sur ses propres assertions. Certaines d'entre elles nous semblent très-contestables. Celles-là se rattachent toutes plus ou moins directement à la pensée qui l'a dirigé. Leur examen successif nous conduira donc jusqu'au principe fondamental de son travail, principe que nous discuterons en dernier lieu.

IV

Si, comme j'en ai fait l'observation, le Rapport n'exprime point d'opinion sur les modes différents à suivre dans la distribution des secours et sur ceux qu'il convient de préférer, il n'est pas également muet quant aux diverses origines d'où ces secours peuvent émaner. Il y est fort question de la charité privée, de la charité religieuse, mises en regard de l'assistance publique ; on a cherché à y faire sentir les nuances qui distinguent chacune de ces sources de bienfaisance ; on a voulu retracer à un certain point leurs propriétés diverses. Si heureux d'expression, si spirituel que le Rapport soit, là comme partout, ne laisse-t-il aucune confusion dans l'esprit du lecteur ? — Citons :

« Il ne faut pas disputer sur le mérite de chaque bienfaisance. Celle qui sort du cœur de l'individu est charmante. Celle que la religion inspire est efficace et vénérable. Celle de l'Etat sera puissante et éclairée. Qu'elles s'étalent toutes devant Dieu et devant le genre humain, non pour se gêner ou pour se supplanter, mais pour se compléter ; car une seule supprimée ferait faute ou malheur, et elle ne serait pas remplacée par celle qui se serait flattée de tout accomplir. Ne retranchons rien, encore un coup, de la bienfaisance de tous et de chacun ; c'est là qu'il ne peut y avoir ni double emploi ni superflu. »

Il avait dit avant :

« Le bien le mieux fait, parce qu'il l'est avec le plus d'à-propos, est celui que pratique l'individu inspiré par la religion ou par son cœur.... Votre coup d'œil général, qui embrasse le tout, en faisant quelquefois du bien au tout, laisserait périr sans pain, sans feu, sans vêtement, beaucoup d'individus, que d'autres individus, cédant à une douce et honnête émotion, soulagent au moment où ils les rencontrent. »

Certes, ceci est dans un très-bon esprit ; on n'y retrouve ni les préjugés de certains vétérans de l'assistance officielle contre la charité privée,

ni la doctrine professée à une autre époque par des hommes politiques, laquelle tendait à la suppression de l'assistance publique. Nous sommes heureux de ce progrès. Enfin, quand il s'agit de déterminer le rang des deux modes d'assistance, après avoir énuméré les différentes sources de la bienfaisance officielle, le rapporteur s'exprime ainsi :

« Après les avoir laissés faire, vous Etat, vous gouvernement, regardez là où la bienfaisance privée n'aura point passé , là où elle aura été insuffisante, et chargez-vous du bien qui n'aura pas été accompli. Prenez pour vous la tâche négligée ou inachevée. »

Il ajoute encore :

« Ainsi, il faut une bienfaisance publique, complément de la bienfaisance privée ou religieuse, agissant là où il reste du bien à accomplir, songeant à tout ce qui n'a pas été fait, pansant les plaies qui sont restées saignantes, et joignant aux vues individuelles, qui peuvent être bornées, les vues d'ensemble, qui embrassent tout, parce qu'elles ne préfèrent rien et que leur sollicitude pour les maux de l'humanité est égale. »

Certes, je signerais presque tout ceci des deux mains. Les personnes qui ont bien voulu lire quelques articles insérés précédemment dans ce recueil reconnaîtront la plus grande analogie entre ces conclusions et celles que j'ai émises moi-même. J'avoue pourtant que j'aurais eu de la peine à conclure de cette façon, si j'étais parti des mêmes prémisses que le Rapporteur, c'est-à-dire si j'adoptais la même manière d'envisager la charité en soi.

Je n'insisterai pas sur l'épithète de *charmante*, reproduite encore ailleurs, et à quoi se réduit toute la définition de la bienfaisance privée. Appliquée à l'accomplissement d'un devoir grave au point de vue moral, de l'aveu de tout le monde, sans distinction d'opinion, cette qualification manque déjà un peu de sérieux. Or, elle n'en gagne pas, ce me semble, au rapprochement d'autres paroles qui, bien qu'elles précèdent, en sont comme le commentaire :

« Laissez la bienfaisance des individus, de la religion, s'étendre en tout sens, comme une forêt vierge de laquelle il ne faut pas retrancher une seule branche. Laissez le riche oisif qui cherche une noble occupation, l'homme pieux qui croit servir Dieu, l'homme autrefois jeune et qui ne l'est plus, la femme autrefois belle et qui a cessé de l'être, celui qui a failli et qui, dans le secret de son cœur, offre à la justice suprême un moyen de rédemption, laissez-les tous à leur manière, suivant

leur penchant, se créer ou des jouissances, ou des dédommagements, ou des consolations, ou des mérites aux yeux de Dieu, et tous faire ainsi le bien par les motifs qui leur sont propres. »

A bien peser ce qui vient d'être dit, ne s'en suivrait-il pas que le caractère de passe-temps respectable est ce qui domine dans la bienfaisance privée? Si telle était mon opinion, si j'attribuais comme apanage en quelque sorte exclusif à l'assistance publique la puissance et la lumière, je serais disposé à mon tour à avoir un faible pour *les vues d'ensemble* comparées aux *vues individuelles, qui peuvent être bornées;* mais je me garderais ensuite d'inviter l'assistance publique à s'effacer devant la charité privée, dont les efforts pratiques dès lors n'ont plus droit au respect, en raison de l'utilité positive de leur résultat, mais à cause de la pureté de leur intention

Il serait bon d'éclaircir, en passant, ce qu'il convient d'entendre par les lumières et la puissance propre à l'Etat, en fait de charité.

Si on veut, sous le nom de lumières, parler de l'appréciation de certains inconvénients à éviter dans la bienfaisance, au point de vue d'une saine économie générale et d'une bonne police publique, inconvénients dont le zèle privé ne tient pas toujours assez de compte, je concède ici l'avantage à l'Etat; mais s'il s'agit de démêler le moyen d'arracher des malheureux à une position cruelle et presque toujours compliquée, je le dénie. Ici l'assistance publique agira nécessairement à tâtons, sans discernement; tranchons le mot : en aveugle. C'est donc en raison de lumières purement négatives que l'Etat peut alors se proclamer supérieur; mais celles qui guideront dans des cas particuliers un secours vraiment efficace sont des lumières aussi, et celles-là sont positives. Bossuet méprise « ces philosophes qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général, d'où le reste se développe comme il peut, comme s'il avait à notre manière des vues générales et confuses, et comme si la souveraine intelligence pouvait ne pas comprendre dans ses desseins les choses particulières *qui seules subsistent véritablement.* » De quel droit classerions-nous plus haut dans notre estime, en leur affectant exclusivement le titre de lumières, celles qui présentent à notre esprit les choses sous un aspect de généralité, au préjudice d'autres qui nous les offrent sensibles, distinctes, palpitantes, c'est-à-dire avec tous les caractères de la réalité et de la vie?

En appréciant la puissance de l'Etat, il convient de faire une distinction analogue à celle-ci, ou plutôt fondée sur elle. La puissance de l'Etat,

en matière de charité, s'appuie sur deux bases : son trésor qui semble inépuisable et l'organisation régulière de ses fonctionnaires salariés. Ce sont là des forces incontestables, mais matérielles et mécaniques. Aussi, nous l'avons dit ailleurs, c'est surtout à l'égard des souffrances d'un caractère précis et certain, dont le soulagement exige par conséquent plus de richesse que de discernement, plus de ponctualité que de lumière, que l'assistance publique paraît surtout appelée à rendre service. M. Thiers le reconnaît lui-même quand il dit :

« Il y a des maux isolés, accidentels, auxquels la bienfaisance individuelle est chargée de pourvoir, avec ses mouvements imprévus, spontanés, délicats ; il y a des maux généraux, affectant des classes entières, auxquels il faut appliquer la bienfaisance collective et puissante de tous, c'est-à-dire la bienfaisance de la société elle-même, l'assistance publique, en un mot, telle que la définit la Constitution de 1848. »

Mais un autre aperçu me frappe et me paraît se rattacher plus étroitement à la discussion.

Un caractère du Rapport sur l'assistance bien digne d'attention c'est sa constance à fixer le regard plutôt sur ceux qui doivent exercer la bienfaisance que sur ceux qui doivent être l'objet du bienfait. Cette manière de voir et de sentir, bien marquée dans l'énoncé que nous avons cité plus haut des attributs de la bienfaisance privée, n'est pas restreinte à celle-ci. Ce qu'elle accuse de personnalité se retrouve, chose singulière, appliqué à l'assistance publique :

« De même que l'Etat tend au grand, au beau, par goût pour le grand, pour le beau, de même qu'il élève des monuments magnifiques pour exciter l'admiration des hommes, qu'il sacrifie le sang de ses soldats pour conserver à la nation son renom d'héroïsme, de même il tendra à la bienfaisance pour lui conquérir l'estime universelle. Il voudra que nos cités ne soient pas des repaires de misères ou de vices ; il s'attachera à diminuer la somme des souffrances par l'amour du bien, qui égalera dans son cœur l'amour du beau et du grand. Il sera aussi fier d'épargner aux étrangers le spectacle des mendiants mourant de faim, que jaloux de leur montrer des monuments d'art ou de gloire, la colonne de la place Vendôme aussi bien que l'Hôtel des Invalides. »

Ainsi c'est pour lui-même, pour satisfaire à son honneur, au goût du beau idéal, que l'Etat empêche les pauvres de mourir de faim. J'ai peine à m'accommoder de ce sentiment passablement égoïste. Nicole m'a toujours froissé quand il soutient que le chrétien, soulageant la misère,

approche plus de la perfection, à mesure qu'il oublie le frère qu'il secourt pour ne voir que le précepte accompli et le châtiment évité. Et pourtant il s'agit là de choses éternelles, incontestablement supérieures, par conséquent, aux choses de la terre les plus nobles et les plus attachantes. On ne peut disconvenir que l'acte d'obéissance à la loi divine, considéré en soi, ne l'emporte, même devant la raison, sur l'acte spontané, généreux, mais humain, qui semble le plus associer notre nature aux attributs divins. Et puis, en tout état de cause, l'éternité vaut mieux que le temps. — Mais l'Etat n'a point d'éternité. Comme l'a dit M. Royer-Collard, « les sociétés humaines naissent, vivent et meurent sur la terre : là s'accomplissent leurs destinées, là se termine leur justice imparfaite et fautive, qui n'est fondée que sur le besoin et le droit qu'elles ont de se conserver. » La raison, je dirais volontiers la justification de l'existence de l'Etat, est toute dans l'avantage qu'elle procure aux hommes. De quel droit se distrairait-il donc des besoins positifs de membres, hélas trop nombreux de la société qu'il a mission de régir, pour se préoccuper exclusivement de grandeur et de gloire?

Sous la même impression, M. Thiers a donné une définition curieuse de l'Etat :

« Si l'individu a des vertus, la société n'en peut-elle pas avoir ? La réponse, suivant nous, n'est pas douteuse. Il ne faut pas voir dans l'Etat un être froid, insensible, sans cœur. L'Etat, c'est la manière abstraite et politique de considérer la nation. Or, la nation tout entière a un cœur aussi ; elle peut avoir des vertus et des vices, des qualités et des défauts. L'histoire a dit que telle nation était spirituelle, pleine de génie, de douceur, de bonté, d'héroïsme ; que telle autre était barbare, avide, lâche, vulgaire dans ses goûts. L'histoire a fait autant de différences entre les nations qu'entre les hommes célèbres qui ont brillé dans leur sein ; elle leur a attribué, comme à ces hommes eux-mêmes, des caractères moraux, attrayants ou repoussants. La collection des membres composant la nation, de même qu'elle peut être intelligente, courageuse, polie, pourra être humaine, bienfaisante, aussi bien que les individus eux-mêmes. Et ce n'est pas une inutilité, une vertu sans application, que la bienfaisance d'une nation. »

On peut pressentir que le mot *vertu*, appliqué aux nations, nous paraît plus spécieux que juste. Nous y reviendrons plus loin ; bornons-nous pour l'instant à une observation qui, du reste, a déjà été faite par un autre critique. M. Thiers ici joue sur les mots, et lui-même met en

saillie ce qu'il y a de sophistique dans son argumentation. C'est sur le témoignage de l'histoire que repose son raisonnement; or, précisément, la plupart des qualités qu'il vient d'énumérer n'ont guère de valeur au point de vue collectif, et quand l'histoire les a reconnues et célébrées chez les nations, elle a tenu moins compte du cœur et de l'esprit de ces nations considérées comme corps politique, que des cœurs et des esprits qui s'y étaient déployés noblement; elle n'a fait guère acception de leur existence telle que l'exprime le nom d'Etat, bien que par une conséquence réciproque ces dons distinctifs aient dû se retrouver chez leurs gouvernants, qui ont pu être spirituels souvent, gracieux parfois, etc. Enfin, on n'en peut rien induire en faveur des actes de vertu accomplis au nom d'un peuple par son gouvernement. J'admets, d'autre part, qu'une société doive être humaine; mais, par la même raison, une société pourrait surpasser en ce genre, aux yeux de la morale et de l'histoire, toutes les sociétés connues, sans que son administration ait eu charge d'appliquer une obole à l'assistance. Je vais plus loin : je conviens encore que chez un peuple qui se pique d'humanité il est naturel que l'Etat s'attache à encourager, à seconder cette vertu; mais pour qu'il en soit ainsi, ne suffira-t-il pas qu'il favorise en ses citoyens le développement des sentiments qui engendrent la bienfaisance? Tirer de là, au contraire, comme conséquence rigoureuse, la nécessité que l'Etat fasse par lui-même la charité, est d'une logique qui dépasse mon intelligence, ou plutôt qui la récrée singulièrement.

Une dernière réflexion à ce sujet : l'Etat, selon M. Thiers, « est la manière abstraite et politique de considérer la nation. » Ne serait-il pas plus exact de dire : est la manière de considérer *politiquement* la nation? La politique deviendrait alors un aspect important, mais particulier, au lieu de s'offrir comme la vue d'ensemble qui embrasse et résume tous les aspects.

Mais si la raison se refuse à fonder principalement la bienfaisance en général et l'assistance publique en particulier sur des motifs d'honneur, de poésie et d'amour-propre national, en faudra-t-il conclure qu'on ne puisse leur assigner des bases plus solides? Chacun, à coup sûr, proteste instinctivement du contraire; et tout d'abord, si je ne m'abuse, notre conscience apporte à l'appui de ce double devoir l'argument le plus pressant et le plus décisif.

Qu'on me permette d'écarter un moment la discussion du texte du Rapport pour n'y faire allusion qu'incidemment et par intervalle. L'ex-

posé de doctrine qu'on va lire amènera de lui-même la question de principe, qu'il faudra bien débattre en finissant. Là, quelques dernières citations serviront encore à éclaircir la controverse.

V

Cet argument, puisé dans notre conscience, je l'ai posé déjà, non sans dessein, dans le premier article, quand j'ai demandé simplement, non aux Etats, mais aux hommes, non au gouvernement de la République, mais à mes frères de France, si nos âmes à tous pourront être en paix tant qu'il y aura dans ce pays des infortunés privés comme fatalement des conditions d'existence qui ont permis à chacun de nous de devenir, d'être et de rester gens de bien sans miracle et sans héroïsme. Est-il possible ou non de triompher complétement de ce mal, qui se produit pour tout individu à qui la bonne vie de famille manque à un grave degré ? Peu importe ici. M'avancé-je trop en soutenant que quand l'homme charitable poursuit ce but, sauf à ne l'atteindre jamais, il ne cède pas seulement à un sentiment noble et à l'amour du beau, mais il satisfait à une obligation réelle de conscience ? Voilà la question. Elle a son importance ; car si elle est jugée en ma faveur, il faudra bien accorder aussi que l'Etat, lorsqu'il accomplit sous ce rapport une part de la tâche des honnêtes gens, doit être considéré plutôt comme le ministre de leur justice que comme l'agent de leur munificence. C'est, chez moi, je l'avoue, une conviction arrêtée, et elle me soutiendra constamment dans la suite de cette discussion.

Cette doctrine pourra, en spéculation, rencontrer beaucoup d'adversaires; au fond, elle est acceptée en pratique par tous les hommes de cœur. Qu'on le remarque, elle ne contredit en rien le Rapport lorsqu'il établit avec supériorité que « le principe fondamental de toute société, c'est que chaque homme est chargé de pourvoir lui-même à ses besoins et à ceux de sa famille par ses ressources acquises ou transmises. » Cette maxime excellente, pour être applicable, suppose apparemment que les conditions essentielles d'une existence normale subsistent au préalable : par exemple, que la vie actuelle n'est pas en péril, qu'il y a eu éducation morale possible, etc. Elle implique, par conséquent, la nécessité de tout faire pour rétablir ces conditions quand elles font défaut. Ce n'est pas tout. Lorsque les plus grands adversaires de la bienfaisance obligatoire se trouvent en présence de certaines situations extrêmes, on sent

leur langage faiblir et se modifier jusqu'à démentir leur théorie. C'est ainsi que, à propos de l'enfant trouvé, je ne lis pas dans le rapport de M. Thiers qu'il est généreux, qu'il est noble, qu'il est convenable, je vois sans étonnement, mais avec satisfaction, « qu'il faut que la charité recueille cet enfant pour qu'il ne périsse pas. » C'est bien ; mais ce mot *il faut* une fois prononcé, où doit-on cesser de le dire ? S'arrêtera-t-on résolument où la vie physique n'est plus clairement impossible ? Une aide partielle, mais appropriée, sans laquelle la vie restera inévitablement imparfaite et viciée, n'aura-t-elle pas rang parmi les choses nécessaires ? Il est difficile de l'admettre, et, au fait, la Commission d'assistance a déjà répondu en ce sens par ce mot décisif *il faut,* qui se retrouve sous la plume du Rapporteur toutes les fois que, sous le sentiment d'une nécessité impérieuse, son cœur vient faire violence à sa doctrine. Evidemment il y a là une question d'application, non de principe, car comment reconnaître *à priori* où les conditions de l'existence morale sont assez troublées pour que la moralité des hommes en soit comme fatalement atteinte et pervertie ?

Je touche, je le sais, une terrible question. On s'est inquiété dans tous les siècles de concilier la liberté humaine avec la prescience et la providence divines. On s'est moins occupé de reconnaître jusqu'à quel point l'empire exercé par des causes extérieures sur le jugement et le sentiment moral des hommes peut peser sur leur liberté, et pourtant peut-on se dispenser de tenir compte de cet élément, infiniment complexe, quand il s'agit de fixer pour les individus, devant la morale et la justice pure, l'imputabilité de leurs actes ? A Dieu ne plaise que je veuille aborder ici une thèse de cette gravité. Fût-elle purement philosophique, je la croirais au-dessus de mes forces ; mais elle appartient au théologien plus qu'au philosophe, et je me borne à la livrer respectueusement à la méditation des hommes compétents. Par bonheur, si le besoin de ma discussion demande qu'elle soit posée, il n'exige pas également qu'elle soit résolue. En effet, à supposer même que Dieu (comme j'ai vu des hommes pieux et doctes incliner à le penser : opinion qui, du reste, n'entraîne aucun relâchement, puisque celui qui s'en rend compte se place par là même en dehors de l'immunité et n'y puise d'indulgence que pour autrui), à supposer, dis-je, que Dieu fasse la part de ces complications et juge, sous ce rapport aussi, *les hommes selon la loi qui leur a été faite,* ce qui nous préparerait pour le grand jour de sa justice de singulières surprises ; il n'en serait pas moins vrai que devant

les tribunaux humains de tels tempéraments ne pourront jamais être admis. Les tribunaux sont contraints d'envisager moins la moralité de l'acte que le tort causé, et c'est pour cela que leurs arrêts les plus irréprochables me semblent participer plus de la défense propre que de la justice absolue. C'est là le point où, selon moi, s'appuie le plus fort argument moral en faveur de l'assistance publique. Quand, dans une brochure qui a obtenu en France un juste succès, M. de Melun a cru devoir fonder la nécessité d'une charité faite au nom de l'Etat sur le besoin de ne pas présenter seulement l'autorité publique aux masses comme fiscale et répressive, et de la montrer bienfaisante autant que sévère, j'ai été, je l'avoue, peu touché de ce motif : je crois que, toujours et particulièrement en ce temps, l'important est de désabuser les hommes sur les espérances sans raison que le pouvoir leur inspire et de réduire exactement au vrai sa responsabilité à leurs yeux. Mais je suis autrement impressionné lorsque je considère les honnêtes gens de tous les pays forcés d'accepter que l'autorité applique les lois les plus dures sans faire acception des causes premières et supérieures qui ont pu oblitérer le sens moral chez les délinquants. Je vois alors une sorte de compensation et de convenance à ce que ces honnêtes gens fassent aussi un devoir à la même autorité de réduire du moins, le plus rapidement qu'il se pourra, le nombre des déshérités du patrimoine moral commun ; de ceux sur qui la vindicte publique pèse incontestablement d'un poids inégal, puisque, exposés à de plus fortes tentations, la vie qui leur est faite les laisse entourés de moins de préservatifs.

Ainsi envisagée, l'assistance publique participe de plus en plus de la justice, et l'on ne peut nier que son caractère ne se présente comme plus étroitement obligatoire, quoique son exercice reste nécessairement libre. Sa dispensation doit, en effet, précisément comme celle de la justice, n'accepter aucune influence, ne souffrir aucune contrainte. Ce simple mot répond, ce me semble, à l'une des grandes préoccupations de M. Thiers et de ses adhérents. Pour repousser l'idée d'aumônes arrachées par la force, ils se sont crus obligés de représenter l'assistance publique sous l'aspect d'une munificence purement gracieuse de la part de la société. Il n'était pas besoin d'aller jusque-là, je pense, puisque la morale et le droit public fournissent d'eux-mêmes de solides arguments contre la violence. A-t-il donc jamais été regardé comme permis de se faire justice à soi-même et de prendre au lieu de recevoir même ce qui est dû ? Ajoutons que dans ce cas particulier, à supposer que l'on concède qu'il

existe un dû, il ne pourra être déterminé que par une appréciation de situations réciproques, que le principal intéressé ne saurait s'attribuer le droit de faire dans sa propre cause. S'il s'en sent la force, dira-t-on, il saura bien passer sur ces scrupules. D'accord, contre la force la raison n'a point de barrière inexpugnable. Pourquoi donc alors s'attacher à en élever de plus frêles encore sur un terrain dont je crois facile de démontrer le peu de consistance?

Cependant l'intention politique d'écarter la contrainte matérielle n'est pas le seul motif qui dirige ici la pensée du Rapporteur; l'idée même d'un droit possible lui semble sans doute, comme à beaucoup d'esprits très-éclairés, un premier pas vers le socialisme, le renversement des principes administratifs qui ont cours en France, enfin la violation des saines doctrines économiques dont on ne saurait s'écarter sans compromettre, avec le repos et la fortune du pays, l'intérêt même des classes peu aisées, bien que, au premier coup d'œil, la marche opposée leur semble plus favorable.

VI

Nul n'éprouve plus de répulsion que moi pour le socialisme et ses apôtres; mais, je répète ici une pensée souvent exprimée dans ce recueil, son principal danger me paraît consister dans les passions qu'il fomente et soulève, ensuite dans l'état social affaibli, qui encourage naturellement ses espérances de succès. Aussi les moyens d'en triompher me paraissent-ils seulement une régénération morale par la religion; une reconstitution de la société délabrée par l'effort des gens de bien; enfin, au besoin, un juste emploi de la force. A côté de ces remèdes, je l'avoue, les thèses les plus convaincantes pour un esprit éclairé me semblent de peu de valeur; à plus forte raison ne veux-je pas combattre le socialisme par des arguments sans justesse pour moi, ni sacrifier à la lutte contre lui aucune vérité. Or, dans les pages qui précèdent, je crois être dans le vrai. Je ne suppose pas que j'en sorte ensuite, en me demandant : qu'est-ce qu'un premier pas sur le chemin du socialisme?... Où commence ce chemin, sinon où commence la société? N'en serait-il pas de ceci comme autrefois de la question de l'ordre et de la liberté, que deux personnes ne pouvaient débattre sans que chacun des contendants ne se flattât de convertir logiquement son adversaire, l'un au despotisme, l'autre à l'anarchie?

Enfin, à vrai dire, ce premier pas vers le socialisme n'est-il pas fait depuis si longtemps qu'on n'en saurait assigner la date dans l'histoire? L'atteinte première à l'irresponsabilité de la société, en ce qui touche aux maux dont ses membres peuvent être frappés et à l'emploi des moyens qui peuvent les secourir, n'est-elle pas immémoriale? Je ne me prévaudrai pas de nouveau du mot *il faut*, plusieurs fois répété par M. Thiers, et des diverses applications qu'il en fait. Mais n'est-on pas en droit de citer en ce sens toutes les lois particulières d'assistance déjà en vigueur? — Non, me dira-t-on; car dans toutes on a évité soigneusement d'engager l'Etat. La loi des aliénés, par exemple, déclare responsables d'abord les familles, à leur défaut les communes, puis les départements : l'Etat, jamais.

En réponse à cela, je rappellerai d'abord que pour justifier ici une distinction profonde entre la commune, le département, d'un côté, et de l'autre l'Etat, il faudrait au moins que ces deux groupes élémentaire et secondaire jouissent dans l'ensemble de leur organisation d'une existence propre, à l'instar des communes et des provinces d'autrefois, et ne fussent pas comme aujourd'hui de simples circonscriptions administratives qui représentent toujours pour les particuliers la société même, quoique à différents degrés de l'échelle. Que si l'on insiste, je m'efforcerai de concevoir comment l'action charitable des communes et des départements pourrait s'exercer, même à présent, dans un sens très-différent, très-indépendant de l'action de l'Etat; que dis-je, devenir une sorte de protestation contre l'action unitaire que rêve le socialisme; or, je n'y verrais qu'un moyen : ce serait de laisser, du moins dans cet ordre, chacun agir spontanément, sous son impulsion propre, suivant sa règle et sa mesure. Mais tant que, comme dans la loi des aliénés, le département, la commune, obéissent à une règle uniforme qui part du centre de l'Etat, prétendre distinguer l'obligation qui leur est faite de ce que serait une obligation nationale, n'est-ce pas, je le demande, recourir à la subtilité?

Cependant, je n'ai pas encore montré le côté économique de la question; M. Thiers en a peu parlé, mais il l'avait certainement présent à l'esprit. Ici ce n'est plus comme source de violence, comme principe de droit erroné, que la doctrine de l'obligation paraît dangereuse; c'est comme changeant dans l'âme du pauvre une vague espérance de secours en une certitude. On craint que cette assurance n'achève de détruire la prévoyance déjà si faible chez le peuple, ne le détache encore du tra-

vail, ne rende par suite écrasant, puis impossible pour le donateur, le secours promis et ne finisse par faire tourner ainsi les bienfaits au détriment de ceux qu'ils avaient pour but de soulager.

Ces craintes ont certainement un côté juste ; nul doute qu'il ne faille se tenir en garde contre l'abus possible des largesses publiques dans le présent et dans l'avenir. La charité, comme tout ce qui est fécond ici-bas, engendre des tentations, auxquelles chaque fois qu'elle s'étend, on doit prévoir qu'un plus grand nombre d'hommes succombera. C'est là un grand mal ; cependant, si l'on y cherche un remède héroïque, il n'y en aurait pas d'autre que de proscrire toute espèce d'assistance, soit publique, soit privée ; car, je crois l'avoir démontré ailleurs, ici la distinction entre l'une et l'autre est frivole. A ce compte, les secours même dans les maladies, dans les infirmités, devraient être considérés comme des dangers ; car enfin, plus de prévision et d'économie auraient pu souvent ménager les moyens d'y pourvoir sans recourir à autrui. Mais personne ne va jusqu'à cette rigueur : dès lors je ne vois plus de principe à asseoir d'une manière certaine. Comment, en effet, refuser d'assimiler, dans certains cas, à l'infirmité le dénûment absolu, quelle qu'en soit la cause ; à la maladie aiguë la détresse extrême dont on ne saurait sortir que par le concours d'une aide extérieure, puissante, quoique momentanée ? Ceci est trop clair, et le devient plus encore sous l'empire des scrupules de conscience que je n'ai pas craint d'éveiller plus haut.

Mais, dira-t-on, ce n'est pas le secours en lui-même qui est à redouter ; nous le voulons abondant, proportionné, s'il se peut, aux souffrances de nos frères malheureux ; nous repoussons seulement comme un principe faux et funeste la reconnaissance publique de l'obligation de le donner.

Ici, je l'avoue, je crois rencontrer encore une subtilité d'école au lieu d'une sérieuse objection pratique. Si effectivement les secours se distribuent avec ampleur et exactitude sur toute la surface d'un pays, ce sera là un fait patent, sur lequel les pauvres fonderont leur confiance. Les uns y puiseront gratitude et courage ; d'autres indubitablement de fâcheuses inspirations. Mais bien peu remonteront jusqu'à vos lois pour y scruter un principe dont vous serez seuls préoccupés. Les vrais remèdes aux abus que peut engendrer l'assistance seront toujours le discernement dans sa répartition, une sage parcimonie dans les secours, qui évite de rendre absolument désirable la condition de personne

assistée; enfin, au besoin, l'association d'une surveillance sévère, dirai-je le mot, d'une sorte de police, avec l'assistance. C'est de pareils éléments, vivants eux-mêmes, et non de principes abstraits que les sociétés ont vécu et qu'elles vivront en tout temps. Or, l'opinion favorable à l'obligation n'est contraire à aucun de ces éléments, et même elle justifie particulièrement la constitution du dernier.

C'est ici que je rencontre de nouveau le texte du Rapport. Ce discernement, cette gradation intelligente et au besoin sévère de l'assistance faite au nom de l'Etat, je lui donne pour base la justice, non une vonté libre, semblable à celle de l'homme riche et vertueux qui fait très-légitimement la charité à son choix, à son heure, sous la forme et dans la proportion qu'il lui convient. C'est, comme on va le voir, me séparer radicalement de la pensée principale du Rapport. On me pardonnera d'insister sur ce dernier point. Je ne ferai que l'entamer aujourd'hui, ou plutôt, que poser la question.

Citons encore une fois :

« Ce qu'on appelle aujourd'hui l'assistance, et ce que dans tous les temps on a nommé la bienfaisance, est assurément la plus belle, la plus noble, la plus attachante des vertus, tant de l'homme que de la société. De même que l'individu ne saurait trop s'y livrer, l'Etat non plus ne saurait trop la pratiquer..... A moins que l'homme ne soit dépravé, ce qui peut arriver, car dans son âme libre, et parce qu'elle est libre, la vertu peut manquer, à moins, disons-nous, que l'homme ne soit dépravé, il est toujours suffisamment affecté par la douleur d'autrui pour être irrésistiblement porté à la soulager, de manière que les forces qui manquent accidentellement à l'un se trouvent aussitôt dans un autre. Ainsi, à côté de la misère, condition inévitable de l'homme dans le plan général des choses, se trouve placée la bienfaisance, que les chrétiens appellent la charité, que les rédacteurs de notre dernière Constitution appellent l'assistance, mais qui, de quelque nom qu'on la qualifie, est la plus attrayante des vertus dont Dieu ait doté l'homme, et si méritoire à ses yeux que, d'après la doctrine chrétienne, elle peut racheter les plus grandes fautes, et jusqu'à l'absence même de la foi. Il semble que pour cette vertu si touchante Dieu lui-même ait senti son courroux désarmé, et qu'en sa faveur il ait voulu tout pardonner, tout, jusqu'au malheur de ne pas le connaître!

« Mais, pour qu'elle soit une vertu, il faut qu'elle soit volontaire, spontanée, obéissant à sa propre impulsion; qu'elle tire d'elle-même et

d'elle seule son principe d'action, qu'elle le tire uniquement du plaisir qu'elle éprouve à soulager l'homme souffrant. Le malheureux que nous rencontrons sur notre chemin, qui touche notre cœur, dont la vue nous arrache un sacrifice, n'a cependant pas le droit de nous forcer à le secourir....

« Tels sont les principes de la bienfaisance privée. Il est facile d'en déduire les principes de la bienfaisance publique. Si l'individu a des vertus, la société n'en peut-elle pas avoir? La réponse, suivant nous, n'est pas douteuse..... Mais il importe que cette vertu, quand elle devient de particulière collective, de vertu privée vertu publique, conserve son caractère de vertu, c'est-à-dire reste volontaire, spontanée, libre enfin de faire ou de ne pas faire, car autrement elle cesserait d'être une vertu pour devenir une contrainte, et une contrainte désastreuse. Si, en effet, une classe entière, au lieu de recevoir, pouvait exiger, elle prendrait le rôle du mendiant qui demande le fusil à la main. On donnerait occasion à la plus dangereuse des violences. »

Il est toujours sensé d'avoir l'œil ouvert sur toute cause, même éventuelle, de violence populaire; il était assurément opportun d'inviter une assemblée politique à se prémunir contre un tel danger; mais ne le pouvait-on sans confondre deux objets distincts? Je crois l'avoir montré : la juste précaution contre l'esprit de désordre et la négation de l'obligation en matière de charité sont choses indépendantes en théorie. Quant à la pratique, rien n'est plus évident, si l'on songe que l'Angleterre, qui sait assurément résister aux masses, admet la taxe des pauvres, réprouvée par nos économistes, précisément à cause de son caractère obligatoire. J'ai, du reste, déjà touché ce sujet et je n'y reviendrai pas.

Je ne m'arrêterai pas non plus sur chaque détail de la citation qui précède. Comme je l'ai annoncé au début de ce travail, j'ai résolu de ne pas épiloguer à l'occasion des propositions peu orthodoxes qui échappent à M. Thiers, surpris seulement qu'il n'ait pas rencontré dans la Commission qui l'avait choisi pour interprète quelque avertissement théologique, par exemple sur ce *Dieu* qui, *d'après la doctrine chrétienne, pardonne jusqu'au malheur de ne le pas connaître,* et à plus forte raison des observations à la fois chrétiennes et morales sur cette *vertu* qui, pour être pure et méritoire, doit *obéir à sa propre impulsion, tirer d'elle-même et d'elle seule son principe d'action*, et qui, en définitive, consiste dans un *plaisir*. Je l'ai dit : appuyer sur ces inexactitudes, ce serait méconnaître que l'illustre homme d'État n'a touché à ces

bases des vérités divines et humaines que par un sentiment louable de convenance, ou, comme on aurait dit il y a deux siècles, pour la noblesse et l'agrément du discours, et qu'il pourrait, non sans justesse, taxer mon insistance de querelle sur des accessoires. Je me place donc exclusivement au point de départ du Rapporteur, et ne m'adresse plus qu'à sa logique. Pourquoi faut-il que dans ces limites j'aie encore lieu de m'étonner ? On va voir à quelle occasion.

J'évite encore de m'attacher à ce que la définition citée offre d'incomplet, même pour celui qui en agrée la pensée. A supposer que la vertu tire effectivement son origine d'un noble plaisir, elle n'en aura pas moins pour condition essentielle un effort, un sacrifice. Ainsi, pour être estimé charitable, il faudra toujours s'être imposé pour l'avantage d'autrui une privation, tout au moins s'être dépouillé de quelque superflu. A coup sûr, M. Thiers l'entend ainsi.

Mais ces deux éléments une fois admis d'un commun aveu comme parties intégrantes de la vertu, il s'agit d'ériger l'assistance publique en vertu de l'Etat. Or, comment M. Thiers y parviendra-t-il, après avoir écrit cette vérité : « *L'Etat ne donne pas, comme l'individu, son propre bien, il donne le bien de tous*, ce qui exclut toute idée de sacrifice ; après avoir ajouté plus loin : « quoique ces deux doctrines extrêmes (celle qui interdit à l'Etat l'exercice de la bienfaisance et celle qui l'en investit exclusivement) soient l'une et l'autre exagérées, nous n'en savons pas une plus folle ni plus périlleuse que celle qui voudrait que l'Etat fît tout et s'attribuât à lui seul, *pour n'en pas jouir, du reste*, le plus pur et le plus noble plaisir de l'âme humaine. » Pour n'en pas jouir ! Observation profondément juste ; mais dès-lors plus de plaisir. Or, ces deux éléments évanouis, je le demande, d'après M. Thiers lui-même, que reste-t-il de la vertu ?

Je m'inquiète plus ici peut-être que ne le ferait le Rapporteur, dont l'intention a été moins d'établir une définition pleinement satisfaisante pour la raison que d'atteindre un résultat politique. Comme nous tous, lui et ses collègues avaient présents à l'esprit les premiers temps qui suivirent la révolution de février, l'interprétation donnée alors au devoir de l'assistance, qui changeait ce devoir en une dette indéterminée, sans cesse exigible à la discrétion du créancier, et ne connaissant d'autres limites que celles de l'estime que ce créancier ferait de ses besoins, et par là même de son droit. La nécessité de couper court à de si désastreuses folies le frappait justement ; en même temps sa bonté naturelle se

refusait à nier tout devoir d'assistance : il sentait bien que si, d'une part, en suivant dans ses dernières conséquences la doctrine de l'obligation, l'on tombe dans le socialisme ; d'autre part, en repoussant nettement cette même obligation, on aboutit à l'inhumanité. Je l'ai montré transigeant par effusion de cœur dans l'application des principes. Comme tous les gens de bien il a voulu aussi fixer un terme moyen en théorie, et il présente dans son Rapport le système intermédiaire le plus accrédité. Une opinion motivée sur ce système est la conclusion nécessaire du travail que j'ai entrepris. Le défaut d'espace m'empêche de la donner aujourd'hui. Dans une dernière partie, j'exposerai en quoi le système me paraît attaquable, puis je me hasarderai à en indiquer un différent qui me semble plus fondé.

E. WILSON.

(La fin à un prochain numéro.)

LA RÉFORME TURQUE

ET LA QUESTION DU LIBAN.

(1er ARTICLE.)

Pendant les dernières années qui ont précédé la révolution de 1848, la question du Liban a été fréquemment discutée, dans la presse française et à la tribune des deux Chambres, sans qu'une lumière satisfaisante ait jamais jailli de la polémique entre les feuilles et les orateurs catholiques, d'un côté, et les organes ou les défenseurs du pouvoir, de l'autre. M. Guizot avait fini par trouver un moyen de suspendre les débats, en envoyant dans le Liban deux commissaires du gouvernement. Cette mission fut remplie, en 1847, par M. Eugène Boré, dont le nom seul fait l'éloge du choix ministériel, et par M. de Lallemand, alors attaché à l'ambassade de France à Constantinople. Le rapport adressé au ministre des affaires étrangères par les deux commissaires fut, après les événements de février 1848, déposé au bureau de l'Assemblée nationale. Les conclusions de cette pièce, reproduites dans les *Lettres sur le Liban*, publiées par M. Eugène Boré (voy. *l'Univers*), ayant été réfutées par M. de Baudicour, dans un article du *Correspondant*, avec une vivacité qui provoqua des réclamations de la part de plusieurs feuilles religieuses, notre savant directeur, qui avait mis d'avance, dans une note, sa responsabilité à l'abri de tout reproche, renvoya à notre connaissance la discussion des faits controversés. Par une lettre écrite d'Alger au *Correspondant*, M. de Baudicour a donné à M. Eugène Boré les satisfactions qu'il lui devait pour l'avoir inculpé, dans l'entraînement de la rédaction de son ar-

ticle, de s'être prêté à un jeu qu'aurait joué M. Guizot ; et l'appel fait à notre impartialité nous commande de joindre à la louange de la réparation de ce tort l'approbation de la manière dont sont présentés, dans le travail en réponse aux *Lettres* que nous venons de mentionner, les principaux aspects de la question du Liban.

Durant un voyage de dix-huit mois en Orient, nous avons eu la chance d'arriver en Syrie pour assister à la lutte où les Maronites ont malheureusement succombé, en 1845, et les éléments de la thèse que nous allons soutenir sont le fruit de nos observations personnelles. Mais, avant d'aborder la question agitée entre M. de Baudicour et l'auteur des *Lettres sur le Liban*, nous devons montrer la raison de la dissidence qu'on remarquera entre l'opinion, sur ce sujet, de l'auteur de ces *Lettres* et la nôtre. Séduit par la tolérance religieuse qui n'est que le symptôme le plus significatif de la décadence de la foi musulmane, M. Eugène Boré se plaît à penser que les Turcs marchent à leur régénération par la voie des réformes que leur a ouverte le père d'Abdul-Medjid, et nous, nous avons rapporté de notre séjour en Turquie la conviction que l'empire des sultans est sur le penchant d'une ruine irremédiable. On voit que, tout en faisant les mêmes vœux pour l'avenir des contrées orientales aujourd'hui soumises au joug ottoman, nous envisageons cet avenir, notre ami M. Eugène Boré et nous, de deux points de vue si absolument différents, que cette complète divergence d'appréciation de la question turque, qui embrasse et domine celle du Liban, ne pouvait manquer de se refléter dans la façon de considérer celle-ci. Exposons donc d'abord les motifs qui nous empêchent de croire à l'efficacité de la réforme turque.

La décadence de l'empire fondé par Osman, au commencement du XIVe siècle, remonte à la bataille de Lépante, sous Sélim II, c'est-à-dire à la seconde moitié du XVIe siècle. On sait que Cervantes était fier d'avoir versé son sang dans cette journée *heureuse*, disait-il, *pour la chrétienté, puisqu'elle désabusa le monde de l'erreur qui lui faisait croire les Turcs invincibles sur mer*, *et qu'elle brisa l'orgueil ottoman*. Cette décadence marcha à grands pas à partir du règne de Mustapha III, qui est renfermé entre les années 1757 et 1774. Le traité qui est le premier anneau de la chaîne des grands empiétements du cabinet de Saint-Pétersbourg sur la Turquie porte la date de cette dernière année. La cession de la Crimée à la Russie eut lieu

sous le successeur de Mustapha III, Abdul-Hamid. La domination de l'empire de Catherine II fut assurée sur la mer d'Azof et sur la mer Noire. Si le partage de la succession d'Osman ne menaçait pas l'Europe d'un conflit qu'elle conjure en prolongeant l'agonie de l'empire moribond des sultans, Mahmoud II n'en eût pas transmis le sceptre à son fils aujourd'hui régnant. Fortement ébranlé par l'issue de la bataille de Navarin, par la proclamation de l'indépendance de la Grèce, et par le choc de la guerre avec la Russie, que le traité d'Andrinople n'a nullement amorti, le trône sur lequel la diplomatie soutient Abdul-Medjid se serait écroulé, l'année même de la mort de son père, en 1839, sous les coups de la révolte du pacha d'Egypte, vainqueur de l'armée ottomane à Nézib, sans l'appui du plus dangereux ennemi de la Porte, du tzar. Ce qui caractérise le règne de Mahmoud II, c'est, d'une part, l'extrémité à laquelle l'existence de l'empire n'échappa alors que par la signature du traité de Hounkiar-Skélessi, qui met la Turquie à la disposition de la Russie, et l'inauguration de la réforme rêvée pour rendre la vie à un corps irréparablement épuisé.

La puissance ottomane étant constituée sur la guerre, par la guerre et pour la guerre, il était naturel qu'on cherchât un remède à sa décadence dans une rénovation des institutions militaires. La loi de Mahomet fait aux musulmans un précepte de combattre les infidèles, et la création des janissaires avait eu pour but cette guerre sacrée. La fondation de ce corps remonte à Orkan, fils et successeur d'Osman, et, par conséquent, second sultan ottoman. Ce fut par les conseils de son frère, le sage Ala-Eddin, qu'Orkan établit cette milice, toute composée primitivement de jeunes chrétiens, enfants de tribut ou prisonniers de guerre, que l'on instruisait dans l'islamisme. Plus tard les janissaires se sont recrutés parmi les Turcs. Les grades de leurs officiers et de leurs sous-officiers étaient désignés par des noms empruntés aux emplois de la cuisine, parce que le sultan était considéré comme le père nourricier de cette troupe de fidèles mais farouches serviteurs. Contemporaine de l'origine de l'empire, cette institution s'était identifiée avec la constitution turque, où elle jouait le rôle de l'opposition conciliable avec l'autorité illimitée des sultans. Il n'y avait que le frein de l'insubordination incessamment imminente des janissaires contre le souverain absolu, dont un signe suffit pour faire tomber à ses pieds les têtes les plus élevées de l'Etat, qui

pût balancer une tyrannie aussi exorbitante. C'est à la fois par la crainte qu'elle inspirait à ses maîtres, et par sa bravoure sur les champs de bataille, que ce corps a contribué à l'établissement et à la grandeur du pouvoir ottoman. On avait essayé d'affaiblir le droit de remontrance à main armée que s'étaient arrogé les janissaires, en leur donnant des rivaux dans les spahis, comme le système constitutionnel importé de l'Angleterre sur le continent prétend modérer la puissance parlementaire en la partageant en deux chambres ; mais l'accord des deux milices, dans toutes les occurrences graves, avait maintenu jusqu'à nos jours le régime de la violence contenue par la violence. Tournefort, qui voyagea en Turquie au commencement du XVIII[e] siècle, trouva les janissaires de cette époque déchus de la haute réputation que s'étaient acquise leurs prédécesseurs. La pensée d'introduire une réforme dans cette troupe date de Mahmoud I[er], qui régna au milieu de ce même XVIII[e] siècle. Ses successeurs Mustapha III, Abdul-Hamid et Sélim III nourrirent ce dessein, sans que les circonstances leur permissent jamais d'en tenter l'exécution. Chez Sélim III cette intention avait abouti au projet de soumettre l'armée turque à la discipline et à la tactique européennes. C'est pendant sa réclusion avec ce sultan, en 1807, que le jeune héritier d'Osman, qui régna sous le nom de Mahmoud II, s'est initié à l'idée qu'il a ensuite réalisée. Quoiqu'il occupât le trône depuis 1808, ce ne fut qu'en 1826 qu'il jugea le moment venu *de s'ouvrir par le glaive un chemin au bonheur public*, suivant l'expression de l'historien turc de ce grand événement.

L'autorité religieuse, appelée à sanctionner la modification militaire, avait approuvé cette mesure par l'organe du mufti et des ulémas, et l'innovation fut présentée comme l'accomplissement du précepte du Coran qui commande *de réchauffer l'ardeur guerrière des musulmans*.

La formation d'un corps de troupes régulières ayant provoqué une révolte des janissaires, leur extermination fut résolue. A la voix du sultan la population de Constantinople se leva presque tout entière, et accourut sur la place du Sérail où avait été déployé l'étendard du Prophète. La troupe rebelle fut détruite par la mitraille. Le nombre des janissaires tués, ou brûlés dans leurs casernes incendiées, ou exécutés à la suite de cette terrible journée, peut être évalué à cinq ou six mille. Quinze mille environ furent exilés en Asie. C'est ainsi que

l'arbre de la réforme a été planté dans un terrain abondamment arrosé de sang humain. Mais l'anéantissement de la milice nationale qui, répandue dans tout l'empire, en était une partie intégrante, a achevé d'éteindre l'ardeur belliqueuse des Osmanlis; et ce n'est pas par l'introduction exotique, chez un peuple musulman, d'institutions militaires qui sont le produit d'une civilisation à laquelle répugne essentiellement l'esprit de l'islamisme, ce n'est pas par une parodie des armées chrétiennes, que les plus barbares enfants de Mahomet échapperont aux conséquences de la situation pacifique à laquelle ils sont réduits, et qui est une cause incurable de mort au sein d'une société dont la guerre était le principe vital. La discipline européenne n'est qu'apparente dans les troupes du sultan : entre les faits nombreux que nous pourrions apporter à l'appui de cette assertion, notre mémoire nous en fournit un qui s'est passé sous nos yeux. Dans un incendie considérable qui dévora le tiers de la ville de Smyrne, au mois de juillet 1845, la garnison turque, conduite sur le lieu du désastre pour y établir l'ordre et pour y porter secours, se livra au pillage des maisons qu'elle devait protéger ; et, sans l'intervention des équipages des bâtiments français et autrichiens qui se trouvaient en rade, la ville entière eût été la proie des flammes. La suppression du costume traditionnel, en décapitant la nation ottomane du turban qui la caractérisait si majestueusement, pour le remplacer par une disgracieuse coiffure qui, comme le reste du déguisement dont s'est affublée la réforme, n'est ni orientale ni occidentale, imprime à l'œuvre de Mahmoud II un cachet révolutionnaire, signe de sa valeur toute négative. En voyant les soldats de la nouvelle armée embarrassés dans leurs pantalons et dans leurs souliers, et comme étonnés de porter la livrée du christianisme sous le drapeau du Croissant, nous nous sommes demandé, ainsi que M. le duc de Raguse, dans son *Voyage*, rapporte qu'il se l'est demandé à lui-même, ce qu'est devenue cette race turque, si grande, si belle, si fière? Le vêtement impolitiquement abandonné, et auquel se rattachaient des idées religieuses et patriarcales, était d'ailleurs approprié au climat de l'Orient, où une ceinture qui couvre les reins, et un turban qui protége la tête contre le soleil, sont des garanties nécessaires pour la conservation de la santé.

Instruments d'une destruction brutale aux mains de la Providence, les Turcs, qui n'ont pas même réparé la brèche par laquelle Maho-

met II est entré dans Constantinople, sont incapables de rien créer, de rien inventer. Les mosquées qu'ils ont élevées à côté de l'église de Sainte-Sophie ne sont que des imitations de ce type de l'art grec de Byzance. Mais les modèles de leur architecture nationale, il faut les chercher dans ces palais en bois, dont la fragile élégance suffit aux tentes d'un peuple qui n'est vraiment que campé sur les rives du Bosphore, et qui ne s'y enracinera pas plus solidement que lorsqu'il avait une foi conquérante aux promesses du Coran, en revêtant, au déclin de ses croyances, les formes extérieures de la société intimement vivifiée par l'esprit de l'Évangile. Le plus profond penseur de notre époque a très-bien dit que le mahométan est *immiscible* au chrétien, et que la loi du Rédempteur de l'humanité et celle de son sensualiste contrefacteur « pourraient se toucher pendant l'éternité sans pouvoir jamais s'aimer. Entre elles point de traités, point d'accommodements, point de transactions possibles : l'une ne peut rien accorder à l'autre. » Dans l'ordre social fondé par Mahomet et adopté par le peuple ottoman, il y a identité complète entre l'institution religieuse et les institutions politiques, et l'idée de la séparation du sacré et du profane est un attentat au principe même sur lequel est assis le trône des successeurs d'Osman. Le consentement par lequel on a fait souscrire le mufti et les ulémas à la réforme militaire et au système dont elle est la clef de voûte, n'empêche pas ces innovations de hurler avec la pensée fondamentale de l'islamisme. Un prestige pontifical en même temps qu'impérial s'attachait à l'autorité absolue du souverain ottoman ; mais en déviant de la ligne musulmane invariablement suivie par ses ancêtres, dans leur gouvernement à la fois spirituel et temporel, Mahmoud II a brisé le talisman de la puissance des sultans. En sortant du cercle fatal dans lequel le Prophète a circonscrit les idées humaines, en dérogeant à l'immobilité qu'il leur a imposée, le padischah a cessé, pour les vrais et vieux croyants, dont il a révolté les instincts religieux, d'être *l'ombre d'Allah sur la terre*. La vérité historique la plus incontestable, c'est que l'attachement et non l'infidélité à la religion a été partout et toujours la base sur laquelle les fondateurs et les restaurateurs des empires se sont appuyés pour accomplir leur mission. En accélérant chez le peuple turc, par l'effusion du sang cruellement répandu, l'extinction d'un fanatisme qui témoignait de l'ardeur de la foi, et qui constituait l'esprit public dans un pays dépourvu de

toute hiérarchie sociale, le père d'Abdul-Medjid, homme de beaucoup d'énergie et de peu de lumières, n'a fait qu'accroître les causes de ruine de l'édifice vermoulu qu'il croyait réparer. Quand il s'est aperçu de son erreur, quand il s'est vu trompé dans ses espérances de rénovation intérieure, en même temps qu'accablé sous le poids des revers qui sont venus du dehors fondre sur la seconde moitié de son règne, il s'est abandonné à la pente des inspirations du matérialisme mahométan, et a noyé dans la débauche son désappointement et ses malheurs. C'est ainsi que le fondateur de la réforme en a inauguré l'ère en immolant sa vie sur l'autel de l'alliance des vices de l'occident avec ceux de l'orient, par l'abus des jouissances des sens et par l'excès des boissons spiritueuses ; et ce que la continuation de l'œuvre commencée sous ces tristes auspices emprunte à la civilisation chrétienne n'en est que l'écorce desséchée par l'influence de l'incrédulité rationaliste. Un officier de la nouvelle armée qu'un voyageur français a rencontré, pendant notre séjour en Orient, promenant dans les rues de Smyrne, des bottes vernies aux pieds et des gants glacés aux mains, l'ivresse par laquelle il se glorifiait d'insulter à la religion nationale, et croyant se donner un air européen, (*alla franca*, s'écriait-il), nous semble la personnification la plus parfaite du progrès que poursuit l'école néo-turque. Aussi, n'en déplaise à cette école qui se pose en régénératrice de la Turquie, un Anglais né dans ces contrées, où son père gère un consulat britannique, faisait-il preuve d'une véritable connaissance de la maladie à laquelle succombe l'empire ottoman, sans qu'aucun moyen humain puisse y remédier, lorsqu'il nous disait, avec une crudité d'expression que nous ne saurions adoucir sans altérer sa pensée, de ce cadavre qu'on tente de galvaniser : *C'est de la cochonnerie qui pourrit.*

L'avénement du règne d'Abdul-Medjid a été marqué, en novembre 1839, par la promulgation du hatti-chérif de Gul-Khané. C'est une espèce de charte d'un libéralisme emprunté à celui qui a fait les principaux frais de toutes les constitutions que nous avons vues naître et mourir en France et hors de France, depuis soixante ans que la philosophie du XVIIIe siècle formule sa politique, dont le vent du lendemain emporte toujours les œuvres de la veille : *Ludibria ventis.* Il est déclaré, dans ce document, que la décadence de l'empire doit être attribuée à ce qu'on a négligé, depuis cent cinquante ans, de se conformer aux préceptes du Coran et aux lois qui en dé-

coulent : d'où les hommes d'Etat de la réforme concluent que le moyen de réparer le mal produit par cette infidélité à la tradition ottomane, c'est de recourir à des institutions nouvelles. Le hatti-chérif, qui n'était qu'une promesse, annonçait qu'elles auraient un triple but : 1° une parfaite sécurité devait être assurée à tous les habitants de l'empire, en ce qui concerne leur fortune, leur honneur et leur vie ; 2° les impôts devaient être fixés et perçus suivant un mode régulier ; 3° la levée des soldats et la durée de leur service devaient également être établies suivant un mode régulier. Sur le premier point, la Porte promettait ce qu'elle ne pouvait pas tenir, puisque la loi suprême, immuable, la loi religieuse des musulmans, condamne irrévocablement les chrétiens à l'incapacité sociale et politique. Les usages enracinés dans les habitudes et dans les mœurs n'ont pas permis non plus que le second point de l'ordonnance de Gul-Khané fût exécuté. Les principales branches du revenu public n'ont pas cessé d'être affermées au plus offrant ; et ce régime de perception de l'impôt, justement réprouvé par le hatti-chérif, mais toujours subsistant, a continué de porter ses anciens et détestables fruits. Une partie de l'argent extorqué aux contribuables par des moyens vexatoires ne profite pas au fisc ; les pachas, qui se font concéder la recette des impôts, en gardent toujours pour eux environ les deux cinquièmes ; et les dépenses ayant été augmentées sans que ces abus soient supprimés, le résultat de l'adoption de l'administration européenne est de rendre le revenu de l'Etat, de suffisant qu'il était, avant la réforme, aux besoins publics, insuffisant aux nouvelles exigences. L'excédant de la dépense sur la recette s'élève même aux deux tiers du revenu annuel, qui n'est guère que de 140 et quelques millions de francs, et on a été obligé d'ajouter la création d'un papier-monnaie au nombre des innovations dont on a doté le pays. L'armée seule, objet du troisième point, sur lequel portent les promesses non effectuées du hatti-chérif de Gul-Khané, absorbe presque la moitié de ce revenu. L'armée régulière est loin, cependant, de présenter l'effectif qui lui est assigné dans l'organisation de son état-major. Son chiffre réel est à peine de cent mille hommes ; et non-seulement cette armée, incapable de se mesurer avec les troupes européennes, ne serait pas le bouclier de l'empire contre une invasion étrangère, que favoriserait d'ailleurs l'absence à peu près totale de points fortifiés ; mais elle ré-

primerait même difficilement une révolte intérieure d'une importance sérieuse. Les bonnes intentions du sultan actuel seront impuissantes à tirer de la réforme d'autres fruits que ceux que nous signalons, et ce n'est pas parce que ce prince manque de force de volonté, parce qu'il n'a pas hérité de l'énergie paternelle, que l'œuvre fondée sur le massacre des janissaires demeurera stérile entre ses mains. La Turquie mahométane est irrésistiblement entraînée dans la chute de l'islamisme, et ce n'est pas en s'inoculant encore les causes de décadence contre lesquelles nous luttons nous-mêmes, ce n'est pas en remplaçant la croyance au Coran par l'étude de nos sciences politiques, administratives, mathématiques et physiques, infectées de philosophisme matérialiste, ce n'est pas en revêtant, comme un déguisement de carnaval, l'habit de la civilisation occidentale, qu'une société pétrifiée par le fatalisme, sapée par la polygamie, et antagoniste par essence au souffle qui anime le monde chrétien, que la nation ottomane, en deux mots, réalisera la fable du phénix. Une âme rebelle à l'esprit saint est l'obstacle insurmontable qui s'oppose à ce que ce corps, usé par le sensualisme musulman, réponde aux charitables espérances de l'auteur des *Lettres sur le Liban*, et se transforme sous la bénigne influence de la morale révélée par le Sauveur des hommes. La résurrection ne peut jamais être que la récompense de la foi à la vertu de la croix.

A ne considérer que le spectacle sur lequel nous avons appelé jusqu'ici l'attention du lecteur, on partagerait volontiers le sentiment qui fait dire à M. de Lamartine, dans son *Voyage en Orient*, que c'est une pensée profondément consolante de voir tomber en débris l'empire des Osmanlis. Mais si nous ne pouvons pas avoir dans la réforme dont Réchid-Pacha est aujourd'hui le coryphée la confiance que lui accorde M. Eugène Boré, si nous ne croyons pas à la renaissance dont elle lui semble le gage,—dans l'intérêt de la propagation de la vérité et des lumières au sein de ces contrées, avant le débordement du flot russe dont elles sont menacées, nous préférons avec notre ami la tolérance musulmane, sur la nature de laquelle nous nous sommes expliqué, à l'intolérance schismatique. Nous ne désirons donc pas la chute du trône qu'occupe Abdul-Medjid; mais nous la tenons pour inévitable, en dépit des moyens employés pour la conjurer. L'état révolutionnaire dont la France, qui a communiqué à la plupart des nations de l'Europe cette cause d'affaiblissement, est

la première victime, ayant abaissé à un rôle secondaire notre ancienne prépondérance en Orient, et annulé l'opposition de l'Autriche aux vues séculaires des héritiers de Pierre Ier, l'existence que traîne encore la puissance ottomane est à la merci de la rivalité de la Russie et de l'Angleterre. Mais un des événements que le XIXe siècle nourrit dans son sein rompra infailliblement l'équilibre qui soutient le sceptre des sultans, et amènera une transaction entre les deux politiques, dont l'une tend à empêcher le tzar d'arborer ses aigles sur les minarets de Constantinople, et l'autre à ne pas laisser la Grande-Bretagne planter son pavillon dans l'isthme de Suez.

Passant maintenant à la question du Liban, constatons, au moyen des renseignements historiques, politiques et statistiques, que nous avons été à portée de recueillir ou de rectifier dans le pays même, quelle est réellement la situation de cette contrée, par rapport à ses propres habitants, envers le gouvernement du sultan, son suzerain, envers la France, sa protectrice, et envers les puissances jalouses de cette protection. Dans une question si diversement considérée par ceux qui l'ont traitée jusqu'à présent, ce court aperçu est nécessaire pour aider le lecteur à discerner le vrai du faux.

La principauté du Liban s'étend, en longueur, de la hauteur de Tripoli, au nord, à celle de Saïda, au midi, et en largeur, de la ligne que nous venons de tracer le long de la mer de Syrie, à une ligne à peu près parallèle à celle-ci, tirée de Balbek à Hasbeya. Deux lignes qui joindraient, de l'ouest à l'est, Tripoli à Balbek, et Saïda à Hasbeya, achèveraient de dessiner le contour du territoire qui était gouverné par le prince de la Montagne. Mais les trois villes de Tripoli, Beyrouth et Saïda, n'ont jamais été comprises dans le territoire soumis à ce prince, chacune étant le siége d'un représentant de l'autorité turque. La principauté du Liban était partagée en vingt-quatre districts. Ici, comme dans le reste de la Turquie, où il n'existe pas d'actes de l'état civil, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'obtenir des renseignements exacts sur le chiffre de la population, intéressée, d'un côté, à se dissimuler pour se dérober aux convoitises fiscales de l'administration ottomane, et disposée, de l'autre, à sacrifier à l'ostentation orientale en exagérant sa force numérique. Mais la vérification, que nous avons faite sur les lieux, des différentes évaluations des géographes et des voyageurs, nous garantit que l'approximation la plus exacte est celle qui fixe la population

totale de la principauté à environ 193,300 âmes, qu'on peut diviser à peu près en 300 juifs, 7,000 Métualis, 7,000 musulmans sunnites, 26,000 Druzes, et 153,000 chrétiens.

Les Métualis sont des musulmans de la secte d'Ali, qui, chassés autrefois de la Perse, leur patrie, sont venus se réfugier en Syrie. Ils se sont établis, au détriment des Maronites, dans les environs de Balbek, de Saïda et de Saint-Jean-d'Acre. Les Druzes, qui fournissent, après les Maronites, le contingent le plus considérable à la population du Liban, y ont été attirés d'Egypte, au XI[e] siècle, par l'espoir d'y trouver la liberté de professer la croyance religieuse qu'ils venaient d'embrasser. Ils sont aujourd'hui mêlés aux chrétiens dans les districts appelés, pour cette raison, districts mixtes. Ces districts, dont la population chrétienne est de 30 à 35,000 âmes, s'étendent, en allant vers le nord, de Saïda jusqu'à la route de Beyrouth à Damas. Au delà, et jusqu'à la hauteur de Tripoli, on ne trouve plus dans la Montagne que des districts uniquement chrétiens. L'obscurité dans laquelle les Druzes s'efforcent d'envelopper leur religion a été percée par M. de Sacy. Il résulte de l'*Exposé de la religion des Druzes*, par ce savant orientaliste, qu'il faut attribuer ce système religieux à Hamza, d'abord esclave et ensuite ministre de Hakem, troisième calife égyptien de la dynastie des Fatimites. C'est du vivant même de Hakem, c'est-à-dire au XI[e] siècle de notre ère, que Hamza établit cette prétendue religion. Enseignée après lui, sans aucun changement notable, par son disciple Moktana, elle fait du plus barbare et du plus insensé des tyrans dont la mémoire souille les annales du mahométisme, du féroce Hakem, l'objet des adorations des hommes. Mais la dépravation intellectuelle et morale, que le fanatisme des partisans d'Ali et le mélange de la philosophie des Grecs avec celle des Persans avaient introduite dans l'islamisme était telle à cette époque qu'il ne fut pas difficile à Hamza de rallier au culte de son infâme divinité une foule de stupides sectateurs. Il n'a même construit l'édifice de son système que sur des idées et des allégories qui avaient cours depuis longtemps parmi certains musulmans, et surtout parmi ceux qui faisaient profession de respect pour les descendants d'Ali. Il va sans dire qu'en proposant Hakem comme la dernière incarnation de la divinité, Hamza ne s'oublia pas lui-même : il se constitua le ministre du Dieu de son invention. Après avoir fait justice de cette jonglerie, en dévoilant ce qu'elle est, le respectable

M. de Sacy a donc bien raison de dire : « Ce tableau de l'une des plus insignes folies de l'esprit humain peut servir à apprendre aux hommes, qui se glorifient de la supériorité de leurs lumières, de quelles aberrations est capable la raison humaine laissée à elle-même. »

M. de Sacy fait observer que la religion unitaire, c'est-à-dire des croyants à l'unité du dieu Hakem, telle qu'elle a été enseignée par Hamza et par son fidèle disciple Moktana, ne portait point atteinte aux mœurs ; mais il a bien soin d'ajouter qu'il n'oserait point assurer que les Druzes de nos jours fussent innocents des actions infâmes que leur impute la renommée. Cette réserve était nécessaire, car les mœurs de ce peuple sont abominables : la fourberie et l'hypocrisie en constituent le fondement. Pour ne citer qu'un trait du caractère des Druzes, il nous suffira de rappeler qu'après avoir affiché des prétentions à la pratique de quelques-unes des croyances chrétiennes, ils ont adressé à la Porte, en 1841, une profession de foi par laquelle ils se déclarent musulmans. La maxime qui est la règle principale de leur conduite, c'est qu'un mal caché n'est pas un mal.

Dans le chiffre de la population chrétienne du Liban figurent quelques milliers de Grecs catholiques, dits Grecs unis ou Melchites, qui y sont venus chercher un refuge contre la persécution des Grecs schismatiques, dont le nombre est peu considérable dans une contrée qui a été jusqu'à nos jours l'asile de la tolérance.

Une obscurité peut-être impénétrable plane sur l'origine des Maronites. Suivant l'opinion la plus plausible, ils paraissent appartenir à la race aborigène qui peupla autrefois la Syrie, et qui était la sœur occidentale de la race chaldéenne, répandue à l'est de l'Euphrate et du Tigre. La langue syriaque, qui s'est perpétuée dans leur liturgie, est un gage de leur origine. L'usage de l'arabe leur a été apporté par la domination sarrasine. Leur conversion au catholicisme date des temps apostoliques. Un pieux solitaire, qui vivait à la fin du IVe siècle, serait venu demander aux bords de l'Oronte un abri pour sa foi persécutée. Il s'appelait Maron, et il aurait légué son nom aux ancêtres des Maronites, confirmés dans la religion catholique par les moines qui s'étaient groupés autour du saint ermite. Le patriarche Jean Maron leur donna plus tard, au VIIe siècle, leur constitution ecclésiastique et commença la suite, non interrompue jusqu'à nos jours, des patriarches particuliers à la nation maronite. Guillaume

e Tyr est en contradiction avec la tradition, lorsqu'il prétend que le patriarche Jean Maron aurait entraîné les Maronites hors de l'unité de l'Eglise, à laquelle ils seraient revenus à la fin du XIIe siècle. A la différence des Druzes, qui, suivant les habitudes arabes, n'ont d'activité que pour la chasse et le pillage, les Maronites sont laborieux.

On voit que la population du Liban se compose de races diverses, professant des religions différentes ; mais jusqu'à ces derniers temps, un commun amour de l'indépendance et le respect mutuel de leurs croyances et de leurs nationalités avaient maintenu ces peuples dans une union protectrice de leur sécurité. Un système analogue à celui de la féodalité était le lien politique qui les rassemblait en un seul faisceau. C'est ainsi qu'ils ont formé, pendant une longue série de siècles, une sorte de république particulière, et qu'ils ont défendu leur indépendance contre les empereurs grecs, contre les califes et contre les sultans. Depuis que le joug ottoman plane sur la Syrie jusqu'à l'administration de l'émir Béchir, les Maronites, quoique indigènes, s'étaient abstenus de se mettre en évidence et d'aspirer au gouvernement du Liban, qui se personnifiait avec plus d'avantage pour le pays dans un cheik druze, dont la qualité apparente de musulman ne portait pas ombrage à la Porte. De là vient la dénomination de Montagne druze donnée au Liban par les Turcs. Le vasselage et le tribut imposés par les sultans ottomans à cette contrée ne remontent qu'à la fin du XVIe siècle, au règne d'Amurat III ; et s'il est vrai que les princes de la Montagne, qui avaient antérieurement relevé des souverains arabes, seldjoucides et mameloucks, devinrent alors les feudataires et les tributaires forcés du trône de Constantinople, il est historiquement faux que les peuples auxquels ils commandaient en aient jamais été les sujets. Aussi n'est-ce que depuis l'attentat à leur constitution politique, commis sur la personne de l'émir Béchir, que la supposition monstrueuse de la légitimité de la domination ottomane sur les populations chrétiennes du Liban, supposition insoutenable en droit public catholique, et dont le principe est unanimement repoussé par les publicistes de toutes les écoles, par Benjamin Constant comme par M. de Bonald, a été invoquée contre les Maronites. Que les droits qui résultent de la conquête chez les nations civilisées par notre religion, qui est la foi à la justice, ne puissent s'étendre aux rapports que la victoire établit entre les mahométans et les chrétiens, c'est ce qui ressort de la nature même de ces rapports,

envisagée au point de vue de la loi de Mahomet. Cette loi, en effet, ne partage-t-elle pas les habitants de la terre en deux catégories entièrement distinctes, celle des croyants, qu'elle appelle à devenir les vainqueurs universels, et celle des infidèles, dont elle prétend faire partout des vaincus réduits à l'état de servitude dans leurs personnes et dans leurs biens ? Car le succès des armes qui ont mission de fonder la communauté musulmane annule la propriété particulière. La longue lutte des enfants de l'Evangile contre les fils du Coran est une sainte protestation contre cette sauvage doctrine ; et, Dieu aidant, force restera à la vérité et à la liberté, ces deux filles du ciel, qui ne sont pas venues sur la terre pour augmenter le nombre des esclaves que l'islamisme renferme dans ses harems.

E. d'Ault-Dumesnil.

(*La suite à un numéro prochain.*)

PORTRAITS PARLEMENTAIRES.

VIII

M. DE LAMARTINE.

J'appartiens à cette génération née après les guerres, qui, fatiguée des bruits de la gloire, comme si elle avait vécu au milieu de leur enivrement, sentait l'instinctif besoin d'un retour intérieur et de la paix de l'âme. Un poëte venait de paraître, doué des plus riches dons de l'esprit, grand entre les plus grands poëtes, Lamartine. Dieu avait touché sa lèvre du charbon de l'inspiration, et il avait dans le cœur de si belles clartés qu'elles n'éclairaient pour lui de la vie que les plus poétiques côtés. Quelle existence choisie! Il a pu peindre sa jeunesse sans l'embellir; son enfance, à demi sauvage, s'était passée dans l'harmonieuse contemplation de la nature, parmi les bois et les montagnes; ses courses errantes lui avaient fait voir les hommes de climats divers; son cœur avait été amolli par la main d'une mère tendre et pieuse; il était devenu poëte par l'amour.

En peu de temps il eut tout ce que recherchent les hommes : la fortune, les honneurs, la vie large et facile, la célébrité.

Il commença à chanter, et tout de suite il fut le premier poëte de son temps; les cœurs tressaillirent à ses lamentations émues; de loin nous arrivait sa voix charmante, chargée de mélancolies inconnues; le long des rivières, dans les vallées calmes, jeunes gens nous allions répétant à voix basse ce chant infini modulé dans une langue nombreuse et délicieuse; la femme y reconnut sa tendresse et l'homme sa tristesse inexprimée; autant qu'admiré il fut aimé.

Il ne suffit pas à ses concitoyens de lui donner la gloire, ils voulurent

le mieux récompenser en lui confiant une part de leurs destinées ; il fut élu député, et l'on entendit pour la première fois un poëte à la tribune française.

Le poëte n'invente pas les idées ; il les consacre, il les revêt de cette forme exquise, impropre à la foule profane, la plus concise et la plus pure, suc de toute langue, charme indéfini qu'on nomme la poésie ; il ne fonde pas l'édifice, il le couronne ; la vérité n'était que juste, elle est touchante ; elle ne parlait qu'à l'esprit, elle saisit le cœur ; son expression suprême est trouvée, la voilà jetée dans le monde, elle ne changera jamais.

Les hommes qui ébranlent le plus les masses sont les hommes d'imagination ; dès qu'une idée les a frappés, ils la présentent avec une ardeur impatiente ; les termes les plus forts à peine leur suffisent ; ils ont hâte de faire sentir ce qui à l'instant les a émus ; comme les nouveaux convertis, toujours les plus enflammés, ils voudraient convertir tout le monde.

Ledru-Rollin, c'est le sang qui bout, qui rougit la face et éclate en hyperboles brûlantes et emportées ; Berryer, c'est le cœur amant de la patrie, l'homme du chevaleresque et de l'honneur ; Lamartine, c'est le souffle qui monte, l'être le plus près de l'idéal ; d'autres ont des qualités plus oratoires, nul n'est plus grand et n'inspire de plus hautes pensées par sa seule présence.

On ne peut s'y tromper : voilà le poëte, le *vates*, dont le front fait jaillir deux flammes, celui sur qui vient se poser l'enthousiasme.

Il se présente, grand, élancé, l'air noble, la tenue digne, la physionomie à la fois austère et sereine ; il n'a point cette massivité qui appuie fortement au sol ; sa taille, svelte et dégagée, cambrée, se renverse en arrière ; il porte haut la tête, *vultum ad sidera tollit* ; il parle, et du doigt il ne montre pas la terre ; par un geste naturel, il élève son bras vers le ciel ; il ne demeure pas à sa place, démonstrateur froid et préoccupé ; il va le long de la tribune, gravement, comme dans une chaire d'où il enseigne. « En politique j'ai beaucoup voyagé, » a-t-il dit (7 octobre 1848) ; ici il voyage avec ses idées ; tour à tour il s'adresse à ses amis et à ses adversaires, à ses amis de préférence ; le poëte a besoin d'être encouragé par les louanges ; mais cette admiration qu'on lui prodigue, tout à l'heure il va la payer par des élans sublimes ; coursier aux crins ondoyants, il tourne où le vent porte la fanfare de la bataille

et s'y élance ; parfois il croise ses bras ou met la main sur sa poitrine, et à ce noble mouvement on lève aussi la tête, on monte avec lui. A de certains moments il étend les bras droit de chaque côté, et l'on dirait d'un aigle qui plane et fait trembler ses ailes ; il plane, en effet ; il tressaille au-dessus des questions de détail ; comme un faucon qui plane sur sa proie, il fond dessus, et, au lieu de la rapporter au chasseur impatient, il l'enlève, il l'emporte au haut des airs ; là, dans sa liberté, il vague, à droite, à gauche, se laissant entraîner à la force de la brise ; sa nature sauvage s'est réveillée, il n'est plus l'instrument d'une politique, d'une assemblée : il est le poëte, le maître de lui, de sa parole, de sa pensée, et l'œil le suit, et un cri d'enthousiasme s'élève, accompagnant comme un cri de triomphe ce beau génie qui va visiter les sphères éthérées !

Il plane ainsi longtemps sans pouvoir s'arrêter ; son éloquence s'écoule avec une sève si riche que ce ne sont plus les mots qui frappent ; comme dans ce tableau de la nature au printemps (*Jocelyn*), où la vie en ses mille formes, fleurs, eaux, neiges, air, lianes, oiseaux, rochers, s'épanouit, éclate et part aux feux du soleil ; les paroles, les pensées, les images se pressent, se succèdent et s'accumulent avec une intarissable abondance ; l'Assemblée enivrée s'abandonne à cette irrésistible harmonie, et son discours, déroulant sa période immense, entraîne tout ce qu'il saisit, comme un fleuve au temps des grandes eaux !

Faut-il, quand on connaît les beaux vers de sa jeunesse, citer des passages de ses discours ? Ils ne sont ni plus élevés ni plus sentis, et ils sont en prose. Dans les jours fiévreux, pourtant, de notre révolution dernière, quand le gouvernement improvisé de l'Hôtel-de-Ville, ramassant sur la table du conseil les débris de la société ancienne et le chaos de la nouvelle, se hâtait à les unir ; lorsque de toutes parts accourait cette tourbe populaire poussée par l'ouragan des trois jours, corporations des métiers, députés des villes, ambassadeurs de l'étranger, délégués des clubs, foule envahissante et menaçante ; alors, à toute heure, toujours impressionné, toujours calme et digne, Lamartine se levait ; il parlait, et les nobles pensées, les rapprochements dramatiques, les hauts sentiments tombaient en saisissantes images de sa parole féconde. A ceux même qu'il semblait devoir le moins comprendre, francs-maçons, sourds-muets, porteurs d'eau, égoûtiers, charpentiers, aussi bien qu'aux vieux soldats des armées et aux envoyés des nations, à tous il s'adressait avec la même verve inspirée, dans la même langue éloquente et fidèle ; la foule

frémissante oscillait à sa voix, et la place, mer soulevée, apaisait sourdement sa rumeur profonde.

Aujourd'hui, il opposait au drapeau rouge le drapeau tricolore, « le drapeau tricolore, que l'Europe connaît comme le drapeau de ses défaites et de nos victoires ; le drapeau rouge, qui n'est que le drapeau d'un parti ; le drapeau tricolore, qui a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec nos libertés et nos gloires ; le drapeau rouge, qui n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple » (25 février), et le drapeau rouge, emblême de l'anarchie, tombait à terre des mains vaincues. Ici, il ennoblissait l'offrande que de pauvres ouvriers avaient prélevée sur leur paie de chaque jour, par le tableau de la *splendeur de la République dans l'avenir ;* « sa gloire ne sera pas d'avoir été fondée par les gouttes de sang de quelques hommes, mais d'avoir été élargie et cimentée par ces tributs volontaires arrivant de toutes parts, qui font que chaque citoyen, chaque profession vient apporter le denier d'airain dans les fondements de la liberté ! » (26 mars, discours aux porteurs d'eau.) A celui-là, représentant d'une autre république, il tendait la main par delà les mers, affirmant que, « pour les Etats-Unis, les Français ont tous le cœur de Lafayette. » (26 avril.) Là, il rappelait « la grandeur, le désintéressement de la nation française, quand elle est émue par les grandes choses, par la liberté, par la patrie, par la fraternité. » — « Oh ! quel peuple, citoyens ! s'écriait-il ; nous lui ferons une République assez belle si nous lui faisons une République à son image ! » (12 juin.) A chaque instant partaient des mots d'une hauteur inconnue aux vulgaires. Il définissait le travail agricole, « ce travail le plus sain, le plus moral de tous les travaux de l'homme ; car il semble sortir de la terre une certaine vertu secrète qui moralise tout ce qui s'en approche. » (15 septembre.) Un jour, enfin, il apportait au peuple le décret d'abolition de la peine de mort, « le plus beau décret qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple le lendemain de sa victoire, » et ce présent, vraiment digne d'un souverain, il l'accompagnait de paroles sereines, moins faites pour exciter l'enthousiasme que pour incliner les fronts sous un calme religieux : « Il n'y a pas de plus digne hommage à offrir à un peuple tel que vous que le spectacle de sa propre magnanimité ; c'est là ce qui fera descendre du ciel la bénédiction dont les œuvres des hommes ont besoin pour être éternelles. » (26 février.)

L'inspiration n'est pas plus constante et plus haute ; alors le respect et l'admiration universels, comme une garde invisible, entouraient le

poëte ; il était plein du génie de la France ; le généreux dévouement de notre patrie revivait en son cœur, et la multitude émue, forte de souvenir et d'espérance, se sentait en l'écoutant digne de ses nouvelles destinées.

Ici finit l'éloge : ce qui a perdu ce grand poëte, ç'a été l'amour de la popularité ; il oublia de bonne heure que l'homme ne finit pas avec le dernier battement de mains du monde , et qu'au bout de ses ans, quand s'ouvre la tombe, comme une porte à une autre vie, sa vie première est mesurée, non à ses succès, mais à ses luttes et à ses vertus : *virtus* signifie force et courage.

La louange l'enivra ; il s'élança dans la vie comme un cavalier qui dévore de son galop une route large et sablée. Exprimer tous les sentiments, les caprices, les passions, écho, reflet, lueur de tout ce qui plaît, amuse, émeut ; savourer toutes les haleines, tressaillir à tous les bruits, trembler à tous les amours ; s'élever, s'exalter et grandir aux clameurs de sa vivante immortalité, voilà la course de son génie ! Il passe au travers du monde, éblouissant d'un incessant enthousiasme ; la gloire, *cette gloire qu'il faut*, a dit le sage [1], *redouter comme l'ignominie*, il s'en enveloppe et s'en nourrit ; le malheur met un moment la main sur sa tête ; il secoue de lui la douleur. *L'orgueil est le premier des tyrans ou des consolateurs* [2] ; il en fait son consolateur , le succès le justifie ; à force de faire bondir sous lui la vie, il semble l'avoir domptée.

Ce fut à son retour de l'Orient qu'il apparut ainsi. La vue de l'Orient, pour les cœurs préparés, est le spectacle du triomphe de Dieu sur l'homme. On vient de quitter les villes de l'Europe retentissantes de bruit, on est jeté parmi des cités renversées, des peuples abattus dans le silence ; là-bas tout florissait, présent, avenir ; ici, tout dit souvenir et passé ; la terre s'étend dans le désert, le sol est jalonné de tombeaux, l'homme partout s'est écoulé ; au lieu de la vie, l'image de la mort ; il semble que, selon le mot de l'Ecriture, on soit monté *de la maison de joie à la maison de deuil ;* Dieu emplit de lui-même ce monde détruit.

Et quand on remet le pied sur le sol européen, tout tremblant des émotions journalières, on apprend qu'une révolution a changé un empire : un roi vient d'être chassé, l'égalité et la liberté ont été proclamées, le peuple croit à une ère de bonheur. On sent bien, cette fois, la

[1] Lao-tseu, *le Vieux Docteur*. — [2] Duclos.

vanité de ces espérances; une double condition est imposée à l'homme ; pour ses propres actions il est libre, pour les affaires de l'univers il ne peut rien ; sa volonté est forte sur lui-même ; s'il veut établir autour de lui, il est frappé d'une irremédiable faiblesse, d'une incapacité absolue ; il peut régler son âme ; Dieu seul règle le monde.

Mais, le poëte, il rêva l'organisation du monde; ébloui par la lumière du soleil, de l'Orient en ruines, comme du haut d'une montagne, il embrassa l'univers ; il arrangea l'avenir dans sa pensée, éclatant de grandeur et de beauté. Il étendit la vaste synthèse des Allemands. Un progrès indéfini est promis à l'humanité, elle y marche d'un pas irrésistible et solennel. « La foi nouvelle, c'est la raison générale ; la parole est son organe, la presse est son apôtre ; elle se répand par le monde avec l'infaillibilité d'une religion nouvelle. Elle veut refaire à son image les religions, les civilisations, les sociétés, les législations ; elle veut reposer l'homme égal à l'homme, l'homme frère de l'homme ; l'humanité au-dessus des nationalités[1]. » Occident, Orient, monde ancien et nouveau s'avancent l'un vers l'autre, se pénétrant, confondant leurs institutions, leurs langues, leurs mœurs; les distinctions s'effacent; plus de nations, de patries, de religions diverses; la guerre fait place à la paix, les actions se règlent d'après la morale et le culte de la raison, et, unie dans un concert universel, sur toute la surface de la terre règne, se glorifie et s'adore une immortelle humanité !

Et lui-même, prophète de cette révolution sublime qui à l'homme donne l'homme pour fin, chantre inspiré de ces superbes destinées, sa royauté lui est marquée par une inévitable fatalité ; c'est lui qui mènera le monde ; comme l'Hercule de nos pères, il enlacera les peuples des chaînes d'or de son éloquence, et, les entraînant vers ce Chanaan des siècles, il les poussera jusqu'à l'entrée de cet héroïque avenir ! De l'Orient sensuel il rapporta le panthéisme.

Pour ce but de sa vie, il rompit avec les opinions de son passé ; Descartes avait fait table rase de son esprit pour chercher la vérité ; lui fit table rase de ses croyances persuadé qu'il l'avait trouvée. Ainsi qu'il l'a dit de Charlotte Corday, « il descendit promptement au fond de sa foi d'enfant, il entrevit au-delà de ses dogmes domestiques d'autres dogmes nouveaux, lumineux, sublimes ; il n'abandonna ni Dieu, ni la vertu, les

[3] *Voyage en Orient*, mai 1833, à Constantinople.

deux premières passions de son âme, il leur donna d'autres noms et d'autres formes[1]. »

Mais alors il lui arriva ce qui arrive à ceux « qui, ayant rompu avec la loi divine, ne cèdent qu'aux mouvements qu'ils trouvent en eux et dans leur nature[2], » ils n'ont plus de règle ; nulle conviction ne dure ; après avoir soutenu une opinion, ils ne s'y tiennent pas, ils vont ailleurs ; il semble qu'ils n'aient plus de mémoire ; à mesure que leurs croyances décroissent, le doute envahit leur âme, « comme on voit les ombres des corps s'allonger, quand le soleil s'abaisse à l'horizon[3]. »

Il avait coupé le frein du Christianisme, il partit comme le ballon perdu dans l'air ; pour lui, il n'y eut plus de vérité immuable ; ainsi qu'un impassible juge, il vit tout avec indifférence ; tout fut acceptable, tout fut égal ; sa morale prit une largeur sans limites, elle dépassa l'homme ; du fond de sa pensée s'élança le cri perdu de la fatalité : « *Alea jacta est !* » (8 septembre.)

Alea jacta est ! Maintenant, hommes, événements, croyances, passez devant lui ! le monde, les yeux fixés sur lui, l'interrroge, le poëte va parler ! Dites-nous, dit le monde, quelle est la loi de nos actions : la religion nous prêche le devoir, la sagesse humaine les satisfactions. — Hommes ! repond le poëte, interrogez vos instincts ! prêtez l'oreille aux murmures des torrents, des montagnes et des forêts ! ce sont là vos grands-prêtres, vos prophètes et vos consolateurs !

« L'intelligence en vous, hors de vous la nature,
« Voilà les voix de Dieu, le reste est imposture[4].

« La morale est une aspiration. »

Enfants des guerres civiles, prêts à les recommencer, nous nous tournons avec inquiétude vers cette lueur des temps passés, volcan dévastateur selon les uns, fanal de l'avenir selon les autres. — J'écrirai l'histoire de vos révolutions, dit Lamartine, et je jugerai vos pères ! Année 93, rouge du sang des échafauds ! Jacobins, qui avez régné par la terreur, je relèverai du tombeau vos victimes, je couronnerai devant la postérité les Girondins sacrifiés ! Mais voilà qu'en face de lui apparaissent les inflexibles Montagnards; leur œuvre se dessine en un plan gigantesque ; pour l'accomplir, il leur faut des exécutions. Le poëte commence à douter ! « Devaient-ils reculer ? » — Ils frappent les Girondins : « Mais, dit-il, les Girondins étaient des ambitieux. » Ils versent le sang à torrent. « Les

[1] *Histoire des Girondins*. — [2] Pascal. — [3] Aug. Nicolas. — [4] *Chute d'un Ange*.

idées végètent de sang humain ! » Doit-on condamner ces bourreaux ? Non ! « Ils sont morts sans dire leur dernier mot. » Et celui-là même dont le nom exécrable résume la Terreur, Robespierre, il se plaît à peindre les jours de sa vie de haine s'écoulant doucement comme une idylle amoureuse ; cet homme, que la conscience universelle désigne comme « l'enseigne de l'échafaud, » n'est plus qu'un demi-dieu méconnu : « Son but était grand, son mobile divin, son action méritoire, » et sa mémoire est une énigme dont on n'ose prononcer le mot, « on ne veut pas dire *crime*, on craint de dire *vertu*[1] ! »

Continuez, poëte, ne vous arrêtez pas ! A la religion à cette heure ! cette religion que jadis vous chantiez dans vos beaux vers, ce temple dont vous disiez :

> Temple où j'ai tout reçu, temple où j'ai tout appris,
> J'embrasserais encor ta dernière colonne,
> Dussé-je être écrasé sous tes sacrés débris !
>
> (*Harmonies.*)

Ce temple, aujourd'hui les philosophes le battent de leurs systèmes ; où est-elle ma religion ? demande le monde ; car c'est la passion suprême de l'homme que ce besoin d'une religion, son premier, son dernier amour. La religion ! dit Lamartine, tout est religion : « Le mouvement vers le mieux.... (perfectionnement moral et bien-être matériel) s'appelle politique ; quand il se généralise et s'élève encore davantage, il s'appelle civilisation et religion. (*Conseiller du peuple.* Juillet 1850.) La politique est une religion..... la démocratie est la religion nouvelle ! Que la politique pratique de la République soit une religion, un véritable culte de la société envers elle-même !..... le grand principe démocratique est le Christianisme nouveau[2]. »

Mais, dit encore le monde, quel culte suivrons-nous ? quels rites, quels sacrifices ? — Il n'est plus besoin de culte :

> La raison est le culte, et l'autel est le monde.
> . . . .
> Ne renfermez pas Dieu dans des prisons de pierre.
>
> (*Chute d'un Ange.*)

Toutes les religions se valent : Autrefois ceux qui, par calcul, abjuraient

[1] *Histoire des Girondins.*

[2] Voyez *Histoire de la Révolution de* 1848. — *Conseiller du Peuple.* — *Discours du 7 septembre* 1848.

le culte de leur père, vous les flétrissiez du nom avili de *renégats*. Erreur! Bem, sans y croire, pour atteindre sa vengeance, embrasse l'islamisme : Qu'importe! « Il n'a fait que changer de vêtement. » Koran, Bible, Zend-Avesta, Dieu a également inspiré « tous ces livres de l'infini symbole, » et l'Evangile même, que m'a enseigné ma mère,

> Si je dis que ce livre est de Dieu, dites : Non !
> Il épelle à son tour un signe du grand nom!
>
> (*Chute d'un Ange.*)

« L'Evangile n'est qu'une page de la vérité éternelle[1]. »

Ainsi, plus rien de certain de ces vérités que l'homme regardait jadis comme éternelles : des philosophes avaient dit *Peut-être ;* d'autres *Que sais-je?* Lui vient, qui résume leur doute et l'applique à toutes les idées morales. S'arrêtera-t-il là? Non! Son génie le pousse, et nous aussi, ses contemporains. Nous l'avons applaudi : chacun disait à voix basse ce qu'il a crié sur nos têtes ; nous avons mérité qu'il soit notre chef! tombe le trône, c'est lui qui nous gouvernera ; ce doute universel il le portera dans les faits, il marchera d'hésitation en hésitation, et son irrésolution nous jettera jusqu'aux portes des guerres civiles.

Telle devait être son action pendant la révolution de Février : cette révolution prétendait renouveler l'ancienne société ; elle soulevait mille problèmes qu'il fallait résoudre nettement.

Le travail et l'industrie recevraient-ils une organisation ?

La République, rompant avec les rois, appellerait-elle les peuples autour d'elle ?

Quels principes proclamerait-on dans la Constitution ?

Quel chef donner à l'Etat ?

Avec quels hommes s'allier pour le gouvernement ?

A défaut d'hommes d'Etat, la République ne pouvait être sauvée que par des hommes de foi ; elle fut conduite par un poëte.

La première question qui se présenta fut l'*organisation du travail*. C'est celle qui passionnait le plus la multitude ignorante, c'était aussi la plus difficile et la plus obscure. M. de Lamartine y pressentit une erreur ; car, lorsqu'il ne pense pas aux applaudissements, nul ne voit plus clairement le juste et le vrai. En face d'un peuple ameuté, il repoussa l'organisation du travail : « J'ai passé quinze ans de ma vie, s'écria-t-il courageusement, à étudier cette question, et il m'a été impossible de la

[1] *Histoire de la Révolution de* 1848.

comprendre ; je ne signe pas ce que je ne comprends pas, et je ne veux pas signer au peuple des engagements que je ne pourrais lui tenir. » (26 février 1848.)

Le peuple se retira ; l'opinion publique rassurée sut qu'elle avait dans le poëte un organe ferme et convaincu. Mais six mois se passent ; le *droit au travail* se présente encore, non plus au bout des baïonnettes, mais écrit dans le projet de la Constitution. L'Assemblée était divisée en deux partis ; l'un repoussait ce droit, l'autre le soutenait. M. de Lamartine, lui, en était arrivé à douter : il n'avait plus que la passion de sa popularité ; son front était tourné vers ses nouveaux amis de droite, mais son cœur se peinait de la froideur de ses anciens amis de gauche, et il voulait les contenter tous. Que faire donc ? Il débute en déclarant « qu'il ne vient pas soutenir le droit au travail. » La droite l'encourage, la gauche se tient en réserve. Le poëte reprend de haut : il montre les premiers jours de la Révolution, l'agitation des esprits, le malaise général, les aspirations nouvelles ; il déroule un tableau énergique et vivant. L'Assemblée, émue, anime sa pensée, il jette un cri de l'âme : « Ne gardons plus de réticences, apportons tous notre concours aux misères du peuple ! » Les applaudissements éclatent ; il continue : « Votre mission, c'est d'élever, d'inaugurer, de régulariser le peuple tout entier. » Applaudissements nouveaux. Mais comment toucher ce but ? La gauche attendait, immobile, muette ; cette opposition silencieuse glaçait le poëte, enchaînait son vol : Quoi ! pas d'applaudissements de ce côté ! Il les veut ; il les forcera ! Et, se tournant vers la montagne, il cherche le vent, il interroge : « La propriété n'est-elle pas corrigible, perfectible, progressive ? » — Oui ! oui ! s'écrie la gauche. — « Eh bien, la propriété qu'il faut reconnaître aujourd'hui, c'est celle des bras de l'homme ; nous ne vous demandons que d'oser écrire dans la Constitution le droit de l'existence par le travail..... » La montagne le couvre de bravos ; mais la droite s'est levée presque indignée : Quoi ! le droit au travail ! ce droit que vous ne veniez pas soutenir ! Il a été trop loin, il se reprend : « Par le travail, dit-il, ou par l'assistance. » Et comme quelques-uns, plus opiniâtres, l'arrêtent encore, il se hâte d'ajouter : « En cas seulement de nécessité démontrée. » Les murmures sont apaisés, la droite a pour elle les paroles, mais la montagne a le sens, et, dans le doute où il a jeté les deux partis, croyant avoir conquis tout le monde, il développe sa pensée qu'il appelle « pure et divine, » il prédit que si l'on n'écrit pas le droit au travail dans le Constitution, « les

faits ne s'arrêteront pas devant les paroles, » et, faisant courir à la surface de l'Assemblée ces mots ailés qui volent dans tous les sens, la misère, la moralité, la justice, la mission de l'époque, etc., il se couvre de brillants éclairs, de poétiques images, de jets soudains, il disparaît dans un éblouissant nuage dont on entend enfin sortir, comme le dernier éclat d'un feu artificiel, ce cri toujours applaudi : « Du cœur ! du cœur ! et encore du cœur ! »

Il avait bien dit, il ne devait pas soutenir le droit au travail : « Il ne votera pas contre. » (14 septembre 1848.)

Mais voilà que s'ouvre le travail de la Constitution : avant de commencer, les constituants hésitèrent, ils se demandèrent s'ils écriraient un préambule. Ici la scène change, c'est une comédie.

Un préambule est une préface, un avant-propos, où l'on explique au lecteur ce que l'on a voulu dire, ce qu'on n'est pas bien sûr d'avoir dit. Des Jacobins rigides n'eussent pas fait de préambule, ils n'en avaient pas besoin : les constituants en firent un, parce qu'ils n'étaient pas républicains.

Les dramaturges ont un procédé pour leurs pièces, ils écrivent en tête la liste des personnages, avec les qualités de chacun :

Un tel, père affectueux, 50 ans, poudré, souliers à boucles.

Tel autre, traître, 40 ans, sombre, tout habillé de noir.

Celui-ci, ami fidèle, 35 ans, grave, redingote propriétaire.

Celui-là, amoureux, 28 ans, gilet blanc, moustaches en croc, etc.

Après cela, ils vont de l'avant, hardiment, sans se préoccuper si le père parle avec sensibilité, si le traître agit en perfide, si l'ami est constant, et l'amoureux épris : le public est averti, il sait à qui il a affaire, ces gens-là lui sont annoncés ; tant pis pour lui s'il ne trouve pas que le père ait assez bon cœur ou le traître l'âme assez noire.

Ainsi de nos constituants : ils avaient reçu commande d'une Charte républicaine, démocratique, égalitaire, etc. Ce n'était pas facile pour des monarchistes de la veille ; ils ne pouvaient y mettre l'esprit républicain, ils se rabattirent sur la lettre ; ils ne pouvaient donner, ils promirent ; ils firent une liste des qualités de leur Constitution, un préambule.

Ils taillèrent, il est vrai, en grand : ils ne comptèrent pas ; la pièce devait avoir toutes les qualités, toutes les vertus.

Et d'abord, dirent-ils, notre République sera une république de l'avenir :

« Elle marchera dans la voie du progrès. (Préambule, art. 1.) » Le mot progrès était à la mode. Elle sera un phare pour les peuples :

« Elle fera parvenir les citoyens à un degré plus élevé de lumière » (art. 1). Personne ne comprenait au juste ce que signifiait cette phrase ; elle avait été empruntée à M. de Lamartine, on la trouvait fort belle.

« Son principe est la liberté, l'égalité, la fraternité (art. 4). » En conséquence :

« Elle mettra à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes (art. 8). » Ce qui signifiait qu'il n'y aurait plus d'ignorants.

« Elle assurera l'existence des citoyens nécessiteux, en leur accordant du travail ou des secours (art. 8). » Ce qui signifiait qu'il n'y aurait plus de pauvres.

Mais ils ne s'en tinrent pas là : les dramaturges, imprévoyants, oublient le spectateur; ils négligent d'avertir qu'il doit être *silencieux*, *enthousiaste*, *attendri*, etc. ; de là des déboires inattendus. Eux, plus prudents, décidèrent l'effet que la Constitution produirait sur les citoyens. Dès qu'elle aurait paru, on verrait naître toutes les vertus politiques :

« On aimerait sa patrie » (art. 7), « on se comporterait en frères vis-à-vis l'un de l'autre. »

On aurait aussi toutes les vertus domestiques, on serait charitable, économe, on mettra à la caisse d'épargne :

« On se préparera des ressources pour l'avenir (art. 7). »

Enfin, et ce fut le coup de maître, après avoir promis ce qu'on connaît, ils annoncèrent ce qu'on ne connaît pas ; après tout ce qui existe, ce qui n'existe pas encore : Je vous parlerai, dit le philosophe, de tout ce qui s'enseigne, *de omni re scibili*, — et de quelques autres choses encore, *de quibusdam aliis*. Nous vous donnons, dirent les constituants, les droits et les devoirs de la cité, du gouvernement des citoyens, etc.; nous irons plus loin, nous avons découvert, et nous vous montrerons des droits et des devoirs nouveaux, les droits et les devoirs *antérieurs et postérieurs aux lois positives* (art. 3) ! » Ainsi Fontanarose [1], du haut de son cabriolet, ameute le peuple : C'est moi, Fontanarose, s'écrie-t-il, connu dans l'univers — et dans mille autres lieux ! puis il débite sa marchandise.

Nos législateurs annoncèrent leur préambule alléchant : on applaudit,

[1] Dans *le Philtre*.

et ils se mirent à leur Constitution ; titres, chapitres, articles s'accumulèrent l'un sur l'autre ; chaque jour amenait son œuvre ; on travaillait selon l'inspiration du moment, on ne songeait plus aux promesses du préambule, aux droits et aux devoirs antérieurs. Tantôt ils étaient révolutionnaires, tantôt réactionnaires ; quand le sujet était trop difficile, ils le tournaient, ils ne décidaient rien. Ce fut une débandade générale. Mais, criait le public haletant, ce n'est pas là la liberté ! l'égalité ! la fraternité ! — Mais vous n'êtes pas dans la voie du progrès ! — Mais nous ne voyons pas plus de lumière ! — Mais vous ne rendez pas l'enseignement gratuit ! — Mais vous ne proclamez pas le droit au travail ! Les constituants allaient leur train : Cela ne nous regarde pas ! — Vous y mettez de la mauvaise volonté ! — Liberté, égalité, fraternité ! oui, nous savons bien, nous avons mis cela dans le préambule !... Voyez le préambule, lisez le préambule !

On comprend quels hommes repoussèrent cette pièce de haut comique : M. de Cazalès, esprit d'autorité, M. Fresneau, intelligence d'analyse, voulaient une réalité. Ce qui plut au contraire à M. de Lamartine, ce fut le vague même du préambule : le préambule c'était « un grand symbole qui illuminait de plus haut l'ensemble des lois, la synthèse générale, la formule des révolutions sociales, » la poésie de la Constitution. Il parla si bien qu'il le fit adopter.

Ce fut là un des actes les plus graves de l'Assemblée constituante : un préambule ne peut être qu'un mensonge ; c'est avec ces phrases d'un tissu lâche qu'on abuse les peuples ; mais les peuples les prennent au sérieux, et elles servent de drapeaux aux révolutions et de linceul aux gouvernements.

Enfin, dès le lendemain de la révolution se présenta la question de la guerre ou de la paix. Le poëte était agité de la fièvre des trois jours ; il proclama les principes nouveaux de la politique de la France :

« Les traités de 1815 n'existent plus en droit : si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence, la République se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples (4 mars)... La France est le soldat démocratique dans l'avenir ; sous la République, c'est le principe démocratique et fraternel qui devient la véritable frontière de la France (8 mai). »

A cette voix, les peuples se soulèvent ; chaque courrier apporte la nouvelle d'une révolution , l'Italie veut son unité, la Hongrie sa liberté,

la Pologne son existence ! — Les Polonais, exilés en France, se réunissent en bandes armées, ils reprennent leurs vieux costumes, au milieu de nous ils redressent leur drapeau déchiré. Les voilà devant Lamartine :

« Nous retournons en Pologne reconquérir notre patrie !

— Comment, s'écrie le poëte, vous partez ! Pourquoi tant se presser ? « Laissez à la France le moment pour vous rendre, sans agression, sans effusion de sang humain, la place qui vous est due au soleil !... Louis XV a perdu la Pologne, la République la sauvera (18 mars) ! »

Les Polonais, malgré leur ardeur, crurent qu'ils avaient été trop impatients, ils se retirèrent.

Quelques jours après, ils revenaient.

« Vos affaires vont bien, dit le ministre ; j'ai écrit à nos ambassadeurs ; les grandes puissances vont agir en votre faveur.

— Quelles grandes puissances ? demandent les Polonais, la France, l'Angleterre ?

— Non : la Prusse et la Russie ! Je me suis adressé à leur grandeur d'âme, je les ai engagées à rendre chacune ce qu'elles ont pris de la Pologne : « Organisez, leur ai-je dit, restituez, émancipez, de concert avec la Pologne, une Pologne qui ait sa vie propre. » (23 mai.)

Les Polonais croyaient mal entendre ; tout tournait à leurs yeux.

« Vous avez demandé à la Prusse et à la Russie de relever la Pologne ! Mais autant prier le loup de lâcher le mouton qu'il est à dévorer !

— « Il est digne de la haute intelligence du roi de Prusse, de son esprit de droiture et d'humanité, de prendre l'initiative de la réparation de l'iniquité commise envers la Pologne ! » Citoyens, reposez-vous sur moi, et attendez l'effet de mes dépêches !

Mais presque aussitôt les Polonais accourent de nouveau.

« Le roi de Prusse vous a trompé ! les chancelleries vous ont abusé par de diplomatiques mensonges ! Frédéric-Guillaume a empêché les Polonais émigrés de rentrer dans le duché de Posen ! Le savez-vous ?

— Il est vrai, répond Lamartine, « et la République l'a appris avec d'autant plus d'étonnement que cette conduite est contraire aux précédentes déclarations du roi de Prusse ! »

— Ah ! alors nous voyons ce que vous allez faire ! Vos prédécesseurs vous ont donné l'exemple : Richelieu, Sully, Colbert écrivaient peu : ils agissaient ; ils parlaient haut, non de chez eux, mais chez l'ennemi ! A ces parjures il n'y a qu'une réponse : la guerre !

Mais le poëte est déjà troublé, et moins que jamais il ose se décider.

— « La guerre, citoyens! et contre qui? La République n'est en guerre ouverte ni sourde avec aucune nation! Les nations germaniques créent leur unité! Est-ce que la coalition des rois se noue et s'arme sur nos frontières? Non! »

Et se promenant à travers l'Europe sur les ailes de ces pompeuses théories, « la régénération des peuples, la fraternité du genre humain, l'œuvre que la Providence accomplit, l'universalité de la politique européenne, » il entrevoit une combinaison nouvelle : la France ne doit rien faire; c'est à un autre peuple d'agir : « Savez-vous quel est le seul moyen de relever la Pologne, solide, digne, permanente? C'est par l'Allemagne! par la main de l'Allemagne, intéressée comme nous à la résurrection, à la reconstitution de cette grande avant-garde de la civilisation de l'Occident! »

Et sans s'apercevoir de la stupeur des Polonais consternés :

« Vous n'avez pas besoin de la guerre; les résultats arrivent d'eux-mêmes : Regardez la Belgique! regardez la Suisse! regardez l'Italie! regardez Vienne! regardez Berlin! »

Et, fasciné par le beau tableau qu'il vient de créer, il oublie ceux à qui il parle : il est enthousiasmé, ses auditeurs doivent être contents : « Que vous faut-il de plus? » s'écrie-t-il. (Discours des 18 mars, 6-8-10-20-23 mai.)

Ah! poëte, vous avez écrit l'histoire de notre Révolution, et vous n'avez pas compris le plus grand mot d'alors : de l'audace! de l'audace! Les rois n'arment pas! Et que vous importe! Vous avez fait une révolution, soyez révolutionnaire! votre révolution doit être un flambeau. Mettez le feu à la vieille société, faites de l'Europe entière une République, chassez les rois, ou croyez-le! tôt ou tard, vous-même, vous aurez un jour des rois!

Faut-il rappeler tous les actes de son irrésolution? Aujourd'hui il s'agit de décider qui doit élire le président, — le peuple ou l'Assemblée. « Ce doit être l'Assemblée, dit Lamartine; car la première pensée du gouvernement provisoire a été d'abréger l'interrègne, en convoquant la représentation nationale, en qui seule réside le droit et la force. » (6 mai.) Mais, d'un autre côté, « le peuple a renversé le trône; il a juré sur ses débris de régner désormais, seul et tout entier par lui-même. » Voilà deux droits égaux. Pourtant, comme le peuple ne sait plus ce qu'il veut, « comme il a un manque de foi dans la République, » il ne faut pas le guider; laissons-le aller! « Ce n'est pas le moment de lui enlever sa

part de souveraineté. » Il est vrai « qu'il se laissera peut-être entraîner, fasciner comme par un mirage ; il se peut qu'il suive un météore qui lui brûlera les mains, qu'il s'égare et se désavoue lui-même, et qu'il veuille qu'on le ramène aux carrières de la monarchie. » Eh bien ! ce sera sa faute, et non celle de ses chefs. « Ils y périront peut-être ; mais ils seront absous devant la postérité ! » (7 octobre.) Voilà bien le poëte ! Il a le courage de mourir, et il n'a pas le courage d'être impopulaire !

Et cette popularité vers laquelle il se penche, comme le cerf à la brise du vent, par son incertitude même il la perd. Quand la nation, fatiguée d'un impuissant arbitraire, voulut enfin être gouvernée, quand on forma la commission exécutive, la rumeur publique en repoussa l'auteur des circulaires menaçantes, M. Ledru-Rollin. Etes-vous avec lui ou contre lui ? demande-t-on à Lamartine ; mais Ledru-Rollin, c'est la révolution ! Il ne sait que répondre : « Jamais nous n'avons été en dissidence... Il n'y avait pas de scission dans le gouvernement provisoire. » Dans l'élan de son anxieuse générosité, il torture les faits les plus avérés ; il atteste une amitié contre laquelle crient les murailles ! (9 mai.) Et aussitôt l'opinion publique le frappe à son plus sensible côté ; elle ne l'exclut pas, elle fait plus : elle ne le place qu'au quatrième rang, elle lui préfère Garnier-Pagès et Marie, des hommes qu'ignorera l'histoire !

Depuis ce temps, partout même doute qui ne peut s'asseoir ; il défie l'Assemblée de forcer un peuple qui n'est pas républicain à garder la République, et il tâche chaque mois de prouver que cette République est le seul gouvernement qui convienne à la France. (*Conseiller du peuple.*) Il condamne le suffrage universel dans son mode actuel ; il en expose tous les inconvénients et les vices, il prouve qu'il doit être réformé (*le Présent, le Passé et l'Avenir de la République*), et, quelques jours après, il monte à la tribune pour combattre cette même réforme. (23 mai 1850.)

Enfin, son inquiétude, son trouble d'esprit, son instabilité perpétuelle, il les a développés, il en a prodigué les marques dans le récit de nos récentes misères. (*Histoire de la Révolution de* 1848.) C'est là qu'on peut voir l'état de son âme, la solitude, la tristesse qui l'a envahie, — non cette tristesse noble, propre aux poëtes, à laquelle nous avons donné le beau nom de *mélancolie*, mais la tristesse morne de l'aveugle abandonné sur la grande route et qui entend encore dans son oreille retentir la chute d'une grande cité derrière lui ! C'est la tristesse qui a écrit ces pages ; il y a de la tristesse même dans la peinture du triomphe de ces

victorieux « pâles et exaltés jusqu'au délire, dont les lèvres balbutiaient, dont les yeux étaient fixes comme dans la démence. » C'était, ajoute-t-il, la démence de la liberté !

Pour moi, je suis peut-être indigne de la liberté ; mais, je l'avoue, j'ai vu cette pompe déguenillée de la victoire, ces bandes répandues dans les palais, brisant le trône en mille pièces, criblant de balles les portraits des vieux maréchaux, et jetant par les fenêtres les chefs-d'œuvre déchirés des arts, au milieu des cris d'une multitude ignorante des suites d'une révolution, et mon cœur se serra alors, un doute infini descendit sur mon front, j'eus peur de cette liberté ! Rien n'est triste comme la foule ivre, de quelque ivresse qu'elle soit soûle.

Et maintenant, dira-t-on, cet homme doit-il être condamné ? Nature impressionnable et versatile, il recevait plus vivement les images, chaque coup dans l'air faisait vibrer son âme, en tirait un son éclatant. Il a rendu les aspirations, les croyances, les passions, les doutes de ce siècle ; est-il coupable d'avoir chanté d'une voix harmonieuse et éloquente ce que tant d'autres disaient tout bas ? Est-il coupable d'être né poëte ?

Non ! non ! Ce n'est plus le temps du doute ! Dieu donne les révolutions aux peuples, comme aux individus les malheurs privés, pour les déterminer et les décider : il faut affirmer ! il n'y a pas de termes moyens, il n'y a que le bien et le mal. En face de cette loi, le poëte est semblable au commun des hommes ; nature d'élite quant à l'intelligence, pour la morale il est un homme comme les autres; et Dieu ne l'a point mal partagé. S'il s'émeut plus aux jouissances terrestres, il a plus fortement l'instinct divin des pensées célestes ; le bien parle à son cœur aussi haut que le mal ; plus prêt à tomber, il monte plus haut que le vulgaire. La vivacité de ses impressions n'est pas une excuse ; il est libre, il le sent ; le nier serait nier la liberté humaine et la justice divine ; quand il quitte le devoir pour la gloire et les intérêts du monde, il choisit, et il est équitablement jugé par la conscience des hommes à qui reste toujours, même en leurs déréglements, le sentiment sacré de la morale éternelle.

Eugène LOUDUN.

REVUE POLITIQUE.

***, le 8 septembre 1850.

Nous venons de voir passer, à peu de distance du lieu où nous sommes en ce moment, le cortége du président de la République au milieu d'acclamations enthousiastes ; nous apprenions il y a peu de jours la mort du roi Louis-Philippe, et nous lisions tout à l'heure le récit de ses obsèques provisoires. Voici, sur notre table, le mandement de M. l'archevêque de Paris, et l'application des principes établis dans notre concile provincial que le vénérable prélat fait au plus énergique champion de la cause catholique, le journal *l'Univers*. Dernièrement, nous recevions la nouvelle du décès d'un homme de beaucoup d'esprit et d'un écrivain habile, M. Bazin, et nous avons laissé tomber dans le panier des rebuts le discours où M. Victor Hugo n'a pas craint de comparer à Shakspeare et à Molière le romancier Balzac, également moissonné par la mort : que de sujets de réflexions diverses, d'appréciations difficiles, curieuses et instructives ! Nous commencerons par le plus *actuel*, pour parler le jargon de notre temps.

> Les hommes disent ce n'est rien ;
> C'est une femme qui se noie !

Les légitimistes, les républicains, les orléanistes même disent à leur tour : Ce n'est rien ; c'est un président qui passe. Ce n'est rien, ce sont des conseils généraux qui demandent la révision de la Constitution ! Nous nous permettrons encore une fois d'être d'un autre avis, et d'envisager comme quelque chose de considérable et de significatif ce qui se fait en ce moment. Pendant le cours de sa dernière session, l'Assemblée législative s'est préoccupée de ce qu'il y aurait à faire, si un mouvement insurrectionnel éclatait de nouveau dans Paris avec la prétention d'imposer une révolution de plus aux quatre-vingt-cinq autres départements. Il n'est résulté de ces soucis parlementaires qu'un rapport d'une portée contestable, où néan-

moins la résistance légale des provinces à un nouvel acte de prépotence du télégraphe est établie en principe. Claquemuré dans Paris, comme l'auraient voulu les rigides partisans de la Constitution, le président voyait son sort uni à celui de cette capitale, inconnu du plus grand nombre, si le calme se maintient, victime toute préparée pour le triomphe de l'insurrection, si celle-ci parvient à rompre ses entraves. Las de ce rôle passif et expectant, il a rompu les liens sous lesquels les partis s'entendaient pour le condamner à la nullité politique, et le voici presque aussi nomade qu'un roi du moyen âge. Chaque jour il provoque l'explosion de l'opinion sur un nouveau théâtre. Dans les pérégrinations qu'il a entreprises, et qui sans doute dureront autant que la prorogation, les fortunes du président sont diverses; mais il est simple envers le succès, courageux envers la disgrâce, et il flatte à la fois deux sentiments contraires aujourd'hui logés dans l'âme du plus grand nombre, la passion de sortir de la mauvaise situation du moment et la crainte de courir de nouvelles chances de bouleversement.

Telle est aussi la signification de ces votes des conseils généraux dont on affecte de ne pas s'inquiéter. On voudrait bien qu'en suivant les longs détours marqués par la Constitution, et en évitant les embûches semés sur les pas de ses adversaires, il fut possible de la réviser jusqu'à extinction de chaleur naturelle, et c'est pourquoi dans la plupart des cas on maintient le vote dans les limites de la légalité ; mais en même temps on laisse voir une impatience de révision qui absout d'avance ceux qui franchiraient ces limites sans donner une trop forte secousse à la machine. D'ailleurs, si l'on parle beaucoup de la Constitution, et si, malgré les épithètes dont on l'assaisonne, on lui témoigne encore un certain respect extérieur, on évite avec grand soin de prononcer le nom de la République elle-même. Les choses ne se passent pas différemment dans les bruyantes réceptions que l'on fait au président. Le cri de *vive l'Empereur!* n'est qu'une erreur excusable, *felix culpa;* celui de *vive la République!* est positivement séditieux, et pour s'en convaincre il suffit de voir de quel air on le prononce. Au commencement de notre dernière révolution, et quand Bordeaux se distinguait par son ardeur réactionnaire, un citoyen de cette ville racontait je ne sais plus quelle démonstration qu'on y avait faite : « Tout s'est fort bien passé, disait-il ; il y a bien eu quelques propos séditieux : on a entendu crier : *Vive la République!* mais ce n'était qu'une ombre insensible dans le tableau. » Il me semble qu'on pourrait appliquer le même récit aux voyages du président de la République.

Tout cela, joint à la possession, qui « *en fait de meubles vaut titre,* » dit le Code civil, nous présage dans un avenir très-prochain des événements dont l'effet sera plus considérable à proportion qu'il paraîtra moins caractérisé. L'Assemblée législative, en se réunissant de nouveau, ne retrouvera plus la position dominante dont elle jouissait il y a quelques mois, et qu'elle avait déjà perdue en partie lorsqu'elle s'est séparée. On s'habitue très-bien à se passer des agitations parlementaires; l'Assemblée aura d'abord à faire pardonner son activité. Elle aurait pu, comme expression d'une répugnance et d'une crainte, se perpétuer dans sa commission de permanence; mais les membres qui composent cette commission, en se dispersant pour la plupart sur les grandes routes, aussitôt après qu'elle a été constituée, ont fait eux-mêmes la solution de continuité, et le président sent très-bien qu'après ce qui s'est passé, il n'y a pas en réalité de pouvoir qui le contrôle et le surveille. D'ailleurs, quand bien même tout le monde serait resté ferme à son poste, quand bien même les excursions de quelques-uns des hommes politiques qui forment la commission n'auraient pas eu une couleur aussi peu républicaine, on n'aurait sans doute pu empêcher l'impatience causée par les incertitudes de l'avenir de se faire jour, et l'impatience joue communément des tours de toute nature aux Français : les uns se perdent ou s'ajournent par impatience, les autres en tirent profit, et c'est pourquoi il ne faudra peut-être pas beaucoup de temps pour donner un corps à ces réflexions moins génerales dans le fond que dans la forme.

Homère, parmi tant de comparaisons sublimes, en a une où il nous montre un voyageur arrivant sur les bords d'un cours d'eau qu'il a l'habitude de passer à gué, et le trouvant transformé tout à coup en un fleuve dévastateur et impossible à franchir; Horace s'est emparé de ces couleurs de l'épopée, et en a fait une application satyrique en morale : il nous fait voir à son tour un rustre qui attend pour traverser que la rivière soit écoulée : mais sa vie passera avant que le flot n'ait cessé de rouler devant ses yeux.

> Rusticus expectat dum defluat amnis : at ille
> Labitur, et labetur in omne volubilis ævum.

Il y a des gens, qui ne sont ni des ignorants ni des rustres, et dont pourtant l'existence s'écoule dans une attente à peu près semblable. De ce nombre était l'auteur de l'*Histoire de Louis XIII*, M. Bazin, dont je puis parler, pour l'avoir assez bien connu, pour avoir admiré son talent, estimé son caractère, et pour avoir déploré

un vide qui existait dans cette âme d'élite, malheureusement sans s'être jamais rempli. Si le talent littéraire, l'art d'écrire avec correction et élégance signifiaient encore quelque chose, M. Bazin aurait été classé depuis longtemps, non-seulement parmi les meilleurs, mais encore parmi les plus célèbres écrivains de notre époque. On explique la demi obscurité dont il n'est jamais sorti, par sa répugnance à courtiser la gloire : comme tous les hommes dont la conscience n'est pas satisfaite, il n'aurait pas demandé mieux pourtant que de goûter de la renommée, et quand il envoyait aux revues les plus accréditées ses premiers essais, quand il les réunissait sous un titre qui voulait être piquant : *l'Époque sans nom*, la vigueur avec laquelle il lançait la balle, témoignait d'un désir de rencontrer de l'autre côté un aussi bon coup de raquette. Mais le projectile était trop fin pour ne pas passer à travers les mailles du grossier tissu de notre époque, et sauf le plaisir de retrouver des extraits de ses livres dans un recueil allemand où l'on avait rassemblé avec un goût sûr des modèles du style français contemporain, je ne crois pas que M. Bazin ait éprouvé une franche satisfaction d'amour-propre, pas même quand l'Académie française, au lieu de lui ouvrir ses rangs, lui donnait ou lui maintenait *l'accessit* du prix Gobert, pas même quand M. Villemain avec cette politesse malicieuse qui lui est propre, lui décernait son compliment annuel, à peu près comme il l'aurait fait à l'abbé Vély.

Le fait est que M. Bazin avait étudié à fond le secret de notre langue, et qu'il s'était fait à lui-même un style embaumé de tous les parfums de la meilleure époque ; mais comme cette manière sentait un peu l'étude, ainsi qu'il arrive à tous ceux qui ont le malheur de naître après les maîtres auxquels un idiôme doit sa forme définitive, sauf l'approbation, toujours fort modérée tant qu'un homme est vivivant, de ceux qui ont autorité pour juger d'une chose, il a passé généralement inaperçu entre les entasseurs d'ordures plus ou moins cyclopéennes qu'on voudrait si libéralement classer parmi les architectes illustres, et les partisans de cette fluidité du style qui peut passer pour le langage des affaires, mais où les plaisirs de l'imagination n'ont à coup sûr rien à voir ; joignez à cela que l'homme avait une horreur profonde pour les idées banales et les opinions consacrées par la routine, et que s'étant tourné du côté de l'histoire, il ne voulut accepter que les faits à peu près démontrés par la critique, sans pourtant se dépouiller d'un certain dédain littéraire pour les travaux de l'érudition, aimant mieux perdre l'honneur de ses recherches que d'en indiquer la source, et voulant se persuader à lui-

même en même temps qu'aux autres, qu'avec le bagage immense de documents que la société moderne traîne à sa suite, il serait possible aujourd'hui d'imposer de ces histoires affirmatives, sans discussions et sans preuves, comme celles que nous ont transmises les écrivains de l'antiquité et ceux de l'Italie au XVIe siècle.

Ce n'était pas là la plus regrettable des erreurs ou des lacunes de M. Bazin : il en a d'autres qui ont creusé dans son âme un vide funeste, et puisque j'aborde un si triste sujet, je ne craindrai d'imputer l'origine des maux qui ont ravagé une nature si riche et si noblement douée à l'école sceptique qui, pendant les années de la Restauration, avait eu la prétention d'allier une incrédulité de bon goût avec le respect extérieur de la religion et le dévouement des principes monarchiques : attiré dans ce centre de contradictions par la distinction même de son esprit, M. Bazin y puisa une sécheresse qui a dû être pour lui une source intarissable de tourments intérieurs : en se défendant avec une constance si passionnée de toute illusion comme de toute vulgarité, se ménageant seulement une place tolérable dans un certain équilibre des vices et des maux qui permettait à l'homme d'esprit, modéré dans ses goûts et strictement loyal dans sa conduite, de cotoyer assez doucement la fange sociale, il a fini par se trouver en 1848, en face des bêtes aussi hideuses et aussi étranges que celles de l'Apocalypse, et son regard n'a pu soutenir ces visions du cauchemar révolutionnaire. Depuis cet ébranlement qu'il aurait voulu conjurer par une ironie incrédule, mais dont la réalité le tuait, nous l'avons vu se décomposer à vue d'œil jusqu'au moment où, épuisé par le même mal qu'un homme contre la renommée duquel il n'aurait pas voulu échanger une seule phrase de ses écrits, il lut dans un journal comment Balzac était mort, il en conclut qu'il devait mourir lui-même de la même manière ; ce que la nature lui permit à peu près sur l'heure.

Si le peu d'éclat qu'ont jeté les travaux de M. Bazin pendant sa vie est une preuve de l'affaiblissement du goût à notre époque, on n'en saurait citer une plus frappante dans le sens opposé que les fabuleux succès de M. de Balzac. Peut-être n'appartient-il pas à un érudit de profession de juger d'un de ceux qui ont passé en conquérants dans le domaine de l'imagination : mais l'érudit, pour justifier sa prétention, est d'abord obligé de convenir qu'il a toujours eu un faible pour les romans : à l'heure qu'il est, s'il tombe sur un roman du second ordre, il est encore capable de s'attacher, de frémir et de finir par avoir honte de ses propres larmes. Les tempéraments de cette sorte ne sont pas très-difficiles sur la pâture qu'on leur présente, et si les

romans de M. de Balzac avaient été capables de donner la moitié de la satisfaction qu'on attend de ces lectures au moins inutiles, il me resterait en ce moment un certain souvenir de reconnaissance qui nuirait à ma franchise ; mais n'ayant aucune raison de ce genre pour ne pas m'expliquer très-catégoriquement, je dois déclarer ici en toute humilité que, pour moi, la gloire de Balzac est aussi contestable que celle de pas un des industriels littéraires de notre époque : je trouve, en général, ses conceptions forcées, ses inventions pénibles, ses caractères chargés, son style fangeux, son *bric-à-brac* intolérable ; il n'est, à mes yeux, ni dessinateur ni coloriste ; il étale malproprement de très-grosses couleurs sur des formes qui n'existent pas.

Les critiques qui s'y entendent n'ont guère au fond de l'âme une opinion de cette gloire contemporaine différente de celle que je professe, et ils trouvent généralement grotesque qu'on ait comparé à Shakspeare et à Molière cet enlumineur de guenilles déjà moisies plus qu'aux trois quarts ; mais ils sont tenus à des ménagements envers l'Europe, qui n'adore pas moins l'auteur du *Père Goriot* qu'elle n'encensait il y a vingt ans celui d'*Ipsiboë* et du *Solitaire*. En 1834, je trouvai sur les bords du Rhin un philosophe éminent, qui avait passé sa vie dans le commerce des plus pures productions de la poésie grecque, tout prêt à brûler ses vieilles admirations sur l'autel de M. de Balzac : cet enthousiasme passa bientôt des savants aux grandes dames ; il envahit les maisons souveraines ; et c'est ainsi qu'un auteur qui, si la postérité a quelque discernement, sera placé fort au-dessous de celui de *Faublas*, a pu se promener en triomphateur par tous les empires, précédant de quelques étapes les visiteurs moins séduisants de 1848. Mais s'il plaît à l'Europe de chercher les modèles de sa perversion dans la nôtre, ce n'est pas une raison pour nous de courber la tête devant ces folles et ignorantes admirations. En me prononçant ainsi sur un homme dont une dernière *réclame* a placé la dépouille entre celles de Casimir Delavigne et de Nodier, je regrette seulement de me sentir désabusé de toute tentation d'éloge ; j'aurais voulu avoir quelque chose à sacrifier en rappelant comme dernier trait de ce portrait peu flatté que M. de Balzac, dont le buste va être placé à Versailles parmi les gloires de la France, est l'auteur d'un livre, la *Physiologie du Mariage*, qui, s'il était déféré aujourd'hui à un jury d'hommes éclairés par la leçon de 1848, subirait la condamnation la plus sévère qu'ait jamais méritée un impur ennemi de la religion, de la morale, de la famille et de la société.

M. le ministre de l'intérieur tient un des cordons du poële aux

obsèques de l'auteur de la *Physiologie du Mariage ;* il décrète son immortalité ; et cependant un écrivain d'un talent supérieur, qui a consacré sa vie à la défense de la religion et de l'Eglise, est frappé par le premier pasteur du diocèse d'une mesure rigoureuse, laquelle met en question l'existence du principal organe de l'opinion catholique : ce sont là de ces contrastes dont les hommes de foi peuvent s'affliger, mais dont ils ne s'étonnent pas. Quand le Pindare de l'Espagne, don Luis de Léon, fut privé de la liberté par le tribunal de l'Inquisition, il consacra les longues heures de sa captivité à la composition de poésies chrétiennes dont la sublimité n'est surpassée dans aucune langue : c'est ainsi que les hommes qui ont mis leur génie dans la main de Dieu savent mettre à profit les épreuves de leur existence.

Nous n'avons pas à examiner ici, on le pense bien, l'acte par lequel M. l'archevêque de Paris, en vertu d'une autorité irréfragable, vient de déverser le blâme sur la rédaction de *l'Univers.* Sous l'impression d'un coup aussi sensible, les rédacteurs de ce journal ont montré la soumission et le respect que tous ceux à qui la sincérité de leurs sentiments est connue avaient le droit d'attendre de leur part. Comme les injonctions du vénérable prélat, interprète des décisions du concile de Paris, s'appliquent, dans le mandement dont les chaires de la capitale ont retenti, à toute la presse catholique sans exception, non-seulement nous ne devons pas songer à défendre la rédaction de *l'Univers,* mais encore nous devons prendre notre part de ces avertissements paternels ; les gens qui se croient les plus sages et les plus modérés ne sauraient trop se mettre à l'école de l'obéissance, dans un temps de rébellion universelle comme le nôtre. Toutefois, en dehors de la religion elle-même, dont il appartient aux autorités ecclésiastiques de surveiller les apologistes comme de repousser les agresseurs, nous prendrons la liberté de toucher deux points qui tiennent à notre expérience purement humaine, expérience qui, appréciée à sa juste valeur, trouve sa place dans toutes les affaires de ce monde.

D'abord, nous tenons à constater la grandeur du sacrifice que notre commun pasteur a dû faire, en agissant comme il faudrait presque pour briser la meilleure plume qui dans ces derniers temps se soit consacrée à la défense de la religion. On sait quel usage des hommes devenus célèbres, quoique la plupart moins heureusement doués que M. Louis Veuillot, ont fait généralement de leurs talents naturels ou acquis : ce n'est point les calomnier que de les considérer comme des adversaires du catholicisme, comme des ennemis de l'Eglise. De leurs

rangs est sorti tout à coup un homme qui, dégoûté du triste spectacle dont il était entouré, et touché de la grâce, s'est enrôlé avec éclat sous la bannière sacrée, et depuis lors n'a pas écrit une ligne qui ne fut destinée à l'apologie du sanctuaire et à l'énergique flétrissure de tous les contradicteurs de la religion. Dans cette gymnastique incessante, son talent a toujours grandi ; il avait reçu de la nature la netteté de la conception, la clarté de l'expression, la physionomie du style ; il y a joint progressivement l'entraînement, la fermeté, la grâce, la souplesse, l'éloquence : aujourd'hui, dans la carrière de la presse quotidienne, où malheureusement le talent n'est pas rare, il n'y a personne qui puisse se mettre au-dessus de l'auteur des *Libres penseurs*. C'est ainsi que dans le combat général il a emporté de haute lutte une position qu'on ne conteste plus à la presse catholique ; il n'y a plus moyen de se débarrasser par le silence des défenseurs de l'Eglise : il faut compter avec eux, et, sans aucun doute, c'est à *l'Univers*, c'est à son rédacteur en chef que la cause catholique doit cet avantage important.

Sans doute il eut mieux valu le conquérir par des moyens moins âpres et moins ardents ; quelque part que nous ayions à prendre nous-mêmes dans la censure de M. l'archevêque de Paris, on ne nous trouvera pas suspects si nous disons à quel point la modération, la dignité, et surtout une prudente lenteur nous semblent nécessaires dans les discussions où la cause de l'Evangile est en jeu. Mais, d'un autre côté, il est difficile à ceux qui n'ont pas vécu dans le tumulte de la presse, de se rendre compte des dures conditions auxquelles on peut y combattre avec succès. On ne conteste pas, je pense, qu'il y ait utilité à ce que la défense de la religion soit portée dans les journaux ; mais si cette utilité est reconnue, la manière d'y pourvoir est nouvelle, et il peut y avoir autant d'inexpérience dans la douceur que dans la rudesse qu'on y apporte. La guerre la plus juste, celle que Dieu commande et dont ses ministres bénissent les triomphes, ne se conduit pas avec la naïve mansuétude des orateurs du congrès de la paix : contre les canons il faut de la poudre et des boulets, et ceux qui versent le plus de sang dans ces rencontres ne sont pas précisément des assassins. La presse est une guerre perpétuelle, une guerre sans scrupule et sans droit des gens ; il n'y a pas d'arme plus acérée que celle d'un écrivain périodique, quand il sait la manier avec talent et perfidie ; si l'on ne répond pas aux coups de l'assaillant avec une vigueur égale, s'il ne sent pas un homme capable de river une botte et de profiter d'un défaut de la cuirasse, il fait sauter en l'air le fleuret tenu d'une main mal assurée, et passe dédaigneu-

sement devant son ennemi vaincu. Le rédacteur de *l'Univers* est positivement ce qu'on appelle une bonne lame : il a le tort d'être passablement ferrailleur, qui le nie? Mais au moins ce n'est pas aux petits et aux faibles qu'il s'adresse, et son courage comme son talent croissent avec le danger.

Lorsque nous vîmes l'empire de la religion grandir après une révolution faite sous l'inspiration des doctrines les plus contraires au catholicisme, on rechercha les causes de ce phénomène inattendu, et, parmi ces causes, on fut obligé de reconnaître la vivacité de langage si blâmée chez les défenseurs de l'Eglise : pour avoir traité sans ménagement un pouvoir qui paraissait sûr de lui-même, ils s'emparèrent sans obstacle du droit d'user de la même franchise envers les successeurs de la monarchie de juillet. Ceci me ramène au prince qui, après avoir pendant dix-huit ans fasciné le monde par une apparence extraordinaire d'habilité et de bonheur, vient de finir chrétiennement dans l'exil et dans l'adversité une existence désormais soumise aux appréciations les plus diverses. Par une circonstance singulière, après avoir eu souvent l'occasion d'approcher du roi Louis-Philippe pendant toute la durée de son règne, il a quitté une dernière fois la France, sans que de notre vie nous lui ayions adressé la parole, sans qu'il ait pu nous connaître même de vue, lui qui connaissait tant de monde, et qui, en vrai prince de la maison de Bourbon, n'oubliait aucun de ceux qu'il avait jamais connus. Nous nous sentons dans une entière liberté pour parler d'un homme dont la vie s'est trouvée liée d'une manière si étroite, pendant près d'un quart de siècle aux destinées de la France. Le temps est-il venu d'expliquer cette grande énigme? Sans prétendre le faire, ni si tôt, ni en si peu de paroles, nous tâcherons de réunir ici quelques-uns des résultats des longues et silencieuses observations qu'une position assez favorable nous a permis de faire.

Le roi Louis-Philippe, traité généralement avec beaucoup de sévérité dans les dernières années de sa vie, n'a été, au jour de sa mort, jugé en France qu'avec respect. Quelques regrets enthousiastes se sont produits ; ceux qui ne partageaient pas cette ardeur d'admiration ont racheté, par la dignité de leur langage, plusieurs de leurs sévérités passées. En Angleterre, il en a été tout autrement : sur cette terre où ses derniers jours s'écoulaient entourés des marques extérieures du respect, les journaux ont salué sa mort par un concert d'ignobles injures : rien de plus honorable pour la mémoire de Louis-Philippe que cette outrageante injustice : elle prouve contrairement à la polémique banale de l'opposition, que pendant son règne, il n'avait point trahi la cause de la France.

Après avoir flotté d'un bord à l'autre, pendant les deux tiers de sa vie, Louis-Philippe, en 1830, prit une résolution décisive : il passa, avec armes et bagages, à la révolution. Celle-ci l'en a bien mal récompensé. Quelle qu'ardeur que l'opinion la plus intéressée à maintenir le prestige des têtes couronnées ait mise à vilipender l'autorité dans sa personne, cette imprudence poussée jusqu'à l'injustice n'est rien en comparaison des rigueurs exercées contre lui personnellement, pendant la durée de son règne, par ceux des mains desquelles il tenait le diadème. Cet acharnement, de plus en plus significatif, a fini par produire un phénomène auquel la postérité ne croira pas, et qui pourtant a contribué plus que toute autre cause au succès de l'insurrection de 1848 : c'est l'implacable aversion, la haine poussée jusqu'au mépris de la majorité des habitants de Paris pour le roi de 1830. Que les exagérations et les mensonges systématiques de la presse aient contribué efficacement à ce résultat, c'est ce que personne ne peut mettre en doute : néanmoins, il ne suffit pas de cette explication pour résoudre le problème : une nation légère et susceptible avait les *nerfs agacés* (c'est la seule expression qui puisse rendre notre pensée) contre un prince modéré, humain, éclairé, souvent grandiose, et qui avait su toujours scrupuleusement se maintenir dans les bornes de la légalité constitutionnelle : c'est qu'il y avait, selon nous, dans son existence, une contradiction fondamentale, qui choquait d'autant plus qu'on était moins en état de s'en rendre compte.

Il est une expérience que font tous les hommes qui ont vécu dans le voisinage des puissances : les princes sont toujours princes ; cela est vrai de tous ceux qui appartiennent aux races illustres, et surtout de la plus glorieuse, de la plus historique qui ait vécu dans les siècles du Christianisme. Le roi Louis-Philippe a subi cette loi, autant et plus que personne : mais comme les intérêts, les préjugés, les passions, les espérances qui naissaient de sa position l'entraînaient à faire armes de moyens qui appartenaient à une toute autre origine que les traditions de la maison royale, l'emploi de ces ressources dangereuses a donné à sa conduite une apparence de duplicité dont n'ont jamais pu s'accommoder la loyauté et la logique naturelles à notre nation.

Pour comprendre les motifs intimes qui guidaient le roi Louis-Philippe, il ne faut pas se borner à lui : on doit remonter jusqu'à l'origine de la branche dont il était le chef ; ce n'est point assez : on fera bien encore d'étudier la position traditionnelle de toutes les branches collatérales de la maison de France, surtout de celles qui paraissaient assez près du trône pour qu'une perspective vraisemblable s'ouvrît à leur ambition et à celles de leurs partisans. Déjà à côté de Louis XIV,

le rôle de son frère était celui des frères de Philippe-le-Bel, de Charles V, de Louis XI, de Louis XIII ; il ne fallut rien moins que la volonté impérieuse et vigilante du grand roi pour empêcher les mécontents et les brouillons de se grouper autour d'un prince plus que médiocre, mais dont l'avénement n'était pas impossible. Nous ne suivrons pas la branche d'Orléans dans sa carrière d'opposition depuis son auteur jusqu'à nos jours : c'est un livre à faire, ou peut-être déjà fait par les apologistes comme par ses ennemis. Nous demandons seulement qu'après s'être rendu compte de ces antécédents, on en fasse l'application à la vie du prince que les événements de 1830 portèrent à la couronne.

Cette haute fortune n'avait pour lui rien d'imprévu : sans la naissance vraiment miraculeuse de M. le duc de Bordeaux, il arrivait sur les marches du trône avec sa nombreuse et brillante postérité. Il avait reculé d'un pas ; un mouvement qui paraissait irrésistible le ramenait au point qu'il avait été si près d'atteindre. Je sais bien qu'il existait un abîme entre l'accès régulier à la couronne que lui aurait assuré l'extinction de la branche régnante et la résolution violente, criminelle aux yeux de l'opinion monarchique, qui le conduisit en 1830 à accepter le pouvoir souverain des mains de l'insurrection. Mais on sait aujourd'hui quels furent alors ses hésitations et ses scrupules ; et la volonté qu'il a manifestée avant de mourir, sous la dure leçon des événements, de voir rentrer les siens dans une voie plus conforme aux souvenirs de sa race, n'est qu'une dernière oscillation dans un esprit toujours combattu entre des impressions contradictoires, quoique également puissantes sur son esprit.

Il n'en aurait point été de même, si l'éducation que les préjugés si confiants du XVIIIe siècle avaient imposée à Louis-Philippe ne l'eut amené, dans bien des circonstances, à se faire illusion à lui-même sur la nature de ses propres sentiments. Il était de bonne foi quand il s'imaginait inaugurer une royauté bourgeoise dont les racines seraient restées implantées dans les vieux siècles, mais dont une greffe opportune aurait renouvelé les rameaux et les fruits. Il existe à cet égard une étrange confusion d'idées dans quelques-uns des premiers actes de son règne. C'est ainsi qu'il s'est figuré suivre les progrès du siècle en faisant la réserve de son domaine privé, contrairement aux traditions les plus glorieuses de la maison de France, où chaque branche qui arrivait au trône rapportait ses biens particuliers à la couronne ; réserve qui renfermait, à ce que nous croyons, une véritable usurpation, puisqu'on y comprenait jusqu'à l'apanage, cette pension alimentaire, comme le mot l'indique, concédée aux bran-

ches collatérales de la famille régnante, pour les mettre à même de soutenir l'éclat de leur rang. Jamais dans toute sa vie Louis-Philippe n'a commis une faute plus grave, et nous pensons qu'il n'en est pas une qu'il ait payé plus cher. C'est de là certainement qu'est venu (rappelez-vous les pamphlets atroces de M. de Cormenin), qu'est venu, dis-je, cet étrange renom d'avarice que n'ont pu conjurer ni la dignité devenue fastueuse de son existence, ni les dépenses énormes qu'il a faites aux dépens de l'intégrité historique des résidences royales. Il a suffi de cette arme incessamment invenimée et retournée dans la plaie pour rendre haïssable et presque ridicule aux yeux de la nation qui avait porté sur le trône des vertus incontestables et une intelligence qui, bien que louée avec exagération par certains apologistes, n'en devait pas moins être à la hauteur de presque toutes les difficultés.

On a souvent posé la question de savoir si le duc d'Orléans avait conspiré avant 1830 pour monter sur le trône, et c'est presque toujours contre lui que cette question a été résolue. Quelqu'accréditée que soit cette opinion, nous sommes loin de la partager : Louis-Philippe faisait de l'opposition et attendait les événements ; son père lui-même, en deçà duquel il est si notablement resté, n'en aurait pas sans doute fait davantage, sans ses mœurs détestables, ses embarras d'argent et son orgueilleuse faiblesse. Le fils avait évité tous ces écueils ; il avait des mœurs régulières, une fortune parfaitement réglée et de l'autorité personnelle a plus de sensibilité qu'on ne l'a cru communément, ou du moins à un caractère noblement inoffensif, il joignait une incomparable activité et des connaissances étonnamment sûres et variées. La France appartenait-elle irrévocablement à la révolution ? Telle était la question qui se présentait sans cesse à son esprit ; il crut en 1830 que la nation s'était définitivement prononcée, et c'est alors seulement que l'ambition lui oblitéra la conscience, et fit passer un voile sur son intelligence. Son tort le plus grand fut de croire qu'il était lui-même moins Bourbon que son blason ne le lui disait, et que la révolution pouvait transiger avec les fleurs de lys : ceux qui, quelques mois après, les effaçaient de son écu, lui prédisaient la courte durée de ses prospérités royales ; on peut affirmer qu'il a sans cesse porté avec lui le pressentiment de sa chute.

Mais ce qu'il ne pouvait prévoir, c'est la nature des moyens qui l'ont accélérée ; et, sans doute, l'absurdité de ses adversaires est ce qui le grandira le plus dans l'avenir. La politique extérieure du roi Louis-Philippe avait été longtemps hésitante ; il avait vécu trop

longtemps à l'étranger pour partager les illusions de l'esprit national sur la possibilité d'une influence exclusive de la France : il connaissait à fond l'Angleterre, et il tenait un compte raisonnable de la puissance démesurée. Cependant, si abaissé que soit notre pays, il n'est jamais à bout de ressources, et la politique pacifique lui était certainement plus favorable qu'aux autres peuples.

Dans les dernières années de son règne, Louis-Philippe suivit une politique extérieure généralement ferme, intelligente, et à l'abri de laquelle la France aurait grandi de nouveau. En cela, il rappelait Louis XVI, qui, après les humiliations et les pertes du règne précédent, avait su replacer notre pays au niveau de son éternelle rivale. On sait quelle fut la récompense de ces nobles efforts. Il y a trop de ressemblance entre la chute de Louis XVI et celle de Louis-Philippe, pour que la pensée ne se reporte pas d'une manière irrésistible sur la puissance qui a le plus profité de l'une et de l'autre ; les outrages des journalistes anglais jettent un nouveau jour sur ces ténébreuses influences : nous leur savons gré de la franchise de leurs rancunes.

Dans cette appréciation trop rapide, nous avons laissé de côté l'histoire religieuse du règne de Louis-Philippe ; nous devions ce respect au cercueil d'un chrétien béni par la religion. Mais la leçon des rois n'en reste pas moins la même, qu'elle s'applique à Louis XVI, à Charles X, ou à Louis-Philippe, aux princes légitimes ou aux princes usurpateurs.

Discite justitiam moniti, et non temnere divos.

Ch. LENORMANT.

COMITÉ

POUR LE SOUTIEN DES CATHOLIQUES DES RITES ORIENTAUX.

La Société pour le soutien des catholiques des rites orientaux, formée en 1847 à Rome, sous la présidence du cardinal Fransoni, avec l'approbation solennelle de Sa Sainteté le Pape Pie IX, avait décidé l'établissement d'un comité à Paris. Cette œuvre, retardée par les événements de 1848, vient de se constituer avec les intentions qui animaient les premiers fondateurs et avec les mêmes espérances.

Tous les catholiques savent la déplorable histoire du schisme grec, qui leur a fait perdre soixante-dix millions de frères ; mais tous ne savent pas assez qu'au milieu de cette défection de l'Orient de nombreuses chrétientés grecques, arméniennes, maronites, chaldéennes, coptes et

slaves persévèrent dans la communion de l'Eglise romaine et dans la soumission au Saint-Siége apostolique. On ne sait pas assez que les Papes, embrassant dans leur universelle sollicitude ces chrétientés toujours fidèles et toujours menacées, les autorisèrent à garder leurs liturgies nationales, « recommandables par une vénérable antiquité, écrites « dans des dialectes parlés par les apôtres et les Pères, en même temps « qu'elles comprennent des cérémonies imposantes qui entretiennent « le respect des peuples pour les mystères divins. » On a trop oublié que les catholiques des rites orientaux, précisément parce que leur persévérance est à la fois une protestation contre le schisme et le gage des dispositions charitables de Rome pour une réconciliation future, ont essuyé pendant de longs siècles les persécutions des schismatiques, encouragés, il faut bien le dire, par l'indifférence des Latins. Enfin, un coup terrible est venu éveiller nos alarmes, quand de nos jours une politique que Dieu jugera a fini par arracher à l'Eglise cinq millions de catholiques gréco-slaves. Cependant plusieurs diocèses gréco-slaves dans l'Europe orientale, un grand nombre d'évêques, de prêtres et de fidèles des différents rites en Turquie, en Perse, en Egypte, conservent encore la communion romaine, qui fut celle de leurs apôtres et de leurs aïeux. Mais sans le secours de Dieu et de leurs frères, comment résisteraient-ils à une propagande qui a pour elle le nombre, la richesse et la force?

La Société dont le comité de Paris est l'organe se propose de pourvoir à ces dangers. Son dessein, tel que le Souverain-Pontife daignait l'encourager dans la lettre encyclique du 6 janvier 1848, est « de venir « en aide au culte de la religion catholique en Orient, et de faciliter « ses progrès par la prière et par l'aumône. » Déjà la quête faite à la suite d'un sermon à Notre-Dame a permis de commencer une première fondation. Les offrandes qu'on recueillera dans la suite serviront à soutenir des prêtres chargés de réveiller la foi, de consoler la piété parmi les fidèles des différents rites orientaux, et de conserver avec leurs anciennes liturgies l'attachement au chef de l'Eglise universelle ; mais il faut que la charité publique seconde ces faibles commencements, qu'elle propage une œuvre qui n'a pas d'autres pensées que de mettre la réconciliation, la paix, l'unité dans le monde chrétien, de détruire les prétextes du schisme et rassembler les lambeaux déchirés de la robe du Sauveur.

S. G. Mgr l'archevêque de Paris a bien voulu accepter la présidence du comité et lui donner pour vice-président M. le duc de Cadore.

Les aumônes seront reçues :

Pendant les vacances.

A l'archevêché, par M. l'abbé Coquand, chanoine, secrétaire de l'archevêché.

Après les vacances.

Par le même, à l'archevêché ;
Par M. le duc de Champagny de Cadore, vice-président ;
Par M. de Montigny, représentant, rue de Babylone, 24 ;
Par M. Ozanam, professeur à la Faculté des Lettres, rue de Fleurus, 16.

Ce 23 juillet 1850.

CHAMPAGNY DE CADORE, *vice-président*.
L'abbé CARRON, *secrétaire*.

Manuel des sciences ecclésiastiques, par le R. P. dom Bruno-Jules LACOMBE, bénédictin de la congrégation de France. Tome Ier [1].

Ce livre, fruit d'un travail patient et de recherches pénibles, ne peut qu'aider puissamment les hommes voués aux études ecclésiastiques. Tout le monde sait ce qu'on éprouve de fatigue et ce qu'on perd de temps à toutes ces investigations bibliographiques qui précèdent nécessairement la composition des ouvrages de théologie. Une science d'autorité et de tradition est avant tout une science d'érudition et de saine critique ; or, les frais d'érudition et de critique peuvent être considérablement amoindris à l'aide d'analyses et de manuels qui résument les découvertes et les conquêtes du passé et qui révèlent à l'instant les sources si riches où tant de trésors sont enfouis.

La publication dont nous faisons connaître ici le premier volume aura précisément ce caractère et réunira ces avantages. Elle offrira aux lecteurs une indication complète des documents bibliographiques que l'on peut désirer sur les saintes Ecritures, la liturgie, les Papes, les conciles, les Pères et les docteurs de l'Eglise, les écrivains ecclésiastiques, les traités de théologie dogmatique, morale, mystique et polémique, l'histoire de l'Eglise, le droit canonique, l'hagiographie et les ordres religieux. C'est un vaste champ à défricher, ou mieux à exploiter, car la main de travailleurs illustres y a déjà passé ; mais il y reste encore assez à faire pour qu'il appartienne à un bénédictin d'y descendre avec toute son intelligente et généreuse ardeur.

Dans le volume que nous avons sous les yeux, il est traité de l'Ecriture sainte, de la liturgie, de l'histoire des Papes et des conciles. L'auteur donne d'abord le canon des livres inspirés ; puis il indique les livres apocryphes, les différents textes et versions de la Bible, les manuscrits, les traductions anciennes et modernes avec le catalogue des principales

[1] Paris, chez Julien, Lanier et Comp. ; chez Jacques Lecoffre.

éditions des Ecritures ; enfin, il signale les travaux de critique et les commentaires des catholiques, des protestants et des juifs, sur l'ensemble et sur chaque partie soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament. Lorsqu'il en est plus particulièrement besoin, quelques notes de l'auteur font connaître les qualités ou relèvent les défauts de ces écrivains, dont le nom ou le livre pourrait égarer la religion des lecteurs.

La liturgie est l'objet d'un travail analogue. On émet d'abord quelques principes généraux sur la valeur doctrinale de la liturgie et sur l'usage qu'on en peut faire dans la controverse ; car l'enseignement de la foi est lié nécessairement, comme chacun le sait, aux formules de la prière. On donne ensuite la liste des diverses liturgies, puis des ouvrages où se trouve expliqué tout ce qui regarde les rites en général et en particulier. Ce catalogue est dressé par ordre de chronologie.

Pour les Papes et les conciles, nous trouvons d'abord la nomenclature des uns et des autres, avec l'exacte indication des dates. L'auteur fait ensuite passer sous nos yeux les écrivains qui ont publié des travaux sur l'histoire générale des souverains pontifes, ou sur des questions relatives à l'histoire particulière de certains Papes ; enfin, il rappelle les diverses collections des conciles œcuméniques et provinciaux, les abrégés et sommes de ces conciles, les commentaires et dissertations qu'ils ont fait naître.

On le voit par cette rapide analyse, le livre du R. P. Lacombe ouvre une source abondante où les esprits laborieux puiseront aisément les notions bibliographiques les plus nécessaires, où ils trouveront une direction, un guide, un ensemble de secours extrêmement précieux. Il est à désirer que ce travail se continue heureusement et s'achève bientôt pour le plus grand progrès des études ecclésiastiques parmi nous ; car nous n'avons rien qui puisse rigoureusement en tenir lieu. Les ouvrages analogues à celui-ci ne manquent pas ; mais les uns sont trop étendus, comme ceux des Dupin, des Ceillier, par exemple ; les autres trop abrégés, comme celui du P. Zaccaria, ou imparfaits à différents titres, comme celui de Walch ; tous ont ce défaut que, publiés il y a plus ou moins de temps, ils ne peuvent nous éclairer sur un point fort important, je veux dire sur les travaux du siècle présent. Aussi nous ne doutons pas que le *Manuel des sciences ecclésiastiques* ne soit favorablement accueilli.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. DE SOYE ET Ce, imprimeurs, 36, rue de Seine.

DU SOCIALISME

DANS LES ÉCRITS DES ÉCONOMISTES.

I. — *Harmonies économiques*, par M. Frédéric BASTIAT [1].

II. — *Principles of Political economy*, by John-Stuart MILL [2].

A quoi bon, nous dira-t-on peut-être, disserter encore sur le socialisme? N'est-ce pas une question épuisée? Où sont aujourd'hui ces systèmes qui naguère semblaient si menaçants? N'ont-ils pas perdu leur crédit, même sur les masses? Il est vrai que, dans la forme que ses plus célèbres interprètes lui avaient donnée, le socialisme s'en va. Mais est-il vrai que les fausses idées, les coupables passions dont il s'alimente, aient disparu de la société? Le socialisme, ce n'est ni le système de M. Proudhon, ni celui de M. Louis Blanc, ni telle autre conception extravagante qu'il plaira à une imagination malade d'enfanter ; c'est quelque chose de bien plus sérieux. Ces théories qui séduisent un moment la multitude ne sont que les symptômes d'un mal qui a son siége au cœur même de la société. C'est contre ce socialisme latent, le seul qui soit vraiment à redouter, qu'il importe de prémunir les esprits. Bien des hommes qui luttent avec conviction et avec honneur contre les coupables égarements des novateurs contemporains, sans le savoir, en portent en eux-mêmes le principe. Ne rencontre-t-on pas, parmi les adversaires les plus décidés du socialisme les écrivains de l'école économique? Eh bien! scrutez leurs doctrines, et vous ne tarderez pas à reconnaître que la plupart d'entre eux acceptent et propagent, comme des vérités incontestables, les erreurs mêmes d'où sont sorties les théories subversives des socialistes. A Dieu ne plaise que nous prétendions assimiler les économistes aux socialistes! Il y a chez les premiers un respect de la justice et une droiture d'intention qui les distinguent

[1] Paris, 1850. — [2] London, 1848.

profondément de leurs adversaires. Mais il n'en reste pas moins vrai, qu'à leur insu, égarés par une philosophie étroite, ils ne comprennent pas autrement que les socialistes la destinée de l'homme et le but de la société ; il reste vrai aussi que leurs principes conduisent irrésistiblement aux systèmes destructifs de la propriété privée, et que, toutes les fois qu'ils essaient de lutter contre ces systèmes, leur impuissance témoigne du vice de leurs doctrines. Pour prouver ces assertions nous n'aurons qu'à rappeler succinctement les principes et les conclusions des écrivains qui font autorité dans l'école économique, et à les mettre en regard des principes et des conclusions des socialistes ; ce rapprochement dira tout.

I

Qu'est-ce que le socialisme ? C'est la guerre à la civilisation chrétienne. Aux penchants corrompus du cœur humain le christianisme oppose le précepte du sacrifice. C'est par là qu'il assure la prédominance de l'esprit sur les appétits sensuels, et qu'il renferme l'intérêt personnel dans les bornes de l'intérêt social ; c'est à la pratique des enseignements du christianisme sur le sacrifice que la société moderne doit son génie et ses vertus, et c'est en inspirant aux peuples le mépris de ces enseignements que le socialisme compromet leur repos et leur prospérité. La réhabilitation de la chair, voilà, depuis les saint-simoniens jusqu'à M. Proudhon, le principe fondamental du socialisme. La jouissance, but suprême de l'homme ; la multiplication des moyens de jouissance, raison dernière de toute l'organisation sociale ; la mise en commun des biens qui procurent la jouissance, comme conséquence de l'égalité naturelle de tous les hommes quant au droit à la jouissance, telle est, dans ses traits généraux et essentiels, la doctrine socialiste.

Nous ne hasardons rien en affirmant que, dans leurs théories sur l'homme et la société, les économistes les plus accrédités partent des mêmes principes que les socialistes. Parmi les économistes, il en est qui se sont bornés à analyser le mécanisme de la production et de la distribution des richesses, sans remonter plus haut. D'autres, doués de plus de pénétration, ont demandé à la philosophie la justification de leurs théories sur le progrès matériel. Parcourez les écrits de ces derniers et vous serez frappé d'y trouver exprimées, avec une netteté qui ne laisse point de place au doute, les idées

dont l'application trouble depuis deux ans le repos de l'Europe. Voyez comment les physiocrates, les fondateurs de la science économique, expliquent la destinée de l'homme. Pour eux cette destinée se résume dans le droit à la jouissance. Le *Traité du droit naturel* de Quesnay, le livre de Mercier de Larivière sur *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés*, ne sont que le développement de cette idée. S'ils considèrent l'état de société comme l'état naturel du genre humain, c'est parce que l'homme s'y trouve dans la situation la plus favorable au développement de ses jouissances. Les lois de la justice ne sont autre chose, d'après eux, que les conditions suivant lesquelles l'homme accroît son bien-être. C'est sur la justice ainsi comprise que repose l'ordre essentiel des sociétés, que Mercier de Larivière définit : « L'ordre des devoirs et des droits réciproques dont l'établissement est essentiellement nécessaire à la plus grande multiplication possible des productions, afin de procurer au genre humain la plus grande somme possible de bonheur, et la plus grande multiplication possible. » La propriété n'est, comme toutes les institutions sociales, qu'un moyen d'assurer l'exercice du droit à la jouissance ; elle ne trouve sa raison que dans ce droit. Parvenir à la jouissance par la propriété, voilà le but dernier de toute l'activité humaine.

Le plus célèbre des économistes français, J.-B. Say, fait également du principe de la jouissance le point de départ de toute sa doctrine. Produire et consommer, c'est, d'après lui, tout l'homme et toute la société. La civilisation d'un peuple se mesure à ses consommations. Le perfectionnement intellectuel et moral n'est que la conséquence du progrès matériel ; plus un peuple est riche, plus il a de lumières et de vertus, et il n'est vertueux et éclairé que parce qu'il est riche. Le développement indéfini des besoins, voilà la formule qui renferme le dernier mot de tout progrès ; les besoins manquent aux nations encore plus que les moyens de les satisfaire ; leur prêcher le sacrifice, la résignation, c'est préparer leur abaissement, c'est les rapprocher de la brute ; «la modération dans les désirs, se passer de ce qu'on n'a pas, est la vertu des moutons ; il convient à des hommes de se procurer légitimement ce qui leur manque. » Say n'a pas, comme les socialistes, la prétention de changer les idées reçues sur le bien et le mal ; il n'entend donner carrière à la passion du bien-être que dans les limites de la justice. Mais quand cette passion aura chassé du cœur des peuples les enseignements du christianisme, où

sera le juste et où sera l'injuste ? La règle du juste ne sera-t-elle pas dans les systèmes qui consacreront l'égalité des hommes quant à la jouissance, et qui, en proclamant la communauté des biens, donneront satisfaction aux convoitises éveillées dans les âmes par la doctrine du développement indéfini des besoins ?

Quand on met toute la civilisation dans le bien-être, on est forcément conduit à faire des lois qui président au progrès matériel les règles suprêmes de l'ordre social. Telle est la pensée qui inspire les socialistes quand ils prétendent, par la réforme économique, transformer l'homme et changer la constitution de la société. C'est cette pensée qu'exprime M. Proudhon quand il dit que « l'économie politique n'est point la science de la société, mais qu'elle contient les matériaux de cette science, de la même manière que le chaos avant la création contenait les éléments de l'univers. » Ayant sur l'origine et le but de la société les mêmes idées que les socialistes, les économistes ne pouvaient manquer de comprendre comme eux les lois qui gouvernent l'ordre social. Aussi voyons-nous, dans les écrits des physiocrates, l'économie politique, science de la richesse, se poser, dès l'abord, comme « la science de la vie humaine qui donne une vraie base à la morale en offrant un point de réunion à des intérêts contradictoires en apparence. » Quand J.-B. Say affirme que l'économie politique peut seule faire connaître les vrais rapports qui lient les hommes en société, et qu'elle embrasse le système social tout entier, il ne fait que reproduire l'idée des physiocrates. Cette idée se retrouve enfin poussée à ses dernières conséquences dans le livre de M. Dunoyer sur *la liberté du travail*. Dans ce livre étrange, qui a obtenu l'adhésion d'économistes éminents, de M. Bastiat entre autres, la distinction entre l'ordre moral et l'ordre matériel disparaît ; les idées, les affections, les devoirs, tout y est industrie, tout y relève des lois de l'ordre économique. Ainsi, avec des intentions irréprochables, et sans être le moins du monde socialiste, M. Dunoyer a été précipité par les entraînements de la logique dans une erreur que professent toutes les écoles socialistes.

Il est inutile d'insister davantage ; tous ceux qui ont lu avec quelque attention les écrits des principaux économistes sont convaincus que, sauf de rares exceptions, les économistes partent des mêmes principes philosophiques que les socialistes, et que le sensualisme, qui fait le fond de toutes les utopies de ceux-ci, domine également

chez ceux-là. Il nous reste à établir que les économistes sensualistes, lorsqu'ils sont conséquents avec eux-mêmes, se rencontrent nécessairement dans l'application avec les socialistes. Nous puiserons dans les ouvrages de M. Mill et de M. Bastiat, cités en tête de cet article, les éléments de cette démonstration, qui forme le point capital de notre travail. Chez ces deux écrivains on retrouve l'idée sensualiste ; mais, tandis que M. Mill se perd dans le socialisme en essayant de mettre l'institution de la propriété privée en harmonie avec ses principes, M. Bastiat lutte de toutes ses forces contre les conséquences socialistes de ses propres idées ; toutefois il a beau faire, ses efforts n'aboutissent qu'à rendre manifeste l'impuissance de ses doctrines contre les systèmes subversifs de la propriété et à nous fournir la confirmation la plus décisive de tout ce que nous avançons sur les tendances irrésistibles qui poussent le sensualisme économique vers le socialisme.

II

Il n'est point d'écrivain qui ait traité avec plus de puissance que M. Mill les nombreuses et difficiles questions qui se rattachent à la production et à la distribution des richesses. Nous n'hésitons pas à dire que son livre est le plus remarquable qu'on ait publié sur la science économique depuis Adam Smith. Soit qu'il expose, en les complétant et en les approfondissant, les principes généraux de la science établis par ses devanciers, soit qu'il en fasse application aux questions particulières qu'embrasse le mouvement économique des sociétés, partout il porte la même supériorité de vues, la même sagacité d'analyse et la même vigueur de déduction. Il ne lui manque qu'une chose : de comprendre que la société ne peut pas vivre et prospérer, qu'elle ne peut pas assurer au plus grand nombre de ses membres l'aisance et le bonheur, si elle substitue à sa loi naturelle, le renoncement, l'amour des jouissances matérielles. M. Mill ne témoigne que de l'éloignement pour la société telle que l'industrialisme voudrait la faire ; il combat vivement les théories des économistes qui ne voient de bonheur pour les nations que dans l'accroissement incessant de leurs richesses. Il considère comme un grand mal pour les peuples cette agitation fiévreuse qui les précipite à la poursuite de la fortune, sans leur laisser même le temps de jouir de la vie, et qui, pour un si grand nombre, n'aboutit qu'aux plus cruelles déceptions. Mais il ne va pas jusqu'à admettre le seul principe qui

puisse poser des bornes à cette passion effrénée de la richesse, le principe du sacrifice. Ce qu'il blâme surtout c'est l'importance accordée à la fortune comme moyen d'ostentation et de pouvoir; il voudrait qu'on n'estimât dans la richesse que les satisfactions qu'elle procure et que l'on se contentât de ce qui suffit pour donner le bien-être. Ce qu'il proscrit dans l'industrialisme, c'est cette fureur de s'enrichir qui, ne laissant aux hommes aucune trêve, ne leur permet pas de goûter en paix ce qui fait, suivant lui, leur véritable félicité : le repos dans les jouissances matérielles. C'est donc à l'amour du bien-être, renfermé dans les bornes d'une prudente modération, que M. Mill demande la solution des difficultés capitales de l'économie politique, et c'est par le vice de cette doctrine qu'il est fatalement conduit à chercher, dans des mesures compromettantes pour l'ordre social, le remède aux maux qui affligent les classes ouvrières dans son pays.

Pour M. Mill, toutes les difficultés que présente l'amélioration du sort du grand nombre se résument dans la question de la population. Sur cette question il embrasse la doctrine de Malthus; c'est à l'intérêt personnel qu'il fait appel. Il compte beaucoup sur la force de l'opinion pour généraliser l'habitude de la contrainte morale; il pense que l'opinion trouverait un auxiliaire puissant dans la grande majorité des femmes, qui considéreraient comme un bienfait d'être délivrées des embarras qu'entraîne une famille trop nombreuse. « Aujourd'hui elles ne se hasardent pas à élever de plaintes à ce sujet, mais elles en feraient bientôt entendre si elles se sentaient appuyées par l'opinion. Parmi les barbaries auxquelles la morale et les lois accordent encore leur sanction, il n'en est pas de plus révoltante que de donner à quelqu'un un droit sur la personne d'un autre. » Quelque puissance que M. Mill accorde à l'opinion, il reconnaît cependant qu'il pourrait se rencontrer des hommes qu'elle n'arrêterait pas. Aussi admet-il, comme conséquence de ses principes, « la mesure qui convertirait en obligation légale l'obligation morale de s'abstenir de mettre au monde des enfants qui sont un fardeau pour la société; on ne ferait dans ce cas que ce que l'on fait dans bien d'autres, lorsque, suivant le progrès de l'opinion, on impose par la sanction légale aux minorités récalcitrantes le respect de certaines obligations, qui ne peuvent avoir d'effet utile que si elles sont observées par la généralité, et auxquelles se soumettent volontairement,

par le sentiment de leur utilité, la plus grande partie des membres de la société. » On voit que M. Mill, d'accord avec tous les socialistes, fait bon marché de la liberté individuelle et des lois de la famille chrétienne. Ce n'est pas assez ; il faudra, pour être conséquent, qu'il sacrifie encore la propriété.

Comme tous les économistes sensualites, M. Mill est convaincu que pour former l'opinion des classes inférieures sur la nécessité d'user de prudence dans l'union conjugale et de pratiquer la contrainte morale, il faut avant tout leur assurer un certain degré d'aisance. L'amour du bien-être, voilà pour les sensualistes la raison déterminante d'observer la contrainte morale. Mais comment faire comprendre le prix du bien-être à des gens qui n'en ont jamais goûté les douceurs? On ne peut donc rien faire de sérieux et de durable pour l'amélioration du sort des masses, si l'on ne parvient, par quelque grande mesure politique, à accroître en peu de temps leurs ressources, de manière qu'elles ressentent vivement les heureux effets de ce changement de condition. Alors elles se trouveront en état d'apprécier le bien-être à sa juste valeur, et elles ne risqueront plus de le perdre en multipliant le nombre de leurs enfants au delà de ce que comporte l'état de la société. Comme on voit, la difficulté politique est grave ; on peut même dire qu'elle est insurmontable, si l'on ne sort pas des moyens qu'autorise l'ordre régulier des sociétés.

Les deux moyens qui s'offrent les premiers à la pensée sont la colonisation et la création d'une classe de petits propriétaires par le partage des terrains communs. Quant à ce dernier expédient, son application serait nécessairement renfermée dans des limites trop étroites pour qu'on pût en espérer les prompts effets sans lesquels il manquerait son but. La colonisation peut sans doute être utilement mise en œuvre dans des proportions restreintes ; mais les résistances de l'ordre moral et les impossibilités de l'ordre matériel qu'elle rencontre à chaque pas ne permettront jamais, quoi qu'en dise M. Mill, de la réaliser sur une échelle assez vaste pour qu'il en puisse résulter une transformation soudaine dans l'état des classes inférieures. Il est impossible d'appeler tout d'un coup aux jouissances du bien-être la plus grande partie des classes souffrantes, sans porter atteinte au principe de la propriété privée. M. Mill le comprend, et il ne recule pas devant l'idée d'une réforme dans l'application de ce principe. « Il faut, dit-il, perfectionner le système de la propriété privée, et faire en sorte que tous les membres de la communauté

participent à ses bienfaits. Dans aucun pays ce système n'a été jusqu'à cette heure soumis à un équitable examen......... Jusqu'à présent on n'a pas encore vu les lois de la propriété d'accord avec les principes sur lesquels repose la justification de la propriété. »

Par quelle mesure parviendra-t-on à mettre d'accord l'application du principe de la propriété avec les motifs qui justifient ce principe et à faire participer la grande majorité des hommes aux avantages de la propriété? M. Mill s'arrête d'abord à un nouveau système sur la transmission des biens par succession. « Si j'avais à faire un code de lois, suivant les principes qui me paraîtraient les meilleurs en eux-mêmes, sans m'inquiéter des opinions et des affections dominantes dans la société, je poserais une limite, non pas à la liberté de donner du testateur, mais à la faculté d'acquérir de celui qui reçoit par legs ou par droit d'hérédité. Toute personne pourrait disposer de sa fortune tout entière, mais personne ne pourrait la prodiguer pour enrichir un seul individu au delà d'un maximum fixé à un taux qui répondrait à une existence confortable et indépendante. Les inégalités dans la propriété, qui ont leur source dans l'industrie, l'économie, la persévérance, les talents, et même dans les circonstances plus ou moins favorables, sont inséparables du principe de la propriété privée, et puisque nous acceptons le principe il faut bien en subir les conséquences. Mais je ne vois pas d'inconvénient à fixer une limite au delà laquelle personne ne pourrait acquérir par la seule bienveillance d'autrui, sans aucun exercice de ses facultés. »

M. Mill a bien raison de dire qu'en formulant ce système il ne s'inquiète ni des opinions ni des affections dominantes dans la société. Ces affections sont telles, en effet, qu'on ne pourrait mettre en vigueur une pareille loi sans enlever à l'activité humaine un de ses mobiles les plus puissants, et sans nuire gravement aux intérêts des classes ouvrières, en ralentissant l'accroissement des capitaux qui fournissent de l'emploi au travail. M. Mill pense que les richesses que la loi défendrait de léguer aux particuliers seraient consacrées à des fondations d'utilité publique. Il ne songe pas qu'il y a un moyen plus simple d'obtenir ce résultat, en respectant la liberté des propriétaires, quant à la disposition de leurs biens; c'est de répandre dans la société cet esprit de sacrifice qui a donné naissance, chez les peuples chrétiens, à tant de fondations charitables destinées au soulagement des misères des travailleurs.

En cherchant les moyens de faire prévaloir dans l'application du

droit de propriété les raisons mêmes qui ont fait reconnaître ce droit pour le plus grand avantage de tous, M. Mill est amené à traiter de la propriété foncière. Ses opinions sur ce point ne sont que les conséquences que le socialisme tire logiquement des principes les mieux établis de l'économie politique sur la rente du propriétaire de terres. Il est admis par les économistes de toutes les écoles, et c'est d'ailleurs un fait constaté par l'expérience, qu'il peut y avoir dans le revenu du propriétaire foncier deux parts : l'une, qui est le revenu du capital employé par le propriétaire à améliorer la terre ; l'autre, qui est *la rente,* dans le sens que les économistes donnent à ce mot, c'est-à-dire, le prix payé au propriétaire pour l'usage d'un agent naturel, limité en quantité et en puissance, et dont la demande surpasse l'offre. Cette rente est plus ou moins élevée, suivant le degré de fertilité de la terre et les avantages de sa situation ; mais dans tous les cas c'est un don gratuit de la nature, et le propriétaire la voit croître sans aucun effort de sa part, lorsque les circonstances amènent une augmentation dans la demande des terres. C'est en prenant pour point de départ ces faits incontestables et incontestés que M. Mill fait le procès à la propriété foncière.

« L'objet essentiel du principe de propriété, dit-il, c'est d'assurer à tous les hommes ce qu'ils ont produit par leur travail et accumulé par leur économie. On ne peut pas appliquer ce principe à ce qui n'est pas le produit du travail, aux matières brutes de la terre. Si la terre tire sa puissance productive de la nature seulement, et en aucune façon de l'industrie, ou s'il y a moyen de discerner ce qui, dans cette puissance, dérive de la nature ou de l'industrie, non-seulement il ne serait en aucune façon nécessaire, mais il serait souverainement injuste de laisser accaparer par quelques-uns les dons de la nature..... On ne peut justifier la propriété foncière que pour le cas où le propriétaire a amélioré la terre. Toutes les fois que dans un pays le propriétaire cesse d'améliorer la terre, l'économie politique n'a rien à dire pour la défense du principe de la propriété territoriale telle qu'elle existe dans ce pays. Aucune théorie saine sur la propriété privée n'admet que la propriété territoriale soit pour le propriétaire une sinécure. » Après avoir posé en fait qu'en Angleterre il n'y a qu'un certain nombre de propriétaires qui améliorent leurs terres, et qu'en Irlande les propriétaires, à peu d'exceptions près, ne font que percevoir leurs revenus, M. Mill ajoute : « Quand

la propriété s'est elle-même placée sur ce pied, elle ne peut plus être défendue, et le temps est venu de la soumettre à de nouveaux arrangements. Quand on parle du caractère sacré de la propriété, il faudrait ne pas oublier que ce caractère n'appartient pas à la propriété foncière au même degré qu'à la propriété mobilière. Personne parmi les hommes n'a créé la terre. C'est l'héritage primitif de l'espèce tout entière. Il y a des raisons d'intérêt public pour en faire l'objet d'un droit de propriété, mais si ces raisons disparaissent, ce droit n'est plus qu'une injustice. Il n'y a rien d'injuste à exclure quelqu'un de ce qui a été produit par d'autres ; ceux-ci n'étaient pas tenus de produire pour l'usage des premiers, et il ne perd rien s'il ne prend point de part dans des choses qui n'existent que par le travail d'autrui. Mais il y a de l'injustice à ce que des hommes, en venant au monde, trouvent tous les dons de la nature accaparés, tellement qu'il n'y a plus de place pour les nouveaux-venus. »

Appuyé sur ces principes, M. Mill conclut que l'État a, dans certaines circonstances, le droit de faire, pour l'ensemble de la propriété territoriale, ce qu'il fait parfois pour des propriétés particulières, et qu'il peut, moyennant une indemnité en biens meubles ou en rentes sur l'État, décréter la dépossession générale des propriétaires fonciers. M. Mill ne reconnaît donc pas à la propriété territoriale la même inviolabilité qu'à la propriété mobilière. Pour celle-ci il admet le droit exclusif du propriétaire dans tous les cas ; pour la terre, il n'admet de droit exclusif dans le chef de l'individu que si l'on peut prouver qu'il en résulte des avantages pour la société. La propriété foncière est pour M. Mill un privilége, qui ne peut être accepté que comme un mal nécessaire. C'est pour renfermer ce mal nécessaire dans les plus étroites limites possibles que l'auteur imagine un système d'impôt qui ferait tourner au profit de la communauté toutes les augmentations survenues dans le revenu des propriétaires fonciers, par le cours naturel du progrès de la société. Il expose son système dans les termes suivants :

« Avant d'abandonner le sujet de l'égalité des impôts, je ferai remarquer qu'il y a des cas où des exceptions peuvent être faites, sans déroger aux principes d'égale justice qui servent de base à toute cette théorie. Supposez qu'il y ait un genre de revenu qui tende continuellement à s'accroître, sans efforts et sans sacrifices de la part de ses propriétaires, de sorte que ces propriétaires forment

dans la communauté une classe dont les richesses s'accroissent continuellement par le cours naturel des choses, tandis que ses membres se renferment dans un état de complète inaction. En pareil cas, on ne pourrait voir aucune violation des principes sur lesquels repose la propriété privée, dans la mesure par laquelle l'État s'approprierait tout ou partie de cet accroissement de revenu , suivant les circonstances. A proprement parler, une pareille mesure n'enlèverait rien à personne, elle ne ferait qu'appliquer au bien public une augmentation de richesse due aux circonstances, au lieu de la laisser s'ajouter aux revenus d'une classe qui n'y a point de droit par ses services.

« Tel est précisément le cas pour la rente. Le progrès ordinaire de la société, en augmentant la richesse générale, tend toujours à augmenter le revenu des propriétaires, aussi bien quant à la somme d'objets utiles mis à leur disposition, que quant à la proportion de leur revenu avec la richesse générale de la nation. Cette augmentation leur écheoit sans aucune peine et sans aucune dépense de leur part ; ils s'enrichissent en dormant, sans travailler, sans courir aucun risque, sans faire aucune économie. Quel droit ont-ils, en vertu des principes de la justice sociale, à cet accroissement de richesse? En quoi auraient-ils été lésés si, dès le commencement, la société s'était réservé le droit d'imposer sur l'accroissement spontané de la rente une taxe aussi élevée que l'aurait réclamé l'état des finances publiques? J'admets qu'il serait injuste de venir prendre sur chaque propriété l'accroissement qui aurait pu survenir dans la rente, parce qu'il ne serait pas possible de distinguer, dans les cas particuliers, entre un accroissement dû à la situation générale de la société, et celui qui résulte de l'habileté et des sacrifices du propriétaire. On ne peut procéder que d'une seule façon, par mesure générale. La première chose à faire serait d'évaluer toutes les terres du pays. La valeur actuelle de toutes les propriétés foncières serait exemptée de l'impôt ; mais lorsqu'il se serait écoulé un certain temps, pendant lequel la société aurait vu croître sa population et son capital, on pourrait faire en gros l'estimation de l'augmentation survenue dans la rente depuis qu'on en a évalué le montant. On trouverait dans le prix du produit une base pour cette estimation ; si ce prix a haussé, il est certain que la rente s'est augmentée, même dans une proportion plus forte que la hausse du prix. A l'aide de ces données, et d'autres encore, on pourrait estimer approximativement de combien

s'est accrue, par l'effet de causes naturelles, la valeur des terres du pays. Pour éviter toute erreur, on pourrait fixer la taxe générale sur les biens-fonds à un taux fort inférieur à celui indiqué par l'estimation dont il vient d'être question ; de cette façon on serait assuré de ne toucher à aucun accroissement de revenu provenant de l'industrie ou des capitaux appliqués à la terre par son propriétaire. »

Nous ne nous arrêterons pas à faire ressortir tous les dangers et toutes les impossibilités que renferment de pareilles théories ; nous nous bornerons à montrer qu'elles sont les conséquences forcées des doctrines qui placent dans les intérêts matériels la dernière raison des institutions sociales. Si la propriété n'est pour celui qui la possède qu'un moyen de jouissance, si ce n'est, comme le disaient les physiocrates, que la réalisation du droit à la jouissance, les doctrines de M. Mill sont les seules vraies, les seules qui s'accordent avec les faits établis par l'économie politique. C'est une vérité que la terre est l'héritage commun ; c'est une vérité encore que la fertilité plus grande que possèdent certaines terres est un don de la nature ; il est impossible de nier que le propriétaire voit son revenu s'accroître sans que son travail ou son économie y soit pour rien ; ce fait, évident pour tout le monde, la théorie des économistes sur la rente le confirme en l'expliquant. Or, quel droit peuvent avoir certains hommes à appliquer à leur avantage personnel des choses qu'ils n'ont pas acquises par leur travail ? Dans la doctrine sensualiste, la destinée de l'homme est d'arriver à la jouissance par le travail ; le droit de propriété n'est que le moyen d'assurer à chacun les jouissances qui sont le fruit de son travail. Comment tolérer que des hommes qui ne travaillent point aient droit à cent fois, à mille fois plus de jouissances que ceux qui consument leur vie dans les plus pénibles labeurs ? C'est un devoir pour la société de faire cesser cette révoltante injustice. Comment blâmer ceux qui, tout en ménageant les droits acquis, cherchent, comme M. Mill, à atténuer les effets de cette inégalité choquante, et à faire tourner au profit de tous ce qui a été créé pour tous ? Comment blâmer ceux qui, poussant plus avant encore l'application de leurs principes, n'admettent pas qu'on puisse prescrire contre le droit naturel, et demandent à une organisation sociale nouvelle les moyens de rendre accessibles à tous les hommes les dons gratuits de la nature ? Suivant la doctrine sensualiste, [illegible]s ont raison, et ces derniers plus encore que les autres.

Dans la doctrine qui a fait du renoncement l'application la plus complète, dans la doctrine chrétienne, la propriété est assise sur des bases toutes différentes. Ce n'est pas en vue de la jouissance qu'elle est instituée ; elle n'existe que comme moyen d'aider l'homme à accomplir ses fins dans un ordre supérieur. Ici les besoins et le travail trouvent leur raison, non dans la jouissance, mais dans la nécessité du perfectionnement moral par le sacrifice. Les besoins sont une souffrance, le travail est une souffrance aussi; partout l'homme rencontre la loi de la douleur et de l'expiation, qui est le dernier mot de sa destinée en ce monde. Sans doute il y a des jouissances attachées à la satisfaction des besoins ; la Providence a voulu que, même dans l'ordre matériel, l'homme connût qu'il était fait pour le bonheur. Mais ce bonheur, elle l'a placé bien au-dessus des joies des sens ; celles-ci ne sont qu'une grossière image des joies de l'ordre moral, comme le monde visible n'est que l'ombre du monde invisible. Les biens matériels sont nécessaires à l'homme, il en dépend pour la conservation de son existence, mais il ne doit les prendre que comme moyen de soutenir une vie qui a dans des régions supérieures sa source et sa fin. De là l'obligation pour l'homme de renoncer aux satisfactions des sens et aux biens qui les procurent, afin de poursuivre librement ses destinées dans l'ordre moral. Ce n'est donc point pour procurer à l'homme des jouissances que la propriété est instituée ; ce n'est pas non plus en vue de l'avantage exclusif de l'individu qu'elle lui est attribuée. C'est dans la société et par la société que l'homme vit et se développe ; son intérêt ne doit jamais être séparé de celui de la société. C'est pour l'avantage de tous, aussi bien que pour son avantage propre, qu'on accorde à l'individu un droit exclusif sur certaines choses ; c'est par le principe du sacrifice, et par le devoir de la charité qui en découle, que ce droit tournera au profit du plus grand nombre. Ainsi s'opérera la conciliation du bien général avec l'intérêt personnel, sans lequel le travail perdrait sa fécondité. Sans renoncer à la liberté, dont la communauté des biens impliquerait la destruction, la société verra tous ses membres prendre leur part du patrimoine des riches, par le sacrifice volontaire que s'imposeront ceux-ci pour obéir aux injonctions de la charité. Le chrétien voit dans ses richesses bien plus encore l'avoir des pauvres que le sien propre. Il a sans cesse présentes à l'esprit les terribles menaces adressées dans l'Évangile aux riches

qui abusent de leurs richesses : *Malheur à vous, qui êtes riches.* Non-seulement il doit aux pauvres une grande partie de son bien, mais il leur doit encore les loisirs que lui fait la fortune. Il faut qu'il console leur misère, que par ses conseils il éclaire leur inexpérience ; s'il ne s'applique pas directement aux œuvres de charité, il faut au moins qu'en aidant par ses lumières aux progrès de l'esprit humain et au gouvernement de la société, il serve les faibles et les petits ; car, dans la société chrétienne, les riches ne sont riches que pour les pauvres. Avec de tels principes sur l'emploi de la propriété, on peut reconnaître sans danger que le propriétaire est détenteur des dons gratuits de la nature. Ce n'est plus pour lui qu'il les possède, c'est pour tous les hommes dont la terre est vraiment l'héritage commun. La propriété n'est plus un pur avantage fait au propriétaire, c'est une charge que la Providence lui impose, et dont elle lui demandera un compte sévère. Dans plus d'un cas, sans doute, les devoirs de cette charge pourront être méconnus ; quand on parle de l'homme, il faut toujours faire la part des écarts de la liberté. Mais il n'est pas moins vrai que partout où le Christianisme exercera une action puissante sur les consciences, les mœurs générales de la société seront empreintes de son esprit quant au droit de propriété, et que le respect de ce droit sortira de la doctrine du sacrifice, comme sortent des principes du sensualisme économique les haines qui s'acharnent à sa destruction.

III

Lorsqu'on voit un économiste aussi éminent que M. Mill, entraîné, par ses principes sensualistes, dans les aberrations des socialistes sur la propriété, on comprend que les économistes sensualistes soient dans l'impuissance d'opposer au socialisme aucune réfutation sérieuse. Nulle part cette impuissance n'est plus évidente que dans le livre de M. Bastiat. Elle mérite d'autant plus d'y être signalée que son auteur est, à bon droit, rangé parmi les écrivains les plus distingués de l'école économique moderne, et parmi ceux qui ont combattu avec le plus d'énergie les erreurs des socialistes.

Par sa philosophie, M. Bastiat appartient à l'école des physiocrates. Pour lui comme pour eux, le but suprême de l'homme c'est la satisfaction. Le principe de toute civilisation c'est le développement indéfini des besoins de toute sorte, de ceux de l'ordre matériel aussi bien que de ceux de l'ordre immatériel. Suivant M. Bastiat, l'intérêt

personnel est le grand ressort des sociétés humaines. « Est-il vrai, se demande-t-il, que les intérêts soient naturellement antagoniques, qu'une cause irrémédiable d'inégalité se développe fatalement dans l'ordre naturel des sociétés humaines, sous l'influence de l'intérêt personnel, et que dès lors Dieu se soit manifestement trompé quand il a ordonné que l'homme tendrait vers le bien-être ? » Tout son livre a pour but d'établir que les intérêts sont naturellement harmoniques. « Il suffira, dit-il, que les hommes comprennent leurs vrais intérêts pour qu'avant de solliciter telle ou telle mesure gouvernementale on se demande, non pas : quel bien m'en reviendra-t-il ? mais : quel bien en reviendra-t-il à la communauté ? Cette dernière question, j'accorde qu'on se la fait quelquefois en vertu du principe sympathique, mais, que la lumière se fasse, et on se l'adressera aussi par interêt personnel. Alors il sera vrai de dire que les deux mobiles de notre nature concourent vers un même résultat : le bien général ; et il sera impossible de dénier à l'intérêt personnel, non plus qu'aux transactions qui en dérivent, du moins quant à leurs effets, la puissance morale. » M. Bastiat comprend que la destinée de l'homme est une, et que, si l'intérêt personnel est sa loi naturelle, le principe sympathique ne peut rien lui commander qui ne soit d'accord avec les conseils de l'intérêt. « L'ingénieuse nature peut avoir arrangé l'ordre social de telle sorte que des actes, destitués de moralité dans leur mobile (l'intérêt), aboutissent néanmoins à des résultats moraux. » Dans cette théorie, l'intérêt personnel suffit au gouvernement de la société, la morale devient superflue ; ce n'est, comme tout ce qui dérive du principe sympathique, qu'un ornement destiné à embellir la vie humaine, et dont la société pourrait se passer sans périr.

M. Bastiat aime à parler de la Providence, de la sagesse éternelle qui a disposé toutes les parties de la *mécanique sociale.* « L'harmonie des intérêts est religieuse, car elle nous dit que ce n'est pas seulement la mécanique céleste, mais aussi la mécanique sociale, qui révèle la sagesse de Dieu et raconte sa gloire. » Toutefois, on se tromperait fort si l'on croyait que ce qu'il y a de religieux dans l'harmonie des intérêts ait rien de commun avec aucune des religions pratiquées par l'humanité. Toutes les religions reconnaissent, avec plus ou moins de force, la nécessité du sacrifice ; la doctrine de l'harmonie des intérêts la repousse, elle ne voit dans le principe du sacrifice qu'*un appel au désespoir résigné*. Suivant cette doctrine, un

seul culte est vrai et digne de la sagesse qui a ordonné le monde : le culte des intérêts. Tous les autres sont la négation des lois providentielles de l'ordre social ; ils introduisent *l'antagonisme* là où la Providence a mis *l'harmonie*. A la vérité, M. Bastiat parle quelquefois de l'empire de l'homme sur lui-même, de la modération dans les désirs ; mais cette modération n'a rien de commun avec la loi du sacrifice proclamée par toutes les religions et acceptée par toutes les philosophies vraiment spiritualistes. Il n'y a pas là autre chose que cet art de jouir, dont tous les philosophes sensualistes, depuis Épicure, ont établi les préceptes, et d'où le sensualisme tire un caractère d'élégance et de bon goût que beaucoup d'économistes prennent sérieusement pour du spiritualisme.

Conséquent avec ses principes, c'est dans le désir des jouissances que M. Bastiat trouve la raison du droit de propriété. « Pour déterminer l'homme au travail, il faut un mobile ; le mobile, c'est la satisfaction qu'il a en vue, ou la propriété. » Satisfaction ou propriété, c'est donc la même chose. Quand on admet ce principe il faut reconnaître que tous ayant un droit égal à la satisfaction, tous ont un droit égal à la propriété des choses propres à la satisfaction, sous la seule condition de les acquérir par le travail. Suivant M. Bastiat, besoins, efforts, satisfactions, voilà l'homme. C'est par l'effort, en d'autres termes, par le travail, que l'homme parvient à la satisfaction et accomplit sa destinée, qui est toute dans la jouissance. Avec un pareil système, quelle raison pourrait-on alléguer pour accorder à l'un plutôt qu'à l'autre un droit de propriété, c'est-à-dire un droit à des satisfactions, lorsque ces satisfactions n'ont pas été achetées par le travail ? Tous les hommes ne sont-ils pas naturellement égaux, et la justice n'exige-t-elle pas que tous ayant la même destinée, tous aient des moyens égaux d'accomplir cette destinée ? Accorder à certains hommes, à l'exclusion des autres, la jouissance des dons gratuits de la nature, c'est violer tous les principes de la justice et placer la spoliation sous la protection des lois. Il est vrai qu'à cela les sensualistes répondent que, sans la propriété, le travail perdrait son énergie ; que le stimulant de l'intérêt personnel est nécessaire pour pousser l'homme dans la voie des améliorations matérielles, qui profitent en définitive à tout le monde ; que la propriété accordée à quelques-uns tourne à l'avantage de tous, et qu'elle contribue à accroître la somme des satisfactions attribuées à chacun des membres

de la société. Telle est la pensée de M. Bastiat quand il dit que la mission de l'esprit de propriété, c'est-à-dire du désir des satisfactions, c'est de réaliser de plus en plus la communauté, en substituant l'utilité gratuite à l'utilité onéreuse, au moyen des perfectionnements dans les procédés du travail. Mais, on a beau insister sur les avantages de la propriété au point de vue de la satisfaction, il n'en reste pas moins certain que, tant que subsiste le principe de la propriété privée, il y a des hommes qui, sans le moindre travail, voient sans cesse s'accroître la somme de leurs jouissances, tandis que d'autres ont peine à trouver dans les plus rudes labeurs de quoi satisfaire leurs besoins les plus pressants. Peut-on dire qu'une organisation sociale, qui entraîne de pareilles conséquences, soit conforme aux lois de l'ordre naturel ? La nature, en créant tous les hommes égaux, en leur donnant à tous la satisfaction pour fin dernière, n'a pas pu les soumettre à des lois qui impliquent une si révoltante inégalité. C'est l'homme qui a réglé les conditions iniques de ce partage. La raison nous dit qu'il faut de toute nécessité que la nature, qui a constitué l'homme en vue de la satisfaction, lui ait en même temps donné les moyens de réaliser cette fin. Le moment est venu, dit-on, de chercher ces moyens et d'assurer le règne de la justice et de l'égalité dans les jouissances, vers lequel la marche progressive de la civilisation pousse invinciblement l'humanité.

Rien de plus logique que cette argumentation par laquelle les socialistes, en prenant pour point de départ le principe des économistes, établissent la nécessité d'une réforme radicale de l'organisation sociale. On ne peut échapper à leurs conclusions qu'en substituant au principe du développement indéfini des besoins le principe du sacrifice, ou bien en soutenant que les dons gratuits de la nature ne font jamais l'objet d'un droit de propriété. Les économistes sensualistes sont donc dans l'alternative ou de renoncer au principe fondamental de leurs doctrines, ou de nier un fait dont l'évidence saute aux yeux et que reconnaissent tous les économistes. C'est ce dernier parti que prend M. Bastiat : il essaie de prouver que ce n'est pas pour les dons gratuits de la nature que le propriétaire exige une rétribution de ceux à qui il cède l'usage de sa propriété, mais seulement parce qu'il leur rend un service en leur prêtant un agent de production qu'ils ne pourraient remplacer que par une dépense de travail supérieure au prix payé pour l'usage de la propriété. Suivant

M. Bastiat, même dans les cas de monopole naturel, ce ne sont jamais les dons gratuits de la nature qui s'échangent, mais les services. L'homme qui a trouvé à ses pieds un diamant et qui le vend 1,000 fr., bien qu'il n'ait eu que la peine de le ramasser, ne se fait pas payer l'utilité gratuite que la nature a mise dans ce diamant ; il se fait payer le service qu'il rend à l'acquéreur du diamant, en lui évitant la peine de se livrer lui-même à une recherche qui pourrait l'occuper pendant des années. Tous les monopoles naturels, y compris celui du propriétaire foncier, se justifient de la même façon. La nature a donné à certaines terres une fécondité telle qu'avec une quantité déterminée de travail, on obtient de ces terres un produit supérieur à celui que rendent, pour le même travail, des terres d'une fertilité moindre ; la rente payée dans ce cas au propriétaire n'est que la rémunération d'un service rendu par lui. En effet, les producteurs qui ont besoin de terres ne pourraient se soustraire au paiement de cette rente qu'en appliquant leur travail à des terrains de qualité inférieure, qui ne leur donneraient qu'un produit beaucoup moindre ; il arriverait alors que, par la difficulté plus grande de la culture sur ces terres, ils perdraient probablement beaucoup plus que la somme payée au propriétaire pour l'usage de la terre fertile. C'est donc un véritable service que rend ici le propriétaire, et ceux qui le lui paient sous forme de rente, bien loin de perdre à cet arrangement, y trouvent au contraire un avantage incontestable.

Il suffit d'un moment d'examen pour se convaincre que toute cette théorie des services, et la justification de la propriété que l'auteur essaie d'en tirer, ne reposent que sur une subtilité. On aura beau dire que le possesseur exclusif d'une utilité gratuite, comme le diamant, ou comme la force productive de la terre, rend un service en la prêtant, il n'en reste pas moins vrai que cette utilité ne lui coûte à lui aucun effort, aucun travail ; or c'est par l'effort que, dans l'ordre naturel, suivant M. Bastiat lui-même, l'homme doit arriver à la satisfaction. Ce n'est donc pas, disent les socialistes, par l'ordre de la nature, mais seulement par une disposition de la loi civile, que certains hommes sont détenteurs exclusifs d'utilités créées par la Providence pour l'avantage de tous. Les prétendus services qu'ils rendent en cédant ces utilités à autrui n'ont leur raison que dans les arrangements arbitraires de la loi humaine ; ces arrangements la loi naturelle, la loi de justice et d'égalité, les proscrit. Ces services, sur

lesquels on prétend fonder le droit du propriétaire, il n'y a personne qui n'aspire au droit de les rendre, car ce droit constitue un avantage exempt de tout sacrifice.

Il y a au fond de toute cette justification de la propriété par la théorie des services le plus étrange sophisme. Suivant cette théorie, la propriété est le moyen de réaliser la satisfaction ; la satisfaction doit suivre l'effort ; l'effort fait par une personne peut être appliqué à la satisfaction d'une autre, par le troc que ces deux personnes peuvent faire des résultats de leurs efforts respectifs ; c'est ce qui constitue l'échange des services. Que se passe-t-il lorsqu'un homme vend un diamant qu'il a trouvé sur son chemin ? lorsqu'un propriétaire foncier perçoit une rente qui s'accroît d'année en année par le cours naturel des choses ? Il n'y a, dit-on, qu'un échange de services dont la loi naturelle démontre la légitimité et la nécessité. Mais on oublie qu'en raisonnant ainsi on donne au mot *service* deux significations très-différentes. On le prend tour à tour pour l'effort fait par la personne qui rend le service et pour l'effort épargné à la personne qui profite du service, bien que celui qui le rend ne se soit donné aucune peine. Il y a entre ces deux significations du terme *service* toute la différence qui sépare l'utilité gratuite de l'utilité onéreuse. On ne s'aperçoit pas qu'en les confondant on essaie de justifier l'appropriation des utilités gratuites fournies par la nature à l'aide d'arguments qui ne peuvent s'appliquer qu'aux utilités onéreuses créées par le travail. C'est en vain qu'on prétendrait qu'il n'y a dans la rente foncière que la rémunération du travail appliqué par le propriétaire ou par ses auteurs à l'amélioration de la terre. Cette assertion est contredite par un fait incontestable ; c'est que, par le cours naturel des choses, le propriétaire voit son revenu s'augmenter sans qu'il ait pris d'autre peine que celle de louer sa terre et d'en percevoir le fermage. Elle est contredite encore par ce fait également incontestable que deux terres, auxquelles on applique des quantités de travail égales, donnent des quantités de produit fort inégales, suivant leur fécondité naturelle. Comme le dit M. Bastiat lui-même, « de deux travaux appliqués au sol, l'un peut être beaucoup plus heureusement rémunéré que l'autre. » Il reste donc toujours vrai qu'une certaine part du revenu du propriétaire provient d'ordinaire d'une utilité créée par la nature et non par le travail de l'homme. Les conclusions que la doctrine sensualiste tire logiquement de ce

fait, quant au droit de propriété privée, restent donc aussi inébranlables que les prémisses sur lesquelles elles reposent.

Pour peu qu'on voulût pousser plus loin l'argumentation, on établirait sans peine que les conséquences du principe de la satisfaction s'appliquent avec une égale force aux utilités gratuites que la nature a fixées dans les personnes, c'est-à-dire aux aptitudes particulières que possèdent certains hommes et à l'aide desquelles ils peuvent, sans faire plus d'efforts que d'autres, produire plus qu'eux, ou produire des choses plus parfaites. Si la propriété trouve sa raison dernière dans l'effort fait en vue de la satisfaction, quel droit peuvent avoir à une part plus grande de propriété ceux qui ne font pas plus d'efforts que les autres, alors qu'ils n'ont, par leur constitution, pas plus de droit qu'eux aux satisfactions que donne la propriété? Si la nature leur a départi une faculté de produire plus grande, ce n'est pas pour leur accorder un privilége sur les autres hommes, car elle les a créés tous égaux et elle n'admet entre eux d'autres inégalités, quant à leur fin dernière, que celles résultant de l'inégalité dans les efforts qu'ils font pour réaliser cette fin. Dès lors ce n'est plus par l'échange libre que se règle le revenu de chacun ; il ne peut être déterminé que par une autorité chargée de constater l'effort accompli par chacun et de répartir, suivant cette mesure, les utilités créées par le concours du travail et des forces gratuites que la nature a placées dans les choses ou dans les personnes. Une fois ce principe admis, la liberté disparaît avec la propriété pour faire place au plus intolérable despotisme. Ainsi, tandis que M. Bastiat conclut à la liberté illimitée, ses doctrines conduisent au despotisme illimité. C'est en vain que M. Bastiat lutte contre les conséquences de ses propres principes ; il a beau accumuler les subtilités et nier les faits les mieux établis par l'économie politique, il ne changera rien aux lois fatales de la logique et il n'empêchera pas que tous les systèmes qui placent la fin de l'homme dans la jouissance n'aillent se perdre dans les impossibilités et les iniquités du socialisme.

IV

Certes, on ne saurait frapper d'une réprobation trop sévère les faux principes des économistes sur la destinée humaine ; mais il faut d'un autre côté se garder de confondre avec ces principes les recherches des économistes dans l'ordre des faits qui tiennent immédiate-

ment à la production et à la distribution de la richesse. Proscrire l'économie politique parce qu'elle s'occupe des intérêts matériels dont la prédominance est aujourd'hui un danger pour l'ordre social, ce serait dépasser le but et tomber dans la plus grossière erreur. L'économie politique a sa place légitime parmi les sciences morales, par cela même qu'entre les objets sur lesquels s'exerce légitimement l'activité humaine se trouvent les biens matériels, sans lesquels l'homme ne pourrait accomplir sa destinée en ce monde. Aujourd'hui plus que jamais, il est nécessaire d'étudier les lois du progrès matériel. Cette étude peut aider puissamment à dissiper les dangereuses illusions dont on flatte le peuple, en même temps qu'elle indique les moyens sérieux d'améliorer son sort. Mais à l'économie politique sensualiste, qui place dans les satisfactions matérielles le but suprême de la vie humaine, et qui fait sortir le progrès intellectuel et moral du progrès matériel, il faut substituer l'économie politique spiritualiste, qui, mettant la grandeur et la puissance de l'homme là où elles sont véritablement, n'accorde à la richesse qu'une importance secondaire, et trouve dans les principes de l'ordre moral la cause de tous les progrès accomplis dans l'ordre matériel. Celle-là est une science vraie, parce qu'au lieu de prendre pour base les affections corrompues de l'homme, elle se fonde sur les lois éternelles auxquelles la Providence a soumis l'ordre moral. Loin d'abaisser l'homme, elle l'élève en lui montrant que, même dans l'ordre matériel, sa grandeur dépend du degré de puissance morale auquel il est parvenu.

Heureusement pour la France, toutes ses traditions, toutes ses habitudes d'esprit, l'éloignent de la fausse science économique. En déclarant la guerre à l'esprit de sacrifice, l'économie politique sensualiste a rompu avec tout ce qui fait la force et la grandeur de la France : on aura beau faire, le peuple qui, par son ardeur à servir, même au prix de son sang, la vérité ou ce qu'il prend pour elle, par sa promptitude à compatir à toutes les infortunes, par son vif sentiment du beau dans les œuvres de l'esprit, offre dans l'histoire la plus noble manifestation de l'esprit de sacrifice chrétien, un tel peuple ne se résignera pas facilement à renier un passé plein de gloire, pour goûter dans l'abaissement les satisfactions matérielles que le sensualisme économique promet aux nations qui embrassent ses doctrines. Plus d'une fois déjà d'énergiques protestations se sont

élevées en France contre les principes destructeurs propagés par tant d'économistes. Il y a bientôt vingt ans qu'un homme d'un esprit éminent, M. de Coux, concevant sur l'avenir de la société des craintes qui ne se sont que trop réalisées depuis, signalait la nécessité de ramener la science économique aux enseignements du christianisme, et jetait les premiers fondements d'une école d'économie politique chrétienne. Peu après, M. de Villeneuve, dont la science déplore la perte récente, montrait, dans ses recherches sur le paupérisme, que ce mal qui effraie nos sociétés a sa source dans l'oubli du principe chrétien. Enfin, cette année même, dans la première chaire d'économie politique de France, M. Michel Chevalier déclarait que séparer la science économique de la morale et l'appuyer sur l'intérêt personnel seulement, ce serait se jeter dans une entreprise pleine de périls. Souhaitons que ces convictions pénètrent de plus en plus dans les intelligences et que la France, retournant à ses généreux instincts, échappe à l'action énervante des doctrines sensualistes et retrouve son élan naturel vers les vertus qui font les nations vraiment grandes et prospères.

Il importe au repos de la société que l'idée chrétienne reprenne dans l'économie politique la place qu'ont usurpée les doctrines sensualistes du XVIII[e] siècle. Le socialisme s'adresse aux passions des masses, l'économie politique parle surtout aux classes éclairées ; mais ce n'est pas seulement dans les égarements de la multitude qu'est le danger ; il est bien plus encore dans les fausses doctrines qui prennent possession de cette partie de la société à laquelle ses lumières donneront toujours, quoi qu'on dise et qu'on fasse, une influence prépondérante dans le mouvement social ; influence heureuse, si ces lumières ne servent qu'à propager les principes sur lesquels reposent l'ordre et le bonheur des peuples ; influence désastreuse, si elles sont employées à justifier l'oubli de ces vertus sévères, dont on croit pouvoir se passer dans la prospérité et vers lesquelles on a tant de peine à ramener les hommes quand une fois ils en ont secoué le joug. Le socialisme n'est que l'expression la plus avancée des erreurs qui depuis un siècle ont envahi les classes supérieures de la société ; on n'aura rien fait de sérieux pour en arrêter les ravages tant que l'esprit de sacrifice n'aura pas remplacé dans les mœurs la passion du bien-être, que prétend légitimer la doctrine des économistes.

Charles Périn.

LA MERVEILLE DU SIÈCLE.

LES RICHESSES DE CALIFORNIE.

(PREMIER ARTICLE.)

Telle est l'enseigne tant soit peu emphatique qui, dans les journaux américains, précède le rapport que l'honorable Thomas Butler King a adressé, le 22 mars dernier, à M. Clayton, secrétaire d'Etat de l'Union américaine [1].

Ce rapport est le premier document officiel qui ait eu lieu sur la Californie. A ce titre, autant que pour les renseignements pleins d'intérêt qu'il contient, il mérite d'être connu.

M. Butler King avait reçu, le 3 avril 1849, la mission de se rendre en Californie par l'isthme de Panama. Il arriva à San Francisco le 4 juin suivant. La découverte des mines d'or avait déjà attiré dans ce pays un grand nombre de citoyens des Etats-Unis, et cette population, qui n'avait jusqu'alors connu d'autres lois et d'autres tribunaux que ceux de l'Union, s'inquiétait vivement de ce que le Congrès ne faisait rien pour lui donner une administration protectrice de ses intérêts.

« Ils se trouvaient là, dit M. King, soumis dans leurs personnes et dans leurs biens à l'action incertaine et souvent fort oppressive de lois écrites dans une langue qu'ils ne comprenaient pas, et fondées sur des principes à bien des égards nouveaux pour eux. Ils se plaignaient que les alcades ou juges (lesquels pour la plupart avaient été nommés ou élus avant le commencement de l'immigration) n'étaient jurisconsultes ni par la profession ni par le savoir ; étant Américains,

[1] *Report of the hon. Thomas Butler King.* Nous devons la communication du texte anglais de ce document à M. Simounet, ancien consul général de France à New-Yorck.

ils ignoraient eux-mêmes les lois mexicaines et les principes de droit civil sur lesquels elles sont basées. Comme nos propres lois, à l'exception de celles qui régissent la perception des impôts, la transmission des dépêches et l'établissement des bureaux de poste, n'ont pas été étendues à ce territoire, la législation mexicaine, telle qu'elle était à la conclusion du traité de Guadalupe-Hidalgo, réglant les relations des habitants de la Californie entre eux, demeura nécessairement en vigueur. Il n'y avait pas même, à ma connaissance ou, à ce que je crois, dans tout le pays, si ce n'est peut-être dans les archives du gouverneur à Monterey, un seul volume renfermant cette législation. Aussi les magistrats ne pouvaient se la procurer, et l'administration de la justice était nécessairement soumise à toutes les contradictions et à toutes les variations des opinions des juges. Comme il n'y avait point de tarifs pour régler les frais, les exactions les plus criantes avaient lieu dans une foule de cas. Une extrême confusion régnait en ce qui concerne les titres de propriété, et la décision de procès dans lesquels étaient engagés les droits les plus importants et des sommes très-considérables, dépendait de la volonté du juge.

« La vente du territoire par le Mexique aux Etats-Unis avait nécessairement aboli ou énervé les lois régulatrices des titres de propriété, et nos propres lois n'ayant pas encore été étendues à ce territoire, les gens étaient obligés d'accepter les titres qu'on leur offrait, sans avoir moyen de s'assurer s'ils étaient ou non valables.

« Aller en justice était chose si coûteuse et si précaire, que souvent on préférait souffrir l'injustice et l'oppression plutôt que de recourir à un remède aussi incertain. »

Cependant des villes nouvelles se formaient et sortaient pour ainsi dire de terre, n'ayant la plupart ni charte communale, ni aucun titre légal qui leur permît d'organiser l'autorité locale, de constituer des revenus communaux, de pourvoir enfin à ce que réclame la protection des personnes et des propriétés dans toute association civile, surtout quand elle se compose en grande partie d'étrangers.

La population se plaignait d'autant plus d'être dépourvue d'un gouvernement protecteur, de ne point avoir une législation intelligible, et de n'être point représentée dans les conseils de la nation, que les droits établis sur les importations lui faisaient supporter un impôt onéreux, fardeau sans compensation.

Pressés par les nécessités de cette situation, à laquelle l'intervention du Congrès ne se hâtait pas de pourvoir, les habitants prirent le parti d'agir par eux-mêmes, de se faire des lois de leur mieux, et d'établir des tribunaux qui leur assureraient une exacte administration de la justice.

« C'est donc, ajoute M. King, sous l'empire des besoins extraordinaires de leur position que les habitants de la ville de San-Francisco procédèrent à l'élection d'une Assemblée ayant la plénitude des pouvoirs législatifs.

« Les villes de Senona et de Sacramento suivirent cet exemple.

« Ainsi se trouvèrent organisés trois corps législatifs; les deux plus éloignés n'étaient séparés que par une distance de cent trente milles.

« Cette impulsion menaçait de se propager, et se serait sans aucun doute étendue à d'autres parties du territoire, si elle n'eût été arrêtée par la formation d'un gouvernement d'Etat. »

Or, l'établissement d'un pareil gouvernement était devenu presque tout à coup absolument nécessaire, en présence du développement pour ainsi dire magique de la Californie. Quelques mois avaient suffi pour en faire un Etat qui ne le cédait presque point, en richesse et en importance, au plus puissant des Etats de l'Union.

Les plus récents de ces Etats s'étaient peuplés lentement d'un petit nombre de chasseurs et de fermiers, disséminés çà et là dans les forêts et dans les prairies ; ce n'était que lorsque leur population s'était suffisamment accrue qu'on songeait à leur donner un gouvernement. Ce qui n'arrivait que par degrés, et à l'aide des années ; car sans commerce avec l'étranger, ils n'avaient d'autre industrie que l'agriculture, et ne pouvaient offrir que cet attrait aux émigrants.

« Il n'en a pas été ainsi, dit M. King, de la Californie. La découverte des immenses richesses métalliques et minérales que recèlent ses montagnes avait amené chez elle, dans l'espace de douze mois, plus de cent mille émigrants ; un commerce considérable s'était établi avec la Chine, les ports du Mexique sur l'océan Pacifique, le Chili et l'Australie.

« Des centaines de navires partis des ports atlantiques de l'Union, chargés des produits de nos fabriques et de notre agriculture, et remplis de nos compatriotes, étaient déjà arrivés ou étaient en route pour doubler le cap Horn ; de sorte qu'au mois de juin dernier (1849),

il y avait plus de trois cents navires au long cours dans le port de San-Francisco. »

Cependant, en présence d'un si grand développement commercial, aucune surveillance n'était exercée sur les ports importants de la Californie ; le long des dix degrés de côtes qu'elle possède sur l'océan Pacifique, on ne rencontrait pas une seule bouée, pas un phare ni aucune fortification. Le dock le plus rapproché qui fût ouvert à la réparation des navires de la marine nationale ou marchande était New-York, à une distance d'environ vingt mille milles en passant par le cap Horn !

Ajoutez à cela les règlements particuliers réclamés par la région aurifère, les mines de mercure, la surveillance et la disposition des terres publiques, la régularisation des titres de propriété, l'établissement d'un hôtel des monnaies et d'hôpitaux de marine, vous aurez une idée des besoins qui commandaient la formation immédiate d'une administration civile plus parfaite.

La Californie avait donc le droit de compter sur l'empressement du Congrès et du pouvoir exécutif ; mais lorsqu'on vit que le gouvernement de l'Union ne faisait rien pour venir en aide aux nécessités et aux embarras de ce pays, on prit son parti avec une unanimité et une promptitude sans exemple, et l'on procéda sans plus attendre à la formation d'un gouvernement d'Etat. Il est évident, aux yeux de tous les hommes sérieux, que cette mesure ne pouvait être davantage différée.

La cause qui avait occasionné le retard du Congrès à prendre une décision à l'égard de la Californie était dans une question fort embarrassante pour lui, celle de savoir si l'esclavage serait ou non admis dans le nouvel Etat. On connaît le conflit perpétuel qui existe en cette matière entre les Etats du Sud et ceux du Nord de l'Union.

Or, les habitants de la Californie pensèrent que puisqu'ils se donnaient une constitution, ils avaient le droit d'établir ou d'abolir l'esclavage, et qu'en agissant de la sorte ils seraient, en tant qu'Etat, soutenus à la fois par le Sud et par le Nord de l'Union. En effet, si, d'une part, les Etats du Nord soutiennent que le Congrès a le droit d'interdire l'esclavage dans les territoires nouvellement acquis, de l'autre, ils ont toujours soutenu que chacun des Etats de l'Union a le droit de régler cet objet chez soi comme il l'entend.

De leur côté, les Etats du Sud ont toujours dénié au Congrès le droit d'interdire l'esclavage dans les territoires ; mais ils ont reconnu que le peuple, en se donnant un gouvernement, pouvait à son gré interdire ou établir l'esclavage. Telle était, par exemple, la doctrine qui fut développée par M. Calhoun [1] dans les célèbres résolutions qu'il proposa au Sénat en 1847, et où il était dit :

« C'est un principe fondamental de notre foi politique qu'un peu-« ple, en se donnant une constitution, a le droit absolu d'établir et « d'adopter le gouvernement qu'il juge le plus propre à assurer sa « liberté, sa prospérité et son bien-être ; par conséquent la constitu-« tion fédérale n'impose aucune condition à un Etat pour l'admettre « dans l'Union, si ce n'est que sa constitution soit *républicaine*. L'im-« position de toute autre condition par le Congrès non-seulement « violerait la constitution, mais serait directement contraire au prin-« cipe qui sert de base à notre système politique. »

La même doctrine se trouvait reproduite par le président Polk, daus son message du 5 décembre 1848, où il s'exprimait ainsi : « Que « le congrès statue ou non sur la question, les habitants des terri-« toires acquis, lorsqu'ils sont réunis en Convention pour former des « constitutions d'Etat, possèdent le pouvoir exclusif de déterminer « eux-mêmes si l'esclavage existera ou n'existera pas dans leur cir-« conscription. »

Les populations de la Californie avaient donc lieu de penser qu'en se donnant une constitution et décidant par elles-mêmes la question de l'esclavage conformément à leurs propres vues et à leurs intérêts, elles seraient accueillies à bras ouverts par tout le monde.

« En prenant ce parti, elles procédèrent, remarque M. King, avec toute la régularité qui a toujours caractérisé le peuple américain dans l'accomplissement des grands et importants devoirs qu'impose le *self-government*. »

[1] M. Calhoun, un des hommes d'Etat les plus remarquables de l'Union américaine, est mort le 31 mars dernier. Il était né le 18 mars 1782, dans la Caroline du Sud. Il avait été successivement membre de l'Assemblée de cet Etat, membre du Congrès, ministre de la guerre, vice-président des Etats-Unis et sénateur. — M. Calhoun était le champion le plus illustre des intérêts du Sud, y compris celui de l'esclavage. Plus d'une fois il avait proclamé que mieux vaudrait la séparation du Nord et du Midi que le sacrifice de ces intérêts : ce qui l'a fait accuser de vouloir cette séparation, qu'il n'a jamais présentée à ses adversaires que comme une éventualité extrême ou plutôt comme une sorte d'argument comminatoire.

La proclamation qui appelait le peuple à former une Convention fut publiée le 3 juin. On procéda, au jour fixé, à l'élection des membres qui devaient composer la Convention chargée de faire une constitution qui serait soumise à la ratification du peuple, et, si elle était ratifiée, présentée au Congrès avec prière d'admettre la Californie parmi les Etats de l'Union. Du reste, on ne demanda point aux candidats s'ils étaient whigs ou démocrates, ou s'ils appartenaient au Nord ou au Sud. Le seul objet qu'on parut se proposer était de trouver des hommes capables et disposés à sacrifier leur temps à l'accomplissement de leurs devoirs.

La Convention se réunit le 1er septembre. L'article de la constitution qui interdit l'esclavage fut adopté à l'unanimité.

Le rapport de M. King renferme d'intéressants détails sur la population, le climat, le sol, les productions, le domaine public, les ressources commerciales, les richesses minérales et métalliques de la Californie.

Population. « Humboldt, dans son *Essai sur la nouvelle Espagne*, établit que la population de la haute Californie, en 1802, était de :

Indiens convertis.	15,562
Autres classes.	1,300
	16,862

« Alexandre Forbes, dans son *Histoire de la haute et de la basse Californie*, publiée à Londres en 1839, dit que le nombre des Indiens convertis était dans la première, en 1831, de. . . 18,683
et celui des autres classes. 4,342

23,025

« Il pense que ce nombre n'a pas beaucoup varié jusqu'en 1835 ; et il est probable qu'il n'y a eu qu'une très-faible augmentation dans la population blanche jusqu'au moment où les émigrants des Etats-Unis ont commencé à venir, en 1838.

« L'accroissement de la population fut si rapide qu'en 1846 le colonel Fremont n'eut pas de peine à réunir cinq mille combattants. A la fin de la guerre avec le Mexique, on calculait qu'il y avait dans le pays, en comprenant les volontaires libérés, de dix à quinze mille Américains et Californiens, sans compter les Indiens convertis.

« On évalue à 80,000 le nombre des émigrants venus en Califor-

nie dans le cours de 1849 ; et à 20,000 celui des émigrants étrangers. La population totale de la Californie, au commencement de 1850, peut donc hardiment être évaluée à 115,000.

« Il est tout à fait impossible de donner aucune évaluation exacte du nombre des Indiens épars sur le territoire. Depuis le commencement de la guerre et surtout depuis la découverte de l'or dans les montagnes, leur nombre a fort diminué, et il semble que la race entière doive rapidement disparaître. Dans les vallées de la sierra Nevada et au pied des montagnes on rencontre partout les vestiges d'un grand nombre de villages, preuve qu'il y avait une nombreuse population là où on ne voit plus un seul Indien. Il y en a encore qui sont au service des anciens Californiens ; mais leur nombre ne dépasse pas quelques milliers pour tout le territoire.

« On dit que les Indiens sont fort nombreux dans les montagnes et les vallées qui avoisinent les sources du San-Joaquin, le long de la base occidentale de la sierra et dans la région septentrionale. — Ils tuèrent, l'été dernier, un certain nombre d'Américains qui cherchaient à pénétrer dans le haut des rivières à la découverte de l'or, et ils chassèrent un ou deux détachements des bords de la Trinité. Ils ont plusieurs fois attaqué des caravanes qui venaient de l'Orégon ou y retournaient, dans la région que l'infortuné capitaine Warner explorait quand il fut tué.

« Il n'y a aucun moyen de se faire une idée du nombre de ces Indiens des montagnes ; quelques personnes supposent que leur nombre s'élève jusqu'à 300,000 ; mais j'ai peine à croire qu'il y en ait le tiers de ce nombre. Ce qui est certain c'est qu'ils sont hostiles et qu'il faudra les châtier pour les meurtres qu'ils ont déjà commis.

« Les petits groupes que j'en ai rencontrés çà et là dispersés dans les parties les plus basses du pied des montagnes de la Sierra, et dans les vallées qui sont entre ces montagnes et la côte, semblent être au plus bas degré de l'espèce humaine. Ils vivent surtout de glands, de racines et d'insectes, et de noyaux de pommes de pin ; quelquefois ils se livrent à la pêche et à la chasse. Ils se servent de l'arc et de la flèche, mais ils sont trop indolents pour faire de bons chasseurs. Ils ne paraissent pas avoir le moindre goût pour la culture du sol ; et même, autant que j'ai pu le savoir, ils ne l'ont jamais essayée, excepté quand ils se sont trouvés engagés au ser-

vice des blancs. Ils n'ont jamais eu aucune prétention à la possession du sol, et n'ont jamais été considérés par les Espagnols et les Américains comme ayant aucun droit de propriété.

« Le gouvernement mexicain n'a jamais fait avec eux aucune convention, soit pour acheter des terres, soit pour obtenir qu'ils renonçassent à quelque droit sur ces terres. Ils sont paresseux, indolents au possible ; et bien qu'on les dise disposés à offrir leurs services à ceux qui les pourvoiraient de couvertures, de bœuf et de pain, ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'ils peuvent par leur travail indemniser ceux qui leur procurent ces moyens de bien-être.

« Autrefois, dans les missions, ceux d'entre eux qui étaient élevés et instruits par les prêtres faisaient d'excellents serviteurs. Plusieurs, qui sont aujourd'hui attachés à des familles, semblent être fidèles et intelligents. Mais ceux qui sont demeurés dans la vie sauvage et inculte offrent l'image de la saleté et de la paresse la plus dégradée.

« Il est possible que le gouvernement puisse, en les groupant ensemble, leur apprendre en quelque degré les arts et les habitudes de la civilisation ; mais si l'on peut juger de l'avenir par le passé, ils disparaîtront de la face du sol à mesure que les blancs y étendront leurs établissements. On aura besoin cependant d'une force militaire très-considérable pour protéger les émigrants au nord aussi bien qu'au midi. »

Climat. — Le climat de la Californie est remarquable par les variations périodiques qu'il subit et qui partagent l'année en deux saisons presqu'égales, l'une des pluies et l'autre de la sécheresse. M. King expose comme il suit la cause de ce phénomène :

« C'est, dit-il, une théorie bien établie que les courants d'air sous lesquels passe la terre, dans ses révolutions diurnes, suivent la ligne où s'exerce la plus grande attraction du soleil ; ils y sont attirés de fort loin des deux côtés ; et comme la terre tourne de l'ouest à l'est, ils soufflent à la fois du nord-est et du sud-est, et viennent opérer sur cette ligne une rencontre qui produit naturellement le calme.

« Ainsi, quand le soleil est d'aplomb, comme on dit vulgairement, sur l'équateur, au mois de mars, ces courants d'air soufflent à quelque distance au nord du tropique du Cancer, et au sud du tropique du Capricorne, en se dirigeant obliquement vers la même ligne, et forment les courants que l'on connaît sous la désignation de vents alisés du nord-est et du sud-est.

« Comme la terre, dans son évolution autour du soleil, entraîne graduellement la ligne d'attraction au nord, dans l'été, ces courants d'air sont entraînés avec cette ligne, en sorte que vers le milieu de mai le courant du nord-est s'étend jusqu'au 38ᵉ ou 39ᵉ degré de latitude nord ; et vers le 20 juin (époque de la plus grande inclinaison du soleil vers le nord) jusqu'aux régions septentrionales de la Californie et jusqu'à la région méridionale de l'Orégon.

« Ces vents nord-est, dans leur marche à travers le continent vers l'océan Pacifique, passent sur les sommets neigeux des montagnes Rocheuses et de la Sierra-Nevada, et sont naturellement dépouillés de toute leur humidité par l'effet de la basse température de ces régions éternellement glacées, et par conséquent ils ne peuvent rendre ni rosée ni pluie, quand ils arrivent dans une température plus élevée. Quand donc ils passent sur les montagnes et les plaines de la Californie où la température est très-élevée en été, ils sont très-secs, et absorbent comme une éponge toute l'humidité que peuvent rendre l'atmosphère et la surface de la terre, jusqu'à ce qu'elles paraissent elles-mêmes complétement desséchées.

« Ce phénomène commence, comme je l'ai dit, quand la ligne de la plus grande attraction du soleil arrive au nord en été, amenant avec elle ces grands mouvements atmosphériques, et il produit en Californie la saison de la sécheresse qui, sous l'empire de ces lois, continue un peu au delà du moment où le soleil repasse l'équateur en septembre. Alors, vers la mi-novembre, le climat étant affranchi de ces courants d'air du nord-est, les vents du sud-ouest arrivent de l'Océan chargés d'humidité, les pluies commencent et continuent de tomber, non pas sans discontinuation, comme quelques personnes l'ont prétendu, mais avec assez de fréquence pour que l'on désigne la période durant laquelle elles se produisent, environ du 15 novembre au 15 mai, dans la latitude de San-Francisco, sous le nom de saison des pluies.

« Il s'en suit naturellement que la saison sèche commence d'abord et dure plus longtemps dans les régions méridionales, et que le climat de la région septentrionale subit beaucoup moins qu'aucune autre partie du territoire l'influence des causes que nous venons de mentionner. Aussi trouvons-nous que jusqu'au 39ᵉ degré les pluies sont assez fréquentes en été pour rendre les irrigations tout à fait inutiles à la maturité des récoltes.

« Le long des côtes de la Californie coule un vaste courant d'eau froide qui vient des régions septentrionales de l'Océan Pacifique ou peut-être du pôle arctique. Ce courant s'avance chargé d'un air qui apparaît sous forme de nuages lorsqu'il vient à être en contact avec une température plus élevée sur le continent américain, de même que le courant du golfe du côté de l'Atlantique, exhale de la vapeur lorsqu'il rencontre dans son cours une plus basse température. Ce courant n'a pas été étudié, et conséquemment son origine, sa température, sa vitesse, sa largeur et sa direction n'ont pas été déterminées exactement. Le lieutenant Maury croit avoir des motifs suffisants d'admettre que ce courant vient des côtes de Chine et du Japon, qu'il coule au nord vers la péninsule du Kamtschatka, et que, faisant un circuit vers l'est, il atteint la côte d'Amérique vers le 41e ou 42e degré. De là il se dirige au midi et finit par se perdre dans les régions tropicales.

« Au-dessous du 39e degré de latitude et à l'ouest des montagnes de la sierra Nevada, les forêts de la Californie consistent en quelques bouquets çà et là épars, de chênes dans les vallées et sur les bords des torrents, et de bois rouge sur le sommet et dans les gorges des collines, qui s'étendent quelquefois dans les plaines. Quelques-unes des collines sont couvertes de petits arbustes qu'on peut employer comme combustible. A ces exceptions près, tout le pays présente une surface dépouillée d'arbres ou d'arbustes. Mais il est couvert de diverses espèces de gazon, et, dans un espace de plusieurs milles de la côte, d'une avoine sauvage qui, dans les vallées, croît avec une extrême abondance. Ce gazon et cette avoine mûrissent vite dans la saison sèche et cessent bientôt de protéger le sol contre les rayons brûlants du soleil. A mesure que l'été avance, l'humidité de l'atmosphère et celle de la terre à une grande profondeur s'épuisent rapidement, et le rayonnement de la chaleur dans ces vastes plaines dépouillées et sur les flancs des collines est très-considérable.

« Les courants d'air froid et sec qui viennent du nord-est, après avoir traversé les montagnes Rocheuses et la sierra Nevada, arrivent à l'Océan Pacifique et absorbent l'humidité atmosphérique à une grande distance de la côte. L'air froid des montagnes et celui qui accompagne le grand courant de mer venant du nord-ouest se rencontrent, et il en résulte une grande traînée de nuages qui, lorsqu'ils

sont poussés par le vent, ont sur la peau une action pénétrante ou incisive beaucoup plus désagréable que celle que l'on éprouverait dans l'atmosphère humide de l'Atlantique, à une température bien plus basse.

« Le soleil devenant de plus en plus brillant pendant la saison sèche, et projetant ses rayons sans obstacle sur la surface non garantie du sol, la chaleur devient plus forte sur la terre qu'elle ne l'est sur l'Océan, tellement qu'il s'établit un courant inférieur d'air froid qui entraînant les nuages avec lui vient frapper les collines qui bordent la côte et pénètre à travers leurs nombreux passages dans l'intérieur des terres.

« Tous les jours, quand la chaleur de la terre a atteint une certaine température, le vent froid et sec commence à souffler de l'Océan, c'est ce qui arrive habituellement de onze à une heure; et à mesure que la journée avance, le vent augmente et il continue de souffler avant dans la nuit. Il cesse quand l'équilibre atmosphérique est rétabli ; un calme parfait règne jusqu'au lendemain à la même heure que le même phénomène recommence se reproduisant ainsi, sauf de rares exceptions, tant que dure la saison sèche.

« Ces nuages et ces vents froids rendent le climat de San-Francisco et des autres points de la côte de la Californie, excepté la partie la plus méridionale, probablement plus désagréable dans l'été que dans l'hiver pour ceux qui n'y sont pas habitués.

« A quelques milles dans les terres, là où la chaleur du soleil adoucit le vent qui souffle de l'Océan, le climat est tempéré et délicieux. La chaleur au milieu du jour n'est pas assez forte pour empêcher de travailler ou pour rendre incommode l'exercice au grand air. Les nuits sont fraîches et agréables. Tel est le climat qui règne dans toutes les vallées le long des collines qui bordent la côte, et s'étend au nord comme au midi, en allant vers l'est, jusqu'à la vallée du Sacramento et jusqu'à San-Joaquin. Dans ces vastes plaines, la brise de mer n'exerce plus son influence; la température dans le milieu du jour, durant les mois d'été, est beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est sur les côtes de l'Atlantique, dans les mêmes latitudes. Sur les collines qui forment le pied de la sierra Nevada, et particulièrement dans les ravins profonds creusés par les torrents, le thermomètre marque souvent de 110 à 114° à l'ombre, durant trois ou quatre heures de la journée, c'est-à-dire de onze à trois heures.

Le soir, quand le soleil se retire, l'air froid du haut des montagnes se répand sur toute la contrée et rend les nuits fraîches et fortifiantes. »

L'auteur du Rapport donne ici le relevé de plusieurs observations thermométriques. A San-Francisco, pendant une période comprenant le dernier trimestre de 1847 et le premier de 1848, la température moyenne de chaque mois fut : octobre, 57° ; novembre, 49° ; décembre, 50° ; janvier, 49° ; février, 50° ; mars, 51°.

A Monterey, les observations d'une période de sept mois, mai à novembre inclusivement, ont donné pour résultat moyen, en mai : 56° ; en juin, 59 ; en juillet, 62 ; en août, 59 ; en septembre, 58 ; en octobre, 60 ; en novembre, 56.

A San-Diego, par 32° 45′ de latitude, et 117° 11′ de longitude, à 3° 53′ seulement au sud de Monterey, la température moyenne constatée a été : en juillet 1849, 71° ; en août, 75 ; en septembre, 70.

A Los Angelos, par 34° 7′ de latitude, et 118° 7′ de longitude occidentale, de juin 1847 à mars 1848 inclusivement, on a constaté la température moyenne suivante : juin, 73° ; juillet, 74 ; août, 75 ; septembre, 75 ; octobre, 69 ; novembre, 59 ; décembre, 60 ; janvier, 58 ; février, 55 ; mars, 58. Los Angelos est situé à une distance d'environ quarante milles de la côte.

A Suttersville, sur la rivière du Sacramento, par 38° 32′ de latitude nord, et 121° 34′ de longitude occidentale, à une distance d'environ 130 milles de l'Océan, et à 4° au nord de Los Angelos, la température moyenne observée dans certains mois de 1849 a été : en juillet, 73° ; en août, 70 ; en septembre, 65 ; en octobre, 65. La température moyenne d'août, septembre et octobre réunis, a été de 67°, tandis qu'à Monterey, pour les mêmes mois, elle n'a été que de 59°, ce qui fait une différence de 8° entre le littoral et l'intérieur, quoique la latitude de ces deux points soit à peu près la même.

Cette diversité de température explique la diversité des jugements que l'on porte sur le climat de la Californie.

« L'étranger qui arrive à San-Francisco dans l'été est désagréablement affecté par les vents froids et les nuages, et il déclare que le climat est intolérable. Quelques mois suffisent pour atténuer sinon pour détruire tout à fait cette impression, et l'on ne manque pas d'apprécier les bons effets de cette fraîche atmosphère. Ceux qui arrivent en Californie par terre, à travers les défilés des montagnes,

trouvent la chaleur de l'été, dans le milieu du jour, plus élevée que celle à laquelle ils sont accoutumés, et la plupart s'en plaignent.

« Ceux qui établissent leur résidence dans les vallées situées entre la grande plaine du Sacramento et San-Joaquin et les collines qui longent la côte, trouvent le climat, surtout dans la saison sèche, aussi salubre et aussi agréable que puisse l'être un climat dont la chaleur est suffisante pour faire mûrir les céréales et les racines de la zône tempérée. Le partage de l'année en deux saisons distinctes, — sèche et pluvieuse,—fait une défavorable impression sur ceux qui sont habitués au climat variable des Etats atlantiques. L'aspect desséché du pays, pendant l'été, et la difficulté des communications pendant l'hiver, semblent mettre de sérieux obstacles à la prospérité de l'agriculture, tandis que l'on n'apprécie pas les avantages qui résultent de la douceur de l'hiver, et de la belle clarté du ciel pendant l'été. On verra quels sont ces avantages, quand nous parlerons des productions de la Californie. On ne doit point être surpris du peu de goût que les émigrants manifestent fréquemment pour ce climat. Il est si différent de celui du pays d'où ils viennent, qu'ils ne peuvent tout de suite en reconnaître les agréments, ni s'habituer à ces excès de sécheresse ou d'humidité.

« Si un habitant de la Californie allait dans la Nouvelle-Angleterre, pendant l'hiver, et voyait la terre couverte de neige, les torrents bordés de glace ; s'il ressentait une température de plusieurs degrés plus froide que celle qu'il a connue jusque-là, il serait probablement tout autant surpris de voir qu'on peut vivre dans une région aussi inhospitalière, que ne l'a jamais été un émigrant de ce qu'il a vu ou éprouvé en Californie. Notre manière de voir est tellement influencée par nos premières impressions, par le cours des saisons qui nous sont familières, l'amour du pays natal, du foyer domestique et de la famille, que nous devons éviter de hasarder un jugement précipité quand nous nous trouvons en contact avec des circonstances tout à fait différentes de celles auxquelles nous avons été habitués pendant tout le cours de notre vie. »

P. FAUGÈRE.

(La suite à un prochain numéro.)

SOUVENIR

DES

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME D'ANGERS

PAR M. L'ABBÉ JULES MOREL [1]

CHANOINE HONORAIRE.

Il y a dans tous les genres de production, notamment dans celui de l'éloquence sacrée, des ouvrages que tout le monde approuve et que personne ne lit : on sait d'avance, et sur la foi d'autrui, qui ne ment pas en pareille matière, que l'on n'y trouvera presque rien qui ne soit déjà mieux dit ailleurs, et surtout chez les grands modèles.

Au contraire il y en a d'autres qui ne trouvent personne indifférent, mais qui, sitôt leur apparition, rencontrent des censeurs amers et de zélés panégyristes ; car ces ouvrages ont dans leur forme un cachet de nouveauté qui provoque l'attention sérieuse ; et ce cachet heureusement n'est pas toujours celui de l'erreur ; parfois il révèle dans l'orateur la rare intelligence des besoins nouveaux d'une société au sein de laquelle il a su se créer un auditoire. C'est ainsi que les hommes illustres, qui, dans ces derniers temps, ont doté la chaire évangélique du genre qu'on a nommé *les conférences*, soulevèrent, dès leurs premiers pas dans ces routes peu frayées, tout un monde d'objections. Ils triomphèrent, et leur œuvre est restée. Il en sera de même, nous le croyons, d'une nouvelle œuvre qui descend d'un théâtre bien plus modeste, celle de M. l'abbé Morel. Nous le croyons même d'autant plus aisément, qu'elle diffère plus de celle de ses devanciers, à partir de cet évêque d'Hermopolis qui, le premier, suivit la courageuse inspiration de déroger aux habitudes sévères et

[1] Paris, Adrien Leclère, 29, rue Cassette. In-8° de 358 pages.

imposantes de la chaire chrétienne, pour faire entendre aux hommes de la société nouvelle une langue qu'ils pussent comprendre, et, ce qui est plus difficile, une langue qu'ils voulussent écouter.

Les paroles dont nous nous servons pourraient paraître paradoxales, nous allions presque dire scandaleuses, dans un pays chrétien ; mais on sait trop ce qu'est le pays chrétien où nous sommes. La plupart des enfants de l'Église, devenus étrangers au royaume de Dieu, n'écoutent, ne comprennent plus la langue de la patrie. Pourtant ni les dogmes chrétiens n'ont perdu leur beauté, ni la parole évangélique sa majesté, sa douceur, sa force ; mais l'homme du monde ne veut plus les entendre ; il fuit le ministre qui les prêche, il ne connaît plus le prêtre ; habitant chacun leur sphère, ils sont incompris l'un à l'autre, et la scission est d'autant plus profonde que ses causes datent malheureusement de plus loin.

Il y eut un temps où le monde et le clergé n'étaient que trop mêlés en France ; où furent trop souvent justifiées les flétrissantes appellations d'ecclésiastique mondain et d'abbé de cour. Dieu pourvut à ce désordre, comme il guérit toujours les maux de son Église, en suscitant des saints. Les Vincent de Paul et les Bérulle rappelèrent l'esprit des anciens jours. Olier surtout, que son savant biographe vient enfin de rendre à l'histoire, parut choisi de Dieu pour bannir l'esprit séculier du milieu de la tribu sainte. Il déclara une guerre opiniâtre à cette *mollesse* du clergé qui, aux termes de l'Évangile, le *retient dans la maison des rois;* il lui en inspira non-seulement le mépris, mais l'horreur : *Abhorreant clerici a palatiis, a curribus et ab equis.* Telle fut sa devise, et il la fit si bien retentir aux oreilles du prêtre, qu'il l'arracha du sein de la cour pour le pousser, ce fut à la lettre, vers le désert et dans la solitude. Aussi, dressant un nouveau code à l'usage des séminaires qu'il fondait pour recruter les rangs du sacerdoce, il en tira presque toutes les règles des préceptes de saint Benoît, de saint Bernard et des Pères du Désert. N'accusons pas cet homme de Dieu d'avoir excédé les limites en donnant au clergé français une institution monastique et des méthodes de perfection plus austères qu'en aucun pays. A la grandeur du mal présent il proportionna celle du remède ; il préparait des jours meilleurs, qui n'ont pas encore lui sur notre France[1]. La réforme y sauva l'Église. Mais le

[1] Assurément nous n'entendons pas dire que ce soit un inconvénient de se pré-

génie du mal, qui abuse de tout ce qui est bon, voulut tirer parti de cette sévérité de mœurs, comme auparavant du relâchement qui l'avait provoquée. La secte qui servait ses vues, en se parant du nom de philosophique, avait recueilli de la bouche d'un de ses adeptes, le philosophe couronné de Berlin, ce mot d'ordre qui fut suivi avec une infernale habileté : « Voulez-vous dégoûter tout le monde de la « religion ? Il vous faut en faire un hibou. » Tout fut dirigé vers ce but ; mais comme il est plus malaisé de s'en prendre directement à la lumière de l'Évangile et aux bienfaits de son divin auteur qu'au ministre chargé de les répandre, ce fut au prêtre et à son influence qu'on s'attaqua surtout ; ce fut la haine et la défiance du prêtre, habilement excitée par de persévérantes et incessantes calomnies, qui fit et fait encore les principaux frais de cette guerre ourdie contre l'Eglise. Le moine ou le religieux dut être le point de mire des premiers traits et des plus acérés ; on le signala comme le symbole vivant des ténèbres et du fanatisme noir et sanglant des temps de barbarie. Mais, par une conséquence qu'il était facile de prévoir, après lui ce fut bientôt le prêtre séculier qui devint le sinistre oiseau des nuits, l'ennemi de tout progrès comme de toute lumière, le fantôme évoqué des ténèbres du moyen âge, auquel dut s'attacher l'exécration de tout le genre humain. Il fallait le repousser dans son repaire, le huer et le poursuivre, s'il s'échappait de sa solitude, éviter son aspect comme un présage funeste et alarmant. Aujourd'hui sans doute il est rare de répéter avec tout le sang-froid de M. Victor Hugo ces refrains des fils de Voltaire, mais tout en s'exprimant sous des formes moins dramatiques, la disposition répulsive est demeurée la même au fond des âmes. Elevée dans les sanctuaires de l'Université, loin de la vue du prêtre, habituée de longue main à le regarder comme

parer, par un temps de retraite même absolue, aux saints devoirs, aux graves difficultés qui accompagnent la vie apostolique ; mais c'en est un, ce semble, quoique douloureusement explicable par le malheur des temps, de passer sans intermédiaire de la plus profonde solitude à la vie dissipante et aux relations multiples que comporte le saint ministère, principalement dans nos grandes cités. Mais à l'époque d'Olier, ce changement n'était pas subit, ne s'opérait pas sans transition pour tous, puisque l'élite du clergé, au sortir des exercices ascétiques des séminaires, pouvait achever, en suivant à loisir les cours des universités, son éducation scientifique et toutes ses préparations aux travaux du sacerdoce. En outre, il importe de remarquer que ce pieux réformateur s'efforça d'établir l'institution de la vie commune entre les prêtres attachés à la même paroisse et prit mille précautions pour les préserver des périls qui menacent leur ministère sacré.

l'ennemi-né la société actuelle, comme le dépositaire obligé de traditions qui tombent de vétusté, comme forcé par état de faire la guerre à la liberté et aux progrès de l'esprit humain, comme représentant une influence nécessairement ambitieuse et nécessairement hypocrite, et qui toutefois serait toujours à la veille de prévaloir au sein de l'Etat, la génération présente, soumise à la triple influence de l'éducation, du journalisme et de ses propres passions, voit trop souvent, hélas! dans le ministre des autels, et partant dans le prédicateur, je ne sais quel fantôme, emblème odieux de tout ce qu'elle redoute, méprise ou déteste. L'indicible ennui qu'elle ressent à l'aspect de la robe du prêtre suffirait seul à expliquer pourquoi nos temples sont déserts, quand même la prédication serait plus attrayante pour des cœurs que rien ne prépare, et que tout au contraire dispose fort mal à accueillir les abstractions de nos dogmes et les austères maximes de la morale évangélique. Aujourd'hui donc, autant que jamais, tout se réunit pour armer les préventions de la société laïque contre l'apostolat du prêtre et contre sa doctrine : préjugés d'éducation, préjugés politiques, préjugés d'indépendance, préjugés d'ignorance, ou tout au moins désir d'échapper aux importunités d'une conscience à demi-éclairée, à l'idée vague d'un devoir à remplir. Il ne faut donc pas s'étonner si la prédication de l'Evangile n'arrive pas jusqu'à l'homme du monde; si celui-ci, pour mieux s'y dérober, ne veut pas même envisager l'apôtre dans le prêtre, mais bien l'homme qui fait un métier, et qui vient, au nom de préceptes dont la société ne veut plus, disputer à l'âme son repos, à la liberté son domaine, et à la raison ses conquêtes.

Telles sont les conditions dans lesquelles plus d'un ministre de la parole sacrée s'est vu contraint de poser ce problème qui, à ce point de vue, n'a plus rien d'étrange ni de paradoxal : « Trouver la forme « dont il faut revêtir la prédication évangélique pour la rendre sup- « portable aux préoccupations des hommes de notre siècle ; pour « rendre l'intelligence de nos mystères et de nos dogmes chrétiens « accessible aux déplorables préventions des uns, à la superbe igno- « rance des autres. »

Tel fut le problème que résolut dès le commencement de ce siècle l'évêque d'Hermopolis, et qui malheureusement appelle toujours de nouvelles solutions, à mesure que le génie de la société se transforme, sans devenir plus croyant, et que les erreurs contemporaines

parcourent de nouvelles phases, en modifiant diversement leurs influences malignes.

C'est un des divins priviléges du ministère évangélique, non-seulement d'éclairer et de convertir l'homme qui s'en approche, mais encore de pouvoir poursuivre jusqu'aux dernières limites de l'égarement le pécheur qui s'en éloigne ; de savoir s'assouplir aussi bien que l'erreur, prendre comme elle toutes les formes, la suivre dans tous ses circuits afin de lui enlever ses victimes, la saisir dans ses vagues contours, et lui donner un corps pour la retenir, quand elle échappe, par ses subtilités, à la main qui veut la surprendre. C'est aussi le propre du zèle apostolique de se faire tout à tous comme saint Paul, insensé avec les insensés et infirme avec les infirmes. Aujourd'hui il ne s'agit plus de mettre les preuves de la foi à la portée des incrédules, avec cette puissance de logique et ces ménagements pleins d'égards qui firent la force persuasive et l'éloquence de Frayssinous ; il faut discuter avec d'autres sceptiques, d'autant plus difficiles à éclairer que non-seulement ils nous comprennent peu, mais qu'ils ne se comprennent pas eux-mêmes. Leur naturalisme indécis, leur sensualisme qui ne répand ses ténèbres sur la raison qu'en la mettant sous le joug de la chair, et qui n'ôte à l'âme l'aliment du sentiment religieux qu'en la rassasiant de jouissances, sont des langueurs dont souffrent plus ou moins la plupart des hommes de nos jours ; mais ce mal, sous sa forme actuelle, est plus insaisissable encore au malade qu'au médecin. Et cependant celui-ci, pour connaître le mal et le faire comprendre au malade même, doit-il non-seulement connaître à fond le monde moderne et ses misères, mais savoir bien manier la seule langue qui lui est intelligible, et se faire en quelque sorte homme du siècle avec l'homme du monde pour l'éclairer et le guérir. C'est à quoi semble avoir visé, c'est aussi à quoi, selon nous, a très-heureusement réussi M. l'abbé Morel.

Qu'on ne s'étonne donc pas de trouver sa polémique si différente de celle de tous les orateurs qui l'ont devancé dans la même carrière, mais surtout de ceux qu'on désigne sous le nom plus ou moins convenable d'*apologistes de la foi*. M. Morel a de commun avec eux de s'adresser à des âmes qui doutent, mais sa manière de procéder diffère autant de la leur que sont différents les besoins des auditoires respectifs. Rien de plus tranché que les négations voltairiennes qu'il a fallu combattre au commencement de ce siècle ; rien de plus va-

gue, au contraire, que les instincts sceptiques et flottants qui constituent cet esprit, dirai-je spiritualiste ou matérialiste, de la société moderne, qu'il a fallu définir.

Il ressort de tout l'ensemble des conférences de M. Morel que le *sentiment religieux*, qui ne quitte jamais totalement une société, mais qui peut s'y corrompre, se résout, à notre époque, en deux sortes d'*idolâtries,* celle de la *chair* et celle de la *raison ;* autrement, les deux passions effrénées de notre siècle sont les jouissances des sens et l'indépendance de l'esprit ; ce sont aussi les deux points de mire auxquels paraît viser continuellement la polémique de l'orateur. On pourrait sans doute indiquer bien d'autres caractères qui semblent ressortir de toutes les erreurs du temps où nous vivons. La négation de tout ordre surnaturel, la haine de toute autorité, la tournure politique et sociale ou antisociale que prennent toutes les controverses en matière de religion ; l'universalité, l'ampleur de toutes les hérésies, qui ne semblent admettre aucun milieu possible entre l'extrême erreur et le retour à la vérité pure, etc. : tous ces traits nous semblent résumés d'une manière fort remarquable dans ce peu de lignes de M. Morel qui montrent avec quelle justesse il sait inscrire dans leur cercle commun les innombrables divergences des sectes et des opinions.

« La négation de l'enfer viendrait-elle de cette pensée secrète que
« le rationalisme n'a jamais avouée, mais qu'il a fait germer partout ;
« à savoir qu'au fond il n'y a pas de péché proprement dit ; que Dieu,
« n'étant point de ce monde et n'y ayant point d'intérêt, ne se sent
« jamais offensé dans son essence divine ; qu'il s'agit seulement de
« procurer le bon ordre des sociétés ; c'est pourquoi la moralité des
« actions humaines ne s'élève pas au-dessus de l'intérêt social ; en
« un mot, qu'il y a des actions nuisibles, mais qu'il n'y a point d'ac-
« tion coupable au for divin, etc. » (Confér. sur l'*Enfer,* p. 185).

Il y a dans ces conférences mille traits caractéristiques qui peignent au vif le monde où nous vivons, analysent les éléments que nous aspirons chaque jour, sans savoir quel air nous étouffe, quels miasmes nous asphyxient. Ils sont partout, ces éléments ; dans les chaires du rationalisme, dans les livres, dans la vie publique et privée, dans les salons, dans les écoles, dans les relations de la cité comme dans celles de la famille ; et partout ils échappent à la main qui veut les détruire. Car ce n'est pas encore tout de leur donner

un corps et de les saisir ; il faut les atteindre au cœur même de notre société ; ils y sont enracinés comme les mauvais penchants originels dans l'âme humaine ; et comme ces mauvais penchants, l'homme du monde les aime, il les flatte, il les nourrit, il en fait ses maximes et les principes les plus habituels de sa conduite.

La désuétude presque complète des pratiques de la vie chrétienne et de tout ce qui devait étouffer dans l'intelligence et dans le cœur ces influences malignes, les a laissées s'accroître et s'établir à l'aise ; elles ont pour ainsi dire prescrit, elles dominent, elles possèdent, et le monde n'aime pas être troublé dans cette tranquille possession. Avec de telles maladies il faut joindre à l'énergie de grands ménagements. Il faut un art, et des plus délicats, pour s'approcher de l'infirme, un art pour lui parler, lui déclarer ce qui le fait souffrir ; un art pour le disposer à recevoir le remède, un art pour le lui présenter, un art pour le guérir. Cet art multiple, nous croyons que M. l'abbé Morel le possède à un haut degré ; il excelle également à démêler les instincts pernicieux que nous venons d'indiquer ; à ouvrir les yeux du malade, à leur offrir la lumière médicinale, d'abord dans le demi-jour indispensable pour qu'ils ne soient pas éblouis, puis dans une clarté suffisante pour amener par degré l'illumination de l'entendement, condition ordinaire de la conversion du cœur. Nous croyons que ses conférences seront également profitables aux prédicateurs, soit qu'ils veuillent étudier à fond les mœurs et les dispositions actuelles de la société laïque, soit qu'ils s'appliquent à lui parler un langage qu'elle comprenne, soit enfin qu'ils cherchent la méthode et les tempéraments nécessaires pour habituer doucement ses préventions à accueillir les abstractions et la sévérité de nos mystères.

Au reste nous nous empressons d'en appeler de notre propre jugement à celui du lecteur, et nous citerons beaucoup pour qu'il puisse décider sur pièces. Nous avons dit que *les Conférences* attaquent l'esprit et les mauvaises doctrines du XIXe siècle par deux côtés surtout, la *passion de jouir* et *l'orgueil de penser librement*. Citons tour à tour un extrait relatif à chacun de ces deux chefs.

Voici d'abord un passage du discours que l'auteur intitule : ***De la réhabilitation de la chair :***

« Qu'est devenue l'Europe depuis trois siècles qu'elle a secoué la

tutelle de l'Eglise, qu'elle jouit de son émancipation, qu'elle court à perte d'haleine après la réhabilitation de la chair? Une race de courtisanes, de tous les noms et de tous les étages, prélève sur les peuples et sur les rois un impôt plus onéreux que les frais des gouvernements. Les théâtres surpassent la magnificence des palais, et les danseuses sont plus rétribuées que les chefs de la magistrature et de l'armée. Est-ce pour arriver à ces résultats honteux que la vapeur a été inventée, que les chemins de fer réunissent les capitales dans la rapidité de leur réseau?

« Dira-t-on que j'exagère, qu'il y a encore, Dieu merci, une autre société que celle des courtisanes, et un autre monde que le monde dramatique? C'est vrai; mais qu'importe, si la mode, cette reine dont les fantaisies sont mieux respectées que les lois, entraîne toutes les classes vers ce charme corrupteur, et si l'on cherche à imiter de loin les allures du vice, lors même qu'on proteste encore contre lui? Or voilà ce qui se passe sous nos yeux. A côté de la souveraineté politique, discutée, contestée, aimée ou haïe par les partis différents, il y a cette autre souveraineté féerique dont les droits sont admis sans contrôle comme sans réflexion, et dont les devoirs ne rencontrent que d'heureux esclaves.

« Il est vrai que la bienséance, ce dernier vestige de la vertu, vient encore quelquefois au fond de la province réclamer timidement contre la frénésie des mœurs que la capitale nous envoie. Mais il faut bien en convenir : ces bienséances sont à charge à ceux même qui les révèrent. Aussi cherche-t-on tous les jours à les modifier avec des nuances insaisissables d'abord, qui préludent à une hardiesse effrayante dans l'avenir. Cet art de combiner le culte de la chair et le culte des bienséances ne se pratique et ne se plaide nulle part d'une manière aussi ingénieuse qu'en France. C'est là, Messieurs, une grande réputation de notre patrie, et un petit mérite pour elle. De même qu'elle a inventé la chose, elle lui a donné son nom. La coquetterie et la gastronomie, ce double corollaire de la concupiscence des yeux et de la concupiscence de la chair, font le tour du monde sous le patronage français, et ont l'honneur inglorieux de subjuguer les peuples que nos armes n'avaient pu entamer. On leur doit la frivolité des mœurs parvenue au degré le plus indigne de l'histoire. La religion, la politique, la victoire même, Messieurs, tout s'est éclipsé sur notre terre. Mais un grand dîner est devenu une solennité importante de la vie, et le bal s'est élevé jusqu'à l'idéal de l'existence.

« Le luxe de la toilette, le luxe de la table, et l'amour sans pudeur, tout le monde moderne est là! Eh bien, Messieurs, nous ca-

tholiques, nous n'en voulons pas. Nous jetterions l'anathème sur cette situation, si nous n'en gémissions avant tout; et comme c'est l'industrie qui s'est mise au service de cette triple convoitise, de ces vils instincts de l'humanité, comme c'est elle qui a créé des merveilles pour leur plaire, qui a fait des prodiges pour les flatter, comme c'est elle qui a dérobé aux yeux de la conscience l'infirmité des penchants de la chair, qui a jeté sur leur grossièreté le vernis de son élégance, qui a si bien déguisé le mal qu'elle l'a fait entrer partout, qu'elle a trompé les faibles et fasciné les bons, oui, c'est vrai, sous ce point de vue et à ce sujet, nous catholiques, nous détestons l'industrie moderne, nous la réprouvons, nous la tenons pour égale à ces êtres sans nom qui, sans être le vice, sont au-dessous du vice, parce qu'ils le procurent!

« J'entends déjà les économistes se lamenter sur cet anathème. Qu'il soit moral, peu leur importe, pourvu qu'il soit impolitique. Qu'allons-nous devenir, s'écrient-ils, si vous supprimez le luxe de la table et le luxe de la toilette? Vous ne savez donc pas combien d'industries vivent de ces deux passions, combien de bras elles font mouvoir, combien de milliards elles mettent en circulation? — Nous savons tout cela; mais nous estimons trop l'industrie pour croire qu'elle ne puisse vivre qu'au service du mal; et serait-elle réduite à cette extrémité, nous lui ferions encore l'honneur de lui proposer de plutôt mourir que d'être souillée. Périsse l'industrie plutôt qu'un principe!

« Heureusement, Messieurs, qu'il n'en est rien, parce que Dieu a destiné un bon emploi à chacune des facultés de l'homme, quand il les a créées. A Dieu ne plaise que l'Eglise veuille la mort de l'industrie; mais qu'elle se convertisse et qu'elle vive! Jusqu'ici elle a servi la chair, dans la misère du prolétariat, dans l'immoralité de la concurrence, dans l'égoïsme de la banque. Qu'elle passe au service de l'esprit et qu'elle envisage les grandes et heureuses destinées que la vertu lui réserve. Pourquoi les landes ne sont-elles pas défrichées, pourquoi les montagnes ne sont-elles pas couvertes de forêts, pourquoi les fleuves ne sont-ils pas canalisés? Sortons des frontières de la patrie : pourquoi sont-elles si étroites, pourquoi n'avons-nous pas de colonies, pourquoi notre marine ne couvre-t-elle pas les mers? En un mot, pourquoi depuis six mille ans que l'homme habite le globe, n'en a-t-il encore civilisé qu'un petit coin? Pourquoi, Messieurs? A tant de questions diverses la réponse est unique : les capitaux manquent.

« Les capitaux manquent! Et les bagatelles de la mode, ces riens

précieux que chaque année voit éclore et se faner, valent des milliards, et les étrennes de Paris seules, en 1847, ont été évaluées 18 millions, les folies du carnaval 20 millions! Comment donc! vous possédez tant de richesses, et vous osez dire que vous n'avez pas de capitaux! Vous achetez tant de superfluités, et vous vous plaignez de n'avoir pas le nécessaire! Accusez-vous donc enfin : convenez que vous avez de l'argent, mais que vous le dépensez mal. Ah! si votre industrie croyait, si elle priait, si elle recevait le baptême de l'Eglise! puissante des nouvelles découvertes dont le génie a arraché le secret à la nature, riche des dépouilles de l'idolâtrie de la chair, désormais supprimée, l'industrie du XIXe siècle s'élancerait sur le globe comme un géant; et ce globe que le divin ouvrier a façonné de ses mains, à son tour elle en renouvellerait la face!

Voici maintenant un second exemple qui montrera comment M. Morel combat les prétentions immodérées de la raison humaine.

Il faudrait citer en entier les conférences intitulées : ***Erreurs de la raison, Droits de l'homme, Régénération de l'Eglise.*** Contentons-nous d'un court passage emprunté à celle qui a pour sujet : ***les Mystères*** :

« Le rationalisme ne peut afficher tant de mépris pour les mystères que par inadvertance de tous les mystères qui encombrent l'esprit humain. J'espère vous prouver, Messieurs, que si on veut rejeter de l'esprit humain tous les mystères qui s'y cachent, on y fera le vide. Le rationalisme oppose aux mystères le positif. Mais qu'est-ce que le positif? L'habitude de penser telle que vous l'a faite votre pays et votre temps. Si par impossible vous quittiez votre temps, si vous transportiez vos idées françaises d'aujourd'hui parmi les druides de la Gaule celtique, par exemple, non-seulement vous ne seriez pas compris, mais vous passeriez pour un fou. Autre exemple : vous connaissez le monde actuel, et nos arrière-neveux, en agrandissant, en transformant les opinions courantes, ne feront cependant que leur succéder. Néanmoins, que vous reparaissiez sur la terre dans mille ans d'ici, vous n'y comprendriez rien du tout; vous seriez un véritable revenant dans toute l'épouvante du mot, et pour les autres et pour vous-même.

« Mais cette hypothèse, quoique très-intelligible et très-vraie, ne pourra jamais se réaliser. Le déplacement d'espace, étant aussi possible que celui du temps ne l'est pas, produira peut-être une conviction plus frappante. Eh bien, Messieurs, nos habitudes d'esprit sont si restreintes, qu'il suffit de se transporter à quelques degrés de latitude et de longitude au delà du point invisible que nous habitons,

pour arriver dans la région des mystères. Quand les Européens ont découvert les Indes occidentales, les pauvres sauvages qui les ont aperçus ont été frappés de la même stupeur que le surnaturel produirait à vos yeux; les vaisseaux, les chevaux, l'artillerie, tout était mystère pour ces hommes nouveaux. Et réciproquement pour les hommes de l'ancien monde, les lois, les usages, les intérêts, les passions, la religion des Mexicains, formaient devant leur esprit autant d'énigmes indéchiffrables. De part et d'autre on se voyait sans pouvoir se comprendre. Ainsi le mystère et le positif varient dans le temps et dans l'espace, si bien qu'il n'y a rien de si positif que le mystère et rien de si mystérieux que le positif.

« Ce n'est pas assez, Messieurs; le mystère et le positif varient dans le même homme. L'enfant ignore nécessairement les passions de l'adolescence, et le jeune homme connaît aussi peu les secrets de l'âge mûr. Cependant il y a cette différence entre l'enfant et le jeune homme, que le premier croit au mystère de l'autorité paternelle plutôt qu'à ses envies, ce qui sauve son ignorance, tandis que le jeune homme croit au mystère de sa présomption orageuse plutôt qu'à l'expérience de l'âge mûr, ce qui égare son essor. Mais si l'âge mûr n'était lui-même que l'adolescence d'une virilité plus sublime, le positif, ce positif dont certaines gens sont si fières, ne serait donc plus à son tour qu'une présomption de sang-froid?

« Reprenons, Messieurs, le mystère et le positif sous une autre face. Que toutes les âmes naissent égales, comme on l'a dit sans le prouver, peu importe. Au moins faut-il avouer qu'en fait il y a entre les hommes de grandes inégalités intellectuelles. Depuis l'idiot, dont la raison finit aux bornes de la vie animale, jusqu'au génie qui contemple la mécanique céleste, que de degrés différents! Eh bien, Messieurs, autant de mystères que de degrés. Ce qui est positif pour les vrais grands hommes est mystère, jalousie, diatribe pour leurs rivaux téméraires. Mais ne croyez pas, je vous prie, que ces génies, placés à l'avant-garde de l'humanité, soient exempts de mystères. Plus ils savent, plus ils en découvrent. Leur science succombant sous le faix des mystères, ils finissent par s'écrier : Tout ce que je sais est que je ne sais rien! Ainsi le mystère monte et descend; il est au dessus de vous, Messieurs, et aussi au dessous. Combien d'idées vous sont familières que vous ne parviendrez jamais à faire entrer dans la tête d'un domestique ou d'un paysan? Mais pourquoi vous fâchez-vous donc quand vous l'essayez en vain? Vous ne réfléchissez pas que vous voulez lui imposer un mystère, vous qui en avez horreur!

« Vous le voyez, Messieurs, le mystère est partout, dans tous les

temps et dans tous les lieux. Il habite dans vous-mêmes. Le meilleur parti à prendre serait peut-être de se résigner à vivre avec cet ennemi prétendu de la raison.

« Si l'on rencontre à chaque pas des mystères dans la vie pratique, dans l'horizon où se promène le cours de notre vie ici-bas, comment se fait-il qu'on s'étonne, qu'on s'indigne de rencontrer des mystères dans la religion ? La religion a Dieu pour terme : or Dieu est infini. Connaissez-vous quelque chose de plus mystérieux que l'infini ? Qu'est-ce que l'infini ? La patrie du mystère, et quand il arrive des nouvelles de ce pays, vous vous étonnez qu'elles soient mystérieuses. Pourquoi ne dites-vous pas au contraire : ceci se comprend, donc ce n'est pas divin ? Chose mystérieuse elle-même ! Cependant vous le faites ! Car c'est là, après tout, le vrai motif, l'instinct infaillible qui repousse de nos jours toutes les religions rationnelles. On sent qu'elles sont humaines parce qu'elles sont intelligibles. Et lorsqu'elles veulent s'étaler au soleil dans ce siècle de lumière, le rationalisme qu'elles ont voulu flatter les chasse pour récompense, et ne leur laisse d'autre refuge que le ridicule. »

Nous voulons faire pareillement ressortir l'art que possède M. l'abbé Morel de discerner la cause de tous les doutes et de toutes les objections, soit contre les doctrines soit contre les pratiques de l'Eglise, comme aussi de trouver les solutions qui sont le mieux en rapport avec les instincts de son public. Quelques citations du discours sur les *Indulgences* nous paraissent on ne peut mieux appropriées à ce but. L'orateur, ayant réfuté diverses calomnies dont l'Eglise est l'objet à l'occasion des indulgences et repoussé particulièrement le reproche de cupidité, poursuit en ces termes :

« Il s'agit maintenant d'expliquer les motifs d'un tel pouvoir financier entre les mains de l'Eglise, soit qu'un zèle primitif lui confère la totalité de la fortune des fidèles, soit que le cours régulier des événements lui confie un impôt proportionnel. — Vous avez déjà vu, Messieurs, que toute religion doit pourvoir à l'entretien de son culte et à l'entretien de ses œuvres de miséricorde. Il ne reste plus qu'à discuter les moyens. Chaque individu fournira-t-il au culte ce que son caprice lui dictera, et fera-t-il l'aumône comme bon lui semblera ? — Si vous décrétez cette méthode, vous établissez le désordre au sein du culte et des œuvres de charité : vous ne bâtirez jamais une église, vous n'achèverez jamais un hôpital. C'est comme si vous disiez à chaque Français : vous devez tant d'impôt à l'Etat,

mais vous l'emploierez vous-même à telle branche du service public qu'il vous plaira. Ce serait l'anarchie des finances. On comprendra cela, j'espère, dans un siècle où la centralisation a fait de grandes choses.

« Maintenant, si vous établissez dans une religion un pouvoir central pour l'administration du culte et des œuvres de miséricorde, quel voulez-vous que soit ce pouvoir, si ce n'est le chef du culte et des œuvres de miséricorde, c'est-à-dire, dans l'Eglise catholique, les prêtres, les évêques et le pape? La logique vous y contraint nécessairement. — Mais ce n'est pas assez pour moi : je voudrais, Messieurs, vous persuader par un exemple. Il y a aujourd'hui en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océanie, des milliers de missionnaires catholiques qui bâtissent des églises, établissent des écoles, fondent des couvents, ouvrent des ateliers à tous les peuples barbares ou sauvages, et dont une moitié meurt par l'épuisement pendant que l'autre succombe par le martyre. On évalue les dépenses de ces missions à trois millions de francs. Cependant, Messieurs, si vous demandez à ces missionnaires quel est leur patrimoine, ils vous répondront qu'ils n'en ont point; quel gouvernement les a portés à son budget, ils vous répondront : aucun; quel est leur commerce, ils vous répondront qu'ils sont pêcheurs d'hommes, s'appelant ainsi du nom merveilleux que Jésus-Christ leur a donné. Enfin, si étonnés de voir trois millions de revenus au service d'un dévouement si plein d'abnégation, vous les pressez de s'expliquer sur l'origine de cette fortune, ils vous diront qu'en 1820 le Pape Pie VII, sur la prière d'une simple femme de Lyon, accorda des indulgences partielles et plénières à tous ceux qui réciteraient un *Pater* et un *Ave* pour la propagation de la foi, et qui consacreraient un sou par semaine à la même fin. Dans l'espace de vingt ans, ces indulgences ont été si prisées qu'il s'est trouvé en Europe des millions de fidèles qui ont voulu contribuer de leur prière et de leur obole. Ils atteignent aujourd'hui trois millions de francs; et ils restent mécontents avec raison de leur parcimonie, en présence des magnifiques résultats que les missions catholiques obtiennent sur tous les points du globe.

« Les catholiques français ont pris comme toujours une large part à ces entreprises lointaines. Sur trois millions, un tiers au moins est versé par les diocèses de France, et ce million est d'autant plus glorieux qu'il est versé par les pauvres. Notre diocèse (celui d'Angers) y figure pour sa fraction de 35,000 fr. Beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont-ils des parties aliquotes à revendiquer dans cette contribution volontaire?

J'en doute ; mais je suis sûr que si vous faisiez la même question aux ouvrières qui viennent de temps à autre dans vos maisons, et que vous faites travailler douze heures par jour pour huit sous, leur modestie aurait à rougir ; car elles ne peuvent gagner l'indulgence qu'en prélevant sur leur insuffisant salaire la somme que le Pape a fixée pour les missions. Bénissez, Messieurs, l'Eglise catholique qui a donné à ces pauvres femmes un coupon d'action dans ces grandes entreprises de la régénération humaine ! Bénissez-la au nom de la vertu ; car le moyen de la sauvegarder dans ces jeunes cœurs, c'est d'y exciter la curiosité et l'enthousiasme des beaux spectacles de la religion ! Bénissez-la au nom de la patrie ; car les frégates de l'amiral Dupetit-Thouars n'auraient pas arboré notre pavillon sur les rades de Papéïti, de Wallis et de Futuna, si la douceur des apôtres, à la solde des lingères et des couturières, n'avait inspiré à leurs néophytes l'amour de la France ! — Ici, comme toujours, les indulgences ont été une aumône qui a bien mérité du ciel, et un don patriotique qui a bien mérité du pays.

Mais nous craignons qu'un scrupule sans doute bien légitime ne naisse dans l'idée du lecteur. Quand un ministre de la parole sacrée parle si juste la langue des hommes du monde, n'est-il pas un peu exposé à oublier celle de l'apôtre, et n'est-il pas à craindre qu'en parvenant si bien à se faire tout à tous il ne perde de vue ce qu'il est lui-même, et ce que doit être dans sa bouche la sainteté et la dignité de la parole évangélique ? Nous avouerons qu'à cet égard il ne saurait trop sévèrement veiller sur ses discours ; mais nous avons confiance que ce reproche n'atteindra pas M. l'abbé Morel ; surtout en entendant le noble langage chrétien que nous trouvons dans sa conférence sur *les Martyrs*, dont nous regrettons de ne pouvoir détacher quelques pages.

En recommandant les conférences de M. l'abbé Morel à l'attention de tous ceux qui entreprennent la même carrière, nous avons un devoir à remplir ; devoir d'autant plus impérieux que non-seulement la séduction de certaines qualités brillantes pourrait entraîner de jeunes lecteurs à en copier même les défauts, mais qu'ici, comme dans toutes les voies encore peu frayées, l'imitation a toujours ses dangers, qu'il convient, autant qu'on le peut, de prévoir et de prévenir. Nous en indiquerons quelques-uns ; mais tous se rapportent plus ou moins au péril d'abandonner les vieilles et saines traditions de la chaîne évangélique, qu'il faut toujours savoir faire concorder avec ce que l'auditoire exige, pour les besoins et les faiblesses

duquel il est permis d'ailleurs, comme dit saint Paul, de diversifier et de modifier sa parole, *mutare vocem*. (Galat., IV, 20.)

Quant à la forme et quant au style, il y a dans l'œuvre de M. Morel de vraies imperfections qu'il ne faut proposer à l'imitation de personne. Nous insisterons peu cependant sur ces critiques; le défaut est saillant, car c'est un défaut par excès, et tout le monde le verra sans peine. Nous avons déjà interrogé grand nombre de lecteurs; tous sont d'accord : ils répondent tout d'une voix qu'il y a dans les conférences du chanoine d'Angers *trop d'esprit*. Ce reproche, qui pour tout autre pourrait sembler une flatterie, n'en est point une pour un prédicateur; il y a là un blâme très-réel et que ne rachètent pas entièrement les pages tracées d'une touche ferme, précise, élégante, harmonieuse, qui se présentent fréquemment dans ce livre : nous ne le nions pas. Nous n'accusons pas M. Morel de viser aux effets de style; la pensée domine l'expression et l'amène le plus ordinairement sans effort, comme cela doit être. Mais nous ne pouvons nous empêcher de lui dire qu'il a trop d'*horreur du lieu commun*. Quand son sujet le conduit à énoncer une vérité simple et connue de tout le monde, il se croit parfois obligé d'en raviver la vétusté par le piquant d'une expression nouvelle; il a tort. Cette disposition confine à l'afféterie, et l'afféterie, manie chez tout le monde, serait vice chez le ministre de la parole de Dieu. Celui dont nous parlons est assez riche de fond et de verve pour n'avoir pas besoin de se préoccuper de l'expression; qu'il se rassure : le *lieu commun* n'est pas pour lui un ennemi dangereux.

Nous aurions bien à faire ici quelques observations à de jeunes prédicateurs qui se préoccupent, dit-on, de transporter dans l'éloquence évangélique ce qu'on veut appeler le style du XIX[e] siècle; nous voulons croire que ce genre de style est le plus approprié de tous aux brochures et aux journaux; mais nous serions désolés de voir le style des brochures et journaux faire invasion dans la chaire chrétienne. Ce serait là sans doute un fâcheux symptôme de décadence, mais non pas à nos yeux le plus grand péril pour l'avenir de la prédication en France. Ces défauts et autres semblables qui n'atteignent que la forme sont rarement contagieux; le bon sens public en fait justice, et ils ne pourront guère nuire qu'à la renommée du prédicateur, ce qui importe peu, tant qu'ils laisseront intact le divin enseignement de la foi confié à son zèle. Mais si, au contraire, il arrive que les vérités qu'il annonce ne conservent plus dans sa bouche

leur grandeur et leur majesté ; s'il amoindrit, s'il atténue la dignité de nos mystères sous prétexte de les rendre moins accablants pour la faiblesse du monde et pour ses idées incomplètes ; s'il altère leur simplicité en y mêlant des idées tout humaines, surtout s'il leur fait perdre leur caractère divin en y introduisant je ne sais quelle *rationalité*, qui détruit leur essence ou du moins la rend équivoque et semble les confondre, par la plus déplorable de toutes les transactions, avec ce qu'il y a au monde de plus antipathique à la vraie religion, avec les prétentions philosophiques des écoles modernes que combat si énergiquement M. l'abbé Morel ; le prédicateur alors n'est plus le ministre de la parole de Dieu : il est plutôt un séducteur et un apôtre du mensonge. Que si encore, sans même forfaire ainsi à sa mission, il instruit mal ses auditeurs et ménage à tel point leurs dispositions maladives qu'il ne leur donne la vérité que, pour ainsi dire, à petites doses, et délayée dans un amalgame homogène à leur ignorance et à leurs préventions, nous craignons fort qu'il ne manque entièrement son but ; nous craignons même qu'il n'aille remplacer dans l'esprit de ceux qui l'écoutent des concepts incomplets par des notions fausses ; nous craignons que ceux-ci ne se retirent de l'enceinte sacrée, moins chrétiens qu'ils n'y étaient venus, en croyant l'être davantage. Nous savons bien qu'une *conférence*, dans l'acception récente de ce mot, est beaucoup moins une catéchèse qu'une préparation évangélique, comme n'étant pas censée s'adresser à des croyants. Aussi, bien loin de désavouer les condescendances nécessaires à l'égard des esprits sceptiques ou prévenus, nous venons d'en indiquer l'emploi discret comme le premier mérite de cette sorte d'apostolat : c'est le but de tout notre article. Cependant il faut avant tout, et au-dessus de tout, sauver la vérité, l'intégrité du dépôt de la foi : *Depositum custodi, devitans profanas vocum novitates et oppositiones falsi nominis scientiæ.* (I, Tim. VI, 20). Si ce précepte convenait au disciple, au coopérateur du grand apôtre des Gentils, combien plus aujourd'hui, dans une terre si longtemps possédée par le Christianisme, et dans un siècle où la raison veut en confisquer les doctrines au profit de son orgueil et au nom d'une science fausse et vaine ; combien plus, dis-je, importe-t-il de ne pas pallier, de ne pas dénaturer les doctrines évangéliques, et de ne pas humilier notre divine foi devant la présomptueuse attitude de cette raison qui n'en veut prendre que ce qui plaît à son éclectisme ?

Nous sommes loin de vouloir appliquer la sévérité de ces reproches à l'œuvre de M. Morel ; nous avons vu comment il traite les prétentions de la raison humaine, et de quel style il les flétrit, au lieu de transiger avec elles. Mais on sait que dans une autre ligne, en littérature, par exemple, d'excellents écrivains font de très-mauvais imitateurs. Ce que ceux-ci copient le mieux, ce sont les défauts de leur modèle ; ils les reproduisent, les exagèrent, sans aucune des compensations qui mettent l'auteur original, sinon à l'abri de toute critique, au moins au-dessus de tout grave reproche.

Il pourrait arriver de même que, dans l'exposition de nos dogmes, en cherchant à s'assimiler certaines formes, certaines méthodes, en imitant certains ménagements employés avec plus ou moins de discrétion par un homme de tact, pour abaisser les vérités de la foi au niveau des instincts de certains hommes que tout en éloigne, on s'habituât à déguiser, à reléguer dans l'ombre les aspects sous lesquels nos mystères confondent la raison et révoltent sa fierté ; on descendît jusqu'à ces indignes palliatifs que proscrivait le grand apôtre, quand il annonçait si hautement et si ouvertement Jésus-Christ crucifié, folie pour le Gentil et scandale pour le Juif ; on en vînt à vouloir rendre la foi si raisonnable, qu'on en fît évanouir cet élément surnaturel qui en constitue l'essence.

Il est une critique toutefois que nous croyons devoir faire tomber directement sur le livre de M. Morel, quoiqu'elle nous semble atteindre à égal titre la plupart des orateurs qui l'ont devancé dans la carrière des conférences. Sous prétexte que ce genre de sermons ne doit pas s'adresser aux personnes que saint Paul appelle *domestici fidei*, mais seulement à celles qui sont *dehors*, il paraît reçu de ne les jamais amener que jusqu'au seuil de l'édifice où se développe si majestueusement la sublime synthèse de nos dogmes. Là, c'est à peine si on leur ouvre, dans le lointain, et à travers la grille, de vagues échappées de vue sur les magnificences architecturales de ce palais, sur les plantations qui l'entourent, les avenues qui y conduisent, le pérystile et les décorations qui resplendissent à l'intérieur des salles ; mais le portail est fermé pour eux : ***Procul hinc, procul este, profani.*** On dit à cela que des yeux non initiés ne peuvent rien voir au sein des vérités de la foi ; que ce ne sont pas nos mystères eux-mêmes, mais la seule philosophie éclairée d'un simple reflet de la révélation, qui pourra leur servir de *préparation évangé-*

lique. A merveille. Eh ! que ne leur prêche-t-on l'incomparable philosophie que contiennent nos divins mystères ? Nous ne parlons pas ici de vaines abstractions métaphysiques, fatigantes pour l'auditeur, et dont l'art oratoire, même le plus merveilleux, ne peut, pour ainsi dire, tirer parti que par un tour de force ; mais de cette philosophie vivante, féconde, qui respire dans les faits, qui parle à l'imagination comme à l'intelligence, qui est la vie de la société.

Lisez-la dans la tradition, lisez les Pères, lisez Bossuet ! Elle resplendit dans chacun de nos dogmes ; elle rayonne dans tout l'Evangile ; elle se reproduit, sous des aspects aussi éclatants que variés, à chaque page, dans chaque monument de l'histoire de l'Eglise. Pouvez-vous craindre que le riche développement de cette philosophie catholique, pleine de mouvement et de variété, qui domine toute autre doctrine, qui s'incarne dans tous les faits, puisse décourager l'auditoire qu'a réuni autour de votre chaire le prestige de votre talent ? Si cette puissance de la parole le tenait pour ainsi dire suspendu à vos lèvres, même quand vous développiez des considérations abstraites et incomprises de beaucoup de ceux qui vous écoutent, combien mieux serez-vous suivi, lorsque vous développerez ces grandes doctrines intéressantes pour tous, qui atteignent l'individu en ce qu'il a de plus intime, et la société en ce qui touche par mille points à sa vie et à son avenir ! On est las des généralités et de tous ces conflits qui s'engagent sur les préliminaires de la religion dont vous êtes l'apôtre. L'incrédule même semble se demander quand vous lui prêcherez l'*Evangile*.

Nous devons regretter que jusqu'à présent aucun de nos éloquents conférenciers n'ait paru s'attacher à édifier la magnifique synthèse du dogme catholique ; qu'aucun même, que nous sachions, ne l'ait développée d'une manière suivie dans quelques-uns de ses plus beaux détails. Mais pour combler cette lacune, nous aimons à compter sur le zèle et la science de M. l'abbé Morel. Ce premier tome de *Conférences* nous a déjà donné la mesure de la haute portée et de la souplesse de son talent : nous devons espérer qu'une carrière inaugurée ainsi sera dignement continuée, et que les conférences à venir, faisant apprécier au lecteur les beautés intimes de l'Eglise, nous mettront sous les yeux la splendide exposition de toutes ses richesses.

Fr. Eugène Gardereau, M. B.

REVUE POLITIQUE.

***, le 23 septembre 1850.

Je commence par demander pardon au lecteur des nombreuses fautes d'impressiou qui défigurent et rendent souvent presque inintelligible notre dernière *Revue politique*. L'*errata* suivant donnera l'idée de la manière dont j'ai été *massacré :*

T. XXVI, p. 691, lig. 30, au lieu de : satyrique *en* morale, lisez : satyrique *et* morale.

P. 693, lig. 8, au lieu de : je ne craindrai d'imputer, lisez : je ne craindrai *pas* d'imputer.

Lig. 21, au lieu de : en face *des* bêtes, lisez : en face *de* bêtes.

Lig. 30, au lieu de : ce que la nature lui permit à peu près sur l'heure, lisez : lui permit *de faire*.

P. 694, lig. 20, au lieu de : un *philosophe* éminent, lisez : un *philologue*.

P. 699, lig. 8, au lieu de : par les apologistes comme par *ses* ennemis, lisez : par *les* ennemis.

P. 700, lig. 11, au lieu de : aux yeux de la nation qui avait porté sur le trône, lisez : aux yeux de la nation, *un prince lequel* avait porté sur le trône.

Lig. 24, au lieu de : de l'autorité personnelle a plus de sensibilité, lisez : de l'autorité personnelle. A plus de sensibilité.

P. 701, lig. 3, au lieu de : un compte raisonnable de *la* puissance, lisez : de *sa* puissance.

J'acquitte après cela la promesse que j'ai faite dernièrement de revenir avec quelque détail sur la crise religieuse à laquelle les Etats du roi de Sardaigne sont actuellement en proie. Pour parler en connaissance de cause de ces déplorables divisions, je n'ai pas à ma disposition des renseignements particuliers : les derniers malheurs de l'Italie ont mis fin à la plupart des relations que nous avions avec cette contrée, pendant longtemps l'objet de nos plus chères espérances. Il n'y a pas, en effet, de pensée que nous ayions caressée avec plus de prédilection que celle de l'affranchissement

Del bel paese là dove'l sì suona.

Depuis longtemps notre conviction profonde est que l'Europe ne sera revenue à son état normal que quand les nations du midi auront repris leur rang dans la grande famille. A l'est et à l'ouest de l'Italie, avec quelque lenteur que les choses marchent au gré de nos désirs, la situation n'est plus la même qu'au commencement de ce siècle. Il y a chez

les Grecs les éléments d'un nouveau peuple, et l'Espagne doit à sa lutte immortelle contre le despotisme de Napoléon un sentiment d'indépendance qui l'a grandie et qui la sauvera. Longtemps nous nous sommes flatté que les progrès de l'Italie n'étaient pas moins sensibles, et malgré les catastrophes récentes nous n'avons pas encore renoncé à cette pensée. Le Piémont a toujours des soldats (et il n'y a de peuple que celui qui sait se battre, n'en déplaise aux orateurs humanitaires du congrès de la paix), le roi de Naples a su en faire éclore de vrais et de bons sur le sol le moins militaire de l'Europe, et nous ne doutons pas que sous l'influence, non-seulement sainte, mais admirablement éclairée de Pie IX, le gouvernement le plus national de la Péninsule n'entre aujourd'hui dans une voie de régénération intérieure tout à fait remarquable et féconde. Depuis plusieurs siècles l'élément ecclésiastique et l'élément civil s'y trouvaient mutuellement amoindris et se froissaient par le contact dans un espace trop étroit. En rendant les conseils suprêmes de l'Eglise largement européens, Pie IX commence à donner ce que nous pourrions appeler plus *de jeu* aux ressorts du gouvernement particulier des Etats pontificaux, et sans leur faire perdre aucun des avantages qui assurent au patrimoine de saint Pierre une trêve sacrée perpétuelle, reconnue même par le schisme et l'hérésie, il met à profit, d'une manière solide et durable, les avantages que l'expérience de l'administration produit dans d'autres pays. On a donc lieu d'espérer que l'Italie, tout en conservant sa physionomie distincte entre les nations de l'Europe, deviendra enfin, même dans l'ordre politique, un membre actif et glorieux de la famille européenne.

Mais pour arriver à cette haute destinée, l'Italie a besoin de comprendre que son palladium est, non pas dans le catholicisme bâtard et perverti que lui prêche Gioberti, mais dans un concours éclairé à la liberté de l'Eglise. C'est ce que nous lui disions à la veille des grandes luttes où elle a vu ses espérances les plus chères se confondre et s'abîmer en un instant, et nous ne voulons pas lui rappeler aujourd'hui à quel point l'événement a justifié nos prédictions. Grâce au ciel, nous ne faisons pas une affaire d'amour-propre des conseils que nous jetons ainsi au vent d'une publicité très-restreinte. Nous voudrions seulement que quelques-uns de ceux sur lesquels nous croyions que l'Eglise pouvait compter au moment de la crise, et qui rejetèrent nos avertissements avec tant d'impatience, profitassent aujourd'hui de la douloureuse expérience que leur pays vient de faire et élevassent la voix au milieu d'un conflit où l'on trouve la plus étrange persistance dans le plus triste aveuglement.

En nous adressant aux Italiens il y a quatre ans, nous nous contentions de leur dire : Profitez de notre expérience en matière de liberté religieuse. Si vous voulez établir chez vous sur une base solide et raisonnable les rapports de l'Église et de l'État, ne consultez pas en France les personnes qui persistent dans la routine du siècle passé. Voyez le progrès que font chaque jour des idées plus larges, plus généreuses, plus éclairées ; sachez interpréter dans son véritable sens la lutte que ce progrès soulève, et puisque vous avez l'énorme avantage de ne pas traîner après vous les conséquences des malheurs de la religion et des lois qui en ont été le fruit, travaillez sur les éléments inappréciables que vous

possédez à vous assurer dès à présent des biens dont nous ne pourrons jouir que dans un temps très-éloigné.

Aujourd'hui les progrès de l'expérience, en France comme en Italie, nous autorisent à tenir le même langage avec plus d'insistance encore. Si d'un côté l'on peut voir où le nouveau millénarisme prêché par Gioberti a précipité la Péninsule, de l'autre on doit admirer les fruits véritablement inattendus qu'a produits en France une application plus juste des principes de la liberté religieuse. Pour qu'une révolution républicaine, fomentée par les doctrines antichrétiennes du socialisme, ait tourné, comme elle l'a fait, au profit de l'Eglise catholique, il faut qu'il y ait une vertu salutaire attachée aux principes que nous avons toujours défendus. Par un revirement inouï, le gouvernement et la législature se sont complus à reconnaître l'indépendance, non-seulement des idées mais des institutions religieuses, et ce respect de la liberté dans son domaine le plus élevé a calmé les esprits et assuré aux idées d'ordre une protection inattendue. Les antipathies et les préventions ne savent plus ni à qui ni à quoi s'en prendre; le gouvernement le plus chancelant ne recueille que des bénédictions de la bouche de ceux qu'on représentait naguères comme des factieux intraitables, et si les ennemis de tout ce qui peut faire le bien des hommes et de la société ont encore l'espoir d'attiser les vieilles haines et de soulever de nouvelles discordes, c'est en voyant un trop grand nombre de ceux qui ont ouvert le passage à l'Eglise en élevant à tous les yeux l'étendard de la liberté, oublier aujourd'hui, dans leur retour à des arrangements surannés, à quelles conditions ils ont remporté la victoire.

Nous n'ignorons pas, il est vrai, quelle est la perspective qui séduit aujourd'hui les hommes d'Etat du Piémont; ils tirent leurs espérances et leurs plans d'une étude très-imparfaite des résultats de notre première révolution. Ils se disent : La France du XVIIIe siècle succombait sous les abus d'un régime séculaire; un clergé corrompu y jouissait d'une influence illégitime; l'Eglise se complaisait elle-même dans les causes d'un si grand mal, et c'est en vain qu'on se fût adressé à elle pour en obtenir la réforme. Ce que les esprits éclairés demandaient inutilement à l'action régulière des pouvoirs, un coup d'aile de la révolution a su l'accomplir. La propriété ecclésiastique, avec tous les inconvénients qu'elle entraîne, a disparu dans la tempête : les immunités du clergé ont fait partie du même naufrage; grâce à ces ruines, il a pu se fonder une indépendance de la société civile qui est pour l'établissement ecclésiastique lui-même une garantie assurée contre sa propre corruption. Pie VII, qui, avant la révolution, se serait refusé aux moindres concessions, a été trop heureux d'obtenir, au moyen du concordat, le rétablissement officiel de la religion catholique en France, et depuis lors cette contrée jouit d'un clergé modèle dont les autres pays lui envient la régularité, les vertus et les services. Quant à nous, pour entrer en possession des mêmes biens, faisons légalement ce que la France n'a pu accomplir que par les plus terribles secousses; en vertu du principe de l'indépendance de l'État, restreignons et réglons la propriété ecclésiastique; renversons les immunités de la juridiction cléricale, fondons la société civile en dehors du domaine de la religion, et quand pour accomplir ces grandes réformes nous aurons bravé les foudres impuissantes du

Saint-Siége, Pie IX ou ses successeurs seront bien forcés de capituler avec nous pour sauver le catholicisme que nous n'aurons pas perdu pour l'avoir habillé à la mode française; et c'est ainsi que nous voyons les ministres piémontais se précipiter en avant dans l'espérance d'accomplir chaque jour des faits sur lesquels on ne pourra revenir.

Indépendamment du droit qui subsiste toujours en dépit des révolutions, il y a dans ces calculs deux erreurs capitales : l'une, relativement à la France, l'autre, par rapport au Piémont lui-même. C'est une singulière manière de raisonner, c'est une étrange façon de juger le clergé catholique que de croire qu'il ne peut s'épurer qu'en passant par le feu du martyre. Si le clergé français a profité de ses malheurs, c'est l'affaire de la Providence, non celle des plagiaires de la Constitution Civile. Le clergé de France a survécu à la Révolution, non par ce qu'elle lui a fait perdre, mais surtout à cause de ce qu'elle n'a pu lui ôter : la régénération sanglante qu'il a subie était le châtiment du pays tout entier et non la condition nécessaire du salut de la religion. Si le clergé en France se distingue par un esprit éminemment ecclésiastique, il doit cette prérogative à des institutions dont l'esprit remonte jusqu'au point superlatif de l'esprit catholique, c'est-à-dire jusqu'au concile de Trente. Ces institutions, plus souvent entravées que favorisées par l'ancien gouvernement, ont marché, sous certains rapports, beaucoup plus librement depuis un demi-siècle, et il en est résulté un progrès général correspondant à la liberté dont elles ont joui. Ces causes, assez puissantes pour contrebalancer les effets d'une dépendance fâcheuse de l'Etat sous le rapport des moyens d'existence, et de bien d'autres inconvénients résultant de la constitution de la société civile telle qu'elle est sortie de la Révolution, auraient agi d'une manière autrement puissante, si les gouvernements réparateurs qui ont succédé à nos premières tempêtes avaient compris dès l'abord les avantages d'un rétablissement complet de l'Eglise ; si, par exemple, au lieu de chercher dans la concession annuelle du salaire ecclésiastique une garantie illusoire d'obéissance, et de reculer devant l'absurde proscription des biens de main-morte, ils avaient rendu à l'Eglise les débris de son patrimoine que ne pouvait revendiquer aucun nouveau maître que l'Etat, et reconnu la personne civile de l'Eglise au même titre que celle des communes ou des établissements de bienfaisance; s'ils s'étaient montrés assez conséquents avec eux-mêmes pour assurer au caractère indélébile du sacerdoce des garanties puisées à la même source que le principe qui empêche le prêtre de rentrer dans la société civile une fois qu'il en est sorti ; si, après avoir promulgué un Code civil qui n'a de force morale et d'efficacité conservatrice pour la conservation de la société, que par le respect des lois fondamentales du christianisme, ils n'avaient reconnu à la plus nécessaire des institutions religieuses, le mariage, le droit de se constituer en dehors de toute religion. Le catholicisme s'est relevé en France, en dépit de toutes ces fautes, et non à cause d'elles, et notre Eglise, malgré des avantages incontestables, ne laisse encore à désirer que parce que des craintes chimériques et des préjugés presque impossibles à déraciner l'ont empêchée de se reconstituer sur les fondements d'une véritable liberté. C'est calomnier l'Eglise, c'est en méconnaître absolument la divine origine que de supposer que toute force vive tirée de son

propre sein, que toute ressource matérielle due à l'exercice de sa liberté lui est nécessairement une cause de mort, et qu'elle ne peut vivre qu'à la condition d'être toujours malade. Nous défions qu'on prouve par l'histoire que la propriété et les immunités ecclésiastiques ont été quelquefois un mal par elles-mêmes ; il y a plus : dans les conditions de la société moderne la publicité est un remède infaillible aux abus que pourraient produire dans le clergé les jouissances de la propriété. Nous voyons donc bien ce que la France a gagné à ce qu'on rendît au clergé la liberté des cultes et des doctrines ; il nous est impossible de croire qu'elle n'eût pas profité cent fois plus encore à ne pas faire un crime d'Etat de la propriété ecclésiastique, et à laisser leur essor aux associations confirmées et surveillées par l'Eglise.

Ces objections qui nous paraissent difficiles à réfuter, quand il n'est question que de la France, acquièrent une plus grande évidence encore dès qu'on les applique à l'Italie. C'est sans contredit le pays au monde où il est le plus strictement interdit de jouer avec la religion. Sans la religion positive, sans son éclat matériel, sans l'évidence de ses prodiges, le peuple, la société tout entière y deviennent la proie infaillible des plus funestes passions. L'opinion que je professe ici est à coup sûr celle des hommes d'Etat du Piémont. Nous ne prétendons pas les traiter comme des impies qui agiraient de propos délibéré ; mais attachés eux-mêmes à la religion par les liens si forts de la pratique (la mort du malheureux Santa-Rosa l'a bien prouvé), ils s'imaginent avoir, eux et le peuple qu'ils gouvernent, beaucoup de marge à leur disposition. Ils se flattent de pouvoir retrancher largement ce qu'ils considèrent comme des abus ecclésiastiques, sans préjudice pour l'empire incontesté de la foi catholique. C'est dans cet esprit de trompeuse confiance que sont conçus les écrits de Gioberti, et c'est pour cela aussi que les Piémontais nos contemporains renouvellent les fautes commises par la France au XVIII[e] siècle, la France où alors les incrédules ne formaient qu'un noyau de conspirateurs perdus de débauches et d'immoralité, et dont l'immense majorité, profondément attachée à la religion, n'avait d'autre pensée que d'en retrancher les abus.

De même que l'illustre Christophe de Beaumont, en butte aux sarcasmes des philosophes et aux attaques des Jansénistes parlementaires, fut méconnu de son siècle et de son pays, de même le prélat qu'on voudrait faire plier sous des agressions en tout semblables se voit, dans sa patrie, l'objet des préventions les moins fondées et des plus iniques persécutions. Et cependant la question, au delà des Alpes, est d'une simplicité qu'elle n'avait pas en France au XVIII[e] siècle. Les moyens de s'entendre, qui malheureusement alors n'existaient guère entre notre pays et le Saint-Siége, présentent entre deux gouvernements italiens les plus heureuses facilités. Pie IX a noblement et saintement résisté à ceux qui voulaient le contraindre de lancer, au nom de l'indépendance italienne, l'excommunication contre les *barbares* envahisseurs de la Péninsule ; la position où on l'avait mise était le résultat de l'absurdité des prétentions du Giobertisme. Mais demandez aux gouvernements absolus si Pie IX n'est pas au nombre des vaincus de Curtatone et de Novarre : la part de responsabilité que certains esprits lui laissent dans les événements de 1848, si peu fondée qu'elle soit, devrait être son titre de gloire

et de confiance aux yeux de ses compatriotes, et l'on ne comprendrait pas qu'un gouvernement courbé sous la même tempête, animé au fond des mêmes sentiments, eût refusé et refusât encore de suivre, pour arriver à quelques réformes désirables, si elles sont faites avec mesure, la voie légitime du recours à l'autorité suprême en matière de religion et de discipline ecclésiastique, qu'un tel gouvernement mît sa confiance dans l'emploi de la force et des menaces toujours impuissantes contre l'esprit de Dieu, au lieu de demander à Pie IX de se montrer pour le Piémont ce qu'il n'a jamais refusé d'être pour ses propres Etats ; s'il ne restait au fond de toutes ses entreprises la pensée constante d'élever contre l'Eglise le rempart de l'indépendance civile.

Or, cette pensée, qui a pu séduire quelques esprits d'élite, quand on n'avait encore qu'une idée imparfaite d'une société sans Dieu livrée à elle-même, devient le préjugé le plus absurde et le plus arriéré, après que, dans le pays qui a marché constamment à la tête du mouvement moderne, les plus obstinés ont été amenés à reconnaître que la société ne peut se défendre par elle-même contre les systèmes désorganisateurs, et que la prétention qu'elle a eue de protéger la religion en la réglementant au point de vue des intérêts de l'Etat, ne diffère pas de celle de l'aveugle qui voudrait montrer le chemin à son guide.

C'est ainsi que le gouvernement issu de la République française, le gouvernement présidé par le neveu du conquérant qui mit Pie VII en captivité, en est venu, par une expérience tardive mais sûre, à donner des conseils de bon sens aux Choiseul et aux La Chalotais du Piémont. Au reste, quelle que soit la vivacité de la lutte actuelle et l'intempérance des projets du ministère piémontais, nous ne croyons pas ses prétentions destinées à lutter longtemps contre les obstacles qu'il rencontre : et ce n'est pas l'appui de lord Palmerston qui lui fera remporter la victoire. L'Angleterre peut retarder le bien dans la Péninsule ; elle ne peut y créer le mal. Pour faire le mal, même quand on en a l'intention, il faut agir en connaissance de cause, et c'est ce qui manque au génie anglais, si ferme et si juste s'il s'agit d'affaires anglaises, si bizarrement prévenu et si *cockney*, dès qu'il est question de pénétrer dans les intérêts d'un autre peuple par l'intelligence de ce qu'il est, de ce qu'il pense et de ce qu'il vaut.

Ch. Lenormant.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
Paris. — E. De Soye et Cᵉ, imprimeurs, 36, rue de Seine.

TABLE DES MATIÈRES

DU XXVIe VOLUME.